REVUE

DE

CHAMPAGNE

ET

DE BRIE

HISTOIRE — BIOGRAPHIE
ARCHÉOLOGIE — DOCUMENTS INÉDITS — BIBLIOGRAPHIE
BEAUX-ARTS

TOME QUATRIÈME

DIX-SEPTIÈME ANNÉE — DEUXIÈME SÉRIE

ARCIS-SUR-AUBE
LÉON FRÉMONT, LIBRAIRE-ÉDITEUR

Place de la Halle

REVUE

DE

CHAMPAGNE ET DE BRIE

Arcis-sur-Aube. — Imprimerie Léon FRÉMONT.

REVUE

DE

CHAMPAGNE

ET

DE BRIE

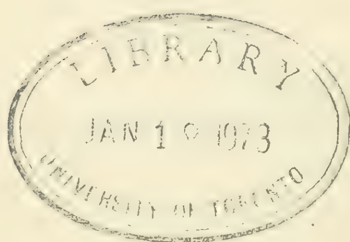
HISTOIRE — BIOGRAPHIE
ARCHÉOLOGIE — DOCUMENTS INÉDITS — BIBLIOGRAPHIE
BEAUX-ARTS

TOME QUATRIÈME

DIX-SEPTIÈME ANNÉE — DEUXIÈME SÉRIE

ARCIS-SUR-AUBE
LÉON FRÉMONT, IMPRIMEUR-ÉDITEUR, PLACE DE LA HALLE

1892



REVUE

DE

CHAMPAGNE ET DE BRIE

HISTOIRE ET CARTULAIRE

DU PRIEURÉ DE

NOTRE-DAME & SAINTE-MARGUERITE

DE LA PRESLE

AVERTISSEMENT

Au milieu des trésors historiques accumulés dans l'ancien hôtel de Soubise, devenu le dépôt des « Archives nationales » de France, il existe, sous la cote LL 1019, un petit volume in-4°, relié en maroquin rouge, dont le contenu intéresse particulièrement le diocèse de Reims : c'est la traduction officielle d'une centaine de chartes du « Prieuré des religieuses de Notre-Dame et Sainte-Marguerite de la Presle-les-Ecry », aujourd'hui Asfeld, chef-lieu de canton et doyenné dans l'arrondissement et archiprêtré de Rethel (Ardennes), de l'Ordre de Saint-Benoît, de la dépendance de l'abbaye de Molesme, (non pas de Saint-Hubert, comme le dit Marlot[1]), et de la filiation du Prieuré de Jully-les-Nonnains.

A défaut des parchemins originaux ou « Vidimus », qui se trouvent au nombre de 130 aux Archives départementales de la Côte-d'Or, à Dijon, avec les titres de l'abbaye de Molesme et dont je ne soupçonnais pas l'existence jusqu'à ces derniers

1. Histoire de la ville de Reims éd. par l'Académie de cette ville, t. I, p. 700.

temps, j'ai cru faire bien en publiant ce « *Cartulaire* » français. On verra que plusieurs des pièces qui le composent ne manquent pas d'intérêt, et qu'elles projettent sur la première famille des seigneurs d'Ecry, presque inconnue, sur le Prieuré de la Presle, à peu près complètement oublié, et enfin sur l'histoire religieuse de cette partie du diocèse de Reims, des clartés toutes nouvelles.

En second lieu, pour rendre facile aux travailleurs l'étude approfondie de ces chartes, j'ai extrait d'elles tout ce que j'ai pu y découvrir et j'ai ensuite essayé de reconstituer l' « *Histoire* » du monastère : les Archives des villes de Reims et d'Asfeld ; celles du département de l'Aisne, à Laon ; l' « Histoire du Prieuré de Jully-les-Nonnains », par l'ab. Jobin, publiée à Paris (Bray, in-8°) en 1881 ; les « Archives administratives et législatives de Reims » par Varin ; le « Pouillé » du diocèse, composé par le chanoine Bauny ; les « Mémoires » de P. Cocquault ; les collections de Champagne et de Bourgogne à la Bibliothèque nationale, et enfin la « Gallia christiana » m'ont également fourni des notes précieuses.

Malgré tout, cette histoire, composée presque exclusivement à l'aide de 86 pièces du XIIIe siècle, de 13 pièces du XIVe siècle, de 2 pièces du XVe, de 2 pièces du XVIIe et d'une seule du XVIIIe, demeure forcément incomplète. Il reste beaucoup à dire sur la maison de La Presle ; mais le chemin ste désormais ouvert, et j'espère qu'un moissonneur plus heureux que moi viendra, qui complètera ce qui manque à cette histoire et rendra la vie au Prieuré dont il ne reste, à l'heure qu'il est, pas même une pierre !

E. C.

PREMIÈRE PARTIE

HISTOIRE

CHAPITRE PREMIER

Fondation du Prieuré

(1200-1212)

Lorsque le voyageur, partant de Reims par la grande route située au nord de la ville, dirige ses pas vers Neufchâtel, et que, de là, il remonte le cours de l'Aisne du côté de l'Est, la

petite ville d'Asfeld se présente bientôt à lui, assise auprès des rives de la rivière, dans une plaine que sa fertilité rend on ne peut plus agréable.

Certains auteurs rapportent que, sous la première race de nos rois, une « *villa dominicalis* » exista dans ce lieu qu'on appelait alors et qu'on nomma longtemps Ecry. Ils ajoutent qu'Ebroïn s'y rendit en 680, après sa victoire à Leuco-Fago sur les Maires austrasiens, que Carloman y défit les Normands en 883, dans un combat sanglant ; mais aucun document ne le prouve. Il faut remonter jusqu'à la première moitié du XIIe siècle pour avoir sur Ecry et sur ses seigneurs des données positives.

En ce temps-là, 1127, indiction V, un Bliard de Ercry est témoin d'un accord de l'archevêque de Reims avec l'évêque de Liège, relatif au fief de Bouillon [1].

En 1147, Etienne d'Echry signe la charte de fondation de l'abbaye de La-Val-Roy (O. Cist.) [2].

En 1153, R. d'Ercry confirme un privilège du comte de Troyes, Henri, en faveur de l'abbaye de Saint-Remi, de Reims (O. S. B.) [3].

En 1156, Fullon ou Foulques d'Ercry, vassal de Guillaume de Rosoy, seigneur suzerain d'une partie du territoire d'Ecry, fait don au monastère de Saint-Martin, de Laon (O. Prem.) de l'emplacement de la ferme de Beauvais (commune de Goudelancourt-les-Pierrepont) [4].

Le même, en l'année 1161, sert de témoin dans un acte de donation à l'abbaye de Saint-Denis, de Reims (O. S. Aug.) [5].

Le même encore, en 1163, donne à cens 12 charrues de terre à Saint-Martin, de Laon, pour la ferme de Clermont, dont il compléta l'importance 11 ans plus tard, un peu avant sa mort (avant 1184) [6].

Le même, enfin, et Jean, son fils, en 1168, sont témoins d'un accord fait entre La-Val-Roy et le comte de Roucy, Wischard [7].

1. Précis d'une Hist. de la ville et du pays de Mouzon, par N. Goffart, dans la Revue de Champ. et de Brie, numéro de sept. 1881, 9e livr., XVIe an., p. 704.

2. Abbé Desilve : Analyse d'un cartulaire de l'abbaye de La-Val-Roy, p. 28.

3. Varin : Arch. adm., I, 328, d'après le cart. A de Saint-Remi, f. 127.

4. Martin : Essai historique sur Rozoy-sur-Serre, t. I, p. 254, d'après le cart. de Saint-Martin de Laon, II, 223 à 236, et III, 41-42.

5. Cartulaire de Saint-Denis de Reims, in-4°, à la bibliothèque Sainte-Geneviève de Paris, pièce XXVII, p. 45.

6. Martin, *op. cit.*, I, 254-255, d'après le cart. de S.-M. de Laon, II, 211 à 236.

7. Desilve, *op. cit.*, p. 34.

En 1170, Gui d'Eccry est témoin d'un don fait par le même comte à la même abbaye [1].

En 1179 et 1188 (25 janvier), Blihard d'Ercry, prêtre, chanoine, prévôt de Reims et bienfaiteur de l'Hôtel-Dieu, auquel il aumôna l'autel d'Ecry « *per quem habet hospitale nostrum altare de Eccreio* » paraît, la première fois, dans un acte de l'abbaye de Saint-Vincent, de Laon (O. S. B.), la deuxième fois, dans le nécrologe de son chapitre [2].

En 1190, Raoul d'Ecri « *Radulphus Dei permissione dominus castri quod dicitur Ecri* » et Yde, sa femme, font accord avec l'abbaye de Saint-Berthaud de Chaumont-Portien (O. Prem) [3].

En 1197, le même, d'accord avec son fils Gérard et ses autres enfants, fait une aumône à la même abbaye, en mémoire de sa femme Yde, morte le 2 juillet, d'après le nécrologe, et enterrée devant un autel de l'église abbatiale « *quodam altari sæpè dictæ ecclesiæ ante quod piæ memoriæ Ida quondam uxor mea sepulta est* » [4].

En 1199, dans le château d'Ecri, du vivant, sans doute, de ce même Raoul, mort le 24 mai et enterré auprès de sa femme dans l'église de Chaumont [5], a lieu un tournoi célèbre à la suite duquel le jeune comte de Champagne, Thibaut III, et toute la fleur du pays, excités par Foulques, curé de Neuilly-sur-Marne, prennent la croix et s'engagent à partir pour la Terre-Sainte. Nous arrivons ainsi au XIIIe siècle, en constatant qu'il existe à Ecri, depuis longtemps déjà, un château féodal, que l'importante situation des seigneurs de ce fief les met en relations suivies avec la noblesse et les comtes de Champagne, que leur esprit de religion les a rendus amis des monastères et enfin qu'ils ont élu leur sépulture dans l'église abbatiale de Chaumont.

Cependant, voici venir l'époque où ces seigneurs d'Ecri vont se montrer grands de générosité envers les pauvres du Seigneur et où le lieu de leur tombeau va être transféré dans le monastère, objet de leur prédilection ; ce sera l'âge d'or de leur maison.

En l'année 1209, à la suite d'un premier, mais infructueux essai [6], noble et chrétienne dame Mathilde de Villers, tout au

1. *Id.*, I, p. 39.

2. Vyard, Histoire de l'abbaye de Saint-Vincent de Laon, publiée par Mathieu, in-8°, p. 433. — Varin, Arch. adm., I, 409, et législ., II p.; st., I, 65, d'après le nécrologe de l'église de R. — Marlot, édit. fr., I, 651, et lat., I, 300, fixe à tort la mort de B. au VIII *id. februarii*.

3. Histoire de l'abbaye de Chaumont, manuscrit à l'archevêché de Reims, in-4°, t. I, p. 32.

4. *Id.*, I, p. 36.

5. *Id.*, I, p. 37.

6. Voir au Cartulaire la pièce n° I.

moins familière de l'archevêque de Reims et de l'abbé de Molesme[1], avait fondé de ses biens propres, — *de bonis propriis*, — au pied d'une colline, proche Ecry, en un lieu qu'on appelait La Presle, La Pratelle, La Praelle, La Praele, La Préelle, La Prèle, Presles, Presle, en latin Pratella, Prœhella, mot qui signifie petite prairie, sur la rive droite de l'Aisne et du côté du village de Jusancourt, une Maison-Dieu en vue d'un hôpital, — *domum Dei ad opus hospitalitatis*[2].

Mathilde voulait-elle recevoir et faire soigner toutes espèces de malades dans cet établissement, ou bien, seulement, avait-elle eu l'intention d'établir à La Presle un hôpital pour les lépreux qui affluaient dans la contrée depuis les précédentes croisades ? Cette dernière opinion ne paraît pas fondée ; il est plus naturel de croire que la dame de Villers avait en vue primitivement un Hôtel-Dieu pour les pauvres et les malades, sans distinction, autres que les lépreux. Ceci ressort des expressions dont Cocquault s'est servi dans ses Mémoires, d'après le Cartulaire de l'archevêché de Reims, et aussi de ce que, à la même époque, avait lieu à quelques pas de La Presles, la fondation de la maladrerie de Saint-Patrice-du-Thour, laquelle devint plus tard une cense de l'abbaye de Chaumont (1525) et demeure actuellement encore une ferme et un lieudit[3].

Quoi qu'il en soit, un Raoul d'Ecry, celui-là sans doute qui était à Bouvines en qualité de chevalier porte-bannière (1214), Foulque, sa femme et les héritiers de ce seigneur, pour assurer le succès de la maison qui se fondait de nouveau à la Presle, lui aumônèrent le droit de fief qu'ils avaient dans ce lieu comme seigneurs suzerains, plus 70 journaux de terre aux alentours, une saulsoie, 57 setiers de seigle, les aisances de tous leurs biens et enfin le droit d'acquêt dans leurs terres propres et dans les terres qui leur étaient inféodées.

C'était un don magnifique que Raoul venait de faire à l'œuvre de Mathilde, et il semble, après cela que la maison de La Presle devait remplir très aisément les vœux de ses fondateurs. Il n'en fut rien. Pendant les années qui suivirent 1209, Mathilde de Villers changea d'idée ; sur le conseil d'hommes sages et de l'Esprit d'en haut, en vue d'étendre le culte religieux, — *postmodum ibidem de bonorum virorum auxilio divinitus inspirata cultum Dei studuit suis temporibus ampliare*, — elle voulut que sa maison, au lieu d'être un hôpital, fût plus spécialement dédiée à Dieu et

1. *Id.*, II. — Fisquet : la France pontificale, métropole de Reims, 2e édit., p. 100. — V. aussi à l'appendice et à la Biblioth. nat., collect. de Champ., t. XXIV, *ad calcem*, la charte de l'abbé Giraud pour la fondation du monastère (juillet 1212).

2. P. Coquault : Mémoires, III, 34.

3. D'après la pièce no LXVII du Cart., il existait en 1302 un lieudit appelé : Le Champ de la Maladrerie d'Ecry.

qu'il y eût là un couvent de religieuses, sujettes à l'abbaye de Molesme « *sub ordinatione Molismensis abbatis* », comme les autres religieuses de la même filiation, — *sicut et ceteræ moniales Juliacensis ordinis eidem ecclesiæ sunt subjectæ*, — et suivant la règle et les coutumes du Prieuré, alors fort en renom, de Jully-les-Nonnains, — *Juliacens. regulam et consuetudines servaturæ*[1].

L'abbaye de Notre-Dame de Molesme, de l'ordre de Saint-Benoît, située à la limite de la Champagne et de la Bourgogne, au diocèse de Langres, était déjà en possession, dans celui de Reims, du Prieuré de Sainte-Vaubourg, près Attigny (Ardennes) depuis 1102. Molesme était, du reste, un monastère connu, ouvert en l'an 1075 par saint Robert, le fondateur de l'abbaye de Cîteaux : deux communautés distinctes, l'une de religieux, l'autre de religieuses y avaient vécu primitivement côte à côte, sous la juridiction du saint[2] et d'une manière si régulière, qu'en peu d'années il sortit de Molesme sept ou huit monastères d'hommes et un aussi grand nombre de monastères de filles parmi lesquels était Jully.

Le prieuré de Notre-Dame de Jully fut fondé vers 1115, par saint Bernard, par Godefroi, ancien évêque de Langres et par Milon, comte de Bar-sur-Seine, non loin de la ville de Tonnerre. La sœur de saint Bernard, Hombeline, sainte elle-même, et sa belle-sœur, la bienheureuse Elisabeth, femme de Gui, son frère, en furent les premières prieures. Pendant plus de vingt ans, ces deux femmes illustrèrent successivement Jully par l'éclat de leurs vertus. Hombeline même y mourut en 1141 ; mais l'esprit de religion qui l'avait animée sur la terre ne disparut pas avec elle ; il demeura dans ses compagnes à ce point que Guillaume, abbé de Saint-Thierry-les-Reims (O. S. B.), en 1145[3], et le comte de Troyes, Henri, en 1169, qualifiaient d'éminente la sainteté de ces filles — « *sanctimoniales religionis sanctitate nominatissimas* » — et qu'au commencement du XIII[e] siècle, le Prieuré de Jully avait déjà donné naissance à 11 autres monastères[4].

1. V. la charte de fondation.

2. Beaunier : Recueil des abbayes et prieurés de collation royale, II, 433.

3. Opera sancti Bernardi, *éd.* Migne, IV, 237.

4. Voici la liste de toutes ces maisons : l'abbaye du Tart (Côte-d'Or), v. 1125 ; — l'abbaye de Crisenon (Yonne), en 1130 ; — le prieuré, puis l'abbaye d'Andecy (Marne), en 1131 ; — le prieuré du Val d'Osne (Marne), en 1140 ; — le prieuré de la Chapelle d'Ose (diocèse de Langres), en 1145 ; — l'abbaye de Pralon (Côte-d'Or), v. 1149 ; — le prieuré de Vinetz (Marne), en 1155 ; — le prieuré de Chairlieu (diocèse de Troyes) ; — le prieuré de Franchevaux (diocèse de Sens), en 1159 ; — le prieuré de Béchot (Marne), v. 1170 ; — le prieuré de Sèche-Fontaine (Aube), en 1173 ; — enfin le prieuré de La Presle (Ardennes), en 1212.

D'aussi belles références donnaient à Mathilde de Villers le droit de penser que l'avenir serait assuré à l'œuvre nouvelle qu'elle avait dessein d'entreprendre. En conséquence, elle s'entendit avec la prieure de Jully et Giraud, l'abbé de Molesme[1]. Sans plus tarder, un essaim de moniales composé d'une prieure, d'une sous-prieure, d'une cellerière (chambrière?), d'une sacristine et d'un certain nombre de religieuses vint prendre possession de La Presle. La colonie plaça le monastère sous le vocable de Notre-Dame, en souvenir de Jully et sous le deuxième titre de Sainte-Marguerite[2], puis, immédiatement après, en présence de l'abbé Giraud et d'un grand nombre de personnes[3], elle ouvrit l'ère de la vie monastique dans la maison (juillet 1212).

Le régime de cette vie, bien entendu, était, en tous ses points, le régime de Jully. Les religieuses étaient astreintes à la clôture perpétuelle — « *perpetuâ signatœ clausurâ* » ; — elles devaient se procurer au moyen de leurs dots, de leur travail, de la culture, de leurs bœufs et des aumônes des fidèles, puis recevoir en commun leur nourriture et leur vêtement « *ut de proprio nutrimento et labore boumque suorum et cultura et eleemosynis fidelium in commune victum vestitumque recipant* », elles ne devaient pas avoir de serviteurs, ni de servantes, ni d'églises, ni de dîmes, ni de fermes « *servos vel ancillas, ecclesias aut decimas, villasque non habeant* ». Si quelque don de ce genre leur était fait, la propriété en revenait à Molesme « *sed si ab aliquo vel aliqua hœc eis data fuerint, Molismensi ecclesiœ permaneant* », les objets mobiliers seulement pouvaient rester aux religieuses « *aliud sane mobile... teneant* », les terres même qui leur étaient aumônées, et qui ne pouvaient être labourées par leurs propres charrues, retournaient à Molesme « *terra etiam si eis data data fuerit alia quam propriis carrucis excolere non queant, Molismensi conceditur cœnobio* ».

De son côté, l'abbé devait envoyer à ces filles, pour leur direction spirituelle et temporelle, quatre religieux, chargés de veiller selon Dieu, à ce qu'elles fussent préservées de tout amour du lucre et des sorties « *quibus ad regimen sui tam corporum quam animarum 4 deputabuntur monachi per Molismensen abbatem, qui eas ab omni peculiaritatis vitio atque vagatione, secundum Dominum tueantur* ». Ces religieux devaient les secourir plus particulièrement à la mort de l'une d'elles, par leurs prières et par d'autres services, mais elles devaient leur en payer l'honoraire « *quarum si qua obierit, quœ fratribus ecclesiœ Molismensis debetur oratio ac beneficium et pro ipsa persolvetur* ». Enfin, les fourrures étaient formellement interdites, à moins

1. Gallia christiana, IV, 736.
2. V. au Cart. la pièce nº XCVIII.
3. Voir la charte de fondation.

qu'elles ne fussent employées comme couvertures « *sed el silvatica indumenta prœter coopertoria in perpetuum prohibentur* [1] »

Ce dur et sévère régime que nous n'apprécierons pas autrement parce que nous avons doute qu'il ait été fidèlement mis en œuvre, avait été déterminé en l'année 1115, par Gui, abbé de Molesme et son couvent, à la prière du comte Milon de Bar. Trente ans plus tard, le pape Eugène III, le confirmant de son autorité apostolique, l'avait rendu obligatoire pour tous les monastères nés ou à naître de celui de Jully[2]; enfin en 1170 et 1181, Alexandre III en avait exigé à son tour l'entière et stricte observance[3]. La maison de La Presle devait donc s'y soumettre; d'où nous pourrions déjà induire qu'après la fondation du Prieuré, l'abbé de Molesme choisit parmi les religieux de l'abbaye ou bien, peut-être, parmi les religieux de Sainte-Vaubourg des moines, « probes et sages », qu'il envoya s'établir à côté de La Presle.

A la tête de ces moines devait se trouver un prieur, au-dessous de lui un camérier et, après eux, des frères convers formant ainsi une véritable communauté, moins nombreuse, mais plus en vue que celle des religieuses, et la cause pour laquelle Bauny, trompé par les souvenirs traditionnels, marque dans son Pouillé que le couvent de La Presle était un « Prieuré en règle de religieux bénédictins »[4].

Le prieur avait la direction spirituelle des religieuses; c'était lui qui entendait leurs confessions et qui leur administrait les sacrements — « *Ipse prior claustralis per ipsum abbatem ibidem institutus, vice et non sine abbatis ipsius qui pro tempore reget, in sacramentis ministrandis, in confessionibus audiendis et in aliis quœ spiritualia tangunt seu tangere possunt, prout ab olim consuetum est, officium sibi commissum, ut a Deo sibi ministratum fuerit, exercebit.* »

Le camérier (chambrier) s'occupait de l'administration des biens temporels de la maison; il veillait à leur conservation et pourvoyait aux besoins ordinaires des religieuses. — « *Nihilominus ipse camerarius, per ipsum abbatem institutus, negotia sœcularia, ad instantiam priorissœ loci, prout ab antiquo fuerit observatum, reget et observabit* [5] ».

L'institution de ces deux religieux n'appartenait nullement à la prieure. Toutes les fois que ces dames avaient besoin d'un père prieur ou bien d'un camérier, elles adressaient leurs

1. Jobin : Hist. du Prieuré de Jully, pièces justific., n° I, p. 206 ; charte de fondation du monastère de Jully.

2. Voir la Bulle du pape dans Jobin, *op. cit.*, p. justif. n° X, p. 215.

3. *Id.* n° XVIII, p. 224 et XXVIII, 236.

4. Varin : Arch. adm. II, 1067.

5. Jobin, *op. cit.*, p. 148.

lettres scellées à l'abbé de Molesme, qui répondait à leurs désirs; et lors même que ce prieur ou ce camérier se fussent montrés indignes ou incapables ou opposés à elles, elles ne pouvaient que demander leur remplacement par lettres signées de la prieure et des six plus anciennes religieuses; le choix, la révocation et la nomination des moines n'étaient à aucun autre qu'à l'abbé, — *qui si domui inventi fuerint minùs apti ad petitionem priorissœ et conventus mutabuntur a nobis bona fide, magis idoneis subrogandis*[1].

L'abbé de Molesme possédait, en effet, sur toutes les communautés de filles de la filiation de Jully une juridiction pleine et entière. Il avait le droit de les visiter, celui d'y faire des règlements, d'opérer toutes réformes pour le meilleur gouvernement de ces maisons. C'était de lui ou de ses délégués que les novices recevaient l'habit monastique; c'était en sa présence, ou par devant ceux-là que les sœurs prononçaient leurs vœux; les élections des prieures devaient être confirmées par lui : il était, en un mot, le chef en même temps que le père de la congrégation[2].

En ce qui concerne La Presle plus particulièrement, pour certifier ce qui précède, nous pourrions ne faire qu'attester qu'il existe, parmi les titres du Prieuré, une carte de visite faite par l'abbé dans le courant du XIII[e] siècle[3]; puis ajouter simplement qu'à la même époque (1258), la prieure du Val d'Osne en rendait témoignage au nom de son couvent et en celui de toutes les autres maisons de Dames[4]. Mais nous avons mieux à rapporter, car la charte de fondation du monastère, rédigée à la Presle même — *apud Pratellam* — par l'abbé de Molesme, Giraud, établit d'une manière expresse la situation dépendante du prieuré vis-à-vis de Jully, de Molesme et par conséquent de l'abbé; et elle détermine exactement la façon dont celui-ci a résolu d'assurer le service religieux au prieuré.

Le premier point n'est que la confirmation pure et simple de ce que nous avons dit. Mais, pour ce qui est de l'établissement des moines à côté de la Presle, en vue de remplir auprès des dames les fonctions que nous savons, la charte relate qu'à l'instance de la dame de Villers, et à cause de la nouveauté de la fondation, « *ad instantiam.... nobilis supradictœ attendentes qùod in primâ fundatione locorum plerumque solet novitas exoriri* », l'abbé a modifié les statuts pour un temps : Tout d'abord les religieuses se contenteront d'un seul moine; puis, lorsque l'accroissement de leurs revenus leur permettra d'en entretenir deux,

1. *Id.*, p. 152; v. aussi la charte de fondation de la Presle.

2. Voir *id.* le récit circonstancié de la confirmation solennelle d'une prieure de Jully en 1331.

3. Voir au Cart. la pièce n° XCVI.

4. Jobin, *op. cit.*, p. 283.

l'un qui sera prieur et l'autre camérier, on leur donnera un deuxième ; enfin, si dans la suite des temps, le bien de la maison exige qu'il y en ait un troistème, l'abbé le joindra volontiers aux deux autres. « *Statuimus ut ... moniales uno monacho sint contentæ, quousque duos sustentare valeant, ejusdem loci redditibus augmentatis : unus prioris et alter camerarii vices agens; quibus et cum, tertius addi posset diligenter, succedente tempore, ejusdem domûs necessitate pensatâ.....* »

Tel était, dans ses points principaux, le règlement des religieuses du Prieuré de La Presle.

La famille seigneuriale d'Ecry, qui avait concouru déjà aux premières tentatives de la dame de Villers, ne tarda pas à approuver la nouvelle fondation : dès l'ouverture du Prieuré, Gérard d'Ecry, seigneur suzerain du lieu où le monastère était construit, confirmait libéralement à l'église de Molesme l'entière propriété de La Presle et de ses dépendances autant qu'elles lui appartenaient[1].

La reconnaissance canonique de la maison ne se fit pas non plus attendre.

Albéric dit Humbert de Hautvilliers, auparavant archidiacre de Paris, était assis depuis deux ans sur le grand siège de Saint-Remy. C'était un prélat à l'âme ardente, mais aux sages conseils. Disciple du fameux curé de Neuilly, il avait prêché la croisade avec lui ; puis, payant de sa personne, à peine fut-il monté sur le siège de Reims qu'il se croisa une première fois contre les Albigeois en 1212, une seconde fois en 1215; et qu'enfin, après avoir assisté au concile général de Latran (1215), il repartit pour la guerre sainte (1218), d'où il revint pour mourir à Pavie, veille de Noël de cette même année. Cependant, le caractère chevaleresque du prélat ne l'empêchait pas de se montrer le promoteur des œuvres pies de son diocèse, aussi bien qu'il était le défenseur de la justice dans ses expéditions contre les hérétiques ou contre les infidèles. En 1209, il obligea Raoul d'Ecry à faire restitution des biens qu'il avait usurpés à l'abbaye de St-Nicaise et, en juin 1212, obtempérant aux dévotes sollicitations de la dame de Villers, il confirma l'établissement du Prieuré de La Presle, sa sujétion à l'abbaye de Molesme, et ajouta aux donations des fondateurs l'offrande de l'Eglise de Reims[2].

Cette bienveillance de l'archevêque envers les filles de Saint-Benoît de La Presle assura l'avenir de leur pieuse fondation. D'autre part, la sainteté de leur Ordre, sa prodigieuse fécondité, sa grande réputation, la pauvreté dans laquelle elles vivaient, la nouveauté de leur venue, leur acquirent la sympathie des

1. Voir au Cart. la pièce n° II.
2. *Id.*, III.

habitants de la contrée et l'affection des seigneurs ; elles leur amenèrent des offrandes généreuses et leur valurent, comme à Jully, de nobles et nombreuses vocations qui les perpétuèrent.

CHAPITRE DEUXIÈME

De la fondation du Prieuré à la guerre des Anglais (1212-1239)

Le premier seigneur qui se montra généreux en faveur de La Presle, d'après les pièces du Cartulaire, a été le seigneur de Vieux, aujourd'hui Vieux-les-Asfeld, lequel fit don au monastère de 18 septiers et un seau de froment à Villers devant le Thour[1].

Après lui, les seigneurs de Guignicourt[2], Château-Porcien[3], Condé[4], Tours-sur-Marne[5], malgré qu'ils fussent éloignés. Les comtes de Champagne eux-mêmes[6] figurent parmi les bienfaiteurs, si bien que de 1212 à 1218, ils avaient déjà aumôné à La Presle au moins 90 septiers de blé, un muid de seigle, et un muid de vin.

Des vocations religieuses surgirent pareillement autour du monastère par suite de la salutaire influence que les pieuses filles de Saint-Benoît répandirent, sans tarder, dans les populations. La première de ces vocations dont le temps nous ait conservé le souvenir, et certainement la plus illustre, fut celle d'une comtesse de Champagne, nommée Marie-en-bonnemain, et de sa nièce, avant 1218.

Ce fut à la toute particulière intention de ces dames que Blanche[7], veuve de Thibaut III, comte de Champagne, fit au Prieuré de La Presle le don de 15 muids de vin à prendre annuellement et à perpétuité sur les vinages de Cys (près Fismes) et de La Presle, avant septembre 1229[8].

Cependant, chose étonnante, déjà en ce temps-là, moins de dix ans après la fondation de La Presle et de sept ans après l'arrivée des religieuses, l'église du Prieuré dont nous voudrions connaître le style, la structure, le décor, les dimensions et chacun des détails, avait besoin de réparations.

1. *Id.*, LXVI.
2. *Id.*, LXXX et CII.
3. *Id.*, XXVII.
4. *Id.*, XLIII.
5. *Id.*, III.
6. *Id.*
7. Blanche, fille de Sancho, roi de Navarre, devint comtesse de Champagne en 1199, par son mariage avec Thibaut III. A la mort de ce prince (21 mai 1201), elle garda la régence du comté jusqu'à la majorité de son fils, Thibaut le Chansonnier ou le Posthume ; elle mourut en 1229.
8. Voir au Cart. la p. nº XVI.

Quelles furent les causes de cette nécessité? La mauvaise construction de l'édifice, la guerre ou quelque accident survenu? Quelle était la partie endommagée? Nous l'ignorons. Nous constatons seulement qu'une noble femme, Vuidèle de Saint-Michel, émue de voir cet état de l'Eglise et de savoir les sœurs dans l'impossibilité d'y suppléer à cause de leur sainte pauvreté, résolut de leur venir en aide et qu'elle promit de leur donner, après sa mort, 15 livres d'argent parisis, 5 pour elles-mêmes et 10 pour leur église[1].

La famille d'Ecry, tout particulièrement, depuis la généreuse intervention de Raoul, n'avait cessé d'être bienfaisante au Prieuré. Ainsi, vers cette époque, une enfant de cette noble lignée, Berthe d'Ecry, se fit religieuse à La Presle. Berthe devait avoir pour père Gérard d'Ecry et pour mère Catherine, femme de celui-ci. Elle avait pour frère Gui d'Ecry[2], chevalier, que les chartes mentionnent immédiatement à la suite de Gérard et qui ne peut manquer d'être un fils de celui-ci.

A quelle époque Berthe entra-t-elle au couvent? Combien de temps y resta-t-elle? Il est certain qu'elle y mourut, car, il y a peu d'années, comme si l'âme de cette pieuse enfant avait encore besoin de prières, la Providence permit qu'on retrouvât dans les ruines de l'emplacement de La Presle la pierre tombale de Berthe avec cette inscription :

« Ci-gît. Berthe. d'Ecri. priez. por. li. »[3].

Cette entrée en religion de la fille de Gérard d'Ecry ne put que resserrer les liens de sympathie qui existaient entre les deux maisons. Il ne faut pas s'étonner, par conséquent, si nous voyons Gérard se qualifier d'avoué de La Presle, — « *advocatus loci de Pratella* » (1212); Catherine, sa femme, choisir avec une complaisance marquée, le lieu de sa sépulture dans celui où sa fille demeure; Gérard, y fonder pour eux deux (févr. 1222) un service anniversaire avec l'approbation de l'archevêque[4]; puis, l'année suivante, Gui d'Ecry, sur le point de partir pour la Terre-

1. *Id.*, XXV (janvier 1219).

2. La veuve de Gui d'Ecry, nommée Isabelle et ses enfants mineurs paraissent dans deux actes de l'abbaye norbertine de Chaumont-Portien en 1239. (Hist. manuscrite de l'abb. de Ch., I, 84 et II, 870.) En 1254, l'un des enfants de Gui paraît sous le nom de Jean de Bertancourt, homme d'armes; ce Jean était mort en 1258, laissant une veuve nommée Voydla, dame de Thaizy et des enfants en bas-âge. (*Id.*, 871.)

3. Jadart : Claude Franc. Bidal, p. 7.

4. V. au Cart., la pièce n° V. En 1228, un Gérard d'Ecry, seigneur de Bertincourt, est mentionné dans l'Essai historique sur Rosoy-sur-Serre, par G. Martin (I, 322). Il avait affecté à la fondation d'une chapelle dans l'église Saint-Martin-de-Laon tout le blé qui lui était dû à Renneville, et il demanda à Alix, dame de Rosoy, de permettre à cette église la paisible jouissance de cette donation.

Sainte d'où il ne devait pas revenir, faire à La Presle une générosité nouvelle[3] et y fonder, lui aussi, son service annuel (1223).

Nombre de familles composant la noblesse ardennaise montrèrent par leurs offrandes l'intérêt qu'elles prenaient à l'existence du monastère et par là le bien que les bénédictines faisaient dans tous les environs comme sur ces familles mêmes : c'était d'abord le frère de la pieuse fondatrice, Raoul de Villers, qui approuvait et augmentait les libéralités de sa sœur[4] ; c'étaient ensuite les seigneurs de Sompy[5], de Radulsicourt[6], de Quarnay[7], de Vendy[8], et de Ceris, Cery ou Sery[9], qui faisaient don au Prieuré de 2 muids de vin, 2 muids et 16 septiers de froment durant la seule année 1224.

Quel était donc, en ces premiers temps, l'esprit du monastère?

Dans tous les cloîtres, les années qui suivent l'établissement d'une communauté sont marquées au coin de la ferveur ; la règle de l'Institut y est observée scrupuleusement et, si quelqu'un des membres songe à modifier un point ou l'autre du règlement, c'est plutôt pour en accentuer la sainte rigueur que pour y apporter l'apparence même de quelque adoucissement. Les ménagements paraissent dans tous les Ordres religieux, alors seulement qu'on s'éloigne des origines, que le nombre des sujets augmente, que la fortune de la maison s'accroît, que les relations avec le siècle s'étendent, en un mot, que la nature humaine apparaît davantage, ou bien encore lorsque la guerre, la peste, la famine, un fléau quelconque, des circonstances malheureuses, graves, inattendues y conduisent fatalement l'Institut, la maison ou les sujets qui les composent. Il en fut de même évidemment au Prieuré de La Presle : il est donc également évident que l'on ne doit pas interpréter dans le sens d'un adoucissement à l'ordinaire prescrit par la règle de Molesme et les coutumes de Jully le legs de la dame de Saint-Michel en vue de la réfection des religieuses[10], non plus que d'autres, en vue de leur vêtement[11], de leur chaussure[12], ou du luminaire de leur maison[13]. D'ailleurs, qui pourrait croire qu'en moins de dix années, les dons faits à La Presle eussent amé-

3. *Id.*, IV.
4. *Id.*, VII et LI ; juillet 1224.
5. *Id.*, X ; mai 1224.
6. *Id.*, VII ; juillet 1224.
7. *Id.*, VIII et XXIX ; juillet 1224.
8. *Id.*, II ; juillet 1224.
9. *Id.*, XI ; juillet 1224.
10. *Id.*, XXV ; 1219.
11. *Id.*, XXXII ; 1245.
12. *Id.*, XXIV et XLVIII ; 1242.
13. *Id.*, VIII ; juillet, 1224.

lioré le sort matériel de la communauté au point de permettre qu'on ajoutât au « général » des suppléments de nourriture appelés « pitances », et qu'on servît des chapons[1] au réfectoire? Nous savons, au contraire, que ces dames étaient pauvres, d'après le titre de l'archevêque de Reims, en 1212, d'après celui du comte de Soissons, en 1239[2], d'après tous ceux du Cartulaire de la maison, malgré les dons qu'on leur faisait; elles étaient même si pauvres que cet excès de dénuement ne cessa d'empêcher le développement du Prieuré; qu'il fut la cause de son incapacité à devenir abbaye et qu'il causa en grande partie sa ruine totale.

Il est encore une chose qu'il est bon d'expliquer, c'est la forme de rédaction des dons faits aux religieuses par leurs parents, amis et bienfaiteurs. A la lecture de la plupart des pièces il semble que ces pieux donateurs, n'ayant en vue que l'une ou l'autre religieuse, aient voulu que celle-là seulement jouît de leurs bienfaits à l'exclusion des autres. Telle n'a pu être l'intention de ceux qui ont fait quelque don aux sœurs; ils ont pu avoir pour but de subvenir aux besoins de telle ou telle; ils ont pu vouloir, en faisant une dot à une dame, assurer à celle-ci sa subsistance jusqu'à sa mort; peut-être même que certains n'eussent rien donné au Prieuré si la présence d'une telle ne les y avait obligés; malgré cela, le vœu de religion, rendant chacune incapable de posséder quoi que ce soit et, toutes vivant de la vie commune, c'était à la communauté que l'on faisait un don, c'était pour le couvent tout entier, afin que toutes en jouissent dans une égale mesure.

Quoi qu'il en soit, vers l'an 1228, un désaccord comme on en voit si fréquemment au moyen-âge, et comme le Prieuré avait failli déjà en éprouver quelqu'un[3], surgit entre La Presle et l'abbaye de Septfontaines, de l'Ordre de Prémontré, à quelques lieues au nord d'Ecry, dans la Thiérache. Il s'agissait de vingt setiers de blé que les sœurs percevaient près Villers devant le Thour, et que les prémontrés prétendaient appartenir à leur maison. Heureusement, il n'en fut rien; de par l'autorité du Pape un compromis fut fait d'après lequel les religieux se regardaient comme non fondés et les dames de La Presle payaient dix livres parisis[4]; le tout fut approuvé par l'abbé de Septfontaines[5] et l'archevêque de Reims[6].

1. *Id.*, XXV ; 1219.

2. *Id.*, LXXVII. En 1246, le même comte de Soissons certifia en présence du comte de Rethel, qu'on avait donné aux religieuses de La Presle un muid de blé à prendre tous les ans à Villers devant le Thour (collect. de Champ., XXI, 200).

3. *Id.*, III.

4. *Id.*, XIII ; janvier 1228.

5. *Id.*, XIV ; janvier 1228.

6. *Id.*, XV ; avril 1229.

Malgré sa pauvreté, le couvent de La Presle devait être en état de payer ces dix livres, car si beaucoup de ses titres sont muets sur la vie intérieure de ses membres, ils nous apprennent, du moins, qu'un bourgeois lui avait donné, à Reims, une maison toute meublée[1], que d'autres se plaisaient à décharger les dames de certaines servitudes[2], et qu'enfin les seigneurs de Saulx[3], de Vouziers[4], de Sery[5], d'Avaux[6], de Dampierre[7], du Chastelet[8], de Saulce[9], de Sarnay[10], de Son[11], d'Anecy[12], du Thour[13], d'Epinois[14], de Château-Porcien[15], de Contreuve[16] et d'autres ne cessaient d'accorder leurs faveurs à La Presle, pour leurs anniversaires, pour la dot de plusieurs religieuses ou simplement par pure charité.

Nous ne nous arrêterions pas sur ces diverses pièces si nous n'avions fait cette remarque qu'à la suite de l'une d'elles, datée de 1223 et mentionnant la vente d'une terre par la prieure à l'Hôtel-Dieu de Laon, une main du XIIIe siècle a qualifié cette prieure de « première des abbesses »[17]. Quinze ans plus tard, en 1238, une pièce émanée d'un seigneur du Chastelet et rédigée au Chastelet même, c'est-à-dire à deux ou trois lieues de La Presle, donne au couvent le titre d'abbaye[18]. Trente-quatre ans encore après, un chanoine de Reims, nommé Guichard, qui connaissait La Presle pour lui avoir été utile, faisant son testament, laissait quelque chose à cette maison et qualifiait la supérieure d'abbesse[19].

1. *Id.*, XXVIII; juin 1242.

2. *Id.*, XXXIII, octobre 1246 ; et XXXV, décembre 1242.

3. En 1229, Thierry, seigneur de Saulx, donna aux Religieuses de La Presle quatre septiers de seigle à prendre tous les ans sur le territoire de Perte (Biblioth. nat., Coll. de Champ., XXI, 163).

4. V. au Cart. la pièce n° LXXIV ; août 1231.

5. En 1232, le seigneur de Sery accorda aux religieuses de La Presle l'usage dans ses bois, tant pour elles que pour leurs bestiaux (Bibl. nat, Coll. de Champ., XXI, 178).

6. V. au Cart. les pièces n° LXXXVIII, novembre 1233 ; et XXXI, avril 1244.

7. *Id.*, XLIX; mars 1233.

8. *Id.*, XX ; 23 mai 1238.

9. *Id.*, XLVII; mai 1238.

10. *Id.*, LXXVII ; avril 1239.

11. *Id.*, XXIX ; juillet 1239.

12. *Id.*, XXII; décembre 1241.

13. Mars 1241.

14. *Id.*, LXXIX ; 1245.

15. *Id.*, L ; décembre 1239.

16. *Id.*, XXVI ; février 1242.

17. V. à l'appendice.

18. V. au Cart. la pièce n° XX.

19. V. à l'appendice.

Que faut-il en conclure? En ce temps-là, la maison de La Presle était-elle une abbaye ou un simple Prieuré? Nous avouons volontiers qu'après les données qui précèdent, connaissant l'historique de Jully, qui fut d'abord abbaye, puis qui devint prieuré vers l'an 1225[1], nous serions fort tentés de décorer aussi La Presle du titre d'abbaye; mais, outre que nulle part, en dehors de ces trois circonstances, nous n'avons vu le couvent porter le titre d'abbaye, nous savons des exemples de semblables erreurs commises volontairement ou non, au Moyen-âge[2] et surtout nous ne pouvons cacher que, vers la même époque, l'abbé de Molesme, supérieur immédiat de cette maison où, d'ailleurs il faisait ordinairement sa visite régulière, nommait La Presle « Prieuré »[3]. C'était en l'an 1233, sur une question d'immeubles et de droits seigneuriaux, une assez grosse difficulté s'était élevée entre La Presle et le seigneur d'Ecry, Gérard, dont nous avons parlé. Le différend avait pris même une tournure menaçante, lorsque le doyen du Chapitre de Reims et le chanoine Guichard, déjà nommé, offrirent leur bienveillante médiation et renouèrent l'accord rompu entre le sire d'Ecry et les dames religieuses[4]. Mais ce n'est pas sur cette affaire que nous voulons attirer l'attention. A la suite de cet accommodement, l'abbé de Molesme, Isambert, qui avait ratifié le compromis des deux médiateurs (octobre), leur écrivit une lettre remplie de grâces, de savoir-vivre et de remerciements; et, dans cette lettre, il appelle « Prieuré » la maison de La Presle[5].

Quoi de plus?

En ce temps-là, Gérard d'Ecry ne devait pas tarder à mourir; au mois de mai 1234, il n'était déjà plus[6]; Raoul, un de ses fils, approuva donc, selon la promesse de son père, le legs testamentaire que sa mère avait fait à La Presle.

Cinq ans plus tard, au mois de juillet 1239, un autre Gérard, chevalier, sire d'Ecry et sa femme, nommée Contesse, adhérèrent, en qualité de seigneurs suzerains, à l'achat de 3 jours de terre que le couvent de La Presle avait fait dans la circonscrip-

1. Gallia christ., IV, 730.

2. Par exemple, bien qu'il n'y ait jamais eu qu'un chapitre de chanoines à Rozoy-sur-Serre, l'évêque de Laon, son fondateur, en 1018, appelait cette collégiale abbaye (H. de Rozoy, I, 178-182). De même, bien que le petit monastère de Crécy (O. Prem.) de la dépendance de l'abbaye de Belval, au diocèse de Reims, n'ait été jamais qu'un Prieuré, il est désigné avec le titre d'abbaye dans 2 rôles de taille et de surcens de 1328 (Varin : Arch. adm. la V. de R., II, 495 et 558).

3. V. au Cart. la pièce nº XCVI.

4. *Id.*, XVII.

5. *Id.*, C.

6. *Id.*, XVIII.

tion de leur domaine[1]. C'était l'application du traité fait par les deux maisons au mois d'octobre 1233; c'était aussi la première acquisition qu'eût faite la pauvre communauté de La Presle; nous n'en connaissons même qu'une seconde de deux petits morceaux de terre achetés à un habitant de Villers devant le Thour en 1247[2]; mais n'anticipons pas.

Les pièces dont nous nous sommes servi jusque-là nous ont transmis les noms de plusieurs religieuses. Nous avons déjà cité une comtesse de Champagne, sa nièce et une enfant de la famille d'Ecry; ajoutons Eustachette, sœur d'Oudard, chevalier de Château-Porcien; Yde, fille de Gui, chevalier de Menneville, frère d'Oudard et partant nièce d'Eustachette : toutes deux vivaient encore en avril 1256[3]; Catherine, fille de Raoul de Mont[4], probablement parente des deux premières (déc. 1239); Berthe, dite Gobinette[5], fille de Gilles, chevalier d'Anceny (déc. 1241; Gobinette, fille de Gilles de Contreuve; Mahaut[6] et Marguerite (février 1242). Quant aux prieures, elles nous sont presque inconnues : c'est seulement en 1242, trente ans après la fondation du monastère, que nous voyons dans le Cartulaire de La Presle l'intervention de l'une d'entre elles.

Trois actes de juin, de décembre et de mars de cette année font mention de cette dame et nous apprennent d'elle ce qui suit : Au mois d'août 1231, le chevalier Henri de Vouziers avait aumôné à La Presle 5 setiers de froment à prendre tous les ans, à perpétuité, sur les dîmes de Vendy qui lui appartenaient. Henri s'était marié à Poncette et, de cette femme, il avait eu un fils, probablement nommé Gaucher, qui hérita de la seigneurie maternelle de Vendy et une fille nommée Isabelle qu'il avait mariée elle-même, plus tard, au chevalier Jean de Montgon. Au mois de mars 1242, la femme et la fille de Henri de Vouziers étaient mortes, mais Gaucher de Vendy avait eu, à son tour, une enfant, laquelle était, à ce moment, prieure de La Presle; et Isabelle de Vouziers, que nous pensons avoir été sœur de Gaucher, avait eu également de son union avec Jean de Montgon, Beaudoin, devenu seigneur de Vendy, et Emmelotte, religieuse de La Presle, comme sa cousine, la prieure Mme de Vendy. Aucun acte ne certifie ce que nous avançons; mais l'étude attentive des pièces nous autorise à embrasser cette opinion[7].

1. *Id.*, CX.
2. *Id.*, XXXVI ; voir aussi au chapitre V à la date de 1696.
3. *Id.*, LIII.
4. *Id.*, L.
5. *Id.*, XXII.
6. *Id.*, XXVI.
7. *Id.*, XXIV et XLVIII.

Au mois de mars 1242, Madame de Vendy était donc prieure de La Presle.

MADAME DE VENDY
Prieure, mars 1242.

Nous n'avons pas autre chose à dire sur cette prieure, sinon que depuis son passage à La Presle la maison de Montgon ne cessa de montrer sa bienfaisance envers le monastère[1] et sa droiture de vues jusque dans leurs communes difficultés (février 1291).

Plus charitable encore était la famille d'Ecry, qui n'épargnait à La Presle ni ses biens ni ses membres. Nous avons parlé déjà de Berthe d'Ecry religieuse en l'année 1212; en mars 1245[2], Ermengarde, la belle-sœur de Raulin de Pont-d'Ecry, pour laquelle sa grand'mère et sa mère rivalisent d'affection et de soins, continue la pieuse tradition de la famille et se rend au couvent; puis, dans dix ans (mars 1256)[3], lorsque, peut-être, leurs aînées seront mortes ou vieillies, Marie et Félicité d'Ecry, sœurs de Gérard III, sire d'Ecry, fils d'un autre Gérard et marié, avant septembre 1259, à Helvis, dame de Hans, veuve de Jacques de Grandpré[4], viendront prendre le voile et garder les tombeaux de leurs aïeux.

En effet, les religieuses du Prieuré, dans l'impossibilité de payer les bienfaits de ces nobles seigneurs par des dons matériels, et néamoins désireuses de témoigner qu'elles savaient être reconnaissantes, manifestaient cette gratitude en accordant à leurs amis la sépulture chrétienne dans leur église : c'est ainsi que Catherine, femme de Gérard Ier d'Ecry, avait été inhumée à La Presle, que le père de Gérard III y avait été pareillement enterré, que ses ancêtres y reposaient[5] et que lui-même, apparemment, reçut cette récompense des pauvres filles auxquelles il avait fait du bien.

D'autres familles, encouragées par les exemples des sires d'Ecry et de tous ceux dont nous avons parlé, vinrent apporter leurs offrandes à La Presle; de ce nombre, nous citerons les

1. *Id.*, LXII.
2. *Id.*, XXXII.
3. *Id.*, CI.
4. *Revue de Champagne*, XIII, 184-187.
5. V. au cart. la pièce nº CI et la fin de ce travail. J'ai trouvé trois autres membres de cette famille d'Ecry : Gilotus d'Ecry et Jean d'Ecry, mentionnés en 1253, dans l'Essai hist. sur Rozoy-sur-Serre, par G. Martin, t. I, p. 385, je le note en passant; et Elisabeth d'Ecry marquée comme épouse de Manassès VI, comte de Rethel en 1262, par M. Caruel dans son *Essai sur Rethel* (Rethel, 1891, gr. in-8º, p. 15).

seigneurs de Balhan[1], d'Anconin[2], de Courbesane[3], de Baalon[4], de Champigny[5], de Chastel[6] et de Thaisy[7].

Quelques membres du clergé de Reims, Hugues-le-Large, par exemple, doyen du Chapitre, par testament du 22 septembre 1285[8]; Martin dit Lenoir, chapelain de Notre-Dame[9]; Thomas de Cuimy, coutre de la même église[10], se firent également les bienfaiteurs du Prieuré.

Deux bourgeoises de la même ville[11] suivirent l'exemple du clergé et de la noblesse.

Mais ce qui frappe davantage dans les pièces de ce temps qui sont au Cartulaire, c'est la suite de six ou sept religieuses et prieures, filles de familles pour la plupart, en faveur desquelles leurs parents font ou approuvent des donations au Prieuré.

Ainsi, en 1248, c'est Berthe, décédée religieuse à La Presle, dont le neveu, seigneur de Saint-Ferjeux, agrée ce qu'elle a jadis reçu de sa sœur à elle, qui est sa mère à lui[12]; en mai 1250, paraît la prieure Cécile.

CÉCILE

Prieure, mai 1250.

Dans un acte du seigneur de Cormicy en faveur du Prieuré[13], en septembre 1256, c'est Helvide, religieuse de La Presle, pour laquelle Thomas de Cuimy, déjà nommé, son oncle, fait don de plusieurs pièces de terre; en 1271, c'est Isabelle de Fayel[14], parente, sans aucun doute, de la fameuse dame de Fayel, Gabrielle de Vergies, dont tout le monde connaît la fameuse aventure[15]. Isabelle, étant religieuse à La Presle, loua à ferme ses propriétés de Tramery et de Faverolles à un bourgeois de Reims, Arnoulph dit Le Glaive[16]; en 1275, une nouvelle prieure a pris la direction du monastère; elle s'appelle Jeanne

1. V. au Cart. la pièce n° XLI; mai 1248.
2. *Id.*, XII; décembre 1247.
3. *Id.*, XXXVIII; 1248.
4. *Id.*, CVIII; juillet 1248.
5. *Id.*, XXXVII; août 1248.
6. *Id.*, XLIV; 1251.
7. *Id.*, LIV; mars 1257.
8. V. à l'appendice.
9. V. au Cart. la pièce n° XXXV; décembre 1242.
10. *Id.*, LII; septembre 1266.
11. *Id.*, LXIV; 1302.
12. *Id.*, XI.
13. *Id.*, XLII.
14. *Id.*, LII.
15. Dom Lelong; *op. cit.*, 276 (1190).
16. V. au Cart. la pièce n° V.

JEANNE
Prieure, janvier 1275

et elle donne à ferme, au nom de sa communauté, à Philippe de Camus, fils de Drouard Couvreur, de Trigny, une vigne qu'elle avait en ce lieu, à charge pour le vigneron d'arracher la vigne rouge et de planter à sa place une vigne blanche[1].

Le Prieuré de La Presle n'en était pas plus riche pour posséder quelques biens immeubles et, en cela, il ressemblait aux autres monastères de filles dépendants de Molesme; car, en 1279, le pape Nicolas III laissa à la discrétion de l'abbé de Molesme le soin de mettre tel nombre de religieuses qu'il jugera à propos, à cause de leur misère, dans les couvents de filles soumis à l'abbaye[2].

En mai 1282, Mahaut d'Autremencourt, religieuse à La Presle et sœur du seigneur d'Autremencourt, reçoit de son frère 40 sous de rente probablement pour sa dot ou part d'héritage[3].

Et enfin, en octobre 1284, Marguerite de Reims, sous-prieure à La Presle, fille d'un bourgeois nommé Arnoulph, peut-être le susnommé, obtient, à la mort de son père, restitution partielle d'un surcens qui lui appartenait en propre et que son père avait aliéné[4].

Nous arrivons ainsi aux dernières années du XIIIe siècle et à la fin du premier âge du monastère.

Des jours malheureux vont se lever pour lui comme pour la patrie tout entière. En attendant, voici que déjà non seulement les donations diminuent, mais que le monastère, loin de recevoir des aumônes nouvelles, devra pour conserver son bien forcer la main à plusieurs débiteurs et supporter lui-même de fort lourds sacrifices.

Le premier sacrifice connu est celui que le roi imposa à La Presle comme à tous les autres établissements de main-morte pour les propriétés acquises au Prieuré, depuis 46 ans, dans les arrière-fiefs de Champagne et dans le bailliage de Vitry. La quittance de ce droit prélevé par le fisc a été conservée dans les archives de la maison; elle est datée du mois d'avril 1293[5].

La cause qui obligeait Philippe-le-Bel à lever partout ces impôts était la guerre qu'il avait à soutenir dans le Nord contre les princes ligués par le roi d'Angleterre. Un de ceux-ci surtout,

1. *Id.*, LVII.

2. Bibl. nat., collect. de Bourgogne, XV, 199; Dom S. Briot, qui rapporte ce détail à la date de 1279 et au pape Innocent V dans son Petit abrégé chronol. de l'hist. de l'abbaye royale de N.-D. de Molesme rédigé en 1697, fait erreur de date ou de Pontife.

3. V. au Cart. la pièce n° CIV.

4. *Id.*, LX.

5. *Id.*, LXIII.

Henri, comte de Bar heureusement, poursuivi bientôt, puis battu et fait prisonnier par le connétable Gaucher de Châtillon, comte de Porcien (1297), parcourait la Champagne et faisait fort souffrir les villages, les fermes et les monastères qui se rencontraient sur les pas de ses hommes[1]. La Presle, à n'en pas douter, fut mise à contribution comme les autres, mais il faut croire que ces charges ne lui furent pas trop onéreuses puisqu'en l'année 1302, malgré les menaces des Flamands après leur victoire de Courtrai, malgré la rente que les dames avaient été obligées ou qu'elles étaient tenues encore de payer en raison des immeubles qu'elles possédaient à Reims[2], malgré le peu de ressources de leur maison[3], la prieure Félicité,

FÉLICITÉ

Prieure, 18 octobre et décembre 1302

usant de ce peu, n'hésite pas à bâtir, en dehors du monastère, bien entendu, certaine maison pour recevoir et loger les hôtes et amis de son Eglise. Il paraît que, d'après le conseil de bonnes gens et de personnes dignes de foi, par conséquent de l'abbé de Molesme, sous la juridiction duquel les sœurs étaient toujours placées[4], ladite opération était d'une utilité évidente et même tout à fait nécesaire[5]. Cela prouve assurément que les filles de La Presle, répondant aux vœux de leur pieuse fondatrice, exerçaient l'hospitalité, que leur maison s'était fait des amis et qu'il faisait bon vivre auprès d'elles. Mais enfin le conseil donné à la prieure était-il vraiment sage et son entreprise etait-elle opportune? Après la longue paix dont la France avait joui, les temps étaient devenus mauvais; l'étranger foulait notre sol au nord et au midi; à la porte même de La Presle, l'abbaye de Foigny (O. cist.), était pillée (1302); et il y avait en l'air des signes non équivoques que des jours plus malheureux allaient arriver.

Dans un autre ordre d'idées, il est certain que la prieure n'avait pas la somme suffisante à une telle construction puisque ses fonds vinrent à manquer et que le travail dut être

1. Martin : *op. cit.*, I, 430.

2. Le Prieuré de La Presle paya au chapelain de N.-D., Martin le Noir, jusqu'en 1242, une rente sur une maison située rue Saint-Pierre-le-Viel (voir au Cart. la pièce n° XXXV); elle en paya une autre à l'abbaye de Saint-Pierre-les-Dames jusqu'en décembre 1302 (*id.*, LXVII); en outre, le 29 mai 1328, la prieure fut imposée à 10 s. et 8 s. de contribution pour trois maisons qu'elle possédait à Reims. (Varin : Arch. admin., II, 495).

3. On leur devait en 1302 une rente assise sur une maison de la rue Montoison, à Reims. (Voir au Cart. la pièce n° LXIV.)

4. V. au Cart. la pièce n° LXX, 1316, et à la Bibl. nat., collect. de Bourg., XV, 202.

5. *Id.*, LXV.

interrompu pour ce motif. Par bonheur, Félicité avait entre les mains les capitaux de deux legs que des femmes chrétiennes avaient faits au couvent en vue de leur anniversaire ; elle usa de ces sommes et continua son œuvre, œuvre d'un jour, hélas ! œuvre de laquelle bientôt il ne devait rien demeurer que la chapelle! En attendant, il est probable que la prieure put terminer son entreprise, mais lui a-t-il été donné de restituer l'emprunt qu'elle avait fait ? Dieu le sait : dans tous les cas, elle publia une charte pour affirmer son intention et, pour mieux témoigner de sa sincérité, elle apposa au bas de cette pièce son propre sceau et le sceau de la communauté.

C'était alors un usage suivi partout et dans les monastères de se servir de sceaux et de contre-sceaux pour ajouter un poids plus grand aux engagements écrits. Le sceau de la communauté lui était propre et ne variait jamais; les supérieurs faisaient pareillement usage de sceaux, mais d'un sceau qui leur était personnel et qui disparaissait avec eux. L'*Inventaire des sceaux de la Picardie*[1] nous rapporte que le sceau du Prieuré de La Presle, d'après un fragment retrouvé au bas d'un acte du mois d'octobre 1223, étaitde forme ogivale, d'environ 0,055 millimètres et qu'il représentait la Vierge assise tenant l'Enfant Jésus.

Mais revenons à la prieure. A la suite de la construction de l'hôtellerie du monastère, au mois de décembre 1302[2], Félicité fit abandon de trois vignes qu'elle possédait à Aire contre une redevance annuelle de vin pour son couvent[3].

L'année suivante (1303) les démêlés du roi Philippe le Bel et du pape Boniface VIII étaient arrivés à leur état le plus aigu. Le 13 juin, le roi ayant accueilli la requête de Placian qui réclamait la convocation d'un concile général, des commissaires royaux parcoururent les provinces pour provoquer des adhésions à cette résolution. A la fin de septembre on avait déjà recueilli sept cents actes de ce genre. La prieure de La Presle donna-t-elle aussi son adhésion à ce projet? Il est permis de le croire; mais son désir n'a pas été déterminant plus que celui des autres, car peu après, le 11 octobre, la mort du pape mit fin à cette agitation plus politique que religieuse des légistes français et le pays rentra dans l'ordre.

C'est tout ce que nous avons à dire sur la prieure Félicité; nous ne savons si elle vécut encore longtemps après ces choses; mais si Dieu lui a donné cette grâce, elle aura dû souffrir pour sa maison, car elle aura constaté la parcimonie de plus en plus étroite de ceux qui, jusque-là, s'étaient montrés si larges de générosité envers La Presle. A partir de cette

1. Publié par G. Demay, in-4°, n° 1457.

2. V. au Cart. la pièce n° LXVII.

3. *Id.*

époque, époque de paix cependant, jusqu'à la ruine du Prieuré, on ne fera plus à celui-ci que deux donations charitables, signe évident du refroidissement de la charité, de l'affaiblissement de l'esprit de foi et de la diminution notable des vocations en vue desquelles étaient faits la plupart de ces dons.

La première de ces aumônes a eu lieu en 1303 et elle fut faite par la dame d'Orainville[1]. Pour rencontrer la seconde et la dernière, il faut attendre vingt-cinq années; mais nous sommes heureux de le remarquer : elle émanait d'un successeur, peut-être d'un des derniers rejetons des fondateurs du Prieuré, Louis, chevalier, sire de Chauvency et d'Ecry, mort en cette année 1328[2].

Déjà, huit ans auparavant, juin 1320[3], un autre membre de la famille, Jean, dit de Pont, chevalier d'Ecry, avait reconnu comme siens les engagements de ses prédécesseurs. Trois mois après, septembre 1320[4], Louis avait pris à ferme perpétuelle une vigne appartenant aux religieuses; il s'était montré large d'idées à leur égard et il avait fait accepter prudemment la convention par sa femme Ermensaud. Peut-être sentait-il en lui-même les approches de la mort; dans tous les cas, il agit en digne fils de ses pères et l'Histoire, en le reconnaissant, ne peut que lui donner une place d'honneur dans ses annales. Après lui, le Prieuré n'eut plus que des difficultes. La veuve de Louis (23 mars 1328[5]), les seigneurs de Charbogne (janvier 1328[6]), d'Espaingny (1334[7]), le dur comte de Portien, Gaucher de Chatillon, surtout[8], et Raoul d'Air (1337[9]), sous la prieure Marie de Grignon,

MARIE DE GRIGNON

Prieure, 30 mai 1334

cessent de remplir avec grâce les charges de leurs prédécesseurs ; ils chicanent et il faut que les innocentes religieuses usent avec eux de force ou de transaction pour obtenir une partie de ce qui leur est dû et sauver le principe de leur propriété : en un mot, comme nous l'avons dit, les temps étaient changés et l'esprit de calcul commençait à remplacer chez les grands le zèle et la piété qui avaient inspiré les fondations de leurs aïeux. Nous arrivons ainsi à la période de l'histoire de La Presle qui commence à la guerre des Anglais (1339).

(A suivre.)

1. *Id.*, LXVIII.
2. *Id.*, LXXV. En 1548, un Fr. de Cadenet, et sa femme Madeleine de Grandpré de Han, se qualifient encore de sieurs d'Ecry et Vauxboison.
3. *Id.*, LXXI.
4. *Id.*, CV.
5. *Id.*, CVII.
6. *Id.*, LXXII.
7. *Id.*, LXXXI.
8. *Id.*, CIX et LXXXIII.
9. *Id.*, LXXXIX.

Répertoire Historique de la Haute-Marne*

CONTENANT

LA NOMENCLATURE DES OUVRAGES, ARTICLES, DISSERTATIONS ET DOCUMENTS IMPRIMÉS

CONCERNANT L'HISTOIRE DE CE DÉPARTEMENT

PREMIÈRE PARTIE

BIBLIOGRAPHIE

CHAPITRE II

Monographies des communes, hameaux et écarts fermes, lieux détruits, etc.

(Suite)

Magneux.

BARTHÉLEMY (E. de). — Diocèse ancien de Châlons-sur-Marne, II (1861), 246.

Maizières-lès-Joinville.

BARTHÉLEMY (E. de). — Diocèse ancien de Châlons-sur-Marne, II (1861), 272.

Maizières-sur-Amance.

BONVALLET (A.). — Les fiefs de la mouvance royale de Coiffy. (Revue de Champ. et Brie, XVIII (1885), 334.)

Prieuré.

[PISTOLLET de SAINT-FERJEUX (Th.)]. — Recherches sur l'arrondissement de Langres (1836), 338.

C. des F. — Aperçu sur les établissements religieux de la Haute-Marne avant 1789. Chapitre VII. (La Haute-Marne, revue champenoise (1856), 338.)

Malaincourt.

CALMET (Dom). — Notice de la Lorraine, 2e édit., I, 419.

PARISEL (V.). — Malaincourt et ses seigneurs. La famille de Roncourt. (Bulletin de la Société hist. et archéol. de Langres, 1888-89, III, 156.)

Marac.

[PISTOLLET de SAINT-FERJEUX (Th.)]. — Recherches sur l'arrondissement de Langres (1836), 339.

Marcilly.

[PISTOLLET de SAINT-FERJEUX (Th.)]. — Recherches sur l'arrondissement de Langres (1836), 344.

Marmesse.

DIDIER (L'abbé C.). — Histoire de Châteauvillain, suivie d'une notice sur les communes du canton (1882), 375.

Prieuré de Saint-Martin.

C. des F. — Aperçu sur les établissements religieux de la Haute-Marne avant 1789. Chapitre VII. (La Haute-Marne, revue champenoise (1856), p. 338.)

* Voir page 820, tome III de la *Revue de Champagne* (nouvelle série).

Marnay.

DAGUIN (A.). — Marnay. Ses seigneurs. La famille Le Tartier. (Bulletin de la Société hist. et archéol. de Langres, I (1879), 332.)

Marnotte (La).

Ferme, commune de Balesme.

NOTE, sur une découverte faite il y a environ cinquante ans, dans : Bulletin archéologique du Comité des Travaux historiques et scientifiques, 1888, p. 216.

Mathons.

BARTHÉLEMY (E. de). — Diocèse ancien de Châlons-sur-Marne, II (1861), 282.

Maulain.

[PISTOLLET de SAINT-FERJEUX (Th.)]. — Recherches sur l'arrondissement de Langres (1836), 350.

Méchineix.

FÈVRE (Mgr). — Le pèlerinage de Méchineix. — Chaumont, 1880, in-12.

Melay.

[PISTOLLET de SAINT-FERJEUX (Th.)]. — Recherches sur l'arrondissement de Langres (1836), 351.

BOUGARD (Docteur E.). — Géographie illustrée du canton de Bourbonne-les-Bains, 1882, in-4°.

P. 205, *Melay*.

Merrey.

COURTÉPÉE. — Description du duché de Bourgogne, 2e édit., II, 218.

ROSSIGNOL. — Le bailliage de Dijon, après la bataille de Rocroy. Procès-verbaux de visite des feux (1645). In-8°, 1857, p. 232.

Mertrud.

BOUILLEVAUX (L'abbé R.-A.). — Les moines du Der (1845), 382.

Meuse.

[PISTOLLET de SAINT-FERJEUX (Th.)]. — Recherches sur l'arrondissement de Langres (1836), 352.

BRIFFAUT (L'abbé). — Notes historiques sur Varennes et ses environs. (La Haute-Marne, revue champenoise (1856), 457.)

Meuvy.

CALMET (Dom). — Notice de la Lorraine, 2e édit., II, 96.

COURTÉPÉE. — Description du duché de Bourgogne, 2e édit., II, 221.

ROSSIGNOL. — Le bailliage de Dijon, après la bataille de Rocroy. Procès-verbaux de visite des feux (1645). In-8°, 1857, p. 232.

Eglise.

BROCARD (H.). — Un émail byzantin. (Bulletin de la Société hist. et archéol. de Langres, I (1879), 338-340.)

Moëslains.

VAVERAY (De). — L'Election de Vitry-le-François (1738), 345.

BOUILLEVAUX (L'abbé R.-A.). — Les moines du Der (1845), 390.

BARTHÉLEMY (E. de). — Diocèse ancien de Châlons-sur-Marne, II (1861), 323.

MAZELIN (L'abbé). — Saint-Aubin, évêque d'Angers; sa vie, son pèlerinage à Moëslains (Haute-Marne). — Bar-le-Duc, Guérin, 1871, in-16, 224 p.

Moiron (Commune de Lusy).

Prieuré de Saint-Evrard.

C. des F. — Aperçu sur les établissements religieux de la Haute-Marne avant 1789. Chapitre VII. (La Haute-Marne, revue champenoise (1856), 338.)

Montcharvot.

BRIFFAUT (L'abbé). — Notes historiques sur Varennes et ses environs. (La Haute-Marne, revue champenoise (1856), 460.)

LACORDAIRE-LOGEROT. — Notes sur des monnaies d'or trouvées à Montcharvot, canton de Bourbonne-les-Bains (Haute-Marne), par M. Petit-Guillaumot. — In-4°. S. l. n. d. 4 p. à 2 col. — A la fin : Imprimerie P. Roret, à Bourbonne.

BOUGARD (Docteur). — Géographie illustrée du canton de Bourbonne-les-Bains. 1882, in-4°.

P. 206. *Montcharvot.*

Montéclair.

Ancienne forteresse, territoire d'Andelot.

(Voir aussi : Andelot.)

DU CHESNE (A.). — Les Antiquitez et Recherches des villes de France, 2e édit. (1668), I, 321.

Montesson.

BONVALLET (A.). — Les fiefs de la mouvance royale de Coiffy. (Revue de Champ. et Brie, XVIII (1885), 417.

Montier-en-Der.

Voir, à l'Hagiographie : S. Bercaire, Ste Théodosie ou Ste Thuise.

BOUILLEVAUX (L'abbé R.-A.). — Les moines du Der (1845), pp. 339-429.

Abbaye.

GALLIA CHRISTIANA, edit. 2a, IV (1656), p. 326-328.

[D. D. DURAND et MARTÈNE]. — Voyage littéraire de deux religieux bénédictins de la Congrégation de S. Maur (1717). 1re partie, p. 98. 2 pl.

BAUGIER. — Mémoires historiques de la province de Champagne, II (1721), 155-158.

GALLIA CHRISTIANA, edit. 3a, IX (1751), col. 906-923.

BOUILLEVAUX (L'abbé R.-A.). — Les moines du Der; avec pièces justificatives, notes historiques et notices sur le bourg et le canton de Montier-en-Der et la ville de Wassy. — Montier-en-Der, 1845, in-8° (pp. 1-335.)

CAUMONT (A. de). — Rapport verbal sur une excursion archéologique en Lorraine, en Alsace, à Fribourg-en-Brisgau, et dans quelques localités de la Champagne, fait à la Société française pour la conservation des monuments, le 24 décembre 1850. (Extrait du Bulletin Monumental, 1851, in-8° gr.). PP. 79-83, Montier-en-Der. (Eglise et abbaye.)

[VALLET]. — Notice sur l'abbaye de Montiérender, extraite de ses titres primordiaux et de ses cartulaires. (Annuaire de la Haute-Marne, 1852, 45-49.)

C. des F. — Aperçu sur les établissements religieux de la Haute-Marne avant 1789. Chapitre IV, § XII. (La Haute-Marne, revue champenoise (1856), p. 259.)

BARTHÉLEMY (E. de). — Diocèse ancien de Châlons-sur-Marne, II (1861), 340.

LALORE (L'abbé Ch.). — Collection des principaux cartulaires du diocèse de Troyes (*sic*), IV (1878), in-8°. — Renferme (pp. 89-237) le texte ou l'analyse de soixante-quinze chartes du premier cartulaire de Montier-en-Der, et de quarante-sept chartes du second. (Cf. Compte-rendu par M. Ulysse Robert, dans la Bibl. de l'Ecole des Chartes, XL (1879), 211-214.)

LALORE (L'abbé Ch.). — Le Polyptique de l'abbaye de Montiérender. — Paris, Menu, 1878, in-8°. (Imprimé à St-Dizier, par Carnandet.) Ce texte a paru tout d'abord dans la collection de cartulaires ci-dessus indiquée (IV, pp. 89-115), mais il est ici accompagné de commentaires et d'éclaircissements géographiques.

Eglise abbatiale.

(Voir aussi, à l'article Abbaye, le mot : Caumont.)

BOUILLEVAUX (L'abbé R.-A.). — Monographie de l'église abbatiale de Montier-en-Der. — Chaumont, 1855, in-8° (Extrait des : Séances du Congrès archéologique de France tenues à Châlons-sur-Marne en 1855, XXIIe session (1856), p. 250.) — A paru, sous forme d'articles, dans la Haute-Marne, revue champenoise (1856), pp. 138, 152 et 164.

CAUMONT (A. de). — Anciennes notes sur quelques églises antérieures à l'an 1050. Eglise de Montiérender. (Bulletin Monumental, 4e série, VII (37e de la collection), 1871, p. 243.

ODINOT. — Eglise abbatiale de Montiérender. Essai monographique. — Langres, 1873, in-8°, 176 p., deux vues. (Extrait de la Semaine religieuse de Langres.)

RIANT (Comte). — Reliquaire sous forme de capsule, avec inscription grecque, du trésor de Montiérender. (Bulletin de la Société des Antiquaires de France, 1879, p. 109.)

Abbés.

HIST. LITT. de la FR. — Biographie d'Adson, VI, 472-492.

D. CALMET. — Bibliothèque Lorraine (tome IV de l'Hist. de Lorraine, 1751). Biographie d'Adson (col. 22-25).

Montigny-le-Roi
ou
Montigny-en-Bassigny.

[PISTOLLET de SAINT-FERJEUX (Th.)]. — Recherches sur l'arrondissement de Langres (1836), 361.

FRANÇOIS. — Notes historiques sur Montigny-le-Roi. (La Haute-Marne, revue champenoise (1856), 220.)

LACORDAIRE (A.). — Notice historique sur Montigny-le-Roi. — Langres, 1877, in-12.

Montlandon.

[PISTOLLET de SAINT-FERJEUX (Th.)]. — Recherches sur l'arrondissement de Langres (1836), 369.

Montormentier.

Eglise.

ROYER (Camille). — Tombe de Richard Trestondam à Montormentier. (Bulletin de la Société historique et

archéologique de Langres, II (1886), 452.)

Montreuil-sur-Blaise.

BARTHÉLEMY. — (E. de). — Diocèse ancien de Châlons-sur-Marne, II (1861), 243.

Montribourg.

COURTÉPÉE. — Description du duché de Bourgogne, 2e édit., IV, 281.
DIDIER (L'abbé). — Histoire de Châteauvillain, suivie d'une notice sur les communes du canton (1882), 380-386.

Montrot.

(Cne d'Arc-en-Barrois.)

POULLAIN (Docteur A.). — Note sur une construction de l'époque romaine découverte à Montrot, près Arc-en-Barrois, en décembre 1864. — (Sans titre.) Chaumont, imprimerie Cavaniol, 1865, in-8°.
NICAISE (P.). — Les découvertes archéologiques faites en Suisse en 1875, ainsi qu'à Monterot, Haute-Marne. (Bulletin de la Société des Antiquaires de France, XXXVII (1876), 189.)

Prieuré de S. Pierre-ès-Liens.

C. des F. — Aperçu sur les établissements religieux de la Haute-Marne avant 1789. Chapitre VII. (La Haute-Marne, revue champenoise (1856), 338.)

Montsaugeon.

[PISTOLLET de SAINT-FERJEUX (Th.)]. — Recherches sur l'arrondissement de Langres (1836), 371.
ROYER et FLOUEST. — Les tumulus de Montsaugeon. (Matériaux pour l'histoire de l'homme, juin 1888, p. 265; avec 17 fig.)

Morimond.

Abbaye d'hommes, ordre de Cîteaux. (Cne de Fresnoy.)

DECRET de l'assemblée tenuë à Cisteaux au mois de Iuin 1646, concernant les ruines suruenuës en l'Abbaye de Morimond par le malheur des guerres, auec le moyen de pouruoir au restablissement d'icelles. — In-4°, 6 p. S. l. n. d. (Bibl. de Chaumont, Recueil Jolibois, XV, p. 81.)
GALLIA CHRISTIANA, edit. 2a, IV (1656), p. 673-676.
[D. D. DURAND et MARTÈNE]. — Voyage littéraire de deux religieux bénédictins de la Congrégation de S. Maur. 1re partie (1717), p. 140.
BAUGIER. — Mémoires historiques de la province de Champagne, II (1721), pp. 81-83.
GALLIA CHRISTIANA, edit. 3a, (1728), col. 814.
CALMET (Dom). — Notice de la Lorraine, 2e édit., II, 114.
[PISTOLLET de SAINT-FERJEUX (Th.)]. — Recherches sur l'arrondissement de Langres (1836), 274.
DUBOIS (L'abbé). — Histoire de l'abbaye de Morimond, 1851, in-8°, et seconde édition 188...
[VALLET]. — Abbaye de Morimond. (Annuaire de la Haute-Marne, 1852, p. 50-53.)
C. des F. — Aperçu sur les établissements religieux de la Haute-Marne avant 1789. Chapitre III, § I. (La Haute-Marne, revue champenoise (1856), pp. 136 et 149.)
GARNIER (J.). — Notice sur quelques sceaux des abbayes de Cîteaux et de Morimond. (La Haute-Marne, revue champenoise (1856), p. 360.)
ARCELIN (A.). — L'abbaye de Morimond et les milices chevaleresques d'Espagne et de Portugal. — Chaumont, 1864, in-8°.

Abbés.

HIST. LITT. de la FR. — XII, 610-614. Vie et écrits de l'abbé Eude, mort en 1161.

Morment.

Abbaye, puis hôpital du Temple. (Cne de Leffonds.)

GALLIA CHRISTIANA, edit. 3a, IV (1728), col. 654.
C. des F. — Aperçu sur les établissements religieux de la Haute-Marne avant 1789. Chapitre VII. (La Haute-Marne, revue champenoise (1856), p. 311.)

Morteau.

Voir aussi : Andelot.

N. — La commune de Morteau (Haute-Marne). (Revue de Champ. et Brie, 2e série, 1889, I, 779-781.) — C'est la réunion d'articles du journal *Le Temps*.

Mothe (La).

Pour les sièges de La Mothe et la biographie de ses défenseurs, voir ci-dessus, à l'Histoire Générale, année 1634.
Voir aussi : Hist. de la maison de Bar-le-Duc, par A. Du Chesne, preuves, pp. 37 et 54.
[DURIVAL]. — Mémoires sur la Lorraine et le Barrois (1753), 279.

Le même. — Description, etc. II (1779), 168.

CALMET (Dom). — Notice de la Lorraine, 2e édit. II, 166.

DUVAL de FRAVILLE. — Description de la ville de La Mothe (Haute-Marne) en 1645. (Bulletin monumental, 1864, 3e série, X (30e de la collection), 216.)

VOULOT. — Note sur la tombe de Jehan Chintrel, seigneur de La Mothe. — In-8°, 3 pages, 1 planche. — Sans titre spécial. (Extrait des Annales de la Société d'Émulation des Vosges.) — C'est la réimpression d'une communication faite à la Société des Antiquaires de France. (Bulletin de 1880, 3e trimestre.)

MARCHAL (J.). — État-civil de la Mothe. (Bulletin de la Société hist. et archéol. de Langres, II (1883), p. 139-145.)

N. — Description de la ville et forteresse de La Mothe, 1634, 1746, 1884. (Revue de Champ. et Brie, XIX (1885), p. 124; XX (1886), p. 418; XXI (1886), p. 26.)

MARCHAL (J.). — Un monument gaulois à La Mothe. (Bulletin de la Société hist. et archéol. de Langres, III (1887), 20.) — Ce monument n'existe plus.

MARCHAL (J.). — Souvenirs du Bassigny. Quelques monuments funéraires de l'église de La Mothe. (Bulletin de la Société hist. et archéol. de Langres, III (1889), pp. 232-250.)

MARCHAL (J.). — Notes diverses sur La Mothe. (Bulletin de la Société hist. et archéol. de Langres, III (1889), p. 251.)

GERMAIN (Léon). — L'ostensoir de La Mothe, en Lorraine. (Revue de l'Art chrétien, mai 1890.)

Musseau.

[PISTOLLET de SAINT-FERJEUX (Th.)]. — Recherches sur l'arrondissement de Langres (1836), 383.

Mussey.

BARTHÉLEMY (E. de). — Diocèse ancien de Châlons-sur-Marne, II (1861), 278.

MALLET (Ernest). — Histoire du village de Mussey (Haute-Marne). 1889, in-8°, 409 pages et plan. (Forme le tome V des Mémoires de la Société des Lettres, Sciences, Arts, etc., de Saint-Dizier.)

Narcy.

BARTHÉLEMY (E. de). — Diocèse ancien de Châlons-sur-Marne, II (1861), 271.

Neuilly-l'Evêque.

[PISTOLLET de SAINT-FERJEUX (Th.)]. — Recherches sur l'arrondissement de Langres (1836), 384.

DELECEY de CHANGEY (L.). — Etudes cantonales. Neuilly-l'Evêque. (Annuaire de la Haute-Marne, 1852.)

Neuvelle-lès-Coiffy (La).

[PISTOLLET de SAINT-FERJEUX (Th.)]. — Recherches sur l'arrondissement de Langres (1836), 387.

BONVALLET (A.). — Notice épigraphique et archéologique sur les Seigneurs de La Neuvelle-lès-Coiffy et du Beuillon. (Bulletin de la Société hist. et archéol. de Langres, I, 144-148.)

Neuvelle-lès-Voisey (La).

[PISTOLLET de SAINT-FERJEUX (Th.)]. — Recherches sur l'arrondissement de Langres (1836), 388.

Neuville-à-Bayard (La).

BARTHÉLEMY (E. de). — Le Diocèse ancien de Châlons-sur-Marne, II (1861), 271.

Neuville-à-Remy (La), ou Neuville-aux-Forges.

BOUILLEVAUX (L'abbé R.-A.). — Les moines du Der (1845), 188.

BARTHÉLEMY (E. de). — Diocèse ancien de Châlons-sur-Marne, II (1861), 247.

Neuville-au-Pont (La).

Nota. Ne pas confondre avec La Neuville-au-Pont, canton de Sainte-Menehould (Marne).

VAVERAY (De). — L'Élection de Vitry (1738), 268.

BARTHÉLEMY (E. de). — Diocèse ancien de Châlons-sur-Marne, II (1861), 324.

Ninvau (Le).

(Cne de Lanques.)

DAGUIN (A.). — Le Ninvau. (Revue de Champ. et Brie, V (1878), 265.

Nogent-le-Roi. ou Nogent-en-Bassigny.

PISTOLLET de SAINT-FERJEUX (Th.). — Notice historique sur

Nogent-le-Roi. (Mémoires de la Société historique et archéologique de Langres, I, 18-28.)

COUVREUX (G.). — Documents relatifs à l'histoire de Nogent-le-Roi, classés, traduits et annotés. — 1875, gr. in-8°.

DAGUIN (A.). — Note sur les églises, chapelles et prieuré de Nogent (Haute-Marne). (Revue de Champ. et Brie, I (1876), 371.)

DAGUIN (A.). — Notes sur Nogent-Haute-Marne. Examen critique de quelques opinions émises sur l'histoire de cette ville. (Nouvelle édition, revue et augmentée.) Paris, Menu, 1877, in-8°. (Extrait de la Revue de Champ. et Brie.) — C'est un tirage à part de l'article précédent, avec vingt-quatre pages d'additions, mises en tête.

DAGUIN (A.). — Nogent et la coutellerie dans la Haute-Marne, 1878, in-8°.

Seigneurs.

[VIGNIER]. — Des places et prévôtés de Montigny et de Nogent, et spécialement de la seigneurie de Nogent. (Revue de Champ. et Brie, IV (1878), 145.) — Extrait de la Décade historique (ms.) du R. P. Vignier, chap. IV.

DAGUIN (A.). — Généalogie des anciens seigneurs de Nogent et de leur descendance, d'après le P. Vignier. — 1878, in-8°. (Extrait de la Revue de Champ. et Brie.)

Noidant-Châtenoy.

[PISTOLLET de SAINT-FERJEUX (Th.)]. — Recherches sur l'arrondissement de Langres (1836), 389.

Noidant-le-Rocheux.

[VIGNIER]. — Du doyenné particulier de Langres, et spécialement de quelques lieux considérables qui y sont compris. (Revue de Champagne et de Brie, IV (1878), 152.) — Extrait de la *Décade historique* du R. P. Vignier (ms.), chapitre XXIII. — L'article de Noidant est aux pages 155 et 156 de la Revue.

[PISTOLLET de SAINT-FERJEUX (Th.)]. — Recherches sur l'arrondissement de Langres (1836), 390.

Nomécourt.

BARTHÉLEMY (E. de). — Diocèse ancien de Châlons-sur-Marne, II (1861), 281.

Notre-Dame des Ermites.

Prieuré, près de Wassy.

BAUGIER. — Mémoires historiques de la province de Champagne, II (1721), 175.

Nully, anc[t] Neuilly.

COURTALON. — Topographie historique de la ville et du diocèse de Troyes, III (1784), 361.

BOUILLEVAUX (L'abbé R.-A.). — Les moines du Der (1845), 375.

Orbigny-au-Mont.

PISTOLLET de SAINT-FERJEUX (Th.)]. — Recherches sur l'arrondissement de Langres (1836), 393.

Orges.

DIDIER (L'abbé C.). — Histoire de Châteauvillain, suivie d'une notice sur les communes du canton (1882), 387-396.

Ormancey.

[FYOT]. — Histoire de l'église abbatiale et collégiale de S. Estienne de Dijon (1696), 311.

[PISTOLLET de SAINT-FERJEUX (Th.)]. — Recherches sur l'arrondissement de Langres (1836), 394.

Ormoy-sur-Aube.

DIDIER (L'abbé C.). — Histoire de Châteauvillain, suivie d'une notice sur les communes du canton (1882), 396-402.

Osne-le-Val.
ou
Le Val-d'Osne.

Prieuré de femmes, dépendant de l'abbaye de Molême.

BAUGIER. — Mémoires historiques de la province de Champagne, II (1721), 176-177.

BARTHÉLEMY (E. de). — Diocèse ancien de Châlons-sur-Marne, II (1861), 276.

Outremécourt.

Voir aussi : Saint-Alarmont.

LIÉBAUT (L'abbé). — Outremécourt ou l'histoire de La Mothe. Simple notice. — Langres, 1883, in-8°, 68 p. — 4 pl.

Pailly (Le).

[PISTOLLET de SAINT-FERJEUX (Th.)]. — Recherches sur

l'arrondissement de Langres (1836), p. 397.

Château. — Seigneurs.

PISTOLLET de SAINT-FERJEUX (Th.). - Le château et les seigneurs du Pailly. (Mémoires de la Société hist. et archéol. de Langres, I, 212-242. — 12 pl.)

On trouve des planches representant les différentes parties du château du Pailly dans les principales publications modernes sur l'architecture civile.

Parnot.

BOUGARD (Docteur E.). — Géographie illustrée du canton de Bourbonne-les-Bains. 1882, in-4°.

P. 208 : *Parnot.*

Peigney.

[PISTOLLET de SAINT-FERJEUX (Th.)]. — Recherches sur l'arrondissement de Langres (1836), 407.

Percey-le-Pautel.

[PISTOLLET de SAINT-FERJEUX (Th.)]. — Recherches sur l'arrondissement de Langres (1836), 413.

Percey-le-Petit.

[PISTOLLET de SAINT-FERJEUX (Th.)]. — Recherches sur l'arrondissement de Langres (1836), 417.

Perrancey.

[PISTOLLET de SAINT-FERJEUX (Th.)]. — Recherches sur l'arrondissement de Langres (1836), 417.

Perrogney.

[PISTOLLET de SAINT-FERJEUX (Th.)]. — Recherches sur l'arrondissement de Langres (1836), 420.

RÉGEL (Stanislas). — Notice sur les carrières des Creux d'Aujon et sur le monticule appelé le Feu de la Motte. (Mém. de la Société hist. et archéol. de Langres, II, 271-274.)

Perthe.

VAVERAY (De). — L'Election de Vitry (1738), 389.

BOUILLEVAUX (L'abbé R.-A.). — Les moines du Der (1845), 362.

BOUILLEVAUX. — Les pèlerinages champenois. — I. Saint Léger de Perthes. — Chaumont, 1849, in-8°.

BARTHÉLEMY (E. de). — Diocèse ancien de Châlons-sur-Marne, II (1861), 308.

BARROIS (H.). — Description de quelques monnaies anciennes découvertes sur le territoire de Perthes. (Bulletin de la Société hist. et archéol. de Langres, I, 301-320.)

Piépape.

[PISTOLLET de SAINT-FERJEUX (Th.)]. — Recherches sur l'arrondissement de Langres (1836), 423.

Pierrefaite.

[PISTOLLET de SAINT-FERJEUX (Th.)]. — Recherches sur l'arrondissement de Langres (1836), 425.

Pisseloup et Chaumondel.

BONVALLET (A.). — Les fiefs de la mouvance royale de Coiffy. (Revue de Champ. et Brie, XVII (1885), 200 et 262.)

Planrupt.

BOUILLEVAUX (L'abbé R.-A.). — Les moines du Der (1845), 453.

BARTHÉLEMY (E. de). — Diocèse ancien de Châlons-sur-Marne, II (1861), 343.

Poinson-lès-Fays.

COURTÉPÉE. — Description du duché de Bourgogne, 2e édit. II, 234.

[PISTOLLET de St-FERGEUX (Th.)]. — Recherches sur l'arrondissement de Langres (1836), 427.

ROSSIGNOL. — Le bailliage de Dijon après la bataille de Rocroy. Procès-verbaux de visite des feux (en 1645). — In-8°, 1857, p. 229.

BRIFFAUT (L'abbé). — Histoire du Fayl-Billot (1860), 271.

Poinson-lès-Grancey.

[PISTOLLET de St-FERJEUX (Th.)]. — Recherches sur l'arrondissement de Langres (1836), 428.

Poissons.

Eglise.

Poissons avait anciennement deux églises : S. Agnan, du diocèse de Toul, et S. Aman, du diocèse de Châlons-sur-Marne ; mais depuis 1638 la première seule était restée paroissiale.

FÉRIEL (J.). — Poissons. Portail de l'église Saint-Agnan. (Mémoires de la Société hist. et archéol. de Langres, I, 203-206. — 1 pl.)

PRÉCIS pour les Religieux de S.

Urbain Contre le Sieur Milliere, Curé de Poisson. — In-4°, 6 p. (1783).
Relatif aux dîmes.

Pont-la-Ville.

DIDIER (L'abbé C.). — Histoire de Châteauvillain, suivie d'une notice sur les communes du canton (1882), 402-406.

Pouilly.

BOUGARD (Docteur E.). — Géographie illustrée du canton de Bourbonne-les-Bains, 1882, in-4°.
P. 210 : *Pouilly*.

Poulangy.

Abbaye de femmes, ordre de S. Benoît.

GALLIA CHRISTIANA, edit. 2ª, (1656), IV, 735.
[D. D. DURAND et MARTÈNE]. — Voyage littéraire de deux religieux bénédictins de la Congrégation de Saint-Maur, 1re partie (1717), p. 135.
BAUGIER. — Mémoires historiques de la province de Champagne, II (1721), 89.
GALLIA CHRISTIANA, edit. 3ª, IV (1728), col. 745.
CALMET (Dom). — Notice de la Lorraine, 2e édit. II, 242.
C. des F. — Aperçu sur les établissements religieux de la Haute-Marne avant 1789. Chapitre IV, § IX. (La Haute-Marne, revue champenoise (1856), 225.)
DAGUIN (A.). — Abbaye royale et chapitre noble de Poulangy. (Revue de Champ. et Brie, 1876, 1877 et 1879.)
N***. — Plaque commémorative de la reconstruction de la maison abbatiale de Poulangy (en 1786). (Revue de Champ. et Brie, XXV (1888), 318.)

Abbesses.

[DENISE (Nicolas)]. — Oraison funèbre de Madame de Choiseul de Francières, abbesse de Poulangy. Chaumont, 1715. In-4° (Cité par le P. Lelong, I, 898.)

Pralay ou Praslay.

COURTÉPÉE. — Description du duché de Bourgogne, 2e édit. IV, 284.
[PISTOLLET de St-FERJEUX (Th.)]. — Recherches sur l'arrondissement de Langres (1836), 431.

Prangey.

COURTÉPÉE. — Description du duché de Bourgogne, 2e édit. IV, 284.
[PISTOLLET de St-FERJEUX (Th.)]. — Recherches sur l'arrondissement de Langres (1836), 429.

Prauthoy.

[PISTOLLET de St-FERJEUX (Th.)]. — Recherches sur l'arrondissement de Langres (1836), 432.

Presles.

(Cne de Marcilly.)

GODARD (L.). — Notre-Dame de Presles. (La Haute-Marne, revue champenoise (1856), 39.)

Pressigny.

[PISTOLLET de St-FERJEUX (Th.)]. — Recherches sur l'arrondissement de Langres (1836), 437.
BRIFFAUT (L'abbé). — Histoire du Fayl-Billot (1860), 288.
ROSEROT (A.). — Inhumation d'une dame protestante dans une église catholique (1602). (Archives historiques et littéraires, I (1890), 117.)

Prez-sur-Marne.

VAVERAY (De). — L'Election de Vitry (1738), 406.
BARTHÉLEMY (E. de). — Diocèse ancien de Châlons-sur-Marne, II (1861), 265.

Puellemontier.

Abbaye de femmes.

Pour les origines, voir aussi les histoires de l'abbaye de Montier-en-Der.
GALLIA CHRISTIANA, edit. 3ª, XII (1770), col. 533.
COURTALON. — Topographie historique de la ville et du diocèse de Troyes, III (1784), 343.
DIDIER (L'abbé C.). — Notice historique sur les deux monastères, le village, l'église, le collège et le château de Puellemontier (Haute-Marne), suivie d'une courte notice sur l'abbaye de Boulancourt. — Troyes, 1867, in-8°.

Eglise.

BOUILLEVAUX (L'abbé R.-A.). — Les moines du Der (1845), 454.

Ragecourt-sur-Marne.

BARTHÉLEMY (E. de). — Diocèse ancien de Châlons-sur-Marne, II (1861), 277.

Rançonnières.

[PISTOLLET de St-FERJEUX

(Th.)]. — Recherches sur l'arrondissement de Langres (1836), 440.

Remonvaux.

Prieuré, ordre du Val-des-Choux (Cne de Liffol-le-Petit.)

CALMET (Dom). Notice de la Lorraine, 2e édit. I, 191, 482.

Reynel.

BAUGIER. — Mémoires historiques de la province de Champagne, II (1721), 324.

CALMET (Dom). — Notice de la Lorraine, 2e édit. II, 279.

BOUILLEVAUX (L'abbé R.-A.). — Les moines du Der (1845), 369.

POTHIER. — Etude sur une antique sépulture, sur son épitaphe métrique et sur les vers léonins. (Mémoires de la Société hist. et archéol. de Langres, II, 223-230. — 1 pl.) — C'est la tombe d'Emeline, dame de Reynel; elle est au musée de Chaumont.

Chapitre.

C. des F. — Aperçu sur les établissements religieux de la Haute-Marne avant 1789. Chapitre II, § IV. (La Haute-Marne, revue champenoise (1856), 135.)

Religieuses de Benoîtevaux,

transférées à Reynel. (Voir aussi : Benoîtevaux.)

GUYTON (Dom). — Voyage littéraire en Champagne. (Revue de Champ. et Brie, XXIII (1887), 210.)

Riaucourt.

FÈVRE (Mgr Justin). — Histoire de Riaucourt, 2 in-8°, 188...

Richebourg.

COURTÉPÉE. — Description du duché de Bourgogne, 2e édit. IV, 285.

Rimaucourt.

DU CHESNE (André). — Antiquitez et Recherches des villes de France. Nouvelle édition, 1668, I, 322.

Rivière (La).

[PISTOLLET de St-FERJEUX (Th.)]. — Recherches sur l'arrondissement de Langres (1836), 441.

BOUGARD (Docteur E.). — Géographie illustrée du canton de Bourbonne-les-Bains. 1882, in-4°.

P. 201 : *La Rivière.*

Rivière-le-Bois.

[PISTOLLET de St-FERJEUX (Th.)]. — Recherches sur l'arrondissement de Langres (1836), 442.

Rivières-les-Fosses.

[PISTOLLET de St-FERJEUX (Th.)]. — Recherches sur l'arrondissement de Langres (1836), 446.

Robert-Magny.

BOUILLEVAUX (L'abbé R.-A.). — Les moines du Der (1845), 459.

BARTHELEMY (E. de). — Diocèse ancien de Châlons-sur-Marne, II (1861), 343.

Roche-sur-Marne.

BARTHÉLEMY (E. de). — Diocèse ancien de Châlons-sur-Marne, II (1861), 265.

Roche-sur-Rognon.

Voir aussi : Bettaincourt.

BOUILLEVAUX (L'abbé R.-A.). — Notice historique sur Benoîtevaux (1851), p. 55.

Rochetaillée.

[VIGNIER.] — Du doyenné particulier de Langres, et spécialement de quelques lieux considérables qui y sont compris. (Revue de Champ. et Brie, IV (1878), 152.) — Extrait de la *Décade historique* du R. P. Vignier (ms.), chap. XXIII. L'article de Rochetaillée est à la page 156.

COURTÉPÉE. — Description du duché de Bourgogne, 2e édit. IV, 286.

[PISTOLLET de St-FERJEUX (Th.)]. — Recherches sur l'arrondissement de Langres (1836), 446.

Rolampont.

[PISTOLLET de St-FERJEUX (Th.)]. — Recherches sur l'arrondissement de Langres (1836), 450.

REPONSES Du Sieur Guillaume, Curé de Rolampont, Aux prétendus moyens de Requête Civile employés par les Doyen, Chanoines et Chapitre de Langres, contre l'Arrêt de la Cour du 6 février 1770. (Relatif aux dîmes.) — In-4°, 20 p. S. l. n. d.

Rôcourt-la-Côte.

ROYER (Ernest et Henri). — Camp romain de Roocourt-la-Côte; avec un plan. Ancienne ville de Darthé. (Mémoires de la Société des Let-

tres, etc., de St-Dizier, années 1882-83, p. 175.)

Rosières.

BOUILLEVAUX (L'abbé R.-A.). — Les moines du Der (1845), 460.

Rosoy.

[PISTOLLET de St-FERJEUX (Th.)]. — Recherches sur l'arrondissement de Langres (1836), 454.
BRIFFAUT (L'abbé). — Histoire du Fayl-Billot (1860), 297.

Rouelle.

COURTÉPÉE. — Description du duché de Bourgogne, 2e édit. IV, 287.
[PISTOLLET de St-FERJEUX (Th.)]. — Recherches sur l'arrondissement de Langres (1836), 457.

Rougeux.

[PISTOLLET de St-FERJEUX (Th.)]. — Recherches sur l'arrondissement de Langres (1836), 458.
BRIFFAUT (L'abbé). — Histoire du Fayl-Billot (1860), 303.

Rouvre-sur-Aube.

[PISTOLLET de St-FERJEUX (Th.)]. — Recherches sur l'arrondissement de Langres (1836), 461.
FINOT (J.-P.). — L'Aube et ses bords (1866), 10.
GUYTON (Dom). — Voyage littéraire en Champagne. (Revue de Champ. et Brie, XXI (1886), 178.)

Rouvroy.

BARTHÉLEMY (E. de). — Diocèse ancien de Châlons-sur-Marne, II (1861), 279.

Ruetz

Commanderie du Temple,
puis de S. Jean de Jérusalem.
(Cne de Gourzon.)

C. des F. — Aperçu sur les établissements religieux de la Haute-Marne avant 1789. Chapitre VII. (La Haute-Marne, revue champenoise (1856), 311.

Rupt.

BARTHÉLEMY (E. de). — Diocèse ancien de Châlons-sur-Marne, II (1861), 277.

(*A suivre.*)

A. Roserot.

LES ARCHIVES DES ACTES DE L'ÉTAT-CIVIL*

DE

CHALONS-SUR-MARNE

PAROISSE SAINT-GERMAIN. — IIe REGISTRE (1597-1645).

(Ce registre est en partie le duplicata du précédent.)

120. Le 15 juillet 1602, Claude Havetel, de la paroisse Notre-Dame et Nicole Chastillon ont espousé en presence de leurs parents et de M. Garnier, curé de Saint-Alpin et depuis Eveque de Montpellier.

121. Le mardy 22 septembre 1620, à 5 heures, Françoys le Vautrel et Anne Dompmartin ont espousé.

122. Le octobre 1626 à 5 heures, Estienne David Roy, trois fois de la harquebuse et Perrette Guyot ont espousé.

123. Le octobre 1626, M. Jacques Itan, dit de Saint-Laurent, chef d'une brigade pour le Roy et Roberde David..... ont espousé.

124. Le 30 aoust 1632, noble homme M. André Lallemant et damoiselle Marguerite Braux ont espousé en presence de M. l'assesseur Lallemant Jourdain, Braux et plus de cinquante personnes à 5 heures du matin.

BAPTÊMES

125. Le 8 septembre 1597, b. Françoys, fils de M. Françoys Cuissotte et de dame Anne Pepin.

126. Le 29 aoust 1600, b. Charles, fils de M. Loys Lefebure et de Marguerite Domballe.

127. Le 4 novembre 1604, b. Claude, fils de Nicolas de Hée et de Perrette Brissier.

128. Le 19 février 1613, b. Magdeleine, fille de M. Jacques Dommengin et dame Magdeleine Chenu.

129. Le 4 juin 1617, b. Martine, fille de Claude Ronet et de Jeanne Hannequin.

130. Le 23 mars 1627, b. Nicolas, fils de Charles Cuissotte et de Magdeleine du Bois.

131. Le 25 octobre 1627, b. Marie, fille de Jacques Domengin et de Magdeleine Chenu. P. René le Gorlier, Seigneur de Sainte-Cohière. M. damoiselle Symone Girardin, femme de Nicolas Domengin.

* Voir page 937, tome III de la *Revue de Champagne*.

132. Le 1er mars 1628, b. Charles, fils de Cuissotte et de Magdeleine du Bois.

133. Le 9 avril 1628, b. Jean, fils de Michel Jourdain et de Marie Braux.

134. Le 28 février 1630, b. Anthoine, fils de Jacques Itan et de dame Roberte David.

135. Le 17 octobre 1630, b. Pierre, fils de Michel Jourdain et de Marie Braux. M. damoiselle Marguerite Lasnier, epouse de M. Pierre Braux, Escuyer, Seigneur de la Pagerie.

136. Le 27 aoust 1631, b. Philebert, fils de Jacques Itam.

137. Le 4 mai 1631, b. Pierre, fils de Charles Cuissotte et de Magdeleine du Bois.

138. Le 1er juillet 1633, b. Claude, fils de Charles Cuissotte, greffier.

139. Le 26 avril 1639, b. Claude, fille de Jean le Clerc et de Jacqueline de Bar.

140. Le 4 mars 1643, b. Jacques, fils de Jacques Dommengin, Conseiller au Parlement établi à Toul et de Claude d'Aoust. P. François d'Aoust, Seigneur de Coolus.

141. Le 31 décembre 1644, b. Oudard, fils de Jacques Dommengin et de damoiselle d'Aoust. P. Oudard Mathé, grand Prevost.

DECÈS DEPUIS 1603.

142. Le 30 novembre 1603, décéda Nicolas de Mery. Inhumé en l'Eglise Saint-Alpin.

143. Le 26 décembre 1616, décéda dame Loyse Havetel, femme de Ambroise Roussel. Inhumée le 28 en l'Eglise Notre-Dame.

144. Le 20 février 1616, décéda Claude Domballe, paroissien de Notre-Dame. Inhumé en l'Eglise Saint-Germain en la tombe de feu son père, Pasquier Domballe.

145. Le 29 juillet 1616, décéda Guillaume, fils de M. de Bar. Inhumé à Notre-Dame.

146. Le 29 novembre 1616, décéda Gilles Cuissotte. Inhumé au chœur de cette Eglise.

147. Le 23 aoust 1617, décéda Françoys Cuissotte le jeune. Inhumé en l'Eglise Saint-Germain près ses père et mère.

148. Le 15 apvril 1619, décéda dame Marie Dommangin, veuve de M. de Germainon.

149. Le 4 février 1620, décéda dame Claude Ytan, veuve de M. Gargan. Inhumée en cette Eglise Saint-Germain.

150. Le 2 décembre 1622, jour de Saint-François-Xavier au defaut de la lune, mourut M. Guillaume de Bar, echevin, inhumé en l'Eglise Notre-Dame.

151. Le mercredy 20 mars 1624, décéda nostre bon Evesque Cosme Clause et fust inhumé le samedy suivant en l'Eglise Cathedrale de Saint-Estienne vers la porte de derrière par son ordonnance le 23.

152. Le 17 avril 1625, décéda damoiselle Jeanne du Courtil, veuve de M. Jean Billet, eschevin. Inhumée en l'Eglise Note-Dame.

153. Le 4 aoust 1624, décéda Maistre François Cuissotte. Inhumé à Saint-Germain.

154. Le 29 septembre 1624, décéda dame Perrette Dommangin, veuve de M. de Bar, eschevin et receveur des dîmes. Inhumée en l'Eglise Notre-Dame.

155. Le 30 septembre 1624, décéda dame Marguerite Cuissotte, veuve de feu Jean Beschefer. Inhumée près son mari au milieu de la nef de Saint-Germain.

156. Le 6 octobre 1624, décéda M. Loys Lefevre, ancien advocat et Bailly de Saint-Pierre.

157. Le 24 aoust 1627, décéda l'enfant de M. Cuissotte, fils de feu le capitaine Cuissotte.

158. Le 15 octobre 1632, décéda dame Heleine Gargan, fille inhumée au milieu de la nef, sous une tombe de marbre blanc.

159. Le 4 décembre 1633, décéda M. le grenetier d'Aoust. Inhumé en nostre Eglise, dans le chœur.

160. Le 26 novembre 1635. décéda un gentilhomme normand, nommé le sieur de Saint-Michel, fils du sieur Duport. Inhumé en l'Eglise des Pères Cordeliers.

161. Le 27 novembre 1635, décéda un autre gentilhomme de Berri, nommé le sieur de Haumoy. Inhumé au milieu de la nef, sous une tombe rompue.

162. Le 3 décembre 1635, décéda noble homme Nicolas Chastillon. Inhumé en la Chapelle Saint-Michel.

163. Le 31 juillet 1637, décéda dame Jeanne de Sainte-Livière. Inhumée proche le chœur.

164. Le 22 octobre 1637, décéda noble homme Charles Cuissotte. Inhumé le lendemain au tombeau de ses parents.

165. Le 2 octobre 1638, décéda la veuve d'Aquaquias. Inhumée le lendemain au costé droit de nostre Eglise.

166. Le 15 octobre 1638, décéda madame Deu. Inhumée en la chapelle de la Sainte-Vierge.

167. Le 22 aoust 1639, décéda Aquaquias. Inhumé en nostre Eglise, proche la chapelle Saint-Sebastien.

168. Le 28 octobre 1639, décéda M. Gargam. Inhumé en nostre Eglise au tombeau des Cadets.

169. Le octobre 1639, décéda le fils de M. Gargam. Inhumé au tombeau de ses ayeuls maternels.

170. Le 29 novembre 1639, décéda madame Gargam, sa mère. Inhumée au tombeau de ses parents les Laffrique, en nostre Eglise, au chœur.

171. Le avril 1641, décéda à Paris Monsieur de Fagnières. Inhumé en l'Eglise de...

172. Le jour de l'Ascension 1643, décéda Marie Billet, veufve de feu noble homme Claude Lhoste. Inhumé au couvent des Augustins.

173. Le juillet 1643, Claude Lebief, mon neveu, secrétaire de M. de Gassion, Maréchal de France, mourut tué d'un coup de mousquet dans les tranchées devant Gravelines, après avoir esté confessé et communié, incontinent qu'il fût blessé.

174. Le 19 may 1645, décéda M. Nicolas Cuissotte, Chanoine de Notre-Dame. Inhumé sous le grand tombeau de marbre rompu proche le tombeau de feu son père en nostre Eglise.

PAROISSE SAINT-GERMAIN. — IVe REGISTRE (1632-1650).

(Le 3e Registre, 1624-1650, se rapporte à la paroisse Saint-Alpin; il a été publié à la fin de ladite paroisse.)

175. Le 4 may 1632, b. Pierre, fils de noble homme Charles Cuissotte, greffier au bureau des finances et de damoiselle Magdeleine Dubois.

176. Le 27 décembre 1632, b. Pierre, fils de Michel Jourdain et de damoiselle Marie Braux.

177. Le 29 janvier 1638, b. Elisabeth, fille de M. Pierre d'Arras et de damoiselle Elisabeth Mondulot.

178. Le 17 juillet 1633, b. Jacques, fils de noble homme Charles Lemoyne et de damoiselle Magdeleine Corneille.

179. Le 5 juillet 1654, b. Pierre, fils de Claude Morel et de Claude Oulry.

180. Le 24 novembre 1634, b. Charles, fils de noble Charles Lemoyne.

181. Le 14 juillet 1635, b. Louyse, fille de M. Nicolas Caillet et de damoiselle Loyse Lemoyne.

182. Le 13 janvier 1636, b. Claude, fils de M. Jerôme Paris et de damoiselle Jeanne Dommartin.

183. Le 13 juillet 1636, b. Magdeleine, fille de noble homme Charles Lemoyne.

184. Le 30 novembre 1637, b. Marguerite, fille de M. Nicolas Caillet.

185. Le 25 may 1642, b. Marye, fille de n. h. Charles Lemoyne, Controleur.

186. Le 3 janvier 1645, b. Claude, fils de M. Claude Ytam et de damoiselle P. Claude Deya. M. Magdeleine Gallois.

187. Le 18 may 1645, b. Pierre, fils de Antoine Parvillez et de damoiselle Marguerite Deu.

188. Le 21 avril 1646, b. François-Joseph, fils de noble homme Jacques Doumengin et de damoiselle Claude d'Aoust. P., n. h. Jacques Doumengin aussy Conseiller au Parlement de Toul, père dudit Jacques Doumengin. M. damoiselle Anne de Bar.

189. Le 15 aoust 1646, b. Marie Spuria, fille de n. h. Pierre Picart, Seigneur de Saint-Germain, et de Anne de Secour, épouse concubine.

190. Le 29 mai 1647, b. Pierre, fils de Pierre Jourdainet de damoiselle Marie Paillot.

191. Le 26 septembre 1647, b. Jacquette, fille de M. René Duboys et de damoiselle Jacqueline Lemoyne.

192. Le 20 may 1649, b. Pierre, fils de n. h. Jacques Doumengin et de damoiselle Claude d'Aoust.

193. Le 9 décembre 1649, b. Anne, fille de n. h. Amand Jourdain et de damoiselle Suzanne Aublain.

194. Le 14 juillet 1644, inhumé proche les degrés du Jubé, au chœur, M. Cuissotte de Saint-Loup.

195. Le 17 décembre 1644, inhumé en la chapelle Saint-Nicolas, damoiselle Madeleine Corneille.

196. Le 27 mai 1645, M. Pierre Lallemant et damoiselle Anthoinette le Clerc ont espousé presents M. Lallemant, Mademoiselle de Cernon, Madame Paillot et plusieurs Religieux de Saint-Pierre.

197. Le 26 février 1647, décéda Jean de Brenne, fils de madame la Baronne de Grigey de Courtavant, Escholier au logis de M. Adam. Inhumé en nostre Eglise, proche la chapelle Saint-Sebastien.

198. Le 3 juin 1647, décéda Messire Philippe Hecart, pretre, curé de Ossimont et Vassimont, mort au logis de M. Cachat, son frère.

199. Le 30 aoust 1647, décéda dame Marie Hecart, femme de M Cachat. Inhumée proche le grand portail, entre la nef et l'aile gauche, au tombeau de ses ancetres.

200. Le 18 mars 1648, décéda damoiselle Jacqueline Lemoyne, femme de M. Benoist Duboys. Inhumé en cette Eglise, chapelle Saint-Michel.

201. Le 24 avril 1648, décéda damoiselle Marguerite Fagnier, femme de M. le President Morel. Inhumée en cette Eglise, sous leur tombeau.

202. Le 25 avril 1648, décéda damoiselle de Loisy, femme de M. Antoine Duboys. Inhumée en cette Eglise.

203. Le 24 mars 1648, marié noble homme Gabriel de Fleury, Prevost de Nogent-le-Roy et damoiselle le Vautrel, presents noble Robert de Fleury, Seigneur de Dammemarie. M. le Vautrel, damoiselle Anne de Dompmartin, mère de ladite damoiselle.

PAROISSE SAINT-GERMAIN. — V^e, VIe, VIIe, VIIIe ET IXe REGISTRES (1650-1699).

204. Le 28 may 1651, b. Marie, fille de Jean de Parvillez et de Anne Charpentier.

205. Le 3 octobre 1652, b. Louyse, fille de Jean de Parvillez.

206. Le 27 novembre 1652, b. Louyse, fille de Jacques Doumangin et de Claude d'Aoust.

207. Le 18 novembre 1653, b. Nicolas, fils de Jean de Parvillez.

208. Le 6 septembre 1651, décéda Marie Chastillon, veuve de feu Jacob de Pinteville, 75 ans. Inhumée en cette Eglise.

209. Le 25 décembre 1652, décéda M. Martin Mathé, 52 ans. Inhumé en Saint-Germain.

210. Le 31 janvier 1655, décéda Anne Deu, veuve de M. Roussel. Inhumée en Saint-Germain.

211. Le 15 septembre 1653, marié Charles Cuissotte et Marguerite le Lorain.

212 Le 22 juin 1655, Louis le Vautrel et Jacqueline Perignon ont espousé.

213. Le 28 octobre 1666, Jean Jourdain et Marie Dubois ont espousé.

214. Le avril 1665, décéda damoiselle Anne Cuissotte, 28 ans. Inhumée en cette Eglise.

215. Le 10 février 1666, décéda M. Jacques Doumengin, Seigneur et Baron de Conflans, 52 ans. Inhumé en cette Eglise.

216. Le 5 novembre 1668, décéda M. Benoist Duboys, bourgeois de Chaalons, 56 ans. Inhumé en cette Eglise.

217. Le 2 décembre 1668, b. Anthoinette, fille de M. Pierre Godet, avocat et de damoiselle Anthoinette Carrier.

218. Le 23 novembre 1655, b. Joseph, fils de Jacques Doumengin, Conseiller au Parlement de Toul et de Claude d'Aoust.

219. Le 29 avril 1655, b. Nicolas, fils de Jean Itam et de Marie Coquet. P. Nicolas de Chastillon, trésorier. M. Françoise Yennovitz, dame de Saint-Mard-sur-le-Mont.

220. Le 4 novembre 1656, b. Nicolas, fils de Louis le Vautrel et de Jacqueline Pérignon.

221. Le 8 décembre 1666, b. Marie-Madeleine, fille de M. Pierre Grossart et de damoiselle Catherine Lelorain.

222. Le 16 septembre 1667, b. Marie-Marguerite, fille de Claude Lelorain et de damoiselle Marie Caillet.

223. Le 18 septembre 1667, b. Jacques-Charles, fils de M. Robert Cuissotte et de damoiselle Marie-Anne Jacquelot.

224. Le 29 avril 1669, b. Marie-Jeanne, fille de M. Paul d'Arras et de Jeanne Gargam.

225. Le 2 may 1669, décéda Jean Morel, Président en l'élection de Chaalons, 82 ans. Inhumé en cette Eglise.

226. Le 6 janvier 1670, b. Joseph, fils de M. Pierre Jourdain et de damoiselle Charlotte Bourgeois.

227. Le 14 février 1670, b. François, fils de M. Pierre Grossart et de Catherine le Lorain.

228. Le 13 juin 1670, b. Claude, fils de M. Pierre Godet, Conseiller, Avocat du Roy et de damoiselle Anthoinette Cartier.

229. Le 11 septembre 1672, b. Marie, fille de M. Alexis le Febvre et de damoiselle Claude de Bar. P. M. Philippe de Bar. M. damoiselle Marie de Bar.

230. Le 15 décembre 1672, marié Jean le Vautrel, Conseiller du Roy, 31 ans, de la paroisse Saint-Nicaise] et damoiselle Claude Morel, 20 ans.

231. Le 1er septembre 1673, Claude, fils de Michel de Dompmartin et de damoiselle Louise Fastret. P. Claude Françoys, Escuyer, Seigneur d'Escury.

232. Le 3 septembre 1673, b. Charles, fils de M. Pierre Godet, Conseiller du Roy et de damoiselle Anthoinette Cartier.

233. Le 29 décembre 1675, b. Jean, fils de M. Paul d'Arras et de damoiselle Jeanne Gargan.

234. Le 19 juillet 1676, b. Louis, fils de M. Claude de Parvillez et de damoiselle Catherine Duboys.

235. Le 23 novembre 1676, marié Philippe de Bar, fils de M. Simon de Bar, demeurant à Epernay et damoiselle Jeanne Duboys.

236. Le 18 mars 1679, décéda Jacques Lelorain, 70 ans. Inhumé en cette Eglise.

237. Le 29 novembre 1680, marié noble homme Guillaume de Pinteville le jeune, fils de noble homme Guillaume de Pinteville l'aisnel, bourgeois de Chaalons et de damoiselle Marie de Pinteville, avec damoiselle Françoise Babaut, fille de Claude Babaut, bourgeois de Chaalons et de damoiselle Isabelle Millet.

238. Le 22 mai 1681, b. Perrette, fille de M, Alexis Lefebure et de damoiselle Claude de Bar.

239. Le 8 octobre 1681, b. Louis, fils de M. Nicolas Denoux et de damoiselle Marie d'Alichamp.

240. Le 19 janvier 1683, marié Antoine Legentil, fils de M. Claude Legentil et de damoiselle Louise Morel, et damoiselle Marie, fille de M. Remy Jacquesson, bourgeois de Chaalons.

241. Le 13 février 1683, décédé M. Claude Gargam, Seigneur de la Pagerie. Inhumé en cette Eglise.

242. Le 4 décembre 1684, décéda Marie Lemoyne, veuve de feu M. Lelorain, 78 ans. Inhumée en cette Eglise.

243. Le 16 janvier 1685, décéda damoiselle Marguerite Deu, veuve de feu M. Parvillez, 78 ans. Inhumée en cette Eglise.

244. Le 18 mars 1696, décéda M. Remy Jacquesson, bourgeois de Chaalons, 86 ans. Inhumé en cette Eglise.

245. Le 9 juillet 1698, b. Marie-Anne, fille de M. François Billet, Controleur général des Fermes et de damoiselle Marie-Catherine Ballet,

PAROISSE SAINT-GERMAIN. — Xe, XIe, XIIe ET XIIIe REGISTRES (1700-1771).

246. Le 26 mars 1700, b. Marie-Jeanne-Thérèse, fille de M. Jean-

Baptiste de Belmont, directeur général de la marine, demeurant à Rochefort et de damoiselle Nicole Vualotte.

247. Le 17 octobre 1702, b. Nicolas, fils de Jean-Baptiste Lorain de Beuville et de damoiselle Apolline Laguille.

248. Le 27 juillet 1703, décéda Messire Joseph de Noue, Chevalier, Seigneur de Villers, 75 ans. Inhumé en cette Eglise.

249. Le 10 janvier 1705, décéda M. Paul Jacquesson, Seigneur de Maffrecourt, 63 ans. Inhumé en cette Eglise.

250. Le 29 septembre 1705, décéda Messire Nicolas Guillaume, Chevalier, baron de Saint-Eulien, trésorier de France. Inhumé en l'Eglise Noire-Dame.

251. Le 13 juin 1707, marié François Rolland, Controleur général des domaines et Marie-Hyacinthe Jeannet.

252. Le 19 février 1708, décéda damoiselle Françoise d'Ailly, veuve de M. Sebastien de Saint-Remy, Escuyer, Gouverneur d'Umingue, 79 ans. Inhumée en cette Eglise.

253. Le 10 may 1708, b. Bonaventure, fille de M. François Rolland, Conseiller du Roy et de damoiselle Marie-Hyacinthe Jeannet.

254. Le 3 octobre 1708, décéda damoiselle Marguerite Cuissotte, 83 ans

255. Le 12 février 1709, marié Jerome-Joachim Lallemant de Lestrée, fils de feu M. Pierre Lallemant de Lestrée, Chevalier, Vicomte de Villeneuve, grand maître des Eaux et Forets de France et de dame Anne Truc, et damoiselle Marie Jacquesson, fille de feu Paul Jacquesson et de dame Marguerite Jacquesson.

256. Le 15 décembre 1709, décéda M. Paul d'Arras, Conseiller du Roy, Seigneur de Fagnières, Colonel d'un Regiment de cette ville, Commissaire des saisies réelles de la province de Champagne. 69 ans. Inhumé en cette Eglise.

257. Le 2 octobre 1710, décéda Pierre-Philippe, fils de M Pierre Sagué, Seigneur de Breuvery et de dame Jeanne Gargam, un an. Inhumé en cette Eglise.

258. Le 28 octobre 1710, marié en la chapelle des Religieuses de Saint-Joseph, M. Claude Fagnier, Escuyer, Seigneur de Breuvery, Conseiller du Roy, fils de feu M. Jean Fagnier, Escuyer, Seigneur de Brevery, Tresorier général de France et de dame Françoise Papillon et damoiselle Louise Lorain, fille de M. Claude Lorain, avocat en Parlement et de feu damoiselle Marie Caillet.

259. Le 10 aoust 1711, marié Charles-Joachim Beschefer et damoiselle Perrette Huttier.

260. Le 26 mars 1713, marié Benoist de Pinteville, Seigneur de Marson, fils de feu Guillaume de Pinteville, Seigneur de Villers-aux-Corneilles et de dame Marie de Pinteville, de la paroisse Saint-Eloy et damoiselle Marguerite Moret, fille de Nicolas Moret, greffier du domaine et de damoiselle Magdeleine le Maistre.

261. Le 26 juillet 1713, b. Marie-Anne, fille de Charles Grossart, Seigneur de Virly et de dame Marie-Anne Deya-Dufresne.

262. Le 6 février 1714, décéda damoiselle Marguerite de Parvillez, 68 ans.

263. Le 9 janvier 1716, décéda Jean Jourdain, 60 ans. Inhumé en cette Eglise.

264. L'an 1720, le 15 septembre, Messire Gaston-Jean-Baptiste-Louis de Noailles, Eveque, Comte de Chaalons, 52 ans, est mort au Chateau de Sarry, amené le 16 au Seminaire. Inhumé le 17 en l'Eglise Cathedrale.

265. Le 24 juin 1676, b. Charles-Philbert-Jean-Baptiste, né le 23, fils de Messire Antoine-Jerome-Louis de Pinteville d'Ecury, Chevalier, Seigneur de Nuisement, Capitaine au Regiment de Champagne et de dame Marguerite Chaalons.

266. Le 22 may 1727, b. François-Antoine, fils de Messire Antoine-Jerome-Louis de Pinteville et de dame Marguerite Chaalons P. Farnçois de Pinteville de la Motte. M. Jeanne-Genevielve Dusaux, epouse de M. Chaalons, Seigneur de Vaugency.

267. Le 21 décembre 1728, b. Claude, fils de Messire Jean-Baptiste Godet, Chevallier, Seigneur de Vadenay, Oiry, Neuflize, Cuperly et de dame Anne-Madeleine de Bezannes.

268. Le 6 avril 1732, b. Joseph-Marie, fils de Messire Jean-Baptiste Godet et de Madame Anne de Bezanne.

269. Le 16 février 1733, b. damoiselle Marie-Madeleine de Parvillez, 78 ans.

270. Le 7 décembre 1733, b. Marie, née hors mariage de Louis de Noel de la Fournière, Seigneur en partie de Champagne et de Marie Guérin.

271. Le 20 juin 1735, b. Jerome, fils de M. Louis-Nicolas de Pinteville, avocat en Parlement et de Marie Despots.

272. Le 27 aoust 1738, décéda Messire Michel Rioult d'Estouy, pretre, Abbé commendataire de l'Abbaye royale de Moiremont, Vicaire général, 28 ans. Inhumé en cette Eglise.

273. Le 30 may 1742, décéda Messire Jerome Truc, Escuyer, Seigneur de Fagnières, 62 ans. Inhumé en cette Eglise

274. Le 29 juillet 1742, b. Pierre François-Félix, fils de M. Pierre Lallemant, intéressé dans les affaires du Roy et de dame Bonaventure Roland.

275. Le 30 mars 1743, décéda Michel Dommartin du Thesnois, Chevalier de Saint-Louis, 81 ans.

276. Le 12 janvier 1744, b. Claude-Jérome, fils de Jerome de Pinteville et de Marie-Elizabeth Bouchart.

277. Le 24 janvier 1746, décéda Messire Louis-Guillaume-François de Saint-Hullien, Chevalier, Seigneur de la Chaussée, Saint-Hullien, Marne-la-Maison, Lieutenant des Maréchaux de France, 70 ans. Inhumé en l'Eglise Saint-Germain.

278. Le 22 janvier 1750, marié Henry-François Pargny et damoiselle Marguerite-Françoise Lallemant, fille de M. Pierre Lallemant, ancien Controleur des Domaines et de Bonaventure Rolland.

279. Le 19 octobre 1750, décéda M. Vincent d'Aras, Seigneur en partie de Fagnières, 70 ans. Inhumé en cette Eglise.

280. Le 22 décembre 1758, décéda Monsieur Jean d'Aras maître de la Manufacture Royale de cette ville, 72 ans. Inhumé en cette Eglise.

281. Le 29 mars 1758, décéda damoiselle Marie-Jeanne d'Aras, 68 ans. Inhumée en cette Eglise.

282. Le 18 aoust 1760, inhumé en cette Eglise damoiselle Tanche Paris, epouse de M. François-Xavier Godet.

283. Le 19 janvier 1763, b. Catherine-Sophie, fille de Pierre-Jerome le Gorlier, 1er President au Présidial et de dame Françoise de Saint-Genis. P. Pierre-François le Gorlier, Seigneur de Verneuil.

284. Le 6 mars 1764, marié Simon-Jean-Baptiste Maulgué, fils de Jean-Baptiste Maulgué et de Anne Rodouan, de la paroisse Saint-Eustache de Paris et Marie-Antoinette Mathieu de Lioncourt, fille de feu Claude Mathieu de Lioncourt, Capitaine d'Infanterie et de Françoise Jeannot.

285. Le 29 décembre 1765, décéda Marie-Anne d'Aras, 90 ans, veuve de M. Jean d'Aras, maître de la Manufacture royale. Inhumée aux Pères Jacobins.

286. Le 27 janvier 1767, marié Antoine-Cesar de Braux, ancien Capitaine au Regiment de Bresse, fils de feu Messire Jean-Baptiste de Braux, Chevalier, Seigneur de Vaux et de dame Marie-Louise Doucet, et damoiselle Jeanne Collart, fille de Jean Collart et de feu dame Madeleine le Brun.

287. Le 18 décembre 1769, décéda damoiselle Marie-Perrette le Gorlier de la Grandcour, fille de Messire Jacques le Gorlier, Ecuyer et de damoiselle Anne d'Origny.

FIN DE LA PAROISSE SAINT-GERMAIN.

(*A suivre.*) Cte D. DE R.

PRECIS D'UNE HISTOIRE*
DE LA VILLE & DU PAYS
DE MOVZON
(ARDENNES)

VII. Histoire militaire, jusqu'au seizième siècle.

Il est très naturel, vu la position importante et la disposition du lieu, son assiette sur la Meuse, en un endroit assurément guéable à certains moments [1], au pied d'une montagne d'où la vue domine un large espace découvert où serpentent et se réunissent la Meuse et la Chiers, de supposer qu'il dut y avoir là, dès les temps les plus anciens, quelque poste ou établissement militaire. Si nous n'avons rien de précis à avancer sur ce sujet, du moins pouvons-nous présumer que les Romains ont laissé des traces de leur passage dans le pays. Rappelons d'abord que nous sommes ici sur la limite du pays des *Treveri* et de celui des *Remi*, que la ligne frontière courait à petite distance entre Mouzon et Yvois, que la Meuse était fleuve rémois, que la Chiers était aux Trévires. La conquête de la Gaule Belgique, entreprise par César en 54, amena donc les Romains dans nos parages, et les commentaires consignent nombre d'opérations, de marches, d'attaques, de campements, de faits de guerre en un mot qui paraissent bien ne convenir qu'à Mouzon. Lorsque nous lisons qu'un lieutenant de César hiverne à la frontière des Rèmes et des Trévires, qu'il fait passer une rivière dans le même endroit, nous ne voyons pas qu'il puisse s'agir d'autre lieu que du Mouzonnais et de la Meuse. Ainsi au livre V, nous apprenons que César, qui est en Illyrie, se décide à se transporter au pays de Trèves, dont les habitans se permettent de résister aux Romains. Leur cavalerie est puissante ;

* Voir page 881, tome III de la *Revue de Champagne*.

1. Les gués autour de Mouzon sont nombreux ; la guerre de 1870 nous en rappellera longtemps le souvenir : le Pré aux Bœufs, au-dessous de Mouzon, est un de ces passages existant certainement de toute antiquité, et la voie romaine, entrant par la porte actuelle de France, était très voisine de ce gué.

leur chef Induciomare est redoutable : il a levé des troupes, les a cachées dans cette forêt des Ardennes, qui s'étend du Rhin jusqu'aux confins des Rémois. Moyennant un petit arrangement avec Induciomare, César peut faire son expédition d'Angleterre. A son retour, il cantonne son armée, et place la quatrième légion, commandée par T. Labiénus, dans le Rémois, à la frontière de Trèves : le camp est donc sur la Meuse et plutôt à Mouzon, Alma et Létanne, positions merveilleuses, que vers Mézières, dans une situation peut-être un peu trop fermée. De plus la légion du Pô, avec cinq cohortes, est posée au pays de Liège, au delà de la Chiers, plus loin qu'Yvois et Bouillon. Moins de quinze jours après, Induciomare suscita une révolte ; la légion du Pô dut lever le camp, et s'enfuir vers Labiénus, qui, inquiet de la défaite de ses voisins et craignant lui-même de ne pouvoir soutenir une attaque, avisa César que la cavalerie et l'infanterie de ceux de Trèves n'étaient qu'à trois milles de son camp. Mais les Trévires vainqueurs avec Ambiorix s'étaient jetés vers le Hainaut, et attaquaient Cicéron. César marchait au secours de son lieutenant, campé au delà des rièzes de Rocroi, et infligeait une première défaite à ses ennemis dans ce lieu qui, couvert de bois et de marais, l'empêcha de continuer sa poursuite. Labiénus, qui n'était qu'à cinquante milles de là, apprit le jour même la victoire de César. Les manifestations de la joie qui se produisirent au camp avertirent Induciomare qu'il ne lui restait plus qu'à déguerpir : il se retira du côté de Liège. Mais il n'en continua pas moins ses machinations et excita les peuples d'au delà du Rhin contre le nom Romain ; au sortir de l'hiver, il se disposa à ravager le pays de Reims, et en premier lieu à attaquer Labiénus. Celui-ci campait en une position bien fortifiée par la nature et par l'art ; il attendit l'occasion et tendit un piège à Induciomare. Le chef Trévire fut atteint au gué de la Rivière ; il y fut tué et sa tête apportée au camp. Les troupes de Liège se retirèrent dans la forêt. Rien ne paraît mieux convenir au tombeau d'Induciomare que le Pré-aux-Bœufs ou le gué de Villers devant Mouzon.

Les Trévires ne renoncèrent pas, pour la perte de leur chef, à attaquer les Romains. Hirtius, au livre VIII des mêmes commentaires, raconte comment César dispersa ses troupes dans tous les états d'Ambiorix, envoya avec deux légions Labiénus qui défit ceux de Trèves dans un combat de cavalerie et leur tua beaucoup de monde ; comment enfin il ordonna à ses légions

en quartier d'hiver de se réunir sur les frontières de Trèves, où il se rendit lui-même et fit la revue de ses troupes. Le pays entre Mouzon et Chiers, le Sartage, l'immense plateau en faible déclivité qui s'étend de Mouzon à Yvois, est un admirable champ pour une opération de cette nature.

Pendant les cinq cent quarante ans que les Romains ont occupé notre pays, il ne peut être douteux que Mouzon soit resté un de leurs postes les plus importants. Et précisément, parmi les divers corps répartis en Gaule, on trouve une légion désignée les « Musmagenses », qui occupe les rives de la Meuse. On a voulu y voir la garnison même de Mouzon, *præsidium mosomagense ;* il est bien plus probable qu'il s'agit tout simplement d'une légion de la Meuse. Hadrien de Valois dans sa Notice dit : « In notitia Imperii Romani milites delectos incolis loci ejus contracto nomine *Musmagenses*, intra Gallias cum V. I. [Viro Illustro] Magistro equitum Galliarum constitutos. »

Ce pays, si bien situé pour un passage ou un séjour d'armées, vit en effet souvent les envahisseurs ; et c'est par lui que les barbares firent leur entrée dans la Gaule. Les Vandales et les Suèves étaient en 406 sur les bords de la Meuse ; les Francs, dont l'apparition était de plus de cinquante ans antérieure, s'emparèrent de Trèves en 413 et occupèrent la première Belgique, en refoulant les généraux Romains jusqu'à la Chiers et à la Meuse. Mouzon passa évidemment aux mains des rois francs, peut-être seulement de Clovis, puisque, comme on l'a déjà dit ailleurs, il en fait présent à saint Remi, l'apôtre de la contrée, qui l'avait converti au christianisme. Mais il est certain que le poste était occupé encore vers 420 par les Romains, qui y entretenaient un gouverneur et une garnison, comme le rappelle le martyre de Victor ; que des luttes continues eurent lieu sur les deux rivières, et aussi plus haut sur la Meuse, vers Stenay, à Alma et à Vincy, où se trouvait un établissement gallo-romain considérable que des fouilles journalières font de mieux en mieux connaître, et dont la destruction remonte, selon toute apparence, au commencement du cinquième siècle.

Il semble qu'à partir de ce temps la nuit se fasse et qu'il ne soit plus possible de rien trouver qui concerne Mouzon. Il nous faut aller, pour rencontrer un événement militaire connu avec précision, jusqu'au temps de Charles le Chauve : il s'agit de l'entrée en France, par Mouzon, du jeune Louis, roi de Germanie, avec une nombreuse armée, qui fit de grands

ravages dans le Mouzonnais. Louis avait profité de l'absence de Charles le Chauve, parti à Rome pour s'y faire sacrer empereur par le pape Jean VIII (875).

Sous l'année 882 se place la première invasion des Normands dans ce pays. Remontant la Meuse, après avoir désolé la Champagne et le diocèse de Reims, ils arrivèrent jusqu'à *Mouzon* dont ils firent le siège. Ils réduisirent la ville en cendres ainsi que le château qu'avaient fait bâtir les archevêques. C'est en vain que le roi Louis III s'était, avec son armée, opposé à leur passage (884). Il fut battu et obligé de s'éloigner de Mouzon. La ville fut de nouveau soumise au pillage, et les environs souffrirent le même sort. En 889, ce fut le tour des Hongrois, qui brûlèrent encore la ville.

Après toutes ces déprédations, la forteresse des Archevêques était en piteux état : aussi voit-on Hérivée, en 902, faire édifier une enceinte nouvelle et solide, et fortifier le château.

Dans les querelles que suscitèrent les grands au faible roi Charles III, nous voyons que l'Archevêque de Reims Séulfe avait pris parti contre le Roi, et s'était joint aux ducs Robert et Raoul, qui avaient avec eux les Lorrains : c'est même pour recevoir les hommes de ceux-ci que Raoul s'était avancé jusqu'à *Mouzon*, en 923. Le comte de Vermandois aussi était opposé à Charles, et l'on croit qu'à cette époque, Séulfe aurait promis de faire élire archevêque de Reims, Hugues, le fils d'Herbert de Vermandois. Celui-ci du moins le prétendit, et à la mort de Séulfe, bien que son fils n'eût encore que cinq ans, il lui fit donner le siège, qu'avec l'approbation du roi, il administra pendant quelque temps avec l'évêque de Soissons, délégué par le pape pour exercer les fonctions spirituelles. Mais Herbert ne tarda pas à s'attirer la disgrâce du roi Raoul. En 930, le comte Boson, frère du Roi, s'empara de *Mouzon*, par trahison ou par ruse. Herbert passa la Meuse en des gués que l'on ne soupçonnait pas, et pénétra dans la place par une porte que les habitants lui avaient secrètement ouverte. Il fit main basse sur la garnison que Boson y avait mise (Flod., ch. 930).

Plus tard, le roi Raoul ayant fait le siège et s'étant emparé de Reims, où résidait son ennemi Herbert, ordonna qu'on élût un autre archevêque ; Artaud, moine de Saint-Remi, fut choisi. Celui-ci fut un soutien de Louis IV, qui monta sur le trône après Raoul; aussi en récompense obtint-il de lui de nombreux privilèges, comme celui de battre monnaie à son coin. Cet attachement d'Artaud lui valut l'inimitié d'Herbert

qui vint assiéger Reims. Artaud dut s'enfuir. En 941, une assemblée d'évêques convoquée à Soissons par Herbert, destitua Artaud et rétablit Hugues, qui obtint le pallium du pape Etienne. A la sollicitation d'Artaud, le roi prit les armes, et vint attaquer *Mouzon* que détenaient les gens de Hugues : mais ceux-ci se défendirent assez bien pour obliger le roi à lever le siège. Avant de se retirer, il brûla quelques maisons du *faubourg Sainte-Geneviève* (Flod., Hist. XXX). La guerre va se continuer entre les deux archevêques compétiteurs ; Hugues s'empare, en 943, d'*Ambly-sur-Aisne* et d'*Omont*, occupés par Dodon, frère d'Artaud. A la mort du comte Herbert, ses enfants se raccommodèrent avec le roi qui consentit à laisser l'archevêché à Hugues, à la condition de rendre à Artaud les abbayes dont il avait été dépossédé et de lui procurer un autre évêché. Mais la brouille ne tarda pas à renaître, et le roi envoya dès 944, ravager les terres de Reims ; il vint même, accompagné d'Artaud, faire le siège de cette ville. Le comte de Paris s'entremit et l'on s'accommoda. Toutefois Louis ayant été pris et détenu à Rouen, avec la coopération de Hugues-le-Grand, l'archevêque Hugues s'attaqua à Artaud et retourna prendre *Omont*, que lui rendit Dodon, après sept semaines de siège (945) (Flod., ch. III, 31). Bientôt, pourtant, le roi Othon, beau-frère de Louis IV, vint s'emparer de Reims et rétablir Artaud. Hugues, intimidé, s'était retiré à *Mouzon*, où ne tarda pas à le poursuivre l'armée du roi. Après avoir, en 947, pris Omont, elle vint en effet faire le *siège de Mouzon*. A la suite de cette expédition, il fut tenu un parlement à *Douzy*, entre ledit Othon, roi de Germanie, et le roi Louis, dans lequel fut examiné le différend des archevêques : les évêques ne prirent pas de résolution, et on remit l'affaire à un concile ultérieur. En attendant, il fut ordonné qu'Artaud conserverait le siège de Reims, et l'on permit à Hugues de demeurer à *Mouzon* (Flod., III, 33). Pendant le séjour que fit Hugues à Mouzon, ses gens se conduisirent assez mal, faisant de nombreuses sorties, courant les villages voisins et commettant mille exactions. Le concile, convoqué à Verdun, en 947, conclut en faveur d'Artaud, Et de plus, au concile, tenu le 13 janvier, dans l'Eglise *Saint-Pierre de Mouzon*, par l'archevêque de Trèves, l'affaire ayant été de nouveau examinée, Artaud fut maintenu dans la communion et conservé sur le siège de Reims ; Hugues, au contraire, fut privé de la communion, et déchu du gouvernement de l'Eglise, pour son refus d'assister au concile de Verdun, jusqu'à ce qu'il se soit

justifié dans un concile général. Trente-deux évêques se réunirent à Ingelheïm, et prirent des résolutions identiques. Les rois Louis et Othon avaient assisté à ce concile.

A la sollicitation d'Artaud, ils vinrent une troisième fois mettre le siège devant *Mouzon* : plus heureux, cette fois, ils l'emportèrent après une vigoureuse résistance de Hugues, qui fut obligé de capituler et de se rendre. « Conrad, dit le moine Richer, avait amené au roi une armée levée dans toute la Belgique, Louis fit marcher trois cohortes contre Mouzon ; il avait, en effet, appris que Hugues, qui s'y était renfermé, n'avait que peu de forces. Les cohortes arrivées le soir devant le château, en font le siège qu'elles poussent vigoureusement. On remplace les hommes fatigués par des troupes fraîches ; de façon que les assaillants ne laissent pas de repos aux assiégés. Enfin ceux-ci accablés par les efforts continus des ennemis, sont, dès le lendemain, obligés de se rendre avec leur maître. Mais Hugues parvint, on ne sait par quel moyen, à échapper à ceux qui l'avaient pris. On fit prisonnier nombre d'hommes d'armes qu'on conduisit au roi ; le reste fut chassé de la place » (II, 82). Le duc Conrad qui commandait les troupes, reçut à la suite la mission de *raser les fortifications et murailles de Mouzon*, qui étaient cependant un des plus solides remparts du diocèse de Reims (Flod., chr. 35). La lutte continua longtemps encore et pour ainsi-dire jusqu'à la mort d'Artaud, survenue en 969. Mais ces évènements dont Omont et Mézières ont fait les frais, ne regardent plus notre pays.

On a déjà rapporté comment Adalbéron avait fait relever les fortifications de Mouzon, en 974 : son frère Godefroi, comte d'Ardenne et de Verdun, reçut alors l'avouerie de Mouzon, et par conséquent la charge de défendre et protéger la place contre les entreprises de ses ennemis. Les « Annales Mosomagenses » indiquent sous l'année 1064, un siège de Mouzon : *Obsidio Mosomi.* Nous pensons qu'il s'agit d'une première attaque des comtes de Chiny. Du reste, on sait qu'en l'année 1071, les comtes Arnoul, et Othon, son fils, s'emparèrent du château, sur l'archevêque Manassès de Gournay. La conduite de ce prélat, qui avait obtenu par simonie l'archevêché de Reims, avait sans doute excité les convoitises de ses voisins, qui retinrent, avec son assentiment du reste, la châtellenie de Mouzon. C'est ainsi que ces princes se crurent des droits sur ce pays. Renaud du Bellay, successeur de Manassès, après les avoir excommuniés, leva contre eux une

armée, vint *assiéger Mouzon*, et emporta la place ; il força ses ennemis à restituer les biens qu'ils détenaient injustement. Toutefois cela ne se fit pas sans des réserves de la part d'Arnoul, et l'on mit à part les trois villages de Sachy, Messaincourt et Fregnor. Du reste, les vexations durèrent pendant tout l'épiscopat de Renaud ; Arnoul et Othon vinrent de nouveau devant *Mouzon*, et serrèrent la place de si près, qu'ils la réduisirent à la dernière extrémité : « *Incensio Mosomi et devastatio* », disent simplement les « Annales Mosomagenses », *sub anno* 1092. Le successeur de Renaud, Manassès II, à la sollicitation des Mouzonnais, qui souffraient cruellement de voir cet état de guerre permanent, finit (1096) par composer avec les comtes de Chiny et abandonna les trois villages réservés, en retenant toutefois l'hommage (Marlot, latin 2, I, III).

La charte de Renaud du Bellay, de 1088, nous apprend, sans autres détails du reste, que pendant l'épiscopat de Gervais (vers 1060), le pays de *Mouzon* avait encore été cruellement éprouvé par la guerre, et son cortège de rapines et de dévastations : plusieurs édifices furent brûlés et ruinés, et il fallut songer à augmenter les fortifications. La faute en fut à Gervais, dont le caractère turbulent et ombrageux disposa tout le monde contre lui. A ce propos, on peut consigner aussi, avec les « Annales Mosomagenses », qu'à la fin de 1078, il s'abattit sur la ville une tempête effrayante de vent violent, pluie et grêle, « *choruscationis et tonitrui magni* ». L'orage fut tel qu'il abattit quatre grands forts ou pans de muraille et enleva un très grand nombre de toits. La nuit avait été terrible ; mais plus horrible encore devint la tempête au matin. Enregistrons, toujours avec les « Annales », que le 12 des calendes de Novembre 1112, le château de Mouzon fut brûlé de toutes parts, ainsi que l'Eglise et ses dépendances qui tombèrent ensemble sous l'incendie ; il convient de remarquer toutefois que nous ne trouvons rien de pareil dans nos chroniqueurs ordinaires qui placent semblable évènement en 1212 ; ces anciens annalistes recueillent nombre d'accidents de température et autres, et nous voyons encore que le 3 des nones de Janvier 1117, il y eut un tremblement de terre : « *terræ motus visus est.* »

L'année 1127 vit le traité conclu entre l'archevêque Renaud de Martigné et l'évêque de Liège, au sujet du fief de Bouillon ; nous avons rapporté au chapitre consacré à la châtellenie, les conventions qui furent passées au point de vue militaire.

Le comte de Grandpré, Henri II, fit vers 1172 quelques incursions sur les terres de Mouzon, et encourut l'excommunication de l'archevêque.

Le milieu du treizième siècle est l'époque des contestations armées relatives au fief de Bouillon, ou des terres indivises de la rive droite de la Chiers et de la Meuse. En l'année 1249, l'évêque de Liège, qui avait été battu l'année précédente à Villers-Cernay[1], vint mettre le *siège devant Mouzon*. Son armée ravagea le pays et mit tout à feu et à sang. L'arrivée de l'archevêque frappa de terreur les soldats d'Henri de Gueldres, qui s'enfuirent précipitamment vers Douzy et se noyèrent en grand nombre dans la Chiers : « Anno vero revoluto (1248) obsedit episcopus Leodiensis castrum Mosomum cum magno exercitu et villas incendio devastavit, et tamen in fine fugit cum exercitu suo pro timore, et multi fugiendo in flumine Chari sunt sumersi ». Une seconde fois, en 1251, Henri de Gueldres tenta de faire le siège de Mouzon ; mais il ne réussit pas. Enfin, en 1258, la guerre se ralluma au sujet d'une forteresse sur les frontières : les « Annales » disent positivement qu'il s'agit de la fortification de Douzy[2], entreprise par l'archevêque Thomas de Beaumetz, et à laquelle s'opposait l'évêque de Liège. Les armées vinrent en présence. Mais des personnages considérables s'entremirent ; un accord fut conclu, les armées se retirèrent, et l'on rédigea le traité de 1259, signé à Francheval, l'un des 17 villages que l'acte déclare indivis entre les évêques. La guerre était finie entre Reims et Liège.

Voici maintenant la guerre de Cent ans. En 1358, l'archevêque est Jean de Craon. Sa conduite vis-à-vis du roi Jean n'avait pas toujours été bien claire ; on prétendait qu'il favorisait secrètement le roi d'Angleterre. Du reste, après la bataille de Poitiers, quand le Roi eut été fait prisonnier, il avoua hautement ses préférences, se disant parent du roi d'Angleterre, et annonçant qu'il n'y avait plus qu'un roi de France, Edouard. Or, même après Poitiers, le roi Jean avait laissé à Jean de

1. In octoba beati Martini juxta *Vilarem Sarnoit* convenerunt in simul burgenses de Mosomo et burgenses de Bullone, ita quod illi de Bullone devicti fuerunt in conflictu facto inter ipsos, et fere 44 vel circiter interfecti et quamplurimi capti et adducti (Annales Mosomagenses, anno 1248).

2. Ea tempestate praedictus *Henricus de Gelria* Mosomum archiepiscopi Remensis occasione cujusdam turris per eumdem archiepiscopum erectæ, in nocumentum ducatus Bullonii ad eumdem Henricum spectantis, cum magno exercitu obsidere paravit ; sed interveniente comite Lossensi cum jam deditio oppidi in foribus esse videretur, sub certis pactis obsidio soluta est (Chron. de Zantfliet).

Craon le commandement de Reims ; et celui-ci s'en était déchargé sur les bourgeois pour pouvoir, en toute liberté, se livrer à son inclination. Mais cela ne fut pas du goût des Rémois, qui manifestèrent leur mécontentement. L'archevêque, pris de peur, chercha un refuge dans son *château de Mouzon* où il pensait être à l'abri de toute entreprise. C'est de là qu'il partit en 1359, pour Septsaulx, où l'attendaient les échevins de Reims lui offrant de reprendre son siège.

Les Anglais étaient toujours en France et en Champagne ; il s'étaient avancés jusqu'à Mouzon, où ils firent de grands ravages. Froissart, au siège de Reims dit : « Or chevauchèrent souvent les dits Anglais en grande route pour trouver aventures, les aucuns par tout le comté de *Rethiers* (Rethel) jusqu'à Montfaucon et jusqu'à *Mézières* et jusqu'à *Doncheri* et *Mouson* et logeaient au pays deux jours ou trois et dérobaient tout sans défense, ni contredit de nullui, et puis s'en repairaient en leur armée. Aussi en ce temps que le roi d'Angleterre était venu devant Reims, avait pris messire Eustache d'Aubrecicourt la bonne ville d'*Attigny-sur-Aisne* et dedans trouvé grande foison de vivres et par spécial plus de trois mille tonneaux de vins ; il en départit le roi d'Angleterre grandement et ses enfants dont ils surent grand gré. » Les environs de Mouzon furent durement éprouvés : le Mont-Dieu souffrit cruellement ; les religieux durent chercher refuge au château de Mouzon, en 1362 ; et en 1366 le Roi Charles V leur accorda la grâce spéciale de pouvoir « mener et ramener leurs biens quelconques audit Mouzon ou à une autre forteresse du diocèse de Reims, pour le péril des guerres qui sont en ce pays, sans qu'ils soient tenus de payer pour cela aucune redevance. »

Ce sont des considérations militaires, formées à l'occasion des guerres des Anglais, qui conduisirent Charles V à faire l'acquisition de Mouzon, acquisition consentie par l'archevêque Richard Pique en 1379. Il faut bien remarquer que les frontières de France n'étaient pas alors couvertes de ce côté de l'Allemagne, avec laquelle on fut si souvent en guerre. Nos rois n'avaient aucune place du côté de Mouzon, lieu de passage naturel ; Sedan n'était pas fortifié, Yvois et Montmédy étaient à Luxembourg, Stenay aux ducs de Bar, et Mézières à la maison de Bourgogne. Aucune forteresse n'était plus désirable que Mouzon, clef du royaume. Aussi cette acquisition fut-elle considérée comme l'affaire la plus grave qui se pût traiter et nous ne devons pas nous étonner de voir les dauphins de France comme gouverneurs nés de Mouzon. Au surplus les Mouzon-

nais avaient toujours donné des gages de leur dévouement à leurs souverains ; à cette considération, le roi confirma ou accorda des privilèges considérables dont nous avons donné le détail ailleurs.

En 1428, les Anglais occupaient encore la Champagne : Reims était en leur pouvoir, ce qui obligea Charles VIII à se faire couronner à Poitiers. Le gouverneur Anglais de Champagne comte de Salisbury, s'avança même jusqu'à Sedan, dont il s'empara (1423). Ses troupes s'approchèrent aussi de Mouzon, dont les habitants se tinrent constamment en armes pendant plusieurs années, tant contre les Anglais que les Bourguignons. L'abbé de Mouzon, Jean Oudin de Verpel fut même pris, dans la maison de campagne que les abbés avaient au Petit Reuilly, et de là conduit en prison, au château de Villers devant Mézières. Il y subit une assez longue et dure captivité, et paraît n'être sorti qu'après avoir payé une forte rançon.

Henri VI qui se disait roi de France et d'Angleterre essaya vainement de soustraire Mouzon à l'obéissance du roi de France. Après les menaces, il fit des promesses et tâcha de gagner les Mouzonnais en leur adressant, le 5 mars 1428, des lettres patentes par lesquelles il leur accordait toute cessation d'hostilités pourvu qu'ils se gardassent eux-mêmes contre la France : « Henry, par la grâce de Dieu Roy de France et d'Angleterre à tous ceux qui ces pntes lres verront salut comme les abstinences des guerres pieça prises consenties et accordées de par nous avec les gens d'église nobles et habitans de la ville de Mouzon ayant été plusieurs fois prorogees continuees et ont dernierement éte jusques a Pasques prochain venant lequel jour passé lesd. abstinences seront faillies dont se pourroient en suivre inconvenients et dommaiges si provision ny estoit mise avant led. jour savoir faisons que nous ce considere et par aucunes causes a ce nous mouvant par lavis de notre tres chier et ame oncle Jean regent de nre royaume de France duc de Bedfort et de nre grand conseil avons lesd. abstinences continuees et prorogees continuons et prorogeons par cette présente dud. jour de Paques au jour de Penthecouste prochain après en suivant pour tous en jouir pour être tenues et gardees led. temps pendant ce en la forme et manière qu'ils ont été prises et accordées d'une part et d'autre pourvu que dedans ledit jour de Pâques prochain venant les dessus dits de Mouzon rendent en la ville de Reims comme autrefois ont fait leurs lettres par lesquelles ils continueront et prorogeront de leur fait semblablement lesd. abstinences Si donnons en mandement au baillif

de Vermandois et à tous autres justiciers et officiers et aussi au cappitaine de *Beaumont en Argonne Villers* (devant Mézières) et autres ou a leurs lieutenants et a chacun d'eux que lesd. abstinences ils facent tenir et garder sans enfreindre par tous nos sujets pourvu que ceux de Mouzon fassent pareillement voulant que ce que seroit faict ou atempté au contraire soit réparé et amendé par lesd. commissaires ordonnés sur le fait desd. abstinences et selon la forme et teneur d'icelles. En tesmoing de ce nous avons faict mectre nre seel à ces présentes. Donné à Paris le 5e jour de mars l'an de grâce 1428 et de nostre règne le VIIe. »

En cette même année 1428, Jean de Luxembourg, allié des Anglais, avait assiégé et pris Beaumont en Argonne, d'où il s'avança le long de la Meuse et somma la ville de Mouzon de se rendre. Mais les habitants refusèrent de capituler.

Il n'y a plus guère, jusqu'à l'époque des invasions de Charles Quint, de faits de guerre dignes d'être racontés. Cependant nous devons mentionner l'expédition du gouverneur de Mouzon qui avait reçu (1454) l'ordre de se saisir de Sedan sur Evrard de la Marck qui l'avait fait fortifier sans la permission du roi. Rappelons aussi les lettres patentes du roi Charles, en 1456, par lesquelles il accorde des privilèges aux habitants de Mouzon en considération de ce qu'ils ont été toujours fidèles à leur roi pendant quarante ans de guerres que la France a soutenues contre les Anglais. Il y a lieu aussi de redire comment Mouzon vit en 1461, l'armée du roi Louis XI. Etant encore dauphin, et éloigné de la cour, les Liégeois avaient voulu le livrer à son père. Il conserva un profond ressentiment contre eux et dès qu'il fut devenu roi, il songea à se venger. Dans ce but il envoya une grande armée aux environs de Mouzon, pour s'emparer de Liège, si les bourgeois ne lui donnaient prompte satisfaction. Les députés des Liégeois, inquiets de la présence de ces troupes dans leur voisinage, vinrent à Mouzon chercher des explications. Ils promirent alors de réparer du mieux possible les torts qu'ils avaient eus. L'armée se retira dès qu'ils l'eurent fait. Une autre armée, destinée à attaquer Charles duc de Bourgogne, assiégeant alors Nancy, fut encore réunie par le roi en 1473 sur les bords de la Meuse entre Mouzon et Mézières. La mort du duc permit le retour de ces troupes en France sans qu'elles eussent fait d'expédition.

Les Mouzonnais avaient encore, en 1471, pris part de concert avec les Liégeois au siège du châtеau de Lombut, gardé par

dix-neuf paysans qui se défendirent vaillamment et tuèrent quantité de Liégeois, mais finirent par succomber : la plupart d'entre eux furent tués, les autres faits prisonniers et conduits à Mouzon, où on les retint cinq mois dans la pauvreté et la misère. Le roi s'empara des biens qu'ils avaient en France (Fulg.)

Nous ne savons pour quelle part Mouzon et le pays d'alentour, entrèrent dans les représailles exercées en 1478 par l'archiduc Maximilien contre la France, qui s'était emparée du Hainaut, de Maubeuge, Condé et autres villes : son armée réduisit en cendres quarante villages des environs de Mézières et de Mouzon.

Enfin, le prince de Sedan, Robert I de la Marck, mérite une mention dans ce chapitre. Dans la lutte que sa famille soutint contre le Luxembourg et Liège, il vint mettre le siège devant Yvois, une des meilleures places du Luxembourg. Il y trouva la mort. Son corps fut porté à Mouzon et inhumé dans le sanctuaire de l'église.

Avec le seizième siècle commencent les guerres ou différends avec la maison d'Autriche. Dès 1504, Louis XII avait entrepris d'établir la paix entre lui et l'Empereur Maximilien et Philippe d'Autriche. Le pape délégua Georges d'Amboise, qui séjourna quatre mois à Mouzon, chargé d'une mission pacificatrice dont nous reparlerons. En 1518, se renouvela, relativement à Sedan un fait qui s'était déjà produit soixante ans auparavant. Pour un motif différent, qui était que Robert de la Marck avait embrassé le parti de Charles Quint, le Roi François Ier avait envoyé au gouverneur et aux officiers de Mouzon l'ordre d'aller se saisir de la ville de Sedan, pour laquelle il lui était dû foi et hommage à cause de la châtellenie de Mouzon. L'ordonnance que rendit alors le roi est fort importante pour notre histoire, comme on a pu le voir dans l'étude sur la Châtellenie. Cette intervention du seigneur de Sedan dans les affaires entre François et Charles Quint nous amène au fait de guerre qui nous semble un des plus marquants dans les annales de notre ville, nous voulons parler du siège de 1521, que nous allons essayer de raconter dans un prochain chapitre.

Robert de la Marck, ayant eu à se plaindre de l'Empereur, ne tarda pas à se retourner vers François Ier. Le motif de la querelle fut un jugement de la Cour de Bouillon, rendu contre le baron de Hierges, usurpateur des biens des mineurs du prince de Chimay, et révisé contre tout droit par une commission impériale. L'Empereur n'ayant pas voulu accéder à la

sollicitation de Robert qui demandait de conserver au jugement de Bouillon toute sa validité, le prince de Sedan se sépara brusquement de Charles Quint, à qui il en écrivit, et commença à entrer en accommodement avec François I[er]. Les choses ne tardèrent pas du reste à s'arranger complètement à la grande satisfaction de Robert et de ses fils Fleuranges, Jametz et de Saulcy. On prêta serment de fidélité au roi de France. Un peu inquiet de ce changement, Charles Quint essaya de revenir sur l'affaire d'Hierges et fit presser Robert par son frère l'évêque de Liège. Mais ce fut en vain. Robert, se sentant soutenu de François I[er], avec qui il conclut une convention secrète, par laquelle le roi se trouvait en quelque sorte étranger aux entreprises du prince de Sedan, essaya de se faire justice quant à Hierges et n'ayant pas obtenu satisfaction, il fit cette fameuse démarche dans laquelle, accompagné de son fils Fleuranges, il défiait l'Empereur en pleine diète de Worms.

Voilà l'origine de l'expédition de Charles Quint, et la cause de l'invasion de notre pays. Les troupes de Sedan entrèrent d'abord dans le Luxembourg, et se mirent au siège de Virton, qu'il fallut lever le 22 mars 1521 ; les plaintes de l'Empereur au roi de France attirèrent de celui-ci un désaveu de la conduite de Robert : nous n'oublierons pas que ce n'est là qu'une feinte politique. Aussi l'armée impériale parut bientôt sur les terres de Sedan, pour punir le rebelle, sans se faire faute de molester le royaume de France, comme on le verra.

(*A suivre.*) N. GOFFART.

NÉCROLOGIE

Nous apprenons la mort de M. Maireau, ancien président de la Chambre des notaires de Reims, décédé dans sa 75e année.

M. Maireau était originaire du département de Seine-et-Marne.

***

M. le baron Lefol, ancien inspecteur des forêts à Vitry-le-François, vient de mourir à Epernay, à l'âge de soixante-quatorze ans. Avec lui s'éteint un nom glorieusement illustré par son père, le général de division Lefol, pendant la campagne de 1814.

***

Le 31 décembre, ont eu lieu à Sommesous (Marne) les obsèques de M. Hubert, médecin, qui, pendant 55 ans, prodigua ses soins aux habitants de la contrée avec un désintéressement absolu. Il est mort à l'âge de 82 ans.

***

M. l'abbé Beaussire, doyen de Villenauxe (Aube), vient d'être enlevé par la mort à l'affection de ses paroissiens.

Né en 1823 à Fontaines, M. l'abbé Beaussire fut ordonné prêtre en 1848. Il fut successivement vicaire à Vendeuvre (1851) et à l'église Saint-Jean de Troyes (1853 à 1867) où les paroissiens qui l'ont connu n'ont pas oublié son zèle et son dévouement. En 1867, il était nommé curé de Saint-Mards-en-Othe et, en 1872, de Plessis-Barbuise. Doyen de Villenauxe depuis 1874, M. Beaussire avait été nommé chanoine honoraire en 1887.

***

M. l'abbé Muller, curé de Beaumont-sur-Vesle (Marne), est décédé le 18 janvier, dans sa 73e année et la 50e de son ministère en cette commune. Ses obsèques ont eu lieu le 21 janvier, au milieu d'une nombreuse assistance composée de ses paroissiens et de ses nombreux amis.

***

On annonce la mort de M. Nicolas-Alfred Morel, ingénieur civil, ancien intéressé dans différentes maisons de commerce de Reims.

Né à Suippes en 1823, M. Morel avait été élève de l'Ecole d'arts et métiers de Châlons-sur-Marne.

***

Le colonel Pein. — On lit dans le *Journal de la Marne :*

« Un de nos compatriotes dont le nom est inscrit dans les fastes de l'armée d'Afrique, M. le colonel Pein, vient de mourir à Villenauxe (Aube) où il avait vécu les dernières années de sa retraite. Il comptait encore de nombreux amis dans notre ville, et son jeune fils, sous-lieutenant au 106e de ligne, y a retrouvé vivaces toutes les sympathies qui entouraient cette ancienne famille châlonnaise.

Théodore Pein était né à Châlons le 13 mai 1810. Il était fils d'un receveur général du département que la chute de l'Empire laissa sans fortune. Après de bonnes études au Collège de Châlons, Pein, emporté par le goût des aventures, s'engagea dans la marine militaire. Il y fit près d'une année de service et prit part, à bord de la frégate la *Calypso*, à la conquête d'Alger, en 1830.

Le 1er février 1832, il entrait comme engagé volontaire au 19e régiment d'infanterie légère, en garnison à Bar-le-Duc, qui compta dans ses rangs, pendant toute la période du règne de Louis-Philippe, un certain nombre de nos concitoyens : qu'il nous suffise de citer le général Garnier, le colonel Joppé et le colonel Gaillot. Pein y devenait sous-lieutenant en 1837 et lieutenant en 1842.

Le 27 décembre 1841 il s'embarqua avec son régiment pour l'Afrique. Dès lors son avancement était rapide. Capitaine le 2 mars 1846, chef de bataillon de zouaves le 16 octobre 1849, lieutenant-colonel le 24 janvier 1855, il était nommé colonel le 14 mars 1859.

Pein s'était livré, depuis son arrivée en Afrique, à l'étude de la langue arabe et à celle plus difficile de la langue kabyle. Dès 1846, il était entré dans les bureaux des affaires arabes, où, pendant dix-huit ans, il rendit d'éminents services à la France.

Il conquérait en même temps ses grades dans la Légion d'honneur. En 1847, il était décoré après un combat dans le Sahel où il avait été blessé. A la suite de cinq autres citations pour actions d'éclat et d'une deuxième blessure, reçue à Bousaada, le 22 décembre 1852, il était fait officier. Le 27 août 1860, il était nommé commandeur.

Pendant cette glorieuse période, les félicitations de ses chefs ne lui avaient pas manqué : il était cité par le général Pélissier dans son rapport sur le siège de Laghouat, et par le ministre de la guerre pour la soumission de la tribu des Ouled-Athia.

Il était entré le premier dans Bousaada, lors de la prise de cette ville par le général Daumas ; il en fut nommé gouverneur et y resta jusqu'en 1860, époque à laquelle il fut appelé à commander la subdivision de Batna. Dans le cours de son commandement dans ces deux cercles importants, il poussa de nombreuses pointes vers le Sud. Il accompagna le général Desvaux à Tougourt, à Temacin, à Ouargla, qui fut longtemps le point extrême de nos possessions africaines.

Plus d'une fois il étouffa des insurrections prêtes à éclater, en arrivant à l'improviste, avec son goum arabe, au milieu des tribus : seul Français en présence des indigènes, il leur imposait par son énergie et son accent d'autorité.

Le colonel Pein était à la veille d'être nommé général lorsqu'il prit sa retraite. Il avait alors 53 ans ; il était dans toute la force de son intelligence et toute la vigueur de sa santé. Sa connaissance du pays africain lui avait créé une situation exceptionnelle. Les Arabes avaient pour lui un profond respect, il était énergique et juste.

Lorsque vint l'année terrible, le colonel Pein reprit du service et reçut le commandement de la Couronne-du-Nord, un des forts avancés de Saint-Denis, où il eut à supporter le bombardement prussien.

En rappelant les services militaires de Théodore Pein, nous n'avons dit qu'une partie de ses titres au souvenir de ses concitoyens. »

Les obsèques du colonel Pein ont été célébrées le 15 janvier 1892 en l'église Notre-Dame de Châlons-sur-Marne, au milieu d'une nombreuse assistance.

***

Un centenaire. — Le 11 janvier 1892, ont été célébrées en l'église cathédrale de Châlons-sur-Marne, les obsèques d'un des doyens de la ville, M. Martin (Mathieu), percepteur en retraite, décédé dans sa centième année. Ancien officier du premier Empire, chevalier de la Légion d'honneur, médaillé de Sainte-Hélène, ce survivant, presque unique, de nos grandes gloires nationales, laisse le souvenir d'une existence aussi noble que simple.

Né en Bourgogne le 11 octobre 1792, M. Martin entre à l'armée à 19 ans et conquiert en quelques mois le grade de sergent-major ; on veut le retenir dans les bureaux en raison de ses aptitudes pour la comptabilité, mais son ardeur patriotique lui fait demander de prendre une part active à ces luttes héroïques de l'épopée Napoléonienne. Bientôt nommé sous-lieutenant, il fait les campagnes de Hollande en 1812-1813, de Saxe en 1813, de France en 1814, de Belgique en 1815. Blessé à Leipzig en 1813, il traverse l'Elster à la nage[1], et est décoré par l'Empereur. Licencié après la chute de Napoléon, il est quelque temps après nommé percepteur et remplit honorablement ces fonctions jusqu'en 1862, ayant alors 50 ans de services publics dont 5 campagnes.

1. « Après la rupture du pont de l'Elster, quelques-uns des Français auxquels cet événement coupait la retraite se jetèrent dans la rivière qu'ils espéraient traverser à la nage. Plusieurs y parvinrent : le maréchal Macdonald fut de ceux-là, mais le plus grand nombre, entre autres le prince Poniatowski, se noyèrent. » *Mémoires du général baron de Marbot*, t. III, p. 336.

La famille de M. Mathieu Martin a conservé précieusement les manuscrits où l'ancien soldat a raconté les phases de sa vie militaire. L'un de ces manuscrits date de quelques années à peine ; l'auteur était, quand il l'écrivit, plus que nonagénaire, et l'on est étonné de sa fermeté de main et de la précision de ses souvenirs.

On peut l'y suivre étape par étape, de Dijon à Utrecht, puis à Brême, et de là en Saxe et en Silésie, où il assiste aux victoires de Lutzen et de Bautzen, et aux journées, moins heureuses, de la Saltzbach et de Leipzig. Il décrit en quelques lignes les misères de la retraite sur Erfurt et sur le Rhin, puis la merveilleuse campagne de 1814, qui commence pour lui à Châlons-sur-Marne et qui se termine par les brillantes victoires de Nangis et de Montereau.

En 1815, il assiste, en Belgique, aux combats de Ligny et de Wavre. Ses chefs, pendant cette carrière militaire courte mais bien remplie, sont tour à tour Lauriston, le prince Eugène, Macdonald, Vandamme. On voit quelle provision de souvenirs il avait amassée et dans quel drame grandiose il avait été acteur et témoin.

M. Martin laisse deux fils, l'un ingénieur principal, l'autre chef de section en retraite de la Compagnie de l'Est.

(*Journal de la Marne.*)

* * *

M. Henri Baudrillart. — Le savant économiste et historien, membre de l'Institut, qui vient de mourir à Paris, descendait d'une famille originaire du département des Ardennes. Son père, publiciste forestier très estimé, mort à Paris en 1832, était né le 20 mai 1774 à Givron, canton de Chaumont-Porcien, arrondissement de Rethel. Le nom de sa famille est encore très répandu dans cette région. La *Biographie ardennaise* de l'abbé Boulliot contient (t. II, p. 453-55) une notice fort intéressante sur Jacques-Joseph Baudrillart, chef de division à l'administration générale des forêts de 1819 à 1830. Ses ouvrages étaient consultés surtout au point de vue juridique et forestier. A beaucoup d'égards, on pouvait pressentir en lui les talents de son fils.

Il ne nous appartient pas de faire l'éloge de M. Henri Baudrillart que tant de voix autorisées viennent de louer, mais nous tenions à rattacher à notre province le berceau de la famille de l'éminent écrivain qui consacra ses dernières forces à écrire une vaste étude sur les populations rurales de la France. H. J.

BIBLIOGRAPHIE

M. l'abbé Allain poursuit le cours de ses belles et solides études sur l'histoire de l'instruction publique en France par la publication d'un volume intitulé : *L'œuvre scolaire de la Révolution*[1]. C'est pour ainsi dire la suite et le complément de son livre sur *la question de l'enseignement en 1789*, couronné par l'Académie française. Les sujets qu'il aborde cette fois sont indiqués par ces titres de ses huit chapitres : 1er La Constituante et la Législative ; 2e les lois de la Convention ; 3e les écoles primaires de l'an II à l'an X ; 4e les écoles centrales ; 5e l'école normale de l'an III ; 6e l'œuvre utile ; 7e les débats des conseils du Directoire ; 8e le Consulat. Toute l'œuvre scolaire de la Révolution est présentée dans ces études successives sous sa physionomie véritable, avec ses prétentions dogmatiques et son inanité réelle. Les législateurs font table rase du passé sans remplacer ce qu'ils détruisent. Ils démolissent, font des plans et ne parviennent pas à les exécuter. Pour l'instruction primaire, « la Convention, dit M. Allain, a échoué misérablement. » Il en fut de même pour l'instruction secondaire. Les écoles centrales, n'eurent qu'une existence éphémère et stérile ; elles disparurent sous le Consulat. Les seules institutions d'enseignement suscitées par la Révolution et qui lui aient survécu, sont des institutions d'instruction supérieure, telles que le bureau des longitudes et l'école polytechnique. Par un singulier contraste, les nouveaux régimes démocratiques et égalitaires ne surent point faire pénétrer l'instruction dans les masses et ne réussirent qu'à favoriser l'aristocratie de la science.

Malgré la sévérité de ses conclusions, M. Allain ne saurait être soupçonné de partialité contre la Révolution. Il reconnait ce que son œuvre a pu avoir d'utile ; il porte même à son actif des institutions qui existaient déjà sous l'ancien régime, qu'elle a développées ou démarquées, telles que le Muséum d'histoire naturelle, le Conservatoire des arts et métiers et l'Institut. Il refuse, il est vrai, avec raison de voir dans l'Ecole normale de l'an III le germe et les débuts de l'Ecole normale supérieure qui date de 1808 ; mais il loue le législateur d'avoir introduit dans le programme des Ecoles centrales l'enseignement de l'histoire, dont l'insuffisance était notoire dans certains Collèges de l'ancien régime. Elle ne l'était pas partout cependant, car au Collège de l'oratoire de Troyes, dès le milieu du XVIIIe siècle, on apprenait non seulement l'histoire de France, mais l'histoire de Champagne.

1. Un volume in-8°, Firmin-Didot, 1891.

On se faisait sous Louis XV une idée très haute de l'histoire, envisagée au point de vue national. Beaucoup de personnes se sont laissées persuader que le patriotisme date de la Révolution. Elles se détromperont en lisant la préface d'un ouvrage en six volumes, qui a eu plusieurs éditions depuis 1759 et qui est intitulée : *Histoire du patriotisme français ou nouvelle histoire de France* par M. Rossel, avocat. « Je sais, dit M. Rossel, en parlant du patriotisme, qu'on a prétendu que ce sentiment ne pouvait se trouver, dans toute sa force, que dans le cœur d'un républicain ; mais je sais qu'il n'y a pas un Français qui ne l'éprouve au fond de son âme. C'est l'histoire même des Français qui m'en a convaincu. Tous les grands traits qui enrichissent cette histoire m'ont paru partir de cette source... Je voudrais, dit-il aussi, que les fastes d'une nation servissent à affectionner de plus en plus cette nation même au Gouvernement sous lequel elle respire, que l'histoire, en un mot, ne fît plus seulement des hommes instruits, mais encore des citoyens, des Français... » Le mot patriote était déjà dans l'air, et l'auteur termine son introduction en disant : « Le Roi est toujours le premier patriote du royaume. » Rossel qui désirait que l'histoire formât surtout des citoyens, n'était-il pas le précurseur de ceux qui voulaient répandre l'éducation civique et qui n'y réussirent point?

Il ne m'est pas permis de suivre M. l'abbé Allain dans tout le développement qu'il a su donner, d'après des sources inédites ou peu connues, aux sujets qu'il a traités. Je dois me borner, dans cette *Revue*, à parler des documents qu'il a mis au jour concernant la Champagne. En l'an IX, une enquête fut faite dans toute la France sur l'état des établissements d'enseignement secondaire. Des statistiques furent envoyées de toutes parts pour faire connaître le nombre des maîtres et des élèves, les revenus de l'instruction en 1789 et en 1801, les bâtiments dont elle disposait. Si ces statistiques sont incomplètes pour les Ardennes, elles sont plus précises pour l'Aube, la Marne et la Haute-Marne. En 1789, les anciens Collèges contenaient à Reims 600 élèves; à Troyes, 300; à Vitry, 160; à Chaumont, 150; à Châlons, 140. Il y avait de petits Collèges à Epernay, à Sezanne, à Vertus, à Ay, à Sainte-Menehould, à Bourmont, à Ville-sur-Aujon, etc. La plupart avaient des terres, des subventions locales, de revenus plus ou moins considérables, qui s'élevaient à 38,600 l. à Reims, à 25,000 à Châlons, à 8,000 à Chaumont, à 7,000 à Troyes. Si quelques-uns des édifices où des Collèges étaient installés avaient été affectés aux Ecoles centrales, la plupart avaient été aliénés, abandonnés ou convertis en casernes. Tous avaient perdu leurs revenus, sauf l'Ecole centrale de Chaumont, qui avait conservé 80 arpents de bois.

M. Allain a également recueilli les vœux des Conseils d'arrondissements qui furent formulés à cette époque. Ils sont accablants

pour l'œuvre scolaire de la Révolution. A Rocroy, on réclame l'extension de l'instruction primaire et secondaire; à Rethel, on signale l'abandon où elle se trouve; à Vouziers, on voudrait plus d'instituteurs et des instituteurs mieux instruits. Le Conseil d'arrondissement de Troyes regrette la suppression et demande le rétablissement des Collèges et des petites Ecoles; celui de Nogent-sur-Seine voudrait voir fonder de nouveau des Collèges dans les localités où il s'en trouvait. Dans la Marne, c'est de toutes parts le même vœu pour le remplacement des Ecoles centrales par les anciens Collèges. « La jeunesse, dit-on, à Vitry, est en quelque sorte condamnée à l'ignorance et à l'oisiveté. » Dans la Haute-Marne, les doléances sont analogues. On se plaint plus vivement encore du triste état de l'enseignement dans les campagnes. « Nul régent, nul instituteur, dit-on à Vassy; il y a bien quelques maîtres d'école dans quelques communes, mais sans talents, parce qu'ils sont presque sans salaires... S'il en est ainsi dans tout le reste de la République, on doit le dire avec les accents de l'amertume : cette nation déjà si célèbre dans les sciences est menacée de retomber dans la barbarie. »

Ces citations suffisent pour donner une idée de l'intérêt des recherches de l'auteur et de la partie de son livre. La Révolution n'a exercé qu'une influence funeste sur l'instruction, si on considère les résultats immédiats de ses lois; on ne saurait nier cependant l'influence que ses principes ont exercée par la suite sur l'esprit de l'enseignement. Sous ce rapport, elle a apporté son contingent à un mouvement, qui n'est pas spécial à la France, mais aux nations chrétiennes de l'Europe et de l'Amérique; ce mouvement n'a pas eu besoin d'elle pour se produire; il lui était antérieur et supérieur; elle ne l'a pas suscité; elle l'a au contraire suspendu en voulant le précipiter, elle l'a même fait reculer, mais peut-être, peut-on dire à sa décharge, pour lui donner plus d'élan et un essor que les progrès généraux de la civilisation devaient favoriser dans le cours de notre siècle. A. B.

***

Notice historique de la Croix de Saint-Aile, depuis sa plantation l'an 999, jusqu'à nos jours, et origine de la procession des reliques à Rebais et à Jouarre la semaine de la Pentecôte. Coulommiers, imp. Jules Fœlmé, in-16 d'une feuille.

Dans ces quelques pages, M. F. Lemaire a résumé l'histoire d'un pèlerinage établi depuis une époque reculée, auquel prenaient part les abbayes de Rebais et de Jouarre. Plus tard, ce pèlerinage qui se tenait à égale distance des deux monastères fut remplacé par deux processions fixées au jour de la Pentecôte et au lundi suivant, et elles se sont continuées jusqu'au siècle dernier. Aujourd'hui que les deux abbayes ont disparu, le pèlerinage a lieu à la chapelle de

Saint-Aile, près laquelle, en 1864, fut fondé un orphelinat par M. Anna, curé de Saint-Merry de Paris, et M. l'abbé Remy.

*
* *

Bibliographie des ouvrages concernant la vie et le culte de saint Remi, évêque de Reims, Apôtre des Francs, par Henri Jadart. *Reims*, 1891, in-8° de 44 p.

L'auteur a réuni sous ce titre cent vingt-six mentions indicatives et descriptives d'ouvrages, pièces et brochures sur la vie, les miracles et le culte du saint, avec renvoi aux sources. Son travail, de première main, fait désirer une suite indispensable : l'*Iconographie* de saint Remi. Attaché au grand dépôt littéraire de Reims, l'auteur est, mieux que personne, à même d'entreprendre pour l'hagiographie diocésaine un travail bibliographique analogue aux pages curieuses qu'il vient de consacrer à saint Remi.

H. M.

CHRONIQUE

Société Académique de l'Aube *(Séance du 18 décembre 1891)*. — Présidence de M. F. Fontaine, président.

Correspondance

M. le président donne lecture d'un décret du 8 décembre 1891, par lequel M. le président de la République autorise la Société Académique à accepter la donation qui lui a été faite, le 10 août dernier, par M. l'abbé Etienne Georges, membre associé, d'un titre de rente annuelle de 200 fr. 3 0/0 sur l'Etat, pour la fondation d'un prix triennal.

Le Conseil d'administration se fera, auprès de M. l'abbé Etienne Georges, l'interprète des vifs sentiments de gratitude de la Société Académique

L'« *Intermédiaire des Chercheurs et des Curieux* » contient un article de M. Albert Babeau, au sujet d'une vue de Troyes, gravée au XVIIe siècle. Au premier plan se trouve un renard, et dans les nuages une main portant une escarboucle. L'origine de cette gravure et l'explication de la présence des animaux ci-dessus seraient fort intéressantes à connaître.

Ouvrage offert

Par M. Lhote, membre correspondant, pour la bibliothèque de la Société : « Notice biographique sur M. le vicomte de Jessaint », par M. Sellier.

Résultats des concours et attributions de récompenses.
Section des Lettres

M. Dufour-Bouquot lit le rapport résumant les appréciations et les propositions de la section sur les travaux envoyés pour les concours.

En conséquence, et après ouverture des enveloppes cachetées, les prix suivants sont décernés :

Un prix de la valeur de 100 fr. à M. l'abbé Chauvet, curé d'Unienville, membre associé, pour son travail « Les seigneurs du Petit-Mesnil et de Chaumesnil » ;

Une médaille d'argent à M. Edmond Regnault, avocat à Paris, pour son étude sur « Jacques-Edme Regnault de Beaucaron » ;

Un prix de la valeur de 200 fr. à M. l'abbé Defer, curé de Maizières-la-Grande-Paroisse, membre associé, pour son « Histoire du Petit Séminaire de Troyes » ;

Un prix de la valeur de 100 fr. à M. l'abbé Masson, curé de Pont-Sainte-Marie, pour son travail sur « L'Ermitage du Hayer ».

LECTURES ET COMMUNICATIONS DES MEMBRES

M. l'abbé Nioré lit un rapport sur « l'Histoire de Bagneux (Marne) », publiée par M. l'abbé Defer, membre associé, travail aussi complet que possible.

M. l'abbé Garnier rend compte d'une brochure de M. le baron de Baye, membre correspondant, qui concerne le cimetière de Vert-la-Gravelle (Marne). Les résultats des fouilles de ce cimetière gaulois sont présentés sous forme de procès-verbal, mode qui convient parfaitement pour les découvertes de ce genre.

A cette occasion M. l'abbé Garnier complète sa communication sur les étymologies des noms des « lieux dits » de la commune de Rouilly-Sacey, en recherchant les origines des noms de Montaulin et de Montabert.

Tous deux indiquent d'abord un « mons », c'est-à-dire une éminence ou construction féodale; ce sont ces « montes » auxquels ont succédé, du IXe au Xe siècle, les mottes féodales. Une charte du 1er mars 753 mentionne la villa dite « de Monte Abolino ». Abolinus, nom d'homme, est celui du premier fondateur de la construction. On le retrouve chez plusieurs monétaires mérovingiens. Ici, les deux noms sont simplement juxtaposés pour former celui de Montaulin, comme il arrive souvent à l'époque qui a suivi l'invasion des barbares, où la langue latine n'était plus bien connue. Dans celui de Montabert, au contraire, la formation est faite avec l'emploi du génitif, ce qui indiquerait une fondation postérieure à celle de Montaulin, à l'époque où le latin était redevenu usité. La mention la plus ancienne est celle de « Mons Herberti », contenue dans une donation de 1113, faite par Hugues, comte de Troyes, avant de partir pour la croisade, devenue « Mons Arberti » dans une bulle de 1178, et enfin « Mont Habert », dans un échange de 1224. Arbertus paraît se rapporter à un des hommes du Nord qui ont supplanté les Romains en Gaule, au VIe siècle, dans notre région.

Séance du 15 janvier 1892. — Présidence de M. Arnould.

LECTURES ET COMMUNICATIONS DES MEMBRES

M. Le Clert donne connaissance de la liste des dons faits au Musée pendant le quatrième trimestre de 1891. Des remerciements sont votés aux donateurs.

M. de la Boullaye lit un rapport sur une étude de M. Mony-Danrée, propriétaire à Rigny-la-Nonneuse, intitulée : *Le Sapin, mise en valeur des terres incultes.*

M. Det fait lecture de son travail, intitulé : *L'ancienne question des eaux à Troyes* (1495-1853). La question qui va enfin, on l'espère, recevoir une solution prochaine, n'est pas nouvelle. Au mois de mai 1495, une ordonnance des maire et échevins de Troyes prescrivit les études nécessaires pour amener dans la ville les fon-

taines situées à la Malmaison, près de Torvilliers, aujourd'hui désignées sous le nom de fontaines de Nago. Les comptes de l'époque et les délibérations du Conseil de Ville ont permis à M. Det d'établir, avec une scrupuleuse exactitude, l'élaboration de ce projet. Après une étude préalable très complète, les experts déposèrent, le 13 juillet 1495, un rapport concluant à la captation des sources. Deux fontainiers de Paris furent mandés. Il fut alors procédé au sondage, au mesurage du débit des sources, qu'on n'avait pu arriver à épuiser. Ces expériences démontraient la possibilité de s'en servir pour alimenter la ville, lorsqu'une délibération du 17 septembre 1495 rejeta le projet sous le prétexte d'une diminution constatée du 6 au 26 août dans le débit, mais, en réalité, pour éviter la dépense, malgré son utilité.

Laissée de côté pendant les dissensions du XVIe siècle, la question fut reprise en 1629 par un ingénieur-fontainier troyen, Denis Richot, qui se chargeait de l'exécution à ses risques et périls, en créant diverses fontaines publiques, et sans dépenses pour la ville. Il se réservait seulement les abonnements que souscriraient les habitants. Le projet, qui fut imprimé avec plan à l'appui, fut abandonné par suite de la mort de Richot. Repris en 1643 par un autre ingénieur troyen, Claude Denis, premier fontainier du Roi, célèbre par la création des eaux de Versailles et de Saint-Cloud, il n'aboutit pas davantage, malgré les offres séduisantes de Denis, qui proposait d'établir dans la ville diverses fontaines monumentales, notamment devant l'Hôtel de Ville et sur les places Notre-Dame et Saint-Pierre.

Au XVIIIe siècle, l'ingénieur Lécorché reprend la campagne contre les eaux de puits. On se décide alors à recourir aux eaux de rivière et à alimenter la ville avec les eaux de la Seine. La question est continuée par Grosley, qui propose, dans ses *Ephémérides* de 1762, la création d'un filtre dont l'eau serait ensuite distribuée dans les divers quartiers, et par Musson, l'auteur du dessèchement des marais de Montangon. Une souscription spontanée offre immédiatement la moitié de la somme nécessaire. Mais le projet est bientôt l'objet de vives attaques. Combattu par M. de Montrocher, ingénier distingué des Ponts et Chaussées, il donne lieu à une polémique dont un des plus curieux factums, le *Prospectus prospectuum*, publié sous le pseudonyme du chevalier d'Hugot, est un spécimen des plus gaulois des plaisanteries qui ont fait le bonheur de nos grands-pères.

En 1808, en 1829, se produisent de nouvelles tentatives en faveur des eaux de Nago. En 1830, M. Delaporte fait l'analyse des eaux de la Vienne. De 1838 à 1843 ont eu lieu des essais de création de puits artésiens. Enfin, en 1853, la ville emploie le legs de M. Jaillant-Deschainets à créer, toujours en utilisant les eaux de la Seine, le réservoir du Ravelin et les bornes-fontaines qui, bien peu de temps après leur établissement, furent reconnus comme ne cons-

tituant pas une solution du problème de l'alimentation de la ville de Troyes par des eaux salubres.

L'intéressant travail de M. Det est renvoyé à la Commission de l'*Annuaire*.

M. Le Clert présente à la Société, de la part de M. Lambert, meunier à Crévecœur, une épée en fer de l'époque mérovingienne ou franque, pouvant remonter au IVe siècle et provenant d'une sépulture qu'il a découverte non loin du sommet de la colline, dite le Guichet, sur le territoire de la ferme des Planches, commune du Plessis-Barbuise. M. Le Clert, dans un travail d'ensemble sur cette région, en fait ressortir la richesse au point de vue archéologique et donne le résumé des nombreuses découvertes qui ont eu lieu sur les finages de Barbuise, du Plessis-Barbuise, de La Villeneuve-au-Châtelet et de Périgny-la-Rose.

La sépulture découverte par M. Lambert a été fouillée et décrite avec le plus grand soin par M. Bardet, juge de paix à Villenauxe, membre associé, auquel s'était adjoint un des membres correspondants de la Société, M. Vaché. Après avoir lu les renseignements recueillis par eux, M. Le Clert rappelle que sur le sommet de la colline du Guichet existait, il y a environ quatre-vingts ans, un menhir; cette position importante a dû constituer, dans cette région très peuplée à l'époque romaine, un poste dominant la voie de Chalon-sur-Saône à Soissons.

M. l'abbé Garnier rappelle que cette contrée est la seule partie du département où il existe des cimetières gaulois antérieurs à la conquête romaine. A l'époque de la Gaule indépendante, il existait dans la partie au nord de l'Aube et de la Seine et qui forme aujourd'hui le canton de Villenauxe, une population remontant à l'époque préhistorique et qui s'était répandue jusque dans les parages de Marcilly-le-Hayer.

M. de la Boullaye signale, dans le catalogue du Musée gallo-romain de Sens que vient de faire paraître M. Gustave Julliot, conservateur de cette importante collection, une inscription provenant d'un monument funéraire élevé par la Cité des Tricasses. Il se propose de revenir sur cette inscription.

* * *

SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE DE CHATEAU-THIERRY (*Séance du 5 janvier 1892*).

I. — Après un nouvel examen de l'œuvre de Fr. Lecart, l'Assemblée adopte la division de la table en quatre parties, telle que M. Moulin l'a proposée ; il est convenu que la troisième partie aura pour titre principal : Histoire ou chronique locale, faits divers, anecdotes.

II. — Les fouilles que Mme Bienvenu fait exécuter dans son jardin des Praillons, au-dessous des Hérissons (Otmus) ont amené

la découverte d'un troisième squelette ; il est entier, orienté comme les précédents. Le corps est de haute taille et dans son état actuel mesure 1m70 ; il y a tout lieu de penser que l'on est en présence du squelette d'une personne jeune.

III. — L'hiver de 1709, au Plessier-Huleu (canton d'Oulchy-le-Château).

M. Minouflet, associé libre, a copié, pour les communiquer à la Société, les « notes consignées au registre de l'état civil du Plessier-Huleu, par l'abbé Nicq, curé de cette paroisse, en 1709 ».

Les hivers mémorables de 1880 et 1890 évoquent le souvenir des hivers légendaires de 1693 et de 1709. Au Plessier-Huleu, comme partout la misère, en 1709, fut extrême : les vivres manquaient, nombre d'habitants périrent de froid et de faim. « Les hommes et les animaux, écrit M. Nicq, étaient trouvés roides morts dans les campagnes. » La gelée avait commencé le jour de l'Epiphanie et à Pâques (le 31 mars) la terre était entièrement gelée.

Ce document sera déposé aux archives de la Société.

IV. — Nous enregistrons avec plaisir, les dons suivants qui viennent augmenter nos collections :

1° De la mairie, le moule intérieur d'un *cerithium giganteum*, provenant du calcaire grossier qui a été trouvé dans le déblai des terrasses du château ;

2° De M. Barrès, deux assignats : l'un de 10 livres, l'autre de 5, ainsi que deux médailles, l'une fort belle, de Napoléon Ier, et l'autre un monneron bien connu.

V. — Il est procédé au renouvellement du bureau, qui reste constitué comme suit :

MM. Barbey, président; Vérette, vice-président;
Moulin, secrétaire; Josse, vice-secrétaire;
Harant, conservateur des collections;
Renaud, trésorier, et Drouin, aide-bibliothécaire.

* * *

On nous écrit de Laon pour nous signaler les états de services de l'officier qui a le plus longtemps porté les armes pour la France :

M. Nicolas de Caruel naquit à Maubert-Fontaine, près Rocroy, en 1612. Il commença à porter les armes en qualité de sergent en 1629, devint lieutenant en 1634 et capitaine le 8 janvier 1636 par un brevet du roi Louis XIII. Etant âgé de cent ans, il commandait encore une compagnie des milices de Champagne, qui avait pour mission de garder le passage à l'ennemi.

Il montait à cheval et pouvait faire sept à huit lieues par jour, lorsqu'au mois d'avril 1723, c'est-à-dire à l'âge de cent onze ans, il se rendit auprès du roi Louis XV qui lui donna la croix de Saint-Louis.

Nicolas de Caruel mourut le 5 février 1726, dans sa 115e année. Il était donc soldat depuis près d'un siècle et capitaine depuis quatre-vingt-dix ans.

L'arrière-petit-fils de ce vétéran devint officier comme lui. Il mourut chef de bataillon et chevalier de la Légion d'honneur, le 8 janvier 1831, à l'âge de soixante-sept ans.

Il avait, faisant fonction de colonel, commandé un régiment à la bataille de Craonne en 1814, et est mort dans son village natal, Maubert-Fontaine.

Les descendants de cette famille habitent dans l'Aisne : Laon, Leiné, Dercy, Monceau-le-Neuf. Ils y conservent le patriotique souvenir de celui qui s'est longtemps intitulé le doyen des officiers français. (*Echo de Paris.*)

*
* *

Nouveaux renseignements concernant le diocèse de Langres et ses évêques (*suite*).

5° Garibalde 27e, Héron 28e, Isaac 38e, Geilon 39e, Harduin 52e évêques de Langres.

Selon les observations que nous adresse le Père Rivière, jésuite, dans les *Etudes religieuses*, partie bibliographique, juillet 1891, p. 469, il faut rejeter comme apocryphes les documents suivants, insérés néanmoins dans la *Patrologie latine* de Migne et dans notre *Nouvelle Etude*, savoir : 1° la lettre du pape Jean V qu'on suppose avoir été écrite à Wulfrand, abbé de Saint-Bénigne sous l'évêque Garibalde; 2° la lettre du pape Sergius Ier à l'évêque Héron; 3° les canons d'Isaac, attribués à cet évêque, aujourd'hui regardés comme apocryphes et mis au même rang que les pseudo-capitulaires de Benoît Lévite; 4° la lettre de Jean VIII en faveur de l'abbaye de Tournus, écrite à l'abbé Geilon, qui devint depuis, comme on le croit, évêque de Langres; 5° enfin, la lettre du pape saint Léon IX à l'abbaye de Bèze, en 1052, sous l'évêque Harduin.

Nous insérons sans commentaire ces diverses rectifications, dont nous ne garantissons pas la parfaite exactitude, faute de pouvoir recourir aux sources, en consultant notamment les *Regesta Pontificum Romanorum* dans les nos 2128, 2134, 2136, 4261, 4354, 5087, 8537, etc. Cf. Jaffé-Wattenbach.

6° Geilon. Ce prélat, compté comme 39e évêque de Langres, de 880 à 888, présente en sa notice de sérieuses difficultés. On croit communément qu'il est le même que Geilon, abbé de Tournus et fils d'un autre Geilon, comte de Langres. Mais Hugues de Flavigny, dans le *Nécrologe de sa chronique*, suppose que Geilon, évêque de Langres, avait été précédemment moine, puis abbé de Flavigny, dans les paroles suivantes : *Le 28 juin, mémoire de Geilon, évêque de Langres, ancien moine et abbé de Flavigny.* D'un autre côté, Flodoard, dans son *Histoire de l'Eglise de Reims*, livre IV, déclare ce qui suit : « Le pape Etienne V écrit à Foulques, arche-

vêque de Reims, en faveur de Thibauld (Thibauld II), évêque de Langres, lui signifiant que l'Eglise de Langres s'était plainte auprès de lui, de ce que, après la mort de l'évêque Isaac, en 880, Aurélien, archevêque de Lyon, avait, sans consulter le clergé ni le peuple, ordonné pour évêque de Langres un certain moine, nommé Egilon (Geilon), sorti depuis peu du siècle, et qu'il avait imposé aux Langrois, malgré eux, cet homme pour évêque. »

Pour résoudre ces difficutés qui semblent être de vraies contradictions, on peut supposer : 1° que Hugues de Flavigny s'est trompé, en mettant au 28 juin pour le ménologe de cette abbaye la mémoire de Geilon, évêque de Langres, au lieu de Egilon, archevêque de Sens, ancien moine et abbé de Flavigny, mort en 871. La conformité des noms Geilon et Egilon et celle du temps ont dû facilement l'induire en erreur; 2° on peut ajouter que Flodoard, agissant dans les intérêts de l'évêque Thibauld II, supplanté par Geilon, a supposé gratuitement, d'après les plaintes du clergé langrois, et sans en fournir aucune preuve, que ce Geilon était un moine, sorti du siècle depuis peu; mais malgré cette sorte de flétrissure, imprimée à dessein à l'évêque Geilon, il pouvait très bien se faire qu'avant de devenir évêque, il ait été non seulement moine, mais encore abbé, et abbé de Tournus, comme on le croit communément.

Mais une nouvelle difficulté surgit ici. L'abbé Geilon, avant de s'établir à Tournus, avait été primitivement, comme il est marqué dans le *Gallia Christiana*, abbé de Noirmoutier, après quoi, cette abbaye ayant été ruinée en temps de guerre, il s'était, avec ses religieux, transporté à Tournus. Selon d'autres, il avait été d'abord abbé de Jumièges, d'où, par crainte des Normands, il s'enfuit avec ses religieux à Tournus, emportant avec lui les reliques de saint Philibert, qui depuis lors devint patron de l'abbaye de Tournus, en place de saint Valérien, patron primitif. Voir saint Valérien, martyr de Tournus, supplément au *Pèlerin*, n° 769.

Qu'à cela ne tienne : rien n'empêche que Geilon n'ait été primitivement abbé de Noirmoutier et de Jumièges, avant de devenir abbé de Tournus et finalement évêque de Langres; mais il faut admettre, selon cette supposition, que Geilon n'était pas un moine, récemment sorti du siècle.

Une autre difficulté qui nous paraît plus grave, est celle-ci : on croit communément que l'évêque Geilon était fils d'un autre Geilon, comte de Langres. Mais, s'il en était ainsi, comment l'élection de cet évêque Geilon rencontra-t-elle tant d'opposition de la part du clergé et du peuple langrois? Il semble au contraire que le clergé et le peuple langrois devaient être charmés d'avoir pour évêque le fils de leur comte, qui joignait à une haute naissance les vertus d'un religieux et les capacités d'un abbé que le Pape en ses lettres qualifie vénérable. Il semble d'ailleurs que l'autorité de son père, que l'on suppose comte de Langres, devait aplanir toutes les difficultés et apaiser tous les mécontentements.

Nous avouons que cette objection est sérieuse. On peut cependant y répondre, en disant que les comtes de Langres n'ont pas toujours été d'accord avec le clergé et le peuple langrois et que dans la circonstance, après la mort de l'évêque Isaac, il y avait lutte entre Charles le Gros, alors empereur, mais non encore roi de France, lequel était soutenu par Aurélien, archevêque de Lyon, et probablement par Geilon, comte de Langres, d'une part, et le clergé et le peuple langrois, d'autre part, qui voulaient jouir de leurs franchises dans l'élection de leur évêque et qui avaient de concert porté leur vue sur le diacre ou archidiacre Thibauld II. Cela suffit pour tout expliquer naturellement, sans jeter le blâme sur les uns ou sur les autres.

Quoi qu'il en soit, il paraît certain que l'évêque Geilon appartenait à une famille distinguée et qu'il était puissamment favorisé de l'empereur Charles le Gros qui lui accorda de précieux privilèges dans la ville de Langres, pour lui et pour ses successeurs dans l'épiscopat. L'évêque Geilon ne se montra point ingrat. C'est pourquoi, en 888, il crut pouvoir sacrer à Langres pour empereur, Guy, duc de Spolette, gendre de Charles le Gros, qui, ne pouvant soutenir le titre qu'il avait usurpé, fut bientôt forcé de s'enfuir. Si l'évêque eut tort en cette circonstance, on peut l'excuser par la contrainte où il se trouvait réduit, et par cette considération qu'Eudes, alors reconnu pour roi de France, tenait ce titre au préjudice de Charles le Simple, légitime souverain. Au surplus, si le duc de Spolette avait réussi dans son entreprise, il est probable qu'on ne jetterait le blâme ni sur lui, ni sur son consécrateur, et qu'au contraire on leur donnerait des louanges.

Les difficultés soulevées à Langres par le sacre de l'évêque Geilon, permirent à ce prélat de faire, au commencement de son épiscopat, un pèlerinage à Saint-Jacques de Compostelle, d'où, passant par Narbonne, il apporta avec lui les reliques de saint Prudent, confesseur, ancien archidiacre de cette ville, dont il enrichit l'abbaye de Bèze, où ce saint opéra dans la suite un grand nombre de miracles.

Voici un autre renseignement précieux que nous fournit l'évêque Geilon et qui concerne les saints Jumeaux. En 886, ce prélat se rendit à Saint-Geômes pour y établir des religieux bénédictins, en place des chanoines qui y étaient auparavant. Or, à cette occasion, l'évêque Geilon s'exprime ainsi : On vint en un certain lieu, situé près de la ville de Langres, et nommé anciennement Urbat, dans lequel, selon la tradition, ont été inhumés les très précieux corps des saints martyrs Speusippe, Eléosippe, Méléosippe et autres agréables à Dieu. *Ventum est ad quemdam locum, in suburbio Lingonensi situm, qui ex antiquo Urbatus dicitur, ubi pretiosissima sanctorum martyrum Speusippi, Eleosippi, Meleosippi, aliorumque Deo placentium corpora tumulata habentur.* Cette précieuse tradition sur les saints Jumeaux, ainsi confirmée par

l'évêque Geilon, en 886, est fidèlement rapportée, vers l'an 620, par Warnahaire, prêtre langrois, d'après les actes primitifs de ces saints martyrs. L'évêque Geilon dut mourir sur la fin de l'année 888 et fut inhumé dans l'abbaye de Bèze, au milieu de la désolation causée dans tout le diocèse et principalement en cette abbaye par l'invasion des terribles Normands.

7° Thibauld II et Argrin.

Thibauld II, 40e évêque de Langres, élu en 888, ne fut sacré à Rome qu'en 891 par le Pape lui-même, sur le refus réitéré de l'archevêque de Lyon, et mourut vers 898, après avoir eu les yeux crevés par ses ennemis vers 895. Argrin, son compétiteur, 41e évêque, sacré pareillement en 891, malgré la défense du Pape, par Aurélien, archevêque de Lyon, d'abord intrus à Langres en 891, fut ensuite nommé archevêque de Lyon, après la mort d'Aurélien; mais ayant peu après perdu cette dignité, pour avoir eu la témérité de sacrer Walon, évêque d'Autun, avant d'avoir pris possession du siège archiépiscopal, il fut replacé sur le siège de Langres par l'autorité du souverain pontife, en 899. A partir de cette époque, il gouverna sagement le diocèse jusqu'en 909, puis s'étant retiré en l'abbaye de Saint-Bénigne de Dijon, il y finit saintement ses jours dans les pratiques de la pénitence et des austérités religieuses, en l'année 911.

Ainsi, par une singularité remarquable, nous voyons ici par deux fois le diacre ou plutôt l'archidiacre Thibauld, présenté pour l'épiscopat par le clergé et le peuple langrois, d'abord en 880, après la mort d'Isaac, puis en 888, après la mort de Geilon, et par deux fois nous voyons Aurélien, archevêque de Lyon, refuser de le sacrer, pour mettre en sa place d'abord Geilon, d'après les recommandations de l'empereur Charles le Gros, puis Argrin, d'après les instances de Richard, duc de Bourgogne, et du comte Manassès de Vergy, et malgré la défense du Pape. On ne peut guère excuser cette conduite de l'archevêque, à moins qu'on ne suppose qu'il a été contraint de céder aux puissances du siècle ou qu'il n'ait cru en conscience que Thibauld était peu digne de l'épiscopat.

Quoi qu'il en soit, l'attentat sacrilège par lequel les ennemis de Thibauld II lui firent crever les yeux, crime pour lequel ils furent excommuniés par le Saint-Siège, ne doit en aucune façon être imputé à son compétiteur Argrin qui, devenu évêque légitime de Langres, remplit avec régularité tous les devoirs d'un bon pasteur. Nous ajouterons ici que, selon Flodoard, l'évêque Thibauld II qui appartenait au clergé de Langres, était d'une famille très illustre, étant parent de Foulques, archevêque de Reims, issu de la famille royale de France et ami particulier du roi Charles-le-Simple, ce qui lui donnait un certain droit d'être choisi pour évêque de Langres, de préférence à Argrin, prêtre étranger et inconnu des Langrois.

Voici un fait peu connu de ce dernier évêque et dont il existe

une charte aux Archives de Chaumont (Haute-Marne). En 902, ce prélat donna à l'archidiacre Isaac, probablement neveu de l'évêque de ce nom, la chapelle de Vaupelleigne, en reconnaissance des sacrifices qu'il s'était imposés pour sa construction; puis, en 903, le 30 du mois de mai, cette chapelle qui devait être une chapelle curiale, fut solennellement bénite et consacrée, en l'honneur de Notre-Dame, de saint Didier et de ses compagnons, martyrs, par Alwala, archevêque de Lyon, en présence de Walon, évêque d'Autun, Ardrad, ou Urdric, évêque de Châlon-sur-Saône, Argrin ou Argrim, évêque de Langres, Giraud, évêque de Mâcon, Otbert, prévôt de l'Eglise de Langres, Gotzelin, archidiacre, Bernard, archiclave, Isaac, archidiacre.

Cette chapelle curiale est celle de Vaupelteigne, paroisse qui a été dénommée depuis lors et probablement à cette occasion la chapelle Vaupelteigne, nom qu'elle porte encore de nos jours. La Chapelle-Vaupelteigne, *Capella Vallis Pelletanæ*, autrefois du diocèse de Langres, appartient présentement à celui de Sens, dans le département de l'Yonne, au canton de Ligny-le-Châtel. Le Père Vignier commet donc une erreur, quand il suppose dans sa *Décade historique*, t. I, p. 521 de l'édition Rallet-Bideaud, qu'il s'agit ici de la consécration de l'église de Polisot ou de Polisy, paroisses de l'ancien diocèse de Langres, qui relèvent maintenant de celui de Troyes. Voyez pour plus amples renseignements *Le Diocèse de Langres*, t. III, p. 272, dans l'article *La Chapelle-Vaupelteigne*.

(A suivre.) L'abbé Roussel, curé de Vauxbons.

***

Thèse de Médecine dédiée a Bossuet. — Récemment la *Revue de Champagne* a fait connaître les relations de Bossuet avec les moines de Rebais. Voici une autre circonstance de la vie de ce grand prélat, peut-être inconnue de ses biographes. En 1703, une thèse soutenue à la Faculté de médecine de Paris lui fut dédiée par un Danois, Jacques-Bénigne Winslow, né à Odensée le 2 avril 1669, mort à Paris le 3 avril 1760, en possession d'une grande célébrité médicale dans toute l'Europe, auteur d'ouvrages très estimés. Lors de sa conversion du luthéranisme au catholicisme, Bossuet fut son parrain et lui donna ses noms de *Jacques-Bénigne*. Il exista sans doute de hautes relations sur les plus graves problèmes entre ces deux hommes illustres. Bornons-nous à signaler la gratitude du médecin.

La thèse de Winslow, dédiée à Bossuet, se trouve à la bibliothèque de Reims, imprimés, R. 1273, nº 41. — On voit fort bien dessiné au sommet un cartouche portant les armes *de l'immortel* orateur, et on lit la dédicace au-dessous :

Illustrissimo Ecclesiæ Principi, Jacobo-Benigno Bossuet, episcopo Medensi, etc., *Patrono suo colendissimo. Quæstio medica*

cardinalitiis disputationibus mane discutienda in Scholis Medicorum, die jovis decimâ-quintâ Martii, 1703. *M. Petro Perreau, Doctore Medico, Præside : An Cerealia et Olera agri Parisiensis salubria?* (Suit la thèse en latin, sur 4 pages in-4°). *Proponebat Parisiis Jacobus Benignus Winslow, Danus Othiniensis, Baccalaureus Medicus.* A. R. S. H. 1703. *Apud Viduam Francisci Muguet. Typogr.*

La Bibliothèque de Reims possède aussi une thèse soutenue devant la Faculté de médecine de Paris, le 20 avril 1752 :

Præside M. Jacobo-Benigno Winslow, Doctore Medico, Regiæ Scientiarum Academiæ Regiæque Societatis Berolinensis Socio, Regio Linguarum Teutonicarum Interprete, Anatomes et Chirurgiæ in Scholis Medicorum Parisiensium atque in Horto Regio Professore Antiquo. 4 pp. *Typis Quillau,* 1752.

J'ai trouvé ces deux curieux documents en dépouillant les vingt volumes ou recueils de thèses médicales imprimées que possède la Bibliothèque de Reims. On y retrouve les noms de plusieurs champenois devenus illustres dans la médecine, et tous ceux qui appartiennent au pays rémois vont figurer dans le tome second du *Catalogue du Cabinet de Reims* en cours de publication.

H. J.

*
* *

Intéressante découverte. — Le Musée archéologique de M. Morel, receveur des finances à Vitry-le-François, vient de s'enrichir d'une pièce intéressante au point de vue de l'étude de notre histoire nationale.

C'est un très beau poignard, en silex, trouvé par les frères Gillot, à la surface du sol, sur le territoire de la commune de Saint-Vrain. Cette arme curieuse, en silex du Danemark, est retaillée à petits coups, de façon à rendre ses deux tranchants, presqu'aussi affilés que certaines armes de bronze; elle mesure quinze centimètres de longueur, sur quatre à sa plus grande largeur.

Cette pièce paraît un témoin irrécusable de la véracité, quelquefois contestée en ces derniers temps, d'un de nos plus anciens historiens qui avait affirmé, que certains pirates Normands étaient encore porteurs d'armes en silex, lorsqu'ils envahirent nos contrées, à plusieurs reprises, dans le cours des IXe et Xe siècles.

*
* *

On nous écrit de Saint-Dizier :

« Un ouvrier occupé à la construction de la malterie a mis à découvert des pièces de monnaie de la fin du XIIIe siècle ou du commencement du XIVe. Elles étaient renfermées dans un peti pot en terre qu'un coup de pioche a fait voler en éclats.

La plupart d'entre elles ne sont pas très bien conservées; la trouvaille comprend cependant quelques gros tournois d'argent en bon état. Ces derniers portent, d'un côté, une croix entourée des mots *Philippus rex*, eux-mêmes entourés d'une autre inscription que certains caractères d'abréviation nous empêchent de reproduire par la typographie, mais qui se lit : *Sit nomen Domini Nostri Dei Jesu-Christi benedictum.* Au revers on voit le châtel tournois, dans un cercle les mots *Turonus civis* et une bordure de fleurs de lis entourant le tout.

Ceux de nos lecteurs qu'intéresse la numismatique pourront voir chez M. Fageot, rue de l'Hôpital, ce qui lui reste de sa découverte. »

L'Imprimeur-Gérant,

Léon Frémont.



NICOLAS COLIN

SA VIE, SES ŒUVRES

ET SA BIBLIOTHÈQUE



Les inventaires mobiliers sont partout appréciés au nombre des documents les plus intéressants pour l'étude des mœurs, du costume, des arts et de la décoration chez nos ancêtres. Leur valeur s'accroît encore beaucoup s'ils offrent, avec les meubles, un catalogue de livres, car ils prennent alors un caractère littéraire et bibliographique doublement précieux. A plus forte raison en sera-t-il ainsi, au cas où le possesseur du mobilier et des livres est lui-même un lettré, un auteur connu par ses publications. Pareille bonne fortune se rencontre en ce qui concerne Nicolas Colin, chanoine et trésorier de l'Eglise de Reims, secrétaire du cardinal Charles de Lorraine, et l'un des traducteurs les plus estimés au XVI[e] siècle pour sa connaissance de la langue espagnole. L'Inventaire détaillé de son mobilier fut dressé en 1608, à la requête de ses héritiers et quelques jours après son décès, par deux de ses confrères, Thierry Thuret et Jacques Dorat, sénéchaux, agissant en cette qualité et par droit de juridiction capitulaire. Cette pièce se retrouve intacte et inédite dans les riches liasses de renseignements du Chapitre de Reims[1].

Avant de donner le texte de ce document curieux et important, il ne sera pas inutile de résumer brièvement ce que l'on sait de la vie de Nicolas Colin, des fonctions qu'il remplit et des œuvres qu'il laissa. Précisément parce qu'il n'est cité dans aucune de nos biographies modernes, sa figure est de celles que l'on doit remettre en lumière, comme l'une des plus caractéristiques dans la société des érudits rémois de la seconde moitié du XVI[e] siècle.

1. *Archives de Reims,* fonds du Chapitre métropolitain, liasse 29, renseiments. — La découverte et la copie de ce précieux document sont dus à M. A. Duchénoy, employé à la Bibliothèque de Reims, très compétent investigateur de tous les dépôts rémois. Nous le remercions de nouveau ici de son inépuisable obligeance.

I

Vie et fonctions de Nicolas Colin.

Rémois de vieille souche, *né natif* de Reims, comme on disait jadis, Nicolas Colin n'a pas été davantage apprécié par les historiens de sa patrie que par ceux du dehors, sauf par D. Marlot, qui a donné sur lui une note précise et d'autant plus sûre qu'elle émane d'un écrivain impartial et très peu postérieur : « Nicolas Colin, dit-il, successeur de Richard du Pré en la trésorerie, estoit homme bien versé aux lettres humaines, en l'histoire profane et ecclésiastique et en la lecture des Pères. Il fut secrétaire du cardinal de Lorraine et a laissé la version française des livres de Grenade, avec quelques ouvrages de dévotion. Gist près de Gentian Hervet dans le chapitre de Reims [1]. » Ce témoignage nous suffit comme appréciation générale du personnage ; quant aux détails sur son origine, sa famille et ses fonctions, nous allons les grouper en retraçant les principaux faits de sa carrière.

Nicolas Colin naquit vers 1535, il était fils de Guillaume Colin, licencié ès loix [2], ensuite conseiller au Présidial [3], puis bailli de Reims [4], et de Jeanne Gauthier. Il dut n'avoir que trois

1. *Hist. de la ville, cité et université de Reims*, par D. Guill. Marlot, 1846, t. IV, p. 440. — « Nicolaus Colin in litteris humanioribus, historia ecclesiastica et prophana egregie versatus, Thesaurariam obtinuit post Richardi obitum ; fuit Carolo Cardinali à Secretis, vertitque in Gallicum Granatensis opera, et aliquot preces horarias, situs prope Gentianum in Capitulo Remensi. » *Metropolis remensis Historia*, Dom. Guil. Marlot, t. II, p. 831.

2. 16 mars 1536. Honor. homme Jehan Colin, notaire royal à Reims, vend à Didier Dommanget, cordier, la moitié par indivis partissant à l'encontre de honor. homme et saige, mtre Guillaume Colin, licencié ès lois, frère du vendeur, d'une maison sise à Reims au marché aux chevaux, royé pre Faure d'une part et Claude Colin, d'autre, moyt 200 l. tourn. et 45 sols tourn. au vin dud. marché. (*Minutes de Pierre Rogier, notaire à Reims.*)

3. 20 octobre 1559. Guillaume Colin, conseiller au Présidial, a délivré à pre Wyallart, laquay de M. de la Rue, secrétaire du roy,... 20 escus pour les porter aud. sr de la Rue. (*Minutes de Taillet, notaire à Reims.*) — 1561, 3 mars. — Requête de mtre Guillaume Colin, conseiller au Présidial de Reims (à qui appartient la moitié d'une maison qui fut jadis à Gilles Gaulthier, sise rue S.-Denys, à prendre lad. moitié du côté vers la porte au Ferrons)... pour avoir permission de mettre au devant de cette portion qui lui appartient un appuy de pierre semblable à celui qui est devant l'autre moitié. (*Archives de Reims*, Buffet, registre de 1561.)

4. 16 décembre 1565. Contrat de mariage entre Benoist du Canal, valet de chambre de Mr le cardinal de Lorraine, archevêque de Reims, et Regnée Colin, fille de feu Guillaume Colin, vivant bailly de Reims, et de Jehanne Gauthier sa veufve. (*Ibid.*)

sœurs, Barbe, Renée et Claude, car il reçut le 4e lot d'un héritage partagé avec elles en 1583, comme le mentionne son inventaire. Ses beaux-frères furent, comme lui, des officiers de la maison du cardinal de Lorraine, l'un Benoit du Canal, successivement valet de chambre et contrôleur des biens de l'archevêque [1], l'autre, Jean Boisset, attaché à ses affaires au même titre [2]. Parmi ses petits-neveux, seuls héritiers de sa succession du chef de leurs mères, nées de B. du Canal et de Boisset [3], figurent des avocats appartenant à des familles notables de la cité : Nicolas Coquillart, Jean Oudinet et Louis Delaval. Nicolas Colin ne paraît pas avoir laissé de neveux de son nom, bien que l'on rencontre dans la suite d'autres personnages avec lesquels on pourrait le croire en proche parenté [4].

Il reste donc acquis que les gendres de Guillaume Colin, bailli de l'archevêché, se trouvèrent ensemble au service du plus célèbre des princes lorrains qui prirent possession du siège de Reims. Le plus intelligent de ses enfants ne devait pas avoir une moindre part à cette bonne fortune que pouvaient envier tant d'autres familles rémoises. En s'attachant à un maître de la valeur et du crédit de Charles de Lorraine, il était naturel qu'une brillante carrière s'ouvrît d'elle-même : faveurs des grandes largesses de la Cour, bénéfices de l'Eglise, caresses des érudits, tous ces avantages se présentaient à l'envi aux protégés d'un homme qui dominait son époque et son parti. Nicolas Colin sut en faire l'expérience et probablement de

1. 13 décembre 1570. Benoit du Canal, contrôleur de la maison de Monseigneur le cardinal de Lorraine, baille à louage une maison sise à Sermiers. (*Minutes de Ponce Angier, notaire à Reims.*)

2. 8 juillet 1570 (conclus. du Conseil). Jehan Boisset, contrôleur de la maison de Monseigneur le cardinal de Lorraine. — 1591 (20 nov.), 93 escus, pour 6 poinsons de vin vendus à 31 escus la queue, par Jehan Boisset, contrôleur, pour faire présent à M. le duc de Guise à son entrée en cette ville. (*Archives comm. de Reims.*)

3. 1572, 21 août. Bapt. de Remiette, fille de Benoist du Canal, contrôleur de Monseigneur de Reims, et de Renée Colin, sa femme. — 1578, 26 janv. Bapt. de Renée, fille de Mre Jehan Boisset et de Barbe Colin. Parr. Mre Benoist du Canal et Renée Colin sa femme. (*Registre de la paroisse Saint-Symphorien, aux Arch. de l'état civil de Reims.*)

4. Il y eut plusieurs rémois de ce nom. Nous voyons en 1647 l'un des signataires de l'approbation donnée à l'ouvrage de D. Marlot : *Le tombeau du grand saint Remy*, se qualifier ainsi : *Nicolas Colin, prêtre, docteur en théologie, curé de Saint-Martin et chanoine de Saint-Timothée de Reims*. Le chirurgien qui fut victime de son dévouement lors de la peste de 1668, s'appelait aussi Nicolas Colin. Nous ignorons les liens de parenté qui pouvaient les unir entre eux.

bonne heure : la date à laquelle il devint secrétaire du cardinal nous est inconnue [1], mais nous le voyons, en 1557, âgé sans doute d'environ vingt ans, alors simple clerc, prendre possession par procureur de la 23e prébende de Notre-Dame de Reims qu'il conserva jusqu'à sa mort [2].

Ce n'était pas assez d'avoir pris place au Chapitre, il était appelé en 1570 à l'honneur et au profit de l'une de ses hautes dignités, celle de Trésorier, bien qu'il n'ait pas encore atteint le sacerdoce, *licet tantum actu diaconus*, et sous toutes réserves pour l'avenir, comme on lit dans la notice de Weyen [3]. Sa situation comme lettré et comme écrivain, le mérite de ses traductions, ses qualités personnelles, tout cela aura largement compensé aux yeux de son maître l'inaccomplissement de la totalité des devoirs imposés à ses prédécesseurs. Devenu prêtre dans la suite, il continua à l'emporter sur ses émules moins favorisés des dons de l'esprit. Le Trésorier était le mieux doté des dignitaires du Chapitre et l'un des plus illustres. Tant que vécut le cardinal de Lorraine, la position de N. Colin resta inattaquable : il suivit l'éloquent prélat au concile de Trente, et il sut encore se ménager après sa mort la faveur de son successeur, le cardinal Louis de Guise, sans être toutefois attaché

1. *Cardinalis à Lotharingia amanuensis*, secrétaire ou scribe de Charles de Lorraine, ainsi le qualifie son épitaphe que nous reproduisons plus loin.

2. Præbenda 23. Nicolaus Colin, capellanus Remensis et Clericus Remus per procuratorem authoritate ordinaria 7 Januarii 1557. Receptus fuit Thesaurarius Ecclesiæ Remensis 22 maii 1570. — Obiit Remis canonicus Remensis et nuper Thesaurarius, 8 septembris 1608, sepultus in prætiosa juxta sepulturam R. Dupré, quondam canonici et thesaurarii. — Fundavit die 1a septembris 1608 distributiones quæ fiunt ad singulas horas majores in duobus festis sancti Nicolai. (Weyen, *Dignitates Ecclesiæ Remensis*, Ms, in-f° de la Bibliothèque de Reims, f° 245.)

3. Thesaurarii Ecclesiæ Remensis. Nicolaus Colin, diaconus Remus, canonicus Remensis, Domini Caroli Cardinalis a Lotharingia secretarius, recipitur ad Thesaurariam Ecc. Rem. auth. ordi., in propria 22 maii 1570 per obitum Richardi Dupré. — Installatus fuit in cathedra presbyterii Thesaurariis debita, licet tantum actu diaconus, idque de gratia et favente Illme Domino Cardinali Carolo a Lotharingia, archiep. Remensi, absque præjudicio tamen in futurum. — Fuit capellanus in Ecclesia Remensi et obtinebat præbend. n° 23 ab anno 1557. — Obiit Remis Can. et nuper Thesaurarius 8 septem. 1608, sepultus in prætiosa juxta sepulturam Domini Richardi Dupré, quondam Can. et Thesaurarii. — Fundavit in Eccl. Remen. distributiones quæ fiunt ad singulas horas in utroque festo Sti Nicolai 1a sept. 1608. — Claudius Dorigny recipitur ad Thesaurariam penult. Aug. 1608, et installatur in propria 29 dec. 1608 per resignationem Nicolai Colin. (Weyen, *Ibid.* f° 85.)

à sa personne [1]. De ses relations avec l'archevêque Nicolas de Pellevé, nous n'avons trouvé de traces que pour une question d'affaires [2]. Dans une grave circonstance, Colin revendiqua les droits du corps dont il faisait partie [3].

La vieillesse d'ailleurs arrivait pour le fortuné trésorier : Bien que son inventaire nous le montre possesseur d'arquebuses et de pistollets, il avait traversé sans blessures les jours périlleux de la Ligue, et il retrouvait le calme dans la dernière période de sa vie. Rien n'indique au surplus qu'il ait été jamais en butte aux persécutions et aux représailles qui décimèrent le Chapitre après le triomphe des royalistes. Il aura satisfait en tout temps à ses goûts d'étude et de recherches savantes, se tenant à l'abri des rancunes dans sa bibliothèque hospitalière, jaloux seulement des trésors littéraires et artistiques qu'il y avait amassés pendant sa jeunesse et son âge mûr.

Quand sa fin approcha, à la dernière limite de ses forces, il résigna son bénéfice de trésorier entre les mains de Claude Dorigny, puis il constitua une fondation perpétuelle en faveur de ses confrères, aux deux fêtes de Saint Nicolas, son patron [1].

1. N. Colin, trésorier de l'église de Reims, figure en qualité de commissaire délégué de Louis de Lorraine, archevêque de Reims, dans une adjudication de deux pièces de pré, sises au terroir de Muire, appartenant à l'Archevêché, le 19 avril 1577. *Archives de Reims*, Fonds de l'Archevêché, G. 187.

2. 1592, 21 décembre. « M. Nicolas de Pellevé, archevêque de Reims, abbé de Saint-Remy, prend à relocation de Mre Nicolas Colin, prestre, trésorier et chanoine de Notre-Dame de Reims, la maison canoniale que souloit habiter feu Mre Didier Bugnot, naguères chanoine de lad. église, et laquelle ledit Colin a prise sa vie canoniale des s^{rs} du chapitre de l'église de Reims, pour dicelle maison joyr par led. s^{r} archevesque sa vie durant, à charge de payer par luy auxd. s^{rs} du Chapitre en l'acquit dudit s^{r} Colin la somme de 100 livres tournois, et sy led. s^{r} Colin vient à decedder auparavant led. s^{r} archevesque, ce présent bail demeure resou... » (*Minutes de Ponce Angier, notaire à Reims*, 1592).

3. La Bibliothèque de Reims possède (*Cabinet de Reims*, 237) un exemplaire du *Concilium provinciale Remense primum*, publié en 1585 chez Jean de Foigny, à la fin duquel se trouvent deux feuillets manuscrits contenant les *Acta protestationum factarum a procuratoribus seu deputatis capitulatorum tam cathedralium quam Collegiatarum Ecclesiarum totius Provinciæ Remensis*, en date du 28 mai 1583. Cette protestation est signée *N. Colin* et *J. De Piles* ; elle contient des réserves en faveur des Chapitres pour ce qui aurait été décidé contre leurs droits et privilèges.

4. Le 1er septembre 1608, fondation faitte devant Taillet, notaire, par Mre Nicolas Colin, chanoine et cy devant trezorier en cette église Notre Dame, ès jours de festes Saint Nicolas d'été le 9 may, et d'hiver le 6 décembre, d'une distribution manuelle par l'officier de la sénechaussée à chacun

Ayant ainsi pourvu à ses suprêmes désirs, il décéda huit jours après, le 8 septembre 1608, et fut inhumé dans le cloître auprès de son prédécesseur, honoré d'une épitaphe qui relatait ses dignités et ses largesses posthumes[1]. On sculpta sur sa tombe une scène des trois rois Mages en petite bosse, qui servit plus tard de modèle[2].

II

Œuvres de Nicolas Colin.

« Suivant Etienne Pasquier, Charles de Lorraine fut en son temps la seule ressource des bonnes lettres et discipline. Il protégea Ramus et Rabelais, combla de ses faveurs les grands hellénistes qui s'étaient formés à l'école de Guillaume Budé, encouragea les poëtes et les écrivains de cette docte Pléiade qui achevaient l'œuvre de la Renaissance. Ainsi se justifie, conclut M. Guillemin, le meilleur historien du cardinal, l'éloge désintéressé que Pasquier adressait au véritable Mécène des savants et des artistes[3] ».

Ne cherchons pas ici d'ombres au tableau, contentons-nous de placer Nicolas Colin au sein de cette active et brillante cohorte qui entourait l'archevêque de Reims, et à défaut de

de MM. les chanoines présens et assistans aux 1ères vespres, matines, grand' messe et 2es vespres, 2 sols, 6 deniers, pour l'assistance à chacune desd. grandes heures; et à tous les vicaires, chapelains, habitués, enfans de chœur, etc., pour chaque assistance à l'une desd. grandes heures 12 deniers, à charge que le semainier à la fin des 2es vêpres dira la collecte *Inclina quesumus*, etc., pour le fondateur, lequel a pour ce donné la somme de 2,000 livres acceptée par le Chapitre. (*Archives du Chapitre*, layette 15, liasse 23, nº 24. *Inventaire de Lemoine*, p. 232.)

1. Extraits de toutes les épitaphes du préau et de l'église Nostre Dame de Reims... Cloître, du costé du Chapitre, vers l'Eglise : 25. Nicolaus Colin, nuper Thesaurarius, Caroli Cardinalis a Lotharingia ad Concilium Tridentinum amanuensis. Duos dies festos Sancti Nicolai fecit celebriores. Obiit 8 septem. 1608. (Weyen, *Ibid.*, fº 480 vº.)

2. 1620, 25 septembre. Testament de Mre Regnauld Gueriot, chanoine de Notre-Dame de Reims, malade, lequel désire être inhumé au préau de ladite église, près de Nicolas Gueriot, vivant chanoine, son oncle, veut estre fait un épitaphe proche de la grande image de Nostre-Dame au-devant de sa sépulture, suivant le pourtrait en taille douce et papier où est représentée une adoration des trois rois en petite bosse, et qu'elle soit faite comme celle de feu M. le trésorier Colyn, et qu'il y soit fait deux priants et remarque de feu Mre son oncle et bienfaiteur et de luy. (*Minutes de Taillet, notaire à Reims*.)

3. *Influence de Charles de Lorraine sur le mouvement philosophique et littéraire de son temps*, par M. Guillemin, dans les *Travaux de l'Académie de Reims*, t. VI, p. 66 à 82.

témoignages contemporains sur le rôle utile qu'il joua personnellement, sachons qu'il fut l'émule de Nicolas Boucher, de Jacques Tigeou, de Richard Du Pré, d'Hubert Meurier et de tant d'autres orateurs et lettrés[1]. Le grand talent de Colin prit son essor et se développa dans les traductions d'espagnol en français. Là, son auteur préféré fut Grenade, son poëte favori, Montemayor. Il se mit à l'œuvre courageusement et y réussit.

Louis de Grenade fut le premier prédicateur de son époque et de l'Espagne, il ne fut pas moins remarquable comme théologien : « Ayez Grenade tout entier, écrivait saint François de Sales, et que ce soit votre second bréviaire... » — « En effet, dit M. de Puibusque, il versa sur l'enseignement religieux toute l'aménité de sa raison bienveillante ; il préféra les formes onctueuses de la persuasion au ton hautain du commandement ; l'impénétrable profondeur des décrets célestes ne fut pas pour lui un sujet d'anathème contre l'aveuglement de l'homme, mais d'adoration pour la puissance de Dieu[2]. » Charles de Lorraine ne pouvait choisir un auteur plus estimé, un orateur plus éloquent pour en répandre la doctrine en France, et il le fit avec succès grâce aux habiles traductions de son secrétaire.

Nous voyons, en effet, Nicolas Colin aborder tour à tour l'œuvre entière du grand dominicain espagnol, et la faire passer dans notre langue sous une forme qui resta estimée durant tout le XVIIe siècle, à en juger par les nombreuses rééditions des premiers traités[3]. Il semble du reste que sous cette influence et sur ce terrain de la pure controverse religieuse, les mœurs cruelles de l'époque néfaste des guerres de religion aient fait trêve un instant.

Dans la dédicace qu'il fit en 1577 à l'archevêque de Reims de *La Guide des Pécheurs*, traduite de Louis de Grenade sur l'ordre de Charles de Lorraine, Nicolas Colin s'exprimait ainsi, en déplorant les maux de sa patrie qu'il voudrait voir conjurer par un retour universel à Dieu : « Si cela était, dit-il, nous ne

1. *La conjonction des lettres et des armes des deux très illustres princes Lorrains...* tirée du latin de Nicolas Boucher. — Reims, 1579, p. 20.

2. *Histoire comparée des Littératures espagnole et française*, par A. de Puibusque, cité dans la *Nouvelle Biographie générale*, Firmin Didot, 1857, t. XXI, col. 908-11.

3. Le *Catalogue du Cabinet de Reims*, à la Bibliothèque de Reims, mentionne des œuvres de N. Colin, sous les n°s 352, 353, 395, 397, 399, 444-46. Le *Manuel du Libraire*, par Brunet, 1862, t. II, col. 1697, en cite aussi plusieurs.

voirions pas tant de misères entre les hommes, ny singulièrement nostre pauvre France se deschirer soy-mesme et appeller l'Estranger, afin de plus promptement avancer sa ruine...[1] » Il fallait que l'état de la France fût alors bien lamentable pour lui arracher ce cri de douleur, par lequel il répudiait noblement les convoitises de l'Espagne.

Ce fut encore à Louis de Lorraine que le trésorier dédia, en 1581, 1582 et 1598, ses trois traductions des Prédications du même Louis de Grenade pour l'Avent, le Carême et le temps de Pâques[2]. Mais ce fut à Renée de Lorraine, abbesse de Saint-Pierre de Reims, qu'il dédia le *Mémorial de la vie chrestienne*, en souvenir du cardinal Charles de Lorraine, son illustre frère. Il rappelle que c'est à lui qu'il avait promis de mettre en lumière ce traité, « quand la mort trop importune le nous osta[3]. »

Il invoqua en sa faveur une protection plus élevée, en offrant, en 1587, à Henri III, roi de France et de Pologne, son *Catéchisme et Introduction au symbole de la Foy*, dont il lui expliqua la portée et le plan dans une épître dédicatoire. Dans cette dédicace, il reportait au cardinal de Joyeuse l'honneur d'avoir fait venir en France ce nouveau volume de Grenade, et il ajou-

1. La (*sic*) Guide des Pécheurs, où est enseigné tout ce que le chrétien doit faire... composé en espagnol par le R. P. F. Loys de Grenate... traduite en françois par le commandement de feu Monseigneur l'illustrissime cardinal de Lorraine, par N. Colin, chanoine et trésorier..., secrétaire du dit seigneur... *Rheims. Jean de Foigny*, 1577, in-16. Rare et précieux petit ouvrage, dont un exemplaire recouvert en parchemin avec la devise sur les plats : *Dicite justo quoniam bene*, a été acquis par la Bibliothèque de Reims, du libraire E. Renart, en 1887. — En tête, longue épître dédicatoire à Louis de Lorraine, archevêque de Reims, sans date.

2. Predications ou lieux communs contenans certaines matieres et poincts necessaires a estre traictez et preschez pour les Advents, et depuis les Advents jusques en Caresme. Extraicts des sermons de R. P. F. Loys de Grenade..., et recueillis et mis en françois par N. Colin... *Paris, la veufve Guill. Chaudière*, 1602, in-8°. — Prédications de R. P. F. Louys de Grenade, pour le temps de Pasques, mises en françois par N. Colin... *Paris, Guill. Chaudière*, 1583, in-8°. — Prédications pour le temps de caresme du R. P. F. Louys de Grenade, mises en françois par N. Colin... *Paris, Guill. Chaudière*, 1599, in-8°.

3. Le Mémorial de la vie chrestienne... par le R. P. F. Loys de Granate... traduit d'espaignol en françois du commandement de feu monseigneur illustrissime cardinal de Lorraine, par N. Colin... *Paris, Sébastien Molin*, 1590, in-12. — Réédition *Douay, J. Bogard*, 1592, in-8°. La dédicace à Renée de Lorraine se trouve dans cette dernière édition.

tait que c'était sur sa recommandation qu'il avait été choisi pour le traduire et en vulgariser les bienfaisantes doctrines [1].

Pour juger complètement notre personnage, il faut quitter un instant la théologie, et le suivre dans la traduction qu'il fit en 1578, à l'âge de trente ans, d'un roman espagnol en grande vogue à cette époque [2].

Au cours de la dédicace adressée à Louis de Lorraine, archevêque de Reims, Nicolas Colin raconte comment il fut amené, étant au service du cardinal de Lorraine, à apprendre l'italien et l'espagnol. Pour cette dernière langue, il déclare qu'il n'eut guère de peine à la comprendre, « fréquentant ordinairement, dit-il, avec ceux de la nation, dont y avoit bonne compagnie en celle où nous estions. » Il ajoute qu'un ami lui procura la *Diane de George de Montemayor* [3], « m'asseurant, ajoute-t-il, bien que le suiect ne traictast que d'affections amoureuses peu convenables aux affaires où i'estois occupé, si est-ce qu'il en parloit avec une si grande sincérité, élégance et honnesteté, qu'il pouvoit estre leu et chéry des plus chastes et honnestes esprits. » Il détaille ensuite le contenu de l'œuvre, dont la leçon est celle-ci : « Ou ne suivre du tout l'amour, ou le suivre seulement pour le mariage légitime, auquel s'acheminent

1. Catéchisme et introduction au symbole de la foy, du R. P. F. Loys de Grenade, de la traduction de N. Colin, chanoine et trésorier de l'église de Reims, augmentée, illustrée et enrichie de la dernière main de l'autheur peu avant son decez d'un second livre faisant la cinquième partie... *Paris, Guill. Chaudière*, 1587, in-f°. — Réédit. *Paris, R. Foret*, 1602, in-4°. — Autre réédition, *Paris, D. Langlois*, 1613, in-f°. En tête, épître de N. Colin au roi Henri III, datée de Reims le 25 juin 1587. Cf. *Manuel du Libraire*, par Brunet, 1861, t. II, col. 1697.

2. Les sept livres de la Diane de George de Montemayor. Esquelz par plusieurs plaisantes histoires desguisées souz noms et stil de Pasteurs et Bergeres, sont descrits les variables et estranges effects de l'honneste Amour. Traduits d'espagnol en françois. *A Rheims, par Jean de Foigny, à l'enseigne du Lion, près le College des bons Enfants*. 1578. *Avec Privilege du Roy*. Petit in-8° de IV et 208 ff. (Très rare joli volume, acquis par la Bibliothèque de Reims, du libr. E. Renart, en 1887, au prix de 36 fr., couvert en parch.). Au revers du titre est le Privilège, daté du 6 novembre 1577. — En regard, se trouve la dédicace à Louis de Lorraine, archevêque de Reims, datée de Reims le 28 janvier 1578. L'ouvrage commence au premier feuillet numéroté et se continue sans interruption jusqu'au f° 208 v°. L'exemplaire de la Bibliothèque de Reims n'a pas de table. Il y aurait eu une seconde édition de cet ouvrage à Reims, en 1579, et une troisième à Paris en 1587. *Manuel du Libraire*, par Brunet, 1862, tome III, colonne 1852.

3. *Georges de Montemayor*, poëte et romancier espagnol, d'origine portugaise, né à Montemayor vers 1520, mort à Turin vers 1561.

toutes les passions qui se descrivent en ce Livret. » La Diane du Roman, qui est une bergère espagnole, joue en effet le rôle d'une femme vertueuse, qui subit les contradictions et l'adversité pour n'accorder sa main qu'au plus digne des bergers qui la convoitent, c'est-à-dire au plus vertueux. La traduction de ce roman achevée, elle demeura longtemps cachée, mais l'auteur la retrouvant plus tard, la relut avec une joie qu'il ne dissimule pas : « Elle se remit, dit-il, en ma bonne grâce, que quasi elle me feit croire d'avoir eu tort de la tenir si longuement prisonnière, et luy avoir iniustement envié la bonne chère que luy feront aucuns qui la verroient volontiers en l'habit que ie luy ay donné : et qui excuseront facilement beaucoup de pièces mal taillées et cousuës, pour la difficulté qui s'est trouvée de faire d'un court manteau à l'Espagnolle une robbe à la Françoise. » Au surplus, il espère que l'archevèque « le sçaura bien deffendre de tous aigres et piquans « Momes, plus nez pour reprendre et descouvrir les fautes d'autruy, que pour voir et amender les leurs. » Puis il loüe « la débonnaireté et douceur du gentil esprit » de son protecteur, qui se plaît « à discourir de toutes choses honnestes avec les doctes et vertueux personnages. » Il termine en lui souhaitant « très longue et très heureuse vie. » L'épître est datée du 28 janvier 1578, au moment du Carnaval, « en ce temps, dit Colin, qui est des moins sévères de toute l'année, et auquel les plus froncez sourcilz se remettent. » L'ensemble de cette dédicace indique chez l'auteur un caractère jovial et optimiste, une plume qui sait donner un tour gracieux au langage, qualités telles qu'il convenait d'en avoir au commensal des beaux esprits du temps.

Non content de sa prose, Nicolas Colin rimait et versifiait à divers endroits de son œuvre, mais à tous ses essais poétiques nous préférons ce distique qu'il inscrivit à la fin de la *Diane*, comme son excuse et sa justification :

Pastorum curas castosque legamus amores :
Castis casta Venus, non scelerata placet.

La publication de la *Diane*, gentille pastorale, tendre églogue comme en connurent le siècle d'Auguste et le XVIII[e] siècle, coïncidait donc avec cette sombre époque des guerres de religion ; mieux encore, elle émanait de l'ancien secrétaire de Charles de Lorraine, la terreur des protestants, l'homme que l'on disait voué à la machination des plus sanglants complots. Si ce prélat fut un tigre altéré du sang de ses adversaires,

comme maints pamphlétaires nous l'ont dépeint, il faut reconnaître qu'il s'entoura d'agneaux à certains jours.

Bien d'autres indices nous démontrent qu'il restait, à travers les déchaînements des luttes religieuses, quelques douceurs de vivre, quelques coins bleus dans le ciel, et nous remercions le lettré trésorier d'en fournir une nouvelle preuve par sa traduction de George de Montemayor[1]. L'esprit humain se repose et se console dans ces œuvres pures et sereines.

III

Mobilier et Bibliothèque de Nicolas Colin.

L'écrivain dont nous venons de retracer la vie et de parcourir les œuvres n'était certes pas une âme vulgaire. A défaut même de ses ouvrages, le soin qu'il mit à se former un mobilier et à se choisir une bibliothèque dénoterait en lui une nature élevée, un chercheur habile et un fin connaisseur. Nicolas Bergier, l'auteur des *Grands Chemins de l'Empire romain*, estimait Colin, son contemporain, comme un excellent antiquaire, et il s'appuyait sur son autorité pour expliquer la scène sculptée sur le Tombeau de Jovin : « Monsieur Colin, écrivait-il, Chanoine et Trésorier de l'Eglise Métropolitaine de Reims, qui nous a donné en François quasi tous les œuvres Latins et Espagnols de Grenade, homme fort entendu au faict des médailles et pièces antiques, m'a dit maintefois qu'il estimoit que la chasse représentée en ce marbre exquis, estoit celle tant renommée que l'Empereur Hadrian fit en la Lybie voisine d'Egypte, en laquelle il tua un Lyon terrible..... [2] »

En outre, le trésorier tira un parti avantageux de ses relations avec les princes lorrains, de leurs cadeaux, de ses voyages et de toutes les ressources intellectuelles mises à sa disposition[3]. L'énumération de tant de curiosités artistiques

1. N. Colin n'a traduit que la première partie de la *Diane*, et sa traduction fut rééditée, en 1587, avec les deux parties ajoutées par Perez et par Polo. Voir le *Manuel du Libraire*, par Brunet, 1862, tome III, colonne 1852.

2. N. Bergier. — *Histoire des Grands Chemins de l'Empire*, 1re édition, 1622, p. 268-69.

3. Non seulement Colin achetait des livres, mais il en empruntait, comme on peut en juger par une mention inscrite au bas du titre d'un bel in-4° relié en parchemin, *Petri Victorii variarum lectionum libri XXV*, Lyon, 1554, qui appartenait au Séminaire de Reims, du don d'Espence. A la

et de richesses littéraires en dira assez par elle-même, et nous n'avons qu'à en offrir un rapide aperçu.

Le mobilier tout entier garnissait la maison dite du Trésorier, résidence de Nicolas Colin, vaste immeuble situé dans la dépendance du cloître de Notre-Dame, entre cour et jardin, avec issue sur la rue actuelle du Trésor en face de l'ancien Hôtel-Dieu [1]. Là se rencontraient, outre les meubles proprement dits, outre les ustensiles de cuisine et de ménage, la vaisselle d'argent, les literies, les fourrures, les linges, ouvrages de Venise et de Paris, toute une suite d'objets d'art véritables : tentures de tapisseries, l'une d'elles en onze pièces, tableaux de toute sorte, paysages, sujets religieux, portraits [2], gravures en taille-douce, cartes et plans, faïences, sculptures en albâtre et en ivoire. Ajoutons-y les bijoux d'une étonnante variété, les bagues [3], les pierres gravées, les monnaies étrangères, les médailles à l'effigie de rois et de princes, les jetons, et enfin les vases sacrés, les armes et les instruments de musique.

Pour décrire en détail, tant de menues pièces, et surtout pour les évaluer, les sénéchaux du Chapitre ne pouvaient suffire : ils appelèrent à leur aide des experts à ce compétents, Phelphin et Bertrand, sergents du Chapitre, pour le mobilier, Dumont et Fetizon, orfèvres, pour l'argenterie, les pierreries et les joyaux.

Quant aux livres, l'opération fut plus longue encore, car il y avait 1062 articles à décrire, et les deux libraires rémois chargés du travail, Gilbert de Foigny et Louis Michelet, les

suite d'un emprunt fait au Trésorier, on le déchargea en ces termes : *N. Colin reddidit in Vigilia Ascensionis*, 1594. (Bibliothèque de Reims, Z. 3792.)

1. « La maison du *trésorier*, ou mieux son logement, devait être placé, du côté de la *salle capitulaire*, entre ce bâtiment et l'ancien Hôtel-Dieu, à quelque distance de la sacristie que l'on vient de démolir ; à côté était, croyons-nous aussi, celui du prévôt. Le trésorier avait la garde des vases sacrés, des reliques, des ornements de l'église : il était appelé *custos pignorum sacrorum*. Il était seigneur de l'église, du parvis et des lices. » (*Note de M. l'abbé Cerf, chanoine de Reims.*) Voir *Hist. de Reims*, par D. Marlot, 1843, t. I, p. 665.

2. Signalons d'abord le portrait de Nicolas Colin, ceux de François Ier, d'Anne de Bretagne, de Charles IX, du duc du Maine, des enluminures représentant le cardinal de Lorraine, la reine d'Ecosse, etc., etc. Aucun de ces portraits ne se retrouve au musée de Reims.

3. Il en est une aux armoiries du défunt que l'on ne décrit pas ; une autre avec la devise *Patientia ;* d'autres avec figures, scènes de la *Nativité*, etc., etc.

prisèrent séparément et arrivèrent au chiffre total de 506 livres tournois pour l'ensemble de la bibliothèque. Combien vaudrait aujourd'hui cette bibliothèque du xvie siècle ?

Pour chaque article, on a des renseignements assez précis : le titre de l'ouvrage, le nom de l'auteur, le lieu de l'édition, le format et l'état de reliure. Il y manque la date, lacune fâcheuse, mais à laquelle nos bibliographies modernes permettent de suppléer dans une certaine mesure [1]. Il n'y a pas d'ordre de classement, l'inventaire suit les rayons où l'arrangement n'était guère méthodique [2] : les classiques sont mêlés aux auteurs de controverse ; un traité de la *Précellence de la langue françoise*, par Henri Estienne, passe avant les Epîtres de Cicéron. Ce n'est qu'à la fin du catalogue que des séries successives se présentent pour le droit, la médecine, les livres de pourtraiture [3] et de perspective [4], et enfin une importante collection d'ouvrages italiens et espagnols.

Dans ce nombre, on devine ce qu'il y avait d'incunables [5] et de chefs-d'œuvre de typographie ayant vu le jour à Bâle, à Venise, à Paris, à Lyon. On rencontre de nombreux imprimés sur vélin, et aussi une certaine quantité de manuscrits [6], ceux de l'auteur d'abord, quelques-uns inédits, particulièrement une « Tragécomédie, intitulée *Le Pasteur fidèle*, de la main du deffunct ». Un mélange de sacré et de profane se fait remarquer partout, et ne doit pas surprendre de la part du traducteur de la *Diane*. Il y a sur ses rayons des poëtes : Mr Pierre

1. Consulter par analogie le *Catalogue des livres de la bibliothèque d'un chanoine d'Autun, Claude Guilliaud*, 1493-1551, publié par Mlle Marie Pellechet, Paris, A. Picard ; Autun, Dejussieu ; gr. in-8° de XII-239 p. Extr. des *Mémoires de la Société Eduenne*, 1890, t. XVIII, p. 1 à 239. — Compte-rendu par M. Tamizey de Larroque, dans la *Revue critique* du 16 mars 1891, p. 211-13. La Bibliothèque de ce chanoine comprenait 3,000 volumes qu'il légua au chapitre d'Autun. Quand le chapitre donna ses livres en 1820 au grand Séminaire, il ne restait que 500 volumes de Claude Guilliaud. L'éditeur de ce catalogue en a identifié tous les articles avec une admirable précision.

2. Comme disposition matérielle, l'inventaire est peu descriptif ; on y voit seulement qu'il y a des rayons qui sont « en forme de pipittre », ce qui indique que l'on posait encore les volumes sur les plats.

3. Citons deux « petitz portraits de parchemin enluminez, où est dépeinct Mr le cardinal de Lorraine et ses armoiries ».

4. Notamment le Livre de perspective de Jehan Cousin, imprimé à Paris, in-f°.

5. Par exemple, un livre de Gerson en vieille impression, couvert de bois ; le Songe de Polyphyle, en cuir rouge, etc., etc.

6. Le sacre de Henri III, ms. ; Poligraphie de Tritemius, ms.

Panthelin, restitué en son naturel, Guillaume Coquillart, Mellin de Saint-Gelais, Philippe Desportes, Ronsard, L'Arétin, Boccace ; des jurisconsultes, Etienne Pasquier ; des médecins, des auteurs mystiques, des sermonnaires, et toute la suite des auteurs théologiques.

Naturellement, les ouvrages sur la Ligue[1], sur Marie Stuart et la Maison de Lorraine[2], sur l'histoire de Reims, sur la liturgie rémoise, sur le collège anglais de Reims et les martyrs d'Angleterre, les œuvres de Flodoard par Chesneau, du cardinal Allen, de Renauldin, d'Attigny, d'Hubert Meurier et de bien d'autres rémois, avaient leur place marquée d'avance chez Nicolas Colin.

Que devinrent ces volumes dont la prisée se trouva finie le 6 octobre 1608, un mois après la mort de leur possesseur ? Ils n'allèrent point, en l'absence de tout legs testamentaire, grossir le dépôt déjà très riche du Chapitre[3]. Nul doute à nos yeux, les héritiers les vendirent tous aux enchères dans un assez bref délai, et les amateurs d'alors les acquirent à l'envi, tant à Reims qu'au dehors. Nous en avons retrouvé deux épaves à la Bibliothèque de Reims, le premier portant la marque autographe de Nicolas Colin, et le second l'indication du prix d'achat à Paris, en 1574. Son *Ex-libris* ne comporte ni devise, ni blason ; il se contentait d'écrire simplement : *Hujus voluminis verus est possessor N. Colinus*, ce qui prouve du moins le soin qu'il prenait de se les approprier et d'en garantir le retour en cas d'emprunt[4].

1. Le Catholicon d'Espagne, en parchemin, etc.

2. L'Innocence et la Mort de la Royne d'Ecosse, douairière de France, du Droit de la Royne d'Ecosse et de son fils Jacques au trône d'Angleterre, Histoire et Vie de Marie Stuart.

3. Le Chapitre intenta seulement une instance « pour avoir un petit livre d'or et une bague d'or où est engravée la Nativité Nostre Seigneur, que ledit deffunct a delaissé pour estre conservé en sa mémoire en la fabrique de ladite église. » Voir les dires à la suite de l'Inventaire.

4. Livres provenant de N. Colin, conservés à la Bibliothèque de Reims : 1. — *Columellæ de Re rustica Libri XII, Paris, Rob. Estienne,* 1563, in-8°, en reliure du temps, avec médaillons à figures sur les plats. Provenance : le Chapitre de Reims, du don de Michel de Blanzy, 1689. On lit sur le feuillet de garde cette mention manuscrite du XVI[e] siècle : *huius voluminis verus est possessor N. Colinus, Remensis canonicus.* — 2. *Purgantium aliorumque eo facientium... Libri IV, Anvers, Ch. Plantin,* 1574, in 8°, fig. dans le texte, couverture en parchemin de l'époque. Provenance : le Chapitre de Reims, du don Guill. Parent, 1649. On lit sur le feuillet de garde cette mention : *à Paris,* 1574, *XIII solz, Colin.*

Avant et après les livres, nous trouvons cotés dans l'inventaire plusieurs contrats de vente, de louage et de constitution de rente, spécialement des titres concernant les terres de Courcy et de la Neuville, dont le trésorier du Chapitre était seigneur en vertu de sa dignité.

Il nous reste à décrire l'état matériel du document dont nous reproduisons ici le texte entier : c'est un fort cahier de papier, in-4°, de 60 feuillets écrits des deux côtés, sauf les deux derniers. Le greffier du Chapitre qui tenait la plume était un bon copiste, mais son écriture n'en est pas moins à certains endroits très difficile à déchiffrer, tant à raison des abréviations que de la grande quantité des noms propres cités au catalogue[1]. L'inventaire du mobilier comporte 19 feuillets, celui de la bibliothèque en a 35 ; les quatre derniers feuillets continuent la clôture de l'inventaire, ainsi que les dires et réclamations des cohéritiers.

Nous avons ajouté peu de notes au texte, pensant que les érudits trouveraient facilement eux-mêmes l'explication de tous les objets mobiliers et de tous les ouvrages qui les intéresseront à un titre quelconque.

Il nous suffit d'ailleurs d'avoir cherché à produire le plus correctement possible une page inédite sur l'état des arts et sur la culture intellectuelle à Reims au commencement du XVIIe siècle.

Reims, le 14 février 1891. H. JADART.

INVENTAIRE DU MOBILIER ET DE LA BIBLIOTHÈQUE DE NICOLAS COLIN.

20 septembre 1608.

Inventaire chez le sieur Trésorier[2].

Inventaire fait par nous, Thieri Thuret[3] et Jaques Dorat[4], preb-

1. M. Louis Demaison, archiviste de Reims, nous a obligeamment aidé pour la lecture des passages les plus difficiles et pour l'interprétation de quelques mots tombés en désuétude. Nous lui en exprimons toute notre gratitude.

2. Nicolas Colin, en sa qualité de trésorier du Chapitre, habitait dans la rue actuelle du Trésor, la maison dite du Trésorier, en face de l'Hôtel-Dieu. Voir *Reims, Essais historiques sur ses rues...*, par Pr. Tarbé, 1844, p. 237.

3. Theodoricus Thuret, clericus remus, in propria, 29 dec. 1586 ; obiit can. et succentor, 13 jan. 1640. WEYEN, *Dignit. Eccl. Rem.*, f° 350.

4. Jacobus Dorat, clericus Lemovicensis diœcesis, in decretis Licentiatus, in propria 7 maii 1597, jure regaliæ. *Même recueil*, p. 360. J. Dorat résigna sa prébende et fut remplacé le 29 janvier 1624.

tres, chanoines et seneschaulx de l'église Nostre Dame de Reims, des biens meubles delaissés par le décez de feu venerable et discrette personne, maistre Nicolas Colin, en son vivant prebtre, chanoyne en ladite église et naguerres aussi thrésorier en icelle, et ce à la requeste de Mre Jehan Oudinet, damoiselle Margueritte Boisset, sa femme, Mre Lois Delaval, damoiselle Jehanne Boisset, sa femme, Anthoine Lasne, damoiselle Perrette Boisset, sa femme, et Nicolas Coquillart, tous héritiers en leurs noms dudict deffunct sieur Colin et qui ont declaré le faire à cause des saisies faites sur damoiselle René Colin, ce qu'autrement ilz neussent faitz, avec protestations d'en recouvrer les fraiz soit sur ladicte Colin ou ses creantiers saisisans et sans prejudice à leur droitz et au droict d'autruy au regard mesme de la jurisdiction, assistez de Jehan Phelpin et Nicolas Bertrand, sergens priseurs et crieurs jurez dudit Chapistre, et redigé par escrit par moy, Pierre Josseteau, prebtre, chanoyne et greffier dudit Chapitre. Lesquelz meubles ont esté prisez et estimez par lesdits sergens priseurs en la forme et maniere qui ensuit.

Du samedy vingtiesme jour du mois de septembre mil six cens et huict,

Premier en la cuisine :

Un cramilier de fer, prisé VII s. VI d.[1]
Une pincette et une paesle de fer, prisée X s.
Trois grilles de fer, prisés XII s.
Un friant et trois ansette à potz, prisés XII s. VI d.
Deux contrehastiers de fer, prisés XX s.
Trois broches de fer et un pied à rotz, prisés XV s.
Une roue de bois à tourner le rotz avec les ustensilles de fer servant à icelle, prisé XXVII s. VI d.
Une besche et un lousset, prisé IV s.
Quatre escramoir d'airin à manche de fer, prisés X s.
Une cueillier d'airin, prisé V s.
Une autre cueillier d'airin à manche de fer, prisée II s. VI d.
Ung aubenoistier de cuivre, prisée VII s. VI d.
Trois petitz rechaudz de cuivre à manches de bois, prisés XV s.
Ung grand coquemard de cuivre à trois piedz, prisé XX s.
Cinq rechaudz trois d'airin et deux de fer telz et quelz, prisez XV s.
Deux marmites d'airin, l'une grande et l'autre petitte, prisée XX s.
Une autre petitte marmitte de cuivre, prisée XV s.
Une frasette d'airin à manche de bois, prisée VII s. VI d.
Une paesle d'airin à manche de fer, prisée X. s.
Une autre paesle de fer enchassé d'airin, prisée II s. VI d.
Ung gros coquemard de cuivre, prisé XX s.

1. La valeur est indiquée *l.* pour livres, *s.* pour sols, *d.* pour deniers.

Ung autre moien coquemard de cuivre, prisée XV s.
Ung aultre petit coquemard de cuivre, prisé X s.
Deux grandes marmittes de cuivre, prisées XXV s.
Deux aultres petittes marmittes aussi de cuivre, prisées XX s.
Deux aultres grandes marmittes, l'une de fer et l'aultre de cuivre, prisées XXV s.
Quatre couvreceaux de cuivre, sçavoir deux grands et deux petitz, prisée X s.
Trois aultres couverceaux de fer, tant grans que petitz, prisée VII s. VI d.
Une saille de cuivre, prisée XXX s.
Une grande paesle d'airin, prisée XXX s.
Douze chandeliers de cuivre, sçavoir unze à mettre chandelles et un à broche, prisée IV l.
Deux platz à laver les mains, d'airin, prisée XL s.
Trois grandes paesles de fer, prisée XV s.
Deux aultres petittes paesles de fer, prisée X s.
Une bassinoire d'airin à manche de fer, prisée XV s.
Une grande chaudière d'airin à cecle de fer, prisée LX s.
Ung petit mortier avec le pilon, le tout de cuivre, prisée XX s.
Deux grands chaudrons d'airin à cecle de fer, prisée XL s.
Deux aultres petitz mortier de metail, prisée IV l.
Trois moiens chaudrons d'airin, prisée L s.
Deux aultres plus petitz chaudrons, prisés XX s.
Deux leschefrittes, telles et quelles, prisées X s.
Une casse d'airin à manche de fer, prisée V s.
Ung gros brotz d'estain, prisée L s.
Trois potz à bride d'estain, prisée XXX s.
Quarente platz d'estain, tant petitz que grans, prisés VI l.
Trois douzaines d'assiettes d'estain, prisée LX s.
Quatre porte vaisselles d'estain, prisée XX s.
Plus deux aultres grands porte vaisselle d'estain, prisée XX s.
Ung pot de chambre d'estain, prisé XV s.
Deux petitz bassin d'estain, prisés XII s.
Six cruches d'estain tant petittes que grandes, prisés LX s.
Deux aultres petitz chopinons d'estain, ung petit brocs à eaux, deux chopines, un moutardier, deux potz inseré avec une assiette trouée (?) et cinq petitz sauserons, le tout d'estain, prisés XXX s.
Ung pot à boire d'estain, prisé V. s.
Ung soufflet et une salière de bois à mettre du sel, prisés V. s.
Deux chesnetz de fer et ung morceau de plaque de fer fondu, prisé V. s.
Une table de bois de chesne à quatre pieds, prisé X s.
Une aultre plus petitte, planche de blanc bois à quatre piedz telle quelle, prisée V s.
Ung tartier et ung petit sacet, prisés IV s. VI d.

Une harmoire de cuisine avec le dossetz de bois fermant à deux huisseletz et deux tiroirs, prisée XL s.

Deux lanternes de fer blanc garniz de cornes, prisés VI s.

Une forme de bois de chesne, prisé VII s. VI d.

Une hache de fer et deux vieux pallons, prisés V s.

Trois vieux scabeaux, prisés VII s. VI d.

En un petit gardemanger proche la cuisine :

Une armoire de bois de chesne à quatre huisseletz fermant à clef, prisés LX s.

Deux chesnets de fer fondis, prisé XXX s.

Deux aultres grand chesnetz de fer, prisés XL s.

Une cloche à distiller eaux, prisée L s.

Une petite flamière[1] d'airin, prisée XV s.

Une vieille table de blanc bois, ses deux treteaux et une chaiesse de bois, prisées X s.

Ung antonnoir à antonner vin, une vielle ralier *(sic)* et un houblon de vieux planchotz, prisés X s.

Ung quartel à mesurer du bled, une escuelle et une grande planche de chesne, prisées XX s.

Une grande chesne à puitz de fer, prisée XV s.

Ung vieil coque et ung cramilier de fer, prisée V s.

A l'entrée de l'huis de la maison, un bancq à dosse de bois de chesne, prisée XX s.

En un galatas près la salle :

Une grande armoire de bois de chesne à quatre huisseletz fermant à clef, prisée IV l.

Dans laquelle s'est trouvé ce qui ensuit :

Sept chandeliers de cuivre façon d'argent, prisées VI l.

Sept vaisselle faïence avec une de terre jaspée, prisée XX s.

Ung corps de luth, prisé X s.

Une grande boitte à mettre, prisée I s.

Vingt neuf petitz tableaux de taille doulce enchassé en bois, prisés LX s.

Sept pommes dorées à mettre à chalit avec deux billartz d'ivoire et la passe de mesme avec une anchette, prisée XX s.

Deux vieilles custodes à luth, prisées X s.

Ung grand bahut ferré de fer blanc fermant à deux clefz garniz de piedz chesne, prisé XII l.

Dans lequel se trouvent :

Cinq nappes telles et quelles, prisées XX s.

Ung aultre petit bahut avec deux piedz tourné dans lequel ne s'est rien trouvé, prisé XV s.

Ung aultre grand bahut avec deux piedz tourné, prisé VI l.

Dans lequel s'est trouvé ce qui s'ensuit :

1. *Flamière* pourrait signifier *Flambeau*. Peut-être poêle à faire frire sur la flamme.

Deux nacques de perles en gondolles[1], prisées XXIV l.
Ung tour de mantelet de tapisserie, prisé IV l.
Ung devant de cheminée de vieil tapisserie, prisé XXV s.
Deux courtines de camelot violet avec les aneaux, entouré de frange de laine (?), prisée XL s.
Une couverture de futaine raié avec ung morceau de coutiz, prisée XL s.
Ung petit morceau de toille neufve avec ung corps de sourplis et une vieille serviette, prisés VIII s.
Quatre morceau de toille empassé de rozes avec plusieurs petitz morceaux de taffetas, prisé X s.
Deux pièces de toilles neufves contenantes trente quatre aulnes ou environ, prisée XVI l.
Ung tableau en détrempe où est la figure d'Orphée et un vieil carte enchassé de bois, prisé XV s.

En une chambre respondant sur la rue :

Une table de bois de chesne à quatre piedz tournés, prisés X s.
Une autre table ronde de bois de noier avec un pied de bois, prisé X s.
Ung petit chalit de bois de noier garni d'une paillasse, d'un vieux matelatz et ung vieil lodier avec ung matelet de sarge verte, prisé VI l.
Une petite armoire de bois de chesne avec un passé au dessus, prisée XXX s.
Ung porte habitz, prisé X s.
Une petitte Impérialle de bois de chesne, prisée XXX s.
Une paire de vieil botte, prisé II s. VI d.
Deux chaisse persée avec un morion de fer, prisé V s.

En la salle :

Ung reposoir de bois de noier couvert de drap bleu, prisé VI l.
Une grande table de bois de noier qui se tire par les deux costez, prisée VIII l.
Cinq cheesses de tapisseries à dossez, prisé V l.
Neuf aultres cheesses de bois de noier, prisées VII l.
Six haultz caquetereaux[2] de tapisserie à piedz tournés, prisées V l.
Six escabeaux à piedz tournés de bois de noier, prisé LX s.
Ung grand banc à dossez de bois de chesne, prisée XXX s.
Ung grand désert avec un passé au dessus de bois de chesne, prisé VI l.
Un petit dessus de buffet de tapisserie, prisée XX s.

1. *Nacre de perle*, coquille nacrée en forme de gondole, qui était utilisée à la Renaissance.

2. Sièges bas pour causer, diminutif de *Caquetoire*, cité dans Littré comme dérivé de caqueter.

Ung crucifix de bois avec le pied, prisée XII l.

Deux tableaux en destrampe où en l'un est la figure de la Vierge et l'autre la descente de la croix, prisée XX s.

Trois tableaux en huille où sont trois charitez, prisés X l.

Ung aultre petit tableau fait en broderie où sont les images de Nostre Seigneur et de la Vierge Marie, prisé XX s.

Ung tableau de pourtraict du roy, prisé LX s.

Ung aultre tableaux en huile où il y a depeinct un paisage, prisée VI l.

En la cheminée de lad. salle une plaque de fer, prisée IV l.

Deux chesnetz de fer forgé garniz de pommes de cuivre avec une palette à feu et une pincette, prisé LX s.

Une tente de tapisserie à feuillage verz en unze pièces avec le dessus d'un dessert de mesme parure, prisée V^c l.

En une chambre proche la salle respondant sur le jardin :

Une plaque de fer, prisée IV l.

Deux chesnetz de fer forgé avec les pommes de cuivre, une pincette de fer forgée, prisée XXX s.

Une cheesse de bois de chesne avec trois petittes selles basses, prisé X s.

Ung chalit de bois de noier godronné, garni de paillasse, lit, matelatz, traversin, couverture, castalogne simple, quatre courtines de sarge vert, un tour de mantelet de tapisserie avec les verges de fer, prisé XLVI l.

Quatre tableaux en paisage faitz en détrampe, enchassé en bois, prisée IV l.

Quatre autres tableaux en détrampe où sont quatre déesses, prisé LX s.

Sept tableaux où sont figuré sept personnages au naturel, prisé XIV l.

Deux petitz tableaux en huile en l'un desquelz est une Lucresse et en l'autre une femme, prisée V l.

Deux petitz paisages, un en détrempe et l'autre en huile, prisés XX s.

Ung aultre tableau en huile où est l'image Saint-Jehan et sa... enchassé en bois, prisé III l.

Deux autres petitz tableaux où sont l'entrée de Jerusalem et un crucifiment enchassé de bois, prisé XII s.

Six petitz caquetereaux couvertz de tapisserie, prisé LX s.

Une table en ovalle de bois de noier, garni d'un chassis aussi de bois de noier à quatre piedz tourné, prisée V l.

Ung petit chalit fait en impériale de bois de noier godronné, garni d'une paillasse, un matelatz, traversin, deux oreilliers, un lodier et une mante doublé vert, quatre rideaux de sarge vert et l'impériale de mesme avec trois verges de fer, prisés XXV l.

Ung buffet et ung hault dosser de bois de noier fermant à deux huisseletz fourni de clefz, prisé XVIII l.

Dans lequel s'est trouvé ce qui ensuit :

Ung petit coffre ou cassette couverte de cuir, fermant à clef, prisé X s.

dans lequel ne s'est rien trouvé.

En un petit garderobbe proche d'icelle chambre :

Deux chesnetz de fer forgé garniz de quatre pommes de cuivre, une pinsette de fer, un petit indier de fer, prisés XXX s.

Ung pavillon de bois de noier, garni d'une paillasse, un lit, un traversin, ung oreiller, une mante vert doublé, ensemble trois rideaux de droguet rouge avec le pavillon de mesme et trois verges de fer, prisés XX l.

Une table de bois de chesne à quatre piedz tourné, prisé XXX s.

Une autre table de bois de chesne à quatre piedz tourné, prisé XX s.

Ung pied de bois de noier à mettre un bassin à laver les mains et un pipitre de bois, ung estuie cuir doré, prisés XL s.

Deux poteletz d'estain IV s.

Ung tapis de table pareille au tapisserie de la salle, prisée VI l.

Une pièce de tapisserie à petitz fleurons vert et oiseau figurez, prisés X l.

Ung tapis de table à feuillage pareille à la tapisserie de la salle, prisée X l.

Deux cheesses de bois, l'une de noier et l'autre de chesne, prisée XV s.

Une robbe de camelot fourré d'agneaux et paremens de lombarde, prisée VI l.

Ung autre robbe de camelot noir fourré d'agneaux telle qu'elle, prisée XXX s.

Ung petit manteau de camelot fourré d'agneaux à paremens de peaux de chat, prisée LX s.

Une autre vieil robbe de camelot noir fourré de panne noir, prisée XX s.

Deux petitz coussins de tapisserie, prisés VII s. VI d.

Un oreiller de plume, prisée sans viette XV s.

Un bas de chausse de drap noir, prisé XV s.

Un bas de laine grise, prisé X s.

Un vieil haul de chausse de sarge noir, doublé de toille blanche, prisée XX s.

Une robbe de sarge de Milan[1] à petit parement de satin, prisé LX s.

Une robbe d'estamine telle qu'elle, prisée X s.

Une autre robbe de camelot à paremens de taffetas, prisé VIII l.

1. La *sarge* ou *serge*, étoffe de laine, tirait généralement sa désignation de la ville où elle avait été fabriquée : Milan, Florence, Chartres, etc. Nous n'avons pu identifier de la sorte la *sarge de Cimestre* ni celle d'*Ascote*, citées plus bas.

Une robbe de sarge de Florence à paremens de velours, prisée VIII l.

Une robbe de sarge de Cimestre à paremens de taffetas, prisée VI l.

Une robbe de drap violet à paremens de velours violet, prisé XXII l.

Une soutane de sarge de Cimestre fermé de boutons par devant, prisée XII l.

Une soutane de taffetas garni d'une reveche, prisée VIII l.

Ung long saiz de satin doublé de boucassin, prisée IV l.

Une petitte juppe volante de taffetas, doublé de sarge d'Ascotte, prisée IV l.

Ung manteau de sarge de Chartre, prisée XII l.

Ung manteau de sarge de Cimestre, prisée XV l.

Ung manteau de camelot à paremens de taffetas, prisé X l.

Deux chappes fourré de panne blanche de sarge noir, prisé XX l.

Ung petit manteau de drap noir doublé de frize, prisée VI l.

Ung bas de chausse de sarge noir, prisé XXX s.

Ung pourpoint de sarge de Charte et des chausses de camelotz doublé de toille blanche, prisée VI l.

Ung pourpoint de sarge de Charte, doublé de boucassin blanc, prisé LX s.

Une paire de pantouffe neufve, prisée XII s.

Ung petit coffre de bois de chesne, fait de menuserie fermant à clef, prisée XL s.

Dans lequel s'est trouvé ce qui ensuit :

Ung calice d'argen dorée avec la platine de mesme et deux petitz poteletz d'argen pesant trois marcz cinq onces, prisées IV^{xx} VII l.

Ung corporalier à petitz poinctz, un lassis[1] à mettre sur le calice avec la couverture, une paix d'esmaux de broderie à l'entour, une boitte de velours rouge à mettre du pain à chanter, prisée VI l.

Un petit carreau d'hostel en broderie, prisée XXV s.

Un aulbe, un amictz, prisé XL s.

Une chasuble, un fanon, une estolle de velours rouge cramoisi fait en broderie, prisé XL l.

En ung aultre chambre proche de lad. grande chambre :

Deux chesnetz de fer forgé, prisé XV s.

Une petitte table carrée, posée sur un piedz de bois de noier prisé XX s.

Une cheesse ploiante accommodé en tripe de velours de couleur, prisée XX s.

Un tableaux d'un pourtrait au naturel tout de son long, prisé XX s.

Une latrine avec deux bassins, l'un d'airin et l'autre d'estain, prisée X s.

1. *Lassis*, réseau de fil.

En une aultre chambre au bout de la gallerie respondant sur le jardin et la court de lad. maison :

Une cramatte, deux petitz cheminons de fer, une tenaille et une palette, le tout de fer, prisée XX s.

Une plaque de fer, prisée XL s.

Une paire de pistolle et le fust taillé [1], prisé XL s.

Deux aultres pistolles de fast uniz, prisés XXX s.

Une harquebouze à rouet sur un fust fait en feuillage, prisée XL s.

Une autre arquebouze à rouet, prisée XL s.

Une autre arquebouze à mesche, prisée XXX s.

Trois fournimens accompagnés de deux poulvrins [2], prisée X s.

Une langue de bœuf, une halebarde et ung espieu, prisé LX s.

Ung bang à couché de bois de noier à dossé, prisé VI l.

Dans lequel se sont trouvez deux lodiers [3], prisés LX s.

Une table de noier se tirant à deux boutz avec polière tournés de bois de noier, prisé VI l.

Une petite table ronde de bois de noier soubz laquel y a une laiette, prisée LX s.

Une autre petite table en ovalle de bois de noier, prisée XXX s.

Un petit coffre à bahut fermant à clef, prisée XV s.

Une cuvette de cuivre avec son pied de bois de noier, prisée LX s.

Ung grand miroir à glace de Venize, prisé XX s.

Un buffet de menuserie de bois de noier fermant à clefz avec un dossier, prisé XVIII l.

Sur ledit buffet deux flambeaux d'estain, prisés XX s.

Deux potz de bouquetz faïence avec une salière et un petit potz aussi de faïence, trois pommes dorez à lit, un petit moutardier de terre, prisés XL s.

Ung crucifix d'albastre avec les images de la Vierge, de Saint Jehan et la Magdelaine, prisés X s.

Deux petitz tableaux de taille douce enchassé en bois avec enrichissement, prisé XX s.

Trois petitz tableaux enluminés enchassez en bois, prisé XII s.

Un aultre tableau en taille doulce où est dépeint Jermie [4] et un aultre, aussi en taille doulce enchassé en bois, prisé VII s. VI d.

Trois cartes, deux de la ville de Rome et l'autre du Royaume de France, prisé XX s.

Cinq tableaux peinct au naturel, enchassé en bois, peinct en huille, prisé VI l.

1. *Pistollets*, armes avec le manche sculpté.

2. Poire à poudre.

3. *Lodier*, couvre-pied, courte-pointe.

4. Evidemment pour *Jérémie*.

Un pourtraict au naturel du deffunct sieur Colin[1], prisé VI l.

Quatre aultres tableaux en paisage fait en détrampe enchassé de bois, prisés XL s.

Deux tableaux montez en plastre, prisés X s.

Un saloir fermant à clef avec le sel qui est dedans et dix à douze potz, prisez pour le regard dudit saloir X s.

Cinq scabeaux à piedz tourné de bois de noier, prisés LX s.

Ung aultre scabeau de bois de chesne, prisé V s.

Un pipittre avec une cheesse couvert de tapisserie, prisée XL s.

Ung chalit de bois de noier godronné, garni d'une paillasse tel quel, un lit de plume, un matelas, un traversin, une couverture piqué, le dessus de sarge vert et le dessous de toille blanche, quatre rideaux de sarge bleue, un manteletz de tapisserie, trois pommes dorez au dessus du lit, trois verges de fer, prisés XXXVI l.

Un coffre à bahut avec deux piedz tourné, prisé XL s.

Dans lequel s'est trouvé dix-huit chemises, prisées XII l.

Trois draps de chanvre de lect et demy, prisés L s.

Une vieille aube, prisée X s.

Vingt et deux serviettes de chanvre ouvrage de Venize, prisés VI l.

Deux courtines de toilles blanches telles quelles avec un peigneoir aussi de toille blanche ouvré de bande de lassi, prisé L s.

Trois calessons, deux paires de chaussettes à estirette, une camisolle de futaine, prisé XL s.

Sept banerettes, trois toiettes à oreillers, six coiffes, une paire de chausette à estiret avec une vieille nappe et une serviette salle, prisé IV l.

Tous lesquelz meubles ont esté remis dans ledit coffre.

Une petitte armoire de bois de chesne fermant à trois clefz à quatre huisseletz, prisée IV l.

Dans lequel se sont trouvez ce qui ensuit :

Une petitte laiette dans laquelle estoit un portraict en ovalle peinct sur argent, prisées XL s.

Un petit coussin de senteur avec un petit estuitz garni de cinq piesse, prisé V s.

Neuf cueilliers d'argen avec l'estui de cuir, pesant renfoncés six trezeaux, estimé et prisé XXVI l.

Dix aulnes ou environ de ruban de laisne, prisés VI s.

Une seringue d'argen et un racloir aussi d'argen, prisé IV l.

Ung petit estuis garni de quatre pièces, prisé VIII s.

Deux ciseaux, un cousteaux, un serpillon, une fourchette, prisé XL s.

Un aultre petit estuitz carré garni de huict pièces, prisé XXX s.

1. Il n'y a pas trace à Reims de ce portrait, qu'il serait si intéressant de reproduire avec cet inventaire.

Ung petit poids de marq fourni, prisé XXV s.

Une seringue d'airin, prisé V s.

Dix pièce de bougi, vert, blanche et rouge, prisées X s.

Une boitte de sapin peint de vert, où sont trouvez deux paquetz de cordes à luth, deux pendantz à clefz de jaspe, deux enseignes à bréviaire, prisée XL s.

Une baionette[1] à garniture d'argen avec trois cousteaux et un poinsson, en laquelle est une petitte chaise aussi d'argen, une ramure de corail fin avec un petit estui d'argen, esmaillé avec une petitte chesne d'argen, et une grande médaille de cuivre doré où sont empeintz le roy Loys douziesme et la Reine sa femme, prisées X l.

Ung morceau de taffetas, deux cornettes de soie, deux morceaux de satin, trois caletz[2], une cuiller à la turque, une paire de gand, deux douzaines d'esguillette de filetz, prisée VI l.

Ung petit chandelier d'argen, une petitte boitte d'albastre, prisée LX s.

Ung trébuchet couvert de cuir, fourni de balance et poidz, prisé V s.

Six couples d'argen pezantz cinq marcs deux onces et demi, prisées vingt le marc icy CX l.

Ung grand bassin d'argen avec l'aiguière, deux salières et une petitte escuelle à oreille d'argent, pesantz neuf marcz six onces, prisé II[c] l.

En une petitte chambre proche de la précédente, regardant sur cour et jardin qui fait l'entrée à l'estude :

Une plaque de fer, prisé XXX s.

Une table de bois de chesne avec quatre piedz tournés, prisés XL s.

Deux petittes cheesses de bois de chesne, prisés XX s.

Un mortier de pierre avec le pillon de bois, prisé VI s.

Ung petit chalit garni de paillasse, d'une couverture de camelot jaune piqué de fil avec trois rideaux de sarge verte et ung mantelet de tapisserie avec frange de laine verte, prisée XII l.

Un bahut fermant à clef avec les piedz de bois de chesne tournez, prisé XX s.

Dans lequel s'est trouvé une aulbe de toille empaquetté dans une serviette vielle et supportée, prisée et un amictz VI l.

Un rocher de linon, au bas duquel est une bordure de point madame, prisée XL s.

Huict sourplis dont les uns sont empesez et d'aultres non, prisées XVI l.

Deux grandes nappes ouvrages de Venize, prisé XII l.

Trois deliez serviettes ouvrages de Venize, prisés XVIII s.

1. *Baionette*, dague.

2. *Caletz*, *cale*, calotte ronde portée sous le chapeau.

Sept toiettes servantz à petitz oreillers, ouvrages de soie rouge et noire avec une tavaiolle de mesme ouvrage, prisée IX l.

Deux dessus de cheesse de tapisserie, prisés XX s.

Une pièce de toille neufve contenant huict aulnes ou environ, prisée VIII l.

Une manche d'un surplis, une vieille serviette, prisés II s. VI d.

Un mouchoir de lassis, un corporaux et plusieurs aultres petitz menuz linges, prisés XX s.

Un petit manteletz de lassis de soie, remplis de fil et frange de fil avec un amitz de toille de chanvre, prisée et le tout remis audit coffre XV s.

Un luth, monté de corde, étant le corps du luth de bois de canne d'Inde, prisée LX s.

Un damier d'espine garni de ses tables d'espine et d'ivoire avec des eschetz, prisé V l.

Deux petitz tableaux d'ivoire, monté de bois de Brésil avec anneaux et charnières d'argen, prisés VI l.

Une montre de cuivre plate en forme ronde, prisée LX s.

Ung petit paquet de fourure d'hermine, prisé XX s.

Une petitte image, prisée XX s.

Deux mouchettes, une de cuivre et l'autre de fer, deux petitz chandeliers à estude, prisés X s.

Ung estuif couvert de velours violet, garni de cinq cousteaux à manches d'ivoire à pièces rapportées, prisés IV l.

Ung petit pipittre portatif fermant à clef, prisé VII s, VI d.

Dans lequel s'est trouvé deux chapeletz, un d'espine, l'autre de bois, deux petittes images d'ivoire, ung cachet d'argen pesant une once et demy ou environ avec une paire de gands de chien, prisées VI l.

Cinq pourtraitz au naturel montés de bois, peintz en huille, prisés V l.

Ung aultre tableau monté peinct en huile, où est portrait une Susanne, prisé LX s.

Deux aultres tableaux de taille doulce dont l'un est enluminé, prisé X s.

Six bonnetz carrez, deux calotz, deux vieux chappeaux, prisés XL s.

Un petit pipittre à escrire couvert de bazanne, prisé avec un panier d'ozier II s. VI d.

Un dessus de table et un devant de cheminée de cuivre doré, prisé XXX s.

Une carte où est dépeinct la ville de Rome, monté en bois avec un chassis de tableau et une planche, prisé XX s.

Du Lundy vingt deusiesme septembre oudit an, une heure de rellevée en continuant ledit Inventaire.

En la galerie respondant sur la cour de devant, s'est trouvé ce qui ensuit :

Premier, une table de bois de chesne à quatre piedz tournés, prisée XL s.
Quatre claiz d'ozier, prisées XV s.
Ung grand banc de bois de chesne à dosé, prisé V l.
Un autre petit banc de bois de chesne à dosée, prisé XXX s.
Deux tableaux, l'un en détrempe et l'autre en huile, avec une taille douce, ou sont depeins au tableaux en huille la Vision de Jacob, l'enfantement Saint Jehan, prisés XXX s.

Au grenier d'en hault respondant sur la salle :

Une moie de segle estimé à la quantité de quatorze septiers ou environ, prisée XLII l.
Dix septiers fromen, prisé quatre septiers [livres?] le septier, prisé XL l.
Deux quartelz, l'un de chapitre au bled et l'autre mesure de Reims au bled avec une escuelle, un palon et une chetoire, prisés XXX s.

En un selier ou basse cuisine respondant sur la cour :

Inventorié le quatriesme auparavant, .
Trois formes de bois de chesne, un vieil chalis de bois de chesne, un vieil escabeau, deux widanges et une planche, prisés XXX s.
Deux chesnetz de fer et un cramilier, prisés XX s.

Au celier ou vendangeouer joignant ladite cuisine qui respond sur la court :

Trois sommiers de bois de chesne portant vingt sept à vingt huit piedz longueur, prisé XXIV l.
Une cuve tenant neuf à dix poinsson avec un belon, contenant deux poinsson ou environ, prisés VIII l.
Trois tranters et deux vuidanges, une espuisette, ung pannier, un pillon et un salloir, prisés IV l.

En la cour :

Une corde à puitz attaché avec deux chesnes de fer par les deux boutz, où sont deux seaux à bouche avec cecle de fer, prisée XXX s.
Une pierre à eaux proche du puitz, prisée LXX s.
Ung anneaux de fer à anneler bois, prisé XX s.
Une grande table avec deux treteaux, deux widanges, un vieux et un autre petit à pieds, prisés XL s.

Au dessouz de la gallerie :

Ung grand cuveaux, un froieux à piedz, une tinette, un trepiedz et un bobillon, deux bottes de latiz, prisés XXV s.
Trois eschelles telles quelles, prisées X s.

Dans le sellier soubz la salle :

Dix neuf widanges, un froieux, une may, un balletoire, une table ronde telle quelle, une vieille eschelle, prisé IV l.

Cinq anneaux de bois de buche[1], ou environ, prisés X l.

Six cens de fagotz ou environ prisés le cens soixante et dix sols, icy XXI l.

Au petit celier, proche du grand celier respondant sur la rue vers l'hostel Dieu :

Un pan de bois de menuiserie avec deux thauliers[2] soustenans iceluy, prisés X s.

Un cuveau à bier, une grande eschelle, ung garde manger d'ozier quatre petitz chantiers et douves de poinsson au dessus avec trois petitz treteaux au dessouz, un scabeaux tel quel, prisé X s.

En la charbonnière :

Deux poinsson de charbon ou environ, prisés XXV s.

Et depuis sommes remontez à l'instant en l'estude où nous sommes transportez, où s'est trouvé ce qui ensuit :

Ung damier de bois d'ebesne noir et d'ivoire blanc, fourni de table de mesme, prisé XXV l.

Un petit pipittre de bois de chesne, prisé V s.

Une petitte table carré de bois de chesne fourni d'un tiroir au dessouz, prisé XV s.

Ung soufflet de bois où il i a un bout de fer au bout, prisé II s. VI d.

Un flacon avec un bouchon couvert de cuir noir, prisé V s.

Unze petitz tableaux en taille doulce monté en bois, prisés XVI s.

Une petitte charte montée en bois et ung aultre petit tableau monté en bois en taille doulce, prisé X s.

Ung aultre tableau où est le portraict du roy deffunct, monté en bois,prisé X s.

Un aultre petit tableaux peinct en huille, enchassé en bois, prisé V s.

Trois bastons, l'un d'une canne d'Inde, l'autre commune, un aultre du Brésil marqueté de naque de perle, prisé XXX s.

Trois palette à feux de fer, une petitte pinsette, deux bancs de fer, prisé VIII s.

Cinq tableaux de plastre, prisé VII s. VI d.

Un tableaux de bois en huille où sont dépeint Adam et Eve, et un aultre, un Cupido, qui est en forme ronde, prisé VII s. VI d.

Une lampe de cuivre en forme ronde, prisé X s.

Une sarpe et une aultre à grand manche à cheliner[3], prisés V s.

1. *Anneau*, cercle de fer employé autrefois pour mesurer le bois; trois anneaux composaient une voie.

2. *Taulier*, tablier dans le sens de table, du latin *tabularium*, de *tabula*, planche.

3. Cellerier (?).

Quatre cousteaux à manche de bois, garni par les boutz desd. manches d'argen, prisé XX s.

Trois grans cousteaux et une fourchette de mesme ouvrage enchassé de Brésil, prisés XXX s.

Une petitte bois (*sic*, pour boîte), de bois de prunier avec un couverceaux, prisée II s. VI d.

Deux petittes laiettes[1], où dans l'une sont plusieurs estuitz à lunette et un chapelet de bois, prisé II s.

Une petitte quaise carré couverte de cuire, fermant à clef, prisée VII s. VI d.

Ung scabeau sur lequel est posé ladite cassette avec une balance avec plusieurs pois de plomb, prisé XX s.

Ung grand vase de ver, un plat de terre, deux petittes espousettes, prisée XV s.

Deux bouteilles à vinaigre qui sont de ver, prisées IV s.

Deux tableaux, un grand et un petit peintz en huille, prisé VII s. VI d.

Trois fontaines à vin, un petit chandelier de cuivre, deux villette, une petitte lampe de fer blanc, une clef à chalis, prisé IV s.

Un chandelier en forme triangulaire de fer blanc avec une aultre fontaine et une cage à fil d'archal, prisées II s.

Une image de pierre blanche, prisée V s.

Ung tableaux de bois où est dépeinct le Jardin de Tivoli, avec trente trois petitz tableaux en taille douce, aucun desquelz sont enluminez, prisés XXX s.

Deux plateaux de bois où il y a plusieurs cloux de dix livres, prisé V s.

Une petitte laiette de noier noirci, enrichie de petittes pierres, comme cornalines, agathes, lapis et primes esmeraudes, dans le tiroir de laquelle se trouve quarente neuf medalles de cuir *(sic)*, le tout prisé LX s.

Une petitte table et un tiroir dessoulz, avec une cheesse de tapisserie, auquel tiroir s'est trouvé vingt une escuellette de bois, fourni de médalles antiques de cuivre, excepté quelques unes qui sont de billon, pesant avec les boittes, pesant dix neuf livres, le tout prisé XX l.

Cinq aultres petittes figures de cuivre, prisées X s.

Une petitte carte enchassé de bois et une aultre où est depeinct une guerre, et un estuitz à mettre cousteaux, un marteau, un petit corbillon et un cloion, prisé V s.

Cinq pipittres ou raions de planches fourniz de livres qui seront cy après transcriptz et inventoriez.

Plusieurs petitz desseins de menuiserie en forme de trophées, deux petiz vase de terre, prisés V s.

Un trebuchet avec les poids, deux tenailles, un goule, sept aultres petitz tableaux en taille douce monté en bois, prisé VII s.

1. *Laiette*, boîte.

Deux grandes médaillés de cuivre et une d'ivoire, prisées V s.

Deux cartes en papier, où en l'une est descript la généalogie des ducs de Lorraine et l'autre la ville de Paris, prisé V s.

Une image de bronze portant figure d'une femme, prisée LX s.

Et cedit jour nous a esté représenté par Mre Lois Delaval
ce qui ensuit :

Un petit pierrier de bois de noier à cinq laiettes, au revers du couverceau de laquelle s'est trouvé trois cornalines gravées, une prime esmeraude, une jacinthe la belle aussi gravée, prisées par les dessoubz nommez Dumont et Fetizon le XXIIIe septembre 1608 à la somme de XV l.

En la première laiette, s'est trouvé neuf cornalines gravées, six primes esmeraudes[1] aussi gravées, trois Onices gravées avec une Calcidoine, le tout gravé, prisées par les susnommez ci dessus LX l.

En la seconde, ung jaspe, trois cornalines, trois primes esmeraudes, cinq onisse avec une petitte pierre ronde transparante où est gravé un Cupidon à cheval, appellé agathe, tous lesdites pierres gravées prisés XXV l.

En la tierce, huict cornalines dont il y en a une rompue, quatre calcidoines, quatre prime esmeraudes, une onisse, une topaze un jaspe rouge et ung jaspe blanc, le tout gravé, prisé XXX l.

En la quatriesme, cinq cornalines dont il i en a deux qui sont sans lustre, trois primes esmeraudes, deux jaspes rouges, deux topaze, une onisse, ung esmail bleu, une calcidoine, le tout gravé, prisé XII l.

La cinquiesme et dernière, sept cornalines dont il i en a deux rompu, six onisse, deux prime esmeraudes, l'une gravé et l'autre en bosse, deux amatiste, une gravé et l'autre en bosse, deux jaspes dont l'un est appelé meluroton, trois agathes, le tout gravé, l'une desquelles agathes est rompu, et un camoieux en bosse et ung esmail, le tout prisé XL l.

Un petit coffret de fer fermant à deux clefz, prisé XL s.

Dans lequel s'est trouvée :

Une petitte bourse de velours à pendans de soie en cordons et dans icelle un petit livret contenant unze feuillet, deux couverceaux et les deux agrafes, le tout d'or, dans lequel sur les feuilletz sont esmaillez plusieurs images de Nostre Seigneur que des Apostres et aultres Sainctz, prisé CX l.

Ung aultre petit coffret enfermé dans le précédent, couvert de cuir doré, doublé de velours noir par dedans, dans laquelle s'est trouvé une bague d'or en laquelle est siselée l'istoire de la Nativité de Nostre Seigneur, icelle bague couverte d'un cristal enchassé en or, prisée XX l.

Sept esmaulx, les quatre sur table d'or et les trois aultres sur

1. Emeraudes fausses, voir le *Dict. de Littré*, verbo *Prime*.

table d'argen, les quatre d'or pesant trois trezeaux et celles d'argen, prisé trois frans, le tout XIII l.

Cinq médalles d'or tant petittes que grandes, pesant quatre trezeaux et demy, prisées XVIII l.

Ung petitte tablette d'argen neslé par dehors, dans laquelle sont figuré en enlumineure feu Monseigneur le Cardinal de Lorraine et la Royne d'Escosse, prisée VII l. X s.

Une aultre petitte tablette de velours gris brun supporté, bordé de passemens d'argen, dans laquelle sont trois figures, deux enluminées sur bois représentant le roy François premier et Anne de Bretagne sa femme, et l'autre en carte où est le portrait de Monsr du Mayne, prisées III l.

Ung petit drageoir d'argen neslé, au couverceau de laquelle il y a une agathe, un cachet d'argen où sont gravées les armoiries de Lorraine, une petitte cuiller d'argen doré, un morceau de piedz d'eslend[1] enchassé d'argent et deux boutz de chaisne d'argen pesant le tout quatre onze[2], prisé X l.

1. Une petitte boitte ronde de bois blanc, et dedans icelle s'est trouvé huict médalles d'argen tant grandes que petittes et sept de bronze, prisées laditte boitte V l.

2. Une aultre pareille boitte, et dans icelle s'est trouvé quatre médalles d'argen, six de billon et deux de cuivre, prisé le tout XXX s.

3. Une aultre petitte boitte, dans laquelle il i a neuf petittes medalles tant d'argen que billon, prisées XX s.

4. Une aultre boitte, s'est trouvé dix sept petittes médalles de billon, prisées XL s.

5. En une aultre, sept medailles de mesme estoffe que la précédente, prisée XIII s.

6. En une aultre, vingt six de mesme matiere que la précédente, prisé XX s.

7. En une aultre, cinq medailles de mesme que dessus, prisées X s.

8. En une aultre, quatorze petittes médailles comme dessus, prisées XXX s.

IX. En une aultre, dix sept petittes médaille comme dessus, prisée XL s.

X. En une aultre, vingt médailles petittes de mesme estoffe que dessus, prisée LX s.

XI. En une aultre, vingt trois d'argent et quatre de bronze prisées IV l. X s.

1. *Piedz d'eslend*, pied de l'animal nommé élan, au corps duquel on attribuait des propriétés préservatrices. La corne du pied de l'élan a été employée dans les arts au XVIe siècle ; fréquemment aussi elle passait pour un remède contre l'épilepsie.

2. *Onze* pour once.

XII. Une aultre petitte boitte, huict médalles tant argent que billon prisées XVIII s.

XIII. Une aultre petitte boitte, trente petitte medaille tant argent que billon, prisée LX s.

XIV. En une aultre, dix sept de mesme estoffe comme dessus, prisée XXXVI s.

XV. En une aultre dix neuf petittes médailles de mesme comme dessus, prisées XLV s.

XVI. En une aultre, pareille quantité et de mesme estoffe que dessus, prisée XLV s.

En un petit sachet de bille, cent soixante et six petittes médailles tant argent que billon et sept de cuivre et une de leston doré, le tout prisé XXV l.

Une gibeciere de velours brun dans laquelle s'est trouvé six quadruples, vingt deux doubles pistolles et trente sept pistoles, vingt escus soleil, deux demy nobles rozes, deux angelotz, ung demy henricus, dix pistoletz estrangers, une dalle d'or, valant le tout IVc LXXIII l. VIII s.

En quartz d'escus, testons, pièce dix solz, monnoie, pièce de vingt solz et aultre monnoie, la somme de IIc V l.

Plus s'est trouvé une petitte laiette de bois couvert d'un couverceau coulant, dans laquelle estoit dix neuf coletz a rabatz, quatorze moucheoirs, six paires de manchettes, prizé le tout LX s.

Du mardy vingt troisiesme jour dudit mois de septembre mil six cens et huit, du matin entre neuf et dix, ont esté inventorié ce qui ensuit :

Une obligation en papier fait et passé par devant J. Charlier et Claude Mothé, notaires royaulx à Reims, en datte du vingt huitiesme jour de janvier mil Vc quatre vingtz et cinq, portant que Elizabeth Porel, veufve de feu Nicolas Landrieu, servante domestique dudict deffunct, luy est redevable de la somme de seize livres tournois, laditte obligation cotté A. icy XVI l.

Une aultre obligation en papier par devant Roussel et Taillet, notaires roiaux à Reims, en datte du XXIVe may mil Vc quatre vingtz et sept, par laquelle Jehanne Maldent, veufve de feu Paul le Moinne, demeurant à Vausseu[1], doit audit deffunct la somme de quatre vingt douze escus quarante solz avec la quantité de douze septiers fromen, ladicte obligation quotté B. icy IVxx XII écus from. XII s.

Une obligation fait au profit dudict defunct par ladite Maldent, passé par devant Charlier et Mothé, notaires royaulx en datte du dix huitiesme aoust mil Vc quatre vingtz et dix, par laquelle apert devoir la somme de quatre vingtz deux escuz et oultre encor la quantité de vingt septiers fromen, sur laquelle est receu fin de ladite obligation à divers fois la somme de cinquante quatre escus

1. Probablement *Vauciennes*, canton d'Epernay, Marne.

deux tiers dix solz tournois, partant reste à paier dix neuf escuz dix solz, ladítte obligation cotté C.

Une aultre obligation en papier passé par devant Taillet et Rousselet, notaires royaulx à Reims, en datte du XXIe septembre mil V^{c} quatre vingtz et neuf, par laquelle apert Jehan Le Sieur, drappier drappant, demeurant à Reims, paroisse Saint-Thimotté, debvoir audict deffunt la somme de six escus soleil, ladite obligation, cotté D.

Le quatriesme lot des heritages de feu honorable Mre Guillaume Colin et dam^{lle} Jehanne Gauthier, escheu après leur decez audit deffunct, fait et passé par devant Rousselet et Taillet, notaires roiaux, ledit jour de mars mil V^{c} quatre vingtz et trois, ledict lot cotté E.

Ung contract en parchemin portant acquisition de deux pièces de vignes scize à Lude[1], fait par ledict deffunct, l'une lieudict derrière le clouz, contenant un quartel, et l'autre lieudit à la Jonnelle contenant trois boisseaux, ledit contract passé et signé Taillet et Rousselet, notaires roiaux, en datte du quatorziesme febvrier mil six cens et sept, ledict contract cotté F.

Ung aultre contract en parchemin d'acquisition fait par ledit deffunct, d'une pièce de vigne scize au terroir de Chamery[2], lieudit au Prilz, contenant dix hommées neuf verges seize piedz un cart et demy cart de piedz, ledict contract fait et passé par devant Bonnestraine et Auger, notaires roiaux demeurant à Reims, en datte du dernier jour de febvrier mil V^{c} quatre vingtz cinq, cotté G.

Une aultre acquisition en papier, fait de deux hommées de savart au terroir de Chamery, passé par devant Charlier et Gentil, notaires roiaux, le seiziesme janvier mil V^{c} quatre vingtz et seize cotté H.

Une aultre acquisition aussi en papier fait d'un petit jardin clos, scize à Courcy[3], par ledict deffunct moiennant le pris et somme de soixante solz tournois, passé par devant la justice dudict lieu, signé J. Varnier, datté du 3e febvrier mil six cens et quatre, cotté J.

Un bail en parchemin fait et passé par devant Taillet et Viscot, notaires roiaux à Reims, datté du XXIIIe jour de janvier mil six cens et six, fait au proffit dudit deffunct à l'encontre de Prise Costel et Henriette Magnan sa femme, laboureur demeurant à Vaulsere, pour une cense que ledit deffunct possédoit audit lieu qu'ilz tiennent à ferme dudit deffunct, ledit bail, cotté Lz.

Le billet dudit deffunct pour la présente année 1608, portant dix septiers trois quartelz fromen, quarante deux septiers deux quartelz segle, quarante six septiers avoyne, prisé II^{c} l., cotté L.

Et ledit jour de relevée sont comparuz par devant nous, en l'hos-

1. *Ludes*, canton de Verzy, Marne.
2. *Chamery*, canton de Verzy, Marne.
3. *Courcy*, canton de Bourgogne, Marne.

tel dudit deffunct sieur trésorier Colin, Guillaume Dumont et Gerard Phetizon, maistres orphevres demeurans à Reims, présentés par Mre Loys Delaval, nepveux dudit deffunct, tant pour faire l'estimation et évaluation des pierreries cy devant inventoriez que médailles et argenterie appartenant à la succession dudit deffunct, lesquelz ont presté le serment par devant nous pour procéder à l'estimation des choses susdictes, ce qu'ilz ont fait comme il apparoistra ès apostilles des articles cy devant escritz faisans mention desdictes pierreries mis au devant, et ont icy signé.

[Signé] G. du Mont.
G. Fetizon.

Plus une pièce de toille estroitte à demy blanche, contenant quarante neuf aulnes ou environ, prisée XXIV l.

Une grande deliée[1] nappe, ouvrage de petitte Venize, contenant quatre aulnes et demy, prisée VI l.

Une aultre grande nappe, ouvrage de Paris, contenant quatre aulnes et demy ou environ, prisé IV l.

Une aultre nappe, ouvrage de Grande Venize, contenant trois aulnes ou environ, prisé IV l.

Deux nappes à mettre sur ovalles, contenant deux aulnes chascunes ou environ, ouvrage de petitte et grande Venize, prisée LX s.

Treize grosse nappe d'une aulne et demy pièce, prisée X l.

Deux aultres petittes nappes, ouvrages de grand Venize, prisée XXX s.

Cinq grosse nappe de toille et une petitte contenant une demy aulne ou environ, prisé LX s.

Cinq douzaine et neuf serviettes deliés, prisées XVI l.

Ung petit doublier et une petitte serviette banquier[2], prisées XXVI s.

Cinq douzaine de grosse serviettes telles quelles, prisées X l.

Deux serviettes de toille et une bavrette et une toiette à oreiller, prisé XV s.

Unze draps de toille de chanvre, tant deux letz que de let et demy, avec ung aultre petit drap d'un letz et demy ou environ où il y a deux bande de res..., prisé XV l.

Une bourse de cuir fourni de cent soixante et deux jectz divers, prisé X s.

Une petitte mante verte tel quel, prisé LX s.

Deux arrosoir d'airin, prisé LX s.

Une vieille nappe, prisé X s.

Une aultre grosse nappe de toille d'estouppe, une paire de chausson et trois coiffes de toilles, prisées X s.

Ung petit chandelier d'ivoire à queux, garni d'une demy boutrole d'argen, prisés X s.

1. *Déliée*, dans le sens de fine, voir Littré.

2. *Banquier*, housse qui servait à couvrir les bancs.

Du mercredy vingt quatriesme septembre oudit an,
une heure de rellevée,

En l'estude,

Sur une première planche à l'entrée de la porte du costé du jardin, entre deux fenestres, avons trouvé les livres qui ensuivent :

Un livre couvert de veau noir, intitulé : Tomus primus, Joannis Joviani Pontani opera, in quarto, impression de Baasle.

Tomus secundus, tomus tertius et quartus ejusdem Joviani. Idem ut supra.

Tractatus de officio et potestate capituli, sede vacante, per Joannem Franciscum de Pavinis, in quarto, couvert de bazanne verte.

Sibillina oracula à Joanne Opsopeio *(sic)* renovata, cum interpretatione Sebastiani Castalionis, in quarto, couvert de vert, impression de Paris[1].

Histoire de Roland Lamoureux, in quarto, couvert de parchemin, imprimé à Paris.

Horologe des princes, avec le livre de Marc Aurèle, par Guerard (?), imprimé à Paris, in quarto, couvert de parchemin.

Le Décameron de Bocasse, couvert de veau rouge, imprimé à Paris, in quarto.

Omnia Andreæ Alciati emblemata cum figuris et commentariis, in octavo, parchemin, Paris.

Terentii Varronis opera cum commentariis Scaligeri, couvert de cuir rouge, imprimé à Paris.

Aurelii Prudentii Clementis opera cum commentariis Anthonii Nebricensis, in octavo, de cuir rouge, imprimé à Anvers.

Epigrammata et poematia vetera, in octavo, couvert de cuir rouge, imprimé à Paris.

Les œuvres de Cornelius Tacitus, in quarto, couvert de parchemin.

Carmina quinque illustrium poetarum cum libellis Anthonii Flamini, quarto, de parchemin, Florence.

Assertionis Lutheranæ confutatio per reverendum patrem Johannem Roffensen, in quarto, couvert de parchemin, imprimé à Cologne.

En la seconde planche :

Familiarium colloquiorum formulæ, authore Ludovico Vives, Impressum Antuerpiæ, in octavo, en parchemin, en vers[2].

Dictionarium poeticum, in quarto, Lion, couvert de parchemin.

Metaphrasis poeticà, authore Thuano, imprimé à Tours, de veau noir, in octavo.

Phrases Aldi Manutii impressæ Antuerpiæ, couvert de parchemin, in octavo.

1. *Manuel du Libraire*, par Brunet, t. V, col. 370. Cet ouvrage, imprimé en 1599 et 1607, a été réimprimé par Didot, en 1856.

2. *Jean-Louis Vivès*, érudit espagnol, 1492-1540.

Quæstiones Brutinæ, authore Petri Rami. Paris, couvert de parchemin, in octavo.

Antitopice morales philosophiæ Aristotelis, Authore Petro Noiset, in octavo, couvert de parchemin[1].

Orationes Claudii Minot (?) de re litteraria, habitæ Lutetiæ, in octavo, en parchemin.

Joannis Joviani Pontani amorum libri duo, en veau rouge, in octavo.

Aesopi fabulæ, Lutetiæ impressæ, in octavo, en parchemin.

Lutiani Metamorphoseos, Parisiis, en veau rouge, in octavo.

Orationes clarorum hominum ad principes seu claros viros habitæ, Venetiæ impressæ, en parchemin, in octavo.

Epistolæ clarorum virorum selectæ, Venetiis impressæ. En parchemin, in octavo.

Pauli Manutii Epistolæ libri decem cum duobus nuper additis. Coloniæ, en parchemin, in octavo.

Les premières œuvres de Scévole de Sainte-Marthe, à Paris, in octavo, en vélin.

Eloquutiones Danti Ricci in Epistolarum familiarium Ciceronis selectarum, in octavo, en parchemin.

Commentarius Cæsaris, en parchemin, in octavo, Lugduni.

Opera Fulgentii et Marcelli de proprietate Sermonum cum indice copiosissimo, Parisiis, en parchemin, in octavo.

Un livre de la precellence de la langue françoise, par Henry Estienne, en parchemin, in octavo, Paris.

Libri tres selectarum Epistolarum Ciceronis, en parchemin, in octavo, Paris.

Apthonii libellus progimnasmatum, authore Joachimo Camerario Papenpergensi, in octavo, en parchemin[2].

Bucolica Publii Virgilii Maronis cum prælectionibus Petri Rami super ejusdem opera, Parisiis, en velin, in octavo.

De antiquo jure libri duo sub eodem volumine, authore Carolo Sigonii, et de antiquo jure Italiæ libri tres sub eodem volumine, Paris, en veau rouge, in octavo.

Petri Mosellani tabulæ in rethorica Melancthonis, quarto, cuir rouge, Paris[3].

Parabolæ Aristotelis, authore Corrado Licostene, Basilææ, in quarto, en rouge.

Arresta Amorum, in quarto, Parisiis, en veau rouge.

1. Ouvrage publié à Reims, chez Cousin, en 1589, par Pierre Noizet, professeur au collège des Ecrévés de Reims. Voir sa notice dans la *Biographie Ardennaise*, par l'abbé Boulliot, 1830, t. II, p. 284-86.

2. Cité dans le *Trésor de Livres rares et précieux*, par Graesse, 1859, t. I, p. 159.

3. Le titre d'un autre ouvrage de *Petrus Mosellanus*, est cité par Graesse, *ibid.*, t. IV, p. 614.

Erasmi de duplici copia verborum commentarii duo, Lion, veau noir, in quarto.

Hadriani Crisogoni de sermone latino et modis latino loquendi, Parisiis, en veau rouge, in quarto.

De corrupti sermonis emendatione, noir.

Latini sermonis observationes, Antuerpiæ, veau noir, in quarto.

Economique institution pour bien régir sa famille, en veau noir, in quarto, à Paris.

Cornucopiæ Ravisii Textoris Epistolæ, Lion, en veau rouge, in quarto[1].

Angeli Politiani lamia, veau noir, in quarto, libri duo[2].

Macrobii in somnium Scipionis libri duo, saturnalium libri septem sub eodem volumine, Lion, veau rouge, in quarto.

Annotationes in omnes Ciceronis epistolas. Basileæ, en veau noir, in quarto.

Epistolæ familiares Ciceronis. Parisiis, en veau rouge, in quarto.

Orationes Ciceronis volumina tria, Paris, en veau rouge, in quarto.

Rhetorica Ciceronis ad Herennium, Parisiis, veau rouge, in quarto.

Epistolæ Ciceronis ad Atticum, Paris, en veau rouge, in quarto.

Duo volumina philosophiæ Ciceronis, Parisiis, in quarto, en veau rouge.

(*A suivre.*)

1. *Manuel du Libraire*, par Brunet, t. IV, *verbo* Ravisius, col. 824.

2. *Prælectio... cui titulus Lamia*, opuscule rempli d'esprit et de verve, traitant des qualités requises d'un philosophe. *Nouv. Biogr. générale*, Didot, t. XL, col. 624.

LE CHATEAU DE CHARMONT

EN 1737

La terre de Charmont appartenait, depuis le milieu du XVIIe siècle, à l'ancienne famille troyenne des Hennequin. L'un des membres de cette famille, Louis-François, trouvant sans doute peu euphonique le nom de Colaverdey que portaient le château et le village adjacent, avait obtenu, par lettres patentes de janvier 1669, que ce nom fût changé en celui de Charmont, qui était une de ses seigneuries. Son fils, Joseph-Antoine Hennequin, se faisait appeler M. de Charmont, lorsqu'il épousa, en 1693, Louise-Elisabeth de Marsillac, fille de Claude de Marsillac, secrétaire du roi, et de Catherine Obriot. Il fut stipulé, dans le contrat de mariage, que les nouveaux mariés devaient être logés et nourris pendant six ans chez M. et Mme de Marsillac, avec quatre laquais, un cocher et une femme de chambre, moyennant la somme de 2,000 francs par an.

M. de Charmont, qui avait débuté par être page du roi et capitaine du régiment du roi, avait quitté l'épée pour la robe ; il reçut en dot, de ses parents, la charge de conseiller au Grand Conseil, outre les terres de Charmont et de Fontaine, 1,000 l. de rentes et diverses donations en capital faites par des collatéraux qui s'en étaient réservé l'usufruit. De plus, ses père et mère s'engageaient à lui vendre la charge de procureur général au Grand Conseil, s'il désirait l'acquérir, moyennant 200,000 francs [1].

Le père de M. de Charmont exerçait en effet, en 1692, la charge de procureur général au Grand Conseil. Il logeait à Paris, au cloître Notre-Dame, chez son frère, qui était chanoine de la cathédrale et conseiller au Parlement. On lui attribuait un rôle peu honorable dans une affaire de fidéicommis [2].

1. Roserot, *Inv. des Archives de l'Aube*, série E, 416. — On trouvera de nombreuses indications de documents sur la terre de Charmont dans les liasses 411 à 421, 425 à 449, de cette série, analysées par M. Roserot.

2. *Le livre commode des adresses de Paris pour* 1692, notes d'Edouard Fournier, t. I, p. 62, 63. Le chanoine François Hennequin, prédicateur estimé, mourut en 1738 à 84 ans.

Comme il avait été convenu, il céda sa charge de procureur général à son fils Joseph-Antoine, qui s'en défit en 1701 et « devint secrétaire du Cabinet, dit Saint-Simon, pour le plaisir de ne rien faire, d'aller à Versailles et de porter une brette ». Sans doute il se lassa de ne rien faire, car en 1703, il obtint l'ambassade de Venise, où Saint-Simon l'accuse d'avoir cherché à faire ses affaires plutôt que celles du roi. Les ambassadeurs, à cette époque, jouissaient d'un droit de franchise sur les douanes pour les provisions de leurs maisons. « Charmont eut force prises de ces franchises, dit Saint-Simon, tant qu'à la fin, les Vénitiens attrapèrent de ses passeports qu'il avait donnés à des marchands qui faisaient sortir les sels de l'Etat de la République pour les porter dans ceux de l'Empereur, au bout du golfe, sans payer aucuns droits. Ils les envoyèrent à Paris à leur ambassadeur, qui les porta à M. de Torcy, et fit de grandes plaintes au roi de la part de la république, dans une audience demandée uniquement pour cela. Un homme de qualité aurait mal passé son temps ; mais Charmont était Hennequin [1]. Les Ministres le protégèrent, et l'affaire se passa fort doucement. La fin fut pourtant qu'il fut rappelé, mais au bout de son temps achevé, et avec des ménagements admirables. Il fut même fort bien reçu à son retour, et il eut la plume de Mgr le duc de Bourgogne par l'agrément du roi [2]. » Le duc de Saint-Simon, qui n'aimait pas les gens de robe, a peut-être quelque peu calomnié Charmont ; il n'en est pas moins vrai que celui-ci fut pourvu à son retour, en 1704, des fonctions de secrétaire des commandements du petit-fils de Louis XIV.

Comme tous les magistrats que les devoirs de leur charge retenaient à Paris une partie de l'année, Hennequin de Charmont ne résidait pas toujours dans son château. Il y était cependant installé avec le luxe et le train que comportaient son rang et sa fortune. A l'époque de sa mort, ses écuries renfermaient huit chevaux de carrosse, pour la plupart hors d'âge ; ses remises, une berline à trois glaces, doublée de drap gris et « une chaise de poste à ressors, garnie de fer, glace, roues et harnois ». Le château était vaste ; s'il y restait encore une petite tourelle dans la cour, ce n'était plus la « maison

1. On disait à Paris des Hennequin, relativement à leur nombre et à leur accord dans les mêmes vues d'intrigue et d'ambition : « Ce sont Hannequins (hannetons), ils se tiennent tous par le derrière. » (Grosley, *Mémoires sur les Troyens célèbres*, t. I, p. 449.)

2. *Mémoires du duc de Saint-Simon*, éd. Chéruel, t. IV, p. 276, 277.

seigneuriale fermée de fossés avec ponts-levis », telle qu'elle existait en 1664 ; c'était une habitation plus moderne, renfermant de vastes et nombreux appartements. Le salon, tendu de « satinade », avec ses fenêtres garnies de quatre grands rideaux de futaine à grains d'orge, était décoré de dix-huit tableaux, pour la plupart des portraits de famille. Le plus important de ces tableaux, représentant les *Noces de Cana*, était estimé 200 l. avec son cadre de bois doré. D'autres rappelaient les fonctions qu'Antoine Hennequin avait exercées : trois vues d'édifices de Venise et le portrait du duc de Bourgogne faisaient souvenir de son ambassade et de sa charge de secrétaire des commandements.

Dans ce salon, on se livrait aux plaisirs du jeu et de la musique. Un « triquetrac » d'ébène et un grand clavecin l'attestaient. Le meuble, de noyer doré, couvert en damas cramoisi garni de franges d'or, consistait en un sopha, six fauteuils et quatre chaises, estimés ensemble 990 francs. La table de marbre à pieds de bois doré pourrait bien être celle qui figure, sous le n° 264 du Catalogue de 1864, au Musée de Troyes, et qui, par l'élégance de ses sculptures, excite particulièrement l'attention des visiteurs.

Hennequin de Charmont devait être amateur de tableaux. Dans sa chambre, qui est décorée avec un certain luxe, qui renferme une glace servant de trumeau et une pendule sonnante, on remarque deux grands tableaux de bois doré, représentant l'un « Une conversation de Rubeins (*sic*) », l'autre « Les Noces de Cana ». Malgré le renom de Rubens, on ne les estime ensemble que 300 l. On évalue à un prix plus élevé, à 1,160 l., la tenture de damas cramoisi, d'environ soixante aunes, sur laquelle ces toiles se détachent, et les six fauteuils de même damas garni de galon d'or qui meublent la pièce. Près du lit du seigneur est un petit bénitier d'argent.

Une autre salle voisine est tendue de deux pièces de tapisserie de haute lice de Flandres à personnages, et décorée de portraits de famille ; ailleurs se trouvent sept grands tableaux à cadre de bois doré, dont les sujets ne sont pas indiqués. Charmont avait pu satisfaire son goût pour les tableaux dans son ambassade de Venise.

Le château renfermait diverses chambres, désignées sous le nom des personnes à qui elles étaient destinées ou qui les habitaient. La plus belle était celle que « l'on appelait communément la chambre de M. l'évêque de Troyes ». Le lit était superbe, à dossier et impériale recouverts de satin à fleurs

d'argent, garni de pentes, soubassement et bonnes grâces de tapisserie doublée de satin blanc et bordé de galon d'or. Les murs étaient tendus de quatre tapisseries de haute lice de Flandres. Un des principaux meubles de cette chambre d'honneur était un siège de commodité couvert de velours cramoisi. Le siège de commodité était, hâtons-nous de le dire, un fauteuil plus confortable, plus large et mieux rembourré que les autres.

Au premier étage se trouvait l'appartement dit de Mme de Dampierre, avec chambre meublée en damas cramoisi et cabinet. A côté, une grande chambre, avec vue sur la terrasse ; elle était appelée, sans doute à cause de sa tenture, « chambre de toile de coton ». Une autre, renfermant deux lits, était toute garnie « de bandes de peluche noire et de tapisserie de point de Hongrie ». Il y avait encore d'autres chambres, pour la plupart ornées de tapisserie de haute lice, et parmi lesquelles on cite celles de M. Valangla, de M. de Mauroy et de Mlle Marie Bayre, « qui y a son logement sa vie durant ». La plupart des flambeaux étaient d'argent, comme il était alors d'usage dans les maisons riches. Mentionnons aussi des livres évalués 693 francs et parmi lesquels nous remarquons plusieurs ouvrages italiens et des histoires de Venise.

L'inventaire, auquel nous empruntons ces détails inédits [1], nous fait aussi connaître que la terre de Charmont jouissait, en 1737, de droits seigneuriaux assez importants :

1° Droit de présenter plusieurs enfants natifs de Charmont pour être nourris et entretenus à l'hôpital de la Trinité (de Troyes), fondé par M. Jean Mauroy ;

2° Droit de présenter un incurable de Charmont à l'hôpital des incurables de Saint-Germain-des-Prés (de Paris) ;

3° Droit de ban vin, pour la vente du vin en détail ;

4° Droit de quille, consistant dans l'autorisation de jouer aux quilles ;

5° Droits de main-morte et de four banal, fixés à 8 sous par ménage par an ;

6° Corvée ;

7° Terrage, fixé à un boisseau par arpent ;

8° Droit de 8 s. 6 d. par arpent de vignes ;

9° Droit de pressoir banal, consistant dans le dixième du pressurage ;

1. *Arch. de l'Aube*, section judiciaire, n° 1161.

10° Droit de cuisine, ou coutume de blé, avoine, chapons, poules et argent sur plusieurs héritages et jardins assis au village ;

11° Droit de disposer de la rivière de Barbuise [1].

M. et Mme de Charmont laissèrent pour unique héritière de leur château et de tous les droits qui en dépendaient leur fille, Marie-Louise-Elisabeth, qui avait épousé, en secondes noces [2], Joseph-Joachim de Cohorn, marquis de la Palun, gouverneur de Bourbon et des ville et principauté d'Orange. Sans doute, M. et Mme de la Palun venaient résider pendant quelques mois de l'année à Charmont. En 1760, de concert avec leur cousin, Denis-François de Mauroy, lieutenant général des armées du roi et gouverneur de Tarascon, ils plaidèrent contre les marguilliers de Saint-Jean, de Troyes, qui voulaient s'emparer, pour en faire une sacristie, d'une chapelle qui avait été concédée en 1566 par les paroissiens à leur ancêtre, Pierre de Mauroy, seigneur de Champgrillet et maire de Troyes. Cette chapelle, dédiée à Saint-Pierre, était décorée des armes de Pierre de Mauroy et de celles de son épouse, sculptées sur la voûte, sur les bancs, sur les coffres, sur le confessionnal, et même sur la voûte du caveau qui s'étendait au-dessous du dallage. Quoique les descendants du fondateur ne résidassent plus sur la paroisse, ils faisaient entretenir leur chapelle, et l'ambassadeur de Venise donnait tous les ans une petite somme à un sonneur de cloches pour en prendre soin. Dans un des Mémoires qui fut imprimé en faveur des droits de la marquise de la Palun et de Denis-François de Mauroy, on faisait valoir qu'aucune famille n'avait été plus généreuse envers les églises et les pauvres de Troyes que celles des Mauroy et des Hennequin, et l'on rappelait que, non contents de décorer la chapelle de Saint-Pierre, ils avaient construit, à Saint-Jean, la chapelle de Saint-Sébastien, donné une « vitre peinte » de quarante pieds de haut sur quinze de large qui se trouvait alors dans la chapelle de Saint-Julien, fait de nombreuses fondations pieuses dont le souvenir était consigné sur des lames de cuivre, qu'on avait enlevées de Saint-Jean en

1. Antoine Hennequin fut aussi seigneur des Tours Saint Parise de Chacenay ; pendant les dix-neuf ans qu'il posséda cette terre, il ne cessa d'être en procès avec les seigneurs du donjon de Chacenay, à qui il finit par la vendre en 1726, moyennant 17000 l. (Lalore, *Les sires et barons de Chacenay*, p. 385 à 387)

2. Elle était veuve de Joseph Trudaine, seigneur d'Oissi et de Riancourt, brigadier des armées du roi (Moréri, *Dict.*, éd. 1759, t. X, p. 581).

1720 ; on disait que c'était un Mauroy, seigneur de Colaverdey, qui avait donné sa maison et une partie de ses biens pour fonder l'hospice de la Trinité ; on signalait la croix qu'ils avaient fait ériger à Sainte-Madeleine, la chapelle qu'ils avaient fondée aux Cordeliers et les mausolées élevés à plusieurs d'entre eux dans l'église Saint-Pantaléon. Les souvenirs de ces pieuses libéralités émurent peut-être, en faveur des descendants de ceux qui les avaient faites, le Parlement de Paris, qui, après quatre ans de procès, leur donna gain de cause le 27 janvier 1762[1].

En 1764, le marquis de la Palun vendit la terre de Charmont à M. Maizières, secrétaire du roi, qui s'y distingua par sa bienfaisance, notamment en y établissant trois sœurs de charité pour prendre soin des malades et s'occuper de l'éducation des petites filles de la paroisse[2].

Albert Babeau.

1. *Mémoire, addition de mémoire et réflexions, arrest de la Cour.* L'avocat du marquis de La Palun était Me Rat, celui des marguilliers, Me Babille.

2. Courtalon, *Topographie hist. du diocèse de Troyes*, t. III, p. 87.

PRECIS D'UNE HISTOIRE*

DE LA VILLE & DU PAYS DE MOVZON

(ARDENNES)

VIII. Histoire militaire au XVIe siècle.

Le siège de 1521 et la Ligue.

On vient de voir comment l'Empereur fut attiré sur les terres de Sedan, résolu à punir sévèrement Robert de la Marck. Il avait levé une grosse armée confiée au comte de Nassau, à Francisque de Sickingen et à d'Emeries, le Seigneur d'Hierges, auteur premier de la querelle avec le duc de Bouillon. Cette armée, partagée en deux, s'attaqua d'abord aux places du duc : à *Loignes*, pays de Liège, à *Messaincourt*, près d'Ivoy. Une nombreuse correspondance nous permet de suivre pas à pas les mouvements de l'ennemi : une partie de cette correspondance, que nous publierons, consiste dans les lettres du gouverneur de Champagne, Iehan d'Alebret, sire d'Orval. Datées des premiers jours de juin 1521, elles nous font connaître tous les détails de la prise de Messaincourt, que suivait attentivement le gouverneur de Mouzon, Loys de Hangest, ou Loys de Genly, seigneur de Montmort, et que nous a racontée « Florange l'Adventureux », en ses mémoires. Nous n'en tirerons que ce fait : c'est que Messaincourt fut pris et rasé, et que c'était le premier acte de guerre de la grande campagne de Charles-Quint en France. Il est important de noter qu'à ce moment la guerre n'est nullement déclarée entre les deux monarques. Cependant les garnisons d'Ivoy et de Dampvillers, qui sont à l'Empereur, ne se font pas faute d'excursionner sur le pays de Mouzon, et d'y faire des razzias, ainsi qu'il résulte de la lettre datée « d'*Ivoy*, le premier jour de juing », et signée G. de Nassau, au sujet de deux bourgeois de Mouzon, conducteurs d'une provision de blé, que les soldats de Dampvillers avaient enlevés et détenus. Le gouverneur Montmort avait réclamé les deux bourgeois, arrêtés en temps

* Voir page 48, tome IV de la *Revue de Champagne*.

de trêve; le commandant de Dampvillers reçut de Nassau l'ordre de délivrer incontinent les prisonniers (B. B. nat., f. fr. 2931, p. 100). A cette occasion, le comte de Nassau, après avoir fait observer que la prise avait été ordonnée parce que la provision était destinée au duc de Bouillon, protesta qu'il désirait observer strictement les traités « d'entre l'Empereur et le Roy vostre maistre ». Aussi le roi prend-il toutes ses précautions de ce côté. Dès le 30 mai, le duc Antoine de Lorraine a reçu ordre de pourvoir au fourniment de la gendarmerie et des gens de pied, tant François que Lansquenets, que le roy envoie à Mouzon; il avise alors le gouverneur d'Alebret qu'il y a donné ordre (Fontanieu).

Jean d'Alebret est à Mouzon, le premier juin, d'où il écrit au Roy la capitulation de Messaincourt, avec les renseignements que lui a fournis le gouverneur de Mouzon. Dans ses lettres du 4, il annonce l'arrivée du grand-maître de l'artillerie, Galiot de Genouillac. Ce dernier a laissé son artillerie à Châlons et demande les ordres du roi. Par une lettre du 6, on voit que le roi entend que le grand-maître renforce la bande qu'il mène de 12 canons, 4 coulleuvres bastardes et 4 moyennes, sur quoi nous verrons bientôt le même Galiot en écrire au trésorier Robertet d'Alluye : « Icy ay veu l'estat qui en a esté fait, lequel me semble fort maigre, tant de chevaulx que de pionniers à cause du païs qui est fort maulvais. » Naturellement il réclame des subsides. Marc de la Beaume annonce le 5 juin au roi que monseigneur de Nancey a fait la montre (revue) de 2800 lansquenetz, « des beaux hommes et gens de guerre qui s'en vont droit à Mouzon ». Pendant ce temps, le gouverneur d'Alebret suit les opérations de l'ennemi. Il estime, par les renseignements qui lui arrivent à Mouzon, que sa force monte à 7 ou 8000 hommes de pied, et 1000 ou 1200 chevaux; mais il est averti qu'il leur vient d'autres troupes. Il paraît aussi qu'il traîne 30 pièces de canon. Quant au chemin qu'ils prennent, il semble, dit-il, qu'ils tirent à *Jametz :* c'est également la rumeur publique. Du reste Fleuranges est passé à Mouzon avec sa bande se portant dans Jamais. Au surplus, c'est aussi le chemin de *Fleuranges* que suit Nassau, et peut-être a-t-il entrepris d'attaquer les deux places. Le 6 juin, on décide que l'armée, qui devait s'assembler à *Attigny* où est le camp, se rendra à *Senuc.* Le lendemain, il reçoit nouvelles que Nassau est allé à Thionville, accompagné de sa bande et en plus de 1000 ou 1200 chevaux et 2000 hommes de pied. Enfin Galiot et Bayart sont allés

dîner à *Sedan*, où ils ont appris qu'à Liège. passaient 4 à 5000 hommes de pied allemands se rendant au camp de M. de Nassau. Ces renseignements concordent du reste parfaitement avec ceux qu'apporte un homme venant de *Saint-Hubert*, où il a vu des cavaliers à la destination de *Douzy*. Le même espie dit que les ennemis auront bien 30,000 hommes de pied et 10,000 chevaux, et que leur but, après voir pris Sedan, est de s'emparer de *Mézières* et de *Mouzon*. Enfin il annonce qu'ils amènent de Bruxelles ponts et bateaux. C'est le 15 juin que d'Alebret quitta Mouzon. Le 17, il écrit d'Attigny au roi. Dès le 11, il avait pu donner au Roy des nouvelles de Jamais et de Florenges, qui étaient assiégés et dont il ne faisait nul doute qu'il ne soient pris bientôt. Il a même assez grande assurance sous ce rapport, pour décider que le paiement des 300 lansquenets qui sont dans Florenges, n'aura pas lieu « pour ce que ce seroit argent perdu ». Le 15, c'était en effet chose faite pour Florenges : Monsieur de Saulcy (un des fils de Robert de la Marck) avait envoyé un de ses gens à Sedan pour donner nouvelle de cette prise, qui eut lieu par trahison, des bourgeois et des lansquenets ayant ouvert la porte aux Bourguignons, pendant que M. de Jamais était du côté opposé de la ville. Enfin le 19 juin, le gouverneur de Mouzon, Loys de Genly, avise le duc d'Alençon que les ennemis n'ont l'air de bouger de Florenges, que cependant, ils ont été visiter des gués pour leur artillerie; mais qu'ils semblent plutôt tirer vers *Bouillon* que vers Jametz. Les Impériaux, en effet, s'emparèrent de Bouillon dans la suite. Après quoi ils se dirigèrent sur Sedan et vinrent *camper à Douzy*. Nous lisons dans les Mémoires de Fleuranges, qu'il y eut entre Sickingen et Robert de la Marck un léger combat, à la suite duquel se tinrent des conférences qui eurent pour resultat une *trêve de six semaines* accordée au prince de Sedan. Ceci n'avait point échappé à ceux de Mouzon. Un espie rapporte que 4 à 500 chevaulx étaient en la prairie de Sedan, revenant du camp des Bourguignons ; que le cappitaine de ceux-ci qui se nomme d'Estain partit avec Monseigneur de Sedan, qu'ils burent ensemble et se dirent adieu jusqu'au lendemain. Enfin, avant que le seigneur de Sedan fût parti, Florhange avait fait revenir tous ses chevaux de *Donchery*, ou du moins en avait donné l'ordre, qui fut contremandé aussitôt le retour de Robert, de son entrevue avec les Espagnols (fr. 3092,122). Il en résulta quelque inquiétude à Mouzon, dont le gouverneur en écrivit au duc d'Alençon. Celui-ci, campé à Reims, adresse le 10

août, au Roy, les renseignements que d'Alebret et Montmort lui ont envoyés, et par lesquels on voit qu'antérieurement Florenges avait pris une trêve de huit jours avec les Bourguignons, et qu'il en avait parlé au duc en ajoutant qu'il n'entendait faire chose contraire au service du roi. « Toutefois, ajoute d'Alençon, je treuve bien estrange ce qu'il en a fait sans m'en avoir adverti; ainsi fait toute cette compaignie, et encor plus la prevaulté que ont les bourguignons d'aller et venir dedans Sedan à toutes heures, fors et faibles, ainsi que bon leur semble » (fr. 2975,1). Le 13, d'Orval ne sait rien de plus des accointances de Robert et de Fleuranges avec les Bourguignons ; mais il constate que leur camp est toujours à Douzy, d'où ils parlent de déloger le vendredi suivant, lendemain de la Notre-Dame, pour tirer vers Mouzon et Mézières, on ne sait encore. Ce vendredi (qui est le 16 août 1521), Anne de Montmorency écrit au Mareschal de Chastillon[1] qu'il a été à Mouzon pour y mettre le nombre des gendarmes qu'il avait été ordonné : « Ce qui a esté fait a labeur du guet des Bourguignons qui ont veu le mouvement de notre gendarmerye en bataille. » Chastillon n'est nullement convaincu que Nassau entreprenne rien dans le pays, soit contre Mézières, soit contre Mouzon ; il soupçonne fort M. de Sedan, qui craint le mécontentement du roi, de pousser Francisque à attaquer ces places (Fontanieu, 179,14). Cependant, dès le 20 août, Nassau fait mine de vouloir lever son camp de Douzy, qui, au dire de Stainville, ne compte que 10,000 hommes de pied et 5 à 6,000 chevaux, avec 27 pièces d'artillerie et dont il y a 9 grosses et 4 doubles canons. On s'attend que le lendemain 21, Nassau sera devant Mouzon. C'est à ce moment que se fait l'échange de lettres entre d'Orval et Nassau, à propos des incursions réitérées des gens de guerre du camp de Douzy, sur les terres de Mouzon. La guerre n'est toujours pas déclarée entre les deux souverains, ainsi que le relate d'Orval. Mais Nassau lui remontre que son maître ayant, sans défier l'Empereur, fait surprendre son royaume par Robert de la Marck[2] « et les gendarmes de son ordonnance, fait la guerre ès quartiers par de ça », il luy semble qu'il n'y a rien d'étonnant à ce que l'Empereur se défende. Mais enfin le 23 août, bien qu'on

1. Gaspard de Coligny, père de l'Amiral.

2. On n'est pas davantage rassuré au sujet de Robert de la Marck : un espie venant du camp de Douzy rapporte qu' « il a ouy crier la tresve audit camp d'entre messire Robert et l'Empereur », qui tient le prince de Sedan à sa volonté (fr. 2971,106).

rapporte que les Bourguignons soient délibérés de faire une grande et soudaine batterie à *Mouzon*, on n'a encore rien vu, comme l'écrit Ogier de Signy à M. de la Rochepot, sinon que les ennemis avaient amené, *sur la montagne du côté d'Yvois*, quelques pièces qui peuvent battre la ville. Chastillon est à *Vouziers*, et aussi Montmorency, qui lui écrit le jeudi 22 que Montmort lui a envoyé le double de la sommation faite par Francisque au nom de l'Empereur, et en même temps la réponse de Montmort, qui a refusé de tenir compte de ladite sommation [1]. D'une autre lettre du même Montmorency, datée du *Chesne*, le 23 août, il résulte cependant que c'est le 23 que Nassau s'était présenté devant Mouzon, et qu'à ce moment seulement Francisque levait son camp. C'est donc le 24 que commença réellement le siège. Au rapport de Marlot, la place fut emportée en trois jours par le peu de résistance que fit Louis de Genlis, seigneur de Montmort, étonné de la multitude des assiégeants. La vérité n'est certainement pas là. Montmort était un homme de courage, et il se comporta vaillamment, comme en témoignent et la lettre du maréchal de Châtillon au Roy, et celle du duc d'Alençon, qui pouvaient être bons juges et fort instruits de l'état et de la valeur des troupes dont disposait le gouverneur. Les gens de pied, en effet, se mutinèrent, disant qu'ils ne combattraient ni ne se mettroient en défense si on ne les payoit d'un mois. Le duc d'Alençon fit du reste interroger les capitaines et chefs de bandes qui étaient audit Mouzon, lesquels déposèrent qu'il n'y avoit rien dont Montmort put recevoir blâme, que lui-même fut toujours de son corps sur la brèche ; mais qu'il avait à la fois à faire face à des ennemis au dedans et au dehors. Au surplus, on ne fit pas difficulté, immédiatement après, de lui confier la surveillance des passages de la Meuse vers la Lorraine. Nous avons le témoignage du capitaine Poyfou qui avait amené 1150 hommes, tirés de Jametz. En envoyant cette troupe, Chastillon, le 1er août, disait qu'ils n'avoient point esté payez, et qu'il avait mieux aymé mener ceux-là à Mouzon que de rompre ses bandes : « Je y ay envoyé 200 halcietz afin que sy besoing est-il, liend de ceulx du pays ; toutefoiz si le Roy n'y advise, ce sera une piteuse assemblée que la nostre » (fr. 3060,47). Au camp, à Reims, on fit une enquête pour

1. Nous publierons ces lettres dans une « Correspondance » aux pièces justificatives. Elles sont datées, pour Sickingen, de Stenay, 21 août, pour Louis de Hangest, de Mouzon, le même jour.

rechercher les chefs des mutins. Poyfou fut appelé au sujet d'un nommé Pierre Darnez, et il explique comment il dut recruter sa bande. Néanmoins, il ne peut citer un nom, protestant que s'il en eut trouvé « les eut-il mys es mains de mondit seigneur pour en faire la pugnicion. »

Quoi qu'il en soit, Montmort, réduit à la capitulation après trois jours d'une inutile résistance, alla trouver le comte de Nassau, en compagnie du capitaine Lassigny, pour lui faire ses propositions. Cette démarche, contraire aux règles de la guerre, n'eut pas de succès : le gouverneur n'obtint que des conditions dures et déshonorantes. Les soldats durent sortir sans armes, le bâton au poing. Pour se racheter du pillage, les bourgeois furent contraints de payer une contribution de 2,200 écus d'or. Sous ce rapport, ils furent dupés; car les impériaux ne furent pas plus tôt entrés en ville qu'ils exercèrent toutes sortes de vols et d'exactions. C'est le bâtard de Nassau qui eut le commandement de la place, qu'il garda jusqu'aux premiers jours d'octobre. Sickingen s'était porté devant Mézières pour en faire le siège : le vaillant Bayard le contraignit à le lever. Ce qui fut cause aussi de *l'évacuation de Mouzon*, sur la nouvelle que l'armée du comte de Saint-Pol approchait. Les Impériaux sortirent donc précipitamment de Mouzon : le bâtard de Nassau y avait fait mettre le feu ; puis il se retira vers Yvois, Saint-Pol entrant par la Porte de France et arrivant à propos pour arrêter les progrès de l'incendie qui avait déjà atteint plus de cent maisons.

En 1542, la guerre existe toujours entre François Ier et Charles-Quint. On voit le duc d'Orléans tirer de Mouzon un renfort d'artillerie pour procéder au siège d'Yvoy. Cette ville fut prise, mais rendue à l'Empereur avec Montmédy au traité de Crespy en Valois (1544). Les incursions des Espagnols continuaient toujours : c'est pour y parer que François Ier, en 1545, fait fortifier Mézières et Mouzon, et construire Villefranche ; ce qui amena Charles à rétablir les fortifications de Damvillers. Henri II, en 1549, craignant que l'Empereur ne vînt assiéger Mouzon, donna encore des ordres pour le fortifier. Du reste, ce n'étaient que de justes précautions, car Charles-Quint ne se faisait pas faute de marquer sa mauvaise volonté envers le roi. Sa sœur Marie, gouvernante des Pays-Bas, faisait ravager la frontière de Champagne. Le comte de Rœulx, après avoir brûlé Noyon, Roye, Nesle, Chauny et un bien

grand nombre de villages et pillé la Picardie, menaçait la ville de Mouzon, pour de là tourmenter ensuite la Champagne. Ses troupes même avaient déjà surpris et brûlé *Beaumont en Argonne* et les villages jusqu'à *Grandpré* : il s'était emparé du château de *Stonne* (1552) et de celui des *Armoises* et de *Sy*. L'armée royale les fit décamper. Il y eut grande alarme à Mouzon, où commandait Charles Tiercelin de la Roche du Maine, qui, dans la campagne de 1521, était guidon du duc d'Alençon. On lui avait adjoint Jacques de Suzanne, baron de Cerny, avec 300 hommes de pied. Mais la mésintelligence ne tarda pas à se mettre entre ces deux chefs, et précisément au moment où l'ennemi était aux portes de Mouzon. Cette situation troubla fort les habitants. Le gouverneur de Villefranche, informé de la chose, se transporta immédiatement à Mouzon, dont il prit le commandement, et où il fit apporter toute sa vaisselle et son bagage, pour rassurer complètement les habitants. La résolution revint et l'ennemi, voyant la place en bon état et dans ces bonnes dispositions, ne tenta pas de l'assiéger. Il se contenta de porter le ravage dans les environs. En fin de cette même année, on sentit la nécessité de convoquer le ban et l'arrière-ban : Mouzon devait fournir cinquante lances, commandées par le gouverneur la Roche du Maine, et quarante arquebusiers que guiderait Chambercy.

Le traité de Cateau-Cambrésis conclu, il resta encore bien des questions litigieuses, et en particulier celles qui concernaient le prince de Sedan, qui avait dû céder le duché de Bouillon, à la sollicitation du roi Henri. Plusieurs conférences eurent lieu à ce sujet, dont nous retenons une, celle tenue à Mouzon, sur laquelle pourtant nous n'avons pas de détails.

Les temps de la Ligue approchent : les Guises publient leur célèbre déclaration le 30 mars 1585. A Mouzon, le gouverneur est Claude de Joyeuse, comte de Grandpré. Quelques évènements intéressants pour le pays mériteraient peut-être d'être relatés ici : mais ils ont trouvé leur place naturelle dans une *Notice historique* sur Douzy. Il nous suffira de conclure que nous pensons que Mouzon s'était plus ou moins ouvertement donné à la Ligue. Jusqu'à l'avènement d'Henri IV, rien de bien remarquable n'est à signaler. Mais dès 1591, nous voyons néanmoins le vicomte de Turenne faire des instances près des Mouzonnais pour qu'ils jurent fidélité au roi. Le gouverneur est toujours pour la Ligue. Cependant on voit par des lettres écrites au duc de Nivernois, gouverneur de Champagne, tant par les

échevins de Mouzon sous la signature du greffier Imahy, que par le capitaine de Saint-Thibault, à la fin de septembre 1591, que la ville semblait vouloir donner obéissance et service au roi. Saint-Thibault avance même qu'il usera de tout son pouvoir « soubs l'autorité de Mgr de Brosses, gouverneur », pour la maintenir dans cette obéissance. La lettre de ce capitaine datée de « Mouzom, ce xxv septembre », demande la dispense de se trouver à un rendez-vous assigné par le roi, se fondant sur ce qu'il surveille l'arrivée de son Altesse de Lorraine, ses enfans, Mons. du Maine et Mons. de Guise à Verdun : les bourgeois et lui craignant la venue de quelques forces en cette ville. Il est certain qu'à ce moment les esprits, à Mouzon, étaient travaillés par la Ligue, ainsi qu'on le voit par une note du duc de Nevers à M. de Brosses, dans laquelle il se plaint que « Messieurs de Mouzon » n'aient pas voulu signer l'acte qu'il avait fait rédiger à leur requête, ce qu'ils n'eussent manqué de faire s'ils n'eussent été « divertis ». Il prévoit qu'il en arrivera de Mouzon comme de Rethel et de Mézières, qui sont traités en « vrays perfides et trahistres ». Le roi et le duc devaient se rendre à Mouzon pour recevoir la parole des habitants; mais ceux-ci refusant toujours d'écrire leur soumission, le gouverneur est invité à les sommer de dire à quoi ils se résolvent. A ce moment, 17 octobre, le duc de Nevers est à Beaumont, d'où il date sa note. De Brosses fit en conséquence assembler les échevins et principaux habitants et leur communiqua les articles proposés par le duc de Nivernois. On rédigea d'autres articles qui, aux termes des réponses de De Brosses, des 18 et 20 octobre, constituaient, en somme, un serment de fidélité au roi. Quoi qu'il n'y ait pas plus ample indication, c'était assurément un succès pour le gouverneur, qui réclama en récompense la levée du sequestre posé sur ses biens, et profita des circonstances pour attirer la commisération du duc de Nevers sur « les pauvres habitants du villaige d'*Onc* (Yoncq) qui désirent présenter requeste attendu le ravaige et bruslement qu'ils ont eu en ce passage. » Toutefois il faut préciser à quoi se réduisait cette soumission. Nous le trouvons dans une lettre écrite de Sedan, le 18 octobre 1591, par M. de Saint-Vallier, où il est dit : « Sa Majesté a depuis assiégé un château nommé *Gaumont* proche la maison de Mons. de Nevers nommée *la Cassine* qui le tenoit si subject qu'il n'en osoyt sortir. Ils se sont rendus par composition, ce que n'a voulu faire *Mouzon* que Sa Majesté a aussy *fait sommer et investir*. Mais *ont seulement promis de ne recongnoistre autre pour le Roy luy*

payer les tailles et autres subsides et impositions. Et en cas qu'ils veinssent a estre assiégez par l'ennemy qu'ils recevront le secours qui leur sera envoyé par Sa Majesté. » Moins d'un an après, Mouzon était menacé d'un nouveau siège. En septembre 1592, le vicomte de Turenne, rentrant à Sedan, s'était emparé de *Beaumont en Argonne* occupé alors par les Ligueurs. Le duc de Lorraine voulut alors reprendre cette place afin de pouvoir ensuite s'emparer de Mouzon. Mais le duc de Bouillon accourut de Sedan et infligea une sanglante défaite aux Lorrains [1], bien qu'il n'eut avec lui que 400 chevaux et 200 arquebusiers, contre plus de 800 chevaux et 2,000 fantassins que menait d'Amblise (14 octobre 1592). Les ligueurs durent donc abandonner le siège de Beaumont, et renoncer à entreprendre celui de Mouzon.

Il ne serait pas exact de conclure de là que Mouzon fût dès lors acquis au Roy. Il est même prouvé par les lettres adressées par Mayenne aux habitants de Mouzon que ceux-ci nourrissaient toujours des sentiments hostiles à l'endroit du roi huguenot. Ces lettres datées de Soissons 25 février 1593, rappellent l'affection que Mouzon a jurée à la Ligue, sa résolution de défendre la religion ; elles recommandent de s'y adonner plus que jamais « sous la sage conduite et prudence de votre gouverneur qui aura toujours le mesme soing de votre bien et utilité qu'il en a eu par le passé, car il est gentilhomme d'honneur et très-affectionné a ceste dite cause, lequel j'aime comme mon père pour ses vertus et mérites, sachant qu'il n'a rien en plus grande recommandation que la prospérité et advancement des affaires du général et votre bien particulier. « Au surplus, ce dévouement du gouverneur de Brosses aux intérêts de Mayenne est complètement établi par la lettre particulière que lui adressait le même duc le 13 février. Et dans les réclamations que de Brosses adresse, à peu près à ce moment, au duc de Nivernois au sujet de Guillaume Collebert [2] arrêté quoique muni d'un laissez-passer de Madame d'Amblise, on lit clairement qu'il a conservé ses bonnes dispositions pour ceux de la Ligue.

1. La collection Tortorel et Perissin renferme une jolie gravure illustrant ce fait d'armes. On y voit, à gauche la ville de Beaumont entourée de tranchées, et les canons qui foudroient la place. Au premier plan, combat dans lequel Bouillon renverse d'Amblise. A droite, on suit le retour triomphal de l'armée de Turenne, se dirigeant vers la ville de Sedan (Esdain), figurée à l'angle de droite, avec la Meuse coulant au pied des murs.

2. Un ancêtre du grand Colbert. — Voir « Correspondance de la Ligue ».

Enfin la conversion du roi à la religion catholique ayant délié les Mouzonnais de leur foi, ils ne font plus de difficulté, à partir de 1594 de se soumettre à sa Majesté. Les échevins, par la plume du greffier Imahy en écrivent au duc de Nivernois, gouverneur et Lieutenant-général pour sa Majesté ès-pays de Champaigne et Brie, et lui attestent qu'ils n'ont rien tant en recommandation, après la service du Roy, leur souverain Seigneur, que de faire voir par leurs actions qu'ils désirent en tout se conformer à ses commandements, lesquels « ils ont tousiours recongneu en ce qui leur est touché très favorables à la conservation et manutention de ceste ville. » A dater de ce moment le comte de Grandpré, Antoine de Joyeuse, devient gouverneur de Mouzon et Beaumont ; il a été reçu par les habitants qui en donnent acte et saisissent l'occasion de remontrer « les fortunes qu'ils ont couru depuis peu de jours, les entreprises dont ils sont advertys et les menasses dont on use contre eux de la perte de leurs privilèges. » C'est là que le bât les blesse ; aussi dépêchent-ils promptement leurs députés vers le roy pour protester de leurs bonnes volontez et parachever ce qu'il leur resterait devoir à sa Majesté, comme par de bons et fidèles sujets. Ils se placent donc en tout à la volonté de sa Majesté, à qui ils feront très-humble service et dont ils recevront les ordres comme de celui sur lequel est appuyé leur repos et leur conservation. Imahy était un bon greffier ; il tournait la phrase et disait ce qu'il fallait dire. Le roi Henri IV, par lettres patentes données à Saint-Germain-en-Laye, mois de mai, confirma les privilèges, usages et franchises écrites et non écrites de la ville de Mouzon.

C'est apparemment vers ce même temps que le comte de Grandpré réclama, en sa qualité de gouverneur, le revenu de la châtellenie de Mouzon ainsi qu'il prétendait que ses prédécesseurs en avaient joui. D'après les extraits qu'il tirait des comptes des receveurs, il semble que cette faveur en effet ait été accordée aux gouverneurs qui l'avaient précédé, de Brosses excepté toutefois. Mais le mémoire que le comte joint à l'appui de sa demande contient encore quelques renseignements intéressants au point de vue militaire. Il demande en effet que des fortifications nouvelles soient faites à Mouzon, et réclame l'envoi d'Ingénieurs chargés de décider quels sont les travaux nécessaires : en même temps il donne une liste de villages, dont beaucoup du Rethelois, qui devraient contribuer aux dépenses de ces fortifications. Enfin, comme un dernier écho des longues luttes qu'avait enfin terminées la conversion du

roi, nous lisons dans ce mémoire intéressant, que nous reproduisons dans une « Correspondance », que le procureur du Roi en ladite seigneurie de Mouzon supplie Sa Majesté luy vouloir donner 500 livres pour les ouvrages que ledit Procureur a fait pour le service du Roi et aussi pour avoir facilité la réduction de la ville en l'obéissance de Sa Majesté (fr. 4681).

L'Espagnol n'avait pas encore renoncé à tracasser la France. Aussi voit-on encore en 1597 l'étranger entreprendre sur le pays de Mouzon, et former des desseins pour s'emparer de la place avec d'autres des alentours. C'est ainsi qu'après avoir vainement tenté de gagner les gouverneurs, il essaya de la ruse. Un officier de fortune, au service de l'Espagne, chercha même à s'emparer le 4 août, la nuit et par trahison, de la forteresse de Villefranche : mais il joua de malheur, et la garnison, aidée des secours demandés à Mouzon et à Sedan par le gouverneur Trémelet, qui avait eu vent de l'entreprise, ne laissa pas vivants ou libres cinquante des hommes de sa troupe, laquelle se montait à plus de cinq cents.

Mouzon devait revoir les Impériaux en 1622. Cette fois leur visite vint du fait du duc de Bouillon qui avait appelé Mansfeld vers lui pour protester contre la conduite du roi à l'égard des calvinistes et au besoin lancer leur armée sur la Champagne. Le bâtard Pierre Ernest n'amenait pas avec lui moins de 18,000 hommes, qui s'établirent à *Douzy*, sur les bords de la Chiers, dans la vallée de la Meuse, et jusqu'au *faubourg de Mouzon*, où le comte se tint de sa personne avec une partie de ses troupes. Mouzon était en conséquence dans le plus grand danger, aggravé encore par la circonstance qui voulait que le gouverneur comte de Grandpré fût en mauvaise intelligence avec le duc de Bouillon. Le gouvernement dépêcha donc le duc de Nevers, gouverneur de la Champagne, avec tout pouvoir de faire ce qu'il jugerait nécessaire à la sûreté du pays, tant en fortifications qu'en levées de troupes. Nevers vint à Mouzon, fit travailler aux fortifications, augmenta la garnison, et tout en surveillant l'ennemi, envoya vers Mansfeld un de ses officiers, comme s'il avait l'intention d'entrer en accommodement avec lui, mais en réalité pour gagner du temps : il avait en effet laissé des ordres pour faire assembler une armée de 15,000 hommes qui devait marcher vers Mouzon, et y arriver dix jours après lui (fin juillet). Le bruit de la venue de ces troupes produisit son effet ; les Impériaux décampèrent et repassèrent la Meuse. Ils se dirigèrent vers le Hainaut, où ils furent constamment harcelés par Gonzalve de Cordoue, de

façon qu'ils ne ramenèrent pas plus de trois à quatre mille hommes en Flandre.

En décembre 1635, la guerre s'était rallumée avec l'Espagne : elle se fit surtout dans le Luxembourg. Huit mille Croates, Hongrois et Polonais se joignirent à pareil nombre de Lorrains qui se portèrent, par Yvois, sur la Meuse. Dès le 17 avril, le chevalier du Treillis avait eu commandement d'aller en garnison de Verdun à Mouzon, et le jour même de son arrivée, il lui prit idée d'aller jusqu'à Yvoy pour épier la contenance des ennemis. Ils lui firent si beau jeu qu'il en enleva 800 bêtes à cornes. La garnison Espagnole d'Yvoy avertie, se met à sa poursuite ; et il se voit attaqué par 400 mousquetaires et 300 chevaux. Bien qu'il n'eût que 240 maîtres de son régiment, l'envie de conserver son honneur encore plus que son butin, lui fit prêter le collet à ses poursuivants. Il les attend de pied coi, les défait, en tue 120 sur la place, et ramène glorieusement sa proie à Mouzon, en passant à la barbe de deux mille Polonais commandés par le général Therasky.

Du reste le comte de Soissons était aux trousses des Croates ; le 16 avril, il était à Grandpré et donnait une strette à ceux de Billy, dans le Verdunois ; il leur faisait nombre de prisonniers, et leur prenait plus de 300 chevaux. Finalement, il les repoussait jusqu'à la Meuse, qu'ils étaient parvenus à passer malgré la belle défense du capitaine Belleforêt. Le comte de Soissons les força à rentrer dans le Luxembourg, et les poursuivit jusqu'à Consenvoy. Puis il revint vers Yvois pour tenir en respect la bande du général Moskelki qui s'était cantonnée à Autlance.

(*A suivre.*) N. Goffart.

NÉCROLOGIE

Le 5 février 1892, est morte, dans sa quatre-vingt-douzième année, Mme la comtesse de Damrémont, veuve du général comte Denys de Damrémont, pair de France, gouverneur général de l'Algérie, tué devant Constantine, quelques heures avant que nos colonnes d'assaut, organisées par lui, n'entrassent dans la capitale d'Achmet-Bey [1].

La défunte était fille du général de division Baraguey-d'Hilliers mort en 1813 à Berlin, et sœur du maréchal Baraguey-d'Hilliers, le vainqueur de Bomarsund. Sa sœur avait épousé le général Foy, le grand orateur libéral. Elle appartenait à une famille qui est tout entière dans notre histoire militaire, puisqu'elle avait à la fois son mari, son père et son frère enterrés aux Invalides. Par son mariage, Mme de Damrémont était notre compatriote ; elle a longtemps habité Chaumont et le Val-des-Ecoliers qui appartenait alors à sa belle-mère et à son beau-frère, M. Bourlon de Rouvre, secrétaire général de la Préfecture de la Haute-Marne. Elle était par conséquent la tante du député actuel de l'arrondissement de Chaumont. *(Union de la Haute-Marne.)*

* * *

On annonce la mort de M. de Boisguéret de la Vallière (Frédéric-Ludovic), juge d'instruction au Tribunal de Sainte-Menehould, décédé le 27 janvier 1892, à l'âge de 52 ans. M. de la Vallière laisse le souvenir d'un magistrat éclairé et dévoué à ses fonctions.

* * *

Le 16 janvier dernier, ont été célébrées à Moussey (Aube) les obsèques de M. l'abbé Prévost, curé de cette paroisse.

Né à Troyes en 1819, M. l'abbé Prévost avait été ordonné en 1842 et nommé peu après curé de Montgueux. En 1846, il fut appelé aux fonctions de pro-secrétaire de l'Evêché, qu'il cumula avec celles de vicaire de Saint-Remy d'abord, puis de chapelain des Sacrés-Cœurs. En 1854, il était nommé curé de La Motte-Tilly, et dix ans plus tard curé de Moussey, où il vient de mourir après vingt-sept ans de ministère.

M. Prévost était chanoine honoraire depuis 1849.

* * *

1. Damrémont (Charles-Marie-Denys, comte de), général de division, né à Chaumont, le 8 février 1773, mort le 12 octobre 1837 en Afrique. Sur sa biographie, voir Jolibois, la *Haute-Marne ancienne et moderne.*

Nous apprenons la mort de M. Eugène-François-Ernest vicomte d'Avennes, décédé le 2 février 1892 à Epernay, au domicile de Mme Edouard Perrier, sa sœur, dans sa 71e année.

*
* *

M. le comte de Neuville (Alfred Le Brun) est mort dans sa quatre-vingt-deuxième année, en son château de Bethon, canton d'Esternay (Marne).

*
* *

Madame Orville, née Caroline Brame, est morte le 15 janvier 1892, en son hôtel de la rue Saint-Dominique, à Paris, à la suite d'une longue et douloureuse maladie, à l'âge de 44 ans.

Fille de M. Brame, inspecteur général des Ponts et Chaussées, elle avait épousé M. Ernest Orville, ancien magistrat, propriétaire du beau château de Mareuil-en-Brie, canton de Montmort (Marne).

La mort de Mme Orville sera une perte pour ce pays, où elle se plaisait à répandre de nombreux bienfaits. Tous ceux qui l'ont connue regretteront longtemps cette femme si attachante par son charme et ses hautes vertus.

*
* *

Un des doyens du corps médical de Vitry-le-François, M. le docteur A. Martin, vient de mourir à l'âge de quatre-vingt-un ans.

Pendant plus d'un demi-siècle et jusqu'à son dernier jour, M. le docteur A. Martin a exercé ses fonctions avec le dévouement le plus absolu.

*
* *

Mme Prosper Jourdain de Muizon, née Marie-Félicie l'Espagnol de Bezannes, est décédée à Reims, à l'âge de 82 ans. Sa bienfaisance lui avait acquis une réputation toute particulière.

Mme de Muizon était la sœur de Mme de Beffroy, qui avait fondé en 1851 l'Ordre des religieuses de la Divine-Providence, vouées à l'instruction dans le diocèse et en particulier dans la ville de Reims.

Ces deux sœurs étaient de la famille Lespagnol, qui joua un grand rôle dans la cité, comme on peut le voir dans l'*Armorial des Lieutenants des habitants de Reims*, par M. Ch. Givelet[1].

*
* *

M. Joseph Audiffred. — M. Joseph Audiffred, notre compatriote, le bienfaiteur de la ville de Troyes, est décédé récemment à Paris où ses obsèques ont eu lieu en l'église de la Madeleine, au milieu d'un grand concours de parents, d'amis et de notabilités diverses.

1. Jean Lespagnol fut lieutenant des habitants de Reims en 1595.

Nous ne pouvons pas mieux faire revivre la physionomie de cet homme de bien qu'en reproduisant ici une partie du discours prononcé sur sa tombe par notre collaborateur, M. Albert Babeau, au nom de la Société académique de l'Aube :

« M. Audiffred — a dit M. Babeau — était un des plus anciens membres correspondants de la Société académique..... Sachant que le spectacle des belles choses élève l'âme et l'esprit, il avait envoyé au Musée de nombreuses œuvres de peinture et de sculpture ; et couronnant ses libéralités antérieures par une magnifique donation, il avait récemment fourni à la ville les fonds nécessaires pour édifier un vaste pavillon, qui agrandissait le Musée de près de moitié, et qu'il offrait de compléter par l'adjonction de deux salles destinées aux réunions de la Société académique.....

La passion du bien caractérise particulièrement la vie de M. Joseph Audiffred. Elle ne cessa de l'animer pendant les diverses phases de sa carrière : au barreau de Paris, où il fut secrétaire de la conférence des avocats, dans les années qu'il consacra au commerce et aux voyages, dans les loisirs que lui avait faits le succès de ses affaires et qu'il sut vouer aux travaux désintéressés du tribunal de commerce de la Seine ainsi qu'aux occupations multiples où se complaisait son infatigable activité. Lors d'un voyage en Egypte, il eut avec Méhémet-Ali une entrevue dont il a publié le récit, et dans laquelle il lui tint un langage empreint des sentiments de générosité, d'humanité et de libéralisme qui remplissaient son âme.....

L'idéal qu'il poursuivait fut formulé par lui, lorsqu'il fonda en 1882, à l'Académie des sciences morales et politiques, un prix annuel de 5,000 fr. destiné à récompenser « l'œuvre la plus propre à faire aimer la morale et la vertu et à repousser l'égoïsme et l'envie, ou à faire connaître et aimer la patrie ». Tout l'esprit généreux de M. Audiffred respire dans ce simple programme, qui peut être regardé comme sa profession de foi.

Une grande douleur avait frappé M. Audiffred..... Il y a deux ans à peine, le nouveau pavillon du Musée de Troyes, qui porte aujourd'hui son nom, était solennellement inauguré. Aux remerciements qui lui étaient adressés au nom du gouvernement et de la ville, M. Audiffred répondit par quelques mots prononcés d'une voix ferme et chaleureuse, et tous les assistants furent profondément émus en l'entendant dire : « J'avais un fils, je l'ai perdu : je voulais en faire un citoyen éclairé, laborieux, utile et bon. J'ai résolu, d'accord avec sa mère, de donner la dot qu'il aurait reçue de nous à l'Académie des sciences morales et politiques et à ma ville natale que je n'ai jamais oubliée et que je me rappellerai tant que je vivrai[1]. » A la vive gratitude que ses compatriotes éprouvaient pour le bienfaiteur de leur cité venait s'ajouter une

1. *Revue de Champagne,* 1890, p. 624 à 629.

sympathie profonde pour l'homme de cœur et le citoyen excellent que révélaient ses paroles.

Il était impossible du reste de voir et de connaître M. Joseph Audiffred sans ressentir pour lui une sympathie réelle. La bienveillance et l'urbanité respiraient dans sa physionomie ouverte... En dehors des conseils d'administration et de surveillance dont il était le président ou le vice-président assidu, il était membre de plus de trente Sociétés philanthropiques, économiques, artistiques et littéraires, auxquelles il apportait un large concours. A Troyes, il était non seulement membre de la Société académique et de la Société horticole, vigneronne et forestière, mais président de l'Association amicale des anciens élèves du Lycée ; et tout récemment la Société des Amis des Arts de l'Aube venait de le nommer son président d'honneur.

Au milieu des regrets unanimes que sa perte inattendue, malgré son âge avancé, inspire à ses collègues et à ses amis, dont je m'honorais de faire partie, ils ne peuvent oublier la légitime douleur de sa famille. La Société académique de l'Aube sait que Mme Audiffred a voulu être de moitié dans ses libéralités en faveur du Musée de Troyes, et elle s'associe au malheur qui la frappe en lui exprimant le sincère hommage de ses respectueuses condoléances. »

BIBLIOGRAPHIE

Bossuet, historien du protestantisme, Etude sur l'Histoire des Variations et sur la controverse entre les Protestants et les Catholiques au xvii[e] siècle, par Alfred Rébelliau, ancien élève de l'Ecole normale supérieure, maître de conférences à la Faculté des lettres de Rennes. *Paris*, *Hachette*, 1891. In-8° de XIII-602 p.

Voici un ouvrage rempli d'érudition qui est en même temps une œuvre littéraire de haute valeur. L'auteur y démontre que Bossuet, dans ses œuvres de polémique avec les protestants, est aussi bon historien au fond, qu'il est, de l'aveu de tous, grand écrivain dans la forme. On déniait parfois volontiers à l'immortel orateur la solidité historique, l'amour de la recherche approfondie, en un mot le goût et la pratique de l'érudition qui est la condition essentielle des travaux durables. M. Rébelliau vient de sonder les bases de l'*Histoire des Variations*, et il y a trouvé des fondations si bien conditionnées que désormais on ne pourra plus contester le mérite de l'architecte. Du même coup, il a agrandi la question et montré le côté supérieur de ces généreuses luttes par la plume et par la parole, qui ont illustré, avant la Révocation de l'Edit de Nantes, les plus nobles esprits du xvii[e] siècle, et qui peuvent nous éclairer encore, malgré les changements du temps et des institutions.

« Par plus d'un aspect, dit M. Rébelliau, la controverse de la fin du dix-septième siècle offre au chercheur de nos jours l'attrait le plus vif, en somme, que puissent avoir les choses passées : celui de nous faire penser aux choses présentes. En effet, ce qui au fond s'agite déjà dans cette dispute des deux confessions chrétiennes, c'est la question de la croyance surnaturelle elle-même : elle touche donc par là aux inquiétudes les plus vives et les plus urgentes des consciences modernes — et le nombre en paraît devenir de plus en plus grand — que l'avenir de la religion préoccupe. »

Ainsi exposée dans une préface très judicieuse et très logique, la thèse du mérite et de l'intérêt de l'*Histoire des Variations* vaut la peine d'être étudiée et méditée dans la suite du volume. Ceux qui suivront M. Rébelliau dans cette vaste et minutieuse réhabilitation ne le regretteront pas : ils y approfondiront à l'aise les plus grands problèmes du monde moral et religieux, ils en apprécieront les solutions aux différents âges depuis l'antiquité jusqu'à nous. Nous leur ouvrons seulement cette perspective, si digne d'être envisagée par les esprits soucieux du sort de notre civilisation, et dont M. Brunetière a tracé l'étendue dans la dernière livraison de la *Revue des Deux-Mondes* (1[er] février 1892).

Pour les lecteurs de la *Revue de Champagne et de Brie*, rien ne doit être omis de ce qui concerne l'évêque de Meaux, l'ami de Mabillon, l'homme si véritablement grand qui a consacré une partie de sa vie au service de notre province.

H. J.

***

Souvenirs du maréchal Macdonald, duc de Tarente, avec une introduction par Camille Rousset, *Paris, Plon*, 1892. Un vol. in-8°, avec deux portraits du maréchal.

La publication de ces mémoires, succédant à ceux du général Marbot et d'autres célébrités militaires, va offrir un vif intérêt aux historiens et aux moralistes. Contentons-nous ici de signaler ce qui a trait à l'origine et au lieu de naissance de Macdonald. Il appartient, en effet, à la biographie ardennaise, ayant vu le jour à Sedan, la ville qui s'honore d'être la patrie de Turenne. Ajoutons bien vite qu'il n'est nullement pour cela issu de souche sedanaise, ni même française : « Son père, Neil Macdonald, était un Ecossais jacobite et proscrit, qui obtint, à grand peine, du Gouvernement français, une maigre pension de 300 livres, en 1763, après le licenciement de son régiment. C'est à Sedan, où il s'était retiré d'abord, que naquit, le 17 novembre 1765, son fils Jacques-Etienne-Joseph-Alexandre, le futur maréchal. De Sedan, la famille alla bientôt s'établir à Sancerre. »

Au renseignement très précis, donné en ces termes par M. Camille Rousset, ajoutons le texte même de Macdonald : « Après la paix de 1763, votre grand-père, dit-il en s'adressant à son fils, fit ce qu'on nomme en langage militaire un mariage de garnison, ce qui veut dire qu'il épousa une jeune fille sans fortune. Votre grand-père s'était fixé à Sedan, où je suis né, lorsqu'il fut appelé par lord Thomas Nairn, proscrit comme lui, dans la petite ville de Sancerre. Le bas prix des vivres, et vraisemblablement celui du vin, qui est de bonne qualité, avait déterminé ces messieurs à s'y établir ; d'autres Ecossais les y avaient précédés. »

On voit sur quel ton net et sincère ces mémoires sont écrits, et le charme de leur lecture s'en accroît de beaucoup.

A méditer la spirituelle et franche réponse de Macdonald au comte d'Artois, qui lui demandait pourquoi il n'avait pas émigré. L'âme du soldat français est là tout entière.

H. J.

***

Quelques notes sur le théatre de la Cour, a Fontainebleau (1747-1787), par M. Ernest Bourges ; Emile Le Chevalier, éditeur à Paris, 39, quai des Grands-Augustins.

Au siècle dernier, la Cour de France était à Fontainebleau l'arbitre suprême, le juge en dernier ressort du mérite des œuvres musicales

et théâtrales de tout genre, dont M. Bourges, dans son intéressante notice, vient de nous donner la liste aussi complète que possible. Grâce aux recherches multipliées auxquelles s'est livré notre confrère, au soin méthodique et typographique qu'il a déployé dans son travail terminé par deux tables de matières et de noms cités, nous avons la chronologie à peu près exacte (1747-1787) des représentations données par les artistes de la Comédie Française et de l'Opéra sur le théâtre construit sous Louis XV à Fontainebleau, dans la cour de la Fontaine, et incendié depuis, au commencement du deuxième Empire. C'est à Fontainebleau, au XVIIIe siècle, pendant les brillants voyages d'automne, que se décidait le succès ou la chute des ouvrages représentés sur le théâtre de la Cour des Fontaines. Il suffit de lire la correspondance de Voltaire pour comprendre l'importance que ce grand écrivain, malgré la royauté littéraire qu'il exerçait, attachait aux arrêts irrévocables rendus par l'aréopage de la Cour de Fontainebleau en matière théâtrale.

A Ferney, des Délices, éloigné de Paris, Voltaire avait toujours l'oreille tendue vers Fontainebleau. Il s'adressait aux puissants ministres du jour, Choiseul-Stainville, Choiseul-Praslin, au maréchal duc de Richelieu, surintendant-général des théâtres, à son ami et confident intime, le comte d'Argental. Il mettait toutes les influences en jeu pour faire interpréter ses œuvres sur le théâtre de la Cour. Etre représenté à Fontainebleau, c'était pour lui la sanction nécessaire de tout succès véritable. Il prisait les applaudissements de la Cour bien au-dessus de ceux de la ville. « Si vous trouvez, disait-il, ma pièce passable, pourrait-on la faire jouer à Fontainebleau ? Ce serait peut-être un bon expédient de la faire présenter à M. le maréchal de Richelieu par quelqu'un que Lekain détacherait, ou par quelque actrice que Lekain mettrait dans la confidence... » — 10 juillet 1765, à d'Argental.

Il s'agissait évidemment d'*Adélaïde Duguesclin* qui, après avoir obtenu à la Comédie Française un succès médiocre, devait, ainsi que l'a fort à propos constaté M. Bourges, enlever plus tard tous les suffrages sur le théâtre de Fontainebleau. « Je m'imagine, ajoutait plus tard Voltaire (17 août), que la chaleur de la représentation sauverait mes fautes, et que si la pièce était bien jouée à Fontainebleau, elle pourrait reprendre faveur. Je vous envoie mon drame suffisamment corrigé. Je le mets sous l'enveloppe de M. le duc de Choiseul-Praslin, à qui je le recommande. »

Voltaire ne craint pas de demander conseil à ses correspondants, il implore leurs avis, et, chemin faisant, il entremêle sa lettre étincelante de malice et de clarté, de ces vers charmants qui naissent sous sa plume, et terminent un petit billet adressé à d'Argental le 7 septembre suivant :

Faites choix d'un ami dont la raison vous guide,
Et dont le crayon sûr d'abord aille chercher
L'endroit que l'on sent faible et qu'on veut se cacher.

Lorsque la Cour de Fontainebleau vint casser l'arrêt de la ville, Voltaire alors à Genève, écrivait le 16 septembre 1765, en ces termes, au maréchal duc de Richelieu : « Vous vous êtes mis, Monseigneur, à ressusciter les morts — vous avez déterré je ne sais quelle *Adélaïde* morte en sa naissance. Depuis, vous lui avez donné la plus belle vie du monde. Tronchin n'approche pas de vous. Vous allez vous occuper de plaisirs à Fontainebleau ; ces plaisirs sont de ma compétence, mais il ne m'appartient pas de les goûter en ce moment à votre Cour. J'ai environ deux douzaines d'enfants (pièces de théâtre) qui se produisent quelquefois sous votre protection. »

Nous ne voulons pas multiplier ces citations qui nous ont procuré cette triple satisfaction de savourer de nouveau la prose incomparable et si limpide de Voltaire, de constater l'importance historique et littéraire du théâtre de Fontainebleau, enfin de rendre justice aux persévérantes et ingénieuses recherches d'un sympathique confrère. MAX. B.

(Abeille de Fontainebleau.)

***

Sommaires de la *Revue historique :*

Tome XLVII. C. JULLIAN. Ausone et son temps, 1re partie : la vie d'un Gallo-Romain à la fin du IVe siècle, p. 241. (Etude très intéressante, très érudite et d'une lecture attachante). J. TESSIER. La chronique d'Ekkehard, p. 267. A. XENOPOL. L'empire Valacho-Bulgare, p. 277. A. CARTEILLIERI. La naissance de Philippe Auguste, p. 309. P. VAUCHELET. Le général Gobert, p. 310. — Tome XLVIII. C. JULLIAN. Ausone et son temps, 2e partie, p. 1. L. H. PELISSIER. Les amies de Ludovic-Sforza et leur rôle en 1498-1499, p. 39. P. VAUCHELET. Le général Gobert, 2e partie, p. 61. JULES FLAMMERMONT. Le manuscrit des mémoires de Talleyrand, p. 72.

CHRONIQUE

Notice sur le domaine de Goncourt ou s'est passée la grande Revue du 17 septembre 1891. — La Champagne a attiré tous les regards par la fameuse Revue du 17 septembre 1891 qui a été le plus grand rassemblement de troupes qui se soit jamais vu en temps de paix.

Le lieu était bien choisi : les immenses plaines de Goncourt parsemées de bouquets de sapin, s'étendent sur un parcours de plus de 6 kilomètres entre Matignicourt et Luxémont. C'est là que 120,000 hommes ont défilé, après s'être massés contre le village de Matignicourt pour être passés en revue par les généraux Saussier et de Miribel.

Cette revue a été inexactement appelée par les journaux « Revue de Vitry-le-François », puisqu'elle a eu lieu à 15 kilomètres de Vitry sur la commune de Matignicourt-Goncourt.

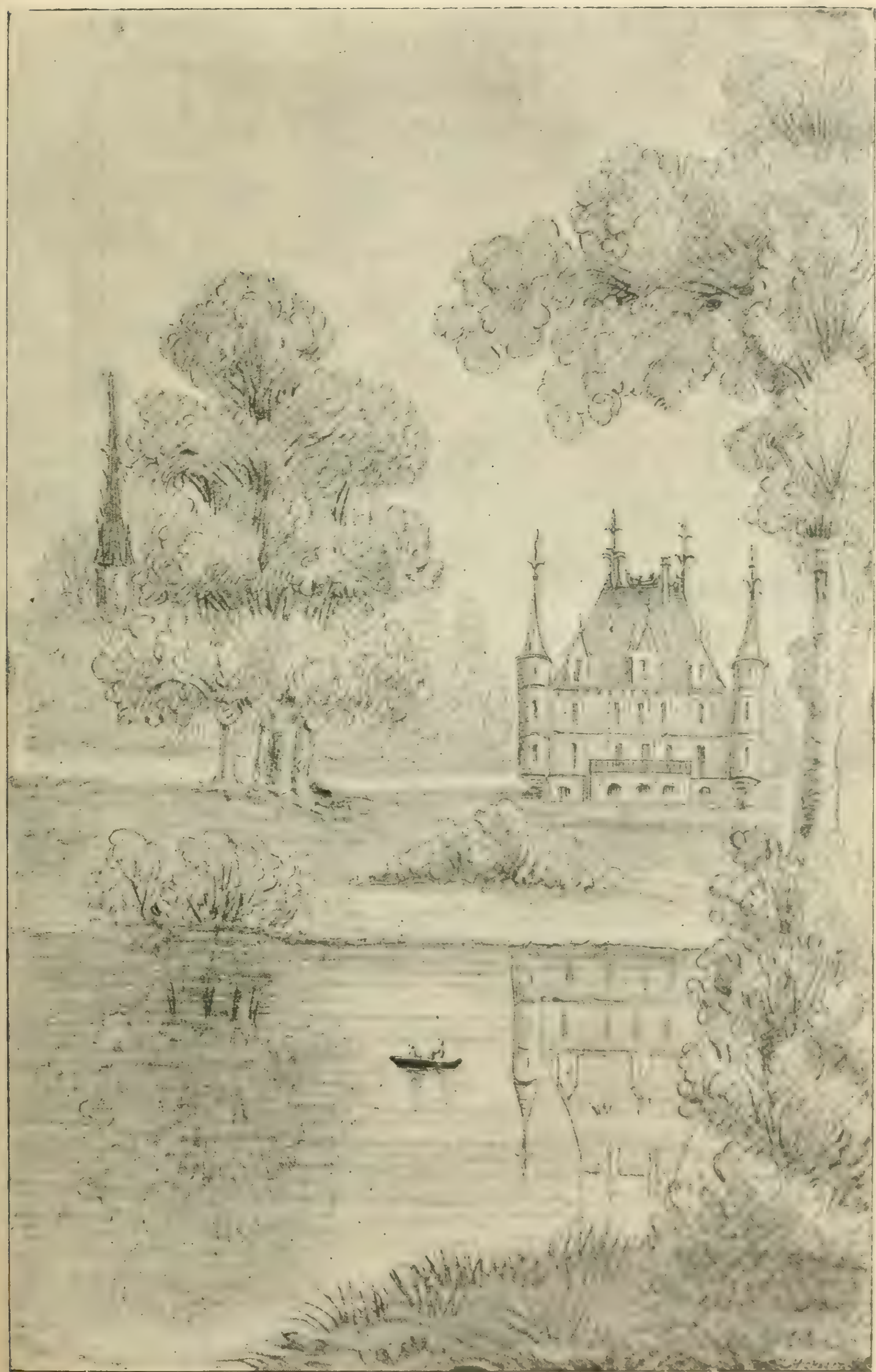
Le domaine de Goncourt, qui appartient depuis des siècles à la famille de ce nom, comprend seulement un château et ses dépendances. Il a pourtant constitué, avant 1830, une commune distincte dont le propriétaire du château était maire, tout en administrant à son gré son propre domaine. Sous Louis-Philippe, Goncourt a été réuni à Matignicourt pour former la commune de Matignicourt-Goncourt. C. de P.

L'*Echo de Paris* a donné sur l'emplacement de la revue les détails suivants :

« En quittant Vitry par la porte du faubourg de Saint-Dizier, on « suit la route de Saint-Dizier jusqu'au petit village de Marolles; « bientôt on tourne à droite et on arrive à Luxémont, on traverse « le canal de la Haute-Marne et on s'engage dans la grande avenue « de sapins qui est à l'entrée du domaine de Goncourt dont on « aperçoit bientôt le château, très coquet avec ses briquettes « rouges et ses tourelles pittoresquement découpées.

« Les tribunes de la Revue sont à 2 kilomètres du château, « adossées à un bois de sapin : La tribune Présidentielle est au « milieu, tendue de reps rouge relevé d'or, et de chaque côté les « tribunes de l'Est, de l'Ouest et du département de la Marne. — « La vue du haut des tribunes n'est limitée que par la Marne que « l'on a devant soi avec les villages de Cloyes, Moncetz, Norrois — « à gauche, Matignicourt, et à droite, le château de Goncourt. »

Voici maintenant en quels termes le *Gaulois* du 18 septembre a rendu compte de la grande revue de la veille qui a été pour notre province un événement mémorable :



CHATEAU DE GONCOURT

« La plaine choisie pour la revue est comprise entre le canal de la Haute-Marne et la Marne. Des bois immenses l'entourent.

Au milieu de cette plaine s'élèvent les tribunes ; celle du milieu est réservée au Président de la République ; d'autres, à droite et à gauche, sont destinées aux sénateurs, députés, membres du Conseil général, aux autorités civiles du département, aux membres de la presse et à quelques rares privilégiés.

. . . .

La revue commence ..... Le spectacle est merveilleux.

Les chasseurs de la 1re division, les dragons, l'artillerie à cheval et les deux brigades de cuirassiers au trot et au son des trompettes, dans un nuage de poussière qui rend la chevauchée absolument fantastique. Des salves d'applaudissements éclatent partout ; elles redoublent à la vue des immenses carrés formés par l'infanterie de ligne, hérissée de baïonnettes, véritable forêt d'hommes et d'armes.

L'impression produite par ce spectacle est absolument unique.

En admirant la belle tenue et l'aspect martial d'une partie de notre armée, on était comme fasciné.

Le défilé des quatre corps d'armée, et des brigades de chasseurs à pied et d'infanterie de marine, représentant l'armée ennemie, s'est terminé par la charge des seize régiments de cavalerie, avec leur artillerie, qui ont fait au galop un parcours de deux kilomètres, pour venir s'arrêter net à quelques pas des tribunes.

Le spectacle a été si grandiose que les assistants, paralysés, n'ont pas eu la force d'applaudir. Beaucoup pleuraient de joie patriotique.

A partir de sept heures, les troupes commandées par le général Saussier commençaient à déboucher de tous les côtés en tenue de campagne.

Le corps qui a figuré l'ennemi se montre le premier vers l'est; un quart d'heure plus tard apparaissent les 5e et 7e corps, le 5e à l'ouest, le 7e à l'est ; à sept heures et demie, le 6e et le 8e corps se montrent également vers l'est. Enfin, à huit heures, on aperçoit la 1re division de cavalerie à l'est et la 5e à l'ouest.

Après un court repos, les troupes se portent sur le front de la revue.

Un peu avant neuf heures, elles sont toutes en place et forment sept colonnes.

L'ensemble de ces sept colonnes donne 114 bataillons d'infanterie, dont 96 de ligne, 12 de chasseurs à pied et 8 de marine ; 92 escadrons de cavalerie, dont 16 escadrons de cuirassiers, 36 de dragons, 32 de chasseurs et 8 de hussards, 404 pièces d'artillerie, dont 300 montées et 104 à cheval.

A neuf heures précises, le canon donne le signal de l'arrivée du Président de la République.

M. Carnot est dans un landau attelé à la Daumont ; il a près de lui M. de Freycinet. A la portière de droite et à la portière de gauche se tiennent le général Saussier et le général de Miribel, l'épée à la main.

Le Président de la République, débouchant par la gauche du front de bataille, passe la revue des troupes et gagne ainsi la tribune qui a été élevée à son intention sur un point d'où la vue s'étend très loin sur l'immense plaine qu'enveloppent la Marne et le canal.

Aussitôt la revue passée, la cavalerie se met en mouvement et passe au grand trot.

Les 5e, 6e, 7e et 8e corps défilent ensuite dans l'ordre indiqué, le 5e corps étant suivi du ballon, qui excite, on le pense bien, la curiosité publique. La vue de ces masses, qui ne forment pourtant pas le quart de ce que seraient des corps d'armée mobilisés, donne une impression de force extraordinaire. Il est peut-être monotone de voir se reproduire quatre fois le même spectacle, mais cette répétition même est l'expression de l'homogénéité parfaite et de l'unité qui règnent dans notre armée. Il y a, certes, des différences entre ces corps : mais elles s'effacent devant l'intime cohésion qui fait d'eux un seul tout.

Les bataillons de chasseurs et les bataillons d'infanterie de marine, qui venaient les derniers comme troupes ayant figuré l'ennemi, étaient peut-être plus sémillants que les régiments d'infanterie de ligne; mais ils sont loin de faire naître au même degré que ceux-ci le sentiment de la puissance de notre armée.

La charge de la cavalerie et de l'artillerie à cheval, qui a terminé cette solennité magnifique, en était la digne clôture.

Au moment où elle s'effectuait, le câble du ballon était détaché et l'aérostat faisait une ascension libre.

Le Président de la République est alors descendu de la tribune, devant laquelle étaient rangés les militaires appelés à recevoir une décoration; les deux commandants des armées, les généraux Davout et de Galliffet, ont reçu la médaille militaire, la plus haute des récompenses qu'il soit possible de leur accorder.

. . . .

Après la revue, M. le Président de la République a offert à l'Hôtel-de-Ville de Vitry un déjeuner de 180 couverts aux généraux et aux officiers étrangers.

Au dessert, M. Carnot a prononcé le toast suivant, que tout le monde a écouté debout :

Les belles manœuvres de 1891, dont il y a quelques jours, sur le terrain même des opérations, la parole éloquente de M. le ministre de la guerre précisait devant vous le but et la portée, se sont aujourd'hui terminées par une revue, qui est leur digne couronnement.

L'armée a montré une fois de plus ce que la France peut attendre d'elle, et le pays entier, qui l'a suivie avec un intérêt passionné pendant tout le cours de cette épreuve, lui est reconnaissant d'avoir justifié sa confiance et son affection.

Dans sa clairvoyance, le peuple sait ce qu'il doit à cette admirable école de dévouement, d'abnégation, de discipline et de patriotisme, qui est devenue l'école de tous ; il sait que, si la calme fermeté, la sagesse, la loyauté internationale peuvent gagner au pays de sincères amitiés, une confiance justifiée dans ses ressources est un gage de la paix qu'il ne veut pas voir troubler.

Depuis le simple soldat, si vaillant, si alerte, jusqu'aux plus hauts chefs, qui rivalisent de dévouement et d'activité, l'armée nous donne cette confiance.

Je me fais, au nom du gouvernement de la République, l'interprète des sentiments de la France entière, en la remerciant et en levant mon verre en son honneur. »

***

Académie de Reims. — *Séances des mois de janvier et février* 1892. — Les quatre premières séances de l'année ont été bien remplies. Celle du 8 janvier a été consacrée à un compte-rendu par M. Plançon de l'œuvre posthume de Michelet, intitulée *Rome*. Ce volume, écrit par l'auteur, en 1829, et publié récemment par sa veuve, contient de nombreuses pages que tous peuvent admirer sur les mœurs italiennes, sur les beautés de la nature, et particulièrement sur les chefs-d'œuvre de la peinture et de la sculpture.

— Dans les séances des 22 janvier et 26 février, M. Demaison a présenté son étude, encore inédite, fort importante par ses découvertes et ses aperçus très nets, sur les architectes de la cathédrale de Reims, depuis le commencement du XIIIe siècle jusqu'à la fin du XVe. Libergier et Robert de Coucy sont définitivement éliminés en tant qu'inspirateurs du plan primitif du monument. Le premier maître de l'œuvre paraît avoir été Jean d'Orbais, qui construisit le chevet et traça probablement le plan général.

— M. le président Ponsinet a fait une communication, le 12 février, sur la commune de La Neuville-au-Pont, près Sainte-Ménehould, et a indiqué l'existence de chartes et d'autres anciens documents qui y sont conservés à la cure.

Le même jour, M. Lamy, architecte, a lu un travail approfondi sur la question des logements ouvriers en général et sur les tentatives faites à Reims pour en créer dans les meilleures conditions.

S'inspirant des principes posés avec tant de compétence par M. l'ingénieur Cheysson, M. Lamy a exposé bien des questions intéressantes et actuelles sur le maintien de la santé publique et sur l'amélioration de la vie de famille. Le même membre a décrit ensuite les beaux restes d'architecture gothique, mis au jour, l'an dernier, à Reims, dans une maison de la rue de Sedan.

— Dans la séance du 22 janvier, M. Jadart a analysé les publications de l'Académie de Rouen en 1889-90, et fait connaître les

notices de M. l'abbé Porée sur Robert Nanteuil, l'immortel graveur rémois ; de M. de Beaurepaire, sur les juges du procès de Jeanne d'Arc ; et de M. l'abbé Sauvage, sur les souterrains fabuleux de la cathédrale de Rouen. Le même membre a donné, dans la séance du 26 février, un coup d'œil général sur la sigillographie des Sociétés savantes, en décrivant les sceaux, attributs, emblèmes et devises d'un grand nombre d'entre elles.

H. J.

*
* *

Société historique et archéologique de Chateau-Thierry (*Séance du 2 février 1892*).

I. On se rappelle qu'en 1891, M. Fr. Moreau a découvert dans le parc de Fère-en-Tardenois un mors antique assez semblable à un autre mors qu'avait trouvé M. Morel sur les bords de la Noblette, dans les plaines catalauniques, et que cet archéologue avait dénommé « mors asiatique », dans la pensée qu'il pouvait avoir servi à la cavalerie d'Attila (*suprà*, p. 516, note 1). La comparaison entre ces objets est à l'ordre du jour de la séance.

II. Moulin analyse quelques-uns des faits relatifs à l'histoire de Montreuil-aux-Lions (canton de Charly).

III. La Société a reçu de M. Berthelé la description du monument de Jean de La Fontaine, au Ranelagh de Passy, par M. J. Legrand, avec gravure de Thiriat *(Extrait du Magasin pittoresque)* ; de M. David : « Notice descriptive de la commune de Fresnes » ; de M. Mauge, de Chézy-l'Abbaye : deux assignats, l'un de 25 l., l'autre de 25 sols.

M. Elisée Briet communique trois pièces d'argent, de Philippe le Bel, dont une à fleur de coin.

*
* *

Dans l'une des dernières séances de la Société d'archéologie de Seine-et-Marne, réunie à Melun sous la présidence de M. G. Leroy, M. Aubergé a donné lecture d'une *Etude sur le traité de paix conclu à la Tombe, près Montereau-fault-Yonne, en 1418.*

Après sa lecture, pleine de documents et d'appréciations intéressantes, M. Aubergé a présenté quelques fossiles de la craie, trouvés à La Tombe, et quelques outils de l'âge de pierre, recueillis dans la même localité où ils abondent.

On a écouté avec non moins d'intérêt une lecture faite par M. G. Leroy, sur un *portrait de la femme du surintendant Foucquet*, qui est dans l'église de Courtry, près Melun. Madame Foucquet, Marie-Madeleine de Castille-Villemereuil, ne semble avoir jamais eu de portrait, tandis que les traits du surintendant ont été souvent reproduits par les principaux artistes, peintres et graveurs du temps. Cette Marie-Madeleine, peinte par Le Brun, pour

l'église de Maincy, aurait échappé à un auto-da-fé de l'an II et se trouve aujourd'hui dans l'église de Sivry-Courtry, canton du Châtelet-en-Brie (Seine-et-Marne).

*
* *

M. Alexandre Tausserat, de Vinay (Marne), archiviste-paléographe, attaché au Ministère des affaires étrangères, vient d'être nommé officier d'Académie.

M. Alexandre Tausserat, pour qui l'histoire de la Champagne n'a pas de secrets, est un de nos plus zélés collaborateurs. Amateur passionné des arts, il publie chaque année, dans notre *Revue*, une chronique du Salon où il rend compte avec un talent incontesté des œuvres envoyées par les artistes champenois.

La distinction honorifique obtenue par M. Tausserat était des plus méritées.
S. T.

*
* *

Parmi les soldats qui se sont distingués au Tonkin, lors de la prise de Xon-Ma, le 27 septembre dernier, nous sommes heureux de relever le nom d'un de nos compatriotes, M. Didrel, de Reims, sous-lieutenant au 2me tonkinois.

A la suite de cette affaire, M. Didrel a été cité à l'ordre du jour en ces termes :

« A conduit sa section au feu avec une extrême vigueur le 21 septembre 1891, au combat de Xon-Ma et, au moment de l'assaut, est entré le premier dans le repaire.

« A fait preuve d'un sang-froid et d'une énergie remarquables, en tuant de sa main un Chinois qui l'avait manqué d'un coup de fusil tiré à bout portant. »

*
* *

Cimetière Gallo-Romain a Ormes (Marne). — Le village d'Ormes, à une lieue de Reims, n'avait donné lieu, jusqu'ici, à aucune découverte. L'établissement d'une briqueterie, à proximité des dernières habitations, lieudit *Les Chapelles*, a mis au jour, récemment, plusieurs vases antiques en terre, d'une forme et d'une facture assez grossières. L'un d'eux a été offert au Musée de Reims par M. Labassée, propriétaire du terrain.

Nous avons vu, chez un habitant d'Ormes, d'autres vases et divers objets trouvés dans les mêmes fouilles, spécialement trois monnaies romaines : l'une de Domitien, l'autre d'Hadrien, et la troisième avec le mot *Roma*. Il nous paraît en résulter que ce cimetière remonte à l'époque romaine, ce qui n'a rien d'étonnant dans cette région. La plaine de Reims comptait de nombreux établissements agricoles, avant comme après la conquête, et l'étymologie du nom du village d'Ormes, *Ulmis*, confirme notre idée.

H. J.

*
* *

M. Constant Marguet, de Pogny, a donné au Musée de Châlons-sur-Marne une curieuse pièce d'étoffe dite « Tapa », fabriquée par les naturels des îles Marquises avec l'écorce de « Mayorée », roulée en boule, puis aplatie à coups de battoir en bois de rose crénelé.

Cette étoffe sert à fabriquer de longs manteaux dont les chefs se couvrent les jours de grandes fêtes.

Le spécimen offert au Musée a été rapporté par M. Doucet, ancien gendarme colonial, qui l'avait reçu, à titre de présent, du chef de la tribu des Puamau.

MÉLANGES

Recherches sur les Baillis de Meaux, par Monsieur Thomé, chanoine de l'Eglise de Meaux [1].

Il y a long-tems, Monsieur, que vous m'avez engagé à faire des recherches sur les baillis de Meaux. Cela, je vous assure, m'a d'autant plus surpris, que vous n'ignorez pas que D. du Plessis, bénédictin, auteur de l'histoire de ce diocèse, en a donné une liste dans son histoire, t. I, p. 726. De plus, ce Pere déclare avoir *tiré* ce qu'il en dit *des Mémoires de Lenfant*, et il paroît même être plus satisfait de cette liste, que de celle des vicomtes, faite par le même Lenfant. En effet, ce Pere a trouvé cette dernière liste *tellement tronquée, et d'ailleurs si imparfaite*, ajoute-t-il, *qu'il a fallu la refondre entièrement*. Or vous sentez bien, Monsieur, que ce savant semble, en conséquence, se flatter d'avoir réussi à l'égard des baillis. Pourquoi donc m'exciter à chercher d'après lui? Seroit-ce parce qu'il a avoué de bonne foi, dans la lettre dont il m'a honoré le 30 mai 1747, en réponse à celle que je lui avois écrite le 26 de ce mois, qu'*il a donné les listes des Gouverneurs, des Baillis, des Vicomtes, et des Lieutenans-Généraux, à peu pres telles qu'il les avoit sous la main*, c'est-à-dire, *qu'il y a fait quelques corrections, mais qu'il en a laissé un bien plus grand nombre*. Un pareil aveu, vous a, sans doute, Monsieur, fait pressentir qu'il pourroit avoir omis quelques baillis, et avoir aussi fait quelques fautes à l'égard de ceux qu'il a donnés : mais vous sçavez que ce savant a feuilleté toutes les Archives de ce diocèse; et que, par conséquent, il étoit plus en état que je ne le suis, de donner une liste plus étendue et plus fidéle. Cependant, pour tâcher de répondre à vos intentions, j'ai cru devoir vous communiquer ce que j'ai trouvé sur différens titres, qui sont tombés par hasard sous ma main, afin qu'on puisse parvenir à avoir une liste plus complette. Mais, avant de vous faire part de ces petites notes, trouvez bon que je vous fasse une observation.

D. du Plessis avance que la plûpart de ces baillis ont été en même-tems revêtus de la dignité de capitaines, ou gouverneurs de cette ville ; et ce savant ne s'est pas donné la peine de distinguer les baillis-capitaines d'avec les baillis-gouverneurs : il s'est seulement contenté de mettre une croix pour marquer ceux qui ont été en même-tems capitaines ou gouverneurs; il me permettra néanmoins, de l'assurer ici, qu'aucun bailli n'a été gouverneur, excepté François-Marie de Lhôpital.

1. Extrait du *Journal historique de Verdun* (février 1763).

Pour n'avoir rien à me reprocher, Monsieur, il y a un an que je pris la liberté de m'adresser à monsieur le bailli de Troyes, pour le prier instamment de me donner quelques éclaircissemens sur les baillis de cette ville. Par son absence et l'indisposition de monsieur le lieutenant-général, ma lettre tomba heureusement entre les mains de monsieur Huez, lieutenant particulier, qui eut la bonté de m'en envoyer la liste, copiée sur un imprimé, et dont je me servirai ici en partie, jusqu'à Emeris Rouaule, en observant avec ce magistrat, que ces baillis étoient dans leur premiere institution, baillis des comtes de Champagne, et par ce moyen, baillis de Troyes, de Meaux et de Provins, attendu que les comtes l'étoient aussi de la Brie. Il est bon encore d'observer que, quoiqu'on voie la même personne rentrer dans cet office, après en être sortie, cela ne doit point surprendre, vû qu'avant l'Edit de Charles VI, de 1388, les baillis et les sénéchaux étoient annuels, et pour un tems, selon Pasquier, *Liv. IV de ses Recherches, ch.* 17, *p.* 209, *folio verso. Edition* 1596. Voici donc, Monsieur, le commencement de la liste des baillis de Troyes; et, en conséquence de l'observation précédente, celle de ceux de Meaux. Si Dom Pernot, bibliothécaire de S. Martin des Champs, qui travailloit à faire un Catalogue chronologique et historique de tous les baillis, sénéchaux, lieutenans, etc., etc., de la France, n'avoit pas sitôt été enlevé, j'aurois un peu mieux réussi; mais j'espére que son digne successeur me fera la grace de me communiquer quelque chose, et je tâcherai d'en être reconnoissant :

Lambert *Bouchat*, bailli du comte de Champagne, juillet 1224.

Jean *de Testa* ou *Toreta*, bailli de Champagne, en 1224.

Payen *Ogeri*, bailli de la comtesse Blanche, en 1229, mois d'octobre.

..... *Ardin*, bailli de Troyes, en 1237.

Guillaume-Alexandre *de Meaux*, bailli de Troyes, en 1240.

Oger *Duval*, bailli de Troyes, en 1244.

Guillaume-Alexandre *de Meaux*, bailli de Troyes, en 1246.

Guillaume *de Puvillains*, bailli de Champagne, en 1278.

Guillaume *de Mony*, bailli de Troyes, en 1282.

Guillaume *d'Allemans*, bailli de Troyes, de Meaux et de Provins, en 1285 et 1286.

Jean *de Villeblavin*, bailli dé Troyes, en 1287.

Pierre *Seynnans*, bailli de Troyes, en 1296.

Bandin *de Laon*, bailli de Troyes, en 1298. Il fut condamné par arrêt du Parlement du sept janvier 1298, de donner aux moines de l'abbaye de S. Denys, la figure d'un homme qu'il avoit condamné à mort, pour avoir fait de la fausse monnoie, afin qu'ils en fissent justice.

Je trouve dès le mercredi avant les Brandons (premier dimanche de carême), en 1292 (1293), que *Baudouins*, *diz Thiroul de Laon*, bailli de Troyes, de Meaux, et de Provins, mit le sceau du bailliage en ce jour à l'acte d'une vente que les chanoines de S. Saintin

avoient faite à Henri des *Murs*, écuyer, de la paroisse Saint Fiacre. Moyennant 40 liv. de petits tournois, Thomas *de Rutel*, Guillaume *Lenfant*, de S. Germain, et Simon *de Montgodefroi*, écuyers, furent *Plegs*.

Jean *de Maison*, comte, chevalier, seigneur de Thorigny, conseiller du Roi, et son bailli de Troyes et de Meaux, en 1303.

Dom *du Plessis* met bailli de Meaux Evard *d'Allemans*, en 1318. Je n'en ai rien trouvé.

Jean *de Bauvoire*, bailli de Troyes, en 1319.

Simon *de Morigny*, bailli de Troyes et de Meaux, en 1321.

Selon Dom *du Plessis*, Guillaume *du Bois* paroît sur un cartulaire de Meaux, en février 1328, c'est-à-dire, 1329.

Michel *de Pars*, bailli de Troyes, en 1321, 1322, 1323 et 1326.

Pierre *de Tiercebonne*, chevalier et conseiller du gouverneur des bailliages de Troyes et de Meaux, en 1339 et 1341.

Je trouve un Pierre *de Tiercelieu*, chevalier et conseiller du Roi notre Sire, commandeur de Troyes et de Meaux, le dimanche avant la Saint-Luc, l'évangeliste, l'an de grace 1339 : ne seroit-ce point le même?

Erard *de Lignos*, chevalier, conseiller du Roi, bailli de Troyes et de Meaux, en 1343, 1347, 1351, 1352. J'ai aussi trouvé ces dates, excepté que dans tous les titres, il est écrit *Erars de Ligno*. Philippe VI, dit *de Valois*, légitima et annoblit à sa supplique, Pierre *de Ligno* dit *Dargoumiau*, son fils hors de mariage, par lettres données au Moncel lez Pont Saint Maixant, l'an 1346, et ce sans finance, dit M. de la Roque, *Traité de la noblesse*, *page* 67, édit. de 1734. Camusat (*Promp.*, *p.* 206), dit avoir vû quelques titres où Henri de Poitiers, qui fut évêque de Troyes en 1356, est appellé gouverneur de la ville et bailliage de Troyes, mais il ne marque point le tems.

Guillaume *de Bruval*, bailli de Troyes et de Meaux, en 1358.

Tristan *du Bois*, chevalier, seigneur de Chameçon, bailli de Troyes et de Meaux, en 1361. Je remarque que *Lenfant* le met en 1363, et Dom *du Plessis* en 1373; mais cet auteur a voulu dire, en 1364.

Jean *de Maison*, comte, chevalier, seigneur de..., conseiller du Roi, et bailli de Troyes, en 1362.

Denis *Chiertems*, bailli de Troyes et de Meaux, en 1365, 1367.

Emeris *Roüaule*, bailli de Troyes et de Meaux, en 1367, 1370. Je crois que c'est le dernier des baillis de Troyes qui ait pris la qualité de Meaux; car Guillaume, seigneur du Plessie, chevalier, étoit simplement bailli de Troyes, en 1370 (1371), selon la liste des baillis de cette ville, que je suis forcé de laisser là, pour continuer ceux de Meaux; cependant je trouve Guillaume, seigneur du Plessie, chevalier, bailli de Troyes et de Meaux, qui fit une ordonnance sur l'entrée des vins et des bleds, pour la fortification de la ville de Meaux, datée du dimanche Mīa. Dōni., c'est-à-dire, second dimanche après Pâques 1369, et il y avoit plus d'un

an qu'il étoit en place; et le 18 novembre 1370, Boniface *Gace*, qui suit, étoit son lieutenant-général. Ainsi, il paroît que ce fut en ce tems-là que les bailliages de Troyes et de Meaux furent séparés, et que Guillaume, seigneur du Plessie, voulut peut-être aussi s'arroger la qualité de bailli de Troyes. Il s'ensuit de ce qu'on vient de dire, que, si Philippe le Bel institua en 1297 un bailli particulier pour la Brie, comme l'avance D. *du Plessis*, que cela n'a pas eu lieu, et que la suite connue des baillis de Meaux a commencé avant l'an 1318, quoiqu'en dise cet écrivain.

Boniface *Gace* ou *Gacé*, après avoir été successivement bailli du Chapitre de Meaux, lieutenant général, devint baïlli de Meaux, et je lui trouve cette qualité dès le 4 mai 1372, jusqu'en juillet 1379. Il n'étoit plus en place le 17 septembre suivant. Ainsi, il est évident que D. *du Plessis* se trompe, en plaçant, en 1374, Tristand *du Bois*. Il avoit épousé Agnès, qui vivoit en juillet 1369. Ce bailli fut condamné par arrêt du Parlement, en date du 23 août 1379 (et non en juillet, comme je mis dans ma lettre à D. *du Plessis* en 1748), à faire mener une buche en forme d'homme, dans une charrette, à la justice de Meaux : là, la faire pendre, puis dépendre, et ensuite la faire ramener à l'endroit de l'immunité, où il avoit fait prendre et justicier un malfaiteur, et là, enfin, la restituer à l'évêque, aux doyen et Chapitre, les mains jointes, criant merci, le chaperon avalé, etc.

Il fut en outre, condamné à 500 liv. monnoie de Tours, envers l'évêque et le Chapitre ; à garder une étroite prison, jusqu'à ce qu'il eut entierement obéi à l'arrêt; aux dépens que la Cour se réserva de taxer, et envers le Parlement, à 1,000 l. tournois d'amende; il fut privé pour toujours de ses charges, et déclaré incapable d'en posséder à l'avenir, etc. Cet arrêt fut modéré par lettres de Charles V, dit *le Sage*, données à Montargis, le 17 septembre 1379.

Jean *de Chatou* étoit bailli le vendredi 20 mai 1384, et le 12, 1385.

Jean *Coffart* fut nommé par le Roi, en qualité de bailli, commissaire pour les habitans de Saint Remi de cette ville, qui les fit assembler le 3 novembre 1390. Un de ce nom et surnom étoit, dès 1365, lieutenant de honorable homme Messire Pierre *le Hardi*, conseiller du Roi notre Sire, et garde de sa terre du bailliage de Melun.

Guillaume *de Chantemelle* (et non Chantemerle, cela fait deux familles différentes), écuyer, étoit bailli le 19 décembre 1393, le 25 septembre 1394, et le 21 et 29 octobre 1401. Dans ce dernier acte, il est répété jusqu'à trois fois *de Chantemelle*, et dans l'acte que D. *du Plessis* rapporte, *page* 251, de son second volume, il y est bien mis de même.

Jean *Ailgembourse* paroît sur un acte du 6 juin 1404, et je trouve un autre acte du 20 juin 1411, qui fait foi que Jean *Alienbource*, bailli de Meaux, étoit mort. Quoique ce nom soit écrit différemment dans ce dernier acte, puisqu'il y a un *i* voyelle au lieu d'un *g* qu'on trouve dans l'autre, c'est cependant la même

chose. On ne distinguoit pas autrefois par l'écriture, mais seulement par la prononciation l'*i* voyelle avec l'*j* consonne : les uns prononçoient *alien*, les autres *algen*, et de même dans de certains autres mots, dont l'usage étoit rare. Mais, pour en fixer la véritable prononciation, et en ôter l'équivoque, on eut recours à un expédient; ce fut de changer l'*j* consonne en *g*, dans la maniere d'écrire quelques-uns de ces mots. Il est fait mention le 8 février 1467 (1468), de noble homme Nicolas *de Marceilles*, écuyer, fils de damoiselle *Cordure Allienbourse* sa mere, décédée : peut-être étoit-elle fille de ce bailli, qui probablement demeuroit à Meaux; car le mercredi 6 août 1404, un chanoine avoit loué sa maison canoniale au bailli de Meaux, et ce ne peut être que lui.

Jacques *d'Orléans*, vulgairement écrit *d'Orleens ;* car c'est ainsi qu'il signoit, noble écuyer, fils de Pierre *d'Orléans*, sieur de Chassonville, de la Cour de Ligni, etc., et de Jeanne *Beson :* je le trouve depuis le premier octobre 1406 jusqu'au 2 mars 1411 (1412). D. *du Plessis*, d'après *Lenfant*, en met un de ce nom et surnom en 1488; mais c'est mal à propos. Le copiste a pris sûrement un 8 pour un zéro, et mis en conséquence 1488, au lieu de 1408. Cette famille subsiste encore. On peut voir M. *d'Hozier*.

Jean *Dormoy*, écuyer d'écurie du duc de Bourgogne, et ensuite écuyer d'écurie du Roi, succéda au précédent ; il étoit bailli en 1412, et il fut cette année au siége de Bourges, avec Jean, duc de Bourgogne, et possédoit sa confiance : l'an 1413, il accompagna, ou plutôt conduisit en Artois, le jeune comte de Charolois (Philippe, depuis duc). Il commandoit soixante-quatre gendarmes, et le premier de trois capitaines, qui, chacun avoient également une compagnie.

Louis *Gaich*, et non *Gast*, comme met Dom *du Plessis*, d'après *Juvenal des Ursins*, fit assembler, comme bailli, dès le jeudi 19 août 1417, le Chapitre de Meaux, et tous ses sujets, en vertu de certaines lettres du Roi, pour leur faire faire serment sur les SS. Evangiles, d'être bons et fidéles au Roi leur Seigneur, au dauphin son fils, et à leur Royaume. Les prêtres firent ainsi ce serment : *Tant et si avant comme selont les droitz et canons et les Saintes Ordres, esquelles je suis constituées, il m'est permis, et faire le puis, je jure et promet en la forme et maniere, que de par le Roi notre Sire a été leu et pronuntié en ses Lettres-Patentes est contenu.* Le Roi d'Angleterre ayant assiégé en personne la ville de Meaux en 1420, et les habitans s'étant rendus presque à discrétion l'année suivante, ce bailli fut conduit aux halles à Paris, où il eut la tête tranchée la même année.

Jean *Choart* étoit commis par le Roi à la garde des sceaux de la Prévôté de Meaux, quand il succéda au précédent, il fut aussi procureur du Roi au Châtelet de Paris; je le trouve jusqu'au 13 juillet 1430. Monsieur *de la Marre*, Traité de la police, t. I, p. 313, dit qu'il avoit été bailli de Meaux, qu'il fut reçu examinateur au Châtelet de Paris, en 1420, et procureur du Roi au Châ-

telet, le 28 mai 1430. Ce savant auteur paroît supposer qu'il fut bailli avant l'an 1420; cependant il ne succéda sûrement à *Gaich* que l'année suivante, et il conserva au moins cette charge jusqu'en 1430. Il pouvoit bien posséder en même-tems sa charge d'examinateur au Châtelet. Suivant les titres de famille, il fut, vers l'an 1433, procureur du Roi, charge de très-grande importance; et aussi, selon *du Boullai* (*Hist. de l'Université de Paris*), un Jean *Choart* étoit procureur du Roi du Parlement, le 16 novembre 1440. Il étoit fils de Jean *Choart*, conseiller au Parlement, et avoit épousé Jeanne *Nicolai*, veuve d'Henry *Chapelaine*, notaire et secrétaire du Roi. Cette famille subsiste encore, et est très bien alliée.

Jean *Bastard de Théan*, chevalier, étoit bailli le 4 juin 1431; il signa ainsi, en ce jour, les comptes de la Ville : cependant un Jean *Bastard de Thien*, chevalier-bailli, paroît depuis le 7 août 1433, jusqu'au jeudi 8 janvier 1438 (1439), jour auquel il comparut à l'assemblée des avocats-procureurs, et receveur du Roi en l'Hôtel-de-Ville, appellée *la Halle*. En juillet 1422, un Jean *Bastard de Thien*, chevalier, étoit capitaine de Senlis, ne seroit-ce point le même? Je trouve encore un de ce nom et surnom, prévôt de Meaux, en 1426 et 1439.

Denis *de Chailli*, seigneur de Chailli et de la Motte de Nangis, etc., chevalier, chambellan du Roi, paroît depuis le 14 mars 1439 (1440) jusqu'au 18 janvier 1461 (1462). Ainsi, *Lenfant* qui le met jusqu'en 1464, peut avoir raison; mais D. *du Plessis* se trompe très fort, en le faisant capitaine ou gouverneur; il ne le fut jamais, non plus que Jean *Bureau*, bailli, mais seulement capitaine. *De Chailli* avoit épousé en premières nôces, Denise *Pisdoe*, fille, apparemment, ou petite-fille de Guillaume *Pisdoe*, premier écuyer du corps, et Me de l'écurie du Roi, depuis 1416 jusqu'en 1421; et en secondes nôces, Agnès *de Moy*. En novembre 1444, un Thibaut *de Chailli*, écuyer, et damoiselle Gille *Poulaine*, sa femme, avoient du bien à Villenoy, proche Meaux; et le 19 décembre 1469, il étoit veuf, et demeuroit à Garenciere en Beauce.

Philippe *de Louan*, ou plutôt Philippe, seigneur de Loan, conseiller du Roi notre Sire, et son bailli de Meaux, paroît le 15 mars 1464 (1465). D. *du Plessis* le met en 1464, et *Lenfant*, mal-à-propos, jusqu'en 1469; puisque D. *du Plessis* assure que le suivant fut fait bailli en 1465. C'est pourquoi *Lenfant* lui-même le met dès le 12 janvier 1465 (1466), jour auquel, selon lui, il fit des ordonnances touchant le métier de cordonnier.

Renaud *de Giresme*, écuyer, seigneur de Cernon, conseiller-chambellan du Roi, bailli dès 1465, selon D. *du Plessis*. Je le trouve depuis le 6 avril après Pâques, 1467, jusqu'en novembre 1474.

Louis *de Luxembourg*, comte de S. Paul, connétable de France, fut fait à la vérité capitaine de Meaux en 1468; mais il ne fut jamais bailli : aussi *Lenfant* ne le fait que capitaine.

Guillaume *Gascogne*, et non de *Cascogne*, échanson du Roi,

prévôt de Meaux, ne fut pas non plus bailli, mais commis par le Roi, les 10 et 14 février 1468 (1469), pour exercer cette charge, en l'absence de *Giresme;* c'est sans doute ce qui a induit à erreur D. *du Plessis.*

Philippe *des Essarts*, seigneur de Thieux, de S. Liée en Berry, de Glatigny, etc., viguier de Beziers en 1452, pannetier du Roi en 1458, sous-maître-d'hôtel en 1464, etc., fut envoyé en 1474, par le duc de Bretagne, vers le Roi, à Senlis, pour traiter la paix, après quoi le Roi, pour l'attirer à son service, lui donna la charge de bailli de Meaux, et celle de Me des Eaux et Forêts, avec onze cens livres de pension, et quatre mille écus comptans. Je trouve qu'il étoit bailli dès le 10 juillet 1475, et conseiller-chambellan du Roi. Le Pere *Anselme* a oublié cette derniere qualité dans celles qu'il lui donne. Il étoit mort au mois d'octobre 1478. On dit qu'il fut enterré avec sa femme Jeanne *Berard*, fille de Pierre *Berard*, chevalier, seigneur de Bleri et de Clisse, conseiller et maître-d'hôtel de Louis XI, et trésorier de France en l'église cathédrale de Nantes.

Janvier, t. II, p. 848, dit que Marie *de Châtillon* épousa Philippe *de Campremi*, chevalier, qui fut reçu bailli de Meaux l'an 1477; et *Moreri*, au mot *Châtillon*, dit que cette Marie, dame de Souvilliers, fut alliée à Philippe *de Campremis*, seigneur de Breuil, etc., bailli de Meaux : cela supposé, il l'a été tout au plus un an.

Antoine *des Essarts*, fils du précédent, écuyer, seigneur de Thieux, conseiller-chambellan du Roi, succéda à son pere, dit le Pere *Anselme*; aussi je le trouve bailli dès le 3 avril 1476 (1477) et le 20 octobre 1481. Il mourut en 1494; mais il avoit quitté cette charge. Il avoit épousé Marguerite *d'Oignies*, sœur de Valeran *d'Oignies*, seigneur de Pierrepont, chambellan du Roi, bailli d'Hesdin. D. *du Plessis* met après des *Essarts* en 1488, un Jacques *d'Orléans;* mais il doit être placé plus haut.

Etienne *de Vest* étoit seigneur de Samguy-sur-Orge, échanson, premier valet de chambre du Dauphin, prévôt de Meaux le 4 décembre 1481 : en 1483, chambellan du Roi, Me des Eaux et Forêts de France, Champagne et Brie; et le 11 février 1483 (1484), écuyer, seigneur de Samguy et d'Hersin en Artois, conseiller-chambellan du Roi, bailli et capitaine de Meaux. C'est le premier bailli que je trouve avoir pris cette qualité. Depuis le 19 août 1486 jusqu'au 19 mars 1489 (1490), on lui donne la qualité de chevalier, seigneur de Grunault, de Samguy-sur-Orge, d'Hersin en Artois, conseiller-chambellan du Roi, et bailli de Meaux. Il étoit encore capitaine le 5 septembre 1487; et le 19 mars 1489 (1490), on ne lui donne pas cette qualité : peut-être l'a-t-on oublié.

Gabriel *de Montfaucon* peut avoir pris possession du bailliage, 8 avril 1489 (1490), comme l'avance D. *du Plessis*, d'après *Lenfant*. Je trouve un acte du 2 février 1490 (1491), dans lequel il prend la qualité de chevalier, seigneur des Cours, conseiller-chambellan du Roi, capitaine et bailli de Meaux.

François *Verard*, ou plutôt *Berard*, chevalier, seigneur de Bleri et de Chisse, conseiller-chambellan du Roi, paroît sur des titres, depuis le 14 février 1491 (1492), jusqu'au 9 août 1499; cependant Jean *du Puy*, seigneur du Coudray-Menin, etc., etc., etc., qui fit le voyage avec le Roi Charles VIII, est qualifié maître-d'hôtel du Roi, bailli de Meaux et de Coutances, dans des lettres du 18 janvier 1498 (1499). Dom *du Plessis* dit qu'Etienne *de Vest* contesta à *Berard* pendant quelque tems l'office de bailli, et qu'il exerça même pendant la contestation ; je n'ai rien trouvé de cette contestation.

Gilles *Luillier*, fils de Jean, avocat-général au Parlement, et de Catherine *de Chanteprime* sa seconde femme, seigneur d'Ursines, fut bailli de Meaux. Selon *Moreri*, il mourut le 22 septembre 1502 ; je n'en ai rien trouvé.

Jean *de St Amador*, chevalier, seigneur de Launoy, conseiller-chambellan du Roi, étoit bailli en 1505. Selon D. *du Plessis*, je lui trouve cette qualité, et celle de capitaine, depuis le 16 juillet 1512 jusqu'au 21 novembre 1513.

Grignardin *de Landrefay* et non *de Laudifay*, chevalier, conseiller-chambellan du Roi, bailli et capitaine de Meaux, seigneur de Gaulchi, de Ponthieul, de Thorigny, de Messy en France, etc. Il tint dès le premier juillet et jours suivans 1520, les assises à Meaux. Il y a, à Coulommiers en Brie, une quittance de lui, en date du premier janvier 1529 (1530), qu'il donna en qualité d'élu par les nobles du bailliage de Meaux, pour y recevoir le dixieme des revenus des fiefs, par eux accordé à François I, pour sa rançon et le recouvrement des Princes ses enfans prisonniers en Espagne. Je ne le trouve que jusqu'au premier novembre 1541. Il avoit épousé noble dame Françoise *le Boutillier*, et la terre de Messy en France leur avoit été donnée par noble damoiselle Marguerite *de Mony*, grande-mere de ladite *le Boutillier*.

Antoine *de Buz*, chevalier de l'Ordre du Roi, seigneur de Villemareuille et des Murs, proche Saint-Fiacre en Brie, etc., conseiller-chambellan du Roi, étoit bailli et capitaine dès le mois de février 1541 (1542); je le trouve jusqu'au 3 septembre 1544. Il avoit epousé damoiselle Barbe *de Laon*, fille de noble seigneur Jacques *de Laon*, dont il eut Claude qui suit.

Claude *de Buz*, qui embrassa d'abord l'état ecclésiastique, fut ensuite chevalier de l'Ordre du Roi, gentilhomme ordinaire de sa Chambre, seigneur de Villemareuille et de Nogent-l'Artaud, bailli et capitaine; l'office fut d'abord exercé par Louis *de Fleury*, seigneur du Cas-rouge, son oncle maternel, ensuite il l'exerça lui-même dès 1602. Il mourut le 15 février 1615, et fut enterré dans le sanctuaire de l'église de Nogent-l'Artaud. Ainsi, D. *du Plessis* se trompe évidemment, en lui faisant succéder de Villarceaux, le chevalier de Tury, de Rentigny, et Louis de Vitri Coubert : ces quatre n'ont jamais été baillis ni capitaines, mais bien gouverneurs.

Vespasien *Grangier*, fils de Jean *Grangier*, sieur de Liverdis, etc.,

chevalier et conseiller du Roi en son Conseil d'Etat, et son ambassadeur en Suisse, et de dame Louise *de Raynal*, étoit le 16 septembre 1622, seulement bailli, et aussi capitaine, le 20 mai et 2 septembre 1624. Il mourut à Aix en Provence, où il étoit employé pour le service du Roi, le 25 janvier 1632, âgé de quarante-quatre ans. Son corps repose aux Cordeliers d'Aix, et ses entrailles en l'église cathédrale de la même ville, et son cœur à Chalifer, diocèse de Meaux : son épitaphe porte qu'il étoit chevalier de l'Ordre du Roi, gentilhomme ordinaire de sa Chambre, bailli et capitaine de Meaux, lieutenant de cent hommes d'armes, sous la charge du maréchal de Vitri, et ce en ce Gouvernement de Brie; capitaine de cinquante chevaux-légers, pour le service du Roi, vicomte du Monceau, seigneur de Chalifer, etc., baron de Brinville en partie. Il fut marié le 27 septembre 1598 à dame Marie *Pignard*, fille de Guy et d'Anne *de Bonacorsi*, fille d'Antoine, sieur de... et Brinville au Maine, conseiller et secrétaire du Roi, et de dame Anne *Brinon*, dont il eut plusieurs enfans, entr'autres, Nicolas *Grangier*, chevalier, seigneur du Monceau, Chalifer, etc , conseiller ordinaire du Roi en ses conseils, gentilhomme ordinaire de sa Chambre, bailli et capitaine de Meaux, lieutenant pour le Roi au Gouvernement de Meaux. Il fut baptisé le 30 janvier 1613 en l'église de Saint-Paul; eut pour parrain messire Nicolas *de Lhopital*, sieur, baron de Vitri, chevalier, conseiller du Roi en son Conseil d'Etat, capitaine de ses gardes du Corps, et lieutenant-général pour Sa Majesté en Brie (depuis maréchal de France); et pour maraine, dame Marie *Bouhier*, niéce du précédent bailli, femme de messire Charles *de la Vieuville*, duc de la Vieuville, etc., etc. Il paroît sur des titres jusqu'au 28 août 1651. Il avoit épousé dame Anne *Bazin*, qui se remaria à François *de Piloys*, etc.

François Marie *de Lhôpital*, duc de Vitri, pair de France, lieutenant-général pour le Roi en Brie, bailli, gouverneur et comte de Meaux, paroît depuis le 17 mai 1658 jusqu'au 27 octobre 1659.

Henri *de Montmerel de Mainville*, chevalier, seigneur de Signy, etc., capitaine des chevaux-légers de la Reine-mere, fut bailli et capitaine de Meaux par la démission du précédent, le 17 juin 1659. Ses lettres de provisions du Roi sont du 26 juillet; sa réception au Parlement du 18 août; et son installation à Meaux, du 10 novembre de la même année 1659. Il mourut à Paris, le 15 décembre 1661, et fut inhumé en sa chapelle de l'église de S. Martin de Signy, diocèse de Meaux. Il épousa en troisiemes nôces, en 1643, dame Anne *de Suzanne de Cardaillac*, fille de Christophe *Suzanne*, comte de Montbrun, dont il eut quatre enfans, et l'aîné lui succéda.

Antoine-Hyacinthe de *Montmerel de Mainville*, chevalier, seigneur de Montguichet, Bezu, etc. (diocèse de Meaux), lieutenant au régiment des gardes françoises, et ensuite capitaine, lieutenant-colonel et mestre de camp de cavalerie. Le Roi le nomma

bailli et capitaine de Meaux, le 4 février 1662; il eut dispense d'âge le 13 du même mois; et sa réception au Parlement est du 11 mars; et son installation à Meaux du premier septembre de la même année 1662. Le 11 août 1684, il étoit capitaine d'une compagnie de cavalerie, fit sa démission en faveur de Monsieur le marquis de Quincy. Il est mort, et inhumé en sa terre de Marigny-le-Chatel en Champagne, en 1722. Il avoit épousé en 1668, dame Jeanne-Françoise *de la Meth-de-Bussy*, fille d'Antoine-François, chevalier, seigneur de S. Just, le Plessis, Gannes, Morigny-le-Chatel, etc., lieutenant-général des armées du Roi, et gouverneur de la ville et citadelle de Mezieres : il eut plusieurs enfans, dont il ne restoit qu'Antoine-Hyacinthe *de Montmerel*, comte de Mainville, maréchal des camps et armées du Roi, chevalier de l'Ordre royal et militaire de Saint Louis, seigneur-chatelain de Saint Just..., vicomte de Gannes en Picardie, etc., etc., mort à Paris, le 5 mai 1754, et inhumé le 7 dans l'église de Saint Paul sa paroisse, âgé de soixante-dix-huit ans; il étoit le dernier de son nom et de cette maison qui soit connu. Il me fit l'honneur de m'envoyer sa généalogie un peu avant sa mort.

Charles *Sevin*, marquis de Quincy, chevalier de l'Ordre royal et militaire de Saint Louis, brigadier des armées du Roi, lieutenant-général de l'artillerie de France, lieutenant du Roi de la province d'Auvergne; il paroît bailli et capitaine au mois d'août 1696. Il mourut le 10 janvier 1738, à Saint-Germain en Laye, et fut inhumé dans l'église paroissiale, âgé de soixante-treize ans; il avoit épousé dame Geneviéve *Pecquot*, morte à Meaux en février 1755.

Philippe-Auguste *le Hardy*, chevalier, seigneur de Beauliard, etc., ancien maître-d'hôtel de Monseigneur le duc d'Orléans Régent, lieutenant des gardes suisses de la Reine d'Espagne, prit possession le 7 décembre 1716, et mourut à Paris le 19 mai 1760. Il avoit cédé cette charge de l'agrément du Roi, en 1759, à Mr. *Courtin*, seigneur de Tanqueux, diocèse de Meaux, qui n'est pas encore reçu, au grand regret de ceux qui ont le bonheur de le connoître.

Voilà, Monsieur, tout ce que j'ai découvert sur nos baillis de Meaux : j'aurois souhaité ardemment vous communiquer quelque chose de plus : si l'occasion s'en présente, je tâcherai d'entrer dans vos vûes, etc.

Thomé, *Chanoine de Meaux.*

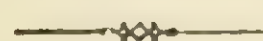
A Meaux, ce 14 octobre 1762.

L'Imprimeur-Gérant,

Léon Frémont.

SAINTE OSMANNE

PATRONNE DE FÉRICY-EN-BRIE



Osmanne n'est point un nom obscur dans les Annales de l'hagiographie. L'éclat d'une naissance royale qui entoura son berceau, le genre de vie extraordinaire qu'elle a mené, la puissance miraculeuse dont elle a été favorisée pendant sa vie et après sa mort, l'étendue au moins relative du culte public qui lui a été décerné, tels sont les titres principaux de cette vierge irlandaise aux hommages de la postérité. Or, bien qu'Osmanne ne soit point née en France, bien qu'elle n'appartienne à la Champagne ou à la Brie par aucune circonstance de sa vie ou de sa mort, son souvenir et sa biographie ont cependant droit d'intéresser, d'une manière spéciale, plusieurs de nos lecteurs, en raison de ce que le culte de cette sainte s'est établi de très bonne heure à Féricy-en-Brie, qu'il y a revêtu un éclat supérieur, ce semble, à celui qu'il a pu atteindre partout ailleurs. Il m'a semblé qu'il serait à propos de consacrer ici même quelques pages à essayer de mettre en lumière, mieux qu'on n'a pu le faire jusqu'à présent, les actions, les vertus et les miracles de sainte Osmanne. Ce qui me donne principalement l'espoir d'y reussir, au moins dans une certaine mesure, c'est que je dois y publier le texte, encore en partie inédit, de la plus ancienne Vie latine de la sainte qui soit arrivée jusqu'à nous [1].

Comme plusieurs lecteurs pourraient ne goûter que médiocrement le latin un peu barbare de ce document, j'y joindrai une Vie française, ou plutôt une traduction libre, commentée et même complétée par l'histoire posthume de la sainte, le texte latin s'arrêtant à la mort d'Osmanne.

1. Ce texte a été fourni par le manuscrit latin 14,649 de la Bibliothèque Nationale. Je suis heureux de déclarer que je dois la copie qui va me servir, et, en partie, la découverte du texte lui-même, à l'obligeance du savant directeur de cette *Revue*. Ce n'est pas d'ailleurs la première fois que M. Anatole de Barthélemy se plaît à me donner des marques de l'amitié dont il veut bien m'honorer.

Enfin, le tout sera précédé d'éclaircissements préliminaires destinés à établir :

1° Comment et pourquoi le biographe latin a droit d'inspirer confiance ;

2° En quel siècle est née la sainte, selon toute probabilité ;

3° Dans quel pays elle a dû venir passer ses plus belles années et terminer sa carrière mortelle.

§ I. — Préliminaires de la vie de sainte Osmanne.

1. — *Autorité du texte latin de cette Vie.*

On a plus d'une fois prétendu que la Vie latine de sainte Osmanne due à Guy de Châtres, la plus ancienne que l'on connaisse, ne méritait guère d'inspirer confiance et de faire autorité, en raison de ce qu'elle appartenait à un auteur postérieur de sept ou huit siècles à l'époque où vivait la sainte. Mais la raison alléguée n'est pas entièrement conforme à la vérité des faits. Je m'explique : Le texte que l'on trouvera plus loin appartient en réalité, dans sa teneur littérale, à un auteur qui vivait à la fin du XIIIe siècle et au commencement du XIVe (1280-1310); mais dans la circonstance, Guy de Châtres, abbé de Saint-Denis, qui passe d'ailleurs pour un modèle de sincérité et de bonne foi[1], a rempli le rôle d'abréviateur et de copiste, non celui d'auteur original. Il nous en fait l'aveu lui-même en termes explicites[2]. Puis, à défaut de cet aveu, un de ses contemporains nous fournirait la preuve irrécusable qu'il a été un abréviateur, et un abréviateur fidèle et exact. Je veux parler du moine anglais Jean de Tinemouth, qui composait vers 1340, c'est-à-dire à une époque trop rapprochée de Guy de Châtres pour que les écrits de celui-ci fussent venus entre ses mains, un Recueil de Vies de Saints et y insérait celle de sainte Osmanne. Or, le texte de cette vie figure dans la GRANDE LÉGENDE DES SAINTS D'ANGLETERRE, publiée en latin par Capgrave, et si on le confronte avec celui de Guy de Châtres, comme je l'ai fait, on trouvera parfois une identité tellement littérale, qu'il faut, de toute nécessité, que ces deux auteurs aient suivi un guide commun[3].

1. *Gallia Christ.*, t. VII, p. 398.

2. Vita S. Osmannæ. V. « ex gestis ejus ». Tel est le titre significatif que l'auteur donne à sa narration.

3. On connaît même un troisième texte, également, en partie, identique aux deux précédents, c'est celui de l'abbaye de Saint-Calais, dans le Maine. es Bollandistes en citent de longs fragments (*Acta SS.*, t. 3, sept., p.

Il y a plus encore : tout porte à croire que ce devancier, ce guide commun de Guy de Châtres et de Jean de Tinemouth, devait vivre avant les invasions normandes, et au plus tard dans la première moitié du IXe siècle. On le déduit de ce que l'auteur s'arrête à la mort de son héroïne, et ne dit mot de la translation de son corps sacré de Bretagne à Paris. Un auteur, postérieur au IXe siècle, n'aurait pu, ce semble, passer sous silence un fait d'une telle importance, il n'aurait pu manquer de nous dire comment les Normands avaient envahi le pays, mis tout à feu et à sang, et forcé les habitants à emporter, loin de la patrie bretonne, les restes vénérés de leur céleste protectrice. J'en ai pour garants Wrdisten, Wrmonoc et Bili, qui rédigèrent, vers la fin du IXe siècle, leurs vies de saint Guennolé, de saint Paul de Léon et de saint Malo, et se gardèrent de passer sous silence les dévastations normandes. Joignez à cela qu'avec cette donnée, on s'explique facilement comment un ou plusieurs exemplaires de la Vie primitive de sainte Osmanne purent être portés simultanément en France et en Angleterre, les fugitifs bretons ayant cherché eux-mêmes un asile, soit à Paris, soit au delà de l'Océan, selon les circonstances, et ayant transporté indifféremment avec eux, dans l'un et l'autre pays, leurs trésors les plus précieux, comme l'histoire en fait foi.

Mais si le premier biographe de sainte Osmanne vivait au IXe siècle, et peut-être même longtemps auparavant, il en ressort qu'il se trouvait bien plus rapproché que Guy de Châtres des jours de la sainte ; il en ressort que, de son temps, la tradition, même simplement orale, avait pu conserver fidèle souvenir des sept ou huit faits généraux dont se compose à peu près toute la trame de son récit. Que faut-il davantage pour inspirer confiance au lecteur et pour rendre digne de faire autorité, au moins en substance, une narration qui respire partout la sincérité et la bonne foi la plus entière ? Seulement, avant d'aborder cette narration elle-même et d'en mettre sous les yeux, en français, une esquisse aussi complète que possible, je dois encore essayer d'établir brièvement vers quelle époque a dû naître sainte Osmanne, et en quel pays elle s'est retirée en quittant l'Irlande, sa patrie d'origine, pour faire sa

419-423); par malheur ces savants auteurs ont oublié de nous dire quel était l'âge du manuscrit, et s'il était antérieur à Guy de Châtres, ce qu'il nous importerait grandement de savoir, pour en tirer des conséquences rigoureuses. Mais la chose paraît plus que probable.

patrie d'adoption de celle dans laquelle elle devait passer le reste de ses jours et mourir.

2. — *Osmanne a dû vivre au* VI[e] *ou au* VII[e] *siècle; le pays de Saint-Brieuc lui a servi d'asile.*

Le premier auteur de la vie de sainte Osmanne écrivait pour ses lecteurs, qui connaissaient par avance la substance des faits qu'il avait à raconter, et il n'était nullement besoin qu'on leur expliquât, par exemple, en quelles années vivait l'évêque Flodovicus, qui baptisa sainte Osmanne[1], qu'étaient la ville épiscopale de Brisis et le fleuve Ligeris qui l'arrosait[2]. Aussi l'anonyme en question n'est-il entré dans aucun éclaircissement à cet égard. Ni Guy de Châtres, ni Jean de Tinemouth ne s'en occupèrent non plus au XIV[e] siècle. Aujourd'hui les choses ont bien changé; les lecteurs ne connaissant plus rien de l'époque où vivait sainte Osmanne et des lieux qu'elle a sanctifiés par sa présence, ils désirent à bon droit être renseignés sur les points dont il vient d'être question. Or, sans vouloir être plus affirmatif que la tradition, le texte de la Vie et les monuments du culte ne m'y autorisent pas suffisamment, je crois cependant pouvoir avancer qu'Osmanne et son père spirituel ont dû vivre dans les VI[e] ou VII[e] siècles, et que la ville épiscopale de *Brisis* n'est autre que la ville de Saint-Brieuc actuelle, tandis que le cours d'eau qui l'arrose, et sur lequel Osmanne se construisit un oratoire, ne paraît pas différent du Goët, qui en arrivant à Saint-Brieuc, prend justement le nom de Légué ou *Ligeris*, comme s'exprime notre anonyme. Je vais essayer de donner les preuves de cette triple affirmation :

1° Sainte Osmanne a dû vivre dans les VI[e] ou VII[e] siècles. Si l'auteur anonyme de la Vie de sainte Osmanne ne nous dit point explicitement en quel siècle vivait son héroïne, il ne nous laisse pas cependant ignorer non plus qu'à l'époque où elle vint au monde, la foi chrétienne avait déjà pénétré en Irlande, et qu'elle y comptait de nombreux adeptes, quoique certaines familles royales du pays, et entre autres celle des parents d'Osmanne, demeurassent opiniâtrement attachées aux erreurs de l'idolâtrie. C'était donc après les jours de saint Patrice, le glorieux apôtre de l'Irlande, mort probablement le 17 mars 493, mais aussi avant le VIII[e] siècle, car à cette date il n'y avait plus de païens en Irlande, et le dernier

1. Vie latine d'Osmanne, n° 8.

2. *Ibid.*, n[os] 3 et 5.

exemple connu d'un roi idolâtre en ce pays, est celui du père de sainte Dympna (15 mai 660 ?)[1]. Je n'essaierai pas de déterminer, avec plus de précision, l'époque où vivait sainte Osmanne, pour ne pas m'exposer à mettre le douteux ou le faux à la place du vrai et du certain. Mais c'est bien quelque chose d'être fixé à cet égard, d'une manière aussi approximative.

2° Osmanne a dû choisir pour retraite Saint-Brieuc ou les environs, et c'est de là qu'elle s'est envolée vers le ciel. Si nous n'avions d'autres guides que les biographes de sainte Osmanne pour nous faire connaître en quel lieu elle se retira lorsqu'elle abandonna son pays natal pour traverser l'Océan, nous ne serions pas moins embarrassés que précédemment et tout aussi exposés à nous tromper. C'est qu'en effet, les expressions dont ils se servent : « elle aborda en Bretagne auprès d'une ville épiscopale appelée *Brisis*, sur les rives du fleuve nommé *Ligeris* »[2], sont trop générales ou trop incertaines pour nous mettre à même de signaler, avec certitude, la localité que nous cherchons. La dernière même de ces expressions pourrait très facilement nous induire en erreur, car le terme *Ligeris* n'a guère qu'un seul sens aux yeux des géographes. Il désigne uniquement le grand fleuve connu sous le nom de *Loire*. Que faut-il davantage pour amener à croire qu'il s'agit, dans la circonstance, de ce fleuve et de la ville épiscopale de Nantes qui en est traversée ? Mais heureusement la tradition de toutes les localités où sainte Osmanne a reçu un culte vient à notre aide, et nous signale uniformément la cité de Saint-Brieuc comme ayant servi d'asile à la sainte, depuis l'époque où elle abandonna le sol natal jusqu'à son trépas. Cette opinion traditionnelle existait, en effet, de temps immémorial, au XVIIe siècle, à Saint-Denis et à Féricy, comme à Saint-Calais, dans le Maine. Nous en avons pour garants d'un côté les documents historiques de Saint-Denis[3], et de l'autre deux lettres adressées, au XVIIe siècle, des environs de Saint-Calais, aux Bollandistes[4]. Or, cette opinion n'avait pu être apportée à Saint-Denis qu'au Xe siècle, à l'époque même de la translation du corps de la sainte, trans-

1. *Acta SS.*, t. 3, mai, die 15° mensis hujus.

2. Vie latine, n°s 2, 3, 5, etc.

3. Millet : *Trésor de Saint-Denys*, p. 48.

4. Celle du P. Josbert se trouve analysée au t. 3 de sept., p. 423, note f.; la seconde se conserve au musée Bollandien de Bruxelles, t. 70, p. 5.

lation dont il sera question bientôt. A Saint-Calais, elle remontait bien plus haut, elle remontait aux jours mêmes de sainte Osmanne, car il paraît certain que la compagne fidèle de cette vierge irlandaise, cette *Acclitenis*, qui figure dans notre texte latin [1], se retira dans les solitudes du Maine après la mort de sa maîtresse, en emportant avec elle quelques reliques de la sainte, et y mourut dans la solitude qu'elle s'était choisie, non loin de l'abbaye de Saint-Calais. Telle était, du moins, la tradition constante du pays au milieu du XVIIe siècle [2], et si cette tradition n'était pas fondée sur la vérité des faits, on ne s'expliquerait pas pourquoi le culte de sainte Osmanne se serait implanté dans le Maine; on ne s'expliquerait pas davantage pourquoi le nom primitif d'*Acclitenis* s'y serait fidèlement conservé, bien que la sainte elle-même eût changé de nom pour prendre celui de *Sicil lis*, vulgairement Cérotte [3]. On s'expliquerait encore moins pourquoi deux bourgades voisines se seraient formées conjointement auprès de l'humble cellule d'*Acclitenis* ou *Cérotte*, et auraient conservé jusqu'à nos jours le double nom de sainte Osmanne [4] et de sainte Cérotte.

On peut affirmer, avec certitude, que du IXe à la fin du XVIIIe siècle, le nom et le culte d'Osmanne demeurèrent comme ignorés dans tout le pays breton, sans en excepter le diocèse de Saint-Brieuc moins cependant la cité épiscopale elle-même. Il m'a été impossible de retrouver ce nom sur aucun ancien calendrier breton, et cependant, un très grand nombre ont passé entre mes mains. Il est également absent des martyrologes ou des livres d'Heures où figurent des listes de saints bretons. Les anciens historiens de Bretagne, Lebaud et d'Argentré, comme aussi la Chronique manuscrite dite de Saint-Brieuc, et même le célèbre hagiographe breton, Albert le Grand, ont également ignoré le nom et les actions d'Osmanne.

Il est vrai qu'à partir du XIVe siècle, le même nom d'Osmanne commence à paraître sur divers exemplaires, du Martyrologe d'Usuard, mais la Bretagne n'a en rien contribué à un fait de ce genre : c'est à l'influence de l'abbaye de Saint-Denis qu'il est uniquement dû [5]. Par conséquent

1. Vie latine, n° 2.

2. *Acta SS.*, t. 3, sept., p. 423, note f.

3. *Ibid.* — D. Piolin : *Hist. de l'Eglise du Maine*, t. 1, p. 368.

4. Cette bourgade conservait encore au XVIIe siècle une portion des reliques de sa patronne.

5. Sollier : Auctaria Usuardi, 9 sept.

prétendre qu'au XIe siècle les deux abbayes de Saint-Denis de Paris, et de Saint-Calais, du Maine, n'avaient aucune donnée sur la localité où avait vécu sainte Osmanne, ajouter que l'idée d'en faire une sainte bretonne leur aurait été suggérée postérieurement à cette date par leurs relations avec la Bretagne et avec Saint-Brieuc, ce serait se montrer bien crédule et avancer une chose incertaine. Ce qu'on peut affirmer à cet égard, avec toute probabilité, c'est qu'à Saint-Calais ce renseignement doit remonter à sainte Cérotte en personne, tandis qu'il a dû être porté à Saint-Denis par ceux-là même qui y déposèrent le corps de la sainte à l'époque des invasions normandes.

Joignez à cela, qu'avec cette donnée, la narration de notre anonyme ne présente plus aucune difficulté d'explication. Mais il n'en serait nullement de même dans le cas d'une autre hypothèse.

Supposons, en effet, que le *fluvius Ligeris* dont parle l'anonyme désigne la Loire, il faudra alors admettre que la ville épiscopale appelée *Brisis*, n'est autre que la cité de Nantes, car il n'y a pas en Bretagne d'autre cité épiscopale qui soit arrosée par la Loire. Or, les deux noms de *Nantes* et de *Brisis* n'ont aucune relation ; puis nous avons le catalogue complet des évêques de Nantes de 480 à 700, et parmi eux, aucun ne nous offre de nom analogue à celui de *Flodoveicus*, dont parle notre anonyme [1].

Admettons, au contraire, que l'expression *Brisis*, de notre anonyme, désigne notre cité actuelle de Saint-Brieuc (*S. Brioci civitas seu castrum);* les deux locutions ont du rapport et peuvent se supposer mutuellement. En outre, le Legué, je l'ai déjà dit, n'est guère que la traduction littérale du terme latin *Ligeris*. Quant à *Flodoveicus*, a-t-il été réellement l'un des successeurs de saint Brieuc ? Libre aux critiques de le nier, le catalogue épiscopal de Saint-Brieuc ne commençant qu'au XIe siècle [2]. Mais ce qui n'est pas douteux cependant, c'est que l'évêque irlandais Brieuc, avait fondé ce siège dès le commencement du VIe siècle [3], c'est qu'il y a eu des succes-

1. *Gallia Christ.*, t. 14, p. 798-802.

2. *Ibid.*, p. 1,084.

3. Voir la Vie de saint Brieuc, publiée dans les *Analecta Bollandiana*, t. 2, p. 161-190, et surtout les Prolégomènes qui accompagnent le tirage à part. — Saint-Brieuc, Conor, 1883.

seurs, c'est que ce siège n'a pas eu besoin d'être institué une seconde fois[1].

Si on objectait que tous les noms allégués par l'auteur anonyme de la vie de sainte Osmanne, *Brisis*, *Ligeris*, *Flodoveicus*, *Remigius*, etc., sont des noms latins ou gallo-romains, je répondrais, sans hésiter, que la chose n'a pas droit de nous étonner, car Saint-Brieuc et ses environs n'ont subi l'influence bretonne que dans une mesure très restreinte : la langue bretonne, en particulier, ne s'y est jamais implantée, et cela suffit pour faire justice de l'objection qui vient d'être soulevée.

Si on me demandait, en second lieu, pourquoi et comment le nom et le culte de sainte Osmanne ont pu demeurer comme en oubli même à Saint-Brieuc, après avoir été, un moment, entourés de tant d'honneur, je répondrais que le nom et le culte d'Osmanne purent subir une éclipse au IX[e] siècle, et cesser de rayonner dans tout un diocèse, sans disparaître cependant comme culte local et populaire. Ils se conservèrent au moins dans le quartier de la ville de Saint-Brieuc qui s'appelle encore *Notre-Dame de la Fontaine*, en souvenir de l'endroit où sainte Osmanne avait été régénérée dans les eaux du baptême[2].

Je crois en avoir assez dit pour prévenir toute nouvelle

1. Une chronique anonyme et sans autorité a bien donné à entendre que le siège épiscopal de Saint-Brieuc devait sa fondation à Nominoë (v. 850). Mais cette assertion ne repose sur rien, ou plutôt elle se réfute d'elle-même, car au IX[e] siècle, les princes séculiers n'avaient plus le droit de fonder des sièges épiscopaux sans l'intervention du Souverain Pontife et de l'empereur ou roi : on n'en connaît aucun exemple. Or, dans la circonstance, Nominoë se serait permis cette chose dans un moment où il était en révolte contre l'autorité impériale.

2. On trouvera des renseignements précieux sur ce sanctuaire dans le très savant ouvrage de MM. Geslin de Bourgogne et Anatole de Barthélemy, sur les *Anciens Evêchés de Bretagne*, t. 1, p. 286, etc. Ces auteurs se plaignent, avec raison, de l'artiste du XVII[e] siècle auquel il prit fantaisie de baptiser du nom d'Osmanne, une statue tumulaire du XV[e] siècle à nom propre. Mais le fait prouve toujours qu'on sentait le besoin d'avoir en ce lieu la statue d'une sainte qui y était en grande vénération. En outre, comme cela se passait avant que D. Lobineau et les Bollandistes eussent publié et mis au jour le fruit de leurs savantes recherches sur la sainte en question, et fait connaître quels honneurs religieux lui étaient rendus à l'abbaye de Saint-Denis et ailleurs encore, c'était bien une tradition locale et immémoriale, celle des jours antérieurs au IX[e] siècle, qui inspirait les esprits dans la circonstance. De même l'appellation de *Buette* (*Beata*) qui est donnée à un terrain voisin de l'Oratoire, doit avoir trait également à sainte Osmanne et sert d'appui à notre opinion.

objection. Il reste donc établi que sainte Osmanne, en quittant l'Irlande, sa patrie d'origine, ne voulut d'autre patrie d'adoption que le territoire de Saint-Brieuc. On a vu d'autre part qu'elle avait vécu, selon toute probabilité, dans les VIe ou VIIe siècles. Il serait inutile, ce me semble, d'entrer ici dans aucun autre éclaircissement sur ce point. Je puis donc abandonner le terrain aride de la discussion et de la critique pour aborder la narration plus attrayante des faits et des gestes de sainte Osmanne.

§ II. — Vie et miracles de sainte Osmanne.

1. — *Naissance et premières années d'Osmanne.*

Osmanne, dont le premier nom, le nom païen, fut Argariarga [1], naquit en Irlande vers le commencement du VIIe siècle selon toute apparence. Ses parents exerçaient l'autorité royale sur une partie plus ou moins étendue du territoire irlandais [2]. Mais par malheur, ils demeuraient opiniâtrement attachés au culte idolâtrique, bien qu'à cette date saint Patrice, ses disciples et leurs successeurs eussent déjà évangélisé l'Irlande, et converti à la foi de Jésus-Christ le plus grand nombre de ses habitants.

L'attachement précoce de la jeune Argariarga aux vérités de l'Evangile fut-il uniquement l'effet de la grâce prévenante d'en haut ? ou bien, fut-il à la fois le fruit d'une grâce particulière de Dieu et le résultat d'enseignements secrets donnés à l'enfant par des chrétiens, qui pouvaient se trouver à la cour des parents de la sainte ? C'est ce que son biographe ne nous fait point connaître, mais cependant on peut remarquer en lisant attentivement son récit que la compagne inséparable de sa retraite et de sa solitude, Aclitenis ou Cérotte, dont je parlais plus haut, n'eut nullement besoin, comme sa maîtresse, en abordant sur le sol armoricain, de passer par la catéchisation, et d'être baptisée. Elle était donc chrétienne avant de traverser l'Océan et devait avoir eu pour parents des personnes également chrétiennes. Pourquoi, dès lors, ne serait-ce pas le père et la mère même d'Aclitenis qui auraient donné à Osmanne les premiers enseignements chrétiens, et l'auraient ainsi préparée de loin à la grâce du baptême ? Ce que nous savons toujours par le témoignage du biographe anonyme, c'est que dès le plus bas âge Argariarga manifesta une horreur instinctive pour les superstitions idolâtriques, c'est

1. Vie latine, n° 8.
2. *Ibid.*, n° 1.

que son père et sa mère ne purent jamais ni par promesses et caresses ni par menaces ou autrement amener leur fille à prendre part à leurs cérémonies sacrilèges en l'honneur des faux Dieux, c'est que plus tard, à l'époque où elle fut interrogée par l'évêque Flodoveicus pour savoir si elle était suffisamment préparée pour recevoir la grâce du baptême, ses réponses prouvèrent qu'elle était parfaitement instruite des mystères de la religion chrétienne. Mais n'anticipons pas sur la suite des événements.

Les parents d'Osmanne, voyant que tous leurs efforts pour amener leur fille à pratiquer comme eux le culte idolâtrique étaient absolument inutiles, résolurent de la marier dès qu'elle serait nubile à un jeune prince, riche et considéré du pays mais, comme eux, païen opiniâtre, et fermement décidé à ne jamais permettre que celle qu'il aurait prise pour sa femme eût une autre religion que la sienne [1].

La jeune princesse, de son côté, duement informée de ce qui se tramait, consulta le ciel dans la prière pour savoir ce qu'elle avait à faire dans une si triste conjoncture, et d'après les lumières qu'elle reçut se résolut à abandonner en secret sa famille et son pays natal puisqu'elle n'avait pas d'autre moyen de remédier au malheur dont elle était menacée. En conséquence elle quitta, un jour sans bruit et de grand matin, la maison paternelle, accompagnée seulement d'une servante nommée Acclitenis, à laquelle elle avait confié sa résolution [2]. Les deux jeunes filles descendirent au port voisin et s'y embarquèrent au plus vite sur un navire qui faisait voile pour l'Armorique.

C'était le temps où les Bretons de la grande île voisine, traqués comme des bêtes fauves dans leur patrie par les Angles et les Saxons qui l'avaient envahie, s'enfuyaient eux-mêmes en grand nombre et allaient chercher un abri hospitalier sur le même continent armoricain. Il est probable qu'Argariarga et sa compagne firent la traversée avec quelques-uns de ces Bretons, qui, ayant des parents en Armorique, ont pu faire connaître à ces fugitives que la côte septentrionale du pays avait déjà reçu comme hôtes des saints irlandais, savoir : Efflam, Maudet, Brieuc, et ainsi leur donner l'idée de venir s'y fixer à leur tour. Quoi qu'il en soit de cette conjecture, ce qui ne paraît pas douteux à mes yeux, c'est que la

1. Vie latine, n° 2.

2. *Ibid.*, n° 2.

Providence, qui guidait les pas de la princesse fugitive, la fit heureusement aborder à l'embouchure du Goët ou Legué (Ligeris fluvius)[1], c'est-à-dire sur un territoire qui avait eu récemment pour comte Riwalon Hoel et pour évêque saint Brieuc, tous deux originaires d'Irlande[2].

2. — *Vie solitaire d'Argariarga dans la forêt de Saint-Brieuc.*

Le biographe de sainte Osmanne ne nous dit rien de l'accueil favorable qui fut fait ici aux deux jeunes Irlandaises, mais il ne nous laisse pas ignorer cependant que la sainte et sa compagne, résolues à n'entretenir aucun commerce avec les habitants, s'enfoncèrent aussitôt dans la solitude et se choisirent au milieu des forêts et des bois, dont tout le pays était alors couvert, une retraite éloignée de quinze milles de toute habitation humaine[3]. Une pareille résolution nous surprend aujourd'hui, elle nous paraît une énigme inexplicable dans nos jours de tourbillonnement et d'activité fébrile où la vie de solitude n'est plus que le partage d'une élite imperceptible ; mais il en était autrement dans les VIe et VIIe siècles. A cette date les solitudes et les forêts de l'Italie et de la Gaule en particulier attiraient une masse de personnes avides d'échapper au monde et de vivre uniquement pour Dieu. Les Annales de l'hagiographie en font foi, il suffit de les étudier à loisir pour acquérir la certitude du fait dont je parle.

Voilà donc nos deux jeunes filles seules et sans nul appui humain dans leur solitude, Elles s'y construisent deux petites cabanes « de branchage et de feuilles, nous dit le biographe, « afin d'y habiter. Leur nourriture, ajoute-t-il, ne consistait qu'en « racines ou en fruits d'arbres sauvages, tandis que leur vête- « ment, plus pauvre encore, ne se composait que de jonc entre- « mêlé de longues herbes[4] ». Mais, d'autre part, elles pouvaient vaquer librement et exclusivement jour et nuit à Dieu et à la contemplation des mystères divins[5]. Leur biographe ne nous ayant point fait connaître combien d'années elles passèrent ainsi dans la solitude, il serait inutile de vouloir suppléer à son silence et de chercher à indiquer un nombre d'années même simplement approximatif. Toujours est-il que quand

1. Vie latine, n° 3.
2. Voir les Prolégomènes de la vie de saint Brieuc déjà cités plus haut.
3. Vie latine, n° 3.
4. *Ibid.*, n° 3.
5. *Ibid.*

il plut à la divine miséricorde de faire cesser cet état de choses, et de produire en quelque sorte devant l'assemblée des fidèles de ce coin de terre deux prodiges de sainteté aussi éclatants, ni les moyens ni les occasions ne lui manquèrent pour cela. La suite des faits va nous le prouver.

3. — *Le chasseur et le sanglier.*

Dieu permit donc qu'un jour un sanglier, poursuivi par une meute de chiens, vint tout haletant chercher un refuge dans la cabane de sainte Osmanne, et se prosterna à ses pieds comme pour implorer sa protection. L'appui de la sainte ne fit point défaut à l'animal. Elle prit le sanglier sous sa protection, et force fut alors aux chiens de s'arrêter, paraît-il, sur un simple ordre de la sainte [1]. Survint le chasseur, auquel appartenait ces chiens, et qui n'était autre que l'intendant de l'évêque de la cité voisine. Surpris au delà de toute expression de ce qui se passait sous ses yeux, et affligé de voir que ses chiens avaient cessé de poursuivre leur proie, il entre à son tour dans la cabane d'Osmanne, bien décidé à se rendre compte par lui-même du fait et de sa cause [2]. Mais la seule vue d'Argariarga suffit à le calmer et à lui inspirer d'autres sentiments. Aussi son premier soin, en entrant dans l'habitation de la sainte, fut-il de la saluer humblement, de s'enquérir de son nom, de sa condition, des motifs qui l'avaient amenée à choisir pour séjour cette forêt impénétrable. Or comme Argariarga, au lieu de répondre, poussait des soupirs et versait des larmes en levant les yeux vers le ciel et en donnant tous les signes de la douleur la plus profonde, le chasseur bientôt impatienté recourut à ses armes pour donner le coup de la mort au sanglier, qu'il avait devant lui [3]. Mais, ô prodige, tous ses efforts pour entamer la chair de l'animal furent inutiles, le glaive et l'épieu, auxquels il recourut successivement, n'y réussirent ni l'un ni l'autre [4]. Le chasseur, déconcerté par ce contre-temps, s'empressa de réaccoupler ses chiens, quitta la forêt et revint à la ville [5]. A son retour, il raconta à l'évêque et à plusieurs de ses concitoyens ce qui lui était arrivé. Seulement, pour expliquer sa mésaventure, il

1. Vie latine de sainte Osmanne, n° 4.
2. *Ibid.*, n° 5.
3. *Ibid.*, n° 5.
4. *Ibid.*
5. *Ibid.*

affirma bien haut que la jeune fille, qui s'était ainsi jouée de lui, devait être une magicienne des plus dangereuses [1].

4. — L'évêque interroge et baptise Osmanne.

L'église de Saint-Brieuc avait alors à sa tête un évêque du nom de Flodoveicus [2]. C'était un homme rempli de l'esprit de Dieu, plein de prudence et de sagesse. En entendant la narration de son intendant, il pensa que la chose dont il était question n'était pas sans importance et qu'elle demandait à être éclaircie sans retard. En conséquence, il se rendit lui-même, accompagné d'une foule nombreuse, à l'habitation de la jeune solitaire, mais il se fit précéder par la croix et l'eau bénite afin d'être en mesure de triompher de ses prestiges, s'il s'agissait réellement d'une magicienne, comme l'avait affirmé le chasseur. Or, en entrant dans la cabane, on trouva la jeune fille et elle ne recourut à aucun artifice pour se dérober aux regards. On remarqua plutôt avec admiration qu'elle n'avait d'autre vêtement qu'un cilice, on s'aperçut que sa chair était déchirée en maints endroits par suite de la dureté d'une couche formée en majeure partie de simples épines noueuses [3]. L'évêque, ravi de ce qu'il entendait de sa bouche, se mit à dire à la jeune solitaire : « Je suis persuadé, ma fille, que vous mettez « fidèlement en pratique tout ce que Dieu et le saint baptême « demandent de vous ; je suis persuadé que vous ajoutez foi, « sans hésiter, à ce qu'ont annoncé les prophètes, à ce qu'ont « enseigné ceux qui nous ont parlé au nom de Jésus-Christ. » « Assurément, répartit la sainte, je crois à tout cela, et je ne « connais rien de meilleur au monde, mais néanmoins je n'ai « pas encore eu le bonheur de recevoir le saint baptême, « mon père et ma mère s'y étant opposés avec l'opiniâtreté la « plus condamnable [4]. » En faisant cette réponse, la jeune princesse irlandaise dut sans doute raconter son histoire et exposer tout ce qui lui était arrivé depuis sa naissance, mais nos lecteurs le connaissent, et il serait sans intérêt de le redire une seconde fois. Continuons plutôt notre récit. Flodoveicus lui adressant de nouveau la parole : « Argariarga, lui « dit-il, vous êtes déjà le temple de Dieu, mais vous devien- « drez encore bien plus chère, vous deviendrez la sœur des

1. Vie latine, n° 5.
2. *Ibid.*, n° 8.
3. *Ibid.*, n° 6.
4. *Ibid.*, n° 7.

« anges, des archanges, et de tous ceux qui craignent Dieu, « quand vous aurez été régénérée dans les eaux du saint « baptême. » En disant ces mots il s'approcha de la jeune princesse avec un vase plein d'eau pour la faire d'abord catéchumène, puis chrétienne, et la foule se serra autour d'eux[1]. Or, parmi ceux qui s'approchèrent ainsi de l'évêque et de sa nouvelle fille spirituelle, se trouvait un homme qui était privé depuis trois ans du bienfait de la vue. Cet homme appela Argariarga afin de pouvoir la toucher ensuite ; à peine l'avait-il touchée qu'il recouvra le plein et entier usage de ses yeux[2]. Ce que voyant la foule, elle éclata en cris de joie et se mit à proclamer qu'Argariarga était vraiment une digne servante de Dieu. L'évêque, de son côté, après une preuve si évidente de l'ardeur de foi dont la jeune fille était remplie, n'eut rien de plus pressé que de lui administrer le saint baptême, et c'est à cette occasion qu'il changea son nom païen d'Argariarga en celui d'Osmanne, sous lequel depuis lors elle a été connue[3].

5. — *Osmanne et son jardinier infidèle.*

Le pieux évêque Flodoveicus ne se contenta pas de conférer le baptême à la princesse irlandaise, il voulut encore pourvoir à l'avenir à son entretien. A cet effet, sans la détourner de continuer à mener la vie solitaire qui avait pour elle tant d'attraits, il prit soin cependant de mettre à sa disposition un terrain propre à lui fournir des légumes et des fruits : il lui donna un de ses hommes de peine pour le cultiver et, de plus, il chargea un maître maçon de lui construire un oratoire où elle pût convenablement vaquer jour et nuit à la prière et à la contemplation[4]. Tout alla de la sorte à merveille pendant un certain nombre d'années. Mais le Tentateur trouve moyen de se glisser partout et de troubler la bonne harmonie là où elle règne. Ici ce fut au jardinier qu'il s'adressa pour en faire son instrument, et il ne réussit que trop bien à gagner cet homme à sa cause. Il lui apparut pour cela sous une forme humaine, au rapport du biographe[5], lia conversation avec lui, et lui fit remarquer combien son travail était peu rémunéré

1. Vie latine, n° 7.
2. *Ibid.*
3. *Ibid.*, n° 8.
4. *Ibid.*, n° 8.
5. *Ibid.*, n° 9.

par la moniale dont il était le serviteur. Après quoi il lui promit de le payer bien plus généreusement, s'il voulait se mettre à ses gages. Puis, au moment de quitter le pauvre homme qui s'était laissé duper, il ne se sépara pas de lui sans le couvrir de baisers et de caresses et sans s'engager à revenir sous peu de jours pour avoir des nouvelles du marché qui venait de se conclure[1]. Mais, à vrai dire, il n'est pas nécessaire que tout cela se soit accompli extérieurement. Il suffit que le Tentateur ait suggéré intérieurement au jardinier de sainte Osmanne, comme il le fait journellement à l'égard des serviteurs de Dieu, il suffit, dis-je, qu'il lui ait suggéré des pensées de murmure et d'impatience vis-à-vis de sa maîtresse, et que celui-ci y ait donné son assentiment pour que le récit du biographe n'offre rien qui soit en opposition avec la vérité des faits. Or, de fait, ledit jardinier qui jusque-là passait pour un homme doux et pacifique[2], uniquement appliqué à son travail, devint tout autre à partir de ce moment, il ne chercha plus qu'à nuire à sa maîtresse. Mais le ciel ne lui en laissa pas le temps. Au moment où il arrivait à l'habitation de la sainte dans ce dessein, il fut saisi du malin esprit et perdit la vue. Ce fut Osmanne elle-même qui, le rencontrant sur son chemin, et remarquant qu'il ne pouvait plus la voir, se mit à l'interroger sur ce qu'il avait et ce qu'il souffrait. Le pauvre homme profita de cette ouverture pour avouer humblement sa faute, implorer son pardon et demander protection contre le malin esprit à celle qu'il aurait dû protéger lui-même. Osmanne ne le lui cacha pas : « J'avais été confiée à votre « garde, lui dit-elle, et vous n'avez pas su être votre propre « gardien[3]. » « Pitié, de grâce, vénérable servante de Dieu, « reprit le jardinier, pitié pour un malheureux qui n'a plus ni « sentiment, ni intelligence, pour un homme dont les forces « baissent à vue d'œil, dont tous les membres sont en proie à « un tremblement général[4]. » En entendant de telles paroles, et en voyant de ses yeux qu'elles étaient l'expression de la vérité, Osmanne fut profondément émue et se mit à dire à l'infortuné d'un ton de commandement : « Vous n'avez qu'un « moyen d'obtenir miséricorde auprès de notre seigneur Jésus-« Christ, c'est de renoncer du fond du cœur au malin esprit « qui vous a séduit. » « Je le fais avec empressement, répartit

1. Vie latine, n°s 9 et 10.
2. *Ibid.*, n° 9.
3. *Ibid.*, n° 10.
4. *Ibid.*

« aussitôt le malheureux, mais je n'espère obtenir ma déli- « vrance que par vos mérites et vos prières, ô vierge, qui êtes « toute bonté et pureté[1]. » A l'instant même Osmanne se prosterna par terre à deux genoux, pria longtemps, répandit force soupirs et force larmes devant Dieu pour obtenir miséricorde en faveur de celui qui avait été à son service, pour obtenir qu'il recouvrât la vue et tout ce que les ruses diaboliques lui avaient fait perdre. Mais aussi, quand elle se releva de sa prière, son serviteur avait retrouvé son ancien état et n'avait plus rien à redouter de son ennemi, en raison du pacte qu'il avait eu le malheur de conclure précédemment avec lui[2].

Tels étaient les prodiges qui signalaient à l'attention publique le nom et la vertu de sainte Osmanne, et le nombre s'en multiplia considérablement au témoignage de l'anonyme qui nous sert de guide. Car il nous affirme, en toutes lettres, que la sainte rendit la vue à plusieurs aveugles, l'ouïe à des sourds, le don de la parole à des muets, la faculté de marcher à des boiteux[3]. Seulement, pour ne pas allonger outre mesure son récit, il ne raconte plus lui-même que deux de ces prodiges.

6. — *La jeune Androchilde recouvre la parole par l'efficacité des prières de sainte Osmanne.*

Un homme riche et puissant, qui demeurait sur les bords du Goël, à la distance d'une journée environ de chemin de la mer, avait une fille unique du nom d'Androchilde, que ses parents entouraient de la plus vive affection. Par malheur, il arriva qu'un jour, en mangeant sans précaution, elle avala un os qui s'arrêta dans l'œsophage et s'y fixa de telle sorte que la jeune fille ne pouvait plus proférer une seule parole. Cet accident jeta le père et la mère dans une grande perplexité. Or, au moment où ils étaient en proie à cette inquiétude, un prêtre, de leurs amis, nommé *Archilios*, qui connaissait Osmanne et la puissance miraculeuse dont le ciel l'avait favorisée, leur conseilla de conduire, sans retard, leur fille à la cellule de la sainte solitaire, afin que celle-ci priât d'une manière spéciale pour la pauvre enfant. Les infortunés parents, résolus de mettre à profit un renseignement qui pouvait leur être d'une si grande utilité, ordonnèrent de préparer sans retard, les chevaux, le char et tout ce qui était nécessaire pour

1. Vie latine, n° 11.
2. *Ibid*, n° 12.
3. *Ibid*, n°s 13, 16, 17.

le voyage, et se mirent en route dès que tout fut prêt. Au moment du départ, Androchilde ne parlait pas plus qu'auparavant; cependant, on entendit sortir de son gosier, à trois reprises, la voyelle O [1], sans doute parce qu'elle avait le pressentiment que sainte Osmanne allait lui rendre l'usage de la langue, dont elle était privée. Il en fut de même à la fin du voyage; car, au moment où elle se présentait devant Osmanne, elle répéta encore son exclamation : O, O, O [2]. Pour la sainte, dès qu'elle eut Androchilde sous les yeux, elle répandit sa prière avec ferveur devant le Seigneur pour la guérison de l'infortunée jeune fille. Après quoi elle se mit à palper ses membres, à les toucher avec affection. Or, cet attouchement produisit son effet plein et entier, car Androchilde rejeta aussitôt par la bouche l'ossement qui l'incommodait si gravement et, à partir de ce moment, elle fut à la fois délivrée de ses douleurs et en possession du plein usage de la parole [3].

Quant aux parents de la jeune protégée d'Osmanne, ils ne savaient comment témoigner leur reconnaissance envers la thaumaturge de leur pays, ils lui offrirent des présents de toute sorte, qu'Osmanne s'empressa de distribuer aux pauvres ; ils se plurent aussi à publier partout le grand prodige qui s'était accompli en leur faveur et dont ils avaient été les heureux témoins, ce qui ne contribua pas peu à augmenter le nombre des pèlerins qui accouraient vers la sainte, soit pour se recommander à ses prières, soit pour être délivrés par ses mérites des maladies et des infirmités dont ils souffraient [4]. Enfin, ces heureux parents firent mieux encore. Pour rendre plus durable et en quelque sorte perpétuel le concours des pèlerins auprès de la cellule d'Osmanne, ils firent bâtir en ce lieu même une église qui devait être desservie journellement et confiée pour cela à des prêtres séculiers ou à des religieux [5].

7. — *Un fils de roi recouvre l'usage de la langue.*

Le dernier miracle raconté par le biographe d'Osmanne n'a

1. Vie latine, n° 14.
2. *Ibid.*, n° 14.
3. *Ibid.*, n° 14.
4. *Ibid.*, n°s 16 et 17.
5. *Ibid.*, n° 17. Je suis porté à croire que la chapelle de *N.-D. de la Fontaine* dont je parlais plus haut, rappelle le souvenir de cet oratoire primitif que les invasions normandes ou d'autres causes ont fait disparaître.

inspiré qu'une médiocre confiance aux hagiographes, qui m'ont précédé dans la tâche de raconter la vie de sainte Osmanne [1], et j'avoue en toute simplicité que je partage leur avis. Tout porte à croire qu'ici notre anonyme a mal compris et mal interprété les souvenirs traditionnels qui étaient arrivés jusqu'à lui. Je veux dire que ce prétendu fils de roi, originaire d'Espagne, et ayant une mère opiniatrement attachée aux erreurs du paganisme, qui serait venu jusqu'à Saint-Brieuc pour recouvrer la parole par les prières de sainte Osmanne [2], n'a jamais existé de fait que dans l'imagination de l'écrivain. Au VII[e] siècle, après Reccarède et la proclamation de l'unité catholique en Espagne, il était impossible que le trône royal fût occupé par une reine idolâtre. Puis les noms d'*Eclatonius* et d'Aphronisia mis en avant par l'anonyme [3] sont tout à fait inconnus dans les chroniques espagnoles anciennes et nouvelles. Ce qui est probable, c'est que l'auteur aura confondu les pays et peut-être aussi les rangs et les conditions. S'agirait-il dans la circonstance d'un simple fils de seigneur franc ou autre, ou d'un prince anglo-saxon? Nous l'ignorons et nous l'ignorerons longtemps. Mais à quoi bon m'attarder à des suppositions ? J'aime mieux aborder sans retard un autre sujet, celui de la mort d'Osmanne.

8. — *Bienheureux trépas d'Osmanne et premiers honneurs religieux qui lui sont rendus.*

Le biographe de sainte Osmanne ne consacre que deux mots à raconter son bienheureux trépas : « La vierge Osmanne, nous dit-il, brillait ainsi de tout l'éclat de la puissance miraculeuse, quand elle quitta heureusement cette terre le 9 septembre et s'envola vers son époux Jésus-Christ [4]. » Après quoi, il arrête son récit, et tout ce qui reste à dire, tout ce que nous savons de l'histoire posthume de la sainte ne nous est connu que par la tradition; mais celle-ci se trouve heureusement en plus d'une circonstance avoir pour appui l'autorité des monuments écrits ou figurés, et devient par suite un très sûr garant de la vérité des faits.

En premier lieu, il est indubitable que le corps de sainte Osmanne fut pieusement enseveli après sa mort dans son

1. *Acta Sanctorum*, t. 3, sept., p. 425, n. 10.
2. Vie latine, n. 17 et 18.
3. *Ibid.*, n° 17.
4. *Ibid.*, n° 19.

oratoire, et qu'il y demeura entouré de la vénération publique jusque vers la fin du IXe siècle. Nous en avons pour garant tous les faits subséquents dont il va être question, et qui sont relatifs au culte de sainte Osmanne : car il est évident que si le corps de la sainte n'avait été l'objet d'aucune vénération religieuse à Saint-Brieuc pendant trois ou quatre siècles, on n'eût jamais songé à le transporter à Paris lors des invasions normandes, il est évident qu'il n'eût pu devenir alors l'objet du moindre culte public.

De plus, la tradition nous révéle encore un autre fait déjà mentionné plus haut et qui confirme pleinement ce qui est dit ici de la vénération religieuse, dont fut entouré après la mort le corps de sainte Osmanne. Elle nous apprend, en effet, que la compagne inséparable de cette sainte, la vierge Acclitanis se sentit bien inspirée de quitter la Bretagne, après la mort de sa maîtresse, pour aller sanctifier d'autres pays, mais elle ne le fit pas cependant sans emporter avec elle une partie des ossements sacrés d'une personne qu'elle vénérait comme jouissant déjà dans le ciel de la gloire des bienheureux [1]. Or, cette tradition saurait d'autant moins être regardée comme fabuleuse et controuvée que deux localités, dont l'une porte le nom de sainte Osmanne, l'autre celui de sainte Cérotte, nom populaire d'*Acclitenis*, se sont formées autour de l'oratoire de cette dernière, et existaient déjà au IXe siècle avant l'époque des invasions normandes [2]. Il est donc prouvé que sainte Osmanne a dû être entourée de la vénération religieuse et des honneurs du culte public longtemps avant le IXe siècle. Toutefois, ce fut à cette époque seulement que ce culte prit un développement considérable et dépassa de beaucoup les limites de la Bretagne.

§ III. — Translation du corps de sainte Osmanne et extension de son culte.

1. — *Les invasions normandes et la translation du corps de sainte Osmanne.*

Dieu, pour qui les obstacles en apparence les plus insurmontables deviennent, quand il le veut, des moyens très efficaces de réaliser sa volonté et de procurer sa gloire, s'est servi en maintes occasions des invasions normandes, sarrasines ou hongroises pour promouvoir le culte de ses saints et multiplier les hommages religieux dont ils étaient l'objet. La Bretagne

1. *Acta SS.*, t. 3, sept., p. 423, note f.
2. D. Piolin : *Histoire de l'Eglise du Mans*, t. 1, p. 369.

doit, ce semble, à cette circonstance, la notoriété et la diffusion du culte de la plupart des saints qu'elle honore. Mais venons à ce qui concerne sainte Osmanne prise à part. Aucun des biographes anciens de la princesse irlandaise ne nous a parlé de la translation de son corps hors de la Bretagne. Quand et comment en fut-il tiré pour être porté en France, partie à l'abbaye de Saint-Denis près Paris, partie, selon une opinion, à celle de Jouarre, qui n'en est pas bien éloignée? C'est ce que nous ignorons, ce sur quoi les anciens documents ont gardé le silence le plus absolu. Il y a lieu de croire, cependant, qu'elle remonte à la même date que celle des corps de saint Melaine, de saint Tugdual et de saint Maudet, c'est-à-dire à l'année 878 ou dans les environs.

On a parfois avancé, je viens de le dire, que les reliques de sainte Osmanne furent portées partie à l'abbaye de Saint-Denis, partie à celle de Jouarre[1]. Or, si nous avons pour garant irrécusable de la translation à Saint-Denis une tradition immémoriale, appuyée sur des monuments écrits ou figurés, la translation de Jouarre ne repose au contraire que sur un passage assez obscur de la vie de sainte Lutgarde. On y rapporte qu'un prêtre, étant de passage dans cette abbaye, fut favorisé d'une apparition de la vierge *Osanna*, qui se plaignait à lui de l'oubli dans lequel on laissait ses restes sacrés[2].

On ne voit pas, d'ailleurs, que cette apparition et ces plaintes aient servi à quelque chose. Du moins les hagiographes, qui ont parlé avant nous du culte rendu à sainte Osmanne, comme du Saussay, Lahier, D. Lobineau, les Bollandistes ne disent pas un mot des honneurs religieux, qui auraient pu être décernés de leur vivant à sainte Osmanne dans l'abbaye de Jouarre. Les choses se passaient tout autrement à Saint-Denis. Cette abbaye a été vraiment comme le second berceau du culte de sainte Osmanne. Il y était en grand honneur et depuis longtemps au XVIe siècle. C'est de là qu'il rayonnait et s'étendait progressivement à plusieurs provinces de France. C'est de là aussi, au moins par voie de conséquence médiate, qu'i a été communiqué une seconde fois à la Bretagne, afin de s'y implanter solidement au moment même (1782) où la tempête révolutionnaire allait se déchaîner.

1. *Acta SS.*, t. 3, sept., p. 420, n. 14, 15.
2. *Ibid.*, t. 3, junii, 16 juin, n° 34.

2. — *Culte de la sainte à Saint-Denis.*

On vient de voir que nous ne connaissions rien authentiquement sur la manière dont le corps de sainte Osmanne avait été porté de Saint-Brieuc à Paris, ni sur la date précise de cette translation. Il est cependant hors de doute, on l'a vu aussi, que cette translation était un fait accompli au xe siècle, puisque la sainte figurait déjà dans les litanies particulières du grand monastère [1]. Elle ne tarda guère à être considérée après saint Denis comme l'une des principales patronnes de l'abbaye. On le conclut avec certitude de ce que deux fêtes solennelles avaient été établies en son honneur ; l'une, celle du premier avril, avait pour but de célébrer l'élévation de son corps, *elevatio sacri corporis;* l'autre, plus solennelle, le 9 septembre, avait pour objet le *Natale* de la sainte. On conclut aussi rigoureusement que cette institution doit remonter plus haut que le xiie siècle, de ce qu'en 1140, lors de la consécration de la magnifique église abbatiale que Suger avait fait construire, un des premiers autels de la nouvelle basilique fut placé sous le vocable de sainte Osmanne [2].

En 1563, lors du pillage de l'abbaye de Saint-Denis par les Calvinistes, les ennemis du Catholicisme s'acharnèrent contre les reliques, les statues et les images des saints. Ils en profanèrent et détruisirent un grand nombre. Le trésor des reliques de sainte Osmanne, dont les moines avaient la garde, souffrit plus d'une perte dans cette circonstance. Il ne fut pas cependant anéanti, comme en font foi les documents postérieurs et en particulier le *Trésor* de Dom Millet, publié au commencement du xviie siècle [3]. Aussi le culte de sainte Osmanne se maintint-il fidèlement dans ce vénérable sanctuaire national de la France jusqu'à la Révolution, mais j'ignore si on put à cette date sauver de la destruction ou de la profanation quelque partie des ossements sacrés de la sainte. Il est bien à craindre que tout ait disparu sans retour. Heureusement, dans l'intervalle de temps, qui va du ixe à la fin du xviiie siècle, l'abbaye de Saint-Denis avait étendu le culte de la vierge irlandaise à plusieurs des monastères et des autres églises qui étaient sous sa dépen-

1. *Histoire littéraire de la France*, t. X, p. 66.

2. Voir la relation de cette dédicace rédigée par Suger en personne. On la trouvera en diverses publications, et surtout au t. CLXXXVI, p. 1252, de la *Patrologie latine*.

3. C'est le titre d'un livre très curieux sur les reliques que possédait l'abbaye de Saint-Denis.

dance. Elle avait même dû concéder à plusieurs d'entre elles certaine portion des saintes reliques. Ainsi avait-elle fait en particulier pour l'église de Féricy-en-Brie, et grâce à cela le nom et le culte de sainte Osmanne continue à être en honneur dans cette localité et dans les localités environnantes. C'est ce qu'il me faut maintenant établir pour mettre de la suite dans ce modeste travail. De là un nouveau paragraphe dont les éléments vont m'être fournis en grande partie par l'ancien Obituaire de Féricy, aujourd'hui encore conservé[1], et par un travail très intéressant sur la *Légende de sainte Osmanne et les vitraux de Féricy*, qu'a publié, en 1872, M. G. Leroy[2].

§ IV. — Culte de sainte Osmanne à Féricy-en-Brie.

Féricy, petite localité de l'ancien pays de Brie, fait partie aujourd'hui du département de Seine-et-Marne, mais elle doit son existence et tout ce que son passé a de glorieux aux moines de Saint-Denis et à sainte Osmanne. Voici comment la chose s'explique.

En 750 et même jusqu'en 862, c'est-à-dire à la double époque où le terrain, sur lequel s'est formé le bourg en question, fut donné et confirmé à la grande abbaye voisine de Paris, il n'y avait là qu'une simple halte de chasse au milieu des bois et des forêts, qui couvraient tout le sol environnant[3]. Ce furent les moines qui commencèrent à y établir une sorte de prieuré pour l'exploitation du terrain. Puis bientôt d'autres maisons de fermiers et d'ouvriers vinrent se grouper comme partout autour de l'habitation monacale. Bref, à la date de 1173 et sans doute beaucoup plus tôt, Féricy avait déjà titre d'église paroissiale, et l'archevêque de Sens, de qui elle dépendait à ce titre, reconnaissait à l'abbé de Saint-Denis le droit de présentation à la cure[4]. Mais ces renseignements n'intéressent qu'indirectement notre sujet : ce qu'il nous importerait de connaître, c'est l'époque précise où fut implanté à Féricy le culte de sainte Osmanne. Or, par malheur, cette époque est un peu conjecturale, les documents antérieurs au XIIIe siècle étant muets sur

1. Il appartient aujourd'hui à M. le baron Jean Héron de Villefosse.

2. Cette brochure est devenue très rare, et je n'aurais jamais réussi à me la procurer si M. Antoine Héron de Villefosse, membre de l'Institut, n'avait eu l'obligeance de mettre son exemplaire à ma disposition.

3. Félibien : *Histoire de l'abbaye de Saint-Denys*, Preuves, n° 110 et ailleurs.

4. *Idem*, *ibid*., n° 148.

le titulaire de la première église qui fut érigée en cet endroit. Cependant comme l'église actuelle, qui est du XIIIe siècle, est placée sous le vocable de sainte Osmanne [1], il y a lieu de croire que l'oratoire précédent était déjà aussi sous ce patronage. Tout porte à penser par conséquent que le culte de sainte Osmanne existait à Féricy antérieurement au XIIIe siècle. Ce fut sans doute à cette même époque qu'on y déposa la ceinture de la sainte, ce qui portait les personnes de piété à s'en faire ceindre les reins pour mieux mériter ainsi la protection de la servante de Dieu [2]. D'autres reliques encore plus importantes furent retirées en 1409 du trésor de Saint-Denis et concédées à Féricy sous certaines conditions [3]. Enfin une fontaine de dévotion fut aussi dédiée dans le même village à l'honneur de la sainte princesse irlandaise, mais on ignore à quelle date et à quelle occasion. Que fallait-il davantage dans ces âges de foi et de piété, surtout s'il se produisait de temps à autre quelque fait miraculeux, pour attirer les foules auprès des reliques et de la fontaine de sainte Osmanne, pour transformer en lieu saint, en lieu de pélerinage l'ancien manoir de Féricy ? C'est bien ainsi, en effet, que les choses se passèrent. Féricy devint donc le rendez-vous fréquent de pieux pélerins qui venaient implorer la protection de sainte Osmanne comme en font encore foi ses registres paroissiaux, son obituaire et d'autres documents [4]. Anne d'Autriche en particulier commanda une neuvaine de messes en l'honneur de sainte Osmanne et fit venir des eaux de la fontaine de Féricy pour en boire par dévotion et obtenir ainsi par la médiation de la Sainte la grâce de la fécondité et la naissance du grand Roi qui s'appela Louis XIV [5] Aujourd'hui, dans nos jours d'indifférence religieuse, les pélerinages locaux ne sont plus guère fréquentés. Celui de Féricy subit la loi commune. Mais le nom d'Osmanne continue à être entouré de vénération dans cette localité : la vierge irlandaise n'a pas cessé d'en être considérée comme la patronne et sa fête annuelle s'y célèbre toujours avec le même éclat que par le passé.

1. Félibien et Le Roy, *lieux cités.*

2. C'est ce que fit en particulier Anne d'Autriche, en 1637, lorsqu'elle vint en pélerinage à Féricy.

3. Félibien, *ouv. cité*, p. 321, et Preuves, n° 110.

4. Le Roy, brochure citée, p. 3 et 4.

5. Vatout, *Souvenirs historiques des résidences royales de France*, t. IV, p. 315.

§ V. — Sainte Osmanne est classée parmi les saints tutélaires des deux royaumes de France et d'Angleterre.

On put croire un moment au XVIIIe siècle que le nom et le patronage de sainte Osmanne allaient jouir d'une illustration plus grande encore, et qui n'avait rien d'analogue dans le passé. On rédigea en effet, sous l'inspiration de Jacques III d'Angleterre, un Propre particulier à l'usage des cours de France et d'Irlande, dans lequel on fit entrer les principaux saints des deux royaumes, ceux qui avaient le plus de titres à en être regardés comme les Patrons tutélaires[1]. Le but était des plus louables, c'était d'assurer aux deux couronnes et aux deux pays des protecteurs particuliers, c'était d'intéresser d'une manière spéciale à la conservation de la foi et de la piété dans ces deux royaumes les saints et les saintes auxquels on décernait l'honneur de figurer dans ce Propre. C'était aussi une manière indirecte de travailler au rétablissement des Stuarts sur le trône d'Angleterre et d'Ecosse. Aussi Rome n'hésita pas à donner son approbation entière au Propre en question[2]. Mais par malheur ni la cour du Prétendant d'Ecosse, ni celle de France ne tenaient alors une conduite qui fût de nature à rendre efficace en leur faveur la médiation des saints, à leur mériter l'appui divin, dont ils avaient cependant si grand besoin pour triompher de l'impiété. Aussi les Stuarts ne réussirent-ils en aucune façon à ressaisir la couronne d'Angleterre et leur projet de Propre ne parait pas avoir non plus obtenu le moindre succès en dehors de l'approbation romaine, qui lui avait été accordée sans aucune difficulté.

Quoi qu'il en soit à cet égard, ce qu'il était important de faire connaître ici, c'est qu'Osmanne occupait une place honorable sur le calendrier de ce Propre, à côté de saint Louis et de saint Edouard, c'est qu'on la considérait comme l'une des gloires les plus éclatantes des Iles britanniques. Mais il serait inutile d'insister, l'acte pieux dont il s'agit, n'ayant pas obtenu tout l'effet qu'on en attendait. Il en fut heureusement bien différemment d'un dernier événement sur lequel il me reste à appeler l'attention avant de terminer.

1. Je n'ai pu me procurer aucun exemplaire de ce Propre, mais les Bollandistes l'avaient entre les mains, et c'est à eux que je m'en réfère. V. t. III, sept., p. 418, n° 6.

2. *Ibid.* Cette approbation remonte à l'année 1734 et au pontificat de Clément XII.

§ VI. — La fête de sainte Osmanne est insérée en 1782 au Propre de Saint-Brieuc.

Le nom et le culte de sainte Osmanne se trouvèrent entourés d'un éclat tout nouveau dans la seconde moitié du XVIIIe siècle après les travaux de Dom Lobineau et des Bollandistes, et il ne fut plus permis aux habitants de la ville et du diocèse de Saint-Brieuc d'ignorer quels lieux cette vierge irlandaise avait sanctifié et glorifié par sa présence et par ses miracles. Aussi le clergé et un certain nombre de fidèles appelèrent-ils alors de tous leurs vœux le jour où il leur serait permis de rattacher le présent au passé et de renouer la chaîne interrompue des siècles en commençant à célébrer de nouveau la fête de sainte Osmanne. Ce furent ces vœux que tenta de réaliser de son autorité propre, en 1782, Mgr de Bellescize, le dernier évêque qui ait gouverné l'Eglise de Saint-Brieuc avant la Révolution. Il introduisit à cet effet le nom et la fête de sainte Osmanne dans le Bréviaire diocésain, et ils y furent fidèlement maintenus en 1802, lors du rétablissement du culte. Plus tard, en 1847, le même diocèse étant revenu à la Liturgie romaine, le nom et la fête de la sainte furent également maintenus sur les diptyques diocésains, et comme ces diptyques soumis à l'approbation de Rome ont été pleinement sanctionnés, il en ressort, pour ce qui concerne en particulier le rétablissement du culte de sainte Osmanne, que la mesure était digne d'éloge et conforme à la piété traditionnelle du peuple breton.

Il ne me reste plus qu'à produire dans son texte latin l'ancienne vie de la Vierge irlandaise, sainte Osmanne, pour mettre fin à ce que j'avais à dire de l'authenticité du document en question, de l'âge où a vécu la sainte, des lieux qu'elle a sanctifiés par sa présence corporelle, et de ceux où elle a reçu après sa mort un culte plus ou moins éclatant. Voici ce texte dans sa saveur antique, mais aussi avec les défectuosités qui sont inhérentes à la latinité du moyen-âge.

Dom François Plaine, O. S. B.

Vie latine de sainte Osmanne[1]

Ex volumine secundo libri, qui dicitur sanctilogium.
Ex gestis S. Osmanœ[2].

1. Carissima virgo Osmanna, clara stirpe ac regali progenita, mandatis Domini à pueritia tacito corde credebat et quasi aurum electum probata, suis parentibus, cum essent gentiles, eam cogentibus ne christicolis crederet, objurganter obstabat. Dicebat enim : « Cur insana gens mea vestris mutis idolis nil « obesse vel auxiliari valentibus me Dei cultricem caput incli- « nare compellitis legesque prophanas exercere jubetis ».

Quod audientes parentes ejus stupebant, atque alter ad alterum loquebantur : « Quid dicemus de illa jam fidei nostræ peni- « tùs obstanti ». Sed et super pulchritudinem ejus gementes et flentes vanis suis scuptilibus unanimiter vota solvebant omnem ejus subjectionem pollicentes, si puellam, quam vehementer amabant ab amore diligentium Dominum averterent.

2. Cum autem viderent beatam virginem a via veritatis nolle separari tristes finxerunt se eam despondere juveni cuidam ditissimo regionis illius, quæ dicitur Hybernia, quod ideo faciebant ut illa vacaret gaudio et Christicolas haberet odio, sed virgo deicola, hæc audiens, patriam et parentes dereliquit, eamque sua comitante ancilla, nomine *Aclitenis*, Britanniam venit.

3. Pervenientes autem in silvam juxta Ligeris fluvium[2] positam, dum in loco per miliaria quindecim ab hominum habitatione remoto mansiunculas ad habitandum ex foliis et frondibus fecissent, locaque arida frequentarent, nihil erat quo fruerentur nisi graminum radicibus et arborum foliis. Vestitus etiam multo pejor, nam ex juncis et ceteris longioribus herbis fecerunt sibi perizomata.

4. Post hoc vero, dum quidam venator pontificis regionis illius, cum multitudine canum celerrima insectaretur aprum, factum est ut aper ille ad beatæ Osmannæ habitaculum perveniens ante pedes ipsius incumbitur et quasi misericordiam ab ea petens se ipsum pervolvetur. Quem intuens virgo Christi obstupuit dicens se nunquam tale animal vidisse ; veniente autem

1. Manuscrits latins de la Bibliothèque Nationale, n° 14.649, fol. 25 et suiv. Les Bollandistes, qui connaissaient le *Sanctilogium* de Guy de Châtres, n'en avaient cependant qu'une copie très incomplète, comme on peut s'en convaincre en comparant le présent texte avec celui de leur t. 3, de septembre, p. 419 et suiv.

2. Le cours d'eau qui arrose la ville de Saint-Brieuc prend alors le nom de Légué (Ligeris fluvius), comme je l'ai dit plus haut, bien qu'à sa source près de Quintin et pendant tout son parcours il porte le nom de Goët.

postea venatore dolens virgo Domini, pro ejus visione, respondere salutanti noluit, sed suspiria lacrimabiliter fundens et oculos ad celum erigens, ter signum doloris prebuit. Ille vero pre nulla virginis responsione admirans cultellum arripuit, volens aprum occidere, sed nullo cogente ne fieret, nec venabulo nec aliqua gladii acie cutem ejus potuit penetrare.

5. Cernens itaque venator quod porcum occidere non posset canes suos pares paribus connectendo silvas reliquit et ad civitatem quæ Brisis vocatur, rediens et se arte magica à virgine illusum fuisse asserens ac de porci ablatione contristatus, cuncta que viderat episcopo et omni turbæ concivium narravit.

6. Hoc autem omnibus intimato, rogabat populus civitatis presulem ut irent ad videndum si hoc haberet veritatem, consilium quoque inierunt dicentes se illuc ituros signo crucis Domini et aqua benedicta preeunte ; civibus ita pervenientibus inventa est ab eis virgo beatissima, orans ad Dominum prona, nullum corporis ejus indumentum erat preter pilos camelorum, caro ejus sauciata erat pro asperitudine lectuli cujus compositio erat spinea ; vidente igitur omni populo beatam Osmannam prestigiis obstare valentem et omnia ydolorum genera vituperantem, multa quoque convicia genti incredule inferentem, tandem sic eam alloquitur episcopus qui sanctitate preerat omni turbæ : « Credo te, virgo, ad presens Dei baptismo obe« dire, atque Christicolis et prophetis indesinenter credere. » Quod statim ut illa audivit, dixit nichil in mundo noscere melius.

7. Tunc gavisus episcopus de responsione illius sic eam iterum alloquitur dicens : « Dei templum, Osmanna, Deo et ejus « angelis atque archangelis omnibus quoque Deum diligentibus « amica eris lavacrum suscipiens regenerationis ». Cum igitur vase aqua impleto omnes turme circa illam accederent ut ipsa cathecuminaretur, quidam homo qui transactis jam tribus annis oculorum erat privatus lumine, vocavit eam et tetigit et ipsa palpata statim visum recepit.

8. Quod videntes cuncti qui aderant gavisi sunt dicentes eam vere ancillam Dei esse et virginem. Tunc baptizavit illam episcopus nomine Flodoveicus, vocans eam Osmannam nam antea gentili nomine vocaretur Argariarga. Tradidit autem sibi episcopus quemdam agricolam qui edificaret sibi hortum et viridarium ex quibus benedicta virgo haberet ad vescendum, item et alium hominem cementarium sibi tradidit ut ecclesiam ei constitueret in qua ipsa oraret.

9. Cumque agricola quantum melius poterat agrum et hortum prepararet, videns dyabolus benignum hominem bono operi deditum, preparare ei insidias, de sua temptando domina conatus est. Quadam namque die ipso agricola summo mane surgente et ut agrum coleret preparante obvius sibi affuit malignus spiritus et dixit ei : « Homo quid queris ? Vel cui servis ?

« aut quid utilitatis de tua domina consequeris ? Si mihi « volueris obedire, tibi aurum et argentum omnesque mundi « hujus prebebuntur delicie. Cui agricola : si, inquit, hec « omnia vera esse scirem, tibi obedirem et crederem ». Hiis dictis accedens temptator osculatus est agricolam, precando ut alter alteri fidem daret sibique consuluit ut frequenter sue domine convicia inferendo eam ad iracundiam provocaret.

10. Cum igitur recessissent se invicem osculando dicentes sequenti die juxta fontem quæ Lachis dicitur se visuros et iterum mutuo locuturos, mox ut agricola reversus in domum, maligno vexatus spiritu cepit amittere visum. Cumque sanctam virginem quasi sidus matutinum fulgentem per domum ob errans videre non posset, clamare cœpit et dicere : « Domina cui traditus sum « ad custodiendum, ab homine iniquo illusus sum et ante cons- « pectum tuum graviter me peccasse confiteor. » Que dixit ei : « Cum tibi commissa sim ad custodiendum quomodo potest « aliquis custodiri ab alio non potenti seipsum custodire ». Qui respondit : « O venerabilis virgo vesanus sum et sine sensu, « unde nec anime mee vires mecum videntur manere, tre- « more corporis membra mea omnia occupante. »

11. Hec audiens pia virgo Osmanna miserta est super agricolam et dixit ad eum : « Renuncia draconi pessimo mundum cir- « cumeunti et quem devoret perquirenti, ut dominus Jhesus Chris- « tus misereatur tui » qui respondit : « Virgo benignissima et « pudica, tuis meritis et orationibus credo me liberandum ab « inimico ».

12. Tunc illa nudis genibus super solum prostrata pro salute illius lacrimas multimodoque suspiria ad Dominum fudit ut ei sensum, quem amiserat fallacia et fraude dyaboli, redderet et ipsum ad viam veritatis misericorditer revocaret. Oratione vero finita statim agricola sensum recepit quem perdiderat.

13. Hec igitur et hiis similia operante Domino, mediante beata virgine Osmanna accidit ut cujusdem ditissimi hominis manentis juxta fluvium Ligeris filia, nomine Androchildis, cum carnem comederet quodam osse os ejus implente, gutturque extorquente loquelam amitteret. Audientes vero parentes illius à quodam presbitero Archilia nomine quod Dominus pro ipsa virgine multa miracula faciebat, cecis nam que visum, claudis gressum, surdis auditum, mutisque loquelam reddebat, preparatis equis et curribus ceterisque necessariis ad visitandum alme virginis mansiunculam properarunt.

14. Cumque iter arriperent predicta filia que loquelam amiserat parumper dicere cepit « O. O. O. Osmanna ». Itinere vero unius diei expleto ter cepit dicere « O. O. O. Osmannam ». Postquam autem ante conspectum ipsius venit, mox ut virgo piissima oratione fusa ad Dominum membra ejus palpavit et tetigit, statim ad tactum ipsius os quod diu in gutture puellæ jacuerat, totum sanguinolentum exivit.

15. Videntes itaque parentes puelle eorum filiam per beatam Osmannam a passione gutturis mirabiliter liberatam glorificaverunt Deum, dicentes : « Vere Dei famula et a Deo virgo electa « diceris, que tot miracula operaris ». Et sic petentes benedictionem a virgine cum ineffabili gaudio recesserunt, dicentes quoque nunquam se talem vidisse dominam ; omni populo sibi obvio cuncta que de ipsa viderant enarrarunt.

16. Hoc autem miraculo usquecunque diffuso convenit illuc multitudo gencium peregrè proficiscentium, dona quoque plurima Christi virgini afferentium. At illa pecuniam et omnia eorum munera respuente, inierunt omnes consilium ut operarios multos conducerent et illic Altissimo in honore ipsius ecclesiam fabricarent.

17. Eodem cursu temporis erat quidam regis Hyspanie filius, nomine Eclotonius, qui bone indolis et magni decoris juvenis, ea quæ necessaria erant pauperibus erogabat, Christumque à pueritia et omnes Christicolas diligebat. Quod videns mater ejus Afronisia, que erat pagana, dixit ad eum : « Si amplius Christum colueris ante diem crastinam morte morieris ; qui hec audiens motus pre ira matris sue maledictionem pro maledictione intulit et ob hoc protinus loquelam ac visum perdidit. Mater vero pro dolore filii quo nihil in mundo sibi erat amabilius adeo mente consternata ut ita est in insanaa verteretur.

18. Cunctis autem de doloribus utriusque dolentibus, ecce quidam sacerdos peregre proficiscens, nomine Remigius, qui veniens de partibus in quibus beata Osmanna degebat dixit ad eos : « Si facere quod docerem velletis vobis prodesset et « istis ». Hec audientes qui aderant, memoratum presbiterum coram rege duxerunt et quod ei dixerat retulerunt. Qui dixit ad eum : « Si uxori mee et filio possis conferre salutem, mee tellu- « ris episcopum vel certe participem medietatis regni mei te « constituam. » Cui sacerdos : « Si ad sanctam Osmannam vir- « ginem cum uxore et filio accedere velis, ipsa mediante, resti- « tuta utrique pristinâ sanitate gaudebis ». Quod et factum est. Rege namque cum uxore et filio multoque comitatu ad locum virginis properante et eam in oratione positam salutante, illa eos similiter salutavit et dixit : « Quid queritis ? » Cumque illi dixissent quod nichil aliud, quam salutem eorum quos torqueri videbant quererent et eam super hoc rogaturam à longe venerant, confestim hoc dicto restituta est sanitas tam regine quam filio.

19. Hiis igitur et aliis multis choruscans miraculis beatissima virgo Osmanna tamdem feliciter migravit ad Christum quarto idus septembris. Ex necrologio[1].

1. Ce passage final a été emprunté au Nécrologe de Saint-Denis.

HISTOIRE ET CARTULAIRE[*]

DU PRIEURÉ DE

NOTRE-DAME & SAINTE-MARGUERITE

DE LA PRESLE

CHAPITRE TROISIÈME

De la guerre des Anglais à la translation du Monastère

(1339-1477)

C'est en 1339 que le pays commença à devenir le théâtre de cette guerre longue et funeste que firent naître les prétentions injustes d'Edouard III d'Angleterre, à la couronne de France, par suite de la mort du roi, Charles IV le Bel, sans enfants mâles.

A la tête d'une ligue puissante, formée de l'empereur Louis de Bavière, du duc de Brabant, des comtes de Namur et de Hainaut, des Flamands soulevés par le brasseur Artevelle, du marquis de Juliers et de plusieurs autres seigneurs, Edouard avait débarqué en Flandre d'où, après avoir renforcé son armée de 20,000 Allemands, il s'était rendu à Valenciennes et avait attaqué Cambrai. Forcé d'en lever le siège, il s'avança ensuite jusqu'au Mont-Saint-Quentin, d'où il détacha des troupes qui ravagèrent le Laonnais et la Thiérache, en pillèrent et brûlèrent la plupart des places ouvertes et même quelques-unes de celles qui était fortifiées [1].

Dans ces excursions de l'ennemi, les abbayes de Clairefontaine, de Bucilly, de Saint-Michel et de Foigny furent livrées au pillage. L'abbaye d'Origny, particulièrement, éprouva des maux affreux et ses religieuses furent livrées à la brutalité des soldats. Tant d'excès commis à quelques lieues des Ardennes n'étaient pas faits pour rassurer les religieuses de La Presle; aussi bien, encore que cette année-là l'ennemi ne descendit guère plus bas que Plomiou, un peu au nord de La Presle, il est indubitable

[*] Voir page 5, tome IV de la *Revue de Champagne*.

1. Martin, *op. cit.*, I, 463 et suiv.

que les dames abandonnèrent la maison à la garde de Dieu et s'enfuirent.

Au surplus, comment ces pauvres filles eussent-elles pu rester sans défense au monastère ? L'année suivante (1340), les Hennuyers (habitants du Hainaut), pillèrent Aubenton et vingt villages voisins ; le comte de Portien lui-même ravagea le pays jusqu'à Boult-sur-Suippe, au delà même de La Presle, et l'avenir était gros d'orages. C'était bien plus qu'il n'en fallait pour déterminer ces pieuses enfants de Saint-Benoît à chercher gite ailleurs.

Où se réfugièrent-elles et à qui eurent-elles recours pour leur aider à vivre en remplacement de leurs terres ?

Il y a tout lieu de croire qu'elles vinrent à Reims dans une de leurs maisons ou encore qu'elles allèrent à Rethel, et que l'abbé de Saint-Nicaise de Reims leur accorda des ressources pour vivre, sinon un gîte pour habiter.

L'abbaye de Saint-Nicaise de Reims avait alors pour abbé, depuis 1317, c'est-à-dire depuis vingt-cinq ans au moins, un religieux nommé Philippe La Coque[1], lequel ne mourut que le 18 janvier 1349. Philippe était né à Reims ; la prieure de La Presle qui vivait en ce temps-là, nommée Agnès de Reims,

AGNÈS DE REIMS

Prieure, 1344

était aussi originaire de cette ville. Fût-ce à titre de compatriote qu'elle s'adressa de préférence à l'abbé de Saint-Nicaise ? Il se peut. Toujours est-il que l'abbé ne fut pas sourd aux prières de cette dame, car entre toutes les pièces du Cartulaire de La Presle, il en est une[2] dans laquelle nous voyons qu'en l'année 1344, la prieure se souvenant que l'abbé de Saint-Nicaise « lui a fait beaucoup de bien, donné de grands présents et rendu plusieurs services... dont ledit abbé n'a jamais reçu aucune reconnaissance ny paiement, (et) ne voulant rester ingrate pour rendre bien pour bien, par un motif d'amour et d'affection envers ledit abbé... son bon ami », elle lui fait don perpétuel de 30 setiers de seigle sur les dîmes de Bussy-le-Château.

A vrai dire, l'abbé de Saint-Nicaise n'avait pas besoin de ce présent. Son abbaye était déjà une des plus grandes et des plus riches de France ; la prieure de La Presle aurait pu, par

1. Par une sentence du Parlement qui annulait certains revenus à vie dus par les habitants d'Ecry à plusieurs bourgeois de Reims, le 26 mai 1375, une moniale de La Presle, nommée Marguerite La Coque, apparemment de la famille de l'abbé de Saint-Nicaise, perdit les cent sous annuels qui lui étaient dus. (Varin, *Arch. adm.*, III, 393-400.)

2. V. la pièce n° XCIII.

conséquent, conserver à son pauvre couvent un revenu qui lui était bien nécessaire. Néanmoins, cette marque de reconnaissance, indépendamment de la fraîcheur et du sentiment de convenance exquis qu'elle respire, demeure un signe que les sœurs de La Presle, forcées de fuir loin de leur monastère, sans ressources autres que la Providence, s'étaient adressées à Saint-Nicaise, que cette abbaye les avait secourues et qu'elles n'avaient pas voulu attendre leur retour pour remercier leur bienfaiteur.

Combien de temps demeurèrent-elles dans ce refuge ? Aucun document ne le marque d'une manière précise, mais il est probable que ce fut durant une vingtaine d'années et qu'elles ne retournèrent pas à La Presle avant l'année 1360. Comment, en effet, eussent-elles fait pour y vivre ? En 1346, quarante mille ennemis descendaient encore chez nous jusqu'à Crécy, à quelques lieues de La Presle, où ils écrasaient l'armée royale et soixante mille hommes des provinces de Champagne et de Picardie ; en 1350, le seigneur de Chassepierre, Gilles de Rodemack, désolait le Rémois ; les Flagellants, joignant le brigandage au fanatisme religieux, parcouraient la Thiérache et le Portien ; de 1348 à 1350, la peste sévissait sur le même pays ; en 1356, les Anglais nous faisaient subir une nouvelle défaite à Poitiers ; les paysans révoltés par les excès publics et l'anarchie qui régnaient en haut lieu semaient, sous le nom de Jacques, le fer et la flamme dans une grande partie de la Champagne, de la Picardie et tout particulièrement dans le Laonnais ; les soldats sans emploi, formés en bandes sous le nom de Grandes Compagnies, pillaient les mêmes lieux ; les partisans de l'intrigant roi de Navarre, Eustache d'Auberchicourt, seigneur du Hainaut, et l'Allemand Albrest, mettaient tout à feu et à sang dans le Rémois ; enfin, en 1359, les Anglais débarquaient de nouveau, traversaient la Picardie, brûlaient l'abbaye bénédictine de Saint-Vincent de Laon, s'emparaient, entre autres places, de la petite ville d'Ecry, se répandaient dans tout le pays, investissaient Reims et ne se décidaient à partir qu'après sept semaines d'efforts inutiles pour s'emparer de la ville où ils voulaient faire couronner Edouard en qualité de roi de France.

Il est donc évident que pendant vingt années les moniales de La Presle n'habitèrent pas leur Prieuré : nous en avons encore une autre preuve.

Vers 1343, Philippe VI de Valois, pour supporter les frais de guerre, ordonna la levée de taxes extraordinaires sur le peuple et sur le clergé du royaume. Dans ce but et pour faciliter ce travail dans l'étendue du diocèse de Reims, en 1346, on dressa un pouillé de tous les bénéfices réguliers et séculiers, simples et doubles, avec l'estimation de leur revenu et la taxe de chacun d'eux en proportion de ce revenu. Or ce codex ne fait

aucune mention du Prieuré de La Presle [1]. Que conclure de là, sinon que les religieuses n'y étaient pas, que leurs revenus, conformément à tout ce que nous avons dit, n'avaient pas de valeur et que leur maison même passait pour complètement ruinée.

Un jour vint cependant, après la paix de Brétigny (8 mai 1360), où le calme se fit et où les religieuses purent regagner La Presle. Malgré tout ce qu'elle avait eu à souffrir, la maison n'était pas ruinée au point qu'elle fût inhabitable. Du mobilier, sans doute, il ne devait plus guère y en avoir ; de graves avaries avaient aussi endommagé les édifices : l'église, le cloître, les bâtiments claustraux, les communs, tout l'ensemble. Mais enfin, les religieuses retrempées par le malheur dans l'esprit de pauvreté, habituées à vivre de la vie de privation, purent reprendre là, la vie régulière des anciens jours. Comme elles durent être heureuses, même malgré leurs souffrances, de revoir les murailles de ce cher Prieuré et de se retrouver chez elles ! Que de larmes d'attendrissement mêlées à des larmes de tristesse durent couler de leurs yeux, au jour de leur retour, dans la visite qu'elles firent de tous ces lieux bénis, dans le partage de leurs impressions, dans l'effusion de leurs premiers cantiques sous la voûte de l'église en partie abîmée !

En quel nombre étaient-elles parties vingt ans auparavant ? En quel nombre revenaient-elles ? Il n'est pas possible de le savoir. Ce qui paraît certain, c'est qu'elles rentrèrent au Prieuré entre 1361 et 1364, peut-être à l'avènement de favorable augure du roi Charles V, puisqu'en cette année même elles abandonnèrent leur rente de Bussy à un nommé Jacquemart « pour prest (d'argent) qu'il a fait à La Presle [2]), en vue de l'entretien des sœurs et des réparations de la maison.

Pour leur maison d'abord, il n'y a pas de doute que les dames de La Presle aient eu besoin d'argent ; pour elles-mêmes, en second lieu, cela n'était pas moins nécessaire. Toute leur fortune était en terres, celles-ci étaient demeurées incultes ou avaient été ravagées pendant près de vingt ans et les fermiers, par conséquent, sans moyen d'existence pour eux-mêmes, n'avaient pas pu payer leurs redevances. D'ailleurs, comment les sœurs eussent-elles fait pour réclamer leur dû ? à qui ? où, dans un si malheureux état de choses ? Elles avaient bien, durant leur séjour à Reims ou à Rethel, adressé leurs justes

1. Le Pouillé du diocèse de Reims, dressé entre les années 1203 et 1212 et reproduit par Varin (*Arch. adm.*, II, 1025) passe également sous silence le Prieuré de La Presle : ajoutons toutefois que ce Pouillé n'est pas complet.

2. V. au Cart. la pièce n° XCVII.

doléances au seigneur d'Espaingny pour qu'il eût à leur payer leur rente de Jusaincourt[1], au seigneur de Ceri pour leur muid de froment des terrages de Nanteuil[2], aux sires d'Ecry[3] et de Château-Portien[4] pour le don de Raoul ; mais, à supposer que ces rares débiteurs eussent répondu aux appels de ces dames et que, depuis le retour de la paix, ils eussent payé régulièrement leurs arrérages ; à supposer encore que quelques autres eussent agi pareillement, la gêne des seigneurs et de tout le peuple n'était pas moindre que celle des monastères : combien d'autres ne payaient pas et rendaient par là même insuffisants les efforts des premiers pour l'entretien des religieuses !

Quoique cela, les dames de La Presle jouirent d'une tranquillité relative au sein de leur chère maison, jusqu'au moment où le roi Charles V, fils et successeur de l'infortuné roi Jean, se vit obligé de déclarer la guerre à l'Angleterre. Ce fut en 1370. Dès lors, les Anglais débarquant de nouveau et traversant la Picardie, une première fois en 1370, une seconde fois en 1373, les pauvres filles durent quitter leur Prieuré, l'abandonner au pillage et fuir l'ennemi dans leur ancien refuge.

Revinrent-elles à La Presle pendant la trêve de deux ans (1375-1377) que le pape se réjouit d'amener entre les deux parties ? Il se peut, mais ce retour n'eût été guère avantageux pour elles puisqu'en 1380 le duc de Buckingham, descendant de Calais par la vallée de la Somme, Saint-Quentin et Laon et dévastant les places ouvertes devant lui, traversant l'Aisne à Pontavert, c'est-à-dire à quelques kilomètres de La Presle, logeait à Cormicy et Hermonville, s'aventurait jusqu'aux portes de Reims, puis, de là, par Beaumont-sur-Vesle, Condé-sur-Marne, Vertus, Vallant-sur-Seine, Troyes, le Gâtinais, la Beauce, la Sarthe et la Bretagne, rembarquait pour son île presque sans coup férir — sept. 1380[5].

Il est plus probable que les religieuses ne rentrèrent dans leurs foyers qu'après le départ des Anglais et qu'elles y demeurèrent pendant les quelques années de calme relatif qui marquèrent le commencement du règne de Charles VI.

Ce n'était pas cependant que les temps fussent heureux, car les habitants des bonnes villes de Champagne, excités par les subsides sans fin que l'on exigeait d'eux, s'étaient sérieusement révoltés (1381), les troupes envoyées pour réduire les Gantois et les Gueldres avaient fatigué la contrée par deux passages successifs (1382, 1388) ; le schisme qui déchirait l'Église divisait

1. *Id.*, LXXXII ; décembre 1344.
2. *Id.*, XCII ; janvier 1341.
3. *Id.*, XCIV ; 22 novembre 1356.
4. *Id.*, LXXVIII.
5. D. Lelong, *op cit.*, 337, rapporte ce fait à l'an 1373.

également les esprits : l'épidémie, commençant par la Champagne, la Bourgogne et la Beauce, sévissait à deux reprises (1399-1402 et 1404) ; des impôts excessifs qui étaient levés sur tous avec une rigueur non-pareille écrasaient la nation (1405) ; la rivalité des princes avait eu pour première conséquence la guerre civile et le pillage en Champagne (1404-1407); mais enfin, il n'était pas possible que les religieuses de La Presle restassent toujours dans un lieu de refuge et peut-être à charge d'autrui. Il est donc plus que probable qu'elles étaient à La Presle quand éclata la terrible querelle des Armagnacs et des Bourguignons. Ce qui porte à le croire, c'est que le 5 novembre 1409, le seigneur de Maisseny, du Châtelet et de Lalobbe, Jean de Rozoy et sa femme Béatrix de Récy, reconnaissent devoir à « l'église de La Presle » une rente accordée jadis au Prieuré sur les moulins de Balhan, dont ils étaient alors les détenteurs. Ils ajoutent qu'ils avaient « défailly de payer ladite rente par certaines années[1]... pour la négligence de requérir et demander » qu'avaient commise les infortunées religieuses : ce qui veut dire, à notre sens, que « par certaines années » le monastère avait été abandonné ; que ces dames, par conséquent, avaient été empêchées par la force des choses de « requérir et demander » leurs rentes pendant ce temps ; mais qu'à ce moment elles étaient de retour à La Presle et que, fortes des titres qu'elles avaient sauvés heureusement, elles avaient adressé au « seigneur du Châtelet » leurs légitimes réclamations.

Malheureusement cette demande en restitution de rentes que les dames de La Presle firent à Jean de Rozoy paraît avoir été la dernière à laquelle il a été répondu ou que les religieuses eurent la facilité de faire, car elles allaient être obligées encore une fois de fuir et de chercher pour longtemps un refuge loin de leur Prieuré. En effet, presque au lendemain de ce jour, la guerre civile éclata (1410) et elle allait déchirer le pays jusqu'au 21 septembre 1435 ; en 1415, les Anglais descendaient une troisième fois en France, infligeaient à nos armées la honteuse défaite d'Azincourt (25 oct.) ; puis, s'emparant successivement de nos plus belles provinces, mirent le roi à deux doigts de sa perte et demeurèrent chez nous jusqu'en 1453. Quoi encore ? une soldatesque effrénée, successivement appelée les routiers, les écorcheurs, les retondeurs, même après la cessation de la guerre, dévasta les campagnes et se livra, sans égard pour les églises, les monastères, les femmes ni les enfants, aux actes de la plus affreuse barbarie ; les paysans eux-mêmes, forcés d'abandonner leurs champs et poussés au désespoir, vécurent de brigandage ; enfin, comme conséquence, les loups, la famine (1430) et la peste (1437-1438) vinrent mettre le comble à

1. V. au Cart. la pièce n° XIX.

tous ces maux. Heureusement que Dieu veillait sur nous. Par un coup de sa Providence, alors que tout semblait perdu, une héroïne et une sainte champenoise, Jeanne d'Arc, sauva le roi, délivra le pays et fut la cause première du retour de la paix.

Chacun la souhaitait cette paix ; cela n'empêcha pas que beaucoup de lieux eurent beaucoup de mal à la retrouver. Ecry fut de ce nombre, car Monstrelet nous dit dans ses Chroniques : « qu'en ces propres jours, les gens du roi Charles tenant la frontière vers Reims, s'assemblèrent avec 400 combattants pour aller courre devers Rethers et autres lieux tenant le parti de Bourgogne ; et, de fait, accueillirent grand nombre de paysans, vaches, chevaux et autre bétail à tout lesquels s'encuidèrent retourner sauvement en leurs garnisons : si etoit leur chef Yvon du Puys. Et entre temps qu'ils faisaient leurs courses, en vinrent les nouvelles au bâtard d'Humières, capitaine de Herquery (Ecry); si assembla gens d'armes à tout lesquels il poursuivit vigoureusement iceux François ; et, en conclusion, les assaillit par si bon arroi qu'il les tourna à déconfiture, et en y eut environ que mort que pris XL, et les autres se sauvèrent par fuite, avecque leur capitaine chacun où ils purent le mieux ; et de la partie dudit bâtard y furent morts environ X hommes [1]. »

Cependant, peu à peu, la campagne désolée reverdit, les villages se repeuplèrent, les villes retrouvèrent leur activité ancienne et les monastères leurs familles religieuses.

Il n'y a pas de doute que les filles de La Presle, malgré le triste état de leur maison, leur pauvreté, leur petit nombre, l'affaiblissement de la discipline, revinrent avec bonheur au prieuré et qu'elles reprirent, dans ce lieu béni, la vie de prières, de travail et de perfection à laquelle les vouait leur sainte vocation. On était aux environs de 1445; tout promettait de longs jours de repos, quand vers l'époque de l'avènement de Louis XI (1461), « l'église, le domicile, les structures et l'édifice du prieuré de La Presle, par malheur et par un incendie de feu, furent désolés et entièrement brûlés, détruits et tombés en si grande et griève ruine qu'à peine (étaient-ils susceptibles) d'être reédifiés ».

Il n'en fallait pas tant pour amener la ruine complète du prieuré. Le « culte divin » fut donc « discontinué à l'occasion des choses susdites »; et comme « les fruits et (les) revenus du prieuré étaient (tellement) modiques qu'ils ne (pouvaient) suffire à la réédification ou même la seule réparation de l'église, des édifices et du domicile », les religieuses durent les abandonner. C'en était fait de la maison de La Presle.

En cet instant suprême, la communauté elle-même, forcément dispersée, désolée, sans ressources, réduite à quelques

1. Collect. de Buchon, VI, 163.

dames, sembla périr. Pour relever son courage, il eût fallu la main puissante de l'archevêque, mais le prélat, qui possédait alors le siège de Reims, Jean-Juvénal des Ursins, était trop occupé aux affaires supérieures de l'Etat pour qu'il pût s'intéresser à une œuvre locale. Pendant le reste de son pontificat (1449-1473) les religieuses demeurèrent dans la désolation et le prieuré acheva presque de disparaître.

Les choses en étaient là depuis « seize ou vingt ans », quand l'archevêque Pierre de Laval (1474-1493), apparemment sollicité par la Prieure un peu après son arrivée à Reims, prit la résolution d'intervenir. Le 26 juin 1477, il adressa une « Lettre » épiscopale à tous et un chacun « les doyens, prêtres, curés, chapelains et toutes autres personnes ecclésiastiques et recteurs d'églises du diocèse de Reims », leur exposant le triste sort des pauvres nonnes, mandant qu'on reçût bénignement leurs procureurs, priant les prêtres d'en parler aux fidèles et enfin, accordant quarante jours d'indulgence à qui ferait une aumône en faveur de La Presle[1].

A la suite de cette lettre, les procureurs du prieuré n'eurent plus, sans aucun doute, qu'à recueillir leur petite moisson d'aumônes. Le pauvre, tout particulièrement, leur donna son obole, nous en sommes sûrs, quoiqu'il fût écrasé par les impôts ; et grâce à cet effort de charité, la communauté fut reformée, un zèle nouveau fut rendu à ses membres et la vie religieuse refleurit parmi elles comme dans les jours anciens ; mais ce ne fut pas à la maison de La Presle.

(*A suivre.*) E. C.

1. V. au Cart. la pièce n° XCVIII.

PRÉCIS D'UNE HISTOIRE*

DE LA VILLE & DU PAYS

DE MOVZON

(ARDENNES)

IX. Histoire militaire au XVII[e] siècle

a. Le siège de 1639 et la Guerre de Trente ans.

Le pays souffrait cruellement de la guerre qui durait indéfiniment entre la France et l'Espagne. La garnison d'Yvois composée de quatre-vingts maîtres et quatre cents fantassins faisait, en l'année 1638, régulièrement le dégât dans le pays de Mouzon, enlevait le bétail, emprisonnait les habitants. La sentinelle, appelée *le Braillard*, postée au plus haut point de la montagne du *Terme*, non loin du chemin d'Ivois, eut bien souvent à faire, et dut fréquemment descendre la côte en courant et criant, tant pour avertir les vignerons travaillant tout armés à leurs champs, que pour donner l'alarme en ville. On vit un jour ceux de Mouzon, au nombre de soixante-dix, marcher contre eux, leur tuer douze soldats et blesser nombre de cavaliers et de chevaux. Puis, le Gouverneur pour le jeune comte de Grandpré, d'Allamont de Bandeville[1], envoya à leur secours et fit tirer quelques volées de canon. Ses soixante mousquetaires contraignirent les Espagnols à abandonner leur butin et à prendre la fuite. Les Mouzonnais furent assez heureux pour ne pas perdre un seul homme.

Mais c'était là une monnaie courante. D'autre part, Piccolomini courait la frontière de Champagne et espérait toujours quelque succès qui lui permît d'entrer plus avant. Le roi de France avait destiné deux armées pour la Champagne : l'une de 12,000 hommes de pied et 4,000 chevaux, sous le maréchal de Châtillon ; l'autre de 10,000 hommes et 3,000 chevaux, sous M. de Feuquières. Ce dernier devait attaquer Thionville ; ce

* Voir page 124, tome IV de la *Revue de Champagne*.

1. De la famille de nos d'Allamont de Malandry. Le château de *Malandry* était une des quatre *filles* d'Yvois.

qu'il commença le 22 mai 1639. Mais dès le 6 juin, Piccolomini vint au secours de la place et fit subir une véritable défaite à notre armée qui perdit 4,000 hommes, ses bagages et son artillerie. Ce général, encouragé par ce brillant succès, pensa d'abord à s'emparer de Verdun ; mais ayant jugé ses forces insuffisantes, il se retourna vers *Mouzon*, qui était presque sans défense, au dire du gouverneur d'Yvois. Il croyait s'en emparer sans coup férir ; il fallut tenter le siège en règle.

Dès la fin de décembre 1638, le Roi avait pensé qu'il devait mettre à la tête de Mouzon, un gouverneur solide et résolu, et avait fait choix du sieur *de Refuge*, capitaine d'une compagnie au régiment des gardes. Sa nomination fut signée le 30 décembre, et le même jour les échevins et habitants de Mouzon recevaient du Roi, leur souverain, l'ordre de le reconnaître et de lui obéir en tout ce qu'il ordonnerait pour le bien du service et la sûreté de la place. Il paraît que celle-ci avait mauvaise réputation ; car, dès son arrivée à Mouzon, M. de Refuge écrit à son frère en ces termes : « On m'avait fait cette place si mauvaise que je la trouve bonne. Ie la crois hors de surprise et hors de siège. Pour le présent les murailles sont hautes, les portes difficiles à pétarder, la garde bonne, les habitants fort zélés et fort fidèles. Pour le siège ce n'en est pas le temps ; et que c'en seroit la saison, le Pays de Luxembourg est sy ruiné qu'une armée n'y sauroit vivre. » (Mouzon, 19 janvier 1639).

Cependant le gouverneur n'ignorait pas que les ennemis se remuaient et levaient des troupes. Il fit tous les efforts possibles pour obtenir quelques munitions de guerre, de la poudre surtout, car « nous sommes icy en lieu à estre bien visités doresnavant » écrit-il le 4 mars. Mais à ce métier il eut beaucoup de peine et désespérait de voir les fortifications s'achever faute d'argent : « Ie vois bien que je n'aurai ni poudre ni mesche et de tout le reste de mesme. » C'est véritablement un peu court, et cependant il a reçu avis que les ennemis voulaient entrer en France par ce canton : « Ie défendray le passage sur le Pont de Mouzon. Les pays de Pouilly, Hynault (Inor), Premoie et autres, je ne l'entreprendray point, cela passe ma commission. Ie ne vois pas qu'ils nous puissent faire tout le mal qu'ils croient. » (25 avril). Pour la question des vivres, M. de Refuge ne fut pas plus heureux que pour ses munitions ; ses chariots partirent à Châlons, et revinrent à vide des magasins, le 15 mai.

Une note que nous trouvons au dos d'une lettre, et qui pourrait bien être de Biscarat, le gouverneur du Mont Olympe,

nous renseigne ainsi sur l'état de la garnison. Elle est trop faible et ne compte que 350 hommes effectifs, ce qui ne peut suffire à garder la ville et encore moins les dehors. Il faudrait mettre au moins un dehors en défense, et avoir quelque cavalerie, car *les ennemis sont tous les jours aux portes.* Pareillement il faudrait augmenter la garnison de Beaumont qui est d'aussi grand garde que Mouzon : il n'y a que quatre-vingts hommes portant armes. Ou alors il faut en raser les murailles, parce que si l'ennemi se saisissait de cette place, il incommoderait fort les places de la Meuse, qui est guéable, et par où l'on ne pourrait plus rien mener : Mouzon et Stenay surtout souffriraient beaucoup. L'argent manque pour les fortifications; on ne peut continuer sans cela.

Cependant un peu d'espoir est revenu dans les premiers jours de juin : il est arrivé dans la place quatre compagnies du Val. Et le gouverneur compte que tant en habitants qui portent armes qu'en soldats, il aura bien près de 2,000 hommes bien résolus à se défendre. En outre, il compte que M. de Chastillon approche et sera vers Mouzon le 13. Par la correspondance de Châtillon, nous voyons encore que le 16, il avait envoyé 400 hommes à M. de Refuge et qu'il avait prié Biscarat de lui prêter de la poudre. Le 18, le maréchal savait que Piccolomini avait logé cette nuit aux environs d'Yvois. Et en effet, c'est le 18 que les Impériaux se présentèrent devant Mouzon. Ils réussirent à s'emparer des dehors, malgré une vigoureuse résistance. Puis ils foudroyèrent la ville de leurs quatre batteries de canon, de leurs bombes, et il est certain que la ville courait le plus grand danger lorsque Châtillon arriva à propos pour chasser l'ennemi des dehors et même le contraindre à lever le siège et à se retirer vers Ivois.

La Gazette de Renaudot, n° 79, s'empressa d'insérer ce succès : on y lit surtout les belles actions du maréchal de Châtillon. Cependant le rapport officiel, car c'est une *Relation dictée par le Maréchal* lui-même (Fr., 3,762,78), daigne constater que le sieur de Refuge y fit son devoir généreusement, étant judicieusement assisté du sieur de Mance, enseigne d'une compagnie de la garde de S. E. le Cardinal. Nous renverrons pour les détails de l'expédition de Châtillon, à la Correspondance que nous publions ailleurs. Nous donnerons la parole à M. de Refuge qui, comme il le dit, devint historien malgré lui : il tenait à citer nombre de personnes dont la Gazette avait omis les noms; à redresser les attaques plus ou moins fantaisistes que la même *Relation* fait exécuter à l'ennemi ; en un

mot, il voulait rétablir la vérité. Le mémoire fut rédigé le 1er juillet, sous la date du 20 juin, jour de la levée du siège, puis imprimé et distribué uniquement aux amis de M. de Refuge dont le nom ne parut point. *Sa* copie manuscrite est à la Bibliothèque nationale, fonds français 20,625, fos 44 à 50, sous le titre : « La Vérité du Siège de Mouzon. » Elle nous a conservé nombre de détails locaux fort intéressants pour nous et qui ont leur place marquée ici.

« Notre commandant[1] ayant eu advis de différents endroits que les ennemis faisoient état d'assiéger cette ville de Mouzon, ordonna aux munitionnaires de faire moudre une quantité de bled, dont une fut gardée en farine et l'autre convertie en pain, tant pour la nourriture des soldats que pour subvenir à quelques pauvres gens de la ville et des villages qui pourroient être employés au travail durant le siège. Les maistres de ville, les sieurs *Penard* et *Solet*, eurent le soing de faire accommoder force outils pour remuer la terre, tenir quantité de sacqs prests pour le transport des poudres, faire faire force balles et quarreaux, à quoy trente personnes travaillèrent incessamment jusques à la veüe du secours, tant la poudre et le plomb furent peu espargnés aux ennemys ; toutes les pièces d'artillerie furent mises promptement en estat de servir, voyant les dehors qu'on avoit commencés à ceste place qui *consistent en deux bastions deux demi-bastions, et trois courtines imparfaits, soit pour n'avoir par leur entière élévation et sans fraises et sans parapets, soit pour ce que les fossés n'avoyent ny leur largeur ny leur profondeur* se proposa (ledit commandant) toutefois de faire faire des parapets de barriques à la haste, et dans l'espaisseur des rempaits ouvrir des tranchées pour y loger des mousquetaires, fit palissader le bastion d'en hault, et tirer de la gorge un retranchement qui alloit tomber jusques sur la contrescarpe du fossé de la ville, contraint d'abandonner une courtine et un demi-bastion, qui pour n'estre encore assès eslevés estoient veus dun coteau à ny souffrir personne dedans.

Dans ses aprests, l'armée commandée par le comte de Piccolomini aproche, les sieurs de *Moussi* (Montcy), *Renard*[2] et *Laverne*, qui tous les soirs un peu devant le soleil couchant montoient à cheval pour reconnoistre et prendre langue, aper-

1. M. de Refuge.

2. Renard de Fuchsamberg, seigneur de Montcy-Notre-Dame, près Charleville.

çoivent un grand déménagement des paysans de *Vaux*, *Tétaigne*, *Euilly*, villages neutres, poussent à eux, ils aprennent que l'armée de Picolominy en est le sujet ; le sieur de Moussy connoissant le païs cherche des yeux leur camp, il voit un vallon blanchi de tantes et l'air s'obscurcir de fumées vers le village de *Fromy* (près Margut, au delà de Carignan); il en vint donner avis à nostre commandant qui, se trouvant à cheval à la *Porte de Bourgogne*, prit quelques mousquetaires à ses étriers et s'en alla sur la montagne que nous appelons *le Terme*, où le sieur de Moussy luy fit veoir distinctement le camp des ennemis. Il connut bien que cette armée vouloit prendre le chemin de Mouzon devant que d'aller à Givet, et rentrant dans la ville asseura un chacun du siège. Il remarqua une sy grande gayeté dans tous les visages et une passion si forte à deffendre la place, que dès lors il s'en promit une bonne issuë. Le soir, à l'ordre, le sieur *Florimond*, sergent-major de la ville, avertit chaque sergent que tout le monde, à une heure de nuit fût en bataille aux places d'armes qui estoient ordonnées. Nostre commandant croyant que cette nuyt les ennemis pourroient faire leur aproche, ce quy l'avoit aussy obligé à faire redoubler les patrouilles qui se font dehors de la place, le sieur *Carré*, lieutenant au Gouvernement, prit un soin particulier de tout le quartier de la *Porte de France* et de la garde du corps de la place. La nuit se passe dans un grand calme général et sans nouvelles des ennemis. Le jour venu, la découverte faite, les sieurs de Moussy et Laverne furent pour veoir si leur armée déplaçoyt, ils trouvèrent leur cavalerie à cheval et une partie qui avait passé la rivière du *Cher* (Chiers), les bataillons d'infanterie commençoient à défiler près d'Yvois et venoient en deçà ; ils en aportent incontinant nouvelles à la ville ; les postes furent donnés à un chascun ; le régiment d'Aubeterre eut à deffendre le retranchement palissadé qu'on avoit tiré de la gorge du bastion à la contrescarpe du fossé de la ville. *Mommeige*, pour l'ancienneté eut le bastion d'*en hault* palissadé et une courtine qui alloit joindre le bastion d'*Embas*, *Laval* le bastion en descendant vers la *Porte de Bourgoigne*, la courtine devant la Porte et le demi bastion qui est à main gauche. Le sieur *de la Fresnaye*, capitaine d'une compagnie destachée eut en garde la *demi-lune* qui est près des *Lisses d'embas* du costé de Sedan ; le chevalier d'*Airon*, capitaine de *Laval* et le sieur *de Villers*, capitaine d'une compagnie destachée, le *chemin couvert devant l'Abbaye*. Les coureurs de leur armée parurent du côté d'*Arrochant* sur les

sept heures du matin suivis de cinq à six cens chevaux en différents escadrons qui planèrent sur nos montaignes jusques au costé d'*Amblemont;* une demie-heure après, leur infanterie parut, deux bataillons descendirent à *la Fourberie* qui vinrent se loger au *Moulin à la Vigne* et dans une ravine qui y tombe; un troisiesme suivi de quelques pièces de campaigne descendit auprès de *la Ramonière*. Un quatrième prenant le *Chemin de Saint-Pierre* passa de là à *Rosoy*. Les pièces de campagne logées dans les vignes d'abord tirèrent contre la *Grosse Tour*, la *Cailliotte* et la *Porte de Bourgoigne*, ils les promenôient du long des rideaux des vignes et tiraient tout à travers de la ville. Le sieur *Le Moyne*, lieutenant de *Desportes*, se trouvant à la *porte de France* et voyant une pièce inutille savisa dabattre quelques cheminées et de chercher cette batterie que les ennemis avoient dans les vignes, ce qui lui réussit si bien qu'il les obligea à la déplacer trois ou quatre fois pour le désordre qu'il leur faisoit, eux n'ayant jamais peu connoître d'où on les incommodoit si fort. Une batterie de deux mortiers fut en mesme temps dressée, et les bombes incontinent jettées dans la ville, quelques escadrons passèrent du costé de France aux *gays d'Autrecourt* et *de Villers* pour faire garde sur les avenues. Notre commandant voyant de quel air et audace ils venoient, jugea bien qu'ils vouloient faire un effort et qu'ils ne considéroient pas la perte des hommes, envoya le sieur de *Moussy* avertir M. le *mareschal de Chastillon* qu'il estoit assiégé et le chargea de dire l'estat de toutes choses. La journée se passe à donner ordre et au dedans et au dehors de la place. Les premières heures de la nuit s'escoulèrent dans un grand silence; un peu après la minuit, les ennemis le troublèrent par quelques volées de canon qu'ils tirèrent pour signal de l'attaque des *dehors de la Porte de Bourgogne*. Ils approchèrent sans bruit sur les fossés, et tout à coup faisant feu de leur mousqueterie, jusques à ce que les eschelles furent dressées qui estoient en bon nombre donnèrent lescalade au *bastion d'en hault* et s'attachant aux palissades les rompirent à coups d'hache. La mort du sieur *de Fayolles*, capitaine *de Mommeige*, et celle d'un lieutenant de Laval appelé *Saint André*, les blessures du frère de Fayolles, de *Pradon* et *Terrier* lieutenant aportèrent du trouble et les soldats dénués de chefs ne firent pas toute la résistance qu'ils eussent fait autrement. Notre commandant voyant un poste si avantageux perdu et que tout le reste des dehors de la Porte de Bourgogne n'estoit plus tenable, résolut de faire retirer le monde et le

conserver pour deffendre le corps de la place, trouvant le sieur de *Chazerac*, lieutenant-colonel du comte de Laval qui avoit très vaillamment deffendu son poste avec les capitaines de son régiment, la Mothe Saint Denis, des Rosiers, la Garanne, de Gratin, Poineuf, la Brosse, de Boisgreners, la Fresnaye, Vinancourt, *Grandpré*, le Pré, luy laissa le soing de faire retirer tout son monde : le sieur *de Mance*, enseigne des gardes de M. le Cardinal Duc, tesmoigna dans cette action comme en toutes les autres de ce siège, beaucoup de conduite et de cœur. Notre commandant voulant oster aux ennemis la connoissance de la retraite et abandonnement du reste du dehors qu'on vouloit faire et qu'on eust de loysir de faire retirer un chacun à la file par un trou qu'on avoit fait faire à une casematte, envoya le sieur *des Garniers*, avec poudre et balle, aux sieurs de *l'Estan* et *des Arnaux*, capitaines d'Aubterre qui estoient aux coups d'épées avec les ennemis pour leur dire de renouveller l'escarmouche et l'entretenir jusques à ce que Laval et Mommeige fussent rentrés, et qu'après raprochant de la porte de Bourgogne, ils tinssent les ennemis sur cul pour faire rentrer ainsi tout le monde. Cela fut heureusement exécuté et les sieurs La Combe, Fourajas, Boiville, la Salle, Icar Saint Camar, la Motte, lieutenants et enseigne d'Obterre firent des merveilles; un lieutenant du régiment de Galas fut amené prisonnier dans la ville.

Le jour venu, devant que tout Aubeterre fut retiré et qu'on eut peu boucher le trou de la casematte, le sieur des Garniers fit mettre le feu au corps de garde devant la porte pour empescher l'ennemy de s'y jetter et à la faveur de la fumée que tout put rentrer dans la ville et le trou plus facilement bouché. Dans le temps que tout se retirait on faisoit puissamment travailler à barricader la *porte de Bourgogne* et les femmes et les filles, à force de hottées de terre et de fumier, avoient mises la porte à toute épreuve ; le sieur Carré avoit tenu le mesme ordre à la *porte de France*, tandis que notre commandant avec le sieur *Dosny*, intendant des finances, et le sieur *de Mance* voyoient à la seurté de tous les postes, consideroient le travail que les ennemis pourroient avoir fait la nuit et les endroits de la place qu'ils vouloient attaquer ; la batterie de cinq pièces que les ennemis avoient fait mettre la nuit à *Pivenelle*, leur fit bien juger qu'on en vouloit au pan de muraille qui estoit entre la *Caillotte* et la *Tour de l'Abbaye* et à quatre heures du matin ils voient qu'ils ne se trompoient pas. Deux heures après une autre batterie, à *Rosoy*, de cinq

pièces, commença à faire quelque ouverture à la muraille qui est entre le corps de garde de *la Mielle* et la tour *Saint Hierosme.* Les sieurs Renaud et Bajolet, des batteries des tours *Saint Hierosme* et des *Gendarmes* ne donnoient point de repos aux ennemis qui s'estoient logés à Rosoy ; nuit et jour alloient par toutes les autres batteries et par touts les autres postes tirer incessamment; les femmes et les filles s'exposoient librement pour réparer les bresches et malgré tous coups de mousquet et de canon y portoient des fascines et de la terre. Le controlleur *Collin* print grant soing de la réparation de la *bresche de l'Abbaye*, y servit avec beaucoup de zèle et de courage. Les sieurs Dosny et de Mance entreprinrent celle de Saint Hierosme. Les *eschevins Petizon*, *Olizy*, *d'Urban et Guyar* faisoient porter du pain, du vin et quelques vivres pour tous les postes des soldats, tout ce jour qui estoit le *dix neuf juin, feste de la Trinité.* Le sieur de Beauvois, capitaine d'une compagnie détachée, eut la garde de la *demie lune* que gardoit auparavant le sieur de la Fresnaye avec ordre de se retirer à la nuit et de labandonner notre commandant voulant avoir le plus de monde qu'il pourroit au corps de la place, pour soutenir les assaults qu'il voyoit bien que les ennemis se disposoient à donner, ils envoyèrent des tambours à toutes les deux bresches pour sommer la place, qui s'en retournèrent mal satisfaits, notre commandant n'ayant pour toute réponse fait que rire et secouer la teste sans dire une seule parole songeant à préparer toutes choses pour soutenir les assaults. Ce soir six bataillons d'infanterie descendirent de la montagne d'*Amblemont*, vers la rivière, vis à vis d'*Autrecour* où ils *bâtirent un pont*, commancèrent un ouvrage à corne du costé de France, pour le couvrir, et dans la pente de la montaigne du costé de Bourgogne, placèrent deux pièces de campaigne qu'ils retranchèrent. La nuit venue, notre commandant fut à la *bresche de Saint Hierosme* ou estoient les sieurs Dosny et de Mance accompagnés des sieurs de Mourmoulin, Guillaureaux, La Limasse, des Garniers et Lavergne. Mommeige d'un costé commandé par les sieurs Prevost et la Dorade, et sept compagnies de Laval de l'autre. Cette bresche paroissoit la plus raisonable. C'est pourquoy ces messieurs l'avoient choisis à deffendre. A la *bresche de l'Abbaye* estoit Aubterre commandé par le sieur de l'Estan et huit compagnies du comte de Laval par le sieur de Chazerac, leur lieutenant colonel et des compagnies détachées commandées par le sieur de Beauregard ; jusques à une heure et demie devant jour tout fut dans un

grand calme après quelque signal fait de la montaigne, comme un feu allumé au bout d'une pique qu'on voit hausser et baisser et qui dura autant que l'attaque une heure et demie ; trois bataillons qui estoient passés sur le *pont du moulin à la Vigne* sans bruit et sans être entendus vinrent à cinquante pas du *chemin couvert de l'Abaye*, l'un près du *boulevert de la porte de France* par le jardin appelé *Jonchery* pour attaquer le poste ou estoit le sieur Desportes, capitaine d'une compagnie destachée, et son enseigne Mauguyon le fils ; l'autre montant par un *pont* dans un bled environné de fossés, alla droit au poste du sieur de la Fresnaye; le troisième, marchant par une chaussée, vint pour attaquer le poste de la *Folie Saint Vincent*, gardé par le sieur de la Valette, capitaine d'une compagnie détachée, par le sieur le Fébure, lieutenant de Mauguyon, et par Saint Jean, enseigne de Beauvois qui y fut tué. Ces trois bataillons s'acheminèrent avec grand silence à cinquante pas de ces trois postes, et tout d'un coup élevant des cris de « *Ville gaignée ! dedans ! dedans pillage ! bon pillage à Mouzon !* » avec un bruit de dix à douze tambours, avancèrent pour donner. Toute la *courtine de l'Abbaye* fut tenue en feu une heure et demie durant par les sieurs de Chazerac, de l'Estan et Beauregard. Deux autres bataillons parurent à mesme temps de l'autre costé du canal. L'un venoit de la batterie de *Pivenelle* et l'autre le long du *chemin droit* à la pointe de la *demie lune* abandonnée. Ils plantèrent des eschelles à la demie lune, la croiant garder, voulurent saper la pointe, rompirent quelques fraises à coups de hache, mais les pièces de la *Courtine* et de la *Grosse Tour* ne les souffrirent pas y faire grand séjour. Ces deux bataillons passèrent au *Canal* et donnèrent au poste du sieur de la Valette. Il fut deux fois aux coups de pique avec les ennemis et quinze ou seize des ennemis qui estoient déjà montés sur cette pièce furent renversés par luy et par le sieur de la Fresnay qui y accourut. Le combat fut fort opiniastre de part et d'autre. Le sieur *d'Urban*, avec les *bourgeois de son quartier*, dont il estoit devenu capitaine (par la mort du sieur *Penart*[1], Lieutenant de la Justice, tué d'un coup de mousquet de dessus la *Tour de la Caillotte*), à coup d'arquebuses à croc et de mousquets, fit un grand meur-

1. Denis Penart était licencié en droit et avait subi les épreuves de la licence devant l'Académie de Reims, en 1629. Son parchemin de licencié existe encore et se trouve dans les mains de M. Robert, ancien notaire à Francheval, dont la femme, demoiselle Rambour, est une descendante de Penart.

tre dans les deux derniers bataillons, et les trois autres furent extrêmement incommodés d'une pièce de la courtine au pied de la *Grosse Tour*, qui rasait le dehors de ce *chemin couvert de l'Abbaye*. Dans les attaques, le sieur Sigault fit grand massacre avec son artillerie, et toute la courtine, une heure et demie durant versa du plomb incessamment. *Dom Mathieu*, religieux de Saint Benoist, avec deux arquebuses et un mousquet tira sans cesse ayant une personne derrière luy pour recharger continuellement. Les sieurs *Barthélemy* et *Billot*, curés de *Villemontry* et *Mery* ne s'y espargnèrent pas. Les *capitaines des quartiers Orizy*, *Petison*, *Pouru*, *Saint Gery*, *Guyar*, *Urbant*, *Loupeau*, *Solet*, *Habert*, *Robert*, *Cousinar* firent veoir leur fidélité au Roy, l'amour envers leur patrie et leur hayne envers les ennemis.

Le jour suivant qui estoit le 20, qui obligea nos ennemis de se retirer, ils le firent avec autant de silence qu'ils estoient venus. Cette matinée, ils tirèrent deux coups tant seulement de la batterie des Vignes, et deux bombes dont la dernière emporta un œil au sieur *Bechet*, *procureur du Roy*. Notre commandant fut par touts les postes pour ordonner aux soldats et bourgeois de ne tirer plus si ce n'est que les ennemis vinssent à l'assaut et qu'un chacun reposât et dormît laissant des sentinelles pour advertir si les ennemis se préparoient à entreprendre quelque chose, affin que frais et reposés, ils pussent soutenir les assaults que les ennemis sur le jour ou la nuit suivante pourroient donner. Il envoya à toutes les batteries de ne plus tirer affin de laisser rafraischir les pièces et fit aporter du pain, du vin et de la viande à touts les postes. L'armée de M. le mareschal de Chastillon, qui venoit à notre secours, avoit campé à Saint Pierremont. Un ayde de camp vint de sa part sçavoir l'estat de toutes choses et fit avancer le régiment de Longueval en cas que nous eussions besoin d'infanterie. Les ennemis, une heure devant que parut notre armée, avoient mis la leur en bataille sur la montagne du costé d'*Amblemont*, près du pont qu'ils avoient basti dès la nuit précédente. Ils avoient retiré le canon des batteries de *Pivenelle* et *Rozoy* et l'armée de monsieur le mareschal paroissant, retirèrent leur infanterie du moulin à la Vigne, de Rozoy et des fossés des dehors de la *porte de Bourgogne*.

« A *Mouzon*, ce 20 juin 1639. »

Nous ne saurions dire combien il nous a fait plaisir de transcrire cette relation qui met hors de doute le courage des habitants, mais aussi nous fait voir la simplicité héroïque de

ce gouverneur qui ne sait que répéter une chose : à savoir, qu'on fera du mieux qu'on pourra, et que de même que la fortune ne doit pas plus rendre insolent, il ne faut que l'adversité vous abattre. La vanité ou l'égoïsme de Chastillon sont véritablement mal venus ici à ne pas donner à qui de droit la louange qu'il mérite. Mais c'est assez disserter sur ce point. Ajoutons, avec la Gazette, que l'ennemi perdit à ce siège 1,200 hommes dans les diverses attaques et les trois assauts qui ont été si bien soutenus, et qu'il se trouva par la suite dans des nécessités telles qu'il dut solliciter de la Duchesse de Bouillon un prêt de cent muys de blé lesquels du reste ne lui furent pas accordés.

Nous pourrons suivre, dans la correspondance de Refuge, comment le Roi vint à Mouzon au mois d'août ; ce qu'il y fit, les travaux de défense qu'il y ordonna sur les dessins du gouverneur, les propositions que fit le Cardinal de Richelieu à M. de Refuge, les opérations de l'ennemi dans le pays à l'entour. Ne soyez point étonnés que notre vaillant gouverneur exprime l'opinion que les armées se feront la famine et non la guerre. « L'armée et la cour ne nous ont laissé que leurs blessés, leurs malades et leurs fumiers, dit-il, de quoy j'ay tant purgé la ville faisant tout transporter aux faubourgs. Nous avons esté attaquez de deux fléaux. Dieu nous préserve, s'il lui plaist, du troisième. » (29 d'août).

Cette date marque d'ailleurs un évènement important pou ce pays et pour le séjour du roi. C'est en effet dans la nuit du 28 au 29 que Chastillon investit Yvois, et c'est le 30, sur cette nouvelle, que le roi arriva à Mouzon. Les habitants reçurent Sa Majesté comme il convenait, avec des transports de joie. Le Prieur de l'Abbaye et le Lieutenant général de la Justice, Jean Bechet, lui firent leur compliment au bout du grand pont, et l'on décora la porte de France d'une inscription qui constatait le bonheur de Sa Majesté dans les armes, et célébrait les louanges de Monsieur de Refuge en rappelant la défaite de Piccolomini. Le roi ne manqua pas d'adresser au gouverneur et à la population toutes les félicitations qu'ils méritaient.

Dès le 31, le Roi se rendit au camp d'Yvois, avec toute sa cour, dont beaucoup s'avancèrent dans des tranchées jusqu'aux batteries où plusieurs furent blessés. C'est le 2 août que des ouvertures de capitulation furent faites. On accueillit avec la hauteur qui convenait les demandes de la malheureuse garnison qui dut se rendre sans conditions ; car elle ne pouvait songer à résister à l'armée de 15,000 hommes rangée en

bataille en face d'elle sur la colline de Vaux et d'Euilly. Les Espagnols durent laisser leurs canons et leurs drapeaux, sortir avec armes et bagages, mais la mèche éteinte et le mousquet sous le bras. On les conduisit à Bastogne. Le régiment des gardes entra immédiatement dans Yvois en attendant qu'on rase la place, ce qui ne tarda du reste pas. Les cloches d'Yvois furent emportées à Mouzon, où la tradition les suppose encore à l'époque de la Révolution. La cloche de l'horloge auroit été placée dans une tour à part, très probablement à la Porte de Bourgogne.

Le roi était encore à Mouzon le treize août, ayant donné ordre pour que les compagnies des capitaines Grain et Guy, du régiment de Molondin y tinssent garnison. Cependant sur le contrôle des quartiers d'hiver, à la date du 23 octobre 1639, on trouve que le régiment d'Aubeterre a 12 compagnies à Mouzon et 8 à Beaumont. Une compagnie d' « Estrangers » s'y trouvait également, mais prête à rentrer en Allemagne. Elle était commandée par le capitaine Streiff, que nous croyons être un seigneur ardennais, allié aux Bouzonville et à la famille de Finfe, d'Autrecourt, Létanne et autres lieux de la contrée.

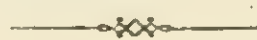
(*A suivre.*) N. GOFFART.

Catalogue des Pièces manuscrites

COMPOSANT LA COLLECTION DITE

TOPOGRAPHIE DE CHAMPAGNE

A LA *BIBLIOTHÈQUE NATIONALE*



XLV. — *Torvilliers*. Vente de la seigneurie, le 25 octobre 1594, par les commissaires royaux, à Pierre Chomel, contrôleur en l'élection d'Epernay.

Tourvoye-lès-Sordins, près Provins. Note sur les ermites du bois de Tervoie. — Pièces diverses.

Traînel. Pièces diverses. — Dénombrement par la veuve de Jean de Mornay (1399). — Autre dénombrement par Ph. de Beaujeu (1525).

Troisfontaines (abbaye). Cartulaire complet.

XLVI. — *Troyes*[1]. *Histoire ecclésiastique*. « Livre des chapitres, abbayes, communautés, hôpitaux, paroisses et autres églises qui ressortissent au baillage de Troyes, pour servir à l'enregistrement des registres délivrez et des registres raportez au greffe des batêmes, mariages, sépultures, vetures, professions et autres actes, en exécution de la déclaration du Roy du 9 avril 1736. »

XLVII. — *Id*. Documents généraux pour l'histoire du diocèse et de l'église de Troyes. — Pièces diverses. — Lettre du Roi sur la dîme (1566); imprimerie du temps à Troyes. — Lettres. — Copies autographes de Grosley. — Documents imprimés, etc. — Liturgie : Missel de Troyes, etc. — Arrêt du Parlement de Paris, du 12 novembre 1736, relatif à l'assemblée du chapitre de Troyes. — Volumi-

* Voir page 925, tome III de la *Revue de Champagne*.

1. Les tomes XLVI à CVIII inclus de la *Collection de Champagne* sont relatifs à l'*Histoire de Troyes*. Voici l'énumération des sujets qu'ils contiennent : Histoire ecclésiastique, vol. XLVI à LIII. — Hôpitaux, LIV à LVIII. — Titres et privilèges, LIX, LX. — Mémoires et extraits, LXI. — Histoire civile, LXII à LXIV. — Domaine du Roi, LXV. — Coutumes, LXVI. — Présidial, LXVII à LXX. — Police, LXXI à LXXIV. — Prevôté et juridictions diverses, LXXV. — Election et grenier à sel, LXXVI. — Hôtel de ville, LXXVII à XCVII. — Eaux et forêts, XCVIII. — Commerce, arts et métiers, XCIX à CIV. — Publications de paix, réjouissances, cérémonies publiques, CV. — Histoire du calvinisme, CVI, CVII. — Hommes illustres, CVIII.

neuse correspondance. — Notes et observations. — Extraits de divers auteurs (Camusat, Duchesne, le P. Longueval, Ch. Le Cointe) : Notes sur les évêques. — Usages singuliers : extraits de l'ordinaire de l'église de Troyes couvert de basane verte : fête profane : fête des fous, etc. — Conciles.

XLVIII. — *Id.* Pouillés du diocèse de Troyes. — Eglise cathédrale et chapitre de Saint-Pierre : divers arrêts, documents et mémoires s'y référant ; — lettre de Grosley ; — copies de chartes ; — propriétés de l'église.

XLIX. — *Id.* Chapitre de Saint-Etienne. — Chapitre de Saint-Urbain.

L. — *Id.* Paroisses (Saint-Jean-du-Marché, Saint-Pantaléon, Saint-Nicolas, La Madeleine, Saint-Nizier, Saint-Jacques, etc.). — Prieurés (Saint-Jean-le-Châtel, Saint-Quentin, Notre-Dame-en-Lisle).

LI. — *Id.* Abbayes, communautés d'hommes, etc. : Saint-Loup ; Saint-Martin-ès-Aires ; Commanderie du Temple ; Jacobins ; Cordeliers ; Chartreux (N.-D.-de-la-Prée-lès-Troyes) ; Saint-Antoine-lès-Troyes ; Capucins ; Trinité (religieux de la) ; N.-D.-du-Hayer (les ermites de) ; Petit-Séminaire ; les Pères de l'Oratoire ; petites écoles ; Jésuites (Discours véritable de ce qui s'est passé en la ville de Troyes sur les poursuites faites par les Jésuites pour s'y establir depuis l'an 1603 jusques au mois de juillet 1611. Troyes, 1612, in-12, 63 p., etc.).

LII. — *Id.* Abbayes, communautés de femmes : N.-D.-aux-Nonnains ; Ursulines ; religieuses de la Congrégation ; id. de la Visitation ; filles de l'Enfant-Jésus ; Foissy (couvent des religieuses de) ; religieuses de Sainte-Scolastique.

LIII. — *Id.* Catalogue des évêques jusqu'à Bossuet (1742).

LIV. — *Id.* Mémoires, pièces concernant les hôpitaux de Troyes jusqu'en 1680.

LV. — *Id.*, id. de 1680 à 1741.

LVI. — *Id.* Revenus des hôpitaux en 1655 et 1656.

LVII. — *Id.* Hôtel-Dieu-le-Comte. — Inventaire général de tous les titres (fondation, administration, construction de nouveaux bâtiments, divers plans et projets).

LVIII. — *Id.* Hôpital Saint-Nicolas. — Hôpital de la Trinité. — Hôpital de Saint-Bernard. — Maladrerie Saint-Lazare : inventaire général : nombreux originaux de chartes des XIIe, XIIIe, XIVe et XVIe siècles. — Hôpital Saint-Abraham. — Hôpital des orphelines de la paroisse de Saint-Nizier.

LIX. — *Id.* Inventaire de titres concernant la ville de Troyes depuis la charte de Clovis II jusqu'au XVIIIe siècle.

LX. — *Id.* Titres, privilèges, chartes (copies par La Ravalière etc.). — Vendanges. Exemptions de droits à leur entrée dans la ville.

LXI. — *Id.* Mémoire et extraits divers. Journaux, manuscrits, etc. — Mémoire où l'on prouve que la ville de Troyes en Champagne est la capitale de la province, par Remy Breyer, chanoine, imprimé, in-4°, Troyes, 1723, etc. — Lettres de M. Baugier, lieutenant de roi et de la ville de Châlons à M. Gouault, maire de Troyes, et réponses de ce dernier au sujet de la détermination de la capitale de la province de Champagne.

LXII. — *Id.* Projet d'histoire de Troyes par Lévesque de la Ravalière : correspondance à ce sujet avec Secousse : lettre de Lévesque sur la capitalité de Troyes en 1734 (10 novembre), etc. — Cartes et plans ; banlieue ; topographie de l'élection. — Distribution des eaux de la Seine à Troyes ; fontaines publiques. — Mémoire de Grosley sur les antiquités découvertes à Troyes et aux environs. — Académie de musique de Troyes : règlements imprimés (1728). — La lèpre à Troyes. — Affaires de la Fronde.

LXIII. — *Id.* Baillis, vicomtes et vicomté. — Gouverneurs : Commissaires de guerre. — Fortifications. — Artillerie, munitions de guerre. — Capitaines de la ville. — Logement de troupes. — Ban et arrière-ban. — Compagnie de l'Arquebuse.

LXIV. — *Id.* Milice bourgeoise : Rôles des compagnies au commencement du XVIII[e] siècle. — Dénombrement des habitants et chiffre de leur capitation.

LXV. — *Id.* Comptes du domaine du Roi de 1513 à 1514.

LXVI. — *Id.* Coutumes locales du ressort de Troyes. — Francaleu. — Héritages. — Droits des mineurs, etc.

LXVII. — *Id.* Juridictions: Almanach du palais royal de la ville de Troyes, capitale de la Champagne, suivant l'imprimé fait en l'année 1710, in-12, 8 pages sans titres. — Grands jours. — Ressort du baillage. Arrêts concernant les baillages et sièges présidiaux. — Assemblées baillagères de Troyes. — Description de l'assemblée des Estats du bailliage de Troyes en 1649, vers burlesques, mss. 20 pages. — Assises du baillage. — Condamnations à mort, etc. Police des prisons.

LXVIII. — *Id.* Lieutenants généraux d'épée et de robe longue. — Lieutenants criminels. — Procureurs du Roi et leurs substituts. — Commissaires enquesteurs, examinateurs, et aux saisies réelles. — Gardes-scels.

LXIX. — *Id.* Greffiers du baillage. — Avocats près du baillage. — Procureurs. — Huissiers de la ville et du baillage. — Droits de contrôle.

LXX. — *Id.* Conflits entre les officiers du présidial et les maire et échevins depuis 1618.

LXXI. — *Id.* Officiers de police, leurs attributions. — Conflits avec les maire et échevins (XVII[e] siècle). — Ordonnances et règlements de police. — Commissaires de police.

LXXII. — *Id.* Police : ordonnances sur divers sujets. A.-B. Armes

à feu. — Banqueroutiers. — Blés. Commerce de grains. Disettes. — Lettres de l'intendant de Châlons ou autres et nombreux imprimés. (Déclarations du Roi, arrêts, ordonnances, etc.)

LXXIII. — *Id.* B.-J. Bois (marchands de). — Boisseau de Troyes Mesurage des grains. — Cabaretiers. — Hoteliers. — Comédiens. — Crocheteurs; déchargeurs. — Domestiques; serviteurs (Ordonnance royale de juin 1669 défendant aux serviteurs de quitter leurs maîtres sans congé, et aux maîtres de recevoir des serviteurs sans certificat). — Echenillage. — Enfants abandonnés. — Etoffes prohibées. — Famine. — Femmes de mauvaise vie. — Foins, prairies. — Immondices. — Incendies. Ode imprimée sur l'embrasement de l'église de Troyes, français et latin, par Fr. Boutard, in-4°, dédiée à Mgr Bouthillier de Chavigny. — Jeux de hasard.

LXXIV. — *Id.* M.-V. Maladies contagieuses : épizooties. — Masques. — Mendicité. — Vagabondage. — Divers rôles dits des pauvres, etc. — Monnayes. — Moulins. — Noyés (secours aux). — Pacage des bestiaux. — Perrieurs. — Poids et mesures. — Rivières ; ruisseaux. — Vignes, vendanges. — Prévôté : Lettres diverses. — Officiers des justices seigneuriales.

LXXV. — *Id.* Justice consulaire : noms des juges et consuls de Troyes depuis leur établissement en 1564. Pièces imprimées du XVIIe siècle, très curieuses, etc.

LXXVI. — *Id.* Election. — Grenier à sel.

LXXVII. — *Id.* Hôtel de Ville : Institution de l'Echevinage et mairie. Texte de l'institution par le roi Louis XI (mai 1470). Lettres de Charles VIII confirmant l'échevinage (octobre 1483), etc. — Cérémonial, préséance. — Prérogatives des échevins tirés de la milice bourgeoise. — Déclarations du Roi au sujet des dettes des communautés.

LXXVIII. — *Id.* Officiers municipaux. — Liste des maires.

LXXIX. — *Id.* Nomination, fonctions, prérogatives (1716-1738). — Conseillers. — Assesseurs. — Greffiers. — Procureurs du roi. — Avocats.

LXXX. — *Id.* Octrois, péages et aides. — Comptes de l'Hôtel de Ville.

LXXXI. — *Id.* Octrois : droits de rouage, etc. — Tarif général de tous les droits qui se lèvent aux portes, ville et faubourgs de Troyes, in-12, Troyes, Michelin, 1712. — Receveurs patrimoniaux.

LXXXII. — *Id.* Petit patrimoine de la ville.

LXXXIII. — *Id.* Cens et rentes (1553).

LXXXIV. — *Id.* Patrimoine de la ville (1572 et 1589).

LXXXV. — *Id.* Patrimoine, de 1620 à 1635.

LXXXVI. — *Id.* Patrimoine, de 1636 à 1654.

LXXXVII. — *Id.* Patrimoine, de 1656 à 1671.

LXXXVIII. — *Id.* Patrimoine de la ville. — Impôts : rôle des habitants pour le loyer des maisons (1663).

LXXXIX. — *Id.* Patrimoine de la ville.

XC. — *Id.* Comptes de l'année et patrimoine de la ville.

XCI. — *Id.* Patrimoine de la ville. Voirie : 1551, 1564, 1605.

XCII. — *Id.* Patrimoine. Voierie. Ponts et chaussées. De 1649 à 1741.

XCIII. — *Id.* Ponts et chaussées : Edifices entretenus par la ville.

XCIV. — *Id.* Dettes de la ville (XVIe et XVIIe siècles).

XCV. — *Id.* Dettes de la ville (1633 et 1634).

XCVI. — *Id.* Dettes de la ville, 1633 (double).

XCVII. — *Id.*, id. (triple).

XCVIII. — *Id.* Eaux et forêts : Navigation, flottage des bois.

XCIX. — *Id.* Commerce : arts et métiers : foires et marchés : (Notes de Lacour et La Ravalière, etc.).

C. — *Id.* Manufactures : commerce. — Arts et métiers : Statuts, règlements, ordonnances. Liste des communautés de la ville avec les noms de tous les maîtres en 1730. — Maîtrises et jurandes.

CI. — *Id.* Arts et métiers par corporation en ordre alphabétique. A.-C. (Apothicaires à Chirurgiens).

CII. — *Id.* C.-M. (Cordonniers à Menuisiers). — Série des règlements de la draperie à partir de 1357.

CIII. — *Id.* M.-S. (Merciers à Serruriers).

CIV. — *Id.* T.-V. — (Taillandiers à Vins [jurés crieurs d'enterrements et de vins]).

CV. — *Id.* Cérémonies publiques. — Entrées de rois. — Réjouissances, victoires, prises de villes. — Services et prières pour Mgr le Dauphin et Madame la Dauphine (1711-1712), etc. — Publications de paix (Paix avec l'Angleterre, 1564. — Avec l'Espagne, 1660. — Avec l'Espagne, 1668. — Avec la Hollande, 1678. — Avec l'Espagne, 1679, 1684. — Paix entre la France, l'Angleterre, l'Espagne et les provinces unies, 1697-98. — Paix d'Utrecht, 1713. — Paix avec l'Empereur, 1714 et 1739).

CVI. — *Id.* Histoire du Calvinisme : Histoire ecclésiastique de l'église réformée de Troyes (XVIe siècle) en 20 livres, par Nicolas Pithou (copie[1] de Levêque de La Ravalière), avec une vie de l'auteur. — (Le tout précédé d'une table alphabétique).

CVII. — *Id.* Histoire du Calvinisme. (Double de la vie manuscrite de Nicolas Pithou ; pièces diverses.)

CVIII. — *Id.* Hommes illustres. (Ms. précédé d'une table).

CIX. — *Vacherie.* Arrêt du 28 août 1716 en faveur d'un seigneur pour des accrues.

Val-des-Ecoliers (abbaye). Charte de fondation (1215).

Val-des-Vignes, près Bar-sur-Aube (abbaye de femmes). Note sur la fondation par les seigneurs d'Arzillières et de Jaucourt.

1. L'original est à la Bibl. nat. mss. Collection Dupuy, nº 698.

Val-d'Osne (Le), (abbaye). Nombreuses chartes des sires de Joinville et autres. — Arrêt du Grand Conseil pour Madame de Mallarbarbe de Borromée, prieure (1653), imprimé, etc. — Copie du cartulaire.

Varennes (prieuré de). Pièces concernant le maintien d'un prieur (1665).

Vassy. Diverses lettres sur son histoire.

Vaucharcis. Chartes des comtes de Champagne (XIIe siècle).

Vaucouleurs. Arrêt pour la prévôté (21 février 1682).

Vaugencien. Dénombrement par Hues de Châtillon, seigneur de Dampierre (1381); par Quentin Boutillier (1454).

Vassy-en-Dueillet. Charte de commune par l'abbé de Belval (avril 1315).

Vendeuvre. Affranchissement des habitants (1341). — Dénombrement (1550). — Pièce pour l'union de la Châtellenie au duché de Piney.

Verrières. Déclaration des biens de la cure (20 avril 1693).

Verzy. Note historique, de la main de Lacour, sur l'abbaye de Saint-Basle.

Veuderie. Charte du comte Thibaut de Champagne (1198).

Vézelay (abbaye). Notes. — « Chronicon ex antiquo cœnobio Vizeliacensi ». — Election de Vézelay (imprimé).

Viélaines. Dénombrement au sieur de Souvigny (XVIe siècle).

Vienne-la-Ville. Charte du Roi pour la gruerie (1351).

Vignory. Deux copies de chartes (XIIIe siècle).

Villacerf (prieuré (Saint-Sépulchre) et seigneurie): Inventaire général des titres du prieuré du Saint-Sépulcre depuis 1153, etc. — Donation de la seigneurie de Vailly au prieuré (1179). — Copies de chartes.

Villebertin. Affiche de vente par M. de Mesgrigny (1733).

Villefranche-sur-Meuse. Note.

Villehardouin. — Note.

CX. — *Villemaur*. Lettres de M. Chèvre de la Charmotte, curé-doyen de Villemaur, sur l'histoire de ce lieu, à M. de la Ravalière (1746-47) et réponses de celui-ci (curieux), etc. — Mémoire pour l'histoire de Villemaur. — Copies de chartes. — Table des fondations faites en l'église (1736). — Autre mémoire pour servir à l'histoire de Villemaur, de son chapitre et autres antiquités (très complet). — Procès-verbal d'estimation de la châtellenie en 1328. — Prisée de Villemaur en 1350. — Lettres royaux portant reconnaissance des droits de cens et rentes et dûs à M. Chèvre de La Charmotte, doyen de Villemaur (4 décembre 1734) (Imprimé). — Mémoires imprimés pour procès entre le duc d'Estissac et le sieur Des Marets (XVIIIe siècle).

CXI. — *Villenauxe*. Excommunication des chenilles (*Hurebecs*[1]) de Villenauxe (1516). — Procès du curé contre M. de Saint-Chamans, seigneur du lieu (1722).

Villeneuve-au-Châtelet. Remarques sur les lettres du comte Henri en faveur des habitants du lieu, datées de 1175. — Mémoire des héritages apartenant à la chapelle de Saint-Antoine et Saint-Sulpice fondée en l'église du lieu vers 1340.

Villeneuve-le-Comte (ou *en Brie*). Note.

Villiers-le-Bois. Dénombrement par Thibault de Montot, seigneur de Saint-Phal (26 août 1391).

Vincennes (chapitre de la chapelle royale de). Biens à Méry-sur-Seine, Marolles, Villacerf, la Grange-Rouge, Poussey. — Mémoire des demandes du chapitre de Vincennes. — Echange avec Louis Le Mairat, maire de Troyes (26 décembre 1580). — Chartes royales du XIVe siècle. — Arrêts du Parlement de Paris (28 avril 1646) et du Conseil d'Etat (20 avril 1700).

Vinets (prieuré). Note. — Inventaire des titres du prieuré. — Plusieurs copies de chartes.

Vitry-le-François (et Vitry-le-Brûlé). Copies de chartes depuis 1205. — Liste des baillis depuis 1220, etc. — Pièces diverses. — Mémoire des fiefs mouvans de Vitry dans lesquels il y a ouverture (XVIIe siècle). — Mémoire ou journal des Etats de Vitry en 1744 (Rédaction du prince de Ligne, président de la noblesse), 15 feuillets. — Note. — Etat de l'Election (imprimé et annoté). — Arrêt du Conseil d'Etat en faveur du Sr Le Fèvre de Bellefontaine (16 mai 1730) (imprimé). — Mémoire pour les habitants et communautés de Laval, de Wargemoulin et de Somme-Tourbe, régis par la coutume de Vitry, et les habitans et communauté de Tahure, régis par la coutume de Reims, contre le marquis de Joyeuse et le comte de Grandpré, au sujet de la question du franc-alleu, lors de l'Assemblée des Etats pour la réforme de la coutume de Vitry en 1744 (imprimé). — Etats de Blois : Convocation du Roi concernant l'élection des députés pour le baillage de Vitry (15 août 1576).

Le Vivier (chapelle, au diocèse de Meaux). Acte de fondation (1352).

Voulton (prieuré de N.-D. de), près de Provins. Assez nombreux extraits de pièces intéressantes (Epitaphe de Mgr Charles de Bourlon, évêque de Soissons, etc.).

CXI *bis*. — Supplément à la topographie. A.-V. (Volume de 249 feuillets).

Argensolles (abbaye d'). Extrait de l'histoire; liste des abbesses.

Braine. Mémoire sur le comte de Braine.

Coulommiers. Château. — Paroisses de l'élection, etc. — Prieuré de Sainte-Foy.

1. V. Dict. de Littré.

Ferté-sur-Aube (La). Extrait du dénombrement du comté de Vertus (1508). — Droits du Vicomte. — Charte d'affranchissement de La Ferté-sur-Aube par Thibaut IV, comte de Champagne (1231).

Hans-en-Argonne. Différend entre le seigneur du lieu et ses bourgeois (1265).

La Madeleine-de-Traisnel (prieuré). Note.

Landève (prieuré et depuis abbaye de), au diocèse de Reims. Erection du prieuré en abbaye (1625). — Mémoire.

Longué (abbaye). Mémoires.

Plancy (chapitre de).

Fresne (Acquisition par le chapitre de Reims en 1398 de la terre de).

Rethel. Nombreuses chartes et notes historiques. — [Mémoires de Pierre Canart, de Taté, etc. — Récit de la bataille de Rethel (1650). — Lettres de Durand, avocat à Rethel, au prieur de Saint-Nicaise de Reims. — Généalogie des comtes et ducs de Rethel. Singly, Elan, Omont, Bosséval. — Election de Rethel (imprimé)].

Saint-Dizier. Documents divers. — Placet présenté au Roy par les échevins et habitans par lequel ils demandent à être maintenus dans leurs droits.

Val-des-Ecoliers (Le). Note.

Vandeuvre. Note.

Vaucouleurs. Echange du fief faite par le sire de Joinville avec le roy Philippe de Valois (1334).

Vauluisant (abbaye de). Extrait de la chronique de l'abbaye. — Chartes (XIII[e] siècle).

Vaux-la-Douce. Lettre de D. Maillart, abbé, aux Bénédictins chargés de préparer l'histoire de Champagne (19 mai 1741).

Vermandois (comté de). Notice historique.

Vertus (comté de). Documents divers. — Lettres patentes du roi de France Jean II (avril 1361) par laquelle il érige Vertus, Bonnay, La Ferté-sur-Aube et autres terres de Champagne en titre de comté, ordonnant qu'il y soit ajouté d'autres terres jusqu'à la somme de 3,000 fr. de rente pour servir à la dot de sa fille Isabelle, mariée à Jean Galéas Visconti, fils du seigneur de Milan (copie). — Lettres du roi Charles V (29 avril 1366) ordonnant l'estimation du comté de Vertus : Prisée faite en 1367, etc. — Vidimus de chartes du XV[e] siècle (partage, aliénation, etc.). — Charte par laquelle Henri, comte de Champagne (1154), reconnaît que le château de Vertus appartient à l'église de Reims et qu'il ne le tient qu'à titre précaire, etc., etc. — Arrêt contre les religieux de Saint-Sauveur de Vertus (1375). — Octroi de mettre un grenier à sel à Vertus par le roi Charles VI (18 octobre 1402), etc. — Villages dépendants de l'ancienne prévôté de Vertus (1337). — Extrait d'un dénombrement de 1508), etc.

Villemaur. Mémoire historique sur la seigneurie.

Vinets (prieuré de). Sa fondation en 1150. — Inventaire des titres.

CXI *ter.* — 2me supplément à la topographie. B.-V. (Volume de 167 feuillets).

Bar-sur-Aube. Abrégé historique.

Château-Thierry. Onze pièces (Election ; Privilèges ; Lettres royales; notes sur le fabuliste La Fontaine, etc...)

Chaumont-en-Bassigny. Notes historiques. — Privilèges de la ville. — Bulle du pape Sixte IV du 8 février 1475 (imprimé) en faveur de l'église Saint-Jean-Baptiste ; mémoire relatif à cette bulle, etc. — Réduction de la ville de Chaumont à l'obéissance du roi Henri IV (1594). — Engagement du domaine de Chaumont (1643). — Lettres missives (1717). — Anecdotes de la ville de Chaumont présentées au Roi par M. le Pelletier de Beaupré, intendant de Champagne (1744).

Clairvaux. Nombreux titres sur l'abbaye (copie des pièces par lesquelles le roi de Portugal rend son royaume tributaire de Notre-Dame de Clairvaux (1142). — Bulles des papes Eugène III (1148), Alexandre III (1163), Alexandre IV, etc. — Epitaphes de personnages inhumés à Clairvaux. — Notes diverses, etc. — Inventaire d'actes. — Copie de la lettre de l'ambassadeur de la république de Gênes à l'abbaye de Clairvaux en remerciement de la relique de saint Bernard (1633), etc.

Fère-en-Tardenois (quatre pièces). Foire établie en 1330. — Vidimus de chartes.

Givry. (Terre érigée en marquisat en 1653), (2 pièces). — Lettre de D. François Gobreau. — Abrégé historique sur Givry.

Montaimé (11 pièces). — Lettres de Secousse, de Lévêque de La Ravalière et de l'abbé Chèvre, curé de Villemaur (XVIIIe siècle). — Notes sur la Chapelle-Vallon, Lagny, Palis, Vert-sous-Moymer, etc.

Orbais (abbaye). Chartes de 1147, 1239 et 1277 (3 pièces).

Rosoy-en-Brie. Note historique.

Roucy (six pièces). Documents sur les comtes de Roucy, pairs de Champagne : leur généalogie, etc...

Saint-Dizier (2 pièces). « Fiefs mouvans du Roy à cause du chastel de Saint-Dizier ». — Engagement de Saint-Dizier en 1587.

Vertus. Dénombrement du comté de Vertus rendu en 1508 par M. François de Bretagne, comte de Vertus, etc.

(*A suivre.*) E. DE B.

NÉCROLOGIE

M. Christian Daguin. — Nous avons la douleur d'annoncer la mort de M. Christian Daguin, secrétaire du Comité de rédaction de la *Revue de Champagne et de Brie*, qui a succombé prématurément à Paris, le 27 février 1892, dans sa 33e année, aux atteintes d'une congestion pulmonaire.

Victor-Félix-Fernand-Christian Daguin, avocat à la Cour d'appel de Paris, appartenait par sa famille au département de la Haute-Marne. Il était neveu de l'honorable M. Daguin, ancien président du Tribunal de commerce de la Seine.

Reçu docteur en droit à la suite d'une thèse couronnée par la Faculté de Paris[1], M. Christian Daguin se révéla de bonne heure jurisconsulte. Il s'adonna particulièrement aux études de droit international. Ses travaux et sa compétence en cette matière le désignèrent aux fonctions de secrétaire de la Société française de législation comparée. Il était l'un des collaborateurs les plus zélés de la savante compagnie dans les rangs de laquelle sa disparition laissera un grand vide.

Travailleur infatigable, Christian Daguin ne refusait jamais son concours à une œuvre utile. Il y a quatre ans, il fut choisi pour secrétaire du Comité de rédaction de la *Revue de Champagne et de Brie*, et depuis lors les intérêts de notre recueil n'ont pas cessé de tenir une large place dans ses préoccupations. Nos lecteurs savent dans quelle mesure il a réussi à assurer le succès de la *Revue*. La *Table des 25 premiers volumes*[2] dressée par Ch. Daguin avec autant d'intelligence que de dévouement, est le dernier travail sorti de sa plume, travail considérable qui méritera certainement à la mémoire de son auteur la reconnaissance de tous les érudits[3].

1. *De l'autorité et de l'exécution des jugements étrangers en matière civile et commerciale en France et dans les divers pays*, un vol. in-8°, Paris, Pichon, 1887.

2. In-8° de 156 col. ; Arcis-sur-Aube, Frémont ; Paris, Picard, 1891.

3. Outre ses articles dans les Revues juridiques, on doit encore à Christian Daguin les publications suivantes : *Catalogue de la Bibliothèque de la Société de législation comparée*, 1 vol. gr. in-8°, Paris, Pichon, 1885. — *De l'exception de chose jugée*, broch. in-8°, Paris, Pichon, 1887. — *De l'exécution des jugements étrangers d'après la jurisprudence française* (en collaboration avec M. Ch. Lachau), 1 vol in-8°, Paris, Larose et Forcel, 1889. — *Lois du 9 juillet 1889 et du 22 juin 1890 sur le parcours et la vaine pâture annotées*, broch. in-8°, Paris, Pichon, 1890. — *La Champagne et la Brie à l'Exposition Universelle de 1889 (Liste des exposants récompensés)*, broch. in-8°, Arcis-sur-Aube, Léon Frémont, 1890.

Associé-correspondant de la Société nationale des Antiquaires de France, membre correspondant de la Société Académique de l'Aube, etc..., Ch. Daguin était officier d'Académie et du Nicham Iftikhar de Tunis. La confiance de ses concitoyens l'avait appelé, il y a quelques années, aux fonctions de maire d'Auberive, chef-lieu de canton de la Haute-Marne, où il passait régulièrement la belle saison, consacrant au bien public les loisirs dont il pouvait disposer.

Tous ceux qui ont connu ce jeune homme ont apprécié ses qualités privées, sa nature fine et droite, la générosité de son cœur et sa parfaite obligeance. Arraché subitement aux promesses d'un avenir brillant, Ch. Daguin est mort en chrétien comme il avait vécu. Son existence, courte, mais bien remplie, est un exemple dont ses collaborateurs et ses amis ne doivent pas perdre le fruit. Puisse le souvenir que nous lui gardons adoucir l'amertume des regrets qu'il a laissés! La Rédaction.

***

Le 10 mars 1892, s'éteignait à Reims, dans sa 89e année, M. Prosper Jourdain de Muizon, chevalier de Saint-Grégoire-le-Grand, membre du Conseil de Fabrique de la cathédrale, estimé et regretté de tous pour son dévouement aux œuvres charitables. Il était veuf, depuis le 14 décembre 1890, de Mme Marie-Félicie L'Espagnol de Bezannes, dont la *Revue de Champagne* retraçait la vie bienfaisante dans sa livraison de février 1892.

La famille de Muizon, qui compte plusieurs représentants à Reims, à Paris et à Muizon (Marne), tire son nom de cette dernière localité, où l'un de ses membres possède un château de pur style Louis XIII, dont l'entrée et la façade sur le jardin ne sont pas sans caractère. H. J.

BIBLIOGRAPHIE

Notice sur Alphonse Perin, peintre d'histoire (1798-1874), ses peintures murales à Notre-Dame de Lorette, lecture faite à l'Académie nationale de Reims par *Alphonse* GOSSET, architecte, auteur des *Coupoles d'Orient et d'Occident*, membre titulaire. *Paris, Baudry ; Reims, Matot*, 1892, in-folio de 40 pages de texte, avec 18 planches.

La *Revue de Champagne* a déjà signalé la remarquable Conférence, faite par M. Alphonse Gosset à l'Académie de Reims, dans la séance du 27 novembre 1891, sur l'œuvre d'Alphonse Perin, peintre originaire de Reims, le collaborateur et l'ami d'Orsel, l'un des rénovateurs de l'art chrétien en notre siècle. Non content d'avoir commencé devant le public rémois la réhabilitation du caractère et du talent de cet artiste trop peu connu de notre génération, M. Gosset, avec un zèle qui l'honore, vient de mettre au jour le texte de sa Conférence, accompagné de planches reproduisant les plus beaux motifs des peintures de Notre-Dame de Lorette.

Cette nouvelle publication de M. Gosset forme la suite des *Œuvres diverses de Victor Orsel* (1795-1850), mises en lumière et présentées par Alphonse Perin, recueil terminé en 1878 par Félix Perin, avec cent dix planches accompagnées d'un texte explicatif. C'est, on le voit, un travail persévérant et de longue haleine qui se complète aujourd'hui; c'est aussi une galerie très instructive que les artistes contemporains devraient parcourir et étudier. Ils trouveraient là des modèles en tout genre pour une décoration vraiment traditionnelle et chrétienne de nos monuments religieux.

H. J.

* * *

Les meuttes et veneries de Jean de Ligniville, chevalier, comte de Bey, introduction et notes par ERNEST JULLIEN et HENRI GALLICE. Deux parties formant deux volumes pet. in-4° de 466-421 pages, plus les notes. *Paris, Damascène Morgand, libraire de la Société des bibliophiles français*, 1892.

Voici un superbe ouvrage de chasse, digne de tenter les bibliophiles autant que les amateurs de vénerie. D'une exécution typographique splendide, il est orné sur le titre des armoiries gravées de l'auteur, et, après l'introduction, de cinq planches en fac-similé donnant l'état de la vénerie du duc de Lorraine en 1608. Les notes sont renvoyées à la fin de l'ouvrage, et le texte apparaît ainsi avec tout son caractère primitif. Composé par l'un des grands personnages de la noblesse Lorraine, le traité des *Meuttes et veneries* est

rempli de très curieuses remarques en tous genres; il étudie successivement la chasse du cerf, du lièvre, du sanglier et du chevreuil. L'introduction et les notes abondent en renseignements érudits et tout nouveaux, tirés en partie des Archives de Nancy.

Ajoutons que cet ouvrage, conçu sur un plan méthodique par un bibliophile éclairé et généreux, acquerra de suite un prix élevé, car il n'a été tiré qu'à 111 exemplaires. Les auteurs ont bien voulu disposer de quelques-uns en faveur des bibliothèques publiques, notamment de celle de Reims, où les amateurs du livre et les lettrés délicats viendront en parcourir les pages. H. J.

***

Table analytique des Annuaires de la Marne, 1800-1891, par Amédée Lhote, auteur de la *Biographie châlonnaise*, Châlons, Le Roy, 1892, in-12.

Depuis longtemps on réclamait une table générale de cette immense collection des *Annuaires du département de la Marne*, qui paraissent sans interruption chaque année depuis le commencement du siècle. La voici enfin mise au jour, sous la forme la plus concise et la plus favorable aux recherches. Elle vient d'être imprimée dans le volume de l'*Annuaire* pour 1892.

Nous espérons qu'elle sera tirée à part et permettra ainsi la vulgarisation des éléments si nombreux qu'elle comporte sur la topographie et la biographie d'une vaste région. Déjà un compte-rendu fort exact en a été donné dans le *Journal de la Marne* du 26 mars 1892, et ne pouvons que renvoyer à cette notice ceux qui voudront se renseigner à fond sur le nouveau travail de M. Amédée Lhote. Mais nous ne terminerons pas notre article sans remercier cordialement l'auteur du service signalé qu'il vient de rendre aux bibliographes et aux bibliophiles champenois. H. J.

***

SAINT-REMY DE PROVENCE AU MOYEN-AGE, par M. Deloche. Paris, imprimerie nationale, 1892, in-4° de 95 p. avec deux cartes.

A propos des tiers de sou d'or mérovingiens attribués à Saint-Remi en Provence, puis aux Saint-Remi ardennais, l'auteur, amené à s'occuper des origines de la cité méridionale, nous donne une étude historique mi-provençale, mi-champenoise. Dès le xe siècle, Saint-Remi en Provence appartenait à la grande abbaye rémoise. Son nom, indiqué dans un diplôme de 964, ne lui vient pas du patron de son église, antérieurement dédiée à saint Martin. La villa antique, devenue bourg, vit modifier sa dénomination primitive par l'usage. Elle se confondit avec le nom de l'abbaye propriétaire, comme le nom du grand évêque de Reims avec celui des *Remi*.

L'abbaye de Saint-Remi abandonna ses droits de propriété en

1331, à la demande du pape Jean XXII qui remplaça la communauté provençale par un collège de chanoines. M. Deloche développe avec érudition l'histoire de cette période locale à l'aide de documents originaux empruntés aux Archives départementales d'Avignon et aux Archives municipales de Reims. H. M.

* * *

RECONSTITUTION DE LA VOIE ROMAINE DE REIMS A COLOGNE PAR NOVION-PORCIEN, WARCQ ET ETION, par l'abbé Dessailly. — Paris, Ch. Delagrave, 1891, in-8° de 19 pages.

L'auteur de cette brochure suit avec une méthode et une sagacité louables le tracé d'une voie souvent confondue avec celle de Reims à Trèves. Elle avait été antérieurement indiquée par Bergier et D. Lelong, puis reconnue sur le terrain par M. Mialaret en 1864 : les géographes locaux n'ont donc pas cessé d'en affirmer l'existence, et d'aussi nombreuses mentions n'avaient pu échapper à la *Commission topographique des Gaules*. Mais si le travail de M. l'abbé Dessailly n'est pas une révélation, il n'en a pas moins son intérêt L'auteur identifie savamment, comme l'avait déjà fait M. Digot dans son *Histoire d'Austrasie*, la station de *Noviomagus* avec Novion-Porcien, et développe d'excellentes raisons à l'appui de son opinion : il est moins heureux pour la station de *Mosa*, car il écarte Castrice et propose Etion en se fondant sur de nombreux accidents topographiques. M. Mialaret avait, non sans des motifs puissants, choisi Montcy; le nom de ce lieu, situé dans une vaste plaine, est dénaturé de fraîche date ; il s'appelait encore Montcy au XIIIe siècle (*Cartul. de Rethel*, n° 159) et, sous ce vocable, on retrouve sans grand effort le *Mose* antique. La distance entre *Noviomagus* et Montcy est aussi plus conforme aux données de la *Table de Peutinger*.

Quant à *Meduantho*, le consciencieux abbé se borne sans insister beaucoup, à proposer Nohan, et il reconnaît que, pour rapprocher les deux noms, il faut avoir recours à une « apocope » et à des combinaisons étymologiques compliquées.

Ses prédécesseurs paraissent avoir été plus heureux en faisant *Meduantho* de Mende-Saint-Etienne, hameau dépendant de la commune de Longchamps, à une lieue et demie au nord de Bastogne. C'est une station antique bien connue, déjà signalée par Bertholle dans son *Histoire de Luxembourg* comme point de croisement de deux voies romaines dont l'une est la voie de Reims à Cologne.

Il ne faut pas oublier le docteur Masson qui dès 1861, dans ses *Annnales ardennaises* (pages 281 à 289), étudia la voie de Reims à Cologne, et suivit son trajet sur le sol jusqu'à Montcy. Nul doute que si l'érudit abbé Dessailly avait connu cette description en 1891, il se fût rallié aux judicieuses conclusions du docteur Masson.

V. DE BAR.

* * *

Louis Houdard. Etude a propos d'antiquités recueillies en Tunisie, Paris, G. Steinheil, 1892, in-8°, 51 p. 4 pl.

Depuis que la France a étendu son protectorat sur la Tunisie, les antiquités sont sorties de terre dans toute la Régence, et il n'est pas un officier, un commerçant ou un simple touriste qui n'ait rapporté en France quelque souvenir archéologique recueilli dans ce pays. Plusieurs de ces précieux objets sont aujourd'hui déposés dans nos musées provinciaux, sans parler de ceux, très nombreux, qui ont été enrichir les collections du Louvre. M. Louis Houdard, conservateur du musée municipal de Saint-Dizier (Haute-Marne), signale, dans un récent travail, un certain nombre de monuments antiques recueillis à Carthage et offerts au musée de Saint-Dizier par M. Moissonnier, ancien pharmacien en chef du 19e corps d'armée et feu M. Lucas, ancien lieutenant de vaisseau et directeur du port de la Goulette.

On y remarque deux monuments de style punique. Le premier est une stèle votive, anépigraphe, avec l'image de la déesse Tanit, debout, de face, la main droite levée à la hauteur de la poitrine, la paume tournée en dehors. Il existe toute une série d'ex-votos analogues. Comment a-t-on pu s'imaginer que cette sculpture avait *servi de plaque indicatrice d'une des rues de la nécropole punique* (p. 9)? — Le second est la partie supérieure d'une stèle votive à Tanit, avec deux lignes de caractères néo-puniques; le fronton est orné d'une main droite ouverte, la paume tournée en dehors. Ces deux monuments sont gravés sur la planche I.

Parmi les antiquités d'époque romaine, nous signalerons :

1° Une vingtaine de fragments de mosaïque de l'époque impériale, et quatre autres fragments, plus anciens, trouvés dans les fouilles du temple d'Esculape, sur l'acropole de Carthage.

2° Seize fragments de peintures murales.

3° Cinq chapiteaux de colonnes, en marbre blanc, d'ordre corinthien. L'un d'eux a été retiré de la darse de l'arsenal de la Goulette.

4° Un chapiteau de pilastre en marbre gris, très bien conservé, ayant fait partie de l'ancienne collection du Kaznadar.

5° Trois chapiteaux en pierre calcaire.

6° De nombreux fragments d'architecture dont quelques-uns sont d'un travail excellent.

7° Une statue d'impératrice romaine en marbre blanc, debout, drapée; la tête, les pieds, la main gauche et le bras droit manquent (pl. II). Qu'est-ce que la statue colossale d'empereur romain, trouvée à Carthage en 1884 et qui aurait été transportée au Louvre (p. 26-27) ?

8° Une tête de femme, un bras droit de statue, un torse nu de jeune fille, un fragment de statue virile en costume militaire, une main colossale, un fragment de jambe de Satyre, une griffe de

lion, et deux fragments de draperie, trouvés l'un dans le bassin de l'arsenal de la Goulette et l'autre dans les ruines de l'amphithéâtre de Carthage. Le tout en marbre blanc.

9° De grandes amphores.

10° Des lampes en terre cuite. — M. L. H. signale (à ce propos) une lampe de sa collection particulière, provenant du Kef (Sicca Veneria) et représentant un gladiateur, debout, dans l'attitude du combat (pl. III). C'est le *secutor* dont les armes, d'après Xiphilin (LXXII), étaient une épée courte et un bouclier. — Une série de lampes chrétiennes ornées d'animaux symboliques (tigre, lièvres, paon), du monogramme du Christ, ou d'une croix latine; l'une d'elles porte la représentation curieuse et rare de *Daniel dans la fosse aux lions.*

11° Des briques estampées, de l'époque byzantine.

12° Un fragment de brique romaine avec la marque du fabricant CENSVRINVS, en deux lignes.

13° Des objets en terre cuite, de forme ovoïde, faits au moule et que M. L. H. appelle des projectiles de fronde?? — Ces objets sont très nombreux à Carthage, mais rien n'est moins certain que cette désignation.

14° Trois fragments d'inscriptions sur marbre blanc. L'épigraphie de Carthage est malheureusement réduite en poussière et c'est dans cet état déplorable qu'on retrouve la plupart des textes.

A). — Pl. IV, fig. 1. Fragment d'une épitaphe de l'époque chrétienne. On distingue les traces de trois lignes. A la ligne 3, restes du mot *men*SES.

B). — Pl. IV, fig. 2. Fragment d'une épitaphe païenne :

*dis mani*B.SAC
.... *te*RTVLLVS
.. *vix*. ANN. VII

C). — Pl. IV, fig. 3. Fragment d'une plaque de marbre blanc portant, sur ses deux faces, des ornements au trait, de l'époque chrétienne. Sur une des faces on voit une couronne à lemnisques, accostée à droite d'une colombe; la moitié de la couronne manque, ainsi que la colombe placée à gauche en pendant de la première. Sur l'autre face, restes d'une inscription chrétienne : à la première ligne, il y avait peut-être le nom ADE*odatus* très fréquent à Carthage. Au-dessous de l'inscription étaient gravés deux paons affrontés, séparés probablement par un vase, et dont il ne reste que la moitié d'un, celui de gauche.

Ce petit aperçu suffira pour démontrer l'intérêt et l'utilité de la publication de M. L. Houdard. Le musée municipal de Saint-Dizier, fondé en 1881, a pris sous sa direction une importance véritable. Toutes nos félicitations au dévoué conservateur qui a donné asile

à ces antiquités africaines et les a sauvées de l'oubli en les signalant à l'attention des archéologues.

Ajoutons que cette publication est absolument opportune.

Ant. Héron de Villefosse.

***

Histoire et géographie élémentaire du canton de Crécy.

Sous ce titre vient de paraître chez M. Le Blondel, éditeur à Meaux, un volume illustré de 37 gravures et accompagné d'une carte du canton. L'auteur, M. Georges Husson, délégué cantonal et membre de la Société archéologique de Meaux, a visité les archives, couru les bibliothèques, lu et relu tous les ouvrages briards de Duplessis, Michelin, Allou, Berthault, T. Lhuillier, etc., etc. Après toutes ces recherches, il a écrit sur chaque commune un *résumé historique* qui contient tout ce qu'il était intéressant de mentionner.

Ce résumé est suivi d'un chapitre consacré à la *géographie*, lequel, à son tour, est accompagné de renseignements sur l'*administration*, les *monuments*, les *curiosités*, et enfin de notices sur les *personnages célèbres*.

Nous ne craignons pas de dire que l'*Histoire et la Géographie du canton de Crécy* n'intéressera pas que les écoliers et que leurs aînés trouveront à la lire un plaisir extrême. Il est donc à souhaiter que l'exemple donné par M. G. Husson soit bientôt suivi pour tous les autres cantons de notre département.

(*Echo de la Brie.*)

CHRONIQUE

Société Académique de l'Aube *(Séance du 19 février 1892).* — Présidence de M. Arnould, président.

Correspondance et Communications du Président

M. le Président annonce que Me Fournier, notaire, a envoyé à la Société l'acte d'acceptation de la donation de M. l'abbé Etienne Georges[1]. Cette pièce sera déposée aux Archives.

Le *Recueil des Actes administratifs de la Préfecture de l'Aube* contient une circulaire adressée par M. le Préfet à MM. les Sous-Préfets, Chefs de service et Maires du département, pour leur recommander de veiller à la conservation des objets d'art, d'antiquité et d'histoire naturelle découverts en exécutant des fouilles pour des causes diverses, et leur demander d'user de toute leur influence afin que ces objets précieux soient déposés au Musée de Troyes. M. le Préfet attire surtout leur attention sur les fouilles de tombes celtiques, gauloises, romaines, mérovingiennes; les crânes de races humaines trouvés dans ces sépultures; les armes en silex, en bronze, en fer; les vases en terre cuite, en verre, et les urnes lacrymatoires; les statuettes, médailles, bijoux, objets d'art de toute sorte; les fragments de céramique ancienne, *décorés de dessins*, avec des inscriptions ou *des noms de potiers romains;* les vestiges des industries, des habitudes, des mœurs; les fossiles, ossements et débris paléontologiques; les aérolithes ou pierres tombées du ciel. M. le Préfet recommande aussi la conservation des monuments celtiques (dolmens, menhirs, galeries couvertes) qui existent encore dans le département, et notamment dans l'arrondissement de Nogent-sur-Seine, et qui, trop souvent, sont exposés à une inintelligente destruction.

La sollicitude de M. le Préfet s'étend enfin aux découvertes d'histoire naturelle. Il signale, particulièrement, le *Vison*, qui peut être rencontré dans l'Aube, puisqu'il paraît exister sur nos confins, dans l'Yonne, et l'*Aigle Jean-le-Blanc*, qui vit encore dans nos forêts.

La Société applaudit chaleureusement à cette intelligente circulaire, qui révèle chez son auteur un ami éclairé de la science, de l'archéologie et des arts, et elle adresse à M. le Préfet ses vifs remerciements pour l'intérêt qu'il porte au développement des collections de notre Musée.

1. V. *suprà*, p. 69.

M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts fait savoir qu'il vient d'accorder une subvention de 1,500 fr., pour l'impression du Catalogue, avec planches, des carrelages émaillés, vernissés et faïencés du Musée de Troyes, œuvre excellente de M. Le Clert.

Séance du 19 mars 1892. — Présidence de M. Arnould, président.

COMMUNICATIONS ET CORRESPONDANCES

M. le Président rend compte des obsèques de M. Joseph Audiffred, auxquelles il a assisté à la tête d'une délégation nombreuse de la Société Académique. Il donne lecture du discours prononcé au cimetière du Père-Lachaise, par M. Albert Babeau, qui s'est fait l'interprète éloquent des sentiments et des regrets de la Société ; ce discours sera inséré dans les Mémoires.

M. le Président fait part du décès de M. Rondineau, ancien Préfet et ancien Président d'honneur de la Société, où il avait laissé le souvenir le plus sympathique, et de M. Christian Daguin, membre correspondant. M. Daguin, membre de la Société des Antiquaires de France, était le secrétaire de la *Revue de Champagne et de Brie.* Il avait publié, en outre, d'importants travaux de jurisprudence, et la Société Académique s'associe aux regrets que cause sa mort prématurée.

Mlle Léautez offre à la Société Académique un de ses tableaux, représentant une vue de la cour du Musée. La Société exprime à Mlle Léautez tous ses remerciements.

TRAVAUX DES SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES

Romania : *Le Chevalier au lion, poésie de Chrétien de Troyes, mort en* 1198; *comparaison avec une légende irlandaise*, par M. Ferdinand Lot.

LECTURES ET COMMUNICATIONS DES MEMBRES

M. Des Guerrois lit une Note sur le Supplément de l'Anthologie grecque publiée par Firmin Didot *(Anthologia palatina, Volumen tertium).* Le Supplément contient 2,198 inscriptions recueillies sur les frontons des temples, les piédestaux des statues, etc.

Dans cette quantité, M. Des Guerrois s'efforcera de rechercher les quelques perles qui s'y trouvent, en laissant de côté tout ce qui est vulgaire, indifférent, dénué de tout sentiment de poésie.

Il donne aujourd'hui la traduction en vers de celles qu'il a distinguées dans le premier chapitre intitulé : Dedicatoria, — Inscriptions dédicatoires. Ne pouvant les signaler toutes, nous citerons seulement celle qui se rapporte à l'inscription grecque inscrite sur une patène conservée au trésor de la Cathédrale de Troyes. Cette patène en jaspe, entourée d'un cercle d'argent, a été rapportée par l'évêque Garnier de Traînel, aumônier de la 3e Croisade.

M. d'Antessanty lit un travail intitulé : *Quelques observations*

sur les oiseaux de l'Aube. Il y donne d'intéressants détails sur des espèces rares du genre *Stryx*, notamment sur la *Chouette hulotte* et *le Petit Duc*. Il mentionne aussi la présence, sur nos étangs, de la *Spatule blanche*.

M. Le Clert continue sa communication sur les découvertes faites par M. Bardet, membre associé, dans la région de Villenauxe.

Sur le territoire de Barbuise, il a déterminé l'emplacement de l'ancien fief de la Cour Maraille ou Cour des Mardelles au nord de l'agglomération de Courtavant; il a pu recueillir un mouton en terre blanche, paraissant remonter à l'époque carlovingienne, et un silex d'une forme très rare; ces objets sont placés sous les yeux des membres de la Société.

A La Villeneuve-au-Châtelot, non loin de l'emplacement de l'église Saint-André, qui était située dans l'enceinte du château, tandis que l'église actuelle, ancienne paroisse du bourg, est une église fortifiée, la seule que nous connaissions dans notre région, existe un cimetière gallo-romain. Dans la plupart des sépultures, à la hauteur de la main du mort, se trouvaient placés de petits plats remplis d'os de volailles. Un vase funéraire en terre cuite, semblable à celui trouvé par M. le baron de Baye dans la sépulture n° 6 du cimetière de Vert-la-Gravelle (Marne), deux clefs, un trident et divers autres objets provenant du cimetière de La Villeneuve-au-Châtelot, sont offerts par M. Charles-Albert Andry, adjoint, et par M. Andry, son fils, auxquels la Société adresse ses plus vifs remerciements.

Mme veuve Boudard, de Périgny-la-Rose, a bien voulu compléter ses dons précédents par celui de huit carreaux vernissés. Il existe encore, dans cette commune, deux monuments intéressants : ce sont deux mottes franques, situées dans la prairie; leur propriétaire, M. Renon, maire de Périgny, a l'intention de les raser prochainement et a bien voulu faire espérer le don à la Société Académique des objets qu'il pourra découvrir.

Près du cimetière de Villenauxe, on a trouvé vingt squelettes rangés les uns à côté des autres, mais sans autres objets qu'un rouleau de monnaies de Philippe VI, dont M. Bardet a pu recueillir quelques-unes qu'il a bien voulu offrir.

Enfin, il a pu acquérir, pour notre Musée, un vase en terre, des torques et des bracelets très intéressants, provenant d'une nécropole fouillée récemment à Fontaine-Béton, sur la limite de notre département. Le nombre des squelettes a été évalué à deux cents; ils étaient disposés circulairement, séparés par des pierres brutes et superposés les uns aux autres.

La Société prend le plus grand intérêt aux recherches que M. Bardet continue avec un zèle pour lequel elle lui exprime sa plus profonde reconnaissance.

M. l'abbé Garnier lit la première partie d'une Etude d'onomas-

tique sur les anciens noms de personnes mentionnés à l'occasion de l'évangélisation du pays des Tricasses.

Le Christianisme a-t-il été introduit dans notre région par des missionnaires envoyés dès le Ier siècle par saint Pierre lui-même, ou seulement au IIIe siècle? La question ne peut encore être tranchée. Mais ce que l'étude des noms des premiers apôtres semble bien établir, c'est qu'ils étaient d'origine romaine et faisaient partie d'une mission venue d'Italie; cette mission comprenait saint Savinien, qui évangélisa Sens; saint Altin, qui se dirigea sur Orléans, et saint Potentien, qui vint à Troyes.

Le nom du chef de la mission, Savinianus, a eu pour première forme Sabinianus. Le remplacement de la lettre *b* par la lettre *v* est fréquent dès le VIe siècle, et on en trouve des exemples dans Grégoire de Tours. Sabinianus a pour nom ethnique Sabinus, nom romain très répandu d'où est dérivé celui de Sabinius qui, combiné avec le suffixe *anus*, a formé Sabinianus. Ce dernier se trouve dans divers actes des années 121, 145 et 242, cités par M. Garnier.

Potentianus provient de Potentius, gentilice dérivé de Potens. Les noms en *ius* indiquent généralement la filiation légale, tandis que, combinés avec un suffixe comme Potentianus, ils donnent une idée de clientèle, d'extraction moins noble. Le nom de Potens se trouve, notamment, sur une monnaie provenant d'un atelier mérovingien « Potento », attribuée à Pouan (Aube); dans un diplôme de Charles-le-Chauve non daté, etc.

Quant à Altinus, ce nom a dû procéder de Altus, comme Albinus de Albus, Longinus de Longus, etc. Il peut encore provenir d'un nom de localité appelé Altium, comme Latinus de Latium. Plusieurs auteurs, Pline, Martial, Gratius, Columelle, citent des villes d'Italie portant ce nom.

*
* *

Société d'Agriculture, Commerce, Sciences et Arts du département de la Marne *(Programme des Concours ouverts par la Société pour l'année* 1891-1892) :

Dans sa séance publique de 1892, la Société décernera les récompenses suivantes :

1er CONCOURS

HISTOIRE ET ARCHÉOLOGIE

§ 1er.

Une médaille d'or ou d'argent à l'auteur de la meilleure *Etude historique, archéologique et artistique, sur une église, une abbaye ou communauté,* dans le département de la Marne.

§ 2.

1° Une médaille d'or ou d'argent à l'auteur du meilleur travail historique ou archéologique sur une ou plusieurs localités du département de la Marne.

2° Des médailles d'or, de vermeil, d'argent ou de bronze aux auteurs de travaux historiques et archéologiques se rapportant spécialement à l'ancienne

province de Champagne, et notamment aux meilleurs mémoires sur certaines institutions du passé, dont l'historique n'a pas encore été mis en lumière, par exemple :

— Sur l'origine, l'organisation et le fonctionnement des anciennes *corporations d'Arts et Métiers* dans la province de Champagne ou dans une région de cette province. — Rapprochement et comparaison de ces anciennes institutions avec les *syndicats professionnels* de création moderne.

— Sur les anciens *jeux et divertissements publics* en usage dans la Champagne ou dans une circonscription plus restreinte de cette province. — Examen des causes diverses de leur disparition ou de leurs modifications et transformations successives.

§ 3.

Des médailles d'or, de vermeil, d'argent et de bronze aux créateurs de collections archéologiques, et surtout aux organisateurs de collections ne renfermant que des objets recueillis dans le département de la Marne ou dans les autres départements qui occupent aujourd'hui le territoire de l'ancienne Champagne, ces collections devant être, à mérite égal, préférées à celles d'autres provenances.

2e CONCOURS

Beaux-Arts

Des médailles d'or, de vermeil, d'argent et de bronze à l'auteur du meilleur travail sur les sujets suivants :

1° Etude historique sur un artiste châlonnais, peintre, graveur, sculpteur, musicien, ou sur un critique d'art.

2° La *Ferronnerie* à Châlons, aux diverses époques. Signaler les œuvres remarquables de cet art (telles que : grilles, balcons, rampes d'escaliers, serrures ouvragées, marteaux d'hôtels, etc.); en indiquer autant que possible la date, la provenance, la destination et le nom des maîtres qui les ont exécutées.

Joindre à l'appui tous dessins ou croquis.

3e CONCOURS

Sciences

Des médailles d'or, de vermeil, d'argent ou de bronze à toute personne qui aura réalisé la meilleure application du gaz ou de l'électricité.

4e CONCOURS

§ 1er. Poésie

Des médailles d'or, de vermeil, d'argent et de bronze aux auteurs des meilleures pièces de vers produites, et dont les sujets sont laissés au libre choix des candidats.

§ 2. Prose

Des médailles d'or, de vermeil, d'argent et de bronze aux meilleures compositions en prose.

La Société laisse également les auteurs libres du choix de leurs sujets.

5e CONCOURS

Agriculture, Viticulture, Horticulture

§ 1er.

Des médailles d'or, de vermeil, d'argent ou de bronze offertes, au nom du Gouvernement de la République, par M. le Ministre de l'agriculture, aux

propriétaires, fermiers ou gérants qui auront adopté et suivi un système de culture rémunérateur, compatible avec l'amélioration constante du sol et en rapport avec les débouchés, etc...

§ 2.

Des récompenses aux personnes qui se seront livrées, par des cours ou des conférences publiques, à l'enseignement de l'agriculture, ou à celui de l'économie domestique.

§ 3.

Une médaille d'or, d'argent ou de bronze à l'auteur du meilleur mémoire sur la fécondité comparative du sol cultivé par le propriétaire ou le non propriétaire, et sur l'établissement des bases les plus équitables comme les plus certaines à adopter dans le contrat à intervenir entre le propriétaire de la terre en Champagne et le cultivateur, etc , etc...

6e CONCOURS

Une médaille d'or, d'argent ou de bronze à celui qui aura introduit à la campagne une industrie pouvant occuper les bras pendant le temps de chômage soit de la culture agricole, soit de la culture viticole.

7e CONCOURS

Des médailles d'or, de vermeil, d'argent ou de bronze aux propriétaires ou fermiers qui, personnellement et de leurs deniers, auront créé des champs d'expérience ou de démonstration, tendant à faire connaître les résultats obtenus par l'emploi des engrais chimiques complémentaires du fumier de ferme.

8e CONCOURS

Chemins ruraux

Des diplômes d'honneur aux communes du département qui auront le mieux entretenu leurs chemins ruraux.

9e CONCOURS

Constructions

§ 1er.

Une médaille d'or ou d'argent au propriétaire ou au constructeur qui aura contribué à donner aux habitations et aux bâtiments ruraux les dispositions les plus convenables sous le double rapport de l'hygiène et des besoins des localités.

§ 2.

La même récompense pourra être accordée aux propriétaires ou aux associations qui auront fait construire des habitations saines et commodes, destinées aux familles d'ouvriers.

10e CONCOURS

Objets divers d'utilité publique

Des médailles ou diplômes aux cultivateurs, aux industriels, aux artistes aux écrivains et à toute personne dont les travaux paraîtront dignes d'être encouragés.

11e CONCOURS

Prix de mécanique fondé par M. Ch. Picot

La Société pourra, en 1892, décerner à ceux qui auront inventé ou perfectionné des machines appelées à rendre de grands services, divers prix non encore employés du legs Picot.

12e CONCOURS

PRIX FONDÉ PAR Mlle ADELINE SAVEY

Un objet d'art de la valeur de 75 francs sera décerné à une fille de cultivateur qui se sera distinguée par sa bonne conduite, par son intelligence et son goût dans les travaux de l'exploitation agricole ou viticole.

13e CONCOURS

PRIX FONDÉ PAR M. LE DOCTEUR HERPIN

(Quadriennal.)

Un prix de 800 francs sera décerné à l'auteur, ou partagé entre les auteurs des meilleurs mémoires ou travaux scientifiques propres à perfectionner l'une des branches de l'industrie agricole ou manufacturière du département, et plus spécialement l'industrie vinicole ou celle des étoffes de la Fabrique de Reims. (*Texte de la disposition testamentaire*[1].)

***

SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE DE CHATEAU-THIERRY *(Séance du 1er mars 1892).*

I. — La terre et seigneurie de Givry-Belleau.

Ce domaine n'existe plus. Quelques vestiges de la maison seigneuriale et de la chapelle sont encore visibles. Sans avoir eu l'importance des grandes seigneuries voisines : Gandelu, Armentières, Oulchy, etc., Givry est passé par des péripéties qu'il est bon de rappeler. Ce soin, dit M. Moulin, devient facile, grâce à « l'Abrégé chronologique... » qu'a fait établir l'un des derniers propriétaires, M. Jean Fournier, procureur au Parlement, qui fut seigneur de Givry de 1718 à 1733.

Ce n'est pas sans raison que nous relevons ce titre de seigneur ; M. Fournier y tenait beaucoup. Du reste, il se montra administrateur intelligent et soigneux. Ce domaine, formé péniblement, plusieurs fois démembré, fut par lui agrandi et sagement dirigé.

Thibaut, comte de Champagne, seigneur de Château-Thierry, avait octroyé la terre de Givry à Jean Le Bryois, en viager. A la mort de ce dernier, elle fut donnée aux religieux du Val-Secret, chapelains du château de Chaury; ils en jouirent pendant 271 ans, en conséquence de la donation de Jeanne de France, fille de Thibaut, donation confirmée par son mari Philippe-le-Bel, roi de France (1304). L'hôtel seigneurial était dès lors appelé *La Forte Maison.*

Givry, en fort mauvais état, fut acheté par Jean Gautier et resta dans cette famille de 1539 à 1679. On signale des alliances avec les Graimbert de Belleau, de Nogentel, avec les seigneurs de Monthiers. Claude Gautier — ils furent trois du nom de Claude

1. Les mémoires et les autres documents relatifs aux divers concours pour 1892 devront être adressés francs de port, au Président de la Société, avant le 15 juin 1892, terme de rigueur.

— obtint en 1657 de l'évêque de Soissons, Mgr Ch. de Bourlon, l'autorisation de fonder une chapelle domestique dans l'intérieur du château. Casimir Leféburé, étant devenu acquéreur de Givry, fit agréer par Mgr Languet de Gergy, alors évêque, la translation de la chapelle dans un bâtiment particulier « à côté du corps de logis ». Le dernier propriétaire, Jean Fournier, exécuta religieusement cette disposition. La nouvelle chapelle était sous le vocable de saint Jean-Baptiste; elle avait été bénite en 1732 par le curé de Saint-Gengoulph, « doyen du doyenné de Château-Thierry en vertu de la commission à lui adressée par l'évêque de Soissons, Mgr Charles-François Lefèvre de Laubrière ».

Jean Fournier établit, avec le soin le plus minutieux, ses comptes d'acquisition, de réparations, d'entretien pour les fermes de Givry, les Bruzzes, la Doyenné, etc.; le chiffre s'élève à 85,000 livres. Le revenu (censives, biens affermés, prés, bois, viviers) monte à près de 4,000 livres. La superficie, tant en terres, vignes, qu'en bruyère et savarts, était de plus de 380 arpents.

M. Moulin doit compléter cette première partie de son travail par un exposé des derniers évènements qui ont amené la dislocation du domaine et par une étude sur la valeur et le rapport des terres de Givry aux XVIIe et XVIIIe siècles.

II. — Sous le titre : « Les descendants de Racine », M. Corlieu donne quelques notes biographiques sur la famille de Racine, recueillies en partie à la Bibliothèque Nationale.

Né à La Ferté-Milon en 1639, Racine épousa, en juin 1677, Catherine Romanet, dans l'église Saint-Landry[1]; il eut sept enfants dont le plus connu est Louis Racine, né en 1692, l'auteur des poèmes de « la Religion » et de « la Grâce », décédé en 1762 et inhumé à Saint-Roch. Louis Racine était membre de l'Académie des Inscriptions; on connaît la mort tragique de son fils, lors du tremblement de terre de Lisbonne, en 1753.

Jean-Baptiste Racine est inhumé dans l'église Saint-Etienne-du-Mont à Paris.

III. — M. Dupont chargé, dans la dernière séance, d'un rapport sur l'origine et la nationalité de plusieurs *mors* de forme inusitée, trouvés dans le parc de Fère-en-Tardenois (*suprà*, p. 148), fait connaître qu'il n'a pu arriver à une solution précise. Son rapport se termine par ces mots : « Ce ne sont pas des *mors asiatiques* anciens. P.-L. Courier, au commencement de ce siècle, écrivait : *la cavalerie hongroise et celle des Polonais conservent encore l'usage des embouchures brisées à patenôtres et annelets, mais sans rouelles.* C'est donc de ce côté que devront se diriger les recherches pour être fructueuses. »

1. Eglise démolie en 1839 et sur l'emplacement de laquelle passe la rue d'Arcole.

Faudra-t-il reconnaître que ces fameux *mors* appartenaient à la cavalerie des Cosaques, lors de l'invasion de 1814 ?

IV. — Les Hérissons (l'ancien *Olmus*) n'ont pas dit leur dernier mot : M. Maréchal soumet à l'Assemblée une collection de pointes de flèches en silex qu'il vient de recueillir; les unes complètes, parmi lesquelles une pointe triangulaire; les autres ne sont que des fragments. Notre collègue fait abandon à la Société de cette collection ainsi que d'un assignat de mille francs de 1792.

V. — M. Galland, propriétaire, rue Saint-Crépin, a bien voulu remettre une liasse de titres (quelques-uns sur parchemin), la plupart relatifs aux fermes de Villeneuve, de la Louarde, de Montoury, appartenant à cette époque à la famille Pintrel dont un des membres a porté le titre de Seigneur de Villeneuve.

* * *

SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE, SCIENCES, LETTRES ET ARTS DE MEAUX (*Séance du jeudi* 18 *février* 1892). — Présidence de M. Carton, archiviste.

M. Carton, se faisant l'interprète de la Société archéologique de Meaux, prononce l'éloge de M. Alfred Maury : « C'est un devoir pour nous, dit-il, d'ajouter notre tribut de gratitude aux éloges que la presse parisienne et locale a déjà décernés au membre de l'Institut. Le conservateur général des Archives était président d'honneur de la Société d'archéologie de Seine-et-Marne, et, de plus, lié d'une amitié de vieille date avec M. Bocquet-Liancourt. Il se faisait un devoir de présider nos Assemblées générales, et nos collègues n'ont point oublié cette parole sympathique, toute de verve et d'à-propos, assaisonnée d'utiles conseils, que nous entendions encore dans la dernière Assemblée du 13 juin 1889.

« Quand les infirmités l'obligèrent à donner sa démission, notre nouvelle Société était heureuse de le nommer membre honoraire.

« Sa carrière est celle d'un véritable bénédictin : doué d'une organisation physique et intellectuelle des plus remarquables, pendant un demi-siècle il n'a cessé de parcourir en tous sens le vaste champ de l'érudition. La science, l'histoire, les antiquités nationales n'ont point eu de fidèle plus dévoué; il est mort sur la brèche. Avec cela, bon, généreux, bienfaisant, il laisse partout des regrets. Sans compter l'éclat de ses travaux, la France lui doit un service des plus signalés, la conservation de nos Archives nationales qu'il a sauvées d'un irréparable désastre à l'époque de la Commune. Grâce à lui, le drapeau tricolore n'a pas un seul instant cessé de protéger ce précieux dépôt qu'il se faisait un plaisir d'ouvrir gracieusement à la curiosité du français et de l'étranger. »

Cette improvisation est accueillie par les marques d'approbation de la Société qui charge son secrétaire d'en transmettre le texte, avec ses regrets, à la veuve de l'illustre savant.

M. Jules Barigny dépose sur le bureau un Constantin, petit bronze, trouvé près des abattoirs.

M. Gassies donne lecture d'une étude sur un poète ignoré de notre région, désigné dans le glossaire de Ducange sous le nom de Guillaume de Guigneulles, moine de Chailly. La première partie de ce travail où la sagacité du chercheur et la patience de l'érudit s'allient au ton du lettré, donne lieu à des observations de la part de plusieurs membres présents. Tout d'abord une étude plus exacte des manuscrits permet de substituer Guigneville à Guigneulles, et bientôt Chailly lui-même doit être, après discussion critique, écarté et remplacé par Chaalis. Dès lors, nous sommes en plein *pagus Meldensis*, et l'auteur cède son moine-poète au comté de Dammartin. Dès lors, aussi, l'histoire de l'abbaye de Chaalis s'imposait comme introduction à la biographie du religieux et à l'étude de son œuvre. L'étymologie de cette abbaye nous réserve, d'ailleurs, une nouvelle surprise, car plus d'un savant a déjà proposé la leçon *Caroli locus*, qui soulève la question du lieu d'origine de Charlemagne. Or, les érudits, même des étrangers, le placeraient volontiers dans l'Ile de France, sans compter qu'une chapelle dite Charlemagne existe dans le voisinage de l'antique monastère.

Quoi qu'il en soit, Chaalis est issue de Pontigny (diocèse de Sens), la célèbre abbaye bénédictine illustrée par le séjour de S. Edmond, archevêque de Cantorbéry, mort à quelques kilomètres de Provins, au petit village de Soisy, et Pontigny est elle-même une des 4 filles de Citeaux. La fondation de Chaalis remonte à 1136 ; son cartulaire, riche de pièces pontificales et royales de premier ordre, est conservé presque en entier aux Archives, et Jean de Montreuil, secrétaire de Charles VI, nous en fait une description enthousiaste ; il ne craint point de l'appeler un véritable « Paradis terrestre ». Signalons, au XVIe siècle, l'intrusion de la famille d'Este ; elle nous vaut du moins le séjour du Tasse, qui y vient terminer sa Jérusalem délivrée (précieux souvenir déjà remis en honneur par M. Offroy, de Dammartin). Des artistes italiens peignent dans l'abbaye de Chaalis d'admirables fresques, dont plusieurs sont attribuées au Primatice. Nombreux aussi sont les rois de France qui y séjournèrent; Pierre-le-Grand la visita en 1717 et en fut émerveillé. Aujourd'hui enfin, un soin pieux de ces vieilles ruines les a protégées contre la destruction, et une chapelle richement décorée reproduit les blasons de tous les abbés. Pourquoi faut-il que les dictionnaires, ces prétendues encyclopédies du savoir, n'en fassent même pas mention ! Heureusement le zèle d'un érudit ami de l'histoire et des lettres vient de rendre à cette illustre abbaye l'honneur qui lui est dû. Sans attendre la seconde partie de ce remarquable travail, la Société le revendique pour son prochain *Bulletin*.

*
* *

Académie de Reims. — Les deux séances du mois de mars ont été très nombreuses comme assistance et intéressantes pour leurs résultats. — Celle du 11 a été consacrée aux élections annuelles. Ont été élus :

Membres titulaires : MM. l'abbé Broyé, aumônier du Lycée, H. Lajoux, professeur à l'Ecole de médecine, A. Lefort, notaire, et Thirion, professeur agrégé d'histoire au Lycée.

Membres honoraires : MM. L. Didier, professeur agrégé d'histoire au Lycée de Versailles, l'abbé Gillet, archiprêtre de Charleville, tous les deux anciens membres titulaires, et MM. R. de Lasteyrie et A. Longnon, membres de l'Institut.

Membres correspondants : MM. Berthelé, archiviste de l'Hérault, à Montpellier, Cicile, archiviste-paléographe, professeur au lycée de Reims, Denizet, instituteur au Meix-Tiercelin (Marne), l'abbé Hannesse, bibliothécaire de l'archevêché de Reims, Jules Henry, archiviste, à Paris, le docteur Lamiable, à Château-Porcien (Ardennes), Eugène Lefèvre-Pontalis, bibliothécaire des Sociétés savantes, à Paris, Louis Mercier, membre de l'Académie de Besançon, l'abbé Nicole, curé de Gueux (Marne), Lucien Ponsinet, conseiller de préfecture, à Mende, l'abbé Sauvage, intendant de la cathédrale de Rouen, et Louis Tourneur, neveu de l'érudit historien de Notre-Dame de Reims.

A la suite des élections, M. Jadart a lu une notice sur les bienfaiteurs du Musée de Reims depuis un siècle, et a rappelé, avec le sentiment de la gratitude qui leur est due, les noms de MM. Gouilliart, Jeunehomme, Saubinet, Perin, Duquenelle, Gérard, Lundy, et de Mmes Mansuy-Villeminot, Gerbault et Pommery. Les termes des testaments et des donations ont un intérêt particulier pour ceux qui aiment à saisir sur le vif, l'expression délicate et élevée que revêtent les libéralités de ce genre. — M. Ponsinet a communiqué ensuite une étude fort attrayante de M. Lucien Ponsinet, son fils, conseiller de préfecture à Mende, sur le poète russe Nadsone.

La séance du 18 mars a été occupée entièrement par une lecture étendue de M. Plançon, proviseur du Lycée, sur les poésies de M. Eugène Manuel, inspecteur général de l'Université. Il a caractérisé d'abord l'idée et la forme des principales œuvres du poète, puis il a cité de fort beaux passages des pièces les plus remarquables : *La part du pauvre*, *La mort du saltimbanque*, *Un rosier sur une tombe*, *La Frontière.*



Le Musée de Reims va ouvrir pour Pâques une nouvelle collection très remarquable, celle des faïences françaises léguées par Mme veuve Pommery en 1890, et dont la ville ne devait prendre possession que deux ans après sa mort.

Cette collection, comprenant plus de 500 pièces de choix, notamment des fabriques de Rouen, de Nevers, d'Aprey, etc., atteint une valeur considérable et présente une grande variété : plats, vaisselle, vases, statuettes, ustensiles divers. Grâce à la munificence de Mme Pommery, qui a légué une somme de 5,000 francs pour l'aménagement de la salle et une partie des vitrines, l'exposition offrira un coup d'œil des plus attrayants pour les amateurs. H. J.

* * *

Heurtoir a retrouver. — On lit dans le journal l'*Intermédiaire des Chercheurs et Curieux* (n° du 20 février 1892) :

« Dans l'intéressant ouvrage — tant au point de vue des recherches qu'au point de vue des dessins — que Ch. Fichot publie, depuis 1844, avec tant de persévérance (*Statistique monumentale du département de l'Aube*), je vois un fait que je relève et déplore comme il le fait lui-même.

Dans le tome III, à propos de la maison située rue Saint-Pierre (autrefois rue de la Montée), qu'occupa Odoard Hennequin, d'abord évêque de Senlis, puis évêque de Troyes, il est question d'un heurtoir du xvie siècle, en fer forgé, fort remarquable.

M. Fichot nous apprend qu'un M. Caunois, fondeur à Troyes, et connaisseur, l'avait acquis en 1838, et qu'il l'avait vendu à un archéologue de Paris, demeurant à l'angle de la place des Victoires et de la rue des Petits-Champs ; que c'est chez cet amateur qu'il lui avait été donné de l'admirer encore en 1841.

On voit que ses souvenirs sont bien précis.

Viollet-le-Duc l'a reproduit dans son *Dictionnaire*, mais il l'indique comme étant du xve siècle. Il a fait erreur, car Hennequin, dont le heurtoir représente les armes, était évêque de Troyes, de 1527 à 1544.

Le Musée de Troyes n'en possède qu'un moulage ; du reste, moulage fort bien exécuté, dit Fichot.

Qu'est devenu l'original ?

Quelqu'un peut-il se rappeler le nom de l'amateur distingué, demeurant à l'adresse indiquée plus haut, heureux possesseur de ce heurtoir et qui, dit-on, avait une très jolie collection d'objets d'art ?

Existe-t-il encore ?

Mais surtout, qu'est devenu ce heurtoir ?

Est-il passé à l'étranger, comme tant de belles choses ?

A. Nalis. »

MÉLANGES

Baillis de Meaux. — Le dernier numéro de la *Revue* a reproduit (p. 150-160), un article de Thomé, chanoine de Meaux, publié dans le *Journal de Verdun*, de février 1763, intitulé : *Recherches sur les baillis de Meaux.*

Cet article démontre que les bailliages de Troyes et de Meaux furent administrés le plus souvent, jusque vers 1370, par un seul bailli. Le chanoine Thomé constate (p. 153-154) que Guillaume, sire du Plessis, serait cité comme bailli de Troyes et de Meaux en 1369. Il le rejette cependant, faute de pouvoir accorder cette date avec celle d'Emeris de Roüaulle, qu'il déclare avoir été le dernier bailli portant cette double qualification, en 1367 et 1370.

Je n'ai encore trouvé la mention de Guillaume du Plessis, comme bailli de Troyes et de Meaux, qu'en 1366 et 1367, et je n'ai jamais rencontré le nom d'Emeris Roüaule, mais si les dates données par le chanoine Thomé sont exactes, il n'est pas impossible de les mettre d'accord. Il suffit de se rappeler qu'à cette époque les mêmes personnes remplirent à diverses reprises les fonctions de bailli de Troyes et de Meaux. En se servant des renseignements de Thomé et des deux dates que j'ai relevées pour Guillaume du Plessis, on peut dresser cette partie de la liste de la manière suivante :

Denis Chertemps, 1365.
Guillaume du Plessis, 1366.
Denis Chertemps, 1367.
Guillaume du Plessis, 1367.
Emeris Roüaule, 1367 (v. st.?).
Guillaume du Plessis, 1369.
Emeris Roüaule, 1370.

Je n'ai pas l'intention de rectifier ni de compléter la liste donnée par Thomé. ce qui serait facile, mais je n'en ai pas le temps. Je signalerai seulement aux personnes que cette question peut intéresser, quelques corrections nécessaires à l'orthographe de certains noms.

Au lieu de Lambert *Bouchat*, lisez Lambert *Bouchut* (dit aussi de Bar).

Au lieu de Payen *Ogeri*, lisez Payen *Oger*.

Au lieu de Guillaume *de Mony*, lisez Guillaume *de Mussy*.

Au lieu de Jean *de Maison*, comte, lisez Jean *de Maisoncomte*.

Au lieu de Simon *de Morigny*, lisez Simon *de Montigny*.

Au lieu de *Michel de Pars*, lisez Michel *de Paris*.

Au lieu de Pierre *de Tiercebonne*, lisez Pierre *de Tiercelieue*.

Au lieu de Erard *de Lignos*, lisez *Erard de Lignol*.

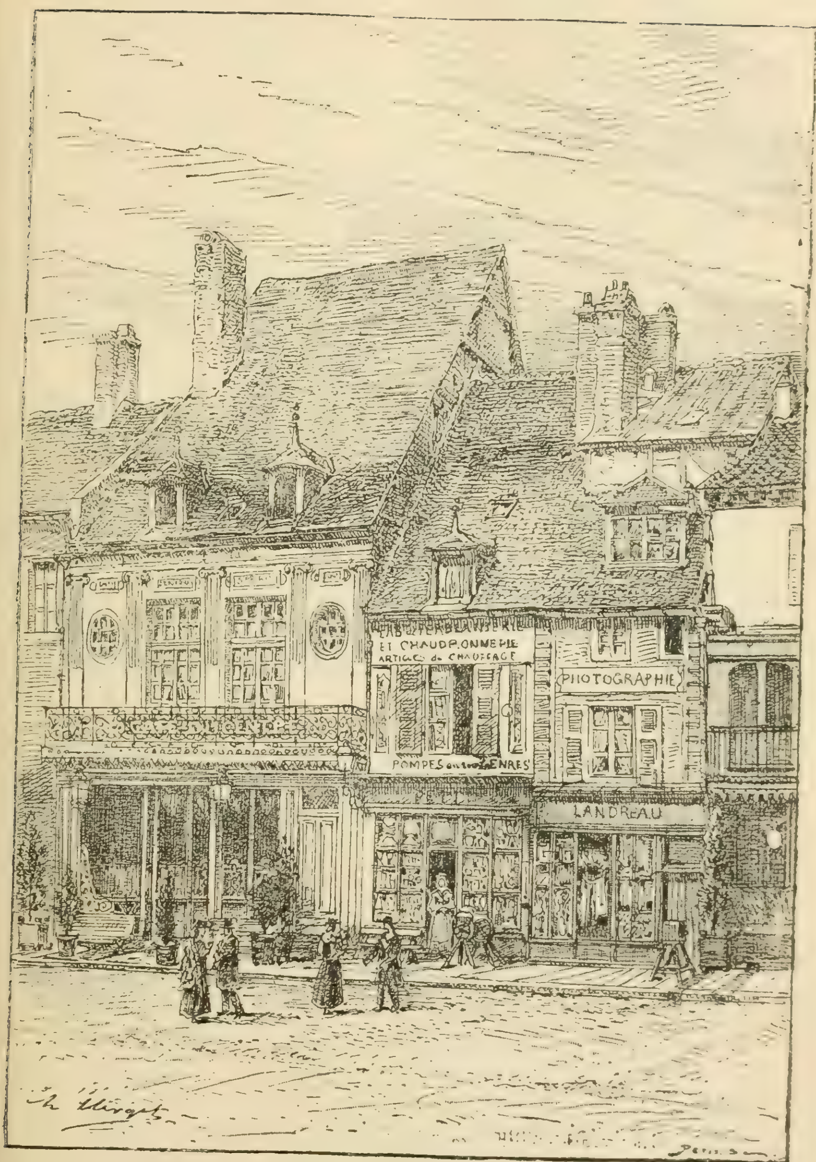
Thomé dit, avec raison, que ce dernier nom s'écrivait autrefois *de Ligno*.

A. ROSEROT.

L'Imprimeur-Gérant,

LÉON FRÉMONT.





Ancien Hôtel de ville de Sézanne.

CARREAUX VERNISSÉS
DE SÉZANNE (MARNE)

A la façade de l'une des plus anciennes maisons de la ville de Sézanne, située sur la place de l'Église, on lit cette devise : *Post tenebras spero lucem.* Cette maison, après avoir été successivement l'Hôtel de ville et une imprimerie [1], est aujourd'hui le Café du Centre. Le propriétaire de cet immeuble, M. Petit, auquel j'adresse ici mes remercîments, m'a gracieusement permis d'y faire des recherches et son grenier, auquel on accède par un curieux escalier, m'a fourni une collection de carreaux vernissés.

Malheureusement, ces carreaux n'étaient pas en leur place primitive et de plus, un long usage rendait leur étude difficile. Les différentes parties de quadrans et les éléments de rosaces composées de 16 carreaux se rencontraient épars çà et là, sans aucun ordre. Outre ces dessins variés [2], nous avons remarqué divers sujets intéressants empruntés à l'art de la vénerie. Parmi ceux-ci, mentionnons : un cerf, un sanglier et un chasseur



N° 1

(n° 1). Ce chasseur, le genou droit en terre, tient une arme en forme de pince que Jacques du Fouilloux mentionne comme étant spéciale à la chasse du blaireau (n° 2) [3].

1. Cette imprimerie fut la première établie à Sézanne : M. Plon, père de l'éditeur si connu à Paris comme typographe et comme érudit délicat, en a été le fondateur et le premier directeur. C'est à la très courtoise obligeance de M. H. Plon que nous devons la gravure qui figure en tête de notre article.

2. Les mêmes dessins ont été trouvés en nombre à La Celle et à Chantemerle.

3. Jacques du Fouilloux, *La vénerie*, édition de 1884, p. 72. « Il faut faire prendre de vieux renards ou Tessons tous vifs par les vieux bassets et avec

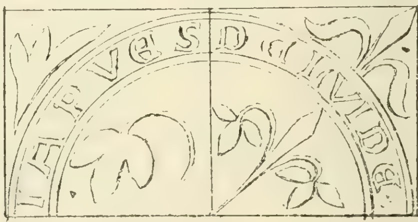


N° 2

Le carrelage de l'ancien Hôtel de ville de Sézanne offre un intérêt tout particulier à cause de la signature de son auteur. Il augmente la liste déjà longue des pavages champenois portant des noms de fabricants. Par exemple : celui du prieuré de Saint-Gond (Oyes, Marne)[1], où nous trouvons *Giles me fit*[2] (n° 3) ;



N° 3

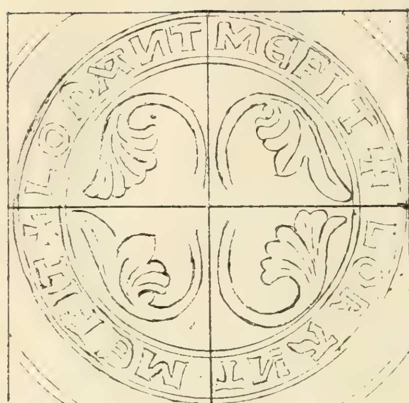


N° 4

des *tenailles* propices à ce faire, les prendre, et leur couper toute la maschouère de dessouz, là où sont fichez les grands crochets et ne toucher point à celle de dessus pour autant qu'elle monstrera tousiours la fureur de la beste sans pouvoir blesser ne faire mal. » — P. 75. Dans l'énumération des instruments pour la chasse des renards et Tessons..... « Des tenailles pour arracher et tirer les Tessons des pertuis. » Nous donnons au n° 2, la forme de cet instrument, d'après une ancienne gravure.

1. L'abbaye d'Oyes fut réduite en 1342 en prieuré de l'abbaye de Moutier-la-Celle, sous le nom de Saint-Gond.

2. Les fouilles pratiquées par M. l'abbé Millard, curé d'Oyes, ont mis à découvert au mois de mai 1891 tout le carrelage d'une salle ruinée du vieux monastère de Saint-Gond. Plusieurs quadrans portent cette inscription quatre fois répétée : *Giles me fit.*



N° 5

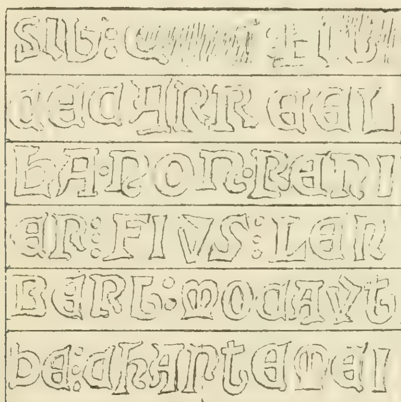


N° 6

Carreaux vernissés de Sézanne et de Reims.

ceux de Nizy-le-Comte (Aisne)[1] et de Reims[2] avec *Jaques de Luide*[3] (n° 4); ceux de Vernay, canton de Nanteuil-la-Fosse[4] (Marne) et de la rue du Cardinal-de-Lorraine à Reims, portant le premier seulement : *Lorant me fit*[5] (n° 5) et le second : *Lorens d'Auviler*[6] *me fit*[7] (n° 6). Bien que l'orthographe de Laurent soit différente dans les deux cas, il y a lieu de supposer qu'il s'agit du même fabricant.

Le carrelage de Sézanne a été, comme ceux de l'ancien château-fort de Périgny-la-Rose[8] et de l'abbaye bénédictine de



N° 7

1. Éd. Fleury, *Antiquités et monuments du départ. de l'Aisne*, Paris, 1882, p. 145, fig. 606.

2. Musée de Reims.

3. Ludes, localité voisine de Reims, canton de Verzy, Marne.— Parmi les anciennes formes de ce nom, nous trouvons : *Luidum* (1147), *Luidia* (1215), *Luide* (vers 1222), *Luida* (1233), *Luyde* (1295), *Luydes*, *Luides* (1353). Longnon, *Dictionnaire topographique du départ. de la Marne*, 1891, p. 146.

4. Canton de Châtillon.

5. Collection de M. L. Faucher, de Reims.

6. Hautvillers, canton d'Ay. Parmi les anciennes formes de ce nom, nous trouvons : Auviler (vers 1222), Auviller (1323). Longnon, *Diction. topogr. de la Marne*, 1891, p. 128.

7. Voir la description et la reproduction de cet important carrelage publié par M. l'abbé Chevallier dans le *Bulletin monumental* de 1888, p. 431.

8. Ce château appartenait, vers l'an 1398, à la famille de Sarrebruck. Tour à tour occupé par les Armagnacs et les Bourguignons, il fut renversé par Charles VI. Les maisons de Harlay, de Saint-Simon, de Moinville, etc..., possédèrent successivement ces ruines et les laissèrent dans l'état où la sape les avait mises et où elles sont encore aujourd'hui. Le Clert, Note sur des carreaux historiés et vernissés conservés au Musée de Troyes, *Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques et scientifiques*, 1890.

Nesle-la-Reposte [1], l'œuvre de Renier fils de Lembert (*sic*) Mocaut ou Mocaus, habitant Chantemerle [2]. Chacune de ces localités [3] a donné la signature de ce tuilier sur un seul pavé portant : « *Sit qui fit ce carreel ha non Renier fius Lembert* « *Mocaut de Chantemel* [4], » ou bien : « *mestre ha portes ha* « *boire Renier Mocaut de Chantemelia* ». Nous avons trouvé à Sézanne, outre la première de ces deux variétés, une nouvelle inscription que la juxtaposition de trois carreaux permet de lire sur trois lignes superposées. Cette inscription nous apprend que Lembert Mocaut ou Mocaus avait deux enfants : Renier déjà connu et Guillemin. En voici la teneur (nº 8) : « *Sit* « *pavemens ha été fet a Chantemelle* [5] : *est sil* : *la fet* : *Lenbert* « *Mocaus es* : *si enfent Reniers et* : *Guillemins.* » Les trois Mocaut sont donc les auteurs du carrelage de l'ancien Hôtel de ville de Sézanne. J'ai d'abord cru qu'il fallait quatre carreaux pour compléter l'inscription ; mais il me semble qu'elle se comprend parfaitement ainsi. Le quatrième carreau qui terminait l'arc tracé par les trois lignes n'a pas été retrouvé. Il y a lieu de supposer qu'il était dépourvu de lettres et portait seulement des ornements.

Six carreaux semblables ont été recueillis avec ceux précédemment décrits. Ils forment la quatrième partie d'un quadran qui portait une inscription complète dont il nous manque les trois quarts. Il ne s'agit plus ici d'une signature de potier, mais d'une inscription littéraire en vers (nº 9). J'ai présenté à la Société des Antiquaires de France un spécimen identique trouvé à La Celle-sous-Chantemerle [6]. M. de Montaiglon a

1. *Nigella abscondita vel reposita.* Cette maison religieuse, une des plus anciennes de la région, était située près de Villenauxe et non loin de Périgny-la-Rose ; elle dépendait, de même que cette dernière localité, de l'ancien diocèse de Troyes. *Ibid.* — Voir : A. de Barthélemy, *Carreaux historiés et vernissés avec noms de tuiliers.* Caen, 1887, p. 19.

2. Chantemerle, canton d'Esternay, Marne.

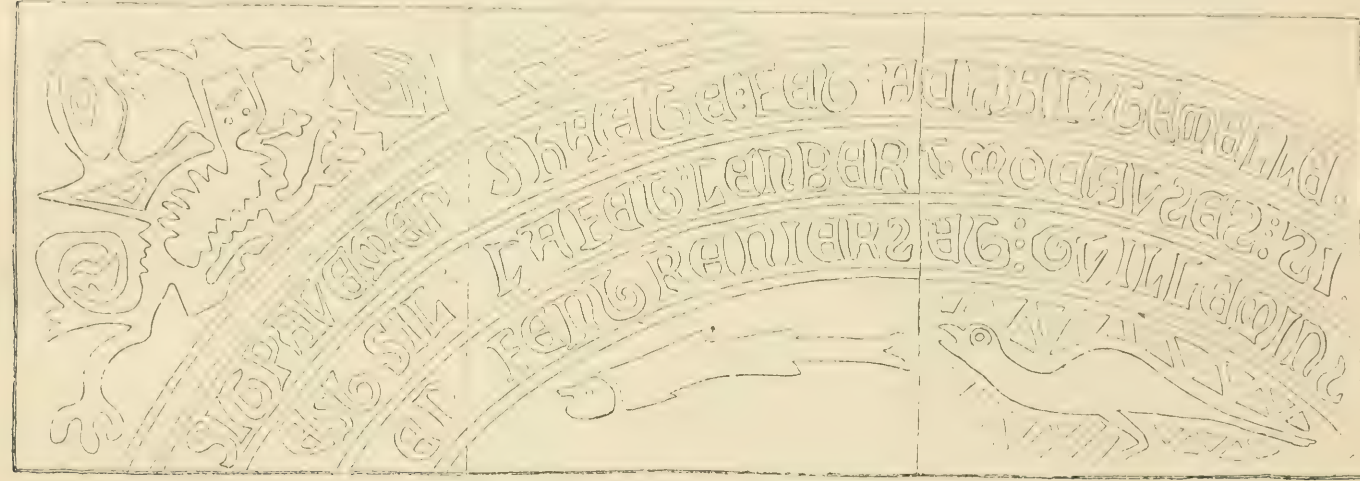
3. Il faut y ajouter l'abbaye de Jardin, près Pleurs. Collect. Ed. de Barthélemy.

4. On trouve au XIIIe et au XIVe siècle *Chantemelle.* Longnon, *loco citato.*

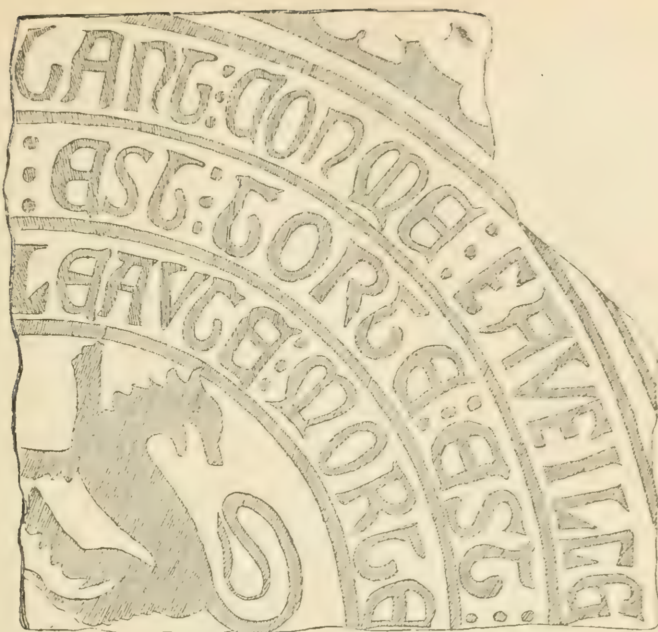
5. Nous ferons remarquer que, sur les divers carreaux fabriqués par la famille Mocant, le nom du village de Chantemerle est écrit de trois manières différentes : *Chantemel*, *Chantemelle* et *Chantemelia.* Néanmoins, ces pavés sont probablement de la même époque.

6. La Celle-sous-Chantemerle, canton d'Anglure (Marne). M. Lex en possède aussi un exemplaire provenant de la même localité.

N° 8



Carreaux provenant de l'ancien Hôtel de ville de Sézanne.



N° 9



N° 10

Carreaux vernissés de Reims et de Sézanne.

fait à son sujet une communication très intéressante [1] dans laquelle il date ce pavé du XIV[e] siècle.

L'Hôtel de ville n'était pas le seul monument pavé avec ces intéressantes céramiques. Sur plusieurs points de la ville de Sézanne, on a rencontré des spécimens disséminés indiquant un usage répandu.

Un exemplaire portant l'inscription déjà connue commençant par ces mots : *Telle a biau vis et blondes tresses*, etc... (n° 10), a été trouvé dans une ancienne maison [2]. Comme l'a fait judicieusement remarquer M. Le Clert, le moule de ce carreau devait appartenir aux Mocaut. Sa présence a été signalée, dit-on, sur l'emplacement du château de Beauté à Nogent-sur-Marne [3], et il a été rencontré accompagné de pavés portant la signature de Mocaut à La Celle-sous-Chantemerle [4] et à Périgny-la-Rose [5]. C'est encore à Sézanne, que des carreaux portant les mots : « *Muse : Musart* [6] » répété alternativement sur deux lignes et : « *Mestre ha porte ha boire*, » *etc*... ont été recueillis [7].

Ne quittons pas Sézanne sans mentionner un très intéressant carreau provenant de Nesle-la-Reposte, découvert par M. Le Clert [8], conservateur du Musée de Troyes, et savamment interprété par M. de Barthélemy [9]. On voit sur le carreau en question un chevalier à genoux accompagné d'un écu portant ses armoiries et d'une inscription malheureusement mutilée. Cette inscription se lit ainsi (n° 11) : *Messires Lion*... Ce personnage n'est autre que Lionne de Sézanne mort en 1272. Il a

1. *Bulletins de la Société des Antiquaires de France*, 1877, p. 115.

.... gant c'on me faufille
....
.... est torte
Est.........................
....
.... léauté morte

2. Ce spécimen, généreusement offert par M. Quénescourt, fait partie de ma collection (n° 10).

3. *Bull. de la Société des Antiquaires de France*, 1877.

4. Collection de M. Lex, archiviste à Mâcon.

5. Le Clert, *loco citato*.

6. Des carreaux sortis du même moule ont été retrouvés à Chantemerle (coll. de Baye), à La Celle, près Chantemerle (coll. Lex), et à Périgny-la-Rose (coll. du Musée de Troyes).

7. Ce dernier carreau appartient à M. Girardin, pharmacien à Sézanne.

8. *Bull. du Comité des Tr. hist. et scient.*, p. 81, 1890, Sect. d'archéol.

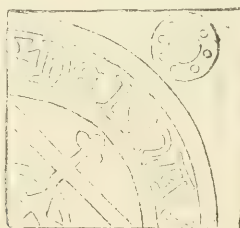
9. A. de Barthélemy : *Carreaux historiés et vernissés du* XIII[e] *siècle*. *Bull. monumental*, 1890.

laissé de nombreuses traces dans l'histoire locale [1], et la commune de Villeneuve-la-Lionne lui doit son nom [2].



N° 11

Les Mocaut ne furent pas les seuls tuiliers qui fournirent Sézanne de carrelages. On lit sur deux carreaux trouvés dans cette ville le nom HERNAV (n° 12) tracé à l'envers sur une ligne



N° 12

courbe qui formait un cercle par la juxtaposition de trois autres pavés [3]. Nous ne connaissions pas encore ce nom qui vient s'ajou-

1. Voyez : H. d'Arbois de Jubainville, *Histoire des ducs et des comtes de Champagne* et A. Longnon, *Rôles des fiefs du comté de Champagne, sous le règne de Thibaut le Chansonnier.*

2. D'après le *Dictionnaire topographique de la Marne*, de M. A. Longnon, en 1298, cette localité se nommait « Ville-Nueve-la-Lioyne ».

3. C'est par suite d'une erreur du graveur que la légende n'est pas tracée à rebours, telle qu'on la lit sur le carreau ; ce détail permet de supposer que, par distraction, l'auteur du moule n'avait pas pensé que, sur celui-ci, l'inscription devait être renversée pour être reproduite normalement sur la terre.

ter à la liste des potiers qui ont produit les intéressants pavages champenois. Quelques vestiges d'un art, jadis si florissant, aujourd'hui si oublié, ont survécu à l'action destructive du temps et des hommes. Après avoir été foulés aux pieds pendant des siècles, ces curieux monuments fixent l'attention des archéologues ; leur étude se rattache à l'histoire de l'industrie et parfois même à la littérature du moyen-âge.

Baron J. DE BAYE.

DOCUMENTS

POUR SERVIR A L'HISTOIRE DE PINEY-LUXEMBOURG [1]

Inscriptions de l'ancienne église de Piney. — Extraits d'un Etat des fondations, antérieur à 1789. — Autres extraits des Actes de baptêmes, mariages et sépultures de la même paroisse.

AVANT-PROPOS

L'étude des inscriptions a pris de nos jours, non sans raison, une grande importance et nous avons constaté avec plaisir les efforts qui ont été faits, ici même, dans cette Revue, par quelques laborieux écrivains, pour sauver de l'oubli et porter à la connaissance des travailleurs les inscriptions qu'ils rencontraient dans notre région. Un d'eux, entre autres, M. Alphonse Roserot, en a publié un nombre assez considérable ; les circonstances, malheureusement, ne lui ont pas permis de terminer son entreprise, ce qui est fort regrettable.

Nous n'avons pas besoin de rappeler que parmi les inscriptions il s'en trouve (je veux parler des épitaphes, inscriptions ou éloges funèbres) qui sont très précieuses pour les historiens, les généalogistes et les archéologues. Une date leur fait-elle défaut ; ont-ils besoin de connaître les qualités d'un personnage, ses titres, sa famille, ses alliances, ses armoiries ? tous ces renseignements se rencontrent généralement dans les épitaphes et ce serait parfois en vain qu'on les chercherait ailleurs.

D'autre part, les épitaphes ayant été dès l'antiquité la récompense du courage et de la vertu, il est à désirer que les nobles exemples qu'elles proposent et que les leçons de morale

1. En 1576, François de Luxembourg possédait la terre et seigneurie de Piney, avec ses dépendances (ancienne baronnie démembrée du comté de Brienne), qui fut alors érigée en duché, en sa faveur, sous le nom de Piney-Luxembourg.

qu'elles renferment, soient religieusement conservés pour servir d'émulation aux générations à venir. C'est en rendant un juste hommage à la vertu, en mettant en relief les actes de dévouement et de patriotisme, et en exaltant les grandes qualités de l'homme, que l'on fait les bons citoyens et les peuples forts. Puisse notre époque s'en souvenir.

Un moraliste du siècle dernier, Marmontel, n'a-t-il pas écrit quelque part : « L'épitaphe à la gloire d'un mort est de toutes « les louanges la plus noble et la plus pure, surtout lorsqu'elle « n'est que l'expression naïve du caractère et des actions d'un « homme de bien. Les vertus privées ont droit à cet hommage « comme les vertus publiques, et les titres de bon parent, de « bon ami, de bon citoyen méritent d'être gravés sur le marbre. »

C'est d'après ces considérations que nous croyons devoir publier quelques inscriptions qui se trouvaient jadis dans l'église de Piney, et qu'un curé bien avisé a eu, il y a environ 150 ans, l'heureuse idée de relever par écrit. Ayant trouvé sa copie aux Archives départementales de l'Aube, sous la cote AI, 93, au milieu de papiers provenant de la fabrique de l'église de Piney, nous avons éprouvé le désir de vérifier la lecture de ces inscriptions et nous nous sommes transporté sur place.

Là une grande déception nous attendait ; l'église, menaçant ruine, venait d'être démolie en partie, et sur l'emplacement qu'occupaient primitivement le sanctuaire et le transept s'élevaient de nouvelles constructions ne renfermant aucun vestige de tombes ou d'inscriptions.

Dans la partie de l'ancienne nef, qui est encore debout au moment où nous écrivons, on trouve seulement un fragment de dalle tumulaire en forme de gaine, c'est-à-dire plus étroite aux pieds qu'à la tête, et remontant à la fin du XIIIe siècle. Elle couvrait les restes d'un curé de Piney et portait une inscription en caractères gothiques, dont il ne reste que ces mots :

....CVREZ : DE : PIGNI : QVI : TRESPASSA : AN : LAN : DE : GRACE : M : II. LXXVIII : LA VOIL....

Qu'étaient devenues les inscriptions et les épitaphes copiées par l'ancien curé ?

On nous a renvoyé, pour être renseigné sur leur sort, de M. le Curé au Conseil de fabrique, du Conseil de fabrique à

M. le Maire. Ce dernier nous a prié de nous adresser à l'architecte qui, de son côté, nous a renvoyé à M. le Curé.

Enfin, il nous a été dit que les ouvriers, faute d'instructions spéciales, avaient brisé tombes et plaques de marbre, et que le tout se trouvait enfoui dans les fondations de la nouvelle construction [1].

L'ancienne église de Piney possédait aussi de précieux vitraux avec armoiries et inscriptions ; quelques-uns d'entre eux ont été remis en place dans un pittoresque désordre, le surplus a passé..... qui sait où ?

Ne serait-il pas à désirer que l'Etat se décidât enfin à faire dresser un strict inventaire des objets d'art et des documents historiques qui se trouvent encore dans nos églises et dans nos monuments publics ?

Il est grand temps de se hâter, car chaque jour en voit disparaître quelqu'un, soit qu'il passe dans les mains des brocanteurs, soit qu'il se trouve anéanti à la suite de la prétendue restauration de l'église à laquelle il appartenait.

Désireux de compléter les renseignements que les inscriptions de Piney nous fournissent sur quelques anciennes familles, nous avons feuilleté un Etat des fondations pieuses antérieures à 1789, ainsi que les actes de baptêmes, mariages et décès provenant de cette paroisse [2], et nous en avons extrait pour le donner ici, tout ce qui nous a paru offrir quelqu'intérêt.

N° 1. — **Inscription près du premier pilier.**

Damoiselle Nicole Belin, veuve de feu François de Vienne, écuyer, seigneur des Petits Usages de Piney, comme une chaste et fidèle tourterelle, ne pouvant survivre à sa chère partie, décéda six mois et demi après lui, le 21[me] jour de mars 1615.

Priez Dieu pour les trespassés.

1. M. Charles Fichot, dans le tome II de sa *Statistique monumentale de l'Aube*, a reproduit quelques-unes des inscriptions de Piney, qu'il avait copiées vingt ans environ avant la destruction de l'ancienne église, alors qu'il recueillait les premiers éléments de sa remarquable et précieuse publication. Nous donnons ci-après la lecture de M. Fichot, en même temps que celle de l'ancien curé de Piney, pour qu'il soit possible de les comparer l'une à l'autre.

2. L'Etat des fondations de la paroisse de Piney se trouve aux Archives de l'Aube, et les registres de catholicité aux Archives de la commune.

N° 2.

François de Vienne, écuyer, seigneur des Petits Usages, après avoir rendu preuve de sa piété envers Dieu, de sa charité envers les pauvres et de sa bonté, sagesse et justice, en accordant les différents du peuple et pacifiant les querelles des nobles, et de son courage et amour envers sa patrie, en la réduction de la ville de Troyes en l'obéissance du Roi que ses frères ses nepveux et lui entreprirent courageusement, par la force des armes, le 17 septembre 1590, et qu'ils exécutèrent heureusement, par les voyes de l'adresse et de la douceur, le 5 avril 1594, décéda en sa maison seigneuriale de la Thuillerie, âgé de 67 ans, le 5 septembre 1614. La Renommée, trompette de ses belles actions, donnant tout ensemble à la postérité le désir de le congnoitre et du regret de ne l'avoir congnu, publira, partout à jamais avec vérité, qu'il a été l'amour des nobles, la vénération du peuple et le père des pauvres.

Priez Dieu pour lui.

N° 3.

Ci-gist Antoine de Vienne, écuyer, s[r] de Croquant, lequel dès sa première jeunesse, par les enseignements de ses pères, a suivi les armes de ses Rois pendant les guerres civiles et étrangères. Il s'est trouvé en plusieurs sièges, rencontres et batailles, avec beaucoup de péril et plus encore de courage. En l'an 19 de son aage, étant enseigne d'une compagnie de gens de pied, il fut trouvé entre les morts où il avait demeuré trois jours couvert d'autant de blessures qu'il avait d'années. Enfin, la paix ayant été rendue à la France, il s'est lui-mesme donné la paix et le repos par la tranquillité d'esprit, et pendant le reste du cours de sa vie éloignée d'ambition et de toute vaine espérance se contentant dedans d'honorables marques de sa vertu, il n'a eu aucun désir que pour le ciel où il a plu à Dieu de l'appeler, le 7 mai 1634, âgé de 70 ans.

Priez pour lui.

D. O. M.

Arrête toi passant sur ce tombeau de deffunt Etienne de Vienne, écuyer, seigneur de Breviande et, si tu le veu, considère qu'il t'apprendra à bien vivre et à bien mourir. Il est né lors de la naissance des guerres civiles pendant lesquelles quoique la ligue très puissante en son pays eût armé sous prétexte de piété toute la France contre la France même, il n'y a point eu de puissance qui l'ait pu détacher d'avec ses Rois qu'il a servi, par l'exemple de ses pères, de ses armes, de ses biens et de son sang jusqu'à la paix donnée à la France par les victoires de Henry-le-Grand de heureuse mémoire, et depuis, con-

tent d'avoir rendu l'obéissance à Dieu, la fidélité à ses Rois, le devoir à son pays et la satisfaction à soi-même, il a vécu en sa maison avec honneur, sans ambition, avec intégrité, sans ostentation, et avec piété, sans artifice; et, comme s'il eût été obligé de finir comme il avait commencé, sur l'âge de 70 ans, il a encore porté les armes aux occasions avec le même courage qu'il avait fait en ses premières années. Il semble que pendant le cours de tant de jours que le ciel lui a donné, sous le règne de six Rois, il ait commencé dès cette vie de jouir avec les hommes de l'éternité due à son innocence, et qu'il n'ait fait que passer à l'autre pour la continuer avec Dieu.

Priez pour son âme.

Suzanne de Vienne, veufve accompagnée de ses larmes et du désir de suivre son cher époux, lui a dressé ce monument. Il est décédé le 1er jour du mois d'août 1638.

Tombes au bas des degrés du grand autel :

Hic jacet qui stetit in hac domo Domini D. D. Gratianus Laurentius[1] pastor quinquaginta per annos et amplius meritis et aetate venerabilis octoginta septem annos natus obdormivit in Domino die XXIII septembris anno Christi MDCLXXXXIII.

Requiescat in pace.

Au bas des degrés du sanctuaire :

Hic jacet Guillelmus Le Foin de St Germain ducatui Pigniensi Præpositus et Silvarum-Magister vir fortis in bello nobilitatem a Principe obtinere meruit meruit et confidentiam illustrissimæ et potentissimæ Montmorentiorum a Luxemburgo stirpis. Multos per annos laboravit tandemque a bonis hujus vitæ transiens obdormivit in Domino die XXIII Aprilis anno MDCCVII ætatis suæ LXXVII.

R. I. P.

A droite de la tombe précédente :

Cy gist Pierre de Pigney escuyer bailli du Duché de Piney.

Priez Dieu pour lui[2].

1. Gratien Laurent fut mis en possession de la cure de Piney le 20 février 1636. Il succédait à Jacques Girard, parisien, démissionnaire en sa faveur. (Actes de Piney.)

La lecture de M. Ch. Fichot est identique au texte de notre copie (Statistiq. mon. de l'Aube, t. II, p. 510).

2. Lecture de M. Ch. Fichot, *ibid.*

Cy. Gist. Pierre de Pignie. escuier. bailly. du duche. de..... 1631. Priez. Dieu. pour. son. ame. (En capitales romaines.)

Et à la droite de cette dernière :

Cy gyst noble home Jean de Vienne, escuyer, en son vivent gruyer au duché de Piney, décédé le 1er de mars 1536.

Priez Dieu pour lui [1].

Au bas du lutrin :

Cy gist sous ce tombeau honnête femme Françoise Le Maistre vivante femme de maître Antoine de Crevilliers lieutenant ès bailliage grurie et capitainerie du duché de Pigney pairie de France, décédée le 8me janvier 1682 âgée de soixante trois ans.

Priez pour elle et pour les trépassés [2].

Auprès de l'autel Saint-Nicolas :

Cy gisent les corps de deffuncts Antoine de Vienne et de son épouse qui décéderent à scavoir : Le dict de Vienne le 4me jour d'aoust 1573 et la dicte de Bugnere le 18me jour d'octobre 1611.

Priez pour eulx [3].

Honorable homme Charles Michaut chirurgien décédé le 19me jour de novembre 1688.

R. I. P.

A ces inscriptions nous croyons devoir joindre la suivante qui se trouvait également dans l'ancienne église de Piney. Elle

1. Lecture de M. Charles Fichot, *ibid.*

(Caractères gothiques) : Cy gist noble home Jehan de Vyenne escuyer en son vivant Gruyer de pin......... de mars mil cinq cens tente et six priez Dieu pour luy.

2. Lecture de M. Ch. Fichot, *ibid.*

Gist. sovbz. ce. tombeau
Honneste. femme. Françoise
Le. Maistre. vivante. famme. de
maistre. Anthoine. de. Crevil
lier. lieutenant. es. bailliage
gruryes. et. capitainnerie. du
duche. de. Pigney. pairye. de
France. décédée. le. vingtième
janvier. 1682. agee. de. soixante
et. trois. ans. Prier. Dieu. pour
elle. et. pour. les. trespassee.

3. Lecture de M. Ch. Fichot; *ibid.*

Cy gist. les. corps... de Vienne.... de Bugne. sa femme
qui. decederent. assavoir. led. devyenne. le 4e iour
daoust. 15.. et la dicte de Bugne. le 18e iour.
doctobre. 1611. Priez. Dieu. pour. leurs. ames.

(En capitales romaines.)

est empruntée au tome XXIV de la *Topographie de Champagne*, et a été reproduite par la *Revue de Champagne et Brie*, 1882, p. 92-93.

Cy devant gist Jacquette Gouverne, veuve de feu Estienne Bergerat, la quelle ayant reçu en sa personne l'effet de la bénédiction nuptiale a vu les enfants de ses enfants jusqu'à la 4me génération et a pu lui dire avec vérité : Ma fille va dire à ta fille que la fille de sa fille crie. Elle est décédée âgée de 99 ans, le 26 septembre 1647.

Priez Dieu pour le repos de son âme.

Extrait d'un ÉTAT DES FONDATIONS DE LA PAROISSE DE PINEY.

« La plus ancienne fondation qui se trouve en l'église de Piney « consiste en une messe par semaine à l'autel St Nicolas où est « le tableau du bienheureux cardinal Pierre de Luxembourg « d'après les comptes rendus pour la seigneurie, en 1509 à « Charles de Luxembourg, évêque-duc de Laon et à Antoine de « Luxembourg, Comte de Brienne, seigneurs des terres de Rame- « rupt, Piney et Montangon, et ensuite en 1585 et en 1601, à « François de Luxembourg, duc de Piney, baron de Vendeuvre, « seigneur de Pougy, Ramerupt, etc. Les dits Charles et Antoine « de Luxembourg, enfants de Louis de Luxembourg, c^{te} de « Brienne, décapité en 1475 et dont les enfants avaient été réta- « blis dans les biens de leur père par Charles VIII, en 1487, et « par le Roi Louis XII, en 1504. »

En 1647, fondation par ETIENNE DE VIENNE et ETIENETTE RICHARD, sa femme.

1650. Id. par CLAUDE COLIN, prévôt de Piney. Son exécuteur testamentaire est NICOLAS GIRARDIN, escuyer, s^{r} de Foret.

1651. Id. par GRATIEN LAURENT, curé de Piney.

1652. Id. par SUZANNE DE VIENNE, veuve d'ETIENNE DE VIENNE, escuyer, seigneur de Bréviande.

1657. Id. par JEAN DE PINEY, écuyer, sieur de Prémenon, bailli, garde du scel royal au duché de Piney.

1659. Id. par ANTOINE DE CREVILLIERS, lieutenant au bailliage et grurie du duché de Piney, et FRANÇOISE LE MAISTRE, son épouse ; le dit Antoine, fils de PIERRE DE CREVILLIERS, procureur fiscal du duché de Piney.

1662. Id. par NICOLAS GIBERT, notaire et procureur, et EDMÉE DE VIENNE, sa sœur. Ils sont héritiers de FRANÇOISE PAISSELEY, veuve de PAUL DE VIENNE.

1665. Id. par Jeanne DU SAC, veuve de feu noble homme Jean COLLOT DE LA COSTE, officier vétéran de la fauconnerie du roi. Les héritiers du dit défunt sont Louis DE PINEY et Claudée Collot, sa femme.

1678. Id. par Claudée DE VIENNE, fille de feu François DE VIENNE, escuier, sieur de St Victor et de d^lle Agnès DE BEREY. Elle avait eu pour sœur Elisabeth DE VIENNE dont l'héritier était Jacques AUBRY, sieur d'Outin, huissier de la chambre de Madame, demeurant à Troyes.

1712. Id. par Anne DE VIENNE, veuve de M. de Charmail.

1733. Id. par Charles-François LE FOIN, escuier, sieur de St Germain, capitaine des châteaux, des chasses et gruyer des eaux et Forêts du duché de Piney et Ramerupt.

1748. Id. par Jean-Victor et Gabriel DESSIN, frères, et héritiers de Victor DESSIN, leur père, régisseur du duché de Piney ; ainsi que par Louis DE SALLIGNY, bailli de Ramerupt, époux de d^lle Madeleine DESSIN, fille du dit Victor.

1742. Id. par Louise-Charlotte COQUET, veuve de M. de Chenevelle, dame de Monbrost.

Extrait des actes de baptêmes, mariages et décès de la paroisse de Piney.

(Le plus ancien de ces actes remonte à l'année 1633. Les paroisses de Villevoque, Villiers-le-Brûlé et Brantigny ayant été réunies à celle de Piney, les actes qui en proviennent se trouvent déposés dans les archives municipales de cette dernière commune.)

1635. 10 octobre. — Bapt. d'*Antoine*, fils de *Paul* de Vienne, substitut du procureur fiscal en la duché de Piney.

Id. 1er novembre. — Bapt. d'*Anne*, fille de noble homme *Etienne* de Vienne, sieur de la Tuilerie ; parr. *Anne Baillot*, seigneur de Courtelon, avocat du roi en l'élection de St Florentin ; marr. *Elisabeth de Vienne*, femme de *Pierre Coquin*, conseiller du roi, élu à Bar-sur-Seine.

1636. Novembre. — *Blaisine* de Vienne, femme de *Charles de Gand*, sieur du Mosni, est inhumée devant le grand autel.

(A cette époque il y a des habitations sur le gagnage de *La Charmotte*, dépendance de la ferme de *la Goguette*.)

1638. 11 janvier. — Bapt. de *Marie*, fille de *Paul* de Vienne et de *Françoise* Paisseley, sa femme.

Id. 5 mars. — Bapt. de *Marie*, fille d'*Etienne* de Vienne de la Tuilerie, gruyer des Eaux et Forêts du duché de Piney, et de

Françoise BAILLOT ; parr. *Nicolas Baillot*, sieur de Courtelon, capitaine d'infanterie ; marr. *Marie de Corberon*, femme de *Louis de Vienne*, écuyer, sieur de Géraudot, lieutenant au bailliage de Troyes.

Id. 3 août. — *Etienne* DE VIENNE, écuyer, sieur de Bréviande, mort en sa maison de St Victor, près du Mesnil-Saint-Père, est inhumé à Piney devant la chapelle St Nicolas.

Id. Le jour de St Roch (22 août). — Bapt. d'*Anne*, fille de *Jean* DE LA NOUE, chirurgien, et d'*Anne*, son épouse ; parr. *Nicolas Baiolet*, lieutenant particulier au bailliage ; marr. *Anne Vivien*, femme d'honorable homme *Jean de Piney*, bailli de Piney.

1639. Janvier. — Bapt. ; parr. *Paul de Vienne*, substitut du procureur fiscal de Piney.

Id. Avril. — Bapt. de *Marie*, fille de noble homme *Claude* LE CERF et de dame *Paule*, sa femme ; parr. *Pierre Davane*, écuyer, seigneur de Villiers et Villevoque ; marr. vertueuse dame *Marie d'Uguenot*, femme de M. *Nicolas Acarie*, écuyer, seigneur de Roncenay et Monbrost.

1639. 8 juillet. — *Nicolas* ACARIE, escuyer, sieur de Monberost, Roncenay, etc., Grand-maitre général et Réformateur des Eaux et Forêts de Champagne, Brie, Bourbonnais et Nivernais, décédé dans sa maison du dit Monberost, est inhumé en l'église de Piney, au chœur.

1640. Janvier. — Bapt. ; parr. *Jacques de Larrende*, écuyer, seigneur de Lyman, Syré, Noiron, etc., capitaine et major du régiment de M. de Praslin ; marr. *Marguerite*, fille de *Jean Collot de la Coste*.

(A cette époque la compagnie du sr *de Larrende* paraît avoir séjourné à Piney, car on voit figurer comme parrains : *Jean Rat*, écuyer, sieur d'Esceaux, maréchal des logis de la compagnie de chevau-légers ; *Pierre Mausson*, trompette ; *Etienne Gérard de Cyris*, cavalier, etc....)

Id. Janvier. — Bapt. ; marr. *Blaisine*, fille de *Charles* DE GAND, écuyer, sieur du Mosny.

Id. Février. — Bapt. ; parr. *Charles de la Motte*, sieur de Bellevue.

Id. Mars. — Bapt. de *Catherine*, fille de *Jean* COLLOT DE LA COSTE, fauconnier du roi, et de *Jehanne* DU SAC ; marr. *Catherine*, fille de Claude Thonnelot, lieutenant-général au bailliage de Piney.

Id. Juin. — Bapt. de *Pierre*, fils de *Paul* DE VIENNE, procureur du duché de Piney, et de *Françoise*, sa femme.

Id. Juin. — Bapt. de *Paul*, fils de *Charles* JACQUES, de Montaingon ; parr. Paul de Vienne.

1668. 25 juin. — Mariage de *Claude* MARGUENOT, hôtelier, avec *Marie* DE PIGNEY, fille de Jean de Pigney, avocat.

Id. 7 juillet. — Bapt. d'*Edme*, fils de *Nicolas* GAUTHIER et de dlle *Edmée* DE VIENNE.

1669. Janvier. — Décès de *Jean* GROSLÉ, inhumé dans l'église.

Id. Id. — Décès de *Claude* COLLOT, femme de Louis de Pigney.

Id. Janvier. — Bapt. de *Françoise*, fille de Pierre de Pigney et de Marie Gendret.

Id. Avril. — Bapt. d'*Elisabeth* MARGUENOT, fille de *Claude* MARGUENOT, hôtelier, et de dlle *Marie* DE PIGNEY, fille de Jean de Pigney, avocat ; parr. *Guillaume Le Foin*[1], écuyer, sieur de St Germain, capitaine du duché de Piney et de la baronnie de Ramerupt, gruyer de la forêt de l'Orient de Brienne ; marr. *Elisabeth de Vienne-Combe*, fille de feu François de Vienne, sieur de St Victor.

1670. — Bapt. ; marr. *Antoinette*, fille de *Charles* DE BALIDART, écuyer, seigneur de Fligny.

Id. 9 juin. — Bapt. de *Charles-François*, fils de *Guillaume* LE FOIN et de *Charlotte* DE CORAILLE ; marr. *Charlotte* DE LUXEMBOURG ; parr. le jeune comte de Ligny, fils de FRANÇOIS DE LUXEMBOURG, duc de Piney.

1671. Le dernier jour de juillet. — Bapt. de *Charles-Louis-François* DE LA RUE, fils de *François* DE LA RUE, écuyer, seigneur de Fresnay, et de dlle *Marguerite* DE MONCRY (Moncrif), né à Bouy, le 21 novembre 1666 ; parr. *Charles-François-Frédéric de Luxembourg*, prince de Tingry, fils de *François-Henri de Luxembourg*, duc de Piney, et de *Marie-Madeleine-Charlotte-Claire-Bonne de Luxembourg*, son épouse ; marr. *Marie-Louise-Charlotte-Antoinette de Luxembourg*, abbesse de Poussey.

1671. Décembre. — Bapt. ; parr. *François*, fils de feu *Symon* DAMOISEAU, écuyer, sieur de Menesme (?) ; marr. *Antoinette*, fille de *Charles de Balidart*, sieur de Fligny.

1673. 11 juin. — Bapt. ; marr. *Elisabeth* DE VIENNE-COMBE, fille de feu *François de Vienne*, seigneur de St Victor, et de dlle *Agnès de Bérey*.

Id. 4 novembre. — Bapt. d'*Elisabeth-Charlotte*, fille de *Guillaume* LE FOIN ; parr. son frère *Charles Le Foin*, fils du dit *Guillaume*.

1674. 10 juillet. — Bapt. ; parr. *Antoine de Crevilliers*, lieutenant au bailliage et gruerie de Piney ; marr. *Blaisine de Gand*, femme de *Charles-Marcel de Balidart*, seigneur de Fligny, écuyer, capitaine d'une compagnie de grenadiers du régiment de Florensac.

1. Voy. dans *Revue de Champ. et Brie*, année 1886, p. 148, la description des armoiries de G. Le Foin.

Id. 1er octobre. — Décès au manoir de Monberost de la sœur de *François de Villevrat*, seigneur dudit Monberost. Elle était religieuse de Saint-Remy à Villiers-Cottrets, diocèse de Soissons.

Id. Le dernier novembre. — Bapt. d'*Henri*, fils de *Guillaume* Le Foin, escuyer et capitaine du duché de Piney, gruyer de l'Orient de Brienne; parr. *Charles Charmot*; marr. dlle *Marie-Anne Dambrovilliers*, fille de...... d'*Ambrovilliers*, écuyer de Monseigneur et gruyer de Ligny.

1675. 29 Avril. — Mariage de *Jean*, fils de *Nicolas* Gallerée et de feue *Anne* de Vienne.

1676. — Bapt.; parr. *François Dolu*, chevalier, capitaine des gardes de Monsieur le duc de Luxembourg, seigneur de Villerive et Monbrost; marr. *Louise*, fille de *Jacques Coquet*, maître-d'hôtel chez le roi.

Id. 25 août. — Bapt. de *Louis-Paul*, fils de *Guillaume* Le Foin de St Germain, et de *Charlotte* de Coraille; parr. *Louis-Christian* de Luxembourg, fils de *François-Henry de Montmorency de Luxembourg*, pair de France et maréchal, duc de Piney.

1677. 10 décembre. — Dlle *Marie* de Vienne, fille de feu *François de Vienne* de St Victor, et de dlle *Agnès de Béré*, est inhumée en présence de sa sœur *Claude de Vienne*, de Mme de Balidart, de Mme de St Germain, etc...

1677. *Jean* de Croisy est vicaire de Rosson.

1678. 8 juin. — Mariage de Messire *Charles-Henri* de Vienne, écuyer, capitaine, fils de feu *Etienne de Vienne*, vivant, chevalier, seigneur du fief des Petits Usages, de la Tuilerie, de St Benoît, Fontenay et de feue *Françoise de Baillot*, âgé de 45 ans, avec dlle *Marie* Baillot, fille de M. *Baillot*, conseiller au bailliage de Troyes, et de feue *Marie Angenoust*, âgée de 33 ans, en présence de Messire *Oudart Baillot*, chevalier, baron de Davré, beau-père de la dite épouse, de M. *Pierre Aubry*, procureur du Roi en l'élection de Troyes. (Extrait des actes de l'église St Frobert de Troyes.)

Id. 2 septembre. — Bapt.; marr. *Françoise*, fille de *François Marchand de Criston*, écuyer, seigneur d'Ozon, maître de camp de cavalerie dans l'armée de Mgr le duc de Luxembourg.

Id. 24 septembre. — *Claude* de Vienne, fille âgée de 32 ans, issue de défunt *François de Vienne* et d'*Agnès de Béré*, est inhumée en présence de dlle *Elisabeth de Vienne*, sa sœur.

1680. 11 février. — Bapt. de *Paul*, fils de *Nicolas* Gauthier et de *Edmée* de Vienne.

Id. 4 mars. — Bapt.; parr. *Henri-Léon*, abbé de Luxembourg.

Id. Le neufième septembre en l'église du bourg de Piney par mo Gratien Laurent pbe curé du dict lieu a été faict le supplément des cérémonies du baptème de Messire *Henri* de Luxembourg-Mommorency, nay du mariage de très haut et très puissant seigneur

Messire *François* DE MOMMORENCY, duc de Luxembourg et du dict Piney, pair et maréchal de France, premier baron chrétien, capitaine des gardes du corps du Roi, souverain d'Aigremont et de Luxe, comte de Bouteville et de Ligny, baron d'Augu, Précy et Ramerupt, etc.... avecque haute et puissante dame et princesse *Charlotte-Madeleine-Bonne* DE LUXEMBOURG, duchesse de Luxembourg et du dit Piney, comtesse de Ligny, etc..., son épouse ; le quel jeune seigneur ayant été nommé *Henri* en son baptême ou ondoyement a encore en ce supplement reçu les noms de *Pierre* et de *Thiebaut* en l'honneur de St Pierre de Luxembourg et St Thiébaut de Mommorency, par Monseigneur le Comte son puiné au nom et pour Monseigneur *Charles-François-Frédéric*, prince de Tingry, son aîné, et par d^lle^ *Charlotte de Coraille*, femme de Guillaume Le Foin, écuyer, sieur de St Germain, capitaine du duché et gruyer des forêts du dit Piney et de Brienne, au nom et pour haute et puissante Dame et Princesse *Isabelle-Angélique de Mommonrency*, épouse de haut et puissant Prince *Christian-Louis*, prince de Melkebourg (*sic*), tante du côté paternel des susdicts jeunes Seigneurs, au quel supplément ont assisté et été présents mes dicts Seigneur et Dame, père et mère des susdicts Seigneurs frères et ont ci-dessous signé et encore les dicts parrain et marraine par procuration avec Mre *Jacques Poinsonnat* prêtre, docteur de Sorbonne, précepteur du dict Seigneur Henri-Pierre-Thiébaut, et maistre *Chrestien-Jean Cabrillon*, mon vicaire au dict Piney.

1682. 12 janvier. — Mariage de *François*, fils de *Fremin Beaugrand* et de *Marguerite de Vienne*.

1683. 19 octobre. — Inhumation de *Charles de Balidart*, seigneur en partie de Fligny, mort en sa maison de Mosny, en présence de M. de Vienne, conseiller au bailliage de Troyes, son oncle ; de M. de Vienne, lieutenant au Châtelet de Paris ; de M. de Vilevrat, seigneur de Montbrost ; de M^r^ Le Moyne, seigneur de Villiers et de Villevoque ; de M^r^ de St Germain.

1688. 7 septembre. — Bapt. d'*Augustin-Cyprien* COURTIN, écuyer, fils de feu *Augustin* COURTIN, écuyer, seigneur de Mombrouin et des fiefs de Corneil, et de *Marie* DE PIGNEY, son épouse.

1689. 22 février. — Mariage de *Louis* DE CRISTON, chevalier, seigneur d'Auzon, avec d^lle^ *Elisabeth* LE FOIN, fille de *Guillaume* LE FOIN, écuyer, seigneur de St Germain, en présence de *Tristan de Bournonville*, écuyer, seigneur de Brandonvilliers, beau-frère du dict conjoint, et de dame *Françoise de Criston*, son épouse.

Id. 23 octobre. — Bapt. ; parr. *François* LE FOIN DES FORGES, ecuyer.

1690. 18 avril. — Mariage de *Jacques* DE LUX, chevalier, seigneur de Vantelet, capitaine d'une compagnie de chevau-légers au régiment du prince de Rohan, fils de feu messire *Charles* DE

Lux, chevalier, seigneur de Vantelet, conseiller et maître d'hôtel ordinaire du Roi, vice-chambellan de la Reine d'Angleterre, avec demoiselle *Antoinette* de Balidart, fille de feu *Charles-Marcel de Balidart*, vivant seigneur de Fligny et autres lieux, et de dame *Blaisine de Vienne*, en présence de *Blaisine de Gand*, grand'mère de la dicte d^{lle} Antoinette; de Mre *Georges de Senevoy*, seigneur de Senevoy et autres lieux, oncle et curateur de la dite demoiselle; de Monseigneur *Pierre de Vienne*, docteur de Sorbonne, doyen de St Pierre de Troyes; de *Louis de Vienne*, conseiller du Roi, seigneur des Girodots; de *Charles Des Chiens*, écuyer, seigneur de Villemorien.

1690. 30 mai. — Bapt.; parr. *Nicolas Le Febvre*, advocat en parlement, bailli de Piney; marr. *Antoinette de Balidart*, femme de Mr Jacques de Lux.

1691. 8 décembre. — Bapt. d'*Hubert-Blaise*, fils de *Jacques* de Lux, seigneur du Mosny et de Fligny; parr. *Hubert* d'Yardy, chevalier, seigneur de Champfleury, gouverneur de Bar-sur-Aube; marr. *Blaisine de Gand*, grand'mère.

1692. 6 octobre. — Naissance et bapt. de *Louis*, fils de Mre *Louis* de Criston, chevalier, seigneur d'Auzon, Nuisement, Montaulin, et d'*Elisabeth* Le Foin; parr. *Guillaume* Le Foin, écuyer, capitaine du duché de Piney; marr. *Charlotte de Coraille*.

1693. 4 janvier. — Bapt. de *Jeanne-Antoinette*, fille de *Jacques* de Lux, chevalier, seigneur du Mosny, capitaine d'une compagnie de chevau-légers au régiment du prince de Rohan, et d'Antoinette de Balidart; parr. *Antoine de Lux*, chevalier, comte de Vantelet, seigneur d'Ouigny et autres lieux, représenté par M. *Antoine Legras de Vaubercey*, écuyer; marr. *Jeanne Marceaux*, femme de *Louis de Vienne*, écuyer, lieutenant particulier au Châtelet de Paris, seigneur des Gyraudos et autres lieux. Ils ont signé avec *Blaisine de Gand*, grand'mère.

1695. 10 février. — Nous avons inhumé dans le sanctuaire de notre église, au côté droit du grand autel, les entrailles de très-haut et puissant seigneur, Monseigneur *François-Henry* de Montmorency, duc de Luxembourg et de Piney, pair, maréchal et premier baron chrétien de France, chevalier, commandeur des ordres du Roi, souverain de Luxe et d'Aigremont, capitaine de la première et plus ancienne compagnie française des Gardes-du-corps de sa Majesté, gouverneur et lieutenant général, pour Elle, de la province de Normandie, et général de Ses armées, décédé au château de Versailles, le mardi quatre janvier 1695, aagé de soixante et sept ans moins quatre jours.

1695. 14 mars. — Bapt. de *Suzanne*, fille de *Jacques* de Lux; parr. *Louis de Lux*, chevalier de Vantelet, capitaine d'une compagnie de chevau-légers, oncle paternel; marr. *Suzanne-Barbe de Crèvecœur*, épouse de *Georges de Senevoy*, seigneur de Senevoy et autres lieux.

1696. 12 octobre. — Bapt. de *Charles-Auguste-Chrétien*, fils de *Jacques* DE LUX ; parr. *Antoine Le Gras de Vaubercey* ; marr. *Jeanne-Antoinette de Lux*, fille du dit. Le dit sieur *Le Gras*, fondé de procuration de *Charles-Auguste de La Fare.*

1697. 5 novembre. — Bapt. de *François-Guillaume*, fils de *Louis* DE CRISTON, chevalier, seigneur d'Auzon, Nuisement, etc..., et de d[lle] *Elisabeth* LE FOIN ; parr. *François Le Foin*, écuyer, sieur des Forges, avocat en parlement, gentilhomme aide-de-camp de Monseigneur le duc de Luxembourg; marr. *Françoise* DE CRISTON, femme de M. *de Bournonville*, écuyer, seigneur d'Oiselet, lieutenant aux gardes de Monseigneur le duc de Luxembourg.

1698. 3 Juillet. — Bapt. de *Jacques-Blaise*, fils d'*Antoine* LE GRAS, écuyer, seigneur de Vaubercey, et de d[lle] DE BÉRULLE, son épouse; parr. *Jacques de Lux*, seigneur de Vantelet, Ailleville, Motté, Fligny, Petit-Maigny, Mosny, etc ; marr. M[me] *Blaisine de Gand*, épouse de feu *Charles de Balidart.*

1699. 9 juin. — Bapt. d'*Anne-Françoise*, fille d'*Antoine* LE GRAS, DE VAUBERCEY, et de *Françoise* DE BÉRULLE ; parr. *François* DE VIENNE, seigneur de Fontenay, la Tuilerie, etc... ; marr. *Anne* DE VIENNE, femme de *Jean-Baptiste* GIRAUX, écuyer, seigneur de Charmoille.

1700. 9 août. — Bapt. de *Marguerite*, fille d'*Antoine* LE GRAS, écuyer, seigneur de Vaubercey; parr. *Jean-Baptiste* DE L'ORMEAU, écuyer, seigneur de Falourdet ; marr. *Marguerite* FOUCAULT, épouse de *Nicolas* BLONDEL.

1700. 10 août. — Bapt. d'*Antoine*, fils d'*Antoine* LE GRAS et de *Marie-Françoise* DE BÉRULLE ; parr. *François Le Foin*, sieur des Forges; marr. *Elisabeth Le Foin*, femme de *Louis de Criston*, chevalier, seigneur d'Auzon.

1701. 23 août. — Décès de *Marie-Madeleine-Antoinette-Bonne* DE LUXEMBOURG, dernière princesse de Luxembourg, morte au château de Précy, en Picardie.

1701. 15 octobre. — Bapt. d'*Etienne*, fils de *Louis* DE CRISTON ; parr. Louis *de Criston*, fils du dit; marr. *Catherine Le Foin.*

1702. Le dernier décembre, entre 10 et 11 heures du matin, est né à Paris *Charles-François*, fils de Monseigneur le duc de Luxembourg et de M[me] DE CLÉRAMBAULT, son épouse. Il a été baptisé à la paroisse de S[t] Roch. Dieu le conserve ! Il a eu pour parrain et marraine, deux pauvres.

1703. 20 décembre. — Inhumation de *Charlotte-Elisabeth* LE FOIN, veuve de *Louis* DE CRISTON tué, il y a deux ans et quelques jours, dans la guerre du Milanais. Elle a laissé trois fils fort jeunes : *Louis*, *François* et *Edme.*

1704. — Le curé de Piney se nomme MATOULYOT.

1704. 25 mars. — Bapt. ; marr. *Anne* DE VIENNE, douairière de feu M[r] *de Charmoille.*

1704. 1er septembre. — Bapt.; marr. *Marguerite* Le Gras de Vaubercey.

1707. 23 avril. — Inhumation de *Guillaume* Le Foin, sieur de St Germain, capitaine du duché de Piney, âgé de 77 ans. Témoin, *François Le Foin Des Forges,* son fils, maintenant capitaine du duché de Piney.

1712. 19 octobre. — *Anne* de Vienne, veuve de Messire *Jean-Baptiste* Giraux, seigneur de Charmaille (ou Charmoille) est enterrée dans l'église, en présence de son frère, chevalier, seigneur de Fontenet, la Tuilerie, etc..., de *Louis* de Vienne, seigneur de Géraudot, comte de Lesmont, grand bailli de Bar-sur-Seine; de *Pierre* de Vienne, docteur en Sorbonne, abbé de St Martin de Nevers, prieur de Radonvilliers, Ramerupt, Fouchères, prévôt du chapitre de Tours, ses cousins.

1713. 5 janvier. — Bapt.; parr. *Charles-François* Le Foin, capitaine gruyer du duché de Piney; marr. *Louise* Coquet, dame de Monbrost, fille de *Jacques* Coquet, maître d'hôtel du Roi.

Louis Le Clert.

TABLE DES NOMS

DE PERSONNES ET DES NOMS DE LIEUX

ANNALES DE DOM GANNERON*

CHARTREUX DU MONT-DIEU

Origine de la fondation de la Chartreuse très ancienne et très illustre du Mont-Dieu

L'AN 1132

C'est au sujet de la Chartreuse du Mont-Dieu que j'ay entrepris ces centuries ; car comme au commencement de mes recueils j'avois compris pesle-mesle quelques remarques ecclésiastiques du pays des Essuens dans l'histoire de sa fondation, quelques miens amys, gens sensez, et dont le conseil me debvoit servir de commandement me conseillèrent de faire distinction des sujects et matières qui y estoient comprises, à quoy je me rendis incontinent ; et ay séquestré en deux volumes l'histoire unique et entière du Mont-Dieu, mais en stile latin, et ay réservé pour cet œuvre ce qui ne regarde pas précisément l'histoire du Mont-Dieu ; et partant comme j'ay traitté foncièrement son histoire, je n'en parleray icy que fort sobrement pour éviter les redites et m'en déporterois aussy entièrement, n'estoit que la Chartreuse du Mont-Dieu, située au beau milieu du pays des Essuens semble exiger de nous que nous en disions quelque chose ainsy que des autres monastères et abbayes du mesme pays.

Le bienheureux Odon, abbé de Saint-Remy de Reims, ayant assisté au concile que célébra à Reims le pape Innocent 2, se plaignit audit concile de quelques ducs de Brabant qui avoient empiété aucunes possessions de son église ; mais le pape qui estoit venu en France mendier l'assistance de l'empereur et des autres princes pour faire débusquer l'antipape Pierre de Lion, ne jugea pas à propos de foudroyer les censures ecclésiastiques si tost à l'encontre desdits ducs qui estoient partisans de l'empereur ; et partant, ayant donné jour et lieu à l'abbé Odon, il se retira en Italie où il assigna un autre concile à Plaisance où il pria l'abbé Odon de se trouver, ce qu'il fit et y eut bonne audience, car le pape donna charge aux évesques de Cambray et de Liège de procéder par

* Voir page 801, tome III de la *Revue de Champagne*.

censures à l'encontre des détenteurs desdites possessions, lesquelz intimidez restituèrent finalement ce qu'ils avoient mal usurpé.

Nostre abbé donc ayant heureusement expédié ses affaires au concile de Plaisance, s'achemina d'un mesme pas pour contenter ses dévotions à Rome, où estant et visitant les lieux sanctifiez par tant de martyres, il luy arriva plusieurs fois qu'estant couché et dormant, il voyoit certains religieux vestus de blanc, qui gardoient certaines cérémonies dont il n'avoit jamais ouy parler.

Il les considéroit tantost psalmodiant au chœur avec une belle gravité et révérence angélique, tantost vivans sobrement en leur réfectoire, tantost demeurans seuls dans certaines cellules séparées les unes des autres, y observans un rigoureux silence et gardans finalement tout ce qui estoit de l'institut de la vie cartusienne, de laquelle il n'avoit encore ouy parler.

Le dévot abbé ayant eu ces visions tousjours de mesme en diverses nuicts, et ne sachant ce qu'elles lui vouloient dire, se mettoit à ruminer tous les matins à quoy tendoient ces visions redoublées ; mais n'en pouvant trouver l'interprétation, ayant commis et recommandé le tout à Dieu, il se met en chemin pour retourner en France ; mais estant arrivé ès confins de Savoye il se perdit et se destourna grandement de son chemin sans y penser.

Ayant donc appris de son hoste comment il s'estoit détraqué, il donne une pièce d'argent à quelque homme du pays pour le remettre au chemin ; mais voicy un brouillas qui s'eslève et fait derechef esgarer l'abbé avec sa famille et mesme le conducteur, et s'allèrent ensemblement engager dans des précipices et lieux inaccessibles, dans des lieux afreux, pleins de bois, de neiges, car c'estoit au commencement de l'année ; et finalement, après plusieurs tours et tracas, on alla entendre le son d'une clochette qui le conduit à un petit monastère situé dans ces abismes.

Il fut reçeu courtoisement en ce lieu la (qui estoit la Grande Chartreuse) et commença de se resjouir de s'estre fourvoyé, pour le bon taittement qu'il y reçeut ; mais comme il ne pensoit plus à ses visions de Rome, il s'alla reposer la nuict prétendant partir le matin suivant pour gagner pays.

Ce fut environ le mois de mars de l'année 1132 que le B. Odon abbé arriva à la Grande Chartreuse, la veille de quel-

que feste solennelle. Le B. Guigo, prieur de la Grande Chartreuse, contraignit le dévot abbé de demeurer avec eux ledit jour, et comme il l'eut introduy dans l'église, il apperçeut une honnorable compagnie de religieux vénérables qui estoient vestus de blanc et gardoient les mesmes cérémonies en leurs offices divins, ainsy qu'il avoit auparavant veu en vision ; après cecy, on le conduit au réfectoire et aux cellules du cloistre et veoid que tout se rapporte entièrement à ce que Dieu luy avoit démonstré à Rome ; et partant, rentrant à soy et conférant le tout, il commença de cognoistre que toutes ses visions, fourvoyement et arrivée en ce saint lieu estoient tout œuvre de Dieu.

Après cecy, l'abbé s'accoste du B. Guigo, prieur, et de saint Hugues, évesque de Grenoble, qui estoit pour lors à Chartreuse, et leur raconte ce qu'il luy estoit arrivé ; et après plusieurs discours, il les supplia affectueusement de condescendre à son désir qui estoit de luy accorder quelque nombre de religieux, promettant leur bastir une maison propre de leur institut, dans quelq'une des appartenances de son abbaye.

Le B. Guigo ayant assemblé ses religieux, leur exposa la pétition de l'abbé qui estoit d'emmener une colonie de leur ordre en France, où il n'y en avoit point encore ; à quoy ils condescendirent tous et spécialement saint Hugues, évesque de Grenoble, qui n'avoit plus guères à vivre, Dieu luy ayant comme par miracle prolongé la vie jusques à ce qu'il eust coopéré à la fondation du Mont-Dieu, ce que n'a pas oublié le fondateur en ses lettres.

Le dévot abbé Odon, tout resjouy d'avoir obtenu l'entérinement de sa requeste, séjourna quelques jours à Chartreuse, pour y repaistre son âme et ses yeux des merveilles qui y estoient.

Il alla visiter la petite église de Nostre-Dame de Casalibus, où saint Bruno avoit commencé son ordre, et leur escript à l'entour de cete chapelle ces mots latins : *Hic est locus in quo B. Hugo episcopus Gratianopolitanus vidit Deum dignum sibi construentem habitaculum anno Domini* 1084.

Après cecy comme le B. abbé désiroit participer aux prières des pères de Chartreuse et en recognoissance du bon accueil qu'on lui avoit fait, il leur donna une rente perpétuelle à prendre et lever en un village situé au pied de la montagne de Chartreuse, pour avoir telle quantité de drap qu'il falloit pour

la vesture des religieux ; et icelle rente se doibt payer annuellement la veille de Toussaintz.

C'estoit un plaisir de veoir ces B.B. pères Odo et Guigo discourir de la sainctelé de saint Godefroy, évesque d'Amyens, qui s'estoit autrefois retiré à Chartreuse et y avoit passé quelques mois. Le P. Guigo disoit merveille de sa grande componction et des larmes qu'il espanchoit presque tousjours. Le B. Odon confirmoit tout ce qu'il en rapportoit et adjoutoit qu'il avoit inhumé luy mesme ce bienheureux évesque en son monastère de Saint-Crespin de Soissons, qu'il gouvernoit alors, et que depuis ce temps-là il avoit tousjours porté avec soy et gardé comme reliques son peigne et sa ceinture, et de fait il la tira aussy tost et le P. Guigo les baisa révéremment, disant que ceux-là estoient vrayement heureux qui avoient l'honneur de garder non seulement son corps, mais aussy les moindres franges de ses vestemens. Après cecy, le B. Odon prit congé des P.P. de Chartreuse et s'en revint heureusement en son abbaye.

Ce fut incontinent d'assembler ses religieux et leur communiquer le succès de son voyage et comment il avoit eu bonne yssue de ses affaires. Il leur déclara aussy ce qu'il luy estoit arrivé à Rome et à Chartreuse ; et pour conclusion finale, il leur dit qu'il désiroit avec leur bon plaisir et consentement bastir une maison du nouvel ordre de Chartreuse en quelq'une de leurs terres.

Les bons pères de Saint-Remy ayant entendu ces nouvelles et voyans que c'estoit un œuvre de Dieu ne furent que trop alaigres à concourir aux dévotes intentions de leur abbé ; mais celuy qui se porta fort ardemment à cete entreprise fut le vénérable Hugues soupprieur de Saint-Remy qui avoit quitté volontairement la crosse abbatiale de Marchennes pour retourner à Saint-Remy, où il fut aussy esleu abbé après la mort du B. Odon. Iceluy donc qui avoit autrefois exercé l'office de cellerier et d'économe amena le B. Odon au lieu qu'il jugea le plus propre pour placer la nouvelle Chartreuse qu'on vouloit bastir.

Ce lieu est situé au beau milieu des pays des Essuens, entre les deux rivières d'Aixne et de Meuse, et s'appelloit anciennement Mont-Bason, membre et déppendance de leur seigneurie de Tannay ou de Pontbar.

Mais avant que de mettre la main à l'œuvre, l'abbé se transporta vers Regnaud, archevesque de Reims pour luy commu-

niquer son dessein et luy faire agréer. Je ne sçay toutefois si ce fut avant que d'avoir visité Mont-Bason.

L'archevesque, homme tout porté à la pitié et à veoir son diocèse se peupler de nouveaux monastères (il venoit tout nouvellement de bastir l'abbaye d'Igny près Fismes), se rémémorant aussy que saint Bruno avoit esté autrefois chanoine de son église de Reims, démonstra toutes sortes de joye et contentement entendant ces nouvelles, promettant toute faveur et assistance à l'abbé Odon pour l'advancement de son dessein.

Ce fut donc la mesme année 1132 qu'on commença environ le mois de may de mettre la main à l'œuvre, et de tracer le fondement d'une nouvelle Chartreuse, au lieu dit Mont-Bason. La tradition nous apprend qu'on avoit desjà désigné une certaine colline barlongue dudit terroir de Mont-Bason pour y asseoir le monastère, au lieu où est bastie une des censes de la maison, appellée la Grange-au-Mont, pour estre ce lieu-là assez retiré, tout environné de bois, et où l'air y est sec et salubre et le pays fort descouvert.

Le dessein sembloit desjà estre bien advancé et ne restoit plus que de poser les fondemens quand (ô merveille) on va s'appercevoir en l'air un chartreux qui sembloit comme monstrer et désigner le lieu où on devoit bastir, et dit-on qu'il apparut justement au lieu où le monastère se veoid présentement.

Le B. Odon, ayant tant d'indices certaines de la volonté divine, ne fut plus en peine, sinon que de travailler et commencer les deux maisons supérieure et inférieure de sa Chartreuse ; et pour dire une topographie de ce lieu-là, le monastère est situé en une petite plaine assez estroite, mais qui s'estend assez en longueur. Sa largeur ne consiste que d'un bon trait d'arc, mais sa longueur est plus que d'une bonne volée de canon.

Trois montagnes environnent cete plaine, celle qui est à l'occident s'appelle le mont de Py, comme qui diroit le mont des piétons à cause qu'anciennement il n'y avoit que les gens de pied qui y pouvoient aller pour sa roideur. Au septentrion, elle a le mont qu'on appelle des genoivres ou genièvres ; et au midy, le mont qu'on dit la haute cousture et depuis le mont de Saint-Bernard, lesquelles deux montaignes se viennent joindre à l'orient en façon de cercle my party et continuent ainsy jusques à la Grange-au-Mont, et de là jusques au village de Setonne où elle finit.

Chacune de ces trois montagnes produit une belle fontaine pour l'usage du monastère, hormis celle qui sourd du Mont-de-Py, qui est la meilleure ; mais elle ne sert que pour les passans.

L'église, qui donne et dirige entièrement la symmétrie de tous les autres édifices, n'a peu estre dressée précisément vers l'orient équinoctial, comme doivent estre toutes les églises, c'est-à-dire vers le 21e jour du mois de mars ; mais elle est tournée (ainsy que je l'ay exactement observé) vers l'orient du mois de may au 22 justement, auquel jour le soleil sort du signe du Taureau pour entrer en celuy des Gémeaux, tellement que le soleil venant à se lever audit jour sur nostre hémisphère, fait estendre l'ombre du clocher de l'église le long du sommet d'icelle vers le pinnacle ou portail ; par quoy il appert que la situation d'icelle église est reculée et distante du vray équinoxe martial de 62 degrez de zodiaque, approchante du solstice estival de trente et un degré.

L'occasion de cete situation oblique est venue de la situation de la plaine qu'il a fallu suivre, d'autant qu'elle ne s'estend pas justement vers le vray orient.

Le grand cloistre est derrière ladite église ; au costé austral estoit l'ancienne chapelle de Saint-Bernard en la place de laquelle on en a basty cinq autres.

Au septentrion, il y a le petit cloistre qui a à l'orient le chappitre ; au septentrion, le réfectoire ; à l'occident, il y avoit autrefois le dortoir des frères convers, et en après l'infirmerie, et finalement le logement du P. procureur. La basse court est devant l'église.

La Correrie, c'est-à-dire l'ancienne demeure des ff. lays et du mesnage, est distante d'un petit quart de lieue de la haute maison ou monastère vers le midy ; mais le mesnage a esté depuis transporté au monastère en la basse court, il y a environ deux cens ans, et la Correrie est occupée des censiers, hormis la chapelle qui est en son entier et sert de présent de paroisse aux censiers du ban du Mont-Dieu.

La structure des bastimens du Mont-Dieu ayans traîné environ quatre ans avant que le lieu fust rendu habitable, elle fut finalement incorporée à l'ordre des Chartreux, comme nous dirons l'an 1136, auquel temps les pères venus de la Grande-Chartreuse en prirent possession et y firent leur premier service le vingt-deuxiesme jour de juin, la surveille de Saint-Jehan-Baptiste.

Le diable ne dormoit cependant et prévoyant que ce lieu de sanctification seroit quelque jour une académie d'anges terrestres qui le terrasseroient, il employa tous ses efforts pour rompre un tel dessein ; car premièrement, afin que l'abbé Odon ne pût fournir à telle entreprise, il sollicita plusieurs tyranneaux d'occuper les possessions de son abbaye qui endura, en ce temps, beaucoup d'indigence à cause de telles usurpations ; et s'il faut croire aux chartres de l'abbaye de Saint-Remy, il sembloit que le diable eust instigué plusieurs malvueillans pour le tyranniser ; ce qu'estant, c'eust esté beaucoup au vénérable Odon de conserver les possessions de son monastère en ce temps, sans entreprendre de bastir et fonder ung nouveau monastère.

En après, comme le diable avoit desjà, ce luy sembloit, retardé la structure temporelle de la nouvelle Chartreuse du Mont-Dieu, par la substraction des commoditez temporelles de l'abbaye de Saint-Remy, il voulut pareillement empescher la spirituelle par l'extinction des religieux de la Grande-Chartreuse ; car comme les religieux estoient demeurans en leurs cellules, il fit tomber si grande quantité de neiges des hautes montagnes qu'il les accabla toutes avec les religieux qui estoient dedans, hormis une qui fut sauvée du déluge, et un religieux qui fut trouvé douze jours après encore vivant ; mais qui mourut peu après.

Un tel désastre estant arrivé à la Grande-Chartreuse qui estoit vuide de ses habitans, où prendre maintenant des religieux pour peupler la nouvelle vigne du Mont-Dieu ? Disons encore un mot du troisiesme effort de Satan pour culbuter le dessein de l'abbé Odon.

Le pape Innocent 2 avoit dénoncé un concile à Pise en Toscane où Regnaud, archevesque de Reims, et Odon, abbé de Saint-Remy, s'estoient acheminez, et voylà qu'à leur retour n'estans encore sortis de l'Italie, un certain Conrad, qui estoit rebelle au pape et à l'empereur, se saisit des prélats qui avoient assisté audit concile, et entre autres le vénérable archevesque de Reims fut maltraitté par les satellites du dit Conrad sans respect ny de son aage ny de sa qualité ; et après plusieurs playes et tyrannies qu'on exercea sur luy et sur sa famille après l'avoir despouillé de tout, on le mit en prison, et l'abbé Odon fut rançonné de la sorte et envoyé prisonnier avec plusieurs autres en quelque chasteau prochain ; mais comme ils attendoient tous la mort prochaine, Dieu les délivra finalement de ce tyran et de ceux de sa suite et retournèrent chez eux.

Sans doute si l'archevesque Rainaud et l'abbé Odon eussent senty le reste de la tyrannie de ces bandoliers, c'estoit fait de la Chartreuse du Mont-Dieu et eust esté avorté, ainsi que celle qu'on bastit en mesme temps et année près de Nantes dont il n'a jamais esté mention, sinon en ses fondemens.

Je n'entends pas parler de celle qui a esté bastie trois cens ans après par le duc de Bretagne, mais bien de celle qui avoit esté désignée au lieu dit Aiaunus par l'évesque Benoist.

Mais qu'est-ce que gaigna le diable ayant mis ces trois obstacles pour empescher l'introduction des chartreux au diocèse de Reims? La Chartreuse y fut bastie malgré luy.

Les tyranneaux restituèrent à Saint-Remy ce qu'ils avoient empiété iniquement, et qui plus est plusieurs roys, princes et évesques commencèrent dès lors à faire de grands biens à l'abbaye de Saint-Remy ; l'ordre des chartreux commença de foisonner en hommes autant que jamais par la naissance de plusieurs nouvelles maisons ; et finalement, le B. Odon, que le diable avoit taschée de terrasser commença de plus en plus à esclatter en merveilles et vescut jusques à ce qu'il veid sa Chartreuse parfaictement accomplie, c'est-à-dire 18 ans après son commencement. La chartreuse du Mont-Dieu donc commença ses fondemens l'an 1132 et son habitation l'an 1136, comme nous dirons cy après.

Fondation de l'abbaye de Signy

L'AN 1134

C'est icy une de belles abbayes, voire la première en antiquité, en saincteté et en splendeur, du pays des Essuens que l'ordre de Cisteaux y a transplanté de l'abbaye d'Igny. La première plante dudit ordre de Cisteaux, mais pour mieux dire, la première fille de la filiation de Clervaux, située au diocèse de Reims, est la maison d'Igny non loing de la villette de Fismes en tirant vers le Tardenois.

Ce fut le dévot archevesque de Reims Regnaud de Martigny qui la bastit l'an 1127, le 12 de mars, et la donna à Saint Bernard.

Cete fille de Clervaux devint par après mère d'autres filles, car elle engendra l'an 1134 nostre abbaye de Signy en Portian, ainsy que l'abbaye de la Valleroy, qui recognoist aussy Igny pour mère, et saint Bernard pour leur promoteur.

Signy pareillement petite fille de Clervaux eut par après aussy trois filles, à sçavoir Bonne Fontaine au mesme pays et diocèse, et le Val Saint Lambert au diocèse de Liège ; aucuns

y adjoustent Chéry, qui est aussy en nos termes des Essuens et au diocèse de Reims; mais d'autres l'attribuent à l'abbaye de Troisfonts au Chaalonnois.

Signy donc fut commencé l'an 1134 le 19e jours de mars. Les fondateurs furent quatre nobles comtes du pays, et spécialement Anselme, comte de Ribemont et Henry, comte de Chasteau-Portian, qui donnèrent non seulement la place et les édifices du lieu, mais aussi les grands bois qui l'environnent.

C'estoit auparavant un lieu inculte et solitaire, mais petit à petit il est devenu bon bourg, spécialement depuis cent ans. L'abbaye qui a esté tousjours fort splendide a esté aussy tousjours fort muguetée des commendataires. Le dernier abbé religieux qui désiroit mourir abbé sans pouvoir estre supplanté de son vivant se voyant tant honnoré du cardinal de Bourbon luy passa résignation de sa dite abbaye, et depuis ce temps là elle n'a eu que des commendataires, et pour le présent le cardinal de Richelieu en est prouveu par Sa Majesté.

Il y a tousjours d'ordinaire dix huit religieux en icelle qui ont pour leur appointement trois mille six cens livres, avec le bled et le chauffage. Il y a eu plusieurs S.S. personnages en ladite abbaye comme furent le vénérable Bernard, abbé disciple du grand saint Bernard qui le tira d'Igny pour le faire premier abbé de Signy; le B. Guillaume, autrefois abbé de Saint-Thierry; le B. Gérard, autrefois abbé de Florines; le B. Arnold, autrefois abbé de Saint-Nicaise de Reims.

Il y a quantité de saintes reliques, mais elles sont négligées et les titres en ont esté esgarés.

Fondation de l'abbaye de La Valleroy

Jamais on ne veid tant de fondations de nouveaux monastères que durant la prélature du B. Odon, abbé de Saint-Remy qui fut depuis l'an 1118 jusques à l'an 1151. On veid en ce temps là plus de 30 monastères bastis en l'archevesché de Reims et plus de trente huit en divers endroits de la France ainsi qu'autrefois j'ai supputé exactement. Entre ceux là, on compte l'abbaye de la Valleroy de l'ordre et filiation de Clervaux, laquelle fut bastie incontinent après Signy et eut une colonie pareillement de l'abbaye d'Igny. Cete belle abbaye est située au diocèse de Reims et sur les confins du Portian, approchante fort de Tiérasche et du diocèse de Laon. Elle est dans l'enceinte de la paroisse du village de Sévigny dont le seigneur est un des cadets de l'ancienne maison de Roucy sur Aixne.

Les comtes de Roucy sont fondateurs de la Valleroy, où ils ont pareillement esleu leur mausolée ; et pour la dotation du lieu, comme ils possédoient un grand domaine dans le pays de Portian, ils ont donné la quantité de neuf mille arpents de terre, la pluspart labourable, y ayant aussy quelque quantité de bois, mais eslogné d'une lieue du monastère contre le style ancien des monastères bastis par saint Bernard, qui sont tous dans les bois.

Or, ces terres qui ont esté données par les comtes de Roucy sont les meilleures de tout le pays et rapportent du bled qu'on ne peut assez estimer pour sa bonté. Encore que cete donation des dits comtes ait esté faite à pur et à plain, ils se se sont néantmoins réservez entièrement la haute justice de tout le lieu et le droit de chasse.

Cete abbaye est estimée valloir présentement trente cinq mille livres en tout. Il y a d'ordinaire douze religieux. Le cardinal de Richelieu en est aussy abbé, ainsy que de Signy. Nous parlerons cy après de saint Pierre, abbé de la Valleroy et de quelques autres en leur lieu.

Il y a quantité de saintes reliques en l'église d'icelle abbaye, mais tous les titres en sont esgarez et pourriz; on remarque seulement qu'il y en a bonne quantité de saint Préject autrement Prix, évesque et martyr. J'ay eu le bonheur de veoir cete abbaye et ay esté informé de plusieurs choses du vénérable P. prieur, religieux de Cisteaux, qui la gouverne. J'ay eu aussy l'honneur d'avoir célébré la sainte messe au chasteau du sieur de Sévigny qui cheut grandement tous les religieux et spécialement ceux de mon ordre, où j'ay veu la petite, mais dévote chapelle qu'il a fait ériger nouvellement et consacrer par le sieur Henry de Boivin, évesque de Tarse, administrateur de l'archevesché de Reims, qui y a affecté et transféré pareillement les revenus d'une autre ancienne chapelle qui avoit esté fondée par les anciens seigneurs de Sévigny, cadetz de Roucy.

Fondation de l'abbaye d'Orval

Je prie le lecteur me pardonner si je fais quelque petit saut hors de nos termes du pays des Essuens. La proximité et consanguinité que ce païs a avec le prochain duché de Luxembourg m'invite de parler un peu de la célèbre abbaye d'Orval laquelle n'est pas néantmoins beaucoup eslognée de nostre rivière de Meuse, n'estant qu'à deux bonnes lieues de Mouzom, joignant laquelle elle possède aussy une belle terre appellée Blanc en Champagne, sur les lizières de France où ils ont

un beau logis pour la demeure du P. procureur qui y conduit un grand mesnage avec six censes, sans trois ou quatre autres qui sont ès environs. Là sont leurs vignes et un bel estang à truites de l'invention d'un frère lay du Mont-Dieu.

Les mesmes religieux d'Orval sont aussy curez primitifs de dix ou douze villages circonvoisins.

Cete belle abbaye d'Orval, située dans le duché de Luxembourg et conté de Chiney et au diocèse de Trèves, a esté ainsy appellée Orval (*Aurea Vallis*) à cause de la duchesse Mahault ou Mathilde, laquelle se reposante une fois auprès de la belle fontaine qui y est, comme elle y lavoit ses mains, elle laissa inopinément tomber sa bague dedans qu'elle ne peut jamais retrouver jusques à ce qu'ayant faite sa prière à Nostre Dame, elle trouva son anneau qui nageoit sur l'eaue, *unde et ab auro reperto ducissa illi valli nomen imposuit*, ce disent les chroniques.

Il y eut premièrement à Orval ung collège de chanoines réguliers fondé par les anciens comtes de Chiney ; mais comme l'ordre de Cisteaux commençoit fort d'esclatter à cause de saint Bernard, le dévot Albéron de Chiney, évesque de Verdun, fils d'Arnoul, ancien comte de Chiney, et frère du comte Eudes ou Othon, fit tant envers le pape Innocent 2 qui célébroit un concile à Reims l'an 1131, qu'il permit que l'église collégiale d'Orval fut donnée à saint Bernard qui y mit aussytost des religieux de son ordre qu'il tira de l'abbaye des Trois Fontaines, au diocèse de Chaalons, ausquels il donna pour abbé son disciple Constantin, qui y commencèrent le train de la vie monastique l'an 1134, à quoy ayda aussy grandement le dévot comte de Chiney Albert, neveu d'Albéron, et la comtesse Agnès, sa femme, qui admortirent tout le bien temporel de la dite abbaye sans aucune recognoissance seigneuriale ou d'advouerie.

Et iceluy Albert gist en l'église d'Orval avec sa femme, ainsy que Wenceslas, duc de Brabant et plusieurs autres. On y garde aussy le calice de saint Bernard, bien qu'aucuns disent qu'il n'y a que la couppe à laquelle on a adjousté un pied de mesme estoffe. Mais ils ont beaucoup d'autres saintes reliques dont leur église est grandement décorée ; car, comme l'évesque Albéron chérissoit grandement Orval, il y donna le corps entier de saint Menas, égyptien, soldat martyr, la feste duquel est au martyrologe romain le 11 novembre, jour de saint Martin évesque, qui dit que saint Menas de soldat devint hermite et d'hermite martyr.

Il appert assez, à veoir ses sacrez ossemens, qu'ils ont esté retirez du feu, ainsi que raconte son histoire.

Le mesme évesque donna encore douze testes des onze mille vierges, avec plusieurs autres saintes reliques qu'il tira finement et secrettement de l'église de Verdun, craignant que le peuple ne s'y opposast. On a fait tousjours grande solennité de saint Menas à Orval, le lendemain de saint Martin, selon la concession du chappittre général de Cisteaux. Il y eut quelque abbé d'Orval, lequel craignant la perte de ce corps saint et des autres saintes reliques, les cacha en quelque lieu secret qu'on vint finalement à ignorer. Plusieurs abbez et religieux de lieu jugèrent que le tout avoit esté perdu et desrobé durant les guerres qui ont régné au Luxembourg ; mais Dieu voulut que le tout fut trouvé comme par miracle.

Cete belle abbaye, qui avoit porté tant de grands personnages au commencement, vint tellement à décheoir en l'un et l'autre estat qu'elle changea bien de face, ce qui dura jusques au temps du R. P. Bernard de Montgaillart, abbé de sainte mémoire, qui remit entièrement l'un et l'autre ; car, pour le premier, voyant qu'il estoit bien difficile de refondre les anciens religieux et leur faire marcher l'observance de la règle, il les divisa en divers endroits pour quelque temps, et reçeut grande quantité de jeunes hommes qu'il forma luy mesme avec l'ayde d'un vertueux père qui avoit esté autrefois Fueillant, ainsy que luy, et ainsy il fit revivre en sa maison l'esprit de saint Bernard. Pour le temporel, il fit aussy merveille, car non seulement il rebastit une grande partie de son monastère, mais aussy il retira plusieurs pièces qui en estoient aliénées, en sorte qu'il a augmenté le revenu temporel d'un tiers.

L'an 6 de sa prélature, qui fut l'an 1612, Dieu voulut que le corps de saint Menas et les autres saintes reliques furent trouvées en quelque grote, sans aucune lésion ou déchet, d'où il les retira et les mit honnorablement en évidence en la sacristie, où elles sont autant honnorées que jamais.

Nous parlerons ailleurs de cet abbé, le R. P. Bernard, qu'on peut appeller second fondateur d'Orval, qui mourut l'an 1628.

Catalogue des abbés d'Orval

1. — Constantin, disciple de saint Bernard, fut fait premier abbé d'Orval l'an 1134, encore qu'aucuns disent l'an 1131 ou 1132, eu esgard aux premiers fondemens de l'abbaye ; mais on a coustume de distinguer entre fondation et incorporation.

2. — Théodoric de Vitry, 2e abbé, qui bastit la bibliothèque, mourut l'an 1152.

3. — Théodoric de Verdun, 3e abbé, mourut l'an 1167, le dixiesme febvrier.

4. — Adam de Longuion, 4e abbé, mourut l'an 1177.

5. — Estienne de Luxembourg, 5e abbé, mourut l'an 1188.

6. — Remy de Longuion, 6e abbé, mourut l'an 1193, le 25 septembre.

7. — Gérard de Rochefort, 7e abbé, qui travailla pour le Mont-Dieu, meurt l'an 1204.

8. — Jehan d'Estalles, 8e abbé, ne vescut que deux ans, estant mort l'an 1206.

9. — Valère de Vertan, 9e abbé, mourut l'an 1219, le 31e jour de mars.

10. — Pierre le Liégeois, 10e abbé, mourut l'an 1224.

11. — Henry de Sthenay, 11e abbé, gouverna 4 ans et mourut l'an 1228.

12. — Jehan de Neufchastel, 12e abbé, mourut l'an 1237, le 10 mars.

13. — Jehan de la Ferté, 13e abbé, mourut l'an 1245, le 15e jour de mars.

14. — Henry de Bouillon, 14e abbé, mourut l'an 1259, le premier jour de febvrier.

15. — Jehan de Namurc, 15e abbé, mourut l'an 1263.

16. — Guy de Chiney, 16e abbé, mourut l'an 1267, le 3e jour d'octobre.

17. — Nicolas de Loufont, 17e abbé, mourut l'an 1299, le 5e jour d'octobre.

18. — Nicolas de Trèves, 18e abbé, mourut l'an 1311.

19. — Jehan de Hou ou de Huy, 19e abbé, mourut l'an 1317.

20. — Jacques de Mousom, 20e abbé, mourut l'an 1325.

21. — Robert de Preney, 21e abbé, mourut l'an 1342.

22. — Thierry ou Théodoric d'Unssart, 22e abbé, mourut l'an 1376.

23. — Jehan de Metz, 23e abbé, mourut l'an 1387.

24. — Jacques de Barensy ou Buzency, 24e abbé, mourut l'an 1397.

25. — Nicolas d'Arlon, 25e abbé, mourut l'an 1422.

26. — Jehan de Provio, 26e abbé, mourut l'an 1429.

27. — Jehan de Philomène, 27e abbé, mourut l'an 1442.

28. — Nicolas de Baionville, 28e abbé de longue vie, vescut jusques à l'an 1476.

29. — Godefroy d'Aremberg, 29e abbé, mourut l'an 1488.

30. — Nicolas de Villiers, 30e abbé, mourut l'an 1504.

31. — Bauldouin de Prosseux, 31e abbé, mourut l'an 1530.

32. — Godefroy de Prosseux, 32e abbé, mourut l'an 1540, le 1er novembre.

33. — Mathieu de Malmédy, 33e abbé, mourut l'an 1555.

34. — Lambert de Veigne, 34e abbé, mourut l'an 1562.

35. — Dominique de Sthenay, 35e abbé, un autre saint Bernard, mourut l'an 1570.

36. — Lambert de Villiers, 36e abbé, mourut l'an 1589.

37. — Lambert de Hasimbourg, 37e abbé, bien expérimenté à souffrir, meurt l'an 1596.

38. — Remacle Servais de Saint-Hubert, 38e abbé, mourut vers l'an 1606.

39. — Bernard de Montgaillard, 39e abbé, mourut l'an 1628.

40. — Laurent de la Roche, 40e abbé, qui avoit esté choisy coadjuteur par son devancier a beaucoup souffert durant sa prélature, estant mort l'an 1639.

L'abbaye de Chéry

L'abbaye de Chéry, du mesme ordre de Cisteaux ou de la filiation de Clervaux, fut aussy fondée environ le mesme temps par saint Bernard en nostre pays des Essuens.

Elle est située au diocèse de Reims, non loing de Grandprez ; aucuns la mettent au Barrois, c'est-à-dire en quelque terre qui appartenoit alors au comte de Bar, car elle est bien esloignée du comté ou duché de Bar. Cete abbaye si belle, bien que petite et gentille, a reçeu dernièrement un grand dommage par le pillage des soldats qui estoient à la solde du roy de France. Elle est fille de l'abbaye de Troisfontaines.

Il y avoit, l'an 1200, un brave abbé qui la gouvernoit, appellé Guy, qui travailla beaucoup pour la Chartreuse du Mont-Dieu. On appelle diversement en latin cete abbaye, à sçavoir : *Caherium*, *Caisarium*, *Chehericum*, *Kahierium* ; les chroniques de Cisteaux l'appellent *Cæsarium*.

L'abbaye de Chastillon

L'abbaye de Chastillon, située en Champagne, comme disent quelques autheurs, mais ils veulent dire au pays des Essuens compris dans le gouvernement de Champagne, est du diocèse de Verdun et proprement aussi des terres de l'église de Verdun, quoy qu'on en dise, et ne concerne point nostre

pays des Essuens, si ce n'est par voysinage, recognoist pour ses fondateurs le B. Albero de Chiney, évesque de Verdun, pour le temporel, et saint Bernard pour le spirituel, qui y mit des religieux tirez de l'abbaye de Troisfontaines.

Cete abbaye a reçeu des merveilleuses secousses en l'un et l'autre estat ; mais elle a été fort bien réformée depuis quelques années par un vénérable abbé, italien de nation, qui nous fait revivre en ce temps un autre saint Bernard par sa sainte vertu et par ses estranges austéritez. Fondée néantmoins seulement l'an 1153.

L'abbaye de Bonnefontaine

L'abbaye de Bonnefontaine, de la mesme filiation de Clervaux, située au diocèse de Reims et au pays de Portian, tout contre la Thiérasche, recognoist aussi saint Bernard pour père et l'abbaye de Signy pour mère, où est de présent prieur le R. P. Lambert, lequel m'a donné beaucoup d'instructions de l'abbaye de Signy, où il estoit prieur l'an 1636 ; mais je n'ay sceu encore rien de particulier de celle cy.

Voilà, je crois, toutes les abbayes de Saint-Bernard ou de la filiation de Clervaux qui sont au pays des Essuens. Il reste encore Eslans, qui est de la filiation de Cisteaux, et non de Clervaux, dont nous parlerons cy après.

Pour la taxe de la court de Rome, je trouve Signy taxé à 750 florins, La Valleroy à 400. La taxe des autres m'est incogneue.

Trespas de saint Nortbert, fondateur de Prémonstré

L'année susdite 1134 mourut saint Nortbert, archevesque de Magdebourg et patriarche de l'ordre de Prémonstré. Il assista à plusieurs conciles tenus à Reims de son vivant, et donna aussy commencement à plusieurs maisons de son ordre situées en la province rémoise. Il avoit commencé ledit ordre l'an 1116 au diocèse de Laon, qui luy avoit esté révélé divinement.

Ce fut Barthélemy, évesque de Laon, et Enguerrand, comte de Coucy, qui lui donnèrent la place de Prémonstré.

Son ordre s'est tant multiplié avec le temps, qu'il a de présent trente provinces et plus de treize cent maisons de religieux, sans compter les maisons des religieuses. Le seul Pays Bas a trente maisons de cet ordre, dont la première est celle de Floreff ; mais la plus splendide est celle d'Anvers. Mais je crois qu'il n'y en a guères qui soit plus fertile que la province rémoise.

Si je voulois compter toutes celles qui sont dans toute l'estendue des Essuens rémois et laonnois, j'y en trouverois bon nombre ; mais je me contenteray de dire seulement un mot de celles qui sont dans l'enceinte de nos Essuens rémois, pour ne point sortir de nos limites.

L'abbaye de Chauvemont

L'abbaye de Chauvemont en Portian semble devoir marcher la première, d'autant que la vie de saint Bertauld raconte qu'elle fut bastie ou pour mieux dire transférée à saint Nortbert, pour y mettre des religieux de son ordre, au lieu des chanoines réguliers qui y estoient.

Ce fut Roger, comte de Portian, qui luy donna ladite église de Chauvemont, où premièrement il y avoit eu des hermites depuis le temps de saint Bertauld qui avoit habité tout le premier ce lieu désert ; mais cete abbaye fut depuis transférée en ung autre lieu proche du Chasteau Portian, comme nous avons raconté en la vie de saint Bertauld, et partant il ne reste plus rien à en dire.

L'abbaye de Belleval

L'abbaye de Belleval, située en Argonne, a eu cy-devant son histoire particulière ; mais sa fondation a esté faite peu avant le trespas de saint Nortbert et fut acceptée par le B. Hugues, son successeur.

L'abbaye du Val Dieu

L'abbaye du Val Dieu, du mesme ordre, est située dans la principauté de Chasteau-Regnaud, sur la rivière de Meuse, au diocèse de Reims. Il est à croire que les princes du pays en sont les fondateurs. Il y a ung autre Val-Dieu, au pays de Liège, que le vulgaire appelle Lavaux-Dieu, qui est distingué de celuy-cy. Il y a aussi une chartreuse de mesme nom, située au pays du Perche et diocèse de Chartres.

L'abbaye de Longwé

L'abbaye de Longwé, située proche le Mont-Dieu, semble avoir esté fondée cinquante ans après le Mont-Dieu. On l'appelle en latin *Abbatia B. Mariæ de Mari sive Longum Vadum*, Long gué ou bien Longwé.

Je trouve qu'il y avoit un abbé appellé Henry, vers l'an 1200, grand religieux qui avoit pour prieur Richard, et ung grand couvent composé de religieux clercs et lays ; mais cela ne dura guères, car la pauvre petite abbaye a esté tousjours en merveilleux desarroy par la négligence des abbez religieux modernes et les mangeries de ceux qui leur ont succédé, c'est-à-dire

des commandataires ; en sorte qu'on n'a peu me donner aucun enseignement de la fondation, sinon que les seigneurs du pays et quelques comtes de Rethelois semblent en estre les fondateurs, qui leur ont donné la place du monastère et les belles censes qu'ils ont aux environs. Mais il y a de quoy louer Dieu de ce que nous avons veu en nos jours reluire l'observance régulière en ladite abbaye par la réforme qui y a esté introduite, et où on tient présentement l'eschole de théologie.

L'abbaye de Sept Fontaines

L'abbaye de Sept Fontaines, non loing de Mézières et au mesme diocèse de Reims, milite sous le mesme ordre de Prémonstré ; mais sa fondation m'est incogneue et ses bastimens qui vont en ruine tesmoignent que le lieu est bien négligé et auroit bon besoin d'embrasser la réforme des autres pour se ressusciter.

Il faut distinguer cete abbaye de celle qui est au pays et diocèse de Langres, qui est une fille de Belleval.

Pour la taxe de Rome, je trouve Chauvemont taxé à 70 florins ; Belleval, à 350 ; Val Dieu, à 66 ; Sept Fontaines, à 300 ; d'où il appert que toutes ces abbayes ont esté tousjours pauvres et que celles qui sont maintenant en bonne couche n'y ont esté tousjours.

J'ay esté contraint de ramasser toutes ces abbayes de Saint-Bernard et de Saint-Nortbert ensemblement, pour ne sçavoir précisément leur fondation.

Comment le Mont-Dieu commença d'estre habité L'AN 1136

Le nouveau monastère de Mont Bason ne fut rendu habitable que quatre ans après sa fondation première, pour les raisons que nous avons déduites par cy-devant ; et encore quand les Chartreux y arrivèrent pour en prendre possession, la maison n'estoit entièrement parfaite en tous ses membres.

Le B. Odon envoya donc à la Grande Chartreuse Hugues soupprieur de Saint-Remy accompagné d'un autre religieux, avec les lettres de Regnaud archevesque de Reims afin d'avoir le nombre des religieux que le B. Guigo, prieur, lui avoit promis.

Arrivans à Chartreuse, ils trouvèrent le B. Guigo allicté et malade à la mort, à qui Dieu, ce semble, prolongeoit la vie jusques à ce qu'il eust envoyé gens pour l'habitation du Mont-Dieu, ainsy qu'il l'avoit prolongée à saint Hugues, évesque, jusques à ce qu'il eust consenty à sa fondation.

Iceluy ayant leu et dévoré du cœur et des yeux les lettres de l'archevesque, il choisit aussytost ung nombre des plus parfaits religieux de son couvent et leur ayant recommandé l'observance, et donné le livre des statutz ou constitutions de l'ordre, qui se garde encore au Mont-Dieu, après les avoir embrassez les uns après les autres, comme gens qu'il ne devoit jamais reveoir (car il mourut incontinent après), il les congédia leur donnant ces lettres pour response à celles que luy avoit escript Regnaud, archevesque de Reims :

Sanctæ Remensis ecclesiæ matris suæ Rainaldo Dei gratia Remensi archiepiscopo paupercula filia cartusiensis ecclesia perpetuam salutem et pacem a Domino. Lætificavit nos præsentia vestræ charitatis primum persona, deinde litteris, lætificet eam Deus verbis et virtutibus suis, dicens : Euge, serve bone et fidelis, quia super pauca fuisti fidelis, supra multa te constituam, intra in gaudium Domini tui. Nos itaque, bonis respondentes initiis, sanctam matrem nostram in sanctis desideriis suis adjuvamur, mittimusque dignationi vestræ, qui quod desideratis de nostris exequantur instruantque cònsuetudinibus : precamurque quatenus eos benignè suscipiatis, benignius frucatis, et in nostro proposito ædificando ac conservando pro possibilitate juvetis. Longas litteras nec nostris infirmitatibus nec sacris vestris occupationibus utiles esse credimus. Valete et orate pro nobis.

Le vénérable Hugues estant de retour à Reims avec les douze religieux qui luy avoient esté octroyez, le B. Odon les ayant présentez à l'archevesque les mena aussytost à la nouvelle chartreuse de Mont-Bason, qu'ils commencèrent d'habiter l'an 1136 de l'incarnation de Notre-Seigneur, la surveille de Saint-Jehan-Baptiste, c'est-à-dire le 22e jour de juin, jour dédié à la mémoire du grand Saint-Paulin, évesque de Nole. L'année de cete fondation est comprise en cet ancien distique numéral :

Montis prima Dei CL a M fundamenta revelat
Bis septem denas si tamen inde prius, etc.

Plusieurs autheurs, mais estrangers, assignent autre année de ladite fondation, comme l'an 1135, 1139, 1140; mais je prie de croire pour asseuré que c'est l'an 1136.

Le Mont-Dieu fut donc incorporé à l'ordre des Chartreux par le B. Guigo, lequel ordonna aussy que le nom du Mont-Dieu luy seroit donné, au lieu de celuy de Mont-Bason qu'il avoit auparavant, afin d'exterminer la mémoire du faux dieu Basan, qui avoit donné telle dénomination à ce lieu de Mont-Bason.

Le fondateur n'a pas oublié cecy dans les lettres de la fondation, quand il dit :

Cœnobium, etc., construximus Cartusiensium in loco qui nunc Mons Dei dicitur, nam antiquitus vocabatur Mons Basonis, etc. Hoc autem totum factum est assensu R. Guigonis Cartusiensium pauperum prioris, qui et primos sacræ hujus institutionis magistros ad nos misit, et ut locus ille Mons Dei vocaretur præcepit et statuit.

L'ancien chronique de Chartreuse, fait par le B. Boson, parlant de Guigo asseure que le Mont-Dieu fut basty l'an dernier de sa vie, car voicy comme il le dit :

Sub eo siquidem Guigone domus Portarum, Excubiarum, Urbonis, Sylvæ, Majorevi, Arveriæ exordium acceperunt et incrementum non modicum tam in personis quam in ædificiis Deo miserante consequutæ sunt. Eremus quoque Montis Dei, anno vitæ ejus ultimo, ipsius ordinatione et consilio per manum viri valde venerabilis Odonis, sancti Remigii abbatis, in archiepiscopatu Remensi, cœpit habitari.

Et par ainsy, comme avant Guigo, il n'y avoit point d'autres maisons en l'ordre que les susdites, avec la Grande Chartreuse et la Chartreuse de Saint-Estienne du Boys en Calabre, la maison du Mont-Dieu est censée la huitiesme de l'ordre, et la première du royaume de France, comme il se comportoit alors quand le Dauphiné et la Bresse n'estoient encore annexez à la couronne. Quant à la chartreuse d'Arvières, le Mont-Dieu luy dispute la primauté de sa fondation; mais je ne l'ose pas asseurer de son incorporation.

Les fondateurs qui coopérèrent au B. abbé Odon en sa fondation, furent premièrement l'archevesque Regnaud; mais on ne sçait pas précisément ce qu'il contribua, sinon que le B. Odon le qualifie coopérateur. Secondement, Richard, abbé de Mousom, qui donna un beau champ appellé champ Baudouin; Ursion, abbé de Saint-Denys de Reims, qui donna les terres qui font de présent la cense dite de Nocièvé, fut le troisiesme qui ayda au B. Odon; Guy d'Aultrey, Nicolas du Bourg et Guillaume de Setonia, seigneurs du pays, y contribuèrent aussy de leurs moyens; et Guitier, comte de Rethelois, consentit à l'érection du Mont-Dieu, et admortit en tant que comte de Rethelois, toutes les donations susdites.

Bulle du pape Innocent pour la fondation du Mont-Dieu

Innocentius episcopus, servus servorum Dei, dilectis fratribus in

monasterio Sanctæ Mariæ Montis Dei divino famulatui mancipatis, tam præsentibus quam futuris imperpetuum. Ad hoc universalis ecclesiæ cura a provisore omnium bonorum Deo commissa est ut religiosas diligamus personas et beneplacentem Deo religionem studeamus modis omnibus propagare. Nec enim gratus aliquando Deo famulatus impenditur nisi ex charitatis radice procedens a puritate religiosis fuerit conservatus. Ideo dilecti in Deo filii vestris desideriis justis clementer annuimus et B. Dei Genitricis monasterium in quo divino vacatis servitio, apostolicæ sedis privilegio communimus. Inprimis siquidem statuentes ut ordo monasticus qui secundum normam et institutiones fratrum Cartusiensium in eodem loco noscitur institutus, perpetuis futuris temporibus ibidem irrefragabiliter observetur. Sanximus etiam ut nulli omnino liceat ordinem Cartusiæ in eodem monasterio stabilitum infringere, imminuere vel mutare, et libertatem quam Cartusia (principale scilicet caput hujus ordinis) habet, vestrum nihilominus cœnobium obtineat, nec alicui eam liceat ullatenus violare. Ut autem mente et corpore omnipotenti Deo servire liberius valeatis, simili modo vos decerninus ab omni inquietudine cuiuslibet rei vel placiti quietos ac liberos remanere, nec de his quæ in terris, sylvis, pascuis aut agricultura vobis collata sunt, nullam vos iniuriam vel molestiam sustinere.

Terminos autem loci vestri propriis terminis duximus exprimendos. Ab eodem scilicet Monte Dei usque ad montem qui est iuxta Setonam versus orientalem plagam, sicut dederunt ipsam terram Nicolaus de Burgo et Willelmus; versus occidentem usque ad aquam Bairone; a meridie usque ad antiquum aggerem qui vadit de Ponte Bairone usque ad Mosomense castrum ; a septentrione usque ad fagos in fundo vallis sylvæ quæ est comitis Registetensis, cuius voluntate et concessione hoc donum factum et firmatum est; adjicientes etiam quod nulla femina fines vestra introeat, nisi forte id fiat propter transitum qui per loca vestras debet esse communis viatoribus. Decernimus ergo, etc. Amen, Amen, Amen.

Datum Pisis, per manum Aymerii sanctæ Romanæ ecclesiæ diaconi cardinalis et cancellarii, nono calendas decembris, indictione 14, incarnationis dominicæ anno millesimo centesimo trigesimo sexto, pontificatus vero domini Innocentii papæ secundi anno septimo.

Ego Innocentius catholicæ ecclesiæ episcopus.

Ego Guillelmus Prenestinus episcopus.

Ego Thodewinus Rufinensis episcopus.

Ego Gregorius diaconus cardinalis SS. Sergii et Bacchi.

Ego Guido diaconus cardinalis sancti Adriani.

Ego Chrysogonus diaconus cardinalis S. Mariæ in Porticu.

Ego Lucas presbyter cardinalis tituli SS. Joannis et Pauli.

Patentes du B. Odon pour la fondation du Mont-Dieu

Universorum Domino qui est summa sanctitas famulantibus et in sacro religionis proposito perseverantibus, maxime iis qui abjectis sæcularium negotiorum sarcinis iam prægustant in tranquillitate vitæ quam suavis est Dominus, nos benignos esse convenit, et non solum eorum necessitatibus aliquod levamen impendere, verum etiam si quid eis devotio fidelium contulit, ut illæsum ad eorum usus permaneat, sollicite curare. Idcirco memoriæ cunctorum tam præsentium quam futurorum fixum esse volumus quod ego Odo humilis minister ecclesiæ B. Remigii totumque capitulum ejusdem monasterii communicato mecum labore, prompta voluntate et pia devotione benignum præbentes assensum, cænobium in quo usus et sacras consuetudines Cartusiensium honesti moribus fratres teneant et custodiant, in fundo ecclesiæ nostræ videlicet in loco qui nunc Mons Dei nuncupatur (nam antiquitùs vocabatur Mons Basonis) in honore B. Mariæ virginis et S. Joannis Baptistæ construximus.

Hoc autem totum factum est consilio domini Hugonis, fœlicis memoriæ Gratianopolitani episcopi, nec non et assensu reverendi Guigonis Cartusiensium pauperum prioris qui et primos sacræ huius institutionis magistros ad nos misit, et ut locus ille Mons Dei vocaretur præcepit et statuit. Venerabilis etiam Rainaldus secundus Remorum archiepiscopus in hoc opere strenuus cooperator extitit et eius voluntate et consilio coocatio Cartusiensium fratrum facta est et constitutio loci. In hoc siquidem Monte fratribus ibidem sub ordine Cartusiensi Deo militantibus et secundum sacras ipsius ordinis institutiones a sanctis eorum prædecessoribus datas degentibus, prædictum cœnobium et quicquid ecclesia nostra in procinctu eiusdem cœnobii infra subscriptos terminos possidebat, communi totius capituli nostri assensu gratanter et ab omni censu et exactione liberum dedimus.

Concessimus etiam ut terras quas rustici infra eosdem terminos possidebant, si dono vel pretio prædicti fratres acquirere potuerint, liberè et absque ullo censu imperpetuum habeant. Similiter de his omnibus quæ ibi Richardus, Mosomensis abbas, cum suis fratribus, et domnus Ursio Sancti Dionysii abbas et eius congregatio habebant, liberam donationem et ab omni querela absolutam prompta devotione obtulerunt et dederunt. Willelmus etiam de Setonia et Nicolaus de Burgo et Guido de Altreyo quicquid ibi tenebant, et quod usibus pauperum Christi utile ac necessarium visum est, pro remedio animarum suarum iam dictis fratribus simili modo pari libertate dederunt.

Hi sunt termini quibus prædicta loca limitantur : ab orientali plaga versus meridiem, ab Asia usque ad rivulum qui defluit in Amosias ; ab Amosiis usque ad viam regiam sicut tendit in Forest ; de Forest per verticem montis Roüel sicut vergit in Chermel ; de Chermel usque Bonten rivulum ; a Bonten sicut defluit in Barrum

fluvium; item ab Asia versus septentrionalem plagam usque ad rivulum qui dicitur Altrepa, sicut idem rivulus defluit in Barrum.

Ut autem hæc munificentia nostra imperpetuum vires obtineat et inconvulsa illibataque in omne conservetur tempus et permaneat, authoritate privilegii domini Innocentii papæ secundi muniri fecimus, sed et nos sigilli B. Remigii impressione et honorabilium attestatione personarum ac testium roboramus et confirmamus, et quicumque hanc infringere tentaverit anathematis sententia percutimus.

Signum Gaufridi, Catalaunensis episcopi; signum Alvisi, Attrebatensis episcopi; signum Odonis, abbatis S. Remigii; signum Ingebramni, Altovillarensis abbatis; signum Richardi, Mosomensis abbatis; signum Hellini, S. Theoderici abbatis; signum Jordamni, S. Nicasii abbatis; signum Alberici, S. Basoli abbatis; signum Ursionis, abbatis S. Dionysii; signum Fulconis, abbatis Sparnacensis; signum Willelmi, abbatis de Maurimonte; signum Alberici et Hugonis, archidiaconorum; signum Leonis, decani; signum Gervasii, cantoris; signum Henrici, Gregorii, Rogerii, presbyterorum; signum Bosonis, Raineri, Bernardi, diaconorum. Testes etiam huius rei sunt Josselinus, tunc prior; Hugo, supprior; Rainaldus, præpositus; Sigebertus; Macharius; Hugo, cappellanus; Galterus Altreiensis; Arnulfus, præpositus; Christianus, cantor; Haydericus, cellerarius; Otho, Gervasius, Lambertus, Benedictus, item Lambertus, Balduinus, sed et omnis conventus. Testes etiam huius decreti et institutionis sunt de clericis, Drogo, decanus S. Timothei; Letardus, Thomas, Constantius, Nicolaus; de militibus, Petrus et frater eius Thomas; de laicis, Thomas, villicus; Simon, decanus; Walterus, Lambertus, Guido, scabini, et multi alii.

Actum Remis, anno incarnati Verbi millesimo centesimo trigesimo septimo, indictione decima quinta, regnante Ludovico Francorum rege, archiepiscopatus autem domni Reginaldi anno duodecimo, ordinationis vero nostræ anno octavo decimo.

Les premiers religieux profès du Mont-Dieu furent Jourdain, qui fut depuis cardinal du titre de Sainte-Susanne, et qu'on tient avoir esté auparavant religieux et abbé de Saint-Nicaise de Reims, et qui fut promoteur de la Chartreuse du Val Saint-Pierre, l'an 1140, deux ou trois ans après sa profession. Le second profès fut le B. Simon, qui fut depuis quatriesme prieur et légat du pape Alexandre pour la reconciliation de saint Thomas; après lesquels vindrent Estienne et Robert, tous deux religieux de Troyes, au monastère de Moustier-la-Celle, qui furent suivis de quelques autres appelez Richard, Roger, Nicolas, Raoul et Albert, etc.

La première rente qui fut assignée par le fondateur, outre les termes et l'enceinte de sa fondation, fut huit cent harens et

autant d'anguilles de mer, que les religieux de Saint-Remy devoient payer annuellement au Mont-Dieu ; mais comme depuis, il y avoit quelque difficulté pour ce payement, ils nous donnèrent, au lieu de ces poissons, la somme de soixante sols parisis à prendre annuellement sur les émolumens du four bannal de Pont Bar; mais comme le village vint à estre aboly, cete rente fut pareillement perdue. La seconde rente fut 30 sols que donna Félicité, comtesse de Rethel, pour avoir des cierges. La troisième fut de quarante sols de forts, que donna Gobert, seigneur d'Aspremont, pour avoir annuellement des cilices.

Le seau et escusson du Mont-Dieu sont divers. L'ancien seau, dont on se servoit avant l'an 1300, estoit une Nostre Dame qui tenoit son petit Jésus entre ses bras, pour monstrer que nostre esglise a sa propre feste le jour de Nostre-Dame ; mais après l'an 1300 que nostre nouvelle église fut dédiée à Notre-Dame et à Saint Remy, on a pris pour seau ung Sauveur portant sa croix au Mont de Calvaire.

L'escusson du Mont-Dieu est un monde environné de croix, posé sur une couronne d'espines, ayant au coin une estoille avec cete inscription : *In monte Dominus videbit ;* mais crainte que les sçavans ne se moquent de cete description d'escusson, je le veux blasonner à leur mode. Le Mont-Dieu porte donc : *d'azur, à un monde de cinabre, croisé d'or, cantonné sur couronne d'espine, au cartier d'estoille, portant au chef d'or ces mots : In monte Dominus videbit.*

Aucuns plantent cet escusson dans celuy de Saint-Remy de Reims qui est assez cogneu ; mais le vray escusson des religieux du Mont-Dieu, c'est la croix seule du Sauveur.

La dédicace de l'ancienne église du Mont-Dieu, appellée depuis la chapelle de Saint-Bernard, fut faite par Samson, archevesque de Reims, qui dédia aussy en mesme temps la chapelle des convers de la maison inférieure. Il dédia cete église du Mont-Dieu, qui fut depuis achevée par le moyen des offrandes faites à translation de saint Gibrien, l'an 1144, comme nous dirons.

Quant à la bénédiction de nostre cemetière, qui est et qui occupe le préau du grand cloistre on croid que ce fut aussy Samson qui le bénit pour la sépulture des religieux clercs et lays, avec ung autre petit cemetière qui est devant l'église de la maison inférieure, pour l'usage de la famille.

Quant aux SS. reliques qui sont en l'église du Mont-Dieu, il y en a une infinité mais ce sont particules restées du

débris des hérétiques. Ce qui est le plus apparent sera icy rapporté succinctement : Une espine presque entière de la couronne de Nostre Seigneur; ung dent de saint Paul, apostre; ung dent de saint Béat, prestre de Confluence; la vertèbre du dos de saint Ayoul, abbé et martyr; la mandibule d'embas avec ung dent de saint Lupence, abbé et martyr; la joincture de l'espaule dite clavette de saint Gengoul, martyr; un os de la cuisse des ss. Thébéans, martyrs; l'os d'un bras de sainct Amuulvin, évesque et abbé de Lobe; une partie du corps de saint Ermin, évesque et abbé de Lobe, dont nous avons parlé en la centurie huictiesme; l'os entier d'un bras de saint Théodulfe, évesque et abbé de Lobe; ung os entier, mais petit, du bras de saint Benoist, abbé; ung poulce de saint Gibrien, hermite.

De saint Bernard, abbé de Clervaux, nous avons sa chasuble avec les 5 pièces, son aulbe et la ceincture de l'aulbe; la ceincture de sa robe, faicte de tissu de fil et garnie de cuir par les deux bouts; de la poudre de son corps; quelque peu de son chef, et un assez grand morceau de son premier suaire; ung dent de sainte Ursule; ung dent de Sainte Agathe; l'os entier du bras de sainte Amelberge, veufve; trois testes des onze milles vierges que les huguenots ont brisé pour la pluspart. De sainte Elizabeth d'Hongrie, il y a l'os isquion, la fourchette du menton et les deux os du pied appellez métacarpes; l'os d'un poulce de sainte Beuve, abbesse de Reims; la moytié d'ung doigt de sainte Dode, sa niepce, aussy abbesse.

La bibliotèque du Mont-Dieu, qui est maintenant toute annéantie, a esté tousjours estimée une des belles de toute la France. Je ne trouve que deux autheurs qui en ont tiré quelques pièces, asçavoir Louys le Mirrhe et André du Chesne.

Le commencement du débris de cete belle bibliotèque arriva du temps du P. Jehan de Billy, prieur du Mont-Dieu, qui fit veoir au sieur Jacques de Billy, abbé de Saint-Michel en L'her, son frère, les raretez d'icelle; et iceluy désirant qu'un tel thrésor fust communiqué au publique, séquestra deux tonnes de manuscriptz pour faire imprimer, qu'on luy envoya quelque temps après, par la voye de Laon où son frère estoit abbé de saint Vincent; mais comme le sieur Jacques vint à mourir, il ne reçeut point lesdits livres qui sont demeurez en chemin et ne sçait on qu'ils sont devenus.

Une seconde et finale ruine de cete bibliotèque arrive quelque temps après, de laquelle j'ayme mieux me taire que d'en

parler. Depuis ce temps-là, on a imprimé quelques livres comme nouveaux, mais on sçait bien d'où ils sont venus.

Il reste beaucoup d'autres choses à dire au suject de la Chartreuse du Mont-Dieu, mais nous contenterons de cecy pour le présent.

Catalogue entier des Prieurs du Mont-Dieu

1. — Godefroy, premier prieur, fut profès de la Grande Chartreuse et disciple du B. Guigo. Il gouverna le Mont-Dieu depuis l'an 1136 jusques à l'an 1144 environ, après quoy il fut fait prieur de la Chartreuse des Ecouges (*Excubiarum*).

2. — Haymo, 2e prieur, fut aussy profès de Chartreuse et gouverna cete maison depuis l'an 1144 environ jusques à l'an 1150, comme nous dirons.

3. — Gervais, 3e prieur, vint par après et fut absous l'an 1159 ; il fut grand amy de saint Bernard et Pierre, abbé de Celles ; il assista au premier chappitre généralissime de l'ordre célébré sous le B. Basile, prieur de la Grande-Chartreuse.

4. — B. Simon, 4e prieur, tint le gouvernail depuis l'an 1160 jusques à l'an 1184 qu'il mourut; nous parlerons plus amplement de luy en son lieu.

5. — Engelbert, 5e prieur, fut premièrement, comme on estime, religieux d'un autre ordre et s'estant rendu chartreux, fut fait prieur du Val-Saint-Pierre, et après évesque de Chalons sur Saone ; mais quittant son évesché, il vint se confiner au Mont-Dieu où il fut esleu prieur l'an 1184 et mourut l'an 1202.

6. — Lambert, 6e prieur, mourut ou fut absous vers l'an 1208 ; il reçeut beaucoup de donations de diverses personnes, comme portent nos titres.

7. — Jehan, 1er du nom, 7e prieur, avec ses deux successeurs suivans ont occupé et tenu tout le temps qui est depuis l'an 1209 jusques à 1260 environ, auquel Adam estoit prieur. Ledit Jehan mourut le 14e jour de may.

8. — Gontier, 8e prieur, vescut au mesme temps et mourut le 14 mars.

9. — Jehan, 2e du nom, mourut le 26e jour de juin, estant le 9e prieur.

10. — Adam, dixiesme prieur, vivoit l'an 1260, et fut absous vers l'an 1270, au temps duquel saint Loys 9, roy, donna de beaux privilèges au Mont-Dieu.

11. — Nicolas d'Arzeliers, 11e prieur, acheva la belle et grande église du Mont-Dieu, la grosse tour de la maison et la belle grange de la Correrie. On tient qu'il bastit aussy le chœur de l'ancien chappitre ; il fut absous vers l'an 1276.

12. — Jehan Joserand, 12e prieur, estoit profès du Val-Sainte-Marie en Valentinois, où estant prieur il fut envoyé pour gouverner comme premier prieur la nouvelle chartreuse de Paris l'an 1257, après quoy il fut fait prieur du Liget l'an 1260 et prieur du Mont-Dieu, l'an 1276, qu'il gouverna jusques à l'an 1288 environ. Je crois qu'il est mort simple religieux. Ce fut luy qui estant prieur du Mont-Dieu contracta association avec la chartreuse de Paris.

13. — *Incogneu*, 13e prieur du Mont-Dieu, a fait de bonnes affaires, bien qu'on ne sache au vray son propre nom. Il fit dédier l'église du Mont-Dieu et bénir les deux autels du chœur des convers. Il fit débouter messieurs de Saint-Remy des prétentions qu'ils se vouloient vendiquer au Mont-Dieu, pour la haute justice.

14. — Jehan, 4e du nom, 14e prieur, vescut depuis l'an 1296 jusques à l'an 1306 environ ; il endura beaucoup des armées domestiques et estrangères. Le Mont-Dieu fut déclaré dès son temps affranchy de toutes sortes de décimes.

15. — Jehan de Warc, profès du Mont-Dieu, en fut aussy le 15e prieur, depuis environ l'an 1306 jusques à l'an 1328. Les communes des villages circonvoisins luy firent de grandes traverses par leurs larcins. Il fit de belles ordonnances en faveur des trespassez.

16. — Raoul ou Rodolfe, 16e prieur, mourut l'an 1336, au temps duquel le comte de Rethelois brusla la Correrie de Mont-Dieu. Il contracta aussy association avec les chartreuses de Bourgfontaine, de Noyon et de Lugny.

17. — Pierre, 1er du nom, et 17e prieur, fut aussy visiteur, gouverna le Mont-Dieu depuis l'an 1336 jusques l'an 1340 ; affligé beaucoup, ainsy que son devancier.

18. — Gaulcher, surnommé Col, profès du Mont-Dieu, qui avoit esté prieur de Gosnay l'an 1335, le fut en après au Mont-Dieu, 18e en ordre. Homme pacifique et débonnaire, qui ne gouverna sinon trois ans, estant absous l'an 1343.

19. — Jehan de Favières, 19e prieur, commença de respirer des angoisses précédentes qu'avoient souffertes ses devanciers. Ce fut luy qui fut député par le R. P. prieur de Chartreuse pour accepter la fondation de la chartreuse des moniales de Sainte-Anne de Bruges. Il fut prieur jusques à l'an 1350.

20. — Jehan de Roponcel, 20e prieur, estoit natif de Lorraine ; au temps duquel, comme le roy Jehan eut esté mené prisonnier en Angleterre, quatre ou cinq villages des environs vindrent piller le Mont-Dieu et toutes ses appartenances, de quoy ils furent bien chastiez depuis par le commandement du roy.

21. — Jehan, surnommé l'apothicaire, 21e prieur, depuis l'an 1360 environ jusques à l'an 1372 ; fut bien travaillé de la noblesse du pays ; contracta association avec la chartreuse du Val-Saint-Pierre ; fit quelques ordonnances pour les trespassez.

22. — Simon de Tagneto, 22e prieur, fut un très sainct homme sous lequel le Mont-Dieu florissoit en bonne observance, à cause de plusieurs religieux vertueux qui y estoient ; fut fait par après prieur de Paris, l'an 1386.

23. — Guy d'Herpont, 23e prieur, et profès du Mont-Dieu, succéda au P. Simon l'an 1386 et en fut absous l'an 1393, et mourut vicaire l'an 1418.

24. — Jehan de Reims, 24e prieur, et profès du Mont-Dieu depuis l'an 1393 jusques à l'an 1400 qu'il fut absous et s'employa à transcrire plusieurs livres.

25. — Pierre de Tournay, 25e prieur, l'an 1400 et 1403, commença le premier à acquester à Bairon ; au temps duquel les chartreux du Mont-Dieu portoient encore des chappes noires et des pellices de jour à l'église.

26. — Jehan Buffet, 26e prieur, fut absous l'an 1407, pour aller prieur à Bourgfontaine ; il acquit presque entièrement le village de Bairon.

27. — Gérard de Metz, 27e prieur, l'an 1407 et 1413, avoit esté autrefois prieur du Parc, au pays du Mans, bien qu'il fust profès du Mont-Dieu ; il fut absous de sa charge à cause de sa grande vieillesse.

28. — Guillaume du Pont, 28e prieur, l'an 1413 et 1420 ; estoit profès du Montmerle en Bresse, et estoit prieur d'Urbon, avant que de l'estre au Mont-Dieu. Ses grands mérites le firent employer en plusieurs charges ; il fut aussy vicaire du monastère de Bertaud, et prieur encore de Bourgfontaine. On commença de son temps à abroger la Correrie du Mont-Dieu.

29. — Bernard de Cologne, profès de Cologne, fut 29e prieur du Mont-Dieu, l'an 1420 ; mais fut absous l'an suivant pour n'entendre la langue françoise. Il fut prieur en huit

diverses maisons et assista au concile général de Constance et mourut simple religieux l'an 1440.

30. — Frémin Werric, profès et bienfaicteur et prieur d'Abbeville, fut fait 30e prieur du Mont-Dieu l'an 1421, et fut absous l'an suivant.

31. — Martin d'Ardenne, 31e prieur, mourut l'an 3 de sa charge, asçavoir l'an 1425.

32. — Nicolas du Vivier, profès de Bourgfontaine, fut fait 32e prieur du Mont-Dieu et en fut absous vers l'an 1436 qu'il alla demeurer à Gosnay les Dames.

33. — Pierre Fumor, natif de Metz, 33e prieur, l'an 1436 fut absous l'an 1440 et s'en alla demeurer à Valbonne où il fit une seconde profession ; il y mourut l'an 1451, estant premièrement profès du Mont-Dieu.

34. — Jehan d'Ivoix, qui avoit esté autrefois de l'ordre de Cisteaux et s'estoit rendu chartreux au Val-Dieu fut envoyé 34e prieur au Mont-Dieu l'an 1440 et fut absous l'an 1443, et renvoyé en sa maison de profession.

35. — Gérard de Ruffana, profès de Liège, fut fait 35e prieur et fut absous l'an 1451.

36. — Raoul Darey, 36e prieur, profès de Gosnay, fut premièrement recteur et après prieur depuis l'an 1451 jusques à l'an 1455 qu'il fut renvoyé en sa maison de Gosnay, où il mourut l'an 1487.

37. — B. Hugues Bolet, homme très sainct, autrefois prieur bénédictin de l'abbaye d'Egmond en Hollande, et natif de Delfe, se rendit par après chartreux en la chartreuse de la Chapelle près Enguyen en Hainau, d'où il fut tiré pour estre 37e prieur du Mont-Dieu ; estant absous vers l'an 1459, il s'en retourna en sa maison où il mourut avec de grands tesmoignages de sainteté, l'an 1474 le 12e jour de septembre.

38. — François de Donia, profès du Mont-Dieu, en fut par après recteur et 38e prieur jusques à l'an 1463, et mourut au cloistre l'an 1473.

39. — Charles Grieten, père vénérable, natif du pays de Thérouenne, mais profès et prieur de Siligniac, fut fait 39e prieur du Mont-Dieu l'an 1463 et mourut en cet office, et aussy en celuy de visiteur de Picardie l'an 1467, ayant esté aussy autrefois prieur de Vallon, de la Sylve et de Bourgfontaine.

40. — Corneille Nordicq, profès de la maison de Gosnay, fut envoyé recteur au Mont-Dieu sur la fin de l'an, et fut absous au chappitre de l'an suivant 1468.

41. — Philippes Wissocq, flamand, profès de Saint-Omer, fut envoyé 41e prieur du Mont-Dieu par le chappitre général de l'an 1468 et fut absous l'an 1472, après quoy il fut prieur de Monstreuil, où il mourut l'an 1473.

42. — Jehan Avezonne, natif d'Ivoix, profès du Mont-Dieu, fut fait 42e prieur l'an 1472 et fut absous l'an 1480. C'est luy qui a renouvellé les galeries du grand cloistre. Il mourut l'an 1482.

43. — Nicaise Pullois, profès du Mont-Dieu, en fut fait 43e prieur l'an 1480 ; mais il s'en alla l'an suivant estre vicaire des moniales de Gosnay qui le demandoient instamment au chappitre, et mourut l'an 1499, estant aveugle.

44. — Noël du Poncel, 44e prieur du Mont-Dieu, d'où il estoit profès, mourut l'an 1482 avec plusieurs autres religieux de Mont-Dieu d'une maladie qui régna au pays qui estoit contagieuse, mais non pestilentielle ou épidémique ; car par ung singulier privilège de Dieu, la peste n'a esté jamais au Mont-Dieu depuis sa fondation.

45. — Jehan de Hulst, profès de Tournay, homme docte fut envoyé recteur au Mont-Dieu après la mort du prieur susdit, l'an 1482, et en fut fait 45e prieur l'an 1483 par le chappitre général et fut absous l'an 1484 ; meurt l'an 1499.

46. — Loys de Busco, 46e prieur du Mont-Dieu, grand personnage et bienfaicteur du Mont-Dieu, estoit natif d'Auxey, profès de Paris et fut aussy prieur du Liget, d'Avignon et de Paris, et visiteur de Picardie, de France et de Provence. Grand amateur de la Vierge ; il fut absous l'an 1493, et mourut l'an 1521.

47. — Jehan de Verdun, autrefois doyen de Verdun et par après chartreux du Mont-Dieu, y fut fait prieur l'an 1493 jusques à l'an 1497, qu'il fut absous à son instance.

48. — Guillaume Lancel, profès de Tournay, fut fait prieur l'an 1497 et en fut absous l'an 1499 ; mais il fut restably encore comme nous allons le dire.

49. — Jehan de Verdun, fut fait 49e prieur pour la seconde fois après qu'il fut revenu en convalescence ; mais l'an 1502, il mourut d'une mort estrange, mais glorieuse, ayant esté trouvé mort en sa cellule bruslée, et ensevely dans les braises

ardentes mais sans aucune lésion non pas mesme de ses cheveux par grand miracle.

50. — Guillaume Lancel fut rappellé au Mont-Dieu pour la seconde fois pour y estre 50e prieur, et y demeura jusques à l'an 1506 ; mourut l'an 1516, estant prieur de Tournay.

51. — Guillaume Joreti, profès du Mont-Dieu, en fut le 51e prieur l'an 1506 ; mourut l'an 1518.

52. — Denys Bastonnier, profès du Mont-Dieu et prieur du Val-Saint-Pierre, fut rappellé pour estre 52e prieur de sa maison de profession l'an 1508 (auquel fut absous son prédécesseur) jusques à l'an 1516 ; mourut l'an 1522. Homme docte et grand mesnager.

53. — Henry de la Prée, 53e prieur, estoit natif de Glaion, profès du Mont-Dieu et convisiteur de la Picardie. Il demeura en son office depuis l'an 1516 jusques à l'an 1526, qu'on n'a jamais sceu ce qu'il devint.

54. — Nicolas de Bray, natif et chanoine de Saint-Quentin, se rendit chartreux au Mont-Regnault et fut envoyé 54e prieur au Mont-Dieu l'an 1526 ; mais il en fut absous l'an 1528, et y retourna après encore pour y estre prieur.

55. — Pierre Soudain, dit *Subito*, natif d'Estelfay, près Montdisdier, se rendit chartreux à Noyon et fut envoyé prieur au Mont-Dieu qu'il gouverna un an et fut absous l'an 1529 ; mourut l'an 1558 ayant esté aussy prieur à Valenciennes et au Val-Saint-Pierre.

56. — Nicolas de Bray, 56e prieur du Mont-Dieu pour la seconde fois y demeura jusques à l'an 1540 ; fut grand économe ; mourut l'an 1558 en la chartreuse de la Part-Dieu en Suisse ; il a esté aussy prieur au Val-Saint-Pierre.

57. — Pierre le Blond, natif de Compiègne, se rendit chartreux à Noyon ; fut par après prieur du Val-Saint-Pierre, et l'an 1540 fut envoyé 57e prieur au Mont-Dieu ; mais l'an 1546 il alla à Noyon pour y exercer la mesme charge ; mourut l'an 1554. Homme docte, honnorable, et qui a bien décoré l'église, y ayant fait faire les belles chaires du chœur qu'on tient estre les plus belles de l'ordre.

58. — Fœlix Cardon, parisien de naissance et de profession, autrefois homme marié et conseiller de la court, et qui avoit beaucoup voyagé, fut fait 58e prieur du Mont-Dieu l'an 1546 et fut absous l'an 1549 ; fut par après prieur de Paris et de Bourgfontaine et visiteur de France ; mourut l'an 1576.

59. — Anthoine Fleschelle, natif de la Vaguerie près Ber-

tueil, se rendit chartreux à Noyon et fut envoyé prieur 59e du Mont-Dieu l'an 1549, et fut absous l'an 1554. Nous parlerons encore de luy et de sa mort en son lieu.

60. — Bernard Carassus, gascon natif de Tarbe, et profès de Paris, fut envoyé, l'an 1554, 60e prieur au Mont-Dieu qu'il gouverna jusques à l'an 1566, auquel il fut absous pour estre R. P. prieur général de tout l'ordre. Grand personnage, grand œconome, mais ung des premiers religieux de son siècle.

61. — Jacques Hoche, natif et profès de Paris, fut fait 61e prieur du Mont-Dieu l'an 1566 et se fit absoudre l'an 1569; et fut par après prieur de Noyon. Il estoit homme docte, mais simple. Le Mont-Dieu fut truslé par les Huguenots durant son priorat, comme nous dirons.

62. — Jehan de Billy de Prunay, natif de Guise et profès de Bourgfontaine, fut 62e prieur du Mont-Dieu jusques à l'an 1571 que le chappittre général l'envoya premier prieur de la chartreuse de Gaillon, où il est mort.

63. — Jehan Ponsard, profès du Mont-Dieu, fut fait recteur après la sortie du P. de Billy et fut absous du rectorat l'an 1572, et fut par après prieur de Monstrueil et de Bonlieu, et mourut l'an 1585 ; maistre mesnager.

64. — Bertrand Morel de Lorraine, profès du Mont-Dieu, en fut fait prieur l'an 1572 et fut absous l'an 1592, et alla par après estre prieur de la nouvelle chartreuse de *Scala Cœli* en Portugal, où il demeura douze ans et estant de retour au Mont-Dieu ; il y mourut l'an 1623.

65. — Anthoine Ravel, vicaire du Mont-Dieu, en fut fait recteur jusques à l'an 1593 qu'il obtint son absolution au chappitre général. Il mourut l'an 1638.

66. — Jehan Dagonneau, 66e prieur du Mont-Dieu, d'où il estoit profès, demeura en la charge depuis l'an 1593 jusques à 1599, et fut par après prieur d'Abbeville. Il estoit natif de Mascon et avoit autrefois esté de la religion réformée et advocat au Parlement. Il mourut l'an 1623. Homme très docte et de grand esprit.

67. — Paul Conset, natif de Muyson à quatre lieues de Reims, profès du Mont-Dieu, fut 67e prieur jusques à l'an 1601 ; mourut l'an 1605, ayant esté aussy prieur d'Avignon et vicaire des dames de Melan.

68. — Pierre Serval, natif et chanoine et archidiacre de Reims, profès de la Grande Chartreuse et après prieur de Lyon

fut fait 68e prieur du Mont-Dieu l'an 1601 et en fut absous l'an 1613. Il mourut l'an 1620, ayant esté visiteur de Picardie et commissaire général de toutes les Espagnes. Il a basty les 4 chapelles australes.

69. — Claude Gaultier, rémois, profès et 69e prieur du Mont-Dieu depuis l'an 1613 jusques à l'an 1615 ; a basty l'enceinte de la maison du costé de septentrion ; il a été aussy prieur de Sellion et Val-Profonde et d'Apponay, où il est mort.

70. — Estienne d'Auvergne, de Montfort l'Amaulry, profès du Val-Saint-Pierre et autrefois recteur de Monstrueil, fut fait 70e prieur du Mont-Dieu l'an 1615 et demeura en la charge jusques à l'an 1631, et fut par après envoyé premier prieur à Nancy, où il est mort l'an 1639. Il a basty la basse court du Mont-Dieu.

71. — Jehan Jomart, rémois, profès et 71e prieur du Mont-Dieu depuis l'an 1631 jusques à l'an 1636 qu'il fut absous. Il est de présent prieur à Nancy, l'ayant esté desjà de Monstrueil l'espace de 17 ans.

72. — Charles le Bret, parisien de naissance et de profession, fut envoyé 72e prieur au Mont-Dieu l'an 1636, qu'il gouverne encore présentement l'an 1640.

Voilà le catalogue de nos prieurs descript assez sommairement. Nous parlerons encore d'aucuns d'iceux par cy après, en leur temps et lieu.

L'AN 1137

Loys le Gros, roy de France, mourut l'an 1137 ou 1136 selon les autres. Il eut le bonheur de veoir sacrer son fils Loys 7 pour roy de France en l'église de Reims, l'an 1131, par les mains du pape Innocent second.

Regnaud de Martigny, 48e archevesque de Reims, mourut la susdite année 1137, le 13 janvier, comme il est porté par le calendrier ou nécrologe du Mont-Dieu, ayant esté le second qui y a esté inséré comme le B. P. Guigo, prieur de Chartreuse, y avoit esté mis le premier.

Ce dévot archevesque est recogneu fondateur de l'abbaye d'Igny qui a esté mère de plusieurs autres basties en nostre pays comme Signy et La Valleroy. Il a esté pareillement promoteur et confondateur de la Chartreuse du Mont-Dieu et qui fit venir des pères de la Grande-Chartreuse pour l'habiter comme nous avons cy-dessus remarqué ès lettres de fondation où il est porté : *Venerabilis etiam Rainaldus secundus Remorum*

archiepiscopus in hoc opere strenuus cooperator extitit, et eius voluntate et consilio, evocatio Cartusiensium fratrum facta est et constitutio loci.

Il eut pour successeur esleu, saint Bernard, abbé de Clervaux; mais il n'y voulut jamais consentir; et partant, Samson, son neveu, qui estoit archediacre de Chartres, luy succéda. Ceux qui escrivent des archevesques de Reims et donnent leur jugement sur un chacun d'iceux disent : ***Rainoldus secundus fuit in pluribus dispar prædecessori Radulfo;*** ce qui se doibt entendre pour la grande capacité et science qui excelloit davantage en Raoul; mais je trouve que Regnaud ne luy cédoit rien en piété.

Si Raoul augmenta le clergé de Reims du nombre de douze chanoines, il ne le fit pas de ses propres moyens, car ces douze chanoines estoient desjà fondez au palais d'Attigny, et Hugues, comte de Champagne, qui transporta la terre d'Attigny audit Raoul l'an 1114, le fit à la charge que lesdits douze chanoines du palais d'Attigny seroient incorporez au chappitre de l'église cathédrale, pour la dotation desquels ledit comte donna et transporta ladite prévosté (qui est une des sept de l'église de Reims) en présence de Joffroy, abbé de Saint-Thierry; Jourdain, abbé de Saint-Nicaise; Hugues, abbé de Saint-Denys et de Joffroy, doyen, et Lambert, chantre, tous deux chanoines de Nostre-Dame de Reims.

Voylà ce que fit de plus mémorable ledit Raoul; mais nostre Regnaud a fondé des plus spécieux monastères de France, à sçavoir Igny, et coopéré à la première fondation de la première Chartreuse de France. Si Raoul aussy a esté grand camarade et amy de saint Bruno, patriarche des chartreux, l'archevesque Regnaud n'a pas esté moins chéry du grand saint Bernard; mais nous parlerons de cecy ailleurs.

De Samson, 49e archevesque de Reims

Cet archevesque, neveu de son prédécesseur, avoit esté eslevé en l'église de Chartres sous le B. Yves, évesque. Il fit long séjour à Mousom durant sa prélature, car il s'y plaisoit fort. Il donna à Joran, abbé de Mousom, l'église de Saint-Julien de Mézières, qui estoit possédé alors par un certain nommé Albert, qui s'en desfit entre les mains dudit archevesque à la charge d'en gratifier l'abbaye de Mousom; mais pour le présent, les P.P. Jésuistes de Charleville en sont possesseurs moyennant la redevance de cinquante escus de rente qu'ils en payent aux religieux de Mousom, qui en estoient propriétaires depuis l'an 1136.

Il permit la fondation de l'abbaye d'Eslans et y introduit saint Roger pour premier abbé.

Il a dédié la grande église ou chapelle de Saint-Bernard du Mont-Dieu, avec la chapelle de la Correrie dès son entrée à la prélature; et l'an 1144, quand la belle église du Mont-Dieu fut miraculeusement achevée, il la dédia aussy solennellement avec Joslene, évesque de Soissons, et B. Milon, évesque de Thérouenne.

Il confirma aussy la donation que fit Richard, abbé de Mousom, du champ Baudouin au Mont-Dieu. Il chérit toujours grandement ce saint hermitage, et n'alloit jamais à Mousom qu'il ne passast par le Mont-Dieu; et finalement pour corollaire de sa bienveillance, il confirma par bulle authentique sa fondation en ces termes :

In nomine patris et filii et spiritus sancti, amen. Ego, Samson, divina miseratione Remorum archiepiscopus dilectis in Christo fratribus in monasterio Sanctæ Mariæ et Sancti Joannis Baptistæ Montis Dei Christo famulantibus, tam presentibus quam futuris imperpetuum.

Pastoralis curæ sollicitudo nos admonet servorum Dei utilitatibus in quantum valemus providere, maximeque eorum qui cæterorum hominum conversatione tam loco quam moribus et habitu longè se facere student ut Deo liberius vacare et quam suavis est gustare valeant, quieti operam dare.

Quoniam vero quamdiu corpus quod corrumpitur aggravat animam et terrena inhabitatio deprimit sensum multa cogitantem, spiritus, nisi carnis adminiculo fulciatur, in Dei laudibus non valet persistere : idcirco summopere nobis curandum est ut ea quæ usibus ipsorum a fidelibus collata sunt, quiete et sine molestia valeant possidere.

Ea propter dilecti in Christo filii Beatæ Dei Genitricis monasterium in quo divino vacatis servitio a domno Odone ecclesiæ B. Remigii venerabili abbate constructum, ut ordo monasticus secundum normam et institutionem fratrum Cartusiensium irrefragabiliter ibidem observetur, vobis vestrisque successoribus perpetuo possidendum presentis decreti pagina confirmamus.

Quicquid etiam in terris, sylvis, et aquis et pascuis a præfato Odone, Ursione Sancti Dionysii, Richardo Mosomensi abbatibus, Nicolao de Burgo, Guillelmo de Setona, Guidone de Altreyo militibus, vobis traditum est, gratanter annuimus, laudamus et approbamus.

Decernimus etiam quod quæcumque bona, oblatione fidelium, concessione pontificum, largitione principum usibus vestris profutura, vobis collata fueriut, firma et illibata vobis vestrisque successoribus confirmationis nostræ series rata et inconvulsa imperpe-

tuum permaneat probabilium personarum intitulatione et imaginis nostræ impressione muniri eam fecimus.

Actum Remis, anno incarnati verbi millesimo centesimo quadragesimo secundo, indictione quinta, regnante Ludovico Francorum rege, anno septimo. Signum Samsonis, archiepiscopi Remensis; signum Gosleni, Suessionensis episcopi; signum Bartholomei Laudunensis episcopi; signum Simonis Noviomensis episcopi; signum Guarini, Ambianensis episcopi; signum Alvisi, Attrebatensis episcopi; signum Odonis abbatis Sancti Remigii; signum Richardi, Mosomensis abbatis; signum Ingebramni Altovillarensis abbatis; signum Hilluini, abbatis Sancti Theodorici; signum Nicolai, abbatis Sancti Nicasii; signum Alberici, abbatis Sancti Basoli; signum Ursionis, abbatis Sancti Dionysii; signum Theodorici, abbatis Sancti Martini Sparnacensis; signum Guillelmi et Hugonis, archidiaconorum; signum Leonis, decani; signum Gervasii, cantoris; signum Gregorii; signum Henrici; signum Petri, presbyterorum; signum Bosonis; signum Amalrici, diaconorum; signum Amalrici; signum Rogerii; signum Guidonis, subdiaconorum.

Samson, archevesque, mourut l'an 1160, le 11 août, et fut inhumé à Igny, avec son oncle Regnaud de Martigny.

L'AN 1140

La Chartreuse de Nostre-Dame du Val-Saint-Pierre en Tiérasche fut commencée l'an 1140; bien que cete maison soit dans le pourpris des Essuens (mais Laonnois) je n'en fais point icy mention, sinon à cause que les religieux du Mont-Dieu en ont esté fondateurs *in spiritualibus*, comme le comte Regnaud de Rosoy en a esté fondateur *in temporalibus*.

Le premier recteur et promoteur d'icelle fut Jourdain, religieux et profès du Mont-Dieu.

Estienne de Celles, un des premiers religieux profès du Mont-Dieu, florissoit en ce temps. Il estoit auparavant souprieur de Moustier-la-Celle, près Troyes; la conversion duquel à l'ordre des chartreux fut fort sensible à Pierre, son abbé, qui en fit plusieurs plaintes, mais amoureuses au P. prieur du Mont-Dieu, comme il appert par la première épistre du 3e livre dudit Pierre, dit communément *Petrus ab. Cellensis*, que le P. Sirmond a mis au jour.

Son abbé luy dédia quelque temps après un beau traitté qui a esté perdu depuis peu et portoit ce titre : *Epistola Petri Cellensis abbatis ad Stephanum, eremitam Montis Dei, quondam suum monachum*. Aussy le B. Guillaume, abbé de Saint-Thierry, luy dédia pareillement la fameuse épistre *de Vita solitaria ad fratres Montis Dei*, où il dit en la préface : *Ex quo recessi a vobis usque nunc qualemcumque laborem meum*

statui dedicare non vobis qui non indigetis, sed fratri Stephano et sociis eius fratribus iunioribus et novitiis venientibus ad vos, quorum doctor Deus solus ut habeant et legant, etc.

Robert de Celles, religieux de la mesme abbaye, le suivit en sa conversion. Son abbé Pierre en fait mention deux ou trois fois en ses épitres l'appellant par grande tendreur d'amour *Robertulum suum*. Iceluy vivoit encore l'an 1185, comme il appert de quelque donation.

De Richard, abbé de Mousom, un des fondateurs du Mont-Dieu

Je m'estonne du sieur Habert, prieur de Mousom, qui a fait le catalogue des abbez de son monastère, qui dit que Richard, onziesme abbé, mourut l'an 1135, le 23 octobre, veu que ledit Richard fut un des premiers donateurs et fondateurs du Mont-Dieu, l'an 1136, et qu'il soubsigna aux lettres de sa fondation l'an 1137; et ce qui est davantage, nous avons veu encore cy-dessus comment il souscrivit aux lettres de confirmation données par Samson l'an 1142.

Il assista au concile que célébra à Reims l'an 1131 le pape Innocent 2, et obtint de luy une confirmation solennelle de toutes les possessions de son abbaye; d'où je conjecture que ledit Richard estoit de ce temps là abbé de Mousom, ou pour le moins coadjuteur ou esleu, car son prédécesseur l'abbé Hayderic ne mourut que l'an 1132. Ledit Richard donna donc à l'instance d'Odon, abbé de Saint-Remy, et de Regnaud, archevesque de Reims, aux Chartreux du Mont-Dieu, un champ arable appelé le champ Bauldouin, attenant au chemin royal ou chaussée de Brunehaut qui vient de Pont-Bar à Mousom, joignant le village des Grandes-Armoises, et s'estendant jusques à l'estang Crochet, au-dessus duquel estang (mais avant qu'il fust fait) il y avoit une chapelle et par après une croix qui y estoit encore l'an 1300, et ce lieu s'appelloit le Val-Nostre-Dame (*Vallis Sanctæ Mariæ*), à cause que cete terre appartenoit à Nostre-Dame de Mousom, où anciennement estoit, comme j'ay dit autrefois, le temple de l'idole Basan.

Outre cete donation du champ Baudouin qui fait environ une des censes de la Correrie, l'abbaye de Mousom nous donna encore la terre et pastures d'Harimeis, pour l'usage des pastures seulement; mais comme les successeurs de Richard voulurent exiger des religieux du Mont-Dieu une rente excessifve de fromages, on leur rendit leur terre d'Harimeis; mais le champ Baudouin demeura tousjours en la possession du Mont-Dieu.

Voicy le titre de la donation dudit Richard :

Omnibus tam præsentibus quam futuris notum esse volumus quod ego Richardus, Mosomensis abbas, consentiente capitulo nostro pauperibus Montis Dei Campum Balduini inter terminos eorum situm et quicquid ecclesia nostra inter terminos eorum possidebat, liberum et ab omni querela absolutum annuente domno Rainaldo Remorum archiepiscopo in præsentia eiusdem et totius curiæ tunc præsentis prompta devotione obtulimus et dedimus. Præterea quicquid Harimeis habebamus a vado Scunge, quod est in via quæ de Setonia Burgum versus septentrionalem et occidentalem plagam usque ad vadum eiusdem rivuli de Harimeis, et ab hac piro versus orientem ad locum qui dicitur Calidus furnus, in quo sane loco oves eorum commorari solent, simili modo concessimus. Cæterum ut hæc nostra donatio patrocinante Domino iure perpetuo inconvulsa permaneat, presentem paginam sigilli nostri impressione signamus, et eum qui infringere tentaverit, anathematis sententia ferimus. Hoc idem postea confirmatum est Mosomi, præsente et favente domno archiepiscopo Samsone, assensu et consilio Guyardi prioris et totius capituli. Testes Goslenus, Suessionensis episcopus; Ursio, abbas Sancti Dionysii; Hellinus, abbas Sancti Theoderici; archidiaconi Willelmus et Rodulfus; Guiterius comes Registensis et tota curia, tunc præsens.

Les abbés de Mousom n'ont pas seulement coopéré à la fondation de la Chartreuse du Mont-Dieu, mais sont encore comme patrons et fondateurs de l'abbaye de Ruttel, en Lorraine, proche de Sierk.

Les antiquitez d'icelle racontent que saint Bernard, passant quelque jour par ladite abbaye où estoient pour lors bénédictins, et prévoyant que quelque jour elle seroit changée en une Chartreuse, commença à tressaillir de joye s'escriant : *O Rutila, Rutila, tu aliquando aliter rutilabis*. Cela fut accomply quand les chartreux en prirent possession par l'octroy de Charles 2, duc de Lorraine, qui mourut l'an 1430. Joran succéda à l'abbé Richard.

L'AN 1143

Innocent 2, pape, qui a tant illustré ce pays, ayant fait quelque séjour à Mousom et confirmé, par bulle signée de sa propre main, tous ses privilèges et possessions, et confirmé aussy par bulle solennelle la fondation de la Chartreuse du Mont-Dieu, meurt l'an 1143, le 24 septembre. Il luy suffit pour toutes louanges que saint Bernard l'ait grandement loué, et que le pape Urbain 2 l'ait créé cardinal pour ses mérites, estant auparavant religieux de Latran.

Du vénérable Geoffroy, 1er prieur du Mont-Dieu

Ce n'est pas sans suject que le proverbe commun dit qu'il faut que le premier évesque d'une ville et le premier abbé ou supérieur d'un monastère soient saincts. Cela se prouve en la personne du vénérable Geoffroy, premier prieur du Mont-Dieu, qui fut disciple du B. Guigo et condisciple de saint Anthelme et B. Hugues, archevesque de Vienne. Il fut choisy par le grand Guigo pour fonder non seulement le Mont-Dieu, mais aussy l'ordre des chartreux en France. Sa religiosité, éloquence, et littérature l'avoient disposé pour une telle charge. Il vint donc gouverner la Chartreuse du Mont-Dieu l'an 1136, et demeura en telle charge jusques à l'an 1143 environ que saint Anthelme, prieur de la Grande-Chartreuse, qui ne pouvoit se passer de luy, le rappella proche de soy, et fut quelque temps après fait prieur de Curiaire (*Domus Excubiarum*), et en cete qualité il assista au premier chappitre de l'ordre célébré sous saint Anthelme, vers l'an 1144.

Il eut grande consanguinité spirituelle avec le B. Pierre, abbé de Clugny, surnommé le Vénérable, comme il appert de l'épistre 41 du 6e livre, escripte à Basile, prieur de Chartreuse, où il luy dit fraternellement : *Gaufredum, qui tanto tempore bonum certamen certavit, iamque pene cursum consummavit, ex parte mea oro ut affectuosè salutes, meque nostrosque ipsius sanctæ vitæ ac precibus intentè commendes.*

Or, quand le pape Alexandre 3 vint en France vers l'an 1161 pour s'y faire recevoir pour pape légitime à l'encontre du cardinal Octavian qui se faisoit appeller Victor, saint Anthelme qui n'estoit alors que simple religieux s'estant adjoinct le vénérable Geoffroy, travailla tant avec luy pour le faire recevoir par les prieurs de l'ordre des chartreux (aucuns desquels bransloient dans le manche) que pressés de leur authorité, ils promirent tous obédience à Alexandre crians anathème contre Octavian. Cela est porté expressément en la vie de saint Anthelme, chap. 15, où nostre Geoffroy est qualifié : *Gaufredus sapiens et egregia facundia vir atque in divinis scripturis eruditissimus. Horum* (asçavoir de S. Anthelme et du P. Geoffroy) *studio, labore et opera effectum est, ut diu nutantes confirmati priores, cæterisque Cartusiani instituti fratres pontifici Alexandro obedientiam promitterent, etc.;* et en suite de cecy, toutes les autres religions et les royaumes mesmes receurent Alexandre, esmeuz de l'exemple des Chartreux.

Je ne peux rien asseurer de l'année que mourut précisément le V. P. Geoffroy, sinon qu'il mourut peu après l'an 1161, le

quinziesme jour de may, comme il est porté au nécrologe du Mont-Dieu en ces mots : *Obiit 14 idus maii Gaufredus primus prior Montis Dei, et professus Cartusiæ maioris.*

Église du Mont-Dieu achevée miraculeusement L'AN 1144

Bien que la maison du Mont-Dieu ait esté habitée dès l'an 1136, elle ne fut néantmoins entièrement parfaite qu'en l'année 1144 ; car comme le fondateur estoit court d'argent, il ne put si tost achever les édifices encommencés. Mais Dieu seconda son désir par une invention toute miraculeuse ; car comme le corps de saint Gibrien avoit esté longtemps enchassé négligemment dans une fierte de bois, la sienne, qui estoit d'argent ayant esté rompue pour subvenir à la nécessité des pauvres durant quelque famine, on s'advisa de luy entrefaire une autre d'argent doré, des aumosnes qui avoient esté ramassées de divers endroits, dans laquelle Samson, archevesque, translata le corps de saint Gibrien en présence de plusieurs abbez et d'un nombre de peuple infiny. Or, comme les miracles commencèrent de multiplier, il s'amassa un si grand concours de peuple en l'église de Saint-Remy qu'on contoit quelquefois, jour pour jour, jusques à dix mille personnes qui venoient honnorer le sacré corps, ce qui continua environ sept ou huit mois depuis la translation susdite.

Le B. Odon, abbé, voyant ces miracles et ce grand monde de peuple, fit faire un petit théâtre au milieu de l'église, où il fit mettre le corps saint afin que chacun le veid et pût baiser.

Outre les guérisons qu'il fit, il fit encore d'autres merveilles comme quand on veid son bras s'eslever cinq fois par jour comme voulant bénir le peuple. On n'a pas exactement cotté tous lesdits miracles ; ceux qui ont esté remarquez sont au nombre de cent et cinq, mais il faut noter qu'il s'est fait quelquefois deux ou trois miracles en une seule personne qui ne sont comptez que pour un. Je trouve deux morts resuscitez, et deux autres qui estoient tenus pour morts. Il y eut dix aveugles, cinq borgnes, huit boiteux, dix courbez ou contrefaits, cinq muets, trente-cinq paralytiques, tant de tout le corps que de quelques membres, quatre insensez, trois ulcéreux ou chancreux guéris, trois démoniaques délivrés, trois hydropiques, ung sourd, six autres de diverses maladies guéris, deux personnes delivrées de danger manifeste de mort, et encore deux prisonniers délivrez. Voylà le nombre que j'en ay effleuré succinctement, y en ayant bien davantage à cause

que ceux qui guérissoient s'en retournoient chez eux incontinent sans le signifier aux religieux qui escrivoient lesdits miracles.

Quant à ceux de ce pays des Essuens qui en furent guéris, j'y ay trouvé un boiteux de Raucourt, une femme borgne de Beaumont en Argonne, une autre femme aveugle près Omont, un paralytique de Mézières, une fille du village de Quatre-champs resuscitée de mort, un homme de Mousom, tenu pour mort, resuscité ; un démoniaque du bourg de Pontbar, délivré.

Comme donc le B. Odon voyoit les offrandes qu'on faisoit journellement aux ss. reliques de saint Gibrien, il les destina aussy tost pour l'achèvement de l'église et édifices de sa chartreuse du Mont-Dieu ; et dès que le tout fut achevé, dès aussy tost les miracles de saint Gibrien, le concours du peuple et les offrandes cessèrent, ce qui a esté noté par plusieurs autheurs comme une merveille assez rare ; à raison de quoy, la chartreuse a toujours faite et célébré la feste de saint Gibrien, encore qu'elle ne se face en aucune maison de l'ordre.

Quand l'église du Mont-Dieu fut ainsy parfaite, le B. Odon invita l'archevesque Samson pour la dédier, ce qu'il fit avec deux autres évesques asçavoir Goslene, évesque de Soissons, et le B. Milon, évesque de Thérouenne, comme nous avons apppris ;l'an 1621, quand le grand autel de ladite église fut ralongé, on trouva dans le seau un billot de bois, et dans iceluy un coffret de plomb plein de ss. reliques, au couvercle duquel estoient gravez ces mots : *Anno Domini millesimo centesimo quadragesimo quarto, dicata est ecclesia ista a Samsone archiepiscopo et Gosleno, Suessionensi episcopo, et Milone Taruanensi episcopo.*

Cete église ayant esté restaurée du depuis, elle fut dédiée derechef l'an 1290, comme nous dirons.

Fondation de l'abbaye d'Eslans

L'AN 1148

Entre le Mont-Dieu et Mézières, distans de six lieues l'un de l'autre, se retrouve la belle abbaye d'Eslans en Rethelois, laquelle fut fondée l'an 1148 par Manassès, comte de Rethelois, et Mathilde sa femme. On l'appelle communément en latin *Eslantium*, comme dit la vie de saint Roger ; bien qu'aucuns disent *Elenium*, *Elenum* et *Elinium*. Elle est de l'ordre et filiation de Cisteaux, et non de Clervaux, car ce fut le B. Regnaud, abbé de Cisteaux (mais disciple de S. Bernard),

qui l'accepta et y envoya pour premier abbé saint Roger, profès de Cisteaux, mais qui estoit alors demeurant en Berry, en l'abbaye appelée Loroy (*Locus regius*), qui avoit esté fondée l'an 1129.

On commença de fonder Eslans le premier jour d'aoust, indiction onziesme, épacte 28, la feste de Pasques estant escheue ladite année le onziesme d'apvril. L'année se trouve en ce vers :

CLaM dat principium d'Eslans, sed deme bis unum.

Les lettres numérales de ce mot CLaM disent mil cent cinquante, d'où retirant deux, restent pour 1148.

Nous raconterons cy après la vie de saint Roger, abbé, selon qu'elle a esté tirée de la bibliotèque du Mont-Dieu; mais comme ceux d'Eslans ne sçavoient pas quel sainct estoit sainct Roger, dont ils avoient perdu la vie, le sieur abbé d'Orval, Bernard de Montgaillard, leur donna advis qu'ils la trouveroient au Mont-Dieu, et partant on leur en donna une coppie escripte de la main du P. Ponsard de Stenay, chartreux et vicaire du Mont-Dieu vers l'an 1400.

Il faut distinguer ce saint Roger d'un autre du mesme nom, qui fut vers l'an 1137 premier abbé de saint Paul de Verdun, de l'ordre de Prémonstré, où il assembla jusques au nombre de 300 religieux de son ordre au lieu de vingt bénédictins qui y estoient auparavant ; à quoy travailla aussy grandement saint Bernard de Clervaux.

Or, bien qu'Eslans soit de la filiation de Cisteaux, saint Bernard n'a pas néantmoins laissé de visiter le lieu, lorsqu'il demeuroit au Mont-Dieu, à cause de saint Roger qui estoit de mesme profession que luy.

Hugues, successeur de saint Roger à Eslans, a visité souvent le Mont-Dieu, et fut un des députez pour assister à l'esbornage du ban du Mont-Dieu, faict l'an 1185. Nous avons pareillement reçeu autrefois beaucoup de courtoisies de quelques abbez d'Eslans.

Mais elle a reçeu beaucoup de secousses en l'un et l'autre estat depuis que les commendataires y sont entrez qui laissent journellement dépérir les admirables édifices de ce sainct lieu, qui est si solitaire et qui donne de la dévotion mesme et récollection, quand on considère sa situation. Il y avoit anciennement plus de cinquante religieux qui sont réduits de présent à dix. Mais je crois que la maison pourra respirer sous la

conduite du sieur Vincent de Beaufort, très digne prieur, natif de Provins en Brie, et religieux profès de Jouy, qui m'honnore de son amytié pour avoir esté formé aux lettres humaines d'une mesme main que luy, mais qui s'est accumulé depuis ce temps là un grand thrésore de science estant présentement docteur en théologie et un des premiers scholastiques de son temps.

Voyage du pape Eugène 3 à Mousom

Le pape Eugène 3, disciple de saint Bernard, ayant célébré l'an 1148 un concile à Reims, voulant visiter sainte Hildegarde, il s'achemina à Trèves et vint de Reims au Mont-Dieu qui luy estoit jà cogneu par le privilège qu'il luy avoit donné dès l'an 1145, et au suject de Jourdain, religieux du Mont-Dieu, qu'il avoit fait cardinal; et du Mont-Dieu il s'achemina à Mousom, ayant Samson, archevesque de Reims, saint Bernard et le cardinal Jourdain. Il logea en l'abbaye de Nostre-Dame, et de là il alla à Trèves.

Or, quelque temps après son retour à Rome, comme quelques tyranneaux affligeoient l'abbaye de Mousom, luy empiétans ses possessions, Samson l'archevesque pria saint Bernard d'en escrire au pape Eugène, afin qu'il réprimast leur audace, ce qu'il fit comme il appert par l'épistre 262, où il dit :

Non possum deesse denuo domino Remensi in petitione sua, præsertim cum digna sit exauditu. Rogamus proinde et omni instantia supplicamus pro pauperibus monachis Mosomensibus, ut ab oppressione quam sustinent, sicut per latorem presentium nosse poteritis, citius liberentur, et ab eis iniuriæ sive calumniæ malignantium in vestra manu valida propulsentur. Hoc enim est pro quo pauperes de longè miserunt clamantes ad vos. Jam quale responsum oporteat a vobis reportari, doceat vos amantium tam justitia quam paupertas, et præfati viri qui pro eis intervenit, et vos non parum diligit reverentia.

Ce pape très sainct a tousjours chéry uniquement la chartreuse du Mont-Dieu, devant mesme qu'il l'eust veue. Il luy donna une bulle bien ample de la confirmation de ses possessions l'an 1145, avant qu'il vinst à Reims et dit ainsy :

Eugenius, episcopus servus servorum Dei, dilectis in Christo filiis fratribus Sanctæ Mariæ et Sancti Joannis Baptistæ Montis Dei Christo famulantibus tam præsentibus quam futuris regularem vitam professis imperpetuum.

Desiderium quod ad religionis propositum et animarum salutem pertinere dignoscitur animo nos decet libenti concedere, et petentium desideriis congruum impartiri suffragium. Ea propter dilecti

in Domino filii quieti vestræ paternâ sollicitudine providere volentes præfatum Dei genitricis semperque virginis Mariæ monasterium, in quo divino mancipati estis obsequio, sub B. Petri et nostra protectione suscipimus, et presentis scripti privilegio communimus; statuentes ut ordo monasticus secundum B. Benedicti regulam normamque et institutiones fratrum Cartusiensium perpetuis ibi temporibus inviolabiliter observetur; præterea locum ipsum et quicquid in terris, sylvis, aquis, pascuis, vel aliis ab Odone B. Remigii abbate vestri monasterii fundatore, etc., collatum est, confirmamus; terminos autem loci vestri metis propriis duximus exprimendos, etc. Decernimus ergo, etc.

Datum Vetrallæ per manum Roberti S. R. E. presbyteri cardinalis et cancellarii, 17 calend. januarii, indictione 8, incarnationis dominicæ anno 1145, pontificatus vero D. Eugenii papæ 3 anno primo Eugenius, catholicæ ecclesiæ episcopus ✝. Ego Albericus, Ostiensis episcopus ✝. Ego Odo, diaconus cardinalis S. Georgii ad velum aureum ✝. Ego Guido, presbyter cardinalis tituli sancti Chrysogoni ✝. Ego Rainerus, presbyter cardinalis tituli sanctæ Priscæ ✝. Ego Hyacinthus, diaconus cardinalis S. Mariæ in Cosmedin ✝. Ego Cynthius, diaconus cardinalis tituli SS. Sergii et Bacchii ✝. Ego Julius, presbyter cardinalis tituli sancti Marcelli.

Il ne sera encore hors de propos de faire veoir quelque chose de l'amour et soin paternel que le susdit pape Eugène avoit des religieux du Mont-Dieu, ce qui se collige de la bulle de confirmation du V. Hugues, qui avoit esté esleu successeur de nostre B. Odon en l'abbaye de Saint-Remy. Voycy un eschantillon d'icelle :

Eugenius, episcopus servus servorum Dei, dilectis filiis Hugoni abbati et monachis S. Remigii Remensis salutem et apostolicam benedictionem. Venerandæ memoriæ Odo abbas vester religiosos fratres Montis Dei quanta charitate dilexerit et erga eos pietatis opera curaverit exercere nec a vestra credimus memoria excidisse, nec nobis etiam extat incognitum. Unde si sicut tanti viri filii estis in nomine, affectu quoque probare vultis et opere, bonis moribus et conversationis eius diligentius adhærete atque huic præcipuè tam sancto et laudabili operi toto studio charitatis insistite. Dilectionem itaque vestram rogamus attentius et parentis affectu monemus, quatenus prædictos filios vestros pro illius amore qui de tenebris vos vocavit in admirabile lumen suum, pro B. Petri et nostra reverentia toto pectore diligatis, et quoniam quantè vitam magis arduam elegerunt, tanto minus sæcularibus negotiis implicantur, et necessitatibus pluribus sunt expositi, taliter subventioni eorum intendite, taliter eis viscera misericordiæ aperite, taliter eis optata charitatis solatia ministrate, ut et nos dilectionem vestram commendare de piarum rerum eminentia debeamus, et omnibus qui cognoverint, quanta in pectoribus vestris rutilet argumentum

vivacis experientiæ præbeatis, etc. Datum Signiæ, XIIe calend. februar.

Ce saint pape mourut sainctement l'an 1153, un bien peu avant saint Bernard, et fit plusieurs miracles à son tombeau.

Bauldouin, 2e du nom, fut esleu 55e évesque de Noyon et le premier de Noyon seulement après la division dudit évesché fait avec celuy de Tournay. Il fut le premier ou second abbé de Chastillon, situé dans nos Essuens, mais au diocèse de Verdun. Son eslection fut faite l'an 1148, et le chappitre de Noyon escrivit à Suger, abbé de Saint-Denys, et régent du royaume, afin qu'il la confirmast. En voicy la supplication tirée du livre de M. de Thou :

Sugerio, Dei gratia S. Dionysii venerabili abbati et vicario regni, Balduinus decanus Noviomensis ecclesiæ, totumque capitulum, salutem. Religiosum et honestæ familiæ virum abbatem de Castellione Balduinum consilio religiosorum vivorum communi assensu capituli electum nobis in episcopum discretioni vestræ notificamus ut et vice Domini Regis tam competenti et honestæ electioni facilem præbeatis assensum, supplicamus.

J'ay rapporté cecy pour monstrer que Démochares s'est abusé en son catalogue, faisant ce Bauldouin doyen de Noyon, avant sa prélature. De quoiy faut veoir Vasseur, en l'histoire de Noyon. Saint Bernard a escript 2 épistres audit Bauldouin, asçavoir la 338e et 339e. Il fut prélat religieux, docte, paisible, sage, plus renommé par ses vertus que par sa race, bien qu'il fust yssu de très noble ; mais non des Baudouins de Flandres, comme quelq'un veut faire accroire. Il mourut en l'an 1167 et fut inhumé à Orcamp, et eut Baudouin, 3e doyen, pour successeur.

Vie du B. Guillaume, religieux de Signy

Vers l'an 1148, mourut le B. Guillaume autrefois abbé de Saint-Thierry, et par après religieux de Signy-en-Portian. Or, jaçoit que nous ayons escript amplement sa vie en nostre Pélican de la Solitude nous ne laisserons pourtant d'en tracer icy quelque chose, mais succinctement. Le B. Guillaume, religieux de Saint-Thierry-lez-Reims, succéda à la prélature abbatiale après Geoffroy, abbé, auquel saint Bernard escript la 66e épistre.

Il tint l'abbaye de Saint-Thierry depuis environ l'an 1116 jusques à l'an 1130, qu'il se desfit d'icelle et fit eslire en sa place Hilluin. C'estoit un homme de grande littérature, mais encore de plus grande saincteté, à raison de laquelle saint

Bernard l'aymoit uniquement, comme il appert par les épistres 84, 85 et 86. Outre cela, il luy dédia le traitté *De gratia et libero arbitrio*, et encore l'*Apologie*.

La première cognoissance qu'il eut de saint Bernard fut par le moyen du vénérable Guillaume de Champeaux, évesque de Chaalons, ce qui l'instigua de le visiter quand le saint abbé fut si malade à Clervaux, vivant sous l'obédience dudit évesque ; et contracta dès lors avec luy une si grande familiarité que ce n'estoit plus q'un de ces deux abbez. Il le visita encore une autre fois quand il fut si malade qu'on le tenoit pour mort; mais néantmoins il en reschappa. Or comme il arriva que le B. Guillaume estoit griefvement malade en son abbaye de Saint-Thierry, saint Bernard luy envoya son frère saint Gérard le priant de le venir trouver à Clervaux, où il estoit aussy malade, luy promettant qu'en brief il y mourroit ou seroit guéry parfaitement. De quoy resjouy, il s'y achemina hastivement en intention d'y mourir ou guérir ; mais il y fut guéry en peu de temps, et durant qu'il se refaisoit, il demeuroit en l'infirmerie avec saint Bernard qui luy faisoit part de ce qu'il avoit digéré sur les Cantiques des Cantiques; et après cecy, comme le B. Guillaume désiroit retourner à Saint-Thierry vers la Septuagésime, saint Bernard ne le voulut permettre qu'à la Quinquagésime ; et iceluy voulant s'abstenir de manger chair contre le commandement de saint Bernard, voylà qu'il retombe griefvement malade, de laquelle néantmoins il guérit incontinent, après qu'il eut obéy.

De l'amytié mutuelle de ces deux grands hommes faut veoir l'épistre de saint Bernard 85[e] et encore, la 86[e]. Saint Bernard luy envoyoit quelques siens opuscules pour les reveoir et corriger; mais comme ce grand amour ne se pouvoit assouvir, le B. Guillaume commença de minuter sa retraitte, quitter son abbaye et se rendre de l'ordre de saint Bernard, ce que saint Bernard dissuada tant qu'il put, comme il appert par la fin de l'épistre 86 ; mais enfin il fut contraint de luy acquiescer.

Il eust volontiers choisy Clervaux pour n'estre jamais séparé de luy, mais voyant qu'il ne jouiroit pas entièrement de la solitude qu'il désiroit, à cause de la fréquence du monde qui venoit incessamment à Clervaux visiter saint Bernard, il choisit l'abbaye de Signy-en-Fortian qui avoit esté fondée nouvellement, pour sa retraitte, et ne voulut estre employé à aucun office, se contentant d'y estre solitaire et de passer son temps ès fonctions de la vie contemplative, asçavoir à prier e

composer livres. Or s'il avoit esté sainct et vertueux dans le tracas du siècle, ne faut s'enquester quel il devint après qu'il eut gousté des délices de la solitude.

Nous lisons de luy qu'il excelloit en très profonde humilité, laquelle estoit si grande en luy qu'il ne tenoit non plus de compte de soy que d'un homme né pour empescher les autres ; qui eust veu sa petite logette qu'il avoit à Signy, on l'eust estimé quelque lépreux ou quelq'un du nombre de ces emprisonnés dont parle le dévot Climacus, qui n'avoient autre consolation que les angoisses et destresses ; pauvre à merveille, rigoureux à soy et débonnaire aux autres ; homme qui estoit presque tousjours malade et d'une patience plus qu'humaine; doué du don d'oraison, ayant esté trouvé de ses confrères plusieurs fois ravy et privé de l'usage de ses sens lorsqu'il prioit, et pour dire un mot qui vaut tout le reste, le B. Guillaume pour sa saincteté a mérité d'estre superlativement loué de saint Bernard plus que par un autre homme du monde, avant mesme qu'il eust quitté son abbaye, ce qui indique assez quel personnage il estoit.

Il luy arriva une fois, comme il estoit en son couvent de Signy, de lire quelques opuscules de Pierre Abailard, dans lesquels il trouva quantité d'erreurs ou hérésies, contre lesquelles il escrivit aussytost, ramassant quantité de sentences des anciens docteurs de l'église à l'encontre ; il envoya le tout à saint Bernard, le priant de ne point endurer qu'un tel venin se respandist davantage. Saint Bernard fit incontinent son devoir et Abailard fut confondu par luy en un concile tenu à Sens. Le B. Guillaume escrivit aussy de son costé un œuvre à l'encontre dudit Abailard. Or, comme saint Bernard venoit souvent au Mont-Dieu, il prenoit pour compagnon de voyage le B. Guillaume, comme disent ouvertement les archives du Mont-Dieu ; et commença si fort à s'y affectionner, que s'il en eust eu cognoissance avant que de se rendre à Signy, il se fust asseurément rendu chartreux au Mont-Dieu pour l'estrange affection qu'il avoit à la solitude. Cela fut cause qu'il dédia depuis aux religieux du Mont-Dieu tous les opuscules qu'il avoit escript jusques alors, asçavoir : le livre *de Vita solitaria ad fratres de Monte Dei; Speculum fidei; Ænigma fidei; De contemplando Deo; De natura et dignitate amoris de sacramento altaris*; *Meditationes pro novitiis*; *Super cantica; Contra Petrum Abailardum; Excerptiones ex libris Ambrosii et Gregorii super cantica; Sententiæ de fide; De natura animæ ad Theophilum*, *et alia*.

Toutes lesquelles choses il dédia aux religieux du Mont-Dieu, et ne composa rien depuis, sinon le premier livre de la vie de saint Bernard, à la fin duquel il mourut sainctement à Signy, ayant reluy en miracles durant sa vie et après sa mort.

Il fut premièrement inhumé devant l'entrée du chappitre par le vénérable Bernard, premier abbé de Signy ; mais longtemps après, Gilles, 13e abbé de Signy, voyant q'un tel sépulchre estoit trop vile pour les mérites d'un tel personnage, fit faire une arcade entaillée dans la muraille du cloistre, où il transféra solennellement en présence de plusieurs abbez et d'un grand nombre de peuple le corps du B. Guillaume, avec celui des B. B. Arnaud et Gérard, autrefois abbez de Saint-Nicaise et de Florenes, et par après religieux de Signy ; mais ce fut ung grand mal qu'il mesla ces trois corps ss. tous ensemble. L'autheur du nouveau martyrologe de France s'est mespris touchant ce B. Guillaume, disant qu'il est mort à Clervaux, car voicy comme il en parle, au 12 janvier : *Claræ-vallis obiit piissimo fine beatæ memoriæ Guillelmus ex abbate S. Theodorici, illius monasterii asceta, vir cuius humilitas fuit in admiratione.*

Mais il est mort asseurément à Signy, et ce, le 8 septembre, comme asseure le calendrier du Mont-Dieu, où il a eu un anniversaire à cause de l'obligation que le Mont-Dieu a eu d'honnorer sa mémoire.

Mais d'autant qu'on tient communément que saint Bernard est autheur du traitté ou épistre *de Vita solitaria ad fratres de Monte Dei* nous avons fait un traitté spécial pour prouver le contraire, asçavoir que ce n'a esté saint Bernard, mais bien le B. Guillaume de Saint-Thierry, son disciple, et partant je n'en parleray point davantage. Je diray néantmoins en passant que l'original dudit traitté qui a esté gardé au Mont-Dieu jusques à nostre temps (mais qui est de présent en la possession des P. P. Jésuistes de Paris, comme confesse le P. Jacques Sirmond) met distinctement le nom dudit Guillaume et non de saint Bernard, comme fait aussy quelque manuscrit françois du Mont-Dieu, joint qu'il appert du prologue dudit traitté (qui est tronqué dans les imprimez) que ce n'a point esté autre que luy.

(*A suivre.*) P. Laurent.

Nicolas COLIN*

SA VIE, SES ŒUVRES

ET SA BIBLIOTHÈQUE



Constantini Cæsaris de agricultura libri viginti sub eodem volumine, Cornario interprete, veau rouge, Lion, in quarto.

En la troisiesme planche en forme de pipittre :

La Cosmographie Universelle par Musther[1], in folio, en veau rouge.

En ung aultre pipittre suivant le précédent :

Un droit civil en cinq volumes, in folio, de vieil impression.

En la cinquiesme planche :

Comentationes in Boetium de re philosophica, in quarto.

Xristiana opera, Joanne Frederico Quintiano Stoa authore, Parisiis, en parchemin[2].

Arnulphi Rufei opera, Parisiis, en veau noir, in quarto.

Ciceronis officiorum libri tres cum commentariis. Parisiis, en veau noir, in quarto.

Nicolai Leoniceni Vicentini in libros Galeni, en veau rouge, in folio.

In politica Aristotelis introductio, in folio, en veau noir.

Phisica Aristotelis in commentario Argiropili, in folio, en veau.

Commentarium divi Thomæ in metheoris Aristotelis, in folio, en bazane verte.

La dissection des parties du corps humain divisée en trois livres par Charles Estienne, en mesme volume, in folio, en veau rouge, Paris.

Epistres morales et familieres de Traverseur, à Poitiers, veau rouge, in folio.

Arrest mémorables du Parlement de Tholoze, Paris, en parchemin, in quarto.

* Voir page 81, tome IV de la *Revue de Champagne*.

1. Sébastien Münster, 1489-1552.

2. Giovanni-Francesco Conti, surnommé *Quinzano Stoa*, polygraphe italien, 1486-1557. Cfr. *Catal. des Incunables de la Bibliothèque de Reims*, 1889, p. 89.

Libri quatuor sub eodem volumine Roberti Aurelii rerum judicatarum, Paris, en parchemin, in folio.

Decisiones per Guidonem pape, in folio, Lion, en veau rouge vieil.

Garelii opera, en parchemin, in octavo.

L'union du roiaume de Portugal à la coronne de Castille, Bezançon, in quarto, en parchemin.

Commentarii in quatuor libros Aristotelis meteorologicorum, Francisco Loico mercato authore, en parchemin, in folio.

Joannis Despauterii opera cum commento, in folio, Paris, en veau rouge.

Auli Gellii opera, in folio, en veau rouge.

Ecclesiasticæ historiæ authores, Basileæ, en veau noir, in folio.

Commentationes in Suetonium per Philippum Beroaldum, Parisiis, veau rouge, in folio.

De Primatu Petri adversus... (?) libri tres, sub eodem volumine, authore Erchio, in folio, en veau noir.

Laurentii Vallæ opera, in folio, en veau noir.

Quarta pars operum sancti Bonaventuræ, in folio, en basanne verte.

Liber de Palude in quartum Sententiarum, in folio, couvert en rouge[1].

Secunda secundæ divi Thomæ, liber, in folio, en rouge, Paris.

Gabrielis Bielli commentarii in canon. missæ, in folio, en rouge.

Commentarius in elementa Hipocratis. Paris, in folio, en veau rouge.

Opera Andreæ Alciati Mediolanensis, à Lion, in folio, en veau noir.

Summa aurea in quatuor sententiarum, authore Guillelmo Altissiodorensi, in folio.

Sophologium sapientiæ, in folio.

Budiæ opera, de transitu hellenismi libri tres sub eodem volumine, in folio, en noir, Paris.

Opera Virgilii cum commento, en bazanne, in folio, sans commencement ni fin.

En la sixiesme et dernière :

Stenchius in psalmos pars prima, in folio, en veau rouge, Lion.

Enarratio in psalmos, in folio, en noir.

Macrobii opera, in folio, en veau rouge.

Chronographia Genebrardi, in folio, en parchemin.

Jacobi Perez in psalmos expositio, in folio, couvert de bois[2].

1. *Petrus de Palude*, cité par Graesse, t. V, col. 116.

2. Voir Graesse, t. V, col. 201.

Liber magistri sententiarum. Paris, en veau noir, in folio.

In omnes beati Pauli epistolas commentarius, in folio.

Commentarii Beroaldi in asinum aureum Apulei, en bazanne vert, in folio.

In Epistolas Pauli commentarii, in folio, en couverceau de bois.

Les douze livres en un volume de Robert Valturin sur la discipline militaire, par Lois Maignin, en parchemin, Paris, in folio.

Pauli Aeginetæ precepta salubria in quarto Juvenalis commentarii, en parchemin, in folio.

Bucolica et Georgica Virgilii cum commentariis, in folio.

Epistolæ quædam Ovidii Nasonis cum commentario. Lion, en veau rouge.

Mathei Bossi canonici Veronensis Epistolæ, in folio, couvert en bois.

Elucidatio fabricæ Astrolabiæ, Joanne Stophterino authore, in folio, en bazane verte.

Officia Ciceronis, en bazane verte, cum commentariis, in folio.

Le Romand de la Roze, en bazane, in folio.

Epistolæ Ovidii heroides cum commento, in folio, en veau noir.

Porphirius in Horatium, in folio.

Juvenalis satiræ cum commentariis, in folio, en rouge.

Plauti comediæ. Paris, in folio, en rouge.

Cathena aurea super psalmos, in folio, en rouge.

Francisci Floridi Sabini Apologia, in folio, en velin.

Ung livre manuscript intitulé : Poligraphie de Tritemius, in folio.

Theatrum vitæ humanæ, in folio, en parchemin.

Commentarii Chrisostomi *(sic)* Landini in Horatium Flaccum, in folio, en parchemin[1].

Les commentaires d'André Mathiole, médecin, en veau rouge, in folio.

Enarrationes in psalmos Davidis, authore Remigio, episcopi (*sic*), Autissiodorensis, in folio, Coloniæ, en parchemin.

Practicæ medicinæ, authore Valesco de Tharenta, Lugduni, in quarto, en bazanne verte[2].

Methodus sex librorum Galeni in causis et differentiis morborum, en parchemin, Paris, in quarto.

Conradi Gesneri bibliotheca per Conradum Lycosenem in breve compendium contractum, in folio, Tiguri, en parchemin.

1. Il s'agit ici de Christophe Landino, philologue italien, mort en 1504 qui publia, à Florence, en 1482, ses commentaires sur Horace.

2. *Catal. des Incunables de la Biblioth. de Reims*, 1889, p. 82.

Julii Cæsaris Scaligeri poetices libri septem, en parchemin, in folio.

Les sept livres de la Diane de Montemaior, in octavo, en parchemin [1].

Le cavalier (?) de Savoie, en parchemin, in octavo.

Proche dudit pipittre, au dessus d'une des fenestres joignant l'entrée de l'estude :

Les Amours de Daphnis et de Cloé. Paris, en parchemin, in quarto.

Discours chrestiens de la divinité. Paris, in octavo, en parchemin.

Medicinalium observationum libri tres, sub eodem volumine, Antuerpiæ, parchemin, in octavo.

La conservation de santé, in quarto.

Exposition sur les sept pseaulmes penitentiaux, en parchemin, Tours, in quarto.

Le train et règlement de pratique, in quarto.

Livre de Mre André Caille, de la manière de bien choisir les simples, in octavo, en parchemin, à Lion.

La vie, mort et passion et résurrection de nostre Sauveur, en papier bleue.

Excellent discours de la vie et de la mort, in quarto, en parchemin.

La sphère du monde, Paris, in octavo.

La Maison rustique de Charles Estienne, in folio, en parchemin, à Lion.

Un petit discours en forme de dialogue touchant la religion, couvert de papier bleue.

Roland le furieux, en veau rouge, in quarto.

Bellum, authore Erasmo [2].

Histoire des Indes de Jehan Pierre Maffe. Lion, en parchemin, in octavo.

Un livre supporté sans couverceau, intitulé : de la foy chrestienne.

Regimen sanitatis salernitarum cum commento, in octavo.

Le sacre et coronnement des rois de France, in octavo, en parchemin. Reims.

Melchioris Cani, episcopi, in locorum theologicorum libri duodecim, Cologne, en parchemin, in octavo.

La mort de la Royne d'Escosse, en parchemin, in quarto.

1. Titre de l'un des ouvrages de Nicolas Colin.

2. Il s'agit peut-être ici de l'opuscule : *De bello Turcis inferendo*, Basle, 1530, in-8°.

Osorius in parabolas Salomonis Commentarius, in quarto, en parchemin. Antuerpiæ.

Histoire générale des Indes occidentales, Paris, parchemin, in octavo.

Historiæ de gentibus septentrionalibus, authore Aulao magno. Antuerpiæ, en parchemin, in quarto [1].

Angélique continuation de l'Arioste par le sieur de la Roq, en parchemin, in quarto.

Omnium fere statuum imagines, in quarto, en parchemin.

Œlogium Jacobi Bibii, Joanne Cathardo aucthore, in octavo, Paris, en parchemin.

De persequutione anglicana Epistola, Bononiæ, en parchemin, in quarto.

Lettre d'un gentilhomme champenois, Orléans, in octavo, en parchemin.

Brevis collectio officii beatarum Bovæ et Dodæ, en parchemin, in octavo, Reims [2].

De l'authorité du Roy et crime de leze majesté, en parchemin, in quarto.

Ortus gallicus, velours noir supporté, in octavo, Lion.

Discours pitoiable de la mort du sieur Trosse Saville, Paris, en velin, in octavo.

L'oratoire sacré, in quarto.

Discours de la reception faict aux cantons des Suisses, fait par feu Henri troisiesme, roy de France.

Discours non plus mélancholique que divers et la manière de bien jouer du luth et de la guiterne [3], in quarto, en parchemin, Poitiers.

Le siège de Metz, en parchemin, in quarto, Paris [4].

Les œuvres de mesdames des Roches, de Poitiers, mère et fille, in quarto, en parchemin, Paris.

Hieronimi Mercurialis de arte gimnastica, in quarto, en parchemin, Paris.

Jehan Baquet. Des droitz du domaine, in quarto, en parchemin, Paris.

1. Auctore Olao magno, *Romæ*, 1555, in-f° (Bibl. de Reims).

2. *Rhemis, excudebat Ioannes Fognœus*, 1586, 14 f^os in-4°, avec écussons et vignettes. Sainte Bove et Sainte Dode, fondatrices de l'abbaye de Saint-Pierre-les-Dames de Reims, figurent encore au Propre diocésain de Reims. *Hist. de Reims*, par D. Marlot, 1845, t. II, p. 227.

3. Guitare.

4. Le discours du siège de Metz, trad. de l'italien par Hubert Philippe de Villiers, *Lyon*, 1553. — Le discours de la guerre de Metz, *Paris*, 1553. Voir Brunet, *Manuel du Libraire*, t. II, col. 744.

Le premier et second livre des images de Philostrate, par Vigenaire, in folio, en parchemin.

Funérailles et aultres manières d'ensepvelir des Grecs et aultres nations, par Claude Guichard, in quarto, Lion.

Livre des spectres ou apparitions de Pierre Loier, en parchemin, in quarto, Angers.

Les sermons de Panigarolle, in quarto, en parchemin, Lion.

Description de l'Isle de Cypre et des commandeurs en icelle, par feu Estienne Lusignan, in quarto, Paris, en parchemin.

Epistre de Saint Hierosme par Laverdin, in quarto, en parchemin, Paris.

Le grand calendrier des bergères, in folio, en parchemin.

Trésor des Empereurs, par Strada, in folio, Lion, en parchemin.

Discours de la religion des antiens romains, par Guillaume du Pont (?), in folio, en parchemin, Lion.

Premier tome des Croniques et gestes admirables des Empereurs, par Guillaume Gueroult, in quarto, en parchemin, Lion.

La conjonction des lettres et des armes, par Nicolas Boucher, quarto, parchemin, Reims.

Caroli Lotharingii cardin. et Francisci ducis litteræ et arma, authore Nicolao Boucherio, in quarto, en parchemin, Paris.

Histoire des princes qui ont commandé en Hierusalem, Cypre et Arménie, par Estienne de Lusignan, in quarto, Paris, en parchemin.

Les premières œuvres françoises de Jehan de la Jessée, in quarto, en parchemin, Anvers[1].

La harangue faite par le Roy Henri 3e à l'ouverture des Estats de Blois, en papier rouge, Paris, in quarto.

Guillelmi Alani Angli de Sacramentis, in quarto, en parchemin, Anvers[2].

Forcatulus de Gallorum imperio et philosophia, in quarto, Paris, en parchemin[3].

Les œuvres poétiques de Ponthus de Thiart, in quarto, en parchemin, Paris.

Venerie et Faulconnerie du sieur Fouillou, Poitiers, in quarto, en parchemin.

Responsiones per Villegaignon ad articulos ministrorum professionis Calvinianæ, in folio, en parchemin, Paris[4].

1. Voir Brunet, *Manuel du Libraire*, t. III, col. 775.

2. Le cardinal Guillaume Alan, le célèbre fondateur des séminaires anglais de Reims et de Douai, l'auteur de la première version anglaise de la Bible, mort à Rome en 1594.

3. *Paris*, *Guillaume Chaudière*, 1579, in-4°. (Bibl. de Reims).

4. *Nicolas Durand*, chevalier de Villegagnon, amiral français et controversiste catholique ; cet ouvrage parut à Paris en 1560, in-4°.

Brunonis Expositio ad divi Pauli Epistolas, in quarto, en parchemin.

Quadrivium Ecclesiæ, in quarto, en parchemin.

Le livre du duc Anthoine contre les Lutheriens, in folio, en parchemin.

Cornel. Tacite en françois, in quarto, en parchemin, Paris.

Paraphrase de l'Astrolabe par Jacques Bassalin, Escossois, in quarto, Lion.

M. Vitruvii de architectura libri decem, sub uno volumine in quarto, en parchemin, Strasbourg.

Cosmographia Petri Apiani cum figuris, sans couverture, in quarto, Anvers.

De la guerre continuelle et perpétuelle des Xrestiens contre leurs ennemis, in octavo, Paris, vieil parchemin.

La vie rustique de Beranger de la Loir, sans couverture, in octavo.

Sphera Joannis de Sacrobosco cum figuris, in octavo, parchemin, Paris.

Petri Bellonii de operum antiquorum prestantia, in quarto, Paris, en parchemin.

Nicolai Clenardi Institutiones in linguam latinam.

Sainct Salvian, évesque de Marseille, du vray jugement de Dieu, in octavo, vieil parchemin, Lion.

Ludus imperatorius sive Cæsareus, authore Hermanno Schottemio, in octavo, en vieil parchemin.

Mr Pierre Panthelin restitué en son naturel, in octavo, Paris, sans couverture.

Traicté des finances par Jehan Le Grand, couvert de parchemin, in quarto, Paris.

Onuphrii Pavinii Veronensis eremitæ de prœcipuis Bazilicis. Romœ, couvert de parchemin, in quarto, Rome.

Traicté des façons et coustumes des antiens Gaulois, par Mr de Castelnau, couvert de parchemin, in quarto, Paris.

Sommaire des justes causes qui ont meu les estats des Pays Bas contre Jehan d'Autriche, en parchemin, Anvers.

Les vies des plus célèbres poëtes qui ont flori durant les comptes de Provence, en parchemin, Lion.

Laurentii Medicis vita, couvert de papier rouge, Paris.

Le blazon des armes, couvert en parchemin, in octavo, avec les armoyries, figure, Lion.

Josiæ Simleri Tigurini de helvetiorum republica, in quarto, couvert de parchemin, Paris [1].

1. *Parisiis, Jacques Du Puy*, 1577, in-8°. (Bibl. de Reims).

La grande monarchie de France de Mr Claude Seiessel, in octavo, en cuir noir, Paris[1].

Histoire notable de la Floride, du capitaine Laudonnière, avec le voyage du capitaine Gorguz, in quarto, en parchemin, Paris[2].

De l'estat et succez des affaires de France depuis Pharamond jusques à Loys unziesme, par le sieur du Haillant, en parchemin, in quarto, Paris[3].

L'histoire du Pérou, couvert de parchemin, in quarto, à Paris.

Le premier livre de Cæsar, renouvelé par Gabriel Siméon, à Lion, in quarto, en parchemin.

Les diverses leçons de Pierre de Messy, avec celle du Verdier, couvert de parchemin, in quarto, Lion.

La Cronique du très crestien et victorieux roy Lois unziesme avec description de ce qui est advenu en Angleterre, Flandre et Artoys jusques en l'an 1583, in quarto, couvert de parchemin, Paris.

Déclaration du droict de la Royne mère sur le Royaume de Portugal, in quarto, en parchemin, Anvers.

Remonstrance au Roy par le clergé de France, faicte par messire Regnault de Beaune, couvert de parchemin, in quarto, Paris.

In Hotomari Franco Galliam responsio per Anthonium Martarellum, in quarto, couvert de parchemin, Paris[4].

Sommaire description de la guerre d'Hongrie, depuis mil Vc quatre vingtz dix sept jusques à quatre vingtz dix huict, par Cahier, couvert de parchemin, in quarto, à Paris.

Œuvres moralles diversifiées en histoire par Jehan des Caurres, couvert de parchemin, in quarto, à Paris[5].

Commentarius de precipuis generibus divinationum, authore Gasparo Penchero, couvert de parchemin, in quarto, à Witemberg.

Histoire de la paix de Cahier, couvert de parchemin, in quarto, Paris.

La Légende des Flamans, couvert de parchemin, in quarto.

Onuphrii Pavinii Eremitæ commentariorum reīpublicæ Romanæ, in quarto, couvert de parchemin, Venize.

1. *Claude de Seissel*, historien français, 1450-1520. Son ouvrage, *La grande monarchie de France*, a été édité à Paris, en 1519, 1540 et 1557, in-8°.

2. Cet ouvrage a paru en 1586, à Paris, in-8°. Les auteurs sont tous deux de célèbres explorateurs français du XVIe siècle, l'un René Goulaine de Laudonnière, l'autre Dominique de Gourgues, 1530-1593.

3. Bernard de Girard, seigneur du Haillan. La Bibliothèque de Reims possède l'édition de 1613, Paris, in-8°.

4. Bibliothèque de Reims, FF. 2846.

5. *Jean des Caurres*, théologien français, 1540-1587. Ses œuvres ont été publiées en 1575 et 1584, in-8°.

Commentaire des dernières guerres en la Gaule Belgique, par Francois de Rabutin, in quarto, parchemin, Paris.

Les diverses leçons de Lois Guion, doloys, in quarto, parchemin, Lion [1].

Trebellius Pollio, Flavius Vopiscus et Johannis Baptistæ in eosdem annotationes, en parchemin, in quarto, Paris.

Dion Cassius Niceus, Aelius Spartianus, Julius Capitolinus et alii et Joannis Baptistæ in eosdem annotationes, in quarto, en parchemin, Paris.

De legibus oratio Melancthonis, nec non Caii Plinii virorum illustrium Fenestella, in quarto, cuir vert, Paris.

Histoire de Florence de Machiavel, traduict par Brinon, in quarto, parchemin, Paris [2].

Remonstrance fait au Roy par un sien officier, 1588, in quarto, parchemin, Paris.

Voiage de Villamont, in quarto, parchemin, Paris.

Les mémoires du sieur de Bellay, in quarto, parchemin, Paris.

Diogenes Laertius de vita philosophorum, in quarto, couvert de cuir noir, Anvers.

Epitome vitarum Plutarchi, couvert de cuir rouge, in quarto, Paris.

Ammiani Marcellini rerum gestarum Gallorum, de cuir rouge, in quarto, Paris.

Histoires des troubles de Lion, par Saconay [3], de cuir rouge.

Budæus, de asse, couvert de cuir noir, in quarto, Lion.

Chronicorum libellus, authore Carione, couvert de cuir noir, in quarto, Paris.

Commentaire de Loys Davilla, de la guerre d'Allemagne, in quarto, de cuir rouge, à Paris.

Euripidis Hecuba et Iphigenia in Aulide, in quarto, de cuir rouge, Lion.

Appian Alexandre, historien des guerres des Romains, couvert de cuir rouge, in quarto, Paris.

Turcicarum rerum commentarius a Paulo Jovio, in quarto, de cuir rouge, Paris.

Discours de la Lorraine et de la Flandre, couvert de cuir rouge, in quarto.

1. *Louis Guyon*, sieur de la Nauche, médecin français, né à Dôle, mort en 1630. Ses *Diverses leçons* ont été imprimées à Lyon, en 1604, in-8°.

2. *Yves, seigneur de Brinon ;* sa traduction de Machiavel fut publiée à Paris, par Guill. La Noue, 1577, in-8°. *Man. du Lib.*, t. III, col. 1279.

3. *Gabriel de Saconay*, théol. fr., né à Saconay, mort à Lyon en 1580. Son *Discours des premiers troubles advenus à Lyon* (en 1562), fut publié en 1569, in-8°.

Froissardi Epitome, in quarto, de cuir rouge, Paris.

Polidorii Virgilii de rerum inventoribus, in quarto, de cuir rouge, Lion.

Traicté de l'art militaire et guerres de Jule Cæsar, traduit par Pierre de la Ramé, in quarto, parchemin, Paris.

L'Innocence de la Royne d'Escosse, in quarto, en parchemin.

Dictionnaire et colloque en quatre langues, de parchemin, de long, Anvers.

Consecratio et coronatio regis Franciæ, in quarto, parchemin, Paris[1].

Le catholicon d'Espagne, in quarto, en parchemin.

Claudiani poetæ opera, in quarto, de cuir noir, Lion.

Odissæa Homeri, in quarto, de cuir noir, Lion.

Derelictorum Homeri, Jodoco Batoreo (?) interprete, in quarto, de cuir noir, Lion.

Homeri Ilias, in quarto, de cuir noir, Lion.

Pindari opera greca, in quarto, en parchemin, Baasle.

Statius poeta, in quarto, en parchemin, Paris.

Trium poetarum elegantissimorum Porcelii, Basinii et Trebani opuscula, in quarto, en parchemin, Paris.

Silii Italici poetæ de bello punico, in quarto, couvert de cuir noir, Paris.

Petri Appollonii Collatii excidii Jerosolimitani libri quatuor, in octavo, cuir noir, Paris.

Theocriti parva poemata Græca, ejusdem epigrammata, bipennis et ala, in quarto, versioque latina e regione.

Touttes les œuvres vulgaires de Petrarque, par Vasquin Philieu., in quarto, en parchemin, Avignon[2].

Sophoclis tragediæ grece, in quarto, en parchemin.

Petronius arbiter, in quarto, en parchemin, Lugduni Batavorum.

Les poésies de Jacques Tahureau, in quarto, parchemin, Paris.

Horatius Flaccus, in quarto, en parchemin, Paris.

Diodorus Siculus, in octavo, couvert de rouge, Lion.

Sorbinus, de monstris, in octavo, couvert de rouge, Paris.

Histoire de nostre temps, de Paradin[3], in octavo, couvert de rouge, Paris.

1. Cet ouvrage latin n'est pas indiqué dans le *Manuel du Libraire*, verbo *Sacre*, à moins qu'il ne s'agisse de celui-ci : *De adeptione regni, consecratione et coronatione regis, deque ingressu illius in civitate Rhemensi Ecphrasis*, per Jac. Chichon, Parisiis, Mat. David, 1547, in-4° de 88 p.

2. *Vasquin Philieul*, de Carpentras ; il publia ce volume en 1555, in-8°, chez Barth. Bonhomme, *Man. du Libr.*, t. IV, col. 562.

3. *Guillaume Paradin* : il publia cet ouvrage en 1550, in-16.

Cronique de Jehan Carion, in octavo, cuir rouge, Lion.

Suetonius, in octavo, couvert de cuir gris noir, Lion.

Justinus historicus, in octavo, cuir noir, Lion.

Propos mémorables des hommes illustres de la chrestienté, in octavo, de cuir rouge, Paris.

Le premier, second, troiz^{e}, quat^{e}, cinq^{e}, six^{e}, sept^{e} et huict^{e} livre d'Amadis, en cinq volumes couvert de cuir rouge excepté le second, in octavo, Paris.

Ciceronis sententiæ, in octavo, cuir rouge, Lion.

Scribendi forma ex Ciceronis Epistolis, in octavo, cuir noir, Paris.

Ciceronis Epistolæ familiares, in octavo, cuir noir, Lion.

Ciceronis de philosophia tomus primus, de natura deorum, divinatione fatorum et legibus, in octavo, cuir noir, Lion.

Ciceronis de philosophia, tomus secundus, idem Ciceronis officia, de senectute, somnio Scipionis, idem.

Ciceronis Epistolæ ad Atticum, Brutum et Quintum fratrem, idem.

Ciceronis rethorica, idem.

Ciceronis orationum volumen tertium, in octavo, cuir rouge, Paris.

Volumen secundum, idem.

Volumen primum, in octavo, cuir noir, Paris.

Les Azolains de Bembo, de la nature d'amoris, in octavo, en cuir noir, Paris[1].

Ennei Senecæ Cordubensis tragediæ, in octavo, cuir noir, Paris.

Le livre de police humaine, par Me Gille Daurigni, advocat, in octavo, cuir noir, Paris.

Platonis liber primus, secundus, tertius et quartus, en quatre volumes de cuir rouge, Lion.

Annei Lucani de bello civili, in octavo, cuir rouge, Lion.

Lucretii poetæ, de rerum naturalium *(sic)*, in octavo, cuir rouge, Lion.

Martialis Epigrammatum, in octavo, cuir noir, Paris.

Martialis Epigrammaton, in octavo, cuir rouge, Lion.

Veterum poetarum sententiæ per Georgium Minorem collectæ, in octavo, cuir rouge, Paris.

Alciati Emblemata, avec les figures, in octavo, couvert de rouge, Lion.

Quinti Curtii, de vita Alexandri, in octavo, cuir rouge, Lion.

1. Le cardinal Pierre Bembo, 1470-1547, a écrit des dialogues sur la nature de l'amour, *Gli Asolani*, Venise, 1530, in-4°.

Joannis Stobæi sententiæ, in quarto, cuir noir, Paris, tomus primus.

Joannis Stobæi, tomus secundus, in quarto, couvert de cuir rouge, Paris.

Ciceronis epistolæ, in quarto, cuir rouge.

Erasmi Roterodami colloquia familiaria, in octavo, velours bleue, Paris.

La Magie naturel de Bapte Porta[1], in octavo, cuir rouge, Paris.

La Grammaire italienne composée en françois, in octavo, cuir rouge, Paris.

Petri Godefridi Carcasonensis jurisconsulti, de amoribus, in octavo, cuir rouge, Lion.

Lexicon grecum, in folio, cuir noir, Basle, prior pars.

Lexicon grecum, secunda pars, idem.

Les vyes des hommes illustres de Thevet, avec les portraictz en taille doulce à grand papier de compte, de parchemin, Paris.

Aulus Gellius noctium Atticarum, in quarto, cuir rouge.

Pauli Ozorii [Orozii] historia, in quarto, cuir rouge.

Caii Plinii secundi Epistolarum libri decem, in quarto, cuir rouge.

Desiderii Erasmi Roterodami, de duplici copia verborum nec non de ratione studii, in quarto, cuir rouge.

Marci Fabii Quintiliani Rhetoris secundum Ciceronem clarissimi oratoriarum institutionum libri duodecim, in quarto, cuir rouge, Paris.

Decem libri Ethicorum Aristotelis, in quarto, cuir rouge, Paris.

Plutarchi opuscula quædam, de tranquillitate, de fortuna Romanorum, de fortuna Alexandri, in quarto, cuir rouge.

Institutiones seu meditationes in linguam græcam, Clenardo authore, in folio, cuir vert, Paris.

Diogenis Laertii de philosophorum vita, in folio, cuir vert, Paris.

Francisci Vergare de græcæ linguæ grammatica libri quinque, in folio, cuir vert, Paris.

Beroaldi Politiani barbari orationes quædam, in folio, cuir rouge, Paris.

Alberti Pii, Carpensis comitis, ad Erasmi Roterod. expostulationem responsio, in folio, cuir noir, Paris.

Centona Virgilii, Juvencus presbiter et Baptista Mantuanus, in folio, cuir noir, Paris.

1. Joan. Bapt. Porta, neapolitanus, Magiæ naturalis libri IV, — *Antuerpiæ, ex off. Christophori Plantini*, 1561, in-8°. (Bibl. de Reims venant du Chapitre).

La grande nef des folz, avec les figures, in folio, cuir vert, Lion.

Aristotelis Stagiritæ, de prima philosophia, in folio, cuir vert, Paris.

Raison d'architecture antique extraict de Vitruve, avec les figures, in folio, cuir vert, Paris.

Livre touchant l'art et pratique de géometrie, composée par Bouvel, in folio, cuir vert, Paris[1].

Gillius de vi et natura animalium, in folio, cuir noir, Lion.

Lucanus cum tribus commentis, in folio, cuir noir, Lion.

Histoire de Laurens Surius, in folio, cuir rouge, Paris.

Magni Aurelii senatoris opera, in folio, cuir rouge, Paris.

Laurentii Vallæ de linguæ latinæ elegantia, in folio, cuir rouge, Paris.

Du maniment de l'art militaire de Monsr Bernardin Roque, in folio, cuir rouge, Paris.

Constantini Lascaris Bizantini opera, in folio, cuir.

Ciceronis questionum Tusculanarum libri quinque cum commentariis, in folio, cuir noir, Paris.

Urbani Bellunensis grammatica græca, in folio, cuir noir, Paris.

Ciceronis de oratore dialogi tres, in folio, cuir rouge, Paris.

Pierre Martyr, des terres neufves, in fol., cuir rouge, Paris.

Julii Cæsaris Scaligerii exotericarum exercitationum libri quindecim, de subtilitate, in folio, cuir rouge, Paris.

Marci Tullii Ciceronis Epistolarum familiarium cum interpretationibus Jodoci Badii, in folio, cuir vert, Paris.

Marullii epigrammata, Sabellici exemplorum, in folio, cuir[2].

Kalendarium hebraicum Sebastiani Munsterii, Basileæ.

Compositio horologiorum in plano muro, truncis, etc., in folio, cuir noir, Baasle.

Aristotelis de natura et principiis rerum, in folio, cuir noir, Paris.

Cardanus, de subtilitate, in quarto, en parchemin, Paris.

Harangue militaire de Belleforest, in folio, cuir rouge, Paris.

Monumenta sepulchrorum per Sigisfridum Rinbisch (?), in folio, cuir noir, avec les figures[3].

Commentarii in evangelicam harmoniam per fratrem Thomam Beauxamis, in fol., cuir noir, Paris.

1. *Bovillus* ou *Ch. de Bouvelles*, philol. français, 1470-1553. Il publia à Paris en 1511 cet ouvrage qui est le premier livre de géométrie en français.

2. *Marullus* (Michael Tarchaniota); ses Epigrammes ont eu de très nombreuses éditions. *Manuel du Lib.*, t. III, col. 1511.

3. Ouvrage qui n'est pas renseigné dans Brunet sous son titre.

Homiliæ doctissimorum virorum ecclesiæ catholicæ per Albinum Alcuinum, in fol., cuir noir, Colongne.

Raphaelis Volaterani commentaria urbana, in fol., cuir rouge, Lion.

Familiæ Romanæ quæ reperiuntur in antiquis numismatibus Anthonii Augustini, in fol., cuir noir.

Pratum musicum, in fol., cuir rouge, Louvin.

Le songe de Poliphille, in fol., cuir rouge, Paris[1].

Demosthenis opera latine, in fol., cuir rouge, Baasle.

Suidas latin, cuir rouge, in fol., Baasle.

Historia Bizantina, in fol., cuir noir, Paris.

Alexander ab Alexandro genialium, in fol., cuir noir, Paris.

Plutarchi opuscula, in fol., cuir noir, Baasle.

La vie des hommes illustres, in fol., cuir rouge, Lion.

Justi Lipsii, de militia Romana, in fol., parchemin, Anvers.

Description de la Limagne d'Auvergne en forme de dialogue avec plusieurs medalles, Gabriel Siméon, in folio, parchemin, Lion.

Justi Lipsii admiranda, in fol., en parchemin, en vert.

Justi Lipsii dilectorum, in fol., parchemin, Anvers.

Promptuaire des medalles des plus renommées personnages qui aient esté, in fol., en parchemin, Lion.

Le Commentaire de Cæsar de la guerre des Gaules, in fol., parchemin, Paris.

Décisions de feu Monsr le Maire, in folio, parchemin, Paris.

Les observations de plusieurs singularitez trouvez en Grèce, Asyrie, Inde, Arabie et aultres pays, par Pierre Belon, fol., parchemin, Paris.

Le Cosmolabbe ou Instrument universel consernant les mathématiques, par Jaques Besson, in quarto, parchemin, Paris.

L'histoire de Reims de Floart, par Chesneau, parchemin, Reims[2].

Stechius, in topica Aristotelis, in folio, parchemin, Tubinga.

Germani Courtin medici adversus Paraselsum [Paracelsum], in fol., parch., Paris.

Epistolæ et Evangelia totius anni, in quarto, en parchemin.

Espositio epistolarum et evangeliorum dominicalium, in quarto, parchemin

Un cathécisme de Grenade, couvert de marroquin rouge, doré sur tranche, in fol.

1. *Catal. des Incunables de la Biblioth. de Reims*, 1889, p. 97.

2. Publié par Jean de Foigny en 1580, à l'enseigne du Lion, in-4° (*Bibl. de Reims*).

Recueil de la vie de la Vierge, in quarto, couvert de parchemin, Paris.

Divina quatuor Energumenorum liberatio facta apud Suessiones Gervasius Tornacensis, in quarto, couvert de parchemin, Paris.

Psalmi Davidis commentati per Genebrardum hebraice et grece, in quarto, de cuir noir, Paris.

Psalme de David en françois, par du Puis Herbault, in quarto, parch., Paris.

Francisci Belgarii [Bellicarii] Peguilionis concio adversus Calvinum, in quarto, couvert de parchemin, doré, à Paris.

Biblia sacra, in quarto, couvert de cuir noir, Tiguri.

Heures de Nostre-Dame, latine françoise, couvert de cuir noir, in quarto, Paris.

Psalterium davidicum vetus, authore Wilelmo Damasio, Vindani episcopo, in quarto, couvert de cuir noir, Anvers.

Image de la vie chrestienne, de Hector Pinto, premiere partie.

Image de la vie chrestienne, de parchemin, in quarto, dud. Pinto, seconde partie, Paris.

De l'estroict chemin de salut de Denis Lennis (?), in quarto, parchemin, Paris.

Discours du Sacrement par messire Jehan le Blanc, in quarto, parchemin, Paris.

Dialogue excellent de Henri Suso traictant de la doctrine et saincteté de vie, in quarto, en parchemin, Paris.

La theologie naturel de Remond Sebonde, in quarto, parchemin, Paris[1].

Isidori Clari Brixiani Casinensis exortatio ad concordiam, nec non Valdensium errores, authore Claudio Coussert, in quarto, parchemin, Paris.

Homélie de Me Arnoult Sorbin, évesque de Nevers, sur les évangilles du dimanche des Advents, in quarto, parchemin, Paris[2].

Opera divi Fulgentii Afri, episcopi Ruspensis, in quarto, parchemin, Anvers.

Panigarol, de l'art de prescher, in quarto, en parchemin, Paris[3].

Sermon de l'advènement du Saint-Esprit par Mre Jehan Gerson, in quarto, parchemin, Paris.

Méditations familières sur l'Incarnation de Jésus-Christ, par frère Maurice Poncet, in quarto, en parchemin, Reims[4].

1. Le nom de l'auteur est corrigé et surchargé.

2. *Arnaud Sorbin de Sainte-Foi*, évêque de Nevers, 1532-1606.

3. *Fr. Panigarola*, prédicateur italien, 1548-1594.

4. La Bibliothèque de Reims ne possède pas cet ouvrage, et il n'est indiqué, ni par Brunet, ni par Graesse, sous le nom de Poncet, mais ils donnent de lui une *Remontrance à la noblesse de France*, Paris, 1572, qui permet de le supposer l'auteur de l'autre ouvrage cité ici. *Manuel du Libraire*, t. IV, col. 803.

Sermons sur les Epitomes et Evangiles des dimanches de l'année par Mre Jehan Cotreau, tome second, in quarto, parchemin, Paris.

Conceptions de l'Escriture saincte sur le psalme Miserere mei par Reverend don César Calderani, chanoine de Latran, in quarto, parchemin, Paris.

Description de l'origine, source, progrez et fin des hérésies, par F. P. de la Coste, in quarto, parchemin, Paris.

De sacrarum litterarum communicatione, authore Guillermo Bernard, in quarto, parchemin, Paris.

Wierus, de prestigiis demonum, in quarto, en parchemin, Baasle.

Epitome thesauri linguæ sanctæ, authore Paguino Lucensi, in quarto, parchemin, Lion.

Histoire des persécutions de l'église crestienne et catholique, par feu Pierre Boisteau dit Launay, in quarto, parchemin, Paris.

Traicté des processions et vray institutions d'icelles par Mre Hubert Meurier, in quarto, parchemin, Reims[1].

Inventaire des faultes, contradictions et faulces allegations du sieur du Plessis, par aucuns theologiens de Bordeaux, in quarto, parchemin, Paris.

Traicté de la tribulation, in octavo, parchemin, Paris.

Eremi Camaldulensis descriptio, authore Andrea Muguntio, in octavo, parchemin, Naples.

Instruction pour bien examiner sa conscience par Mre Jehan de Sinay, avec le bref traicté de Saint Bernard pour aymer Dieu et la maniere de cognoistre Jésus-Christ, par frère Jehan Lequeux, in quarto, parchemin, Paris.

Les quatre tomes en quatre livres des sermons de Grenade en latin, in quarto, parchemin, Anvers.

Nicolai Denis Resolutio doctorum theologorum, in quarto, parchemin, Paris.

Berardi Bonioannis compendium in summam d. Thomæ, in quarto, parchemin, Venize.

Petri Aureoli in universam sacram scripturam commentaria, parchemin, Paris, in quarto.

Salvianus, de gubernatione Dei, in quarto, parchemin, Paris.

Traicté des Indulgences et antiquitez dicelles et vertu de l'agnus Dei, in quarto, parchemin, Reims, par Me Hubert Meurier[2].

1. Ouvrage historique autant que liturgique, imprimé par Jean de Foigny en 1584; il est dédié à Renée de Lorraine, abbesse de Saint-Pierre de Reims. (*Bibl. de Reims*, CR, 26, 396.)

2. Publié par la veuve Jean de Foigny, 1587, in-8°, très rare. (*Biblioth. de Reims*.)

Beaulxamis, de Eucharistia, in quarto, parchemin, Paris.

Boterius de predicatione verbi Dei, in quarto, en parchemin, Paris.

Vincenti Lirinensis Galli pro catholice fidei antiquitate, in quarto, parchemin, Reims[1].

Rituum ecclesiasticorum ecclesiæ Romanæ, in quarto, parchemin, Coloniæ.

Concilium provinciale Remense, 1583, en parchemin, Reims[2].

Decreta sinodi provincialis Rothomagensis, 1581, in quarto, parchemin, Paris.

La Genèse de Mre Pierre Aretin, in quarto, en parchemin, Lion.

L'Académye des pescheurs par Philippe Bosquier, in quarto, en parchemin, Mons.

Déclaration des principaux motifs qui ont meu le feu sieur de Sponde à s'unir à la religion catholique, in quarto, en parchemin, Bourdeaux.

Responce du feu sieur de Sponde au traicté des marques de l'Eglise faict par Bèze, in quarto, parchemin, Bourdeaux.

Divi Prosperi Aquitanici opera, in quarto, en parchemin, Cologne.

Censura Ecclesiæ orientalis, in quarto, en parchemin, Cologne.

Joannis Stephani Duranti de ritibus Ecclesiæ, in quarto, en parchemin, Lion.

De divinis, apostolicis atque ecclesiasticis traditionibus, authore Martino Peresio, in quarto, en parchemin, Paris.

Thesaurus orthodoxe fidei per Nicetam Choniatam, in quarto, parchemin, Paris.

Les sermons des principalles festes des sainctz par Grenade, in quarto, en parchemin, Paris.

Meditations spirituelles de Diego Stella, in quarto, parchemin, Paris.

Les sermons de Cornel. Musso, premier tome, le second, le troiziesme et quatriesme tome, in quarto, en parchemin, Paris.

Optatus Milevitanus, de schismate Donatistarum, ac Victor Uticensis, de persequutione, in quarto, parchemin, Paris.

Processionale secundum usum Ecclesiæ Remensis, in quarto, en parchemin, Reims[3].

Des atheismes de Calvin par frère Claude de Sainctes, in quarto, parchemin, Paris.

1. Imprimé à Reims par Bacquenois en 1554, très rare, se trouve à la Bibliothèque de Reims.

2. Publié par Jean de Foigny, 1585, in-8°, très rare.

3. *Processionale secundum usum insignis ac metropolis Ecclesiæ Remensis* (par Ant. Colard), J. Fogneus, 1571, in-8° (*Biblioth. de Reims*).

Premier tome des sermons de caresme de Corneil. Musso, in quarto, parchemin, Paris.

Second tome dudit Musso, idem.

Sermons dudit Musso sur le simbol, idem[1].

Première partye du second tome de l'exposition de la messe par Me Hubert Meurier, in quarto, parchemin, Reims[2].

De sacris unctionibus libri tres, authore Huberto Moro, in quarto, parchemin, Paris[3].

De la tranquillité de l'âme, Cottereau, in quarto, parchemin, Paris.

Des Noel par Jehan de Caumont, in quarto, parchemin, Paris.

Allegoriæ in locos utriusque testamenti, Parisiis, in quarto, parchemin.

De la vérité de la religion chrestienne, par Duplessi, in quarto, parchemin, Paris.

Le chemin du vray pénitent, par Jacques Lefebvre, in quarto, parchemin, Paris.

Commentarii in lamentationes Hieremiæ, authore fr. Natali Taillepied, in quarto, en parchemin, Paris.

Beguinus, de Pascale dominico libri tres, in quarto, parchemin, Reims[4].

Les sept dialogues de Fernandes contre Calvin, in quarto, parchemin, Paris.

Du firmament des catholiques contre l'abisme des hérétiques par Jehan de Caumont, avec les cinq histoires de l'expulsion du diable par la vertu du Saint Sacrement, avec ung aultre livre à la fin intitulé Promissio sacro sanctæ Christi carnis, authore Thoma Beaulxamis, in quarto, parchemin, Paris, et aussi sur la fin dudit livre, la vie de Beze par Bolsec.

Sermons de Caresme de Panigarol, in quarto, parchemin, Paris.

Leçons de Panigarol, in quarto, parchemin, Lion.

Histoire de la mort que le père Edmond Campien[5] et aultres catholiques ont souffert en Angleterre, in quarto, parchemin, Paris.

1. *Cornelio Musso*, prédicateur italien, 1511-1574.

2. L'ouvrage complet, imprimé par Foigny, comprend trois volumes édités de 1584 à 1598. (*Bibl. de Reims*, CR, 28).

3. Livre très rare publié en 1593, *Parisiis*, *Guill. Bichonius*, in-8° (*Bibliothèque de Reims*).

4. N. Béguin fut chanoine de Reims de 1566 à 1575. Son livre porte sur le titre : *Excudebat Jo. de Foigny*, *in officina N. Bacnetii*, 1662, in-8°. (*Bibliothèque de Reims.*)

5. *Edmond Campian*, jésuite, condamné à mort et exécuté à Londres en 1581, victime de la haine contre les catholiques.

Exortation au peuple françois pour exercer les œuvres de misericorde envers les pauvres par frere Jehan de Billy, avec le combat de la tristesse et l'espérance par Me Jaque de Billy, in quarto, parchemin, Paris.

Ad edicta principum de sectarum licentia in xristiana religione, authore Claudio de Sainctes, in quarto, parchemin, Paris.

Exortation à la pénitence aux chrestiens, par Jehan de Caumont, sans couverture, in quarto, Paris.

De schismate Anglicano, per Edouardum Rishtonum, in quarto, parchemin, Cologne.

Le manuel de la recherche ou antiquité de la foy et doctrine catholique, par Chesneau, in quarto, parchemin, Reims[1].

Epitome in quatuor libros sententiarum Petri Lombardi, studiosis sacre theologie necessarium, in quarto, parchemin, Paris.

Le sacre et coronemens du Roy Henri troizme, in quarto, parchemin, escript, Reims[2].

Le sacre et coronement du Roy de France, in quarto, parchemin, Reims[3].

Bocace, des dames de renom, in quarto, en parchemin, Lion.

Doctissimorum nostræ ætatis Italorum Epigrammata, in quarto, parchemin, Paris.

Lud. Francisci Ducatii preludiorum libri tres, in quarto, parchemin, Paris.

Consolation pour la vieillesse et pour la mort, par Jehan Maulouan, in quarto, parchemin.

L'art poétique de Jaques Pelletier, in quarto, parchemin, Lion.

Sommaires et receuilles des vertuz moralles et theologalles par François de Rozières[4], in quarto, parchemin, Reims.

Brief responce de Gentian Hervet à un livre d'un Huguenot, in quarto, parchemin, Douay[5].

Inventarium in testamentum novum, in quarto, parchemin.

1. *Nicolas Chesneau*, né à Tourteron (Ardennes), fut doyen de Saint-Symphorien de Reims, de 1574 à 1581. Il a dédié cet ouvrage à François de Gonzague, comté de Rethélois, le 1er juillet 1579. (*Biblioth. de Reims*).

2. Cet ouvrage semblerait être le manuscrit du livre imprimé, cité à l'article suivant.

3 Sacre de Henri III. Imprimé par Jean de Foigny, 1575. (*Bibliothèque de Reims*).

4. François de Rosières, archidiacre de Toul, 1534-1601, fit imprimer à Reims en 1571 le *Sommaire recueil des vertus morales, intellectuelles et théologales*, in-8°. Ce livre ne se trouve pas à la Bibliothèque de Reims.

5. *Gentien Hervet*, originaire d'Orléans, fut chanoine de Reims de 1563 à 1584. Il composa un grand nombre d'ouvrages; celui-ci parut à Douai, chez Jean Bogard, 1581, in-8°. (*Bibliothèque de Reims*).

L'explication du pourtrait de l'église catholique, in quarto, parchemin, Verdun.

Commentarius de Jubileo et Indulgentiis omnibus, authore Martino Aspicueta[1], in fol., parchemin, Lion.

Le cantique du sieur de Valagre et du sieur de Maisonfleur, in quarto, parchemin, Paris.

La comédie de Dante, de l'Enfer, du Purgatoire et du Paradis, in quarto, parchemin, Paris.

Le second tome, le troiziesme tome, idem.

Méditations sur le mistere de la Passion par F. Vincent Bruno, in quarto, parchemin, Paris.

Tractatus de Institutione sacerdotum, authore Petro de Soto, in octavo, parchemin, Louvin.

La grande guide des pescheurs, in octavo, en parchemin, Lyon.

De lys, object des plus haulte vertu, in octavo, parchemin, Paris.

Le Concil de Trente, in octavo, parchemin, Reims[2].

Méditations sur les sept solennitez de Nostre Dame, par Vincent Bruno, in quarto, parchemin, Rouen.

Méditations sur les misteres principaux de Jésus Christ, par Vincent Bruno, in quarto, parchemin, Rouen.

La consolation des affligez par Gaspart Loart, in octavo, parchemin, Paris.

Tractatus de expositione misteriorum missæ, authore fr. Francisco Titelmano, in octavo, parchemin, Lyon.

Summa misteriorum Christiane fidei, authore Francisco Titelmano, in quarto, parchemin, Venize.

Le trésor abregé de touttes les œuvres spirituelles de Grenade, in quarto, parchemin, Paris.

Les exercices de la vye spirituelle, in octavo, parchemin, Paris.

Le livre de vraye et parfaicte oraison, in octavo, parchemin, Paris.

Le miroir des Religieux fait par le père Daufrian (?) in octavo, parch., Paris.

Dévotes et chrestiennes Institutions, traduittes par Me Claude du Guet, in octavo, parchemin, Paris.

D. Dionisii Cartusiani, de quatuor hominum novissimis, in octavo, parch., Louvain.

Angela de Fulginio, in quo ostenditur via qua possumus sequi

1. *Azpilcueta* (Martin), Pleraque opera. — *Lugdun*, 1597.

2. Il s'agit ici certainement du livre *Le saint, sacré, universel et général Concile de Trente,... traduit...* par Gentian Hervet, d'Orléans, chanoine de Rheims... *Rheims, Jean de Foigny* (deux éditions successives), 1564, 1566, in-8°, *Catalogue du Cabinet de Reims*, 1890, p. 69.

Jesum, avec les meditations divines pour les jours de la sepmaine par Hermando Raoul, in quarto, parchemin, Paris.

L'arbre de vye de Grenade, in octavo, en parchemin, Paris.

Flores bibliæ, sive loci communes ex veteri testamento excerpti, in quarto, parch., Lyon.

Flores omnium pene doctorum qui tam in theologia, tam in philosophia claruerunt, in quarto, parchemin, Lyon.

Les contemplations de Sainct Bonaventure sur la Passion de Jesus Christ, in octavo, parchemin, Paris.

Le trésor de l'église catholique, par Taillepied, in octavo, parchemin, Paris.

Le mémorial de la vye chrestienne de Grenade, in octavo, parch., Paris.

Institutions spirituelles de frère Loys de Blois, in octavo, parch., Paris.

La maniere d'oyr la messe avec dévotion et fruict spirituel, in octavo, parchemin. Il y en a encore un semblable.

La manière d'ouïr la messe, ensemble la manière de se bien confesser et recepvoir la communion, in octavo, parchemin, Reims.

Les premières œuvres poëtiques chrestiennes et spirituelles de Olenix de Montsacré, in octavo, parchemin, Paris[1].

Le miroir du corps humain par Me de Lenida, avec le doctrinal de la mort par Josse Clitove, octavo, parch., Paris.

Compendium vocabularii theologici scolastici Joannis Altestaig[2], in octavo, parch., Paris.

Innocentii tertii de officio missæ, in quarto, parch. vieil.

Augustinus, de virtute psalmorum et de vita omnium philosophorum et poetarum cum sententiis aureis eorumdem, in quarto, vieil parch., Paris.

Aureum opus moralium Jacobi Almani, in quarto, cuir rouge, Paris.

Le Promptuaire des conciles de l'Eglise par Jehan le Maire, in octa., parch., Paris.

La nativité, vie, passion et mort de nostre Seigneur avec les figures, in octa., parch. vieil, Paris.

Les dévotes consolations de l'affligée par messire Jehan de Lasselve, in octa., parch., Rouen.

Pauli Epistolæ cum annotatiunculis, in octa., cuir rouge, Paris.

Dieta salutis à beato Bonaventura emendatum, in quarto, cuir rouge, Paris.

1. Nicolas de Montreux, sous le nom d'Olenix du Montsacré, est un gentilhomme du Maine. Cet ouvrage a été imprimé à *Paris, chez Gilles Beys*, 1587.

2. Jean d'Altensteig, tel est son véritable nom.

Ozorius [Orosius], de vera sapientia, in quarto, parchemin, Cologne.

La vie du bien heureux père Philippe Nerio, florentin, in quarto, parchemin, Paris.

Dedicatio Colomnæ Cochlidis Trajani, avec la figure de la colomne et vallis (?) en blanc, in fol., Romæ.

Quatre tomes des prédications de Grenade, reliés sans couverture.

La Guide des Pescheurs de Grenade, in octavo, couvert de velours gris brun, Reims[1].

Actii Sinceri Sannazarii de partu Virginis, in octavo, parch.

Psalterium paraphraseon illustrium authore Suogdundano, in octavo, cuir rouge, Paris.

Jodoci Clicthovæi theologici Parisiensis, de vita et moribus sacerdotum, in octa., Paris, parch.

Hebrea, Caldea, Greca et latina nomina virorum, mulierum, populorum, idolorum, urbium, etc., quæ in bibliis leguntur, in quarto, cuir rouge, Paris.

Lactantius Firmianus, in octa., cuir noir, Lyon.

Traitté de l'erreur vieil et renouvelé des predestinés, in octavo, cuir rouge, Rouen.

De doctrina moriendi opusculum, Paris, in octa., cuir noir.

Heures de Nostre Dame à l'usage de Reims, Troye, in octa., cuir noir[2].

Tractatus misteriorum missæ Francisci Titelmani, in octa., cuir noir, Lyon.

Meditationes pietatis amatorum, in octa., cuir noir, Paris.

Beati Pauli Epistolæ, in octa., cuir noir.

Scopus biblicus novi et veteris testamenti, authore Alberto Novi Campiario, in octavo, cuir noir, Anvers.

Prières ecclesiastiques fort devotes, in octa., cuir noir, Lyon.

Summa conciliorum et pontificum a Petro usque ad Julium tertium, per Bartholomeum Carrensem, in quarto, cuir rouge, Paris.

Methodus confessionis, in octa., cuir rouge, Paris.

Novum testamentum græcum, in quarto, cuir noir, Paris.

Enchiridion psalmorum, Lion, octa., cuir noir.

Enchiridion psalmorum, de cuir rouge, Paris.

Paraphrasis psalmorum Davidis a Buchanano, cuir noir, Paris, in octa.

Le psaultier de David latin françois, in octavo, cuir noir, Paris.

1. Ouvrage de N. Colin, cité dans la notice biographique. C'était un exemplaire d'auteur relié en velours.

2. Livre de liturgie rémoise probablement très rare, que ne possède pas la Bibliothèque de Reims.

Epitome singularum sententiarum libri primi, authore Arnoldo Vezatiensi, in octa, cuir noir, Paris.

Figuræ bibliæ per Anthonium Rampelog[1], in quarto, cuir rouge, Lion.

Breve totius theologicæ veritatis compendium, in octa., cuir rouge, Paris.

Summa Caietani, in quarto, cuir rouge, Lyon.

Libellus predicationum Joannis Fere, in octa., cuir rouge, Lyon[2].

Le mémorial de la vie chrestienne de Grenade, in octa., parch., Reims, 1re partie.

Seconde partie dudit memorial, in octa., cuir rouge, Reims[3].

Rationale divinorum officiorum, in fol., cuir rouge, Lyon.

Moralia Hieronimi ab Angesto, in quarto, cuir rouge, Paris.

Gemma predicantium, authore Nicolao Denise, in quarto, cuir rouge, Paris.

Postillæ maiores epistolarum et Evangeliorum dominicalium, in quarto, cuir rouge, Paris.

Regulæ approbatæ, cuir rouge, Paris, in quarto.

Ludovicus Mondellus, in fol., cuir vert.

Psalmi, proverbia Salomonis, Ecclesiastes, Canticum Canticorum, cum brevibus ex hebræo annotationibus, in folio, cuir, Paris.

Epistolæ et varii tractatus Pii secundi, in fol., cuir, Lyon.

Heraclides Alexandrinus, Bithiniæ episcopus, in fol., cuir.

Sacerdotale vulgo Manuale seu agenda Remens., in fol., cuir noir, Reims[4].

Cassiodori senatoris viri, de regimine ecclesiæ primitivæ historica, in fol., cuir.

Eusebii historia ecclesiastica, in fol., cuir.

Gregorii magni moralia, in fol., cuir.

Focarium penitentiale, in fol., cuir.

Sermones quadragesimales fratris Joannis Grisch, in fol., cuir, Paris[5].

1. Le nom de cet auteur est : *Fr. Antonius Ampigolius, alias de Rampegolis.* — Ici, comme bien ailleurs, le scribe aura estropié inconsciemment l'orthographe des noms propres.

2. Jean Fère, prédicateur assez célèbre, dont Bacquenois imprima à Reims le *Livre des précations*, en 1555, in-8°. (*Bibliothèque de Reims.*)

3. Œuvres de N. Colin. Ouvrages indiqués dans la notice préliminaire.

4. Publié à Reims par Jean de Foigny, 1585, in-4°. (*Bibliothèque de Reims.*)

5. *Jean Gritsch,* docteur franciscain ; son *Quadragesimale* fut imprimé en 1489, à Lyon, in-4°. *Catal. des Incunables de la Bibl. de Reims,* 1889, p. 47.

Unio dissidentium, libellus ecclesiæ doctoribus necessarius, in quarto, cuir.

Enarrationes evangeliorum dominicalium et quadragesimalium per D. Thomam de Aquino selectæ, in quarto, cuir noir, Paris.

Collectanea Petri Longobardi, magistri sententiarum, in Epistolas divi Pauli, in quarto, noir, Paris.

Homiliæ doctissimi viri Joannis Eckii adversus hereticos, in quarto, cuir noir, Paris.

Anthonii Broickemi a Konincrstein in quatuor evangeliorum enarrationes, Paris, in quarto, cuir noir.

Biblia sacra, couvert de marroquin vert, feuillage doré, in quarto, Anvers.

Joannis Tanterii[1], de vita et passione domini nostri Jesu Christi, nec non exercitia Nicolai Eschii, in quarto, cuir noir, Cologne.

Anthonii Broickemi ut supra, pars secunda, idem, cuir rouge, Paris, in quarto.

In sacrosanctum Christi secundum Joannem Evangelium enarrationes per Joannem Ferum, in quarto, cuir rouge, Antuerpiæ.

Divi Chrisostomi in Evangelium sancti Joannis commentarii, cuir vert, in quarto, Paris.

Jodoci Clicthovei doctoris sermonum, tomus posterior sanctorum vitam continens, in quarto, cuir noir, Paris.

Mathirologia[2] hereticorum per Georgium Ederum, in quarto, cuir rouge, Ingolstat.

Clarissimi doctoris Jacobi Almani lectura super Scotum, in quarto, cuir noir, Paris.

Paraphrastica elucidatio in evangelia apostolorum Mathei et Joannis, authore Francisco Titelmano, in quarto, cuir rouge, Lyon.

Ecclesiastica Erasmi, in quarto, cuir rouge, Lion.

Philbertus Areschi in epistolas divi Pauli ad Romanos, in quarto, Paris, cuir rouge.

Paraphrasis in epistolas divi Pauli per Titelmanum, in quarto, Anvers, cuir.

Conciones sanctorum quæ in Ecclesia habentur, authore Ludovico Granatensi, in quarto, cuir rouge, Anvers.

Epistolæ Pauli et aliorum apostolorum, in quarto, cuir.

Thomæ a Campis opera, in quarto, cuir noir, Anvers.

Epitome annotationum Erasmi in novum testamentum, in quarto, cuir noir, Anvers.

Collectanea moralis philosophiæ per Ludovicum Granatensem, in quarto, cuir rouge, Paris.

1. On peut lire aussi *Tarterii*, d'où le nom français *Tartier*.

2. Probablement pour *Martyrologia*.

Homiliæ in sacrosancta cruce misteria, passione et resurrectione Domini, per Thomam Beauxamis, in quarto, cuir noir, Paris[1].

De fide et simbolo libri quatuor, authore Thoma Beauxamis, in quarto, cuir rouge, Paris.

Divi Aurelii, de doctrina christiana libri quatuor, in quarto, cuir noir.

Homiliæ in omnia evangelia quæ leguntur per Quadragesimam. authore Thoma de Beauxamis, in quarto, cuir noir, Paris.

Silva locorum communium per Ludovicum Granatensem, cuir rouge, Paris, in quarto.

Divi Joannis Chrisostomi homiliæ, in quarto, cuir rouge, Paris.

Les deux tomes en deux livres des vies, faitz des sainctz et sainctes du vieil et nouveau Testament, in quarto, cuir rouge, Paris.

Enchiridion sive manuale confessariorum et penitent. authore Martino Azpicuetta, in quarto, cuir rouge, Lyon.

Petrus de Soto, de institutione sacerdotum, in quarto, cuir rouge, Lion.

La doctrine spirituelle de l'excellente vierge S[te] Katherine de Siene, in quarto, cuir rouge, Paris.

Deux paires de brevieres, couvert de cuir doré, usage de Reims, avec trois marques, in quarto, Reims[2].

Deffense de la vérité de la Religion catholique par Gilbert de Coiffier, in fol., cuir rouge, Paris.

Lexicon theologicum, authore Joanne Alvostaich, in fol., cuir rouge, Lyon.

Isidorus grecolatinus, Isidori greco latini Epistolæ, in fol., cuir rouge, Paris.

Durandus in magistrum sententiarum, in fol., cuir rouge, Lyon.

Institutiones theologicæ Joannis Vigierii, in fol., cuir noir, Paris.

Alphonsius de Castro adversus hereticos, in fol., cuir rouge, Paris.

Palladii divi Evagri discipuli Lansiaca, in fol., parchemin, Paris.

Prolegomena ad sinodi provincialis celebrationem, in fol., parch.

Esopi fabulæ et vita græce, in fol., parch., Paris.

Senece naturalium questionum, in quarto, parchemin, Paris.

1. *Thomas Beauxamis*, théologien de l'ordre des Carmes, mort à Paris en 1589. Il fut curé de Saint-Paul à Paris, et opposé à la Ligue. Ses ouvrages latins ne sont pas indiqués par Brunet, ni par Graesse.

2. Il s'agit probablement ici d'un bréviaire, aujourd'hui introuvable, que l Chapitre de Reims fit imprimer par N. Bacquenois, en 1557. Le cardinal de Lorraine fit aussi imprimer, par Th. Vivian, à Paris, en 1543, un bréviaire de Reims, dont la bibliothèque de cette ville ne possède pas d'exemplaire. Il est cité dans la *Bibliotheca Telleriana*, 1693, p. 211.

Authores cum suis commentis, scilicet Catonis Theodori et Eglo-rii (?) et aliorum, in fol., parchemin.

Simmachus, in fol., parchemin, Paris.

Theatrum crudelitatis hereticorum nostri temporis, cum figuris, Antuerp., in fol.

Plauti comediæ viginti unum, in quarto, parch , Baasle.

Terentii Comediæ, in quarto, parch.

Poësie d'Estienne Forcadel, in quarto, parch., Lyon.

Les œuvres poëtiques de Claude Thurin, Dijonnois, in quarto, parch., Paris.

Les tragédies de Anthoine de Monchrestien, in quarto, parch., Rouen.

Le théâtre du monde de Pierre Boisteau, dict Launois, in quarto, parch., Paris.

Amoureux repos de Guillaume des Autelz, in quarto, parchem , Lyon[1].

Philosophie d'amour de Me Léon Hebreu, in quarto, parch., Lyon.

Lucii Ennei Senece, de tranquillitate vitæ libri duo, in quarto, parch., Lyon.

Les souspirs d'Olivier de Magni, in quarto, parch. vieil, Paris.

Œuvres poëtiques de Mellin de St Gelays, in quarto, parch., Lyon.

Recherche du souverain contentement de l'homme par Hotman, in quarto, parch., Paris.

La Colombière et Maison rustique de Philbert Egemond, in quarto., parch., Paris.

Nouvel continuation des amours de Ronsard, quarto, parch., Paris.

Dictionnaire des rithmes françoises par Me Jehan Le Febvre, in quarto, parch., Paris.

Discours de l'abominable vie du milord Lecestre, couvert de papier rouge, in quarto.

La mort de la Royne d'Escosse, douarière de France, in quarto, papier violet.

Raison et gouvernement de l'estat de Jehan Boteri, françois et italien, in quarto, parch., Paris.

Titi Livii Pataviensis prima, tertia, quarta et quinta decas, en quatre vol., in quarto, cuir blanc.

Du droict de la Royne d'Escosse et de son filz Jaques au Royaume d'Angleterre, in quarto, parch., Rouen.

1. *Guillaume des Autels*, poëte français, 1529-1576. L'ouvrage de lui, cité ici, a paru à Lyon, en 1551, in-8o.

Tragecomédie intitulé : Le pasteur fidel, du manuscript du deffunct et par luy traduict, cuir noir, in quarto[1].

Un aultre manuscript semblable au précédent et de mesme reliure.

Les œuvres françoises de Joachim du Bellays, in quarto, parch., Rouen.

Ung aultre manuscript de la tragecomédie comme dessus escript du deffunct, parch., in quarto.

Le bergier fidel, in octa., parch., Paris.

La seconde et troiziesme partye de la Diane de Montemayor, in octa., parch., Tours[2].

Six chants des vertuz du sieur de Trelong, in quarto, parch., Paris.

Le printemps d'hiver, in octa., parch., Paris.

Les amours de Clitiphon et Leucippe, in octa., parch., Lyon.

L'histoire du prince Erastus, filz de Diocletian, in octa., parch., Paris.

Les premières Œuvres de Philippe des Portes, in quarto, parch., Paris.

Flores Epigrammatum ex optimis author. excerpti per Leodeguinum à Quercu, in octa., parch., Paris.

Pub. Ovidii Nasonis heroïdum Epistolæ, in octa., parch., Paris.

Phedri, Augusti liberti, fabularum Esopicarum libri quinque, in octa., parch., Augustibonæ Tricasim[3].

Omnes Georgii Macropedii fabulæ comicæ, in quarto, parch., Ultrajecti.

Les œuvres du sieur du Bartas, in octa., parch., Paris[4].

Les trois livres des méthéores avec aucunes œuvres poëtiques, in quarto, parch., Paris.

Les œuvres poëtiques d'Amadis Jamin, in quarto, parch., Paris.

Les œuvres du sieur de la Roq, in quarto, parch., Paris.

L'idé de la république de François Beroalde, in octa., parch., Paris.

Des saines affections, in octa., parch., Lyon.

La démonomanie de Bodin, in quarto, parch., Paris.

1. Il s'agit ici d'une œuvre inédite de Nicolas Colin, qu'il avait recopiée trois fois, comme l'indiquent les deux autres titres analogues cités ci-dessous.

2. La seconde partie de la *Diane* a eu pour auteur Alonzo Derez, et a paru vers 1564 ; la troisième partie a été écrite par Gil Polo, et vit le jour à la même époque. *Manuel du Libraire*, t. IV, col. 787.

3. Troyes.

4. *Guillaume de Salluste, sieur du Bartas*, 1544-1590.

Joannis Baptistæ Egnatii illustrium virorum Venete civitatis, in octa., parch., Paris.

Les cinq tomes de Ronsart, en cinq livres, de velin doré, in quarto, Paris.

Pindari opera græca et latina, in quarto, parch., Anvers.

Le livre du nouveau Tristan, in octavo, parch., Lion.

Les lettres d'Estienne Pasquier, in quarto, parch., Lyon.

Imitations tirées du latin de Jehan de Bonnefons, avec aultres amours et meslanges poëtiques, in quarto, parch., Tours.

Seconde partie des Muses françoises ralliez de divers pars, in quarto, parch., Paris.

Linguæ gallicæ institutio per J. Pilotum Barrensem, in octavo parch., Lyon.

De l'heur et malheur du mariage par Jehan Marconville, in octavo, parch., Lyon.

Le second et dernier livres des facétieuses nuictées de Jehan Straparole, in quarto, parch., Lion.

Epitetorum Joannis Textoris, in quarto, parch., Paris.

Instruction de toutes manières de guerroyer par George Vivien, in octavo, parch., Anvers[1].

Joannis Ravisii Textoris dialogi et Epigrammata, in octavo, parch., Paris.

Planche de l'immortalité de l'âme par Guillaume Dontian, in octa., parch., Lyon.

Diverses leçons de Pierre de Messy[2], in octa., parch., Paris.

Francisci Petrarchæ, poetæ oratorisque clarissimi, de remediis utriusque fortunæ libri duo, in octa., parchem., Paris.

Les Promenades printanières, in octav., parch., Paris.

Xenophontis opera, tomus secundus, in quarto, parch., doré, Lyon.

Philostrati Lemnii senioris historie de vita Appollonii Thianæi libri octo, Rinnuccino interprete, in octa., parch., Paris.

Maximi Tirii philosophi platonici sermones de græca in latinam linguam versi, Cosmo Paccio interprete, in octa., parch., Paris.

La Celestine fidellement repurgé par Laverdin, in octavo, parch., Paris.

Les six Comedyes de Terence, corrigées par Muret, in quarto, parch., Paris.

Caï Crispi Salustii, de L. Sergii Catilinæ conjuratione ac bello Jugurtino, in octa., parch., Paris.

1. Livre édité en 1563.

2. Pierre Messie, *Pedro Mexia*, ou Messia, traduction française par Claude Gruger, Paris, 1554.

Historiarum illustriorum rerum memorabilium libellus, auth. S[t] Fleur, in octa., parch., Lyon.

Baptiste Platine de Cremone, de l'honeste volupté, in octa., parch., Lyon.

Le livre du monde faict par Aristote et envoyé à Alexandre, in octa., parch. vieil, Rouen.

Magistri Anthonii Mureti orationes, in octa., parch., Paris.

Aristotelis sententiæ, in octa., parch., Paris.

Naphsi Philelolai, authoris Græci, præcepta, avec la civilité puérile, à Lion, in octa., parch.

Recueil de toutes les chansons tant amoureuses que rustiques, in quarto, parch., Paris.

La description philosophale, forme et manière des bestes tant privées que sauvages, avec le sens moral sur leur naturel, in octa., parch., Paris.

Ovide, de l'art d'aymer, in octavo, parch., Paris.

Tresor des sentences dorées avec le bouquet de philosophie, par Gabriel Meurier, in octa., vieil parch., Paris.

Divi Basilii, archiepiscopi Cesariensis, orationes in hexameron, in octa., parch. vieil, Paris.

Plusieurs traitez par aucuns nouveaux poëtes du différend de Sagond (*sic*) Marot avec La Hutrie avec le dieu Gard dudit Marot, in octa., cuir noir.

La rithme et poésie de dame Pernette Guillet, avec le triomphe des muses sur l'amour, in octa., parch., Paris.

Ung dictionnaire des langues flamande, francoise, hespagnol et italienne, de long, parch., Anvers.

Georgii Fabrici, de re poetica, in octa., parch., Anvers.

Trésor des recueilles des chansons nouvelles, in octa., parch. vieil, Rouen.

Les amantz de sience ou les femmes font mieux l'amour que les filles et les vefves, par François de Lombicourt, parch., in quarto, Paris.

Memorabilium Gaudentii Merulæ Novariensis, in quarto, parch., Lion.

Ludovici Celii Rhodigini lectionum antiquarum, tomus primus. Tomus secundus, tomus tertius, in quarto, parch., Lyon.

Instruction de toutes manières de guerroyer de messire Philippe, duc de Cleve, in octa., parch., Paris.

Histoire pastoralle et boscagère des amour de Daphnis et Cloé, in octa., parch., Paris.

Les affections de divers amantz de Parthonius Nicæe[1], in quarto, parch., Paris.

1. Le véritable nom de cet auteur est *Parthenius Nicœensis*.

Les apresdisnez du sieur de Cholières, in quarto, parch., Paris.

Les Epistres de Phalaris, tiran de Agrigention en Sicille, in quarto, parch., Paris.

Les neuf matinées du sieur de Cholières, in quarto., parch., Paris.

Athenei dipnosphistarum *(sic)* sive bene sapientium, in quarto, parch., Lyon[1].

Nouvelle guide des chemins pour aller et venir par le royaume de France, in octa., parch., Paris.

Les deux livres de la constance de Lipsius, in quarto, parch., Tours.

Les amours d'Euriale et Lucresse Sienois, in quarto, parch., Paris.

Teocriti Ciracusani genus ac vita, in octa., parch. vieil.

Concordata inter Leonem decimum et Franciscum primum, regem Franciæ, in octa., parch., Paris.

Les ruzes et finesses de Ragot, capitaine des Gueux, in octa, parch., Paris.

Les amours de Clitiphon et Leucippe par Statius Alexander, in quarto, parchemin vieil, Paris.

La parfaicte méthode pour entendre l'espagnol, in quarto, parch., Paris.

Les œuvres de Mre Guillaume Coquillard, official de Reims, in quarto, parch., Paris[2].

Les œuvres de Clément Marot, in quarto, cuir rouge.

Advis tres util à touttes villes et républiques pour l'élection de leurs magistratz, couvert de papier bleu, in quarto, Troye.

La division du monde contenant les déclarations des provinces, en parchemin, Paris.

Le philologue d'honeur par Claude de Cussy, in octa., cuir noir, Paris.

Epitome in prosodiam ex variis authoribus collecta Penthaleonte Vocotaloneo *(sic)*, in octa., cuir rouge, Paris[3].

1. Les *Deipnosophistes* étaient les hommes instruits qui avaient l'habitude de converser à table sur des sujets savants.

2. Les œuvres du célèbre chanoine et poëte rémois ont été publiées à Paris, en 1532, 1533, 1534, 1546, 1597, 1723 et 1857. Elles le furent à Lyon, en 1535, 1540 et 1579. Il y eut en outre des éditions sans date. *Manuel du Libraire*, t. II, col. 266-67. On trouve à la Bibliothèque de Reims la 1re édition, celle de Galiot du Pré, 1532, pet. in-8°, rarissime plaquette reliée par Beauzonnet.

3. La Bibliothèque de Reims possède un autre ouvrage de cet auteur dont le titre rectifie le véritable nom, estropié dans l'inventaire de Nicolas Colin : *Pantaleontis Bartelonœi Raverini, de Ratione quantitatis sillabariæ liber*. Voir le *Catalogue des Belles-Lettres*, 1867, t. I, n° 1193.

Divi Dionisii Carthusiani opuscula aliquot, in quarto, cuir noir, Cologne.

Histoire et vie de Marie Stuart, royne d'Escosse, par Aubert Barnestaple, in octa., parch., Paris[1].

Guidonis Juvenalis elegantiæ, in quarto, cuir noir, Cadomi.

Textus logices Bricot, in quarto, cuir rouge, Paris[2].

Jehan Marot sur les deux voiages de Genes et Venizes, in quarto, parch., Paris.

Mirabilia urbis Romæ, in octa., parch.

Les trois livres de l'Istoire des Indes, in octa., papier, Paris.

Opusculum morale Petri Reginaldi Attigniacensis, in octa., cuir rouge[3].

Une vieille dialectique, in quarto, couvert de cuir.

Bucolica Baptistæ Mantuani, in quarto, cuir noir, Anvers.

L'histoire d'Eneas Sylvius touchant les amours d'Euriales et Lucrece, in quarto, cuir rouge, Paris.

Briefve responce à certaine épistre de François Peroceli, par frere Jehan de Prœtis (?), in quarto, parch., Paris.

De civilitate morum puerilium per Erasmum Roterod. libellus, nec non Auli Persii Flacci satyræ sex, Paris., nec non Jodoci Willirici Reselliani scholia posteriora in Maronis Bucholica, Baasle. Publ. Virgilii Maronis opuscula quædam de re hortensi, Baasle, in quarto, parch., Paris.

Histoire prodigieuse de Pierre Boisteau, in quarto, parch., Paris.

La manière d'enter, semer, jardiner, etc., in octa., parch., Paris.

Francisci philosophi Epistolas, in quarto, cuir.

1. *Manuel du Libraire*, t. I, col. 660. Pièce signalée comme rare, beaucoup plus rare que l'édition originale : BARNESTAPLE, *Mària Stuarta, regina Scotiæ, hæres Angliæ, Martyr ecclesiæ, innocens à cœde Darliana, vindice Oberto Barnestapolio*. Ouvrage publié en latin, à Ingolstad, en 1588, traduit en français par Gabriel de Guttery, et imprimé, à Paris, en 1589. Sous ce titre : *L'Histoire et vie de Marie Stuart, royne d'Escosse, d'oiriere (sic) de France...*, par Robert Barnestapolius, et faicte françoise par Gabriel de Guttery, Clunisois, *Paris*, *Guill. Julien*, 1589, in-12 de XII ff. et 268 pp. — Cité comme très rare par Brunet, *Man. du Libr.*, I, 661.

2. *Questiones logicales*, par Thomas Bricot, Paris, 1494, in-4°, *Catal. des Incunables de la Bibliothèque de Reims*, 1889, p. 69.

3. Voici le titre entier de ce rarissime volume : *Petri Reginaldi, Divi Dyonisii Remensis Canonici, opusculum morale, dialogi more contextum, his sane quidem conducibile, qui, spreta mundi vanitate, paradisiaca ad gaudia pervenire cupiunt*. Paris, Josse Badius, 1529, in-8°, 123 pages non chiffrées. Voir sur cet ouvrage et son auteur, né à Attigny et en dernier lieu curé de Givry, la *Biographie ardennaise*, par l'abbé Boulliot, 1830, t. II, p. 333.

Les amours d'Hismène avec la chaste Ismine, in octa., Paris, parch.

Herodiani historiæ, Politiano interprete, in octa., cuir noir, Lyon.

Desiderii Erasmi Roterod. breves aliquot Epistolæ, in quarto, cuir noir, Paris.

Les mémoires et recherches du Tillet, in quarto, parchemin, Troye.

Valerius Maximus, in octa, parch., Venize.

Odes d'Anacréon, poëte grec, traduit en verses par R. Belleau, in octa., vélin doré, Paris[1].

Marci Tullii Ciceronis Epistolæ familiares, in octa., cuir coloré en marqueterie, Lyon.

La philosophie morale des stoïques, cuir doré, in octa., Paris.

Catulli, Tibulli, Propertii fragmenta, in octa., cuir noir, Paris.

Henrici Cornelii de vanitate scientiarum atque artium, ejusdem Epistolæ, in quarto, parchemin.

Terentius, cuir noir, in octa., Paris.

Les menuz propos et plusieurs moralitez avec les figures, in quarto, cuir rouge, Paris.

Polibius, Nicolao Perotto interprete, in octa., cuir rouge, Lyon.

Titi Livii prima, tertia, quarta et quinta decades, en trois volumes, cuir rouge, octa., Lyon.

Epistolæ familiares Ciceronis, latine et gallice, in octa.; cuir rouge, Lion.

Histoire d'Herodian en françois, in octa., cuir rouge, Paris.

Protocol de chancellerie, in octa., cuir rouge, Paris.

Antiquitatum variarum Athenei, cuir rouge, Lion, in octa.

Pausaniæ thomus secundus, in octa., cuir rouge, Lion.

Livres de Droict [2]

Emonologia qua eloquendi et disserendi ratio ad usum forensem accommodatur, auth. Jacobo Onuphalio, in octa., parch., Paris.

Mathei Gibraldi Mophei jureconsulti, de methodo studendi, in octa., parch.

Le protocolle des tabellions, notaires, greffiers et aultres pratiques de cour lay, in octa., parch., Lyon.

Institutiones juris canonici, in octa., cuir rouge, Lyon.

1. *Remy Belleau*, poëte français, 1528-1577. Ses *Odes d'Anacréon* ont paru en 1577.

2. Ce titre a été ensuite biffé, mais comme il est très exact, nous l'avons rétabli. Plus loin, on trouvera encore beaucoup d'ouvrages de jurisprudence.

Ung petit cours canon avec la grosse, in fol., couvert de cuir, Paris, en trois volumes.

Un cours civil, in fol., avec la grosse, couvert de cuir, Paris, cinq volumes.

Lazarii Baifii annotationes in legem secundam, de capt. et postliminio reversis. Il y a force figure, in folio, cuir rouge, Paris[1].

Le grand Coustumier de France ou instruction de pratique, in fol., cuir, Paris.

Practica Joannis de Ferrariis, in fol., cuir.

Concordata inter domnum papam Leonem decimum et dominum Franciscum, Franciæ Regem, nec non Rebuffi interpretatio et ejusdem tractatus de pacificis possessoribus.

Institutiones imperiales juris civilis cum glossa, in fol., cuir, Paris.

Livres de Médecine

Divi Hypocratis Coi Aphorismorum paraphrases poeticæ, authore Petro Bellangero, in octa., parch., Paris.

Méthode ou briefve Introduction pour parvenir à la cognoissance de la vraye et solide médecine, de Fuscius[2], in octa., parch., Lyon.

Higiena, id est de sanctitate *(sic)* tuenda, auth. Thimoteo Brighto, in octa., parchemin, Francfort.

Traicté de l'entretenement de santé de Prosper Calanius, in octa., parch., Rouen.

Le sommaire de toute la chirurgie, contenant six livres de Me Estienne Gormelin, parch., in quarto, Paris.

Aphorismi Hypocratis grece et latine, una cum Galeni commentariis, Leoniceno Vincentino interprete, in quarto, cuir rouge, Paris.

Alexis Piedmontois, in quarto, cuir rouge, Paris.

Plantarum effigies à Leonartho Fuscio, cum quinque diversis linguis redditæ, in octa., cuir rouge, Lyon.

Plusieurs Livres de Pourtraiture[3]

Ung grand livre couvert de veaux noir, avec six attaches de ruban noir, figuré en figures de tailles doulces diverses, montant six vingtz.

Un aultre en long volume couvert de veaux noir, où sont figurées plusieurs images en tailles doulces en nombre de cent soixante et ung feuillet.

1. Il s'agit ici d'un commentaire sur la loi *De captivis et postliminio, et redemptis ab hostibus.* (Digestorum liber XLIX, titulis XV). 1536, in-4°.

2. Leonarthus Fuchsius.

3. Cette portion de la Bibliothèque de N. Colin est des plus riches en œuvres d'art, malheureusement les titres y sont trop peu explicites.

Ung livre couvert de mouton contenant quatre vingtz dix feuilletz, où il y a plusieurs figures.

Un aultre contenant quarente cinq feuilletz couvert de parchemin, où il y a plusieurs figures en taille doulce.

Un aultre en petit volume couvert de parchemin, contenant cinquante ung feuillet, où sont plusieurs figures.

Ung aultre grand livre couvert de parchemin, contenant soixante six feuilletz, où sont plusieurs figures en taille doulce de plusieurs nations, peinct et enluminez.

Ung aultre grand livre couvert de veaux rouge dorée, contenant soixante et cinq feuillets, où sont plusieurs figures.

Ung aultre livre couvert de veaux noir avec une ovalle dorée par le milieux, contenant deux cens cinq feuilletz où sont plusieurs figures de taille doulce.

Ung aultre petit livre long couvert de veaux noir, où il y a plusieurs figures en taille doulce, contenant cent quatre vingtz dix feuilletz.

Ung petit livre couvert de veaux rouge doré par les couverseaux, où sont plusieurs petittes figures enluminez tant oiseaux que poissons, feuillet soixante et quatre.

Un aultre petit livre couvert de marroquin rouge, intitulé : Abrégé de l'histoire du viscomte et duc de Milan, où il y a plusieurs figures.

Ung aultre livre couvert de parchemin, où sont plusieurs figures en taille doulce contenant six vingtz feuilletz.

Ung aultre grand livre couvert de parchemin, où il y a plusieurs figures de taille doulce, contenant soixante et seize feuilletz.

Une petitte liasse en plusieurs portraitz en taille doulce, en long, en papier, contenant quarente quatre feuilletz.

Plusieurs portraitz et figures faitz en cartes, en feuille, montant à quarente.

Deux petitz portraictz de parchemin enluminez, où est depeinct Monsr le Cardinal de Lorraine et ses armoiries[1].

Ung petit livre couvert de parchemin, où il y a plusieurs figures non taille doulce, montant à cent trente cinq feuilletz.

Ung aultre livre couvert de parchemin, où il y a plusieurs figures non en taille doulce.

Livre de prospective de Jehan Cousin, imprimé à Paris, in fol[2].

Planc et portraitz de plusieurs villes et forteresse, imprimé à Lyon, in fol.

1. Ce précieux portrait ne se retrouve nulle part à Reims à notre connaissance.

2. *Jean Cousin*, le célèbre peintre né près de Sens, 1501-1590. Son *Livre de perspective* parut à Paris, en 1560.

Livre de artificiali prospectiva, in fol.

Livre premier de l'architecture de Sebastien Serlio, Boulonnois, in fol.

Premier livre d'architecture de Marc Vitruve Pollion à Cæsar Auguste, en grand volume couvert de parchemin.

Epitome theatri Ortelliani.

Ung petit livre où il y a plusieurs figures petittes [1].

AULTRES LIVRES

Onuphrius Euvinius[2], in fol., Venize, en deux tomes couvert de parch.

Concordances de la bible, couvert de veau noir, in fol.

Practica maior Joannis Michaelis Savanarolle, medici Patavini, couvert de veau noir, in fol.

Les Adages d'Erasme, couvert de veau rouge, in fol.

Les Eloges... [3], latin, couvert de veau rouge.

Commentaires sur les quatres Evangélistes, latine, d'autheur incertain, couvert de cuir noir, in fol.

Medicinæ utriusque sintaxes, Baasle, parch., in fol., couvert de planche, in fol.

Institution de la religion chrestienne, en latin, couvert de parchemin, Paris, in fol.

Œconomia bibliorum, Cologne, parchemin.

Commentaire de Cocleus contre Luther, cuir noir [4].

Partye des œuvres de Gallian. Baasle, cuir vert.

Julii Pollucis onomasticum, Baasle, cuir noir.

Les œuvres de Petrarque, latin, in fol.

De viris illustribus ordinis Predicatorum, couvert de parch.

Platine, en latin, in fol., couvert de cuir rouge.

1. L'inventaire ne cite pas le monument antique avec figures et inscription de l'époque romaine relative à Mercure, qui devrait se trouver encastré dans la muraille de la maison de N. Colin. Gruter fait mention de ce monument dans ses *Inscriptiones antiquæ*, édition d'Amsterdam, 1707, t. I, p. L, n° 9, en ces termes : *Rhemis ex ædibus V. C. Colini, sed repertum apud Lingones..., e schedis Roussali Gruterus.* — La même inscription est signalée dans le recueil d'Orelli, *Inscriptionum latinarum collectio*, édition de 1856, n° 5907, comme se trouvant à Paris. — Mais il est très vraisemblable de supposer que ce texte trouvé à Langres avait été recueilli à Reims par N. Colin, ainsi que l'admet M. Ch. Loriquet, *Reims pendant la domination romaine*, 1860, p. 36.

2. Nom estropié, pour *Pauvinius*.

3. Le reste du titre laissé en blanc.

4. *Jean Cochlée, Coclœus*, théologien allemand, fougueux adversaire de Luther, 1479-1552. Ses *Commentaria de actis et scriptis M. Lutheri* virent le jour en 1549, in-f°. Voir Graesse, *Trésor des Livres rares*, t. II, p. 206.

Les œuvres de Pline en latin, Paris, cuir rouge.

Partye des œuvres de Stapleton, Anglois, de veau rouge.

Histoire de la vie, mort et passion des sainctz, rouge, in fol.

Les œuvres de Sénèque en latin, in fol., couvert de veau rouge.

Ung livre de Gerson en vieille impression, couvert de bois[1].

Les œuvres de Cusa, en latin.

Joannes Ganneus (Ganveus?), sur les quatres Evangélistes, couvert de veau rouge.

Les proprietez des choses, vieil impression, couvert de cuir.

Hierusalem vetustissima, impression de Franquefort, couvert de parchemin.

Histoire de Mathieu, in fol., couvert de parch., Paris.

Œuvres de Solac, évesque de la Gore, couvert de planche.

Lucresse, avec les commentaires.

Fernellus, couvert de parch., à Paris.

Cantica canticorum, en parch., Paris.

Le triomphe de Pétrarque, commenté.

Histoire de dom Forian de Graca.

Histoire de Primaleon de Grèce, couvert de parchemin.

Pratique judiciaire, parchemin.

Fasciculus rerum expetendarum, parch.

Croniques et annales de France, de Belleforest, cuir rouge.

Theophilacti episcopi, sur les quatres Evangélistes, cuir noir.

Plinii Epistolæ cum commento, cuir vert.

La suitte de l'Académye françoise, parchemin.

Rapsodiæ historiarum, parchemin.

In sacrosanctum Jesu Christi evangelium, Mayence, cuir noir.

Les comédies de Térence commentées, latines, Paris, cuir noir.

Ovidii Nasonis Metamorphoseos, vieille impression.

Cornucopiæ domni Nicolai Perotte, couvert de bois.

Novus orbis regionum, Baasle, cuir noir.

Histoire de l'estat et succez de l'église, de Dupreau, en deux tomes, de veau noir.

Stemmatum Lotharingiæ ac Barri ducum tomi septem, de Desrozieres, impression de Paris, noir.

Histoire de Paul Jove, veau noir.

Summa fratris Anthonii de Florentia, en vielle impression.

De civitate Dei Sancti Augustini, en vieille impression.

Cato cum commentario, manuscriptus, couvert de bois.

1. Incunable probablement, trop insuffisamment désigné pour en découvrir le titre.

Histoire de Portugal, Paris, parchemin.

La police de l'art et science de médecine, Paris, parch.

In obitum serenissimi Francisci à Lotharingia, Reims, parch[1].

Joannis Fernelii Ambian., Lyon, parchem.

Medicinæ herbanæ libri duo, couvert de cuir vert.

Hipocratis Coi medicorum omnium sive Controversia, Baasle, parchemin.

Galeni de marcor. *(sic)* libellus, Paris, cuir noir.

Conservation de santé, Paris, veau rouge.

Méthode curative, Rouen, veau noir.

Aurelii Cornelii Celsi, de re medica, Lyon, veau rouge.

Galeni Pergameni ars medica, Lyon, noir.

Epitome medices summa, Paris.

De servandis totius humani corporis, Paris, couvert de veau.

La chirurgie militaire, Lyon, Parch.

Des divers travaux et enfantemens des femmes, Paris, parchemin.

Le benefice commun de tout le monde, Paris, parchemin.

L'embellissement de la face et conservation du corps, Paris.

Marbodai Galli Coenomanensis, parch.

Claudii Galleni Coi medicorum, Lyon.

L'entretenement de vye par Jehan Guerot.

Les fleurs du grand guidon, Lyon, parch.

La propriété et vertu des eaues et herbes, Paris, parch.

Darcaudan, docteur et scavant, Rouen.

Claudii Galleni, de alimentorum facultatibus.

Prédications de Grenade, couvert de parch., de la traduction du deffunct[2].

(*A suivre.*) H. Jadart.

1. La Bibliothèque de Reims ne possède pas cette pièce imprimée à Reims, mais on y trouve, sous le même titre, une composition de Léger Duchesne, imprimée à Paris, chez Thomas Richard, en 1563. *Catal. des Belles-Lettres*, 1867, t. I, p. 410.

2. Suivent les exemplaires d'auteur, quelques-uns reliés avec soin.

Catalogue des Pièces manuscrites*

COMPOSANT LA COLLECTION DITE

TOPOGRAPHIE DE CHAMPAGNE

A LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE



CXII. — *Mélanges historiques.* Extraits de divers auteurs sur les Gaules. — Diverses pièces concernant les Rois de France. — Pairs de France, grands officiers de la couronne, etc. — Mémoire sur les duchez et pairries (1627), etc. — Tablettes chronologiques de divers historiens.

CXIII. — *Id.* Mss. de La Ravalière et imprimés : articles du *Mercure* composés ou annotés par lui, etc. — Opinion nouvelle sur l'origine des trois maisons royales de France. — Remarques sur la dispersion des premières familles françaises dans une partie de la Gaule. — Partage de la monarchie. — Associations à la royauté. — Exclusion des femmes. — Rois de France : origines de divers titres et formules. — Domaine et finances sous Philippe Auguste. — Notes diverses.

CXIV. — *Id.* Mœurs, usages, coutumes des Français sous les deux premières races, etc.

CXV. — *Recueils chronologiques.* Notes diverses (v^e^ au xve siècle) rangées chronologiquement (depuis un mémoire sur saint Remy) et prises dans divers auteurs.

CXVI. — *Id.* Extraits de l'histoire latine de D. Marlot (v^e^-xvie siècles) (avec index détaillé). — Extraits concernant l'histoire des Francs en Gaule (avec index détaillé). — Documents divers. — Copies de chartes extraites du cartulaire de Saint-Nicaise de Reims (1114-1380). — Chronologie de l'histoire de Champagne de 450 à 1584.

CXVII. — *Mémoires et extraits.* Projet d'histoire de Champagne par D. Rousseau. — Notes du même sur la Champagne, etc. — Extrait de l'histoire manuscrite de l'abbaye de Saint-Pierre de Lagny-sur-Marne par D. de Changy, etc.

CXVIII. — *Id.* Mémoires et extraits de Baugier. — Deux copies d'un mémoire incomplet sur la Champagne (sans nom d'auteur).

CXIX. — Notes de La Ravalière et de Lacour sur la Champagne : Cartes, élections, mémoires. — Gouvernement, généralité, dignités

* Voir page 210, tome IV de la *Revue de Champagne*.

féodales, etc. — Grands officiers de Champagne : Extrait par La Ravalière du nobiliaire de Caumartin dont 2 vol. sont imprimés (1674) et le 3e manuscrit.

CXX. — Revenus de la comté de Champagne : extrait d'un manuscrit de Saint-Corneille de Compiègne, intitulé : Epitome historiarum regum Galliæ usque ad Ludovicum VIII, etc. — Domaine du Roi. — Domaines conservés dans la généralité. — Nombreux actes. — Recette et dépense du domaine de Troyes (fin du xve siècle). — Documents imprimés pour le terrier de la généralité. — Lettre de M. Le Peletier de Beaupré aux officiers du Présidial de Troyes (7 août 1736).

CXXI. — Biographie générale de Champagne (A à V). Gravure représentant Nicolas Bergier. — Vie d'Edme Bouchardon (impr. 1762), etc. — Oraison funèbre de Mgr Nicolas Colbert, évêque d'Auxerre, prononcée en l'église de l'abbaye de Sainte-Claire de Reims, le 7 octobre 1676, par le P. Dom Claude Bretagne, prieur de l'abbaye de Saint-Remy de Reims, etc. — Supplément à la biographie générale de Champagne.

CXXII. — Biographie générale de Champagne par diocèse et par ville (depuis le mot *Auxerre* jusqu'au mot *Saints du diocèse de Troyes*). — Prologus in vitam et devotionem corporis sancti Frodoberti (poème du Cabinet de Grosley, etc.).

CXXIII. — Blasons et généalogies : ordonnance du roi Louis pour les nobles de Champagne (1315). — Réponses des habitans et communautez de Troyes aux contredits et objections des nobles sur le fait des coutumes du bailliage de cette ville (1507), etc. — Sommaires des généalogies de Caumartin. — *Noblesse utérine :* Travaux de M. de La Ravalière : lettre de Grosley consultant La Ravalière sur ce sujet (1er septembre 1749). — Mémoire de La Ravalière en réponse (26 septembre 1749). — Lettre du même au *Journal des Savants* sur ce sujet (20 juillet 1753). — Lettre de M. d'Argenson sur la recherche des francs-fiefs (13 décembre 1694). — Généalogies A à D de familles nombreuses surtout originaires de Champagne (diocèses de Troyes, Reims, etc.).

CXXIV. — *Id.* Requête du traitant de la recherche des faux nobles contre la noblesse prétendue par M. François Desmarets de Palis (fos 9 à 14), etc. — Généalogies D à V.

CXXV. — Sacres des Rois de France. — Extraits de divers historiens. — Sacres de Charles le Chauve (869) à Louis XV (1722). — Serments des Rois. — Du privilège de la ville de Reims. — Sainte-Ampoule. — Pairs de France. — Bibliographie.

CXXVI. — Calvinisme en Champagne : Remontrances au Roi par les gens de la ville de Troyes (1563). — Plaintes de l'abbé des Fontaines, prieur d'Epineuseval, comme syndic du clergé du diocèse de Châlons (1665), contre ceux de la R. P. R. — Arrêt maintenant les protestants dans la jouissance de leur temple à Vitry (1665). — Pièces imprimées. — Lettres. — Lettre des rechapez de Babylone

à ceux de leurs freres qui y sont encore. — Statuts pour les calvinistes de Sainte-Menehould. — Lettres pastorales. — Exhortations du ministre Jacquelot à Vassy.

CXXVII. — Histoire des comtes de Champagne par Levesque de La Ravalière, père, de Troyes, greffier de l'élection (1710), avec quelques notes sur Troyes.

CXXVIII. — Histoire des comtes de Champagne par R. M. Le Pelletier (copie de la main de La Ravalière). — Abrégé de la même (d'une autre main). — Autre histoire des comtes (anonyme).

CXXIX. — Comtes de Champagne et Rois de Navarre. — Extraits de divers auteurs. — Généalogies. — Mémoires. — Chroniques. — Auteurs à consulter. — Titres et preuves. — Navarre.

CXXX. — *Histoire du comté.* Projet d'une histoire du comté de Champagne par La Ravalière, en deux volumes in-4°, jusqu'à la réunion à couronne, avec preuves : ce volume s'arrête à Thibaut III (tome I).

CXXXI. — Suite (tome II).

CXXXII. — Histoire du comté de Champagne par Lévesque de La Ravalière, en 5 vol. in-f°; rédaction définitive, autographe; 1752, avec cette note : Je présentai ce sommaire à feu M. le duc d'Orléans qui s'étoit retiré dans la maison de Sainte-Geneviève et lui demandai la permission de lui dédier cette histoire : il en accepta la dédicace : sa mort qui survint peu de temps après en a empêché l'exécution.

CXXXIII, CXXXIV, CXXXV, CXXXVI. Suite (les additions et preuves sont dans les volumes 135 et 136).

CXXXVII. — Inventaire des layettes du Trésor des chartes relatives à la Champagne. — Extraits des cartulaires de Champagne.

CXXXVIII. — Inventaire des mêmes layettes.

CXXXIX. — Extraits de divers cartulaires et recueils de titres concernant la Champagne, par L. de La Ravalière (autogr.), notamment les cartulaires de Montiéramé, Pontigny, Colbertins, Cluny, Langres; extrait du registre des grands jours de Troyes. — Tables des noms : 1° du *Feoda Campaniæ;* 2° du cartulaire de la Chambre des comptes de Champagne; 3° du cartulaire de la bibliothèque du Roy, etc.

CXL, CXLI. — Indications bibliographiques concernant la Champagne (Documents manuscrits ou imprimés, mémoires et extraits).

CXLII. — Correspondance de Levesque de La Ravalière. — Neuf lettres de lui. — Lettres à lui adressées, parmi lesquelles est une série de lettres de M. Cadot, à Troyes, qui lui dit : « Monsieur et cher frère... » (Il était substitut en l'élection et avait épousé la sœur de La Ravalière). — Lettres de M[rs] Fourquet de Montimont et Gouault concernant l'histoire de Champagne. — Papiers de famille de Levesque de La Ravalière.

CXLIII. — Correspondance de DD. Jean-Baptiste Baussonnet et

Charles Taillandier (Lettres manuscrites et imprimées concernant le projet d'une histoire de Champagne par les Bénédictins de la Congrégation de Saint-Maur. Lettres de Grosley, Levesque de La Ravalière, etc.).

CXLIV à CXLIX. — Pièces relatives à diverses provinces ou localités de la France (A-V) qui se sont trouvées dans les cartons de la collection de Champagne.

CL. — Collection de 54 pièces originales (973 à 1766) relatives à différents établissements et à diverses localités du diocèse de Reims.

CLI. — Collection de 80 pièces originales (vers 1150 à 1456), relatives à différents établissements et à diverses localités du diocèse de Troyes.

CLII. — Collection de 43 chartes (depuis 886) relatives à différents établissements et diverses localités du diocèse de Langres. — Collection de onze chartes de l'abbaye de la Crête (vers 1150 à 1316).

CLIII. — Collection de 32 chartes (depuis 1238) relatives à différents établissements et à différentes localités du diocèse de Meaux. — Seize chartes relatives à la maison de Cerfroi, depuis 1238. — Dix chartes relatives au prieuré de Sainte-Foi de Coulommiers depuis 1271.

CLIV. — Pièces sur le temporel des églises paroissiales de Reims et des principaux couvents de femmes du diocèse de Reims en 1705 et 1706. — Eglise de Notre-Dame de Lirey, au diocèse de Troyes, et saint suaire de cette église. — Comptes de l'église de Troyes pour les années 1587-1589, etc. — Lettre à Lévesque de La Ravalière. — Lettre du Chapitre de Troyes à l'évêque de cette ville (impr.). — Articles concernant un chapitre d'une église cathédrale ou collégiale (impr.). — Deux copies de chartes (1232) (extraites du *Thesaurus anecdoctorum* de D. Martène, t. I, p. 968 et 971).

E. DE B.

NÉCROLOGIE

Le 7 avril ont eu lieu à Vendeuvre (Aube), les obsèques de M. Bourguignat.

Né à Brienne-le-Château, le 29 août 1829, M. J.-R. Bourguignat fit ses études au Collège de Troyes; puis, destiné par son père à la magistrature, il partit pour Paris.

Porté par ses goûts vers les études paléontologiques, il se fit inscrire au cours du savant naturaliste Alcide d'Orbigny, dont il devint le préparateur au Muséum, en 1854. Depuis cette époque, il se plongea dans les recherches scientifiques et parvint à réunir de précieuses collections. Le catalogue de ses œuvres ne compte pas moins de 80 pièces.

Jeune encore, il fut fait chevalier de la Légion d'honneur, puis reçut les palmes académiques.

Parmi ses œuvres, une seule possède un caractère d'intérêt local, c'est la *Notice sur une pierre tombale conservée en l'église de Notre-Dame de la Ville-au-Bois*; Bar-sur-Aube, imprimerie veuve Jardeaux-Ray, 1855, in-4° avec pl. chromolithographiées.

Les travaux scientifiques de M. Bourguignat portent principalement sur les découvertes qu'il fit en Algérie et dans le midi de la France.

*
* *

On annonce la mort de Mme Frank de Cazenove, née de Coursac, décédée à Avize (Marne), le 24 mars, à l'âge de 36 ans.

Toute la ville d'Avize, péniblement émue par cette fin prématurée, suivait le convoi, auquel s'étaient joints un grand nombre d'amis venus des villes environnantes témoigner de leur sympathie à la famille de Cazenove, très aimée dans toute la contrée champenoise.

*
* *

Nous avons le regret d'apprendre également la mort de Mlle Lucie de Mordant de Massiac, décédée, le 31 mars 1892, à l'âge de 57 ans, en son domicile, à Paris, des suites de l'influenza.

Cette nouvelle a causé une pénible émotion dans la région châlonnaise où le nom de Mlle de Massiac[1] était mêlé à toutes les œuvres de charité.

Le 21 avril, on célébrait à Epernay, au milieu d'une affluence considérable, les funérailles de sa sœur, Mme la comtesse Paul

1. Sur cette famille, v. *Revue de Champagne*, t. VI (1879), p. 53.

Chandon de Briailles[1], qui avait succombé le 13 avril, dans sa 61me année, aux atteintes de la même maladie.

*
* *

La comtesse de Pimodan vient d'avoir la douleur de perdre son père, le comte de Mercy-Argenteau, prince de Monglion, comte d'Ochain et de Dongelberg, qui est mort presque subitement au château d'Ochain, en Belgique, à l'âge de cinquante-deux ans.

Chef de l'une des plus anciennes maisons de Pays-Bas, le défunt comptait au nombre de ses ancêtres le célèbre ambassadeur de l'impératrice Marie-Thérèse à la cour de Louis XVI et les deux maréchaux de Mercy, dont l'un fut l'adversaire de Turenne, l'autre le glorieux vainqueur des Turcs.

Il avait épousé Mlle de Choiseul, fille du comte de Choiseul et de Mlle de Schickler. Sa fille unique a épousé, il y a six ans, le comte de Pimodan, duc romain, capitaine d'état-major, fils puîné du général marquis de Pimodan, l'héroïque défenseur de la papauté, mort glorieusement sur le champ de bataille de Castelfidardo.

*
* *

Une assistance recueillie accompagnait, le 27 avril, à Avize (Marne), le convoi de M. J.-B. Varnier, officier de l'instruction publique, professeur au Collège d'Epernay, décédé le 24, à l'âge de 63 ans. Sa perte sera vivement ressentie dans cette ville où, depuis l'année 1849, de nombreuses générations d'élèves avaient pu recueillir les fruits de sa sage expérience et de son habile enseignement.

*
* *

Nous apprenons la mort de M. l'abbé Marquant, curé de Bezannes (Marne), décédé à l'âge de 75 ans.

M. Marquant, très populaire dans les diverses paroisses où il a passé, a été curé de Thillois, de Beine, de Courville, de Sermiers et de Bezannes. Il avait 52 années de sacerdoce.

1. V. *Revue de Champagne*, t. XIX (1885), p. 432.

BIBLIOGRAPHIE

1. *Les livres liturgiques imprimés de l'église de Langres,* par l'abbé Marcel, préfet des études au Petit Séminaire de Langres. Langres et Paris, A. Picard, 1890; in-8° de VIII-88 pp. — Prix : 2 fr. 50.

M. l'abbé Marcel a l'intention de consacrer quelques loisirs à l'étude de la bibliographie langroise. Le champ est libre et vaste; nous aurons le plaisir d'annoncer à nos lecteurs les travaux qu'il publiera sur ce sujet. L'étude de la liturgie ancienne a pris de nos jours une intéressante extension; des revues spéciales lui sont consacrées, et nous souhaitons que pour chacune de nos villes il se trouve un critique tel que M. l'abbé Marcel pour l'étudier. — L'auteur est en effet bien au courant des travaux récents; il juge avec précision et précise avec jugement; ses notes bibliographiques seront utiles à consulter en dehors du cadre spécial et local où il s'est renfermé. Son but a été de donner une bibliographie raisonnée et chronologique des livres d'église langrois qui ont été imprimés, depuis le Missel de 1491 jusqu'au dernier *ordo*. La liste en est longue. M. l'abbé Marcel a pris soin d'indiquer dans quelle bibliothèque publique ou privée se trouvent les exemplaires de chacun d'eux, et notamment celui qu'il a décrit *de visu*. Ses explications nous révèlent quelques détails inédits sur la librairie langroise, en attendant qu'il nous gratifie d'un travail définitif, encore à faire, sur l'imprimerie dans cette ville. Elles rectifient ailleurs des interprétations hasardées. Une seule observation : malgré les précautions dont l'auteur s'est entouré, il croit à l'existence simultanée d'un bréviaire langrois, publié en 1505, in-12 (description communiquée par un libraire de Munich), et d'un bréviaire semblable in-8° (indiqué par M. James Weale), qui provenait de la vente de la bibliothèque de Buxheim. Or ces deux exemplaires n'en font qu'un. L'acquisition de ce livre rarissime a été faite par la Bibliothèque nationale de Paris, précisément à ce libraire bavarois, et ce détail a échappé à l'attention de M. l'abbé Marcel. Il est aujourd'hui classé à la *réserve*, sous la cote B. 27902, et son examen nous a prouvé qu'il était conforme (sauf pour le format) à la description qui en avait été faite. — Un regret pour terminer : n'aurait-il pas été possible de reproduire quelques-unes des gravures sur bois qui ornent les vieux livres d'heures, rituels et psautiers? De leur comparaison peut surgir une identification précieuse ou un rapprochement intéressant; aussi nous nous permettons de signaler ce petit *desideratum* à un auteur qui mérite tous nos compliments pour un aussi sérieux travail.

2. *Nouvelle étude sur le diocèse de Langres et ses évêques*, par l'abbé ROUSSEL, curé de Vauxbons. Langres, Rallet-Bideaud, 1889; in-8° de IV-425 pp. — Prix : 3 fr.

Cette nouvelle œuvre de l'historien ecclésiastique langrois se compose de deux parties : la première intitulée *Le diocèse de Langres d'après la patrologie*; la seconde intitulée *Les évêques de Langres d'après l'histoire*. Ces deux parties méritent de fixer successivement notre attention. — Dans la première, l'auteur a voulu épargner bien des peines et bien des recherches à ses compatriotes, en extrayant (pour ceux qui vivent loin des grandes bibliothèques et des instruments de travail) de la *Patrologie*, cette immense encyclopédie religieuse éditée par l'abbé Migne, tout ce qui pouvait, de près ou de loin, avoir trait au pays langrois. Les passages des Pères et des historiens de l'Eglise sont traduits et analysés, parfois même contrôlés et annotés; mais était-il bien nécessaire, par exemple, de donner une longue explication (pp. 36-39) à propos d'une certaine généalogie de Charlemagne publiée d'après un manuscrit de Saint-Gall? N'y aurait-il pas eu avantage à rapprocher les extraits du martyrologe de Raban Maur (pp. 48 et suiv.) et du martyrologe de saint Adon (pp. 59 et suiv.) qui contiennent à peu près le mêmes renseignements? Chartes, lettres, chroniques, vies de saints, nécrologes sont ainsi passés en revue et généralement analysés avec soin. — La seconde partie est destinée à fournir les éléments d'une liste, je n'oserais dire critique ni définitive, mais supérieure aux précédentes, des évêques de Langres. Après avoir signalé en détail tous les catalogues qui en ont été donnés depuis dix siècles, M. l'abbé Roussel publie le sien (pp. 337-345), en commençant par saint Sénateur au IVe siècle, et compte cent sept évêques jusqu'au prélat actuel. Suivent quelques dissertations sur les points délicats de cette étude. Les lecteurs de la *Revue de Champagne et de Brie* connaissent déjà suffisamment les travaux de l'abbé Roussel pour qu'il soit utile d'insister davantage sur le parti que l'on peut en tirer.

3. *Traditions, coutumes, légendes et contes des Ardennes*, par ALBERT MEYRAC, rédacteur en chef du « Petit Ardennais ». Charleville, impr. du « Petit Ardennais », 1890; gr. in-8° de XII-592 pp. — Prix : 10 fr.

Voilà un gros et bon volume. Nous ne connaissions jusqu'à présent les légendes et superstitions du pays ardennais que par quelques communications adressées à la *Revue des Sociétés savantes*, 5e série, IV (1872), pp. 122-133. Aucun ouvrage d'ensemble n'avait encore été fait, et il était utile de ne pas trop attendre pour recueillir cette littérature orale, qui va de jour en jour disparaissant, et qui répercute comme un écho fidèle les traditions des générations passées, les usages pieux, touchants, bizarres et symboliques des anciens habitants de la région. M. Meyrac, qui a fouillé partout lui-même et a retenu tous ces

contes des bouches les plus variées et les plus innocentes, a rapporté de ses courses une très riche moisson, dont il a pris soin d'indiquer soigneusement l'origine. Son premier livre contient les traditions et coutumes : coutumes relatives au mariage, aux funérailles, au jour des morts, aux pèlerinages, au carnaval, au carême, aux fêtes des rois; on y trouvera des détails inédits sur les anciens jeux ardennais (la soule, la clignette, la blosse, les rubans, la maraude, le cochet, la potée, la cordonnière, la marjolaine, etc...) dont quelques-uns sont absolument spéciaux au pays; on y trouvera en outre des détails fort intéressants sur les blasons et dictons ardennais, dont l'origine est souvent ancienne et l'explication toujours amusante. — Le second livre a pour objet la sorcellerie, étudiée dans ses manifestations médicales, et dans les aphorismes superstitieux qui en dérivent; trente-sept petits contes de sorciers achèvent de donner de l'intérêt à cette collection de documents pour l'histoire des mœurs. — Dans le livre troisième figurent les rondes et les chansons, empruntées soit à la littérature orale, soit au recueil de Tarbé ou aux poésies populaires transcrites dans les manuscrits de la Bibliothèque nationale; ici M. Meyrac n'a pas cru devoir faire avec les rondes des autres provinces de France des rapprochements qui eussent été interminables et qu'un folk-loriste découvrira sans peine; c'est déjà beaucoup d'avoir des textes irréprochables et souvent très jolis; malheureusement nous n'avons trouvé dans le nombre qu'une seule pièce en patois. — Le livre quatrième renferme les légendes historiques et religieuses, où l'on retrouve naturellement saint Martin, Charlemagne, Henri IV, saint Remacle, sans parler du saint particulièrement honoré dans les forêts des Ardennes, saint Hubert; — et le livre cinquième est composé de contes divers où curés, bûcherons, braconniers, procureurs et devins, loups, renards, chèvres et poules paraissent faire côte-à-côte excellent ménage, sous les aspects les plus étranges et les plus inattendus. Le tout est bien présenté, sous une forme agréable, ni trop prolixe ni concise à l'excès; et la musique notée pour accompagner les rondes et les chansons a été spécialement revue par M. Tiersot. C'est assez dire que, là comme ailleurs, l'auteur de ce beau volume s'est entouré de toutes les garanties nécessaires pour faire œuvre utile et durable. Son livre aura un égal succès auprès des Ardennais et auprès des traditionnistes; et nous pouvons ajouter qu'il nous en promet un autre, indépendant et complémentaire de celui-ci, sur l'histoire légendaire des Ardennes.

4. *L'abbaye de Haute-Fontaine et le Jansénisme dans le Perthois*, par C. Gilardoni. Vitry-le-François, impr. veuve Tavernier, 1890; in-8° de vi-252 pp. — Prix . 2 fr. 50.

Cet établissement ecclésiastique a été, suivant l'expression de l'auteur, l'un des arsenaux du parti janséniste. Les chartes et les

documents d'archives ne fournissant aucun élément d'appréciation sur cette partie curieuse de son histoire, il a fallu interroger un à un les écrivains port-royalistes pour y découvrir le fil conducteur de la doctrine dans cette abbaye perdue du Perthois, sorte de satellite de Port-Royal-des-Champs. Les recherches auxquelles s'est trouvé amené M. Gilardoni ont porté des fruits que nous saurons savourer à l'aise, si nous en avons la curiosité. Par qui le Jansénisme y fut-il introduit? Qui fut cet abbé Le Roy, érudit et bel esprit autour de qui gravite toute cette histoire? Quelles relations eut-il avec l'évêque de Châlons, F. Vialart de Herse? Quelle fut la raison du voyage d'Arnauld et de Nicole à Haute-Fontaine? Dans quelle mesure Bossuet intervint-il? Quel jugement doit-on porter sur l'apostolat janséniste du curé Feydeau à Vitry? Que fit M. de Pontchâteau à Haute-Fontaine? Autant de questions que s'est posées l'auteur et qu'il a résolues avec un réel talent d'écrivain. On lit avec un vif intérêt ce travail, consacré cependant à des questions qui effraient un peu, à première vue. Un détail à noter : l'abbé Le Roy avait établi dans les caves de l'abbaye une imprimerie clandestine, d'où sont sortis bien des livres jansénistes portant le cachet d'Amsterdam et d'Utrecht; Haute-Fontaine fut ainsi dans un temps l'une des officines de la secte et l'un des facteurs principaux dans l'histoire des doctrines religieuses.

5. *Documents nouveaux sur l'histoire de Sermaize*, par C. Gilardoni. Vitry-le-François, imprimerie veuve Tavernier, [1890]; in-18 de 26 pp.

Simple analyse des documents mis en lumière par M. Siméon Luce dans son dernier volume sur Jeanne d'Arc, et se référant à l'histoire de Sermaize; indication des faits nouveaux qui ressortent de ces documents, et démonstration de l'importance qu'a eue le bourg de Sermaize à l'époque de la guerre de Cent Ans.

6. *Histoire de l'abbaye d'Andecy*, par l'abbé Millard, membre de la Société française d'archéologie. Châlons-sur-Marne, impr. Martin et F. Thouille, 1890; in-8° de VIII-281 pp. — Prix : 6 fr.

Par un travail méritoire et considérable, qu'il a poursuivi à Châlons, à Paris, à Dijon et dans tous les dépôts d'archives de lui connus, M. l'abbé Millard est arrivé à reconstituer un cartulaire factice de l'abbaye de femmes fondée à Andecy, près Baye et Congy (Marne), dans les premières années du XIIe siècle. Il a réfuté l'opinion jusqu'ici accréditée par les travaux les plus autorisés qu'Andecy avait été primitivement un monastère double; jamais les hommes n'y ont vécu en commun. En attendant la publication du cartulaire, que nous souhaitons prochaine, nous pouvons lire avec fruit l'histoire de l'abbaye, par un auteur qui possède très complètement son sujet, n'est nullement étranger aux choses du moyen-âge et sait tirer un bon parti des documents

qu'il a entre les mains. L'histoire des familles de Broyes, de Châteauvillain et de Béthune, à qui appartenaient les seigneuries de Baye et de Congy, est intimement liée aux annales d'Andecy : aussi en bien des pages nous trouvons-nous en présence de personnages considérables et l'intérêt de la lecture en est-il fort accru. Malheureusement, la liste des abbesses n'a pu être établie d'une façon complète : il y a çà et là des lacunes de près de cinquante ans, qu'il y a peu de chance de voir combler après les consciencieuses recherches de M. l'abbé Millard. L'auteur n'en doit pas moins se considérer comme très satisfait du résultat obtenu, car il marque un progrès sensible dans l'état de nos connaissances sur ce monastère. Il importe de faire remarquer, à la louange de M. l'abbé Millard, qu'il n'a point caché la vérité lorsqu'il s'est trouvé en présence de l'abbesse Marguerite des Marins, qui ne mourut pas en 1562, comme l'affirme la *Gallia Christiana*, mais embrassa à cette époque la religion calviniste dont elle s'était faite l'apôtre dans le couvent même, et ne fut pas l'exemple de toutes les vertus.

7. *La croix de Blanchefosse* (Ardennes), par M. Georges Durand. Caen, H. Delesques, 1889 ; in-8° de 10 pp. et pl. (extr. du *Bulletin Monumental*).

Bonne description d'un curieux monument de l'orfèvrerie religieuse du XIIIe siècle, provenant de l'abbaye de Bonnefontaine et possédée actuellement par l'église de Blanchefosse, près Rumigny (Ardennes). C'est une croix en vermeil, niellée, à double croisillon, montée sur pied en cuivre; elle présente beaucoup d'analogie avec les croix de Gorre en Limousin et de Clairmarais en Artois, précédemment décrites.

8. *Les trésors des églises du diocèse de Reims en* 1690, par J. Guiffrey. Bruges, impr. Saint-Augustin, 1890; in-4° de 7 pp. (extr. de la *Revue de l'art chrétien*, 5e livr. de 1890).

Une ordonnance royale de 1690 avait prescrit de dresser dans tous les diocèses de France l'inventaire des objets d'art et d'argent possédés par chaque paroisse, et d'envoyer à la fonte tout ce qui n'était pas indispensable au culte. Il s'agissait de remplir les caisses du trésor royal singulièrement appauvri. L'état dressé dans le diocèse de Reims a été conservé par miracle, alors que tous les autres semblent avoir été détruits. M. Guiffrey se borne à en donner un aperçu, se contentant de prendre dans le nombre des indications fournies (souvent peu intéressantes) l'inventaire de l'abbaye de Saint-Remi, une partie de celui de Saint-Pierre-aux-Nonnes et l'article relatif à Arcis-le-Ponsard dans le rapport du curé-doyen de Fismes, le plus étendu et le plus instructif de tous les rapports consacrés aux églises de campagne. Il est fâcheux que le cahier relatif à la cathédrale de Reims manque totalement.

9. *Musée de Troyes; archéologie monumentale.* Catalogue contenant la description méthodique des objets qui ont servi à la construction et à la décoration des anciens monuments religieux ou civils, publics ou privés, par M. LOUIS LE CLERT. Troyes, impr. Dufour-Bouquot, 1890 ; in-8° de 195 pp. — Prix : 0 fr. 75 c.

10. *Musée de Troyes; émaux peints.* Catalogue descriptif et raisonné, par M. LOUIS LE CLERT. Troyes, impr. Dufour-Bouquot, 1890 ; in-8° de 43 pp. Prix : 0 fr. 50 c.

Le Musée de Troyes est en avance de beaucoup sur la plupart des musées de province. Après avoir donné le catalogue des tableaux (4e édition), des sculptures (4e édition), et de la sigillographie, les conservateurs de cet intéressant dépôt continuent leur œuvre avec méthode et persévérance. La collection archéologique, après avoir été mise en ordre, est décrite pièce par pièce, par groupements scientifiques dont l'ensemble atteint le chiffre de près de 1000 numéros ; monuments mégalithiques, gallo-romains et mérovingiens en petit nombre; monuments d'architecture religieuse et civile du moyen-âge et de la Renaissance, comprenant statues, mausolées, pierres tombales, débris de constructions, inscriptions, enseignes, cheminées, plaques de foyer, etc. ; objets en terre cuite servant à la décoration ; mortiers de pierre. Ajoutez à la description très précise des objets une explication judicieuse, un luxe de détails bibliographiques et autres qu'on ne trouve jamais en défaut, et vous aurez une idée encore incomplète du travail accompli par M. Le Clert, auquel il convient d'adresser des remerciements sincères et de chaleureuses félicitations. Le catalogue des émaux peints (48 nos), dressé avec le concours d'un artiste compétent, peut rivaliser avec les meilleurs guides en la matière ; il est précédé d'un résumé de l'histoire de l'émail que l'auteur a su mettre au courant des derniers travaux parus sur le sujet. Dans cette collection, en grande partie offerte au Musée de Troyes par Mme Mitantier, née Thiesset, il y a quelques pièces véritablement belles ; quelques-unes furent, les archives l'affirment, exécutées à Limoges d'après les modèles fournis par un artiste troyen.

11. *Le chansonnier du vin de Champagne en* 1890[1]. Châlons-sur-Marne, imprimerie Martin frères, 1890 ; in-8° carré de XVI-132 pp. — Prix : 4 fr.

Après avoir mis au concours une chanson sur le vin de Champagne, l'Académie champenoise a voulu conserver le souvenir des œuvres couronnées, et par les soins de son vaillant président, M. Arm. Bourgeois, a été publié le livre dont le titre vient d'être écrit. Il y a là un essaim de jolis vers signés de noms connus (parmi lesquels Ch. Grandmougin) et inconnus, qui ont entrepris de célébrer à nouveau les bienfaits du pétillant vin. Quelques-uns

1. V. *Revue de Champagne*, 1890, p. 783.

valent la peine d'être relus, et la collection est intéressante à conserver. On y a joint l'opinion des anciens et des contemporains sur le vin de Champagne. On y aurait pu ajouter encore, si on l'avait connue, la poésie italienne de Bartolomeo Delbène (xvi[e] siècle), qui n'eût pas manqué d'être couronnée par le jury, et que voici dans toute son originalité :

Al castello et borgo d'Esperne.

Antico borgo amato,
Che Marna bagna et cinge, hor pian, hor colle,
Fecondo d'un liquor soave et molle,
Da Cerere et Sylvan, da Flora ornato ;
Quanti anni lieto hagg'io,
Et quanti mesto in te pianto et cantato,
Prima in giocondo et poi in doglioso stato!
Fiammeggiando è sparito, ohimè, il sol mio!
Di cui il benigno raggio
Produsse, pria quant'io recido et mieto,
Gia molti anni, in quel poggio ameno et lieto,
Per mio sostegno in questo human viaggio.
Come vegg'io sovente,
Nel tuo seno arso et già da tuoi destrutto,
Hor rinovato et piu bel fatto in tutto,
L'antico incendio del mio cor dolente,
Che da' miei sensi acceso,
Qual tu da chi dovea spegner l'arsura,
Con la face d'amor ardente et dura,
Cener si giacque a duo belli occhi arreso!
Fin chè il mio chiaro sole,
Che sul colle m'apparve, ov'ei pria nacque,
Di rinovarlo et piu bel farlo piacque,
Qual Febo pianta al suo ritorno suole.
Questi hor, col suo fervore
Sciuga il mio pianto, in te frutto produce
Grato al mio Re, et con divina luce
In gioia cangia il mio vano dolore.
Ond'io prego hoggi il cielo
Che si fecondo ogni hor ruoti et sereno,
Su questi campi, che'l tuo amato seno
Non tema sete mai, fame nè gielo.

Cet éloge de la ville d'Epernay a été écrit à Hautvillers. Conservé dans un manuscrit ignoré de la Bibliothèque de la ville du Mans, il vient d'être récemment publié par M. C. Couderc dans le *Giorniale storico della letteratura italiana*, XVII, p. 38. Henri Stein.

* * *

La vie militaire sous l'ancien régime, par M. Albert Babeau. I, *Les Soldats;* II, *Les Officiers.* Paris, Firmin-Didot, 1889-1890, 2 vol., in-8°, VIII-385 pp. et IX-354 pp.

Nous pourrons bientôt, grâce à l'ensemble des travaux de MM. Alfred Franklin et Babeau, arriver à reconstituer la vie privée

d'autrefois dans ses plus minutieux détails et sa plus saisissante réalité. Naguère déjà, M. Albert Babeau préludait à ses recherches actuelles sur l'organisation militaire de la vieille France par d'excellents mémoires concernant *Le recrutement de l'armée territoriale sous l'ancien régime*, étude sur la milice dans la Champagne méridionale (Paris, Menu, 1877, in-8° ; *Les quartiers de la gendarmerie de France en Champagne, sous Louis XV (Revue de Champagne*, 1878, t. V, p. 136); *Le guet et la milice bourgeoise* (Mém. lu à la Sorbonne en 1879); *L'armement des nobles et bourgeois au XVII*e *siècle, dans la Champagne méridionale (Revue historique*, juillet-août 1884). Dans ce dernier et plus important ouvrage, M. Babeau s'est proposé d'étudier les conditions d'existence, matérielles et morales, de l'officier et du soldat en France, depuis la substitution de l'armée permanente à la nation armée, c'est-à-dire pendant la période connue sous le nom d'*Ancien régime*, qui s'étend de l'avènement de Louis XIII à la déchéance de Louis XVI.

Dans un premier volume, consacré aux *soldats*, l'auteur envisage successivement, dans une série de curieux chapitres, les diverses obligations de la vie militaire d'alors : le recrutement, le logement, l'uniforme, la solde et la gamelle, la discipline, le service, etc. Pour éclairer les parties souvent obscures de ce tableau si complexe, et le faire revivre dans son entier sous nos yeux, il a fallu patiemment explorer des documents de toute nature : archives publiques et privées, mémoires et correspondances, estampes, théâtre, romans, pamphlets, placards et chansons, etc. Cette variété de sources et de matières ajoute une note pittoresque, une sorte de fraîcheur et de gaieté de coloris à l'exactitude scrupuleuse des renseignements. Ce sont, d'abord, les alléchantes réclames, les damnables réclames des racoleurs rivalisant, au quai de la Ferraille, avec les charlatans du Pont-Neuf, pour embaucher la jeunesse confiante, et approvisionner leurs régiments de « bons pigeonneaux », — la relative indépendance des soldats, logés par la population, exposée elle-même à mille vexations, puis leur incarcération dans les étroites chambrées de casernes à l'aspect monumental, mais terriblement incommodes et insalubres ; — l'équipement fantaisiste et disparate des soudards de Callot et d'Arminèse, remplacé peu à peu par les couleurs harmonieuses et gaies des nombreux uniformes de régiments ; — enfin, les sobriquets familiers des jeunes recrues et des vieux briscards, conservés jusqu'à nos jours dans le roman et la chanson populaire : Brin d'amour, La Jeunesse, Francœur, La Tulipe, Sans-Souci, Belle-Rose... Le service a des exigences, même en temps de paix ; à la fin du règne de Louis XV, les parades se multiplient : on fait passer des revues aux princes, pour leur faire honneur ; on donne volontiers aux dames, pour les distraire, le spectacle de la manœuvre des troupes. La discipline, en outre, a ses rigueurs ; les châtiments sont fréquents et de multiple nature, souvent barbares. Sous Louis XIV,

il y a les chevalets, les ceps, la cage, l'estrapade, le carcan, sans préjudice de la fusillade ou de la potence ; sous le règne suivant, on conserve assez longtemps les courroies et les baguettes, à la prussienne ou à la russe. Les images populaires du xviie siècle, les estampes de Watteau, les tableaux de Joseph Vernet nous montrent à la suite des troupes régulières les goujats ou valets d'armée, les vivandiers, les femmes et filles de toute espèce, véritables impédiments qui encombrent les convois, retardent les marches militaires. Dans ces conditions d'hygiène défectueuse, le soldat, sans parler des dangers constants qu'il court à la guerre, est encore la proie facile des maladies : souvent la vermine le ronge, les épidémies le déciment. L'organisation des hôpitaux militaires, l'établissement d'aumôniers chargés d'assister le soldat à ses derniers moments et de transmettre à la famille les suprêmes recommandations du mourant sont l'œuvre lente et progressive des temps. Le prestige du métier des armes a ses inévitables revers. Ardent, brave à la guerre, le soldat s'ennuie en garnison, entre des exercices fastidieux et des loisirs stériles ; il en résulte de fréquents excès commis dans les villages et les bourgs : maraude, ivrognerie, jeu, libertinage. Mais si l'on a peine à comprimer en lui cette exubérance belliqueuse avant le combat, il est plus difficile encore de réfréner sa fureur après la lutte. Le pillage des villes prises, qui ajoute le vol au meurtre, est un véritable brigandage : palais, églises sont dépouillés de leurs précieuses richesses, saccagés, incendiés, détruits. Des provinces entières, la Franche-Comté en 1637, l'Alsace et le Palatinat en 1674 et 1689, le duché de Juliers en 1678, sont littéralement mises à feu et à sang par la *furia francese*.

Jusqu'à Louis XIV, les soldats mis hors de service par l'âge ou les coups de l'ennemi étaient réduits à la mendicité ou au vagabondage, à moins qu'ils ne trouvassent un asile au foyer natal ou dans certaines communautés religieuses, à titre de frères lais. La création de l'hôtel des Invalides, projetée par Richelieu, fut l'une des grandes œuvres du règne de Louis XIV ; sous Louis XVI, le nombre des soldats, ainsi retraités, dépassait déjà trente mille.

Les désertions, sous l'ancien régime, étaient fréquentes, conséquence naturelle des modes parfois trop arbitraires du recrutement. En 1774, au dire d'un mémoire, on en put constater jusqu'à cent mille, en dépit des pénalités sévères édictées contre les récalcitrants. Les étrangers accueillent avec empressement et incorporent dans leurs rangs nos déserteurs ; en revanche, nous enrôlons dans des corps spéciaux de troupes soudoyées les déserteurs qui nous viennent du dehors. Les régiments étrangers, dont notre effectif se grossit avec complaisance, sont levés d'ordinaire dans les pays alliés ou neutres : l'Angleterre, l'Italie, les Flandres, la Pologne, au xviie siècle ; au xviiie, l'Espagne, la Suisse, la Bavière et la Hongrie.

Le second volume, relatif aux *officiers*, n'est pas moins attrayant. L'auteur suit encore ici la transformation qui s'opère insensible-

ment du rude gentilhomme bardé de fer au brillant officier en coquet uniforme. L'éducation première facilite au jeune écolier, bourgeois ou noble, ou même roturier, la transition naturelle au métier des armes. Les longs récits de guerre ouis à la veillée, la pratique accoutumée des exercices corporels, la fréquentation des académies royales ou, vers la fin de l'ancien régime, des écoles militaires, éveillent et développent graduellement chez l'adolescent cette vocation. Les jeunes gens, issus des meilleures familles, débutent souvent dans les rangs comme volontaires. Turbulents et indisciplinés pendant la paix, leur ardeur aventurière les pousse, en temps de guerre, à se jeter, tête baissée, au-devant de tous les périls. Afin de l'instruire à la fois dans la théorie et dans la pratique, on met le jeune volontaire couramment à toutes les besognes ; tour à tour, il sert d'aide-de-camp et monte la garde, porte des fascines et fait des levées de plans.

Louvois, en 1682, supprime les régiments de cadets, dont le nombre allait se multipliant, et les répartit en neuf compagnies spéciales dont l'éducation est faite dans les places fortes. Dix ans plus tard, après la mort de Louvois, le roi les supprimait à leur tour; on en rétablit six en 1726, sous Louis XV, qui ne durèrent pas au delà de 1733. La faiblesse de l'enseignement qu'on y donnait en faisait d'ailleurs plutôt des compagnies d'élite que des écoles militaires, et les résultats en furent généralement assez médiocres. Les compagnies de cadets servaient spécialement à former des officiers d'infanterie. Les jeunes nobles, désireux d'entrer dans la cavalerie, devaient se faire admettre comme volontaires dans les compagnies de la maison du roi ou comme pages au service de la cour ou des princes. Les plus fortunés perfectionnaient leur instruction dans les académies, où l'on enseignait « les nobles exercices » : les mathématiques, l'escrime, la danse et par-dessus tout l'équitation. Antoine de Pluvinel, le premier, sous Henri IV, fonda l'une de ces académies de manège dont l'Italie lui avait fourni l'exemple. D'autres se fondèrent à Paris, sous Louis XIII et Louis XIV, qui étaient de véritables écoles de guerre. Malgré leur légitime succès, on n'en compta jamais, dans la capitale, plus de deux ou trois, et il n'en subsistait plus qu'une, en 1789, établie au célèbre manège des Tuileries. La province en eut un certain nombre, qui étaient également en décadence à la veille de la Révolution. La plus brillante éducation, sans contredit, était celle des pages au service du roi ou de quelques grands seigneurs. Les pages royaux, fort nombreux, menaient joyeuse vie, à part les brimades dont les anciens usaient volontiers à l'égard des nouveaux venus. La fondation de l'Ecole militaire, somptueusement établie, en 1756, à la tête du magnifique terrain d'exercices désigné depuis sous le nom de Champ-de-Mars, devait servir à l'éducation spéciale de 500 jeunes gentilshommes, fils ou orphelins d'officiers sans fortune. Vingt ans plus tard, on en fit le siège d'une compagnie de cadets, gentilshommes recrutés parmi les boursiers sortis des col-

lèges militaires de province et parmi les fils de famille. Tel fut Bonaparte, sorti en 1783 de l'école de Brienne.

Ces cadets furent encore supprimés en 1787, et répartis, suivant leur âge, entre les régiments, où ils entrèrent comme sous-lieutenants, et les douze collèges militaires de province institués en 1776. Chose curieuse, ces collèges étaient tous tenus par des religieux : trois par des minimes, des doctrinaires et des chanoines réguliers de Saint-Sauveur (Brienne. La Flèche, Pont-à Mousson), trois par des oratoriens (Vendôme, Effiat et Tournon), six par des bénédictins (Sorèze, Tiron, Rebais, Beaumont, Pontlevoy et Auxerre). L'éducation était généralement excellente, l'enseignement varié. On en sortait pour entrer dans les cadets gentilshommes de Paris ou pour être admis aux écoles de génie et d'artillerie établies à Mézières et à La Fère. La Révolution les supprima en 1793. D'autres institutions privées de même ordre se rencontraient à Paris et ailleurs ; le journaliste Gorsas en dirigeait une à Versailles, où nobles et roturiers étaient également admis.

L'argent, qui procure la noblesse, procure également des grades dans l'armée ; et puis, si la naissance a conservé généralement son prestige, elle perd peu à peu son autorité au régiment : les officiers de fortune y deviennent de plus en plus nombreux. Pour satisfaire à toutes les demandes, on multiplie le nombre des officiers ; l'usage de réformer et de licencier une partie des troupes actives pendant la paix laisse dans l'inaction beaucoup des nouveaux gradés. Ce ne fut que dans le milieu du XVIIIe siècle que l'uniforme et la distinction des grades commencèrent à être un peu rigoureusement exigés pour les officiers ; encore la plupart y apportaient-ils toujours une fantaisie extrême.

L'avancement est la préoccupation, le souci constant de presque tous les officiers. D'ordinaire, le jeune noble, pourvu d'emblée d'un brevet de sous-lieutenant, fait une sorte d'apprentissage du métier militaire ; on en voit même qui débutent à douze, treize et quatorze ans comme officiers en second, le plus souvent aux côtés de leur père ou d'un parent rapproché. Le volontaire parvient assez rapidement au grade de sous-lieutenant, et les progrès des soldats sont toujours plus lents que ceux des cadets de famille.

D'ailleurs, tout le monde sollicite et pétitionne ; le ministre est accablé de demandes de toute nature. On se ménage des protecteurs à la cour comme dans les bureaux du ministère ; la faveur procure autant de nominations que le mérite. La croix militaire de Saint-Louis, instituée en 1692, avait été réclamée déjà par les cahiers de l'Assemblée des notables de 1626 ; c'était à la fois un honneur et un supplément de ressources, et on la recherchait comme un grade : son prestige se conserva intact jusqu'aux derniers temps de la Monarchie.

A mesure que l'armée se fait plus régulière, la hiérarchie des capitaines, colonels et généraux achève de se dessiner. La vénalité

des grades est partout excessive. Le capitaine, propriétaire de sa compagnie, a pour tâche de la recruter, instruire, exercer et conduire au combat; il a l'entreprise de son habillement et de sa nourriture : aussi la ménage-t-il, encore que le roi le doive indemniser de ses pertes. Choiseul remédia aux abus en retirant aux capitaines l'entreprise de la solde, de l'équipement et de la nourriture. Au XVIIe siècle, l'autorité du colonel n'est pas toujours acceptée par les capitaines, comme portant ombrage à leurs prérogatives ; les duels et les altercations seront fréquents jusqu'à la fin de l'ancien Régime. Il est vrai que la faveur, la richesse et la naissance conféraient très souvent des régiments à de jeunes hommes à peine âgés de dix-sept à dix-huit ans, qui se désintéressaient la plupart du temps des lourds devoirs de leur charge, s'en remettant aux soins du lieutenant-colonel qui leur était adjoint ; celui-ci, mûri sous le harnois, était pris d'ordinaire parmi les plus anciens capitaines et commandants de bataillons. L'officier général, enfin, se recrute dans les gens de qualité comme aussi dans les officiers de fortune ; quant aux maréchaux de France, dont le nombre est fort limité, ce sont à peu près toujours de grands seigneurs qui comptent au-dessous d'eux des lieutenants-généraux, des maréchaux de camp, des brigadiers.

L'argent joue un grand rôle dans l'armée d'autrefois. Sauf dans les cas où ils sont conférés ou créés par le roi, l'officier achète les grades ; l'Etat doit payer les officiers comme les soldats. Le tarif des grades varie suivant les temps et les corps ; les traitements et les pensions sont insuffisants, disproportionnés, et d'un versement peu régulier. D'autre part, il y a des cumuls, des exactions dissimulées sous le nom de bénéfices de guerre. Tantôt c'est l'ennemi, tantôt c'est le soldat ou le roi qu'on exploite par mille friponneries. Chacun retire ce qu'il peut, et la gratification en nature est en usage jusqu'à la fin du règne de Louis XIV. Les dépenses et le luxe, au moins dans la cavalerie, sont considérables ; les frais de vêtements, de linge de corps et de table, d'équipement et de nourriture, l'entretien d'un plus ou moins nombreux domestique atteignent, dans les hauts grades surtout, des chiffres énormes. « La grande et large hospitalité, dit M. Babeau, était d'ailleurs, à cette époque, une des obligations du rang. C'était un signe de noblesse que de dépenser sans compter ; l'autorité s'appuyait sur la libéralité ; l'économie était une vertu bourgeoise. » Du petit au grand, chacun veut rivaliser de faste ; aussi bien, l'on s'endette à proportion : plus d'un y mange son patrimoine et se trouve réduit à solliciter une pension pour combler le déficit. Mais alors déjà les ressources dont on pouvait disposer entraient, pour l'avancement, en ligne de compte avec la bravoure et le mérite.

Ce qui contribue à rendre suffisants, la plupart du temps, les traitements des officiers, c'est que, réglementairement, ils ne restent que deux tiers de l'année au régiment. Bon nombre d'officiers obtiennent, tous les ans, des congés de semestre. Sauf les majors

et les lieutenants-colonels, d'ordinaire officiers de fortune, presque tous les gradés s'absentent autant qu'ils peuvent. Ils ont, du reste, mille prétextes excellents : les saisons d'eaux, la résidence à la cour ou dans leurs terres. En outre, leurs occupations sont légères, le plus souvent, dans les garnisons, et fort grands les loisirs qu'on leur laisse. Pour tromper leur ennui et passer le temps, les mondains ont, exceptionnellement, le spectacle, les carrousels, les bals ; les dissipés le jeu, le vin et les filles ; les studieux le travail, la musique, la poésie.

Les mœurs de l'officier français sont naturellement fort empreintes de cet esprit de galanterie qui passe pour être la caractéristique de notre nation ; il cherche volontiers à plaire, et il réussit. Les intrigues abondent, et le libertinage est fort répandu. Pour se marier, les officiers doivent obtenir l'autorisation du ministre : on veut ainsi prévenir les mésalliances, les unions disproportionnées. En général, l'officier marié, à Paris ou dans sa province, se fait rarement accompagner de sa femme ; tout au plus va-t-elle parfois le rejoindre dans ses quartiers d'hiver. La vie de ménage n'existe guère que pour les officiers de fortune, les officiers volontaires, majors et aides-majors de place, etc. Le langage militaire est des plus libres, émaillé de jurons ; la piété rare, bafouée. Dans certains corps, les duels sont à l'état d'épidémie : au moindre prétexte, on met l'épée à la main, et les querelles souvent se terminent d'une façon tragique. Devant l'audace, l'insolence et la brutalité de certains officiers, les magistrats et bourgeois des petites villes tremblent et s'abaissent parfois ridiculement ; avec les manants, d'aucuns se croient alors tout permis. Les règlements royaux, les mesures de police générale et locale sont impuissants la plupart du temps à réprimer leurs excès de toute nature. Les gouverneurs et lieutenants du roi s'érigent en tyranneaux, bravant l'autorité des magistrats municipaux ; les officiers troublent le paisible sommeil des citadins, l'ordre des représentations théâtrales par des facéties bruyantes, des taquineries d'un goût souvent presque douteux. La répression n'est pas toujours efficace. Du moins l'esprit guerrier, l'honneur militaire se maintiennent intacts dans l'armée. On y est impitoyable pour les lâches ; les traîtres sont encore plus rigoureusement châtiés. Mais ceux-là sont rares, et l'officier français, en campagne, pèche plutôt par excès de témérité : son ardeur ne connaît plus de bornes ; il se bat, s'expose tout autant que les soldats. Malgré le mépris du danger et de la mort, le luxe et le sybaritisme ne perdent point leurs droits ; cependant le courage de ces jeunes élégants atteint, dans certaines circonstances, à l'héroïsme antique : l'amour filial, l'amour paternel s'effacent au besoin devant le dévouement au drapeau et à la patrie. La courtoisie, d'ailleurs, règne alors entre les officiers des différentes nations ; on est aussi plein d'égard pour les prisonniers, au moins depuis les dernières années du XVIIe siècle, et surtout en Angleterre, en Espagne et en Russie. Les haines nationales, du reste, existent à

peine, surtout dans les classes supérieures ; tout au plus s'avivent-elles un peu après la guerre de Sept ans, à la suite des succès des Anglais et des Prussiens. L'influence française est admise à l'extérieur, et nos troupes traitent les troupes étrangères, Espagnols ou Impériaux, en loyaux adversaires, qui ont été et seront encore pour elles, un jour ou l'autre, des alliés solides. L'esprit patriotique existe pourtant, depuis la fameuse guerre de Cent ans ; mais il revêt, surtout dans l'armée, la forme de l'attachement au drapeau, de la fidélité au roi, en qui s'incarne l'idée abstraite de la patrie. Et puis, l'humeur guerrière est avant toute chose le plus puissant mobile qui détermine nos jeunes gentilshommes. De grands capitaines comme Villars, Marlborough font leurs débuts dans les armes étrangères ; en France même, on compte des régiments et des officiers étrangers, considérés à l'égal des nationaux. Le maréchal de Saxe, avant de mettre son épée au service de la France, avait servi successivement en Saxe, en Pologne, en Autriche ; le comte de Saint-Germain, ministre de la guerre sous Louis XVI, avait servi à diverses reprises dans les troupes du Palatin, de l'Empereur, de l'électeur de Bavière et du roi de Danemark. L'un des premiers généraux de la Révolution, Lückner, était un Bavarois qui, après avoir figuré dans les armées de Frédéric II, devint lieutenant-général de Louis XVI, puis maréchal de France en 1791. En temps de guerre seulement, les officiers qui passent à l'ennemi, seuls ou avec quelques-uns de leurs hommes, ceux qui persistent à demeurer dans les rangs de l'ennemi, sont considérés comme déserteurs et passibles des plus rigoureux châtiments. Un coup de tête est resté célèbre, celui du fameux comte de Bonneval, tour à tour officier au service de l'Autriche et de la Turquie, converti à l'islamisme, devenu chef des bombardiers et pacha à deux queues.

Ces façons assez larges d'entendre le patriotisme expliquent jusqu'à un certain point l'émigration des officiers royalistes au début de la Révolution. Les préliminaires du grand mouvement agitèrent vivement les officiers, alors que les soldats y demeuraient presque étrangers. Les idées philosophiques depuis longtemps en vogue, les principes libéraux accrédités par la récente guerre d'Amérique eurent d'enthousiastes adeptes : les La Fayette, les Lameth, les Dillon, etc. Deux courants se formèrent : l'un rallié aux opinions nouvelles, l'autre attaché aux anciennes croyances ; il y eut, par suite, des régiments patriotes et des régiments royalistes, absorbés les uns et les autres dans le flot montant des milices bourgeoises ou gardes nationales. L'écho des troubles populaires retentit malheureusement, forcément dans les rangs de l'armée : en maintes garnisons de province des troubles éclatèrent. L'invasion de l'étranger parvint seule à rétablir la cohésion dans les forces nationales, unies par un commun effort pour la défense du territoire menacé. Un grand nombre d'officiers nobles étaient restés à leur poste, en dépit des dénonciations, des incarcérations,

de la guillotine permanente ; une réelle valeur, une expérience de longue date rendait souvent leur secours précieux, indispensable même en ces temps difficiles. Dans l'effondrement complet de toutes les institutions du régime disparu, l'armée seule restait encore debout, étant la force, et personnifiant à nouveau l'idée de la France vivante et compromise, de la Patrie en danger...

Un appendice placé à la fin du volume contient différentes pièces justificatives : un état de l'armée en 1748 et 1753, des listes des ministres et secrétaires d'Etat de la guerre, colonels et officiers des gardes françaises, etc. A. Tausserat-Radel.

*
* *

Histoire de l'abbaye d'Orbais (Marne), par Dom Du Bout, publiée d'après le manuscrit original de l'auteur, avec additions et notes, par Etienne Héron de Villefosse. — Paris, Alph. Picard ; Reims, F. Michaud. 1 vol. gr. in-8°, 706 pages, 1890.

Aux environs de la ville d'Epernay, sur les confins de la Champagne et de la Brie, s'élevait jadis un des plus anciens établissements religieux de notre province, l'abbaye de Saint-Pierre d'Orbais. Tout en avait disparu, bâtiments et archives, et rien ou presque rien ne semblait devoir rappeler le souvenir du vieux monastère ; mais, à la fin du xviie siècle, un modeste bénédictin, Dom Du Bout, moine de la Congrégation de Saint-Maur, avait eu l'heureuse pensée de reconstituer l'histoire de l'abbaye avec quelques documents échappés aux pillages du xvie siècle. Restée manuscrite jusqu'à nos jours, cette histoire vient d'être publiée par les soins de MM. Courajod, auteur de la préface, et Héron de Villefosse : désormais la vieille maison carolingienne a retrouvé ses titres et son nom est sauvé de l'oubli.

Le livre de D. Du Bout est divisé en trois sections. Dans la première il raconte brièvement l'origine, le développement et la décadence de son abbaye : cette introduction est naturellement fort courte, puisque nulle chronique n'a survécu de la vie intérieure du couvent. Du Bout énumère ensuite les bénéfices et les cures dépendant d'Orbais ; il donne la liste des bienfaiteurs et la description de l'église : j'aurais préféré qu'il mît cette deuxième partie à la fin du livre, après la liste et l'historique des abbés qui termine actuellement son œuvre. Le catalogue des abbés est particulièrement instructif : M. de Villefosse en a retranché avec raison le théologien Ratramne que Du Bout avait introduit là par erreur. Si le lecteur a quelque peu sommeillé en feuilletant les pages précédentes, l'avènement des abbés commendataires va le réveiller. Rien de curieux comme le ton lamentable que prend notre excellent bénédictin en racontant l'abolition de la Pragmatique et l'établissement du concordat de 1516 : il n'est pas loin de voir dans la commende un fléau aussi funeste que les guerres des Anglais ou les pillages des Calvinistes (p. 69). Sans parler en effet

de l'incurie de ses nouveaux administrateurs, l'abbaye devait payer à titre d'annate un lourd impôt à la Cour italienne : M. de Villefosse rappelle qu'au XVIII[e] siècle elle était taxée de ce chef à une somme de 550 florins, soit 2,933 l. (p. 289, note 3). Des neuf abbés commendataires qui se sont succédé à Orbais de 1520 jusqu'à la réforme de Saint-Maur en 1668, deux furent Italiens, Laurent Campeggi (1525-1539) et Alexandre, son fils (1541-1551). Le quatrième, Nicolas de la Croix (1551-1577), fut, comme le dit naïvement le bon religieux, une véritable croix pour ses moines :

Conveniunt rebus nomina sæpe suis.

Jean de Piles, son successeur, ne valut pas beaucoup mieux : bien qu'il fût déjà pourvu de cinq bénéfices et de deux ou trois charges considérables à la Cour, le Pape lui conféra l'abbaye d'Orbais *pour lui aider à vivre* (1579). Le dernier commendataire avant la Réforme, Pierre de Séricourt, ancien officier au service du Roi, laissa s'effondrer la voûte de la nef quoiqu'il eût reçu 6,000 l. de son prédécesseur pour aviser aux réparations. C'en est assez pour justifier les plaintes amères de notre annaliste et pour répéter avec lui les paroles de saint Augustin qu'il cite par deux fois : « Cum talibus malis magis prolixi gemitus et fletus quam prolixi libri debeantur. » Ce ne sont pas les longs récits, mais les longs gémissements qui conviennent en face de si grands maux (p. 290).

La lecture de notre religieux ne manque donc pas d'une certaine saveur, soit qu'il glose sur les méfaits des commendataires, soit qu'il raconte avec une certaine malice, peu justifiée du reste, le larcin commis par un Père Jésuite dans la bibliothèque de Corbie; je dis peu justifiée, parce que le larcin en question n'est nullement prouvé (p. 235). Nous lui savons gré d'avoir parlé sans fiel d'un grand hérésiarque du IX[e] siècle, Gottschalk, qui fut moine à Orbais et qui mourut ferme dans sa doctrine en dépit des plus dures persécutions. On voit que Du Bout appartenait à cette école de Saint-Maur où le bon sens était si ferme, la critique toujours calme et impartiale. Maintenant, la part de l'éloge ainsi faite, nous sera-t-il permis d'émettre à l'endroit de notre annaliste une critique ou un regret? Son œuvre nous a paru languissante, prolixe, entrecoupée de maintes digressions inutiles : digression sur l'abbaye d'Andecy (p. 35) ; mort d'Ebroïn (p. 51) : dissertation sur l'hérésie de Gottschalk (p. 221 à 231), etc. Nos pères, qui avaient le temps de lire, aimaient peut-être à suivre l'auteur à travers les longs détours où il lui plaisait de les égarer : nous, qui n'avons plus tant de loisir, nous aimons qu'on marche droit au but, et voilà ce que ne fait pas le verbeux bénédictin. Aussi préférons-nous dans son livre, moins le texte lui-même, que le commentaire précis dont l'a pourvu M. de Villefosse. Le droit romain enseigne que l'accession suit le principal : dans l'espèce, nous renverserions volontiers la proposition pour dire qu'ici le principal est relevé

par l'accession. Oui, il n'a fallu rien moins que la scrupuleuse érudition de M. de Villefosse pour vivifier et mettre en valeur la compilation bénédictine : carte du territoire d'Orbais, gravures, notes justificatives et rectificatives, table et index, tout a été mis en œuvre et cet effort nous vaut le rajeunissement d'un texte vieilli et la restitution d'une page à peu près effacée de notre passé ecclésiastique.

Ainsi se reconstitue peu à peu la physionomie religieuse de ce coin de l'ancienne Austrasie. Avenay et Igny-en-Tardenois, Hautvillers, Andecy et Orbais ont trouvé leur historien. Nous souhaitons que Saint-Thierry, Saint-Basle, Cheminon et les autres aient un jour des annalistes aussi consciencieux que le regretté Louis Paris et le commentateur de l'excellent Du Bout.

Paul Pélicier.

*
* *

Dictionnaire topographique du Département de la Marne, comprenant les noms de lieu anciens et modernes, par M. Auguste Longnon, membre de l'Institut, etc. Paris, Imprimerie Nationale, 1891, in-4°, lxxviii-380 p.

Attendu depuis longtemps, car l'arrêté qui ordonne sa publication et charge M. Anatole de Barthélemy des fonctions de commissaire responsable de cette publication, le *Dictionnaire topographique de la Marne* vient enfin de voir le jour et va être mis à contribution par toutes les personnes qui, en Champagne, s'occupent de travaux d'érudition. Le nom de M. Aug. Longnon suffit pour attester avec quel soin a été rédigé cet ouvrage, exécuté sur le plan uniforme adopté par le Ministère pour une publication qui n'a qu'un tort : celui de ne comprendre encore que le quart des départements de la France.

L'introduction forme un travail original dans lequel M. Longnon étudie d'abord la formation des noms de lieu et leurs différentes origines, puis la géographie historique de la Marne à ses diverses époques. Ce dernier travail renferme un résumé du tracé des voies romaines, ainsi que des recherches étendues sur les divisions territoriales des pays qui ont formé le département actuel aux diverses périodes de notre histoire nationale. Nous devons signaler également un aperçu complet des transformations du département de la Marne depuis sa constitution par le décret de l'Assemblée nationale du 11 novembre 1789.

Une bibliographie des sources de ce travail, utile surtout pour les indications des manuscrits et des cartulaires, termine l'introduction de ce volume, indispensable à tous ceux qui s'occupent de l'histoire de Champagne.

Cte de Marsy.

*
* *

Les Vues d'ensemble de Troyes, étude iconographique illustrée de sept gravures, par A. BABEAU. Troyes, 1892, in-8°.

Ce travail ouvre enfin la série des monographies panoramiques champenoises. On sait que les plus anciennes vues de cités régionales ont été éditées, en 1575, dans la *Cosmographie* de Belleforest. Trois gravures sur bois donnent le *portrait* de Chaumont, Joinville et Vassy. Plus tard, l'artiste châlonnais, Claude Chastillon, dessina plusieurs vues, grandes et petites, des villes de Champagne : elles furent reproduites, presque servilement, dans les ouvrages géographiques publiés en Allemagne et dans les pays flamands. Puis vinrent Hugues Picart, Edme Moreau, Silvestre, Daudet, Varin, Petit; enfin les imagiers éditeurs de vues d'optiques.

La plus ancienne vue de Troyes, indiquée par M. Babeau, remonte à 1621, époque des premières vues et plans gravés champenois. Les tableaux antérieurs à ces vues sont de toute rareté. Seul, croyons-nous, le Musée de Reims possède deux toiles panoramiques de la ville, mise au même plan, exécutées au commencement du XVIIe siècle.

L'étude iconologique de M. Babeau est ornée d'une planche hors texte et de six clichés. Elle mentionne trente-trois numéros figuratifs de la ville, sous divers aspects, depuis 1621 jusqu'à nos jours. On ne saurait trop louer ce genre de recherches positives où, depuis longtemps, l'auteur est passé maître. Plein de révélations historiques et topographiques, son travail appelle des publications similaires sur Reims et Châlons, mieux favorisés que Troyes par le hasard iconographique. H. M.

***

Sièges fameux de Bouillon, par Stephen LEROY, professeur au Collège Turenne. Sedan, 1892, in-8° de 43 pages.

Monographie, si précise qu'elle échappe à l'analyse, des sièges de 1141, 1407, 1552 et 1676. Il résulte des faits militaires, exposés par l'auteur, qu'il n'existe pas de places imprenables quand la trahison ouvre les portes. Les Français entrèrent aussi facilement à Bouillon, aux XVIe et XVIIe siècles, que les Prussiens, à Metz, en 1870.

***

Le dernier volume paru des *Mémoires de la Société des Antiquaires de France* (VIe série, t. I, année 1890) contient, entre autres documents, un mémoire de notre collaborateur, M. le baron Joseph de Baye, sur *La bijouterie des Goths en Russie*, d'après les récentes explorations de la Crimée et du Caucase, et une notice de M. l'abbé Lucot, chanoine de Châlons, sur un vitrail de la cathédrale de cette ville, du XIIIe siècle, représentant Saint-Etienne et l'évêque Pierre de Hans (1247-1261).

***

Sommaire de la *Revue historique :*

Tome XLVIII (II. — Mars-avril 1892). — A. Giry. *Etudes de critique historique. Histoire de la diplomatique* (très intéressant travail sur l'emploi fait par les historiens de textes empruntés aux chartes et diplômes, et sur la science créée par Mabillon), p. 225. — C[te] J. du Hamel du Breuil. *Le testament politique de Charles V de Lorraine* (1[re] partie), p. 257. — Ernest Petit. *Raoul Glaber*, p. 283. — Alfred Stern. *Le manuscrit des mémoires de Talleyrand*, p. 299. — Pierre Bertrand. *L'authenticité des mémoires de Talleyrard*, p. 301. (Ces deux articles sont très curieux à consulter; ce sont des pièces nouvelles du procès qui est soumis au jugement de l'opinion publique, au sujet du plus ou moins de confiance que l'on peut attribuer aux mémoires dont ont doit la copie à M. de Bacourt.)

CHRONIQUE

Société Académique de l'Aube (*Séance du 8 avril 1892*). — Présidence de M. Arnould, président.

Communications et Correspondances

MM. Biche, membre du Conseil général, et Ménétrier, ancien agent-voyer d'arrondissement, sont nommés membres associés.

MM. le docteur Patézon, médecin-inspecteur des eaux de Vittel, et Rivière, président de la Société Académique de Châlons-sur-Marne, sont nommés membres correspondants.

Lectures et Communications des Membres

M. Rivière offre à la Société Académique un manuscrit ancien relatif à l'histoire de Troyes. Ce manuscrit, qui paraît fort intéressant et qui se trouvait conservé dans la famille de Simon, le littérateur troyen bien connu, est renvoyé à l'examen de M. Det.

M. Dufour-Bouquot lit un rapport sur une poésie française publiée par la Société Académique de Beauvais. Cette poésie fait partie d'une étude sur l'ancienne châtellenie de Milly. C'est une curieuse description écrite en 1373 par un prieur, Simon de Bullandre, d'une chasse aux lièvres sur un petit domaine d'une étendue de 137 hectares. Les seigneurs de Milly chassaient en plaine avec un chien courant, trois lévriers et six épagneuls; les armes des chasseurs sont des plus élémentaires, et quelques-uns même sont munis de simples échalas, mais le nombre des lièvres est tel que la chasse est fructueuse. Le rapporteur fait une humoristique comparaison des chasses d'alors avec la chasse actuelle du lièvre, telle que l'a décrite avec tant de succès M. Cunisset-Carnot dans son charmant volume intitulé : *Le Lièvre*.

M. l'abbé Garnier continue sa savante étude d'onomastique sur les anciens noms de personnes mentionnés à l'occasion de l'évangélisation du pays des Tricasses.

Il examine aujourd'hui les noms ayant personnifié les habitants de nos contrées qui furent les premiers disciples des missionnaires romains.

Savinien et ses deux compagnons se rendirent d'abord non à Sens même, mais au *vicus* qui touchait à la ville et dont le nom de l'ancienne abbaye de Saint-Pierre-le-Vif rappelle le souvenir. Ce *vicus Agiedicensium* est mentionné dans l'inscription sur plaque de bronze conservée au Musée du Louvre et qui consacre, en l'an 250, les services d'un édile de ce bourg important. Bientôt Victorinus, un des principaux habitants du *vicus*, embrassait la foi chrétienne et donnait l'hospitalité aux missionnaires.

Victorinus est encore un surnom romain formé du gentilice Victorius, dérivé de *victor*, comme *censor* a donné *censorius*, puis *censorinus*. Les nombreux Vitry que l'on rencontre en Champagne sont d'anciens *fundi victoriaci*, tirant leur nom de leur premier propriétaire, un Victorius gallo-romain.

Parmi les autres habitants du *vicus Agiedicensium* qui se convertirent, se trouvent Serotinus et Eodaldus, qui reçurent le diaconat et suivirent : le premier Potentianus, et le deuxième Altinus.

Le nom de Serotinus, conservé dans une inscription de Sens, paraît provenir d'un adjectif latin ayant le sens de lent, tardif, ou peut-être de né le soir, comme Seronatus, nom latin plus récent.

Quant à Eodaldus, dont l'orthographe est fixée par une des inscriptions de la crypte de Saint-Savinien, ce nom se rattache à l'onomastique des peuples du Nord par la simple juxtaposition de deux termes monosyllabiques, *eod* et *ald*, que l'on retrouve dans les noms de nombreux monétaires mérovingiens, etc.

Altin et Eodald se rendirent à Orléans, puis à Châtres, où fut martyrisée une jeune fille, nommée Modesta, nom assez fréquent dans l'épigraphie romaine; ils gagnèrent Paris, et de là Créteil, et dans ce *vicus* figurent parmi leurs premiers adeptes deux hommes des plus nobles, Agoadus et Glibertus.

Agoadus, dont la forme primitive est Agoaldus, personnifie un homme de race germanique. Agoald, en supprimant la désinence latine, est composé de deux éléments des idiômes du Nord, *ag* et *ald*, que l'on retrouve dans de nombreux noms de monétaires mérovingiens. Par suite de la substitution dans la prononciation de *r* à *l*, substitution appelée rotacisme, ce nom est devenu en français Agoard, comme Eduialdus a formé Edouard, etc.

Glibertus, variante par métathèse de Gilbertus, se compose des éléments barbares *gisel* et *bert*, très fréquents dans les vocables et la numismatique des temps mérovingiens.

Trois des noms ci-dessus, Eoaldus, Agoadus et Glibertus, ont pour notre histoire la valeur d'une date au moins approximative; ils appartiennent à des Germains, dont les premières incursions dans la Gaule romaine ne datent que du IIIe siècle, et portent à conclure que l'évangélisation de notre région ne peut être antérieure à cette époque.

Dans la prochaine séance, M. l'abbé Garnier étudiera les noms des magistrats romains et les vocables géographiques employés dans les actes des martyrs sénonais.

M. Det fait un rapport sur l'article de M. Ferdinand Lot, paru dans la *Romania*. La comparaison de la poésie de Chrétien de Troyes, le Chevalier au Lion, avec une légende irlandaise, établit complètement l'origine bien celtique des récits de Chrétien.

M. Det lit ensuite une étude sur Jean-Baptiste Denis, médecin

ordinaire du roi Louis XIV, au sujet duquel il a retrouvé d'intéressants détails dans un recueil manuscrit de la Bibliothèque de Troyes, il était fils de l'ingénieur troyen Claude Denis, premier fontainier des rois Louis XIII et Louis XIV. Il fit ses études à Montpellier et revint exercer la médecine à Paris, où il se distingua par ses essais sur la transfusion du sang, opération dont il est regardé comme l'inventeur. Elle devait, pensait-on, supprimer les maladies, la vieillesse et même la mort. A la suite d'un accident, elle fut interdite par un arrêt du Parlement du 17 avril 1658. Appelé auprès de Charles II, roi d'Angleterre, qui lui proposa d'être médecin, Denis préféra rentrer à Paris, où sa maison devint le centre d'une réunion scientifique dont les travaux ont été publiés dans le troisième volume du *Journal des Savants*. Mais à partir de 1667, ses idées devinrent singulières et il publia des œuvres bizarres dénotant une altération de ses facultés.

Le travail de M. Det met en lumière, de la façon la plus heureuse, un membre distingué d'une famille troyenne à peu près inconnu jusqu'ici.

M. de la Boullaye rend compte de la découverte et de la captation de sources sur le territoire de Maraye-en-Othe, pour l'alimentation de cette commune. Le forage d'un puits, d'environ 50 mètres de profondeur, dans le bois communal, au canton de Gros-Jarron, situé à 1,800 mètres du village, avait fait découvrir, à une altitude supérieure à celle de ce dernier, une nappe d'eau présentant toutes les conditions requises. En exécutant la canalisation, le hasard fit rencontrer, à une distance d'à peu près 1,200 mètres de Maraye, un cours d'eau abondant; en procédant à sa captation, on arriva, 100 mètres de là, à une grotte garnie de stalactiles, dont des échantillons sont présentés, et au fond de laquelle roule une véritable rivière souterraine, dont le débit a été évalué 800 mètres cubes par jour. Il n'est pas douteux que des cours d'eau souterrains analogues existent dans le vaste plateau de la forêt d'Othe.

Election

M. Fernand Daguin, secrétaire général de la Société de Législation comparée à Paris, est élu membre correspondant.

* * *

Dons faits au Musée de Troyes. — Pendant le premier trimestre de l'année 1892, le Musée de Troyes s'est enrichi des objets suivants :

Peinture

M. Joseph Audiffred, membre correspondant à Paris : — 1° *Un Arabe et son coursier*, par Couverchel (Alfred), né à Marseille (Oise), élève d'Horace Vernet et de Picot; 2° *Bouquet de fleurs et fruits*, par G. de Joigny; — 3° *Fleurs dans une jardinière*, par Vincelet; — 4° *Portrait du père Joseph*, par Georges-Jean Vibert,

né à Paris, médaillé 1864, 1867 et 1868, décoré 1870. Elève de Félix Barrias; — 5° *Portrait d'une Dame* (Ecole de Mignard); — 6° *Une sainte Famille* (attribué à Mignard).

ARCHÉOLOGIE

M. Chuchu, propriétaire à Villemorien : — Une hache et des fragments de haches en silex trouvés à Villemorien, lieu dit *La Penaire;* — Une hache en lumachelle trouvée à Villemorien, lieu *Les Parsonneaux*.

M. Emile Jacquemard, cultivateur à Courtavant, commune de Barbuise : — Un grattoir en silex de l'époque paléolithique et un petit mouton en terre cuite paraissant dater de l'époque carlovingienne. Ces deux objets ont été trouvés près du jardin de l'ancien fief de la *Cour Maraille* (ou *Cour des Mardelles*), commune de Barbuise, dans des terres jectisses, à une profondeur inférieure à un mètre.

M. le docteur Millot, membre associé, à Aix-en-Othe : — Une hache en roche verdâtre (époque néolithique), trouvée à Aix-en-Othe; — une petite cuillère à encens, en laiton; — un ornement de meuble, en cuivre jaune, style Louis XIV; — une poire à poudre en cuir estampé aux armes de France, XVIIIe siècle.

M. Andry (Charles-Albert), adjoint au maire de La Villeneuve-au-Châtelot, et M. Andry, son fils : — 1° Un trident en fer et un fer de cheval, trouvés à La Villeneuve-au-Châtelot, dans le lieu dit *En Rouest;* — 2° une clé en bronze trouvée dans le lieu dit *La Rometière;* — 3° deux vieilles clés en fer et un vase funéraire provenant d'un endroit du même finage, qui paraît rempli de sépultures anciennes. Il est situé entre les bâtiments de la grande ferme de La Villeneuve et l'ancien fossé de défense longeant la route de Bray. Les squelettes rencontrés dans cet emplacement avaient sous la main des plats contenant des os de volailles; — 4° une petite plaque carrée, en cuivre, qui était fixée par des clous de même métal, et dans laquelle on a découpé sans symétrie un trou carré. Même provenance.

M. Nogent-Dupont, propriétaire à Bouilly : — Une ancienne serrure de bahut, en fer découpé.

MM. Coudrot et le docteur Millot, membre associé, à Aix-en-Othe : — Un petit coffret à bijoux, en fer, avec fermeture à secret. Il a été doré à l'intérieur, et porte, de chaque côté, deux appendices destinés à recevoir nne courroie de suspension.

M. Bardet, membre associé, à Villenauxe : — Un éperon en fer, trouvé dans les champs, à Périgny-la-Rose.

Mme veuve Boudart, propriétaire à Périgny-la-Rose : — Huit carreaux et fragments de carreaux vernissés, provenant des ruines de l'ancien château-fort de Périgny-la-Rose.

Mlle Hermance Millot, à Aix-en-Othe : — Une tasse à thé et une soucoupe, vieil émail cloisonné de Chine; — une série de vingt-

cinq assignats, papier-monnaie de la première République Française; — un plat en faïence à décors en couleurs sur fond rouge, et deux assiettes portant des dessins imprimés en noir.

Un anonyme : — Un brasero en faïence (époque Louis XV).

M. Charles Savetiez, membre résidant : Une plaque en cuivre argenté ayant servi aux gardes particuliers des propriétés de la famille Aubry, d'Arancey; — trois boutons de livrée aux armes de la maison Picot de Dampierre.

M. le docteur Millot, à Aix-en Othe : — Une tabatière plate en racine de buis sculptée, portant sur son couvercle le buste de Charles X, roi de France, avec la légende : CHARLES X, ROI DE FRANCE ET DE NAVARRE. *Il est des Français l'amour et le plaisir, puisse son règne durer à jamais.* Sur le fond de cette boîte, entre deux branches d'olivier, et sous une main placée sur la charte, on lit un extrait du discours prononcé par le roi le 12 septembre 1824.

M. Alphonse Thomassin, propriétaire à Troyes : — Une bourse en soie aux trois couleurs de France, datant de la première République. Elle a appartenu au nommé Bernard, dont la biographie a été donnée par Amédée Aufauvre dans le *Propagateur de l'Aube*, nº du 15 mai 1842.

Numismatique et Sigillographie

MM. Andry père et fils, à La Villeneuve-au-Châtelot : — Un moyen bronze de Marc-Aurèle.

M. Hélénus Gommerey, à Aix-en-Othe : — Onze monnaies romaines, grands, moyens et petits bronzes; — une monnaie de Henri II, argent; — deux jetons de Nuremberg; — un double tournois de Louis XIII; — un denier tournois de Louis XIV, et une pièce de dix centimes de Napoléon Ier, le tout trouvé à Aix-en-Othe.

M. le docteur Millot, à Aix-en-Othe : — Deux monnaies romaines, grands bronzes; — huit monnaies royales françaises; — trois monnaies étrangères, une en billon, une en cuivre et une en nickel.

M. Bardet, membre associé, à Villenauxe : — Plusieurs monnaies, doubles tournois de Philippe VI de Valois (trois types différents), et un jeton en cuivre (très oxydé) du xive ou du xve siècle. Ces monnaies ont été trouvées avec d'autres en 1887, dans la partie nouvelle du cimetière de Villenauxe.

M. Gatouillat, horloger à Marigny-le-Châtel : — Un grand blanc de Charles VII (argent), frappé à Bourges, et un jeton en cuivre datant du xve siècle. Ces deux monnaies ont été trouvées sur le finage de Marigny.

M. le docteur Millot, à Aix-en-Othe : — Un cachet en cuivre jaune, portant en exergue la légende : *Ressort du Tribunal de*

paix d'Aix-en Othe (Aube): et, au bas: *Maillard-Moulin, not^re à Maraie.*

ETHNOGRAPHIE

M. le docteur Millot, à Aix-en-Othe : — Un poignard chinois avec poignée en os et fourreau en bois garni de cuivre jaune.

HISTOIRE NATURELLE

M. Gustave Doré, conservateur des Hypothèques à Boulogne-sur-Mer : — Deux oiseaux : un plongeon cat-marin et un guillemot.

M. Gaston de Champeaux, lieutenant au 13e chasseurs à pied, à Chambéry : — Un échantillon de *mica* provenant des Alpes de Savoie.

BIBLIOTHÈQUE DU MUSÉE

M. A. Rivière, membre correspondant à Châlons-sur-Marne : — Un exemplaire du diplôme gravé en 1804, par C.-N. Varin, pour la Société d'Agriculture, Commerce, etc... de la Marne, et retouché et additionné, en 1865, par un des fils de ce graveur.



SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE DE CHATEAU-THIERRY *(Séance du mardi 5 avril 1892).*

I. — Aveu et dénombrement des seigneuries de Gland et du Tilvot :

Le 10 septembre 1672, messire Henri d'Argouges « conseiller et aumosnier du Roy, abbé commandataire de l'abbaye du Mont Saint-Quentin-lez-Péronne, seigneur des Grèves, Gland, le Tilvot et autres lieux, advoue tenir en *plain* fief, foy et hommage de hault et puissant seigneur Mgr le duc de Bouillon à cause du chastel et duché de Chaûry les terres et seigneuries des dits lieux ».

La terre du Tilvot a longtemps suivi la fortune de celle de Gland; ces deux domaines, ainsi que beaucoup d'autres avoisinant Fère-en-Tardenois, appartenaient au seigneur de Mont-Saint-Père.

C'est en compulsant les documents (obligeamment confiés par M. Paillard) que M. Moulin a pu établir la succession presque complète des seigneurs de Gland et de Mont-Saint-Père. D'abord, Jehan de Milly (acte de 1524); les d'Argouges dont il est question dans des actes de 1625; puis Louis Marquet, receveur général des finances (le seigneur dont les domaines sont de beaucoup les plus considérables, actes de 1752); puis Jean-Maurice de Faventine (1779), célèbre par sa générosité et sa bienfaisance, un émule des de la Badoyère de Nogent; Jean de Bastard, baron d'Estang (1813); enfin, M. Aigoin, conservateur des hypothèques à Meaux, beau-père du regretté M. Hachette.

II. — M. Harant s'est rendu acquéreur d'une fort belle pièce de monnaie romaine, moyen bronze, à fleur de coin et qu'il soumet à la Société. Elle a été trouvée aux Hérissons, sur l'em-

placement d'*Olmus* — si cher aux Castrotchodoriciens en général et à M. Harant, en particulier ; — elle porte sur la face : *Divo Constantio pio;* au revers : petit édicule avec l'inscription : *Memoria felix*.

Un des ouvriers employés au terrassement du talus du château, derrière l'Hôtel-de-Ville en construction, a trouvé récemment une monnaie gauloise anépigraphe, au relief saillant, type du cheval. M. Fauconnier, architecte, sous la surveillance duquel se font les travaux, doit soumettre à l'examen de la Société les monnaies, vestiges ou objets curieux qui pourraient être découverts.



Société d'Archéologie, Sciences, Lettres et Arts de Seine-et-Marne (*Séance du 5 juillet* 1891).

Allocution prononcée par M. Leroy, président de la Société.

Messieurs,

Appelé par vos suffrages à l'insigne honneur de présider nos séances, ma première parole doit être l'expression de ma reconnaissance envers vous, qui avez poussé l'indulgence jusqu'à me choisir, alors que tant d'autres de nos confrères étaient plus capables d'arrêter votre attention. Elle doit être aussi la manifestation d'un profond sentiment de regret, que vous partagez tous, pour la perte de l'homme éminent qui dirigeait nos travaux avec des qualités que je ne peux me rappeler sans être effrayé de mon insuffisance à lui succéder.

Ce qui diminue ma crainte, Messieurs, c'est l'espoir que votre bienveillance me soutiendra, jusqu'au jour où vous me déchargerez de l'honorable mission que vous m'avez confiée, et que je n'ai acceptée qu'avec la pensée de la voir transmettre, à l'expiration de l'année, à un autre de nos confrères, plus compétent que moi.

J'ai maintenant, Messieurs, le douloureux devoir de parler des pertes regrettables que la Société a faites en ces derniers temps et dont le souvenir est encore présent à votre mémoire. Ces pertes sont nombreuses : MM. Foucher de Careil, Eymard, Chapu, Bancel, Buval, Doigneau, et, avant eux, MM. Dégout, Delaforge, Fréteau de Pény, Decourbe, Cotelle, nous ont été enlevés par la mort.

Vous savez tout l'intérêt que M. Foucher de Careil portait à notre Société, dont il avait accepté la présidence malgré ses multiples occupations. Il ne se contentait pas de la présider et de l'administrer. Il prenait une part active à ses travaux en faisant assez souvent, au sein des séances, de véritables conférences sur des sujets d'histoire, de géographie, d'archéologie, d'économie politique. Ses études, ses lectures, ses voyages, lui fournissaient des éléments de discours, d'allocutions et de récits qui tenaient ses auditeurs sous le charme de sa parole facile, éloquente, toujours agréable. Combien de fois, lorsque l'ordre du jour était peu

fourni, n'y suppléa-t-il pas par ses improvisations sur des sujets se rattachant à nos travaux ?

Vous lui avez donné un successeur comme président ; ce successeur ne saurait avoir la prétention de le remplacer sur aucun des points qu'il abordait, qui lui étaient familiers en quelque sorte, et où il excellait. Je m'arrête, Messieurs, car ces souvenirs ne peuvent qu'aviver la douleur que nous cause la mort de notre regretté et savant président, M. le comte Foucher de Careil.

M. le docteur Bancel assistait de temps à autre à nos réunions. Comme M. Foucher de Careil, il avait de nombreuses fonctions qui ne le rendaient pas maître de son temps. Sans prendre une part active à nos recherches et à nos labeurs, il s'y intéressait néanmoins, il les aimait, comme enfant de Melun qu'il ne quitta jamais, comme bibliophile ayant le goût des beaux et bons livres, comme attaché aux choses du passé, à l'histoire, qui nous fait mieux comprendre, par une suite d'observations et de déductions morales, les faits du présent et leurs conséquences dans l'avenir.

Maire de Melun pendant vingt ans, M. le docteur Bancel encouragea la Société d'archéologie. Dans les travaux municipaux, dans les démolitions et les fouilles, il ne manqua jamais de recommander aux ouvriers la conservation des objets d'antiquités qu'ils pourraient trouver, et c'est ainsi que, de son temps, les collections de l'Hôtel de Ville se sont augmentées de débris intéressants ou curieux. Il apporta la même sollicitude pour l'accroissement de la collection bibliographique locale à la bibliothèque de la ville. Sur sa proposition, le conseil municipal vota, en 1887, un crédit suffisant dans le but d'acquérir, à la vente des collections de l'abbé Dégout, des livres, dessins et gravures concernant spécialement la ville de Melun et le département de Seine-et-Marne. Si les travaux du docteur Bancel ne figurent pas dans les publications de la Société, vous voyez, Messieurs, qu'à sa manière, lui aussi fut un membre actif de notre association.

M. Eymard, conseiller de préfecture honoraire, que nous avons perdu au mois de décembre dernier, avait été l'un de nos membres fondateurs. C'était un esprit ouvert, observateur, et qui savait écouter. Assidu à toutes nos séances, il prenait part aux discussions en y apportant les avis que lui dictaient son savoir et une saine raison. Il avait assumé la tâche d'administrer les finances de la Société, tâche ardue qu'il remplit avec dévouement jusqu'à sa mort. Nous devons à cet estimable collègue, avec lequel nous n'eûmes jamais que d'agréables relations, un tribut de reconnaissance et de regrets.

La France s'est émue de la mort prématurée d'un autre de nos meilleurs collègues, d'un artiste dont la perte est une cause de deuil inoubliable pour tous les amis des arts. M. Henri Chapu, qui joignait à une grande modestie un incomparable talent, nous a été enlevé inopinément, dans la force de l'âge, au mois d'avril der-

nier. Dès la création de la Société archéologique, M. Chapu fut des nôtres; il tint à donner cette preuve d'estime à ses concitoyens et à encourager une association qui avait inscrit dans son programme l'étude des arts anciens et modernes. Ce grand artiste, qui assistait quelquefois aux séances, avait un culte intime pour son pays natal voisin de Melun, pour la petite commune du Mée, lieu de sépulture de sa famille, où il a voulu lui-même être inhumé. Il y avait fondé, avec les maquettes de toutes ses œuvres, un musée d'une haute valeur, où il est possible de suivre le développement de son talent, et que sa mort rend plus précieux encore. Melun possède aussi plusieurs statues et bas-reliefs signés de lui.

C'est à la suite d'une séance de la Société d'archéologie, en 1867, dans laquelle il avait été question du passage de Jeanne d'Arc à Melun, que l'idée lui vint de doter la ville d'un médaillon de l'héroïne, en souvenir de cet évènement. Il m'en informa par une lettre personnelle, la municipalité accueillit avec empressement la proposition, et c'est à cette circonstance que le chevet de l'église Saint-Aspais doit l'ornement de la représentation en ronde bosse de la Pucelle d'Orléans, qui contribua à délivrer Melun du joug des Anglais en avril 1430.

C'est peut-être à cette même circonstance, qu'après les désastres de 1870, qui rappelaient ceux de la guerre de Cent-Ans, notre éminent collègue eut la pensée de sa belle statue de Jeanne-d'Arc, entendant ses voix mystérieuses, qui exprime si bien, avec des sentiments de douleur patriotique, l'énergique résolution de sauver la France. Ainsi, la première inspiration de M. Chapu d'exercer son talent à faire revivre l'image de l'héroïne lui vient des souvenirs que notre Société avait consacrés à celle-ci.

D'autres ont dit ce que l'art devait à ce grand artiste, qui savait allier la beauté, la délicatesse, le fini, la pureté des lignes de la statuaire antique au goût et aux exigences de notre temps. Je suis incompétent pour apprécier son talent, mais il m'est permis de dire, à moi qu'il honorait de son amitié, que ce sera la gloire de la Société archéologique de Seine-et-Marne d'avoir compté M. Henri Chapu au nombre de ses membres titulaires. Nos regrets et notre douleur s'augmentent à la pensée qu'il était jeune encore quand la mort nous l'a ravi, et que l'art contemporain a perdu en lui un de ses maîtres et de ses plus illustres représentants. Depuis longtemps, l'Institut lui avait ouvert ses portes, il avait obtenu les plus hautes récompenses aux expositions de Paris, et la croix d'officier de la Légion d'honneur, qu'on ne prodigue pas aux artistes, avait affirmé son talent.

La mort nous a également enlevé un autre de nos membres, dans toute la force de la vie, M. Paul Buval, architecte à Melun, ancien élève de l'Ecole des Beaux-Arts. On le voyait de temps à autre à nos réunions. Appelé par ses travaux professionnels à la restauration d'anciens édifices, d'églises notamment, il y appor-

tait le goût de l'art architectural des temps passés. Il s'efforçait de rester dans les limites du style primitif de l'édifice qu'il restaurait ou reconstruisait, et sut éviter l'écueil où succombent certains architectes, auteurs d'anachronismes qui font le désespoir des archéologues. Dans nos séances, les avis de M. Buval étaient écoutés et goûtés.

Le 4 mai dernier, M. Edmond Doigneau, de Nemours, mourait dans un âge peu avancé. Membre titulaire de la Société, il s'occupait spécialement de l'étude des monuments mégalithiques. Il fit de bien intéressantes découvertes dans l'arrondissement de Fontainebleau, signala des menhirs, des dolmens, des polissoirs restés ignorés jusqu'à présent, assura leur conservation en les faisant classer au rang des monuments historiques, explora des ateliers de silex taillés et polis, remit en lumière, en un mot, les populations primitives qui vivaient dans le bassin du Loing et ses affluents à une époque remontant aux premiers âges de l'apparition de l'humanité dans notre pays. M. Doigneau était tout dévoué à ces études spéciales; il s'y consacrait avec autant de zèle que de savoir, et fit à diverses reprises, à Nemours et à Melun, des conférences sur les recherches qui lui étaient chères. La Société a perdu en lui un bon et excellent collègue, animé du feu sacré qui fait le véritable archéologue.

Nous avons aussi perdu M. l'abbé Fréteau de Pény, un de nos membres fondateurs, qui fut, au début de la Société, vice-président de la section de Melun. Il savait beaucoup, s'exprimait avec une grande facilité, possédait une douce éloquence, et fut assidu à nos réunions jusqu'au jour où il entra dans les ordres. Postérieurement, on ne l'y vit plus, mais il fit toujours partie de la Société, dont les travaux l'intéressaient. Quand il est mort, il y a deux ans, ayant conservé sa belle intelligence jusqu'à son dernier soupir, on a pu dire de lui que c'était un beau livre, une véritable encyclopédie qui se fermait.

Peu de temps après M. l'abbé Fréteau de Pény, en la même année 1889, mouraient à quelques semaines d'intervalle, deux autres de nos membres fondateurs, MM. Decourbe et Cotelle, artistes peintres, qui, en plusieurs circonstances, rendirent des services à la Société par l'exécution de dessins d'antiquités qui accompagnent nos bulletins. Tous deux, originaires de Melun, firent de nombreuses vues de cette ville, avant sa transformation, quand elle conservait encore sur plusieurs points sa physionomie du moyen-âge, ses vieilles rues, ses débris de remparts et de tours, ses bords pittoresques de la Seine non limités par des quais, ses vieux moulins chancelants sur leurs pilotis et qui donnaient aux ponts un aspect dont on n'a plus d'idée aujourd'hui. A ce sujet, j'exprimai le vœu de voir un jour ces curieux documents de topographie locale — conservés par les familles de nos excellents confrères, — venir prendre leur place naturelle dans les archives de Melun, à la Bibliothèque municipale ou à la Préfecture.

Avant ces honorés confrères, la section de Melun avait aussi perdu M. Edouard Desprez, qui se livrait à de savants travaux sur le droit pénal; M. l'abbé Dégout, collectionneur émérite; M. l'abbé Delaforge, qui écrivit des brochures historiques sur Seine-et-Marne, et fut le premier à éclaircir le passé de Blandy-les-Tours, où il était né. Membres fondateurs de la Société, ils lui restèrent fidèles jusqu'à leur mort, datant déjà de quelques années.

Les pertes que je viens de rappeler doivent nous faire réfléchir sur l'avenir de notre Association. Tant de morts, s'ajoutant à des départs et des démissions, ont réduit considérablement son effectif. Sur les champs de bataille, quand les soldats tombent frappés par les balles ennemies, les survivants ont coutume de s'écrier : Serrons les rangs !... Nous, au contraire, nous avons le devoir de dire : — Ouvrons nos rangs, appelons parmi nous, pour combler les vides, pour assurer la durée d'une œuvre utile, des jeunes gens qui en seront l'avenir et perpétueront sa vie, des hommes mûrs, des vieillards aussi, si nous pouvons en décider à se joindre à nous, pour profiter des leçons de leur expérience.

L'existence de la Société d'archéologie de Seine-et-Marne est à ce prix. La section de Melun en est le rameau principal, ne le laissons pas périr.

Soutenons le drapeau d'une association déjà vieille de près de trente ans, dont la vie affaiblie aujourd'hui, mais facile à ranimer, n'est pas sans honneur. Ouvrons nos rangs, recherchons de nouveaux adhérents, inspirons-nous de l'ardeur des fondateurs pour donner à nos travaux une impulsion nouvelle.

Ayons à cœur de ne pas laisser périr entre nos mains une association qui a rendu des services au département, en faisant connaître son histoire ou en appelant l'attention du public et des autorités administratives sur des monuments, édifices ou ruines, dont il convenait d'assurer la conservation.

Votre bureau, messieurs, ne faillira pas à la mission que vous lui avez confiée. Fort de votre appui, il essaiera de ranimer les forces vives de notre Société en ne négligeant pas la tenue des séances et en entreprenant la publication d'un *Bulletin annuel*. C'est par le *Bulletin* que ceux de nos confrères, trop éloignés de Melun pous assister régulièrement aux séances, verront que la Société vit et prospère, qu'elle poursuit son but, et qu'elle mérite les adhésions et les encouragements que nous recherchons.

Pour cette œuvre, nous avons besoin du concours de tous, et ce concours, nous l'espérons, ne saurait nous faire défaut. Chacun de nous peut s'y employer, et nul ne doit s'effrayer du titre principal de notre Société. Nous ne sommes pas seulement une Société archéologique, nos travaux sont plus complexes. Ils sont aussi scientifiques, littéraires, artistiques, c'est-à-dire qu'ils s'appliquent

à toutes les branches des connaissances intellectuelles et à leurs manifestations.

Le programme est vaste, prétentieux peut-être. Les fondateurs ont dû l'adopter, lors de la création de la Société, en 1864, pour rassurer tous ceux de nos concitoyens que le seul titre de Société archéologique aurait pu écarter ou effrayer. En effet, combien compte-t-on de purs archéologues dans Seine-et-Marne ?

L'archéologue n'est-il pas le *rara avis* de nos régions ? Mais on y trouve en grand nombre des personnes adonnées aux professions libérales et dont l'intelligence et le savoir peuvent trouver facilement à s'exercer dans le goût ou la culture des sciences, des lettres et des arts. Pour ce motif, notre association a dû se faire éclectique, dans l'espoir de grouper ceux de nos concitoyens qui ne restent pas indifférents aux manifestations des œuvres de l'esprit humain.

Cette digression m'a paru nécessaire pour démontrer qu'en dépit des apparences les éléments de recrutement de nouveaux membres ne font pas défaut à la Société d'archéologie, sciences, lettres et arts de Seine-et-Marne.

Le programme qu'elle embrasse peut donner satisfaction aux préférences et aux connaissances de chacun. Si même nos futurs confrères ne prennent pas tout d'abord une part active à nos travaux, nous leur serons reconnaissants de leur adhésion, de leur assistance aux séances, de leur bienveillante attention. Le goût de nos études les gagnera, et ils voudront, j'en suis convaincu, nous faire participer aux leurs, quelles qu'en soit la direction et la base, fussent-elles même tournées vers la poésie. Ai-je besoin de le rappeler, notre Société a eu ses poètes; plusieurs d'entre nous se souviennent encore du temps où l'un de nos bons confrères, vieillard contemporain du dernier siècle, nous disait des fables pleines de naturel et de bonhomie.

Je me plais à rappeler ces souvenirs déjà lointains parce qu'ils ont « des senteurs de jeunesse agréables à fleurer », comme a dit Ronsard, et pour montrer surtout que nos réunions ne sont pas toujours aussi graves, aussi noires que leur enseigne archéologique pourrait le faire supposer.

Que tous les hommes de bonne volonté, pratiquant à des degrés divers le culte des sciences, des lettres et des arts, viennent donc à nous, ils sont assurés de trouver des confrères qui leur feront fête, et des distractions intellectuelles qui pourront les intéresser. S'il existe contre nous des préventions de trop viser à la science, il faut les dissiper et gagner à notre cause les timides et les indécis. A ceux qui diraient que nous avons l'air de savants en *us*, il faut répondre que nous sommes seulement des gens soigneux qui recherchent et mettent de côté les miettes de l'histoire de leur pays.

Encore une fois, recrutons des adhérents, comblons les vides

qui se sont faits parmi nous, assurons la continuation d'une œuvre qu'il serait fâcheux de voir péricliter et périr.

Autour de nous, à Melun même ou dans le département, de nouvelles Sociétés se fondent, les anciennes poursuivent le cours de leur prospérité et s'offrent à nous comme autant d'exemples à imiter.

La reprise projetée de la publication d'un *Bulletin annuel* me fait augurer favorablement de notre avenir. C'est par son *Bulletin*, régulièrement édité, que la Société archéologique de Seine-et-Marne se fit, dès les premières années de sa fondation, un rang honorable parmi les Sociétés savantes de France.

Ce rang, votre concours le maintiendra, l'accroîtra encore, je n'en doute pas, et nous réaliserons, par l'association de nos efforts, le but auquel nous tendons tous : le retour des jours prospères qui ont signalé le début de notre Société, quand elle comptait dans ses rangs les Bourquelot, les Carro, les Grésy, les Dauvergne, les Pontécoulant, les Ponton d'Amécourt, et d'autres qui étaient son orgueil et sa gloire.



Société d'archéologie, sciences, lettres et arts de Meaux (*Séance du jeudi 17 mars 1892*). — Présidence de M. Muller, vice-président.

Sont déposés sur le bureau :

Par M. l'abbé Barbel, une bulle de Clément XII avec majuscules splendidement ornées, accompagnée d'une transcription et interprétation due à l'obligeance de M. l'abbé Jouy.

Sont offerts également :

Par un anonyme, une série de photographies, très réussies d'ailleurs, des ruines de l'abbaye de Chaalis et du domaine d'Ermenonville.

Par M. du Chatellier, sa Notice sur un vase trouvé dans un tumulus à Saint-Pol-de-Léon.

Par M. G. Husson, une brochure dont il est l'auteur sur un poète briard, *Médéric Charot*.

Par M. l'abbé Néret, son essai de monographie de Saint-Vrain (Marne).

M. le Président annonce à la Société que Mme Bocquet-Liancourt met à sa disposition un cercueil en pierre trouvé au faubourg Saint-Nicolas; M. Carton sera prié d'en prendre livraison. Un travail de notre regretté président sur l'histoire de Meaux au XVIIIe et au XIXe siècle est également signalé.

M. le Secrétaire lit un travail de M. l'abbé Weidenbach sur l'Histoire de S.-Pathus pendant la Révolution. Complétant les mémoires du temps par les derniers échos de la tradition orale,

il restitue avec bonheur un épisode intéressant du grand drame, fait revivre la curieuse figure du curé Claude de la Palisse, prêtre assermenté et bientôt maire de S.-Pathus dont il dirige les délibérations municipales dans la sacristie, transféré en 1799 à la cure de Barcy, démissionnaire à la signature du Concordat et décédé en 1814 dans sa première cure. Le cahier des doléances de ladite paroisse aux Etats-Généraux achève le tableau, expliquant sans les justifier les violences qui suivirent, par l'arbitraire de l'autorité seigneuriale, par des abus criants se rattachant surtout au droit de chasse, véritable fléau de l'agriculture d'alors.

M. Gassies, toujours avec le même intérêt, poursuit son étude sur le Prieur de Chaalis, Guillaume de Guigneville, dont l'œuvre poétique où la muse latine alterne avec la muse française, est très justement définie : Un Roman de la Rose se terminant par une Imitation de Jésus-Christ. Au lieu d'attaquer de front le roman satirique dont le scepticisme licencieux provoque les foudres d'un Gerson, le *Roman des Trois Pèlerinages* lui emprunte pour le combattre son arme favorite, l'allégorie. Grâce à cette attachante résurrection, il prendra rang dans le mouvement intellectuel du XIVe siècle entre ces deux productions si différentes de la littérature du Moyen-Age.

Séance du jeudi 21 *avril* 1892. — Présidence de M. Benoist, sénateur, président.

Il est fait don :

Par M. l'abbé Richard : de pointes de flèches, venant de la Dordogne ;

Par M. J. Barigny : de 4 médailles à classer au médaillier général ;

Par M. Rabaté : de 10 pièces anciennes ;

Par M. Adrien : de l'*Almanach historique de Meaux*, 1778 ;

Par M. Benoist, sénateur : d'un lot important de monnaies dans un coffre de fer et d'autographes : de M. de Polignac, évêque de Meaux, 1781 ; Mme de Montmorin, dernière abbesse de Jouarre ; Bernier, lieutenant général criminel à Meaux, 1774 ; duc de Tresmes, 9 novembre 1765 ; Mgr de Cosnac, évêque de Meaux, 3 juillet et 15 décembre 1826 ; Marie-Madeleine de la Vieuville, comtesse de Parabère, 1734 ; billet de la loterie royale, 1792 ; lettre du duc Léon de Gesvres ;

Par M. Mercier d'une pièce de monnaie gauloise portant le nom d'un chef meldois, trouvée à Sammeron.

M. Carton offre pour le Musée de la Société 48 monnaies d'argent et de bronze, gauloises, romaines et françaises.

M. Carton donne ensuite communication d'un médaillier qu'il vient d'organiser pour la Société d'archéologie. Des indications très détaillées et très nettes accompagnent chaque pièce. Les

évêques de Meaux, les comtes de Champagne, les rois de France, ont leur médaillier spécial; les monnaies anciennes, gauloises, romaines, coloniales, grecques constituent pour l'antiquité un fonds déjà très intéressant.

D'ailleurs les membres présents s'empressent de l'enrichir; aux dons annoncés au début de la séance s'ajoutent :

Deux jetons offerts par les notaires de Meaux; un Constantin par M. Adrien.

M. Carton présente ensuite une carte de la généralité de Paris, 1635, et une autre du pays de Brie, achats faits au nom de la Société. M. Berret y relève en plus d'un endroit une orthographe intéressante pour l'étymologie de la localité.

M. Benoist fera les démarches nécessaires pour que la Société soit reconnue d'utilité publique.

***

Dans la dernière session de la Société d'archéologie de Bruxelles, tenue sous la présidence d'honneur du comte de Frandre, M. le baron de Loë a donné lecture d'un rapport sur le Musée du château de Baye, si riche en antiquités concernant les époques préhistorique et protohistorique de la Champagne.

***

Dons au Musée de Chalons-sur-Marne. — Deux ouvrages d'art ont été attribués au Musée par décret du 31 décembre 1892. Ce sont :

1° Un tableau de Desportes, intitulé : « Fruits sur un banc. »

2° Un buste en marbre intitulé : « Jeune fille couronnée de lierre. » (Auteur inconnu).

M. le docteur Mohen a offert au Musée son buste, grandeur naturelle, œuvre du sculpteur Trouillot. Cette œuvre, d'une exécution remarquable, a été immédiatement placée au Musée, dans la salle des monuments Mohen.

M. Goerg, inspecteur de la garde civique à Haïphong (Tonkin), vient d'envoyer au Musée une collection d'échantillons minéralogiques recueillis par lui dans l'Extrême-Orient.

***

Découverte archéologique a Dommartin-Lettrée. — M. Bourgeois, instituteur à Dommartin-Lettrée (Marne), vient de découvrir une sépulture gauloise sur le territoire de cette commune.

Le corps, mesurant 1m75, était couvert de 8 crochets en fer que M. Bourgeois suppose être l'armature d'un bouclier en bois de grande dimension. Des archéologues auxquels il a soumis ces fer-

rements n'ont pas encore vu cette disposition et n'osent se prononcer sur leur origine.

*
* *

On a découvert dans les fouilles d'une maison située avenue de Metz, 13, à Châlons, et appartenant à M. Ch. Guérin, adjudant en retraite, un double tournois de Henry de la Tour d'Auvergne, duc de Bouillon, de l'an 1622; un double tournois de Louis XIII, roi de France et de Navarre, de l'an 1617; enfin un petit bronze à l'effigie de Postumus, empereur des Gaules, qui fut assassiné après un règne de sept ans, de l'an 260 à l'an 267.

*
* *

Loisy-en-Brie. — Dans une fouille qu'il a récemment pratiquée sur une de ses propriétés, territoire de Loisy-en-Brie, M. Eugène Lejeune, cultivateur au Petit-Loisy, a mis à découvert une tombe très ancienne, renfermant les ossements d'un homme de grande taille, ainsi que les objets d'or suivants : un bracelet ciselé, pesant 130 grammes; un autre uni, du poids de 103 grammes; une superbe broche pesant 50 grammes, et trois anneaux pesant ensemble 16 grammes.

*
* *

Un don de Mme la duchesse d'Uzès. — Dans la coquette église de Poissy a eu lieu, le dimanche 15 mai, l'inauguration d'une statue, en marbre blanc, de la Vierge, due au ciseau de Manuela, le pseudonyme artistique et littéraire, on le sait, de Mme la duchesse d'Uzès, la châtelaine de Boursault (Marne).

La Vierge est représentée assise, la figure méditative, les yeux baissés et tenant sur ses genoux l'enfant Jésus.

C'est un mélange de styles roman, byzantin et gothique, qui est d'un très religieux effet et qui s'harmonise, d'ailleurs, avec le style, ou plutôt les styles de l'église de Poissy.

*
* *

La cathédrale de Reims va recevoir prochainement une œuvre d'art, don de son archevêque, S. E. le cardinal Langénieux. C'est une haute et belle statue de saint Pierre, exécutée dans le goût de la statuaire de la décadence romaine. Les vêtements du personnage sont en bronze, la tête, les mains et les pieds en marbre blanc, et le socle en marbre de différentes couleurs.

*
* *

L'inauguration du monument élevé sur la tombe d'Olivier Métra

dans le cimetière de Bois-le-Roi[1], et dû au ciseau du sculpteur Ludovic Durand, a eu lieu le 12 mai.

M. le ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts y était représenté à côté des membres du Comité de la souscription, des délégués de la Société des auteurs et compositeurs de musique, et de la presse de Seine-et-Marne, du Conseil municipal de Bois-le-Roi, etc.

Le monument, de toute beauté, se compose d'une lyre formant piédestal et supportant le buste du célèbre artiste, d'origine rémoise, comme l'on sait. La tête est d'une ressemblance frappante, et le visage, un peu rajeuni, rappelle exactement les traits de Métra, à l'époque où il écrivit cette admirable série de valses qui le mit au rang de nos plus brillants compositeurs français.

Plusieurs discours ont été prononcés par MM. Aurélien Scholl, Victorin Joncières, Souchon, Grenet-Dancourt, etc.

*
* *

On lit dans les *Promenades au cimetière de la Madeleine*, par Stéphane C... *Amiens*, 1845, in-8°, les mentions suivantes de notabilités champenoises :

Ici repose
Marc Edme RIGOLLOT
docteur en médecine de la Faculté de Montpellier,
membre de l'Académie et de la Société médicale d'Amiens,
membre du jury de médecine,
et ancien juge en la Cour criminelle de la Somme,
né à Beauchemin (Haute-Marne)
le 27 Avril 1749
décédé à Amiens, le 29 septembre 1832.

Suivent quelques indications biographiques sur le docteur, père du médecin-numismate.

Le recueil mentionne aussi Limonas (Jacques-Adrien-Augustin). Né à Troyes en 1741, mort à Amiens, le 9 février 1830. Limonas était supérieur de l'Oratoire d'Angoulême à la Révolution. Caché à Montdidier pendant la Terreur, il devint ensuite juge, puis conseiller à la Cour d'Amiens. L'Académie des sciences, arts et belles-lettres du département de la Somme l'avait élu secrétaire-perpétuel.

*
* *

Anciens faire-part mortuaires

M***

Vous êtes priés d'assister aux Messes qui se diront Lundi 25 Juin 1759,

1. V. la *Revue*, 1891, p. 373.

depuis sept heures jusqu'à onze, et au service qui sera célébré à dix heures, en l'Eglise Paroissiale de Saint-Etienne, pour l'Anniversaire de Mme MARIE MADELEINE CLICQUOT, Veuve de Mr. Jean Herpet, Doyen des Connétables de cette Ville, décédée le 28 Juin 1758.

REQUIESCAT IN pace

De l'Imprimerie de la Veuve Pierard.
Parvis Notre Dame.

M***

Vous êtes prier aux Convoi et Enterrement de Madame BARBE LE DOUX, Veuve de Monsieur Nicolas Hibert, décédée le 17 mars 1746, laquelle sera inhumée le Vendredi 18 au Cimetière de Saint Denis, sa Paroisse.

L'Assemblée en la même Eglise, où le service sera célébré corps présent à dix heures.

Aux Vigiles le même jour à trois heures.

Et le lendemain au service à neuf heures.

Requiescat in pace.

***

On trouve dans le *Bulletin* pour l'histoire des églises wallonnes, t. III, *La Haye*, 1887, une liste des pasteurs ayant desservi ces églises. Nous y relevons les mentions suivantes :

Amsterdam. 1865, François Brun, appelé de Reims le 20 juin 1865, intallé le 12 novembre.

Bois-le-Duc. 1678, Pierre Béguin, ci-devant pasteur à Villers-le-Tourneur, en Champagne, élu le 27 mai 1678, installé le 9 octobre comme premier pasteur. Mort en juin 1680.

Delf. 1863, Emile Rochedieu, ci-devant à Sedan, élu le 3 mars 1863, installé le 12 juillet.

Dordrecht. 1689, Isaac Péron, ci-devant pasteur à Villiers-le-Tourneur, en Champagne, élu le 27 août 1689, installé le 25 septembre. Mort en mai 1714.

Groningue. Réné Dennoulins, jadis pasteur à Sézanne en Brie. Mort en 1720.

Harlem. 1887, Silas Debry, pasteur-suffragant à Sedan, puis à Roubaix, appelé le 14 décembre 1886.

La Haye. Isaac Jacquelot, ci-devant pasteur à Wassy en Champagne. Il partit pour Berlin en septembre 1702, avec un passeport des Etats-Généraux, pour passer par Hambourg, avec ses meubles et ses livres. Mort en octobre 1708.

Leenwarde. 1659, Joseph Pithoys, pasteur à Saint-Menge, près Sedan, et professeur de philosophie à l'Académie de Sedan, appelé le 25 mars 1659, installé le 29 mai. Déposé en septembre 1669. Parti pour Londres.

Maestricht. Samuel Des Marets, professeur en théologie à Sedan, ministre du duc de Bouillon qu'il dut accompagner dans sa campagne en Hollande, en 1631, fut nommé pasteur à Maestricht le 2 février 1633, le prince en étant gouverneur. Appelé à Bois-le-Duc en janvier 1636, il y fut installé en mai.

MÉLANGES

Clochette de l'abbaye de Barbeau (Seine-et-Marne). — Parmi les merveilles de l'art ancien qui figuraient en 1889 à l'exposition du Trocadéro, à Paris, dans une des salles où l'orfèvrerie limousine brillait d'un éclat incomparable, notre attrait personnel nous fit remarquer une petite cloche à inscription gothique. Elle ne figure pas au catalogue imprimé de l'Exposition, mais est reproduite en une planche dans la belle publication illustrée, publiée cette année sur l'exposition ancienne du Trocadéro, par Mieusement et A. Darcel[1]. Ce modeste instrument de bronze a d'ailleurs son histoire.

En voici les proportions :

Hauteur totale, 0 m. 26 c.

Hauteur sans la poignée ou anse, 0 m. 17 c.

Diamètre inférieur, 0 m. 45 c.

La cloche est un peu aplatie du cerveau. Elle porte sur ses flancs une inscription en trois lignes, formée de lettres gothiques rondes : ANTE : OMNIA : FRES :[2] CARISSIMI : [LAN. M IIII^{c} : IIII^{xx} : XVIII : ME : FAIT : REFAIRE : M. N. PETIT] DILIGATUR : DEUS : DEINDE : PROXIMUS :

Un écu deux fois répété porte deux poissons adossés à un fleuron.

La cloche date donc de l'année 1498. Mais on s'est servi pour l'inscription de caractères plus anciens de près d'un siècle[3].

Le Musée de Melun avait prêté cet objet à l'exposition du Trocadéro. Mais avant d'y avoir trouvé abri, à quel usage servait cette petite cloche? C'est ce que nous a appris une bienveillante communication de M. G. Leroy, bibliothécaire de la ville de Melun.

Le timbre provient de l'abbaye de Barbeau, qui existait sur les bords de la Seine, à trois lieues environ en amont de Melun. Il paraît avoir été le timbre de l'horloge du monastère, et non une cloche dans l'acception du mot. L'inscription porte les premiers mots de la règle de Saint-Augustin : *Ante omnia*, *fratres carissimi, diligatur Deus*, *deinde proximus*[4]. C'est par le plus grand

1. Paris, Dujardin, 1890, 3 vol. in-4°.

2. Pour *fratres*.

3. M. A. Darcel, directeur du Musée de Cluny, nous a obligeamment copié le texte de l'inscription.

4. Textus quem hic damus conformis est Regulæ quæ legitur in principio libri Constitutionum Romæ impressi anno 1690. C'est une paraphrase du texte : Diliges Dominum Deum tuum ex toto corde tuo, ex tota anima tua, et ex omnibus viribus tuis et ex omni mente tua, et proximum tuum sicut teipsum (Luc, X, 27.).

des hasards que ce timbre intéressant fut conservé. Après la suppression de l'abbaye, à l'époque révolutionnaire, il fut transporté dans la salle des séances de la Société populaire de Melun, et servait à rappeler les assistants au silence, quand le tumulte devenait trop grand. Plus tard, cette même salle ayant été transformée en théâtre, il y fut laissé et servait à sonner *minuit, heure du crime*, dans les mélodrames. Un amateur de curiosités qui visitait par hasard les arrière-plans du théâtre le découvrit et le fit transporter au Musée de la ville de Melun.

Ces pérégrinations sont assez piquantes.

L'abbaye de Barbeau (en latin *Barbellum)*, au diocèse de Meaux, fut fondée en 1147 par Louis VII, qui y établit des Cisterciens et y choisit sa sépulture [1]. De 1490 à 1498, elle eut pour abbé Louis de Menou. C'est alors que fut fondue la cloche que nous venons de décrire, et en cette année d'importants travaux furent faits aux bâtiments abbatiaux.

Baron de Rivières.

(*Extrait du Bulletin monumental*, 1891, p. 39.)

***

Le château de Vaux-le-Pénil. — M. Michel Ephrussi, déjà propriétaire du château de Sivry, vient de se rendre acquéreur, moyennant le prix de 1 million 200,000 fr., du château de Vaux-le-Pénil, près Melun. Cette propriété, comprenant également deux fermes importantes, Saint-Just et Aigrefin, appartenait à M. Fréteau de Pény. De la sorte, M. Ephrussi devient propriétaire sur plus de sept kilomètres de longueur d'une large bande de terres entre Melun et Sivry, dont il conservera les chasses et tirés si bien aménagés.

Il ne faut pas confondre le château de Vaux-le-Pénil avec celui, voisin, de Vaux-le-Vicomte, appelé aussi Vaux-Praslin, célèbre par les fêtes luxueuses du surintendant Fouquet; Vaux-le-Vicomte, merveilleusement restauré, est toujours à M. Sommier.

Vaux-le-Pénil, la nouvelle demeure de M. Ephrussi, appelé aussi autrefois Vaux-à-Pénil, du nom d'un de ses plus anciens seigneurs, est à une lieue de Melun sur la rive droite de la Seine, dominant majestueusement la ligne du chemin de fer, dans une sorte de promontoire formé par une anse du fleuve; la situation en est superbe et la vue s'étend au loin sur la ville de Melun et les campagnes environnantes.

Il a été possédé par la famille de Beaumanoir, si célèbre dans notre histoire par le combat des Trente, en 1350, où un Beaumanoir était chef du parti breton. L'origine du village, qui comprend 800 habitants, date du XIIe siècle.

1. *Gallia Christiana*, XII, c. 236-240

En janvier 1256, Simon de Pénil, seigneur de Vaux, fit plusieurs dons à l'église Notre-Dame de Melun.

Le parc de Vaux-le-Pénil, clos de murs, contient 40 hectares et est sillonné par de larges allées permettant de le parcourir en tous sens en voiture, au milieu de jolis bosquets et de frais tapis de verdure, dit un vieux bouquin de 1837, *Promenade sur la Seine de Montereau à Paris, par G. Maillard*. Ce petit livre porte même cette curieuse épigraphe : « Montereau, Melun, Corbeil et Paris ne font qu'une même ville dont la Seine est la grande rue. »

Singulier rapprochement : ce château, aujourd'hui à M. Ephrussi, de nationalité russe, fut habité par l'empereur de Russie, Alexandre Ier, dans les premiers jours de juillet 1815. L'empereur Alexandre passa en revue les troupes russes et cosaques commandées par Barclay de Tolly et y reçut même les clefs de la ville de Melun ; il dîna avec son nombreux état-major sous l'allée de tilleuls, près du château.

Vers la même époque, l'empereur d'Autriche était aussi à Melun avec un régiment de grenadiers de sa garde. Il habitait une maison du faubourg Saint-Barthélemy, et chaque jour, avec deux de ses officiers, François Ier assistait à la messe dans l'église Saint-Aspais.

(*Abeille de Fontainebleau.*)

* * *

Coups de ciseaux a travers les catalogues de documents originaux et d'autographes[1].

I

33. René II, duc de Lorraine, accorde aux moines de Belchamp-sous-Clermont-en-Argonne, la remise d'une redevance en blé sur leur ferme d'Aubreville, près Clermont, à charge de dire et célébrer pour une fois « un hault service à Belchamp, pour la bonne intention de la Royne de Sicille sa mère, de luy et de leurs prédécesseurs et successeurs ».

Nancy, 29 mai 1482, papier (Vente du 18 avril 1891, Eug. Charavay, n° 181).

34. Réception par Jacques Chevallier, bailli d'Epernay, du serment de fidélité de Michel Loiselet, procureur de noble Jean Loppin, bourgeois de Paris, acquéreur de la moitié de la terre de Grauves (Marne). Epernay, 24 mai 1493. Charte in-4° oblong. (Act. Saffroy, nov. 1891, n° 17441, 6 fr.

35. Henri Ier de Lorraine, duc de Guise, le Balafré, lettre autogr. sign. à M. de Dinteville (Joachim, baron de Meurville, son lieutenant en Champagne et gouverneur de Châlons), du 6 avril 1580, dans laquelle il lui apprend que « le Roy (Henri III),

1. Voir *Revue de Champagne et de Brie*, 1891, 2e série, t. III, p. 552.

retarde son voyage pour les remuemens qui sont survenus, et sommes icy le bec dans l'eau entre paix et guerre; l'on espère que dans troys jours l'on y voirra plus clair ». Il l'engage à bien garder les villes de Champagne et, « pour ceux de Vitry, je vous prie remettre leur presche pour quand je seray par de là ». (Vente du 10 mars 1892, Eug. Charavay, n° 82.)

36. Antoinette de Bourbon, duchesse de Guise, femme de Claude de Lorraine, au comte rhingrave, Jean-Philippe de Salm, à Sermoise (Aisne). Lettre datée de Joinville (Haute-Marne), le 4 juillet 1562, pour le remercier en son nom et au nom du duc Henri son fils, d'avoir défendu « à tous vos gens ne loger ny sejourner par auculnes de noz terres », ainsi qu'elle l'a appris par M. Dumesnil, gouverneur de Saint-Dizier. (Vente du 10 mars 1892, Eug. Charavay, n° 81.)

37. Reconnaissance de censive pour le Chapitre de Saint-Etienne de Châlons, contre Toussaint Gorguseens[1], potier d'étain, pour une maison qu'il habitait audit Châlons. 1583, parch. (Cat. Saffroy, nov. 1891, n° 17446, 3 fr.)

38. Saint-Pol (Antoine Montbeton de), capitaine ligueur, assassiné à Reims en 1594. Lettre aut. sig. au duc de Mayenne. Reims, 22 sept. 1589. Il le considère comme « le vray protecteur des catholicques. Or est-il que le maréchal d'Aumont a assiégé Victry et faict ce qu'il peult par menées et par le moien de M. de Nevers pour entreprendre sur les places que je tiens ». Il lui demande à être secouru au plus vite. (Vente du 10 mars 1892, Eug. Charavay, n° 166.)

39. Gonzague-Clèves (Bénédicte de), abbesse d'Avenay, adresse à sa belle-sœur, la princesse de Mantoue, des condoléances sur la mort de Charles II de Gonzague-Mantoue, duc de Rethelois, mari de cette dernière. Septembre 1631. Lettre aut. sign. (*Rev. des autogr.*, Eug. Charavay. Juin 1891, n° 53, 22 fr.)

40. Tansus, administrateur, pour le duc de Bouillon, de la principauté de Sedan, écrit au duc (Fréd.-Maur. de la Tour, alors en exil). Sedan, 2 juillet 1643. Il s'étend sur les rapports avec Fabert, alors gouverneur de Sedan; il regrette de ne pouvoir défendre contre lui les intérêts pécuniaires du duc et l'entretient enfin d'une lettre du duc d'Enghien, relative à la défense de la place de Sedan. (Cat. Saffroy, nov. 1891, n° 17452; 6 fr.)

41. La Suze (Henriette de Coligny, comtesse de), femme poète, mariée à Thomas Hamilton, puis à Gaspard de Champagne, née en 1618, morte en 1673. Pièce signée, 7 décembre 1653. Quittance donnée, en son nom et au nom de son mari, à Louis Foucault, comte du Dognon, maréchal de France, de la somme de 2,000 livres tournois, valeur de la terre de Lumigny, près Rozoy-en-

1. Ce nom doit être mal lu et ce doit être un nom hollandais ou scandinave. Jorgensen, probablement.

Brie (Seine-et-Marne). (*Rev. des autogr.*, Eug. Charavay, déc. 1891, nº 136, 20 fr.)

42. Le maréchal Fabert, gouverneur de Sedan. Lettre aut. sign. au cardinal Mazarin; Sedan, 28 juin 1657. Il rend compte des mouvements de Don Juan et du prince de Condé pour secourir Montmédy, assiégée par les Français; il a craint pour la Bassée et Stenay, mais Turenne va protéger ces deux places. (Vente du 24 février 1892, Eug. Charavay, nº 37.)

43. Requête du duc de Mantoue, en faveur des privilèges des villes d'Arches et Charleville, signifiée aux aides de Reims et Vertus, 6 sept. 1677. Min. avec sign. aut. (Cat. Saffroy. nov. 1891, nº 17436, 3 fr.)

44. Nomination par Ch.-M. Le Tellier, archevêque de Reims, de Jean Menessier, à la cure de Jonchery-sur-Vesle (Marne), Reims, 15 nov. 1685, in-fol. vélin. (*Rev. des autogr.*, Eug. Charavay, févr. 1892, nº 208, 6 fr.)

45. Mailly (Fr. de), archevêque de Reims. Lettre à MM. les cardinaux, archevêques et évêques de France qui sont soumis à la Bulle *Unigenitus*. Reims, 14 mai, 1719, 28 pages in-4º (Cat. d'Alex. Môre, 55, quai Malaquais, nº 4533, 6 fr. Cette pièce doit avoir été imprimée.)

46. Echange du comté de Montcy, sis à Charleville, entre M. de Fuschamberg et Gérard Coulon. 30 janv. 1744, in-fol. (Cat. Saffroy, nov. 1891, nº 17459, 3 fr.)

47. Mémoire des travaux ordonnés le long de la ligne, depuis Mézières jusqu'à Signy-le-Petit, par le marquis de Lisle, avec un état des ouvriers, outils, matériaux, etc., vers 1750. Ms. de 12 p. in-fol. Construction et réparation de redoutes. *Id.*, *Ibid.*, nº 17449, 4 fr.)

48. Guiard (Laurent), sculpteur, né à Chaumont en 1723. Lettre à l'architecte Verniquet, datée de Clairvaux, le 4 oct. 1782, relative aux travaux qu'il devait exécuter dans l'église de cette abbaye.

Il se plaint des moines qui discutent avec lui sur les réparations. « Ils n'ont point la connoissance des marbres, ny de la difficulté du travaille, ny des dépences; peut estre qu'il croye que s'est comme des retables d'autel de bois qui se font dans nos villes de province. » Après avoir décoré le tombeau de saint Bernard, il retournera à Parme auprès du duc. (Vente du 18 avril 1891, Eug. Charavay, nº 69.)

49. Procès-verbal de la séance du Comité de salut public établi à Mézières par les représentants du peuple envoyés près de l'armée des Ardennes, 16 mai 1793. Minute originale, 4 p. (Cat. Saffroy, nov. 1891, nº 17451, 5 fr.)

50. Invasion de 1815 en Champagne. Rapports en allemand adressés aux généraux autrichiens Schwarzenberg, Mansfeld, etc., sur l'invasion du département de la Haute-Marne. — Occupation

de Bourbonne-les-Bains, de Chaumont et de Langres. — Acceptation par les habitants du gouvernement de Louis XVIII, etc. 13 pièces du 14 juillet au 2 août 1815. (*Rev. des autogr.*, Eug. Charavay, févr. 1892, n° 209, 20 fr.) — Voir pour la même époque les documents relatifs aux Ardennes, décrits dans notre précédent article, sous le n° 21.

II

51. Bossuet, évêque de Meaux, à Marie-Louise d'Albert de Luynes, religieuse à Jouarre et plus tard prieure de Torcy. Copie contemporaine d'une lettre de piété et de direction sur l'amour du plaisir et la crainte des peines, que le catalogue déclare inédite et dont il donne de longs extraits. 1er mai 1685. (Cat. Saffroy, nov. 1891, 16533, 40 fr.)

52. Jacques d'Estrées, prieur de Neufville en Champagne, né à Reims. Lettre aut. s. Paris, 20 déc. 1742, dans laquelle il se défend d'avoir été arrêté à cause de ses différends avec d'Hozier; il est connu de la comtesse de Toulouse, de Mme de Tencin, du Grand-Prieur, « qui ne m'ont jamais regardé comme un aventurier ni comme un homme à être mis dans un cul de basse fosse. » (Vente du 24 février 1892, Eug. Charavay, n° 36.)

53. Girardon (François), sculpteur, né à Troyes en 1628, mort en 1715. Quittance signée sur vélin, 2 août 1700, in-fol. obl. (*Rev. des autogr.*, Eug. Charavay fils, décembre 1891, n° 110, 15 fr.)

54. Jabineau (Henri), théologien janséniste, supérieur du collège de Vitry-le-François. Lettre autogr. sign., datée de Vitry 1761, dans laquelle il répond aux menaces de son interdiction, en annonçant qu'il prêchera à l'Avent, bien qu'il ne le devait pas. « La place que j'occupe ne me permet pas de me laisser détrousser et sans cause... » (Cat. Saffroy, nov. 1891, 16561, 15 fr.)

55. La Ferté (D.-P.-J. Papillon de), littérateur, intendant des menus plaisirs du roi, né à Châlons-sur-Marne en 1727, guillotiné en 1794. Lettre autographe signée. Paris, 6 mai 1784, 4 pages in-4°, 40 fr. Intéressante lettre toute relative à l'Opéra, dont le catalogue donne une longue analyse. (*Rev. des autogr.*, Eug. Charavay, déc. 1891, n° 129.)

56. Levesque de la Ravallière (P.-J.), né à Troyes en 1697, mort en 1762, à Dom Calmet. De Paris, le 9 décembre 1738. Lettre dans laquelle il s'attache à établir que les annales de Saint-Bertin ont pour auteurs l'évêque de Troyes et l'archevêque de Reims, et à prouver, contre Mathieu Paris et Philippe Mouskes, que Thibault de Champagne n'a pas été l'amant de Blanche de Castille. (Vente du 16 mars 1892, Eug. Charavay, n° 108.)

57. Linguet, auteur des *Mémoires sur la Bastille*, né à Reims. Curieuse lettre relative à l'affaire dite du Crucifix d'Abbeville, dans laquelle fut condamné le chevalier de la Barre, adressée au baron de Tournon. Le cachet de Linguet est curieux à signaler. Il représente un diable tenant un amour dans les bras et la devise :

Le diable emporte l'amour. (Vente du 18 avril 1891, Eug. Charavay, n° 93).

58. Méhul (E.-H.), né à Givet (Ardennes). Le célèbre compositeur écrit d'Hyères, le 15 mars (1817), à M. Jauffret, à Marseille, et lui parle du triste état de sa santé qui l'oblige aux plus grands ménagements. Il doit renoncer à voir la plupart de ses amis, ce qui le désole, car « je n'ai pas travaillé trente ans pour être insensible aux témoignages d'estime de ceux auxquels je me suis efforcé de plaire ». (Vente du 10 mars 1892, Eug. Charavay, n° 133. — Le n° 132 est une autre lettre du même, non analysée et datée également d'Hyères, le 2 avril 1817. Méhul était déjà très gravement atteint, car il mourut le 18 octobre de la même année.)

59. Mignard (P.), peintre, né à Troyes. Sur vélin de 1682, sans description. (*Id.*, *ibid.*, n° 137.)

60. Pithoys (Jean), de Sedan, théologien protestant. Lettre datée de Sedan, du 15 mars 1639, à Vegelin, intendant du prince de Nassau à Leeuwarden. Il consent à occuper, à Leeuwarden, la chaire gallicane qu'y a érigée le prince Guillaume; il a donné au Colloque de Sedan sa démission de professeur de philosophie et de pasteur, mais un régiment de cavalerie du prince de Condé barre la route entre Sedan et Maestricht et retarde son départ pour la Hollande (*Rev. des autogr.*, Eug. Charavay, févr. 1892, n° 207, 15 fr.)

61. Nicolas Vignier, historien, né à Bar-sur-Seine en 1530; lettre aut. sign., datée de Troyes, le 16 janvier 1589, dans laquelle il annonce l'envoi de son ouvrage intitulé : *Fastes des anciens Hébreux, Grecs et Romains*. Il y donne les détails suivants sur sa *Bibliothèque historiale* : « Monsr Pasquier a revu mon sommaire de l'Histoire de France (Extrait de la *Bibliothèque historiale*, Paris, 1579), et corrigé ce qu'il y a trouvé de rude au langage françois, dont je me suis merveilleusement tenu à lui et désire l'en remercier. J'ai grandement amplifié le traitté des François (Troyes 1582) et serois fort joyeux qu'il fust aussi bien reveu. » (Vente du 24 février 1892, Eug. Charavay, n° 107).

62. Les autographes du marquis de Barentin de Montchal, seigneur de Noyen (1782), de Dubois-Crancé et des députés Berthot et Mangin figurent dans les Cat. Saffroy, nov. 1891, nos 17454-17457, ainsi que diverses pièces de peu d'importance concernant des particuliers que nous négligeons de relever.

(A suivre.) Comte de Marsy.

L'Imprimeur-Gérant,

Léon Frémont.

NOUVEAUX DOCUMENTS

SUR LA

FAMILLE GODET

Extraits des ARCHIVES DE L'ÉTAT CIVIL DE VADENAY

[illegible]rès l'intéressant travail du comte Edouard de Barthé-[illegible]il reste peu de chose à dire de la famille Godet. La [illegible]ubliée en 1878 est en effet aussi complète que pos-[illegible] doit être considérée comme un modèle de ce genre. [illegible]ndant des recherches dans les archives de Vadenay[2], [illegible] que des documents privés et personnels, me permettent de corroborer, et de compléter même en quelques points la biographie de cette maison, qui tint, pendant plusieurs siècles, une des premières places dans l'histoire locale du Châlonnais. Les Godet[3] possédèrent en Champagne plus de cent seigneuries importantes, et, dans le seul arrondissement de Châlons qui comprend aujourd'hui cent six communes, on en voit près de quarante qui furent l'apanage des diverses branches de cette famille. Je ne parlerai ici que des deux branches de Vadenay.

1. Voir la Notice historique et généalogique sur la famille Godet en Champagne, par le comte Edouard de Barthélemy (*Revue de Champagne*, février et juin 1878).

2. Vadenay, canton de Suippes (Marne).

3. D'azur au chevron d'argent, accompagné de trois pommes de pin d'or. Les Godet descendaient d'Audebert Godet, chevalier en 1250, issu lui-même d'une noble et ancienne famille. Il est question de lui dans le testament d'Audebert III de la Trémoïlle (1260). Son descendant Pierre Godet IIme du nom, seigneur de Beaugé-en-Berry et de la Boissière, épousa Isabeau de Charasson, fille de Jean, seigneur de Charasson, et de Marguerite la Balue, sœur du célèbre cardinal. De lui descendent tous les Godet de Champagne.

I

Première branche de Vadenay.

La branche appelée par M. de Barthélemy *Branche de Saint-Hilairemont*, à laquelle il conviendrait plutôt de donner le nom de branche aînée de Vadenay, possédait la seigneurie de ce nom dès la fin du XVIe siècle. Elle avait été apportée par le mariage de Bonaventure l'Hoste [1], dame de Vadenay, fille de Claude Lhoste, seigneur de Recy [2], et de Françoise de Ménisson [3] avec Philbert Godet, deuxième du nom, seigneur de Tilloy [4].

I. Leur fils cadet, *Philbert Godet*, deuxième du nom, seigneur de Vadenay, la Motte et Saint-Hilairemont, épousa [5] Marie de Ménisson de Saint-Pouanges, sa cousine germaine; il en eut plusieurs enfants parmi lesquels Charles Godet, qui suit :

II. *Charles* Godet, écuyer, seigneur de Vadenay et la Motte, dont on trouve la généalogie dans Caumartin, jusqu'en 1400, épousa Jeanne Varin [6], fille de Nicolas, qui fut gouverneur municipal de Châlons, et de Marguerite Deu [7].

De ce mariage naquirent :

1° Philbert, qui suit; 2° Louis, lieutenant au Régiment Dauphin; 3° Louise, ursuline à St-Dizier; 4° Claude, décédée sans postérité; 5° Anne, mariée à M. Deya du Fresne.

III. *Philbert* Godet de la Motte, troisieme du nom, écuyer seigneur de Vadenay et autres lieux, d'abord enseigne au Régiment de Duras, puis lieutenant au Régiment de Picardie, épousa le 22 juin 1682 Elisabeth le Petit de Richebourg [8].

1. L'Hoste : d'azur à une tête de griffon arrachée d'argent.

2. Recy, canton de Châlons-sur-Marne.

3. Ménisson : d'or à la croix ancrée de sable. Marie de Ménisson, dont il est question plus loin, était par son arrière-grand-père Claude Molé, seigneur de Villy-le-Maréchal, la proche parente de l'illustre Mathieu Molé.

4. Tilloy, canton de Dommartin (Marne).

5. Contrat du 9 février 1617 devant Roussel et Besançon, notaires à Châlons.

6. Varin : d'azur à trois cygnes d'argent, 2 et 1.

7. D'or à la face d'azur, accompagnée en chef de deux canettes et, en pointe, d'un arbre arraché de sinople.

8. Petit de Richebourg : d'azur à deux épées d'argent posées en sautoir, la pointe en bas d'argent, cantonnées de 3 larmes de même et d'un cœur en pointe cousu de gueules; famille de Châtillon-sur-Marne. Elisa-

De cette union naquirent deux enfants :

1° Anne-Elisabeth, qui suit ;

2° Guy Godet de la Motte, seigneur de Vadenay, né le 10 décembre 1685, et décédé sans postérité le 23 mars 1710, âgé de vingt-cinq ans.

IV. *Anne-Elisabeth* Godet de Vadenay, née au château de Paoureux, le 3 avril 1684, restée seule survivante, épousa le 13 septembre 1712, en l'église Saint-Antoine de Châlons, messire Jean-Baptiste-Nicolas Oudin, seigneur de Romont[1], écuyer, seigneur de Richebourg et de Tilloy en 1725, gentilhomme de la grande fauconnerie du Roi, et plus tard conseiller-secrétaire du Roi, fils de Claude Nicolas, écuyer, capitaine des gardes du Roi en la prévôté de l'Hôtel à Reims, et de Marie-Jeanne Habert de Grandprez, d'où :

1° André, né à Reims, le 1er mai 1716, décédé peu après.

2° André Oudin de Romont-Richebourg, connu sous le nom de Oudin de Richebourg, qui suit :

V. *André* Oudin de Richebourg, né à Reims, le 3 septembre 1718, fils des seigneurs précédents, seigneur de Richebourg, Retheuil[2], Palesne, Thillois et autres lieux, épousa en

beth Petit de Richebourg, qui épousa Philbert Godet, était la petite-fille de Guy Petit, capitaine à Châtillon vers 1600, et de Simone Colbert, fille de Gérard, seigneur de Tillois et Mt. St-Pierre, proche parent du ministre. (Voir sur la famille Petit de Richebourg l'intéressante notice de M. Paul Pellot. *Revue de Champagne*, avril et juin-juillet 1891.)

1. Romont, hameau de Mailly (Marne).

2. Retheuil (canton de Villers-Cotterets) situé dans le Valois, sur la limite des départements de l'Aisne et de l'Oise, compte aujourd'hui 422 habitants. Au nord-ouest, au delà des coteaux qui l'entourent, se trouvent les forêts de Compiègne, de Laige et de Cuise, et vers le sud-est, la forêt de Villers-Cotterets. A l'époque la plus éloignée où l'on puisse remonter, Retheuil était une dépendance des domaines des comtes de Pierrefonds ; on en voit notamment la trace dans un inventaire de leurs biens fait en l'an 1047. Il serait difficile de préciser l'époque où Retheuil devint un fief distinct ; toujours est-il qu'en l'an 1600, la seigneurie appartenait à maître Anthoine Picard, avocat au Parlement de Paris. Conon, comte de Soissons et seigneur de Pierrefonds, avait eu au XIIe siècle de graves démêlés avec les religieux de Saint Pierre-en-Chastres en la forêt de Cuise ; Antoine Picard, seigneur de Retheuil-en-Valois au début du XVIIe siècle, eut en 1622, c'est-à-dire près de 500 ans plus tard, un procès au sujet de censives, avec les religieux célestins de Saint-Pierre-en-Chastres, qui avaient succédé aux anciens moines de Saint-Crépin. Le Parlement de Paris, par un arrêt du 23 décembre 1622, condamna les religieux au paiement d'une *amende coustumière*. Après la mort d'Antoine Picard, son fils, Jacques, avocat comme lui au Parlement de Paris, devint propriétaire de la seigneurie. Elle passa ensuite entre les mains de la

premières noces Marie-Pierre Erard d'Evry, fille de Claude-François-Jacques Erard d'Evry, gentilhomme ordinaire de Sa Majesté, et de Marie-Annele Scellier[1].

De ce mariage naquirent plusieurs enfants ;

1° André Oudin de Richebourg, né à Fismes, le 12 mai 1747, décédé sans postérité ;

2° Marie-Anne-Josèphe Oudin de Richebourg, qui épousa Jacques-Marie-Louis Fayard de Sinceny[2], chevalier, seigneur de Sinceny, Bichancourt, Autreville, Marizest, le Bacq, Arblincourt, Bazin et autres lieux, fils de Jean-Baptiste Fayard de Sinceny, chevalier, seigneur desdits lieux, chevalier de saint Louis, lieutenant-colonel du Régiment Royal de cavalerie, écuyer de S. A. R. Mgr le duc d'Orléans, et de dame Michel-Marie-Jeanne Le Picart. Elle est décédée à la fin du premier Empire en laissant de la postérité ;

3° Sophie-Félicité, née en 1753, épousa Louis-Léopold-Antoine de Mercurini, comte de Valbonne[3], capitaine de cavalerie, gouverneur d'Apt en Provence, fils d'Antoine de Mer-

famille Du Bois d'Archies, et, par suite d'une alliance entre Mlle d'Archies et Messire d'Alès de Corbet, devint la propriété de cette nouvelle famille. Quelque temps après, Louis d'Alès de Corbet donna sa fille en mariage à Mre de Pujol, colonel et gouverneur de la citadelle de Pignerol. Ce fut de cette famille de Pujol, qu'André Oudin de Richebourg acheta la seigneurie de Retheuil. Lorsqu'il s'en rendit acquéreur, il possédait déjà quelques terres aux environs parmi lesquelles le fief de Palesne, contigu à Retheuil, (aujourd'hui hameau de Pierrefonds). En 1774, il céda Retheuil au vicomte Héricart de Thury dont le fils, agronome distingué, le possédait encore au début de ce siècle. On voit encore à la mairie de Retheuil le plan complet de la seigneurie et de ses dépendances. Aujourd'hui, les hectares au nombre d'un millier, qui composaient ce domaine, sont morcelés, le château n'existe plus, quelques bâtiments de ferme seuls sont encore debout, et une modeste chapelle, construite sur le coteau par la famille de Thury, est le seul objet qui rappelle à la commune ses seigneurs disparus.

1. Le Scellier, famille ancienne de Fismes, d'où sont issus les Le Sellier, vicomtes de Chézelles.

2. Fayard de Sinceny : d'or à un olivier flanqué à droite et à gauche d'une étoile de gueules et d'un croissant de même. Sinceny, canton de Chauny (Aisne).

3. Mercurini de Valbonne : écartelé aux 1 et 4, d'azur à un mercure d'argent tenant en sa dextre un caducée, aux 2 et 3 d'azur à la fleur de lys d'or. Cette famille remonte à Bertrand de Mercurini, seigneur de Lissi, décédé en 1496, et qui était originaire de la ville de Durazzo en Albanie, sur le golfe de Venise. Ses enfants passèrent en France sous Charles VIII, à la suite des armées françaises. Louis-Léopold-Antoine, descendant de Bertrand au 9e degré, fut d'abord page de Louis XV et devint ensuite gouverneur de la ville d'Apt.

curini, comte de Valbonne, mestre de camp de cavalerie, chevalier de saint Louis, lieutenant des maréchaux de France, et de Sophie-Frédérique de Dettlingen[1].

4° Jules-Armand Oudin de Richebourg ;

De son second mariage avec Marie-Catherine Pellerin[2], fille de Nicolas-Joseph Pellerin et de Marie-Catherine Laudrin de Courcelles, André Oudin de Richebourg eut une fille qui est : 5° André-Félicité Oudin de Richebourg, née à Paris le 19 juillet 1780. Elle épousa, en 1813, M. Pierre Echard[3], fils de François Echard et de Marguerite Lancelin. Elle mourut le 24 août 1860 en laissant des descendants[4].

II

Deuxième branche de Vadenay.

I. Après le mariage de la seule représentante de la première branche de Vadenay avec Jean-Baptiste-Nicolas Oudin de Romont, en 1712, la seigneurie passa (sans doute par suite de vente) dans la famille de Bezannes[5], mais, quatre ans plus tard, elle rentra dans la famille Godet (branche d'Aulnay) par suite du mariage de Jean-Baptiste-André Godet, chevalier, fils d'Antoine Godet d'Aulnay[6], vicomte d'Arcis-le-Ponsart, avec Anne-Madeleine-Eléonore de Bezannes, en 1717. Il est appelé par M. de Barthélemy Anne-Antoine-André Godet, mais les archives de Vadenay, dont nous donnons quelques extraits, l'appellent invariablement Jean-Baptiste-André Godet d'Aulnay. Il était vicomte de Vadenay, baron de Neuflize, seigneur de Taissy, Oiry, Souain, Cuperly, Bouy, etc., capitaine au Régiment de Navarre, et plus tard Commissaire de la Noblesse au département de Champagne.

Il eut de son mariage un grand nombre d'enfants. Ses sept fils furent tous chevaliers de Saint-Louis, et se distinguèrent

1. Dettlingen. Une des premières familles d'Alsace.

2. Marie-Catherine Pellerin, veuve de M. André Oudin de Richebourg, est décédée à Paris vers 1825.

3. Famille originaire des environs de Laval (Mayenne).

4. Les armoiries de la famille Oudin de Richebourg sont : d'azur à un daim d'argent (Armorial général de 1696, Reims).

5. Bezannes : d'azur, semé de besans d'or, au lion d'argent brochant.

6. Antoine Godet d'Aulnay épousa en premières noces Marguerite Lallemant, et en secondes noces Nicole Lelieur.

sur les champs de bataille. L'un d'eux, seul, qui suit, semble avoir fait souche.

II. Jérôme-César-Marie Godet, chevalier, vicomte de Vadenay, baron de Neuflize, connu sous ce dernier nom, il se fit remarquer aux batailles de Crevelt, de Fontenoy et de Solingen ; il était capitaine au Régiment de la Couronne où servaient plusieurs de ses frères. Il quitta le service en 1759 et n'assista pas l'année suivante à la bataille de Warbourg, où fut tué son frère Claude Godet, seigneur de Cuperly, capitaine au même régiment. Il épousa, en 1759, Marie-Apolline le Josne-Contay, fille du marquis de Léwaques. De ce mariage naquit une fille unique, qui suit :

III. Marie-Joséphine Godet de Neuflize, vicomtesse de Vadenay, baronne de Neuflize, épousa, en 1773, Ange-René-Joseph, baron des Lyons. Ce dernier fut député de la noblesse d'Artois aux Etats-généraux, et put émigrer au moment de la Terreur. Marie-Joséphine Godet de Neuflize n'eut pas le même bonheur, et elle fut guillotinée à Arras en 1794.

De ce mariage étaient nés deux enfants : 1° Maxime des Lyons ; 2° Louise-Clémentine-Eléonore des Lyons, qui épousa Louis-Thomas-Joseph de Provisy.

Ce dernier vendit en 1808 le château de Vadenay et ses dépendances. Il n'en subsiste aujourd'hui que quelques bâtiments ruraux, les fossés et quelques marronniers plusieurs fois séculaires. Indépendamment du château, il existait au cœur du village une demeure seigneuriale qu'habitait, au XVIIIe siècle, Marie-Joseph Godet d'Oiry, un des sept fils de Jean-Baptiste-André. Il y mourut en 1786 ; cette maison a été démolie il y a quelques années.

Jacques RÉGNIER.

Décembre 1891.

EXTRAITS DES REGISTRES PAROISSIAUX DE VADENAY

(1668 A 1682)

Les archives de l'état civil de Vadenay ne remontent qu'à l'année 1668. Dans la première période, on trouve quelques actes signés en qualité de témoins, parrains ou marraines, par Louis Godet, escuyer ; Anne Godet, Charles Godet, seigneur

de Vadenay, et Jeanne Vuarin; Philbert Godet de la Motte, demoiselle Godet et Mme Nicole de Contet d'Aulnay[1].

1682. L'an de grâce 1682, le 22e jour du mois de juin, après les fiançailles et publications de bans par 3 dimanches continuels aux prosnes des messes paroissiales de Tilloy et de Vadenay, je soubsigné, curé de l'église de Vadenay, ay sollennellement par parolles de présent conjoint en mariage Philbert Godet, escuyer, seigneur de Vadenay et la Motte, et damoiselle Elisabeth Petit, en présence de leurs parens soubsignés, et à iceux donné la bénédiction nuptiale suivant la forme de nostre mère Ste Eglise.

Signé. Godet de Vadenay, Elepetit *(sic)* de Richebourcq, Deya du Fresne, B. le Petit-Masiges[2], de Contet d'Aulnay, Guiry, le Noir, Aguatte veuve de M. Collard, Couard.

1684. Le 3 avril, baptême de Anne-Elisabeth, fille de messire Philbert Godet, écuyer, seigneur de Vadenay et autres lieux, et de dame Elisabeth le Petit de Richebourg. Parrain : Pierre d'Eya, écuyer, seigneur du Fresne; marraine : Anne Haguette, veuve de M. Collard.

1685. Le 10 décembre, baptême de Guy Godet la Motte de Vadenay, né le 12 juin, fils de Philbert Godet de Vadenay et de dame Elisabeth le Petit de Richebourg. Parrain : Guy le Petit de Richebourg, écuyer, sieur de Richebourg, officier de marine au département de Rochefort; marraine : Anne Godet.

1693. Le onzième octobre est morte et inhumée dans l'église de Vadenay, damoiselle Claude Godet, aagé de trente-six ans ou environ.

1693. Le 8 novembre, Guy Godet, écuyer, seigneur de Vadenay, et Anne-Elisabeth Godet sont parrain et marraine.

1701. Guy Godet, écuyer, seigneur de Vadenay, et damoiselle Anne-Elisabeth Godet de Vadenay, sa sœur, sont parrain et marraine d'une cloche.

1710. Le 23 mars 1710 est mort et enterré le 24 Monsieur Guy Godet de Vadenay, aagé d'envion 25 ans, après avoir receu les saint sacrement de pénitence, eucharistie et extrême-Onction. Signé. Gérard.

1712. L'an 1712, le 13 septembre, après les fiançailles et publications de bans aux prosnes de l'Eglise Saint-Pierre de Reims et de l'Eglise Saint-Etienne de Vadenay.... je prestre y desser-

1. Nicole de Contet d'Aulnay, fille de Claude Godet d'Aulnay et de Nicole de Marle.

2. Barbe le Petit, dame de Tilloy et Massiges. Son nom ainsi que celui d'Elisabeth Petit de Richebourcq figure fréquemment sur les registres de Tilloy, Massiges, canton de Ville-sur-Tourbe (Marne).

vant, certifie avoir en l'Eglise Saint-Antoine de Chaalons avec la permission de M. le curé de cette paroisse, interrogé Mre Jean-Baptiste-Nicolas Oudin, fils de défunt Claude-Nicolas Oudin, écuyer, capitaine des gardes de la prévôté de l'Hôtel, et de dame Marie-Jeanne Habert de Grandprez, de la paroisse de Saint-Pierre de Reims, et damoiselle Anne-Elisabeth Godet de Vadenay, fille majeure de défunt Philbert Godet, écuyer, seigneur de Vadenay, et de dame Elisabeth le Petit de Richebourg, et les ay solennellement par paroles de présent conjoint en mariage en présence de dame Marie-Jeanne Habert et de André le Fricque[1], seigneur d'Aguilcourt et de dame Anne Godet de Vadenay, veuve de M. Deya du Fresne, tante de ladite damoiselle et Monsieur de Napier, gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi d'Angleterre et de M. Grossart[2], avocat du roi au Présidial de Châlons, ses cousins germains, et leur ay donné la bénédiction nuptiale.

Signé : le Fricque d'Aguilcourt, Habert, de Napier, Anne Godet de Vadenay, Oudin, Grossart, le Febure, Gérard.

1721. L'an de grâce 1721, le 19e janvier, est né à Vadenai un enfant mâle, du légitime mariage entre messire Jean-Baptiste-André de Godet, chevalier, seigneur d'Aulnay Vadenay, Oiry, Neuflize et Cuperly, et dame Anne-Magdeleine de Bézannes, dame du Brueil ; lequel a été baptisé cejourd'hui 25 dudit mois et an, en l'église dudit Vadenai et nommé Antoine-Anne Théodoriq. Son parrain a été Illustre Seigneur Messire Antoine-Anne Théodoricq de Godet, chevalier, seigneur de Toul-sur-Marne[3], chevalier de l'ordre de saint Jean de Jérusalem, Commandeur des Commanderies de Metz et de la Romagne, représenté par M. Jean Champion, baillif dudit Toul-sur-Marne ; sa marraine, damoiselle Marie-Anne de Bézannes, qui ont signé.

1722. Le 4e du mois de janv. 1722 est mort et enterré en l'Eglise Saint-Etienne de Vadenay, Charles-François-Honoré de Godet de Vadenay, fils de Mre Jean-Baptiste-André de Godet, seigneur de Vadenay, et de dame Anne-Magdeleine de Bézannes, aagé de 2 ans et 3 mois. Signé : Cailletau, curé.

1722. L'an de grâce, le 21 nov., baptême de Anne-Angélique, fille de Jean-Baptiste-André Godet, chevalier, seigneur d'Aulnay, Vadenay, Neuflize, Oiry et Cuperly, et de dame Anne-Magdeleine de Bézannes, dame de Breuil. Parrain : Anne-Théodoric de Godet de Vadenay ; marraine : Marie-Magdeleine Martellet. 30 nov. décès de cet enfant.

1723. L'an 1723, le 8 décembre, est née une fille du légitime

1. Le Fricque à Reims : d'azur à trois pals d'hermine.

2. Grossart à Châlons : de gueules à 2 épées d'argent en sautoir, la pointe en bas, et accompagnées de 2 levriers de même, un en chef et un en pointe.

3. Tours-sur-Marne, canton d'Ay (Marne).

mariage entre messire Jean-Baptiste-André de Godet d'Aulnay, chevalier, seigneur de Vadenay, Oiry et Neuflize, et dame Anne-Magdeleine-Eléonore de Bézannes, laquelle a été baptisé le 28 décembre de la ditte année par moy prestre curé soubsigné. Le parrain a été Son Altesse Paul Sigismond de Montmorency-Luxembourg, duc de Châtillon, pair de France, représenté par Messire Nicolas de Godet, chevalier, seigneur de Villers aux Nœufs, capitaine dans le Régiment de la Fare, et la marraine Son Altesse M[me] Anne-Angélique de Harlus de Vertilly, duchesse d'Olonne [1] représentée par dame Nicole de Goujon, veuve de feu messire Anne-Antoine de Godet, vivant chevalier, seigneur d'Aulnay, vicomte d'Arcy-le-Ponsart qui lui ont imposé le nom de Anne-Angélique-Sigismonde-Nicole.

1734. Fut baptisée le 15 mai, Marie-Marguerite, fille de Jean-Baptiste-André de Godet, vicomte de Vadenay et de dame Anne-Magdeleine-Eléonore de Bézannes. Parrain : Pierre-Ignace de Ligny, seigneur de Nettancourt et des Grandes-Loges en partie. Marraine : Haute et puissante dame madame Marie d'Haussonville de Vaubécourt [2], veuve de haut et puissant seigneur François, comte d'Estaing [3], lieutenant-général des armées du Roy, chevalier de tous ses ordres, gouverneur de Douay et de Châlons.

1743. Le 9 décembre, mariage de M[re] Joseph Coquebert, conseiller du Roy au Parlement de Metz, fils de Remy-Joseph Coquebert, seigneur de Montfort, conseiller du Roy, vétéran en ladite Cour de Parlement et d[lle] Marie-Charlotte Blanchon d'Arsillières, fille de Henry-Alexis et de Marie-Magdeleine d'Origny, demeurant à Reims. Témoins : Dame Marie-Madeleine d'Arsillière, M[re] Jean-Baptiste-André de Godet, chevalier, seigneur de Vadenay, Taissy, Oiry, Neuflize, Cuperly et autres lieux ; dame Anne-Magdeleine-Eléonor de Bézannes, épouse de mondit seigneur M[re] Emmanuel-Marc-Jos. de Bermondes, chev., seigneur de

1. La duchesse d'Olonne était fille de René Harlus, seigneur de Vertilly et d'Avon, et de Anne-Angélique Godet. Charles-Paul-Sigismond de Montmorency-Luxembourg, duc de Luxembourg, duc de Châtillon et d'Olonne, son mari, né le 20 février 1697, était l'arrière-petit-fils de Boutteville et le fils de Paul-Sigismond de Montmorency-Luxembourg, duc de Châtillon, souverain de Luxe, marquis de Royan, et de Marie-Anne de la Trémoïlle. Il avait épousé, à l'âge de 16 ans, en premières noces, Anne-Catherine-Eléonore le Tellier, fille du marquis de Barbézieux et de Catherine de Crussol d'Uzès. Veuf à 19 ans, il épousa l'année suivante, le 19 avril 1717, Anne-Angélique de Harlus-Godet. De ce second mariage, il a laissé de nombreux descendants, parmi lesquels on peut citer les ducs de Luxembourg, de Talleyrand, de Narbonne-Pelet, de Damas-Crux, de Montmorency-Laval, de Cadaval-Bragance, de Lévis-Mirepoix, les marquis de Couronnel, etc.

2. De la maison de Nettancourt en Lorrraine, originaire de Champagne.

3. D'Estaing : de France au chef d'or.

Goncourt, Mre Antoine-Camille-Alph. de Bermondes, chev., seigneur de Bouzy, capitaine au régiment de Rohan, infanterie; Mre Jérôme-César-Marie de Godet, chevalier, seigneur de Neuflize, lieutenant dans le Régiment de la Couronne, Mre Claude de Godet, chevalier, seigneur d'Oiry, lieutenant au même régiment. Signé : Coquebert, Blanchon d'Orrigny d'Arsilière, Godet Vadenay, Bézannes-Vadenay, Godet de Neuflize, Godet d'Oiry, etc.

1753. Le 22 avril, décès de J.-Bte-André de Godet, âgé de 63 ans, seigneur de Vadenay, Taissy, Oiry, Neuflize, Souain et autres lieux, ci-devant capitaine au Régiment de Navarre, Commissaire de la noblesse au département de Champagne, inhumé le 23 en présence de MM. de Vadenay, de Godet, Bézannes de Vadenay, Godet d'Oiry, Marie-Marguerite Godet de Vadenay, qui ont signé.

1755. Le 15 juillet, mariage de Mre Philippe-Simon de Closier [1], écuyer, pensionnaire du Roi, capitaine de grenadiers au Régiment Dauphin, major de la ville et citadelle de Sainte-Ménéhould, chevalier de Saint-Louis, fils de dame Louise-Agnès-Sébille, de la paroisse de Sainte-Nicaise de Châlons; et de Mlle Marie-Marguerite Godet, dlle de Vadenay, âgée de 21 ans, fille de défunt Mre Jean-Baptiste-André Godet d'Aulnai, vicomte de Vadenay, baron de Neuflize, chevalier, seigneur de Taissy, Ouairy, Souain, Cuperly, etc., ancien capitaine au Régiment de Navarre, et commissaire de la Noblesse au département de Champagne, et de Noble dame Anne-Magdeleine-Eléonore de Bézannes, du Breuil, de Taissy. Ont été témoins : Michel-Remy Godet, officier d'infanterie et garde du Corps en la Cour de Sa Majesté, Joseph-Marie d'Ouairy, aussi officier d'infanterie, tous deux chevaliers de Vadenay et frères de l'épouse. Mre Charles Godet de Crouy [2], escuyer, seigneur de Recy, et dame Charlotte de Closier du Puitz de Crouy, épouse dudit reigneur.

1760. Anne-Eléonore-Quentine Closier, fille des précédents, est marraine.

1761. Messire Jérôme-Marie-César de Godet, baron de Neuflize, vicomte de Vadenay, seigneur de Taissy, Cuperly, Souain et autres lieux, chevalier de Saint-Louis, et Mme de Neuflize de Vadenay, son épouse, ont signé comme témoins d'un mariage.

Signé : Godet-Neuflize, Le Josne-Contay de Neuflize, Godet d'Ouery.

1787. L'an 1787, le 27 avril, le corps de messire Joseph-Marie

1. Closier : d'azur au chevron de gueules, accompagné en chef de 2 croissants de même, et en pointe d'une merlette de sable posée sur un rameau d'olivier de sinople.

2. Voir aux Archives départementales de la Marne les papiers relatifs à la seigneurie de Recy appartenant en 1752 à Charles Godet de Croüy (E. 236).

Godet d'Oiry[1], ancien garde du corps du Roy, capitaine au Régiment provincial de Chaalons, décédé d'hyer en cette paroisse âgé de 55 ans, a été inhumé au cimetière de cette paroisse par moi, curé soussigné en présence de Nicolas-Clément, Philbert Molé, Clément, Augustin et Hilaire Molé, qui ont signé : Paradis, curé de Vadenay.

PIÈCES JUSTIFICATIVES DIVERSES

1718. L'an de grâce 1718, le 3 septembre, a été baptisé un fils de Messire Jean-Baptiste-Nicolas Oudin de Romont, écuyer, gentilhomme de la grande fauconnerie du Roy et de Anne-Elisabeth Godet de Vadenay, auquel on a imposé le nom d'André. Le parrain a été André le Fricque, seigneur d'Aguilcourt, la marraine Marie-Jeanne Habert, aïeule de l'enfant (Reims. Registres de la paroisse de Saint-Pierre-le-Vieil.)

1722. Par quittance passée le 15 novembre 1719, il appert que Me Gérard Blanchebarbe, avocat en Parlement, demeurant rue Sainte-Croix de la Bretonnerie, au nom et comme procureur de dame Elisabeth le Petit de Richebourg, veuve de feu messire Philbert Godet, écuyer, seigneur de Vadenay, seule et unique héritière par bénéfice d'inventaire de deffunt Guy le Petit de Richebourg, son frère, seigneur de Tilloy, vivant pourveu d'un office de Commissaire de la Marine et des galères, supprimé par Edit d'avril 1716, avoir reçu de Me Pierre Gruyer, conseiller du Roy, garde du Trésor Royal, la somme de trente-six mil livres prix de ladite charge. Paris, avril 1722. (Cabinet des titres. — Pièces originales, dossier Godet.)

1751. Le 16 du mois d'octobre 1751 a été baptisé par moy curé soubsigné, Jules-Armand, né le jour d'hyer, de légitime mariage, fils de Messire André Oudin de Richebourg, écuïer, seigneur de Richebourg, Tillois et autres, et de dame Marie-Pierre Erard d'Evry, son épouse. Le parrain a été Messire Jean-Baptiste-Nicolas Oudin, écuïer, conseiller-secrétaire du Roy, la maraine dame Anne-Elisabeth Godet de Vadenay, son épouse, aïeuls de l'enfant, qui ont signé : De Richebourg-Godet, Oudin et Dobsen, curé. (Paroisse Sainte-Godeberthe de Noyon, 1751.)

1808. « Adjudication, en détail, à la date des 11 et 12 décembre 1808 des différents héritages situés sur le terroir de Vadenay et circonvoisins appartenant à M. Louis-Thomas-Joseph Cannelle de Provisy, propriétaire et maire de la commune de Lalobbe près Rethel (Ardennes), et dame Louise-Clémentine-Eléonore des Lyons, son épouse, faite à la requête de mondit sieur de Provisy, tant en son nom personnel que comme fondé

1. C'est le dernier acte concernant la famille Godet, qui se trouve aux Archives de Vadenay.

de la procuration générale et spéciale que lui a passée ladite dame son épouse[1]. »

APPENDICE

Actes extraits des Archives de Cuchery, Canton de Châtillon-sur-Marne et relatifs aux Godet de Crouy qui y possédaient un château, et les hameaux de Orcourt, Ménicourt et Grandcourt.

1641. Clair Godet, fils de M. de Crouy, écuyer, est parrain.

1647. Le 25 novembre, baptême de François Godet, fils de M. de Crouy, et de damoiselle Marie Guérin.

1649. Le 7 octobre, baptême de Jehan Godet, fils de Jehan Godet, écuyer, et de Marie Guérin.

1655. Le 21 juillet, baptême de Claude de Godet, fils de Jehan de Godet, écuyer, sieur de Crouy, et de Marie Guérin, né le 17.

1674. Le 20 juin est décédé honorable personne Jean Godet, écuyer, seigneur de Crouy, en son vivant demeurant à Orcourt, paroisse de Cuchery. Inhumé le lendemain dans l'Eglise.

1677. Le 8 juin, baptême de dam[lle] Louise-Antoine-Nicole, fille de M[re] Gaspard Guérin, seigneur de Sauville et de dam[lle] Louise Godet, demeurant à Orcourt. Parrain : Antoine Godet d'Onay, vicomte d'Arcy-le-Ponsart en partie; marraine : dame Nicole le Lieur, son épouse.

1678. Le 2 septembre, baptême de Robert Guérin, fils des mêmes.

1678. Le 16 octobre ; décès de Marie Guérin, fille de Gaspard et de Louise Godet, demeurant à Orcourt ; inhumée le même jour dans l'église.

1679. Le 26 septembre, baptisé François Godet, fils de Charles-Gaspard Godet, écuyer, seigneur de Crouy, et de damoiselle Suzanne de Cabaret. Marraine : Marie de Guérin, grand'mère.

1680. Baptême de François, fils de M[re] Gaspard de Guérin, écuyer, sieur de Sauville et de Louise Godet (30 octobre).

1680. Le 2 novembre, baptême de Françoise-Nicole de Cabaret, fille de Louis de Cabaret, écuyer, sieur de Vauselle, demeurant à Jinge et de damoiselle Claude Godet.

1682. Le 26 avril, baptême de Charlotte de Guérin, fils de Gaspard, écuyer, s[r] de Sauville, demeurant à Orcourt, et de Louise Godet.

1684. Le 29 octobre, décès de dam[lle] Marie de Guérin, veuve de M. Jean Godet, écuyer, s[r] de Crouy, âgé de 75 ans, inhumée dans l'église le 31.

1. Le château fut acheté par M. Loche, qui le fit détruire ; son petit-fils, M. Pavillier-Loche, en possède encore les restes.

HISTOIRE ET CARTULAIRE*

DU PRIEURÉ DE

NOTRE-DAME & SAINTE-MARGUERITE

DE LA PRESLE

CHAPITRE QUATRIÈME

De la translation du Monastère à l'extinction des Religieuses

(1477-1676)

C'est à Rethel[1] que s'établirent les religieuses de La Presle. Assise au bord de l'Aisne, à quelques kilomètres au nord d'Ecry, la petite ville de Rethel, chef-lieu du comté de ce nom, était alors entre les mains de la maison de Bourgogne. Le prince qui la gouvernait était Jean de Bourgogne (+ 25 septembre 1491), héritier de son frère Charles décédé sans enfants en mai 1464.

Charles de Bourgogne, fils aîné de Philippe II, enterré à l'abbaye d'Elan (O. cist.) et de Bonne d'Artois, avait succédé à son père après la bataille d'Azincourt, en 1415, et fait subir à Rethel de sages et importants changements. Il avait, entre autres choses, après 1444, élargi l'enceinte de la ville[2] et donné, par le fait, à celle-ci, un développement qui permettait aux habitants d'y demeurer plus à l'aise et aux nouveaux venus de s'y fixer plus facilement[3].

Tel fut le cas des religieuses bénédictines du prieuré de Notre-Dame et Sainte-Marguerite de La Presle. Obligées de quitter leur ancien monastère et de se mettre à l'abri des dangers des guerres, elles choisirent de préférence la ville de Rethel où la proximité de La Presle, les fortifications du lieu et l'élargissement des murs d'enceinte rendaient facile l'établissement de leur maison.

* Voir page 190, tome IV de la *Revue de Champagne*.

1. V. à l'appendice.

2. D. Lelong, *op. cit.*, 483, dit que ce prince fit murer la partie superieure de la ville.

3. V. dans le livre de M. Chéri Pauffin, intit. : *Rethel et Gerson*, p. 84 (in-12, 1845), une description de cette enceinte de Rethel.

De quel côté de la ville ces dames s'établirent-elles? nous ne le savons pas. Ce qui est certain seulement, c'est qu'elles étaient dans ce séjour nouveau quand eurent lieu les incursions de l'archiduc Maximilien d'Autriche en Champagne (1478) et en Thiérache (1487); puis la ruineuse guerre des Impériaux (1521) durant laquelle Epernay, Château-Thierry, Châtillon-sur-Marne furent pillées et brûlées, les Ardennes constamment envahies, la Champagne sans cesse traversée par des troupes, et qui ne se termina qu'en 1559 par la paix de Câteau-Cambrésis[1].

Dans cette nouvelle situation, il est à croire, par conséquent, que les religieuses de La Presle ne souffrirent pas dans leurs personnes des maux de la guerre comme elles les avaient endurés autrefois; ce qui le prouve, c'est qu'elles prirent part d'une manière effective, comme leurs frères de Sainte-Vaubourg, aux chapitres généraux de Molesme des années 1528 et 1629, puisque le nom de La Presle se voit parmi les noms des maisons auxquelles appartenaient les membres capitulants[2]. Mais les biens qu'elles possédaient encore aux environs de leur vieux monastère demeurèrent sans culture et sans fruits, les revenus que leur devaient les seigneurs ou les fermiers devinrent presque perdus pour elles, leur participation aux charges de guerre n'en fut pas moins proportionnée à celle des habitants de Rethel et enfin leur état de pauvreté toujours le même. Aucun document historique concernant directement le prieuré de La Presle ne rend évident ce que nous venons d'avancer; mais l'état misérable des habitants de Rethel à la moitié du XVIe siècle nous fait juger de celui de nos pieuses religieuses.

Dans une requête au roi, du 15 novembre 1560, les « poures habitans de Rethel remonstrent qu'ils sont limitrophes des pays et frontières de Hainault, Brabant, Luxembourg, Liège et Lorraine, subjects aux incursions et invasions des ennemis toutes et quantes fois que les guerres tant violentes ont eu lieu... et ont eu plusieurs grandes pertes tant en leurs personnes que biens.... et depuis 25 ans... ont fourni (assidument en avitaillement) vivres et munitions, chevaux et frais (et autres choses nécessaires pour le soulagement des gens de guerre....); et ils auroient (en 1453) été pillez ez environs dudit Rethel par un grand nombre d'Italiens étant alors au service de feu, d'heureuse mémoire, le roy François...; et si ont les dits poures habitans fourni... soutenu pendant l'espace d'un mois ou environ l'armée des reîtres retournée du camp d'Anghien, lesquels ont ruiné et pillé de rechef la plupart du pays réthelois, principalement les environs dudit Rethel, de sorte qu'ils ont exposé la

1. D. Lelong, *op. cit.*, 396-428.

2. Bibl. nat., coll. de Bourg., XV, 275.

plus grande partie de leurs biens, et au moyen des frais insupportables, incursions des ennemis au camp de Grandpré, Saint-Quentin et autres camps, plusieurs desdits habitans ont été contrains laisser leurs biens et eux retirer hors du lieu pour l'oppression des ennemis et moleste des gens de guerre ; de façon que pour lesdits insupportables frais, lesdits poures habitans étant dénués de la saine et entière partie de leurs biens n'ont pu besoigner à entretenir leurs murailles, remparts, chaussées, ponts et passages de leur ville[1]. »

Pour comble de malheur, deux ans plus tard, (1562, mars), la guerre civile provoquée par l'audace et les désordres des partisans de la nouvelle religion éclata dans toute la France. Nous n'avons pas à faire l'histoire de ce qui se passa durant ces démêlés sanglants de protestants et de catholiques qui durèrent jusqu'au règne de Louis XIV ; la seule chose qui nous intéresse est de savoir ce que devint le prieuré de La Presle établi à Rethel, pendant ces temps désastreux.

Pour commencer, en 1563, il est probable qu'il eut une nouvelle charge à supporter. Sans doute pour lui aider à faire la guerre, le roi Charles IX ordonna que les gens d'église aliénassent de leurs biens jusqu'à concurrence de 100,000 écus de rente et revenus annuels pour subvenir aux besoins de l'Etat. En conséquence, des commissaires furent nommés pour faire ces aliénations dans toutes les abbayes et maisons religieuses qui n'auraient pas la somme d'argent à laquelle elles avaient été imposées[2]. Nous ne savons pas ce à quoi fut taxé le prieuré de La Presle en cette circonstance, mais nul doute que les religieuses qui n'avaient pas d'argent eussent été obligées de se désaisir d'une partie des biens qui leur restaient et d'endurer de nouvelles privations. Cependant elles habitaient une ville où les comtes, en gardant fidèlement le parti catholique, ne devaient pas permettre aux Huguenots de nuire. Ces comtes, qui avaient été depuis longtemps de la maison de Clèves, avaient à cette époque, par le mariage de leur principale héritière, Henriette de Clèves, avec le fils de Frédéric II duc de Mantoue, Louis de Gonzague pour successeur. Celui-ci, aussi bon catholique et non moins valeureux que ses prédécesseurs, se fit protecteur des maisons religieuses de son gouvernement. Ce fut lui qui fonda le couvent des Minimes de Saint-François de Paule, à Rethel, en 1575 (10 septembre) et l'œuvre des Filles-Madame, en 1588 ; il fut également fidèle au roi qui érigea en sa faveur le comté de Rethel en duché (1580), et, si la violence des excès que les protestants et leurs alliés commettaient dans le Portien, jusqu'aux portes de Rethel, jointe à l'exemple du duc

1. Chéri Pauffin, *op. cit.*, p. 105-106.

2. H. m^te de l'abbaye de Chaumont, II, 889.

de Guise, son beau-frère, l'entraîna un instant dans la Ligue, il fut un des premiers qui rentrèrent sous l'obéissance de Henri IV en 1594, sitôt après la conversion de celui-ci.

Son fils et successeur, Charles de Gonzague, fut encore un plus grand bienfaiteur des maisons religieuses du duché : ce fut lui qui fonda Charleville en 1606, et dans ce lieu ou à côté, un couvent de Capucins, 1625 ; un collège de Jésuites (1612-1620) ; un Hôtel-Dieu (v. 1626) ; un couvent de Chanoinesses de Saint-Augustin, de l'Ordre du Saint-Sépulcre (1622) ; l'ermitage du Mont-Calvaire (1627) ; l'église Notre-Dame et un couvent de Carmélites (1633), « afin, disait la duchesse Catherine de Lorraine, « sa femme, que non seulement les filles de Charleville, mais « des lieux voisins, trouvassent le moyen d'offrir leur virginité « à Jésus-Christ. » Nul doute par conséquent, que ce prince ait été bienveillant pour le prieuré de La Presle.

Malheureusement, lorsque son père mourut, le 22 octobre 1595, et qu'il fut appelé à le remplacer, la guerre civile et la guerre étrangère, la peste, la famine, les bêtes avaient tellement ravagé la Champagne et le Rethélois que l'herbe croissait dans les rues de Rethel, que 1,800 habitants de cette ville avaient péri pendant la seule année 1596 et que personne n'osait sortir des maisons par la crainte des loups qui infestaient le pays [1]. Ces fléaux désolèrent la contrée jusqu'à la paix de Vervins avec les Espagnols en 1598 (2 mai).

Douze ans après la publication de cette paix, l'assassinat du roi Henri IV ouvrit pour la même ville une ère de maux plus grands encore (1610). En effet, Louis XIII était à peine assis sur le trône, sous la régence de la reine-mère, Marie de Médicis, que les princes parmi lesquels était le duc de Rethel, *mécontents* du crédit scandaleux du maréchal d'Ancre et de sa femme (1617), allumèrent la guerre civile en France et furent la cause pour laquelle, le 8 avril suivant, l'armée royale, forte de 15,000 hommes commandés par le duc de Guise, après avoir pris Château-Porcien (15-30 mars) vint mettre le siège devant Rethel. L'attaque ne dura que huit jours puisque le 16 avril, la ville capitula. Mais pendant ce temps le faubourg de Liesse fut presque entièrement détruit et les murs de la ville, depuis cette porte jusqu'à la tour Saint-Louis, ainsi que les maisons de la Grand'-rue avoisinant les remparts furent renversés et brûlés par le canon des assiégeants [2].

Quel fut le sort du prieuré de La Presle dans ces circonstances ? Il est certain qu'il partagea la souffrance commune ; mais il ne fut pas détruit ; peut-être même la soumission du duc au roi, la paix des princes ramenés par les traités d'Angoulême

1. D. Lelong, *op. cit.*, p. 464 et Chéri Pauffin, *op. cit.*, p. 120.
2. Chéri Pauffin, *op. cit.*, p. 126.

(30 avril 1619) et d'Angers (10 août 1620); l'arrivée à Rethel des religieuses de Notre-Dame de Liesse (1631), des bénédictines de Saint-Maúr de Verdun (1631) et d'Avenay (1631), des capucins, 1639[1], ranimèrent-elles, malgré le soulèvement nouveau des protestants (1620) et les menaces de l'avenir, l'espérance dans les cœurs des pauvres religieuses ? mais cet espoir dura peu. En 1635 d'abord, la peste qui enleva 1,200 habitants de Rethel, dut faire des vides parmi elles; puis la guerre que le roi déclara à l'Espagne (19 mai) amena forcément un grand nombre de troupes dans le pays. Louis XIII, lui-même, traversa par trois fois la ville de Rethel (23 juillet 1639 — 27 juillet — 10 août 1641) ; on juge par là des incommodités qu'endurèrent les pauvres nonnes et des sacrifices de tout genre qui leur furent imposés.

Ces difficultés matérielles ne les empêchaient pas cependant de continuer leur vie de communauté, de prière et de règle. Ainsi en 1642, le 9 novembre, une rémoise, *Antoinette Clément*, sœur de Robert Clément, écuyer, seigneur de Nanteuil-la-Fosse et de Grandcour, demeurant à Cuchery, à quelques lieues à l'ouest de Reims, faisait profession à Rethel et apportait pour sa dot 3,000 livres, à charge pour le couvent de la loger, nourrir et entretenir comme fille de chœur.

Quatre ans plus tard, au mois de juin, la sœur d'Antoinette, *Désiree Clément*, imitant l'exemple de son aînée, faisait aussi profession au prieuré de La Presle dans les mêmes conditions que sa sœur, sauf que Robert versa seulement 1,000 livres sur la dot de celle-ci, et qu'il constitua « sur luy » au prieuré pour les 2,000 livres restant une rente annuelle et racheptable de 100 livres, promettant en outre à Désirée une pension viagère de 30 livres pour subvenir à ses menues nécessités[2].

Ce sont là les seuls renseignements que nous ayons pu recueillir sur le couvent de La Presle, établi en la ville de Mazariny ou Rethel. Presqu'au lendemain de ce temps (1648), les prétentions du parlement, l'excès des impôts, l'impopularité de Mazarin révoltaient les princes et précipitaient le pays dans ces guerres civiles de la Fronde qui durèrent tout le temps de la minorité de Louis XIV et qui firent de la Champagne « la paye et la proie des Barbares ». Bientôt Turenne qui avait traité avec l'Espagnol à Stenay (20 avril 1650) joignit ses troupes à celles de l'archiduc Léopold, s'empara du Catelet (16 juin), Ribemont, la Capelle (4 août), Hirson, Vervins, Marle, Château-Porcien (13 août), et enfin vint mettre le siège devant Rethel. L'attaque ne dura que

1. Dom Lelong, *op. cit.*, p. 481, affirme que les capucins ne furent fixés à Rethel qu'en 1642, au faubourg de Chef, mais que des capucins irlandais avaient tenté de fonder une maison dans cette ville en 1632.

2. V. à l'appendice.

trois jours ; mais dans cet intervalle, les 26,000 soldats de l'archiduc eurent le temps de détruire à peu près entièrement les faubourgs [1] de la ville qui fût bien obligée de se rendre (16 août).

Le prieuré de La Presle, tout particulièrement, puisque c'est lui seul que nous ayons en vue, eut à souffrir de ce siège des maux irrémédiables [2]; il fut en partie ruiné et « desmoly » ; mais ce n'était là que le commencement : « *initia... dolorum* ». Lorsque l'archiduc se fut retiré, le gouverneur Delli-Ponti, qu'il y laissa avec 800 hommes [3], y exerça des vexations inouïes que partagèrent évidemment les pauvres religieuses. Cet état dura jusqu'au 10 décembre, où le maréchal Duplessis-Praslin se jetant sur la ville et l'attaquant le 11 et le 12, du côté des capucins et des minimes, força les Espagnols à la rendre le 13. C'était un bonheur pour Rethel et pour les nombreux villages que les soldats de Delli-Ponti avaient si indignement pillés ; mais pour la maison de La Presle, ce fut sa destruction totale ou à peu près, car, dix huit mois plus tard, après le siège nouveau que l'infortunée ville de Rethel eut à subir de la part de Condé joint au duc de Lorraine et aux troupes espagnoles (27 octobre-1er novembre), mais surtout au moment où la ville fut définitivement reprise par Turenne en 1653 (5-8 juillet) il ne restait « aucun vestige » du Prieuré, et les quelques religieuses vivantes s'étaient forcément dispersées [4].

Deux d'entre elles, en effet, les deux sœurs Clément, « en vertu de la permission et obédience du sieur grand vicaire de l'Archevêché de Reims, le siège vacant, (se) sont (réfugiées) en cette ville où elles ont subsisté, tant des arrérages de leurs rentes et pensions que du travail de leurs mains et des bienfaits qu'elles ont reçus dudit sieur de la Fosse qui les a toujours assistées et secourues dans leurs besoings et dans les différentes maladies qui leur sont de temps en temps survenues. »

Une autre religieuse bénédictine de Rethel vécut « tantôt en des maisons religieuses, tantôt dans des particulières » errant à l'aventure jusqu'à ce qu'enfin, en 1673, l'archevêque de Reims, Charles-Maurice le Tellier, lui eût intimé par la lettre suivante, l'ordre de se tenir dans un monastère de Paris qu'elle s'était choisi pour retraite, probablement le prieuré de Notre-Dame de

1. D. Lelong, *op. cit.*, p. 519.

2. V. à l'appendice.

3. Chéri Pauffin, *op cit.*, p. 134, dit. 1,800.

4. M. Caruel. dans son *Essai sur Rethel*, p. 241, dit qu'après la ruine du couvent de la Presle à Rethel, « *les religieuses se refugièrent à Paris rue du Vieux Colombier, où Anne de Montafié, comtesse de Soisson, devint* (pour elles) *une nouvelle fondatrice.* » Il confond les religieuses bénédictines de la Presle qui ne furent jamais à Paris avec les religieuses bénédictines de N.-D. de Liesse, qui allèrent en effet s'établir de Rethel à Paris et réalisèrent ce qu'il dit des premières.

Liesse dont les religieuses, bénédictines comme elle, étaient venues de Rethel :

« Charles-Maurice le Tellier, par la grâce de Dieu, archevêque duc de Reims, premier pair de France, légat-né du Saint-Siège apostolique, etc... à notre chère fille en Jésus-Christ, la sœur de Saint-Benoît, religieuse du couvent de Rethel, salut en Notre-Seigneur.

« Ayant été informez que depuis la ruine de votre maison de Retel, causée par les guerres, vous avez été obligée d'en sortir et de vivre tantôt en des maisons religieuses, tantôt dans des particulières, et ne pouvant plus longtemps permettre que vous viviez de la sorte, nous vous ordonnons de vous fixer à quelque maison religieuse pour y demeurer jusqu'à ce que vous en ayez trouvé une où la régularité de votre Ordre soit établie ou que la vôtre soit remise sur pied; et, sur ce qui nous a été dit de votre part que vous étiez en résolution de vous retirer au couvent de la..... Paris, nous vous avons permis et permettons d'y rentrer et d'y demeurer jusqu'à ce que nous en ayons disposé autrement.

« Fait à Paris le 14me jour d'avril 1673 [1]. »

Bien que cette lettre ne marque pas le nom du destinataire, il nous paraît certain qu'elle était adressée à une fille de La Presle dont les guerres avaient causé la ruine.

Sept couvents de filles, en effet, y compris 1° celui de *La Presle*, existaient à Rethel avant la grande révolution ; 2° les *Augustines* de l'Hôtel-Dieu ; 3° les sœurs de la *Congrégation* du Bienheureux Pierre Fourier; 4° les religieuses de la *Renfermerie* ; 5° les filles de *Notre-Dame de Liesse* ; 6° les bénédictines de Saint-Maur *de Verdun* ; et enfin 7° celles de l'abbaye d'*Avenay*. Or, il est évident qu'il ne s'agit ni des deuxièmes, ni des troisièmes, ni des quatrièmes qui furent incarcérées dans la Chartreuse du Mont-Dieu jusqu'au premier ventôse, an III, puis qui rentrèrent dans leur maison. De leur côté, les filles de N.-D. de Liesse, obligées de quitter Rethel en 1636, s'établirent à Paris dans le quartier du Luxembourg où elles durèrent ; et enfin celles de Verdun et celles d'Avenay rentrèrent bien certainement dans leurs abbayes respectives. Il reste seulement La Presle qui ne dépendait d'aucune autre maison de filles et dont les membres, le prieuré une fois détruit, ne pouvaient que vivre misérablement à l'aventure.

Une preuve de plus que la lettre de Le Tellier pouvait bien avoir été adressée à une fille de La Presle, c'est que cet archevêque garda dans sa mémoire le souvenir de cette religieuse et le nom de La Presle qu'il savait cependant n'exister pas de son temps dans son diocèse, car trois ans plus tard, en cours de

1. *Bibl. nat.*, f. fr., 20717, fol. 65-66.

visite pastorale à Ecry[1], en juin 1676, il écrivait sur son carnet de notes ces mots simples mais caractéristiques : « Savoir ce que c'est que les religieuses de La Presle[2]. »

Pour ce qui est de la prieure et des autres religieuses, nous n'en pouvons rien dire. Il est probable que quelques-unes d'entre elles se seront retirées, non à La Presle, encore qu'il y eût là quelques vieux bâtiments, mais à Molesme comme en un dernier et sûr asile. C'était, du reste, à Molesme que s'étaient retirées jadis les dernières religieuses et prieure de Jully (1402) et de la Chapelle d'Osne, au commencement du XVe siècle, et tous les lieux réguliers qu'elles avaient habités existaient encore.

« La chapelle était au-dessous de la première et plus ancienne grand'porte du monastère de Molesme ; les bâtiments où logeaient les religieuses étaient tout auprès. D'après la description que Simon Briot nous a laissée de la chapelle, elle devait être assez belle. Les murailles étaient peintes, les voûtes lambrissées, le pavé composé de dalles incrustées de plomb et de diverses couleurs. Près du maître-autel était une sorte de cabinet qui servait de chœur à ces dames, comme on voit dans les maisons cloîtrées. De plus, il y avait une tourelle surmontée de deux petites cloches qui servaient à sonner les exercices et les offices des religieuses[3]. »

Quoi qu'il en soit, en 1676, les deux sœurs Clément vivaient encore à Reims ; mais à cette époque malheureusement « la dépense faite pour elles (excédant) de beaucoup le principal de (leur) rente, (laquelle) par ce moyen se (trouvait) amortie, elles se (virent) obligées, malgré qu'il leur en coûtât fort, de composer avec leur frère. »

L'acte notarié qui nous rappelle ces détails est intéressant à étudier : on y voit le trouble de conscience des deux vieilles religieuses qui ressentent l'irrégularité de leur conduite puisqu'elles dépendent au fond d'une règle supérieure, mais elles se voient forcées d'agir parce qu'elles deviennent de plus en plus infirmes et valétudinaires et qu' « en (cela) ledit couvent de Rethel n'a aucun intérêt, car, outre qu'il n'en reste aucun vestige ny peut-être aucune autre religieuse qu'elles en vie, ainsi qu'il n'y a pas espérance qu'il puisse jamais être rétably, il est encore certain que depuis l'année 1652, elles n'en ont reçu aucun secours, et qu'il ne sera jamais en estat de satisfaire à la condition sous laquelle on lui a payé 4,000 liv. comptant et constitué la dite rente de 100 liv. de laquelle, par conséquent,

1. Ou plutôt *Avaux-la-Ville*, car ce fut à partir de 1671 que le bourg d'Ecry fut ainsi nommé ; de même que ce fut à partir de 1730 que ce même bourg d'Avaux-la-Ville fut nommé *Asfeld*, et Avaux-le-Château, simplement Avaux.

2. *Bibl. nat.*, f. fr., 6025, p. 102.

3. Robin, *op. cit.*, fol. 164.

elles sont en droit d'aliéner le sort principal pour s'assurer le reste de leurs jours la subsistance. Au surplus, leur frère Robert est bienveillant ; il leur offre de convertir ladite rente de 100 livres qui ne leur peut suffire en une pension plus forte de 200 liv. qui ne sera sans doute que viagère, mais qui leur sera très avantageuse ; de l'avis de leurs parents et amis elles acceptent la proposition par devant Me Dallier, notaire à Reims (23 juin 1676), et l'affaire est réglée.

Combien de temps après cela les deux sœurs Clément vécurent-elles ? je l'ignore ; mais puisque ce sont les seules et dernières religieuses du couvent dont l'Histoire nous ait gardé les noms, nous pouvons dire que quand ces dames moururent, ce jour-là, c'en fut fait du Prieuré en règle de Notre-Dame et Sainte-Marguerite de La Presle. Fondé en 1212, il avait eu une existence régulière de près de 500 années, de nombreuses et nobles religieuses et une cinquantaine de prieures claustrales.

Pendant le XIIIe siècle, il avait répandu autour de lui un parfum de vertus et il s'était attiré avec des vocations multiples un certain nombre de donations, puisque sur 110 pièces qui nous restent 73 remontent à cette époque.

Au XIVe siècle, la discipline religieuse s'y soutenait, mais il n'y avait plus ni élan ni progrès : 28 pièces sont de ce temps.

Enfin que dire du XVe, du XVIe et du XVIIe siècle? Le XVIe fut pour le couvent l'ère de la décadence, en attendant celle de son extinction à la fin du XVIIIe siècle : deux pièces seulement sont de cette époque.

En résumé : un siècle de ferveur, un siècle de difficultés, un siècle de décadence, deux siècles de ruines : voilà l'histoire abrégée de La Presle. C'est celle de beaucoup d'institutions humaines, même des meilleures, tant il est vrai de dire que nous n'avons point de demeure permanente ici-bas, mais que nous en attendons une autre.

CHAPITRE CINQUIÈME

De l'extinction des Religieuses aux temps présents (1676-1890)

Cependant le titre de la maison de La Presle n'avait pas été éteint, à plus forte raison les biens du prieuré n'avaient pas cessé d'exister. Après l'extinction de la communauté, toutes les propriétés de l'ancien couvent furent confiées en usufruit ou mieux données à titre de *commende*, non par le roi, puisque l'*Etat des abbayes et prieurés de nomination royale* en 1743[1] ne

1. Par D. Beaunier, O. S. B.

mentionne pas La Presle, mais par l'abbé de Molesme[1] à une suite de dames lesquelles, pour cette raison, prirent le nom de prieures commendataires du prieuré de La Presle dont elles bénéficièrent.

La première de ces bénéficiaires fut à n'en pas douter « noble et très révérende dame »

CLAUDE-GABRIELLE DE RAVENELLE DE SABLONNIÈRES
Prieure, 1684-1688.

Elle appartenait à la famille champenoise des Ravenelle, originaires de Picardie[2] que représentèrent à partir du XVIe siècle :

I° *Philippe de Ravenelle*, chevalier, deuxième fils d'*Antoine* et de Jeanne de Brie, lequel épousa par contrat du 27 mai 1554, Catherine de Conflans ; reçut en un partage fait avec *Claude*, son frère, en 1555, la terre de Sablonnières, dont il fit hommage en 1573 ; assista à la bataille de Dreux et mourut en 1592 ;

II° *Jacques de Ravenelle*, seigneur de Sablonnières par le décès de son aîné sans postérité, puis de Verdelot, Vindey, Moutier en l'Isle ; époux de Claude de Gennes (11 juin 1595), mort le 6 juillet 1636 ; et

III° *Edmond de Ravenelle*, dit le marquis de Sablonnières, colonel du régiment de Valois, puis maréchal de camp (1er août 1651), époux de Anne Chrétienne, fille d'Albert de Savigny et de Gabrielle de Choiseul-Mensel (11 sept. 1633) ; lequel vivait encore en 1673 et fut probablement le père de notre dame prieure.

D'après l'intendant de Caumartin[3], les armoiries de la famille étaient : *de gueules à 6 croissants d'or posez 2, 2 et 2, surmontez chacun d'une estoile de mesme et une autre estoile en pointe, aussi d'or.*

Indépendamment de ces détails de famille, le souvenir de cette prieure nous a été conservé parce que ce fut sur sa réquisition que de 1684[4] à 1688, « les titres originaux en parche-

1. Varin, Arch. adm., II, 106.

2. De Genouillac. *Diction. des fiefs de l'ancienne France*, p. 452, dit à tort « *de Bretagne* ».

3. *Procès-verbal de la recherche de la noblesse de Champagne*, p. 111. — L'étoile placée en pointe est surmontée d'une hache d'armes, au tranchant tourné à gauche, sur la pierre tombale de Philippe de Ravenelle, reproduite dans la *Revue de Champagne et de Brie*, t. VI, p. 472-473, et d'après laquelle Philippe de Rav., seigneur de Sablonnières en Brie, Villiers-sur-Marne, serait mort le 8 mars 1556 et aurait été inhumé dans l'église de Villiers-sur-Marne (Aisne).

4. M. Ulysse Robert, dans son *Inventaire des Cartulaires* (Paris, 1878, in-8°, p. 24), place le prieuré de Notre-Dame de La Presle au diocèse de Langres, par la même erreur que les auteurs de la *Gallia* (t. X, col. 57) et fait remonter la copie du *Cartulaire* au XVIIIme siècle, tandis que de l'aveu du traducteur lui-meme elle a été faite entre 1684 et 1688.

min » du prieuré, déposés aux archives de Molesme, apparemment depuis la dispersion des religieuses furent « *traduits, la plupart du latin en français par Jean Guchin, prêtre, curé de Molesme, conseiller, aumosnier du roy et nottaire du Saint-Siège apostolique* », puis que le 2 octobre, *en présence de maistre J.-B. Guchin, advocat en parlement et juge dudit Molesme, et de maistre Jacques Vaucher, lieutenant en la justice de ville dicte, demeurant audit Molesme, témoins signataires, ces copies furent remises ès mains de Revérend père dom Simon Briot*[1], *prêtre, religieux et garde des archives et secrétaire de l'abbaye de Molesme pour servir et valoir à qui il appartiendra*[2]. »

Cet acte de sagesse couronna pour ainsi dire l'œuvre de madame Claude Gabrielle au prieuré de La Presle; car, peu après, en 1692, nous lui voyons une remplaçante; c'était Madame

LOUISE DE RAVENELLE
Prieure. 1692

sa parente consanguine en faveur de laquelle elle aura résigné son prieuré.

A cette époque, dit le curé doyen de Saint-Germainmont dans son *Procès-verbal de visite de la paroisse d'Avaux-la-Ville*, dans la circonscription de laquelle était alors La Presle, le revenu du prieuré était de 400 livres; il n'y avait plus à l'emplacement du vieux monastère qu'une modeste chapelle bénéficiale réduite de moitié et restaurée ou rétablie depuis peu, mais quoique cela menaçant ruine « par la faute des ouvriers qui y ont travaillé avant les guerres ». En outre, depuis longtemps, encore que la prieure eût donné 40 livres au sieur curé d'Avaux-la-Ville pour acquitter les charges du prieuré, on ne faisait pas de service à la chapelle non plus qu'à l'église paroissiale, faute de desservant, sans doute[3].

Tel était le triste état de la maison de La Presle du vivant de Madame Louise de Ravenelle. Nous ne parlons pas des biens du prieuré dont nous connaîtrons le relevé plus tard ; sur ce point, contentons-nous de dire que, vers ce temps, au rapport d'un curé doyen à l'archevêque Le Tellier « *la prieure de La Presle* possédait un petit triège à Villers devant le Thour[4] ».

Quant au personnel, il n'y en avait plus; c'est ce que nous avons déjà dit, et c'est ce que confirmait en 1697 le Père Simon

1. Dom Simon Briot naquit à Chaumont-en-Bassigny, au diocèse de Langres; il fit profession dans l'abbaye de Vendôme le 13 mai 1637 à l'âge de 19 ans et il mourut à Molesme le 6 ou 16 juin 1701.

2. V. à l'en-tête du *Cartulaire*.

3. *Archives de la Marne à Reims* — fonds de l'archevêché de Reims — visites — doyenné de Saint-Germainmont — liasse Asfeld.

4. *Bibl. nat.*, f. fr., 20717, p. 218.

Briot dans son Histoire de l'abbaye de Molesme en disant de La Presle que *ce monastère* était alors *sans filles*, quoique le bénéfice valût encore un revenu de 300 livres[1].

Voici d'ailleurs une autre preuve de l'extinction complète des religieuses : On sait que par un édit de novembre 1696, le roi Louis XIV ordonna l'enregistrement de toutes les armoiries portées par ses sujets, par les communautés et les corporations de son royaume. Ce recensement dura de 1697 à 1709, mais il ne fut déclaré clos que le 26 juin 1718; à partir de 1700, d'Hozier fut le seul juge ordinaire. De plus aux personnes, aux villes et communautés qui négligeaient d'envoyer la description de leurs armoiries, il en était donné d'office ; souvent aussi les fermiers imposaient des écussons pour recevoir les droits de tarif[2].

Ces armoiries furent réunies par généralités en un *armorial général* que possède le département des manuscrits de la Bibliothèque nationale. Or, ni dans la collection des armoiries de la généralité de Champagne, ni dans celle des armoiries de la généralité de Langres, il n'est fait mention des armes ou du nom de La Presle. D'ailleurs, nous avons remarqué que dom Beaunier, dans son *Etat des.... prieurez*, en 1743, ne mentionne pas non plus La Presle.

Le bénéfice n'en existait pas moins, puisque plus de vingt ans après, son existence est constatée par le curé d'Asfeld, Pierre Didier, dans sa réponse au questionnaire que lui adressent ses supérieurs en 1766.

Le même curé nous fournit d'autres détails de grande valeur ; il relate que l'abbesse de Sézanne en Brie[3] était alors la titulaire du prieuré et que le revenu de La Presle valait pour elle environ 600 livres[4].

Cette abbesse, alliée aux prieures précédentes, était Madame

LE SAGE DE SERRIÈRES

Prieure, 1766

du nom d'une seigneurie en Dauphiné, qui fut érigée en comté en union avec celles de la Sablonnière, de Carizieu et de Toffieu en faveur d'Abel de la Poipe, baron de Corfant, par lettres du mois de juin 1646, enregistrées en la Chambre des Comptes de

1. *Id.*, Collect. de Bourgogne, t. XV, p. 202.

2. U. Robert : *Indicateur des armoiries*. Paris, 1879, in-8° ; avertissement, p. I — E. de Barthélemy : *Armorial général de l'Election de Soissons*, Paris, 1866, in-8°, p. I.

3. L'abbaye de filles de N.-D. de Bricot, O. S. B., encore appelée N.-D. de Sezanne parce qu'elle a été transférée dans la ville de ce nom, sur les confins de la Champagne, au diocèse et à 12 lieues de Troyes.

4. *Archives de la Marne à Reims*, fonds de l'archevêché, visites — doyenné de Saint-Germainmont, liasse Asfeld.

Grenoble, le 11 août suivant. Cette dame, d'abord religieuse de l'abbaye cistercienne de N.-D. de Pentemont au diocèse de Paris, gouvernait son monastère de Sézanne depuis le commencement de septembre 1757; élle n'y fut remplacée qu'en 1770, époque probable de sa mort. De fait, il est certain que quatre années plus tard Madame de Serrières n'était plus prieure de La Presle, puisque Pierre Didier, toujours curé d'Asfeld, répondant en 1774 à de nouvelles questions de l'archevêque de Reims, ignorait cette fois le nom de la prieure et que, sur ce point de détail, il renvoyait ses intéressés à un sieur de Chevrières[1], de Reims.

D'après le même curé, le patron présentateur du bénéfice était toujours l'abbé de Molesme[2]; le prieuré, qu'il appelle « régulier », bien qu'il fût devenu simple, rapportait près de 1,000 livres par an; mais les constructions anciennes, la chapelle même, restaurée moins d'un siècle plus tôt, avaient disparu et il n'y avait plus d'autres souvenirs de ces saintes demeures « qu'une croix de fer au milieu des champs[3] ».

C'est bien ce que dit deux ans après, avec une compétence qu'on ne saurait nier, Beauny, chanoine et grand vicaire de Reims, dans le Pouillé en manuscrit du diocèse qu'il publiait en 1776 et en 1777. Après avoir affirmé qu'il ne sait rien de La Presle, sinon que dans les temps anciens il y avait là un monastère; il ajoute qu'à l'heure où il écrit il n'y a plus ni église, ni chapelle, ni maison, mais seulement une croix de fer dressée dans la campagne à l'endroit où se trouvait la chapelle auparavant; qu'au pied de cette croix, chaque nouvelle prieure après sa nomination venait prendre possession de son titre bénéficial; que ladite prieure avait la charge de cette croix; que le revenu du bénéfice, d'après l'estimation faite aux décimes, était de 900 livres sur lesquelles on avait établi une taxe de 24 liv.; et qu'enfin la charge de la croix était pour la prieure la seule obligation qu'on lui connût[4]. Je crois bien, en effet, qu'il n'y en avait guère, car en 1790 (3-18 février), alors que le bénéfice, annexé aux religieuses bénédictines de France, mais toujours à la nomination de l'abbé de Molesme, était aux mains de madame

MARIE-ROSE DE BEAUFRANCHET
Prieure, 3-18 février 1790

religieuse du couvent de Marsac, O. S. B., un peu au-dessous de Riom, dans la province d'Auvergne il n'y avait plus « aucune

1. Un Dessain de Chevrières a été procureur royal du Tribunal civil de Reims.

2. Alors Mr le ministre d'Etat Terray depuis 1764 jusqu'en 1778.

3. *Archives de la Marne à Reims*, fo de l'archevêché de Reims, visite, doyenné de Saint-Germainmont, liasse Asfeld.

4. Varin : *Arch. adm.*, II, 1067.

charge censive », mais seulement celle de l'entretien de la croix de fer qui subsistait encore.

Malheureusement c'était la fin, car la Révolution était arrivée. Le 3 février 1790, le fondé de pouvoirs de la prieure, Didier, curé d'Asfeld depuis 1756, dut déposer à la mairie du lieu, à défaut des titres de propriétés qui étaient à Molesme, la déclaration des biens du bénéfice de ladite dame. Ces biens consistaient en terres, prés et dîmes, ou, pour préciser davantage,

Iº Terres.

« En 71 arpents ou jours de terre.

IIº Prez.

« Six quartiers, trois verges de prés terroir de Juzancourt.
« Trois quartiers de prés terroir d'Asfeld.
« Deux quartiers de prés terroir d'Avaux-le-Château.
« Total : 2 arpens 3 quartiers de prés.

IIIº Dimes.

« Une petite portion de dixmes sur un canton au terroir de « Villers-devant-le-Thour, estimée soixante-six livres, cy. 66 l.

« Un huitième de dixmes au terroir d'Effincourt, chargé « envers M. le curé du lieu de sa quote-part de la portion con- « grue.

« Vingt-huit septiers de seigle à prendre sur la dixme de « Bussi-le-Château près Vitry-le-François, loué cent soixante-huit « livres, cy.. 168 l.

« Un droit de surcens sur un canton de vigne au terroir « d'Aire près Asfeld, estimé dix-neuf livres, cy.......... 19 l.

« Tous les objets cy-dessus étaient loués à la dame Jeanne « Pinta, veuve du sieur Nicolas Mourat, demeurante à Juzan- « court, près Asfeld ; à la redevance de six cent cinquante livres « à la charge de payer en sus les décimes de la prieure[1], « cy.. 650 l.

Quinze jours plus tard (18 février), le greffier transcrivit cette déclaration au registre des délibérations de la municipalité de la ville (Vº, 5ᵉ feuillet); puis peu après tout fut vendu au nom de l'Etat, comme propriété nationale ; la croix de fer plantée en souvenir du prieuré fut arrachée, et ce fut fini de La Presle.

Cependant le nom du monastère ne périt pas. En 1839, quand le cadastre fut dressé, on a gardé le nom de La Presle, comme lieudit, à la partie du territoire d'Asfeld qui longe la route de la maladerie à Juzancourt, à 2 kilomètres de la ville.

En 1850, les fondations de l'antique monastère furent en partie fouillées et l'on trouva deux pierres tombales sur lesquelles

1. V. à l'*Appendice*.

on peut lire distinctement ces mots que nous avons déjà rapportés :

« *Ci gît. Berthe d'Ecri. priés. por. li* »
« *Cy git...... Erard d'Ecri........ te*
com tes.... tel sares.... cos.... com
je fui.................. de vos »

Ces pierres sont conservées depuis ce temps dans deux maisons particulières de Juzancourt ; malheureusement la deuxième dont l'inscription est en grande partie fruste, sert de dalle de foyer, et elle sera bientôt totalement usée[1].

En dehors de ces pierres, on dit que quelques vieux fossés remplis d'une eau bourbeuse et une espèce de petit étang, qui est plutôt une mare infecte, marquent encore l'endroit des murs d'enceinte du prieuré[2].

C'est tout ce qui reste de la demeure des religieuses de N.-D. et Sainte-Marguerite de La Presle ; mais leur mémoire, comme celle du juste, n'a pas péri ; elle semble au contraire devoir revivre pour leur honneur et notre utilité, car il y a peu d'années l'auteur de l'*Histoire du Prieuré de Jully-les-Nonnains*, eut la pensée de publier un travail sur La Presle ; en 1886, le dernier archiviste des Ardennes, M. Sènemaud, sur les indications de M. le comte de Gourjault, a fait copier aux Archives nationales le présent Cartulaire ; et enfin nous sommes heureux de publier qu'à l'heure où nous traçons ces lignes, les archives de La Presle reposent au dépôt départemental de la Côte-d'Or, à Dijon, à côté des papiers de Molesme.

Puisse cette publication provoquer le travail d'un érudit, attirer sur son auteur les prières des saintes âmes de La Presle et procurer à Dieu une plus grande gloire.

E. C.

1. Communication de M. le curé de Villers-devant-le-Thour et Juzancourt.

2. Communication de M. l'abbé Lamorlette, ch titulaire de Reims, ancien curé doyen d'Asfeld.

LES

Religieuses Chanoinesses du Saint-Sépulcre

DE CHARLEVILLE*

On a conservé des actes établissant l'entrée au Couvent de :
Marie DE LA HAYE, âgée de 8 ans.

Fille « de deffunt très honoré seigneur Mre Charles de la Haye, « vivant Sr d'Aubilly, baron de Chaumont, et de dame Renée « Danois. » (Contrat du 26 mai 1623, annulé le 10 avril 1627.)

Elizabeth DE LA HAYE, âgée de 13 ans.

Fille des mêmes. (Contrat du 4 octobre 1623, annulé le 9 février 1627.)

Magdelaine DE LA HAYE, âgée de 6 ans.

Sœur des deux précédentes. (Contrat du 4 octobre 1623, annulé le 7 août 1625.) (Voir page 14, note 2.)

Gabriel FOISSÉ, âgée de 19 ans.

Sœur de la converse Françoise Foissé, n° 5. (Contrat du 3 février 1624.)

Marie OUDINET.

Fille de Nicolas Oudinet et de Anne Muller (?). (Contrat du 15 juin 1624.)

Charlotte DE CARUEL, âgée de 24 ans.

Fille « de Christophe de Caruel, escuyer, Sr de Magny, Cappne « et gruyer pour hault et puissant prince Monseigneur le Duc de « Guise en sa Chastellenye Dirson et de Damlle Nicolle de Castre. » (Contrat du 27 décembre 1628, annulé le 21 avril 1629.)

Ysabeau DE CARUEL, âgée de 22 ans.

Sœur de la précédente. (Contrat du même jour, annulé à la même date.) (Voir Magdelaine Denis, religieuse de chœur, n° 9.)

* Voir page 749, tome III de la *Revue de Champagne*.

Marie DOGNY, âgée de 15 ans.

Sœur de Anne Doguy. (V. Religieuses de chœur, n° 26.) (Contrat du 29 avril 1634.)

Claude MEUSNIER, âgée de 18 ans.

Sœur de Marie Meusnier. (V. Religieuses de chœur, n° 29.) (Contrat du 24 mai 1639.)

Anne D'ESCANNEVELLE.

Fille « de messire Robert d'Escanvelle, escuyer, seig. de St-Pierre, Champigneulle et Cleffay. » (Contrat du 24 avril 1651.)

Bonne D'ESCANNEVELLE.

Sœur de la précédente. (Contrat du même jour). Louis d'Escannevelle, écuyer, Sr de Rocan, demeurant à Thin-le-Moutier, avait épousé, le 25 janvier 1590, Charlotte de Lis dont il avait eu, entre autres enfants, Pierre et Robert. Pierre fut marié à Ysabeau de Proisy. (V. Marie d'Escannevelle de Rocan, religieuse de chœur, n° 46.) Robert épousa le 5 février 1634 damoiselle Charlotte Dubois, et le 15 février 1641 damoiselle Claude de Feret. Bonne et Anne d'Escannevelle étaient nées du premier mariage.

Geneviève BOUCHER.

Fille « du sieur Pierre Boucher, marchand, bourgeois de la ville « de Chaalon en Champagne et de deffuncte damoiselle Agnès « Vilcart. » (Contrat du 16 avril 1681.)

Suzanne PIERLOT.

Fille « de deffunct le sieur Jacques Pierlot vivant marchand, « demeurant à Charleville et de damoiselle Marie du Saulon. » (Contrat du 23 mai 1686.)

Marie-Agnès DE WERIXHAS, âgée de 21 ans.

« Natif de Fosse, fille de feu Monsieur Mathieu de Werixhas, « major de la citadelle de Liège, y demeurant, et de Madame Doro- « thée-Hélène le Grain. » (Acte de vêture du 29 juin 1740.) Sortie pour cause de maladie.

Catherine-Joseph DE LA PISSE DE LA MOTHE, âgée de 22 ans.

« Natif de Mézière, fille de Messire Pierre de la Pisse, écuyer, seigneur de la Mothe[1], Chevalier de l'Ordre royal et militaire de Saint-Louis, ancien commandant du second bataillon de Conty-

1. Fief sur la commune de Renwez (Ardennes).

infanterie et de dame Marie-Anne Prévot du Portot. » (Acte de vêture du 5 juillet 1763.) Son frère, Antoine-Pierre de La Pisse fut commandant en second de l'Ecole du génie de Mézières ; il épousa le 27 février 1772, Marie-Jeanne Gilbert de Soleirac, fille de Claude Gilbert, écuyer, seigneur de Florent, capitaine des gendarmes de la garde du roi, et de Nicole-Françoise Godel de Soleirac.

Jeanne-Madeleine MANGIN, née le 2 avril 1767.

(Acte de Vêture en qualité de converse, du 4 juin 1781.)

Marie-Ciprienne-Joseph VANHULST, née à Florenne le 23 août 1760.

« Fille de Mr Jean-Joseph Vanhulst, médecin licensié et de « Marie-Adrienne Vuauthier. » (Acte de Vêture du 22 octobre 1781.)

Marie-Anne-Louise-Thérèse VANDERMAESEN, âgée de 20 ans.

« Fille de Monsieur Jean-Christophe Vandermaesen, seigneur « d'Awionpuis, et de dame Philippine-Marthe-Marie Curioné, née « à Liège. » (Acte de Vêture du 25 mai 1784.)

Aucune de ces novices ne paraît avoir fait profession, et c'est pour ce motif que leur nom n'a pas été compris dans la liste des Religieuses du Couvent de Charleville.

Numa ALBOT.

NICOLAS COLIN*

SA VIE, SES ŒUVRES

ET SA BIBLIOTHÈQUE



Prédications de Grenade pour le temps de Caresme.

Trois aultres livres de la prédication de Grenade.

Trois aultres livres de la prédication, de la traduction du deffunct, relié en vélin.

Six aultres livres de prédication, de la traduction de l'autheur, dont il y en a trois couvert de vélin, deux en parchemin et ung de veau rouge.

Pratique judiciaire de Monsr Lisel, parch[1].

Libri de re rustica, relié en veau rouge.

Columella de re rustica, en veau rouge.

Hipocratis opera, en veau rouge.

Jacobi helleni Stampani, de morborum internorum curatione liber, parch., Paris.

Unziesme livre d'Alexandre, Poictiers, parch.

Enchiridium chirurgicum, parch.

Memorabilium, utilium ac jucundorum centuriæ novem, authore Misaldo Monluciano, medico, couvert de velin[2].

Paradoxorum medicinæ libri tres, Paris, parch.

Theophrasti de histeria et causis plantarum libri quindecim, veau noir.

De reumatismo et catharro libellus, Pichoto authore, parch.

De activa medicinæ scientia commentarii duo, en veau rouge.

Les occultes merveilles et secretz de nature, Paris, parch.

Histoire des drogues et espiceries, parch., Lion.

Alexiquepus auxiliaris medicus, hortus rerum variarum, Paris, parch.

Pauli Aeginete, medicinæ totius Enchiridium, Baasle, veau rouge.

Joannis Tagaultii Ambiani Vimasii, Venise, parch.

Anthonii Mizaldi Monsluciani phennomena et ephermerides, cou-

* Voir page 313, tome IV de la *Revue de Champagne*.

1. *Antoine Loysel*, célèbre jurisconsulte, 1536-1617.

2. *Antoine Mizauld*, astrologue francais, né à Montluçon vers 1510, mort à Paris en 1578. Ses Centuries parurent à Paris en 1566.

vert de veau rouge, semé de fleur de lis d'or et barbeaux d'argent, en petit carré, Paris[1].

Commentariorum Joannis Tagautii Vimaci, medicinæ professoris, Paris, rouge.

Divi Clementis opera, Paris, parch.

Les secretz et merveilles de nature. Lyon, parch.

Bref recueil du droit escript gardé et observé. Paris, parch.

Livre merveilleux contenant en bref la fleur et substance de plusieurs traitez. Paris, parch.

Morbi hispanici quem alii gallicum vocant. Paris, parch.

Commentaires du sieur de Chavigni Beauvois sur les centuries et pronostications. Paris, parch.

Juris utriusque traditio methodica. Baasle, parch.

Le vray stile de la cour souveraine de parlement et forme de plaider. Paris, parch.

Joannis Corasii Tolosatis jurisconsulti clarissimi. Paris, parch.

Plusieurs arrestz notables données en la cour de Parlement, Paris.

Brachilogos totius juris civilis sive corpus legum, Lyon.

Leobini Dallerii Aureliani, Paris.

Francisci du Port, Crespesiensis Valesii, Paris, parch.

Actuarii Joannis Zachariæ filii, medici prestantissimi, Paris, parch.

De latinis et græcis nominibus verborum, Paris, Parch.

Joannis Fernellii Ambiani, de evacuandi ratione liber, Lyon, parch.

Nicolai Abrahami Frambesarii, veromandui..., Paris[2].

Guillelmi Varii Ignarre (?), medici consultissimi, parch.

Subtillissimi Andreæ Alciati, couvert de veau noir.

Claudii Buissonii, jurium doctoris ac civilis (?), parch.

De sacris ecclesiæ ministeriis, Paris, veau rouge.

Decretales epistolæ Gregorii, Paris, en veau noir.

Decretum aureum divi Gratiani, Paris, cuir vert.

Sextus decretalium liber, Paris.

Forme et ordre de plaidoirie en touttes les contrées royalles, Poictiers, veau noir.

Liber aureus ac perutilis extractus, Paris, en veau noir.

Liber aureus, en noir.

Brocartica juris.

1. Volume, on le voit, très richement relié. Les barbeaux indiquent peut-être la provenance d'un prince lorrain, duc de Bar. L'ouvrage avait été imprimé à Paris par Regnauld et Claude Chaudière en 1546, petit in-8°. *Manuel du Libraire*, t. III, col. 1779.

2. Le titre est incomplètement donné. *Abraham de la Framboisière*, né à Guise, est un célèbre docteur de la Faculté de médecine de Reims. La Bibliothèque de Reims possède l'ouvrage indiqué ici, qui fut publié à Paris en 1595, *apud Michaelem Sonnium*, 1595, in-16.

Andreæ Alciati juris consulti utriusque.

Les hermaphrodites à tous accords.

Response catholiques au livre du sieur du Plessis Mornay, par Me Jule Cœsar Bulenger, Londunois, à Paris, in quarto.

La vérité deffendue pour la religion catholique en la cause des Jesuistes contre le plaidoyé d'Anthoine Arnault, Liège, in quarto[1].

Responces chrestiennes à Pierre Pineau, ministre calviniste, Paris, par Mathieu de Launois.

Discours excellens sur plusieurs exemples et accidens meslez, advenuz de nostre temps, Paris, in octa.

Les plaidoiez de Reboul en la chambre mi partye de Castres contre les ministres, Lyon, in quarto.

La Cabale des Reformez tirée nouvellement du puis de Démocrite, à Montpellier, in octa.

La vraye résolution du différend de la religion pour le salut de tous chrestiens, dédié aux ministres et à ceux de la prétendue réformée religion, à Paris.

Les Salmonies de Reboul contre les ministres, in octa., Aras.

Le tombeau des hérétiques. Caen.

L'anti huguenot pour responce, in octa.

Sintaxes artis mirabilis. Lion, veau rouge, primus tomus.

Homeri Odissea, couvert de veau rouge, in octa.

Homeri Ilias, postrema editio, rouge, in octa.

Sintaxes artis mirabilis, Lion, rouge, octa., alter tomus.

Les sept psalmes de la pénitence de David, couvert de parch., Paris, in octa.

Aphorismi confessariorum ex doctorum sententiis collecti, Paris, parch.

Compendium Manualis Navarri, Paris, parch.

Traicté du saint sacrement de l'autel, parch., Paris.

De examine eorum qui sacris ordinibus initiantur, Paris, parch.

Flores Lodoici Granatensis, parch., Colongne.

Dux peccatorum Ludovici Granatensis, ordinis sancti Dominici, Paris, parch.

Lodoici Granatensis exercitia, parch., Cologne.

Memorialis vitæ christianæ, tomus primus, Cologne.

Memorialis vitæ christianæ adjunctum, Cologne.

Vita Christi, Ludovico Granatensi authore, Cologne, parch.

De verbis anomalis, Paris, parch.

Memoriale vitæ christianæ, Granatensis, parch.

Lodoici Granatensis, parch., Cologne.

Lodoici Granatensis, de devotione, Coloniæ, parch.

Paradisus precum Ludovici Granatensis spiritualium, Coloniæ, parch.

Dilucida et pia explanatio, Antuerpiæ, parch.

1. *Antoine Arnauld*, célèbre avocat, adversaire des Jésuites, 1560-1619.

Memorialis vitæ christianæ Ludovico Granatensi, ordinis sancti Dominici, Coloniæ.

La conversion et saincte méditations de la Magdelaine et ses regretz, Rouen.

Abrégé des meditations de la vie, passion et mort, et résurrection, Paris.

Discours de la dispute et résolution s'il fault manger de la chair en Karesme, parch., Paris.

Victoire de la vérité catholique, couvert de parch., Bourdeaux.

Discours de la misère de la vie humaine, parch., Paris.

Archiepiscoporum quorumdam Rhemensium, parch., Reims[1].

La Responce de Me Guille au soldat françois, couvert de papier.

Diva virgo hallensis, Paris, parch[2].

Compendium concertationum, Antuerpiæ, parch.

Confutatio responsionis, authore Joanne Ducæo, Paris, parch.

Ovidii Nasonis fastorum, veau rouge.

Dionisii Celestis hierarcia ecclesiastica, veau rouge.

Les œuvres de Tertullian en latin, in fol., Baasle, parch.

Les œuvres de saint Denis Aréopagite.

Dictionnaire de Robert Estienne, latin et fr., veau rouge.

Dictionnaire de Robert Estienne, couvert de veau noir, in fol.

Une vieille Vita Christi, sans couverseau, sans commencement ni fin.

Ausonius, commentée, Bordeau, cuir vert.

Dictionaire latin françois, couvert de veau rouge.

Ovide, de remedio amoris, parch.

Elucidatorium ecclesiasticum, parch., in fol.

Nona *(sic)* medicinæ, in fol., couvert de cuir[3].

Opus. . . medicinæ, cuir vert[4].

Dioscoride, vieille impression, couvert de veau vert.

Une grammaire grec.

1. Cette désignation incomplète reste une énigme pour nous, car nous ne connaissons pas d'ouvrage imprimé à Reims dont le titre débute ainsi. Il s'agit peut-être d'un recueil factice de portraits ou d'actes des archevêques de Reims, compilé par Colin avec titre manuscrit. — Nos recherches ont abouti plus tard à trouver l'indication d'un livre imprimé à Reims, sous ce titre conforme à celui de l'inventaire : *Archiepiscoporum quorumdam Remensium brevis successionis narratio ; per Acrosticha : Remis*, 1598, in-4°. Il est cité sous le n° 9436 de la *Bibliothèque historique de la France* de Jacques Lelong, t. I, p. 624. Nous n'en connaissons pas d'exemplaire à Reims.

2. Il s'agit certainement du célèbre pélerinage à la Vierge de Hal, près Mons (Belgique), au sujet duquel Juste Lipse composa un ouvrage. Selon la tradition populaire, la Vierge de Hal aurait préservé la ville de tous les boulets lancés par l'ennemi, en les recueillant dans sa robe.

3. *Nova* ou *Nona*.

4. Le titre laissé en partie en blanc.

LIVRES EN ITALIEN ET EN ESPAGNOLLE[1]

Lamorosa fiametta di Boccassio. La tragecomedia Cœcaria piscatoria et Eglogue de San Martine, parch., Venetia.

Le epistole famigliari di Cicerone, in quarto, parch.

Delle observationi de M. Ludovico Dolce, in quarto, parch., Venegia.

Itinerario delle posse endar per diverso parte delle mondo, octa., parch., Romæ.

Osservationi d'horatio Toscanella supra l'opere di Virgilio, cuir noir, in quarto, Venegia.

Espagnol. Grammatica Castellana.

Mirabilia Romæ, in octa., parch., Romæ.

Espa. Las Obras de boscan y alcunas de Garcilasso de la Vela, in octa., parch., Anvers.

Arcadia di M. Giacomo Sanazaro, in octa., parch.

Le antichita di Pozzuelo et luoci convicini, in quarto, carton, Neapoli.

Il primo libro delle lettere di Mre Andrea Calmo, in quarto, parch., Vi.

Lettere volgari di diversi nobilissimi huomini et excellentissimi ingigni, in quarto, parch.

Le epistole di Cicerone ad Attico, in quarto, parch., Venegia.

Gloria d'amore compista per Baldesarre Olympo, in quarto, parch.

Lucio fauno delle antichita delle citta di Roma, in quarto, parch., Venegia.

La hecuba, tragedia di Monsr Ludovico Dolce, in quarto, parch., Venegia.

Il Petrarca, in octa., cuir rouge, Lion.

Segunda Comedia de Celestina, cuir rouge, in octa., Anvers.

Sonetti canzoni e triomphi di messer Francisco Petrarcha, in fol., Venegia.

Il Petrarcha con lexpositione di Joanni Andrea, in fol., parch.

Memoriale della vita del christiano, authore Lud. Grannata, in octa., parch., Venegia.

Segunda parte del memoriale della vita christiana, authore Lud. Granata, in octa., parch., Venegia.

Historia di Nicolao Machiaveli, in octa., parch.

1. Les libraires rémois qui ont inventorié ces ouvrages, ont certainement commis des erreurs dans les titres et dans les noms. Par exemple, ils écrivent indifféremment en latin ou en italien, etc. Nous aussi, dans la copie, nous aurons laissé de nouvelles inexactitudes, que le lecteur compétent voudra bien rectifier lui-même. Malgré le risque d'être fautif, çà et là, nous ne pouvions omettre la suite considérable d'ouvrages étrangers réunis par N. Colin.

Espa.[1] Espeio de consolation de tristess, in quarto, parch., Anvers.

Espa. Sommario de las Guerras civiles y causas de la rebelion de Frandro, in quarto, parch., Lion.

Orlando furioso, in octa., parch., Vinegia.

Ameto Comedia delle Niimphe fiorentinœ di Boccacio, in quarto, parch., Vinegia.

Lhore di recreatione di Ludoici Guiciardini, in octa., parch., Vinegia.

Comedia di Ludovico Dolce cioe, in octa., parch., Vinegia.

Espa. Libro della oration y meditation de Luys Grenada, Anvers.

Descrittione del sacro monte di Varale di Valdisesia, octa., papier.

Il satore favola di Maria avansi de Romigo acta, quarto, Vinegia.

Libro aureo di Marco Aurelio, cuir rouge, in octa., Anvers.

Le rime di M. Pietro Bembo, in octa, parch., Vinegia.

Espa. Memorial de lo que Deve hazer el christiano di Granada, cuir rouge, in octa., Toledo.

Prima, segunda et tertia parte del prose di Torquato Tasso, cuir rouge, octa., Ferare.

Hierosalami *(sic)* liberata di Torquato Tasso. Idem.

Espa. Loer siette libros de George di Montemaior, cuir noir, in octa., Anvers.

Historia di M. Bernardo Giustiano, Gentilhuomi Veniziano, in quarto, parch.

Tutte l'opere de Luigi di Granata, in octa., parch.

Le antichita della citta di Roma per N. Bernardum Gaunuccium, in quarto, parch.

Lo sfortunato favola pastorale di M. Agostino Augenti, in octa., parch., Vinegia.

L'amore inamorato del signor Antonio Minturno, in Vinegia, in quarto, parch.

Espa. Epistolas familiare de don Anthonio Guerari, in quarto, parch., Anvers.

Espa. Las obras de George de Montemayor, in octa, parch., Anvers[2].

Li metamorphose di Ovido. Vinegia, parch., in quarto.

Sonetti, canzonetti di Jacobo Sannazaro.

1. Cette mention *Espa.* (pour *Espagnol*) a été placée par les experts en tête des ouvrages espagnols pour les distinguer des ouvrages italiens avec lesquels ils sont confondus.

2. Voir une suite d'œuvres rares de George de Montemayor, dans le *Catalogue de la Bibliothèque de M. Ricardo Heredia, comte de Benhavis*, 2e partie, Belles-Lettres, Paris, 1892, nos 1893 à 1898, et neuf éditions de la *Diane*, du même auteur, nos 2560 à 2568.

Historia della guerra sancta di hierusalem, in fol., parch., Vinegia.

Essemplare di piu sorte littere de M. Francisco Cresci, cuir rouge, Roma.

Herodoto halicarnaseo, in quarto, parch., Vinegia.

Opera utilissima di Arnaldo di Villa nuova di conservas la sanita, in quarto, parch.

Espa. Vocabulario de las doe linguas toscana y castellana di Christoval de las Casas, Vinegia, parch., quarto.

Le cose miravigliose dell alma citta di Roma, Rome, in quarto, parch.

Espa. Las horas de nostra dama, in quarto, cuir noir.

Dictionarium latino hispanicum, in fol., cuir noir, Anvers.

Espa. Appiano Alexandrino. Historia de todas las guerras civiles que yno entre los Romanos, cuir noir, in fol.

Espa. Summa de casos de conscientia, in Barcelona, parch.

Libro quarto delle rime di diversi et excellentissimi, Bologne, parch.

Engelica comedia, in Paris, parch.

Il sensale comedia Francisco Mercatore, Fioranza, parch.

Aviso di favoritti et dottrina in Venetia, Anvers, parch. Con privilegio del summo pontifici Paulo, couvert de carte, imagine di Dei de gli antichi a Vinegia.

Devotissime meditationi per y Giorni a Vinegia, parch.

Regole Grammaticali de la wolgare lingua, couvert de carton.

Discorso di Nicolo in Vinegia, couvert de parch.

Historia naturale di G. Plinio Segondo.

Historia ecclesiastica, parch., Paris.

Espa. Premiera parte de la Introduction del simbolo en Solamanca, veau noir.

Problema opregiuntas, Lion, rouge.

Historia del fortissimo y prodentissimo capitando, Anvers, parch.

La cronica del perat *(mot illisible)*.

Tutte le rime delle illustres, Venize, parch.

Il terzo libro de i valprozi cavallieri Palmerino, parch., Venetia.

Le rime del venerendo p.

Jardin des flores curiosas, parch.

Le observation delle lingua volgare, in Venetia, parch.

Rime diverse del Matio, parch.

Lillustre poeta, parch.

Le rare Imagini delle nobili in Campana, parch.

Le duoe cortigiane, Comedia, parch.

Historia del discurrimiento, Anvers, parch.

Il Petrarcha nuovissimamente riposti, in Vinegia, parch.

Servigiale Comedia, in Fiorenza, parch.

Lettere di XIII huomini illustri, in Venetia, parch.

In segondo volumine delle Rime sceleste, Venetia, parch.

Le vite di dodici Cesari, in Roma, parch.

La spiritata comedia d'Anthoni Francisco, parch.

Thesauro de scrittori, veau noir.

Libro primo delle lettere amorose de mester Girolamo Parabosco, in Venetia, parch.

Eleganze Insieme con la copia della lingua Toscana et Latina, a Venetia, couvert de papier.

Catéchisme et simbolle de la foy de Grenade, composé en espagnol, mis en françois par le deffunct s[r] Colin, maroquin vert, Paris.

Discours sur les médailles et graveures antiques par M[e] Anthoine le Pisle [1] (*sic*), Paris, parch.

Le Pèlerin de Loret, de Loys Richerme, Bourdeaux, parch.

Sermons sur les quatre fins de l'homme, par dom Gabriel Inchino, Paris, parch.

Les propositions contentieuses entre le chevalier Wilgagnon et M[e] Jehan Calvin, Paris, parch.

Interlectura § cum ita. L. heredes mei ff. ad senatus trebell., parch.

L'apostat, où il est traicté la Nature de la foy catholique, par Reboul, Lion, parch.

Du chismes des prétendu réformé par le s[r] Reboul, à Lion, parch.

L'histoire ecclésiastique de Nicéphore, Paris, parch.

Une aulne et demy de futaine grise ou environ dans ladite estude, prisée XX s.

Un cadran d'airin dans ladite estude, prisé V s.

Ung vieil houblon de vieux livres trouvez en une grande vieille armoire, cy devant inventoriez, prisé LX s.

Plus plusieurs livres de musique, les ungz completz et aultres imparfaitz, trouvez aussi dans ladite armoire, prisés LX s.

Ung bail à ferme de la terre et seigneurie de Courcy et aultres terres et seigneuries dépendantes de la trésorerie, reservé la seigneurie de la Neufville[2] faict par ledict deffunct à Pierre Gellier, marchant dem[t] à Reims, pour six ans. Ledit bail passé à Reims, signé Taillet et Gentil, notaires roiaux, cotté M.

Un bail de la seigneurie de la Neufville, fait par ledit deffunct au proffit de François Destinville le septiesme juin 1599, passé par devant Gentil et Oudinet, notaires roiaux, cotté N.

Ung aultre bail à ferme des patronages de Montbleinvil[3], fait par ledit deffunct à M[e] Jaques Estienne, curé dudit Montbleinvil, moiennant six vingtz livres par an, passé audit Reims par devant

1. Nom estropié, pour Antoine Le Pois. Paris, Mamert Patisson, 1559.

2. *La Neuville devant Cormicy* ou *La Neuville-le-Trésorier*, ancien village, aujourd'hui simple dépendance de Cormicy, non loin de Sapigneul (Marne). Voir les *Arch. administratives de Reims*, par P. Varin, t. III, 594, 653.

3. *Montblainville*, commune du canton de Varennes-en-Argonne (Meuse).

Taillet et Gentil, notaires roiaux, datté du XIXe apvril mil six cens et cinq, cotté O.

Un manuel contenant huit feuilletz et demy escritz d'une part et d'aultre, douze feuilletz resté en blanc, ledit manuel couvert de carton et parchemin, cotté P.

Du lundy sixiesme jour du mois d'octobre mil six cens et huict de relevée, le serment pris et fait par Lois Michelet et Gilbert de Foigni, libraires jurez demeurans à Reims, ont dict et declaré qu'ilz ont veu les livres specifiez en ce present inventaire cy devant escritz, lesquelz ilz ont appréciez et estimez en leur loiauté et conscience et selon l'expérience qu'ilz ont en la vente et achapt des livres, qu'ilz ont dit monter suivant le calcul par eux fait et prisée pièce à pièce, en tout à la somme de cinq cens six livres tournois, et ont signé ces présentes. *(Signé) :* GILBERT DE FOIGNY.

L. MICHELET.

Ce faict par devant nous, Thieri Thuret et Jacque Dorat, prebtres, chanoynes et séneschaux du Chapitre de l'église Nostre Dame de Reims, est comparu Mre Jehan Hennequin, procureur fiscal du Chapitre de ladite Eglise, lequel a dit et declaré qu'il a faict convoquer et appeller par devant nous Me Guillaume Cocquillart, advocat au siège présidial de Reims, Me Jehan Oudinet, Me Loys Delaval, aussi advocatz, Anthoine Lasne, Marguerritte Boisset, femme dudict Oudinet, Jehanne Boisset, femme dudit Delaval, Perrette Boisset, femme dudit Lasne, Charles Jumentier, Barbe Ducanal, sa femme, Jehanne Clouet, servante domestique, Gérard Remiart, serviteur domestique, et Jehan Philpin et Nicolas Bertrand, sergens dudit Chapitre, pour procéder à la closture et fermeture de l'inventaire susdict et en oultre pour se purger et affirmer s'ilz n'ont point caché, transporté, latité et destourné meubles, or, argent, tiltres, papiers et enseignemens concernant et appartenant à la succession dud. deffunct Colin, tant durant sa maladie lors de sa mort et depuis le decez, et lequel des heritiers s'est emparé des deniers clers qui estoit lors de la maladie du deffunct et lors du decez d'iceluy, à quelle somme il se monte, et si tout a esté représenté et inventorié, et aussi si touttes les bagues et joiaux dudict deffunct ont esté représentez et inventoriez et si tout a esté mis en évidence, et le serment par eux pris et fait : au regard dudit sieur Oudinet a dit qu'il ne sçait aultre chose des biens de la succession que ceux qui ont esté inventoriez, n'en a chaché, ni latité, ni veue cacher, ny latiter, soit durant la maladie lors du decez et depuis, soit en tiltres, obligations, meubles, bagues, joiaux et argent et toute aultre chose quelconque de ladite succession et a afferme avoir le tout avoir esté inventorié en ce qui est de sa science, fors et excepté une petitte croix d'or qui a esté envoyé à religieuse personne, dame Claude Colin, sœur dudit deffunct, et quatre bagues d'or qui pendoient au col dudit deffunct et une aultre petitte bague d'or que ledict deffunct portoit à son doigt, lesquelles ont esté distribuez à ceux qui ensuivent, sçavoir audit sieur Coquillart

une, l'autre à Nicolas Coquillart, filz dudit s[r] Coquillart, la troiziesme à M[r] Dorigny, trésorier, la quatriesme audit Delaval et la cinquiesme audit sieur Oudinet qu'il a encore en sa possession, le tout à la charge de représenter si besoing est. Et au regard dudit sieur Coquillart, a aussi juré et affermé, comme dessus, que tout a esté inventorié à ce qui est de sa cognoissance, excepté une petitte croix d'argent et de bois que ledit Remiart luy a mis en ses mains que la représente et offre representer quant requis en sera. Et au regard dudit Delaval, a declaré que après le decez dudit sieur trésorier et du consentement des cohéritiers et auparavant nostre saysie, il se seroit emparé de deux sacs divers dans lesquelz il y avoit plusieurs espèces d'or et d'argent qu'il auroit conté et se seroit trouvé monter à la somme de mil vingt livres tournois, avec un petit pierrier ou Laiette dans lequel il y avoit quantité de pierres gravez et ung petit coffret de fer dans lequel estoit un petit livre d'or à feuilletz d'or, une bague d'or où est une Nativité, lesquelz ensemble les deniers et aultres choses y estans audit coffre ont esté representez par ledit Delaval et inventoriez, excepté quelque somme de deniers que ledit Delaval a emploié pour parti des fraiz funeraux dudict deffunct, montant lesdits deniers à la somme de trois cens livres ou environ, lequel transport a esté fait par ledit Delaval avec Nicolas Coquillart et du consentement des aultres coheritiers et ce suivant la mainlevée qu'il en auroit eue du bailly de la Jurisdiction du trésor, desquelz deniers il y avoit un bordreaux qu'il auroit communiqué et mis ès mains de ses coheritiers auparavant ledit transport, et ne sçait que aucune personne en ait transporté ou veue transporter et que tout est porté par l'inventaire. Et au regard dudit Lasne a dit qu'il ne sçait aultre chose de la succession dudict deffunct, soit en meubles, tiltres, papiers, joiaux, deniers, que ce qui est contenu au présent inventaire. Et au regard dud. Jumentier, le serment aussi par luy fait, a juré qu'il n'a rien pris, caché, ni latité de ladite succession, bien confesse que le jour de feste de la Nativité Nostre Dame, environ les unze heures du matin, il vit ledit M[e] Loys Delaval, accompagné de Nicolas Coquillart, qui sortoit de ceste maison, descendant le bas de la rue, portant ledit Delaval sous son manteau un petit coffret d'acier, mais ne peult dire ce qu'il y avoit dedans, autrement qu'il a entendu qu'il y avoit plusieurs pierreries comme bague et joiaux, et oultre ce portoit encores des boittes, ne se souvient du nombre ne de ce qu'il y avoit, sinon qu'il a entendu qu'il y avoit des médalles d'or et d'argent et ne sçait aultre chose que ce qui est inventorié, excepté le second tome de la vie des sainctz qu'il a représenté et lequel sera adjousté à l'inventaire, si fait n'est, avec les aultres volumes, et encore a representé une bague d'or, en laquelle est enchassé les armoyries dudit deffunct, qu'il a dit luy avoir esté baillé par ledit M[e] Loys de Laval du vivant dudit deffunct, laquelle il offre représenter quant besoing en sera. Et par lesditz Phelpin et Bertrand, qu'ilz n'ont eue aucune cognoissance des biens de la

succession, ont bien esté appellez pour faire la prisée des meubles et ne sçavent à leur regard aultre chose que ce qui a esté inventorié. Et au regard desdictes Margueritte Boisset, Jehanne et Perrette Boisset, ont dit qu'ilz ne sçavent aultre chose que ce qui a esté inventorié et n'ont rien veu transporter, cacher ou latiter, soit du vivant, lors de la mort et depuis le decez dudit deffunct, excepté que ladite Jehanne Boisset a dit que sondit marit ledit jour de la Nativité apporta en son logis un petit coffret et aultres choses mentionnez en la déclaration dudit de Laval. Et par ladite Ducanal a pareillement dit qu'elle ne sçait aultre chose que ce qui est au présent inventaire et n'a rien veu cacher, ni latiter aucune chose des biens de ladicte succession, comme pareillement ladicte Jehanne Clouet n'a rien veu cacher, ni latiter, ni caché ou destourné. Comme aussi ledit Gérard Remiart a aussi dit qu'il n'a rien caché, ni latité, ni veu transporter, ni destourner. Après lesquelles affirmations, et, oy sur ce le procureur fiscal, qui ne l'a voulu empescher aux protestations par luy faites que ce présent inventaire, ni la présente closture, ne puisse prejudicier ausditz s^rs^ de chapitre, ni à l'instance qu'ilz ont intenté pour avoir un petit livre d'or et une bague d'or où est engravée la Nativité Nostre Seigneur, que ledit deffunct a delaissé pour estre conservé en sa mémoire en la fabrique de ladite Eglise. Et par les susditz cohéritiers ont esté réiterez les protestations fait au commencement de ce present inventaire, et requis acte d'icelles, excepté Nicolas Coquillart, absent lors de la présente closture. Ce fait, avons cloz et arresté ce présent Inventaire, aiant sur ce le consentement dudit procureur fiscal auquel avons donné acte de ses protestations, comme en pareil, auxditz coheritiers dénommez de leurs protestations faites au commencement de ce present inventaire et reiterez en la closture d'iceluy, sauf tous droitz et que la susdite protestation dudit procureur ne leur puisse préjudicier, avons taxé à chascun de nous séneschaux, suivant l'ordinaire et taxe du Chapitre, la somme de ung escus soleil, à l'officier de la séneschausée pour le droit de seel, trente solz tournois, au procureur fiscal trente solz tournois, et à nostre greffier seize solz tournois. Fait les jours et an que dessus et ont les parties signez.

Signé : Thuret, Dorat, P. Josseteau,
J. Oudinet, Delaval, G. Cocquillart,
Lasne, C. Jumentier, Gerard Remiart.

Et le samedy unziesme jour dudit mois d'octobre an que dessus, est comparu par devant nous Jaques Dorat prebtre chanoine et l'un des séneschaux de ladite église, cinq heures de relevée, ledit Nicolas Coquillart, lequel requis par nous de dire vérité, et, le serment par luy presté et faict, a dit n'avoir rien veu transporter, cacher, ni latiter, tant durant ladite maladie lors du decez et depuis, sinon que un jour auparavant le decez dudit deffunct il auroit ouy dire à Me Anthoine Lasne s'enquerant quelle somme de deniers il y pouvoit avoir au logis dudit deffunct, luy respondit

qu'il avoit ouy dire qu'il y avoit dix sept ou dix huit cens livres et depuis qu'il sçauroit enquis dudit Delaval par plusieurs et diverses fois de la somme qu'il croioit qu'il y eust audit logis, sur lesquelles interrogations ledit Delaval auroit varié, tantost disant y avoir la somme de quinze cens livres, tantost douze cens livres et depuis mil vingt livres. Recognoist davantage avoir deux bagues entre ses mains, en l'une desquelles il y a un jaspe gravé où est un Cesar, l'autre où est escript dessus *patientia*, l'une desquelles luy a esté mis entre ses mains, sçavoir ledit César par Me Loys Delaval et l'autre par ledit Oudinet, lesquelles il offre représenter quant besoing sera et en représentant par les susditz Oudinet, Delaval et Lasne et aultres celles qu'ilz ont entre mains, trois mouchoirs qui luy ont esté mis entre mains par ladite Boisette, femme dudit Delaval, avec une médaille de plomb où est gravée la figure d'une femme, plus quatre petitte pièce de billon de divers temps et diverse monnoye. A dit oultre ce qu'il est mémoratif que ledit Delaval a en ses mains ung chapeau noir qui appartenoit audit defunct, qu'il a ouy dire à Gérard Remiart, serviteur dudit deffunct, que ledit Delaval luy avoit donné une bible latine et aultres petitz livres. Oultre qu'il y avoit ung diamant taillé de la valeur à son jugement de trente cinq à quarante escus, lequel il a veu entre les mains dudit Delaval et une jacinthe, aussy deux pierres gravez, enchassez en or, un caillou de rubis et aultres bagues qui sont entre les mains des dessus nommez. Plus a declaré avoir veu emporter audit Delaval une bourse de velours jaune, dans laquelle il mist plusieurs pièces d'or, dont doublons d'Espagne et aultre monnoie courante, ne sçait la quantité, ni valeur. Et en oultre a declaré avoir transporté avec ledit Delaval un coffret d'acier au logis dudit Delaval, qui luy avoit esté mis ès mains par ledit Delaval, lequel fut lors ouvert par ledit Delaval qui en avoit les clefz, où estoit dedans des esmaux d'or et d'argent, des petites heures d'or et aultres meubles comme une bague où est une Nativité, lequel coffret et aultre meuble qui estoit dedans sont comme il croit inventorié. *Signé :* N. Cocquillart.

(Sur la dernière page) : « Inventaire fait par Mrs Thierry Thuret et Jacques Dorat, chanoines et senechaux du Chapitre, des biens et meubles delaissez par Mre Nicolas Colin, chanoine et cy devant tresorier de l'Eglise de Reims, le 20me septembre 1608. » (D'une écriture postérieure) : « Voicy qui monstre la possession en laquelle le Chapitre est de faire inventaire et avoir juridiction en la Tréso-rerie après la mort d'un tresorier. » A. 2. L. 7. ii.

(*Archives de Reims, Fonds du Chapitre de Reims, liasse* 29, *Renseignements*)

H. Jadart.

ANNALES DE DOM GANNERON*

CHARTREUX DU MONT-DIEU

Du vénérable Ursion, abbé, un des fondateurs du Mont-Dieu

L'AN 1149

J'ai dit cy dessus que les abbéz de Saint-Denys de Reims doivent entrer en cete histoire, à raison des terres qu'ils possèdent en ces pays, où ils ont deux ou trois beaux prieurez ; mais je fais icy mention du vénérable Ursion, 5e abbé de Saint-Denys de Reims pour autre raison, à sçavoir pour avoir esté un des premiers donateurs ou fondateurs du Mont-Dieu. Ursion donc fut abbé de Saint-Denys après Hugues, dès l'an 1119, et assista l'an 1127 à la bénédiction de Foulques, 1er abbé d'Esparnay, et souscrivit aussy à la fondation de ladite abbaye. L'an suivant, il fut présent au concile tenu à Troyes, où fut confirmé l'ordre des Templiers. Durant ce temps-là, il y avoit un évesque à Verdun appellé Henry, qui fut déposé de sa prélature par le B. Mathieu, cardinal et légat en France, l'an 1129. Iceluy se voyant forclos de Verdun, se mit en devoir de s'emparer de l'évesché de Chaalons, mais il n'y perdit que ses peines. Or, le bienheureux Mathieu, légat, qui avoit esté autrefois chanoine de Reims et n'ignoroit pas les mérites de l'abbé Ursion, conseilla au clergé de Verdun de l'eslire pour leur évesque, ce qui fut faict la mesme année 1129 ; mais il s'en desmit volontairement l'an 1130, au concile de Liège, où il fut cité de comparoistre. L'occasion de cecy fut telle : Regnaud, comte de Bar, désirant se rendre aussy comte de Verdun, s'advisa de faire ses besognes voyant que ce nouveau évesque étoit homme paisible et qui ne luy pouvoit pas beaucoup résister, faisant plus profession de piété que d'armes au rebours de ses prédécesseurs. Il s'empara donc de la ville de Verdun, mais Ursion ne voulant tenir teste à ce puissant seigneur, il luy quitta prise et s'en revint à Reims reprendre le gouvernement de son abbaye de Saint-Denys. Et quelque peu de temps après, on le cita au concile susdit, où

* Voir page 266, tome IV de la *Revue de Champagne*.

il fut sommé de reprendre l'administration de Verdun, ou bien de s'en deffaire tout à fait. A quoi il obtempéra, et partant on esleut en sa place le B. Albéron de Chiney.

Or les annales de Lorraine taxent de stupidité et pusillanimité ledit Ursion, mais mal à propos et disent ainsy :

Rainaldo, comite Barri, etiam comite Virduni constituto, Henricus episcopus e vivis abit, cui successit Ursio præsul novitatum cupidus qui defuncto decessore, bonorum ecclesiæ intuitu Lothario regi spopondit fidem. Rainaldus hujus rei certior factus acriorem acuit bilem excandescens perpetuo Virdunensem magistratum gerere conabatur. Hinc exercitum Virdunum traducit ubi collectis variis opificibus arcem ibi ædificat, præsidiisque firmat, ne cives novæ defectionis ansam quæritarent. Quocirca Ursio Rainaldum reformidans fugit Remos ac paulo post Leodii in patrum numeroso concessu coacto sponte renunciavit pontificatui.

Il semble que tout cecy fut un coup de Dieu, afin que ce dévot abbé coopérast à la fondation du Mont-Dieu, auquel il donna les terres qui sont présentement la cense de Nocième, dans l'enceinte du ban du Mont-Dieu. Il souscrivit aussy aux patentes de la mesme fondation. Il assista à la translation de saint Gibrien, faite l'an 1144. Il vescut toujours en réputation de religieux exemplaire et de bonne vie, ce qui a provoqué saint Bernard à donner un trait de plume à sa louange en l'épistre 82 escripte à l'abbé de Saint-Jehan de Chartres, touchant laquelle le P. Picard, religieux de Saint-Victor, est empesché en ses postilles qui est cet Ursion abbé de Saint-Denys, disant que Sugerius estoit alors abbé de Saint-Denys, et non Ursion ; mais il n'a pas sçeu qu'il y avoit deux abbayes de Saint-Denys, l'une proche Paris, et l'autre dans la ville de Reims.

La mort d'Ursion (qui s'appelle aussy Ursus et Ursinus en latin, et Ursion, Ours, Ursin et Oursin en françois), arriva l'an 1149, le 17 janvier, et eut pour successeur, Guy, 7e abbé.

L'AN 1150

Haymo, 2e prieur du Mont-Dieu, qui avoit succédé à Geoffroy, fut absous de sa charge vers l'an 1150. Il fut un des amys de saint Bernard, qui demeura au Mont-Dieu de son temps, comme aussy du B. Guillaume de Saint-Thierry, qui luy dédia l'épistre *de Vita solitaria*, comme il appert du prologue, où il y a : *Dominis et fratribus H. priori, etc.*, bien que les imprimez mettent N., mais tous nos manuscripts mettent toujours H. Ce fut de son temps qu'arriva l'achèvement mira-

culeux de la chartreuse du Mont-Dieu, et la dédicace de l'église. On croid qu'estant absous de sa charge, il se retira à la Grande-Chartreuse, et que ce fut luy qui réconcilia depuis Hubert, comte de Savoye, avec saint Anthelme, évesque de Belley, comme il est porté en la vie dudit saint évesque.

Mort de Regnaud, comte de Bar et Barrois

Ce prince, bien que valeureux, a esté un peu remuant et qui s'est estudié grandement d'estendre son domaine. Ce pays a senty de grands ravages à son occasion à raison de Stenay et de Dun, et de Verdun, où il faisoit du petit empereur. Dès l'an 1136, il s'empara du chasteau de Bouillon, que Godefroy de Bouillon avoit vendu à l'évesque de Liège; à raison de quoy il y eut tousjours de fortes escarmouches de part et d'autre, Regnaud ayant mis grosse garnison dans Bouillon, qu'il posséda jusques à l'an 1149 que l'évesque de Liège délibéra de reconquester, autant par armes que par piété. Ayant donc amassé grande armée, il se vint camper devant le chasteau et ville de Bouillon, où il apporta pareillement le corps de saint Lambert, évesque et martyr, patron de sa ville capitale, et le mit honnorablement au beau milieu du siège, afin que par son intercession il pùt recouvrer le domaine de son église qui avoit esté usurpé injustement. Or, après plusieurs courses et batailles, Hugues, fils de Regnaud, y fut premièrement tué; de quoy touché au vif le père et de plusieurs autres fléaux que Dieu lui envoya, il restitua Bouillon à l'évesque non sans miracle, car la place estant imprenable, il pouvoit éluder les desseins des Liégeois, n'estoit que saint Lambert s'en estoit meslé.

Le comte Regnaud mourut peu après ladite reddition. Cete place de Bouillon a tousjours esté merveilleusement enviée depuis que le roy Godefroy la transporta aux Liégeois, car non seulement les ducs de Lorraine et Barrois et roys de France l'ont souvent agressée, mais aussy de simples seigneurs de Sedan s'en sont souvent emparez, bien qu'il ne leur en reste rien, sinon le titre.

B. Albéron de Chiney, évesque de Verdun, mourut la susdite année 1150. Quand saint Bernard sçeut sa mort, il dit la messe pour luy et sur la fin d'icelle, comme Dieu luy eut révélé que le B. Albéron estoit au ciel, il changea la collecte des trespassez en celle des confesseurs. Il estoit fils d'Arnoul, comte de Chiney, et frère d'Albert, comte aussy de Chiney. Il fut premièrement esleu archidiacre de Verdun pour sa vertu

et sa doctrine, et quand Ursion quitta la mitre de Verdun, le B. Albéron fut esleu en sa place, et le pape Innocent 2 le consacra de ses propres mains en la ville de Paris. Il restitua la discipline ecclésiastique en son diocèse, et réforma aussy l'ordre monastique. Il répara et rebastit la grande église de Verdun qui avoit esté brûlée en mesme temps que celle de la Magdelaine et une partie de la ville, et après la fit dédier par le pape Eugène 3 qui l'honnoroit à cause de saint Bernard. Il siégea seulement dix-huit ans et non vingt-huit, comme écrivent aucuns ; et deux ans avant sa mort, il quitta sa prélature et se rendit de l'ordre de Prémonstré, à Saint-Paul de Verdun, qu'il avoit donné audit ordre.

Il vescut deux ans en cet habit avec telle sainecteté qu'il terrassa le diable qui le tentoit en l'agonie, et ce à l'ayde de Nostre-Dame qu'il réclamoit ; et après avoir prédit le jour et l'heure de sa mort, il fut inhumé en la grande église de Verdun. Or, c'est chose admirable qu'en rendant les abbois, comme on psalmodiait à l'entour de luy, on le veid environné d'une grande lumière céleste, dans laquelle il expira le 2 novembre 1150.

Au commencement de sa prélature, il endura beaucoup de Regnaud, comte de Bar, son grand ennemy ; mais il cessa un peu de le tourmenter, voyant que le duc de Bavières, Henry, estoit grand amy d'Albéron.

C'est merveille comment ce B. évesque a augmenté la religion monastique, car il bastit ou entièrement ou en partie plusieurs monastères, asçavoir Belleval, l'Estange, de l'ordre de Prémonstré, outre la donation qu'il fit de l'abbaye de Saint-Paul au mesme ordre ; il bastit l'abbaye de Chalade, près Varennes, d'Orval, de Moustier en Argonne ; de Chastillon, de l'ordre de Cisteaux. Il bastit aussy des Bénédictins, près Saint-Miel. Il bastit encore au-dessous du chasteau d'Hatton ung bel hospital pour les chevaliers de Hiérusalem. Il bastit encore la tour de Bartaucourt et le chasteau de Bailleul, encore que le comte de Grandpré y fist grande résistance. Albert de Marcy lui succéda en sa prélature.

Vie du bienheureux Odon, abbé fondateur du Mont-Dieu

L'AN 1151

Le B. Odon, appellé aussy Othon et Eudes, fut le 21e abbé de Saint-Remy de Reims, depuis que l'ordre de saint Benoist y fut introduy. Il estoit religieux profès du mesme monastère où il y avoit lors bonne observance qui avoit esté maintenue

depuis le temps de l'abbé Hérimar, qui avoit longtemps conféré avec saint Hugues, abbé de Cluguy.

Le B. Odon fut fait premièrement abbé de Saint-Crespin le grand de Soissons, où il fit grandement bien reflorir la règle de saint Benoist, comme raconte la vie de saint Godefroy, évesque d'Amyens, livre 3, chap. 24, et restablit aussy entièrement les édifices ; et quand ledit saint Godefroy, passant par Saint-Crespin, y fut tombé malade, le B. Odon abbé l'assista tousjours jusques au dernier soupir, et l'inhuma luy mesme dans le chappitre de son abbaye, encore que Lysiard, évesque de Soissons, le voulust enterrer dans sa cathédrale ; mais l'abbé Odon fut le plus fort. Il retint le peigne et la ceinture de saint Godefroy, non pas pour son usage, mais pour s'en servir comme de reliques, les portant tousjours avec soy en tous ses voyages. Après cecy, comme Azenaire, abbé de Saint-Remy, se veid grandement vieil et cassé, il donna ordre que le B. Odon luy fust substitué abbé coadjuteur dès son vivant l'an 1118, et mourut peu après ; tellement qu'Odon gouverna l'abbaye de Saint-Remy depuis ladite année jusques à l'an 1151 qu'il mourut ; et à son entrée à la prélature, le comte de Rethelois restitua l'église de Rethel à Saint-Remy. Ayant donc laissé pour abbé de Saint-Crespin le vénérable Theulte, son prieur, il commença de prendre le gouvernail de ce noble archimonastère de Reims, où il ne travailla tant à restablir la discipline qu'à maintenir celle qui y estoit. Et peut-on dire asseurément que cete belle abbaye ne fut jamais tant en son embonpoinct de l'observance régulière, que sous le B. Odon, y ayant une sainte émulation entre luy et Suger, abbé de Saint-Denys en France, et le B. Pierre, abbé de Clugny, à qui feroit mieux marcher la Bénédictine en leurs monastères.

Il estoit uniquement chéry de saint Bernard, et du B. Regnaud, abbé de Cisteaux. Les archevesques de Reims, Raoul, Regnaud et Samson n'entreprenoient rien que ce B. personnage n'y fust.

Mais c'est peu de chose que les hommes, et voire mesme les souverains pontifes, se servissent de luy, Dieu mesme s'en voulut servir pour planter un ordre nouveau en France, qui y estoit auparavant incogneu, asçavoir le sacré ordre des Chartreux. A quoy il le disposa par plusieurs révélations, afin qu'on ne pensast point que ce fut de l'invention des hommes qu'il avoit délibéré de construire la chartreuse du Mont-Dieu, qui

a ce privilège ainsy que la chartreuse de Grenoble matrice des autres, d'avoir esté fondée par révélation divine.

Qu'on considère avec quelle ardeur il entreprit une telle fondation, comment il y fit condescendre tout son couvent composé de 80 religieux ; combien de voyages il fit pour adviser à une telle structure; avec quelle ardeur, il se portoit pour achever ce Mont-Dieu qu'il chérissoit tant, comme portent nos chartres qui disent de luy :

Venerabilis Odo, huius fundator, consummator et incredibilis amator fuit, sicut et totius ordinis Cartusiensis. Ipse namque iuvante Hugone priore suo, qui ei in regimine successit et huc adduxit terras acquisivit ecclesiam, officinas, ædes, cellas superiores et inferiores incredibili fervore incepit et consummavit. In ore eius nihil post Christum sapuit nisi Mons Dei; cor eius nihil sollicitabat, nihil eius mentem lætificabat et animum nisi domus nostræ laus et honor maximè vero et summopere religionis perfectio, etc.

Dieu aussy luy tesmoigna comment il approuvoit son dessein, et comme on n'appauvrit jamais pour donner quelque chose à Dieu. Car on ne trouve point aucun abbé de Saint-Remy qui ait receu tant de donations et bienfaicts que ledit Odon ; car, sans parler des miracles de saint Gibrien qui luy pratiquèrent beaucoup d'aumosnes, je trouve que les empereurs, roys de France, comtes de Flandres, les évesques et prélats luy firent de belles largesses, que nous avons rapportées au long en sa vie latine. Et ce qui fut aussy admirable, ceux qui avoient aussy empiété quelques possessions de son abbaye les restituèrent aussy.

Et faut remarquer que ce B. abbé ne foula point son abbaye pour la fondation du Mont-Dieu, sinon du retranchement de leur terre de Mont-Bason, et eut plus de religieux en son abbaye que pas un de ses devanciers ; et sur la fin de sa prélature, ce nombre augmenta tellement que son successeur Hugues eut en dix ans seulement, le nombre de cent quarante religieux.

Le B. Odon gouverna donc son monastère depuis l'an 1118 jusques à l'an 1151, l'espace de trente trois ans et neuf semaines, sa prélature ayant été illustrée de la translation miraculeuse de saint Gibrien, les offrandes duquel il appliqua à la perfection du Mont-Dieu.

Or, l'heure estant venue que Dieu avoit ordonné pour le destacher de la prison du corps, il le tira à soy avec plusieurs

autres personnages qualifiez ; la mort desquels fut comme pronostiquée par ce qui arriva en quelques villages de Soissons, comme rapporte Vincentius, au livre 28, chap. 127 :

Hoc anno (ce dit-il) 1151, illustres religione et prudentia viri obierunt Sugerius abbas S. Dionysii ; Rainaldus, abbas Cistertii ; Odo Sancti Remigii, etc. Hanc optimorum virorum migrationem fortè significavit quod in pago Suessionico eodem anno accidit. Cum enim hyemali gelu terra vehementer induruisset, cespes plurimæ longitudinis et latitudinis de terra subito avulsus longè ad alium locum est translatus, etc.

Nous célébrons annuellement au Mont-Dieu, au dixiesme jour de juin, quand il mourut, un office solennel pour ce B. abbé et tout le couvent de Saint-Remy, comme il a esté convenu entre luy et nos ancestres. Il fit aussy une belle fondation en son abbaye de Saint-Remy, pour son anniversaire, asçavoir qu'il donna au village de Saulx-Saint-Remy sur Aixne, unze sols tournois et unze septiers de grain à prendre et lever annuellement, ce qui est exprimé au calendrier de Saint-Remy en ces mots :

4° Idus junii, anniversarium Odonis, abbatis huius loci, pro quo idem abbas apud Salicem S. Remigii undecim solidos et undecim sextarios annonæ comparavit.

Et en ung autre lieu, on lit :

4° Idus junii, extra chorum ad sinistram introeuntium iacet Odo abbas ; 4 cerei et duo pallia debentur, et debet pulsari campana super dormitorium, et matricularii debent habere præbendam, et pro eo debet pulsari magna campana, et missa cantari ad maius altare.

Il y a un autre abbé de Saint-Remy appellé Odon second, qui mourut l'an 1269, le dixiesme de janvier, et donna pour son anniversaire le four bannal de Champfloury, et le moulin d'Aisanceles, qui est inhumé en la chapelle de Nostre-Dame, en une grote.

Quant à Odon premier, nostre fondateur, il est inhumé en la porte septentrionale du chœur de Saint-Remy, entre les chaires du chœur et l'armaire aux calices, où on rencontre deux sépultures eslevées ; celle qui touche les chaires est celle du comte de Rethelois qui restitua l'église de Nostre-Dame de Rethel ; l'autre, qui est joignant l'armaire aux calices, est celle du B. Odon ; elle est fort courte, et n'a plus de trois bons pieds de hauteur, et quatre et demy de longueur, à cause qu'il

a fallu laisser espace pour l'entrée du chœur. Il y a au-dessus une table de marbre noir, sans escripture aucune, et est couverte d'une arcade de pierre, fermée du costé du chœur, mais ouverte du costé des carolles ; et semble qu'autrefois il y a eu quelque pourtrait du B. Odon dépeinct en platte peincture effacée maintenant. En la circonférence d'icelle sépulture, tant de l'arcade que du tombeau eslevé, il y a quelques chartreux gravez et sculptez en relief sur la pierre : l'un tient un plombeau de masson ; l'autre un livre, l'autre a un autre geste ; il y a aussi quelques chérubins au-dessus. Tout le reste de cete sepulture est fort simple, et ressent grandement son antiquité.

Je crois qu'il n'y a que ces deux sépultures là eslevées en l'église de Saint-Remy ; car, sur les sépultures des roys Lothaire et Loys 4, il n'y a rien d'eslevé, sinon la figure d'un roy assis dans une chaire ; et les autres, tant archevesques qu'abbez, n'ont que des sépultures plattes. D'où je conclus que ce grand abbé laissa un extrême regret de soy, après sa mort ; et que ses religieux, voulant honnorer sa mémoire, voulurent luy eslever une si belle sépulture, afin de l'avoir tousjours devant leurs yeux, quand ils entreroient au chœur de leur église.

Pour ce qui concerne la sainteté de ce B. abbé, il ne faut considérer, sinon les grandes révélations qu'il eut de Dieu pour l'entreprise du Mont-Dieu, et comment il luy donna les moyens pour le commencement et perfection d'un tel dessein. Qu'on remarque aussy pour un indice de saincteté quelle consanguinité spirituelle il eut avec tous les saints personnages qui vivoient de son temps, asçavoir avec saint Hugues le grand, évesque de Grenoble ; avec le B. Guigo, prieur de Chartreuse ; avec le B. Barthélemy, évesque de Laon ; avec saint Godefroy, évesque d'Amyens ; avec saint Bernard, abbé de Clervaux ; avec le B. Mathieu, cardinal d'Albe ; avec le pape Eugène 3 ; avec le B. Milon, évesque de Thérouenne ; avec le B. Alvise, évesque d'Arras ; avec saint Pierre, abbé de Clugny ; avec le B. Leonius, abbé de Saint-Bertin, et avec plusieurs autres qui me sont incogneus ; et bien que tout cela ne face pas un saint, non plus que les miracles, qui ne sont indices que de saincteté, c'est toutefois un tesmoignage de son intégrité et saincteté de vie que d'avoir esté chéry des saints personnages.

Mais ce qui relève plus sa bonne vie est sa grande religiosité, piété et ferveur, et son grand zèle à faire revivre l'esprit de son législateur saint Benoist, ès monastères de Saint-Crespin

et de Saint-Remy. Qu'on considère aussy sa charité envers, ses largesses pour l'augmentation du culte divin, en un temps que son abbaye estoit fort incommodée en son temporel. Qu'on considère aussy sa grande prudence à recouvrer le patrimoine de son église, qui avoit esté aliéné, et comment Dieu l'assista en tout et partout. Combien aussy il fut en bon prédicament après sa mort, en telle sorte que ceux qui ont parlé de lui ne l'appellent que :

Virum beatum, venerandæ memoriæ abbatem, virum religiosum, virum beatæ memoriæ, virum prudentissimum, cœnobiticæ vitæ instauratorem, virum valde venerabilem,

Lesquels épithètes luy ont esté données après sa mort par des très saincts personnages. Voyla un petit sommaire de sa vie.

Du cardinal Jourdain, religieux du Mont-Dieu

L'an 1151, florissoit Jourdain, cardinal de Sainte-Susanne, qui avoit esté autrefois abbé de Saint-Nicaise de Reims et en après bienfaicteur et premier profès de la chartreuse du Mont-Dieu, et promoteur ou recteur de la chartreuse du Val Saint-Pierre. J'aurois plusieurs choses icy à déduire ; mais d'autant que j'en ay parlé foncièrement en l'histoire latine du Mont-Dieu, je n'en veux effleurer que la substance. Je ne veux rien dire de ce qu'il a fait estant abbé, sinon que saint Bernard le chérissoit fort dès ce temps là, comme il appert par l'épistre 32 ; et comme il veid que les abbez du diocèse de Reims avoient contribué pour la fondation du Mont-Dieu, voulant aussy y contribuer, mais n'ayant aucun héritage contigu, il se contenta d'y bastir une cellule au cloistre qu'on a tousjours depuis appellé la celle du cardinal, que nous avons veu autrefois en son entier, mais a esté fondue de nostre temps, et une autre rebastie en la place.

Je crois qu'il se rendit religieux chartreux pour se libérer des vexations qu'il enduroit pour lors, et pour imiter le B. abbé de Saint-Thierry, son confrère de religion, asçavoir le B. Guillaume, qui s'estoit rendu à Signy. On tient qu'il parvint au cardinalat à la suasion de saint Bernard ; car, comme le pape Eugène 3, son disciple, eut tiré plusieurs religieux de divers ordres pour les advancer à cette dignité, Jourdain fut l'un d'iceux, et fut premièrement cardinal diacre sans titre, comme monstre sa signature en la bulle de confirmation de la fondation du Mont-Dieu, donnée l'an 1145 ; mais l'an suivant, s'acheminant à Rome avec le pape, il fut fait cardinal prestre du titre de sainte Suzanne.

Or, comme il fut question d'envoyer une légation en Allemagne, le pape se servit dudit Jourdain, luy donnant pour collègue Octavian, cardinal de Sainte-Cécile, qui fut depuis antipape sous le nom de Victor 4, à l'encontre d'Alexandre 3.

Ils commencèrent leur légation l'an 1151, et l'achevèrent l'an 1152. Une des causes principales d'icelle, fut pour cognoistre de la nullité et dissoudre le mariage de Frédéric, duc de Suaube (dit depuis empereur Barberousse), d'avec sa femme, à cause de la consanguinité qui estoit entre eux. Une autre cause fut pour assister à l'eslévation du corps de saint Henry, empereur, dit le Boiteux, inhumé en l'église de Bamberge.

Il se collige de quelque épistre de saint Bernard que Jourdain fit bien parler de soy en cete légation, et je crois que le cardinal collègue Octavian estoit celuy qui faisoit ce qu'on imputoit à Jourdain, qui avoit esté tousjours homme religieux et honnorable. Le bruit en estant venu aux oreilles de Gervais, prieur du Mont-Dieu, il pria saint Bernard de le signifier au pape par l'entremise du cardinal d'Ostie. Le bon saint Bernard s'eschauffa un peu au récit du prieur du Mont-Dieu; mais pourtant on ne lit point que le pape ait abrogé pour cela la légation de Jourdain, qu'il expédia heureusement à son honneur ; et estant venu à Rome, il fut bien veu et venu du pape, et soubsigna peu après aux lettres que le pape donna aux chanoines de saint Pierre, touchant la donation de la quatriesme partie des oblations qu'on faisoit au sépulchre de saint Pierre.

On ne trouve point l'année qu'il mourut, sinon qu'il n'a point passé l'an 1160 ; car saint Galdin, archevesque de Milan, luy succèda au titre de sainte Susanne; mais quant au jour, on lit au nécrologe du Mont-Dieu, ces mots, au 25 septembre :

7° calendas octobris, obiit D. Jordanus, cardinalis monachus et sacerdos huius domus Montis Dei, de quo sanctus Bernardus scripsit.

Depuis ce temps, la celle qu'il bastit et habita au Mont-Dieu a esté toujours depuis appellée la celle du cardinal, et estoit vis-à-vis de l'ancienne chapelle de saint Bernard, au costé austral du cloistre; elle estoit autrefois marquée de la lettre M, et au-desous de la porte, il y avoit une croix en relief, sur la pierre de l'entablement, et le couvercle ou manteau de la cheminée estoit fait ainsy qu'un chappeau de cardinal; mais le feu s'estant mis à la cheminée l'an 1605, ce manteau tomba, et se contenta on d'y dépeindre sur le nouveau manteau un chappeau de cardinal ; mais toute la chambre et ce qui on déppend a esté abbattu de nostre temps.

Quiconque voudra veoir plus amplement la vie du cardinal Jourdain et ce que nous avons dit pour l'excuser, qu'il lise l'histoire du Mont-Dieu.

Joslene de Berry, 55e évesque de Soissons, mourut l'an 1151. Ses éloges se voient assez en la vie de saint Godefroy d'Amyens, où il est appelé :

Pater patriæ iure vocandus, multorum fundator cœnobiorum, hostis vitiorum et castitatis cultor præcipuus.

Il dédia, l'an 1144, l'église du Mont-Dieu avec Samson, archevesque, et soubsigna à trois ou quatre donations qui y furent faites, et visita souvent le Mont-Dieu et Mousom.

De Witerius, 23e comte de Rethelois et Béatrix, sa femme

Nous avons parlé, l'an 1119, de Manassès 5, comte 22e de Rethelois, qui eut pour successeur le dévot Witerius ou Guiterius ou Iterius, comme on lit diversement ès titres du Mont-Dieu. Il eut de sa femme Béatrix plusieurs enfans, entre lesquels je remarque Manassès qui luy succéda au comté, et Baudoin qui fut seigneur de Chémery sur Bar, et une fille appellée Béatrix, laquelle fut la perle des dames de son temps et la princesse mieux née de son siècle ; et pour plusieurs graces qu'elle avoit plus que pour ses richesses, elle fut espousée en troisiesmes nopces par Roger, roy de Sicile, de laquelle il engendra une fille appellée Constance.

Il y a quelque titre à Saint-Remy de Reims, donné par Hugues, baron de Roucy, où Witerius a souscript. Il est fait aussy mention de luy au supplément de Floard, comment la terre de Venderesse luy fut donnée à rente par l'église de Reims, moyennant la recognoissance annuelle de trente sols. Il fut aussy un des promoteurs de la chartreuse du Mont-Dieu, ayant admorty en tant que comte de Rethelois, non la terre de Mont-Bason que donna Odon, qui ne ressortoit en rien du Rethelois, mais les autres appendices et morceaux donnez et contribuez par les seconds fondateurs qui estoient mouvans de luy, ce qui a esté tant estimé de ses successeurs, qu'ils l'ont appellé fondateur du Mont-Dieu, disans qu'il y a donné des terres, prez, eaues et bois, veu qu'il n'a fait sinon confirmer ces choses qui y avoient esté données, et permettre l'érection du Mont-Dieu, où il pouvoit prétendre quelque chose à raison de son comté.

Il fit néantmoins plusieurs gratieusetez et faveurs au Mont-Dieu, et entre autres choses il luy donna quelques serfs ; mais

cecy se verra mieux en l'acte de la donation qui contient cete substance :

Gervasio, Dei gratia venerabili priori, cæterisque fratribus Montis Dei presentibus et futuris, Witerius Dei patientia comes Registensis cum uxore, filiis ac nepotibus, salutem ac pacem bonam. Quam devoti circa locum vestrum fuimus ex eo tempore quo cepistis habitare inter nos, et de pace vestra ac rerum vestrarum quam solliciti, ipsi scierunt qui ante inibi Deo servierunt, tempore videlicet bonæ memoriæ domni Odonis abbatis S. Remigii necnon et tempore domni Gaufredi atque domni Haymonis priorum illius loci cui nunc authore Deo præsidetis, speramus etiam quia diebus vestris nihil minus facimus. Sed quia certum habemus omni homini cepta bona parum proficere, nisi bono opere cæptorum facta fuerit consummatio, placuit nobis cœptis insistere, et devotionem quam circa vos habemus in exemplum pietatis etiam posteris vestris, contradere. Igitur Robertum Joannis filium, hominem S. Remigii de capite, nostrum autem de advocatia vobis et vestræ ecclesiæ damus liberumque statuimus ab omni exactione et servitio advocatiæ, necnon et primogenitum eius post ipsum, sed et omnes primogenitorum primogenitos scitote vobis datos a generatione in generationem, usque in finem rerum, ut læti vobis solis serviant in his rebus in quibus sponte servitur Dei hominibus. Præfati vero Roberti fratrem Drogonem scilicet simili libertate donamus, quæ tamen libertas eius in filios non procedet propter hanc causam quia captus a nobis aliquando in domo fratris sui Roberti sub cuius manu nutriebatur, cum impelleretur ad redemptionem duodecim librarum compulsus est ; reclamantibus autem vobis et dicentibus iniustè vobiscum agi, quod Robertum in ius nostrum iniustè traheremus quem prius vobis dederamus, tandem inter nos conventio et pax in hoc consedit, ut sæpefati Roberti frater liber esset a servitio advocatiæ nostræ dum viveret, et summa duodecim librarum, quam receperamus, vobis remaneret. Rogastis præterea ut donationem quam fecimus vobis de Roberto et conventionem quam fecimus vobiscum de fratre eius scripto posteris traderemus, quod et fecimus, signantes insuper quæ scripta sunt sigillo nostro ut rata sit et firma imperpetuum nostra conscriptio. Rogamus posthæc charissimi Domini ut pro me et uxore mea comitissa necnon et filiis et nepotibus Dei misericordiam instanter orare dignemini. Huius rei testes sunt Gervasius prior, Simon procurator, Osbertus presbyter, Otho miles, Petrus præpositus, Theacres de Ponte Barro, et alii quamplures.

Il appert de cete donation que les serfs estoient encore en vogue en ce temps au pays de Champagne, et que ce n'estoit pas un petit présent que de faire donation d'un serf avec ses premier nez ; mais les serfs furent abrogez presque par toute la France entre les Chrestiens, vers l'an 1300. Il appert aussy

de cete donation que les comtes de Rethelois estoient seigneurs advouez de plusieurs terres que possédoit l'abbaye de Saint-Remy en ce pays.

Ce Witerius est appellé en quelques chartres du Mont-Dieu, homme pieux et religieux, et vénérable vieillard. Béatrix, sa femme, estoit pareillement fort dévote; elle fit de grands biens au monastère de Saint-Remy, où elle a un anniversaire le 17 octobre, et lit-on ces mots au calendrier de Saint-Remy: *Obitus Beatricis comitissæ Registetis, quæ dedit viginti solidos censuales, et pallium et casulam et cortinam nobis.* En quelque autre lieu, il se lit qu'on doibt mettre ces choses sur sa sépulture, avec des cierges, au jour de son anniversaire, auquel on doibt sonner la grosse cloche

Trespas de saint Bernard, abbé de Clervaux
L'AN 1153

Ce grand abbé de Clervaux mérite bien estre remarqué icy pour avoir tant illustré nostre pays des Essuens. J'ay desja dit qu'il a fondé les abbayes de Signy, de La Valleroy, de Chastillon, de Chéry, d'Orval et de Bonnefontaine en ce pays, et qu'il y a laissé pour abbez aucuns de ses disciples. A raison de quoy, comme il fondoit et visitoit ces monastères, il vint à avoir cognoissance du Mont-Dieu, où il s'affectionna tant depuis, qu'il fit mesme de grandes instances pour y estre reçeu chartreux; mais il en fut bientost esconduy par ceux qui n'ignoroient pas combien sa vie et présence estoient nécessaires à l'église et à la France.

Que si on ne m'en veut croire, qu'on lise son épistre 290, où on verra comment il cognoissoit nostre Mont-Dieu. Qu'on lise aussy le B. Henry Kalkar, prieur de Cologne, au livre *De ortu et progressu ordinis Cartusiensis*, où il dit : *Videns igitur sanctus Bernardus quod Cartusiensis esse non potuit, in signum magnæ affectionis ad eos, cellam in domo Montis Dei obtinuit, quæ adhuc cella dicitur sancti Bernardi, in qua quandoque se sibi et principibus, quorum sæpe vexabatur consiliis, subtrahens cautius, Deo vacabat secretius.*

Cete cellule de saint Bernard, marquée G, fait le coin austral et oriental du grand cloistre et est encore en son entier, bien qu'altérée en ses fenestrages et porteries et lambris, et y a presse à la visiter par dévotion.

La montagne qui est hors le monastère et respond à ladite celle, s'appelloit le mont Saint-Bernard, dès l'année 1300, comme démonstre une vieille peincture, bien que le vulgaire l'appelle la Haute-Cousture.

La fontaine qui y sourd et vient se rendre au monastère s'appelle aussy de Saint-Bernard, comme aussy celle qui est devant ladite cellule, et cete eaue est d'une telle nature qu'elle pétrifie tout ce qu'elle lave avec le temps ; mais par grand et continuel miracle n'a jamais apporté aucune incommodité à ceux qui en usent, comme de pierre ou gravelle ; et depuis ce temps là, cete eaue vitieuse et maligne, capable de pétrifier les intestins, n'a jamais préjudicié à la santé de tous les habitans du Mont-Dieu, qui n'en usent point d'autre.

Un semblable miracle se void en la fontaine des Nonnains de Cisteaux de Clairefontaine, au Luxembourg, laquelle n'engendre que des pierres, et néantmoins personne ne s'en trouve mal, *eo quod* (ce dit l'histoire), *sanctus Bernardus eidem bene precatus sit;* et outre ce, dit-on qu'elle est fort salutaire aux malades qui en usent par dévotion.

Le P. Dagonneau, qui avoit longtemps habité la celle de saint Bernard, disoit qu'il a autrefois reçeu de grandes assistances du saint abbé ; mais il ne disoit point comment. Un autre novice, qui n'a point persévéré, ne rendant point l'honneur qu'il devoit au sainct lieu qu'il habitoit, le profanant par sa mauvaise vie, y fut estrangement tourmenté des diables, qui le contraignirent de quitter l'ordre.

Saint Bernard demeura au Mont-Dieu l'an 1141, plus qu'en aucune autre année, et comme il avoit cete cellule particulière, aussy avoit il une chapelle qu'il chérissoit sur toute autre, et fut tousjours depuis appellée de son nom, mais les Huguenots la bruslèrent l'an 1568 ; mais on en a basty une autre, en la mesme place, qui porte encore son nom. Nous avons parlé cy dessus de ce qui nous reste de son hospitalité, asçavoir sa celle, sa chasuble et aulbe, ses deux ceintures et autres choses semblables. Ce saint abbé mourut l'an 1153, dans l'octave de l'Assomption.

L'AN 1158

Le B. Milon 1, et 30e évesque de Thérouenne, qui avoit dédié l'église du Mont-Dieu l'an 1144, avec Samson, archevesque de Reims, et Goslene, évesque de Soissons, mourut l'an 1158. Il estoit disciple de saint Nortbert, et avoit esté 1er abbé de Dommartin en Artois. Il a esté fort renommé pour sa profonde humilité, qui luy a donné lieu entre les saincts de ce siècle.

L'AN 1159

Gervais 3, prieur du Mont-Dieu, gouverna sa maison après Haymo jusques à l'an 1159. Son obit se trouve le 7 febvrier

Il fut grandement honnoré de l'amytié de saint Bernard, et de Pierre, abbé de Celles, qui luy a escript la 1re, 2e et 3e épistre du 3e livre. Il assista au premier chappitre généralissime de l'ordre des Chartreux, célébré sous le B. Basile ; il eut pour procureur le B. Simon, qui luy succéda en la charge de prieur.

Roger, religieux du Mont-Dieu, fut envoyé de son temps au pays de Danemark, pour y commencer la chartreuse que le B. Eskilus, archevesque de Lunde[1], y vouloit bastir ; mais il rettourna depuis en France, et cete chartreuse n'est plus présentement.

Joram, abbé de Mousom, le 12e en ordre, avoit succédé à Richard. Iceluy fit quelques permutations avec l'abbé de Belleval, luy transportant tout le droit qu'il avoit ès villages de Noaz, Fossé[2], et autres lieux voisins, moyennant quelques autres terres que celuy de Belleval luy rendit. Aussy, l'archevesque Samson luy donna l'église de Saint-Julien de Mézières. Il mourut le 28 juin, et eut pour successeur Gilbinus ou Gelbinus.

De l'archevesque Henry, bienfaicteur d'Eslans
L'AN 1160

Samson, archevesque, mourut l'an 1160, et eut pour successeur Henry le Grand, fils de Loys le Gros, et frère de Loys le jeune, roys de France, qui tint le siège jusques à l'an 1175 qu'il mourut. Il a tousjours protégé et deffendu le Mont-Dieu, à l'encontre de ses adversaires, et le visita plusieurs fois pour sa piété ; et en allant à Mousom, il donna charge à Pierre, abbé de Saint-Remy, de ratifier par lettres nouvelles, les lettres de fondation du B. Odon, données au Mont-Dieu.

Ce dévot archevesque, qui estoit disciple de saint Bernard et religieux de Clervaux, visita une fois l'abbaye d'Eslans, et saint Roger, abbé du lieu, qui le reçeut joyeusement, plustost comme son confrère que comme son archevesque, et le traitta néantmoins honnorablement, selon sa qualité ; mais le bon archevesque fut si estonné de veoir leur pauvreté estrange, tant en leur vivre qu'en leur vestement, car le pain qu'ils mangeoient d'ordinaire estoit non seulement de son, mais estoit

1. Lund ou Lunden, en Danemark. Erigé sous Erik Ier (1095-1104) en métropole des trois royaumes scandinaves, Lund ne fut plus à partir de 1154 qu'archevêché du Danemark. Le siège fut supprimé au XVIe siècle.

2. Nouart et Fossé, canton de Buzancy.

aussy si amer que les pauvres qui demandoient l'aumosne n'en vouloient point prendre, et nonobstant une si rigoureuse pénitence en leur vivre, il voyoit ces religieux tousjours gays et alaigres. De quoy ayant compassion, il leur dit en riant : Afin qu'en venant vous visiter, vous ne me faisiez plus manger de ce pain de prophète, je vous donne maintenant proche le bourg d'Attigny, autant de terres qu'en pourront labourer tous les ans cinq paires de bœufs. La terre y est bonne et fertile, et plus propre à porter froment qu'autre espèce de grain. Saint Roger le remercia humblement avec ses confrères d'une telle largesse, et ayant pris congé d'eux, emmena saint Roger avec luy, pour luy passer donation et l'investir de l'héritage qu'il luy avoit donné ; et estant arrivé au lieu, il luy consigna lesdites terres, et saint Roger y fit aussy bastir une grange, pour la récolte des grains.

B. Gérard de Signy vivoit en ce temps. Il avoit esté autrefois abbé de Florines, de l'ordre de saint Benoist, au diocèse du Liège, mais au comté de Hainau, non loing de Philippeville, où estoient premièrement chanoines qui furent changez en Bénédictins, l'an 1010.

Iceluy B. Gérard, abbé, ayant entendu parler de la sainctelé de l'ordre de Cisteaux, qui estoit lors au nouveau monastère de Signy, comme il ne respiroit que la réforme, ayant gagné à soy douze de ses religieux, il se rendit à Signy avec eux. Mais le pape luy commanda, sur peyne d'excommunication, à l'instance des religieux qu'il avoit laissé à Florines, de retourner à son abbaye ; mais ce B. personnage, au lieu de retourner à Florines, il s'en vint à Rome, où le saint père recogneut sa sainctelé et humilité grande, qui estoit telle qu'il mangeoit et prenoit son repas avec son mulet, en un mesme estable.

Il luy permit donc, après avoir levé l'excommunication, de demeurer à Signy, où il fut par après prieur. Et comme il fut mort et qu'il faisoit des miracles à son tombeau qui estoit au chappitre, comme le peuple n'y pouvoit pas aller librement, son abbé luy commanda ou de cesser de faire miracles, ou bien de permettre qu'on transferast son corps au cimetière ; mais il ayma mieux ne plus faire de miracles. Son corps néantmoins fut depuis transféré par l'abbé Gilles avec celuy des BB. Guillaume de Saint-Thierry, et Arnaud de Saint-Nicaise, en une arcade du cloistre, où ils reposent ensemblement [1].

1. Nous avons publié l'épitaphe de ces trois personnages dans la livraison III de nos *Variétés historiques ardennaises* (page 6). Quelques reliques

L'AN 1161

Hugues, abbé de Saint-Remy, 22e en ordre, mourut l'an 1161. Il avoit passé par tous les offices dudit archimonastère, et fut abbé de Marchenes en Artois, premièrement ; mais il n'y demeura guères, car Dieu voulant se servir de luy pour la construction du Mont-Dieu, il le fit retourner à Saint-Remy, où il fut soupprieur et prieur, et finalement esleu par la voye du Saint-Esprit, successeur du B. Odon, l'eslection duquel fut confirmée par le pape Eugène, qui l'exhorta par la bulle de confirmation d'ensuivre les vestiges de son devancier Odon, à assister les pauvres religieux du Mont-Dieu. Mais c'estoit donner un coup d'esperon à celuy qui couroit, car ce vénérable Hugues fut tousjours grandement passionné pour le Mont-Dieu. Ce fut luy qui en disposa les édifices, qui fit condescendre ses confrères de Saint-Remy à une telle entreprise, qui alla à la Grande-Chartreuse quérir les PP. Chartreux, et qui ne cessa tant qu'il vescut de chérir l'ordre des chartreux, comme il fit aussy paroistre à la chartreuse du Val-Saint-Pierre, à laquelle il donna la terre de Ramousis[1], avec ses appartenances. Néantmoins, afin qu'on sceust d'où venoit cete terre, il obligea les chartreux du lieu à luy payer annuellement la somme de dix sols, monnoye de Provins, et à faire un service solennel tous les ans, pour les religieux de Saint-Remy. Estant mort, il fut inhumé au chappitre, aux pieds de la place priorale.

Saint Thomas de Cantorbie vient à Mousom

L'AN 1164

Tous ceux qui ont descript l'Itinéraire de saint Thomas, archevesque de Cantorbéry en France, n'ont que fait effleurer les merveilles qu'il y fit. Mais le sieur Raissius, chanoine de Douay, y a aucunement suppléé dans le supplément du Martyrologe de Molanus, où il compte les mémoriaux qu'il a laissez en divers lieux et abbayes des Pays-Bas ; mais il a ignoré, ainsy que les autres, que le saint archevesque sortant de Hainau vint surgir à Mousom, où il fut bien accueilly en l'abbaye de Nostre-Dame. Et en mémoire de son hospitalité, quand il fut martyrisé, les religieux de Mousom luy dédièrent une chapelle en leur église, où ils mirent son image ; et outre cela,

de l'abbé Gérard furent envoyées à Florennes, le 27 septembre 1668 ; elles ont été retrouvées en 1886, lors des réparations faites dans l'église de cette ville, à la suite d'un incendie (*Ibid.*, livraison VII, pp. 32-34).

1. Ramouzy, commune de Nampcelle-la-Cour, canton de Vervins.

ils ont tousjours grandement chéry et honnoré la chambre où il fit quelque séjour ; mais cete chambre fut ruinée durant les dernières guerres, à cause qu'elle estoit trop proche des murailles de la ville.

Le sainct archevesque, sortant de Mousom, s'achemina à Sens vers le pape Alexandre, passant par Reims. Quelque escrivain du Mont-Dieu estime qu'il passa par le Mont-Dieu allant à Reims, à cause de son grand amy le B. Simon, qui en estoit prieur. Or, pour montrer que cela est assez vraisemblable, il faut sçavoir que dès le temps que saint Thomas n'estoit que simple chancellier d'Angleterre, Pierre de Celles, abbé, avoit grande communication et familiarité avec luy, comme il appert par la 27e épistre dudit P. Cellensis. Et comme saint Thomas ne pouvoit pas le visiter en France à son gré, il luy envoya un de ses domestiques, pour le prier de le recevoir en son amytié et luy envoyer quelques livres, dont il avoit besoin.

Quand il fut fait archevesque, ledit abbé luy escrivit la 12e épistre, le remerciant de la consolation qu'il avoit reçeu de ses lettres, et luy signifiant comment il le recevoit pour confrère, et en la participation des oraisons de son monastère.

Quand ledit Pierre fut fait abbé de Saint-Remy, qui fut l'an 1161, il escrivit encore la 10e épistre à saint Thomas, qui estoit desja en France durant son exil, par laquelle il luy congratule et l'exhorte à la constance, luy donnant beaucoup de louanges, à raison des persécutions qu'il enduroit pour la justice.

C'est donc chose asseurée que saint Thomas cognoissoit l'abbé Pierre, avant qu'il sortist d'Angleterre, et qu'il s'achemina exprès à Reims (en allant à Sens), pour le veoir et l'archevesque Henry, qui l'assista tant depuis.

Pierre, abbé de Saint-Remy, sachant l'arrivée de saint Thomas à Mousom, luy envoya au-devant de ses religieux pour le bienveigner ; et alors il vint au Mont-Dieu, où il contracta si grande amytié avec le B. Simon, prieur, qu'il fit par après envers le pape Alexandre, que ledit Simon fut envoyé légat vers le roy Henry, pour moyenner sa réconciliation, comme nous dirons.

Dès ce temps là, tous les domestiques de saint Thomas chérirent tant le Mont-Dieu, que c'est grande merveille comme des estrangers affectionnoient tant ce sainct lieu, qu'ils n'avoient veu qu'en passant, comme furent Jehan de Salisbery, et maistre Richard, son frère, et Girard la pucelle depuis éves-

que, et Raoul qui fut depuis doyen de Reims, ce qui s'apprend distinctement des épistres de Jehan de Salisbery.

Or, quand saint Thomas fut martyrisé, iceluy voulant recognoistre l'assistance qu'il avoit receue du B. Simon, il fit un miracle en la personne d'un religieux du Mont-Dieu. Car, comme on eut envoyé le catalogue de ses miracles d'Angleterre à Pierre, abbé de Saint-Remy, iceluy les envoya aussy tost au Mont-Dieu, où il y avoit un religieux appellé Geoffroy, hydropique et paralytique, qui ne pouvoit plus sortir de son lict. Iceluy ayant pris avec dévotion ledit papier des miracles de saint Thomas, et l'ayant invoqué, il commença à toucher ses membres avec iceluy, et peu de temps après il fut guéry et commença à faire son debvoir, comme rapporte l'abbé Pierre, en l'épistre 107 escripte au prieur de Cantorbie. Nous avons autrefois eu quelques reliques de saint Thomas au Mont-Dieu, avant le ravage des Huguenots, mais je n'ay trouvé de luy que deux particules de sa robe et de son cilice, en deux endroits.

B. Hugues, abbé de Prémonstré et successeur de saint Nortbert mourut l'an 1164, ayant eu plusieurs révélations, et triomphé des diables, et délivré les possédez et guéry les paralytiques. Il refusa aussy l'evesché de Chartres. Il est fondateur, pour le spirituel, des abbayes de Chauvemont et de Belleval, comme nous avons dit.

Vie de saint Roger, premier abbé d'Eslans
L'AN 1168

Passé l'année 1168, je ne trouve plus rien de saint Roger, abbé, ce qui me fait juger qu'il est mort environ ce temps la, et partant nous ferons icy un abbrégé de sa vie, comme nous l'avons extrait de sa vie latine.

Le glorieux saint Roger, 1er abbé d'Eslans en Rethelois, estoit originaire Anglois, et se rendit religieux de Cisteaux, au monastère de Loroy en Berry, qui avoit esté fondé nouvellement l'an 1129, le 24 apvril[1]. Le bon odeur qu'il donna de sa sainte vie et religieuse conversation le faisoient admirer d'un chacun. Ses vertus principales estoient une sérénité de visage, une modestie en ses vestemens, une grande circonspection en son parler, une conscience timorée, une assiduité à méditer,

1. *Locus Regius*, abbaye fondée par Vulgrin, archevêque de Bourges ; c'était la sépulture des seigneurs de Sully, depuis ducs de Sully, lorsque Henri IV eut érigé ce lieu en duché, l'an 1605.

une dévotion nompareille, une magnanimité de foy, une longanimité d'espérance, une charité parfaite, une joye dans les opprobres et une vergogne dans les honneurs qu'il recevoit.

Mais Dieu voulant le faire paroistre en le mettant sur le chandelier, comme Manassès, comte de Rethelois, eut le désir de bastir une abbaye de l'ordre de Cisteaux, en son domaine, le B. Regnaud, abbé de Cisteaux, manda à l'abbé de Loroy qu'il envoyast saint Roger avec quelques autres de son monastère pour peupler la nouvelle abbaye d'Eslans. Saint Roger fit beaucoup de résistance pour accepter la charge d'abbé ; mais il fut contraint par l'obédience de prester le col.

Il vint donc avec sa petite trouppe à Eslans [1], qui estoit alors un désert horrible et peu fréquenté, et commencèrent d'y vivre avec de grandes nécessitez et disettes, n'usans que de pain et d'eaue et de quelques herbes mal cuites et assaisonnées. Mais, nonobstant cela, Dieu ne laissoit de faire esclatter la sainctelé de l'abbé Roger par les miracles qu'il faisoit. Il ne vouloit rien avoir à sa table, que les autres religieux n'en eussent leur part ; comme il arriva une fois que, retournant de l'église, on luy fit présent d'un poisson, iceluy l'admirant pour sa grosseur, demanda s'il y en auroit assez pour en faire part aux autres religieux, et comme on luy eut dit que non, il commanda qu'on le mist en la marmite commune, afin que si on ne pouvoit le diviser entre tant de religieux, qu'au moins chacun se sentist du bon potage qu'on en feroit.

Allant une fois hors de son monastère par la campagne, pour donner ordre à ses affaires, venant à passer sur quelque pont, l'asne sur lequel il estoit monté selon sa coustume, fit un faux pas et tomba dans la rivière, et saint Roger pareillement. Mais comme le frère lay qui le suivoit pensa qu'il estoit noyé, pour ce qu'il ne le voioit plus, il se prit à lamenter, disant : Hélas, mon cher père, quelle disgrace vous est arrivée. Ce fut alors de pleurer, frapper sa poictrine et se prosterner en prières ; mais peu après, il apperçeut son abbé qui estoit de l'autre costé du rivage monté sur son asne. Il s'en courut incontinent vers luy pour le nettoyer, mais il ne veid rien du tout qui fust mouillé sur luy. Le saint abbé luy fit aussytost commandement de ne manifester cela à personne, tant qu'il vivroit.

Ès environs d'Eslans, il y avoit une jeune femme mariée depuis peu, qui avoit receu en ses espousailles une bague qu'elle aymoit chèrement, ne la voulant jamais perdre de veue,

1. Élan, cant. de Flize, arr. de Mézières.

voire mesme estre une seule heure sans la regarder. Mais comme l'aage alloit croissant, et que ses doigts commencèrent à grossir et engraisser, l'anneau commença de se recouvrir de la peau et de la chair, et la jeune femme se mit à pleurer et tourmenter, pour la douleur qu'elle en recevoit. Son mary la fait veoir aux médecins et chirurgiens qui n'y peurent trouver autre remède que de luy coupper le doigt. Mais la pauvre femme n'y pouvant s'y résoudre, se tourna vers Dieu, invoquant son ayde, et voyla que ses voisins la conseillèrent d'avoir recours au saint abbé Roger. Elle s'achemine donc au monastère, et déclare au portier ce qui l'amenoit. Le saint abbé vint aussytost à la porte, ayant entendu ses lamentations, et luy dit qu'elle retirast son doigt de son sein, afin qu'il le veist où estoit la douleur ; et l'ayant monstré, le saint père fit le signe de la croix dessus, en touchant de sa main ledit anneau, qu'il retira sans douleur, et la renvoya saine chez elle.

Nous avons desja dit comment l'archevesque Henry donna à saint Roger quelques terres proches Attigny, disons maintenant ce qu'il luy arriva une fois, allant veoir ces terres où il avoit basty une grange, pour y serrer les grains. Il faisoit le contour de ces terres à pied, et estant arrivé à quelque prairie d'icelles, proche la rivière d'Aixne, il se reposa un peu sur la rive de ce fleuve. L'heure estant venue qu'il luy falloit dire quelque heure canonicale, il se lève, il tire son bréviaire de son sac ; mais il luy arriva qu'il s'eschappa des mains et tomba dans l'eaue, et les vagues le portèrent au beau milieu de la rivière. De quoy attristé le saint abbé, de voyr ainsy son bréviaire perdu, se prosterna en prières, afin qu'il pleust à Dieu le luy rendre, si telle estoit sa volonté. Dieu l'exauça aussytost, et son livre fut retiré et présenté par son varlet, qui fut trouvé sain et entier, sans aucune mouilleure.

On l'appella, environ le mesme temps, mais en quelque lieu plus escarté, pour visiter quelque malade, et bien qu'il fust luy mesme assez malade et plus débile que de coustume, il ne voulut toutefois desnier cete charité au prochain ; et, passant par quelque lieu désert et desnué de tout, l'heure de la réfection estant venue et tantost passée, le f. lay et le serviteur qui l'accompagnoient n'en pouvans plus de faim, luy dirent : « Ce pendant que vous allez visiter des malades estrangers, endurez vous que vos propres domestiques périssent de male faim ». Le saint père ne se faschant nullement de cecy, et au lieu de se troubler ayant compassion de leur angoisse, leur dit qu'ils eussent confiance, et qu'ils ne se troublassent point, et

que Dieu leur donneroit bientost contentement. A grand peine avoit-il achevé ces mots, qu'ils apperçeurent un tugurion ou maison champestre à main droite, et le prièrent de s'y retirer, afin du moins d'y avoir quelque morceau de pain et d'y boire de l'eaue. Saint Roger se laissa aller à leur importunité, et entrant avec eux dans ce taudis, demanda au maistre du logis s'il n'y avoit point moyen de prendre un mauvais repas chez luy pour argent. Il luy respondit qu'il n'y avoit rien pour l'heure que du pain d'orge et de l'eaue. Il le prie donc d'apporter ce qu'il avoit, et ce pendant le varlet de l'abbé s'en va puiser de l'eaue à la fontaine pour boire, et voyla qu'un gros poisson vif saulte dans son seau, et l'apporter monstrer à la compagnie, chacun disant qu'on n'avoit jamais veu de poisson semblable en cete fontaine. On l'accommode et tronçonne et fait cuire ; chacun en fut repeu suffisamment ; mais comme ils mangeoient, leur hoste s'attristoit de ce qu'il n'avoit point de vin pour parfaire la bonne chère ; et le saint abbé s'estant fait apporter de l'eaue, la changea en vin, dont chacun beut et en donna louange à Dieu, qui avoit opéré telles merveilles, par les mérites de son serviteur. Saint Roger s'estant levé de table, acheva son voyage pour veoir son malade qu'il guérit aussy tost, et luy mesme se trouva en meilleure santé qu'il n'estoit venu, et s'en retourna sain et gaillard à Eslans.

On remarque de luy qu'il avoit tellement délaissé le soin de son corps à Dieu, qu'il ne portoit jamais ny à boire ni à manger avec soy, allant par les champs, et Dieu le prouveoit souvent miraculeusement, ayant tousjours ce passage du psalmiste en bouche : *Jacta cogitatum tuum in Domino, et ipse te enutriet.*

Il ne pratiqua pas cela seulement pour son vivre, mais aussy pour son vestement, pratiquant tousjours une extrême pauvreté pour sa vesture ; ne changeant jamais de robe ou de cuculle, tant qu'elles pouvoient couvrir son corps ; que si elles estoient descousues ou rompues en quelques endroits, il les réparoit luy mesme avec la première pièce de drap qu'il trouvoit. Il portoit aussy ses souliers si souvent trouez, que la paille qu'il mettoit dedans en sortoit par les trous. Il ne se servit point, ou rarement, de chaussons ; la charité luy faisant trouver tout contentement dans ses indigences.

Retournant quelque jour de son chappitre général de Cisteaux avec un frère convers, il luy arriva une fois d'estre tout percé de pluye ; et comme il ne pouvoit passer plus outre, il fut contraint de s'arrester en quelque prioré de moines noirs.

qu'il effectua avec son fils Hugues vers l'an 1190[1], fondant un chappitre de treize chanoines en sa ville de Mézières, ausquels, il bastit une église qu'il voulut estre dédiée à saint Pierre, coryphée des apostres, et voulut que ce nombre de douze chanoines avec le doyen qui fait le treiziesme, fust en mémoire des douze apostres qui eurent Nostre Sauveur pour supérieur. Ce nombre a esté tousjours inviolablement jusques à présent, sans augmentation ou diminution, et mesme il y a quelques années que le duc de Nevers (dit par après le duc de Mantoue), voulut augmenter une prébende en ladite église, mais comme il eut cogneu l'institut de ses ancestres, se contenta d'y fonder une belle chapelle ducale, laquelle vaut bien un canonicat; mais cependant le chapellain d'icelle n'est point du corps du chappitre, et n'y a point de voix.

L'institution de ce nouveau chappitre de Saint-Pierre de Mézières fut approuvé par Guillaume aux belles mains, archevesque, qui y contribua aussy de ses moyens comme firent aussy aucuns de ses successeurs, en sorte que ledit chappitre recognoist son origine et advancement esgalement des comtes de Rethelois et archevesques de Reims, ainsy que m'a escript le sieur Collardin, chanoine d'icelle. Il ne faut aussy taire que plusieurs bourgeois de la ville y ont aussy grandement contribué. Quant aux saintes reliques de ladite église, qui en est assez bien pourveüe, ainsy que les autres églises de la ville, on en voit le catalogue en quelque tableau d'icelle, fait l'an 1588, en cette sorte :

Des saints Pierre et Paul, apostres.
De saint Martin, archevesque de Tours.
De sainte Catherine, vierge et martyre.
Des chefs de saintes Bove et Dode.
Des saints Speusippe et Meleusippe, martyrs.
De saint Jehan, apostre et évangéliste.
De saint Quentin, martyr.
De saint Remy, archevesque et confesseur.
De saint Eustache, martyr.
De saint Loup, évesque.
De saint Laurent, archidiacre, martyr.
De saint Eloy, évesque.
De sainte Apolline, v. et martyre.
Des XI mille Vierges.

1. La date exacte est : 1176 (16 septembre).

De sainte Scholastique, vierge.
De sainte Marguerite, vierge et martyre.
De saint George, martyr.
De la robe de saint Bernard, abbé.
De la nappe de la Cène de N. Seigneur.
Du couvrechef de Nostre-Dame.
Du sépulchre de Nostre Seigneur.
Des saints Cosme et Damian.
De sainte Eufémie, vierge.
De l'aube de saint Pierre.
Des saints Innocens.
Du chef de saint Hippolyte, martyr.
De saint Lambert, évesque et martyr.
De s. Delfe, de s. Zelfe.

Je n'ay encore sçeu trouver quels saints sont ces deux derniers, le nom desquels ne se trouve en pas un martyrologe de ceux que j'ay leus.

Il arriva autrefois qu'un chanoine de la dite église, homme curieux des secrets de nature, voulut expérimenter que deviendroit un ver de terre qui pourroit vivre longuement. Il en enferma un dans une petite fiole, luy donnant aliment convenable pour sa sustentation. Quand il le veid grossir et que la fiole ne le pouvoit plus contenir, il le mit dans une bouteille, et à mesure qu'il grossissoit il le transposoit de vase en vase, de plus grand en plus grand. Enfin il devint si gros, qu'il fut contraint de le mettre en un tonneau ; mais comme sa curiosité ne se bornoit point, voulant en avoir le passetemps jusques au bout, il fit faire une cage de fer en sa cave où il le mit, mais telle espreuve luy cuyda couster la vie et la perdition de la ville, pour l'infection de l'air qui s'en alloit ensuivre. Car, comme ce ver estoit devenu dragon, jectant feux et flammes, le pauvre chanoine fut contraint d'en raconter l'histoire à ses amys pour tirer conseil d'eux, comme il se devoit délivrer du malheur qui le menaçoit et toute la ville. Conclusion fut prise de le tirer de la cave et de le jecter dans la rivière de Meuse. Cela fut aisé assez à dire, mais Dieu sçait si ceux qui eurent charge de le traîner avec sa cage sur le pont, eurent belle peur d'estre infectez de l'haleine de ce dragon. On trouve donc invention de le tirer et de le mener à la veue du moule sur le pont, d'où il fut précipité dans la rivière, en laquelle après avoir fait quelques sauts et virevoltes, il s'alla enfin noyer à quelque espace de là ; depuis quoy on ne le veid plus, et le peuple remarqua fort bien la place où il fut abismé.

Voylà, ce dira quelque Aristarque, un beau petit conte qui sent le papin des enfans du Rethelois et les eslans de quelque vieille édentée de Mézières. Je l'ay creu ainsy auparavant, mais depuis que des gens honnorables et personnes religieuses me l'ont asseuré ainsy, j'ay changé de croyance. On fait annuellement une procession à Mezières, au lieu où ledit dragon fut abismé, qu'on appelle la procession des jambons, à cause que chaque ecclésiastique doit avoir pour son assistance et distribution un jambon, selon les termes de la fondation. Cete histoire aussy est dépeinte aux vitres de l'église, et dit-on que le chanoine s'enfuit, craignant la fureur du peuple.

Dessein d'establir ung évesché à Mousom
L'AN 1198

Il y a ja longtemps que je me désire veoir arrivé à cete année 1198, pour insinuer l'intention que jay eue dès le commencement de cet œuvre, d'escripre proprement l'histoire ecclésiastique de cet évesché prétendu de Mousom, lequel, bien qu'avorté, m'a limité néantmoins l'estendue que je devois me désigner pour cete histoire

Il faut donc sçavoir que Guillaume aux belles mains, archevesque de Reims, personnage de grand esprit et prudence, voyant que l'évesché de Reims estoit encore fort ample, nonobstant le desmembrement qui avoit esté desjà fait de l'évesché de Laon d'avec celuy de Reims, du temps de saint Remy, qui y avoit constitué saint Genebaud pour premier évesque, et avoit donné pour doter son église le comté de Laon, qui luy appartenoit en propre, avec autres terres dont l'avoit gratifié le roy Clovis, iceluy, dis-je, voyant qu'il restoit encore plus de mille paroisses dans l'estendue du diocèse de Reims, que les évesques présens et futurs ne visitoient que par leurs archidiacres et grands vicaires, et que son pontificat seroit aussy beaucoup illustré de l'érection d'un nouvel évesché, sans que pour cela ses successeurs peussent se plaindre d'avoir diminué le temporel du siège métropolitain, il s'advisa de créer avec l'authorité du Saint-Siège, un nouveau évesché à Mousom, qui a esté tousjours estimée le second siège de l'évesché de Reims, en cela préférée aux villes d'Espernay, de Rethel et de Mézières, qui luy pouvoient disputer pour la populosité et antiquité et autres raisons. Pour l'estendue de ce nouvel évesché, on estime qu'il luy avoit désigné tout le pays qui estoit situé entre les deux rivières de Meuse et d'Aisne, limité au midy de l'évesché de Verdun et au septentrion de celuy de Laon. Je crois que tout le pays des

Essuens rémois y devoit estre compris, bien que pour le Portian j'en doute aucunement.

Pour la dotation de l'évesque futur, il est à croire que la principauté de Mousom, avec ses membres, estoient desjà assignez. Pour le lieu de la cathédrale, la belle abbaye de Nostre-Dame, de l'ordre de Saint-Benoist, estoit asseurée; pour le premier évesque, je crois que Sigebert, abbé de Mousom, ou Engelbert, prieur du Mont-Dieu (qui avoit esté autrefois évesque de Chalons, et à qui le pape Alexandre avoit permis de quitter ledit éveschė, mais non les fonctions pontificales, et qui estoit grandement chéry de l'archevesque Guillaume) devoient en estre honnorez.

Voylà donc tout trouvé, ce semble, et conclu, il ne reste plus que le consentement du Saint-Siège, et de l'empereur de Germanie, et peut estre encore de l'archevesque de Trèves, qui pouvoit prétendre à cecy, à cause que la ville de Mousom et quelques villages de sa prévosté estoient aussy bien de son diocèse comme de celuy de Reims; pour le consentement du roy de France, s'il en estoit besoin, iceluy estant neveu de l'archevesque Guillaume, et le mesme Guillaume estant intendant et le grand ministre de l'estat de France, il n'y avoit point de difficulté.

La première ouverture que l'archevesque Guillaume fit de son dessein au Saint-Siege fut environ l'an 1192, auquel le pape Célestin siégeoit. Iceluy en ayant communiqué au conclave des cardinaux, approuva une si dévote entreprise, et en donna lettres qui ne sont encore venues en ma cognoissance. Mais quand Célestin 3 fut mort et qu'Innocent 3 luy eut succédé au Saint-Siège, l'archevesque Guillaume luy fit la mesme requeste qu'il avoit faite à son devancier, et iceluy confirma le tout, en y apposant des clauses qu'on verra dans le texte de la bulle qui contient cete substance :

Innocentius episcopus servus servorum Dei, Willelmo Remensi archiepiscopo tituli S. Sabinæ cardinali salutem et apostolicam benedictionem. Cum ad ecclesiastici honoris augmentum tuam sollicitam agnoscimus voluntatem, tanto prospensius in Domino tibi congaudemus, quanto personam tuam synceris charitatis brachiis amplexamur, et te tanquam præcipuum ecclesiæ membrum in domo Domini desideravimus amplius elucere. Pervenit siquidem ad audientiam nostram quod cum ad ampliationem divini cultus et honorem ecclesiæ gallicanæ in castro tuo quod Mosomum dicitur, in abbatia eiusdem castri disposuisses novum episcopatum erigere, a fœlicis recordationis Cœlestino papa predecessore nostro

super hoc licentiam postulasti, qui fratrum deliberato consilio, sicut in eius litteris continetur, tibi per præscripta sua concessit, ut de assensu charissimi in Christo filii nostri Philippi regis Francorum, de consilio etiam venerabilium fratrum nostrorum Petri Attrebatensis et Theobaldi Ambianensis episcoporum, illud apostolica authoritate suffultus nullius contradictione vel appellatione obstante in huiusmodi agere procurares quod ad honorem Dei et ecclesiæ cognosceres pertinere, illos ecclesiastica districtione percellens, qui tibi super hoc ducerent temeritate qualibet resistendum. Nos igitur eiusdem prædecessoris nostri vestigiis inhærentes de fratrum nostrorum consilio, ut in prædicta abbatia iuxta præscriptam tibi formam a prædecessore nostro, episcopatum erigere valeas, vel, si malueris, in eodem castro cathedralem ecclesiam cui præficiatur episcopus, fabricare liberam tibi concedimus facultatem. Ita tamen quod ab eodem monasterio monachi nullatenus excludantur, ne forte venire contra sanctiones canonicas videremur, quibus provida fuit deliberatione statutum, ut quæ semel Deo dedicata sunt monasteria, semper maneant monasteria : cum et hodie generaliter statuatur, ut ordo monasticus qui in aliquo monasterio secundum Deum et B. Benedicti regulam dignoscitur institutus, perpetuis ibidem temporibus inviolabiliter observetur. Si vero prædictorum episcoporum copiam habere non potueris, tu cum eorum altero iuxta præcriptam in ipso negotio procedendi habeas potestatem. Nulla ergo omnino, etc. Datum Romæ quinto idus maii, pontificatus nostri anno primo.

C'est l'an 1198, auquel fut créé pape Innocent 3 su-dit.

Voylà une riche pièce d'antiquité, que le sieur Habert, historien de Mousom, a ignorée, laquelle j'ay retirée des chroniques de saint Benoist, composées par D. Anthoine d'Yepes, espagnol, de l'ordre de Saint-Benoist. Il se remarque plusieurs choses de ce diplome papal, a-çavoir ce qui meut l'archevesque Guillaume à l'erection de ce nouveau siège épiscopal, ce qui est déclaré ès premiers termes ; secondement comment le pape aymoit cordialement l'archevesque Guillaume, et comment il estoit alors le plus apparent du collège des cardinaux ; 3° comment cet évesché devoit estre au chasteau et ville de Mousom, qui appartenoit audit Guillaume comme archevesque de Reims, et non autrement. Quelques exemplaires mettent *in castro Mosonia*, *Mosobon*, *Mosomin*, mais c'est une faute d'estranger ; 4° comment la chose avoit esté décrétee par le pape Celestin 3, qui en avoit donné licence ; 5° comment la chose se faisoit du consentement du roy de France, car encore que Mousom fust une terre impériale et un fief d'empire, il fut néanmoins nécessaire que le roy de France y intervinst à cause de l'annexation qu'on devoit faire des villages de France audit éves-

ché; 6° ces deux évesques d'Arras et d'Amyens qui devoient représenter les légats du Saint-Siège, pour procéder à cete érection estoient à la dévotion de Guillaume, non-seulement comme ses suffragans, mais aussy comme ses créatures; car celuy d'Arras luy estoit grand amy et son obligé, et celuy d'Amyens estoit son proche parent; il n'y avoit donc point de difficulté de ce costé là; 7° comment il fut permis ériger audit archevesque de bastir une nouvelle église cathédrale dans Mousom, ou bien se servir de l'abbaye de Nostre-Dame, à condition que l'ordre de saint Benoist y demeureroit tousjours. Cela s'est pratiqué en l'érection des nouveaux éveschés érigez en France par le pape Jehan 21, siégeant à Avignon; mais peu à peu les bénédictins ont esté sécularisez presque par tout, et je crois que ceux de Mousom n'eussent guères tardé de l'estre, pour la grande relasche qui se glissa en ce mesme temps en leur cloistre.

Mais cependant, d'où vient qu'après toutes ces formalitez gardées, il n'y a point eu encore d'évesché érigé à Mousom, pour quoy tant de monde s'estoit mis en devoir, tant de gens d'authorité avoient travaillé, et après que tout estoit si bien enfourné et acheminé? La response est que Dieu, qui estoit le premier mobile, ne l'a point voulu. Je pourrois dire que l'archevesque de Trèves s'y est opposé; que le chappitre de Reims n'y a voulu consentir; que l'abbé Sigebert y a trouvé quelque difficulté; et qu'on a voulu attendre qu'il allast à Dieu pour commencer tel affaire. Peut estre aussy que la restriction apposée dans la bulle, de laisser les PP. Bénédictins en la dite église à peu degousté l'archevesque qui les eust mis ailleurs, comme a Mézières, d'où il eust retiré les chanoines pour mettre à Mousom. Peut estre que les grandes affaires qui survindrent en cette mesme année à Guillaume, luy firent procrastiner ce dessein, et que l'année qu'il avait dessignée pour commencer son entreprise, fut celle de sa mort, car il mourut l'an 1200 à Laon, sans avoir fait aucun testament pour monstrer qu'il fut surpris, et pas un de ses successeurs n'a jamais pensé de poursuivre son dessein. Conclusion: Dieu ne l'a point voulu et tout est demeuré là.

Du vénérable Sigebert, 16e abbé de Mouson

L'AN 1200

Puisque nous n'avons peu traiter de ce Sigebert comme évesque de Mousom nous en parlerons comme un des plus illustres abbez qui ait jamais gouverné l'abbaye de Nostre-Dame, laquelle estoit en bonne observance pour lors. Il avoit

succédé à l'abbé Henry, mort l'an 1184. De son temps Volcmar, ou Formar, archevesque de Trèves célébra un concile provincial en l'abbaye de Mousom, comme en lieu qui estoit de son diocèse, aussy bien que de celuy de Reims. Là, il tint les ordres en caresme, et y fit le saint cresme et les saintes huiles et y bénit pareillement pour abbesse de Juvigny, la sœur de Louys, comte de Chiney, l'an 1187 ; auquel an pareillement l'empereur Fédéric Barberousse et le roy de France Philippe Dieudonné parlementèrent ensemblement à Mousom.

Le mesme abbé achepta les villages d'Autrecourt et de Rouffy, comme nous avons dit cy dessus. L'archevesque Guillaume luy fit aussy beaucoup de bien en faveur de son abbaye. L'an 1193, Amaulry, seigneur souverain de Raucourt, donna au monastère de Mousom la moytié des moulins de Raucourt et de Pouilly, avec la moytié des vinages et pescheries desdits lieux ; mais on ne sçait comment ces rentes se sont esvanouyes.

L'an 1199, il eut un grand différend à vuider avec ses religieux conventuels qui vouloient s'emanciper de quelque rigueur et austéritez, qui avoient esté observées inviolablement depuis la fondation de leur monastère, et comme on eut esleu pour arbitres l'abbé de Saint-Remy de Reims, le doyen et chantre de l'église cathédrale de Reims, ils prononcèrent sentence en faveur des religieux, par laquelle il leur fut permis d'user doresnavant de bottines, de mattelas et de capuces, ce qui ne leur estoit permis auparavant, tant l'observance régulière avoit esté tousjours maintenue audit monastère.

Ce bon abbé a esté tousjours grand amy du Mont-Dieu, et a esté député par trois fois par le dévot archevesque Guillaume, pour nous faire justice à l'encontre de quelques malvueillans ; il amplifia aussy l'usage des pastures de la terre des Harimeis aux religieux du Mont-Dieu, moyennant quelque recognoissance de fromages ; mais quelq'uns de ses successeurs voulurent les avoir d'un poids excessif ; on leur rendit leur terre, le jeu ne vallant pas la chandelle.

Gérard de Mont de Joel, ou de Mont de Jou, seigneur d'Artaise en partie, chargé de femme, de mère et de plusieurs enfans, fut contraint de s'esmanciper pour leur trouver de quoy vivre. Il commença dès l'an 1194 à tourmenter les religieux du Mont-Dieu en leurs possessions, avec beaucoup de tyrannie ; ce qu'estant parvenu aux oreilles de Guillaume, archevesque, il le cita à Reims et luy commanda sous grandes menaces de se déporter de tourmenter les religieux du Mont-Dieu, ce qu'il fit pour quelque temps ; mais comme il estoit

pressé de pauvreté, il commença à fourrager ouvertement dans les bois et appartenances du Mont-Dieu, appostant aussy de ses gens pour ce faire. Il envahit les chevaux du Mont-Dieu. Dequoy adverty l'archevesque, il l'excommunia publiquement, et députa plusieurs prelats et seigneurs pour aller cognoistre de ses griefs au Mont-Dieu, et iceux recogneurent le grand tort qu'avoit cet haubereau, et luy remonstrèrent si pathétiquement la damnation de son âme, qu'il se recogneut finalement et protesta devant iceux députez (qui estoient Sigebert, abbé de Mousom, et deux de ses religieux, et Thibaud, doyen de Beaumont, et le chamberier de Saint-Remy, et Raoul, prieur de la chartreuse du Val Saint-Pierre, et Guy, seigneur de Vonc, et Robert de Condé et autres seigneurs du pays, et Engelbert, prieur du Mont-Dieu) qu'il avoit molesté les religieux du Mont-Dieu injustement et sans droit; mais que ce qu'il en avoit fait estoit pour subvenir à son indigence. Et pour monstrer que sa pénitence n'estoit point simulée, iceluy Gérard prit avec soy les principaux de son village, qui avoient esté partisans de son délict, et s'en vint avec eux au Mont-Dieu, sans aucune contrainte, et se firent donner la discipline sur les espaules par les religieux, en signe de pénitence. En après, il alla à Reims, où Engelbert, prieur du Mont-Dieu, et Hugues 3, comte de Rethelois, s'estoient trouvez pour cet effect; et là, après avoir esté absous de l'excommunication par l'archevesque Guillaume, il donna lettres authentiques par lesquelles il renonça à ses prétensions, et fut depuis tousjours bon amy du Mont-Dieu. Nous avons plusieurs lettres touchant cete histoire; mais celles de Sigebert, abbé de Mousom, sont les mieux dictées.

Guy, second du nom, 52e archevesque de Reims, succéda à Guillaume aux belles mains, mort l'an 1200, et siégea jusques à l'an 1206.

(*A suivre.*) P. LAURENT.

Répertoire Historique de la Haute-Marne *

CONTENANT

LA NOMENCLATURE DES OUVRAGES, ARTICLES, DISSERTATIONS ET DOCUMENTS IMPRIMÉS

CONCERNANT L'HISTOIRE DE CE DÉPARTEMENT

PREMIÈRE PARTIE

BIBLIOGRAPHIE

CHAPITRE II

Monographies des communes, hameaux et écarts fermes, lieux détruits, etc.

(Suite)

Sailly.

CALMET (Dom). — Notice de la Lorraine, 2e édit. II, 292.

Saint-Alarmont.

Fief, commune d'Outremécourt.

DURIVAL. — Description de la Lorraine et du Barrois, III (1779), 6.

Saint-Blin.

CALMET (Dom). — Notice de la Lorraine, 2e édit., I, 129.

Saint-Bon.

Voir : Champcourt.

Saint-Brice.

Village détruit ; entre Doulaincourt et Bettaincourt.

BOUILLEVAUX (L'abbé R.-A.). — Notice historique sur Benoitevaux (1851), p. 53.

Saint-Broingt-les-Fosses.

[PISTOLLET de SAINT-FERJEUX (Th.)]. — Recherches sur l'arrondissement de Langres (1836), 155.

Saint-Ciergues.

[PISTOLLET de SAINT-FERJEUX (Th.)]. — Recherches sur l'arrondissement de Langres (1835), 210 et 513.

Saint-Dizier.

Pour le siège, voir ci-dessus : Histoire générale chronologique (année 1544).

BAUGIER. — Mémoires historiques de la province de Champagne, I (1721), 332

VAVERAY — L'Election de Vitry-le-François (1738), 432.

ALMANACH historique de la ville de Reims, 1782. pp 35-44.

MATHIEU (L'abbé) — Description du département de la Haute-Marne. (Annuaire du département, 1804. p 35.)

BOUILLEVAUX (L'abbé R.-A.). — Les moines du Der (1845), 341.

N***. — Chroniques locales. Saint-Dizier. (La Haute-Marne, revue champenoise (1856), p. 18.)

Simples notes, avec quelques documents.

BARTHÉLEMY (E. de). — Diocèse ancien de Châlons-sur-Marne, II (1861), 247.

* Voir page 28, tome IV de la *Revue de Champagne* (nouvelle série).

[FÉRIEL (J.)]. — Précis de l'histoire de Saint-Dizier, avec une note sur la montagne du Châtelet (Annuaire de la Haute-Marne, 1841, p. 163.)

FOUROT (A.). — Saint-Dizier, l'incendie du 19 août 1775. (Mém. de la Société des lettres, sciences et arts de Bar-le-Duc, VII (1877), pp. 145-160.)

GUILLEMIN (P.). — Saint-Dizier pendant la période révolutionnaire, 1789-1792. (Mém. de la Société des lettres, sciences et arts, etc., de Saint-Dizier... pp. 263-410.

FOUROT (L'abbé A.). — Les origines de Saint-Dizier. (Mémoires de la Société des Lettres, Sciences, Arts, etc., de Saint-Dizier, VI (1892), années 1890-91, p. 1.)

GUILLEMIN (P.). — Saint-Dizier, d'après les registres de l'échevinage, 1575-1789. (Mémoires de la Société des Lettres, Sciences, Arts, etc., de Saint-Dizier, VI (1892), années 1890-91, p. 109.)

Seigneurs.

(De la maison de Dampierre.)

BARTHÉLEMY (E. de). — Diocèse ancien de Châlons-sur-Marne, I (1861), 310.

SAVETIEZ (CHARLES). — Maison de Dampierre-Saint-Dizier (Revue de Champ. et Brie, XVII (1884), 10, 113, 210, 283, 361, 466; XVIII (1885), 66.

Le même. — Trois-fontaines et les sires de Dampierre (Revue de Champ. et Brie, XIX (1885), 79.)

Commune.

CARLIER (J.-J.). — Ypres et St-Dizier. Etude historique sur deux communes du Moyen-Age. 1857. in-8° (Extrait des Annales du Comité flamand de France.)

Notre-Dame.

Abbaye de femmes; ordre de Cîteaux.

GALLIA CHRISTIANA, edit. 3ᵉ, IX (1751), col. 973.

Sociétés des lettres, des sciences, des arts, de l'agriculture et de l'industrie.

MEMOIRES de cette Société. 6 vol. in-8°, 1880-1891.

Saint-Evre.

Village détruit; commune de Bettaincourt.

BOUILLEVAUX (L'abbé R.-A.). — Notice historique sur Benoitevaux (1851), p. 54.

Saint-Geômes.

Ancienne abbaye; devenu prieuré dépendant de S. Bénigne de Dijon.

BAUGIER. — Mémoires historiques de la province de Champagne, II (1721), 90.

GALLIA CHRISTIANA, edit. 3ᵉ, IV (1728), col. 652.

[PISTOLLET de SAINT-FERJEUX (TH.)]. — Recherches sur l'arrondissement de Langres (1836), 285.

[VALLET]. — Prieuré de Saint-Geosmes (Annuaire de la Haute-Marne, 1852, p. 63.)

C. des F. — Aperçu sur les établissements religieux de la Haute-Marne avant 1789 Chapitre VII. (La Haute-Marne, revue champenoise (1856), 339.)

Eglise.

GODARD-SAINT-JEAN. — Etudes sur les monuments religieux du diocèse de Langres. Basilique de St-Geosmes. (Bulletin monumental, 1847, 2ᵉ série, III, p. 97.)

GODARD (L'abbé). — La crypte de Saint-Geosmes. (Revue de l'Art Chrétien, II (1858), p. 175.)

DAGUIN (C.-C.). — Eglise de Saint-Geosmes. (Mém. de la Société hist. et archéol. de Langres, II (1865), p. 191.)

BROCARD (R. H.). — Monographie de l'église Saint-Geosmes (Mém. de la Société hist. et archéol. de Langres, II (1869), 215.)

BROCARD (H.). — La crypte de l'église de Saint-Geosmes. (Bulletin de la Société hist. et archéol. de Langres, II (1882), p. 114. — Cf. Rapport de Jules Quicherat, sur cette notice. (Revue des Sociétés savantes des départements, 7ᵉ série, VI (1881), pp. 483-487.) Ce rapport a été réimprimé deux fois; d'abord dans les Mélanges d'archéologie du même auteur : Archéologie du Moyen-Age (1886), pp. 166-170, et ensuite sous ce titre : Notice concernant la crypte de Saint-Geosmes (Haute-Marne). Jules Quicherat. — S. l. n. d. Un faux-titre et 5 p. in-8°. (Tiré à quelques exemplaires.)

Saint-Loup-sur-Aujon.

Voir aussi : Briseul.

[PISTOLLET de SAINT-FERJEUX (TH.)]. — Recherches sur l'arrondissement de Langres (1836), 337.

Saint-Mange.

Ermitage; commune de Lannes.

[PISTOLLET de SAINT-FERJEUX (Th.)]. — Recherches sur l'arrondissement de Langres (1836), 328.

Saint-Martin.

(Lès-Langres.)

[PISTOLLET de SAINT-FERJEUX (Th.)]. — Recherches sur l'arrondissement de Langres (1836), 349.

Saint-Péregrin.

Ermitage; commune de Poinson-lès-Fayl.

BRIFFAUT (L'abbé). — Histoire du Fayl-Billot (1860), 274.

Saint-Thiébaud.

DURIVAL. — Mémoire sur la Lorraine et le Barrois (1753), 2 2.

Le même. — Description de la Lorraine et du Barrois, II (1779), 377.

CALMET (Dom). — Notice de la Lorraine, 2e edition, I, 145, II, 363.

Saint-Urbain.

Abbaye d'hommes; ordre de Saint-Benoît.

[DD DURAND et MARTÈNE]. — Voyage littéraire de deux religieux bénédictins de la Congrégation de S. Maur. 1717 in-4°. 1re partie p. 98.

BAUGIER. — Mémoires historiques de la province de Champagne, II (1721), 153.

GALLIA CHRISTIANA, edit. 3a, IX (1751), col. 923.

[VALLET]. — Abbaye de Saint-Urbain. (Annuaire de la Haute-Marne, 1858, p. 54.)

C. des F. — Aperçu sur les établissements religieux de la Haute-Marne avant 1789. Chapitre IV, § XIII. (La Haute-Marne, revue champenoise (1855), 262.)

BARTHÉLEMY (E. de). — Diocèse ancien de Châlons-sur-Marne, II (1861), 281.

[LE CLERT (Louis)]. — Note sur la matrice du sceau de Jean de Comitin vicaire et grand prieur de Saint-Urbain. (Bulletin du Comité des Travaux historiques et scientifiques. section d'histoire et de philologie, 1889, 102.)

Abbés.

HIST LITT. DE LA FR. — Biographie de l'abbé Étienne (1046-1078), VIII, 61-64.

Saint-Vallier.

[PISTOLLET de SAINT-FERJEUX (Th.)]. — Recherches sur l'arrondissement de Langres 1836), 475.

Saucourt.

BOUILLEVAUX (L'abbé R.-A.). Notice historique sur Braucourt (1851), 58.

BARTHÉLEMY (E. de). — Diocèse ancien de Châlons-sur-Marne, II (1861), p. 281.

Saulles.

[PISTOLLET de SAINT-FERJEUX (Th.)]. — Recherches sur l'arrondissement de Langres (1836), 462.

BRIFFAUT (L'abbé) — Histoire du Fayl-Billot (1860), 310.

Saulxurre.

Appelé aussi : *Saulxurre-lès-Beauchamps*, pour le distinguer de Saulxurre-lès-Bulgnéville (Vosges) et de Saulxurre-lès-Nancy (Meurthe).

DURIVAL. — Description de la Lorraine. IV (1778), 191.

CALMET (Dom). — Notice de la Lorraine. 2e edit., I., 310.

BRIFFAUT (L'abbé). — Notes historiques sur Varennes et ses environs. (La Haute-Marne, revue champenoise (1856), 457.)

Sauvage-Magnil.

COURTALON-DELAISTRE. — Topographie historique de la ville et du diocèse de Troyes, III (1784). 374.

BOUILLEVAUX (L'abbé R.-A.). — Les moines du Der (1845), 460.

Savigny.

[PISTOLLET de SAINT-FERJEUX (Th.)]. — Recherches sur l'arrondissement de Langres 1836, 463.

BRIFFAUT (L'abbé) — Histoire du Fayl-Billot (1860), 315.

Semoutier.

COURTÉPÉE. — Description du duché de Bourgogne, 2e édit. IV, 290.

Septfontaines.

Abbaye d'hommes ; ordre de Prémontré (c.ne de Blancheville.)

[DD. DURAND et MARTÈNE]. — Voyage littéraire de deux religieux bénédictins de la Congrégation de Saint-Maur. 1717, in-4°. 1re partie, p. 134.

BAUGIER. — Mémoires historiques de la province de Champagne, II (1721), 88.

GALLIA CHRISTIANA, édit. 3ᵉ, IV (1728), col. 853.

[VALLET]. — Abbaye de Sept-fontaines. (Annuaire de la Haute-Marne, 1852, pp. 57-59.)

C. des F. — Aperçu sur les établissements religieux de la Haute-Marne avant 1789. Chapitre IV, § VIII. (La Haute-Marne, revue champenoise (1856), 223.)

Serqueux.

[PISTOLLET de SAINT-FERJEUX (Th.)]. — Recherches sur l'arrondissement de Langres (1836), 467.

BOUGARD (Docteur E.). — Géographie illustrée du canton de Bourbonne-les-Bains, 1882, in-4°.

P. 212 : *Serqueux.*

Seuchey.

BRIFFAUT (L'abbé). — Histoire du Fayl-Billot (1860), 320.

Sexfontaines.

Abbaye, puis (à partir du XIᵉ siècle) prieuré dépendant de S. Bénigne de Dijon.

GALLIA CHRISTIANA, édit. 3ᵉ, IV (1728), col. 653.

Baronnie.

BAUGIER. — Mémoires historiques de la province de Champagne, II (1721), 347.

Silvarouvre.

FINOT (J.-P.). — L'Aube et ses bords (18 0), p 30.

DIDIER (L'abbé C.). — Histoire de Châteauvillain, suivie d'une notice sur les communes du canton (1882), 407.

Sommancourt.

BARTHÉLEMY (E. de). — Diocèse ancien de Châlons-sur-Marne, II (1861), 213.

Sommerécourt.

CALMET (Dom). — Notice de la Lorraine, 2ᵉ édit., II, 340.

Sommermont.

BARTHÉLEMY (E. de). — Diocèse ancien de Châlons-sur-Marne, II (1861), 276.

Sommeville.

BARTHÉLEMY (E. de). — Diocèse ancien de Châlons-sur-Marne, II (1861), 270.

Sommevoire.

COURTALON-DELAISTRE. — Topographie historique de la ville et du diocèse de Troyes, III (1784), 375.

BOUILLEVAUX (L'abbé R.-A.). — Les moines du Der (1845), 461.

RIGNIER (C.-E.). — Valentine de Guichaumont. Episode du temps de la Ligue, avec notice historique et archéologique sur le bourg de Sommevoire et ses environs. 2ᵉ édit., Metz, 1859, in-8°.

Eglise.

SIMONNET (J.). — L'église Notre-Dame de Sommevoire. (Mém. de la Société hist. et archéol. de Langres, II, 253.)

PINARD. — N.-D. de Sommevoire. Par M. Pinard, membre correspondant de la Société archéologique de Tours. In-8°, s. l. n. d. 10 pages. (Un faux-titre seulement.)

Soulaucourt.

CALMET (Dom). — Notice de la Lorraine, 2ᵉ édit., II, 343.

Soyers.

[PISTOLLET de SAINT-FERJEUX (Th.)]. — Recherches historiques sur l'arrondissement de Langres (1836), 469.

Sussy ou Suxi.

Hôpital et prieuré, aussi ferme, (Cⁿᵉ de Saint-Broingt-les-Fosses.)

[PISTOLLET de SAINT-FERJEUX (Th.)]. — Recherches sur l'arrondissement de Langres (1836), 156.

C. des F. — Aperçu sur les établissements religieux de la Haute-Marne avant 1789. Chapitre VII (La Haute-Marne, revue champenoise (1856), 339.)

Suzannecourt.

BARTHÉLEMY (E. de). — Diocèse ancien de Châlons-sur-Marne, II (1861), 272.

Thilleux.

COURTALON-DELAISTRE. — Topographie historique de la ville et du diocèse de Troyes, III (1784), 375.

Thonnance-lès-Joinville.

BARTHELEMY (E. de). — Diocèse ancien de Châlons-sur-Marne, II (1861), 271.

Torcenay.

[PISTOLLET de SAINT-FERJEUX (Th.)]. — Recherches sur l'arrondissement de Langres (1836), 471.

BRIFFAUT (L'abbé). — Histoire du Fayl-Billot (1860), 321.

Tornay.

COURTÉPÉE. — Description du duché de Bourgogne, 2e édit., II, 457.

BRIFFAUT (L'abbé). — Histoire du Fayl-Billot (1860), 324.

Trémilly.

COURTALON-DELAISTRE. — Topographie historique de la ville et du diocèse de Troyes, III (1784), 380.

BOUILLEVAUX (L'abbé R.-A.). — Les moines du Der (1845), 377.

Troisfontaines-la-Ville.

BARTHÉLEMY (E. de). — Diocèse ancien de Châlons-sur-Marne, II (1861), 244.

BOUILLEVAUX (L'abbé R.-A.). Les moines du Der (1845), 355.

Tronchoy.

[PISTOLLET de SAINT-FERJEUX (Th.)]. — Recherches sur l'arrondissement de Langres (1836), 329.

Vaillant.

Voir : Chalancey.

Val-Bruant (Cne D'Arc).

COURTÉPÉE. — Description du duché de Bourgogne, 2e edit., IV, 293.

Valcourt.

VAVERAY (De). — L'Élection de Vitry-le-François (1738), 530.

BARTHÉLEMY (E. de). — Diocèse ancien de Châlons-sur-Marne, II (1861), 324.

Val-de-la-Joux.

Ecart, commune de Cultru.

BOUILLEVAUX (L'abbé R.-A.). — Notice historique sur Benoitevaux (1851), 58.

Val-des-Ecoliers.

(Château, commune de Verbiesle.)
Prieuré (puis abbaye), chef d'ordre.
Ordre de S. Augustin.

LE COINTRE (Denis). Histoire abrégrée de l'origine et institution de l'ordre du Val-des-Escoliers. Reims, 1628, petit in-12.

LABBE. — Nova bibliotheca manuscriptorum, 1643 in-fol.

Au tome I, p. 341 : De origine Vallis Scholarum, in diœcesi Lingonensi.

HELYOT. — Histoire des ordres monastiques et religieux 1714, in-4°.

Au tome II, pp. 390-395 : Des chanoines réguliers du Val-des-Ecoliers, unis à la Congrégation de France.

[DD. DURAND et MARTENE]. — Voyage littéraire de deux religieux bénédictins de la Congregation de S. Maur. 1717, 1re partie, p. 313.

BAUGIER. — Memoires historiques de la province de Champagne, II (1721), 87.

GALLIA CHRISTIANA, édit. 3e, IV (1728), col 777.

MEMOIRE concernant le droit du Roy sur tous les prieurez dependans de l'abbaye du Val des Escoliers, Pour le Sieur Pepin, pourvû par le Roy, du Prieuré de Saint Jacques de l'Hermitage ; Contre Frere Claude Rebourceau, pourvû par l'Abbé du Val des Escoliers, et Maître Simeon Pottier, qui a pris en Cour de Rome des Provisions *per obitum*. — In-fol. 4 pages, S. l. n. d. Du commencement du XVIIIe siècle.

MEMOIRE signifié, Pour les Abbé, Prieur, Chanoines Reguliers et Chapitre de l'Abbaye du Grand Val-des-Ecoliers, Ordre de S. Augustin, Congrégation de France, Demandeurs, Contre les Habitans des trois Communautez et Paroisses de Luzy, Verbielle et La-Ville-aux-Bois, Defendeurs. — In-fol. 20 pages. (1737.)

Relatif aux bois.

MEMOIRE Pour les Abbé, Prieur, Chanoines Réguliers et Chapitre de l'Abbaye du Grand-Val-des-Escoliers, Ordre de S. Augustin, Congrégation de France, Demandeurs et Défendeurs, Contre François, Michel et Jean-Baptiste Preschey, Nicolas Didier, Louis et Jean-Baptiste Michel, Charles Parisot, et autres, au nombre de quarante, Habitans de Verbielles, Défendeurs ; Et encore contre trente des mêmes Particuliers, ayant pris la qualité de Syndic, Habitans, Corps et Communauté de la Paroisse de Verbielles, Intervenants et Demandeurs. — In-4°, 22 pages (mars 1771).

Concerne les bois.

LORENDEAU. — Abbaye du Val-des-Ecoliers, par Lorendeau, procureur de l'abbaye en 1782. (La Haute-Marne, revue champenoise, p. 401.)

JOLIBOIS (E.). — Histoire de la fondation du Val des-Ecoliers, traduite d'après une vieille chronique manuscrite. (Annuaire du diocèse de Langres, 1838, p 105.)

[VALLET] — Abbaye du Val-des-Ecoliers. (Annuaire de la Haute-Marne. 1852. p. 60.)

C. des F. — Aperçu sur les établissements religieux de la Haute-Marne avant 1789. Chapitre IV. § VII. (La Haute-Marne, revue champenoise (1856), 212.)

Valleret.

BARTHELEMY (E. de). — Diocèse ancien de Châlons-sur-Marne, II (1861), 245.

Valleroy.

BRIFFAUT (L'abbé). — Histoire du Fayl-Billot (1860), 326.

Varennes.

[PISTOLLET de SAINT-FERJEUX (TH.)]. — Recherches sur l'arrondissement de Langres (1836), 476

BRIFFAUT (L'abbé) — Notes historiques sur Varennes et ses environs. (La Haute-Marne, revue champenoise (1856), 455.)

Prieuré.

BAUGIER — Mémoires historiques de la province de Champagne, II (1721), 90.)

C. des F. — Aperçu sur les établissements religieux de la Haute-Marne avant 1789. Chapitre VII. (La Haute-Marne, revue champenoise (1856), 339.)

Vassy.

Voir ci-dessus : Protestantisme. Histoire générale chronologique (année 1562) et Notre-Dame-des-Ermites.

DU CHESNE (ANDRÉ) — Les Antiquitez et Recherches des villes de France. 2e édit 1668, I. 341.

BAUGIER. — Mémoires historiques de la province de Champagne, I (1721), 345.

ALMANACH historique de la ville de Reims, pour l'année 1782, pp. 11-25.

MATHIEU (L'abbé). — Description du département de la Haute-Marne. (Annuaire de la Haute-Marne, 1804, p. 53).

PINARD. — Notice sur la ville de Wassy (Haute-Marne). Wassy, 1844, in-8°.

BOUILLEVAUX (L'abbé R.-A.). — Les moines du Der (1845), p. 466.

PINARD. — Précis sur l'histoire de la ville de Wassy et de son arrondissement 1849, in-8°.

BARTHÉLEMY (E. de). — Diocèse ancien de Châlons-sur-Marne, II (1861), p. 235.

Eglise.

CAUMONT (A de). — Rapport verbal sur une excursion archéologique en Lorraine, en Alsace, à Fribourg-en-Brisgau et dans quelques localités de la Champagne, fait a la Société française pour la conservation des monuments, le 24 déc. 1850. (Extrait du Bulletin monumental, 1851, in-8° grav.; pp. 76-79, Wassy)

SIMONNET (J.). — Eglise Notre-Dame de Wassy. (Mémoires de la Société hist. et archéol. de Langres, II (1864), p 49-57.)

BARTHELEMY (E. de). — Inventaire du mobilier des églises de Joinville et de Wassy en 1626. Extrait des procès-verbaux de visite du doyenné de Joinville, faite par Monseigneur l'évêque de Châlons en 1626. (La Haute-Marne, revue champenoise (1856), p. 477 482 — On lit à la page 481 : Vassy. Eglise visitée le dimanche xxiii du mois d'aoust 1627 (*sic*).

Capucins.

C des F. — Aperçu sur les établissements religieux de la Haute-Marne avant 1789 Chapitre XV (*sic*). § IX. (La Haute-Marne, revue champenoise (1856), p. 274).

Vauclair.

Prieuré (Cne de Gié-sur-Aujon) dépendant du Val-des-Choux.

C. des F — Aperçu sur les établissements religieux de la Haute-Marne avant 1789. Chapitre VII. (La Haute-Marne, revue champenoise (1856), p. 339)

GUYTON (Dom) — Voyage littéraire en Champagne. (Revue de Champ. et Brie, XXIII (1887), p. 217.

Vaucourt (Pré des),

au finage de Langres.

FLOUEST (E.). — Antiquités gauloises découvertes dans le département de la Haute-Marne. III. La barque du pré des Vaucourt. (Mém de la Société des Antiquaires de France, XLIII (1882), p. 67.)

Vauxbons.

Abbaye de femmes. ordre de Citeaux, unie à Auberive en 1394.

GALLIA CHRISTIANA, edit. 3ª, IV (1728), col. 636.

[PISTOLLET de SAINT-FERJEUX (TH.)]. — Recherches sur l'arrondissement de Langres (1836), 483.

Vaux-la-Douce.

Abbaye d'hommes, ordre de Cîteaux.

GALLIA CHRISTIANA, édit. 2ª, IV (1666), p. 895.

BAUGIER. — Mémoires historiques de la province de Champagne, II (1721), p. 86.

GALLIA CHRISTIANA, edit. 3ª, IV (1728), col. 840.

[PISTOLLET de SAINT-FERJEUX (TH.)]. — Recherches sur l'arrondissement de Langres (1836), p. 484.

C. des F. — Aperçu sur les établissements religieux de la Haute-Marne avant 1789 Chap. IV § VI. (La Haute-Marne, revue champenoise (1856), p. 211.)

MULSON. — L'abbaye de Vaux-la-Douce. (Mém. de la Société hist. et archéol. de Langres, II (1877), p. 351-358.)

GUYTON (Dom). — Voyage littéraire en Champagne. (Revue de Champ. et Brie, XXIII (1887), p. 217.)

Vaux-sous-Aubigny.

[PISTOLLET de SAINT-FERJEUX (TH.)]. — Recherches sur l'arrondissement de Langres (1836), p. 481.

Vaux-sur-Blaise.

BOUILLEVAUX (L'abbé R.-A.). — Les moines du Der (1845), p. 331.

Vaux-sur-Saint-Urbain.

BOUILLEVAUX (L'abbé R.-A.). — Les moines du Der (1845), p. 347.

Vecqueville.

Ancienne abbaye de femmes, ordre de S. Benoît.

GALLIA CHRISTIANA, édit. 3ª, IX (1751), col. 904.

BOUILLEVAUX (L'abbé R.-A.). — Les moines du Der (1845), p. 341.

BARTHELEMY (E. de). — Diocèse ancien de Châlons-sur-Marne, II (1861), p. 273.

Velles sur-Amance.

BONVALLET (A.). — Les fiefs de la mouvance royale de Coiffy. (Revue de Champ. et Brie, XIX (1885), p. 16.)

Vesvre-sous-Chalancey.

Voir aussi : Chalancey.

[PISTOLLET de SAINT-FERJEUX (TH.)]. — Recherches sur l'arrondissement de Langres (1836), p. 486.

Vesvre-sous-Prangey.

ROYER (JOSEPH et CAMILLE). — Le tumulus sur Vesvres-sous-Prangey. (Bulletin de la Société hist. et archéol. de Langres, II (1886), p. 438-449.)

Vicq.

[PISTOLLET de SAINT-FERJEUX (TH.)]. — Recherches sur l'arrondissement de Langres (1836), p. 408.

BRIFFAUT (L'abbé). — Histoire de Vicq. (La Haute-Marne, revue champenoise (1856), p. 35, 46, 59, 70, 81 95, 106, 117, 128, 141, 158, 180, 194, 206.)

Ces divers articles ont été réunis en un volume in-8°. Chaumont, 1855.

Vieux Moulin.

[PISTOLLET de SAINT-FERJEUX (TH.)]. — Recherches sur l'arrondissement de Langres (1836), p. 490.

Vignory.

DU CHESNE (ANDRÉ). — Les Antiquitez et recherches des villes, chasteaux et places plus remarquables de France. 2ᵉ édit. 1668, I, p. 321.

BOUILLEVAUX (L'abbé R.-A.). — Les moines du Der (1845), p. 332.

FÉRIEL (J.). — Vignory. — Ruines du château. Le Prieuré. (Mém. de la Société hist. et archéol. de Langres, I, 45 54.)

GROUET (CH.). — Vignory. — Le château, le prieuré, l'église. Paris, 1856, in 12, 23 p.

MAUPRIS (L'abbé). — Notes historiques et religieuses sur Vignory (Haute-Marne). Sainte-Menehould, 1869, in 8°.

ARBAUMONT (J. d'). — Cartulaire du prieuré de Saint-Etienne de Vignory. Langres, 1882, in-8°. — CCL-314 pages (Publication de la Société hist. et archéol. de Langres.)

C'est l'un des meilleurs ouvrages qui aient été publiés sur l'histoire d'une commune de la Haute-Marne. On y trouve, outre l'histoire du prieuré, celle des seigneurs jusqu'au milieu du xivᵉ siècle.

Eglise.

GODARD-SAINT-JEAN. — No-

tice sur l'église de Vignory. (Bulletin Monumental, 1849, 2e série, V, p. 509.)
GIRAULT de PRANGEY — Vignory. Église Saint-Étienne. (Mém. de la Société hist. et archéol. de Langres, I (1851), p. 154 158.)
FÉRIEL (J.). — Archéologie. Groupes et bas reliefs à l'église de Vignory (La Haute-Marne, revue champenoise (1856), p. 28.)
CAUMONT (A. de). — Anciennes notes sur quelques églises antérieures à 1000. Église de Vignory. (Bulletin Monumental 4e série, VII (37e de la collection, 1871), p. 243.)
RAVÉ (A.). — Note sur la date de l'église, dans : Bulletin du Comité des Travaux Historiques de 1882 (1883), p. 193.

Prieuré.

Voir aussi l'ouvrage de M. d'Arbaumont, ci-dessus indiqué.
C. des F. — Aperçu sur les établissements religieux de la Haute-Marne avant 1789 Chapitre VII. (La Haute-Marne, revue champenoise (1856), p. 339.)

Villaincourt.

Village détruit. Cne de Bettaincourt.

BOUILLEVAUX (L'abbé R.-A.). — Notice historique sur Beuoitevaux (1851), p. 54.

Villars-en-Azois.

TYNTURIÉ (L'abbé). — Notice historique sur le bourg de Cunfin, suivie d'un grand nombre de notes sur les communes environnantes. Langres, 1855, in 8o (p. 120-124).
DIDIER (L'abbé C.). — Histoire de Châteauvillain, suivie d'une notice sur les communes du canton (1882), p. 413-417.

Villars-Montroyer.

[PISTOLLET de SAINT-FERJEUX (Th.)]. — Recherches sur l'arrondissement de Langres (1836), p. 492.

Villars-Saint-Marcellin.

Voir aussi : Fresne-sur-Apance.

[PISTOLLET de SAINT-FERJEUX (Th.)]. — Recherches sur l'arrondissement de Langres (1836). p. 493.
BOUGARD (Docteur E.). — Géographie illustrée du canton de Bourbonne-les-Bains, 1882, in-4o. — P. 221 : Villars-Saint-Marcellin.

Ville-en-Blaisois.

BOUILLEVAUX (L'abbé R.-A.). — Les moines du Der (1845), p. 349.

Villegusien.

[PISTOLLET de SAINT-FERJEUX (Th.)]. — Recherches sur l'arrondissement de Langres (1836), p. 494.

Villeneuve-au-Roi (La).

SAULCY (F. de). — Numismatique gauloise. Trouvaille de La Villeneuve-au-Roy. (Revue Numismatique, nouvelle série, XI (1866), p. 229 261.)

Villiers-au-Bois.

BOUILLEVAUX (L'abbé R.-A.). — Les moines du Der (1845), p. 3 6.
BARTHÉLEMY (E. de). — Diocèse ancien de Châlons-sur-Marne, II (1861), p. 244.

Villiers-en-Lieu.

VAVERAY (De). — L'Election de Vitry-le-François (1738), p. 542.
BARTHÉLEMY (E. de). — Diocèse ancien de Châlons-sur-Marne, II (1861), p. 316.

Villiers-le-Sec.

[BOUANGE (Mgr), évêque de Langres.] — Saint Amon, évêque de Toul, second patron de la paroisse de Villiers-le-Sec. Langres, 1881, in-16.

Villiers lès-Aprey.

[PISTOLLET de SAINT FERJEUX (Th.)]. — Recherches sur l'arrondissement de Langres (1836), p. 495.

Villiers-sur-Marne.

VAVERAY. — L'Election de Vitry-le-François (1738), p. 545.

Villiers-sur-Suize.

COURTÉPÉE. — Description du duché de Bourgogne, 2e edit., IV, 295.

Vitry-en-Montagne.

[FYOT]. — Histoire de l'église abbatiale et collégiale de S. Estienne de Dijon (1696), p. 315.

Vitry-lès-Nogent.

GODARD. — Dolmen de Vitry-lès-Nogent. (Mém. de la Société hist. et archéol. de Langres, I (1847), p. 65.)

qu'il effectua avec son fils Hugues vers l'an 1190[1], fondant un chappitre de treize chanoines en sa ville de Mézières, ausquels, il bastit une église qu'il voulut estre dédiée à saint Pierre, coryphée des apostres, et voulut que ce nombre de douze chanoines avec le doyen qui fait le treiziesme, fust en mémoire des douze apostres qui eurent Nostre Sauveur pour supérieur. Ce nombre a esté tousjours inviolablement jusques à présent, sans augmentation ou diminution, et mesme il y a quelques années que le duc de Nevers (dit par après le duc de Mantoue), voulut augmenter une prébende en ladite église, mais comme il eut cogneu l'institut de ses ancestres, se contenta d'y fonder une belle chapelle ducale, laquelle vaut bien un canonicat; mais cependant le chapellain d'icelle n'est point du corps du chappitre, et n'y a point de voix.

L'institution de ce nouveau chappitre de Saint-Pierre de Mézières fut approuvé par Guillaume aux belles mains, archevesque, qui y contribua aussy de ses moyens comme firent aussy aucuns de ses successeurs, en sorte que ledit chappitre recognoist son origine et advancement esgalement des comtes de Rethelois et archevesques de Reims, ainsy que m'a escript le sieur Collardin, chanoine d'icelle. Il ne faut aussy taire que plusieurs bourgeois de la ville y ont aussy grandement contribué. Quant aux saintes reliques de ladite église, qui en est assez bien pourveüe, ainsy que les autres églises de la ville, on en voit le catalogue en quelque tableau d'icelle, fait l'an 1588, en cette sorte :

Des saints Pierre et Paul, apostres.
De saint Martin, archevesque de Tours.
De sainte Catherine, vierge et martyre.
Des chefs de saintes Bove et Dode.
Des saints Speusippe et Meleusippe, martyrs.
De saint Jehan, apostre et évangéliste.
De saint Quentin, martyr.
De saint Remy, archevesque et confesseur.
De saint Eustache, martyr.
De saint Loup, évesque.
De saint Laurent, archidiacre, martyr.
De saint Eloy, évesque.
De sainte Apolline, v. et martyre.
Des XI mille Vierges.

1. La date exacte est : 1176 (16 septembre).

De sainte Scholastique, vierge.
De sainte Marguerite, vierge et martyre.
De saint George, martyr.
De la robe de saint Bernard, abbé.
De la nappe de la Cène de N. Seigneur.
Du couvrechef de Nostre-Dame.
Du sépulchre de Nostre Seigneur.
Des saints Cosme et Damian.
De sainte Eufémie, vierge.
De l'aube de saint Pierre.
Des saints Innocens.
Du chef de saint Hippolyte, martyr.
De saint Lambert, évesque et martyr.
De s. Delfe, de s. Zelfe.

Je n'ay encore sçeu trouver quels saints sont ces deux derniers, le nom desquels ne se trouve en pas un martyrologe de ceux que j'ay leus.

Il arriva autrefois qu'un chanoine de ladite église, homme curieux des secrets de nature, voulut expérimenter que deviendroit un ver de terre qui pourroit vivre longuement. Il en enferma un dans une petite fiole, luy donnant aliment convenable pour sa sustentation. Quand il le veid grossir et que la fiole ne le pouvoit plus contenir, il le mit dans une bouteille, et à mesure qu'il grossissoit il le transposoit de vase en vase, de plus grand en plus grand. Enfin il devint si gros, qu'il fut contraint de le mettre en un tonneau; mais comme sa curiosité ne se bornoit point, voulant en avoir le passetemps jusques au bout, il fit faire une cage de fer en sa cave où il le mit, mais telle espreuve luy cuyda couster la vie et la perdition de la ville, pour l'infection de l'air qui s'en alloit ensuivre. Car, comme ce ver estoit devenu dragon, jectant feux et flammes, le pauvre chanoine fut contraint d'en raconter l'histoire à ses amys pour tirer conseil d'eux, comme il se devoit délivrer du malheur qui le menaçoit et toute la ville. Conclusion fut prise de le tirer de la cave et de le jecter dans la rivière de Meuse. Cela fut aisé assez à dire, mais Dieu sçait si ceux qui eurent charge de le trainer avec sa cage sur le pont, eurent belle peur d'estre infectez de l'haleine de ce dragon. On trouve donc invention de le tirer et de le mener à la veue du monde sur le pont, d'où il fut précipité dans la rivière, en laquelle après avoir fait quelques sauts et virevoltes, il s'alla enfin noyer à quelque espace de là; depuis quoy on ne le veid plus, et le peuple remarqua fort bien la place où il fut abismé.

Voylà, ce dira quelque Aristarque, un beau petit conte qui sent le papin des enfans du Rethelois et les eslans de quelque vieille édentée de Mézières. Je l'ay creu ainsy auparavant, mais depuis que des gens honnorables et personnes religieuses me l'ont asseuré ainsy, j'ay changé de croyance. On fait annuellement une procession à Mézières, au lieu où ledit dragon fut abismé, qu'on appelle la procession des jambons, à cause que chaque ecclésiastique doit avoir pour son assistance et distribution un jambon, selon les termes de la fondation. Cete histoire aussy est dépeinte aux vitres de l'église, et dit-on que le chanoine s'enfuit, craignant la fureur du peuple.

Dessein d'establir ung évesché à Mousom
L'AN 1198

Il y a ja longtemps que je me désire veoir arrivé à cete année 1198, pour insinuer l'intention que jay eue dès le commencement de cet œuvre, d'escripre proprement l'histoire ecclésiastique de cet évesché prétendu de Mousom, lequel, bien qu'avorté, m'a limité néantmoins l'estendue que je devois me désigner pour cete histoire.

Il faut donc sçavoir que Guillaume aux belles mains, archevesque de Reims, personnage de grand esprit et prudence, voyant que l'évesché de Reims estoit encore fort ample, nonobstant le desmembrement qui avoit esté desjà fait de l'évesché de Laon d'avec celuy de Reims, du temps de saint Remy, qui y avoit constitué saint Genebaud pour premier évesque, et avoit donné pour doter son église le comté de Laon, qui luy appartenoit en propre, avec autres terres dont l'avoit gratifié le roy Clovis, iceluy, dis-je, voyant qu'il restoit encore plus de mille paroisses dans l'estendue du diocèse de Reims, que les évesques présens et futurs ne visitoient que par leurs archidiacres et grands vicaires, et que son pontificat seroit aussy beaucoup illustré de l'érection d'un nouvel évesché, sans que pour cela ses successeurs peussent se plaindre d'avoir diminué le temporel du siège métropolitain, il s'advisa de créer avec l'authorité du Saint-Siège, un nouveau évesché à Mousom, qui a esté tousjours estimée le second siège de l'évesché de Reims, en cela préférée aux villes d'Espernay, de Rethel et de Mézières, qui luy pouvoient disputer pour la populosité et antiquité et autres raisons. Pour l'estendue de ce nouvel évesché, on estime qu'il luy avoit désigné tout le pays qui estoit situé entre les deux rivières de Meuse et d'Aixne, limité au midy de l'évesché de Verdun et au septentrion de celuy de Laon. Je crois que tout le pays des

Essuens rémois y devoit estre compris, bien que pour le Portiau j'en doute aucunement.

Pour la dotation de l'évesque futur, il est à croire que la principauté de Mousom, avec ses membres, estoient desjà assignez. Pour le lieu de la cathédrale, la belle abbaye de Nostre-Dame, de l'ordre de saint-Benoist, estoit asseurée; pour le premier évesque, je crois que Sigebert, abbé de Mousom, ou Engelbert, prieur du Mont-Dieu (qui avoit esté autrefois évesque de Chalons, et à qui le pape Alexandre avoit permis de quitter ledit éveschè, mais non les fonctions pontificales, et qui estoit grandement chéry de l'archevesque Guillaume) devoient en estre honnorez.

Voylà donc tout trouvé, ce semble, et conclu, il ne reste plus que le consentement du Saint-Siège, et de l'empereur de Germanie, et peut estre encore de l'archevesque de Trèves, qui pouvoit prétendre à cecy, à cause que la ville de Mousom et quelques villages de sa prévosté estoient aussy bien de son diocèse comme de celuy de Reims; pour le consentement du roy de France, s'il en estoit besoin, iceluy estant neveu de l'archevesque Guillaume, et le mesme Guillaume estant intendant et le grand ministre de l'estat de France, il n'y avoit point de difficulté.

La première ouverture que l'archevesque Guillaume fit de son dessein au Saint-Siège fut environ l'an 1192, auquel le pape Célestin siégeoit. Iceluy en ayant communiqué au conclave des cardinaux, approuva une si dévote entreprise, et en donna lettres qui ne sont encore venues en ma cognoissance. Mais quand Célestin 3 fut mort et qu'Innocent 3 luy eut succédé au Saint-Siège, l'archevesque Guillaume luy fit la mesme requeste qu'il avoit faite à son devancier, et iceluy confirma le tout, en y apposant des clauses qu'on verra dans le texte de la bulle qui contient cete substance :

Innocentius episcopus servus servorum Dei, Willelmo Remensi archiepiscopo tituli S. Sabinæ cardinali salutem et apostolicam benedictionem. Cum ad ecclesiastici honoris augmentum tuam sollicitam agnoscimus voluntatem, tanto prospensius in Domino tibi congaudemus, quanto personam tuam synceris charitatis brachiis amplexamur, et te tanquam præcipuum ecclesiæ membrum in domo Domini desideravimus amplius elucere. Pervenit siquidem ad audientiam nostram quod cum ad ampliationem divini cultus et honorem ecclesiæ gallicanæ in castro tuo quod Mosomum dicitur, in abbatia eiusdem castri disposuisses novum episcopatum erigere, a fœlicis recordationis Cœlestino papa predecessore nostro

super hoc licentiam postulasti, qui fratrum deliberato consilio, sicut in eius litteris continetur, tibi per præscripta sua concessit, ut de assensu charissimi in Christo filii nostri Philippi regis Francorum, de consilio etiam venerabilium fratrum nostrorum Petri Attrebatensis et Theobaldi Ambianensis episcoporum, illud apostolica authoritate suffultus nullius contradictione vel appellatione obstante in huiusmodi agere procurares quod ad honorem Dei et ecclesiæ cognosceres pertinere, illos ecclesiastica districtione percellens, qui tibi super hoc ducerent temeritate qualibet resistendum. Nos igitur eiusdem prædecessoris nostri vestigiis inhærentes de fratrum nostrorum consilio, ut in prædicta abbatia iuxta præscriptam tibi formam a prædecessore nostro, episcopatum erigere valeas, vel, si malueris, in eodem castro cathedralem ecclesiam cui præficiatur episcopus, fabricare liberam tibi concedimus facultatem. Ita tamen quod ab eodem monasterio monachi nullatenus excludantur, ne forte venire contra sanctiones canonicas videremur, quibus provida fuit deliberatione statutum, ut quæ semel Deo dedicata sunt monasteria, semper maneant monasteria : cum et hodie generaliter statuatur, ut ordo monasticus qui in aliquo monasterio secundum Deum et B. Benedicti regulam dignoscitur institutus, perpetuis ibidem temporibus inviolabiliter observetur. Si vero prædictorum episcoporum copiam habere non potueris, tu cum eorum altero iuxta præcriptam in ipso negotio procedendi habeas potestatem. Nulla ergo omnino, etc. Datum Romæ quinto idus maii, pontificatus nostri anno primo.

C'est l'an 1198, auquel fut créé pape Innocent 3 susdit.

Voylà une riche pièce d'antiquité, que le sieur Habert, historien de Mousom, a ignorée, laquelle j'ay retirée des chroniques de saint Benoist, composées par D. Anthoine d'Yepes, espagnol, de l'ordre de Saint-Benoist. Il se remarque plusieurs choses de ce diplome papal, assçavoir ce qui meut l'archevesque Guillaume à l'érection de ce nouveau siège épiscopal, ce qui est déclaré ès premiers termes ; secondement comment le pape aymoit cordialement l'archevesque Guillaume, et comment il estoit alors le plus apparent du collège des cardinaux ; 3° comment cet évesché devoit estre au chasteau et ville de Mousom, qui appartenoit audit Guillaume comme archevesque de Reims, et non autrement. Quelques exemplaires mettent *in castro Mosonia, Mosobion, Mosomia*, mais c'est une faute d'estranger ; 4° comment la chose avoit esté décrétee par le pape Célestin 3, qui en avoit donné licence ; 5° comment la chose se faisoit du consentement du roy de France, car encore que Mousom fust une terre impériale et un fief d'empire, il fut néanmoins nécessaire que le roy de France y intervinst à cause de l'annexation qu'on devoit faire des villages de France audit éves-

ché; 6° ces deux évesques d'Arras et d'Amyens qui devoient représenter les légats du Saint-Siège, pour procéder à cete érection estoient à la dévotion de Guillaume, non-seulement comme ses suffragans, mais aussy comme ses créatures; car celuy d'Arras luy estoit grand amy et son obligé, et celuy d'Amyens estoit son proche parent; il n'y avoit donc point de difficulté de ce costé là; 7° comment il fut permis ériger audit archevesque de bastir une nouvelle église cathédrale dans Mousom, ou bien se servir de l'abbaye de Nostre-Dame, à condition que l'ordre de Saint-Benoist y demeureroit tousjours. Cela s'est pratiqué en l'érection des nouveaux éveschés érigez en France par le pape Jehan 21, siégeant à Avignon; mais peu à peu les bénédictins ont esté sécularisez presque par tout, et je crois que ceux de Mousom n'eussent guères tardé de l'estre, pour la grande relasche qui se glissa en ce mesme temps en leur cloistre.

Mais cependant, d'où vient qu'après toutes ces formalitez gardées, il n'y a point eu encore d'évesché érigé à Mousom, pour quoy tant de monde s'estoit mis en devoir, tant de gens d'authorité avoient travaillé, et après que tout estoit si bien enfourné et acheminé? La response est que Dieu, qui estoit le premier mobile, ne l'a point voulu. Je pourrois dire que l'archevesque de Trèves s'y est opposé; que le chappitre de Reims n'y a voulu consentir; que l'abbé Sigebert y a trouvé quelque difficulté; et qu'on a voulu attendre qu'il allast à Dieu pour commencer tel affaire. Peut estre aussy que la restriction apposée dans la bulle, de laisser les PP. Bénédictins en ladite église à peu dégousster l'archevesque qui les eust mis ailleurs, comme à Mézières, d'où il eust retiré les chanoines pour mettre à Mousom. Peut estre que les grandes affaires qui survindrent en cette mesme année à Guillaume, luy firent procrastiner ce dessein, et que l'année qu'il avait dessignée pour commencer son entreprise, fut celle de sa mort, car il mourut l'an 1200 à Laon, sans avoir fait aucun testament pour monstrer qu'il fut surpris, et pas un de ses successeurs n'a jamais pensé de poursuivre son dessein. Conclusion : Dieu ne l'a point voulu et tout est demeuré là.

Du vénérable Sigebert, 16e abbé de Mouson

L'AN 1200

Puisque nous n'avons peu traiter de ce Sigebert comme évesque de Mousom nous en parlerons comme un des plus illustres abbez qui ait jamais gouverné l'abbaye de Nostre-Dame, laquelle estoit en bonne observance pour lors. Il avoit

succédé à l'abbé Henry, mort l'an 1184. De son temps Volcmar, ou Formar, archevesque de Trèves célébra un concile provincial en l'abbaye de Mousom, comme en lieu qui estoit de son diocèse, aussy bien que de celuy de Reims. Là, il tint les ordres en caresme, et y fit le saint cresme et les saintes huiles et y bénit pareillement pour abbesse de Juvigny, la sœur de Louys, comte de Chiney, l'an 1187; auquel an pareillement l'empereur Fédéric Barberousse et le roy de France Philippe Dieudonné parlementèrent ensemblement à Mousom.

Le mesme abbé achepta les villages d'Autrecourt et de Rouffy, comme nous avons dit cy dessus. L'archevesque Guillaume luy fit aussy beaucoup de bien en faveur de son abbaye. L'an 1193, Amaulry, seigneur souverain de Raucourt, donna au monastère de Mousom la moytié des moulins de Raucourt et de Pouilly, avec la moytié des vinages et pescheries desdits lieux; mais on ne sçait comment ces rentes se sont esvanouyes.

L'an 1199, il eut un grand différend à vuider avec ses religieux conventuels qui vouloient s'esmanciper de quelque rigueur et austéritez, qui avoient esté observées inviolablement depuis la fondation de leur monastère, et comme on eut esleu pour arbitres l'abbé de Saint-Remy de Reims, le doyen et chantre de l'église cathédrale de Reims, ils prononcèrent sentence en faveur des religieux, par laquelle il leur fut permis d'user doresnavant de bottines, de mattelas et de capuces, ce qui ne leur estoit permis auparavant, tant l'observance régulière avoit esté tousjours maintenue audit monastère.

Ce bon abbé a esté tousjours grand amy du Mont-Dieu, et a esté député par trois fois par le dévot archevesque Guillaume, pour nous faire justice à l'encontre de quelques malvueillans; il amplifia aussy l'usage des pastures de la terre des Harmeis aux religieux du Mont-Dieu, moyennant quelque recognoissance de fromages; mais quelqu'uns de ses successeurs voulurent les avoir d'un poids excessif; on leur rendit leur terre, le jeu ne vallant pas la chandelle.

Gérard de Mont de Joel, ou de Mont de Jou, seigneur d'Artaise en partie, chargé de femme, de mère et de plusieurs enfans, fut contraint de s'esmanciper pour leur trouver de quoy vivre. Il commença dès l'an 1194 à tourmenter les religieux du Mont-Dieu en leurs possessions, avec beaucoup de tyrannie; ce qu'estant parvenu aux oreilles de Guillaume, archevesque, il le cita à Reims et luy commanda sous grandes menaces de se déporter de tourmenter les religieux du Mont-Dieu, ce qu'il fit pour quelque temps; mais comme il estoit

pressé de pauvreté, il commença à fourrager ouvertement dans les bois et appartenances du Mont-Dieu, appostant aussy de ses gens pour ce faire. Il envahit les chevaux du Mont-Dieu. Dequoy adverty l'archevesque, il l'excommunia publiquement, et députa plusieurs prélats et seigneurs pour aller cognoistre de ses griefs au Mont-Dieu, et iceux recogneurent le grand tort qu'avoit cet haubereau, et luy remonstrèrent si pathétiquement la damnation de son âme, qu'il se recogneut finalement et protesta devant iceux députez (qui estoient Sigebert, abbé de Mousom, et deux de ses religieux, et Thibault, doyen de Beaumont, et le chamberier de Saint-Remy, et Raoul, prieur de la chartreuse du Val Saint-Pierre, et Guy, seigneur de Vonc, et Robert de Condé et autres seigneurs du pays, et Engelbert, prieur du Mont-Dieu) qu'il avoit molesté les religieux du Mont-Dieu injustement et sans droit; mais que ce qu'il en avoit fait estoit pour subvenir à son indigence Et pour monstrer que sa pénitence n'estoit point simulée, iceluy Gérard prit avec soy les principaux de son village, qui avoient esté partisans de son délict, et s'en vint avec eux au Mont-Dieu, sans aucune contrainte, et se firent donner la discipline sur les espaules par les religieux, en signe de pénitence. En après, il alla à Reims, où Engelbert, prieur du Mont-Dieu, et Hugues 3, comte de Rethelois, s'estoient trouvez pour cet effect; et là, après avoir esté absous de l'excommunication par l'archevesque Guillaume, il donna lettres authentiques par lesquelles il renonça à ses prétensions, et fut depuis tousjours bon amy du Mont-Dieu. Nous avons plusieurs lettres touchant cete histoire; mais celles de Sigebert, abbé de Mousom, sont les mieux dictées.

Guy, second du nom, 52e archevesque de Reims, succéda à Guillaume aux belles mains, mort l'an 1200, et siégea jusques à l'an 1206.

(*A suivre.*) P. Laurent.

Répertoire Historique de la Haute-Marne*

CONTENANT

LA NOMENCLATURE DES OUVRAGES, ARTICLES, DISSERTATIONS ET DOCUMENTS IMPRIMÉS

CONCERNANT L'HISTOIRE DE CE DÉPARTEMENT

PREMIÈRE PARTIE

BIBLIOGRAPHIE

CHAPITRE II

Monographies des communes, hameaux et écarts fermes, lieux détruits, etc.

(Suite)

Sailly.

CALMET (Dom). — Notice de la Lorraine, 2e édit. II, 292.

Saint-Alarmont.

Fief, commune d'Outremécourt.

DURIVAL. — Description de la Lorraine et du Barrois, III (1779), 6.

Saint-Blin.

CALMET (Dom). — Notice de la Lorraine, 2e édit., I, 120.

Saint-Bon.

Voir : Champcourt.

Saint-Brice.

Village détruit; entre Doulaincourt et Bettaincourt.

BOUILLEVAUX (L'abbé R.-A.). — Notice historique sur Benoitevaux (1851), p. 53.

Saint-Broingt-les-Fosses.

[PISTOLLET de SAINT-FERJEUX (Th.)]. — Recherches sur l'arrondissement de Langres (1836), 155.

Saint-Ciergues.

[PISTOLLET de SAINT-FERJEUX (Th.)]. — Recherches sur l'arrondissement de Langres (1836), 210 et 513.

Saint-Dizier.

Pour le siège, voir ci-dessus : Histoire générale chronologique (année 1544).

BAUGIER. — Mémoires historiques de la province de Champagne, I (1721), 332.

VAVERAY — L'Election de Vitry-le-François (1738), 432.

ALMANACH historique de la ville de Reims, 1782. pp 35-44.

MATHIEU (L'abbé) — Description du département de la Haute-Marne. (Annuaire du département, 1804, p. 35.)

BOUILLEVAUX (L'abbé R.-A.). — Les moines du Der (1845), 344.

N***. — Chroniques locales. Saint-Dizier. (La Haute-Marne, revue champenoise (1856), p. 18.)

Simples notes, avec quelques documents.

BARTHÉLEMY (E. de). — Diocèse ancien de Châlons-sur-Marne, II (1861), 247.

* Voir page 28, tome IV de la *Revue de Champagne* (nouvelle série).

[FÉRIEL (J.)]. — Précis de l'histoire de Saint-Dizier, avec une note sur la montagne du Châtelet (Annuaire de la Haute-Marne, 1841, p. 163.)

FOUROT (A.). — Saint-Dizier, l'incendie du 19 août 1775. (Mém. de la Société des lettres, sciences et arts de Bar-le-Duc, VII (1877), pp. 145-160.)

GUILLEMIN (P.). — Saint-Dizier pendant la période révolutionnaire, 1789-1792. (Mém. de la Société des lettres, sciences et arts, etc., de Saint-Dizier... pp. 263-410.

FOUROT (L'abbé A.). — Les origines de Saint-Dizier. (Mémoires de la Société des Lettres, Sciences, Arts, etc., de Saint-Dizier, VI (1892), années 1890-91, p. 1.)

GUILLEMIN (P.). — Saint-Dizier, d'après les registres de l'échevinage, 1575-1789. (Mémoires de la Société des Lettres, Sciences, Arts, etc., de Saint-Dizier, VI (1892), années 1890-91, p. 109.)

Seigneurs.

(De la maison de Dampierre.)

BARTHÉLEMY (E. de). — Diocèse ancien de Châlons-sur-Marne, I (1861), 300.

SAVETIEZ (CHARLES). — Maison de Dampierre-Saint-Dizier (Revue de Champ. et Brie, XVII (1884), 10, 113, 210, 283, 301, 466; XVIII (1885), 66.

Le même. — Trois-fontaines et les sires de Dampierre (Revue de Champ. et Brie, XIX (1885), 79.)

Commune.

CARLIER (J.-J.). — Ypres et St-Dizier. Etude historique sur deux communes du Moyen-Age. 1857. in-8° (Extrait des Annales du Comité flamand de France.)

Notre-Dame.

Abbaye de femmes; ordre de Cîteaux.

GALLIA CHRISTIANA, edit. 3ª, IX (1751), col. 973.

Sociétes des lettres, des sciences, des arts, de l'agriculture et de l'industrie.

MEMOIRES de cette Société. 6 vol. in-8°, 1880-1891.

Saint-Evre.

Village détruit; commune de Bettaincourt.

BOUILLEVAUX (L'abbé R.-A.). — Notice historique sur Benoitevaux (1851), p. 54.

Saint-Geômes.

Ancienne abbaye; devenu prieuré dépendant de S. Bénigne de Dijon.

BAUGIER. — Mémoires historiques de la province de Champagne, II (1721), 90.

GALLIA CHRISTIANA, edit. 3ª, IV (1728). col. 652.

[PISTOLLET de SAINT FERJEUX (TH.)]. — Recherches sur l'arrondissement de Langres (1836), 285.

[VALLET]. — Prieuré de Saint-Geosmes (Annuaire de la Haute-Marne, 1852, p. 63.)

C. des F. — Aperçu sur les établissements religieux de la Haute-Marne avant 1789 Chapitre VII. (La Haute-Marne, revue champenoise (1856), 339.)

Eglise.

GODARD-SAINT-JEAN. — Etudes sur les monuments religieux du diocèse de Langres. Basilique de St-Geosmes. (Bulletin monumental, 1847, 2ª série, III. p. 97.)

GODARD (L'abbé). — La crypte de Saint-Geosmes. (Revue de l'Art Chrétien. II (1858), p. 175.)

DAGUIN (C.-C.). — Eglise de Saint-Geosmes. (Mém. de la Société hist. et archéol. de Langres, II (1865), p. 191.)

BROCARD (R. H.). — Monographie de l'église Saint-Geosmes (Mém. de la Société hist. et archeol. de Langres, II (1869), 215.)

BROCARD (H.). — La crypte de l'église de Saint-Geosmes. (Bulletin de la Société hist. et archéol. de Langres, II (1882), p. 114. — Cf. Rapport de Jules Quicherat, sur cette notice. (Revue des Sociétés savantes des départements, 7ª série, VI (1881), pp. 483-487.) Ce rapport a été réimprimé deux fois; d'abord dans les Mélanges d'archéologie du même auteur: Archéologie du Moyen-Age (1886), pp. 166-170, et ensuite sous ce titre: Notice concernant la crypte de Saint-Geosmes (Haute-Marne). Jules Quicherat. — S. l. n. d. Un faux-titre et 5 p. in-8°. (Tiré à quelques exemplaires.)

Saint-Loup-sur-Aujon.

Voir aussi : Criseul.

[PISTOLLET de SAINT-FERJEUX (TH.)]. — Recherches sur l'arrondissement de Langres (1836), 337.

Saint-Mange.

Ermitage; commune de Lannes.

[PISTOLLET de SAINT-FERJEUX (TH.)]. — Recherches sur l'arrondissement de Langres (1836), 328.

Saint-Martin.

(Lès-Langres.)

[PISTOLLET de SAINT-FERJEUX (TH.)]. — Recherches sur l'arrondissement de Langres (1836), 349.

Saint-Péregrin.

Ermitage; commune de Poinson-lès-Fayl.

BRIFFAUT (L'abbé). — Histoire du Fayl-Billot (1860), 274.

Saint-Thiébaud.

DURIVAL. — Mémoire sur la Lorraine et le Barrois (1753), 2 2.

Le même. — Description de la Lorraine et du Barrois, II (1779), 377

CALMET (Dom). — Notice de la Lorraine, 2e edition, I, 146; II, 363.

Saint-Urbain.

Abbaye d'hommes; ordre de Saint-Benoît.

[DD DURAND et MARTÈNE]. — Voyage littéraire de deux religieux bénédictins de la Congrégation de S. Maur. 1717 in-4°. 1re partie p. 98.

BAUGIER. — Mémoires historiques de la province de Champagne, II (1721), 153.

GALLIA CHRISTIANA, edit. 3a, IX (1751), col. 923.

[VALLET] — Abbaye de Saint-Urbain. (Annuaire de la Haute-Marne, 1858, p 54)

C. des F. — Aperçu sur les établissements religieux de la Haute-Marne avant 1789. Chapitre IV, § XIII. (La Haute-Marne, revue champenoise (1855), 262.)

BARTHÉLEMY (E. de). — Diocèse ancien de Châlons-sur-Marne, II (1861), 281.

[LE CLERT (Louis)]. — Note sur la matrice du sceau de Jean de Comitin vicaire et grand prieur de Saint-Urbain. (Bulletin du Comité des Travaux historiques et scientifiques, section d'histoire et de philologie, 1889, 102)

Abbés.

HIST LITT. DE LA FR — Biographie de l'abbé Etienne (1046-1078), VIII, 61-64.

Saint-Vallier.

[PISTOLLET de SAINT-FERJEUX (TH.)]. — Recherches sur l'arrondissement de Langres 1836), 475.

Saucourt.

BOUILLEVAUX (L'abbé R.-A.). Notice historique sur Benoitevaux (1851), 58.

BARTHÉLEMY (E de). — Diocèse ancien de Châlons-sur-Marne, II (1861), p. 281.

Saulles.

[PISTOLLET de SAINT-FERJEUX (TH.)]. — Recherches sur l'arrondissement de Langres (1836), 462.

BRIFFAUT (L'abbé) — Histoire du Fayl-Billot (1860), 310.

Saulxurre.

Appelé aussi : *Saulxurre-lès-Beauchemin*, pour le distinguer de Saulxurre-lès-Bulgnéville (Vosges) et de Saulxurre-lès-Nancy (Meurthe).

DURIVAL. — Description de la Lorraine. IV (1778), 191.

CALMET (Dom). — Notice de la Lorraine, 2e edit., II, 310.

BRIFFAUT (L'abbé). — Notes historiques sur Varennes et ses environs. (La Haute-Marne, revue champenoise (1856), 457.)

Sauvage-Magnil.

COURTALON-DELAISTRE. — Topographie historique de la ville et du diocèse de Troyes, III (1784), 374.

BOUILLEVAUX (L'abbé R.-A.). — Les moines du Der (1845), 460.

Savigny.

[PISTOLLET de SAINT-FERJEUX (TH.)]. — Recherches sur l'arrondissement de Langres 1836). 463.

BRIFFAUT (L'abbé) — Histoire du Fayl-Billot (1860), 315.

Semoutier.

COURTEPÉE. — Description du duché de Bourgogne, 2e edit. IV, 290.

Septfontaines.

Abbaye d'hommes; ordre de Prémontre (Cne de Blancheville)

[DD. DURAND et MARTÈNE]. Voyage littéraire de deux religieux bénédictins de la Congrégation de Saint-Maur. 1717, in-4°. 1re partie, p. 134.

BAUGIER. — Mémoires historiques de la province de Champagne, II (1721), 88.

GALLIA CHRISTIANA, édit. 3e, IV (1728). col. 853.

[VALLET]. — Abbaye de Septfontaines. (Annuaire de la Haute-Marne, 1852, pp. 57-59.)

C. des F. — Aperçu sur les établissements religieux de la Haute-Marne avant 1789. Chapitre IV, § VIII. (La Haute-Marne, revue champenoise (1856), 223.)

Serqueux.

[PISTOLLET de SAINT-FERJEUX (TH.)]. — Recherches sur l'arrondissement de Langres (1836), 467.

BOUGARD (Docteur E.). — Géographie illustrée du canton de Bourbonne-les-Bains, 1882, in-4°.

P. 212 : *Serqueux.*

Seuchey.

BRIFFAUT (L'abbé). — Histoire du Fayl-Billot (1860), 320.

Sexfontaines.

Abbaye, puis (à partir du XIe siècle) prieuré dependant de S. Bénigne de Dijon.

GALLIA CHRISTIANA, édit. 3e, IV (1728), col. 653.

Baronnie.

BAUGIER. — Mémoires historiques de la province de Champagne, II (1721), 347.

Silvarouvre.

FINOT (J.-P.). — L'Aube et ses bords (1856), p. 30.

DIDIER (L'abbé C.). — Histoire de Châteauvillain, suivie d'une notice sur les communes du canton (1882), 407.

Sommancourt.

BARTHÉLEMY (E. de). — Diocèse ancien de Châlons-sur-Marne, II (1861), 213.

Sommerécourt.

CALMET (Dom). — Notice de la Lorraine, 2e édit., II, 340.

Sommermont.

BARTHÉLEMY (E. de). — Diocèse ancien de Châlons-sur-Marne, II (1861), 276.

Sommeville.

BARTHÉLEMY (E. de). — Diocèse ancien de Châlons-sur-Marne, II (1861), 270.

Sommevoire.

COURTALON-DELAISTRE. — Topographie historique de la ville et du diocèse de Troyes, III (1784), 375.

BOUILLEVAUX (L'abbé R.-A.). — Les moines du Der (1845), 461.

RIGNIER (C.-E.). — Valentine de Guichaumont. Episode du temps de la Ligue, avec notice historique et archéologique sur le bourg de Sommevoire et ses environs. 2e édit., Metz, 1859, in-8°.

Eglise.

SIMONNET (J.). — L'église Notre-Dame de Sommevoire. (Mém. de la Société hist. et archéol. de Langres, II, 253.)

PINARD. — N.-D. de Sommevoire. Par M. Pinard, membre correspondant de la Société archéologique de Tours. In-8°, s. l. n. d. 10 pages. (Un faux-titre seulement.)

Soulaucourt.

CALMET (Dom). — Notice de la Lorraine, 2e édit., II, 343.

Soyers.

[PISTOLLET de SAINT-FERJEUX (TH.)]. — Recherches historiques sur l'arrondissement de Langres (1836), 469.

Sussy ou Suxi.

Hôpital et prieuré, aussi ferme, (Cne de Saint-Broingt-les-Fosses.)

[PISTOLLET de SAINT-FERJEUX (TH.)]. — Recherches sur l'arrondissement de Langres (1836), 156.

C. des F. — Aperçu sur les établissements religieux de la Haute-Marne avant 1789. Chapitre VII (La Haute-Marne, revue champenoise (1856), 339.)

Suzannecourt.

BARTHÉLEMY (E. de). — Diocèse ancien de Châlons-sur-Marne, II (1861), 272.

Thilleux.

COURTALON-DELAISTRE. — Topographie historique de la ville et du diocèse de Troyes, III (1784), 375.

Thonnance-lès-Joinville.

BARTHÉLEMY (E. de). — Diocèse ancien de Châlons-sur Marne, II (1861), 271.

Torcenay.

[PISTOLLET de SAINT-FERJEUX (Th.)]. — Recherches sur l'arrondissement de Langres (1836), 471.
BRIFFAUT (L'abbé). — Histoire du Fayl-Billot (1860), 321.

Tornay.

COURTÉPÉE. — Description du duché de Bourgogne, 2e édit., II, 257.
BRIFFAUT (L'abbé). — Histoire du Fayl-Billot (1860), 324.

Trémilly.

COURTALON-DELAISTRE. — Topographie historique de la ville et du diocèse de Troyes, III (1784), 380.
BOUILLEVAUX (L'abbé R.-A.). — Les moines du Der (1845), 377.

Troisfontaines-la-Ville.

BARTHÉLEMY (E. de). — Diocèse ancien de Châlons-sur-Marne, II (1861), 244.
BOUILLEVAUX (L'abbé R.-A.). Les moines du Der (1845), 355.

Tronchoy.

[PISTOLLET de SAINT-FERJEUX (Th.)]. — Recherches sur l'arrondissement de Langres (1836), 329.

Vaillant.

Voir : Chalancey.

Val-Bruant (Cne D'Arc).

COURTÉPÉE. — Description du duché de Bourgogne, 2e édit., IV, 293.

Valcourt.

VAVERAY (De). — L'Élection de Vitry-le-François (1738), 530.
BARTHÉLEMY (E. de). — Diocèse ancien de Châlons-sur-Marne, II (1861), 324.

Val-de-la-Joux.

Ecart, commune de Cultru.

BOUILLEVAUX (L'abbé R.-A.). — Notice historique sur Benoitevaux (1851), 58.

Val-des-Ecoliers.

(Château, commune de Verbiesle.)
Prieuré (puis abbaye), chef d'ordre.
Ordre de S. Augustin.

LE COINTRE (Denis). Histoire abrégée de l'origine et institution de l'ordre du Val-des-Escoliers. Reims, 1628, petit in-12.
LABBE. — Nova bibliotheca manuscriptorum. 1653 in-fol.
Au tome I. p. 341 : De origine Vallis Scholarium, in diœcesi Lingonensi.
HELYOT. — Histoire des ordres monastiques et religieux 1714, in-4.
Au tome II, pp. 390-395 : Des chanoines réguliers du Val-des-Ecoliers, unis à la Congrégation de France.
[DD. DURAND et MARTÈNE]. — Voyage littéraire de deux religieux bénédictins de la Congrégation de S. Maur. 1717, 1re partie, p. 313.
BAUGIER. — Mémoires historiques de la province de Champagne, II (1721), 87.
GALLIA CHRISTIANA, édit. 3e, IV (1728), col. 777.
MÉMOIRE concernant le droit du Roy sur tous les prieurez dependans de l'abbaye du Val des Escoliers, Pour le Sieur Pepin, pourvû par le Roy, du Prieuré de Saint Jacques de l'Hermitage ; Contre Frere Claude Rebourceau, Pourvû par l'Abbé du Val des Escoliers, et Maître Simeon Pottier, qui a pris en Cour de Rome des Provisions *per obitum*. — In-fol. 4 pages, S. l. n. d. Du commencement du XVIIIe siècle.
MÉMOIRE signifié, Pour les Abbé, Prieur, Chanoines Réguliers et Chapitre de l'Abbaye du Grand-Val-des-Ecoliers, Ordre de S. Augustin, Congrégation de France, Demandeurs, Contre les Habitans des trois Communautez et Paroisses de Luzy, Verbielle et La-Ville-aux-Bois, Defendeurs. — In-fol. 20 pages. (1737.)
Relatif aux bois.
MÉMOIRE Pour les Abbé, Prieur, Chanoines Réguliers et Chapitre de l'Abbaye du Grand-Val-des-Escoliers, Ordre de S. Augustin, Congrégation de France, Demandeurs et Défendeurs, Contre François, Michel et Jean-Baptiste Prescheey, Nicolas Didier, Louis et Jean Baptiste Michel, Charles Parisot, et autres, au nombre de quarante, Habitans de Verbieles, Défendeurs; Et encore contre trente des mêmes Particuliers, ayant pris la qualité de Syndic, Habitans, Corps et Communauté de la Paroisse de Verbieles, Intervenants et Demandeurs. — In-4o, 22 pages (mars 1771).
Concerne les bois.
LORENDEAU. — Abbaye du Val-des-Ecoliers, par Lorendeau, procureur de l'abbaye en 1782. (La Haute-Marne, revue champenoise, p. 401.)

JOLIBOIS (E.). — Histoire de la fondation du Val des-Eco iers, traduite d'après une vieille chronique manuscrite. (Annuaire du diocèse de Langres, 1838, p 105.)

[VALLET] — Abbaye du Val-des-Ecoliers. (Annuaire de la Haute-Marne. 1852, p. 60.)

C. des F. — Aperçu sur les établissements religieux de la Haute-Marne avant 1789. Chapitre IV. § VII. (La Haute-Marne, revue champenoise (1856), 212.)

Valleret.

BARTHELEMY (E. de). — Diocèse ancien de Châlons-sur-Marne, II (1861), 245.

Valleroy.

BRIFFAUT (L'abbé). — Histoire du Fayl-Billot (1860), 326.

Varennes.

[PISTOLLET de SAINT-FERJEUX (Th.)]. — Recherches sur l'arrondissement de Langres (1836), 476

BRIFFAUT (L'abbé) — Notes historiques sur Varennes et ses environs. (La Haute-Marne, revue champenoise (1856), 455.)

Prieuré.

BAUGIER — Mémoires historiques de la province de Champagne, II (1721), 90)

C. des F. — Aperçu sur les établissements religieux de la Haute-Marne avant 1789. Chapitre VII. (La Haute-Marne, revue champenoise (1856), 339.)

Vassy.

Voir ci-dessus : Protestantisme. Histoire générale chronologique (année 1562) et Notre-Dame-des-Ermites.

DU CHESNE (André) — Les Antiquitez et Recherches des villes de France. 2e édit 1668, I, 341.

BAUGIER. — Mémoires historiques de la province de Champagne, I (1721), 345.

ALMANACH historique de la ville de Reims, pour l'année 1782, pp. 11-25.

MATHIEU (L'abbé). — Description du département de la Haute-Marne. (Annuaire de la Haute-Marne, 1804, p. 73).

PINARD. — Notice sur la ville de Wassy (Haute-Marne). Wassy, 1844, in-8°.

BOUILLEVAUX (L'abbé R.-A.). — Les moines du Der (1845), p. 466.

PINARD. — Précis sur l'histoire de la ville de Wassy et de son arrondissement 1849, in-8°.

BARTHÉLEMY (E. de). — Diocèse ancien de Châlons-sur-Marne, II (1861), p. 235.

Eglise.

CAUMONT (A de). — Rapport verbal sur une excursion archéologique en Lorraine, en Alsace, à Fribourg-en-Brisgau et dans quelques localités de la Champagne, fait a la Société française pour la conservation des monuments, le 24 déc. 1850. (Extrait du Bulletin monumental, 1851, in-8° grav.; pp. 76-79. Wassy)

SIMONNET (J.). — Eglise Notre-Dame de Wassy. (Mémoires de la Société hist. et archéol. de Langres, II (1864), p 49-57)

BARTHELEMY (E. de). — Inventaire du mobilier des églises de Joinville et de Wassy en 1626. Extrait des procès-verbaux de visite du doyenné de Joinville, faite par Monseigneur l'évêque de Châlons en 1626. (La Haute-Marne, revue champenoise (1856), p. 477 482 — On lit a la page 481 : Vassy. Eglise visitée le dimanche XXIII du mois d'aoust 1627 (*sic*).

Capucins.

C des F. — Aperçu sur les établissements religieux de la Haute-Marne avant 1789. Chapitre XV (*sic*). § IX. (La Haute-Marne, revue champenoise (1856), p 274).

Vauclair.

Prieuré (Cne de Gié-sur-Aujon) dépendant du Val-des-Choux.

C. des F — Aperçu sur les établissements religieux de la Haute-Marne avant 1789. Chapitre VII. (La Haute-Marne, revue champenoise (1856), p. 339)

GUYTON (Dom) — Voyage littéraire en Champagne. (Revue de Champ. et Brie, XXIII (1887), p. 217.

Vaucourt (Pré des),

au finage de Langres.

FLOUEST (E.). — Antiquités gauloises découvertes dans le département de la Haute-Marne. III. La barque du pré des Vaucourt. (Mem de la Société des Antiquaires de France, XLIII (1882), p. 67.)

Vauxbons.

Abbaye de femmes. ordre de Cîteaux, unie à Auberive en 1394.

GALLIA CHRISTIANA, edit. 3a, IV (1728), col. 646.
[PISTOLLET de SAINT-FERJEUX (TH.)]. — Recherches sur l'arrondissement de Langres (1836), 483.

Vaux-la-Douce.

Abbaye d'hommes, ordre de Cîteaux.

GALLIA CHRISTIANA, édit. 2a, IV (1656), p. 895.
BAUGIER. — Mémoires historiques de la province de Champagne, II (1721), p. 86.
GALLIA CHRISTIANA, edit. 3a, IV (1728), col. 840.
[PISTOLLET de SAINT-FERJEUX (TH.)]. — Recherches sur l'arrondissement de Langres (1836), p. 484.
C. des F. — Aperçu sur les établissements religieux de la Haute-Marne avant 1789 Chap. IV § VI. (La Haute-Marne, revue champenoise (1856), p. 211.)
MULSON. — L'abbaye de Vaux-la-Douce. (Mém. de la Société hist. et archéol. de Langres, II (1877), p. 351-358.)
GUYTON (Dom). — Voyage littéraire en Champagne. (Revue de Champ. et Brie, XXIII (1887), p. 217.)

Vaux-sous-Aubigny.

[PISTOLLET de SAINT-FERJEUX (TH.)]. — Recherches sur l'arrondissement de Langres (1836), p. 481.

Vaux-sur-Blaise.

BOUILLEVAUX (L'abbé R.-A.). — Les moines du Der (1845), p. 381.

Vaux-sur-Saint-Urbain.

BOUILLEVAUX (L'abbé R.-A.). — Les moines du Der (1845), p. 347.

Vecqueville.

Ancienne abbaye de femmes, ordre de S. Benoît.

GALLIA CHRISTIANA, édit. 3a, IX (1751), col. 904.
BOUILLEVAUX (L'abbé R.-A.). — Les moines du Der (1845), p. 341.
BARTHÉLEMY (E. de). — Diocèse ancien de Châlons-sur-Marne, II (1861), p. 273.

Velles sur-Amance.

BONVALLET (A.). — Les fiefs de la mouvance royale de Coiffy. (Revue de Champ. et Brie, XIX (1885), p. 16.)

Vesvre-sous-Chalancey.

Voir aussi : Chalancey.

[PISTOLLET de SAINT-FERJEUX (TH.)]. — Recherches sur l'arrondissement de Langres (1836), p. 486.

Vesvre-sous-Prangey.

ROYER (JOSEPH et CAMILLE). — Le tumulus sur Vesvres-sous-Prangey. (Bulletin de la Société hist. et archéol. de Langres, II (1886), p. 438-449.)

Vicq.

[PISTOLLET de SAINT-FERJEUX (TH.)]. — Recherches sur l'arrondissement de Langres (1836), p. 488.
BRIFFAUT (L'abbé). — Histoire de Vicq. (La Haute-Marne, revue champenoise (1856), p. 35, 46, 59, 70, 81, 95, 106, 117, 128, 141, 158, 180, 194, 206.)
Ces divers articles ont été réunis en un volume in-8°. Chaumont, 1855.

Vieux Moulin.

[PISTOLLET de SAINT-FERJEUX (TH.)]. — Recherches sur l'arrondissement de Langres (1836), p. 490.

Vignory.

DU CHESNE (ANDRÉ). — Les Antiquitez et recherche des villes, chasteaux et places plus remarquables de France. 2e édit. 1668, I, p. 321.
BOUILLEVAUX (L'abbé R.-A.). — Les moines du Der (1845), p. 392.
FÉRIEL (J.). — Vignory. - Ruines du château. Le Prieuré. (Mém de la Société hist. et archéol. de Langres, I, 45-54.)
GROSLET (CH.). — Vignory. — Le château, le prieuré, l'église. Paris, 1856, in 12, 23 p.
MAUPRIS (L'abbé). — Notes historiques et religieuses sur Vignory (Haute-Marne). Sainte-Menehould, 1869, in 8°.
ARBAUMONT (J. d'). — Cartulaire du prieuré de Saint-Etienne de Vignory. Langres, 1882, in-8°. — CCL-314 pages (Publication de la Société hist. et archéol. de Langres.)
C'est l'un des meilleurs ouvrages qui aient été publiés sur l'histoire d'une commune de la Haute-Marne. On y trouve, outre l'histoire du prieuré, celle des seigneurs jusqu'au milieu du XIVe siècle.

Eglise.

GODARD-SAINT-JEAN. — No-

tice sur l'église de Vignory. (Bulletin Monumental, 184., 2e série, V, p. 569.)

GIRAULT de PRANGEY. — Vignory. Eglise Saint-Etienne. (Mém. de la Société hist. et archéol. de Langres, I (1851). p. 154-158.)

FÉRIEL (J.). — Archéologie. Groupes et bas reliefs à l'église de Vignory (La Haute-Marne, revue champenoise (1856), p. 28.)

CAUMONT (A. de). — Anciennes notes sur quelques églises antérieures à 1000. Eglise de Vignory. (Bulletin Monumental 4e série, VII (37e de la collection, 1871), p. 243.)

RAMÉ (A.). — Note sur la date de l'eglise, dans : Bulletin du Comité des Travaux Historiques de 1882 (1883), p. 193.

Prieuré.

Voir aussi l'ouvrage de M. d'Arbaumont, ci-dessus indiqué.

C. des F. — Aperçu sur les établissements religieux de la Haute-Marne avant 1789. Chapitre VII. (La Haute-Marne, revue champenoise (1856), p. 339.)

Villaincourt.

Village détruit. Cne de Bettaincourt.

BOUILLEVAUX (L'abbé R.-A.). — Notice historique sur Beuoitevaux (1851), p. 54.

Villars-en-Azois.

TYNTURIÉ (L'abbé). — Notice historique sur le bourg de Cunfin, suivie d'un grand nombre de notes sur les communes environnantes. Langres, 1855, in 8° (p. 120-124).

DIDIER (L'abbé C.). — Histoire de Châteauvillain, suivie d'une notice sur les communes du canton (1882), p. 413-417.

Villars-Montroyer.

[PISTOLLET de SAINT-FERJEUX (Th.)]. — Recherches sur l'arrondissement de Langres (1836), p. 492.

Villars-Saint-Marcellin.

Voir aussi : Fresne-sur-Apance.

[PISTOLLET de SAINT-FERJEUX (Th.)] — Recherches sur l'arrondissement de Langres (1836). p. 493.

BOUGARD (Docteur E.). — Géographie illustrée du canton de Bourbonne-les-Bains, 1882, in-4°. — P. 221 : Villars-Saint-Marcellin.

Ville-en-Blaisois.

BOUILLEVAUX (L'abbé R.-A.). — Les moines du Der (1845), p. 349.

Villegusien.

[PISTOLLET de SAINT-FERJEUX (Th.)]. — Recherches sur l'arrondissement de Langres (1836), p. 494.

Villeneuve-au Roi (La).

SAULCY (F. de). — Numismatique gauloise. Trouvaille de La Villeneuve-au-Roy. (Revue Numismatique, nouvelle série, XI (1866), p. 229-264.)

Villiers-au-Bois.

BOUILLEVAUX (L'abbé R.-A.). — Les moines du Der (1845), p. 3 6.

BARTHELEMY (E. de). — Diocèse ancien de Châlons-sur-Marne, II (1861), p. 244.

Villiers-en Lieu.

VAVERAY (De). — L'Election de Vitry-le-François (1738), p 542.

BARTHÉLEMY (E. de). — Diocèse ancien de Châlons-sur-Marne, II (1861), p. 316.

Villiers-le-Sec.

[BOUANGE (Mgr), évêque de Langres.] — Saint Amon, évêque de Toul, second patron de la paroisse de Villiers-le-Sec. Langres, 1881, in-16.

Villiers lès-Aprey.

[PISTOLLET de SAINT FERJEUX (Th.)]. — Recherches sur l'arrondissement de Langres (1836), p. 495.

Villiers-sur-Marne.

VAVERAY. — L'Election de Vitry-le-François (1738), p. 545.

Villiers-sur-Suize.

COURTÉPÉE. — Description du duché de Bourgogne, 2e edit., IV, 295.

Vitry-en-Montagne.

[FYOT]. — Histoire de l'église abbatiale et collégiale de S. Estienne de Dijon (1696), p. 315.

Vitry-lès-Nogent.

GODARD. — Dolmen de Vitry-lès-Nogent. (Mém. de la Société hist. et archéol. de Langres, I (1847), p. 65.)

Vivey.

N. — Vivey. In-8°, S. l. n. d. pagiué 7 à 9. (Commencement du xixe siècle.) Exergue : Captus amore.

Un exemplaire se trouve dans le Recueil Jolibois, XV, p. 209, à la Bibl. de Chaumont.

[PISTOLLET de SAINT-FERJEUX (Th.) — Recherches sur l'arrondissement de Langres (1836), p. 497.

Voillecomte.

BOUILLEVAUX (L'abbé R.-A.). — Les Moines du Der (1845), p. 373.

BARTHÉLEMY (E. de). — Diocèse ancien de Châlons-sur-Marne, II (1861), p. 243.

Voisey.

PISTOLLET de SAINT-FERJEUX (Th.). — Recherches sur l'arrondissement de Langres (1836), p. 499.

LACORDAIRE (A.). — Notes historiques sur le bourg et le prieuré de Voisey (Haute-Marne). (Revue de Champ. et Brie, 2e série, I (1889), pp. 735, 934; II (1890), p. 133, 338, 587; III (1891), p. 479, 602, 679, 829, 910.

Se continue.

Voisines.

PISTOLLET de SAINT-FERJEUX (Th.). — Recherches sur l'arrondissement de Langres (1836), p. 500.

Voncourt.

BRIFFAUT (L'abbé). — Histoire du Fayl-Billot (1860), p. 328.

Voué.

Fief, paroisse d'Enfonvelle.

BONVALLET (A.). — Les fiefs de la mouvance royale de Coiffy. (Revue de Champ. et Brie, XIX (1885), p. 18.)

Vouécourt.

MAZELIN (L'abbé). — Le pèlerinage de Saint-Hilaire, à Vouécourt (Haute-Marne). Saint-Dizier, Carnandet, 1874, in-32, 88 pages.

Vroncourt.

CALMET (Dom). — Notice de la Lorraine, 2e édit. II, 498.

SUPPLÉMENT

CHAPITRE I

Le Département et ses principales régions

I. *Sources de l'Histoire.*

BARTHELEMY (E. de). — Catalogue des pièces manuscrites composant la Collection dite : *Topographie de Champagne*, à la Bibliothèque nationale. (Revue de Champ. et Brie, 2e série, III (1891), p. 401, A.-Fub.; p. 609, Furm.-Mont.; p. 925, Mont.-Tonnerre; IV (1892, p. 210, Torv.-Vou. et Suppléments.)

Cette table, laissée inachevée, a été publiée d'après les notes de l'auteur par M. Etienne Héron de Villefosse. Les localités de la Haute-Marne qui s'y trouvent mentionnées sont : Châteauvillain, Clermont-en-Bassigny (Clefmont), Coiffy, Coudes, Epineuseval, Montier-en-Der, Montigny-le-Roi, Mussey, La Neuville-au-Pont, Nogent-le-Roi, Saint-Dizier, Val-des-Ecoliers, Val-d'Osne, Varennes, Vassy, Vignory; et dans les suppléments : La Ferté-sur-Aube, Longuay, Val-des-Ecoliers, Vaux-la-Douce; puis : Chaumont-en-Bassigny et Saint-Dizier.

ROSEROT (A.). — Notice sur les sceaux carolingiens des Archives de la Haute-Marne. — Joinville, imprimerie Rosenstiel, 1892, in-8°. 1 pl.

II. *Histoire générale.*

BRIFFAUT (L'abbé) — Histoire de la vallée de l'Amance, ancien doyenné de Pierrefaite, comprenant quarante villages. (Revue de Champagne et de Brie, 2e série, II (1890), p. 881; III (1891), p. 69, 184, 250, 330, 441, 578, 706.) Se continue.

ROSEROT (A.). — Reprises de fiefs de l'évêché de Langres, au XIVe siècle. Langres, 1891, in-8°. (Extrait du Bulletin de la Société hist. et archéol. de Langres, t. III.)

III. *Géographie. — Topographie.*

ROSEROT (A.). — Construction d'une route entre la Lorraine et la France au XVIIIe siècle. Nancy, 1891, in-8°. (Extrait des Annales de l'Est.)

Il s'agit de la route de Langres à Mirecourt par Montigny-le-Roi et La Marche (Vosges).

VIII. *Histoire ecclésiastique.*

3. *Diocèse de Langres.*

DUCHESNE (L'abbé) — Mémoire sur l'origine des diocèses épiscopaux dans l'ancienne Gaule. (Mémoires de la Société des Antiquaires de France, t. L (1889), p. 337-416.)

Il est question du diocèse de Langrees aux pages 347 et 410 à 412.

7. *Protestantisme.*

CHEVILLETTE (Moïse). — Deffense de Moyse Chevillette, ministre de la parole de Dieu en l'eglise reformee de Vassi. De ses theoremes et argumens enseignans comment il faut considerer la Toute-Puissance de Dieu, avec la Réfutation des Raisons de P. George Mesd, Minime de Bracancourt, sur la mesme doctrine. A. Brouseval, en la maison de Nicolas du Trot, seigneur dudit lieu, capitaine de Vassi, gruier des Eaux et Forêts en la gruerie dudit Vassi. Par Quentin Mareschal, imprimeur. 1607, in-8°, 6 feuillets prélim. et 255 pages. (Communication de M. le pasteur Dannreuther.)

FACTUM pour Magdeleine Royer, veuve Jean Cerval; Hierémie Hornus, masson; Suzanne Hornus, sa fille; Jean Changuion et Marguerite Changuion, sa fille, appellans contre M. le procureur-général, intimé, d'une sentence rendue par le lieutenant criminel de Vassy le 30 juin 1687. — In-4°, s. l. n. d.

La sentence dont appel avait condamné, pour exercice de la religion reformée, les uns à être pendus, un autre à une réclusion perpétuelle, d'autres à diverses amendes. (M. le pasteur Dannreuther, qui nous a signalé ce factum, n'en a vu qu'un exemplaire, à la Bibliothèque de l'archevêque de Canterbury, à Londres.)

BERNUS (A.). — Eglises réformées de la Champagne, avec leurs pasteurs et anciens, en 1571. (Bulletin historique et littéraire du protestantisme français, mars 1890.)

IX. *Hagiographie.*

SS. *Augebert* et *Félix.*

HENRY (L'abbé). — Saint Félix et Saint Augebert, martyrs du diocèse de Langres. Etude sur leur légende. Langres, Pargon, 1890, in-8°.

SS. *Jumeaux.*

N***. — La question des saints Jumeaux. (Bulletin d'histoire et d'archéologie du diocèse de Dijon, numéros de mai à juin 1891.)

Sainte-Théodosie ou *Sainte-Thuise.*

CAMUZAT (NICOLAS) — Promptuarium sacrarum antiquitatum Tricassinæ diœcesis. 1610, in-8°. — Fol 112 r° et v° : Extraits du martyrologe de Montier-en-Der concernant Sainte-Thuise, sa passion

SURIUS. — Vitæ SS (1618). IV, 25.

ACTA SS BOLLAND. (1675), apr. I, 63-66 (3e 64-67).

CEILLIER (Dom). — Histoire générale des auteurs sacrés et ecclésiastiques (1732), III, 462 (2e 8).

ASSEMANI — Acta SS orient. et occident. (1748), II, 201-206.

ANNAL. BOLLAND. (1884), III, app. 164-178.

XII. *Divers.*

2. *Bibliographie.*

MARCEL (L'abbé). — Les livres liturgiques imprimés de l'église de Langres — Paris, Picard; Langres, Rallet-Bideau, 1891, in-8°, VIII-88 p.

MARCEL (L'abbé). Les livres liturgiques manuscrits de l'église de Langres. 1891, in-8°, 116 pages et table.

8. *Mœurs, usages divers, traditions.*

DAGUIN (ARTHUR). — Blason populaire de la Haute-Marne ou Recueil

raisonné des proverbes, sobriquets et dictons relatifs à ce département, à ses communes et à ses habitants. (Revue de Champ. et Brie, 2e série, II 1890, p. 431, 546, 691, 928; III (1891), 85.

XIII. *Histoire générale chronologique.*

587. — BELIN de LAUNAY (J.). — Le traité d'Andelot considéré sous les points de vue historique et politique. 1843. in-8°, 46 p.

1562. — Jehanne Thielemant ou le Massacre de Vassy, 1562, par Victor Boreau, auteur de la Conjuration d'Amboise, etc. Paris, 1836; avec une vue de la grange du massacre, dans les temps modernes

1790, 12 déc. — Loi qui établit des Juges de paix et de Commerce, sur la pétition des Départements de Saône-et-Loire, de l'Isère, des Ardennes, de la Haute-Marne, de l'Ille-et-Vilaine et de la Vienne. — In-4°, 3 p. (Imp. royale, 1790.)

Cette loi établit deux juges de paix à Langres.

1790, 14 juillet. — VILLEROI (A.). — Une page d'histoire locale. (Mém. de la Société des lettres, sciences, arts, etc., de Saint-Dizier, IV (1887), p. 257-262.) C'est le récit d'une fête républicaine célébrée par les municipalités de Moëslains, Valcourt et Héricourt.

1791, 30 janv. — Loi portant établissement de Juges de Commerce et de Paix, sur les pétitions des Départements de l'Isère, de la Drôme, des Basses-Alpes, des Bouches-du-Rhône, du Var, du Puy-de-Dôme, de l'Aveiron, de l'Orne et de la Haute-Marne. — In-4°, 3 p. (Imp. royale, 1791.) — Cette loi établit un tribunal de commerce à Saint-Dizier.

1791, 7 mars. — Réponse de M. l'évêque de Langres à la lettre de M. Becquey, Procureur-Général-syndic du Département de la Haute-Marne, datée du 4 février 1791, et remise le 23 du même mois. — In-4°, à deux col., paginé 3 à 33.

1791, 15 mars. — Instruction donnée par l'évêque de Langres le 15 mars 1791 aux ecclésiastiques de son diocèse qui n'ont pas prêté le serment; avec l'adoption qu'en a faite l'évêque de Dijon, pour son diocèse. Paris, s. d. in-8°, 38 p.

1791, 15 mars. — Copie de la lettre écrite par M. le Procureur-général-syndic du Département de la haute-Marne à MM. les Procureurs-syndics des Districts de ce Département. — In-4°, 2 p. non numérotées. — Cette lettre porte une nouvelle convocation des électeurs pour nommer l'évêque du Département, sur le refus de M. l'évêque de Lydda d'accepter sa nomination.

1791, 17 mai. — Discours prononcé par Hilaire Jolly, Président du Corps électoral du District de Chaumont, chef-lieu du Département de la Haute-Marne, le 17 mai 1791, dans l'Eglise principale, en présence du Peuple et du Clergé, lors de la Proclamation des Curés élus, en remplacement de ceux qui n'ont pas fait le Serment prescrit par les Loix de l'Etat, ou dont les cures vaquent par mort ou par démission; Et en présence de plusieurs Curés nouvellement élus. — In-4°, s. l. n. d. de deux pages, non numérotées.

1791, 17 septembre. — [Mandement d'Antoine-Hubert Wandelaincourt, évêque constitutionnel de la Haute-Marne.] — In-4°, 4 p. (Bibl. de Chaumont, Recueil Jolibois, XV, 341.)

An II, 26 nivôse. — Société des Sans-Culottes Séante à Joinville. — Discours prononcé par C. Guillaume, Président de la Société des Sans-Culottes de Joinville, le jour de l'anniversaire de l'établissement de cette Société, le 26 nivôse, l'an 2e de la République Française, une et indivisible. — Petit in-8°, 10 pages, s. l. n. d.

An II, 10 pluviôse. — Discours prononcé dans le Temple de la Raison, le jour de la fête qui a été célébrée à Wassy, le 10 pluviôse an II. Par le citoyen Demorgeot, membre de la Société populaire. A Saint-Dizier, de l'imprimerie républicaine de Fournier, 6 ventôse an II. — In-4°, 14 pages.

An II prairial. — Société des Sans-Culottes Séante à Joinville. — Discours prononcé par C. Guillaume le 1er Décadi de prairial, l'an 2e de l'ère Républicain (*sic*) des François, le temple dédié à l'Être Suprême, de la Commune de Joinville, approuvé, imprimé et distribué par la Société populaire dudit lieu. — Influence des femmes sur l'éducation de l'homme libre. — *A la fin :* A Joinville, chez Degaulle, Imprimeur, deuxième année Républicaine — Petit in-8°, 11 pages.

Sans date. — Mémoire de la Société Républicaine de Langres, adressé au citoyen Ruhl, représentant du peuple. *En regard* : Réponse au Mémoire présenté par la Société Républicaine de Langres, au Citoyen Ruhl Représentant du Peuple près les Départe-

ments de la Marne et Haute-Marne, contre l'Administration du Département de la haute-Marne, et lu par le Cen Ruhl à la Séance du 21 Brumaire. — (A Chaumont, chez Bouchard.) In-4°, s. d. à deux colonnes et 16 pages.

Très curieux, notamment pour l'histoire de la rivalité de Langres et de Chaumont. (Recueil Jolibois, XV, 35.)

CHAPITRE II

Monographies des communes, hameaux, etc.

Auberive.

Abbés.

HIST. LITT. de la France, XIV. 200-205. (Notice sur Guillaume, abbé de 1165 à 1180.)

Benoîtevaux.

Voir aussi : Reynel.

Buxereuilles.

(Cne de Chaumont)

et **Reclancourt** (id.).

Corps législatif. Conseil des Cinqs-Cents. Rapport fait par Henrys-Marcilly, Député par le Département de la Haute-Marne, sur l'encadrement des communes de Reclancourt et Buxereuilles, oubliées dans la circonscription des cantons de la Haute-Marne. Séance du 6 ventôse an 7. — Imprimerie Nationale. — In-8° 18 pages. (Recueil Jolibois, XIV, 281-298.)

Buxières et Belmont.

Extrait de titres Pour les Habitans de Bussières et Hameau de Belmont, Contre les Sousfermiers des Aides et autres Droits de la Généralité de Champagne. *A la fin :* Délibéré à Paris ce 12 juin 1747. Mannory. De l'imprimerie de Montalant, Quay des Augustins, 1747. — (Recueil Jolibois, XIV, 21-28.) In-4°, 8 pages.

Chalancey.

Mémoriaux. — Chalancey. *Exergue* : Bella, horrida bella. (Recueil Jolibois, XIV, 37-42.) In-8°, s. l. n. d., 6 pages.

Chaumont.

Eglise Saint-Jean et *Chapitre.*

RELATION historique de l'érection de l'église paroissiale de Saint-Jean-Baptiste de la Ville de Chaumont-en-Bassigny, Diocese de Langres, en Collegialle, de l'établissement du Chapitre et de son état tant ancien que moderne. *A la fin :* A Chaumont, chez G. Briden, Imprimeur-Libraire de la Ville et du College. (Recueil Jolibois, XIV, 43-49.) In-fol., 7 pages.

Eglise Saint-Michel.

Corps législatif. Conseil des Cinqs-Cents. Rapport fait par Henrys-Marcilly, au nom d'une Commission spéciale, sur une pétition de la commune de Chaumont, tendante à obtenir la concession d'une ancienne église pour en former une halle. Séance du 21 germinal an 7. — Imprimerie Nationale. (Recueil Jolibois, XIV, 299-304.) In-8°, 6 pages.

Grand Pardon.

CORDIER (R.). — Quatre discours dévots : de la pénitence, des indulgences, de la dignité du jour et feste de Saint-Jean-Baptiste et des abus et superstitions qui se commettent sous pretexte de dévotions, principalement à ce jour de Saint-Jean et autres semblables festes, par Me Regnaut Cordier, principal du collège de Chaumont-en Bassigny. 1601. (Cité d'après le Journal de P. de l'Estoile, à la date du 7 avril 1610.)

Bailliage et *Baillis.*

BOURGOIN (PIERRE). — Eloge funebre de messire Lovis de Clermont

d'Amboise, Marquis de Reynel, Seigneur de Blaise, Champcour, Blumeray, etc. Baillif et Gouverneur de Chaumont-en-Bassigny, prononcé en l'Eglise Collegiatte *(sic)* de S. Iean, à Chaumont, par le R. P. Pierre Bourgoin, Correcteur du Convent des Minimes de Bracancourt, le vingt-sept Avril 1672. — A Metz, par Jean-Antoine (etc.), 1672 In-4°, 39 pages. (Recueil Jolibois, XIV.)

TARIF des droits dus à l'exécuteur de la haute justice au bailliage criminel et siège présidial de Chaumont, par les Difforains sur les Danrées et autres Marchandises qu'ils apportent et exposent en vente aux Marchez de ladite Ville, les jours de Foires, Marchez et autres. — Placard, in-fol. sur deux colonnes. S. l. n. d. Le tarif est de 1739. (Recueil Jolibois, XIV.)

Commune.

REGLEMENT pour l'Administration Municipale de la Ville de Chaumont-en-Bassigny, du 21 mars 1775. *A la fin* : A Chaumont, de l'Imprimerie de Cl.-Ant Bouchard (etc.), 1775. — In-4°, 8 pages. (Recueil Jolibois, XIV.)

DE PAR LE ROY et Messieurs les Maire et Eschevins de la Ville de Chavmont. Règlement pour le faict de la Garde de la Ville. Placard in-fol., s. l. n. d. (Recueil Jolibois, XIV.)

CONSULTATION de Monsieur Helvetius, premier médecin du Roy, au sujet de la Maladie Epidémique qui règne dans la Ville de Chaumont-en-Bassigny, sur le Memoire de Mr Juvet Pere, Medecin de ladite Ville, envoyé à Mgr l'Intendant de la Province par Mrs les Maire et Echevins. *A la fin :* A Chaumont, de l'Imprimerie de Gabriel Briden (etc.). — In-4°, 6 pages. La consultation est datée de Versailles, 19 septembre 1741. (Recueil Jolibois, XIV.)

RAPPORT fait au Conseil Général de la Commune de Chaumont-en-Bassigny, en Février 1790, Sur l'état de ses Bois, Par MM. Cottenet, Regnard-Guillemin, Officiers Municipaux, Belin et Thomassin, Notables. *A la fin :* A Chaumont, de l'Imprimerie de Cl.-Ant. Bouchard (etc.). — Petit in-8°, 23 pages. (Recueil Jolibois, XIV.)

Collège.

EXPOSÉ des motifs qui doivent déterminer l'établissement d'un collège royal dans la ville de Chaumont, chef-lieu administratif et judiciaire du département de la Haute-Marne. — In-4°, s. l. n. d. (1841), 16 pages, et 2 plans lith. par Silvestre.

Cirfontaine-en-Azois.

FACTUM Pour les vénérables Religieux, Abbez (*sic*) et Convent de Clairvaux, Seigneurs hauts, moyens et bas Justiciers de la Terre et Seigneurie de Cire-Fontaine, Intimez, Contre Maistre Jacques Masson, Procureur au Bailliage de Chaumont, appellant d'une Sentence renduë aux Requestes du Palais le 24 Février 1684. — In-4°, s. l. n. d., 8 pages. — Concerne le droit de banalité, qui était contesté aux religieux de Clairvaux. — (Recueil Jolibois, XIV, 329-336.)

Condes.

MEMOIRE Pour le sieur Jourdan de Launoey, Prieur-Commendataire du Prieuré de Condes, et en cette qualité Seigneur Haut-Justicier dudit lieu, intimé, Contre les Syndic, Habitans et Communauté de Condes, Appellans. — In-4°, 34 pages, s. l. n. d.

Ce mémoire tend à faire annuler l'aliénation des anciens bois du prieuré appelés Côteau de Bonneveaux, Pierres Percées, Côte des Vignes. Côteaux-Bois et Côteau de la Vignelle. (Recueil Jolibois, XIV, 337.)

Langres.

Antiquités.

BLANCHET (A.). — Epigraphie gallo-romaine de Langres (Lecture faite à la Société des Antiquaires de France Voir le Bulletin, année 1890, p. 66-77.) Les inscriptions dont parle cette notice ne seraient plus connues aujourd'hui que par des manuscrits.

Morimond.

Abbés.

CALMET (Dom). — Bibliothèque Lorraine (1751); col. 696 à 697, notice sur l'abbé Odon, mort en 1161.

A. Roserot.

PRÉCIS D'UNE HISTOIRE*

DE LA VILLE & DU PAYS DE MOVZON

(ARDENNES)

X. Histoire militaire au XVII[e] siècle.

b. Le siège de 1650.

Le maréchal de Châtillon s'était à peine éloigné de Mouzon qu'il lui fallait revenir sur la Meuse, rappelé par les entreprises des princes, du comte de Soissons et du duc de Bouillon en particulier. Nous le trouvons donc le 5 juillet 1641, à Remilly : il gagne de là, par les hauteurs de Thelonne et de Bulson, le plateau de Chaumont, où, le 6, se livra la célèbre bataille dite de *la Marfée*, gagnée par le comte de Soissons, qui du reste y fut tué[1]. Les mémoires de Montrésor contiennent trois récits de cette bataille, dont l'un est dû à la plume de celui qui devint le maréchal Fabert, et qui constate que l'infanterie française se sauva de son mieux dans les villes voisines : plus de quinze cents hommes se retirèrent à Mouzon. Le gouverneur qui était alors Mathieu de Relles (pour Joyeuse), écrivit au maréchal qu'il les garderait pour défendre la place, si les ennemis voulaient l'attaquer. On était toujours plus ou moins dans l'attente d'un siège à subir, et l'on se préparait à le soutenir en travaillant très activement aux fortifications, auxquelles on consacra 120 arpents de vignes. L'évènement ne se produisit toutefois que neuf ans plus tard.

Pour le moment, nous devons enregistrer qu'en 1643, Charles-François de Joyeuse prend le gouvernement effectif de

* Voir page 198, tome IV de la *Revue de Champagne*.

1. Le général Lamboy poursuivit les troupes de Chastillon jusqu'à Chémery, par Bulson et Chehery, et fit battre en passant le château de Rocan ; puis revint le 8 devant Donchery dont il s'empara. On sait que les troupes du Roi ressaisirent Donchery le 6 août ; et que le lendemain un simulacre d'attaque eut lieu sur Sedan : mais le jour même, on fit, à Torcy, un traité qui, en apparence, donnait satisfaction au duc de Bouillon, et qui, en réalité, devait le conduire à la perte de sa principauté. Richelieu avait mis toutes les formes de la grâce dans cet arrangement fatal.

Mouzon auquel est actuellement commis le sieur *de Mazon*. Les garnisons espagnoles ou bourguignonnes entourent le pays et se livrent à de fréquentes incursions. En 1645, celles de Virton et de Montmédy s'avancent jusqu'à Stenay, Villefranche et Dampvillers, et même au delà vers Grandpré. Le Gouverneur de Joyeuse se décide à marcher contre eux, au mois de juin, avec sa compagnie : avec 150 chevaux et 100 hommes de pied, ils reviennent de la Croix (aux bois), où, après avoir tenté d'enlever les bestiaux, il leur a fallu soutenir une lutte contre 40 habitants dont ils ont tué 27. Joyeuse, joint à ceux de Dampvillers et de Stenay, leur infligea une correction, et leur fit abandonner leur butin en leur tuant ou prenant 15 ou 16 hommes.

Ce sont ces attaques réitérées qui firent que Fabert donna l'ordre d'élever, sur la rive gauche de la Meuse, toutes ces tours que l'on a pu voir jusque dans le commencement de ce siècle (1646).

Nous voici en pleine Fronde. Condé, qui en 1648, a reçu Stenay à titre de terre souveraine, émet des prétentions qui le conduisent à la rébellion et en font le chef d'un parti auquel s'adjoint bientôt l'espagnol. C'est Stenay qui, pour nous, va être le quartier général et la capitale de l'ennemi. On a vu comment le prince de Sedan avait, en 1641, été amené à traiter avec Richelieu, et l'on sait comment il dut, en 1642, céder sa souveraineté au Roi, en contre échange de diverses terres de l'intérieur, Albret, Château-Thierry, Evreux, Auvergne, etc. : plus heureux que ses amis ou complices Cinq-Mars et de Thou, il avait pu, à ce prix, conserver sa vie. Son frère, le vicomte de Turenne, avait largement contribué à obtenir ce résultat. Frédéric-Maurice nourrissait le secret espoir de rentrer en possession : aussi, quand la Journée des Barricades (27 août 1648) vint ouvrir l'ère des troubles de la Fronde, saisit-il avec empressement l'occasion qui lui était offerte de tenter la fortune. La situation aux environs ne lui était pas défavorable, toutes les villes ou à peu près, des environs, étant frondeuses ou espagnoles ; et Condé venait lui-même d'entrer dans la conspiration. Il n'eut pas non plus grand'peine à entraîner à sa suite son frère Turenne. Quand Condé eut été arrêté, le 18 janvier 1650, Frédéric-Maurice se sauva à Turenne, et le maréchal se retira à Stenay, où il fut reçu en qualité de lieutenant général du prince de Condé. C'est de là qu'il envoya ses émissaires à Mouzon, Douzy et Sedan. Nombre de seigneurs français se portèrent à Stenay, parmi lesquels nous devons signaler le gouver-

neur de Mouzon, Charles-François de Joyeuse, comte de Grandpré, qui fit d'instantes démarches auprès des bourgeois de Mouzon pour les amener à se déclarer pour les princes : mais ce fut en vain. Une tentative qu'il fit de mettre des gens dans Mouzon fut découverte à Inor, par le maître de la poste de Mouzon, Jacques Charlet. Ayant fait parler quelques-uns de la suite du comte, et connaissant dès lors les intentions du maître, il se mit en devoir d'accourir à Mouzon, où il se présenta vers minuit, demandant à coups de pistolet, à la porte de Bourgogne, qu'on voulût bien le laisser pénétrer : il apportait des nouvelles de la dernière importance. Après avoir fait sa communication aux magistrats, les habitants convoqués incontinent déclarèrent qu'ils voulaient demeurer en l'obéissance du roi et ne pouvaient accorder l'entrée de leur ville aux gens du comte de Grandpré, qui avait cessé d'être leur gouverneur.

Aussi, dès que les frondeurs se présentèrent, leur fut-il répondu qu'il n'y avait, à Mouzon, d'autre gouverneur que le roi. Cependant, le comte avait quelques partisans en ville ; ils cherchèrent noise à la population, et il y eut du sang versé : il crut, sur cet indice, pouvoir faire une nouvelle tentative, et essaya d'un coup de main. A la tête de 800 cavaliers doublés d'autant de fantassins, il vint s'emparer de l'Eglise du Faubourg et s'avança vers la porte de France, où les Mouzonnais le reçurent à coups de canon. Il n'avait plus qu'à se retirer. En quittant le Faubourg, il songea à attaquer le château de *Givaudeau*. Il n'y avait en tout que cinq personnes dans ce château ; mais le pont-levis était dressé. Les habitants de Mouzon, aussitôt avertis de l'entreprise, se portèrent vers Givaudeau. Cinquante hommes de la milice, commandés par le sieur *de Pourru*, capitaine, plus quinze soldats avec un officier de la garnison, purent, grâce à la hauteur des haies qui étaient sur les chemins, parvenir jusqu'au pont levis que l'on baissa pour eux. Une fois entrés, ils se mirent en devoir de tirer sans relâche sur les soldats du comte. Et celui-ci, persuadé que le secours arrivé au château était considérable, se décida à battre en retraite, après avoir perdu quelques hommes. Avant son départ, il avait réussi à mettre le feu aux écuries.

A la suite de cet acte d'intrépidité des Mouzonnais, le cardinal Mazarin écrivit la lettre autographe qui suit, que l'on conserve précieusement aux archives de Mouzon :

« Messieurs, quoique l'attachement que M. le Comte de Grandpré avait aux intérêts de M. le Prince donna assez de

sujet de douter de sa fidélité dans ces dernières rencontres la confiance que leurs Majestés ont en la vôtre leur mettoit néanmoins l'esprit entièrement en repos au sujet de Mouzon ; elles savoient bien que les habitants d'une ville qui a de tout temps témoigné tant de zèle et de fermeté au service du roi seroient à l'épreuve de toute surprise, que l'on tenteroit inutilement de les corrompre et quand ledit Comte de Grandpré auroit quelque mauvais dessein touchant cette place leur soin et leur vigilance en empêchant l'effet, la suite a fait voir qu'on ne s'étoit pas trompé en cette opinion et la vigueur avec laquelle vous avez agi a presque été au delà de l'espérance qu'on en avoit conçue ; outre la satisfaction d'avoir si bien fait votre devoir vous pouvez encore ajouter celle de la louange publique que toute la cour vous a donnée et de l'applaudissement que votre conduite recevra de tous les bons François ; mais la reconnoissance de leu s Majestés ne se bornera pas à cette seule démonstration et je vous réponds que vous en recevrez à l'avenir des effets plus solides ; quand il se présentera quelque occasion pour votre avantage et votre soulagement, j'y contribuerai avec grand plaisir en mon particulier. Cette dernière action ayant beaucoup augmenté l'estime et l'inclinaison avec laquelle j'étais déjà en général et en particulier, Messieurs, votre affectionné à vous faire service. « Mazarin. » A Rouen, ce 18 février 1650. »

Le ministre ajoute en marge : « M. de Fabert vous rend justice en écrivant aussi avantageusement qu'il fait de vous, mais il témoigne en même temps beaucoup de partialité pour vos intérêts ; c'est pourquoi étant de vos voisins (Fabert est gouverneur de Sedan, qui appartient désormais au roi), vous n'avez qu'à vous adresser à lui pour toutes les choses dont vous avez besoin, ne doutant point qu'il ne vous donne toutes les assistances et soulagement qu'il pourra tant par sa propre inclination que par ce que je lui en écris. »

L'invocation du nom de Fabert nous porte à qualifier de narquoise la promesse que fait Mazarin aux Mouzonnais. Le gouverneur de Sedan reçut en effet tant de ces promesses qu'il ne parvint jamais à faire réaliser, au point d'y perdre son patrimoine, qu'on juge ironique cette effusion d'un protecteur si généreux en paroles.

Au surplus suivons les faits : à partir de ce moment, ce ne sont plus qu'attaques et prises de possessions. Le maréchal de Turenne occupe le fort de *Saint-Pierremont*, s'empare de *Beaumont* et de *Lestanne*, dont les bourgeois sont envoyés

prisonniers à Stenay ; il y met une garnison, qui s'enfuit à l'approche du maréchal de la Ferté et est taillée en pièces. Ce n'est pourtant qu'au mois d'avril, que la garnison de Mouzon se décide à commettre quelques actes d'hostilités sur le gouvernement de Stenay, pendant que Joyeuse ruine la vallée de *Bourcq*, après être revenu butiner à Givaudeau.

Il est à peine besoin de rappeler que les Frondeurs, la duchesse de Longueville, le duc de Bouillon, le maréchal de Turenne, le prince de Marcillac avaient conclu des arrangements avec les Espagnols, ce qui leur avait valu la déclaration royale portée contre eux le 9 mai 1650. D'autre part le sieur *Mazon* avait dû reprendre le commandement effectif de Mouzon, où il se trouvait en effet lorsque les ennemis investirent la place, le 25 septembre. Les Mémoires de Turenne rapportent qu'on jeta quelques propositions de paix. Dom Gabriel de Tolède alla à Paris et les troupes demeurèrent un mois dans l'inaction à Fismes, où le marquis de Verderonne fut envoyé par la Cour. Comme les négociations n'eurent aucun effet, l'Archiduc tint Conseil pour examiner quelle ville de la frontière il devait assiéger. Les Espagnols avaient dessein d'aller à Rocroi : *le Vicomte leur fit préferer* Mouzon dont la prise pouvait servir à la conservation de Stenay qui n'en est qu'à deux lieues, et étendrait davantage les quartiers d'hiver, dont le temps approchait.

Cette résolution n'éloignait pas non plus le maréchal de Stenay, qui avait le bonheur de posséder Mme de Longueville dans ses murs. Quoiqu'il en soit des motifs, l'attaque de Mouzon est décidée. Nous possédons heureusement tous les détails de l'opération, consignés au n° 171 de la Gazette de Renaudot. On sait que l'issue de l'évènement en fut heureuse pour les Espagnols et que Mouzon fut occupé : mais le journaliste ne perd jamais ses droits, et il annonce la victoire des siens en ces termes : *La perte de trois mille fantassins et autant de cavaliers espagnols en la prise de Mouzon* avec le *Journal de son siège* et *sa glorieuse capitulation*. Bien que l'admiration du Gazetier n'ait pas été du goût de tous, et en particulier des Mouzonnais, qui ne pardonnaient point à Mazon d'avoir consenti malgré eux à une capitulation, nous estimons qu'il faut en croire les affirmations, qui portent sur des faits purement matériels. Il nous paraît en tous cas que, tant au point de vue purement historique et militaire, qu'au point de vue de la topographie environnante, la reproduction de l'article s'impose à nous.

Le 25 septembre, les ennemis investirent Mouzon au nombre de mille chevaux, de pareil nombre de fantassins commandés par le marquis de Molingen[1] qui les fit d'abord poster sur les *deux côtés de la Meuse*, de quoi le sieur *de Mazon, gouverneur de la place*, n'eut pas plus tôt l'alarme, qu'il fit grand feu tant de son canon que de la mousqueterie, rompre le *pont de la Porte de France*, travailler aux réparations de murailles, des canons et autres choses nécessaires après avoir fait retirer les habitants du *Faubourg* dans les *Tenailles* voisines de cette porte.

Le 27, les assiégés abandonnaient ces tenailles pour le peu d'hommes de défense qui étaient dans la ville et le peu d'importance qu'on trouvait à les garder. Les ennemis depuis leur arrivée ne cessèrent de se fortifier à toutes les avenues des faubourgs et firent des redoutes et des tranchées qu'ils relevèrent jusqu'à la hauteur d'une pique pendant toute la durée du siège.

Le 3 d'octobre[2], les assiégeants firent un *pont sur la Meuse* du côté de *Villemontry*, par où ils firent défiler le bagage avec un grand nombre d'infanterie et de cavalerie. Les Espagnols se campèrent près la lisière du bois des fermes de *Warmonterme* et *Bellefontaine*, et pres le village de *Vaux*, où était le quartier général.

Le 4, les Lorrains se postèrent dans le *fond de la Viseppe*, commandés par de Tange, et les troupes de Turenne sous la charge de Varenne demeurèrent aux *faubourgs*. Quatre-vingts hommes détachés du régiment de Mazarin commandés par le sieur de Quinson et autant du régiment de Montosier conduits par le sieur de Claveau prirent leur poste sur les *Grands forts* pour la garde desquels, il y eut une grande contestation à cause de leur étendue et mauvais état, n'étant fraisés, ni palis-

1. Les mémoires de Turenne disent qu'on détacha le marquis de Mazingen, maître de camp général de l'armée d'Espagne, avec 3.000 hommes de pied et 2.000 chevaux pour aller *assieger Mouzon*. Plus tard, sur la nouvelle que le maréchal du Plessis s'avançait, toute l'armée d'Espagne dut prendre part au siège ; et, parce qu'il n'y avait point de circonvallation, Turenne fut obligé de le couvrir avec 3.000 chevaux.

2. A cette date, le maréchal du Plessis est campé avec l'armée du roy, près de *Pontfaverger*, et observe les ennemis qui sont à *Vandy sur Aisne*. Il a envoyé des troupes du côté de *Mouzon*, que les Espagnols veulent assiéger : cependant, on estime encore qu'ils changeront de dessein, à cause de la proximité dudit maréchal, et à cause aussi du *debordement des eaux*. Les troupes de l'archiduc Leopold sont campées *au Chesne*, temoignant toujours de leur projet sur Mouzon.

sadés, et du peu d'hommes qui se trouvaient pour leur garde. Toutefois les officiers ayant jugé avec le gouverneur que leur garde était nécessaire, on l'essaya. Le régiment de Mazon, commandé par le sieur de Bouteville, eut son poste sur les *demi-lune et fort* du côté du *Moulin à la Vigne*, d'où il incommoda fort les ennemis dans leurs tranchées ; et la jeunesse de la ville prit son poste dans les *fortifications des Ecluses.*

Le 6, le sieur de Coraille, enseigne du régiment de Mazarin, ayant fait une sortie avec 25 hommes seulement, alla attaquer le corps de garde des ennemis et en ayant tué trois fit un enseigne et quatre soldats prisonniers.

Le blocus ayant duré 13 jours, les ennemis ouvrirent la tranchée du côté de la *pointe de Richelieu*, voyant entre Tétaigne et Grandfontaine.

Le 9, ils placèrent un mortier dans le *chemin de Saint-Pierre* d'où ils envoyèrent quelque peu de bombes aux assiégés qui les empêchèrent d'en jeter davantage par les coups de canon qu'on leur envoya de la ville, ce qui les obligea de reculer leur mortier plus bas.

Le même jour parut aux assiégés un rayon d'espérance qui ne dura guère. Le sieur de Vilquier avait envoyé 400 hommes dans quatre bateaux chargés à Sedan par l'avis du sieur Bod, cy-devant capitaine de cavalerie, lequel avait cru les pouvoir faire monter de nuit sur les terres inondées par le débordement de la rivière, mais il leur fut impossible, le jour les ayant surpris fort près de la ville, dont l'accès fut empêché par le canon des ennemis. En cette occasion, le sieur de Rochefort de Bonne, commandant les secours, eut la cuisse emportée par un boulet de canon, duquel il mourut peu après ainsi que deux soldats auprès de lui. Ce secours fut donc rendu inutile ; le reste ayant été contraint de se retirer, bien que le sieur de la Rivière, capitaine dans le régiment de Mazon avec 200 hommes, et le sieur de Coraille avec 30, se fussent mis en état de les favoriser et eussent tué d'abord dix soldats des assiégeants qui couraient sans ordre empêcher ce secours[1].

1. Nous possédons quelques détails plus circonstanciés sur les entreprises de M. de Villequier, qui partit de Fismes pour venir au secours de ceux de Mouzon, rencontra en route, près d'*Aubenton*, deux régiments espagnols, qu'il défit, et après cela continua sa route vers *Donchery*. C'est de là que ce lieutenant-général organisa et fit partir tous les secours qu'il destinait à notre ville, investie, comme on l'a vu, dès le 25 septembre, et maintenant assiégée. Les ennemis attendaient l'écoulement des eaux et ne laissaient guère d'espoir qu'on pût jeter une troupe quelconque dans la place ; on a

Le 10, les ennemis voyant qu'on tâchait de secourir les assiégés, essayèrent de les intimider par la continuation de leurs bombes et redoublement de leurs volées de canon. Ils dressèrent à cette fin une nouvelle batterie *dans les vignes* du côté de la *pointe de Richelieu* d'où ils abattirent les palissades de cette pointe qui était surpalissadée ; les boulets desquels canons, échappant sur la *Grosse Tour*, blessèrent quelques bourgeois.

Le 12, les ennemis s'avançant par tranchées près le *fossé des forts* furent contraints de quitter par trois fois, cette nuit là, leurs travaux à cause des décharges continuelles que faisaient les assiégés commis à la garde des *Grands forts*.

vu qu'ils étaient déjà maîtres du *Faubourg*. Malgré cette incessante surveillance, le sieur de Villequier essaya, le 9 octobre, de faire entrer, par la Meuse, 400 hommes, embarqués, dans ce but, vers six heures du soir, afin d'entrer, dans la place, vers le milieu de la nuit. Malheureusement, les mariniers prirent mal leurs mesures, et n'arrivèrent qu'à sept heures du matin, le 10, pour venir s'ensabler à la vue du quartier ennemi, à un quart de lieue de Mouzon, un peu au-dessus de Rouffy. On fut obligé de se jeter à l'eau pour dégager les bateaux, manœuvre qui n'échappa point aux ennemis : ils s'empressèrent de pousser quelques pièces de canon vers le fleuve. Le lieutenant-colonel de Rochefort, du régiment de Seaux, qui commandait le détachement, eut les deux jambes emportées. L'infanterie elle même arriva bientôt au milieu du marais avoisinant formé par la crue des eaux, et nos pauvres soldats se laissèrent couler au fil de l'eau, de façon qu'ils échappèrent sans autre perte.

M. de Villequier ne se rebuta point pour cela : il changea seulement de tactique et décida de suivre un chemin de terre. Au surplus, la difficulté de l'entreprise ne fit qu'aiguillonner sa résolution, et il décida de conduire lui-même la nouvelle expédition. A cet effet, il partit de Donchery, le 13 octobre, vers six heures du soir, avec les 400 hommes qu'il voulait jeter dans Mouzon : il laissa, à une lieue de Sedan, sa cavalerie qui était de 600 chevaux et 500 hommes de pied. Il marcha, sans discontinuer, jusqu'à trois heures du matin, en suivant, à partir de Remilly, les hauteurs qui le placèrent successivement derriere le petit *Remilly*, *Villers* et *Autrecourt*. De cette façon et grâce à un détour un peu long, il put cacher sa marche aux ennemis qui, en effet, n'en eurent aucune connaissance, et arriver jusqu'à un quart de lieue de la ville, entre deux de leurs quartiers, qui étaient chacun de 1.000 chevaux et 800 hommes de pied.

Le gouverneur avait pu être avisé qu'un grand feu, allumé sur la montagne, vers Pouron, serait le signal de l'arrivée de la troupe ; il devait alors faire sortir de la place les bateaux destinés à recevoir les 400 hommes que menait M. de Villequier et qui seraient sur le bord de la Meuse en même temps. Tout cela fut exécuté à souhait : les ennemis ne prirent l'alarme qu'à la pointe du jour ; la piste de la cavalerie de Villequier, qui commençait à marcher, leur fit connaître que les gens de pied avaient passé. A ce moment seulement, ils montèrent à cheval pour barrer le chemin à M. de Villequier : 1 000 cavaliers s'avancèrent, et apprirent que celui-ci avait laissé 500 fantassins pour favoriser sa retraite, ils pensèrent en même temps à

Mais le 14, les palissades étant abattues par la continuation des canonnades et les ennemis ayant cependant travaillé cinq ou six jours à leurs tranchées, qu'ils avaient approchées de ces forts, ils les attaquaient avec 2.000 hommes de pied et autant de cavaliers couverts de cuirasses, lesquels ayant mis pied à terre attaquèrent si vigoureusement les hommes de Montosier et Mazarin qui étaient postés en quatre endroits qu'ils furent forcés après une longue résistance à se retirer près de la *Porte de Bourgogne* où s'étant ralliés ils regagnèrent une demi-lune et la défendirent quatre heures. Mais enfin la multitude l'emportant sur eux ils furent contraints de se retirer dans la ville : les bourgeois favorisant leur retraite en bon ordre par le feu continuel qu'ils faisaient contre les ennemis. Ce qui ne put empêcher cependant que le chevalier de Bara, capitaine au régiment de Mazarin, ne fût fait prisonnier par les ennemis, s'étant courageusement mêlé parmi eux et deux soldats avec lui, outre cinq qui furent tués sur la place. Le sieur de Castra,

faire la leur sur le peu d'apparence qu'il y avait de le pouvoir attaquer : de sorte que ce secours est heureusement entré par les soins de M. de Villequier qui a fait voir, en cette action, qu'il sait agir aussi bien de la tête que de la main : sa conduite et son courage se sont également trouvés nécessaires pour passer avec si peu de troupes au milieu d'une armée qu'il pouvait avoir sur les bras à la première attaque et qui aurait apparemment empêché le succès d'une entreprise si glorieuse. Les assiégeants doutaient encore de l'entrée de ce secours, tant elle avait fait peu de bruit, jusqu'à la matinée du 15, jour où les assiégez firent une sortie si vigoureuse que les ennemis ne purent plus douter. M. de Villequier apprit la chose par un parti qu'il avait envoyé à la guerre et lui amenait des prisonniers : ceux-ci l'informèrent que dans l'après-midi du même jour, les ennemis avaient envoyé à Stenay huit chariots remplis de leurs morts et blessés en cette sortie. Ceci fait présumer qu'après ce secours ils ne s'étaient point opiniâtrés davantage au siège de la place, à moins de perdre la tête de leur infanterie déjà fort diminuée.

De fait, le sieur de Fromestan, capitaine au régiment de Chappes, que M. de Villequier avait envoyé à Son Altesse royale pour lui donner avis de cette action, à laquelle il était présent, rapporta que le bruit courait, au moment où il partit, que les ennemis brûlaient leur camp.

Depuis ce jour-là, M. de Villequier n'a cessé d'envoyer, tous les jours, des partis à la guerre et de faire des prisonniers, de harceler les ennemis et d'empêcher le progrès de leurs armes : il s'est maintenu ainsi dans la réputation que lui ont acquise les succès continuels de ses longues campagnes.

Il y a bien, dans ces indications de la Gazette, quelques contradictions ou plutôt des défauts de concordance avec les dates que le « Journal » relève. Celui-ci ne parle pas non plus d'un fait, placé sous la date du 8 octobre, et consistant dans l'attaque d'une pièce couronnée, d'où ils furent repoussés avec une perte estimée à 400 hommes. D'après quoi, ils auraient été contraints de se camper de l'autre côté de la rivière.

capitaine dans Montosier, y fut blessé à l'estomac d'un éclat de grenade, comme le sieur de Coraille, au bras, et 20 autres soldats furent aussi blessés.

Les ennemis y eurent grand nombre des leurs tués et blessés et entre autres le marquis de Molinguen, général de l'armée ennemie, fut blessé d'une mousquetade à l'épaule.

Le 15, les ennemis attachèrent leurs mineurs aux murailles près la *porte de Bourgogne* mais étant découverts, trois furent tués par les mousqueteries des assiégés.

Claude de *Moncy*[1], capitaine de chevau légers voyant la nécessité de la ville, en sortit avec un nommé le Basque, continua sa route dans une nacelle qui les mit à bord, d'où ce capitaine se rendit à cheval vers le sieur de Vilquier, à *Donchery*, tandis que le Basque continua sa route dans la même nacelle jusqu'à Sedan pour la sixième fois, ayant encore depuis passé deux fois nonobstant les sentinelles et corps de garde que les ennemis avaient près de la rivière. Ce capitaine étant arrivé à Doncheri, le sieur de Villequier en partit avec lui dès les quatre heures du matin, le 17, pour faire un second essai de jeter du secours dans Mouzon : en quoi il réussit avec tant de bonheur qu'il y fit rentrer du côté *des Écluses* environ 300 hommes par bateaux sans que les ennemis eussent été avertis de leur route : ayant eu une chaude alarme par ceux de Sedan du côté du Luxembourg, lesquels tinrent durant la nuit toute la cavalerie ennemie de ce côté là en bataille le long de la rivière de *Chiers* sur l'opinion qu'elle eut que le bruit qui se faisait exprès au *Pont de Douzy* était pour le raccommoder et passer le secours par dessus.

Celui qui était entré était commandé par le sieur Capelle, capitaine au régiment de la marine, dont il fut détaché des hommes pour servir en cette occasion qui s'acquittèrent très bien de leur devoir comme firent aussi ceux des autres corps. Le sieur de Vilquier, glorieux d'avoir conduit ce renfort dans la ville, retourna sans alarme comme il était venu.

Le 19, cent hommes détachés des régiments de la marine Tauld et Mazarin, commandés par ledit sieur Campelle, avec

1. *Claude Renart de Fuchsamberg*, seigneur de Moncy (près Charleville), né à Mouzon, vers 1602, fut blessé à ce siège. Il mourut en 1683, et fut enterré dans l'église d'*Autrecourt*. Son épitaphe rappelle combien il fut brave au siège de Mouzon : « Impiger et strenuus, fuit clarus. — Oppido Mozomo — nondum everso arte et marte, — in una obsidione liberato — et in altera, sibi per aegre, hoste tradito. » — Il figure personnellement au traité de capitulation.

50 païsans armés de pioches et d'autres instruments propres à renverser les travaux des ennemis firent une sortie par la *Porte de Bourgogne*, et après avoir combattu généreusement une heure entière et tué grand nombre des ennemis se retirèrent par les *lisses* pendant que le reste de la garnison et les bourgeois les soutenaient des remparts. Les assiégés n'y ont eu que 6 hommes de tués et 8 blessés.

Les assiégeants fort embarrassés de leur contenance à cause de la grande perte des leurs, par les blessures, maladies et nécessités, changeaient tous les jours de batteries, se contentant de jeter jusques à 260 bombes et de renverser quelques maisons avec quatre pièces de canon, étonnés de la constance invincible des Mosonois, ils *levèrent honteusement le siège.*

Mais ils rencontrèrent des renforts qui leur venaient d'Allemagne et le corps de l'armée de l'*Archiduc Léopold*, commandé par le comte de Fuensaldaigne, lieutenant général, qui fit retourner les assiégeants dans leur poste.

Le 21, le sieur André, lieutenant-colonel du régiment de Tauld, après avoir passé inconnu avec les troupes de l'archiduc sur le *pont du côté de Villemontry* se glissa dans les vignes et de là se rendit sur le bord de l'eau, près de la *demi-lune*, du côté du *moulin à la Vigne*, d'où ayant passé dans une nacelle, il fut reçu avec applaudissement du sieur de Mazon et de ceux de la ville, de laquelle il retourna deux jours après à *Donchery*, dans une nacelle avec ledit Basque. Le même jour on tua dans une embrasure un général de l'artillerie des ennemis.

Le 22, les ennemis firent une batterie à l'endroit nommé la *Folie Bocquet* d'où ils tirèrent leurs canons deux jours de suite.

Le 25, ils mirent encore deux pièces de canon dans cette batterie et en firent une nouvelle à *Saint-Nicolas,* du côté du Faubourg, dans le grand jardin *proche les Capucins*, à dessein de démonter notre canon qui était sur le *cavalier.*

Le 27, voyant qu'ils ne pouvaient ébranler le courage des assiégés, ils firent deux mines, l'une à la *Porte de Bourgogne*, au bas de la *Tête Allard*, et l'autre à huit pieds de la muraille de ladite Folie Bocquet, le logement de laquelle dernière mine leur fut très difficile, et l'un de leurs mineurs ayant été obligé de prendre la fuite à cause des grenades qu'on lui jetait incessamment, fut tué par les bourgeois et deux de ses compagnons blessés. Ce qui obligea les ennemis à s'attacher par tranchées à l'autre mine qui fut en état dans trois jours au bout desquels

après avoir abattu toutes les défenses de la *Porte de Bourgogne* et de la *Miette* et tiré 450 volées de canon pour faire brèche, ils se mirent en bataille dans les fosses des *Grands forts* au nombre de six mille hommes et le reste de leur armée sur la montagne pendant que le sieur de Quinson, capitaine, veillait avec tous les siens sur les desseins des ennemis, le sieur de Bussey, ingénieur, qui était dans la place, réparait aussi le mieux qu'il pouvait les ruines que faisaient les continuelles canonnades des assiégeants. Enfin, sur les quatre heures du soir, lorsque le sieur Mazon disposait son monde à soutenir l'effet des assiégeants, ceux-ci, ayant entendu nos contremineurs, firent sauter leur fourneau, lequel n'eut d'autre effet que contre eux-mêmes qui eurent 80 hommes tant tués que blessés par les éclats des pierres.

Ce fourneau étant logé, ils y logèrent le lendemain [illegible]00 hommes qui travaillèrent incessamment à l'autre mine et continuèrent d'abattre la défense de la *Porte de Bourgogne* où le sieur de Recouvert fut blessé d'un boulet de canon dans la cuisse, le sieur de la Bastide, capitaine, ayant été fort blessé, et un sergent la jambe emportée, tous trois de ce même coup, étant du régiment de la marine. Ils abattirent ensuite les parapets de la *Folie Bocquet* et de la *Miette*. Le lendemain, le sieur de la Campelle fut blessé sur la porte de Bourgogne, voulant tirer un coup de fusil dans la tranchée des ennemis.

Les défenses ainsi renversées, ils dressèrent une autre batterie de sept pièces de canon contre la Miette et la Porte de Bourgogne qui battait la muraille sans discontinuer. Leurs mines cependant s'avançaient tellement qu'elles étaient en état de sauter dans un jour ; et la brèche fut assez large pour y monter 40 hommes de front.

Ce que voyant le sieur de Mazon, préférant la conservation de ses braves habitants à leur perte par leur trop grand courage, il les assembla avec les officiers de sa garnison, leur représentant le danger évident de leurs vies et biens, le manquement de munitions de guerre, une brèche en état, deux mines prêtes à jouer, la difficulté de se retrancher faute de terrain, 150 hommes hors de combat, l'incertitude du secours et le défaut de la place d'armes. Malgré ces raisons pressantes, *la ville qui espérait du secours s'opposa à la capitulation.*

Mais la pluralité des voix du Conseil de guerre l'emporta à cause du peu de poudre que le sieur de Mazon disait rester dans la ville, lequel *ayant proposé cette résolution au sieur de*

Mouzon et aux bourgeois, ils s'y opposèrent entièrement disant qu'ils ne se rendraient pas sans avoir soutenu quelque assaut et vu l'effet de la mine des ennemis. Le sieur de Mazon voyant cette résolution des habitants assembla les principaux d'entre eux et leur déclara qu'il ne commandait pas dans la ville pour faire leurs volontés, mais pour qu'ils fissent la sienne qui était *qu'il fallait capituler malgré qu'ils en eussent*, et qu'ils n'avaient qu'à pourvoir à leur sûreté, que pour lui il allait pourvoir à celle des gens de guerre. Ce fut ainsi que nos généreux habitants furent obligés de se rendre malgré eux. Ils conclurent enfin à une capitulation favorable et glorieuse audit gouverneur, à la garnison et aux bourgeois, qui ne pensant tenir que six jours soutinrent un siège de six semaines.

Sur les trois heures après midi le sieur de Mazon *fit battre la chamade sur la brèche pour parlementer*.

Les ôtages s'en donnèrent de part et d'autre le 4 de novembre : à savoir du côté des ennemis trois officiers espagnols ; de la ville, un religieux pour l'Eglise, le sieur de Castra pour les soldats, et un bourgeois pour ceux de la ville et de la prévôté.

Le samedi 5 du courant les articles en furent accordés et signés de part et d'autre, comme on va le voir. Le 6, la garnison sortit avec tous les honneurs que des gens de cœur méritent.

La résolution générale et la valeur du sieur de Mazon autant glorieux de cette défense tant opiniastrée que la ville de Mouzon s'est acquis de réputation par sa conduite éclate assez par la longueur du siège par ses soins, ses veilles, ses bons avis, ses rondes, ses libéralités, et par la perte que les ennemis ont faite de 3 000 hommes d'infanterie et autant de cavalerie, comme lui ont déclaré Dom Gabriel de Tolède et beaucoup d'autres des ennemis. Le courage des soldats a grandement paru dans les gardes des forts, les sorties, décharges, fatigues et prodigalité de leur sang pour l'honneur du Roy, la défense de leur patrie. Et la constance et fidélité des bourgeois s'est particulièrement fait remarquer dans leurs veilles et travaux et dans la ruine qu'ils ont soufferte si constamment de 150 maisons, et la dissipation de leurs autres biens, qu'ils semblaient s'enrichir par leur perte.

Telle est la relation officielle de ce siège : malgré les critiques qu'on en a faites, elle semble pourtant être l'expression exacte de la vérité. L'opposition des bourgeois à la reddition

s'explique aisément. Les nouvelles publiées au jour le jour disent en effet que des partis courent les environs ; tentant de pénétrer dans la place ; le maréchal du Plessis-Praslin patrouille tout autour de Verdun, harcelant Turenne, essayant également de donner du secours aux assiégés. Dans les premiers jours de novembre, le 5 ou le 6, il marchait vers Varenne, ayant envoyé son bagage à Sainte-Menehould, sauf quelques bêtes de service qu'il chargea de provisions, afin de s'approcher de l'ennemi, au secours de ceux de Mouzon. Il se répétait que si les Mouzonnais subsistaient encore quelque peu de temps, il y avait apparence, vu la résolution des nôtres, qu'on ferait lever le siège aux ennemis. Toutefois des bruits couraient, que l'on ne pouvait contrôler, même à si petite distance, et les ennemis publiaient que la garnison était sortie ou prête à sortir avec armes et bagages et deux pieces de canon. Mais tout cela se passe au dehors : au dedans, les assiégés comptent les pertes de leurs ennemis et les trouvent considérables ; ils savent que l'Archiduc Léopold, impatienté de leur résistance, a quitté la place et s'est retiré à Bruxelles, laissant au comte de Fuensaldaigne le soin de continuer le siège et apparemment le déshonneur de le lever ; ils sont instruits de l'état de misère et de nécessité dans lequel sont les assiégeants par les sorties et embuscades que font leurs officiers et en particulier le lieutenant de Roumécourt ; enfin l'espoir que l'ennemi sera contraint de déguerpir ne les abandonne point et se fortifie même par la présence de M. de Villequier qui, le 2 novembre, a pu amener à Bazeilles, puis à Douzy, sa troupe de 500 chevaux et 800 hommes de pied, avec laquelle il harcèle leurs ennemis.

L'ardeur qu'ils mettent à se défendre, le courage que montrent les femmes elles-mêmes montrent bien au gouverneur qu'il n'a pas à compter sur leur acquiescement à ses demandes ; au point de vue militaire leurs raisons ne sont probablement pas concluantes, mais les récriminations qu'ils font entendre semblent quelque peu justifiées par la confession contenue dans le journal, que le gouverneur accepta avec peine leurs observations, qu'il les reçut même fort mal et finalement imposa ses volontés. Nous pensons pour notre part que Mazon fit son devoir, et que les bourgeois étaient dans leur rôle en refusant de capituler; toutefois nous estimons qu'ils ont abusé de ce rôle et outrepassé leurs droits : l'espèce de dénonciation qu'ils ont portée contre un chef militaire qui, en définitive, a largement rempli ses obligations, ne peut nous amener à excuser la conduite qu'ils ont tenue à son égard, et la haine qu'ils lui manifestaient encore trois ans après.

Quoi qu'il en soit, voici d'abord les « *Articles accordés par le Comte de Fuen aldaigne, gouverneur de S. M. catholique au sieur de Mazon, commandant pour le roi très-chrestien en la ville et Gouvernement de Mouzon.*

Premièrement ledit sieur de Mazon sortira de la dite ville avec tous les officiers et soldats, le 6 *de ce mois de novembre* 1650, *à neuf heures du matin*, avec armes, bagages, chevaux, drapeaux déployés, tambours battans, mesches allumées et bales en bouche ; et les soldats leur brandoullière fournie de poudre, bales et mesches seront conduits en toute seureté par bateaux en un seul jour à Sedan, et au défaut de bateaux leur sera fourni des chariots.

Ils emmèneront deux pièces de canon, de 8 à 10 livres de boulet et de la municion pour tirer deux coups de chacune desdites pièces.

Il sera remis entre les mains du comte de Fuensaldaigne ou de celui qui sera commis à cette fin à la *porte appelée de Bourgogne* et la *Grosse Tour* ce jourd'hui 5 de ce mois entre quatre et cinq heures du soir, comme ainsi les municions tant de guerre que de bouche qui se trouveront dans les magasins de ladite place avec les canons et autres armes qui seront trouvés dans ledit magasin.

Il ne sera fait aucun tort aux biens qui appartiennent aux officiers de la garnison, comme maisons et autres choses ; et au cas que lesd. officiers laissent quelque chose qu'ils ne puissent mener avec eux comme meubles, bledz à eux appartenant, ils les pourront envoyer quérir sous les passeports de celui qui se trouvera commander dans la place durant trois mois.

Les prisonniers qui ont esté faits durant le siège de lad. place tant d'une que d'aultre part seront mis en liberté dès à présent sans rançon.

Que les gentilshommes tant officiers réformés qu'autres cavaliers et soldats fantassins pourront ou sortir ou demeurer en toute asseurance, tant pour eux que pour leur équipage.

Que les ostages qui demeureront jusqu'à l'entier accomplissement du présent traité seront envoyés en toute asseurance à *Sedan* et escortez avec un Trompette, et se rendant à huit heures au bout du *pont ducosté de France*.

Que toutes les offenses et actes d'hostilité faits par aucun des ecclésiastiques avant et pendant le siège de costé et d'autre seront entièrement pardonnez et oubliez : le mesme sera avec les bourgeois et réfugiés.

Que le sgr *abbé de Mouzon* et tous autres personnages ecclésiastiques, religieux et religieuses dudit lieu et prévosté de quelque estat qualité, ordre ou fonction que ce soit, sans en excepter aucun *seront et demeureront maintenus en entiere et paisible possession de tous leurs biens, rentes et revenus, dignités, privilèges, franchises et libertés, exemption, seigneurie, jurisdiction, collation de bénéfices tant dehors que dans lad. ville et prévosté sans exception et comme tous et chacun les ont tenus et possédez cy devant sans qu'à personne en soit fait aucun obstacle, dommage ni empeschement*, pourveu que led. sgr abbé de Mouzon et tous les autres ecclésiastiques demeurent dans la ville ou détroit d'icelle.

Que l'on ne touchera point aux églises ni à leurs ornements, non plus qu'aux reliques, cloches, argenterie, ni autres choses desd. Eglises telles qu'elles soient.

Qu'il ne sera fait aucun tort auxdits ecclésiastiques tant à leurs personnes qu'à leurs biens meubles et immeubles, non plus qu'à leurs domestiques, serviteurs, bestiaux et autres choses à eux appartenant, dehors et dans l'enceinte de la ville et Prévôté, et demeureront en jouissance entière de leur logis, clostures, jardins et dépendances, sy mieux nayment se retirer ailleurs et en ce cas leur sera donné sauf conduit et licence d'y transporter ce que bon leur semblera de leurs biens et commoditez dans six mois.

Qu'il leur sera permis de tirer leurs bestiaux hors de ladite ville et toutes autres choses qu'ils y auroient réfugiez avec leurs grains et autres biens pour l'entretien de leurs maisons pendant une année.

Qu'ils pourront aller et venir à leurs affaires et négoces tant dedans que dehors du destroit de la ville, prévosté et ailleurs avec passeport sans qu'il leur soit fait aucun empeschement.

Qu'il ne sera fait aucun tort ni violence en leurs maisons et couvent ni rien tiré ou enlevé d'iceux que de leur consentement et volonté.

Que l'exercice de la religion catholique romaine, Eglise et cloistre demeurera en lad. ville de Mouzon comme il a fait jusques à maintenant sans qu'on y puisse introduire l'exercice d'aucune religion contraire.

Toutes personnes, familles, biens, privilèges, exemptions et franchises, soit par eau, soit par terre, des bourgeois et habitants de toute la Prevosté de la dite ville de Mouzon seront et demeureront libres sans empeschement aucun.

Qu'il ne sera méfait ni mé lit aux personnes desd. habitans ni de leurs familles, femmes et enfans par ceux qui entreront dans la ville ni par d'autres.

Que lesd. habitans auront pleine et entière liberté de demeurer dans lad. ville ou d'en sortir si bon leur semble dans trois mois.

Que si quelqu'un desdits habitants prend la résolution de se retirer présentement ou dans ledit temps, leur sera donné bon et ample passeport et asseurance avec bateaux, chariots et chevaulx à leurs frais pour se retirer par le plus court chemin qu'ils jugeront au lieu où ils désireront.

Qu'ils pourront pendant ledit temps disposer de leurs biens tant meubles qu'immeubles sans qu'il leur soit apporté aucun empeschement.

Que ceux qui désireront demeurer dans ladite ville jouiront franchement et librement de tous leurs biens, meubles et immeubles ainsy qu'ils faisoient auparavant.

Qu'ils jouiront de mesme franchise, liberté, immunité qu'ils jouissoyent ci devant pourveu que ce ne soit contre le service du Roy et asseurance de la ville.

Que les réfugiés tant de la Prévosté que de terre neutre et d'autres lieux jouiront tant de leurs biens meubles et immeubles, grains et bestiaux a eux appartenant lesquels leur sera libre d emporter ou emmener, si bon leur semble sur leurs lieux ou ailleurs sans qu'il leur soit fait aucun obstacle, au contraire leur sera donné aide s'il est nécessaire.

Que lesd. habitans ne seront obligés de bailler aucunes subsistances aux gens de guerre et qui entreront dans ladite ville et qui tiendront garnison en icelle, que la chambre, le lict et autres ustancilles à l'accoustumé.

Qu'ils auront liberté d'aller et venir, trafiquer et vaquer à leurs affaires où bon leur semblera tant en France qu'ailleurs, et ce avec bon et ample passe port pour ce faire, de celui qui gouvernera en la place.

Qu'ils jouiront en quelques lieux où ils demeureront du revenu de leurs immeubles.

Que *les officiers de Justice et autres demeureront en leurs offices sans aucune surcharge en prestant serment.*

Qu'il n'entrera dans lad. ville que ceux qui seront destinés pour la garde d'icelle. Et quant au *sieur de Moncy*, capitaine de chevau-légers et autres gentilshommes et officiers réformés tant de pied que de cheval, sera permis de se retirer avec

bateaux et chariots, et leurs équipages, armes et bagages tant à pied qu'à cheval, avec leurs femmes, familles, serviteurs et domestiques et pour cet effet leur sera donné escorte asseurée tant par eau que par terre à la mesme liberté que lesdits habitants ledit temps de trois mois pour disposer de leurs biens, tant meubles qu'immeubles situez en lad. Prévosté et ailleurs.

Que tous gentilshommes et autres officiers de quelque condition qu'ils soyent, pourront se retirer en leurs maisons aux champs ou demeurer dans la ville si bon leur semble avec les immunités, franchises, libertés, privilèges comme ils faisoyent ci-devant.

Que tous bourgeois de Mouzon et Prévosté dudit lieu, femmes et filles qui sont hors de la ville et prévosté y pourront rentrer avec leurs meubles et bestiaux, sans qu'il leur soit fait aucun tort.

Quant à ce qui concerne les réparations à faire pour les fortifications, bresches, chaussées et ponts, elles seront faites comme il est accoustumé d'ancienneté : et à cet effet, la bourgeoisie de Mouzon prestera ses peines et assistances quand il en sera besoin.

Fait au camp de Mouzon, ce jourd'huy troisiesme de novembre 1650. Signé : DE FUENSALDAIGNE.

Avant de revenir sur le journal et le traité qui precède nous dirons d'abord que les Espagnols firent publier à Mouzon et dans tous les villages qui en dependent *que l'on ait à reconnaître pour gouverneur de ladite ville le Comte de Grandpré* qui n'y commandera pas néanmoins, mais ira servir dans les armées du roi d'Espagne. On disait alors que le Roi s'était obligé de ne faire jamais la paix avec la France que Grandpré ne soit rétabli dans son gouvernement. Aussi en concluait-on que les ennemis jugeaient eux-mêmes ne pouvoir se maintenir dans nos places, attendu que dès lors ils faisaient état de les abandonner.

Dom *Estevan de Gamarra* fut déclaré lieutenant-général, pour sa Majesté catholique dans cette ville et pays en dependant. Et le colonel *Reickling*, gendre du defunt général Beck, commanda la place. Les Espagnols firent entrer à Mouzon 300 chevaux et 1500 fantassins. Le maréchal de Turenne s'était éloigné et était allé sur l'Aisne, qu'il avait passée à Onzy, marchant sur Sainte-Menehould.

Il y a un certain intérêt pour cette histoire à enregistrer la lettre en forme de protestation qui fut, le 10 novembre, publiée

à l'encontre de l'article de la Gazette, et intitulé : *L'Estat véritable des forces de la ville de Mouzon et de la foiblesse et impuissance de l'armée ennemie lors de la reddition contre les mensonges du Gazetier, insérez dans la relation du 16 du présent mois de Novembre, contenant le journal de ce siège.*

Monsieur, quoy que vous appreniez que la ville de Mouzon soit tombée samedy dernier ès mains des ennemis ne croyez pas pourtant qu'elle soit Espagnolle, mais que les officiers qui en sont sortis publient partout que la reddition a esté contre la volonté des habitans lesquels vouloient tanter toutes les voyes de la valeur avant que de se rendre, et soustenir tout jusqu'à ce que la dernière extrémité les eûst contraints de subir de laquelle ils estoient encore bien éloignez. Je vous diray l'Etat auquel estoit la place, que vous comprendrez facilement, puisque vous en savez l'assiette.

Entre le *bastion de la Porte de Bourgogne* et la *Tour de la Miette* il y a une courtine d'environ 30 pas géomètres, derrière laquelle il y a une terrasse de pareille longueur et d'environ autant de largeur. Dans le milieu les ennemis avoient fait une brèche de leurs canons d'environ six pas de largeur, elle n'estoit pas jusqu'au pied de la muraille, il s'en falloit beaucoup.

Depuis le pied de lad. muraille il y a encore une grande distance de terre en taleu, d'environ deux picques de hauteur jusqu'à la superficie du fossé dans lequel y avoit huit à dix grands pieds d'eau. Ce fossé au pied duquel estoit une palissade renversée des pierres de la bresche, n'estoit point comblé ny les ennemis logez sur la contrescarpe.

La bresche estoit restablie avec les *poutres de la halle* laquelle on avoit à cet effet démolie : de manière qu'avec autant de terre qu'il en falloit, on l'auroit rendue de beaucoup plus forte que n'estoit l'entière muraille. Derrière estoit un retranchement qui faisoit front, avec un bon parapet capable de loger plus de cent hommes. Sur le costé tirant vers le grand degré y avoit un autre retranchement, lequel fermoit la descente de la ville et qui faisoit l'un des flancs du dedans avec bon parapet et place d'armes pour loger autant et plus d'hommes.

Du côté de *Saint-Hiérosme* qui faisoit l'autre flanc du dedans, y avoit pareille précaution. Tous les hommes nécessaires pour la descente estoient choisis et ordonnez avec toutes sortes d'armes. Ceux qui devoient ietter les feux d'artifices avoient leur place. Bref il n'y manquoit personne afin de donner promptement toutes les choses nécessaires, jusqu'à des

enfans de moyen âge pour tenir les mesches allumées prestes pour les fournir au besoin. Cette bresche estoit garnie de quantités de herses à grandes pointes de fer, couvertes de fumier, pour rendre l'approche inaccessible.

Voilà l'estat des défenses au dedans, voicy celles du dehors.

Les tours de la Miette, de Saint-Hierosme et des Gendarmes, lesquelles ne sont aucunement endommagées et qui flanquent ladite courtine d'un côté, estoient fournies d'hommes et de toutes choses nécessaires pour battre en flanc ceux qui auroient voulu venir à la bresche.

Le *bastion de la porte de Bourgogne* qui est l'autre défense de cette courtine et qui n'estoit aussi aucunement endommagée estoit nettoyé dans toutes ses casemates et flancs bas. Au fond y avoit deux pièces de canon bien plantées, lesquelles nettoyoient le fossé et battoient à fleur d'eau dans une embrasure. Au dessus estoient six arquebuses à croc pour tirer de front et six autres auprès pour estre rechangez alternativement. Au haut dans le flanc, il y avoit des galleries dans chacune desquelles quinze hommes de front pouvoient tirer ; le dessus pouvoit contenir deux cents hommes. Il y avoit 400 grenades chargées et des hommes d'élite pour les jeter.

Outre les poudres qui avoient esté largement distribuées aux soldats et aux habitants pour soustenir ce prétendu assault, il y en avoit encore 22 tonnes dans les magasins, ausquelles on n'avoit point encore touché.

Les mesches y estoient en telle quantité que toutes les *galleries de Notre-Dame* en estoient chargées auparavant notre siège ; d'où vous pouvez conjecturer quelle estoit la nécessité de Mouzon pour obliger le Gouverneur à une capitulation si prompte.

Pour le plomb quand il auroit manqué (ce qui ne pouvoit encore arriver de quinze jours) nous avions des bois et des moufles, et nos vaisselles auroient esté mieux employées dans le ventre de nos ennemis que dessus leurs tables.

Quant aux hommes, la vieille garnison estoit encore presque en son entier, n'ayant perdu que Mons. *Regnard de Mazome*[1] premier capitaine, lequel fut tué à la sortie du 14 au 15 octobre, en combattant plus que virilement. Ce fut en cette sortie que les deux mineurs furent tués et l'autre pris. Et nous avons tous tant d'obligation à sa mémoire que nous tenons pour

1. Renart de Fuchsamberg, frère de Claude de Montey.

chose trés-asseurée que si Dieu nous l'eust conservé, joignant son courage et sa conduite à celle de *Mr de Moncy* son frère ils auroient conservé la place et nous auroient gardés les embusches qu'on nous a dressées pour s'emparer de nos forces au moyen desquelles on nous a ensuite malheureusement livrez à nos ennemis.

Le sieur de Villiers, lieutenant de la vieille garnison, avoit aussy esté tué quelques jours auparavant ; tout le reste estoit sain et sauf, et pouvoit encore faire le nombre de 1500 hommes ; il y avoit 100 hommes du régiment de Mazarin, Guébriant et autant de celui de Montausier tous gens d'honneur et qui n'ont en rien contribué à l'*intelligence dont nous sommes en doubte.* Les 300 hommes de secours qui y estoient entrez n'avoient perdu qu'un Lieutenant du régiment de la Marine et le sieur *de Campelles* qui les commandoit estoit en résolution de mourir avec nous ou de tenir jusques à l'extrémité, tous nos habitans avec leur jeunesse au nombre de 500 combattants s'animoient à l'envy les uns des autres avec une ferveur non pareille, et nos réfugiez à qui mieux suivoient unanimement l'exemple que nos courages leur traçoient dans les plus hasardeux rencontres. Quant aux vivres hormis les délices de la chasse et de la pèche, rien ne nous manquoit.

Voilà succinctement l'estat où nous estions. Voyons celuy auquel estoient les ennemis. Ils avoient bien peu de monde *logés sous le pont levis* où la mine avoit esté eventée les jours précédents ; mais quand elle auroit réussi à leurs souhaits, loing de toute apparence, il n'y avoit rien pour eux. Car le dedans de la *porterie* estoit retranché de deux doubles, et accommodé de telle sorte que ce lieu estoit capable d'ensevelir toute l'armée ennemye si elle eust voulu s'opiniastrer à cette entrée. Vous en savez la scituation et la forme. C'est pourquoi il n'est pas besoin de vous la décrire.

Ils avoient commencé à ouvrir une mine pour venir attaquer la courtine, qu'on appelle des *hautes murailles.* Mais ils en estoient encore à plus de dix pas ainsi qu'il estoit facile avoir par le remuement qu'ils faisoient des grosses pierres qu'ils tiroient du trou qui estoit sous le roc sinon impossible du moins trés difficile à miner : Et quand cette mine auroit réussi, le bastion de la *Teste Allard*, de la *Grosse Tour* qui sont les défenses de cette courtine, pouvoit empescher les approches, joint que cette courtine est composée de trois puissantes murailles entrelassées de terre, qu'il est impossible de faire sauter d'un seul fourneau.

L'armée ennemie n'estoit plus composée que de 2500 hommes de pied tous harassés et recrus de travail et a demy morts de misère, et de 6000 chevaux qui ne pouvoient estre quittez par leurs cavaliers pour faire le mestier de fantassins, en des attaques où les corps morts de ceux qui les avoient précédés leur ostoit le cœur, et par conséquent les empeschoit d'affronter de si braves champions que les nostres.

Comment donc a esté rendeue ceste place que les ennemis ne pensoient jamais prendre, du moins ceux qui n'en sçavoient pas le secret ? Le secours qu'on avoit mis dedans estoit composé de braves officiers, mais les soldats estoient restifs et n'en vouloient qu'au pillage, le Gouverneur les ayant attirez à son intelligence. De sorte qu'il y avoit plus à se garder d'eux que de l'ennemy. C'est pourquoy ils ne parloient à tous moments que de se rendre.

Enfin soit pour cela ou pour autre chose qu'on ne sçait pas environ la minuit du 3 au 4 lorsque nous croyons avoir réduit nos ennemis dans la nécessité de se retirer honteusement, s'ils ne vouloient se morfondre dans les fossés de nos dehors, attendant l'arrivée de nostre armée pour les y couvrir de terre ; le gouverneur fit assembler quelques notables Bourgeois, pour leur parler de capitulation, a quoy n'ayant voulu entendre, il donna charge au sieur *de Pouru controlleur du domaine du roy*, d'aller à l'heure même dire au sieur *de Moncy* son oncle, que s'il empeschait la capitulation, il luy feroit donner de l'épée dans le ventre.

Aussitôt le départ dudit de Pouru, le Gouverneur se saisit insensiblement de la *Grosse Tour*, des *Hautes Murailles* et du bastion de *la Teste Allard* où il mit toutes ses troupes en bataille, puis convoqua pour une seconde fois les *Bourgeois lesquels refusèrent de capituler* du moins avant que d'avoir soustenu un assaut que l'ennemy ne pouvoit encore tenter de huit jours, comme ils s'efforçoient de lui remonstrer par les raisons que j'ay touché cy dessus mais en vain. Car ils ne recevoient pour replique que des injures et des menaces lesquelles sont les compliments ordinaires du sieur de Mazon, qui a l'instant appela un tambourg, lui fit battre la chamade et puis demanda tresve et des ostages.

Nos pauvres bourgeois se virent bien pris ayant affaire au gouverneur et à la pluspart des gens de guerre desquels on estime beaucoup les *Montauziers*, *Mazarins* et *Allemands* chacun se voulut ranger avec le *sieur de Moncy* ; mais il n'y avoit plus de remède.

A l'entrée des ostages trois habitants se jettèrent dessus à l'espoing, qui furent empeschez par le gouverneur. C'a esté le *prieur des Bénédictins* qui a esté envoié pour ostage et qui nous rapporta le vendredy au soir cette belle capitulation, qui est un véritable ouvrage de moine, et qui fut exécuté le dimanche ensuivant.

Je vous envoyerai au premier jour le journal de nostre siège, avec ces beaux articles et le procès verbal que nos messieurs ont dressé des menaces et violences dont ledit sieur de Mazon s'est servy pour parvenir à son but, qu'ils veulent envoyer à la Cour. C'est pourquoy je fais halte, vous priant de faire part des présentes à tous nos amis et me croire, monsieur,...

A *Sedan*, ce 10 novembre 1650.

Cette protestation est très-dure pour le gouverneur Mazon ; le chroniqueur Cocquault ne l'est pas moins quand, enregistrant la capitulation, il dit : « le 6 novembre, Mouzon est rendue, et malgré l'habitant, le soldat se veult rendre. Marque encore de leur intelligence, ils sortent tambour battant, la mesche allumée et deux pièces de canon. Ils méritoient de sortir enchainez comme des pirates pour les galères. Depuis ung mois que le Maréchal de Praslin est à leurs environs en apparence pour soulager l'assiégé et harceler l'Espagnol, il n'en a approché que de 6 à 8 lieues et n'a pas fait un coup de pistolet. Par dérision, on l'appelle le *mareschal de la Peur*.

Nous ne modifierons toutefois pas notre jugement à son endroit, nous réservant pourtant de lui reprocher ses façons d'agir brutales et déplacées.

Le gouverneur en titre de Mouzon, le *comte de Grandpré* ne demeura pas longtemps dans le parti des Espagnols. Nous le voyons dès 1651 (20 août), quittant M. le Prince, et venant, avec 200 chevaux et autant de fantassins, se poster à *Beaumont* et chercher à réprimer les courses de ses anciens amis, tant de Mouzon que de Stenay, en essayant de les faire rentrer dans l'obeissance de Sa Majesté. C'est ainsi qu'il attira un siège sur Beaumont. Dom Estevan de Gamarra, lieutenant général de sa Majesté catholique amena son camp volant de 2000 hommes, Bourguignons et Lorrains et commença à battre Beaumont, où il était entré du secours venu des garnisons voisines, dès le 4 septembre. La brèche faite, l'assaut fut donné et répoussé : les assaillants perdirent 120 hommes : l'Espagnol leva le siège et reconduisit son canon à Mouzon.

Il ne fallait pas moins pour faire rentrer le comte de Grandpré en faveur et ôter les soupçons qu'on avait qu'il entretînt

quelques relations avec le prince de Condé. Il put, grâce à la réputation que cette action lui acquit, se refaire une troupe de 7 à 800 hommes avec laquelle il ne cessa de taquiner Gamarra.

Peu après, il se vit de nouveau attaqué dans *Beaumont*. Le commandant de Reickling avait été, à Mouzon, remplacé par le *colonel Wolf*, dont le caractère semble avoir été assez peu goûté des Mouzonnais. Quoi qu'il en soit, ce capitaine conduisit la garnison de Mouzon à l'escalade de Beaumont, mais il fut repoussé avec perte, obligé d'abandonner ses échelles.

Il tenta, sans plus de succès, l'attaque d'Autry. Ces faits se passaient au milieu de janvier 1652. Le 9 novembre, le comte de Fuensaldaigne, général des Espagnols, arrivait lui-même devant Beaumont, avec 7000 hommes et le faisait battre avec furie par onze pièces de canon et le lendemain la place se rendait à discrétion. Il y eut 200 prisonniers avec le commandant Carré.

Si Joyeuse était revenu au roi, Turenne aussi avait abandonné le parti de Condé et le combattait à présent. Il avait même repris Rethel le 8 juillet 1653 ; et après l'affaire Joyeuse était allé avec deux pièces de canon ressaisir son château de Grandpré. Ce dernier devait bientôt recevoir l'ordre, pendant le siège de Rocroi, d'investir Mouzon, qui allait de nouveau subir un siège.

XI. Histoire militaire au XVIIe siècle.

c. Le siège de 1653.

L'armée royale était, en août et au commencement de septembre, en Artois, où l'on fit une expédition contre Ham, laquelle ne réussit qu'à moitié. Le premier septembre on apprit que l'ennemi se portait vers Rocroi pour l'assiéger, et l'on tenta, mais trop tard, de jeter du secours dans la place. C'est alors que fut formé le projet d'attaquer *Mouzon*, pendant que les Espagnols seraient occupés à Rocroi. L'armée passa donc l'Oise à La Fère et arriva à *Remilly* le neuf septembre; le lendemain, elle était devant Mouzon, traversait la Meuse et prenait ses quartiers. Le maréchal de Turenne s'établit dans le bas, vers la rivière, et déploya sa cavalerie sur une ligne qui s'étendait jusqu'à la montagne, hors de la portée du canon ; l'infanterie et les gendarmes étaient dans la vallée, un peu plus près de la ville. Le maréchal de la Ferté se posta sur la montagne au-dessus de la ville, vers Belair. Les travaux

commencèrent immédiatement : la tranchée fut ouverte la nuit même du 10 au 11 septembre.

La place était en bon état : les Espagnols y avaient fait quelques travaux. Le fossé était presque palissadé dans le milieu ; le côté extérieur était revêtu de pierres de taille. Les quatre bastions regardant la montagne avaient été réparés ; les demi-lunes extérieures étaient en état de défense. Quant à la garnison, elle comptait environ 1,500 hommes de pied et 300 chevaux. La place était commandée par le vieux colonel Wolf ; une grande partie de la garnison avait été laissée dans la place par le comte de Briol, officier de Condé, qui en se rendant à Rocroi avec un corps de troupes, avait eu ordre de déposer des renforts dans quelques villes des princes.

Après avoir ainsi avancé leurs approches, placé une batterie en face la porte de Bourgogne, les régiments de la Feuillade et Guienne montèrent la tranchée, un autre régiment s'empara de l'ouvrage à couronne qui couvrait le pont de la *Porte de France*. Le maréchal de Turenne logea là 100 hommes du régiment du Plessis, qui avait fait l'attaque, pour s'opposer à toute tentative de jeter du secours dans la place. C'est le 11 que cette opération eut lieu. Le 12, le régiment de Turenne fit le logement du fossé et entra dans la tranchée. Cette promptitude inquiéta les assiégés qui résolurent de faire une sortie et envoyèrent 300 hommes contre le régiment de la Reine, qui les repoussa jusqu'à leur pont, leur prit trois capitaines et un lieutenant, leur tua vingt soldats, deux capitaines et un lieutenant-colonel. Le 13, ce fut le tour du régiment de Turenne : le maréchal commanda au capitaine Baillet de descendre au fossé avec six hommes pour s'assurer de la solidité des palissades : chacun revint avec sa palissade. Le régiment d'Yorck et celui de Palluau arrivèrent jusqu'au bord des fossés du dehors ; ils construisirent un logement et attachèrent le mineur au bastion de l'enveloppe : il n'y eut que peu de monde blessé, dont un capitaine et un lieutenant. Les palissades avaient été coupées ; le mineur travailla activement jusqu'au soir, de sorte qu'on pensait que la mine pourrait jouer la nuit du 14. A ce moment arrivait l'avis que Condé avait envoyé 500 chevaux et 1,000 hommes de pied pour les jeter dans la place : il fallut donc veiller, et des cavaliers furent répandus de tous côtés pour prévenir de leur marche. Il arriva aussi au camp un trompette envoyé par les sieurs du Buisson et de Saint-Romain qui demandaient un passeport pour aller vers leur maître Monsieur le Prince de Conty. Ce que Turenne accorda sur-le-champ.

Les travaux de la mine avançaient, et à en juger par le peu de feu que faisaient les ennemis, dès le 15, il semble qu'ils s'en étaient aperçus. Le maréchal résolut de s'assurer que leur intention était bien d'abandonner l'enveloppe et dépêcha un sergent et quelques soldats sur le soir pour reconnaître que les ennemis s'étaient retirés; le sergent et ses hommes ayant, en effet, constaté la chose, firent feu sur les quelques soldats qui étaient encore là et les forcèrent à rentrer en ville. Aussitôt les assiégeants s'emparèrent du fossé et y firent des places d'armes. Les assiégés firent beau feu sur eux, mais en vain, vu qu'ils étaient à couvert.

Le lendemain il arriva au camp dix compagnies du régiment des Gardes, commandées par M. de Vautourneu.

D'après leur privilège, ils montèrent la tranchée la même nuit, et relevèrent le régiment de Picardie. L'unique lieutenant-général de l'armée, M. de Castelnau, devait les commander : mais elles refusèrent de lui obéir, déclarant qu'elles ne pouvaient être commandées que par le général lui-même. Le vicomte de Turenne, n'ayant pas réussi à arranger l'affaire, il prit un prétexte de fatigue pour éloigner M. de Castelnau, puis en référa à la Cour qui donna ordre aux Gardes d'obéir au lieutenant-général. La dispute ainsi réglée, les Gardes se piquèrent d'honneur et avancèrent beaucoup leurs travaux. Ils firent une blinde le long du fossé de l'enveloppe à l'aide des palissades qui régnaient jusqu'à la *Grosse Tour;* et aussi un logement depuis l'endroit où le fossé de l'enveloppe se joignait à celui de la ville, jusqu'à la *demi-lune* vers le canal. C'est de là qu'on voulut passer dans le fossé de la ville pour y attacher le mineur. Mais alors surgirent les difficultés. On parvint, la nuit suivante, à faire un logement contre les palissades du milieu du fossé, et l'on se croyait bien ainsi à couvert. Or, les ennemis envoyèrent tant de grenades et firent une telle pluie d'artifices et un feu si continuel qu'il fallut déloger. Deux nuits de suite on travailla à ce logement ; on le rétablit ; mais il n'était pas plus tôt fait qu'il était détruit. On tenta en vain d'une tranchée oblique : le canon le balaya de flanc et ruina toutes les blindes qu'on avait faites sans que lui-même on pût le démonter à cause de sa position à ras. Il fallut avoir recours à la vieille méthode et creuser un puits dans le logement du fossé de la demi-lune, afin de descendre par ce moyen dans le fond du fossé. C'est ainsi qu'on parvint, à la faveur de madriers accommodés à l'épreuve du feu, à attacher le mineur à la muraille de la ville. Celui-ci était protégé par

lesdits madriers et par des barils de terre qui arrêtaient la mousqueterie de flanc, et il aurait pu travailler si les ennemis ne s'étaient avisés de faire descendre le long des madriers une bombe qui prit feu et les fit sauter : après quoi ils jetèrent une si grande quantité de feu que le mineur fut brûlé.

Du côté du maréchal de la Ferté, le mineur eut à peu près pareil sort. Le maréchal, impatient, l'avait fait attacher au corps de la place avant que son logement ne fût fait ; découvert par les ennemis, il périt étouffé par la fumée qu'ils firent à l'entrée de son trou déjà profond.

Avec tout cela, le temps était désastreux : pluies continuelles, violentes tempêtes qui souvent renversaient les blindes, éboulaient les talus des tranchées qui étaient par endroits remplies d'eau. On parvint pourtant à attacher le mineur au pied de la *Grosse Tour* et à lui assurer le travail : il se logea, mais avant que ses chambres fussent terminées, il entendit la contremine des ennemis et jugea qu'ils seraient à lui avant quelques heures, sans que son ouvrage soit terminé. Turenne lui ordonna alors de jeter un baril de poudre dans le trou et de le boucher du mieux possible, afin de ruiner la contremine. On fit retirer le monde de la mine ; on y mit le feu, on tua le contremineur et le trou de mine se trouva élargi ; le mineur, protégé par un sergent et six soldats, revint s'y loger. A la nuit on ouvrit le puits creusé au niveau du fond du fossé de la place ; on ne se donna pas la peine de le pousser jusqu'à la muraille, croyant que sa profondeur garantirait du canon et de la mousqueterie. Mais l'ennemi découvrit le puits par les feux qu'il avait allumés : il renouvela l'expérience de la bombe, qu'il fit rouler sur deux pièces de bois, jusqu'à l'ouverture du puits, où elle vint éclater et tua 4 ou 5 des hommes qui y travaillaient. Heureusement, le logement qui était au-dessus ne fut pas détruit ; on s'y remit un quart d'heure après malgré les feux, les grenades et les bombes ; et on poussa la tranchée jusqu'à la palissade. On fut néanmoins obligé de couvrir le puits de planches, de fascines et de terres ; et arrivé au pied de la palissade, il fallut se cacher sous terre pour éviter les feux que les ennemis y jetaient sans cesse ; enfin on attacha le mineur au corps de la place. Cette nuit fut fort mauvaise : on y perdit beaucoup de monde. M. de la Feuillade et M. d'Humières y furent blessés ; le duc d'Yorck, qui nous a conservé beaucoup de ces détails, y reçut une balle qui ne lui fit de mal « qu'à la botte » !

De son côté, le maréchal de la Ferté avait fort avancé son

attaque, et dès le lendemain on fit sa mine (26 septembre après midi). Turenne y assista par curiosité, sans toutefois entrer dans les tranchées. La mine était faite dans l'angle de la muraille et de la *Tour* (*Saint-Jérôme ?*) et devait faire sauter des parties de l'une et de l'autre avec l'angle. Mais elle ne démolit que l'angle et la muraille, et ne fit à la tour qu'une fente. On fit tirer six coups de canon à la fois sur ladite tour, qui s'abattit à propos pour calmer la colère de M. de la Ferté, qui déjà menaçait durement l'ingénieur, chevalier de Cierville. Enfin, la brèche était bonne ; on y fit un logement la nuit.

Le 27, le régiment de la Marine monta à la tranchée vers les six heures du soir pourre lever celui du Piémont. Le lieutenant La Belle fut détaché avec trente hommes auprès de la *Porte de Bourgogne*, d'où il incommoda très fort les assiégés par un feu continuel. Ceux-ci firent d'inutiles efforts pour sortir. Aussi, reconnaissant deux mines prêtes à jouer, se décidèrent-ils à battre la chamade, demandant à parlementer en ce poste. Ce fut donc un capitaine de ce régiment qui, avec un autre de l'attaque de M. de Turenne, fut donné en otage contre deux des ennemis. On dressa une composition qui aboutit à la capitulation suivante :

Premièrement. Le s[r] *Wolff Gouverneur de Mouzon* sortira de cette place demain 28 *septembre* avec tous les officiers et soldats, tant de cavalerie que d'infanterie à deux heures après midi, avec armes, bagages, chevaux, drapeaux déployés, tambour battant, mesches allumées aux deux bouts, balles en bouche. Et les soldats avec bandoullières fournies de poudre, balles et mesches pour estre conduits en toute seurté à *Montmédy* par le plus court et asseuré chemin en deux jours.

II. Ils emmèneront deux pièces de canon au choix dudit s[r] Wolf avec les munitions de guerre pour tirer chaque pièce 4 coups.

III. Les commissaires des montres, capitaines d'artillerie, receveurs, commissaires des vivres et d'artillerie, gentilshommes d'armes, canonniers et tous ceux qui sont au service du roy catholique feront la mesme sortie sans qu'ils puissent estre arrêtez ni ce qui leur appartient sous quelque prétexte que ce puisse estre.

IV. Il leur sera donné vingt charrettes attelées pour conduire leurs munitions, malades, blessés, bagages jusqu'à

Montmédy, sans fraude ny surprise aussy par le plus court et plus seur chemin.

V. Les bourgeois d'Yvois et autres sujets de sa Majesté catholique réfugiés sortiront avec leurs biens chevaux et bestail et tout ce qui leur appartient.

VI. Il ne sera fait aucun tort aux biens qui se trouveraient appartenir aux officiers de la garnison. Et en cas qu'ils laissent quelque chose qu'ils ne puissent emmener avec eux, comme maison, bleds, bestiaux et autres biens de quelque nature qu'ils soient à eux appartenans, ils pourront en faire disposer sous le passe-port de celui qui se trouvera commander en la place, dans trois mois.

VII. Les blessés ou malades qui ne pourront endurer la fatigue des chariots seront envoyez dans des barques en toute seurté jusqu'à Namur, pourveu des médicaments et vivres pour faire le chemin. Et ce pendant ils seront soulagez et médicamentez dans la ville à leurs despens. Les prisonniers qui ont esté faits durant le siège tant de part que d'autre, cavaliers, fantassins ou bourgeois de quelle qualité qu'ils soyent seront mis en liberté dès à présent sans rançon.

VIII. Les prisonniers qui ont esté faitz avant le siège seront mis en liberté moyennant la rançon et despens selon qu'ils auront accordé auparavant, à la réserve de l'abbé *de Vandy* qui est prisonnier dans la ville, en si bas âge qu'on ne peut raisonnablement lui en demander.

IX. Les ostages qui demeureront jusqu'à l'accomplissement du présent traité seront renvoyés en toute assurance à Montmedy. Et la Tour et brèche seront mises présentement entre les mains des régiments qui font les ataques.

Il faut remarquer que cette reprise de Mouzon avait quelque importance, puisqu'elle chassait presque entièrement les ennemis de la frontière. Cocquault, dans ses *Mémoires*, ne juge pas tout à fait avec le même esprit l'expédition de Turenne. Il écrit : « A faulte de Guise, le prince s'est jeté à Rocroy et nos gens à Mouson. Ils pouvoient deffendre Rocroy et n'aller à Mouzon ; mais il faut entretenir la guerre. Mouzon repris le 28e septembre par les Français et Rocroy par l'Espagnol et le prince le premier octobre, l'ung et l'autre sans être secouruz de leur party : bonne guerre. De ceste campagne, trois gouverneurs sortent de place, d'aultres y rentrent : bonne mine, fault faire valoir le mestier. » Paroles d'enfant frondeur, sans doute ; mais il y avait bien quelque

justesse dans l'appréciation, et la prise de Mouzon ne compensait pas la perte de Rocroy. Quoi qu'il en soit, et revenant à notre ville, il est bon de noter que la prise s'en est faite sans circonvallation, et presque à la vue de toute l'armée, bien que les ennemis l'eussent estimée imprenable à cause de sa force tant par dedans où se trouvaient plus de 1,500 hommes, que par les dehors où les Espagnols n'avaient rien oublié, depuis trois ans qu'ils s'en étaient saisis, pour en faire un de leurs meilleurs postes. De là, ils couraient toute la province, au grand malheur de tous nos habitants. Il sortit de Mouzon, au terme du traité de capitulation, 1,350 hommes en quatre régiments d'infanterie et quatre compagnies franches, conduits par les gendarmes et chevau-légers du cardinal.

En résumé, le siège avait duré 17 jours. Les Français y perdirent peu de monde, mais beaucoup de chevaux par les intempéries et par la nature du terrain fort gras où était assis le camp. Parmi les personnages de qualité, on ne cite que le vidame de Laon, neveu de Turenne, qui fut tué d'un coup de mousquet en montant à la tranchée. On signale surtout la conduite du marquis de Castelnau-Mauvissière, lieutenant-général, dont la présence continuelle à la tranchée et l'attaque qu'il fit des dehors, contribuèrent pour grande part au bon succès de l'entreprise. Sont cités encore : les marquis d'Uxelles et de Courvois, lieutenants-généraux dans les troupes du maréchal de la Ferté ; le comte de la Feuillade, mestre de camp, blessé à la tête ; le marquis d'Humières et le chevalier de Créquy, qui furent aussi ordinairement à la tranchée ; les chevaliers de Nogent et de Raré, qui furent chargés de confectionner le logement du mineur, ce dont ils s'acquittèrent avec l'approbation de tous ; les sieurs d'Erbigny, commandant des Gardes, de Poillac, commandant le régiment de Picardie, de Carlette, commandant celui de Palluau, de Bénezé, commandant celui de Turenne, et de la Gache, commandant celui de Gesvres. En un mot, tous les officiers se sont acquittés de leur tâche à l'imitation des maréchaux de Turenne et de la Ferté, qui ont conduit la campagne avec une complète entente et une grande habileté.

Ainsi se termina cette expédition. Turenne, qui jadis avait été battu à Rethel, avait à son tour été vainqueur au même lieu : de sorte que les villes de Sainte-Menehould, Rethel, Mouzon rentraient en l'obéissance du roy, comme le constate une médaille frappée en ce temps : au revers, on voit « le soleil dans son char dissipant les nuages ; au-dessous plu-

sieurs écussons. En légende : *Serenitas* (horizon sans nuages) ; à l'exergue : *Plurimæ urbes receptæ, MDC. L. III* (plusieurs villes remises en l'obéissance du roi, 1653). La première victoire de Rethel est aussi conservée sur une médaille, où la victoire armée d'un javelot foule aux pieds la Discorde, et porte un bouclier sur lequel on lit : *De hispanis* (sur les Espagnols). La légende dit : *Victoria Rethelensis, M.DC. L.* Sur cette dernière, Turenne est encore frondeur, et il est malheureux ; la médaille de Mouzon le réhabilite.

Dès le 27 septembre, l'armée se retira vers Amblimont et se porta le lendemain sur Rocroy. Arrivée à Warnécourt, elle y apprit la reddition de Rocroy de la bouche du chevalier de Montégu, qui en était sorti à la tête de sa garnison.

(*A suivre.*) N. GOFFART.

NÉCROLOGIE

Alfred Maury. — Le nom d'Alfred Maury occupera une trop grande place dans l'histoire de l'érudition au XIXe siècle pour que *la Revue de Champagne* ne consacre pas quelques pages à cette grande mémoire. Alfred Maury est un enfant de la Brie; il est né à Meaux en 1817. Pendant longtemps il a présidé la *Société d'archéologie de Seine-et-Marne* et personne n'a oublié ses allocutions charmantes, pleines de science et d'esprit, aux réunions annuelles de cette Société.

Nous ne croyons pas pouvoir mieux faire que de reproduire ici les discours prononcés sur sa tombe, le 15 février 1892, par ses éminents confrères de l'Académie des Inscriptions et Belles-lettres, du Collège de France et du *Journal des Savants*.

Personne ne saurait mieux retracer les différentes étapes d'une vie consacrée tout entière à la science et à la recherche de la vérité que des amis de quarante ans; aucune notice ne peut valoir les paroles émues et sincères de ceux qui ont vécu dans l'intimité d'un homme de bien et de mérite, de ceux qui ont partagé ses travaux et qui ont admiré longtemps sa noble et belle intelligence :

Discours de M. Alexandre Bertrand, président de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.

Messieurs,

« Deux années sans aucun décès nous avaient donné trop de sécurité! Nous nous étions habitués à nous retrouver au complet.

Sécurité trompeuse. Nous voici, subitement, cruellement frappés. Bien que, depuis longtemps, Alfred Maury n'assistât plus à nos séances, son image était toujours présente, nous le sentions près de nous. Nous aimions à nous dire que nous pourrions encore faire appel à son immense érudition, à son inépuisable mémoire, dont il avait la coquetterie, à sa profonde connaissance des traditions et des devoirs de la Compagnie, à laquelle il appartenait depuis trente-cinq ans. Nous ne nous étions jamais habitués à son absence : nous ne le perdons qu'aujourd'hui.

Comme savant, Alfred Maury était une encyclopédie vivante. Nous l'avons vu, durant sa longue carrière académique, discuter avec la même compétence : géologie avec Jules Desnoyers, mythologie avec Guigniaut, linguistique avec Stanislas Julien, Adolphe Régnier et Conestabile, grammaire comparée avec Baudry, numismatique avec Saulcy, archéologie avec Longpérier, histoire et religion avec Littré. Il était universel. Sa place était marquée d'avance dans toutes nos Commissions.

Comme homme, dans les situations les plus diverses, très modestes ou très élevées, il n'a fait que du bien. C'était le meilleur des confrères. On n'a jamais pu lui reprocher, si c'est un défaut, qu'une trop grande bienveillance.

Maury était né à Meaux le 23 mars 1817. Son père, ingénieur des ponts et chaussées, lui fit d'abord étudier les sciences. Il fit ses spéciales en même temps que notre excellent sous-bibliothécaire M. Ludovic Lalanne, mais abandonna bientôt les mathématiques. Nous n'avons pas à le regretter : sa vocation était ailleurs. Il eût pu être un bon ingénieur, comme son père; il n'eût pas été le savant éminent que nous avons connu. Ces débuts scientifiques lui furent toutefois utiles; ils expliquent, non moins que ses traditions de famille, son aptitude à comprendre les grands problèmes de la nature, qui ne cessèrent de le préoccuper. En abandonnant les mathématiques, il resta d'ailleurs toute sa vie un homme de science. La nature de son esprit l'éloignait de la vie active pour le confiner dans la vie de cabinet.

Il avait fait son droit, mais ne chercha jamais à plaider. Les livres l'attiraient. Dès qu'il fut libre, il se fit attacher à la Bibliothèque royale, d'où il passa rapidement à la Bibliothèque de l'Institut comme sous-bibliothécaire. Nos anciens savent avec quelle complaisance il mettait, sur toutes choses, ses connaissances multiples à la disposition de ceux dont il devait être un jour le confrère.

Il ne quitta ce poste modeste que pour entrer à l'Académie, où il remplaça Dureau de la Malle en 1857. Il avait quarante ans. Son bagage scientifique était déjà considérable. Grâce à sa pratique des langues étrangères, il avait pu de très bonne heure être le collaborateur de Guigniaut pour la publication en français des *Religions de l'antiquité* de Creuzer, où tant de questions intéressantes sont discutées dans les notes et éclaircissements. Les notes et éclaircissements du livre VII sont presque tout entières de Maury. Il préludait ainsi à cette série d'études mythologiques qui attirèrent d'abord l'attention sur lui. Un esprit aussi actif ne pouvait s'occuper de pareilles études sans en élargir le cercle. Les légendes pieuses du Moyen-âge, écho lointain des légendes antiques, devaient attirer son attention. Un charmant petit volume, *Les Fées du Moyen-âge*, fut le premier fruit de ses investigations; *Les Croyances et Légendes de l'antiquité* en formèrent le complément.

Un ouvrage capital dans le même ordre d'idées devait bientôt suivre : l'*Histoire des Religions de la Grèce antique*, en trois volumes; livre instructif, qui n'a pas vieilli, parce que Maury, instruit par les exagérations de la symbolique allemande, n'y soutient aucune thèse et résume seulement les faits. C'était la nature de son esprit, où le bon sens domina toujours. *La Magie et l'Astrologie dans l'antiquité et au Moyen-âge* ont le même caractère.

Dans la poursuite d'un sujet donné, ce travailleur sans relâche ne passait jamais à côté d'un fait ou d'un document intéressant sans le noter, au moins dans son infaillible mémoire. Jour par jour il se tenait au courant des grandes découvertes du siècle, comme un membre de l'Académie des sciences. Comment s'expliquer sans cela, connaissant seulement ses premiers travaux, qu'il ait pu donner au public en 1856, un an avant son élection, cet excellent résumé de l'état des sciences géologiques et anthropologiques, *La Terre et l'Homme*, resté classique, au moment même où il corrigeait les épreuves d'un mémoire publié dans notre Recueil des savants étrangers, mémoire, comme *La Terre et l'Homme*, sans rapport apparent avec ses travaux antérieurs : je veux parler de l'*Histoire des forêts de la Gaule?*

Le soin d'une autre histoire, celle de nos Académies, avait occupé son esprit de très bonne heure. Il se fit un devoir, dès qu'il nous appartint, de rédiger et publier ses notes sous le nom des *Académies d'autrefois. L'ancienne Académie des sciences, L'Ancienne Académie des inscriptions*, nous montrent quels ont été les modestes débuts des deux compagnies qui, avec l'Académie française, furent le fondement sur lequel s'éleva l'Institut.

Maury ne fut pas seulement encyclopédiste et vulgarisateur : il y avait en lui un moraliste et un méditatif. Il s'étudiait lui même comme il étudiait les autres. *Le Sommeil et les Rêves*, cette collection d'observations, je devrais dire d'expériences personnelles, en sont un vivant témoignage.

On dit qu'il laisse des mémoires : ils seront du plus haut prix, émanant d'un observateur aussi profond, d'une âme aussi sincère.

Tel fut le savant éminent, le confrère excellent que nous avons perdu. Je n'insisterai pas : mes paroles, je le sens, ne sont que l'écho de ce que vous savez, de ce que vous éprouvez vous-mêmes au fond du cœur. Nous l'aimions tous pour son intelligence ouverte, pour sa bonté, pour les services qu'il a rendus. Il laisse d'unanimes regrets et un souvenir ineffaçable!

Discours de M. G. Boissier, membre de l'Institut, au nom du Collège de France.

Messieurs,

La santé de M. Renan ne lui a pas permis de venir apporter à M. Maury le dernier adieu du Collège de France. Vous savez avec quelle fermeté d'âme et quelle sérénité il supporte la maladie; mais elle lui a paru cette fois plus cruelle qu'à l'ordinaire, et il lui a été très difficile de se résigner à ne pas accompagner à sa dernière demeure un ami de plus de quarante ans. Pour moi, qui suis appelé à le remplacer, je n'ai pas eu l'honneur de fréquenter aussi longtemps M. Maury et d'occuper autant de place dans son amitié. Mais ce n'était pas un de ces hommes qui se réservent et se cachent : il avait au contraire les abords faciles, et accueillait

avec bienveillance ceux qu'il voyait sérieusement travailler. On le connaissait dès les premières rencontres, et l'on pouvait aisément deviner la bonté de son cœur et l'étendue de son intelligence.

Depuis trente-deux ans il appartenait au Collège de France. En 1860, M. Guigniaut le choisit pour son suppléant; en 1862, il lui céda définitivement sa place. C'est donc à 45 ans qu'il fut mis en possession de la chaire illustre qu'avaient occupée Daunou et Michelet. Il n'avait pas encore enseigné, mais il était né professeur. La passion qu'il avait pour ses études lui faisait trouver un plaisir très vif à en parler; il aimait à communiquer aux autres ce qu'il savait : aussi se trouva-t-il à son aise dès le premier jour dans sa chaire. Comme il avait toujours eu la vue très faible, il ne se préoccupait en rien d'un auditoire qu'il n'apercevait pas. Etait-il nombreux ou rare, attentif ou distrait? Que lui importait? il n'avait que le souci des choses qu'il voulait dire; entier à son sujet, et comme absorbé en lui, il en parlait avec chaleur, il s'animait, il s'échauffait, et finissait, sans le chercher, presque sans le savoir, par communiquer à ses élèves l'émotion qu'il éprouvait lui-même.

Il était merveilleusement prêt pour l'enseignement qu'il allait donner. Sa chaire, par le titre même qu'elle portait, aurait pu en effrayer un autre : il devait enseigner l'histoire, non pas l'histoire d'un pays ou d'un temps, mais l'histoire en général. Sans doute il était libre de prendre un sujet limité, comme avaient fait ses prédécesseurs, et de s'enfermer dans des études spéciales; il ne voulut pas le faire. Il prit ses obligations à la lettre; il tint à laisser au champ qui s'ouvrait devant lui toute son immensité. C'est donc l'histoire universelle qui l'a occupé pendant trente ans. On peut dire que, dans ce long espace de temps, il a parcouru plusieurs fois le monde entier, changeant, chaque année, de sujet et de pays, passant de l'antiquité aux temps modernes, de la Grèce à l'Italie, de la France à l'Angleterre, de l'Asie à l'Amérique. Tantôt il aimait à semer les idées générales et les vues philosophiques, il embrassait d'un regard rapide toute une époque et toute une civilisation; tantôt il se plaisait à descendre aux questions les plus minutieuses, à initier ses auditeurs aux problèmes les plus délicats de la science, leur apprenant, par exemple, les origines de l'écriture ou les migrations des peuples de l'ancien monde. Un enseignement aussi étendu, aussi varié, donné par un autre, risquait d'être superficiel; mais ce danger n'était pas à craindre avec M. Maury : il savait tout, et tout à fond. Enfermé dans l'étude depuis sa jeunesse, sans autre distraction, sans autre plaisir que d'apprendre, il avait touché à toutes les connaissances humaines et n'avait jamais rien oublié; c'est ce qui lui permettait d'aborder tant de sujets différents avec la même compétence. En quelque pays qu'il emmenât ses auditeurs, ce n'était jamais pour lui une terre ignorée; quelque question qu'il entreprît de traiter, il la connaissait si bien dans tous ses détails qu'il semblait qu'il n'en eût pas étudié d'autre. C'est cette compétence universelle qui l'avait

fait aussi nommer Directeur des études historiques à l'Ecole des Hautes-Etudes, poste où personne n'eût été mieux à sa place que lui.

J'ai parlé du professeur : M. Renan qui l'avait si intimement connu, vous aurait parlé de l'homme mieux que je ne pourrais le faire. Tout ce que je vous en dirai, c'est qu'en le voyant je ne pouvais m'empêcher de songer au nom que porte cette chaire qu'il a occupée chez nous avec tant de distinction : on l'appelle, vous le savez, *Histoire et Morale*, et l'on a été quelquefois surpris de voir réunir ainsi deux sciences que d'ordinaire on étudie à part. M. Maury m'a fait comprendre ce mélange : il réalisait en lui tout ce que ce double titre semble promettre. S'il enseignait l'histoire par ses leçons, il prêchait la morale par son exemple. Savant sans pédantisme, indépendant sans forfanterie, il n'a jamais eu dans sa vie qu'une passion, l'étude. C'est elle qui lui a fait supporter légèrement la médiocrité de sa situation pendant sa jeunesse. Quand, plus tard, il est parvenu à des fonctions élevées, il n'a rien changé à ses habitudes, il a toujours étudié. Dans ses fortunes diverses il n'a jamais eu qu'une pensée : ajouter sans cesse à ce trésor de connaissances qu'il entassait dans sa mémoire fidèle. C'était le grand intérêt de sa vie, le reste ne le touchait guère. Il avait fait tout son bonheur des jouissances secrètes que donne le travail ; il n'était sensible qu'à une joie, celle de savoir. C'est ce qui a fait parmi nous l'originalité de sa figure. Semblable à ces savants d'autrefois qui peuplaient nos vieilles Académies et dont il nous a si bien raconté l'histoire, il laisse à ses amis, à ses confrères, à ses collègues, à ses élèves, à tous ceux qui l'ont connu et qui se sont instruits à le lire et à l'écouter, le souvenir d'un esprit ferme et libre, inébranlable dans ses opinions, mais respectueux de celles des autres, et l'exemple d'une vie irréprochable, pleine d'œuvres utiles, entièrement dévouée à la science, qu'il a servie par son talent et honorée par son caractère.

Discours de M. Hauréau, membre de l'Institut, au nom du Journal des Savants.

Messieurs,

Le *Journal des Savants* a fait une nouvelle perte, et bien cruelle. Retenu loin de nous, durant plusieurs années, par la plus douloureuse maladie, M. Alfred Maury vient de s'éteindre, ayant depuis longtemps perdu ses forces physiques, mais ayant toujours conservé la plénitude de ses facultés morales, sa merveilleuse mémoire et son jugement aussi loyal qu'éclairé.

Appelé, le 25 mars 1859, au *Journal des Savants*, il en fut toujours un des rédacteurs les plus assidus et les plus utiles. Les lecteurs de ce journal, étrangers et français, savent avec quelle compétence il traitait toutes les questions historiques, avec quelle complaisance il exposait les opinions des autres, avec quelle urbanité, quelle bienveillance, il rectifiait celles qu'il n'estimait pas justes. Voilà, peut-on dire de lui, voilà un critique qui ne s'est

jamais fait un seul ennemi. Aussi la nouvelle de sa mort a-t-elle causé partout une douleur profonde. On regrettera longtemps le savant, plus longtemps encore l'homme de bien. Pour moi, Messieurs, je regretterai toujours un de ces tendres amis qu'on ne remplace pas, surtout à mon âge. »

— Dans les trois discours que nous venons de reproduire, personne n'a songé à rappeler qu'Alfred Maury avait été le secrétaire du comte de Clarac, ancien conservateur des Antiques du Louvre, membre de l'Institut, et que c'était à Maury qu'on devait l'achèvement du grand et capital ouvrage de ce savant, le *Musée de sculpture antique et moderne*. Les derniers volumes de ce recueil sont en effet l'œuvre d'Alfred Maury. Il a rendu par cette publication un service signalé aux archéologues et il a attaché son nom à une œuvre qui, malgré les années écoulées, reste encore aujourd'hui d'une utilité pratique incontestable à tous ceux que l'histoire de l'art intéresse. C'est une preuve nouvelle de sa fécondité, de la facilité avec laquelle son esprit se pliait à tous les genres de recherches et de l'étonnante diversité de ses aptitudes.

***

M. *Etienne*-Marie Héron de Villefosse est mort à Nevers le 10 juin 1892, le jour même de ses soixante-sept ans; il était né à Paris le 10 juin 1825. Ancien élève de l'Ecole des chartes, il appartenait à la brillante promotion de 1847; il fut nommé archiviste paléographe le 15 janvier 1849 en même temps que Léopold Delisle, Léon de Bastard, Auguste Himly, Adolphe Tardif, Charles Marty-Laveaux, etc. Il présenta, pour obtenir ce titre, une thèse, qui est malheureusement restée manuscrite, sur le roman de l'*Image du Monde*.

Ancien auxiliaire attaché aux travaux de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, ancien archiviste du département de la Nièvre, ancien secrétaire de la Société nivernaise des sciences, lettres et arts, ancien membre de la Commission de comptabilité de l'Ecole des chartes, membre du Conseil de la Société française d'archéologie, il a laissé partout le souvenir d'un homme de bien et de valeur. Par ses origines, il appartenait à la Brie où il avait été élevé et où il avait passé son enfance; les hasards de la vie le conduisirent à Nevers où il se fixa définitivement et où il vivait depuis quelques années au milieu de ses livres et de sa famille. C'était un érudit charmant, un causeur aimable et de bonne compagnie, qui avait conservé les allures et la grâce des hommes d'autrefois. Il avait toujours une anecdote intéressante à conter, un souvenir historique à rappeler, et, s'il n'a pas laissé de travaux imprimés, on peut dire qu'il a beaucoup appris à ceux qui l'entouraient et à ceux qui le fréquentaient. Sa mémoire était aussi prodigieuse que son érudition. Ecrivain élégant, préparé par une

forte éducation classique, il aimait la littérature autant que l'archéologie et l'histoire. Sa correspondance est un modèle du genre; ses lettres étaient toujours impatiemment attendues par ses amis; elles sont comme un reflet de son âme droite et de son esprit cultivé. Poète à ses heures, il a composé une certaine quantité de pièces de vers en français et en latin et surtout des fables françaises délicatement écrites. Un moment il eut l'idée de renouveler la *Gazette de Renaudot* et de faire chaque semaine, en vers français, le récit des évènements quotidiens; mais cette tentative, connue seulement d'un petit cercle d'amis, n'eut pas de suites. Ses œuvres sont presque toutes restées manuscrites; il faut espérer que la main pieuse d'un ami les réunira quelque jour et en fera profiter ceux qui l'ont connu et aimé. Nature aimable et bonne, cœur droit, il faisait le bien avec conviction et avec une sincérité que rien ne pouvait rebuter. Les pauvres de Nevers le savent; ils perdent en lui un véritable père.

Atteint depuis deux années par une maladie cruelle, il s'est éteint doucement, en pleine connaissance, et avec la foi d'un grand chrétien, dans les bras de sa fille, la comtesse Dupleix de Cadignan, veuve d'un ancien officier de cavalerie. Il était le troisième fils du baron Héron de Villefosse, membre de l'Académie des sciences, inspecteur général des Mines, conseiller d'Etat, bien connu par ses travaux sur la *Richesse minérale*, et de Joséphine Chaumont de la Millière. T. de C.

*
* *

Nous apprenons la mort d'un paysagiste de talent, M. Félix-Saturnin Brissot de Warville, petit-fils du conventionnel du même nom, ancien régisseur des palais de la Malmaison et de Compiègne.

M. Brissot de Warville était né à Sens (Yonne) en 1818. Elève de Léon Cogniet, il s'était tourné de bonne heure vers le paysage et, depuis 1840, il avait exposé à presque tous les Salons. Il y avait été récompensé en 1859, en 1863, en 1882 et en 1889. On voyait de lui aux Champs-Elysées, cette année, des *Moutons sur la lisière d'un bois* et le *Retour des champs*.

*
* *

Le doyen des vétérans de la Grande Armée vient de mourir à Beaumont-en-Argonne, département des Ardennes.

J.-B Picard était né dans cette commune le 17 décembre 1790; il avait donc cent un ans passés.

Incorporé au 13e régiment d'infanterie en 1809, il fut fait prisonnier, la même année, à Flessingue, et passa cinq années à Portsmouth, sur les pontons.

Libre, il reprit du service, se battit à Fleurus, puis à Waterloo, où il reçut deux blessures au combat de la ferme des Quatre-Bras.

Rentré dans ses foyers, il résida longtemps à Létanne.

Ce n'est qu'après la mort de sa femme qu'il vint habiter Beaumont, avec sa fille, qui l'entourait des soins les plus dévoués.

Il s'est éteint sans aucune souffrance, ayant reçu les derniers sacrements. *(Gaulois.)*

*
* *

On annonce la mort la mort d'un « vieil Africain », le colonel Trumelet.

Né à Reims en 1820, le jeune Trumelet, à peine âgé de 19 ans, s'engageait dans l'infanterie légère. En 9 ans il conquiert l'épaulette et, venu en Algérie avec son régiment, il y gagne tous ses grades, de celui de lieutenant à celui de colonel; pendant 20 ans il prend part aux expéditions importantes dans les provinces d'Oran et d'Alger.

En 1877, admis à la retraite, il alla s'installer à Valence, où il devait finir ses jours.

Ecrivain distingué, narrateur inimitable, le colonel Trumelet a écrit notamment : les *Français dans le désert* (journal historique, militaire et descriptif d'une expédition aux limites du Sahara algérien), le *Livre d'or des tirailleurs indigènes de la province d'Alger*, plusieurs romans, etc.

Pour obéir à une patriotique pensée, le colonel Trumelet avait pris l'initiative de l'érection d'une statue au brave sergent Blandan, à Bou-Farik.

Le colonel Trumelet laisse un fils qui marche fermement sur les traces glorieuses de son père; le commandant Trumelet-Faber, chef de bataillon au 55e régiment d'infanterie, continue sa tradition de science et de bravoure.

BIBLIOGRAPHIE

Répertoire archéologique de l'arrondissement de Reims, publié sous les auspices de l'Académie de Reims. 9e fascicule. *Canton d'Ay*, par MM. Ch Givelet. H. Jadart et L. Demaison. *Reims*, *F. Michaud*, 1892. 1 vol. de 358 p gr. in-8°, avec 25 pl., bois, etc. — Prix : 10 fr. pour les souscripteurs.

Ce volume continue l'entreprise commencée par les auteurs en 1885 et continuée en 1890-91 pour la ville et les cantons de Reims. Il offre la description entière du canton d'Ay, qui comprend dix-huit communes importantes pour la plupart par leur passé historique et leur richesse actuelle. On y trouvera notamment les monographies des belles églises d'Ay, d'Avenay, d'Ambonnay, de Bisseuil, d'Hautvillers et de Louvois, ornées de planches gravées, d'après les dessins de MM. Ch. Demaison, Auger et Ad. Varin.

Au point de vue épigraphique, plus de cinquante inscriptions y ont trouvé place, la plus curieuse datant de 1284 et relatant une fondation charitable à l'hôpital d'Avenay, les autres rappelant des noms bien connus dans la contrée, quelques-uns célèbres au loin, comme ceux de D. Ruinart et de D. Pérignon. Enfin, l'inventaire des anciennes cloches et des œuvres d'art de toutes sortes : statues, tableaux, carrelages, boiseries, sculptures, vient compléter la statistique monumentale de plus de vingt édifices. H. J.

*
* *

La Réforme et la Ligue en Champagne, documents publiés par G. Hérelle, professeur de philosophie, correspondant du Ministère de l'instruction publique. — 2 volumes in-8°, tirés à petit nombre sur papier vergé. Tome I, Lettres, XIII-444 pages ; tome II, Pièces diverses, 637 pages. — Paris, Champion, et Vitry-le-François, Veuve Tavernier et fils.

Chacun sait que la seconde moitié du XVIe siècle est une des périodes les plus troublées et les plus intéressantes de notre histoire; mais ce qu'on sait moins, c'est le rôle que la Champagne a joué pendant cette période. Ce rôle mérite pourtant d'être connu. C'est en Champagne que les Guise avaient leurs principales résidences; ils y exerçaient une influence directe et considérable; ils y fomentaient activement la guerre civile. Aussi la Ligue put-elle y occuper des places nombreuses, et le duc de Mayenne y fit avec son armée de très longs séjours. D'autre part, quelques villes restèrent courageusement fidèles à Henri IV, qui fit en personne dans la province jusqu'à trois expéditions et qui y envoya à plusieurs reprises de célèbres capitaines. Enfin c'est par là que

passaient ordinairement les troupes qui venaient d'Allemagne et de Suisse, appelées par l'un ou l'autre parti.

Ajoutons que le désordre politique avait eu pour effet de donner à cette région une sorte d'indépendance momentanée. Comme il n'y avait plus de pouvoir incontesté et que le péril était urgent, les villes prenaient de l'initiative, elles pourvoyaient à leur propre défense, elles attaquaient les places voisines, elles s'envoyaient l'une à l'autre des ambassadeurs, elles concluaient des trêves et des traités. Les Conseils d'échevins étaient devenus des Conseils de Gouvernement, on y délibérait sur la guerre et sur la paix; on y décidait des armements et des levées de troupes, on y faisait des coups d'Etat. « Situation étrange, infiniment curieuse, et cependant mal connue; car les caractères qui en font l'originalité ne permettent pas qu'on s'y arrête longtemps dans les histoires générales; ces guerres de ville à ville n'ont pas eu d'évènements retentissants; ces traités particuliers ont été oubliés après les grands traités qui ont rendu le repos à la France. Il appartenait aux enfants du pays d'en susciter le souvenir. »

Le tome I, publié il y a quatre ans déjà, contient plus de 700 lettres écrites entre les dates extrêmes de 1546-1599, c'est-à-dire depuis l'apparition du protestantisme à Sainte-Menehould jusqu'à la fin des guerres de religion. Ces lettres ont été recueillies exclusivement en province, dans les archives et bibliothèques de Châlons-sur-Marne, Reims, Saint-Dizier, Sainte-Menehould et Vitry-le-François. M. Hérelle a rejeté tout ce qui n'était pas rigoureusement authentique : on ne trouvera dans son recueil que des pièces existant en original, ou en copie collationnée équivalant à l'original, ou en copie registrée sur les registres publics. La plupart de ces documents étaient entièrement inédits. Selon leur importance respective, ils ont été publiés *in extenso* ou par extraits. Dans tous les cas, des cotes précises permettent de recourir sans peine aux sources.

Les signataires des *Lettres* sont au nombre de 123, et il suffira de nommer les principaux pour montrer l'importance de cette correspondance. On y remarque 37 lettres de Henri II, 14 de Catherine de Médicis, 16 de Charles IX, 5 de François II, 55 de Henri III, 82 de Henri IV. Nommons encore, en suivant l'ordre de la table : le maréchal d'Aumont, Théodore de Bèze, Anne de Bourbon, Antoine de Bourbon, Jérôme de Burges, Cosme Clausse, Catherine de Clèves, Henriette de Clèves, Jacques de Clèves, Joachim de Dinteville, Renée de France, le duc de Guise, le cardinal de Guise, Joyeuse-Tourteron, Charlotte de Lamarck, Larochefoucault, le duc de Lorraine, le cardinal de Lorraine, le chevalier d'Aumale, Henri de Lorraine, le duc de Mayenne, François et Jean de Luxembourg, Philippe Moët, le connétable de Montmorency, Charles d'Orléans, le prévôt des marchands de Paris, les ducs Louis et Charles de Nivernais, Chrestien de Savigny-Rosne, le

maréchal de Saint-André, le maréchal de Saint-Paul, Saulx-Tavannes, Philippe de Thomassin, le maréchal de Vieilleville, etc.

Les matériaux du tome II ont été tirés en majeure partie du fonds français de la Bibliothèque nationale. Les pièces publiées, analysées ou mentionnées, proviennent de 138 manuscrits examinés pour ce travail.

Les archives municipales et départementales de Châlons-sur-Marne, Reims, Sainte-Menehould, Saint-Dizier, Verdun et Vitry-le-François ont en outre fourni à l'auteur beaucoup de pièces qui n'étaient pas de nature à prendre place dans le tome I.

Ses recherches se sont étendues de 1550 à 1600. Mais, pour les années 1559-1584, peu riches d'évènements en Champagne, les documents qu'il faut connaître sont seulement une contribution à l'histoire de la province et ne forment pas un ensemble sans lacunes. Au contraire, pour les années 1585-1600, il s'est proposé de coordonner la masse des renseignements de telle sorte que son ouvrage formât une chronique complète de la Ligue. Ce n'était pas chose facile, parce qu'à cette époque la confusion est extrême, les faits locaux se multiplient, s'entrecroisent, s'embrouillent, le tout semble d'abord inextricable. Pour mettre de la lumière dans cette obscurité, M. Hérelle a commenté ses propres documents par la brève analyse de diverses publications récentes sur la Ligue dans la région champenoise, à savoir : Lettres et Instructions de Charles III, duc de Lorraine, Correspondance de Mayenne, Correspondance inédite de M. de Dinteville, Lettres inédites de M. de Dinteville, Mémoires du maréchal de Saint-Paul, Mémoire des choses plus notables advenues en Champagne, Mémoires de Jacques Carorguy, Journalier de Jean Pussot, Recueil de plaquettes champenoises du XVIe siècle. Désormais, avec son livre, il sera très facile de suivre le développement des faits et les opérations militaires les plus compliquées.

De plus, et ce n'est pas la moindre nouveauté de son ouvrage, il a publié intégralement beaucoup de capitulations de villes assiégées, les diverses trèves de labourage et de commerce, la trève de Sainte-Menehould entre la France et la Lorraine, la trève entre Saint-Paul et le duc de Bouillon, les trèves pour les régions de Langres et de Troyes, les articles particuliers de la trève en Champagne et de la trève avec le duc de Lorraine en 1593, etc.

On jugera de l'importance de ce second volume en se reportant à la table des noms de lieux. Elle contient 885 noms, qui se répartissent ainsi par départements : Marne, 299 ; Ardennes, 146 ; Aube, 106 ; Haute-Marne, 70 ; Aisne, 53 ; Meuse, 40 ; Yonne, 37 ; Divers et localités non identifiées, 175.

***

Nouveau recueil des Inscriptions chrétiennes de la Gaule antérieures au VIIe siècle, par Edmond Le Blant. Paris, Imp. nat., 1892, in-4°.

Complément d'un premier recueil, en deux volumes, publiés en 1865, celui-ci ajoute quatre cent cinquante textes nouveaux à ceux connus. La seconde Belgique fournit dix-sept leçons au contingent épigraphique, formé de lectures faites directement sur les objets : pierres et bijoux. Le fragment d'inscription placé sous la rubrique « Thuizy » n'a pas été découvert sur l'emplacement de l'ancien château de Luches (?), mais à Prunay, d'où il fut rapporté à Courmelois. Une bague découverte aux environs d'Avenay est classée à Sézanne. M. Le Blant mentionne aussi une inscription brisée trouvée à Fontaine (Haute-Marne). C'est bien peu. La Champagne a toujours été plus féconde en monuments gallo-romains.

Un fait capital, l'évangélisation de la Gaule au IIIe siècle, semble prouvé avec le nouveau recueil de M. Le Blant. Les trouvailles où manquent les inscriptions des deux premiers siècles, confirment la thèse soutenue dès 1865 par l'éminent épigraphiste et depuis par M. l'abbé Duchesne, professeur d'histoire à l'Université catholique.

* * *

La bibliothèque Mazarine conserve, sous le n° 10371, R. un imprimé concernant le rémois Hachette :

Remerciment fait à Monseigneur l'ancien évêque de Cydan, nommé à l'évêché de Glandève, lorsqu'il a officié pontificalement, au nom de l'Université, dans l'église des Carmélites de la rue Saint-Jacques, le 7 octobre 1771, par Me Pierre Jacquin, licencié ès loix, professeur de rhétorique au Collège de la Marche. Paris, 1771, in-4°.

Henri Hachette, suppléant M. de Rohan, archevêque de Reims, non résidant, mourut nonagénaire, en Italie, dans le cours de l'année 1797.

* * *

On nous communique un rare petit volume intitulé :

Conférence du droict civil, avec le droict municipal et coustumier du baillage de Meaux. Par Maistre Pierre Martin de Senoyé, Conseiller du Roy, et son Advocat au Baillage de Sézanne. A PARIS, chez Georges Lombart, rüe Sainct-Jean de Latran, à l'Arbre sec. 1609. Avec privilège. In-12 de 104 ff. chiffrés sur le recto.

La dédicace latine, adressée au président Achille de Harlay, est signée : Pierre Martin de Sézanne. Suivent les Conférences coutumières.

On trouve au verso du feuillet 94 les « Coustumes localles » de la châtellenie de Meaux, puis celles de Provins, Montereau, Marolles, Montigny, Coullommiers, La Ferté au Coul, Chamigny et Belot, Crécy, La Ferté-Gaucher, Joy-sur-Morain, Choizy-en-Brie, La Mallemaison et Guérard, Laigny-sur-Marne, Resbetz,

Faremoustier, La Selle, Les Murs, Villemareul, Mymeaux, La Haute-Maison et Mareul lez Meaux, Sézanne, Trefou et Chantemerle. H. M.

*
* *

On nous signale une rareté typographique châlonnaise, intitulée :

Office de Sainte-Manne, patronne de l'église collégiale et séculière de Poussai. A Châlons, chez Seneuze, imprimeur du Roi et de Monseigneur l'Evêque. MDCCLIV. Petit in-8° de 1 f. titre. — 152 pages.

*
* *

Notes sur l'enseignement laïque, ses origines, ses conséquences, et principalement sur la dépopulation de la France, par M. L.-F Lemaire, de Rebais (Seine-et-Marne). — En vente à Rebais, chez l'auteur, et à Coulommiers, chez MM. Berthier, Clozier et Bruneau, libraires.

L'ouvrage dont nous annonçons la publication se recommande par l'importance des sujets qu'il traite, sous une forme qui les met à la portée de tous. Si l'on n'approuve pas toutes les conclusions de l'auteur on ne peut nier son incontestable mérite d'actualité.

L'enseignement laïque y est étudié dans ses origines, dans ses tendances et dans ses résultats.

M. Lemaire s'occupe surtout de cette grave question de la dépopulation de la France; question de vie ou de mort sur laquelle M. le député Le Roy vient de publier un rapport parlementaire très étudié.

Comment se taire aujourd'hui devant les statistiques officielles qui établissent la dégénérescence de notre pays? Comment oublier que la France qui, en 1789, était à la tête des Etats de l'Europe par sa population, est tombée, en un siècle, du premier rang au cinquième?

Dans cinquante ans, elle ne comptera plus.

Vers le milieu du siècle prochain, il arrivera, en effet, que la Russie comprendra plus de 200 millions d'habitants; que l'Allemagne, dont la population double en 52 ans, arrivera au chiffre, formidable pour nous, de 100 millions de nationaux; que l'Angleterre en aura 90 millions; l'Autriche-Hongrie 80; l'Italie plus de 50.

Et la France? Nous n'osons pas donner de chiffre.

Il suffit de constater qu'en 1891, avec notre population de 37 millions de nationaux, l'excédant des naissances, après avoir toujours été en diminuant depuis vingt ans, s'est changé en un excédant de 40,000 décès.

Nous en sommes à la période de dépeuplement.

M. Lemaire unit vaillamment sa voix à toutes celles qui jettent en ce moment le cri d'alarme, qui en appellent à l'honneur, à la

conscience, à l'intérêt du peuple français, à la sollicitude des pouvoirs publics.

Il affirme hautement que le mal dont souffre la France est un mal moral un mal religieux.

Il indique quelques mesures à prendre immédiatement pour conjurer le danger mais il ne se dissimule pas que le seul moyen de relever la natalité française est de restaurer la conscience et le sentiment du devoir dans les âmes.

D'après lui, l'immoralité et l'irréligion croissantes sont la véritable cause de la dépopulation de la France.

Nous ne saurions trop recommander à nos lecteurs l'ouvrage de M. Lemaire.

Il mérite d'être lu, non seulement par ceux qui s'intéressent à l'enseignement, mais aussi par tous ceux que préoccupe l'avenir de la Patrie.

*
* *

M. Alphonse Baudouin vient de publier à Troyes, chez l'éditeur Lacroix, une brochure intitulée : *L'Hermite de Saint Gengoult*. C'est une sorte de poème en prose, dont on peut louer hautement l'inspiration spiritualiste et religieuse et l'idéalisme sincère, alliés à une exacte reproduction des scènes de la vie rustique. L'action se passe dans la forêt de Clairvaux, que l'auteur décrit à merveille.

*
* *

M. Arsène Thévenot publie, sous le titre d'*Éphémérides communales* (Arcis-sur-Aube, Léon Frémont, gr. in-8° de 45 p.), de recommandables observations sur la nécessité et le moyen de favoriser les recherches relatives à l'histoire locale. L'auteur voudrait la création, dans chaque commune, d'une sorte de livre de raison où seraient inscrits tous les événements dignes de mémoire. Il rappelle qu'il a trouvé diverses mentions de ce genre dans les registres paroissiaux, où les curés inséraient les actes de baptême, de mariage et de décès; il cite (p. 7-8) des notes de 1693, 1706, 1784 à 1793, tirées de plusieurs registres du canton de Ramerupt, au sujet de maladies, inondations, sécheresses, grands froids, disettes, récoltes maigres ou abondantes, etc. Il voudrait que, fidèles à ces précédents, nos municipalités préparassent jour par jour l'histoire future de leurs communes. Sans vouloir discuter ici la manière d'opérer proposée par M. Thévenot, nous croyons que son idée est bonne et nous la signalons à l'attention de nos lecteurs. *(Polybiblion.)*

CHRONIQUE

Société d'archéologie, sciences, lettres et arts de Meaux (*Séance du jeudi 19 mai 1892*). — Présidence de M. Benoist, sénateur.

Sont déposées sur le bureau par M. Meignant, l'infatigable chercheur, diverses monnaies dont un Philippe de Bourgogne, un Charles V, un beau jeton de François Ier aujourd'hui rare et en vogue, des deniers romains et français.

Sont offerts à la Société :

Par M. Lemarié, la *Petite Gazette de Dammartin*.

Par M. Richard Duplessis, 2 vases du xe siècle trouvés dans les fouilles du Palais de Justice; 2 monnaies romaines, l'une de Marc-Aurèle, l'autre de Faustine mère; 4 petites monnaies françaises méritant d'être classées au médaillier.

Par M. Benoist, un petit bronze de Claude le Gothique.

Par M. Muller, 5 pièces dont 2 d'empereurs romains, une coloniale grecque frappée à Alexandrie, une pièce incuse très rare de Trajan, un petit Constantin.

Une carte géographique des postes du premier Empire, comprenant la région située entre Meaux et Sézanne.

M. Carlon fait part à la Société des emplettes avantageuses qu'il a faites à son intention; il a acquis une reproduction en tirage moderne de l'abbaye bénédictine de Lagny et une autre de l'abbaye de Saint-Faron de Meaux, prise à vol d'oiseau; plus deux cartes également intéressantes, celle du Comté de Brie par Houdins et une autre de l'Evêché de Meaux, par Jaillot.

M. l'abbé Frémont entretient la Société des *Inscriptions des Girondins au couvent des Carmes* et démontre le caractère légendaire de cette attribution. Il en prend occasion pour signaler l'intérêt que présente la visite de cet établissement, de la chapelle et de la vaste crypte, par les souvenirs qu'ils rappellent.

M. l'abbé Petitot donne ensuite lecture de son travail sur la *Sépulture dolménique* récemment découverte à Mareuil-lès-Meaux, par M. Aug. Maslé, dans sa propriété. Comme toutes celles de la fin de l'ère quaternaire (époque néolithique), qui entourent Paris, cette sépulture n'est pas un dolmen proprement dit, mais un hypogée formé d'une fosse de chevet que recouvrait une immense table de pierre, et d'un caveau allongé, d'un diamètre moindre. Orienté de l'est à l'ouest et placé sur une pente douce, à 400 mètres au nord du clocher et à 600 mètres de la Marne, cet hypogée mesure 9 mètres de long sur 2 et 3 mètres de large. Ses

parois étaient formées de murs en pierres sèches; le dallage et la couverture, de pierres plates d'un calcaire crayeux. Une pierre verticale en fermait l'entrée.

On a trouvé dans ce tombeau 40 squelettes ayant les dents usées horizontalement et appartenant à des individus dolichocéphales, mêlés de quelques brachycéphales. Un crâne présentait un très bel exemple de trépanation.

Le mobilier funéraire se compose de 15 celts en silex poli, de la meulière; 3 gaînes de silex en bois de cerf, dont l'une imite la tête d'un animal; 3 belles lames de silex marin; 3 petits tranchets et enfin un andouiller de renne.

M. Petitot, qui présente aussi les dessins de ces objets, fait observer que le couteau-grattoir est le même qui se rencontre fréquemment dans les sépultures des *Danes* ou scandinaves et *Dœnes* ou irlandais. Il l'a retrouvé dans l'Amérique septentrionale, chez les Indiens *Danè* et *Dènè*. On l'a aussi trouvé dans les Aléoutiennes Son nom dénè appartient à la langue finnoise : *késé*, *kézi*, *kizé*, *kès*. *késex*.

Les pièces principales et des dessins fort bien exécutés par M. l'abbé Petitot doublent l'intérêt de la lecture, et M. le Président se fait l'interprète de tous en félicitant et en remerciant l'auteur de ce beau travail dont la Société souhaite l'insertion au *Bulletin*.

Avant de se séparer, M. le Président annonce pour la prochaine séance la discussion et la rédaction définitive des statuts de la nouvelle Société, avant d'en solliciter la reconnaissance officielle.

* * *

Congrès des Sociétés savantes de Paris et des départements. — Le Congrès annuel des Sociétés savantes de Paris et des départements s'est ouvert le mardi 7 juin, à Paris, dans le grand amphithéâtre de la nouvelle Sorbonne, sous la présidence de M. Léopold Delisle, membre de l'Institut, président de la section d'histoire et de philologie du Comité des travaux historiques, etc...

Nous extrayons du compte-rendu officiel les communications suivantes qui intéressent spécialement notre région :

Section d'histoire et de philologie. *M. Jadart*, secrétaire général de l'Académie de Reims, donne lecture d'une communication sur l'histoire de Reims au xve siècle. L'attention des érudits a été récemment appelée, dit-il, sur le rôle joué par les chapitres de la province de Reims sous la domination anglaise et au moment de la délivrance de la Champagne par Jeanne d'Arc. Le chapitre métropolitain de Reims comptait dans ses rangs un certain nombre de personnages qui ont tenu une place dans les événements, les uns pour la cause française, les autres pour celle des Anglais, notamment Jacques Le Camus, qui fut assesseur au

procès de Rouen. Un manuscrit de la bibliothèque de Reims, rédigé par le chanoine Weyen au commencement du XVIIIe siècle, a permis à M. Jadart de reconstituer l'état de 72 prébendes de ce corps à la date précise du sacre de Charles VII (17 juillet 1429), et il en a apporté les principaux éléments avec les notes biographiques de nature à intéresser ceux qui voudraient bien connaître les événements si complexes à cette époque.

Section de géographie historique et descriptive. *M. L. Maxe-Werly*, correspondant du ministère à Bar le-Duc, lit une étude sur les limites du territoire concédé en 1110 à l'abbaye de Cheminon (Marne) par Hugues de Champagne, et observe que tous les noms de lieuxdits mentionnés dans la charte de fondation se retrouvent encore consignés sur le cadastre du territoire de Cheminon-la-Ville, à l'aide duquel M. Maxe-Werly reconstitue la carte du domaine du XIIe siècle.

Au cours de sa communication, l'auteur recherche s'il est possible d'identifier les Durfost des chroniques de Reginont de Flodoard avec le promontoire dénommé Durfosson, du territoire de Cheminon; puis il rapporte la découverte au lieu dit *Campus civitatis*, aujourd'hui *la cité*, de l'emplacement d'un ancien oppidum, dont il décrit la configuration et où il signale la découverte d'un mur construit comme ceux qui ont été reconnus à Murceint, Uxellodunum, Boviolles, etc.

Section d'archéologie. *M. Léon Morel*, correspondant du Ministère à Reims, présente au Congrès le mobilier funéraire de diverses tombes découvertes à Loisy-en-Brie (Marne). Des bracelets travaillés avec art ont été mis au jour: l'un d'eux se compose de deux cercles superposés et soudés ensemble. C'est un type inédit qui diffère complètement des modèles gaulois déjà connus. M. Nicaise se demande si ces objets ne proviendraient pas d'une influence étrusque, et si certaines familles étrangères à la race gauloise ne s'étaient pas établies en Champagne à l'époque gallo-romaine. Les dessins soumis par l'auteur aux membres du Congrès représentent une fibule de forme originale, un bracelet orné de trente têtes humaines et deux bracelets revêtus de riches ciselures. Les fouilles de Loisy-en-Brie méritent donc d'attirer l'attention, car leur mobilier fournit de nouveaux documents à l'étude des tombes de la Champagne.

M. Demaison, de l'Académie de Reims, donne une description de la ville de Reims au XIIe siècle, grâce à un curieux récit de la vie d'Adalbert de Sarrebruck. Ce jeune homme, qui devint plus tard archevêque de Mayence, avait suivi les leçons des maîtres qui professaient à Reims vers 1130. Le manuscrit en vers léonins a été publié en 1866 par M. Jaffé, mais il n'a pas été étudié au point de vue des antiquités rémoises. D'après la description de Reims contenue dans l'ouvrage d'Anselme, le biographe d'Adalbert, la ville était entourée d'une enceinte continue flanquée de tours. L'abbaye

de Saint-Remy possédait une enceinte particulière jusqu'en 1209, époque où les murs de la ville furent reconstruits par l'archevêque Albéric. Le texte du poème mentionne aussi l'existence des importantes ruines romaines de la cité rémoise. Au XIIe siècle ces débris servaient déjà de carrières et les temples païens décrits par Anselme étaient renversés sur le sol. Les arènes devaient être comprises dans ce groupe de ruines, mais M. Demaison regrette de n'avoir pu préciser leur emplacement exact. Si l'on explore la banlieue de Reims, il est facile de reconnaître des substructions romaines; mais il est probable qu'Anselme a décrit les ruines des arènes de Reims plutôt que les débris d'un temple. Grâce aux chartes citées par M. Demaison, on peut prouver qu'au XIIIe siècle les arènes formaient encore une enceinte continue; mais dès le XVIe siècle, le sol de l'amphithéâtre était livré à la culture et il n'en reste plus aucune trace aujourd'hui.

M. Nicaise, correspondant du Ministère à Châlons-sur-Marne, décrit une très curieuse sépulture gauloise découverte à Dommartin-Lettrée. Il montre, à l'aide de grandes planches en couleurs, les objets découverts et la place qu'ils occupaient sur le squelette du défunt. Un grand bouclier lui couvrait la poitrine; M. Nicaise le compare aux autres boucliers découverts dans le département de la Marne. Il décrit les armes offensives recueillies dans cette sépulture, les brassards découverts à Lépine, à Champigny (Aube) et dans le Châtillonnais, en même temps que les armes de dimensions considérables découvertes aux Gowales, commune de Bussy-Lettrée (Marne), et qui sont: une épée en fer de 1^{m}15, la plus grande connue, une lance à large talon de 12 centimètres, et enfin un énorme umbo de bouclier. Il insiste sur la rareté des armes défensives des Gaulois.

M. Fourdrignier présente au Congrès un torques en potin, découvert à Sommesuippe (Marne). Cet objet d'art est dans un bon état de conservation: il était accompagné de plusieurs bracelets. La décoration du torques de Sommesuippe est formée d'S affrontées et de feuilles trilobées qui se retrouvent sur des vases peints et sur des casques gaulois.

M. Jadart, de l'Académie de Reims, fait une communication sur une mosaïque du XIIe siècle qui représente le sacrifice d'Abraham et qui est déposée au Musée de Reims. L'iconographie de cette mosaïque est identique à celle d'une représentation du sacrifice d'Abraham qui se trouve dans un vitrail de la cathédrale de Bourges. M. Jadart signale une autre mosaïque du moyen âge provenant de Saint-Denis et déposée au Musée de Cluny. Il constate qu'une école de mosaïstes devait exister au XIIe siècle et qu'elle devait s'inspirer des traditions antiques pour l'exécution du travail, tout en adoptant les sujets et les décorations du moyen âge.

*
* *

L'Almanach Lavinet. — On lit dans l'*Intermédiaire des Chercheurs et des Curieux*, n° du 20 juillet 1892, p. 50, sous la signature *Albert de Rochas*, la note suivante :

Je trouve dans la correspondance inédite de Vauban avec M. Le Pelletier en 1698 la phrase suivante relative à Troyes en Champagne :

« Cette ville était autrefois fort marchande — et l'est encore, mais non pas tant Son grand commerce sont les toiles, les draps et les *Almanacs*, parmi lesquels ceux de *Mons*r *Lavinet*, excellent en mauvaises prédictions sur la pluye et le beau temps. »

J'ai recours à l'obligeance de nos confrères pour avoir quelques détails sur ces almanachs et leur auteur.

Avis aux Troyens.

* * *

Nouveaux renseignements concernant le diocèse de Langres et ses évêques (*suite*).

8° Hugues Ier de Breteuil, 51e évêque, de 1031 à 1049 où il fut déposé au concile de Reims. Dans notre catalogue raisonné des évêques de Langres, p. 340 de notre *Nouvelle Étude*, nous avons eu tort de marquer à l'an 1032 le commencement de l'épiscopat de Hugues de Breteuil. Il faut le reporter à 1031, puisque ce prélat fut nommé par le roi Robert qui mourut la même année, 1031, le 20 de juillet.

Hugues de Breteuil, d'une conduite peu régulière, et qui fut convaincu de simonie dans le concile de Reims où il fut déposé après 18 ans d'épiscopat, durant lesquels il se rendit odieux au clergé et au peuple, fit, il est vrai, une sincère pénitence avant de mourir; mais on aurait tort de lui décerner pour cela le titre de saint, comme quelques-uns l'ont fait.

Une autre chose qui a lieu de nous étonner, c'est que la plupart des historiens attribuent à cet évêque, léger de mœurs et de doctrine, le premier traité qui ait été écrit contre l'hérésie de Berenger. C'est ce que nous avons dit nous-même sur la foi de l'abbé Mathieu et de plusieurs autres auteurs. Mais aujourd'hui nous nous défions de cette assertion, émise trop à la légère, et nous croyons que l'évêque de Langres, nommé Hugues, lequel transmit à l'archidiacre Bérenger un petit traité, pour réfuter ses sentiments hérétiques concernant la sainte Eucharistie, n'est pas l'évêque Hugues de Breteuil, mais bien l'évêque Raynard de Bar, surnommé Hugues. Voici quelques raisons à l'appui de notre opinion :

1° L'évêque Raynard de Bar était un prélat lettré et savant ; il a composé un assez grand nombre d'ouvrages, comme nous le dirons ci-après. Hugues de Breteuil, au contraire, ne brille que par sa légèreté et son inconduite. On dit bien, il est vrai, qu'il

était d'un esprit vif et pénétrant et qu'il avait été disciple du docte Fulbert de Chartres, mais aucun auteur ne nous le peint comme un savant et un homme de lettres. C'est la remarque que fait le P. Vignier à son sujet, dans sa *Décade historique*, en conjecturant comme nous que le traité adressé à Bérenger par l'évêque Hugues, a été composé, non point par Hugues de Breteuil, mais par Raynard de Bar, surnommé Hugues ;

2° L'évêque Hugues de Breteuil fut déposé du siège de Langres en 1049 et mourut peu après, au retour de son pèlerinage de Rome. Or, Bérenger ne reçut une première condamnation de ses erreurs qu'en 1050, et il ne mourut qu'en 1088 repentant comme on le pense, mais après diverses rétractations et rechutes. Dès lors, on ne voit pas comment l'évêque Hugues de Breteuil, qui siégea de 1031 à 1049, aurait pu réfuter l'archidiacre Bérenger, dont la doctrine n'était point encore condamnée, doctrine très subtile, d'ailleurs, et difficile à saisir. Car, selon plusieurs auteurs, cet hérétique ne niait pas positivement la présence de Jésus-Christ dans l'Eucharistie, mais simplement la transubstantiation, c'est-à-dire le changement du pain et du vin au corps et au sang de Jésus-Christ. Il enseignait donc que le sacrement de l'Eucharistie renfermait le corps, le sang, l'âme et la divinité de Notre-Seigneur Jésus-Christ, caché sous les symboles du pain et du vin, sans aucun changement dans leur substance, et conséquemment que le prêtre, en célébrant la sainte messe, recevait par la communion Jésus-Christ, uni invisiblement à l'hostie et au vin consacrés, sans que leur nature fût altérée. La foi catholique, au contraire, nous oblige à croire qu'après la consécration il n'y a plus, ni pain, ni vin sur l'autel, mais Jésus-Christ, renfermé véritablement et réellement sous les espèces ou apparences du pain et du vin.

Dans certaines circonstances le versatile archidiacre d'Angers semble avoir été plus loin dans l'erreur, en prétendant que Jésus-Christ se trouvait présent dans l'Eucharistie par la foi, en figure et en symbole et non en réalité, selon l'opinion soutenue au IXe siècle par Jean Scot Erigène.

Ce point délicat ainsi expliqué, on ne voit pas comment un évêque léger, comme l'était Hugues de Breteuil, aurait pu, de son temps, c'est-à-dire avant 1049, réfuter Bérenger, ce que n'avait pas encore fait aucun évêque de France.

Pourquoi donc la plupart des auteurs ont-ils attribué à l'évêque Hugues de Breteuil la gloire d'avoir le premier attaqué Bérenger ? Cela tient à trois causes, savoir : 1° parce que, comme Bérenger, il avait été disciple du bienheureux Fulbert de Chartres et qu'il avait eu quelques liaisons avec cet archidiacre d'Angers ; 2° parce que, dès l'an 1049, Hugues de Breteuil cessa d'être évêque de Langres ; 3° parce que le traité adressé à Bérenger est signé de Hugues de Langres. *Hugo Lingonensis, episcoporum minimus.* Ces trois raisons, jointes ensemble, ont fait conclure aux historiens

que, dès 1049 et peut-être auparavant, l'évêque de Langres, Hugues de Breteuil, ancien condisciple de Bérenger, avait réfuté cet hérétique.

Mais les raisons, alléguées ci-dessus, perdent beaucoup de leur force, si l'on considère : 1° que la date de 1049, assignée pour le traité de Hugues de Langres contre Bérenger, est prématurée; 2° que le savant évêque Raynard de Bar, surnommé Hugues, et qui s'appelle lui-même de ce surnom en diverses circonstances, ayant occupé le siège de Langres, de l'an 1065 à l'an 1085, se trouvait dans la position la plus convenable, pour adresser à l'archidiacre Bérenger, avec lequel il pouvait avoir eu auparavant certains rapports et même une conférence spéciale, son petit traité sur l'Eucharistie, où il est fait mention de cette conférence; 3° enfin une dernière raison qui milite en faveur de notre sentiment, c'est que dans le traité en question il n'est fait aucune mention de l'enseignement clair et précis du B. Fulbert de Chartres sur l'Eucharistie. Or, si ce traité avait été composé par Hugues de Breteuil, comment cet ancien disciple du B. Fulbert, écrivant à son condisciple Bérenger, aurait-il gardé le silence sur l'enseignement contraire de leur commun maître? C'est ce qui étonne justement les auteurs de l'*Histoire littéraire de la France*, comme ils le témoignent dans leur article sur Hugues de Breteuil; mais cet étonnement se trouve dissipé, si l'on rapporte, comme nous le faisons, le susdit traité à l'évêque Raynard, surnommé Hugues, également contemporain, sinon condisciple de Bérenger.

9° Raynard de Bar, surnommé Hugues, 53e évêque, de 1065 à 1085. Ce prélat, de l'illustre famille des comtes de Bar-sur-Seine, très savant pour son siècle, élevé à l'école de Langres, célèbre depuis le temps de l'évêque Brunon, était chanoine de Saint-Mammès, en 1059, époque où il signe un acte passé sous l'évêque Harduin. Sa signature sous son surnom Hugues se trouve après celles de l'évêque et du premier archidiacre, et avant celles du trésorier, du doyen et des autres archidiacres; ce qui suppose qu'il était lui-même revêtu dès lors de quelque éminente dignité, mais l'histoire n'en dit rien.

Son mérite le fit désigner pour successeur d'Harduin, du vivant même de ce prélat. Il lui succéda en effet et fut sacré évêque de Langres sur la fin de l'année 1065. Sa nouvelle dignité n'apporta aucun changement en son caractère. On ne s'aperçut jamais ni que son grand savoir lui enflât le cœur, ni que la noblesse de sa naissance le rendît fier et altier. Il devint la ressource des pauvres, le protecteur des malheureux, le consolateur des affligés, le père commun de tous ses diocésains. Il savait animer les lâches et les rappeler à leur devoir, et ne faisait sentir son autorité qu'aux esprits durs et intraitables. Il ne pouvait souffrir l'incontinence dans le clergé, ni la pluralité des bénéfices. On en a la preuve dans la manière injurieuse dont parlent de lui les clercs concubi-

naires de l'Eglise de Cambrai, en écrivant à celle de Reims. Il paraît par là que Raynard eut quelque part aux mesures que prit le légat Hugues de Die, pour tirer ces clercs de leurs désordres.

La générosité de notre gracieux prélat s'étendit sur plusieurs monastères, même hors de son diocèse. Ceux de Saint-Michel, de Tonnerre, de Bèze, de Montiérender, le reconnaissent pour un de leurs insignes bienfaiteurs. Il fit tant de bien à l'abbaye de Molesme en particulier, qu'il passa pour avoir le plus contribué à sa fondation.

Malgré cette inclination bienfaisante et généreuse envers l'ordre monastique, il ne laissa pas de se porter à des excès criants contre l'abbaye de Pothières. Les moines persistant à soutenir leurs privilèges d'immunité, il envoya contre eux les troupes des comtes de Bar-sur-Seine et de Tonnerre, ses neveux, dont il était tuteur et qui avaient la garde de cette abbaye. Le monastère fut brûlé avec le bourg continu, ce qui aurait eu de fâcheuses suites pour l'évêque, si l'abbé même de la maison, oubliant cet outrage, n'eût intercédé pour lui auprès du pape. Il est à présumer que ces troupes armées allèrent en cette occasion contre l'intention du bon prélat, qui fut d'ailleurs excité à cette expédition par les clercs de son Eglise. Après tout, il ne faut pas dissimuler que la part qu'il y prit ne soit une tache dans sa conduite.

Le pape qui se disposait à lui en faire porter la peine, était saint Grégoire VII, qui, l'ayant ensuite connu plus avantageusement, rendit justice à son mérite et l'honora de sa confiance. Ce fut à cette occasion que le pape écrivit, en 1074, une lettre à Humbert, archevêque de Lyon, Aginus, évêque d'Autun, et Rodolphe, évêque de Châlon-sur-Saône, pour qu'ils obligeassent, sous peine d'excommunication, les clercs du diocèse de Langres à réparer les injustices qu'ils avaient commises contre l'abbaye de Pothières, au rapport de son abbé Humbert.

On voit par là que le fait de la violation des immunités de l'abbaye de Pothières par l'évêque Raynard et ses partisans, doit se rapporter à l'année 1074, sous le pape saint Grégoire VII, et non vers l'an 1069, comme nous l'avons dit dans le *Diocèse de Langres*, tome Ier, d'après le P. Vignier et l'abbé Mathieu.

En 1077, Raynard se distingua au concile d'Autun où il consacra le vénérable Jarenton pour abbé de Saint-Bénigne de Dijon. Quelques années auparavant il avait apporté de Constantinople un bras de saint Mammès, martyr, patron de l'église de Langres. Il mourut en 1085, le 2 avril, comme il est marqué dans le nécrologe de Saint-Bénigne de Dijon.

On attribue à l'évêque Raynard divers écrits, savoir :

1° Une traduction latine des actes du martyre de saint Mammès, écrits originairement en grec par Métaphraste. On la trouve dans Surius, au 17 d'août; mais elle n'appartient pas à l'évêque Raynard, malgré l'assertion contraire de la légende langroise,

tirée d'un auteur ancien sur les diverses translations de saint Mammès. Cette traduction est de l'évêque Godefroi de Rochetaillée.

2° Le susdit auteur anonyme prétend que l'évêque Raynard composa, de plus, en l'honneur de saint Mammès, un poème latin en vers héroïques ; mais ce poème appartient à Walafride Strabon, abbé de Reichenau. Nous en avons donné l'analyse dans notre *Nouvelle Etude*.

3° On attribue à Raynard des antiennes et des répons pour l'office du même saint martyr, qu'il prit soin de noter lui-même, comme l'assure le même auteur anonyme, auquel sur ce point on peut ajouter foi.

4° Quant à l'hymne *Gloria laus*, que le même anonyme attribue à Raynard, en supposant qu'il l'avait composée dans la tour de Noyon, où il se trouvait renfermé par le roi de France, Philippe Ier, vers 1070, pour avoir soutenu avec trop de chaleur les droits de ses neveux, fils de Milon III, son frère, comte de Bar-sur-Seine, c'est une pure fiction qui fait allusion à la fable inventée au sujet de Théophile d'Orléans, le véritable auteur de cette hymne.

5° Claude Robert, auteur du premier *Gallia Christiana*, attribue à l'évêque Hugues de Breteuil les actes du martyre de saint Victor de Marseille, écrits en vers latins; mais cet évêque n'ayant aucun talent pour la poésie, ces actes en vers appartiendraient plutôt à l'évêque Raynard, surnommé Hugues. Toutefois, on ignore sur quoi Claude Robert s'est fondé pour attribuer cet ouvrage à un évêque de Langres; il est avec plus de raison attribué à Marbode.

6° Orderic Vital, moine de Saint-Evroult, en Normandie, parlant de l'établissement de l'abbaye de Molesme, cite un des vers que l'évêque Raynard avait faits à sa louange. Cette pièce, malheureusement, ne subsiste plus.

7° L'historien anonyme de l'abbaye de Saint-Hubert, en Ardenne, parle d'une petite pièce de vers latins, composée par l'évêque Raynard de Bar, à la table de Guillaume-le-Conquérant, en présence de Marbode susdit, alors jeune clerc qui était du repas, à l'occasion d'une gondole à boire qu'on présentait à ce jeune clerc.

8° On attribue encore à Raynard quelque partie d'office pour le Saint-Sacrement, malgré que la fête du Saint-Sacrement n'ait été établie dans l'Eglise qu'en 1264, par le pape Urbain IV. On ne sait ce que sont devenues ces pièces de poésie. Du reste, l'évêque Raynard, qui avait beaucoup de facilité pour la versification latine, composait des vers léonins, rimés tantôt à la fin du vers seulement, tantôt aussi à l'hémistiche, comme l'a fait admirablement saint Thomas d'Aquin dans ses hymnes du Saint-Sacrement.

9° On doit aussi compter parmi les écrits de Raynard le beau discours qu'il fit en 1077, au concile d'Autun, et dont Hugues de Flavigny nous a conservé un précis. Ce discours a trait à deux

objets différents. Raynard y déplore la perte subie par l'Eglise de Langres, en la personne de Gébuin, son archidiacre, que l'assemblée venait d'enlever, pour remplir le siège vacant de l'Eglise de Lyon. Il y fait, de plus, l'éloge de Jarenton, prieur de la Chaise-Dieu, qu'il postulait pour abbé de Saint-Bénigne de Dijon, alors de son diocèse, ce qui lui fut accordé.

10° Enfin on peut, avec beaucoup de raison, attribuer à l'évêque Raynard le petit traité sur l'Eucharistie, adressé à l'archidiacre Bérenger, quoi qu'on l'attribue généralement à l'évêque Hugues de Breteuil. Nous nous sommes sur ce point suffisamment expliqué ci-dessus. Voyez d'ailleurs la *Nouvelle étude sur le diocèse de Langres et ses évêques* et surtout l'*Histoire littéraire de la France*, XIe siècle, article RAYNARD, ÉVÊQUE DE LANGRES.

(A suivre.)

L'abbé ROUSSEL,
Curé de Vauxbons, Chanoine honoraire.

*
* *

FRAGMENTS DE L'ANCIENNE CAGE DE SAINT NICAISE, DANS LA CATHÉDRALE DE REIMS. — Dans une ancienne maison du Chapitre de la Cathédrale, sise rue de l'Ecole de Médecine, 3, refaite à neuf, le nouveau propriétaire vient de découvrir une quantité de petits pavés du XIIe siècle, ainsi que deux fragments d'inscription latine, gravés sur une bande de marbre noir, incrustée dans une tablette de marbre rouge. Malheureusement, jusqu'ici, l'on n'a découvert que ces deux morceaux, ce qui rend l'inscription imparfaite et ne donne que le premier et le troisième vers.

M. Ch. Abelée a généreusement offert à la cathédrale ces deux tablettes aussitôt qu'on lui en eut fait connaître la provenance. Elles sont un reste de l'ancienne Cage de Saint-Nicaise, que l'on voyait autrefois au milieu de la nef de la cathédrale, à l'endroit où le saint Pontife fut décapité par les Vandales en 407.

La description suivante de cet ancien monument fera connaître la valeur des deux tablettes; l'année où elles furent posées, 1667; l'année qui les vit disparaître, 1743; la raison pour laquelle elles furent placées comme garniture d'une cheminée en marbre de la maison canoniale.

« La pierre arrosée du sang de saint Nicaise avait été primitivement enchâssée dans la partie du pavé où fut élevé le jubé. Elle était placée près des tombeaux d'Odalric et de saint Albert. Lacourt l'atteste, et nous dit qu'il en a la preuve. Or, le *Cérémonial* manuscrit de 1637 nous apprend qu'Odalric était inhumé à la descente des chaises (stalles), au sortir de la grande porte du chœur. Une grille en fer défendait cette pierre, d'où est venu le nom de Cage de saint Nicaise.

Les auteurs anciens qui ont parlé de ce monument précieux et respectable l'appellent la *Roue* de saint Nicaise, la *Tour*, la *Tou-*

relle; d'où est venu l'usage d'appeler la Rouelle, *ruellam*, *rotulam*, cette partie même de l'édifice. On disait les autels de la Rouelle, les clercs de la Rouelle. C'est sans doute la forme circulaire du monument qui a donné lieu à cette dénomination.

A l'époque de la construction du jubé, cette pierre précieuse fut reportée en avant dans la nef, à l'endroit même où se terminait l'église de saint Nicaise, et où avait eu lieu le martyre de notre saint archevêque. « Au milieu de la nef, et près de la porte du « pupitre (jubé), est une pierre ronde, enchâssée d'autres et « d'un châssis de bois par révérence, qui est le lieu où jadis était « le portail de l'église, auquel lieu saint Nicaise eut la tête tran- « chée, et sainte Eutrope, sa sœur, avec plusieurs autres martyrs : « y sont écrits sur des lames de cuivre les quatre vers qui suivent :

« Forma fit exempli Nicasius hostia Christi,
« A cuneo tristi, mactatus ad ostia templi.
« Facta cæde gregis, pastorem plebs pia toto
« Ad summi voto comitatur pascua regis.

« Cette pierre a deux pieds deux pouces de rondeur, et le « quarré de pierre avec le bois duquel elle est enchâssée, a « quatre pieds en quarré. Sur cette pierre pend un chandelier où « on allume un cierge tous les bons jours de fête de l'année, aux « processions qui se font en la nef, et le jour de la fête dudit saint « Nicaise. »

En 1666, Jean Quinart, prêtre-chapelain de la cathédrale, demande au Chapitre l'autorisation de remplacer ce modeste monument par un plus magnifique, à condition que le Chapitre le laissera maître de l'entreprise.

Fort du consentement des chanoines, il traite avec Thibault Poissant, sculpteur ordinaire du roi. Celui-ci s'engage, moyennant 2,000 livres tournois, à poser dans la nef, à l'endroit par lui désigné, un mausolée, suivant des plans et des devis approuvés.

Un manuscrit sur l'église de Reims nous a conservé la description de ce nouveau mausolée :

« La pierre de saint Nicaise est maintenant enchâssée d'un « mausolée de marbre de diverses couleurs, avec quatre façons « de portes de jaspe blanc, où il y a quatre ouvertures pour voir « ladite pierre, auxquelles sont à chacun un chiffre de saint « Nicaise de cuivre doré, comme en suit, qui a été faite par « Mc Jean Quinart, chapelain de la dite église, en 1667. »

Un autre mémoire ajoute : « Vis-à-vis la grande porte du « chœur, au milieu de la nef, est une espèce de tournelle, dite « de Saint-Nicaise. Elle est de marbre de différentes couleurs, « terminée au-dessus par un gros vase de bronze doré. Elle a été « faite en 1667, par le sieur Poinsant, sculpteur. Mc Jean Quinart, « maître de musique de l'église de Reims et chanoine de Sainte- « Balsamie, a donné 1,500 livres, et la fabrique de l'église 500 « livres, pour la construire.

« On a transporté dans cette tournelle les pierres encore teintes « du sang de saint Nicaise, lors de son martyre, et que l'on avait « conservées sous le jubé, par le même moyen d'une cage en fer. « On lit des vers aux quatre côtés. » (Nous les avons cités plus haut.)

M. Louis Paris, dans son mémoire sur le mobilier de l'église ne comprend pas que ces marbres de différentes couleurs, ces portes de jaspe, ces ingénieux chiffres de saint Nicaise, et, brochant sur le tout, ce gros et magnifique vase de bronze doré, n'aient pu trouver grâce devant M. Godinot. Cependant, le 26 juin 1743, Guillaume Rousseau reçoit 40 livres de M. Godinot pour démolir « le mausolée du chef de saint Nicaise, avec les deux murs qui « ferment le sanctuaire de l'église de Notre-Dame de Reims ». La démolition lui est abandonnée tout entière, à l'exception des fers, à la charge de poser, de tailler lui-même le socle qui devra recevoir les grilles.

M. L. Paris raconte qu'il trouva un jour, chez un marchand marbrier, un bas-relief en marbre blanc, représentant le martyre de saint Nicaise. Il ne put en connaître l'origine, mais la beauté du travail, la pensée que ce pouvait être un débris du mausolée du saint évêque, le décidèrent à le marchander pour le Musée de Reims. Pendant les pourparlers que l'archiviste eut avec la Mairie, le morceau de marbre reçut une autre destination.

En apprenant la donation, par M. Ch. Abelée, des deux tables de marbre provenant de la cage de saint Nicaise, MM. Wendeling, sculpteurs à la cathédrale, ont donné gracieusement à cette église quatre portes en marbre blanc, sculptées, du milieu du XVIIe siècle, qui formaient la rouelle, ou tournelle, dite cage de saint Nicaise, dont il est parlé plus haut. Les chiffres en cuivre du saint pontife ont disparu; mais ces tablettes de marbre et ces portes permettent de reconstituer le monument décrit dans cet article.

(Courrier de la Champagne.) Ch. Cerf.

* * *

Musée de Jeanne d'Arc, a Domremy. — Le préfet des Vosges vient d'être informé par le ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts que des ordres étaient donnés pour que l'on procédât aux travaux d'installation d'un Musée historique dans la maison de Jeanne-d'Arc, à Domremy.

On placera d'abord dans ce Musée les esquisses des peintures exécutées au Panthéon par Lenepveu, d'après le projet de Paul Baudry ; les maquettes originales des statues de Chapu, Frémiet, Paul Dubois, Pézieux, Chatrousse, représentant Jeanne dans la maison paternelle, à la délivrance d'Orléans, au siège de Paris. au sacre de Reims et sur le bûcher de Rouen. Il y aura également des tapisseries représentant les deux principaux épisodes de la voca-

tion de la Pucelle, qui seront commandées à M. Puvis de Chavannes et exécutées par les Gobelins. Les divers portraits de Jeanne d'Arc qui ont été conservés, les peintures, les gravures, les dessins représentant les épisodes principaux de sa carrière y figureront en reproduction.

* * *

M. Pierre Delbet, fils du docteur Ernest Delbet, maire de La Ferté-Gaucher (Seine-et-Marne) et conseiller général du canton, vient d'être reçu brillamment au concours pour l'agrégation de chirurgie près la Faculté de médecine de Paris. Son cousin germain, M. Paul Delbet, fils du docteur Jules Delbet, de Barbonne (Marne), a de son côté été admis le premier au concours d'adjuvat à la même Faculté où il a été nommé aide d'anatomie.

Nous applaudissons au succès de nos deux jeunes compatriotes qui suivent si dignement les traces de leurs pères.

* * *

Nous enregistrons avec plaisir le succès, au concours d'agrégation de la Faculté de médecine de Paris, de notre compatriote, M. le docteur Henri Varnier, fils du regretté professeur au Collège d'Epernay, dont nous déplorions récemment la perte.

* * *

Le 28 avril a eu lieu, à l'Hôtel-de-Ville de Reims, l'inauguration des deux nouvelles salles du Musée, destinées à contenir les belles collections offertes récemment à la municipalité. La première, dite salle Pommery, renferme les faïences françaises léguées par Mme veuve Pommery, ainsi que son buste en marbre blanc, œuvre du statuaire rémois, M. Léon Chavalliaud; la seconde, dite salle Gérard, a reçu les objets de céramique japonaise laissés à la ville par cet intelligent amateur.

* * *

Dans le courant de mai s'est ouverte, à Paris, dans la galerie du Théâtre d'Application, rue Saint-Lazare, une très intéressante exposition de peinture, composée d'une quarantaine de croquis et d'études rapportés par M. Léon Pinel, des Riceys (Aube), de ses récents voyages dans la Tunisie et le Sud Algérien. M. Pinel n'est pas un inconnu pour nos lecteurs qui ont eu maintes fois l'occasion de constater ses succès aux Salons annuels du Palais de l'Industrie. Nous signalerons, parmi les toiles qui figuraient dans ce remarquable ensemble, l'*Oued-Gabès, à Djara* (*Tunisie*), *l'Intérieur à Sidi-Barcat*, *l'Huilerie, à El-Msid*, et la *Rue d'El-Kantara*.

A. T.-R.

* * *

Le dimanche 22 mai a eu lieu, au Collège de Juilly (Seine-et-Marne), le 63e banquet de l'Association amicale des anciens élèves, sous la présidence de M. François Saint-Maur, ancien Président à la Cour d'appel de Pau, assisté par le R. P. Olivier, supérieur du Collège, etc., etc.

Dans l'après-midi, on a procédé à l'inauguration solennelle des bustes de MM. de Scorbiac et de Salinis, anciens directeurs de l'établissement.

— Le dimanche suivant, une nouvelle fête de famille marquait l'inauguration, dans la galerie des fêtes, de deux autres bustes, ceux du général de Sonis et de Mgr de Mérode, anciens élèves de Juilly : œuvre d'un jeune sculpteur d'avenir, M. Henry Noël, qui a fait également ses études au Collège oratorien. On remarquait dans l'assistance le général de Charette, MM. de Mérode, de Meaux, Buffet, Denys Cochin, etc. Après une allocution du général de Charette, le R. P. Lallemand, de l'Oratoire, a prononcé l'éloge du général de Sonis, et M. Denys Cochin celui de l'ancien ministre de Pie IX.

* * *

Errata. — Dans la livraison de mars 1892, à l'article intitulé : *Topographie de Champagne*, de M. E. de Barthélemy, à la page 212, ligne 15, *au lieu de* la lèpre à Troyes, *lisez* la ligue à Troyes.

Dans la livraison d'avril-mai, à la Bibliographie, p. 362, ligne 7, *au lieu de* castello et borgo *lisez* castello è borgo; p. 374, ligne 10, *au lieu de* Talleyrard *lisez* Talleyrand.

L'Imprimeur-Gérant,

Léon Frémont.

QUELQUES DOCUMENTS DU XIIIe SIÈCLE

CONSERVÉS AUX ARCHIVES HOSPITALIÈRES DE RETHEL

Il est rare que jadis en France, les villes de quelque importance n'aient pas eu un ou plusieurs établissements de charité destinés à recueillir les pauvres ou les malades, les vieillards ou les orphelins. Généralement bien organisées, ces maisons possédaient leurs archives particulières, qui ont pu parvenir jusqu'à nous, ordinairement en bon état. Souvent aussi, malheureusement, aux causes habituelles de destruction ou de disparition vinrent s'ajouter l'incurie de l'administration ou l'insuffisance des locaux, et on eut à déplorer la perte de documents précieux. La ville de Rethel, sans posséder un dépôt d'une importance considérable, peut cependant, à juste titre, être rangée parmi les privilégiées. L'Hôpital général actuel, dont la construction remonte à 1715, et qui a remplacé les établissements antérieurs, renferme, dans de vastes et belles armoires, des parchemins, papiers et registres fort intéressants et bien conservés. Ils ont été en 1855 l'objet d'un classement d'après le cadre de la circulaire ministérielle de 1854, et l'inventaire dressé à cette époque peut rendre de grands services[1]. Ce n'est pas qu'inventaire et classement soient parfaits ; il y a certes des erreurs et des lacunes, mais il faut savoir gré à leur auteur de les avoir entrepris ; un remaniement général serait peut-être pire que le mal et, dans l'état actuel des archives, les recherches sont assez faciles. On peut y trouver pour l'histoire de l'ancien Hôtel-Dieu, et même de la ville, des renseignements intéressants. La série B est d'une grande richesse, et dans la série E se trouve la collection des registres des délibérations du conseil, complète depuis le milieu du XVIIe siècle. Sans remonter bien haut, plusieurs documents datent du XIIIe siècle ; au XIVe et plus tard, ils deviennent très nombreux. Parmi les premiers, nous en avons choisi quelques-uns dont nous publions le texte ici. Sans être d'une grande impor-

1. Il n'existe plus qu'un seul inventaire ancien. Il a été fait en 1752 par Nicolas Pauffin, avocat, et Pierre Charbogne, notaire.

tance, ils pourront intéresser peut-être, et ceux écrits en langue vulgaire donneront une idée du dialecte assez curieux alors en usage dans le Rethélois.

H. L.

I. — Rome, à Saint-Pierre, 10 mars 1206.

Bulle du pape Innocent III, recommandant à la charité des fidèles du diocèse de Reims l'Hôtel-Dieu de Rethel, récemment construit et placé sous le vocable de saint Michel.

Innocentius, episcopus, servus servorum Dei, universis Christi fidelibus per Remensem archiepiscopatum constitutis, ad quos littere iste pervenerint salutem et apostolicam benedictionem. Quoniam ut ait apostolicus omnes stabimus ante tribunal Christi, recepturi prout in corpore gessimus sive bonum sive malum, oportet nos diem messionis extreme misericordie operibus prevenire et eternorum intuitu seminare in terris quod, reddente Domino cum multiplicato fructu, recolligere debeamus in celis, firmam spem fidutiamque tenentes quoniam qui parce seminat parce et metet; et qui seminat in benedictionibus de benedictionis (*sic*) et metet vitam eternam ; ad audientiam nostram noveritis pervenisse quod, hospitale quoddam in honore beati Michaelis apud Rastellum in Remense diocesi nuper est constructum et hedificatum, in quo pauperes, infirmi et egeni, ceci et claudi, et quorumlibet hominum genera inde transeuntium, multa recipiunt solatia caritatis. Verum quia ad tam pium et gloriosum opus, sine Christi fidelium helymosinis nequit retineri ; et ad idem complendum proprie non sufficiunt facultates, universitatem vestram per presentia scripta rogamus, monemus et exhortamur in Domino, atque in peccatorum vestrorum remissionem, injungentes quatinus cum ipsius hospitalis nuntii ad vos helymosynas vestras petituri accesserint, de bonis a Deo vobis prestitis et concessis, eisdem misericorditer concedatis ut per vestra aliorumque Christi fidelium suffragia, dictum hospitale ad utilitatem pauperum in operibus pietatis valeat perseverare, et vos per hec et alia bona que Domino inspirante feceritis, ad eterne felicitatis gaudia pervenire valeatis.

Datum Rome apud Sanctum Petrum VI idus Martii. Pontificatus nostri anno octavo.

A 1, n° 1.

(*Original avec bulle.*— Cette pièce n'est pas indiquée au Bullaire d'Innocent III, donné par Potthast dans les *Regesta pontificum romanorum*, Berlin, 1874, t. I, p. 232, 10-15 mars 1206.)

II. — 1208.

Confirmation par Hugues II, comte de Rethel, d'un don d'un

muid de froment à prendre chaque année sur la dîme de Lucquy, fait à l'hôpital de Rethel par Hodierne d'Amagne.

Quoniam actibus humanis sepissime contentionis et oblivionis se ingerit importunitas, ideo et recte opponitur scripti memoria que sola rerum gestarum notitiam memoriter representat : ego igitur Hugo, Regitestensis comes, universis tam futuris quam presentibus, scripti testimonio, notum facio quod Hodierna, Robini de Amainnia[1] mater, quantum de interioribus ad exteriorum notitiam pervenire potest, mundi gloriam non appetens, sed anime sue saluti providens, a Roberti de Venderesia et Odone Villico, hospitalis regitestensis custodibus ac procuratoribus, panem ac fraternitatem in eadem domo cohabitantium Christique pauperibus ministrantium satis humiliter ac devote, summe retributionis causa, sibi conferri postulavit. Predicti itaque Robertus et Odo ejusdem Hodierne postulationi diligenter satisfecerunt. Hodierna igitur petitionis sue compos, predicte retributionis intuitu, liberorum suorum Robini scilicet et Regneri assensu, predicte domui in perpetuam dedit et concessit elemosinam unum modium frumenti singulis annis in decima sua de Luquieio[2] percipiendum. Residuum vero, quod in eadem habebat decima in manu sua retinuit quoad ipsa vixerat possidendum, inde aliquando sepedicte pauperibus domus pitantias erogatura. Predicti ergo Hodierna, et liberi ejus predictum modium frumenti in manum meam miserunt et me ex eo saisiverunt, et ego ex eodem frumento, ipsis laudantibus, prefatum Robertum loco sepedicte domus investivi, eique presentes litteras tradidi sigilli mei karactere communitas. Actum anno Verbi Incarnati, millesimo ducentesimo octavo.

B 51, n° 3255.

(Original sur parchemin scellé en vert sur double lacet de cuir.)

III. — 1210.

Confirmation par Hugues II, comte de Rethel, des dons qu'il a faits à l'hôpital de Rethel, et en particulier celui des terres et prés de Remicourt, et s'interdisant pour lui et ses successeurs toute exaction à ce sujet.

Ego Hugo, Regitestensis comes, notum facio tam futuris quam presentibus, quod cum venerabilis dominus meus Albericus, Remensis archiepiscopus, ad preces meas accessisset ad consecrationem capelle que constructa est in hospitali pauperum apud Regiteste, ipse me diligenter monuit ac rogavit quatinus ego predicto hospitali et omnibus ejus appenditiis necnon et universis rebus quas ego ibidem dederam vel de cetero elemosine titulo

1. Amagne (Ardennes), arrondissement et canton de Rethel.

2. Lucquy (Ardennes), arrondissement de Rethel, canton de Novion-Porcien.

darem, et precipue terris et pratis de Remicurte[1] que ab Henrico de Espineto emeram et predicte domui dederam, talem sub eterne retributionis obtentu concederem libertatem, quod ego vel successores mei in hiis omnibus nullam prorsus exactionem in perpetuum perciperemus vel reclamaremus. Ego igitur predicti domini mei salubrem attendens archiepiscopi admonitionem quemadmodum ipse expetiit, uxore mea Felicitate laudante, predicto hospitali diligenter contuli libertatem. In cujus rei testimonium, ego presentes litteras sepedicto tradidi litteras archiepiscopo, sigilli mei karactere munitas; predicto quoque hospitali ego et prefata uxor mea Felicitas, que predicta sunt sigillorum nostrorum roborata contrademus, filii nostri assensu Huardi adnotato. Actum anno Verbi Incarnati M° CC° X°.

A 1, n° 13.

(Original sur parchemin, jadis scellé sur double queue.)

IV. — 1232.

Lettre de Félicité de Beaufort[2], comtesse de Rethel, donnant à l'Hôtel-Dieu de Rethel le four banal de Perthes à perpétuité, douze muids de seigle et cinq muids de froment à prendre sur le terrage de Tagnon.

Ego Felicitas domina Bellifortis, dicta comitissa Regitestensis, notum facio tam presentibus quam futuris presentes litteras visuris quod ego confero in elemosynam domui Dei de Regiteste furnum bannalem de Pertes[3] in perpetuum, et duodecim modios siliginis et quinque modios frumenti ad mensuram regitestensem annuatim in perpetuum accipiendos in terragiis de Tanyon[4]; quas villas scilicet Pertes et Tanyon ego possideo tanquam perpetuam hereditatem pro excambio Rameruci. Quod ut firmum permaneat et inconcussum, presentes litteras sigilli mei appensione munivi. Actum anno gratie millesimo ducentesimo tricesimo secundo mense julio.

A 2, n° 5.

(Original sur parchemin, scellé sur double queue.)

V. — 1247.

Lettre de Jean I, comte de Rethel, déchargeant les terres possédées par l'Hôtel-Dieu de Rethel du droit de terrage qu'il devait, et déclarant en outre que ladite maison ne pourra désormais acquérir des terres « en ban de Retest » sans son consentement ou celui de ses hoirs.

1. Remicourt, ferme aux environs de Rethel.
2. Deuxième femme de Hugues II, comte de Rethel.
3. Perthes (Ardennes), arrondissement de Rethel, canton de Juniville.
4. Tagnon, *idem.*

Je Jehans, cuens de Retest et Marie ma famme, faisons a savoir a tous ceus ki sunt et ki avenir sunt ki ces presentes lettres verront, ke nos avons kiteit toutes les terres ke la maisons Deu de Retest a aketées en toutes manieres en ban de Retest juskes au jor que ces lettres furent denées, dou terrages kelles devoient par IIII XVIII sestiers de bleif; si est a savoir : demi mui de froumant, trois sestiers de mestillon et nuef sestiers davainne a la mesure de Retest, a pahier chascun au en la feste saint Remi en octembre en non de terrage. Et par mi ce bleif devant dit, la maisons devant dite doit tenir les terres devant dites toutes kites entieremant de tant comme a terrage apartient, a tous jors mais, et cil ki tiennent terres de la maison en ban de Retest. Et faisons a savoir a tous ke la maison devant dite ne puet des or mais terres aketeir en ban de Retest, ki soient de nos cens et de nos terrages, ce ce nest par no grei ou par le grei de nos hoirs ki seront signor de Retest. Et por ces choses ci devant dites, nos avons otroié ke la maisons devant dite taigne les terres devant dites paisiblement en ban de Retest, en la manniere devant dite, et cil ki tiennent terres de la maison. Et por ce ke ce soit ferme chose et estable, nos avons ces présentes lettres scellées de nos seas. Ce fut fait en l'an de l'Incarnation M. CC XL siz en mois de marz.

A 2, n° 1.

(*Original sur parchemin, scellé sur double queue.*)

VI. — Juin 1247.

Ratification par l'officialité de Reims d'une donation de six setiers de blé à percevoir sur les trecens de Seuil, faite par Jacques de Mainilte, chevalier, et Cécile sa femme à l'Hôtel-Dieu de Rethel.

Magistri Johannes de Blesis et G. de Menesio, canonici et officiales remenses, universis presentes litteras inspecturis, in Domino salutem. Noverit universitas vestra quod dominus Jacobus de Maynille, miles, et domina Cecilia ejus uxor, coram Amico de Regiteste, clerico fideli curie remensis, ad hoc specialiter destinato, constituti recognoverunt se dedisse et concessisse jam triginta annis elapsis vel circiter, in puram elemosynam et perpetuam hospitali domus Dei de Regiteste, sex sestarios bladi, medietatem siliginis et medietatem avene, accipiendos singulis annis super trecensus qui fuerunt quondam dominorum de Soelio[1] qui vocantur trecensus de Soelio. Et quinque in dictis sex sestariis bladi nunc juris habent vel habere possent in futurum quacumque occasione, eidem hospitali liberaliter concesserunt et eandem donationem innovarunt coram dicto clerico, ut littere super dicta donatione fierent ad perpetuam rei memoriam. Hanc autem donationem

1. Seuil (Ardennes), arrondissement et canton de Rethel.

laudaverunt et approbaverunt Eymon, armiger, filius dictorum Jacobi et Cecilie, et Emeniardis uxor ejus: promittentes omnes supradicti quod contra hujus modi donationem per se vel per alium, ratione dotis seu alia quacumque ratione, non venient in futurum. In cujus rei testimonium presentes litteras sigillo curie remensis fecimus sigillari. Actum anno Domini millesimo ducentesimo quadragesimo septimo mense junio.

B 51, n° 3224.

(Original sur parchemin, scellé sur lacs de soie.)

VII. — Novembre 1247.

Lettre de Joël, archevêque de Reims, aux frères et sœurs de l'Hôtel-Dieu de Rethel, de l'ordre de Saint-Augustin, leur donnant une règle pour cet établissement.

Juhellus [1], Dei gratia Remensis archiepiscopus, dilectis in Christo filiis et filiabus, fratribus et sororibus domus Dei Regitestensis, salutem in Domino. Cum, ex commisso nobis pastoralis officii talento, super gregem nobis creditum, assidue et instanter teneamur vigilare, et universis et singulis sumus debitores in Christo, precipue tamen religiosis personis et mundo renumtiantibus debemus providere, ut sicut seculo et actibus secularibus, voto et habitu religionis assumpto renumtiaverunt, exterius ita quoque Christum operibus sanctis et obedire nexibus astricti, et christianam fidem interius imitentur; vestris igitur justis postulationibus grato concurrentes assensu, regulam beati Augustini et ordinem quem voluntate et habitu assumpsistis, tu magister domus Dei regitestensis, et vos fratres et sorores ejusdem domus, in perpetuum auctoritate nostra confirmamus, et domum vestram que reddituum paucitate et infirmorum ibidem decumbentium et aliorum ejusdem domus cohabitatorum multitudine aggravari dinoscitur, et immediate nobis subjecta est, brachiis caritatis specialiter amplexamur, paupertati et pressuris ipsius domus misericordie visceribus compatientes, et in dempnitati ipsius domus salubriter in posterum consulentes. Nos igitur ultra modum in multitudine fratrum vel sororum cohabitantium eadem domus honoretur, provide statuimus ne ultra quam unus presbyter talis etatis qui ydoneus sit ad divina celebranda, et sine clerico vel clericis conversis et ne ultra unum conversum qui talis sit quod officia domus valeat exercere competenter, et ne ultra tredecim sorores que tales sint, et tam sorores que officia domus competenter valeant exercere, et viginti annorum vel circiter ibidem admittantur; nec unquam numerus pretaxatus in aliquo extendatur, nisi facultates vestre plenius augmentantur. Dictus vero presbyter magister appellabitur, curam animarum habebit, fratribus, sororibus et infirmis spiritualia mi-

1. Joël, archevêque de Reims, de 1240 à 1250.

nistrabit; qui tamen rerum temporalium administrationem non habebit. Et cum aliquis in utroque sexu recipi debuerit, per annum probetur, et, anno elapso, in conspectu universitatis fratrum et sororum ei ordo domus exponatur; et si ei placuit et domui similiter ut remaneat, et se promiserit ordinem observaturum, de consensu universitatis vel partis sanioris in collegium domus recipiatur, ita tamen quod tria vota emittat, videlicet : obedire (*sic*) castitatis et renunciationis proprietatis. Et quod sine licentia preceptoris nichil recipiet vel habebit, vel alii donabit, fideliter promittat; tunc demum flexis genibus devote et humiliter in manu preceptoris, in osculo pacis recipiatur; verumptamen nullus uxoratus cum uxore sua simul recipiatur. Convivium autem quod in tali ingressu fieri solet, nullus quasi debitum exigat, sed in ejus qui recipitur arbitrio relinquatur. Et ut predictam regulam et presentes constitutiones observetis diligentius, ea vobis in remissionem peccatorum vestrorum injungimus. Magister nichilominus domino archiepiscopo et archidiacono loci[s] in omnibus tanquam Christo tenebitur obedire. De consilio autem magistri et partis sanioris capituli procurator exteriorum sive vir sive mulier eligetur, et de domo vestra nummos custodiet. Similiter, de consilio magistri et sororum, una de sororibus instituetur, quam viderint magis ydoneam et honestam, que presit sororibus omnibus in temporalibus, et eas ordinet ad servitium pauperum et disciplinet; que temporalium habebit administrationem, et cui omnes in temporalibus tenebuntur obedire; et nec poterit loqui de necessariis in mensa (*sic*) et submisse. Computabitur autem sexies in anno, ad minus, de expensis et receptis omnibus coram magistro et consilio domus. Magister et procurator nihil grande agant nisi de communi consilio domus, utpote hereditatem vendere, emere seu alienare, seu quodpiam in fratrem vel sororem recipere, vel etiam de domo ejicere. Qui noverit horas beate Virginis, eas decantet. Qui tamen scierit septem psalmos penitentiales, eos decantet pro matutinis. In principio antequam incipiat septem psalmos, dicet *Pater Noster* et *Deus in adjutorium meum intende*, etc. (*sic*). *Gloria Patri*; in fine vero septem psalmorum dicet *Kyrie eleson* (sic) *Christe eleson*, *Kyrie eleson et Pater Noster*; in fine dominice orationis scilicet Pater Noster, dicet *per Dominum nostrum Jhesum Christum filium tuum, qui tecum vivit et regnat per omnia secula seculorum. Amen. Domine exaudi orationem meam, et clamor meus ad te veniat. Benedicamus Domino. Deo gratias. Fidelium anime per misericordiam Dei requiescant in pace. Amen.* Qui vero tamen, *Miserere*, pro eadem hora, septies decantabit eadem ordine quod septem psalmi persolvuntur (*sic*). Pro ceteris vero sex horis, *Miserere mei* semel dicetur ordine quo supra. Qui autem tantum noverit dominicam orationem, pro matutinis dicet viginti quinque et totidem *Ave Maria*; pro ceteris vero sex horis, septem ordine supradicto. Et hii premittant ad matutinas et ad primam et ad completorium *Credo in Deum*; hoc autem

caneatur omnino ut nullus, dum psalmos dicet, interrumpat orationem suam; quod si fecerit, super hoc confiteatur. Provideatur autem ut in tempore probationis, qui nescierit, discat *Pater Noster*, *Credo in Deum*, *Miserere mei Deus* et *Ave Maria*, si fieri potest. Pro singulis fratribus et sororibus defunctis, sacerdos domus tres missas persolvat cum totidem commendationibus et vigiliis, cum novem lectionibus. Conversi et converse qui septem psalmos sciunt tantum, eos decantent septies. Qui tantum scierit *Miserere mei Deus*, quinquaginta decantabit. Qui tantum *Pater Noster* noverit, centum quinquaginta dicat. Nullus in oratorio loquetur, nisi de hiis que ad officium pertinent ecclesie, et cum extraneis pauca; in quo semper sit lumen ante corpus Domini. Post completorium, nullus in dormitorio loquatur nisi magister vel magistra, vel cui ipsi preceperint. Cum hospitibus ad matutinas omnes volumus interesse, nisi quem infirmitas excusabit; qui tamen hoc in sequenti capitulo fatebitur. Omnes sub uno tempore cubitum eant, exceptis qui variis deputantur officiis. Similiter de dormitorio non exeant nisi sub uno nichilominus tempore. Singulis septimanis, ad minus, capitulum teneant, die et hora que magister domus viderit expedire. Magister capitulum teneat, sese invicem proclament zelo justicie et sincere dilectionis affectu. Si quis autem clamorem in se factum deprehensus fuerit egre ferre, in sequenti capitulo clamatus super offensa, graviter puniatur. De criminibus et de offensis magistri, extra capitulum tractabitur. Qui secreta capituli revelare presumpserit, si super hoc conventus fuerit, ad terram comedet septies panem et aquam cum solo pulmento, nisi a magistro, ad preces aliorum, fuerit relaxatus; nullus cum eo loquatur nisi qui ei servierit, et qui pro necessitate corporis et anime ad eam missus fuerit. In accipiendis disciplinis, que pro culpis infligende sunt, iste servabitur ordo : si presbyter fuerit, per consilium illius qui loco archidiaconi erit puniatur; laicus vero, per magistrum et capitulum; si vero mulier fuerit, ducatur soror in partem coram cunctis mulieribus, omnibus viris exclusis, disciplinanda. In capitulum non veniant decrepiti et ydiote, nisi de jussu magistri. Confessiones sororum, in loco eminenti templi, ab ortu solis usque ad occasum recipiantur. Viri et mulieres separatim dormiant et reficiantur. Nullatenus liceat viris ingredi habitacula mulierum, nec mulieribus virorum sine teste sibi designato. Viri in braccis et camisiis dormiant; mulieres vero in camisiis. In dormitorio sacerdotis nullus dormiat extraneus, nisi qui sacerdos vel clericus fuerit, et bone et honeste opinionis. In dormitorio vero fratrum laici dormiant, de licentia tamen magistri. In dormitorio autem sororum, nulle nisi converse dormiant. Antequam infirmus recipiatur, peccata confiteatur et si necesse fuerit religiose communicetur; postea ad lectum ducatur et ibi quasi dominus domus, cotidie antequam fratres comedant, caritative (*sic*) reficiatur; et quicquid in ejus desiderium venerit, si tamen inveniri poterit, quod non sit ei contrarium, secundum posse domus, diligenter ei

queratur, donec sanitati restituatur. Et si quis sanitati restituatur, ne pro nimis festiva recessione recidivum patiatur, septem diebus in domo sanus si voluerit sustentetur. Infirmi autem nunquam sint sine vigili custodia. Infirmarie domus segregentur, si commode fieri potest, ita ut presbyter propriam habeat, conversi suam, converse suam. Qui omnes tum infirmantur, secundum dispositionem magistri et sororis que preerit in temporalibus, custodiam habeant; et ministrabitur eis prout cuique opus erit. Dominica, die martis, et die jovis, temporibus oportunis, carnibus poterunt vesci tam fratres quam sorores; si autem solempnitas dominice Nativitatis, vel Circumcisionis, vel Apparitionis, vel beate Virginis Marie, aut Omnium Sanctorum, vel patroni ecclesie vel dedicacionis ejusdem, secunda vel quarta feria evenerit, similiter poterunt vesci carnibus; aliis diebus communiter a carnibus abstineant. In conventu pulmentum fratres habeant cum uno solo ferculo; cum hiis tamen aliquando poterunt uti caseo vel fructu, herbis crudis et hiis similibus. Dabitur eis mensura vini cervisie vel alicujus poculi secundum quod magister et consilium domus viderint ipsi convenire. Caveatur omnino ab omnibus ne quis ad mensam afferat quod manducet, et dum refectus fuerit non presumat de mensa aliquid asportare. In refectorio si commode fieri potest, sacra lectio legatur et ad prandium et ad cenam, ubi nullus loquatur nisi qui preest, qui legit, et qui ministrat; tunc submisse. Extra domum nullus silentio ligabitur; in grangiis simili modo silentium observetur. In refectorio dum fratres comedant, operarii et familie non comedant. Subestivales usque ad genua habebitis. Nullus tincta habeat vestimenta, exceptis cappis de choro et almuchiis de sagio quibus in ecclesia sacerdotes utentur. Sole femine mantellos habeant. Presbyter in communi unum mantellum habeat, quod ad usus necessarios accipiet. Unus quisque duas tunicas habeat; sacerdos dua pellicia habeat, unum usque ad genua sine manicis, et longa linea vestimenta. Conversi unum habeant pellicium sine manicis usque ad genua ;. protensis usque ad genua scapulariis utantur; sacerdos longioribus. Mulieres duo pellicia habeant cum manicis, et longa linea vestimenta. Omnibus secundum dispositionem magistri et procuratoris distribuantur. Quicumque nova vestimenta vel calciamenta accipere voluerit, reddat vetera. Nemo de domo exeat nisi de licentia magistri vel sororis que preerit; nec in villa comedat nisi de licentia eorumdem. Extra villam nullus fratrum vel sororum exeat sine capa et sine comite, a sorore que preerit, sibi designato. Cum scapulariis nemo exeat extra terminos designatos. Magister vero in supradictis observantiis, ad tempus, poterit cum fratribus et sororibus dispensare cum viderit expedire. De consilio tamen illius qui preerit, si frater vel soror in fratrem vel sororem manum miserit violentam, septem diebus continuis jejunet et comedat ad terram nudam, et postea tanquam excommunicatum vel excommunicatam ab eo qui absolvere potest se gerat donec absolutionem receperit; interim autem

vitetur ab omnibus secundum quod in canone promittitur. Si frater vel soror sanguinem fudit, vel enormiter aliquem vel aliquam leserit, ejiciatur de domo, vel arbitrio magistri vel consilio domus gravissime puniatur. Si frater vel soror proprietatem habuerit in morte sua, et vivens magistro suo non ostenderit, nullum divinum officium pro ipso vel pro ipsa agatur, sed quasi excommunicatus vel excommunicata sepeliatur. Et si vivens proprietatem habuerit, et predicta illa pecunia super illum fratrem vel sororem inventa fuerit, quadraginta diebus penitentiam agat, comedens in terra; interim jejunans omni sexta feria in pane et aqua. Si vero homicidium fecerit, vel incendium, vel furtum, vel adulterium, vel peccatum contra naturam, et super hoc convincatur, sub arca custodia in vinculis teneatur quamdiu visum fuerit expedire. — Hec autem a nobis constituta sunt ita quod si domui viderimus expedire liceat nobis addere vel substrahere, vel mutare, salvo in omnibus jure archiepiscopi Remensis qui pro tempore erit et archidiaconi loci[1]. Hanc autem nostre institutionis paginam auctoritate Dei omnipotentis et beate Marie Virginis et omnium sanctorum Dei et nostra decrevimus observare (*sic*). In cujus rei testimonium presentes litteras dedimus sigilli nostri munimine roboratas. Actum anno Domini millesimo ducentesimo quadragesimo septimo, mense novembri.

A 1, n° 7.

(Original sur parchemin, sceau perdu.)

VIII. — Juin 1277.

Lettre de Jean, dit Quaillos, sire de Taisy, donnant à l'Hôtel-Dieu de Rethel vingt sous parisis de rente annuelle et affectant une pièce de terre comme gage de paiement.

A tous ciaux qui ces presentes lettres verront et orront, je Jehan, chevaliers, dis Quaillos, sires de Taisi[2], fas connute chose que je donne et ai donneit pour Dieu et em pure et perpetuel aumone pour la remede de mame, de mes ancessours et de mes hoirs, à la Maison Dieu de Retest, vint souz de parisis chascun an a tous jours au jour de feste Sain Remi en vandaingez, et si les proumes a paier le prumier paiement au jour de la dite feste Sain Remi prochainne a avenir; et ai asseneit et assene la devant dite maison pour plus grand seurteit de lor paiement a avoir des devant dis vint souz de parisis a tous jours a tous mes biens muebles et non muebles presens et a avenir en quelcumque lieu qu'il

1. Cette règle fut légèrement modifiée par Pierre, archevêque de Reims. Sa lettre de janvier 1275 (n. s.) se trouve aussi aux archives hospitalières (A 1, n° 9). Le texte est presque le même. — Pierre Barbet fut archevêque de Reims, de 1271 à 1298.

2. Taisy (Ardennes), arrondissement de Rethel, canton de Château-Porcien.

sunt et serunt; et especiament a une piece de terre que je ai assisse en terroir de ma ville de Taisi, en lieu con dit en Orgimont, entre la vigne Wiet con dit Liret d'une part, et la terre Esthene Malaquin d'autre part, par teille maniere que ce mi hoirs ou mi successours estoient defaillans ou rebelles de paier chascun an les devant dis vint souz, que si tost comme on defauroit ou defauront de faire le paiement a la devant dite maison, ou au certain mandement de celle maison, que la devant dite maison tiegne et aist la devant dite pièce de terre a tous jours parmenablement, tant comme heritage propre a li; et si l'en herite si tost comme on defauroit dou paiement des devant dis vint souz de parisis. Et a ce tenir ferme et bien, et loiament, oblige je moi, mes biens, mes hoirs et tous mes successours. Et est a savoir que Isabiaux, ma femme, a loet ceste presente chose de m'autoriteit, et si le fit en bon greit pour avoir parson de l'aumone. En tesmoing de laqueil chose, je ai ces presentes lettrez seeléez de mon propre seel. Ce fu fait et donneit lan de grace nostre signeur mil deus cens soissante et dis et sept ou mois de juing.

B 51, n° 3214.

(*Original sur parchemin, scellé sur double queue.*)

IX. — 5 février 1261.

Lettre de Gaucher, comte de Rethel, faisant remise aux « dames » de l'Hôtel-Dieu de Rethel d'un terrage annuel de huit setiers de froment, de seigle et d'avoine en échange de l'établissement de six lits garnis pour y coucher les pauvres.

Je Gaucher, cuens de Retest, fas savoir a tous ceus qui ces presentes lettres verront et orront, que cum la Maison Dieu de Retest et les dammes de cele maison me deussent chascun an wit setiers de froment et de seile, et wit setiers d'aveinne de terrage pour lor terres; je, ces wit setiers de froment et de seile, et ces wit setiers d'aveinne ci deseur dis, las pour Dieu et en aumorne et pour le remède de m'arme, a tous jours permenablement, a cele maison et as dammes de cele maison ci deseur dicte. Et de ce blef ci deseur dite, les dammes de cele maison retenront et devent retenir des or en avant a tous jours permenablement, sis lis que je ai establiz en cele maison ci deseur dite pour couchier povres a tous jours mais, de dras, de couvretuirs et de tout ce que a ces sis lis apartenroit. Et est a savoir que de cest bleif ci deseur dit, ces dammes devant nommées ne puellent point panre ni avoir devant que apres le deces mon signor Raoul, jadis le chapelain de ma chapelerie de Sauce[1], qui ce blef doit avoir tant cum il vivera; et apres le deces de celui Raoul, ces dammes de la maison devant

1. Saulces-Monclin (Ardennes), arrondissement de Rethel, canton de Novion-Porcien.

nommée panront et averont ce blef ci deseur dit chascun an. Et en tesmoynage de ces choses, et pour ce qu'elles soient fermes et estables, je leur en ai données ces presentes lettres seelées de mon seel. Ce fu fait en l'an de grace mil dex cens et soissante, le venredi apres la Purification Nostre-Damme.

A 2, n° 2.

(Original sur parchemin. Traces de sceau sur double queue.)

X. — 21 juin 1257.

Lettre de Guy d'Inaumont, sire de Macheromenil, donnant à l'Hôtel-Dieu de Rethel trois setiers de seigle à prendre sur ses terres du Menil-Annelles.

Je Guis de Aynaumont[1], chevaliers, sires de Macheromesnil[2], fas savoir a tos ceus ki verront ces presentes lettres, ke cum mes chiers freres Jehans, chevalier, sires jadis de Aynaumont eust donnei par Deu et en aumonne, as sorors et as freres de la Maison Deu de Rettest demi muy de seile par l'assentement de moi et de mon signor Raoul mon frere, jadis signor de Aynaumont, je, par Deu et par l'arme de mon frere Jehan deseur dit, assein et ai assenei as sorors et as freres de la Maison Deu deseur ditte, trois setiers de seile de l'aumonne deseur ditte ; a penre et a recevoir ces trois setiers de seile, de par moi a tos jors permannablement en ma partie des terres dou Mainil delez Anneele[3]. Et por ce ke ce soit ferme et estauble, je en ai fait seeler ces presentes lettres de mon seel. Ce fut fait en l'an de l'Incarnation M cc l set, le juedi devant la Nativitei saint Jehan Baptiste.

B. 51, n° 3210.

(Original sur parchemin. Scellé sur double queue.)

XI. — Janvier 1273.

Lettre de Jean Quaillos, seigneur de Taisy, et de Thiébaud, seigneur de Nanteuil, approuvant et ratifiant le don fait par Jean de Coulombes et son père à l'Hôtel-Dieu de Rethel, d'un muid de blé à prendre sur leur héritage de Bignicourt.

Je Jehans Quaillos, sires de Taisi, fas savoir à tous ceaus qui ces presentes letres verront et orront que, je, le don que Jehennos de Coulombes et Perresens, ses freres, mi homme, ont fait a Ysabel leur sereur converse de la Maison Dieu de Restel, et a cele

1. Inaumont (Ardennes), arrondissement de Rethel, canton de Château-Porcien.

2. Macheroménil, écart près de Corny-la-Ville, arrondissement de Rethel, canton de Novion-Porcien.

3. Menil-Annelles (Ardennes), arrondissement de Rethel, canton de Juniville.

Maison Dieu, d'un mui de blé de rente par an a tous jours, asseneit seur leur hereitaige qu'ils ont a Buignicourt[1] en la riviere de Retonne[2] (*sic*), qu'ils tiennent de moi en fied et en hommaige, lo et gré comme sires ; et weil et otroi que cele Ysabiaus et la dite Maison Dieu teingnent ce mui de blé en morte main a perpetuiteit. Et je, Thiébaus, sires de Nantueil[3], fas savoir à tous ceaus qui ces lettres verront et orront, que je, le don devant dit fait en la maniere deseur dite, lo et gré comme souverains sires, et mi assent en la fourme et en la maniere que Jehans Quaillos, sires de Taisi, l'a loeit et greeit ensi comme il est ci deseure (*sic*) devisiet. Et pour ce que ce soit ferme chose et estable, nous Jehans Quaillos et Thiébaus deseur dit, avons ces presentes letres seelées de nos propres seaus. Ce fu fait en l'an de l'Incarnation Nostre Signeur mil deus cens et soissante douze, ou mois de jenvier.

B 51, nº 3206.

(*Original sur parchemin, scellé sur double queue.*)

XII. — 28 septembre 1294.

Lettre de Pierre dit François, seigneur de Taisy et de Félicité sa femme, donnant à l'hôtel-Dieu de Rethel une pièce de terre à cause du non paiement d'une rente annuelle de vingt sous parisis, accordée jadis à cette maison par Jean Quaillos, leur ancêtre.

A tous ciaus qui ces presentes verront et orront, nous Pierres diz François, chevaliers, et Felissitas, famme dou dit Perreu, signeur de Taisi en partie, faisons connute chose que comme messires Jehannes, chevaliers, dis li Quaillos, sires de Taisi, nos avanciers, qui fu, eust donnet a tous jours perpetuement en pure aumonne a la Maison Diu de Retest vint souz parisis chascun an a panre et a avoir sur tous ces biens, et especiaument sour une piece de terre asise ou terroir de Taisi, ou liu que on dit en Orgimont entre la vigne qui fu Wiet Liret d'une part, et la terre qui fu Estene Malaquin d'autre part, par tel maniere que, ce il en defailloit dou paier les devant dis vingt sous, ou cil hoir, la dite maisons tenroit a tous jours perpetuement la dite piece de terre, et en heritoit (*sic*) la dite maison si tost comme on defauroit de paier les vint sous deseur dis, ensis comme il apert par les letres seelées dou propre seel le devant dit mon signeur Jehan ; et comme il soit ensis, que nous, tant comme heritiez et successeur dou devant dit Jehan, chevalier, aiens tenue la devant dite piece de terre et non paier les vint sous, nous dore en avant, pour bien, pour loiauté, et pour la volonteit de nostre dit avancier a emplir, et pour avoir parson en la dite aumone, volons et

1. Bignicourt (Ardennes), arrondissement de Rethel, canton de Juniville.
2. Actuellement : la Retourne.
3. Nanteuil (Ardennes), arrondissement et canton de Rethel.

otroions et quittons bonnement a la dite maison celi piece de terre a tenir et a avoir et a possesser perpetuement sans contradiction de nous, ne de noz hoirs, ne de nos successeurs; en nous obligent pour le fermement a tenir et garder et de non venir contre en la juridiction de tous juges et de tous sieges, aussi bien de court de crestiente comme de court laie. En tesmoing de laquel chose et pour ce que ce soit ferme et estable, nous Pierres et Felissitas deseur dit, avons ces presentes lettres seelées de noz propres seaus, faites et données l'an de grace Nostre Signour, mil deus cens quatrevins et quatorze en mois de septembre, le lundi apres la feste saint Mathieu l'apostre.

B 51, n° 3217.

(*Original sur parchemin, scellé sur double queue.*)

LES PROCÈS DE HENRI-CÉCILE POT
SEIGNEUR DE TURGIS[1]

I

Henri-Cécile Pot, chevalier, seigneur de Turgis[2], La Loge-Pomblin, Plénoche et autres lieux, se rattache à la famille *Largentier*, par son mariage, avec *Marie Largentier*, fille de *Calixte Largentier*, sieur du Corroy, et de *Gabrielle Rousseau*[3]. Il était fils de *Robert Pot*, chevalier, seigneur de Plénoche, et de dame *Colombe le Mire*[4]. Son frère, Henri-Anne Pot était pensionnaire des Lazaristes, à Paris, en 1678 ; il donnait 150 l. tous les trois mois[5]. Ses trois sœurs, *Françoise*, *Colombe* et *Louise* étaient mariées : la 1re à *Noël Collet*, sr du Ru[6] ; la 2e à *Pierre de Combleval*, et la 3e à *Balthazar Pelée*, et, après son décès, à *Henri Foassier de la Harse*, avocat au Parlement et maître des eaux et forêts[7].

Cécile Pot était devenu propriétaire de la Seigneurie de Turgis par suite d'une donation que lui avait faite sa mère, Colombe le Mire, en date du 26 mars 1704. Robert Pot avait acheté cette terre de Nicolas Colbert, maître des Comptes, à Paris (2 déc. 1652) ; celui-ci la tenait de la dame de Saint-Etienne (2 déc. 1628) qui elle-même l'avait acquise de Louis Royer (31 août 1607)[8].

La terre de la *Loge Pomblin* comprenait, en 1692, une maison seigneuriale, pâturages, prés, tour des fossés, petit fossé depuis la *Chapelle Toussaint* jusqu'au coin des grillons qui égoutte le *Pré Lancelot*, grands fossés appelés les grillons,

1. Canton de Chaource, arroud. de Bar-sur-Seine.

2. Tous les documents qui ont servi à composer cette notice sont tirés de vieux papiers du château de Chamoy.

3. Cfr. *La famille Largentier*, p. 41.

4. Elle était veuve en 1686. (Papiers de Chamoy, 12 mars 1689.)

5. Papiers de Chamoy. Quittance.

6. Françoise Pot était séparée de biens avec Noël Collet, en 1703.

7. Papiers de Chamoy. Passim.

8. Aveux et dénomb. de la terre de Turgis, 20 avril 172[illegible].

basse-cour, colombier dans l'enclos, 50 arp. de terres labourables y compris l'*Enclos de l'Arabie*, 8 arp. de prés appelés *les Prés du Moulin* dont 3 au fermier, 1 au meunier et le reste au seigneur, un pré clos contenant 3 arp., une petite maison, près chez *Joachim Defert* avec l'enclos et une petite chenevière et l'enclos de *la Forienne* vis-à-vis de la dite maison de l'autre côté de la rivière (réservés au seigneur), 2 moulins à eau dans un même bâtiment, 2 fermes à Pomblin, 80 arp. de terres et plus avec 14 arp. 1/2 de prés y compris les enclos qui sont autour de la maison, un grand pré contenant 11 arp., le pré Lancelot de 13 arp., 10 arp. de prés appelés *le Pré du Pont* dont 4 sont dans les fermes de Pomblin, 3 arp. de prés au-dessus de Pomblin en plusieurs pièces, un étang de 5 arp. ou environ, 35 arp. de bois taillis dont l'on coupe par an 5 arp., plus les tierces, censives de poules et argent, et la pêche de la rivière appelée *la Garenne*... le tout loué 600 l. [1].

II

Cécile Pot avait épousé, le 21 août 1688, *Marie Largentier*, fille de Calixte Largentier. Elle eut pour partie de sa dot une obligation de 1,500 l. passée par Jacques Largentier (15 oct. 1676), s^r de Normey [2], au profit de Claude Rousseau [3] qui en fit transport à Calixte Largentier (7 déc. 1676) [4]. Mais Jacques Largentier, étant mort sans enfants, les receveurs du domaine de Troyes, Pajot et Piccan, s'emparèrent de ses biens à titre de bâtardise, et les vendirent à Lebeau, à Jacques et à Claude Bouquillard. Le s^r de Turgis prétendit qu'ils n'avaient aucun droit, attendu qu'il était le premier créancier et même l'héritier de Jacques Largentier : de là un procès qui dura 22 ans.

1. Information contre le s^r de Turgis. Dossier Jérôme Fabre.

2. Frère de Calixte Largentier, mort en 1685. (Pièce du 22 déc. 1703.)

3. Prieur de Saulcey, en Poitou.

4. Il paraît que le s^r de Normey étant débiteur de plusieurs sommes envers Me Claude Rousseau, lui passa une obligation de 1,500 l. et hypothéqua tous ses biens, spécialement la ferme d'Avreuil. Le s^r Rousseau voulant être payé de la dite somme, eut recours à Calixte Largentier et lui fit un transport de son obligation ; ensuite, le s^r du Corroy céda la même obligation à sa fille, à l'occasion de son mariage. A la mort de Jacques Largentier, le fermier du domaine prétendit que la succession lui appartenait ; mais le s^r Foutoun, donataire du Roi, prétendit le contraire ; pour s'accorder, ce dernier céda ses droits au fermier contre lequel le s^r de Turgis s'est pourvu (Requête du 23 août 1688). Par sentence du 17 sept. 1688, il fut promis au s^r de Turgis qu'il entrerait en jouissance de la ferme, et en vertu de cette sentence il y eut rapport et estimation qui s'éleva à la somme de 339 l. 10 s. (12 juillet 1689.)

Turgis s'en prend tout d'abord aux receveurs du domaine. Il les traduit devant le lieutenant-général du bailliage et siège présidial de Troyes, et par sentence contradictoire, Pajot et Piccan sont condamnés solidairement à rendre les deniers qu'ils ont touchés jusqu'à concurrence de 1,500 l., principal et intérêts, déduction faite des frais et autres dépenses légitimes dont ils donneront état dans la quinzaine (23 déc. 1690).

Ensuite le s^r de Turgis cite Lebeau[1] devant le même tribunal pour se défendre de ce qu'il s'est fait adjuger par les fermiers du domaine, la ferme des *Bordes d'Avreuil*, appartenant à Jacques Largentier (17 mai 1691). Il lui est enjoint de se désister de cette métairie avec restitution des fruits, dommages, intérêts et dépens. Cette sentence condamne de nouveau Pajot et Piccan à payer au s^r de Turgis le reste de la somme de 1,500 l., principal et intérêts qui lui sont dus à cause de la ferme d'Avreuil, déduction faite des 539 l. 10 s. de l'estimation de la métairie (26 fév. 1692)[2].

Enfin le s^r de Turgis assigne à la prévôté de l'Hôtel, Jacques Bouquillard, l'aîné, procureur à Chamoy, et Claude Bouquillard, laboureur, pour voir déclarer nuls les contrats d'acquisition (du 30 sept. 1687 et 15 avril 1688) des biens de Jacques Largentier[3].

Le grand prévôt lui donne gain de cause (31 déc. 1703). Mais les Bouquillards en appellent au Parlement (24 avril 1704), et le Grand Conseil, « après avoir visé toutes les pièces, et en particulier le sous-seing privé du 14 avril 1686, entre Gabrielle Rousseau et Gilles Piccan, par lequel ils conviennent que le s^r du Corroy se pourvoiera sur la métairie des Bordes d'Avreuil, qu'il prendra cette métairie pour l'estimation qui en sera faite ; considérant que Piccan a remis entre les mains du s^r du Corroy les titres et les baux de ladite métairie, et qu'il s'est engagé au cas où celui-ci serait troublé dans la jouissance de la propriété, à rapporter le prix des meubles et bestiaux, déduction faite des frais légitimes ; considérant en

1. Admodiateur général de la ferme d'Avreuil appartenant à M. de la Vrillière, comte de Saint-Florentin.

2. Un dénombrement de la terre de Vanlay du 31 août 1609, fourni par *Nicolas Largentier*, s^r de Vaucemain, à la dame de Vanlay et d'Avreuil, dit « que le s^r de Normey a acquis ces héritages du s^r Jean Charlot », et donne au s^r de Turgis le titre de lieutenant de la vénerie du duc d'Orléans. (Pièces du 22 août et 3 déc. 1691.)

3. Ils avaient acheté des terres et vignes pour 284 l. d'une part et 150 de l'autre.

outre qu'il a été convenu que le s[r] du Corroy recevrait de Jean Collet, fermier, les loyers de la métairie ; pour tous ces motifs, le Grand Conseil met la sentence du 31 déc. 1703 à néant, décharge Claude et Jacques Bouquillard de la demande en déclaration d'hypothèque et condamne le s[r] de Turgis aux dépens tant des causes principales que d'appel » (18 juin 1706)[1].

Turgis appelle de cette sentence au Conseil privé du Roi (27 avril 1707); ensuite il appelle de la taxe, dépens et exécutoire (8 oct. 1707)[2]; mais sa demande est rejetée, et il est obligé de transiger avec les héritiers Bouquillards.

III

Mécontent d'avoir perdu son procès contre les Bouquillards, le s[r] de Turgis réclame aux héritiers[3] une somme de 1,200 l. contenue, dit-il, dans un billet du 15 déc. 1678, fait par Jacques Bouquillard au s[r] du Corroy, et, pour en obtenir le paiement, il les assigne devant le prévôt de Chamoy (10 nov. 1707). Celui-ci les condamne à payer le principal et les intérêts avec les 2/3 des dépens. Mais les Bouquillards s'adressent au bailli d'Aumont (Isles-Aumont). Il lui font voir que le billet, souscrit à la vérité, par le défunt (Jacques Bouquillard) et par un nommé Martin, sergent, comme témoin, n'est qu'une surprise et fausseté; qu'il a été rempli après que les signatures ont été apposées au bas d'un exploit de saisie; que ces signatures sont d'une encre différente ; qu'au fond, pendant 29 ans, le s[r] du Corroy n'a jamais obtenu d'intérêts contre ledit Bouquillard; qu'il n'a jamais dit, bien qu'il ait vécu plus de 4 ans après le procès entamé avec le s[r] de Turgis, qu'il avait une obligation contre lui ; et qu'enfin, dans le contrat de mariage de Cécile Pot, il n'y a pas le moindre mot touchant cette prétendue promesse de 1,200 l. Le bailli, faisant droit à

1. Dans une pièce du 15 déc. 1703, Cécile Pot se qualifie « l'un des 200 gendarmes ordinaires de la garde du Roi » et Jacques Largentier est nommé « fils naturel de feu sieur abbé Balsac » (Charles Largentier).

2. Ils s'élèvent à 607 l. 10 s. et 30 l. 7 s. pour les droits de contrôle et de syndicat.

3. Ces héritiers sont Jacques Bouquillard, procureur à Chamoy; Edme Bouquillard; Françoise Bouquillard, veuve de Nicolas Philippe ; Jean Grados à la commanderie de Saint-Fal, époux de Marie Bouquillard ; Antoine Rigollet, maréchal, époux d'Anne Bouquillard ; Antoine Bouquillard, fils de Claude, lab. à Chamoy ; François Gagon. (Inform. contre le s[r] de Turgis, déposition d'Antoine et de François Bouquillard.)

leur requête, déclare que la sentence du 10 novembre restera sans effet (16 nov. 1707). Le s[r] de Turgis appelle de cette sentence, et présente pour caution de ce qui lui est adjugé par le prévôt de Chamoy, les personnes d'Edme Maugard, lab. d[t] à Turgis, et de Philippe Pot, son cousin, écuyer, s[r] de Plénoche, d[t] à Montigny, paroisse d'Auxon. Cette caution est acceptée par le juge de Chamoy (24 nov. 1707); mais les Bouquillards la refusent; ils en réfèrent au bailli de Troyes, et, malgré les efforts du s[r] de Turgis, ils obtiennent qu'on surseoira à l'exécution de ladite sentence. Alors le s[r] de Turgis, évoque l'affaire devant le Parlement (10 janv. 1708). La promesse de Jacques Bouquillard au s[r] du Corroy est déclarée fausse, au rapport d'experts, et le s[r] de Turgis est obligé de transiger de nouveau avec les Bouquillards, auxquels il s'engage à payer 2,900 l. à différents termes. Il ne satisfait point toutefois à ses engagements, et les héritiers Bouquillards font au s[r] Joachim Guérard, de Troyes (avril 1720) un transport de la somme de 2,730 l. qui leur était due par le s[r] de Turgis, à savoir : 630 l. en vertu d'un exécutoire du Grand Conseil et 2,100 l. restant de 2,900 l. [1].

Dans le cours de cette procédure, plusieurs saisies ont été opérées contre les Bouquillards : Une 1[re] à la requête de messire *François de Villemontée,* chevalier, s[r] de Montigny, contre Claude Bouquillard, en vertu d'une sentence rendue au bailliage d'Ervy, les 6 fév. et 19 nov. 1700 (13 déc. 1707); une 2[e] à la requête d'Etienne Chagourin, sergent en la justice de Turgis, à qui Cécile Pot avait cédé par transport la somme de 1,200 l. qui lui était due (22 mars 1708); une 3[e] à la requête de M[e] Alexandre Garnerin, md d[t] à Saint-Mors, en vertu d'une sentence rendue au bailliage de Troyes (15 déc. 1710) ; une 4[e] à la requête de Nicolas Habit, étant aux droits de M[e] Garnerin, par transport du 18 déc. 1710 (14 avril 1712).

IV

Dans une instance contre Eustache Gauthier, le s[r] de Turgis, voulant justifier les droits seigneuriaux qu'il a sur la *Loge Pomblin*, apporte : 1° 2 transactions entre les seigneurs de la *Loge* et les habitants (16 janv. 1642 — 18 avril 1644), par lesquelles ces derniers, afin de se rédimer des anciens droits de main-morte, se sont engagés à payer chaque année, à perpé-

1. Inform., déposition d'Antoine Rigollet, de Joachim Guérard et de François Gagon.

tuité, le droit de tierce pour leurs héritages (12 gerbes l'une), le droit d'osche pour leurs maison et enclos (un bichet d'avoine, une poule et 1 sol de rente) avec 4 deniers de censives, portant lots, ventes, défauts et amendes, pour chaque arpent de pré ; 2° 5 dénombrements de la seigneurie qui prouvent les redevances de tierce, osche, censives et autres droits, et six autres qui attestent l'ancienne jouissance de ces droits seigneuriaux ; 3° un décret fait sur le 1/3 de la seigneurie dont le s[r] du Corroy s'est rendu adjudicataire (juillet 1668), qui justifie ces mêmes droits ; 4° la perception de ces droits seigneuriaux, de temps immémorial, suivant un très grand nombre de manuels ou cueillerets ; 5° la reconnaissance que tous les habitants de la *Loge* en ont faite (ils étaient alors 20), suivant 4 actes émanés de la justice dont le dernier est du 17 juin 1643 ; 6° enfin plusieurs baux d'amodiation (1618/29 mars 1654) où les dits droits sont affermés (27 juin 1702).

Eustache Gauthier qui avait contesté ces droits, dans une requête adressée à la Cour (30 juin 1703), est débouté de ses prétentions, condamné à payer 29 ans d'arrérages, et de plus, à retirer les termes injurieux dont il s'est servi dans sa requête [1], avec 1,000 l. d'intérêts civils, frais et dépens [2].

V

Après la mort de Robert Pot (décédé en 1686), Colombe le Mire épousa Blaise Pelée, lieutenant criminel de Sens. Ce mariage amena des contestations. A peine était-il conclu que le s[r] de Turgis faisait assigner le s[r] Pelée à la prévôté de l'Hôtel de ville de Sens, pour être condamné à lui rendre la somme de 2,150 l., moitié de celle de 4,300, à laquelle M. de la Vrillière s'était restreint pour les *quints* et *requints* qui lui étaient dus comme seigneur suzerain de la terre de Turgis [3]. Le s[r] Pelée montra facilement l'injustice de cette réclamation, en excipant d'une transaction par laquelle le s[r] de Turgis « se désiste de la protection de recours qu'il voulait exercer contre la dame le Mire pour les droits féodaux qui pouvaient être prétendus par M. de la Vrillière, se charge de porter les foi et

1. Gauthier avait dit que les titres du s[r] de Turgis « étaient faux, fabriqués par lui ou par ses auteurs, d'une écriture altérée, d'un contrôle fraîchement fait, etc. »

2. Inform. contre le s[r] de Turgis, déposition d'Eustache Gauthier.

3. La dame le Mire avait fait donation de cette terre au s[r] de Turgis moyennant une rente de 1,150 l. au principal de 23,000 l.

hommage de la terre de Turgis [1], d'en fournir les aveux et dénombrements, de poursuivre la main-levée faite sur cette terre, et enfin de défendre ses droits féodaux à ses risques et périls » (26 mars 1704).

Plus tard (24 mars 1719), le s[r] Pelée signifie au s[r] de Turgis une sentence qui a été rendue à son profit, en la prévôté de Sens, contre lui et contre Philippe Pot, s[r] de Robantan ; Pierre de Combleval, écuyer, s[r] du Buisson, d[t] au Moulinet en Gâtinois et dame Colombe Pot, son épouse ; M[e] Jean Aubret, procureur à Sens et comme tuteur élu en justice de Marie de Combleval, leur fille unique substituée à la portion afférente à dame Colombe Pot en la succession de la dame le Mire ; Henri-Robert Collet, écuyer, s[r] du Ru près Colmiers en Brie ; Jean Thierry d[t] à Vaudron, paroisse de Balnot, et dame Antoinette Collet, son épouse. Cette sentence porte « que, faute par le s[r] de Turgis et les héritiers présomptifs sus nommés d'avoir pris qualité, accepté ou répudié la succession de la dame le Mire, bien que l'inventaire ait été clos dès le 2 mai dernier, et que tous les délais pour délibérer soient expirés, il sera procédé incessamment au partage en 2 portions égales des biens et effets de la commuauté d'entre ledit Pelée et la dame le Mire ; qu'à cet effet les parties conviendront d'experts dans 3 jours, sinon qu'il en sera pris d'office ; que sur ces biens il sera prélevé 217 l. d'une part pour les frais, vacations et 2 expéditions du procès-verbal de scellés et inventaire avancés par le s[r] Pelée, plus la somme de 2,000 l. en meubles suivant la prisée et sans criée pour le préciput accordé au s[r] Pelée par son contrat de mariage, plus qu'il sera payé et remboursé en deniers ou effets de ce qu'il a avancé, pendant la communauté, pour les dettes et affaires personnelles de la dame le Mire (8,573 l.), et des intérêts du jour de la demande, frais et dépens, sans préjudice d'autres actions et prétentions » (6 juillet 1718).

VI

Il y avait autrefois sur le territoire d'*Erroir* et la *Barotte* (commune de Vanlay, dépendant de la seigneurie de Turgis), une jolie chapelle dédiée à *S. Hubert*. Le curé de Vanlay en était le gros décimateur, et par conséquent, obligé à l'entretien, aux grosses et menues réparations. Il devait y faire une procession, tous les ans, le jour de fête de S. Hubert. Mais

1. La terre de Turgis se composait de 5 fiefs : *Heurtebise*, *Croslar*, la *Bergerie*, *Sens commun*, *Erroir* et la *Barotte*.

Vincent Fournier, curé de Vanlay, trouvant que les charges étaient trop onéreuses, aurait laissé tomber en ruines la chapelle, emporté les ornements, les matériaux, jusqu'au battant de la cloche, et coupé les arbres qui l'entouraient. Vincent Fournier étant mort, le s^r de Turgis demande qu'on lui permette d'assigner ses héritiers, *Sébastien* et *Nicolas Fournier* devant la justice du lieu, afin qu'ils soient condamnés à rétablir la chapelle dans l'état où elle se trouvait avant sa destruction. Et comme, à son dire, ces héritiers étaient insolvables, ayant dissipé une bonne partie de la succession du curé défunt, il sollicite du juge de Turgis [1] l'autorisation de saisir tout ce qui appartient à ladite succession. Cette double autorisation lui est accordée ; la saisie est opérée le 27 janv. 1707, et le 31 mai 1708, les héritiers sont assignés à comparaître au 1er siège de la justice de Turgis (25 janv. 1707).

Edme Rollin, sergent en la justice de Turgis, au nom des héritiers *Fournier*, objecte aux prétentions du seigneur : 1° Que la chapelle en question, étant sur le territoire du Corroy (commune de Vanlay), ce n'est pas devant la justice de Turgis qu'il faut les traduire, mais devant celle du *poirier au maire* ; 2° qu'il y a instance au bailliage d'Ervy entre Me *Louis Pithois*, curé de Vanlay et les héritiers Fournier pour le rétablissement de la chapelle de S. Hubert, et qu'il n'est pas juste que les parties, pour un même fait, plaident en 2 juridictions différentes ; 3° que la demande du s^r de Turgis n'est qu'un vain prétexte pour l'exempter de payer à *Bénigne Fournier* une somme de 1,100 l. pour laquelle il est assigné devant le tribunal d'Ervy ; 4° que les juges des seigneurs ne peuvent connaître de leurs causes, sinon lorsqu'il s'agit de leurs domaines, or, il n'y a rien ici qui concerne le s^r de Turgis ou son domaine. C'est pourquoi il demande que la cause et les parties soient renvoyées au juge d'Ervy, seul compétent (6 juin 1708).

Le s^r de Turgis répond que la chapelle de S. Hubert est bâtie, non sur le Corroy, mais sur la justice d'Erroir et la Barotte, comme le prouve un bornage fait avec les seigneurs de Vanlay [2] ; que Me *Louis Pithois* avait intenté le procès en

1. Chauchat révoqué le 11 janv. 1714.

2. Ce bornage a été fait entre les seigneurs de Turgis, Vanlay et Vallières, le 5 juin 1609. On a planté 4 bornes : *La* 1re proche le *Chemin aux porcs* tirant à Vauginault; *la* 2e à 2 lignes de la 1re tirant à Vallières ; *la* 3e sur un fossé près de la maison de Didier Thomassin, au bout d'un héritage appartenant à Nicolas Paillard, appelé le *Bas de Vernoy*, tirant à la vallée ; *la* 4e au bout d'en haut d'un pré appelé le *Clos des Fortins*, près la rue commune, tirant à la 3e borne.

question pour sa décharge [1], et peut-être aussi pour le laisser indéfini, et par là mettre à couvert les héritiers Fournier [2], qu'il n'y a aucun rapport entre sa déclaration et celle de Bénigne Fournier ; qu'enfin la destruction de la chapelle est un fait qui concerne son domaine, car il est de l'intérêt des seigneurs que les édifices publics, et principalement les églises et chapelles, restent intacts dans l'étendue de leurs terres. Il conclut en demandant que le juge de Turgis rejette le déclinatoire des héritiers Fournier et les oblige à comparaître devant lui. C'est ce qui eut lieu (21/28 juin 1708) ; mais le juge d'Ervy déclara « qu'il avait été mal et nullement ordonné et jugé par la sentence du 28 juin 1708, et au contraire bien appelé par *Nicolas* et *Sébastien Fournier* et consorts ». En conséquence, il ordonna que les parties procéderaient par devant lui, et il condamna le s^r^ de Turgis aux dépens de la cause d'appel liquidés à 3 l. 10 s. (14 juillet 1708).

VII

Françoise Pot, femme séparée de biens de Noël Collet, s^r^ du Ru, étant morte depuis quelque temps, le s^r^ de Turgis fait traduire devant le lieutenant du bailliage de Sens, tous les parents des enfants mineurs à l'effet de procéder à l'élection d'un tuteur et d'un curateur. On voit comparaître : Me Noël Collet de Plénoche, père des mineurs ; Blaise Pelée, conseiller du Roi, aïeul des mineurs, à cause de dame Colombe le Mire, son épouse ; Edme Debrocq, écuyer, s^r^ de la Navarre ; Jacques Rousseau, écuyer, s^r^ des Bordes, conseiller du Roi et son procureur au grenier à sel de Tonnerre ; Jean Noël le Mire, conseiller du Roi, subdélégué à l'intendance de l'élection de Saint-Florentin ; Louis le Mire, conseiller du Roi ; François le Mire, avocat fiscal en la pairie d'Ervy ; Joseph le Mire, avocat au Parlement, d^t^ à Saint-Florentin, Joseph le Mire, d^t^ à Vallières ; François le Mire, d^t^ à Ervy ; Antoine Benoist, écuyer, s^r^ d'Autun, conseiller du Roi, magistrat au bailliage et siège présidial de Sens ; Me Jacques de Biencourt, chevalier, s^r^ de Salazac ; Antoine Benoist le jeune, écuyer, s^r^ d'Autun, et Philippe Pot, écuyer, s^r^ de Robantan, d^t^ à Montigny. Ils prêtent le serment accoutumé et font choix pour *tuteur* du s^r^ de Turgis, et pour *curateur*, du s^r^ Pot de Robantan (26 nov. 1710).

1. Louis Pithois était le beau-frère de Nicolas Fournier, et Vincent Fournier, de son vivant, lui avait donné la cure de Vanlay.

2. Le curé de Vanlay avait l'entretien de la chapelle.

VIII

En sa qualité de tuteur des enfants Collet [1], le s^r de Turgis est obligé de régler certaines affaires qui les concernent. Ainsi, le s^r Auberon (Jean), m^d de vins à Paris, lui réclame une somme de 370 l. au principal de 7,400 portée dans un contrat passé par la dame Françoise Pot au profit de *J.-B. de Painteville*, chevalier, s^r de Vaugency [2]. Celui-ci avait fait transport de la rente à *J.-B. Merle* [3], président à mortier au Parlement qui l'avait cédée à Jean Auberon, le 6 août 1708 (21 nov. 1711).

D'un autre côté, Guillaume Jarry, m^d d^t à Pont-sur-Yonne, écrit au s^r de Turgis pour lui dire qu'au mois de déc. 1702, madame du Ru lui donna une procuration pour vendre une coupe de bois [4] déjà vendue aux s^rs *Nottet* et *Chastelet*. En conséquence de cette procuration, il paya l'un et l'autre de leurs déboursés et les tint quittes de leur marché [5] (20 janv. 1703). Néanmoins la dame du Ru fit saisir leurs meubles (15 juin 1703) [6], ce qui les obligea à assigner le s^r Jarry aux *Eaux et forêts* (23 juin), pour faire cesser les poursuites et leur faire donner main-levée de la saisie. Il fut ordonné qu'il mettrait ladite dame en cause; et en effet, il produisit une requête (2 nov.) en vertu de laquelle il la fit assigner (6 nov.)

1. Edme Collet, s^r du Ru, était un de ces enfants mineurs. Nous avons pour lui et pour Cécile Pot un exploit « contre Marie Bourjon, f^e non commune en biens de François Demandé, auparavant de Jacques le Cerf, m^d chandelier d^t à Paris » (18 août 1717).

2. Cette rente fut constituée à son profit parce qu'il avait payé de ses deniers 7,400 l. pour le prix de l'adjudication de la terre et seigneurie du Ru, faite au profit des enfants mineurs sous le nom de Me *Charles Doucet* (13 juin 1701).

3. Il fit ce transport pour se libérer d'une somme de 7,165 l. 16 s. 8 d. qu'il lui devait (18 janv. 1707).

4. Cette pièce de bois était dans la *seigneurie de Plénoche*, le *long du chemin de Sens*. Elle tenait *d'un côté* audit chemin, de *l'autre* à une pièce de terres et prés appartenant à M. du Ru, du *levant* aux terres du seigneur et du *couchant* à une aisance qui séparait ladite coupe de bois d'avec la coupe précédente entourée de fossés. Elle mesurait 10 arp. à raison de 18 pieds pour corde et 100 cordes pour arp., y compris un chemin de sortie. (Arpentage, 18 mars 1705.)

5. Nottet reconnaît avoir reçu de Guillaume Jarry 84 l. pour la façon de 14,000 bourrées, 300 fagots et 1 corde 1/2 de bois (dans la vente de S. Sirotin), plus 6 l. contenues dans la vente et 20 l. non comprises (20 janv. 1703).

6. Quelques mois auparavant (20 fév. 1703) une saisie avait été opérée entre les mains de Guillaume Jarry sur la dame du Ru, à la requête de Jacques le Cerf, bourgeois de Paris, faute de paiement de la somme de 1,640 l. avec les intérêts dus à ce dernier par Noël Collet.

pour voir dire que les poursuites par elle faites contre Nottet et Chastelet seraient déclarées vexatoires; mais le 17 du mois de novembre, elle lui présenta des lettres d'Etat de M. du Ru portant surséance à toutes les affaires, et le 18 déc., par un accommodement sous seing privé, M. et Me du Ru s'obligèrent à payer les frais et donnèrent main-levée de la saisie. Le sr Jarry n'entendait plus rien dire, lorsque le 28 juin 1711, on lui signifia un exécutoire de dépens de 51 l. et on saisit entre les mains de M. *des Bordes* tout ce qu'il lui devait, ce qui l'a d'autant plus surpris que M. et Me du Ru lui avaient assuré que Nottet jouissait d'une pièce de terre dépendant de leurs bois, et qu'ils lui tiendraient compte de ses frais sur les moissons de ladite terre. Jarry demande au sr de Turgis d'arranger cette affaire, sinon il sera forcé de l'assigner. (Lettres de Jarry, au sr de Turgis, 14 et 20 juillet 1711)[1].

IX

On voit par ce qui précède que le sr du Ru n'était pas riche. Le sr de Turgis ne l'est guère plus, car ses créanciers sont obligés d'avoir recours à la justice pour obtenir le paiement de ce qui leur est dû.

Le 1er est un sr *Calabre*, md de fers à Troyes, qui lui réclame un billet de change de 500 l. endossé successivement par la dame du *moulin de Melun* (19 janv. 1711); par un sr *Musnier*, md dt à Paris, et payable à l'ordre de M. *Sylvestre* (1er juillet 1711). Mais ce dernier n'ayant point été payé de ce billet, le fit protester et renvoyer au sr Calabre qui assigna le sr de Turgis (8 oct. 1711) en la juridiction consulaire de la ville de Troyes, où il fut condamné au paiement des 500 l. avec intérêts et dépens taxés à 40 l. Le sr de Turgis n'étant pas en état de payer, demanda du temps (20 oct. 1711) pour se libérer du contenu en cette sentence et d'autres dettes, et fit au sr Calabre (24 nov. 1712) cinq billets de chacun 300 l. payables

1. Parmi ces pièces se trouvent 2 mémoires de dépenses faites par Jarry pour la maison de Plénoche. *Dans le* 1er, il prouve qu'il a avancé 1,277 l. 13 s. 6 d., et le sr de Plénoche promet de lui donner des tuiles en paiement, au fur et à mesure qu'elles seront enlevées du *four de Plénoche* (9 déc. 1698). *Dans le* 2e, Jarry réclame : 1° 198 l. pour la main-levée d'une saisie de tuiles provenant de Plénoche, à la requête d'Ambroise Bouvallet (1702); 2° 130 l. que M. et Me du Ru, à la suite d'une instance aux Consuls contre le sr le Cerf, l'ont autorisé à prendre sur le prix des tuiles qu'il avait vendues ; 3° un contre-billet qu'il a donné à Nottet et à Chastelet pour la coupe de bois en question.

en 5 années. Il lui donna à compte 200 l.[1], mais comme il ne se pressait pas pour le reste, le s^r^ Calabre, lassé d'attendre, en référa au bailli de Melun, et demanda que le s^r^ de Turgis fût condamné à lui remettre la somme de 1,800 l. contenue en six billets de chacun 300, plus 89 l. 10 s. de marchandises qu'il lui avait livrées le 9 août 1713 (5 janv. 1717).

Cette affaire n'était pas encore terminée, que les s^rs^ Regnard[2], Gallot[3] et Lebeau, fils, héritiers du s^r^ Lebeau[4], veulent rentrer en possession d'une somme de 6,000 l. que celui-ci avait prêtée au s^r^ de Turgis, pour se libérer de pareille somme envers les s^r^ et *dame de Combleval.* Le s^r^ de Turgis fait des difficultés. Il prétend que les héritiers Lebeau ont soustrait la minute du contrat passé le 23 nov. 1694, et qu'ils ont substitué à ce contrat qui n'était que de 4,200 l., une grosse de 6,000 l. Il appuie son dire sur une déclaration qu'aurait faite le s^r^ Bresse, chapelain de Vanlay, dans son testament du 20 janv. 1717. Mais Regnard et consorts prouvent que le s^r^ Bresse[5], à cause de son grand âge, et de l'état de démence où il était tombé, se trouvait incapable de faire aucune déclaration ; et *Marie Largentier* insiste auprès de son mari, pour qu'il arrête le procès pendant tant au bailliage de Troyes qu'au Grand Conseil, à Paris, en donnant aux héritiers Lebeau des biens dépendant du domaine de Turgis (22 août 1715, 27/28 janv. 1717).

Un 3e créancier, c'est Me Nicolas Charlot, procureur ès-juridictions royales de Troyes. Il assigne les s^r^ et dame de Turgis à comparaître aux plaids ordinaires du bailliage de Troyes, à fin de lui payer une somme de 750 l., à savoir : 300 l. d'après un arrêté de compte du 23 nov. 1713[6], 400 l. d'après un autre

1. 100 l. suivant la quittance d'Edmée Camusat, petite-fille du s^r^ Calabre (28 déc. 1713) et 100 l. qui lui ont été payées par les mains de Guillard, huissier royal à Troyes, provenant du s^r^ *Largentier de Chapelaine.*

2. Avocat à la Cour, d^t^ à Saint-Florentin.

3. Nous avons de lui 11 lettres qui font connaître que les héritiers Lebeau devaient prendre du bien en paiement de ce qui leur était dû par le s^r^ de Turgis.

4. Lebeau était décédé dès l'année 1702.

5. Le s^r^ Bresse demeurait chez le s^r^ Thierriat, curé de Turgis et desservait la chapelle de Vanlay pour la décharge de celui-ci.

6. Cet arrêté de compte comprend tous les frais, salaires et déboursés des procès où Me Charlot a occupé tant contre Eustache Gauthier que contre autres différentes parties.

arrêté du 27 nov. 1715 [1], et enfin 50 l. pour la continuation d'instances et de procès encore indécis. Le bailli de Troyes fait droit à sa requête, et condamne les s^r et dame de Turgis à payer solidairement, dans l'espace de 4 ans, la somme réclamée avec les intérêts à partir du 30 janv. 1717 (30 janv., 16 mars 1717).

X

Le s^r de Turgis avait vendu à *Nicolas Lefebvre*, bourgeois de Paris, une maison sise en cette ville, cloître S. Benoit, moyennant la somme de 18,000 l. (par contrat passé par devant *Jean le Froment*, notaire à Paris, 5 avril 1718). Ces 18,000 l. avaient été par ledit contrat déléguées à plusieurs créanciers ; mais la *dame de Villeprouvée*, v^e du s^r *Jean Mouchot de la Motte*, conseiller à Troyes, s'est opposée à la délégation, et a opéré une saisie sur le produit de la vente. Le s^r de Turgis demande au parquet civil de Paris la main-levée de cette saisie et le maintien de ses délégations, attendu que les créanciers délégués sont privilégiés ou plus anciens hypothèques (15 fév. 1719). La dame de *Villeprouvée* était disposée à poursuivre l'affaire ; mais, pour ne point faire de frais au s^r de Turgis et multiplier la procédure qui diminuerait de beaucoup le prix de la maison, elle passe un acte par devant *Moreau* et *Jaillant*, notaires à Troyes (6 mars 1719) où elle déclare « qu'elle se désiste de l'opposition par elle formée à la saisie réelle de la maison, sauf à se pourvoir sur les autres biens du s^r de Turgis (10 mars 1719) ».

XI

Le 12 août 1719, Cécile Pot, Philippe Pot, Henri Robert Collet, Edme Collet, Jean Thierry et dame Antoinette Collet, son épouse, Pierre de Combleval et Colombe Pot, son épouse, comparaissent devant le bailli *de Melun*, pour le partage des biens de la communauté d'entre le s^r Blaise Pelée et la dame le Mire (décédée en 1718). Louise Pot, épouse de Henri Foassier de la Harse (auparavant de Balthazar Pelée [2]), faisant défaut, le bailli et le lieutenant-général de Sens lui ordonnent de se joindre aux autres héritiers (12 août 1719). Elle se présente,

1. Pour la tutelle des enfants mineurs de Noël Collet et les procès contre Nicolas Jarry, huissier à Pont-sur-Yonne; Jacques Cerf, Antoine Nottet, lab. à St-Sirotin ; Claude Feneux, lab. aux Vaux, paroisse de Nailly ; Louis Regnard et consorts.

2. Le contrat de mariage est du 14 avril 1693.

mais c'est pour déclarer qu'elle a renoncé aux successions de Robert Pot et de Colombe le Mire, en la prévôté de Sens (2 juillet 1719) ; elle réclame seulement le 1/4 du douaire de sa mère montant à 5,000 l. (le douaire étant de 20,000), puisque *Anne Pot* a été exhérédée pour des *causes sérieuses* [1]. « Ce douaire, dit-elle, n'a pas été rempli par les biens paternels, puisque Robert Pot est décédé avant le mariage de la dame Foassier ; les meubles qu'elle possède et notamment la vaisselle d'argent marquée aux armes de la famille, lui vient de la générosité de la dame le Mire qui lui en a fait donation entre-vifs (15 avril 1693). Que si le s^r de Turgis et consorts feignent de ne pas savoir pourquoi la dame le Mire a usé ainsi de ses biens personnels et de ceux de la succession du s^r de Plénoche, ils n'ont qu'à relire la transaction qu'ils ont faite avec elle (8 janv. 1687) ; ils verront que, suivant son contrat de mariage, du 26 avril 1649, la dame le Mire était créancière de son mari de la somme de 66,000 l., qu'elle a fait liquider son contrat par sentence du 18 mai 1686, et que, pour satisfaire à la condamnation portée contre eux, le s^r de Turgis et consorts, par ladite transaction, ont abandonné à la dame le Mire, tous les biens de la succession du s^r de Plénoche (10 avril 1720). » Pour mettre fin à ces constatations, le s^r de Turgis verse à la dame Foassier la somme de 9,000 l., à savoir : 2,136 l. pour l'amortissement de 106 l. 10 s. de rente dont il avait été chargé envers ladite dame, 2,432 l. pour arrérages échus de cette somme jusqu'au 24 mai 1720, 4,000 l. pour l'extinction du douaire, et 432 l. pour les arrérages dudit douaire. Au moyen de ce paiement, il est subrogé aux droits de la dame Foassier (21 déc. 1720).

XII

Les héritiers le Mire devaient faire une pension alimentaire de 500 l. à Marie de Combleval, d^t à Sens, fille unique de Pierre de Combleval et de Colombe Pot, héritière substituée de dame Colombe le Mire, son aïeule. Cette provision lui avait été adjugée par une sentence rendue au bailliage de Melun (10 déc. 1720) et confirmée par un arrêt de la cour (4 avril 1721). Mais le s^r de Turgis n'ayant pas voulu satisfaire à la signification de cet arrêt, ni donner son consentement à Marie de Combleval pour toucher les 500 l. des débiteurs de la succession le Mire, la d^elle fait saisir tous les biens et revenus de ladite succession par le ministère de Louis Montillot, huissier

1. Sévices graves contre son frère.

au siège criminel de Sens (31 juillet-2 août 1721). Alors les autres héritiers de la dame le Mire, interviennent au procès ; ce sont : Henri-Robert Collet, d[t] à Vaudron, s[r] du Ru, paroisse d'Ancy en Brie, héritier bénéficier des dames Françoise Pot et Colombe le Mire, ses mère et aïeule — Noël Collet, d[t] à Montigny, paroisse d'Auxon et aussi au Grand-Tallot, paroisse d'Adon, subrogé tuteur de Marie-Bénigne et Marguerite Collet, ses filles mineures, héritières des dames Pot et le Mire, leur mère et aïeule — Edme Collet s[r] de Chaserey — Jean Thierry, d[t] à Vaudron, tuteur de son fils Edme Thierry et de feue dame Antoinette Collet, aussi héritière des dames Pot et le Mire, ses mère et aïeule. Ils forment 4 oppositions au paiement entre les mains de la d[elle] de Combleval, des rentes, fermages, locatures de prés et terres qui sont dus à la succession de Colombe le Mire [1], et ils demandent au bailli de Melun de modérer ses prétentions (9 déc. 1721). Celui-ci confirme purement et simplement la sentence du 10 sept. 1720 et l'arrêt du 4 avril 1721 (9 déc. 1721).

XIII

Nicolas Thiérriat, employé dans les affaires du Roi à Montereau, avec son frère Paul-Etienne Thiérriat, avocat au Parlement, d[t] à Ervy, devaient solidairement au s[r] de Turgis, la somme de 5,000 l., à cause d'un contrat de constitution de 200 l. de rente au denier 25, et quelques arrérages et frais. Ils s'adressent au lieutenant du bailliage de Troyes, et s'offrent à payer tout ce qu'ils doivent au s[r] de Turgis, ou la moitié, s'il aime mieux, à condition qu'il consentira à ce que M[e] Charles Simonnet de Rocquemaure, avocat au Parlement, soit subrogé à ses droits, privilèges et hypothèques (26 sept. 1720). Le s[r] de Turgis refuse cette proposition « parce que, dit-il, ce Rocquemaure est un des plus fameux agioteurs de Paris, qu'il escompte les billets à vil prix et ruine ainsi les familles » (30 sept. 1720).

XIV

Le s[r] de Turgis, prétendant que Marie-Anne de Rossel, cousine-germaine de la dame le Mire, était redevable à la succession de cette dame, fait opérer une saisie sur ses biens. La d[elle] de Rossel en réfère aussitôt au bailli de Melun. Elle expose, qu'à la vérité, elle devait 90 l. de rente à la succession le Mire;

1. *Joseph le Mire*, époux d'Edmée Regnard, et *Edmée le Mire*, épouse du s[r] Verpilliat, dont il est question dans un acte du 28 juin 1720, étaient probablement les frère et sœur de Colombe le Mire.

mais qu'elles ont été rachetées, suivant la quittance qui a été passée par devant Mes Ballongues et Jacques, notaires au bailliage de Sens (25 juin 1718) et qui est entre les mains de Me Henri Foassier, sr de la Harce, maître des Eaux et Forêts. Le bailli fait droit à sa requête et condamne le sr de Turgis (19 janv. 1722). Mais celui-ci introduit un nouvel incident au procès. Il dit au bailli de Melun, qu'étant en discussion avec les sr et dame de Combleval, au sujet de la succession le Mire, il a réclamé 5,000 l. pour la part qui lui revenait du douaire de sa mère (19 août 1721), et que, pour toute réponse, il lui fut présenté une quittance des 17 mars et 15 juillet 1688 (31 janv. 1722), attestant qu'il avait été payé. Cependant il assure qu'il n'a rien reçu. Il a délivré, il est vrai, une quittance, mais ce n'a été qu'à la faveur d'une contre-lettre qui lui fut donnée par la dame le Mire, et qui fut à l'instant même mise entre les mains du sr Rossel, leur parent commun. Le bailli rejette les allégations du sr de Turgis et le condamne de rechef (15 juin 1722).

Tandis que Cécile Pot poursuit la delle de Rossel, pour une prétendue contre-lettre, le sr du Ru (Noël Collet), actionne Anne de Cérey, sa sœur, pour une cassette qui aurait été déposée entre ses mains. Voici le résumé de cette affaire. La dame le Mire, voulant prévenir les différends qui pourraient arriver après sa mort, entre ses enfants et le sr Pelée, fit un état de ses biens, rassembla ses titres et ses effets mobiliers, et enferma le tout dans une petite cassette qu'elle confia à delle Anne de Cérey, sa cousine-germaine, à charge de la remettre à ses enfants après le décès. La remise n'ayant pas été effectuée, Noël Collet, comme tuteur de ses enfants et de Françoise Pot, son épouse, assigne la delle de Cérey, devant le bailli de Melun, pour qu'elle ait à s'exécuter ou à payer 50,000 l. de dommages-intérêts (24 mars 1722). La delle de Cérey répond qu'elle n'est point dépositaire de cassette, effets et papiers appartenant à la dame le Mire. A la vérité, il y a quelques années, la dame le Mire, en l'absence du sr Pelée, fit apporter à feue dame Marguerite de Rossel, sa sœur, un grand coffre et des paquets de linge ; mais elle n'en voulut pas accepter la garde et la dame le Mire fut obligée de le remettre entre les mains de dame Colombe de Rossel, prieure de l'abbaye de Notre-Dame de Sens, avec une somme de 1,000 à 1,100 l. Le sr Pelée a eu connaissance de ce récel, puisqu'il en a fait la déclaration au procureur de Sens qui s'est transporté à l'abbaye et s'est fait représenter tous les effets compris dans l'inventaire (3 avril 1722).

XV

Le sr de Turgis, par contrat du 15 mai 1720, (passé par devant Bosquet et de S. Jean, notaires à Paris) avait acquis de *François d'Ormoy*, sr de Coulange, et de dame *Elisabeth Horteaux*, sa fe, une maison située à Paris, rue des Rosiers[1], moyennant 19,000 l. payées comptant[2]. Les vendeurs lui avaient assuré que cette maison était franche de toute hypothèque, et il allait en prendre jouissance, quand il apprit qu'on avait opéré deux saisies : l'*une* à la requête de Me Edme Billetout, avocat en la Cour ; et l'*autre* par *Jean Calbry*, tant en son nom que comme tuteur de ses enfants et de feue Marie d'Ormoy, sa fe. Il en obtint main-levée (8 août et 17 oct. 1721) ; mais le sr Billetout qui a pris le bail judiciaire de la maison, interjette appel de la sentence rendue contre lui le 17 oct., et fait interjeter appel de l'autre sentence par delle Marie Calbry. Dans ces conjonctures, le sr de Turgis s'adresse à nosseigneurs du Parlement, et demande que les vendeurs se portent garants pour lui (5 août 1722). Il expose, en outre, au parquet civil de Paris, que sur les 19,000 l., les sr et delle de Coulange devaient toucher 2,000 l., et 17,000 l. devaient être remises ès mains du sr de S. Jean pour être distribuées aux créanciers privilégiés de ladite maison ; que les créanciers soldés, moitié du surplus devait être employé en achat d'héritages ou rentes pour sûreté du douaire coutumier de la delle de Coulange. Or, il n'a été payé par le sr de St-Jean que 9,430 l. 3 s. 4 d. (quittances des 26 juillet, 6 août et sept. 1720) ; de sorte qu'il est resté 7569 l. 16 s. 8 d., dont la moitié, c'est-à-dire 3,784 l. 18 s. 4 d., ont dû être employés en acquisition d'héritages. Pour sûreté de cet emploi et de la somme de 134 l. qu'il a été obligé de payer en plus de ce qu'il devait (quittances des 29 août et 1er sept. 1722) et aussi de la non-jouissance de la maison, il a fait opérer une saisie sur le sr de St-Jean. Mais la delle de Coulange s'y est opposée (20 août 1722), et elle a réclamé la délivrance du prix de la vente de la maison. Le sr de Turgis consent à ce qu'elle soit liquidée sur le prix de la maison, mais il entend que le surplus, s'il y en a, soit employé aux termes du contrat d'acquisition, après toutefois qu'il aura été remboursé des sommes qu'il a payées aux créanciers du sr d'Ormoy (par quittances des

1. Appartenant au sr de Coulange, en sa qualité de fils unique et seul héritier de feue dame Claire-Antoinette Champion, sa mère.

2. 15,000 l. de principal, 2,000 pour pot-de-vin et épingles, et 2,000 l. tant pour les lots et ventes que pour les droits d'insinuation.

29 août et 1er sept. 1721), des intérêts de cette somme ainsi que de ceux des 19,000 l. (prix de l'acquisition), jusqu'à ce qu'il soit en jouissance (5 mars 1723)[1].

XVI

Le 3 mars 1719, le sr de Turgis présente une requête au juge dudit lieu pour qu'il lui soit permis d'assigner le sr Flobert de la Rocatelle (paroisse de Rumilly) à fin d'être condamné à payer trois années de censives pour sept arpents de prés (lieudit le Champ-des-Vignes ou les prés de la Rocatelle, finage de Turgis)[2], à raison de 4 deniers par arpent, 150 l. pour lots et ventes et une amende de 3 l., suivant la coutume, faute d'avoir acquitté les dits droits. Le juge accède au désir du sr de Turgis et lui permet de saisir les prés en question. Mais le sr Flobert s'y oppose et en appelle au bailli de Troyes ; puis, quand il est en présence du bailli, il demande qu'on renvoie l'affaire au Parlement, parce que le sr Pot n'est plus seigneur de Turgis[3], et qu'il a déjà une action au Parlement contre lui[4] (17 déc. 1726). Le bailli n'accepte pas ces raisons ; il déboute le sr Flobert de son déclinatoire et ordonne qu'il contestera (29 janv. 1727). Flobert appelle de ce jugement comme déni de renvoi (4 fév. 1727) ; mais la Cour met son appellation à néant, ordonne que la sentence ci-dessus sortira son effet plein et entier, et condamne le suppliant à 12 l. d'amende et aux dépens (26 mai 1727). C'est en vain, d'après l'autorisation qui lui en avait été donnée, qu'il se pourvoit de nouveau au bailliage de Troyes (11 juillet 1727) ; celui-ci adjuge au sr de Turgis toutes ses conclusions, et la sentence est confirmée par un arrêt de la

1. Dans cette pièce, le sr de Turgis s'intitule *seigneur de la Collotterie, grand bailli*, capitaine du bailliage de Troyes, conseiller du Roi. — Le sr de Turgis avait encore une portion de maison au faubourg St-Pierre-le-Vif de Sens. Elle était louée 115 l. par an (exploit de Gaillard, 14 sept.-23 nov. 1721).

2. Antoine Rémond, de Chaource, possédait ces prés en 1606 — Boucherat de la Rocatelle, en 1663 — de Fourcy, en 1717. — Flobert les acquit le 13 mai 1718.

3. Il avait vendu la terre de Turgis au sr *Héron* depuis 6 ans.

4. Le sr de Turgis, faute de paiement des droits seigneuriaux, avait vendu les prés de la Rocatelle au sr Rémond, chirurgien à Chaource ; de son côté, Flobert en avait disposé en faveur d'Edme Thiesset, médecin à Chaource ; de là un procès. Une sentence du bailliage d'Ervy condamne le sr Pot et le sr Rémond à remettre au sr Thiesset les prés en question avec dommages et intérêts (28 sept. 1726). Le sr de Turgis a appelé de cette sentence au Parlement (22 oct. 1726), et le sr Flobert qui a déjà présenté ses titres et son contrat d'acquisition, demande que les parties y soient renvoyées.

Chambre du Parlement qui condamne le s[r] Flobert à tous les dépens, frais et vacations (4 juin et 14 juillet 1729).

XVII

Le 15 fév. 1684, M[e] Blaise Ferrare, curé de Turgis, déclare à M. de Plénoche (Robert Pot), fondateur et patron de *Notre-Dame de Recouvrance*, située à Gaudichot (finage de Turgis), qu'il renonce « à toutes les résignations et démissions » que lui a faites le *sieur Bresse* du bénéfice de ladite chapelle, et même aux expéditions qui ont été obtenues en cour de Rome et ailleurs en son profit et sous son nom. Il reconnaît que M. de Plénoche est collateur et son fils (Cécile Pot), titulaire du bénéfice de Gaudichot ; il est satisfait de la gratification qu'il plaît à M. de Plénoche de lui faire du revenu de ce bénéfice pour lui donner les moyens de subsistance nécessaires. Il accepte les conditions du seigneur, à savoir : qu'il dira deux messes basses de fondation par semaine, le *mercredi* et le *samedi*, et *une* messe haute à chacune des fêtes de la sainte Vierge ; de plus, il fournira le luminaire qui est de quatre cierges de cire blanche, fera toutes les réparations à la chapelle et au *Logement des Ermites* et paiera toutes les impositions. Il se réserve la jouissance de la cure et du bénéfice de *Notre-Dame de Recouvrance ;* mais il ne prétend rien à la jouissance et possession du logement attaché à ladite chapelle, non plus qu'au jardin, champs et fossés qui l'entourent.

Six ans plus tard, cette chapelle était réunie à la cure de Turgis, comme le prouve un acte où Louis-Marie-Armand de Simiane de Gordes, évêque de Langres, pair de France, déclare « qu'il a eu pour agréable le zèle qu'ont fait paraître Henri-Anne Pot (présentateur de la chapelle de Gaudichot), fils aîné de Robert Pot, Henri-Cécile Pot, fils puîné, M[e] Blaise Ferrare et les habitants de Turgis, pour l'union du revenu temporel de la chapelle de Gaudichot au domaine et patrimoine de la cure de Turgis, insuffisant à l'entretien du curé, sous la réserve toutefois que ladite chapelle, le corps de bâtiments, les fossés, enclos et fontaines adjacentes, seront concédés aux frères *Gabriel Collard* et *Henri Béraud*, religieux, professeurs de la Congrégation de Notre-Dame de Grâce, en la maison conventuelle du *Hayer*, paroisse de Chemilly (diocèse d'Auxerre), établis actuellement en la chapelle et ermitage du *Godichot*, en vertu d'une permission qu'il leur a accordée le 25 mars 1690. Il ajoute qu'il a ordonné une enquête sur l'uti-

lité de cette union (30 janv. 1888), qu'il a pris l'avis de son official (1690) et qu'en conséquence, pour se conformer au désir du saint Concile de Trente, il supprime le titre et le revenu de la chapelle de Gaudichot, et les remet à la cure de Saint-Loup de Turgis [1]. Toutefois, comme cette union est une faveur, le curé de Turgis et ses successeurs à perpétuité, seront obligés de dire chaque semaine, le samedi, en l'église paroissiale de Turgis, une messe basse à l'intention du fondateur de ladite chapelle. Les religieux y célébreront leurs offices, prieront pour les fondateurs de ladite chapelle et feront le catéchisme aux enfants pendant le carême, aux jours et heures dont ils conviendront avec le curé (22 août 1690).

XVIII

Cécile Pot et Blaise Ferrare, sur le point d'entrer en procès au sujet des dîmes, conviennent entre eux que le premier renoncera à toutes les dîmes grosses et menues de la terre de Turgis, et que, moyennant cette renonciation, le second, tant qu'il sera curé de Turgis, paiera audit seigneur, 50 l. par an, à partir du 1er janv. 1691 (13 fév. 1690).

L'année suivante, Blaise Ferrare et les habitants de Turgis ayant été avertis que Cécile Pot faisait une pièce de prés (11 arpents), au lieu dit le *Champ-des-Vignes*, contigu aux terres de la chapelle du *Gaudichot*, et qu'il avait dessein de mettre des écluses sur la rivière pour faire remonter les eaux dans ces prés, lui observèrent que cela ne se pourrait faire sans porter préjudice aux terres de la chapelle, et le prièrent, pour éviter plusieurs inconvénients et procès, d'échanger les dites terres contre une pièce de la contenance de 9 arpents, au finage de Turgis, lieudit la *Voie-de-Sens*, plus 2 arpents en une pièce de 4, lieudit les *Contours-des-Bergeries*. Le seigneur y consentit volontiers ; de plus, comme lesdites terres n'étaient pas d'une valeur égale à celles de la chapelle, il donna les 2 arpents qui restaient de la pièce de 4 arpents : le tout franc de droits (1er mai 1691).

XIX

Cécile Pot et François-Lambert Lalouat, curé de Chemilly, chapelain de Notre-Dame de Gaudichot, voulant terminer à l'amiable un procès pendant à la cour du bailliage de Troyes, au sujet du droit et possession de ladite chapelle, dont le

1. Cécile Pot était marguillier d'honneur de l'*abbaye de Saint-Loup de Troyes*; il avait reçu ses provisions de l'abbé Pajot (16 mai 1731).

s[r] Lalouat avait obtenu provision en cour de Rome, sur la résignation de M[e] Blaise Ferrare, ont fait et passé l'accord qui suit :

« Le s[r] Lalouat reconnaît que le s[r] Pot est patron et collateur de ladite chapelle, le s[r] Pot, de son côté, consent à ce que le s[r] Lalouat soit maintenu dans le droit et la jouissance paisible de ladite chapelle, qu'il en perçoive les fruits et revenus en conformité de ses provisions, à partir du 1[er] janv. 1696 ; mais pour se dédommager des charges de la chapelle et de la cure de Turgis, le s[r] Pot ne paiera au s[r] Lalouat, sur les fruits de la présente année, que la somme de 80 l., et ne sera nullement inquiété pour la jouissance du passé. Le s[r] Lalouat ne paiera que les 2/3 des dîmes de la présente année, l'autre tiers sera à la charge du s[r] de Turgis. Au cas où celui qui est ou sera pourvu de la cure de Turgis, viendrait à demander la portion canonique et congrue accordée aux curés par la déclaration de Sa Majesté, ce qu'il faudrait ajouter aux revenus de la cure pour y parvenir, serait fourni, les 2/3 par le s[r] Lalouat et l'autre tiers par le s[r] de Turgis. La présente transaction ne pourra préjudicier aux prétentions qu'a le s[r] Pot dans le circuit de la chapelle, ni aux exceptions contraires du s[r] Lalouat. Enfin, le s[r] Pot promet de remettre entre les mains du s[r] Lalouat tous les titres et papiers qu'il peut avoir concernant les droits de ladite chapelle » (28 juin 1695).

XX

Antoine Jamin, fermier de la Loge-Pomblin, redevait au s[r] du Corroy (Calixte Largentier) 1,000 l. sur les canons de son bail[1]. Pour recouvrer cette somme, le s[r] de Turgis s'adresse au juge de la Loge (14 avril 1707) et fait opérer une saisie. De son côté, *Charlotte Tartel*, v[e] Picardat qui, elle aussi, était créancière d'Antoine Jamin, obtient la même autorisation ; mais le s[r] du Berrey (s[r] de Vaudes) s'oppose à cette dernière saisie, jusqu'à paiement intégral des 4,000 l. qui lui sont échues en dot à cause de *Charlotte Largentier*, son épouse[2] suivant les

1. La ferme de la Loge lui était louée 600 l. (16 janv. 1692).

2. Après le décès de Gabrielle Rousseau, Calixte Largentier, à cause de son indisposition et tremblement de mains, ne pouvant plus gérer ses affaires, donna tous ses biens à *Marie* et à *Charlotte Largentier*, ses enfants. (C'est ici l'occasion de réparer une erreur que nous avons commise dans notre travail sur la *famille Largentier*, quand nous avons dit (page 41) que Calixte Largentier n'avait qu'une fille unique, *Marie*, épouse de Cécile Pot).

traités particuliers faits entre le s^r du Berrey et le s^r de Turgis qui n'a fait que prêter son nom au s^r du Berrey pour lui être agréable (13 août 1708). Il évoque l'affaire au bailliage de Troyes (26 janv. 1709). Jérôme Fabre, héritier d'Antoine Jamin, se présente au tribunal et fait voir qu'il ne doit au s^r du Berrey que 173 l. suivant le compte qui a été fait avec le s^r du Corroy, les partages et les autres actes qui se trouvent entre ses mains (22 déc. 1716). Il est vrai, répond le s^r du Berrey, d'après les partages et le compte du 29 avril 1702, le feu s^r Jamin ne doit que 173 l.; mais si l'on confronte ces pièces avec le bail, on voit qu'il y a une erreur évidente, et que le s^r Jamin reste débiteur de la somme de 972 l. 1 s. (16 janv. 1711). Le s^r de Turgis confirme l'erreur en disant que ce compte, pour le total des canons des 9 années, devait être fait, non sur le pied de la somme de 4,500 l., mentionnée audit compte, mais sur celui de 5,400 l., puisque le canon de chaque année est de 600 l.; d'où il suit que le s^r Jamin, n'ayant payé que 4,427 l. 19 s., il reste 972 l. 1 s. (16 janv. 1713). Sur ces entrefaites, le s^r du Berrey étant décédé, *Charlotte Largentier* reprend l'instance en son lieu et place (4 juillet 1722) ; mais une sentence du 8 juillet 1722, déclare que l'instance est périmée, et elle est obligée d'adresser une nouvelle requête pour assigner le s^r Jérôme Fabre et sa f^e (17 juillet 1722). Enfin, une sentence du bailliage de Troyes condamne le s^r Fabre à payer au s^r de Turgis et à Charlotte Largentier 972 l. 1 s. avec les intérêts et dépens (9 juin 1723). Fabre voulait appeler de cette sentence ; mais il se désista pleinement, et en conséquence de ce désistement, le s^r de Turgis et Charlotte Largentier, l'ont déchargé de tous les frais du procès, lui ont abandonné tous les intérêts et se sont restreints à la somme de 1,000 l. (21 avril 1724).

XXI

De plusieurs déclarations faites par le s^r de Turgis, il résulte qu'il possédait, outre les 5 fiefs de Turgis, la Loge-Pomblin et Plénoche[1] : 1° *tous les biens* achetés par Robert Pot sur le finage de Turgis et à la *Cour des Granges*, de François Raphaël, de Nicole et Elisabeth de Damoiseau, enfants mineurs de Vincent de Damoiseau, écuyer, s^r de Menemois et de la Cour des Granges (dépendant de Cussangy), et de défunte d^elle *Claude Berrey*, mère des enfants mineurs[2]. 2° l'*étang du Per-*

1. Il se partageait cette terre avec Noël Collet.

2. Le s^r de Damoiseau déclare que ces héritages sont grevés de droits seigneuriaux (3 juin 1664).

chois, dont le s^r Jolly était amodiateur. (A la suite de menaces du s^r de Turgis contre le s^r Jolly, une descente eut lieu sur cet étang, à la requête de d^elle Radegonde de Moreau et de Philippe Pot, curateur des enfants mineurs de Radegonde, et le s^r Jolly obtint 5 arrêts contre le s^r de Turgis, et même la permission de faire venir la maréchaussée de Troyes pour l'arrêter prisonnier au cas où il renouvellerait ses violences et l'empêcherait de pêcher l'étang) [1]. 3° *une ferme à Ailleville* de 44 arpents de terres avec 3 arpents de prés contenus au manoir. 4° *un moulin à eau à Turgis*, loué 16 septiers, moitié froment et moitié méteil, un gâteau bon et de recette au jour des Rois, ou la somme de 3 l., 6 chapons, 6 paires de poulets et 6 canards (25 fév. 1705). En 1690, ce moulin était loué 16 septiers, moitié froment moitié méteil, avec le 17e pour 16 combles, 8 boisseaux d'orge, pareille mesure, 30 litres de chanvre femelle pour les roises, 4 chapons, 6 paires de poulets, 26 l. en argent pour le trésage des meules, 3 l. pour le bateau des roises et 20 l. pour un porc gras (14 fév. 1690).

XXII

Dans une information qui eut lieu contre le s^r de Turgis, Jean-Etienne Thériat, curé du lieu, avait déclaré que le seigneur jouissait des revenus de la chapelle de Gaudichot, qui pouvaient s'élever à 50 écus, s'était emparé de tous les titres de ladite chapelle, et faisait payer au desservant 50 l. par an. Sur le premier chef d'accusation (revenus de la chapelle), le s^r de Turgis se justifie par les titres énoncés plus haut (parag. XVII et XIX). Pour le reste, il met le s^r Thériat, en contradiction avec lui-même, par deux lettres qu'il a reçues de lui : Dans la première, il reconnaît que Cécile Pot lui a remis entre les mains un récépissé de feu Me Lalouat, ci-devant prieur de Gaudichot, concernant les papiers et titres du prieuré (21 oct. 1722). Dans la deuxième, le s^r Thériat fait savoir à M. de Turgis, que le procureur du Roi lui a envoyé un monitoire à publier, mais qu'il a répondu qu'il ne pouvait le faire pour des raisons de conscience, après s'être consulté avec M. l'archidiacre. Il ajoute qu'au rapport de plusieurs, le s^r de Turgis aurait vendu plus des 2/3 des biens de la cure et de la chapelle de Gaudichot, et qu'il en aurait pris les titres, mais, pour lui, il est persuadé du con-

1. Déclaration de François Jolly dans l'information contre le s^r de Turgis.

traire, et il demande au s[r] de Turgis ce qu'il faut faire, disposé qu'il est à lui rendre tous les services » (27 août 1724).

Un autre témoin dans l'information, François Gougot, procureur au bailliage d'Ervy, dit qu'après le décès de Jean Gougot, son père, greffier au bailliage d'Ervy, il a examiné ses papiers avec ses frères, et qu'il a trouvé trois dossiers de procédure criminelle, contre le s[r] de Turgis, pendant les années 1686, 1688 et 1691. Le 1[er] comprend 6 pièces de procédure extraordinaire par-devant le bailli d'Ervy, dont la 1[re] est une plainte contre *Henri-Anne Pot* par la dame Colombe le Mire, sa mère. La *deuxième*, un arrêt rendu entre dame Colombe le Mire, le s[r] Henri-Anne Pot et le s[r] Cécile Pot, défendant au juge d'Ervy de régler les différends qui existent entre eux, et renvoyant les parties devant le juge d'Auxerre (6 mars 1689). — *Le second dossier* comprend 24 pièces dont la première est un procès-verbal fait par le bailli d'Ervy, pour raison d'un assassinat commis sur la personne d'un particulier non désigné, et l'information faite en conséquence de la plainte formée contre le s[r] de Turgis ; la deuxième, plusieurs *avenirs* à Colombe-le-Mire, à Henri-Anne Pot et à Cécile Pot, pour plaider à la Chambre de la Tournelle (5, 7, 10, 15, 18, 20, 21, 26 juillet 1689 - 2 août 1689 - 20 janv. 1690) ; la troisième, une lettre de rescision obtenue par le s[r] Cécile Pot, contre la dame le Mire, sa mère. (Cette lettre fait mention des violences et voies de fait commises contre lui par Henri-Anne Pot, son frère (6 oct. 1689), ce qui l'avait obligé de quitter la terre de Turgis pour se retirer à la Loge-Pomblin, chez le s[r] du Corroy, son beau-père. — *Le troisième dossier* comprend 6 pièces dont la première est une plainte de l'*ermite de Gaudichot*, devant le bailli d'Ervy, contre Cécile Pot, et les procédures faites en conséquence ; la deuxième, un arrêt de défense obtenu par la dame le Mire et le s[r] de Turgis contre les religieux de Gaudichot (1[er] avril 1692) ; la troisième, une signification de l'arrêt ; la quatrième, une quittance, passée par-devant Cormier, de la somme de 200 l., aux dits religieux de Gaudichot, pour dommages-intérêts à eux adjugés contre la dame le Mire et le s[r] de Turgis (1[er] août 1692) ; la cinquième, un traité fait avec eux, le 11 août 1692, avec copie de l'arrêt du 19 juillet 1692 [1].

1. Extrait de l'inventaire fait après le décès de dame Colombe le Mire, 27 avril 1718. — Inform. contre le s[r] de Turgis, déposition de François Gougot.

XXIII

Nous venons de parler d'information : c'est par là que nous terminerons la biographie du s[r] de Turgis. Elle eut lieu vers 1735, c'est-à-dire peu avant sa mort. Elle contient 105 dépositions. On y voit figurer tous ceux que le s[r] de Turgis avait traduits devant les tribunaux ; ils le représentent comme un homme violent, emporté ; ils l'accusent d'injustices et d'exactions de toutes sortes. Sans doute, il y a beaucoup d'exagération dans tous ces récits ; on s'aperçoit facilement que les esprits sont montés, et on sent l'effervescence populaire, signe avant-coureur de la Révolution. Toutefois, les faits sont si nombreux, si précis, les témoignages si concordants, qu'il paraît impossible de justifier pleinement le s[r] de Turgis. Quand on a parcouru tous ces dossiers, et que l'on se rappelle les démêlés continuels qu'il eut avec les membres de sa famille, il reste une impression fâcheuse, et l'on ne peut s'empêcher de dire que s'il avait eu un caractère plus doux, plus conciliant, sa vie eût été moins agitée, il eût fait le bonheur des siens, et il eût laissé après lui un meilleur souvenir.

Abbé CHAUVET.

PRÉCIS D'UNE HISTOIRE*
DE LA VILLE & DU PAYS
DE MOVZON
(ARDENNES)

XII. Histoire militaire aux deux derniers siècles.

Mouzon étant rentré sous l'autorité du roi, Charles-François de Joyeuse, comte de Grandpré, reprit immédiatement le gouvernement, et s'occupa de faire réparer les fortifications et les murailles de la ville. Elles ne devaient plus en réalité servir. Les places des environs tombèrent successivement en l'obéissance du roi. Il y eut certainement un grand soulagement dans le pays ; les ruines et l'abandon aussi y étaient grands. La statistique de Téruel dressée en 1657, montre pour Villemoutry, Létanne et Beaumont, dans quelle misère affreuse ces pays étaient tombés ; il n'y a pas de doute que les autres villages de la prévosté de Mouzon ne fussent en aussi piteux état.

Nous n'aurons plus de longtemps de faits de guerre à constater à Mouzon même. Mais il n'est que juste d'enregistrer ce que fit son gouverneur pour le service du Roy. Au travers de l'année 1654, on le voit devant Stenay ; puis à Virton, où il fait prisonnier le marquis de Noailles, de Tourville, Briançon, de Bazillac, du parti de Condé, et les emmène à Mouzon et à Jametz ; à Louppy, où il met une garnison de cinq compagnies tant d'infanterie que de cavalerie, pour couper la communication entre Stenay et Montmédy ; de nouveau devant Stenay, le 26 mai, qu'il investit avec 2.500 hommes et 3 pièces de canon ; au siège du château de Chauvency (1er juin) qui se rend à lui. Le blocus de Stenay fut levé ; mais Fabert en entreprit le siège de concert avec le comte de Grandpré, campé à Servizy (20 juin). A ce siège assista le roi, qui était, comme nous le disons ailleurs, passé à Mouzon, venant de Sedan, accompagné de Mazarin : c'est à ce voyage que les Mouzonnais manifestèrent si violemment leur ressentiment contre l'ancien

* Voir page 502, tome IV de la *Revue de Champagne*.

gouverneur Mazon. Enfin, Stenay ayant capitulé le 6 août, le comte de Grandpré emmena l'armée au siège d'Arras, où, par suite d'une embûche, il se trouva fait prisonnier. Il revint, par échange, à Mouzon le 24 décembre.

On a déjà dit comment le roi ordonna en 1671 la démolition des fortifications de Mouzon ; et comment aussi les habitants se virent contraints dès 1674 de relever les murailles pour résister à ceux de Luxembourg, qui faisaient le dégât sur la Meuse, au-dessus de Mouzon, à Sassey, à Saulmoury[1] et à Villefranche. En 1677 nouvelle alerte ; l'armée impériale, conduite par Charles de Lorraine, semble devoir prendre sa route vers Mouzon et Sedan. Mais le roi fit emporter de Mouzon tout ce qu'il put, puis couper le pont de la Porte de France, et abandonner la ville. En effet, le 1er août, le prince Charles vint camper sur les hauteurs de Mouzon et s'empara de la place. Le maréchal de Créqui, qui le suivait, campa à Inor, et fit élever des redoutes à Pouilly et à Moulins. Il plaça également 4 bataillons à la cense de Soiri, posta 1.000 chevaux à Beaumont, et fit masquer par 900 hommes le *Faubourg de Mouzon*, où les Impériaux s'étaient logés. Les opérations s'exécutèrent tout à l'entour de Mouzon. Le 3, on avança de fortes gardes au-dessus de Létanne, et les jours suivants on fortifia les différents postes ; on campa quinze escadrons sur la rive gauche de la Meuse entre Beaumont et Pouilly, pour masquer les ponts que le duc de Lorraine avait fait jeter sur la Meuse, et s'opposer au passage des Impériaux. Le 9, une attaque de l'armée du Roy eut lieu de la part des Impériaux, où chacun souffrit des pertes assez sérieuses sans qu'il en résultât aucun succès marqué pour l'un ou pour l'autre. Enfin l'armée de Créqui décampa le 12, passa la Meuse sur divers points, jusqu'à Stenay, et vint se placer sur les hauteurs de *Yoncq*, à Montbrun, à petite distance de Beaumont et de Mouzon.

L'armée impériale fit un mouvement analogue, se retira par les hauteurs vers Carignan, passa la Chiers et vint camper, ayant Escombres à sa droite, Carignan à sa gauche, tête à la rivière. L'armée royale lança quelques escadrons sur l'arrière-garde qui la poursuivirent jusqu'à la Chiers, où une escarmouche sérieuse eut lieu. Mouzon fut donc évacué ce jour, 14

1. Les Renard de Fuchsamberg, d'Autrecourt, Mouzon et Amblimont étaient barons de Saulmoury. La femme de Jacques Gabriel, Lieutenant des maréchaux de France, rappelle les titres de son mari, en 1743 (Jeanin).

août ; l'ennemi n'avait pas manqué d'y mettre le feu, ainsi qu'au Faubourg et à Givaudeau.

Créqui suivit le mouvement de l'ennemi et se porta par les hauteurs, jusque vers Remilly où se trouvait son avant-garde, le 15 août. Il passa la Meuse et la Chiers, et alla camper à Bazeilles, le long du ruisseau de Givonne. C'était un mouvement tournant : il ne manqua pas d'inquiéter fort l'ennemi qui se détermina enfin à prendre la route du Luxembourg, pour regagner l'Alsace. Les Impériaux avaient encore été fort maltraités et n'avaient pas perdu moins de 3.000 hommes de la dyssenterie. Créqui les suivit du reste en Alsace où il remporta les avantages que l'on sait.

Mouzon se tint toujours quelque peu sur ses gardes et n'abandonna pas complètement ses fortifications. Après l'attaque de 1677, on fit réparer les brèches de la porte de Bourgogne par où les ennemis pouvaient entrer. Or ces précautions n'étaient pas superflues, puisqu'on voit de temps à autre les chefs d'armées ou autres ayant qualité, avertir la ville qu'elle ait à prendre ses mesures pour se défendre. C'est ainsi que le 16 juin 1696, M. d'Hauterive, gouverneur de Sedan, annonce l'approche des ennemis, qui doivent attaquer Givonne le 17. Il fallut réparer les brèches, dont une grande à la *Tour-Saint-Jérôme*, et une autre moindre à la *Montée-Saint-Bernard*. Le Faubourg lui-même rétablit le *pont Saint-Nicolas* et fit vider le fossé de la *ruelle de l'Ange*. Ce fut au surplus tout le désagrément qui en résulta.

En l'année 1711, les Impériaux et Hollandais, menaçant encore la France, envoyèrent aux principales villes de la contrée des réquisiteurs chargés de réclamer une contribution. Les habitants de Mouzon refusèrent avec un ensemble, qui inspira la vengeance : un parti de 1.500 hommes se présenta dans les environs de la ville. Le s[r] de Sainte-Marie, qui les commandait, avait laissé une partie de son monde au pont de Carignan, et s'avançait avec 150 chevaux dans le dessein de brûler Mouzon (2 août). Le sieur de la Tour, envoyé de Mézières, leur infligea un échec en leur tuant un lieutenant, et en emmenant prisonniers le s[r] de Sainte-Marie, deux sergents et douze hommes. Le 25, ils devaient recevoir une leçon plus sévère encore. Sept à huit cents dragons, commandés par Colin Lambert, tentèrent de passer la Chiers au pont de *Blagny*. Chose étonnante ! ils y furent arrêtés fort longtemps, par le courage de six soldats qui étaient de l'autre côté du pont et qui firent un feu nourri sur les cavaliers. Les habitants de Mouzon ayant

eu nouvelles de l'approche des ennemis par l'avocat Charlet, de Carignan, prirent les armes et se mirent en position de se défendre. Les dragons ayant enfin pris le parti de passer la rivière à la nage, baissèrent le pont-levis, pénétrèrent dans la tour où se tenaient nos courageux soldats et leur sergent, massacrèrent celui-ci et trois de ses compagnons : les trois autres prirent la fuite. La troupe monta alors vers *Sailly*, *Moulins*, *Autreville ;* les soldats pillèrent et brûlèrent ces villages et parurent bientôt sur les hauteurs de *Mouzon*. Ils se rangèrent en bataille sur la droite du chemin de *Vaux*. Puis ils envoyèrent un tambour à la Porte de Bourgogne pour sommer les habitants de payer la contribution réclamée ou de livrer des ôtages. Mais les Mouzonnais répondirent fièrement qu'il n'y avait de contributions ou d'otages qu'au bout de leurs fusils. Cette attitude énergique en imposa aux assaillants, qui se retirèrent sans avoir rien entrepris. Les Mouzonnais furent félicités de la part du roi, par le ministre de la guerre, et l'on songea à pourvoir à la défense de la ville en y mettant une garnison d'infanterie, commandée par le lieutenant-colonel *de Maurenart*.

A l'époque de la Révolution, Mouzon vit des passages de troupes : la *Légion Mouzonnaise*, alla, en 1792, à Vaux, au camp de La Fayette [1], et y fêta la prise de Toulon.

Le commissaire ordonnateur en chef de l'armée des Ardennes, Lambert, d'odieuse mémoire, fit de Mouzon sa résidence. Là aussi se tinrent plusieurs chirurgiens, à proximité des hôpitaux qu'on avait établis au *couvent des Capucins* d'abord, puis à l'abbaye des Bénédictins, et destinés spécialement aux militaires.

Les Prussiens vinrent aussi camper sur les hauteurs de Mouzon, non loin de Vaux. Mais en réalité, rien n'est à relever.

Pour les mêmes raisons, nous nous contenterons de rappeler qu'en 1815, tout le pays fut occupé par les troupes alliées, et que Mouzon subit comme les autres villes la présence des Prussiens pendant trois ans.

Nous devions revoir ces mauvais jours. Les mêmes Prussiens, après l'année terrible, 1870, devaient encore, pendant un long temps, bien trop long hélas ! non seulement fouler le sol mouzonnais, mais l'occuper. Il n'est guère en notre pou-

1. Ce camp est au lieudit « *les Horgnes* » : on y montre l'emplacement de la tente du général, que cachent quelques bouleaux plantés autour. Dumouriez s'arrêta aussi là.

voir, car notre plume est bien insuffisamment déliée, de raconter les péripéties de cette lutte immense, même en nous restreignant à ce qui touche particulièrement notre petit pays : qu'il nous suffise de résumer succinctement les malheureuses opérations qui accompagnèrent ou suivirent le désastre de Beaumont, et nous conduisirent peu après à Sedan.

L'armée de Mac-Mahon, on le sait, se propose de passer la Meuse et de parvenir à Montmédy. Dès le 29 août, le général Lebrun, qui commande notre 12e corps est établi à Mouzon, sur les collines de la rive droite de la Meuse. Il se dispose, au matin du 30, à lever le camp qui occupe toute cette superbe file de hauteurs qui règnent au-dessus de Mouzon et s'étend d'Amblimont et Mairy, par Baybel, Vaux jusqu'à Moulins. Au moment de se mettre en marche, on entend le canon du côté de Beaumont, et bientôt on ne doute plus que le général de Failly (5e corps) ne soit en train de se battre. Le 12e prend les armes et se met en position. En ville, le désordre ne tarde pas à se mettre parmi les troupes, qui sont à la corvée et se hâtent de rejoindre ; les chevaux se bousculent, les rues sont encombrées, la population s'affole. Bientôt on apprend que le général commandant le 5e corps s'est laissé surprendre et qu'il a le dessous ; et l'on est effrayé de la rapidité avec laquelle le bruit du canon paraît s'approcher. A midi, en effet, Beaumont était aux Allemands ; les Français reculaient, pied à pied il est vrai, mais s'approchaient de la Meuse et de Mouzon.

A deux heures, le 12e corps s'avance jusqu'au bord de la Meuse, dans le dessein de se porter au secours du 5e.

L'Empereur, qui était arrivé de Raucourt dans la matinée et qui s'était posté du côté de la ferme de Villemont, accompagné de Mac-Mahon, suit le mouvement et bientôt il apprend la défaite du général de Failly. Il remonte alors en voiture pour Carignan, d'où un train le portera à Sedan.

Le 5e corps, en déroute, vient en partie sur la Meuse et passe à Villers.

Le dessein de secourir ce corps qu'avait formé le général Lebrun avait été arrêté par l'intervention de Mac-Mahon : il n'était resté que le 5e cuirassiers, qui avait reçu l'ordre de se maintenir jusqu'à l'extrémité, au nord du Faubourg, pour recevoir les fuyards du 5e corps et au besoin attaquer les Allemands, s'ils s'avançaient. Nous retrouverons ces braves tout à l'heure. En même temps, le général Lacretelle s'était porté vers la gauche, face à l'aile droite de l'ennemi, et était venu se

poster sur la ferme d'Alma, et dans le bois des Flaviers, d'où il fit un mal considérable aux Allemands qui s'avançaient vers le bois de Givaudeau.

L'infanterie se répand en tirailleurs tout le long de la route de Stenay, et sur la rive droite de la Meuse, à Warmonterme, Bellefontaine, sous les bois, où elle est en somme en excellente position pour battre les Prussiens dont elle voit les masses s'avancer à 1.000 mètres, sur la rive gauche, à la Sartelle et à Villemontry. De l'artillerie et des mitrailleuses étaient aussi descendues entre trois et quatre heures, vers ces mêmes points, et c'est une canonnade et une fusillade terribles de l'une à l'autre rive.

Pendant ce combat, la cavalerie et l'artillerie du 12e corps, qui sont encore au-dessus de Mouzon, traversent la ville et le pont et vont s'établir au Faubourg : elles rencontrent là des débris de toutes sortes du 5e corps, blessés, fuyards, voitures abandonnées, le tout dans un extrême désordre. Il est environ quatre heures. C'est dans ce corps ainsi lancé contre l'ennemi que se trouvent les 5e et 6e cuirassiers, dont la plus grande partie a déjà passé la Meuse à gué, au-dessous de Mouzon (Pré aux Bœufs). On prend des positions, on s'avance de près de trois kilomètres, jusqu'au ruisseau d'Yoncq ; l'ennemi occupe déjà toutes les hauteurs environnantes, le Mont de Brune en particulier, les abords de la route de Beaumont, et de là fusille tout à son aise et canonne notre malheureuse colonne. C'est un combat d'importance, où il nous faut ployer sous le nombre d'abord, et reculer bientôt à cause de la mauvaise situation. Le désordre même se met dans nos rangs, quelque peu surpris d'une attaque aussi vive que subite. La défense est acharnée ; l'infanterie a subi de cruelles pertes, l'artillerie a fort bien travaillé, et est parvenue à arrêter les masses allemandes pendant quelque temps.

Malheureusement une batterie ennemie découvre nos pièces et éteint rapidement leurs feux : elles ne peuvent plus que protéger la retraite. Nos fantassins se dirigent vers la Meuse ; une partie va passer sur le pont établi à Villers par le génie, sous le feu des canons ennemis, qui s'occupent surtout, à ce moment, de contrarier et d'empêcher ce passage. Trois autres batteries françaises défendaient la retraite du 5e corps et la couvraient ; bientôt elles-mêmes, elles repassent à gué la Meuse, pour regagner la route de Sedan. De la brigade Villeneuve, il n'est resté sur la rive droite que le 5e cuirassiers, colonel Coutenson, qui fit à l'extrémité du Faubourg la charge

historique où tant de braves cavaliers trouvèrent la mort à quinze pas de l'ennemi. Cette charge fut ordonnée par le général de Failly lui-même, dans le but de dégager le flanc gauche de son armée, alors vivement engagé avec l'ennemi. Malgré la mort certaine qui les attend, les cuirassiers n'hésitent pas, et au commandement de leur colonel, ils chargent le 27e prussien, qui les regarde immobile, et n'ouvre son feu à volonté que lorsque nos cavaliers sont arrivés à 25 ou 30 mètres : c'est alors une véritable hécatombe. Nos malheureux cuirassiers tombent sans avoir eu même la consolation d'être parvenus jusqu'à leurs ennemis. Pourtant ceux qui restent veulent lutter : on n'en viendra à bout qu'avec du canon. Toutes les histoires, même celle du grand état-major allemand, rapportent la lutte homérique de nos soldats, et citent le corps à corps qu'un sous-officier français engagea avec le capitaine prussien Hehnuth : le pauvre maréchal des logis finit par tomber criblé de balles et troué de coups de baïonnettes. Le colonel Coutenson était mort, le lieutenant-colonel Assant avait été coupé en deux par un obus, en s'avançant dans la première charge. Il fallut pourtant se retirer ; le 5e, bien décimé, rentra au galop dans le Faubourg, et se dirigea vers la Meuse dont les ponts et les gués étaient encombrés : poursuivis par les obus prussiens, il fallait cependant passer. Les cavaliers se mettent à la nage, et ceux qu'a épargnés le feu sont engloutis par l'eau. On pouvait, le lendemain, alors que les eaux avaient repris leur limpidité, voir le reste de ce vaillant 5e cuirassiers, reposant, sous les armes, sur le lit même du fleuve.

Il faut, du reste, renoncer à décrire tous les actes de courage, tous les dévouements dont ce combat des environs de Mouzon fut la cause ou l'occasion. Le 12e corps s'est signalé par sa valeur et son énergie ; les pertes qu'il a subies montrent quelle somme de courage il a dépensée. L'hésitation ordinaire du maréchal de Mac-Mahon, n'a pas peu contribué aux revers qu'il a dû essuyer. C'est ainsi qu'après avoir fait retirer les ordres du général Lebrun, qui envoyait sa cavalerie sur la rive gauche, on le voit vers le soir ordonner à la même brigade Cambriels de traverser de nouveau la Meuse. Mais alors le désordre et l'encombrement sont tels dans Mouzon, dans le Faubourg et tout à l'entour que la brigade ne peut même se déployer, et se voit forcée de rentrer, avec grand'peine du reste, dans Mouzon. Ses soldats se postent dans les jardins entrecoupés de murs qui sont derrière la rue de la Motte ; la réserve reste dans la rue Porte-de-France, et un bataillon avec

le général Cambriels lui-même s'établit dans les jardins du Faubourg. Les fuyards essayent plus que jamais de rentrer par le pont. C'est dans Mouzon, un tumulte dont on n'a pas l'idée. Sans compter que grand nombre de ceux qui veulent gagner la rive droite errent çà et là, cherchant un gué et tentent la traversée à la nage. Combien trouvèrent la mort de cette façon ? on ne le sait ; mais le nombre en est considérable, et l'on a vu les voitures du train subir le même sort et s'ensabler au milieu de la rivière : de sorte qu'à plusieurs reprises, les Allemands ont retiré non seulement des canons du fleuve, mais aussi des caisses de corps d'armée : l'une d'elles contenait 18.000 francs ; et aux abords du Pré-des-Bœufs, d'où l'on retira 3 canons, 16 mitrailleuses, 33 caissons, 43 voitures, on trouva une cantine avec 150.000 francs. Ce fut un carnage épouvantable, à ce gué, qu'une batterie allemande foudroyait à 500 mètres.

A la suite de cet horrible épisode, un combat acharné s'engagea dans le Faubourg. Là se trouve le général de Failly qui, avec une maigre troupe, essaie encore de défendre le passage par le Faubourg. C'est alors comme un siège de toutes les maisons, que l'on prend une à une. Une pièce d'artillerie, qui n'a pu gagner le pont, balaie la rue : mais il n'y a plus de soldats pour la servir. Le capitaine de Tessière qui commandait la batterie réclame des soldats d'infanterie ; un capitaine vient pousser à la roue. On retrouve tous ces détails dans un tableau du Musée de Sedan, peint par un compatriote.

Mais l'issue de la bataille n'est pas douteuse : il va falloir céder au nombre et se décider à rentrer dans Mouzon, à la suite des derniers restes du 5e corps. Les Prussiens les suivent et cherchent à s'emparer du pont, sur lequel nos soldats ont fait une barricade. Une fusillade terrible arrive dans la rue Porte-de-France, mais nos soldats ne bronchent point et restent au milieu de la chaussée avec Cambriels et le colonel Rochefort. La bataille continue : les Français tirent de Mouzon et des hauteurs de la Porte de Bourgogne, de la Fourberie, de Belair. Finalement, le 12e corps reste dans les fortes positions qu'il avait le matin et empêche les Allemands d'occuper Mouzon. A huit heures du soir, le 22e de ligne est toujours au pont, s'opposant aux entreprises de l'ennemi qui, à plusieurs reprises, a tenté de s'en emparer. A neuf heures, une dernière attaque a lieu et les Prussiens se lancent au pas de course sur le pont : une pièce de canon les balaie et les mitraille à bout portant ;

ils jonchent le tablier de leurs morts et de leurs blessés. Les Allemands ont mis le feu en divers endroits de la ville, aux fabriques, à des maisons particulières : la nuit est sinistre. Joignez-y le mouvement de l'hôpital et de l'église, où ont été transportés près de 1,000 blessés, et vous vous ferez une idée de la désolante situation de notre ville. Enfin, à dix heures du soir, l'ordre est donné au 22e qui est encore au pont, de se retirer sans bruit : ce qu'il exécute. Le 12e corps va filer par les hauteurs jusqu'à Mairy et rejoindra la route de Sedan. Bien avant dans la nuit pourtant, on eut encore à Mouzon, une forte alerte. Deux cents hommes du 88e étaient parvenus à se cacher dans la ferme de Givaudeau. Il fallait en sortir. A minuit on décide de passer à travers les Prussiens et de gagner le pont de Mouzon. Quand la petite troupe se présente au faubourg, à une heure du matin, elle est arrêtée ; on échange quelques coups de fusil et on rebrousse chemin. C'est alors qu'on doute si Mouzon est encore aux Français : par un stratagème hardi, on apprend d'une sentinelle qu'en effet Mouzon est encore occupée par nous, et aussitôt on se résout à faire la trouée : il est trois heures du matin. La colonne se range, colonel Demange en tête. Arrivée à l'entrée du faubourg, la sentinelle prussienne ayant donné l'éveil, la colonne s'élance au pas de course. Mais la grand'garde a pris les armes. Une lutte terrible s'engage ; le brave Demange a la cuisse fracassée ; mais il passe 90 hommes qui escaladent la barricade du pont et regagnent la route de Sedan. Demange mourut le 12 septembre.

Le lendemain de cette action, le 31 août, les Allemands occupaient Mouzon.

N. Goffart.

NÉCROLOGIE

M. Jullien de la Boullaye, bibliothécaire et archiviste de la ville de Langres, qui vient de mourir, était né à Gray le 31 mai 1809. Il appartenait à une très ancienne famille de la noblesse de Normandie, venue se fixer en Franche-Comté au milieu du siècle dernier. Il était fils d'un capitaine d'artillerie, et sa mère appartenait à la famille langroise des Baudot de Ville.

Entré le 7me à l'Ecole Polytechnique en 1828 après de brillantes études au Collège de Langres, il fut lors de la Révolution de 1830 officier de l'état-major de Lafayette et fut chargé par lui de la défense de la barrière du Trône.

D'abord professeur aux Ecoles de Commerce de Charonne et de Bercy, il occupa ensuite pendant 20 ans la chaire de mathématiques spéciales du Collège de Vesoul et enseigna en même temps à l'Ecole Normale. C'est dans cette ville qu'il eut sa carrière politique. Deux fois candidat aux élections législatives de 1849 et de 1850, en dehors de tout Comité et soutenu seulement par ses anciens élèves devenus tous ses amis, il obtint chaque fois plus de onze mille suffrages.

Rentré à Langres où il se consacra à l'éducation de ses neveux, il remplit depuis 1856 jusqu'à sa mort, les fonctions de bibliothécaire et d'archiviste de la ville, avec science et dévouement.

M. de la Boullaye appartenait à la Société des Antiquaires de France et à plusieurs Sociétés savantes. Outre une quantité d'articles littéraires et scientifiques dans la presse, il a écrit de nombreux ouvrages dont quelques-uns seulement sont déjà publiés. Nous citerons entr'autres son *Travail sur les anciennes mesures de la Franche-Comté. — Les entrée et séjour de François Ier à Langres. — L'Etude sur la vie et l'œuvre de Jean Duvet*, et enfin l'*Inventaire sommaire des archives communales de Langres, antérieures à 1790*. Ce remarquable travail, terminé un des premiers en France, a été considéré comme un modèle du genre et a valu les plus éminentes félicitations à son auteur.

Il est à désirer que, dans l'intérêt de la science, les nombreuses œuvres manuscrites qu'il laisse soient prochainement publiées et permettent d'apprécier plus encore l'immense érudition de M. de la Boullaye. Nous avons tenu à rendre ce dernier hommage au savant modeste qui, pendant plus de 60 années, a montré le dévouement et le désintéressement les plus complets dans les fonctions qu'il a remplies.

C'est à lui, en effet, que nous devons l'entière reconstitution des archives de Langres, travail colossal auquel il consacra la moitié de sa vie, et qu'il fit gratuitement.

Les nombreux amis de M. de la Boullaye et les érudits qui ont pu apprécier les services qu'il a rendus avec autant de zèle que de modestie, s'étonnent que cette longue carrière, si bien remplie, n'ait pas été récompensée par une distinction honorifique demandée pour lui à plusieurs reprises par ses chefs hiérarchiques.

(*Avenir de la Haute-Marne*, 1er juillet.)

* * *

Mlle Sophie-Antoinette Manéglier, née à Paris, est décédée à Fismes (Marne), le 19 avril 1892, dans sa 89e année.

Mlle Manéglier, qui avait longtemps habité l'abbaye d'Igny (acquise par sa famille à la Révolution) et Reims, s'était depuis une vingtaine d'années retirée à Fismes. Très lettrée, éprise des littérateurs français, elle avait été en correspondance suivie avec la pléïade des poètes classiques : Lamartine, Béranger, etc. Elle a publié :

Poésies chrétiennes, suivies de poésies diverses et d'un éloge de Racine. Reims, imp. Jacquet, 1844, in-8°.

Nouvelles poésies chrétiennes. Reims, 1874, in-8°. On trouve les deux parties réunies en un seul volume, avec une nouvelle couverture, non datée.

Fables. Reims, 1875, in-8°.

Poésies diverses, suivies d'opuscules sur la poésie. Reims, 1878, in-8°.

Comédies en prose et en vers. Reims, 1879, in-8°.

Pensées morales et philosophiques. Reims, 1880, in-8°.

Quelques pièces de vers sont inspirées de sujets champenois : *Retour à l'abbaye d'Igny*, *Mgr Nanquette* (de Fumay). *Ecrits de l'abbé Bandeville*. *A madame de Pouilly*, etc.

* * *

M. Bourin (Charles-Ernest), ancien officier, est décédé à Signy-l'Abbaye (Ardennes), le 1er juin 1892, âgé de 56 ans.

Né à Sedan, M. Bourin, après avoir brillamment terminé ses études à l'Ecole de Saint-Cyr, entra dans la cavalerie, son arme préférée, et fit toute la campagne du Mexique. Décoré en 1862, il se trouva enfermé dans Metz au mois d'août 1870, avec une fraction de son régiment (12e chasseurs). Capitaine démissionnaire après la guerre, il vint habiter Fontenay-aux-Roses, dont il devint conseiller municipal; puis Paris. Bibliophile distingué, très érudit sur les choses militaires, il collabora à diverses revues spéciales, notamment au *Spectateur militaire*, où il signait E. B. On a de

lui une bonne édition des mémoires d'un général ardennais : *Souvenirs militaires du baron Hulot, général d'artillerie* (1773-1843). Paris, 1886, in-8°.

Il laisse de nombreux documents manuscrits, puisés aux meilleures sources; notamment sur l'expédition de Saint-Domingue en 1802.

Depuis un an les suites de fièvres contractées au Mexique avaient déterminé M. Bourin à se retirer à Signy-l'Abbaye. Sa mort prématurée laisse des regrets unanimes. Ses nombreux amis n'oublieront jamais sa bonté native, la sûreté de ses relations, ni les angoisses du patriote clairvoyant pour ses chères Ardennes menacées, croyait-il, par la neutralité *douteuse* de la Belgique.

H. M.

* * *

La marquise douairière de Talhouët-Roy, ancienne propriétaire du domaine de Saint-Martin-d'Ablois (Marne), vient de mourir en son château du Lude (Sarthe).

Elle était née Honnorez. Sœur de la première femme du duc de Padoue, elle s'était mariée au marquis de Talhouët, un des plus grands propriétaires fonciers de France qui joua un rôle politique sous l'Empire et sous la troisième République.

Elle laisse deux fils, le marquis et le comte de Talhouët-Roy, qui ont épousé deux sœurs, Mlles de Monstiers-Mérinville, et une fille aujourd'hui marquise de Juigné.

* * *

Nous avons le profond regret d'apprendre la mort de M. l'abbé Musart, vicaire général de Châlons, décédé le 13 juillet 1892, à l'âge de soixante-neuf ans.

C'est un grand deuil pour le diocèse qui perd en M. Musard un prêtre vénérable, chez qui la science et la prudence s'unissaient à une exquise bonté.

Les obsèques de M. l'abbé Musart ont eu lieu à la cathédrale de Châlons, le vendredi 15, au milieu d'une assistance nombreuse et émue dans laquelle on remarquait les principales autorités de la ville.

Avant l'absoute, Mgr Sourrieu est monté en chaire et a prononcé l'éloge du défunt.

Le corps a été, après la cérémonie, transporté à Sommevesle (Marne), où a eu lieu l'inhumation.

BIBLIOGRAPHIE

Les fouilles de M. Fr. Moreau en 1891 (Supplément à l'Album Caranda).

Dans ce supplément, M. Fr. Moreau a ajouté 16 nouvelles planches, dont deux doubles, aux 195 planches précédentes.

L'intérêt, nous le savons déjà par l'excellente notice de notre collègue, M. Dupont, l'intérêt, dis-je, se porte tout naturellement sur le fameux mors de bride découvert dans le parc de Fère et qualifié *mors asiatique*. Avant de déterminer l'objet, M. F. Moreau avait fait une enquête qui n'avait rien appris de définitif.

Les spécialistes les plus autorisés de France, de Belgique, d'Italie, de Londres, d'Athènes, de Moscou affirmaient que c'était pour la première fois qu'ils avaient ces harnachements sous les yeux. Nous connaissons déjà le jugement de M. Bertrand, conservateur du Musée de Saint-Germain, qui les regardait comme objets anciens de forme inusitée, mais ne rappelant ni le mors du Moyen-âge, ni le mors romain ou gaulois. M. Morel, l'heureux explorateur des anciennes nécropoles champenoises, en avait trouvé un similaire dans la circonscription de l'ancien camp d'Attila et l'avait hardiment qualifié de mors asiatique; il était même tenté, ce me semble, de le faire remonter à l'invasion des Huns[1].

Mais voici que le Musée de Châlon-sur-Saône possède un mors analogue reproduit dans notre album, page 125 *bis*, portant la mention : « mors de cheval en fer provenant des Sarrasins », trouvé à Etrigny (Saône-et-Loire) en 1874, dans les fondations d'une tour du XVIe siècle. M. le colonel Robert, directeur du Musée d'artillerie, n'hésite pas à se prononcer : ce sont des mors de bride de type arabe que des Européens auront rapportés d'Orient ou d'Afrique. Cette interprétation met fin à l'enquête.

Une intéressante discussion a eu lieu au Congrès de la Sorbonne sur l'usage des armes et objets en fer et en bronze ou airain. Nos savants les plus autorisés croient que non seulement le fer a été employé dès les premiers âges, mais qu'il a continué à être en usage, alors même que la difficulté de l'épurer a fait rechercher ou composer un alliage plus commode (cuivre et étain) ; de là l'airain qui a été promptement répandu. Ces réflexions me sont suggérées par le titre de la planche 127 : « Débuts de l'âge de fer ». Cette planche est consacrée au fer « qui vient de faire son apparition » : poignards, lance, javelots, flèche, fibules, bracelets, et... un rasoir qui paraît être un véritable instrument de torture. C'est aussi aux grévières de Ciry-Salsogne qu'appartiennent ces beaux vases de forme et de dimensions différentes, d'ornementa-

1. V. *Revue de Champagne, suprà*, p. 148.

tion variée, à décors incisés rehaussés d'une couleur rouge (planches 128 à 135), ainsi que des fragments de poterie quadrillée décelant l'habileté d'un véritable artiste.

Dans ces sépultures gauloises, les corps inhumés à 0 m. 60 seulement de profondeur étaient associés, comme d'ordinaire, à des torques, à des bracelets, à des fibules.

La visite, commencée en 1890, au cimetière gaulois de Ciry-Salsogne[1], dans un quartier spécialement affecté aux sépultures de femmes, a été poursuivie heureusement en 1891 et a amené la découverte d'ornements d'une rare conservation, d'un travail véritablement remarquable : torques à torsades, bracelets, fibules, anneaux, perles, boucles d'oreilles, enfin tout ce qui constituait la parure « d'élégantes gauloises ». (Planches 136 et 137.)

Une coutume touchante que l'on retrouve chez la plupart des peuples de l'antiquité — et qui s'est perpétuée — est celle qui faisait placer dans la tombe, à côté de la dépouille mortelle, les objets qui avaient été chers au défunt : les armes du guerrier, les bijoux de la femme élégante, ainsi que les jouets à l'usage de l'enfant. Tout près de lui, à sa portée, pour ainsi dire, se retrouvait ce qu'il avait le plus aimé, ce qui l'avait le plus amusé pendant sa vie; voyez à la planche 38, des figurines emblématiques, des poupées. La collection Tudot, au Musée de Moulins, en renferme de nombreux échantillons. A Celles-sur-Aisne nous en voyons deux exemples — c'est pour la première fois, ce me semble, qu'on les enregistre dans les fouilles de M. Moreau — une poupée, un coq sur son perchoir. Les pauvres suivaient cet exemple, et des grelots, des billes, des balles, etc., étaient dans la main de l'enfant arraché trop tôt à l'affection des siens.

Une curieuse étude qui se recommande à l'attention des archéologues termine le supplément de cette année; elle a pour titre « Les marques de fabrique ». Les céramistes grecs signaient leurs œuvres de leur nom suivi du mot *époiêsen* ou *égrapsé*, les latins du mot *fecit* ou de l'initiale F. Parfois le nom propre est au génitif suivi du mot *manu* ou simplement *M;* souvent aussi on voit la lettre *O* pour *ex officinâ*. M. Fr. Moreau a pu faire restituer cinq vases en terre rouge dont l'un porte distinctement la marque REGVLIM (pour *reguli manu*), marque que M. Schuermans, dans ses *Sigles figulins*, a reproduite trois fois.

En terminant, je crois devoir recommander à la Société l'étude de l'importante trouvaille faite par M. Philippe Delamain à Herpes, commune de Courbillac, près Jarnac (Charente). Il s'agit d'un vaste cimetière mérovingien wisigothique, dit M de Baye; déjà six cents sépultures ont été explorées et ont produit une quantité considérable de vases, de bijoux qu'il est intéressant de comparer avec la riche collection de notre vénéré président d'honneur.

1. V. *Revue de Champagne*, 1891, p. 513.

(V. *Soc. arch. et hist. de la Charente*, année 1890, et atlas de 26 planches). A. Moulin.

* * *

Saint Basle et le monastère de Verzy, par E. Queutelot, prêtre du prieuré de Binson, ouvrage honoré d'une médaille de vermeil par l'Académie nationale de Reims (1891). *Reims, H. l'épargneur*, 1892, in-12 de 350 pp, avec 2 pl. (vues de la châsse de saint Basle et de l'abbaye au dernier siècle).

Cet ouvrage, comme porte le titre, est l'un des fruits du Concours de l'Académie de Reims en 1891. L'auteur, alors curé de Wez-Thuisy, l'avait composé à la suite de patientes recherches à la Bibliothèque et aux Archives de Reims, et d'investigations sur les lieux. Reprenant les traces des anciens hagiographes, des annalistes des derniers siècles, et des travaux récents de M. le comte de Barthélemy et du docteur Mailliart, de Verzy, M. l'abbé Queutelot a éclairci les uns, rectifié et complété les autres dans un travail précis d'une lecture courante et à la portée de tous Bien que cette œuvre n'ait pas de prétentions à une forme érudite, on y trouve de très nombreux documents publiés avec soin, des listes d'abbés et de bienfaiteurs, des détails d'archéologie et de biographie. Il y manque une table alphabétique des noms qui faciliterait singulièrement la tâche des chercheurs.

Ajoutons que la publication de ce volume et son illustration sont dues à une pensée de pieux attachement au pays natal, et les amis de l'histoire locale ne peuvent que remercier un membre éminent du Clergé de Reims pour ce service rendu à la cause des souvenirs de notre passé. H. J.

* * *

Notice sur les sceaux carolingiens des Archives de la Haute-Marne, par Alphonse Roserot, *Joinville*, 1892. In-8° de 20 pages avec figures.

La sphragistique n'a guère inspiré les historiens champenois. Il faut plaider pour eux les circonstances atténuantes, le désordre primitif des Archives départementales ayant longtemps rebuté chercheurs et curieux.

Les nouveaux classements ont déjà fourni matière à quelques rares études sur les sceaux de l'Aube et des Ardennes; mais l'œuvre de M. Roserot est la première embrassant l'ensemble d'une période historique.

On connaît la rareté des diplômes Carolingiens. Les Archives de la Haute Marne en renferment dix-huit, dont huit seulement ont conservé leurs sceaux. L'auteur en donne la description avec le libellé du texte. Il examine l'importance de ces petits monuments sigillographiques, leur degré de rareté, et les meilleurs procédés de reproduction. Toute la brochure est à lire. Coquettement imprimée, elle fait l'éloge de la typographie joinvilloise, si mal cotée, au xviiie siècle, par les mauvais types de caractères et les contrefaçons de Monnoyer. H. M.

CHRONIQUE

Académie de Reims. — *Compte-rendu des travaux pendant l'année* 1891-1892, *lu à la séance publique du* 7 *juillet* 1892, *par M. H. Jadart, secrétaire général.*

Messieurs,

Plusieurs jours que les anciens eussent appelés fastes ont lui pour nous cette année, et leur douce lumière, en éclairant nos origines et notre situation présente, a projeté sur l'avenir des rayons pleins d'espérance. C'était l'année du cinquantenaire de l'Académie, et vous l'avez dignement célébré.

Par une heureuse coïncidence, au moment où vous deveniez l'une des plus anciennes Sociétés régionales, vous avez eu l'occasion de manifester vos sentiments patriotiques, lors de la visite à Reims de M. le Président de la République, le 18 septembre 1891. Votre Bureau et une délégation des anciens présidents ont été admis à offrir les hommages de la compagnie au Chef de l'Etat, et ces hommages témoignaient hautement votre gratitude envers le Gouvernement pour les encouragements que vous en avez reçus, et votre dévouement au bien public. L'étude et le respect du passé ne vous ont, en effet, jamais rendus ingrats envers le présent : ils ont, au contraire, indissolublement uni dans vos esprits la France d'hier à la France d'aujourd'hui, notre indivisible patrie, qui perpétue l'unité de sa vie à travers les changements des époques et des institutions.

Après avoir ainsi acquitté votre dette au sentiment national, vous avez payé une dette de longue échéance au patriotisme local, en faisant poser et en inaugurant, le 6 décembre 1891, dans l'église bénédictine de Saint-Remi, le monument commémoratif de Dom Marlot, le principal historien de la ville de Reims et du pays rémois. Ce docte personnage, dont l'éloge avait été en vain proposé à nos concours, fut le sujet d'un panégyrique dans lequel notre vice-président, Mgr Péchenard, résuma éloquemment sa vie et ses œuvres. Un nombreux public goûta avec nous la grave et attrayante leçon d'histoire qui se dégageait de ce discours. Vous avez chargé, en outre, votre secrétaire général d'écrire sur le grand prieur de Saint-Nicaise une notice biographique et documentaire, qui sera prochainement publiée.

En même temps que vous remettiez en honneur l'austère figure de Dom Marlot, qui est en quelque sorte notre ancêtre et notre modèle, vous évoquiez, Messieurs, vos propres souvenirs, vos fondateurs, vos devanciers, tous ceux qui, depuis cinquante ans, ont

apporté leur concours, leur appui, leurs travaux à l'Académie. En premier lieu, vous avez rappelé la mémoire du savant et populaire cardinal Gousset, dont l'action se manifesta si efficace et si bienveillante au berceau de notre Société ; vous avez salué ses successeurs, continuateurs de ses nobles traditions; vous avez remercié les administrateurs et les Conseils électifs qui favorisent nos travaux; puis, vous avez inscrit sur les murs de votre salle de séance les noms de vos anciens présidents et secrétaires, dignement encadrés dans les dessins de notre confrère M. Auger; vous y avez fixé aussi les portraits de deux d'entre eux, qui se sont signalés par un long et exceptionnel dévouement : M. le Dr Landouzy et M. Charles Loriquet. C'était justice, car l'avenir se prépare au contact du passé, et la reconnaissance peut seule prolonger le bienfait des services rendus.

Tous ces sentiments ont été exprimés, mieux que je ne saurais le faire, dans les toasts portés au soir de l'inauguration du monument de Dom Marlot, dans cette fête intime du 6 décembre 1891, à laquelle nous avait conviés, avec la plus exquise courtoisie, notre président sortant, M. le Dr Decès. Qu'ajouterai-je, Messieurs, aux paroles de MM. Decès et Piéton, à la poétique inspiration de M. Plançon, sinon qu'elles ont traduit notre pensée commune et affirmé notre fidélité à nos origines? Puisse l'Académie rester sans cesse la même, selon le mot du poète : *Qualis ab incepto!* Toujours jeune et active, elle fêtera son centenaire : nous seuls aurons passé.

Belles-Lettres

Ce sont les Belles-Lettres, Messieurs, qui ont tenu cette année la plus large place dans nos travaux : les Sciences, l'Histoire et l'Archéologie leur ont cédé le pas, et j'attribue en partie ce résultat à l'attraction que notre président annuel doit exercer sur les Muses. Il en a lui-même donné la preuve en nous rendant compte du volume des *Jeux Floraux*, de ces tournois littéraires, si courus naguère, et où l'an dernier il n'y eut point de vainqueurs pour les fleurs d'or. M. Piéton a su néanmoins en extraire des portraits pleins de vie et des pièces attrayantes, parce qu'il en rendait toutes les beautés.

C'est d'un jeune littérateur, son ancien élève, que M. Soullié vous a entretenus. Il vous a lu quelques fragments d'un poëme inédit de M. Alfred de Tanouarn, ancien élève du Lycée de Reims, attaché à la Bibliothèque nationale. Le sujet de cette œuvre, intitulée *Cybèle*, est la marche de l'humanité à travers les âges. L'auteur remonte aux Aryas, et décrit leur vie simple et innocente ; il suit ensuite les Celtes dans la Gaule, et en profite pour chanter la France et son heureux climat. Je ne pousserai pas plus loin l'étude d'une conception originale, fausse par endroits, mais remarquable par la douce expression de ses vers, puisque notre confrère en réserve pour nos volumes l'analyse critique, accompagnée des plus heureux passages.

Une séance entière a été consacrée à une lecture de M. Plançon sur les poésies de M. Eugène Manuel, inspecteur général de l'Université. Notre confrère a signalé d'abord l'idée élevée et la forme très pure des principales œuvres du poète, il en a précisé les caractères et les grandes lignes, puis il a cité de fort beaux extraits des pièces les plus estimées : *La Part du pauvre*, *la Mort du saltimbanque*, *un Rosier sur une tombe*, *la Frontière*, etc. M. Manuel n'est pas un réaliste, ni un ciseleur : il est vrai, il s'adresse aux humbles, il enseigne la vertu, la foi, la patience, il s'exprime avec sincérité, avec simplicité et noblesse. La conclusion, c'est que l'art ne fait que des vers, le cœur seul la poésie.

C'est au même membre que nous devons un examen approfondi de la *Rome* de Michelet, œuvre posthume où les historiens, les poètes, les littérateurs et les artistes ont eu tour à tour à glaner. De ce récit d'un voyage accompli en 1830, vous avez notamment entendu avec charme les descriptions de la Chapelle Sixtine et du Colysée, sujets merveilleusement propres à émouvoir la puissante nature de l'auteur.

Vous devez à M. Cicile, l'un de nos nouveaux et actifs correspondants, pareille et attachante étude de l'ouvrage de M. Lucien Percy : *Une grande dame au XVIIIe siècle*. Ce volume contient des fragments du journal d'Hélène Massalska, devenue plus tard la princesse de Ligne, alors qu'elle était pensionnaire à l'Abbaye-aux-Bois. La jeune Polonaise y décrit dans les détails les plus curieux la vie des élèves de cette opulente maison, et offre ainsi un tableau attachant des mœurs de l'aristocratie française à son déclin. La conclusion de notre confrère était que les dames de l'Abbaye s'entendaient à faire des jeunes filles confiées à leurs soins des femmes du monde accomplies, en même temps que d'excellentes maîtresses de maison.

C'est un poète russe, *Nadsone*, qu'un autre de nos nouveaux correspondants, M. Lucien Ponsinet, a bien voulu nous faire connaître. Son étude consciencieuse figurera dans nos *Mémoires*, et contribuera à vulgariser en France l'œuvre d'un auteur qui fut dans son pays l'objet des chaleureuses ovations de la jeunesse. Né en 1862, patriote et soldat dès l'âge de dix-sept ans, Nadsone mourut dans le Caucase en 1886, laissant un recueil unique de pièces qui suffisent à perpétuer son talent plein de vie et d'espérance.

Votre secrétaire général s'est plu à vous résumer les travaux de l'*Académie de Rouen*, notamment les recherches de M. Ch. de Beaurepaire sur les *Juges de Jeanne d'Arc*, celles de M. l'abbé Porée sur *Nanteuil*, et la notice de M. l'abbé Sauvage, désormais notre correspondant, sur les légendaires souterrains de la cathédrale de Rouen, qui sont aussi fabuleux que ceux de la cathédrale de Reims. — Il vous a également présenté l'aperçu du volume de l'*Académie de Mâcon*, donnant la relation des fêtes du *Centenaire*

de Lamartine, célébrées en cette ville au mois d'octobre 1890, avec tant d'allégresse et un enthousiasme universel : « Voilà, disait M. Jules Simon en terminant son admirable discours, voilà une belle journée, une gloire sans tache, un peuple sans dissentiment! » Notre Académie, qui souscrivit naguère pour la statue de Lamartine à Mâcon, et qui manifesta en de nombreuses circonstances son culte pour le génie du poète, ne pouvait rester étrangère à cet anniversaire. Grâce à une favorable rencontre, nous comptions dans nos rangs un témoin de ces fêtes, M. Thirion, et notre confrère, qui en avait vivement ressenti l'impression, ne se fit pas prier pour nous la faire partager avec la plus communicative émotion. Sa relation très fidèle nous édifia sur la véritable grandeur de ces fêtes populaires et littéraires tout ensemble, et nous fit comprendre en outre la magique renommée que Lamartine a gardée dans le Mâconnais tout entier. Il y revit, disait notre confrère, comme un héros régional, et l'affluence qui se manifesta aux fêtes du Centenaire donnait une claire vision de ce que peut être la gloire ici-bas.

Histoire et Archéologie

Nos publications historiques et archéologiques n'ont pas souffert de la large place donnée cette année aux questions littéraires. Tandis que M. Didier poursuit, avec la compétence nécessaire à un tel travail, l'édition des *Lettres et négociations de Claude de Mondoucet*[1], le *Répertoire Archéologique du canton d'Ay*, mis au jour récemment, a été distribué à nos souscripteurs et offert aux dix-huit communes du canton.

M. Demaison vous a permis d'apprécier à sa haute valeur le *Dictionnaire topographique du département de la Marne*, publié par M. Longnon avec toutes les ressources de sa merveilleuse érudition. — Notre confrère nous développait ensuite la série des architectes primitifs de notre Cathédrale, remettant à leurs places respectives Libergier et Robert de Coucy, restituant à Jean d'Orbais l'honneur d'avoir construit la coiffe ou l'abside de l'édifice et probablement donné le plan du monument tout entier. Arrivé à la fin du xve siècle dans ses recherches sur les maîtres de l'œuvre, M. Demaison n'est pas au terme de son travail et ne sera satisfait qu'au jour où il aura consacré à Notre-Dame un volume entier de notre *Répertoire*, en attendant celui, non moins curieux, qui est déjà commencé pour Saint-Remi.

Notre Cathédrale est un champ d'étude inépuisable. Le travail que M. Ch. Givelet avait fait l'an dernier pour la rosace du grand portail, M. l'abbé Cerf vient de le continuer pour la rosace du portail nord. Il a détaillé tous les sujets d'un vitrail du pur moyen-âge, dont la restauration exacte est due aux soins patients et au talent de MM. Simon père et fils. — En même temps, M. le comte

1. Voir le compte-rendu de la *Revue historique*, mai-juin 1892, p. 101.

de Marsy, directeur de la *Société française d'archéologie*, notre correspondant à Compiègne, nous adressait une notice sur l'origine de nos célèbres tapisseries, dues à la munificence de Robert de Lenoncourt. D'après les recherches très approfondies de M. Soil sur les tapissiers de Tournay, il nous faut conclure vraisemblablement que c'est en cette ville que furent exécutées ces précieuses tentures, si admirées des visiteurs, et tour à tour réparées en ce moment avec autant de patience que de bon goût.

Ce n'est point sortir de la Cathédrale que de vous entretenir avec M. l'abbé Cerf, si zélé pour l'hagiographie diocésaine, de la relique insigne dont elle vient d'être enrichie, grâce à la sollicitude de son archevêque. Vous vous rappelez, Messieurs, la reprise de possession par la France d'une chapelle de Saint-Pierre de Rome, obtenue en 1889, à la demande du Gouvernement, sur les instances de S. Em. le cardinal Langénieux. Cette chapelle, dédiée à sainte Pétronille, a reçu l'inscription rédigée par M. le commandeur de Rossi et sanctionnant le droit de patronage de la France, qui y est qualifiée la Gens Noblissima des peuples chrétiens. Désormais Notre-Dame de Reims se trouve rattachée à ce sanctuaire national par la possession d'une parcelle des reliques de sainte Pétronille, et vous avez remercié notre président d'honneur de l'envoi du travail historique dans lequel il a consigné tous ces événements mémorables[1].

Le public rémois, Messieurs, n'a pas perdu le souvenir du panorama de Jeanne d'Arc, qui séjourna l'an dernier dans notre ville. Le tableau du sacre de Charles VII attirait tous les regards, mais l'on pouvait s'étonner que le vaste chœur de la métropole ne contînt dans ses stalles que des moines franciscains ou dominicains : qu'étaient devenus ses chanoines, au nombre de soixante-douze, ses dignitaires et tous ces hauts personnages dont Weven nous a conservé les noms dans son précieux recueil déposé parmi les manuscrits de notre Bibliothèque? L'artiste les avait simplement oubliés. Pour prouver leur existence, votre secrétaire général a tenu à en restituer la liste complète qu'il a soumise à la section d'histoire du Congrès des Sociétés savantes à la Sorbonne, et cet état, où l'on voit figurer des défenseurs de la cause anglaise et des partisans du roi de France, a été accueilli comme un document utile pour la biographie de l'époque[2].

Le même membre a présenté de votre part à la même session sa brochure sur les *Sceaux, emblèmes et devises des Sociétés savantes de France en relations avec l'Académie de Reims*, ainsi qu'une notice sur la mosaïque du XII[e] siècle, appartenant au Musée de Reims et représentant le *Sacrifice d'Abraham*, fragment dont M. Edmont Le Blant avait signalé l'an dernier l'intérêt pour l'iconographie chrétienne, par sa ressemblance avec un vitrail de

1. Lettre pastorale et Mandement en date du 24 mai 1892.

2. *Bulletin historique du Comité des Travaux historiques*, Congrès de 1892.

Bourges. — De son côté, M. Demaison a lu à la section d'archéologie le curieux travail dont nous avions eu naguère la primeur sur une description de Reims écrite en vers latins au XIIe siècle par Anselme de Havelberg, mort archevêque de Ravenne. Les plus frappants passages de ce texte ont permis à notre confrère de préciser l'enceinte de la ville à cette date, ainsi que l'emplacement des Arènes et d'autres monuments antiques encore debout hors de l'enceinte[1].

Avec une persistance dont vous lui êtes reconnaissants, M. Ch. Givelet a poursuivi la description historique de l'église Saint-Nicaise, et vous a restitué sa physionomie extérieure, les lignes si pures de son portail, ses flèches si sveltes, ses proportions d'ensemble si harmonieuses. Familier avec ces détails, notre confrère recueille tous les éléments d'une monographie qui sera la résurrection d'un édifice dont la ruine est à jamais regrettable.

Les vieilles maisons qui disparaissent chaque jour doivent attirer l'attention des architectes, autant que celle des archéologues. M. Lamy l'a bien compris, et il vous a apporté le plan et les vues intérieures d'une habitation du moyen-âge, transformée en grande partie au XVIIe siècle, mais qui offre encore l'une des plus intéressantes façades de la rue de Sedan[2]. — Ce n'était pas assez pour notre confrère de scruter des vestiges gothiques, il vous a prouvé toute sa sollicitude pour nos besoins modernes, en nous lisant une étude sur les logements ouvriers en général et sur ceux de Reims en particulier. S'inspirant d'un travail de M. Cheysson, qui dépeint la néfaste influence des logements insalubres sur la santé publique et sur la vie de famille, M. Lamy cite des exemples pris à l'étranger et dans les grandes villes de France, pour prouver que partout la question est à l'ordre du jour, et nous montrer comment on l'a déjà envisagée et résolue sur certains points[3]. Il en conclut qu'il faut agir à Reims, y donner une impulsion nouvelle aux projets dont la réussite partielle à déjà été fort encourageante.

Dans le même ordre d'idées, vous avez reçu de notre confrère, M. le Dr Henrot, maire de Reims, le compte moral et administratif de la ville pour ces dernières années 1884-1891, et ce document très minutieux vous a donné une vue d'ensemble des améliorations multiples dont la ville a bénéficié par les soins de ses édiles.

M. le président Ponsinet, qui nous attire chaque année vers l'Argonne, vous a signalé l'existence d'un riche dépôt d'archives inexplorées à Neuville-au-Pont, village voisin de Sainte-Ménehould,

1. *Bulletin archéologique du Comité.* — Cf. *Courrier de la Champagne* du 25 juin 1892.

2. Ecole chrétienne libre de Garçons, fondée en 1890.

3. *La question des habitations ouvrières en France et à l'étranger; la situation actuelle, ses dangers, ses remèdes.* Conférence faite à Paris le 17 juin 1886, par M. E. Cheysson, ingénieur en chef..., membre honoraire de l'Académie de Reims.

dont les annales et l'église offrent, d'après notre confrère, un vif attrait au touriste comme à l'historien. Il nous a conviés à une descente sur les lieux, style du Palais, et nous n'avons point refusé ce rendez-vous.

M. l'abbé Broyé, notre nouveau confrère, vous a payé sa dette de bienvenue en vous offrant le discours qu'il a prononcé à la Cathédrale, le 20 mars dernier, à l'occasion de la cérémonie inaugurée par l'Œuvre de *la Croix-Rouge*. L'émotion d'un public reconnaissant et empressé à suivre l'élan de sa parole patriote et sincère, voilà le succès vrai de l'orateur. Le reste est superflu. L'un de nous, cependant, comme un écho rétrospectif, a réveillé le nom du rémois Pierre Bachelier de Gentes, qui se montra au XVIIe siècle un précurseur de *la Croix-Rouge*, en prodiguant ses soins aux blessés sur les champs de bataille de la Pompelle et de Saint-Etienne.

Beaux-Arts

J'ai réservé pour la fin, Messieurs, la mention de notre gratitude pour la Conférence dont nous sommes redevables à M. Alphonse Gosset, sur un sujet essentiellement rémois et artistique : *la vie et les œuvres du peintre Alphonse Perin*. Fils de Lié-Louis Perin, l'excellent miniaturiste et portraitiste de la fin du dernier siècle, artiste lui-même par vocation, Alphonse Perin travailla avec un goût profond, un sens exquis de la nature et de l'art. Il réalisa, surtout dans ses fresques de la chapelle de l'Eucharistie à Notre-Dame de Lorette, ce que M. Gosset appelle l'accord du génie grec et du génie chrétien. Notre confrère nous l'a prouvé, non seulement par sa démonstration convaincue, mais en apportant à l'appui de sa thèse une exposition grandiose des esquisses et des dessins du maître qu'il avait acquis avec une infatigable sollicitude lors du décès de son fils et héritier, M. Félix Perin, notre regretté correspondant. Vous avez admiré cette collection pieusement recueillie par M. Gosset, et qui forme chez lui tout un musée que les jeunes peintres devraient étudier avec empressement. Mieux encore, notre confrère a publié sa conférence, et fourni, en outre, aux études désintéressées des amis de l'art chrétien un album d'un mérite inappréciable en ce genre.

Le culte des artistes et des amateurs rémois était aussi le principal mobile d'une communication de votre secrétaire général à la dernière réunion des Sociétés des Beaux-Arts des départements à Paris. Il s'est efforcé de retracer, avec l'historique de notre Musée, le concours qu'il a toujours trouvé parmi les âmes élevées et les cœurs généreux de notre ville, et il a pensé qu'il suffirait de citer les noms et les œuvres de ses principaux bienfaiteurs défunts, des Gouilliart, des Jeunehomme, des Saubinet, des Duquénelle, des Lundy, des Perin, des Gerbault, des Pommery, pour leur susciter des imitateurs[1].

1. *Réunion des Sociétés des Beaux-Arts des départements à Paris*. volume de 1892.

Envois des correspondants

Vous avez reçu, Messieurs, comme travaux manuscrits de vos correspondants, une notice de M. l'abbé Bigot sur l'*abbé Porquet*, littérateur du dernier siècle, avec une pièce inédite de cet auteur empruntée aux papiers de famille conservés par M. Thomas, notaire à Fismes; et une étude sur la *Nationalité de Jeanne d'Arc*, de M. l'abbé Nalot, de Saint-Dizier, véritable plaidoyer en faveur de la Champagne, contenant un résumé intéressant des dernières découvertes de M. Siméon Luce. — M. l'abbé Etienne Georges vous a adressé, de son côté, un travail sur la même question, l'une de celles qui passionnent le plus les historiens voisins du berceau de Jeanne d'Arc[1]. — M. Denizet s'est inspiré également d'une renommée grandement honorée cette année, en écrivant un *Eloge de Christophe Colomb, à l'occasion du 4e centenaire de la découverte de l'Amérique.* — Laissez-moi ajouter, Messieurs, que vous vous êtes associés de grand cœur aux efforts du Comité formé à Reims, sous la présidence de M. Irroy, vice-consul d'Espagne, pour faire participer la France à ce glorieux anniversaire.

Parmi les publications dont l'hommage vous est parvenu, je dois signaler en première ligne, comme une œuvre d'une consciencieuse érudition, admirablement illustrée, éditée par la maison Matot comme autrefois les vieux maîtres éditaient leurs chefs-d'œuvre, un volume très utile pour l'histoire de notre contrée: *Les inscriptions anciennes de l'arrondissement de Vouziers*, par M. le Dr Vincent, notre correspondant en cette ville et notre collaborateur si dévoué pour maints sujets locaux. Vous l'aviez de longue date encouragé, Messieurs, à produire ce recueil si conforme à vos propres entreprises, et maintenant vous pouvez le féliciter à tous égards de sa pleine réussite et du service qu'il rend à ses compatriotes.

Il ne se passe pas de mois sans que M. l'abbé Chevallier, notre correspondant pour le canton de Ville-en-Tardenois, ne nous communique le résultat de ses investigations si profitables à la conservation de nos monuments. Nos remerciements ne pourraient le dédommager de sa peine, mais l'accomplissement fructueux de sa mission est sa meilleure récompense.

Le doyen de l'archéologie dans la région, M. Frédéric Moreau,

1. Voici la conclusion que transmettait M. Léopold Delisle à cet érudit troyen, l'un des champions de la nationalité champenoise de Jeanne d'Arc: « J'admire la passion que vous mettez à revendiquer Jeanne d'Arc pour votre province; je crains seulement que votre thèse ne puisse pas être absolument démontrée; pour ma part, je ne voudrais condamner ni les Lorrains, ni les Champenois, pour leurs patriotiques prétentions; ils ont les uns et les autres raison, suivant qu'on s'attache plus particulièrement à certains ordres de faits et de considérations. » *Lettre du 11 fevrier 1888*, citée par l'auteur.

vous a continué le don de son *Album Caranda* pour Ciry-Salsogne et le parc de Fère-en-Tardenois. — M. le baron de Baye, qui veut bien représenter l'Académie aux Congrès internationaux, outre ses travaux locaux, vous a envoyé ses brochures sur la *Bijouterie des Goths en Russie* et sur l'*Art barbare en Hongrie*. — M. Léon Germain étudie, avec une érudition de plus en plus pénétrante, les antiquités et la biographie lorraines. — M. Paul Saintenoy, notre correspondant à Bruxelles, vous a gratifiés du compte-rendu du Congrès historique tenu en cette ville en 1891, et d'une très curieuse monographie des fonds baptismaux au moyen-âge. — M. l'abbé Dessailly, notre très ancien lauréat et correspondant, s'est rappelé à votre souvenir par sa dissertation sur la *Voie romaine de Reims à Cologne*, dont il reconstitue le tracé vers la Meuse, par Novion-Porcien et Warcq. — Notre nouveau correspondant, M. Berthelé, archiviste de l'Hérault, vous a fait hommage de ses *Recherches pour servir à l'Histoire des Arts en Poitou*, ouvrage dont l'éloge est superflu, puisqu'il a reçu l'une des plus hautes récompenses de l'Institut.

Dans le domaine de l'histoire, M. Guibert vous a adressé sa notice sur les *Communes en Limousin du XIIe au XVe siècle ;* — et M. Gilardoni, son étude sur la *Fin du jansénisme en Champagne*, qu'il termine par un portrait fort attachant de Royer-Collard. — Je n'oublierai pas le plus rémois de nos correspondants, M. Loriquet, qui vous offre toutes ses publications, notamment le *Journal des Travaux d'art de l'abbaye de Saint-Waast au XVe siècle*, et surtout son vaste recueil, précédé d'une ample introduction, et suivi d'un glossaire et de tables analytiques, des *Cahiers de doléances de* 1789 *dans le département du Pas-de-Calais.* C'est une œuvre de longue haleine, impartiale dans ses jugements, et pour cela très favorablement accueillie dans toute cette contrée.

Dans le domaine des sciences M. Plateau, professeur à l'Université de Gand, vous a fait part de son travail sur la *Ressemblance protectrice dans le règne animal ;* — et vous avez reçu de M. de Lapparent, notre sympathique orateur, sa spirituelle critique : *Un nouveau mode de prévision du temps*, dans laquelle il réduit à néant des prédictions peu scientifiques, trop couramment reçues, malgré mille démentis, comme paroles d'Evangile.

En remerciant publiquement ceux de nos correspondants qui nous font ainsi profiter de leurs découvertes, je ne puis entreprendre semblable revue des nombreux volumes que les Sociétés savantes de France et de l'étranger veulent bien échanger avec nous. Du moins, assurons-les, Messieurs, de la communauté de nos efforts et de l'intérêt que leurs œuvres nous inspirent, en rendant compte périodiquement de leurs travaux à chacune de nos séances.

Décès et Elections

La mort, Messieurs, n'a pas eu prise cette année sur les mem-

bres titulaires de l'Académie. Après nous avoir si cruellement frappés et décimés pendant trois ans, elle a respecté nos rangs depuis dix-huit mois. Il semblerait que l'année du cinquantenaire nous ait valu cet heureux privilège, et nous pouvons à bon droit remercier la Providence de cette rare faveur.

Un seul de nos correspondants a été atteint : c'était un beau et ferme vieillard de quatre-vingt-six ans, M. Bretagne, directeur honoraire des contributions directes à Nancy, secrétaire perpétuel de la Société d'archéologie lorraine, qui me montrait, peu de temps avant sa mort, ses riches trouvailles d'archéologue, avec autant de satisfaction personnelle que de précision dans les souvenirs. Né à Rocroi, pendant longtemps fonctionnaire dans les Ardennes, lié de vieille amitié avec MM. Duquénelle, Ch. Robert, le Dr Vincent, il nous appartenait à bien des titres, et se plut constamment à nous communiquer ses découvertes de numismatique et de sigillographie : sa mémoire mérite donc à tous égards de vivre dans nos annales[1].

Mais si aucun deuil nouveau ne s'est produit à Reims, nous avons eu à déplorer, Messieurs, le départ de deux de nos plus laborieux et distingués collègues : M. l'abbé Gillet, docteur ès-lettres, rapporteur aimé de nos concours, qui était appelé il y a un an au poste important de curé-archiprêtre de Charleville, et M. L. Didier, professeur agrégé d'histoire, collaborateur émérite dans la publication de nos documents inédits, qui était au même moment promu à une chaire du Lycée de Versailles. L'un et l'autre ont emporté nos plus affectueux regrets, et un vote unanime les a rattachés de suite à la compagnie par le titre de membres honoraires.

Il fallait procéder à des élections pour combler ces deux vides, ainsi que ceux que la mort nous avait infligés précédemment. Tout d'abord, vous avez choisi pour nouveaux membres honoraires : M. Auguste Longnon, membre de l'Institut, qui vient de rendre à l'histoire de notre département un service immense par la publication de son *Dictionnaire topographique*, œuvre de haute érudition attendue comme un modèle par tous les travailleurs, et M. Robert de Lasteyrie, autre membre de l'Institut, professeur à l'Ecole des Chartes, signalé à notre gratitude par ses études sur l'architecture de nos monuments et par sa collaboration à la *Bibliographie des Sociétés savantes*.

Vous avez ensuite élu quatre nouveaux membres titulaires et douze correspondants dont le zèle et la compétence vous étaient connus. Il ne me reste donc, Messieurs, que la partie la plus

1. *Nécrologie :* Alexandre-Marie-Auguste Bretagne, secrétaire perpétuel de la Société d'Archéologie lorraine, mort à l'âge de 86 ans à Nancy, le 27 août 1891, avec notice biographique, liste de ses publications et aperçu de ses collections dans la *Revue numismatique*, 1891, p. 482-85. — *Journal de la Société d'Archéologie lorraine*, 1891-92.

agréable de ma tâche, celle qui consiste à souhaiter la bienvenue à ces nouveaux confrères, ou plutôt à leur rappeler les souhaits si délicats exprimés par M. le Président à leur entrée dans nos rangs. Ils y seront les continuateurs de ceux que nous avons perdus : M. Lefort, dont le nom nous était cher en souvenir de son père, a bien voulu prendre la place que laissait vide M. Goda ; M. Lajoux remplace naturellement son collègue et ami, M. Valser ; M. l'abbé Broyé nous donnera le concours du lettré et de l'écrivain, que nous prêta si volontiers M. l'abbé Gillet ; enfin, le rôle de M. Didier sera repris par son successeur, M. Thirion, professeur agrégé d'histoire, qui est à la fois un sérieux investigateur de nos archives et un maître clairvoyant dans la science géographique, comme il nous l'a prouvé par son étude sur la *Politique coloniale et les difficultés présentes*.

Il convient, Messieurs, de proclamer aussi les noms des nouveaux correspondants dont les relations avec vous étaient engagées dès cette année : MM. Berthelé, archiviste de l'Hérault à Montpellier ; Cicile, archiviste-paléographe, professeur au Lycée de Reims ; Denizet, instituteur au Meix-Tiercelin (Marne) ; l'abbé Hannesse, bibliothécaire de l'Archevêché de Reims ; J. Henry, archiviste à Paris ; le Dr Lamiable, à Château-Porcien (Ardennes) ; E. Lefèvre-Pontalis, bibliothécaire des Sociétés savantes à Paris ; L. Mercier, membre de l'Académie de Besançon ; l'abbé Nicole, curé de Gueux (Marne) ; L. Ponsinet, conseiller de préfecture à Mende ; l'abbé Sauvage, chanoine-intendant de la cathédrale de Rouen ; et Louis Tourneur, à Reims, le neveu de notre ancien président et l'héritier de sa bibliothèque.

Ces correspondants, Messieurs, ne sont pas seuls d'ailleurs à vous apporter un précieux appui, car vous avez rencontré, pour la séance de ce jour, d'aimables et bienveillants collaborateurs auxquels votre gratitude et vos félicitations sont bien dues : d'une part, MM. Grison, Mailfait et Stenger, qui apportent à notre réunion le concours d'un talent musical si goûté des connaisseurs rémois ; et, d'autre part, MM. les Membres de la Société d'étude des Sciences naturelles, qui ont organisé sous vos auspices une exposition de géologie locale, bien faite pour charmer les amis des sciences et les attirer vers leurs utiles travaux. — La famille de M. Trompette, en souvenir de cet habile photographe, vient de vous offrir sa magnifique épreuve du portail de Notre-Dame de Reims, vraiment digne de figurer à cette fête et de nous rappeler à jamais les services rendus par son auteur à l'étude de nos monuments.

Enfin, c'est à un lauréat du concours, M. Duméril, que nous devrons la lecture sur Tronson du Coudray, cet illustre compatriote dont le nom figure avec honneur auprès de notre Palais de Justice, mais dont l'éloge n'avait pas encore été prononcé publiquement dans sa ville natale.

Voici la liste des prix et médailles décernés dans la même séance publique de l'Académie de Reims :

Poésie

Une médaille de vermeil est décernée à M. Clovis Tisserand, de Rethel, lauréat du précédent concours, pour son recueil intitulé *Fleurs roses et fleurs sombres.*

Une médaille d'argent à M. J.-B. Buzy, lauréat de précédents concours, pour sa traduction de l'ode d'Horace *Cœlo tonantem credidimus Jovem.*

Une médaille d'argent à M. l'abbé Schmit, curé de Sapogne (Ardennes), pour son recueil intitulé *Loisirs d'un Campagnard.*

Histoire

Une médaille d'or est décernée à M. Duméril, docteur en droit, ancien magistrat à Versailles, pour son *Eloge de Tronson du Coudray.*

Une médaille d'argent à M. J.-B. Renaux, lauréat de précédents concours, pour ses *Monographies de Signy-l'Abbaye* et de *Novy* (Ardennes).

Une médaille d'argent à M. H. Martinet, instituteur à *Saint-Loup-Terrier* (Ardennes), pour sa monographie de cette commune.

Une médaille d'argent à M. Sécheret, instituteur à *Balan* (Ardennes), pour sa monographie de cette commune.

Industrie

Une médaille d'argent est décernée à M. Amédée Moëssard, à Paris, pour son *Etude sur les progrès réalisés et à réaliser dans le travail des vins de Champagne.*

*
* *

Société Académique de l'Aube, *Séance du 17 juin 1892.* — Présidence de M. Arnould, président.

Communications et Correspondances

M. le Président fait savoir que M. l'abbé Etienne Georges désire voir décerner de son vivant le prix qu'il a fondé, et pense qu'il y a lieu d'annoncer ce prix.

Travaux des Sociétés savantes

Mémoires de la Société d'Emulation d'Abbeville : Etude sur Boucher de Perthes, qui a fondé un prix à Troyes. M. le Président dit que la Société d'Abbeville a publié une notice sur chacun de ses membres. Il pense qu'on pourrait en faire autant pour les membres de la Société Académique de l'Aube.

Ouvrages offerts

Par M. Arsène Thévenot : Notice intitulée *Ephémérides commu-*

nales. Nous y apprenons qu'il a adressé une pétition au Sénat, afin qu'il y ait dans chaque commune un livre où l'on écrirait journellement tout ce qui s'y passe : on aurait ainsi l'histoire des communes. M. Thévenot appelle sur ce point l'attention et le concours de tous, et en même temps il donne le modèle de ce que devraient être ces éphémérides. Il offre encore : *Le Progrès de l'Agriculture en Champagne pendant un siècle.*

Lectures et communications des Membres

M. Le Clert présente à la Société des carreaux émaillés, trouvés à Saint-Gond, commune d'Oyes (Marne), et offerts au Musée par M. l'abbé Millard, membre correspondant. Il les attribue au commencement du XIVe siècle. M. Millard dit qu'il espère en trouver encore, et qu'alors on pourra faire un travail d'ensemble.

M. le docteur Lutel lit un rapport sur un volume de poésies intitulé : *Demi-tons à demi-voix,* par M. Des Guerrois. L'auteur y fait le panégyrique de la poésie comme il la comprend et la sent dans la nature.

Election

M. Francis Doé, garde-général des Forêts à Auxonne, est élu membre correspondant.

Séance du 15 juillet 1892. — Présidence de M. Arnould, président.

Lectures et Communications des Membres

M. l'abbé Garnier rend compte du travail de M. Roserot sur les sceaux carlovingiens des archives de la Haute-Marne. Parmi ces sceaux on remarque ceux de Louis le Débonnaire, de Carloman, de Charles le Gros. Ils consistent généralement en pierres gravées représentant des empereurs romains et autour desquelles on a inscrit une légende à l'époque carlovingienne. Les têtes sont toutes de profil, à l'exception d'une seule qui est de face sur un sceau dont la fabrication semble contemporaine du roi auquel il se rapporte.

M. Garnier donne ensuite des détails sur les fouilles exécutées actuellement dans la propriété de M. Coudrot, juge de paix à Aix-en-Othe, membre associé de la Compagnie. Auprès des Fontaines dont Aix-en-Othe tire son nom, l'enlèvement d'un monticule a fait découvrir des sépultures recouvertes de terres rapportées contenant de nombreux débris de poterie rouge vernissée, dite samienne; 13 marques de potiers ont été recueillies dont une, C. R, sur une anse d'amphore. Les 12 autres marques qui se trouvent sur des bols et autres petits vases en poterie rouge, sont de trois sortes : les unes portent le nom de l'atelier ou *officine: of. Arda; of. Cast.*; *of. Mod*; *of. Primi* (3 variétés); les autres, le nom du potier seul : *Arda; Licinu;* les troisièmes, le nom de l'ouvrier qui a fait l'objet : *Bio fe; Sentrus fe.* La pierre polie est représentée par des pointes de flèches et par de remarquables pointes de lance en silex. On a

découvert des armes en fer, de nombreuses monnaies et de belles fibules gallo-romaines et franques, ou même carlovingiennes. Tous ces objets présentent un réel intérêt.

Dans la même région, M. l'abbé Garnier s'est rendu au hameau du Jard pour y étudier une inscription placée sur une croix et à laquelle la tradition attribuait une date fort ancienne. Cette inscription latine date simplement de la fin dn XVIIe siècle et établit que le monument a été érigé par un vicaire d'Aix-en-Othe.

M. de la Boullaye complète ses indications précédentes sur les localités du département où se rencontre l'Airelle myrtille, en signalant la présence de cette plante en deux points de la forêt domaniale de Rumilly et dans les bois communaux de Lantages.



Liste des dons faits au Musée de Troyes (deuxième trimestre de l'année 1892) :

Peinture et Gravure

L'Etat et la Société Académique de l'Aube : — *Dans le Parc*, peinture à l'huile, par M. Adrien Moreau, né à Troyes, élève de Pils.

M. Marty-Laveaux, attaché aux Archives de l'Académie française, à Paris : — Un *Portrait au pastel de M. J. Ch. Laveaux*, littérateur érudit, auteur de plusieurs dictionnaires, né à Troyes, en 1749, grand-père du donateur.

Mlle Marie Léautez, élève de MM. Schitz, Ségé et A. Moreau : — *Vue de la cour du Musée de Troyes*, peinture à l'huile, œuvre de la donatrice.

L'Etat, deux gravures : — *Willows withen aspens guiver*, eau-forte, par Brunet-Debaisne, d'après Kealy-Hullswelle, et : — *La partie perdue*, par Bracquemond, d'après Meissonier.

Sculpture

M. Paul Bacquet, élève de MM. Farochon et Dumont : — *Joigneaux*, buste. Plâtre. (Cette sculpture a été exécutée après la mort de M. Joigneaux).

M. Alfred Boucher : — *Le Repos*, statue. Plâtre.

M. Désiré Briden : — *Mademoiselle Yvonne Chapelle*, buste. Plâtre.

M. Auguste Suchetet : — *Etude d'enfant*, buste. Plâtre ; — *Joffrin*, médaillon. Plâtre ; — *Les Mathématiques*, bas-relief. Plâtre.

Archéologie

M. Amédée Fayard, briquetier à Maraye-en-Othe : — Une hache en grès, polie, perforée et ornée de cannelures, trouvée sur le territoire de Maraye, à la tuilerie des *Gallots*.

M. Lambert-Simonet, meunier au moulin de Crève-Cœur, com-

mune de Barbuise : — Un gros anneau en bronze et une petite plaque de ceinture en fer portant des restes d'incrustations en argent. Ces objets ont été trouvés dans deux sépultures voisines, situées au sommet du Guichet (colline rapprochée de la ferme des Planches, finage de Barbuise), et à 4 ou 5 mètres seulement de celle qui renfermait l'épée en fer offerte dernièrement au Musée par M. Lambert. Les dites sépultures, qui ont été fouillées au mois d'avril dernier par M. Lambert et M. Bardet, étaient orientées du nord au sud et placées sur la pente de la colline, au midi. Les squelettes n'étaient plus entiers et il ne restait que quelques pierres de l'entourage. Peut-être dans des fouilles précédentes avait-on déjà enlevé des pierres, des ossements et d'autres objets?

M. Alfred Pelloux, manouvrier à la Saulsotte : — Un collier, un bracelet en bronze et un petit vase en terre cuite d'une facture grossière, trouvés dans une sépulture sur le territoire de la Saulsotte, lieu dit le *Vieux-Bouchy*, en la pièce nommée le *Bois-Potevin*, à 10 mètres environ du *Chemin-de-Bray*. Le squelette renfermé dans cette sépulture portait le collier au cou et le bracelet au bras gauche; il a été impossible de préciser l'emplacement du vase. Des pierres plates disposées en forme de toit à deux pentes (ou toit en bâtière) ouvert aux extrémités, et surmontées d'autres pierres plates posées sur le joint, recouvraient le cadavre. Il n'a été rencontré dans cette tombe ni armes ni fer.

M. Jules Courtelemont, propriétaire à Montpothier (par l'entremise de M. Bardet, membre de la Société Académique) : — Un vase en terre cuite, de couleur blanche et portant à l'extérieur des bandes rouges tracées au pinceau à l'aide d'un engobe. Ce vase provient de Montpothier, où il a été trouvé dans un four à potier remontant à une époque inconnue.

MM. les comtes Louis de Kergorlay, Wernes et Hermann de Mérode (par l'entremise de M. de la Boullaye, membre de la Société Académique) : — Un lot de 105 objets comprenant : — 1° 10 statuettes en bronze ; 2° 70 pièces, tant armes en fer que vases en terre cuite et en verre, provenant d'un ancien cimetière des époques franque et carlovingienne, situé à la limite des départements de l'Aube et de la Marne, sur le territoire des communes de Dampierre et de Brebant, lieu dit le *Pré-La-Guerre*, et fouillé en 1867, sous la direction de M. le marquis de Dampierre ; — 3° 25 objets de provenances diverses, parmi lesquels 5 bracelets et une fibule en bronze ont été trouvés dans l'enceinte du château de Dampierre.

M. l'abbé Millard, curé d'Oyes (Marne) : — Sept carreaux vernissés provenant des bâtiments de l'ancien prieuré de Saint-Gond (jadis dépendant du diocèse de Troyes). Un de ces carreaux représente un quart de rosace et porte l'inscription en caractères gothiques : GILES ME-FIT.

M. Victor Malgras, rue des Champs-Elysées, à Sainte-Savine : —

Un carreau vernissé provenant de l'ancienne commanderie de Saint-Jean de Jérusalem, à Troyes, XIVe siècle; — Un *Agnus Dei* en cire blanche, consacré par le pape Grégoire XVI, l'an XII de son règne, c'est-à-dire en 1846.

M. Ambroise Pourtet, entrepreneur de maçonnerie, rue Thiers, à Troyes : — Une clé ancienne en fer, trouvée dans les fouilles pratiquées pour la construction des nouveaux bâtiments du grand hospice de Troyes, du côté de la rue Boucherat.

Mlle Eulalie Legendre (née à Troyes), 140, faubourg Saint-Denis, à Paris : — Neuf précieux échantillons d'étoffes anciennes, savoir : — 1° Un échantillon de velours de Gênes ; — 2° Un morceau de brocart, de l'époque Louis XIV; — 3° Une bande de velours de Gênes; — 4° Un morceau de brocard lamé d'argent, — 5° Un morceau de velours de Gênes, le tout de l'époque Louis XV; — 6° Un échantillon de lampas chenillé ; — 7° Un morceau de soie brochée ; — 8° Un échantillon de damas broché, de l'époque Louis XVI; — 9° Une bande de soie, datant du premier Empire.

Numismatique

M. Faure, à Villacerf : — Six monnaies françaises, en billon, un jeton et une médaille, en cuivre.

M. Broé, propriétaire à Lantage : — Une monnaie de Henri III, en argent, portant le millésime 1587.

MM. les comtes Louis de Kergorlay, Werner et Hermann de Mérode : — Dix deniers en argent provenant de la trouvaille de Bligny (Aube).

Histoire naturelle

M. Mazurier, antiquaire à Troyes : — Une carapace de tortue marine.

M. le docteur Eugène Viardin, à Troyes : — Un moulage en plâtre représentant un vice de conformation de la main gauche chez une jeune fille âgée de 12 ans (mégalodactylie et syndactylie). Amputation de l'index, du médius et de l'annulaire, faite par le docteur E. Viardin. L'enfant peut coudre.

Paléontologie

M. Frémont, imprimeur à Arcis-sur-Aube : — Une dent fossile d'éléphant, trouvée dans une gravière entre Arcis et le Chêne.

***

Prix triennal de cinq cents francs fondé par l'abbé Etienne Georges, de Troyes, membre de plusieurs Sociétés savantes. — Nous croyons utile de publier les conditions principales de cette généreuse donation patriotique, afin de renseigner le plus tôt possible les historiographes, les littérateurs et les archéologues qui voudraient concourir; les voici :

« La Société Académique de l'Aube devra décerner, tous les trois ans, dans l'une de ses séances publiques, *un prix de cinq cents francs*,

« Soit à l'auteur du meilleur ouvrage littéraire, historique ou archéologique, relatif à la Champagne,

« Soit à l'auteur de la meilleure Etude littéraire sur un Champenois vivant ou décédé dont il soit bon et utile de conserver le souvenir,

« Soit enfin à la publication ou à l'ensemble de publications littéraires, historiques ou archéologiques, qui aura été imprimé dans l'intervalle des trois dernières années, et qui sera l'œuvre d'un membre de la Société Académique.

« Dans aucun cas, le prix ne pourra être partagé; il sera attribué à un seul lauréat, ou il ne sera pas attribué.

« Cette fondation devra porter la dénomination spéciale de : PRIX FONDÉ PAR L'ABBÉ ETIENNE GEORGES, DE TROYES, MEMBRE DE PLUSIEURS SOCIÉTÉS SAVANTES.

« Le choix du lauréat sera fait par le bureau en exercice de la Société Académique.

« A ce bureau s'adjoindront les Présidents des quatre sections de la Société Académique et deux membres de la section des Belles-Lettres.

« L'un des membres de la Commission ci-dessus fera un rapport sur les Mémoires présentés, et ledit rapport sera lu en séance publique et imprimé dans les *Mémoires* de la Société.

« Quel que soit d'ailleurs le résultat du concours, encore bien qu'aucun Mémoire n'ait été présenté ou qu'aucun de ceux présentés n'ait mérité le prix, un rapport donnant les motifs de la décision de la Commission devra être lu en séance publique. Ceci de condition expresse.

« Il ne sera pas interdit aux membres de la Société Académique, soit résidents, soit associés à quelque titre que ce soit, de concourir.

« La première délivrance de prix se fera dans trois ans du jour où la présente donation sera devenue définitive, c'est-à-dire en 1894, pour se continuer ainsi de trois ans en trois ans..... »

Ces conditions, ainsi que la donation elle-même faite par l'abbé Etienne Georges, ont été approuvées par un décret du Président de la République. En voici la reproduction textuelle :

République Française.

Ministère de l'Instruction publique
et des Beaux-Arts.

DÉCRET

« Le Président de la République Française :

« Sur le rapport du Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts,

« Vu l'acte notarié, en date du 10 août 1891, par lequel l'abbé Etienne Georges, de Troyes, a fait donation entre vifs à la Société Académique de l'Aube, ayant son siège à Troyes, d'un titre de rente de deux cents francs trois pour cent sur l'Etat Français, à charge de décerner tous les trois ans un prix de cinq cents francs ;

« Vu l'extrait du procès-verbal de la séance tenue le quatorze août 1891 par la Société Académique de l'Aube ;

« Vu les autres pièces fournies à l'appui de la demande en autorisation d'acceptation ;

« Vu l'avis du Préfet de l'Aube,

« La section de l'Intérieur, des Cultes, de l'Instruction publique et des Beaux-Arts du Conseil d'Etat entendue :

« Décrète :

« Article premier

« La Société Académique de l'Aube, reconnue d'utilité publique le quinze février 1853, est autorisée à accepter aux clauses et conditions imposées la donation faite par l'abbé Etienne Georges, suivant acte notarié, en date du dix août mil huit cent quatre-vingt-onze et consistant en un titre de rente trois pour cent sur l'Etat, de deux cents francs, devant servir à décerner tous les trois ans un prix de cinq cents francs pour travaux littéraires.

« Le titre de rente sera immatriculé au nom de la Société avec mention sur l'inscription de la destination des arrérages.

« Article deux

« Le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts est chargé de l'exécution du présent décret.

« Fait à Paris, le huit décembre 1891.

« Signé : Carnot.

« Par le Président de la République :

« Le Ministre de l'Instruction publique
et des Beaux-Arts,

« Signé : Léon Bourgeois »

Après lecture de ce document officiel, les membres du Conseil d'administration, auxquels s'adjoignirent les présidents des quatre sections ont signé, séance tenante, au nom de la Société Académique de l'Aube, la minute de l'acceptation définitive de la libérale donation de M. l'abbé Etienne Georges, qui se déclara heureux et fier, non seulement de donner un gage positif de son patriotisme, mais encore de contribuer au développement des travaux historiques, littéraires, archéologiques relatifs à la Champagne, sa province natale, et de perpétuer ainsi, après sa mort, les goûts studieux qui, pendant sa vie, ont fait ses délices.

La séance levée, on s'est rendu à la gare de Troyes où l'on avait organisé un banquet en l'honneur de M. l'abbé Etienne Georges, à qui tous les convives renouvelèrent de la façon la plus cordiale

l'expression de leur respectueuse estime et de leur sympathique gratitude.

* * *

Société historique et archéologique de Chateau-Thierry (*Séance de juillet 1892*).

I. — M. Lecesne, membre correspondant, imprimeur à Châteaudun, fait don à la Société de deux gravures encadrées : l'une est le portrait de La Fontaine, la deuxième représente l'immortel fabuliste accueilli aux Champs-Elysées par ses illustres devanciers : Esope, Phèdre, etc.

II. — Nous relevons, dans le dernier volume paru des *Mémoires de la Société d'Emulation d'Abbeville*, la note suivante : M. Mauge Du Bois des Entes (Louis-Armand), né à Nogent-l'Artaud en 1800, mort à Orléans en février 1876. M. Mauge Du Bois, d'abord substitut à Abbeville, fut procureur général à Orléans en 1840 et conseiller à la Cour d'appel de cette ville en 1842.

C'était un poète qui a publié plusieurs élégies : la *Glaneuse*, le *Naufrage*, la *Nuit*, le *Jeune prêtre*, le *Délire*, la *Feuille de saule*, etc.

III. — Le 14 juin dernier est mort, à l'âge de 60 ans, M. Jules Fitremann, avoué honoraire, ancien juge suppléant au Tribunal de la Seine, ancien membre du Conseil général de l'Aisne, président de l'Association amicale des Anciens élèves du Collège de notre ville.

M. Fitremann avait conservé pour Château-Thierry, sa ville natale, la plus sincère affection. Entré dans notre Société en 1876, il s'intéressait vivement à nos travaux et sa perte nous inspire les plus vifs regrets.

IV. — M. Vielle, juge de paix du canton de Fère-en-Tardenois, membre correspondant de notre Société, nous signale la découverte qu'il a faite au mois de mai, à Trugny, d'un atelier préhistorique.

Trugny, écart de la commune de Bruyères-sur-Fère, a déjà fourni, comme nous le savons, à notre vénéré président d'honneur, M. F. Moreau, et presque au début de ses heureuses investigations, une *centaine* de sépultures gauloises et gallo-romaines.

« L'atelier préhistorique est situé lieudits le Bois de la Bordure, la Bordure, le Bois des Brusses, les Grèves, au bord d'un plateau dominant la vallée de l'Ourcq, sur la rive gauche et à 500 mètres environ de cette rivière, à 400 mètres des premières maisons de Trugny. »

M. Vielle a bien voulu nous soumettre une partie de sa trouvaille; il a recueilli, dans ses deux visites à l'atelier, un grand nombre de silex taillés; des pointes de flèches, des lances, des grattoirs, des nuclei et des fragments divers. La plus belle pièce est, sans contredit, « une petite flèche triangulaire à pédoncule

et barbelures équarries, de la couleur du sable, mesurant 12 millimètres du pédoncule à la pointe, représentant un produit de la plus grande perfection de l'âge préhistorique. »

V. — M. Berthelé a adressé un important travail qui a pour titre : « Cloches diverses du département de l'Aisne. »

***

La fête du B. Urbain II, a Binson. — Depuis 1887, année de la restauration du culte du B. Urbain II, on célèbre solennellement la fête du grand pape dans cette petite église romane de Binson qu'il a vue de ses yeux, et qui, après le silence d'un siècle, renaît enfin aux échos de la prière.

***

Mosaïque de Reims. — Le 23 juillet 1892, en faisant des travaux de démolition et des fouilles dans une maison de la rue de Vesle, des ouvriers de M. Lefèvre, entrepreneur, ont mis au jour une superbe mosaïque gallo-romaine très bien conservée, de cinq mètres carrés. Une autre mosaïque a été aussitôt déblayée à peu de distance au cours des travaux qu'on fait pour l'établissement d'un grand bazar dans la rue de Vesle, en face du passage Poterlet.

Si la première qu'on a mise au jour ne présente qu'un médiocre intérêt, la seconde est, au contraire, remarquable à tous égards. Disons sans plus tarder que les propriétaires, aussitôt qu'ils ont été avertis de cette trouvaille, en ont généreusement fait l'abandon à la ville. Notre Musée va ainsi s'enrichir d'un nouveau joyau.

La mosaïque dont nous parlons, la plus belle des deux, — l'autre n'est qu'un carrelage assez ordinaire, — a trois mètres soixante-cinq centimètres de côté, comme celle de la rue Nicolas-Perseval, découverte il y a deux ans ; elle a été trouvée à une profondeur de plus de deux mètres, ce qui semble indiquer que le niveau actuel de la ville est sensiblement plus élevé qu'il y a dix-huit ou vingt siècles. Nous ne pensons pas qu'on ait trouvé encore de vestiges romains dans ce quartier, et cette découverte démontre, ce que tous les savants affirment du reste, que le périmètre de la cité romaine était pour le moins aussi étendu que celui de la ville actuelle. Elle semble indiquer aussi que le sol de notre ville renferme bien d'autres richesses inconnues.

Au centre de la mosaïque, dans un grand médaillon qu'entoure une couronne de feuillage, sont deux lutteurs d'un dessin très pur et très fini. Entre cette couronne et la bordure, courent des entrelacs, au milieu desquels de petites têtes de femmes et des oiseaux picorant dans des sortes de petites urnes.

Les couleurs variées employées par l'artiste sont encore très fraîches et sont, comme celles de la mosaïque de la rue Nicolas-Perseval, admirablement nuancées ; cette nouvelle mosaïque est

certainement la plus belle de toutes celles que nous avons jusqu'ici. M. Giudici, mosaïste rémois, sous la direction de M. Brunette, architecte de la Ville, procède en ce moment à l'enlèvement de la mosaïqne, qui viendra bientôt rehausser d'un éclat incomparable les collections du Musée. H. J.

* * *

Découverte archéologique a Vert-la-Gravelle (Marne). — D'intéressantes trouvailles viennent d'être faites sur le territoire de la commune de Vert-la-Gravelle, dans le canton de Vertus, déjà célèbre par ses curieuses grottes artificielles de l'époque néolithique et le riche mobilier qu'elles contenaient.

On a mis au jour, aux lieu-dits *les Grosses Pierres, le Chêne* et *Gravelotte*, non loin de l'ancienne voie conduisant de là à Etréchy et à Châlons, une nécropole gallo-romaine, qui a fourni plusieurs beaux bracelets en bronze, finement ouvragés, des torques, une épée et une lance avec sa hampe, un ceinturon en fer, des fragments de poterie samienne, etc. Les fouilles étaient dirigées par M. l'abbé Lefaucher, curé de Vert-la-Gravelle, et MM. Lalire et Lejeune, de Loisy-en-Brie.

* * *

Nous sommes heureux de signaler la haute distinction dont vient d'être l'objet, de la part de S. S. le Pape Léon XIII, M. le vicomte du Pin de la Guérivière, maire de Coulommes (Marne).

Ancien volontaire aux Dragons pontificaux, membre de l'Académie romaine des Arcades, M. de la Guérivière a été nommé commandeur militaire de l'Ordre de Saint-Grégoire-le-Grand.

Cette nomination a été fort bien accueillie par les nombreux amis du nouveau commandeur et par la population de Coulommes. M. de la Guérivière, dont le caractère élevé et vraiment libéral est fort apprécié de ses concitoyens, fait partie, depuis plus de vingt-cinq ans, du Conseil municipal de la commune.

* * *

Le *Courrier de la Champagne* rappelle, à l'occasion d'un accident survenu récemment au sonneur de l'église de Saint-Remi, à Reims, de curieux souvenirs concernant cette église et la dynastie de sonneurs préposés à ses cloches.

La fonction de sonneur de cloches à la basilique de Saint-Remi est héréditaire depuis plusieurs générations dans la famille Nicart. Une particularité fort intéressante et, croyons-nous, peu connue, c'est que c'est l'aïeul du titulaire actuel qui a fourni à Victor Hugo le type de Quasimodo, l'un des héros de sa *Notre-Dame de Paris*, qui fut commencée à Reims en 1825, au moment du sacre

de Charles X, et devait primitivement s'appeler *Notre-Dame de Reims*. Le père Nicart était un petit bossu tout rabougri, d'humeur joviale, qui n'était heureux qu'au milieu de ses cloches et possédait un vrai talent de carillonneur.

***

La Commission souveraine établie à Reims contre les contrebandiers, à la fin du XVIIIe siècle, était présidée par un conseiller au Parlement de Metz. On trouve le portrait de ce personnage au Musée lorrain à Nancy. Peint par le rémois Hérard (?), il est indiqué comme portrait de Paul-François Martin de Juvelcourt, qui mourut à Nancy le 23 mars 1789[1].

***

Le Conseil municipal de Paris et le Conseil général de la Seine viennent de voter 5,000 fr. pour l'érection, près du Marché aux Fleurs, à l'endroit où s'élevait le *Bureau d'adresse*, d'une statue à Théophraste Renaudot, fondateur de la *Gazette de France* et des Consultations charitables.

Le Comité, dont M. Jules Claretie est président, a confié l'exécution du monument à notre éminent compatriote, le statuaire Alfred Boucher, de Nogent-sur-Seine (Aube), et les sommes reçues jusqu'à présent s'élèvent à 18,000 fr.

1. Ne s'agirait-il pas d'un descendant des peintres rémois Jean Hélard et Claude Hélard son fils, fixé peut-être en Lorraine ?

MÉLANGES

Une nouvelle découverte numismatique a Reims. — Les traces de séjour des Romains à Reims abondent dans cette ville et ses environs. Il n'est point d'année que des fouilles spéciales ou exécutées dans un but industriel ne fassent sortir de terre toutes sortes d'antiquités, et particulièrement des monnaies ou médailles qui viennent établir la chronologie des événements historiques ou des faits particuliers dont la contrée a été le théâtre.

La découverte dont nous allons parler n'a rien de plus remarquable qu'une autre ni par la valeur intrinsèque des pièces ni par leur rareté, mais leur réunion est intéressante en ce qu'elle complète les documents relatifs à la révolte des proconsuls romains dans les Gaules, laquelle prit fin avec la défaite de Tétricus par Aurélien, entre Reims et Châlons.

En avril dernier, des ouvriers terrassiers ont mis à découvert, aux environs du chemin de Reims à Cormontreuil, un dépôt de monnaies à l'effigie des empereurs Gallien et Claude II et de leurs compétiteurs dans les Gaules : Postume, Victorin, et les deux Tétricus, le père et le fils.

Pour juger de l'importance de ces monnaies qui, à l'exception peut-être d'une partie des pièces à l'effigie de Gallien et de Claude II, ont été frappées en Gaule, nous allons résumer en quelques mots ce qui s'est passé dans notre pays à cette époque.

Pendant que l'Orient se soulevait contre ses vainqueurs, pendant que Sapor, roi de Perse, faisait souffrir à l'empereur Valérien, son captif, les plus cruels tourments, et que Zénobie, reine de Palmyre, tenait en échec les armées romaines, Gallien, fils de Valérien, quittait les Gaules pour monter sur le trône impérial, qu'il déshonora par ses débauches, de 260 à 268.

A cette époque commence l'insurrection des Gaules, qui proclamèrent successivement empereurs leurs différents proconsuls.

C'est ainsi que Postume, préfet des Gaules, où il était né, se fit déférer le souverain pouvoir, à Cologne, en 258, par ses légions, et régna sur cette contrée pendant sept ans ; le même fait se produisait dans toutes les parties de l'empire.

En 265 et sur les instances de Victorine, il s'associa Victorin, qui fut tué au siège de Cologne, en 267.

Après la mort de ces deux derniers, Victorine, ne pouvant à cause de son sexe occuper le trône, fit reconnaître pour succéder à Victorin un ancien forgeron du nom de Marius, qui, par son

mérite, était devenu général et qui, au bout de quelques mois, fut assassiné par un soldat, son ancien camarade de forge, à qui il refusait une faveur.

Alors Tétricus, gouverneur d'Aquitaine, et que l'on dit être parent de Victorine, fut proclamé empereur et régna cinq ans; il avait reconnu pour son successeur son fils, qui portait les mêmes noms que lui.

Pendant ces événements, Gallien étant mort en 268, attiré dans un guet-apens durant le siège de Milan, Claude II, son successeur et son meurtrier, ne voulut point s'occuper des Gaules révoltées, se contentant de la répression des Goths, ce qui lui valut le surnom de Gothique; il n'avait du reste régné que deux ans seul, depuis la mort de son père, étant mort de la peste à Sirmium en 270; mais son successeur, Aurélien, après avoir réprimé l'Orient par la destruction de Palmyre et la captivité de sa reine Zénobie, accourut dans les Gaules : Tétricus, vaincu dans les plaines de Châlons en 273, se soumit à son vainqueur. Quelques auteurs prétendent qu'il avait fait secrètement sa soumission et que la bataille ne fut que simulée, et qu'ainsi non seulement il sauva sa vie, mais il devint un favori de l'empereur; la date de sa mort est inconnue. C'est à cette date sans doute que remonte l'enfouissement de ce petit trésor; en effet, les Rémois n'étaient rien moins que rassurés par la présence d'Aurélien dans les environs.

Voici les diverses effigies de ces pièces :

15 pièces de Gallien, PVBLIVS LICINVS GALLIENVS, associé à l'empire par Valérien, son père, en 253, mort au siège de Milan en 268, après avoir régné 20 ans seul.

10 pièces de Postume, CAIVS MARCVS CASSIANVS LATINIVS POSTVMVS, gouverneur des Gaules, proclamé empereur à Cologne en 258, mort au siège de Mayence en 267.

22 pièces de Victorin, MARCVS PIVS ESVVIVS VICTORINVS, associé à l'empire par Postume en 265, mort au siège de Cologne en 267.

11 pièces de Claude II, MARCVS AVRELIVS CLAVDIVS, né en Illyrie en 215, nommé gouverneur de cette contrée et associé par son père à l'empire en 255, proclamé empereur à Pavie en 268, mort de la peste à Sirmium en 270.

62 pièces de Tétricus père, CAIVS ESVVIVS TETRICVS, gouverneur d'Aquitaine. Au mois de mars 268, étant à Bordeaux, il est proclamé empereur des Gaules, de l'Espagne et de la Grande-Bretagne; défait dans une bataille contre Aurélien dans les plaines de Châlons en 273, il est détrôné. Rentré dans la vie privée, l'année de sa mort est inconnue.

23 pièces de Tétricus fils, CAIVS PIVS ESVVIVS TETRICVS, déclaré césar par son père lors de l'élection de celui-ci, dont il partage le sort. B.-D.

* * *

Population officielle de la Marne en 1891. — Un arrêté préfectoral vient de fixer ainsi qu'il suit le chiffre officiel et légal de la population de notre département, à partir du 1er janvier 1892.

Ce chiffre s'élève à 434,692 habitants répartis dans 661 communes, 33 cantons et 5 arrondissements.

De l'examen des travaux publiés, il résulte que les villes ou bourgs les plus peuplés sont classés dans l'ordre décroissant ci après :

Reims (12e ville de France), 104.186 habitants, — Châlons, 25.863, — Epernay, 18.361, — Vitry, 8.022, — Ay, 6.701, — Mourmelon-le-Grand, 5.329, — Sainte-Ménehould, 5.298, — Sézanne, 4.772, — Fismes, 3.303, — Vertus, 2.781, — Suippes, 2.734, — Dizy-Magenta, 2.462, — Avize, 2.445, — Sermaize, 2.382, — Warmériville, 2.381, — Montmirail, 2.373, — Dormans, 2.267, — Pontfaverger, 2.233, Fère-Champenoise, 2.124, etc.

Parmi les plus petites communes nous citerons, dans l'arrondissement de Reims, Courtagnon, qui compte 53 habitants, et Saint-Léonard, 58 ; dans celui de Châlons, Vouciennes, 54 ; dans celui d'Epernay, Bannay, 69 ; et dans celui de Sainte-Ménehould, Dampierre-sur-Auve, 31.

Les cantons les plus peuplés sont :

Reims (2e canton), qui compte 31.599 habitants, — Châlons, 30.309, — Epernay, 27,902, — Reims (3e canton), 27,168, etc.

Les cantons les moins peuplés sont les suivants :

Sompuis, 3.510, — Ecury, 6.023, — Marson, 6.192, — Châtillon, 6.381, — Fère-Champenoise, 6.804, etc.

On remarque des singularités extraordinaires, en ce qui concerne la population agglomérée ou centrale et la population totale. Il est vrai que ce ne sont là que des exceptions qui se rencontrent principalement dans l'arrondissement d'Epernay, où il y a souvent plusieurs hameaux d'une grande importance, ce qui ne nuit en rien à la richesse et à la bonne culture du pays.

Ainsi, Mécringes a 4 habitants de population agglomérée et 233 en totalité, — Rieux, 32 agglomérés et 243 en totalité, — Courbetaux, 48 agglomérés et 269 en totalité, — Neuvy, 94 agglomérés et 406 en totalité, — Mareuil-le-Port, 201 agglomérés et 1.190 en totalité, — Meix-Saint-Epoingt, 44 agglomérés et 275 en totalité, — Suizy, 48 agglomérés et 194 en totalité, — La Chapelle-sur-Orbais, 40 agglomérés et 117 en totalité, — Saint-Genest, 21 agglomérés et 97 en totalité, — Festigny, 360 agglomérés et 673 en totalité, — Leuvrigny, 185 agglomérés et 483 en totalité, — Esternay, 577 agglomérés et 1,740 en totalité, — Verdon, 99 agglomérés et 405 en totalité, — Le Vézier, 79 agglomérés et 330 en totalité, — Tinqueux, 136 agglomérés et 454 en totalité, — Bagneux, 278 agglomérés et 569 en totalité.

Les arrondissements les plus peuplés sont les suivants :

Reims, 198.111 habitants, — Epernay, 99.067, — Châlons, 62.614, — Vitry le-François, 45.379, — Sainte-Ménehould, 29.692.

Total général pour le département : 434.692.

Le nombre des communes du département tend à diminuer peu à peu.

Il était de 694 en 1805, — de 692 en 1831, — de 684 en 1842, — de 675 en 1851, — de 666 en 1861, — de 665 en 1881, — de 662 en 1886, — et de 661 en 1892.

Voici le chiffre officiel et total de la population du département de la Marne, à différentes époques :

En	1805	311.017	En	1856	372.050
	1826	329.046		1861	385.498
	1831	337.076		1866	390.809
	1836	345.245		1872	386.157
	1841	356.632		1876	407.780
	1846	366.309		1881	421.800
	1851	373.302		1886	429.494

En 1891 434.692

(*Courrier de la Champagne.*)

L'Imprimeur-Gérant,

Léon Frémont.

LA FAMILLE DE LA SALLE

A REIMS

DU XVIe AU XVIIIe SIÈCLE.

Nouveaux Documents extraits des Archives de cette Ville.

Les questions diverses soulevées dans les généalogies sont des plus délicates et des plus incertaines à résoudre. Il arrive souvent que les solutions adoptées laissent place à des révisions et à des compléments, parfois même à des rectifications. Aussi, en apportant le fruit de nouvelles recherches sur la généalogie de la famille de La Salle à Reims dans le cours des trois derniers siècles, n'avons-nous la prétention ni de tout réunir, ni de tout expliquer. Bien plus, nous avons à nous rétracter. Les premières recherches que nous avons publiées sur ce sujet dans la *Revue de Champagne et de Brie* (octobre 1888) ont eu cet utile résultat de mettre hors de cause les mentions que nous produisions d'après un livre d'heures, manuscrit de la Bibliothèque de Reims, qui reportaient l'origine de cette famille au Béarn, et lui donnaient comme illustration un fabuleux Menault de La Salle, qui aurait été le compagnon d'armes de Charles VIII et de Bayard en Italie. Ces mentions ont été reconnues comme étant l'œuvre d'un faussaire par M. Léopold Delisle, et il n'y a plus à revenir sur la discussion qui éclaircit le débat [1].

Laissant cette fois de côté tout document fantaisiste ou simplement douteux, abandonnant même les données recueillies par les descendants [2], répudiant les légendes trop facilement

1. Voir les articles de MM. Bonvallet et Demaison dans la *Revue de Champagne et de Brie*, livraisons de Décembre 1888, et de Mars 1889.

2. Généalogie dressée au XVIIIe siècle par M. de La Salle de l'Etang, conservée à la Bibliothèque nationale, Cabinet des titres, no 15711, et analysée dans la *Revue de Champagne et de Brie*, 1888, t. XXIV, p. 151.

accréditées par la crédulité des uns et par la vanité des autres, nous apportons des pièces authentiques, c'est-à-dire des preuves irréfragables tirées des archives, telles qu'en fournissent les anciens registres paroissiaux, les minutes des notaires et les conclusions du Conseil de ville de Reims[1].

Malgré ces précautions et malgré l'étendue de l'enquête, beaucoup de points resteront encore inexplorés, surtout en ce qui concerne la première moitié du xvie siècle, où nous ne nous aventurerons pas. Nous n'aborderons pas davantage le détail des multiples revendications qui se sont produites à notre époque sur les alliances et la descendance de la famille de La Salle. Bornons-nous à dire que le grand honneur qui lui revient d'avoir donné à la France l'éducateur des enfants pauvres, le bienheureux fondateur des Frères des Écoles chrétiennes, ne doit pas nous faire perdre de vue sa véritable origine. Elle est, à nos yeux, soissonnaise ou rémoise et d'une simplicité conforme à la modestie du saint personnage. Ses aïeux furent des commerçants honnêtes et laborieux,

Qui traictant marchandise, selon humain usaige[2],

s'enrichirent, comme ceux du grand Colbert, dans le négoce et les affaires. D'honorables alliances les rendirent recommandables dès le début du xviie siècle, puis en firent d'opulents bourgeois de Reims ; quelques-uns devinrent bientôt par leurs charges ou leurs services de notables citoyens, anoblis personnellement, mais la famille en corps n'eut jamais, croyons-nous, de prétention à la noblesse de race. Si elle ne figure pas au *Nobiliaire de Champagne*, dressé par les ordres de l'intendant Caumartin à la fin du xviie siècle, c'est qu'aucune tentative de ce genre ne se manifesta de sa part et n'aurait eu d'ailleurs chance d'aboutir. De nombreuses alliances avec des familles réputées nobles, des achats multipliés de terres et de fiefs, l'usage d'armoiries[3], tout cela ne constituait point pour l'en-

1. C'est à M. Duchénoy, le consciencieux et obligeant auxiliaire de la Bibliothèque de Reims, qu'est due cette riche moisson dans les dépôts des greffes et des études de Reims. Il nous a remis tout son dossier sur la famille de La Salle, et nous n'avons eu qu'à le classer et à l'annoter. Remercions-le une fois de plus, en utilisant ses recherches au profit de tous les érudits intéressés à leur publication.

2. Epitaphe de Nicolas Hardy dans le chœur de l'église de Rethel, datée de 1571.

3. Voici les diverses mentions d'armoiries pour la famille de la Salle, en ce qui concerne ses membres fixés dans l'Election de Reims, lors du procès-verbal dressé par Adrien Vanier en 1696 : « N°s 14. Pierre de la Salle,

semble des membres une qualité qui les aurait exemptés alors de l'impôt et des charges publiques. Plus tard, à la fin de l'ancien régime, il en était différemment, et ce qui restait de membres de la famille de la Salle était compris dans les rôles de la Noblesse[1].

Cessons donc désormais de citer les traditions sur la provenance béarnaise, traditions sans fondement au début, comme on en crée pour toutes les races illustres, et qui se transmettent inconsciemment dans les meilleurs ouvrages[2]. Avouons cependant qu'il reste bien des points douteux sur l'existence de la famille de la Salle au XVI[e] siècle dans le pays rémois : tandis que ses membres font le négoce à Soissons et à Reims, on rencontre à Lagery en 1564[3], et à

marchand : *D'azur à 3 chevrons brisés d'or.* — 27. Nicolas de la Salle, bourgeois : *De même.* — 33. Pierre de la Salle, conseiller du Roy au Présidial de Reims : *Lozangé d'argent et de sable.* — 60. Jean-Remy de la Salle, conseiller du Roy et son président en la justice royalle de la Monnoye de Reims : *D'argent à deux chevrons de sable.* — 184 *bis*. Antoinette de la Salle, femme de Robert de Rémont, chevalier, seigneur de Sorbon : *D'azur à 3 chevrons d'or.* — 226. Jean de la Salle, marchand bourgeois : *De même.* — 296. Louis de la Salle, chanoine de l'Église métropolitaine : *D'azur à 3 faces tirrées d'argent.* » — Ajoutons que l'Armorial rémois dressé vers 1725 par Charles-Drouin Regnault, chanoine de Saint-Symphorien, que possède actuellement M. Henri Sutaine, reproduit la notice légendaire sur l'origine béarnaise de la famille de la Salle, et lui donne pour armes : *D'azur à trois chevrons rompus d'or*, avec la devise : *Indivisa manent.*

1. Membres de la famille de la Salle, habitant Reims en l'année 1789 et taxés à la capitation de la Noblesse de cette ville : « Le S. de la Salle, maréchal des camps, vingt-quatre livres. — La D[e] veuve du S. de la Salle Gondreville, huit livres quatorze sols. — Les enfans de lad[e] Dame de la Salle, dix livres. » *Généralité de Châlons, Capitation de la Noblesse, Rôle et répartition, année* 1789, *Election de Reims, Ville de Reims*, document original communiqué par M. E. Renart, janvier 1890.

2. *Le Bienheureux J.-B. de la Salle, fondateur de l'Institut des Frères des Écoles chrétiennes*, par *Armand* RAVELET, introduction par Mgr D'HULST, *Tours, Mame*, 1888, magnifique ouvrage in-4° illustré, contenant plusieurs vues des monuments de Reims (p. 101 à 113), et des détails sur la famille de la Salle (p. 102 et 110) que l'on désirerait plus nombreux et plus précis, surtout en ce qui concerne les ascendants du Bienheureux. L'origine béarnaise de la famille et d'autres traditions fort douteuses, par exemple la fausse mention d'un Menault de la Salle, compagnon du chevalier Bayard, y sont données sans discussion critique. La suite de la généalogie de la famille au XVIII[e] siècle n'est pas même indiquée, bien qu'elle forme un honorable cortège à l'Instituteur des Frères.

3. 1564, 13 avril, « Gratien de la Salle, escuyer, s[r] dud. lieu, dem[t] à Lagery, estant à Reims, reçoit de Regnault de Boussut, escuyer, s[r] de Lierval, 500 l. sur 3500 que led. s[r] de Lierval doit aud. de la Salle et

Prain en 1574[1], des personnages du nom de la Salle qui paraissent appartenir à la noblesse. Bien plus, en 1627, un Lancelot de la Salle aurait tenté de se faire recevoir à Malte dans l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, et d'y produire les preuves nécessaires[2]. — D'autre part, on trouve le nom d'un Jean de la Salle, laboureur à Barby en 1497[3], et un partage de famille indique, en 1644, les biens que possédaient alors dans le même village Nicolas et Jean de la Salle[4]. On pourrait étendre à l'infini les mentions de ce genre[5].

De ces citations diverses, comme de toutes celles que nous donnerons plus loin, nous ne tirerons aucune conclusion, sinon qu'il en ressort que les familles du nom de la Salle furent de tout temps très nombreuses dans notre région et dans la France entière. Il est impossible, par conséquent, de rattacher entre elles ces familles, les unes nobles, les autres roturières, mais distinctes et la plupart certainement sans aucune relation d'origine. C'est encore à grand'peine si nous pouvons, à Reims même, grouper les rameaux des branches dont la souche est commune. A Soissons, où les recherches seraient infructueuses par suite de la perte des archives publiques, on aurait à constater des alliances avec les familles Dozet[6]

d^lle^ Jehanne de Louvain, sa femme, pour solte d'un échange fait entre les parties..... » (*Minutes de Jean Rogier, notaire à Reims*, 1564.)

1. On trouve aux Archives de la Marne, série E. 71, mention de Chrétien de la Salle, seigneur de Prin, à la date du 28 juin 1574.

2. Biblioth. de Reims. « Lancelot de la Salle, estant en extrême nécessité en la ville de Malte, où il étoit pour se faire religieux de l'ordre de S. Jehan de Jérusalem, auroit esté assisté de 300 l. par un compatriote, suivant reconnoissance passée devant Georges Jilmo, notaire audit Malte, du 3 août 1627. »

3. 1497, 16 décembre, Jehan de la Salle, laboureur à Barby. — (*Renseignement fourni par M. Duchénoy d'après les minutes des notaires de Reims.*)

4. 1644. Nicolas de la Salle, procureur du roi au grenier à sel de Reims, vend à un avocat de Rethel moitié des héritages sis à Barby, à partager à l'encontre de Mre Jean de la Salle, Président au grenier à sel de Reims.

5. On trouve mention de la famille de la Salle, aux Archives de la Marne, Reims, Fonds des Carmélites, liasse 39, avec divers renseignements sur leurs propriétés à Villers-devant-le-Thour et sur leur généalogie.

6. Benoit Dozet, md à Soissons, épouse en 1589 Isabeau de la Salle, fille de Lancelot de la Salle et de Jeanne Josseteau.

En 1604, il est qualifié Eslu de Reims.

Plus tard, il est qualifié bourgeois de Reims et argentier de Madame de S. Pierre.

Son fils P^re^ Dozet, est chanoine de Reims et dignitaire du Chapitre, archidiacre, etc.

et de la Perrière[1]. Il suffit de les signaler ici, en remarquant que ces liens nous ramènent tous à Reims, où, à partir de 1556, les membres connus de la famille de la Salle figurent au Conseil de ville[2].

Depuis cette prise de possession qui constate leur droit de cité, nous suivrons leurs descendants à Reims dans les degrés et les relations sociales si diverses où les placent leur fortune, leurs fonctions, et leur postérité en général très nombreuse. Plusieurs appartinrent aux abbayes rémoises ou aux chapitres de Notre-Dame et de Saint-Symphorien[3]. Comme documents à l'appui, prendront place d'abord les notes extraites des minutes des notaires du XVIe siècle, notes très curieuses en elles-mêmes et qui concernent surtout les deux frères Menault et Lancelot de la Salle, établis dès 1557 comme marchands associés et bourgeois de Reims. Ensuite viendront les notices généalogiques, tirées des registres de l'état-civil, offrant la filiation des quatre fils de Lancelot de la Salle et de Jeanne Josseteau : Eustache, Guillaume, François et Lancelot. Ils furent la souche d'autant de branches très fécondes qui multiplièrent leurs rameaux à Reims depuis la fin du XVIe siècle jusqu'au milieu et même à la fin du XVIIIe. La profession, la qualité de chacun des rejetons issus du tronc commun, leurs alliances, les dates de leur naissance et de leur décès, toutes ces particularités si difficiles à préciser, sont, autant que possible, portées en regard du nom. Un tableau d'ensemble des têtes de ligne permettra de juger dans chacune des degrés respectifs, et de se reporter à l'un ou à l'autre des membres de la famille de la Salle.

1. Mre Jehan de la Perrière, qualifié en 1604 contrôleur des tailles de Soissons, et en 1622 contrôleur du roy en l'Election de Soissons, épouse Marie de la Salle, fille de Lancelot de la Salle et de Jeanne Josseteau. Leur fille, Claude de la Perrière (veuve en 1622 de Claude Le Saige, vivant receveur général de Madame la comtesse de Chaligny, dame de Tugny), se remarie à Mre Anthoine Gargant, trésorier au bureau de Soissons.

(*Contrat de mariage.*)

2. *Conclusions du Conseil de Ville de Reims :* « 1556, 23 juillet. Assemblée générale... Ancelet (ou Ancelot) de la Salle. — 24 janvier... Assiste à une même assemblée : Ancelot de la Salle... — 1557, 7 janvier, Conseil général tenu aux Cordeliers, y assiste Menault de la Salle. — 1571, 16 août. La sentence du mois d'août dernier au profit des habitants contre Lancelot de la Salle, Guillaume Saulbert et Claude Barart, marchands, sera exécutée. »

3. Ms. in-f° de la Bibl. de Reims, *Prébendes de St-Symphorien*, f° 70. verso : « Guillelmus de la Salle, Presbyter, Doctor Theologus, receptus die 31 decembris anno 1705 per simplicem dimissionem Joannis Donart. — Franciscus Escouvette, receptus die 18 junii 1731, per obitum D. Guillelmi de la Salle. »

Enfin, une dernière série de notices, conçues sur le même plan, présentera les alliances et la descendance de personnes du nom de la Salle, habitant également à la même époque la ville de Reims, et qui n'ont pu être rattachées par nous avec certitude aux descendants de Lancelot de la Salle. D'autres chercheurs y trouveront, nous l'espérons, des relations qui nous ont échappé, et c'est pour cela que nous tenons à ne rien laisser perdre de ce qui est tombé entre nos mains concernant cette famille historique. En groupant les noms de tant de membres divers, nous sommes certain d'avoir travaillé pour l'honneur de la ville de Reims et du pays rémois.

Henri Jadart.

Reims, le 1er septembre 1892.

DOCUMENTS

I

Extraits des minutes des notaires de Reims.
(1557-1578.)

Minutes de J. Angier, notaire à Reims.

1557, 15 janvier. Menault de la Salle, md à Reims, dit que dès le 30 janvier 1556, au nom de Lancelot de la Salle, son frère, il a vendu à Anthoine de Ligny, sr de Vaucelles et de la Tour Vallet, demt à Vaucelles, paroisse de Cys, une maison et molin à bled sis audit Cys, commune de Praesle, moyt 1200 livres. (Arrondt de Soissons.)

J. Angier, 1558.

1558, 30 nov. Contrat de mariage entre Thierry Coquebert et Perette Godinot, fille de feu Nas Godinot et de Marie Simonnet, à présent femme de Menault de la Salle, aussy md à Reims.

Jean Rogier, 1564.

1564, 21 janvier. Tous les héritiers de Eustache Josseteau élisent Lancelot de la Salle (un des 11), pour vaquer aux affaires de la succession, recepvoir les grains des censes, les rentes, louages des maisons, faire labourer les vignes, achepter les escharsons, achepter des poinssons et autres vaisseaux pour mettre les vins provenant des vignes.

Rogier, 1564.

5 juillet. Simon Blondel, md à Reims, et Loyse Poillet, sa femme, et comme tuteur de..., fils de Pierre Poillet, md à Soissons, et de feue Marguerite de la Salle, jadis sa femme, mère de lad. Loyse Poillet, reconnaissent comme depuis 4 ans et dès le vivant de lad. deffunte, ledit Pierre Poillet ayt acquis ou du moins pris à rente une maison sise à Soissons en la rue et près du pont de Soissons, à charge des réparations, ce qui n'auroit peu estre fait obstant la mort advenue de ladite defte Margte de la Salle, et lad. maison devenue inhabitée. Fait en présence de Lancelot de la Salle, md à Reims, oncle à lad. Loyse.

Rogier (J.), 1567.

25 oct. Lancelot de la Salle, md à Reims, somme J. Jeunehomme et G. du Mont, massons à Reims, que en ensuivant le marché fait par luy pour Menault de la Salle, son frère, avec lesd. massons le 30 sept. 1567, touchant plusieurs ouvrages de massonnerie qu'il convient faire au portau du molin de Masco, près Reims, pour led. Menault de la Salle... ils ayent à parachever lesdits ouvrages.

Rogier, 1568.

4 août. Mtre Jehan Colbert, lieutenant général à Reims, et Lancelot de la Salle, md bourgeois de Reims, baillent à louage une maison sise à Bermericourt avec toutes les terres en dépendant, venant de défunt Eustache Josseteau, vivant beau père auxdits bailleurs.

Jean Rogier, 1569.

21 juillet 1569. Vincent Bonmairien, tonnelier à Verrières, vend et promet livrer à Lancelot de la Salle, md bourgeois de Reims, 150 poinssons neufs à mectre vin, jauge et façon de Reims, y compris 18 cacques de mesme façon, livrez au village de Hermonville, en l'hostel dudit créditeur, et ce d'achapt par luy faict dudit debteur, moyt 72 l. 10 s. tournois, sur laquelle somme ledit debteur a reçu ce jourdhuy 16 l. tourn. en ung caque de vin et argent monnayé.

Rogier (Jean), 1575.

1575, 18 avril. Menault de la Salle, md à Reims, dit que dès le 27 janvier 1573, il a passé obligation et promesse de desdommagement à Lancelot de la Salle son frère, aussy md audit Reims, de la somme de 3195 l. tourn. par le moyen d'une autre obligation et promesse faicte par ledit Lancelot envers nobles personnes mre Jean Lefebvre, sr de Caumartin, et Jehan Facyet, sr de Rocourt, de leur payer pour et en l'acquit dudit Menault pareille somme de 3195 l. à 2 paiements, pour avoir par eux respondu pour icelluy Menault de semblable somme envers le seigr de la Borde, recepveur gal de Bloys, pour les deniers de la gabelle deubz au roy par ledit Menault à cause du grenier à sel de Coussy.

Rogier, 1575.

1575, décembre. Mre Jean de Macy, prêtre chanoine de l'église N.-D. de Reims, âgé de 48 ans, Gilles Lampy, curé de S. Michel de Reims, âgé de 42 ans, attestent, savoir ledit de Macy, que dès sont 20 ans, il est chanoine de lad. église de Reims et que dès ledit temps de 20 ans il a veu et cogneu Lancelot de la Salle, m^d à Reims, lequel de la Salle suivant le privilège que ont les chanoines de lad. église de Reims, dès lors il a esté tousjours comme il est encor présentement son bourgeois chanoine, usant des fonctions et libertez telles que font tous les autres bourgeois chanoynes, et est paroissien de la paroisse S. Michel. — Et ledit Lampy, curé, a dit qu'il congnoit ledit Lancelot dès sont 3 ans qu'il est curé de ladite église, lequel Lancelot dès led. temps il a veu hanter et frequenter la paroisse dud. S. Michel comme bourgeois chanoyne audit de Macy et paroissien d'icelle paroisse, l'a veu assister aux messes paroissiales... y recevoir les saintz sacrements et faire tous autres actes que un bon catholique fait et doibt faire. Et davantage lesdits attestant ont dit ne savoir chose à l'encontre dudit de la Salle qui ne soit bonne et honneste et a tousjours fait son debvoir comme ung vray paroissien doibt faire, mesmement le sçait pour l'avoir hanté et fréquenté plus^{rs} fois comme son bourgeois chanoine et n'ayant changé d'autre bourgeois chanoine.

Rogier (Jean), 1578.

30 septembre. Menault de la Salle, m^d à Reims, et Lancelot de la Salle, son frère, marchand à Reims, disent avoir fait et arresté entre eulx plusieurs comptes contenus en ung cahier de papier de 31 feuillets, tant escriptz que non escriptz, rayez que non rayez, commençant par ces motz au premier feuillet, première page, premier article de ladite première page : Je doibtz à mon frère Menault pour le rachapt de demy muyd de froment, et finissant au dernier feuillet, seconde page dudit feuillet dernier, article de ladite seconde page : Somme totalle que mondit frère Menault me doibt. Par la fin desquels comptes qui est signé desd. Menault et Lancelot de la Salle, appert ledit Menault de la Salle devoir de reste audit Lancelot la somme de 1308 l. 9 s. 8 d. tournois. Tous lesquelz comptes ils disent contenir vérité.

De la Salle. M. De La Salle.

II

Généalogie.

Souche connue à Reims et première branche.

1. — N... de la Salle a pour enfants :

1. Menault de la Salle, marchand à Reims (de 1556 à 1578), ayant

1558, il épouse Marie Simonnet, veuve en 1res noces de Nicolas Godinot.

2. Lancelot de la Salle, marchand à Reims (en 1556), épouse avant 1558 Jeanne Josseteau, fille d'Eustache Josseteau, riche marchand, bourgeois de Reims, dont une autre fille épousa Jean Colbert, lieutenant général.

3. Marguerite de la Salle, femme de Pierre Poillet, marchand à Soissons (déjà morte en 1564), mère de Louise Poillet, mariée à Simon Blondel, marchand à Reims.

2. — Lancelot ou Ancelot de la Salle, marchand (en 1595, le 17 octobre, il n'existe plus), épouse Jeanne Josseteau ; (ils sont parrain et marraine, le 1er oct. 1558), dont :

1. Eustache, qui épouse Catherine Carpentier.
2. Marie, femme de Jean de la Perrière.
3. Isabeau, femme de Jehan Foulquart, et ensuite de Benoit Dozet.
4. Guillaume, marchand, époux de { 1° Agnès Rogier. 2° Jeanne Noblet.
5. François, époux de Jeanne Lespagnol.
6. Lancelot, époux de Rose Le Fondeur.

En 1592, François, Lancelot, Eustache et Guillaume de La Salle, figurent dans une liste des particuliers assez riches pour prêter deniers, pour fournir au siège d'Epernay.

3. — Eustache de la Salle, qui fut Lieutenant des habitants de Reims, fils de Lancelot de la Salle et de Jeanne Josseteau, épouse Catherine Carpentier (appelée quelquefois Charpentier) de Saint-Quentin, dont :

1. Pierre de la Salle, conseiller advocat du Roy en l'Election de Reims, époux de Anne Robillart.
2. Jeanne de la Salle, mariée en 1601 à Jean Maillefer, qui fut Lieutenant des habitants.
3. Eustache (1586, 9 nov.).
4. Hiérôme (1588, 6 oct.), protonotaire du st-siège, chanoine de l'église de Saint-Quentin.
5. Elisabeth (1591, 6 oct.), épouse Charles de Burcourt, marchand bourgeois de Saint-Quentin.
6. Antoine (1593, 5 juin), contrôleur au grenier à sel de Reims.
7. Marie (1595, 31 mars).
8. Jean-François (1596, 9 oct.).
9. Marie (1600, 9 sept.), religieuse de Saint-Pierre.
10. Eustache (1602, 9 mars), conseiller, secrétaire de la Chambre du Roy, demeurant à Paris (1633), plus tard correcteur des comptes à Paris, y demeurant rue du Puits, paroisse Saint-Gervais (en 1654).
11. Louis (1607, 21 août), secrétaire de la Chambre du Roy, demeurant à Paris (1633), chanoine de Poissy (1652).
12. Rose, épouse de Mre Nicolas Marquette, conseiller du roi en l'Election de Laon.

En 1626, Catherine Carpentier est qualifiée veuve.

Eustache de la Salle, conseiller du roi et correcteur des comptes à Paris, est parrain avec d[elle] Roberte Maillefer, en 1664.

4. — Pierre de la Salle, avocat en l'Election, fils de Eustache de la Salle et de Catherine Carpentier (administrateur de l'Hôtel-Dieu, en 1626), épouse Anne Robillart, fille de M[re] Pierre Robillart, dont :

1. Elisabeth (1609, 5 août), femme de François Richart, docteur et professeur en droit, avocat au Présidial (en 1632).
2. Jeanne (1610, 27 déc.).
3. Catherine (1611, 4 nov.), femme de Henri Suisse, morte le 10 janvier 1691, âgée de 80 ans.
4. Nicolas (1613, 18 décembre).
5. Pierre (1617, 7 février).
6. Charlotte (1620, 5 juin).
7. Jeanne (1621, 18 juin).
8. Rose (1623, 25 janvier).
9. Paul (1624, 5 janvier).
10. Eustache (fille) (1628, 14 juin).

5. — Antoine de la Salle, avocat, contrôleur pour le roi au grenier à sel, fils de Eustache et de Catherine Carpentier, épouse en 1[res] noces Jeanne Lelarge, dont :

1. Claude (1626, 13 nov.), époux de Marie Gargan.
2. Eustache (1628, 3 sept.), m[tre] ès arts en l'Université de Paris, en 1654.

En 2[mes] noces : Charlotte Roland, veuve en 1[res] noces de Louis Lhermite, morte le 6 juillet 1683, à l'âge de 83 ans, dont :

1. Apolline (1635, 14 octobre), épouse de Robert Auger, docteur et professeur en droit, procureur fiscal de l'archevêché.
2. Jeanne (1637, 9 avril).
3. Pierre (1639, 9 juillet).
4. Roberte (1641, 6 juin), morte le 30 nov. 1663, âgée de 22 ans.

Un Pierre de la Salle, le jeune (frère des précédents), est novice au couvent de Clervaux, en 1658.

6. — Claude de la Salle, s[r] de Joyeulx, conseiller et procureur du roi en la Monnaie, fils de Antoine de la Salle et de Jeanne Lelarge, épouse Marie Gargan (morte le 1[er] nov. 1682 et inscrite sous le nom de Marguerite), dont :

1. Claude (1654, 2 nov.), nommé le 17 février 1655.
2. Eustache (1657, 11 sept.), contrôleur au grenier à sel de Vienne en Dauphiné.
3. Antoinette (1658, 1[er] sept.).
4. Antoine (1659, 17 octobre).
5. Marie (1661, 14 janvier), religieuse à la Congrégation de Notre-Dame, sous le nom de s[r] Marie-de-Saint-François.
6. Apolline (1662, 17 avril).

7. Antoinette (1663, 23 juillet), épouse le 1er octobre 1684 Mre Robert de Rémont, chevalier, sgr de Sorbon.
8. Charles-Antoine (1664, 5 août).
9. Jeanne (1665, 17 octobre), meurt le 10 juillet 1720, fille, âgée de 55 ans.
10. Simon (1666, 4 nov.).
11. Marie-Anne (1668, 30 janvier), religieuse de la Congrégation, à Reims.
12. Gérard (1670, 29 octobre).
13. Louis-Alexandre, fils de Mr Claude de la Salle, meurt le 27 août 1683, âgé de 14 ans. (Il serait né en 1669).

7. — Eustache de la Salle, conseiller du roi, contrôleur au grenier à sel de Vienne en Dauphiné, fils de Claude de la Salle, sr de Joyeux, et de Marie Gargan, époux de dame Thérèse de Chambon, dont :

Claude, Louis, } demeurant en 1721, l'un à Grignan, l'autre à Vaulréas.

Thérèse, femme de Joseph-Marie Le Prévost, demeurant à Vaulréas.

8. — Pierre de la Salle, marchand bourgeois, conseiller-échevin, qualifié, en 1683, juge en la justice consulaire de Reims, mort le 23 février 1702, âgé de 68 ans, fils de mre Antoine de la Salle et de Charlotte Roland, épouse en 1660 Claude Monache (morte le 30 mai 1729, âgée de 90 ans), dont :

1. Marguerite (1661, 27 décembre).
2. Charlotte (1663, 29 janvier).
3. Jean (1664, 12 juillet).
4. Marie (1665, 8 août).
5. Guillaume (1666, 27 sept.), prieur de Montaigu.
6. Robert (1667, 20 sept.).
7. Elisabeth (1668, 24 décembre).
8. Evrard (1669, 23 décembre).
9. Marie-Claude, fille (1671, 11 février).
10. Pierre-Joseph (1672, 16 oct.).
11. Claude, fille (1673, 6 nov.), épouse le 26 juin 1702 Pierre Réal.
12. Louis (1674, 29 décembre), mort le 5 sept. 1676, âgé de 2 ans.
13. Antoine (1675, 27 décembre).
14. Elisabeth (1677, 1er mars).
15. Jeanne (1678, 21 avril).
16. Raoul (1679, 26 octobre).
17. Eustache (1680, 24 nov.).
18. Henri (1682, 31 juillet).
19. Marie-Thérèse (1683, 27 octobre).

9. — Jean de la Salle (fils de Pierre de la Salle et de Claude Monache), conseiller-échevin et capitaine de bourgeoisie (mort le 7 janvier 1717), épouse Nicolle Nouvelet (le 28 août 1691), dont :

1. François (1692, 16 avril).

2. Pierre-Antoine (1693, 15 décembre).
3. Nicolas (1695, 17 janvier), mort le 26, âgé de 9 jours.
4. Jeanne (1696, 15 janvier).
5. Elisabeth (1696, 27 décembre).
6. Marie-Germaine (1698, dernier février), morte le 3 mars 1775, âgée de 78 ans.
7. Pierre-Joseph (1699, 26 avril), receveur des décimes, mort le 19 mai 1754, âgé de 55 ans.
8. Garçon mort en naissant (1700, 30 oct.).
9. Marie (1707, 25 mars), morte baptisée à la maison.

10. — Pierre-Antoine de la Salle, capitaine de bourgeoisie, fils de Jean de la Salle et de Nicolle Nouvelet, mort le 14 mars 1756, major de la bourgeoisie et ancien conseiller-échevin, épouse à l'âge de 26 ans, le 16 mai 1719, Nicolle-Thérèse Lallemant, âgée de 27 ans, dont :

1. Marie-Anne (1720, 9 février).
2. Jean-Pierre (1722, 30 sept.).
3. Nicolle-Thérèse (1725, 17 mai).
4. Jeanne-Nicolle (1727, 10 avril).
5. Antoine (1728, 11 juin), mort le 28 janvier 1732, âgé de 3 ans et demi.
6. Raoul (1730, 25 février).

Deuxième branche.

11. — Guillaume de la Salle, fils de Lancelot de la Salle et de Jeanne Josseteau, épouse Agnès Rogier (en 1res noces), dont :

1. Claude (?), marchand drapier, époux de Marie Tilquin.
2. Jean (1590, 27 mars).
3. Elisabeth (1594, 26 juillet), femme de Nicolas Pépin.

Jeanne Noblet (en 2es noces), dont :

1. Eustache (1599, 14 décembre), époux de Marie Cocquebert.
2. André (1601, 9 mai), religieux de S. Nicaise.
   (?) Lancelot, 1603) ??
3. Nicolas (1605, 24 janvier).
4. Guillaume (1608, 4 juin), épouse Madeleine Frizon.
5. Marie (1610, 28 janvier), épouse de Jacques Lequeux.
   (?) Jean l'aîné, épouse Marie Flamain.

12. — Claude de la Salle, fils de Guillaume de la Salle et de Agnès Rogier, épouse (le 28 août 1608) Marie Gilquin (Chilquin, Vilquin, Sylquin, Cilquin, Tilquin), de laquelle :

1. Marie (1615, 1er janvier), mariée à Claude Audry, procureur au Présidial.
2. Nicolas (1616, 18 oct.).

3. Jean (1618, 8 décembre).
4. Nicolas (1620, 20 juillet).
5. Jeanne (1622, 12 août), mariée à Claude de Laistre.
6. Eustache (1624, 21 mai).
(Le père était mort à la naissance de ce dernier enfant.)

13. — Jean de la Salle l'aîné, Président au grenier à sel de Reims, fils de Guillaume de la Salle et de Jeanne Noblet (?), épouse Marie Flamain, dont :

1. Guillaume (1618, 20 novembre).
2. Claude (1620, 14 mars).
3. Antoinette (1621, 23 décembre).
4. Marie (1623, 22 août). } l'une d'elles religieuse à la Congré-
5. Marie (1625, 3 février). } tion en 1682.
6. Gérarde (1626, 1er nov.).
7. Gérard (1629, 25 mai).
8. Marie Salomé (1630, 29 sept.).
9. Jean (1631, 25 avril), mort le 30 oct. 1706, âgé de 75 ans.
10. Nicolas (1633, 28 octobre), époux de Nicolle Dallier.
11. Jeanne, mariée : 1° à Jean Frizon (1636) ; 2° à Philippe Hibert.

14. — Nicolas de la Salle, fils de Jean de la Salle l'aîné et de Marie Flamain, mort le 12 mars 1694, ancien conseiller du roy, président au grenier à sel de Reims, âgé de 60 ans (qualifié en 1666, premier coutre de la paroisse S. Jacques), épouse Nicolle Dallier, morte le 9 oct. 1694, âgée de 54 ans, dont :

1. Jeanne (1667, 29 janvier), entre au couvent de S. Pierre-les-Dames le 10 juin 1691, y prend l'habit en mai 1692.
2. Nicolle (1672, 5 janvier).
3. Marie-Anne (1676?), épouse le 10 mai 1694 Antoine Maillefer, écuyer, conseiller du roy, trésorier de France en la généralité de Champagne, morte âgée de 85 ans, le 8 février 1761.

15. — Eustache de la Salle, marchand, fils de Guillaume de la Salle et de Jehanne Noblet, sa seconde femme, épouse (en 1623, mai) Marie Cocquebert (déjà veuve en 1633), dont :

1. Marie (1624, 13 nov.), épouse de Mre Jean de la Val, avocat en Parlement, demeurant à Reims.
2. Nicolas (1626, 31 mars).

16. — Guillaume de la Salle, fils de Guillaume de la Salle et de Jeanne Noblet, épouse (en août 1631) Madeleine Frizon, dont :

1. Jean (1632, 22 juillet), avocat au Grenier à sel de Château-Porcien.
2. Jeanne (1634, 8 mars).
3. Jean-François (1636, 14 juillet).

4. Marie-Jacobé (1639, 17 juillet), épouse Philippe Tilquin, marchand à Reims, et en 1670 est qualifiée fille majeure.
5. Jacqueline (1642, 16 février).

Troisième branche.

17. — François de la Salle, fils de Lancelot de la Salle et de Jeanne Josseteau, époux de Jeanne Lespagnol, dont :
1. (?) Jeanne, femme de Pierre Cocquebert (déjà mariée en 1604).
2. (?) Anselme, Ancelot ou Lancelot, marchand, époux de Barbe Cocquebert.
3. Nicolas (1593, 22 janvier).
4. Jean (1595, 21 août), épouse Antoinette Cocquebert.
5. Marie (1598, 7 avril), femme de Jean Cocquebert l'aîné.
6. Jacqueline (1600, 6 juillet), femme de Jean Lespagnol le jeune.
7. Elisabeth (1604, 18 avril), épouse (en 1619) Jean Coquebert le jeune, capitaine des arquebusiers, (morte le 19 février 1670).
8. Perette (1607, 23 mars).

18. — Lancelot (appelé aussi Anselme et Poncelet) de la Salle, fils de François de la Salle et de Jeanne Lespagnol, épouse Barbe Cocquebert (qualifiée v^e^ en janvier 1652), dont :
1. Simon (1618, 9 avril), bourgeois de Reims.
2. François (1619, 16 mai).
3. Marie (1620, 13 août), épouse de Antoine Fremin.
4. Jeanne (1622, 1er janvier), morte fille le 27 mars 1692, âgée de 70 ans.
5. Louis (1625, 19 sept.), conseiller au Présidial, époux de Nicolle Moët de Brouillet.
6. Antoinette (1628, 18 oct.).

19. — Simon de la Salle, seigneur de l'Estang et de Vieuxmoulin, fils de Lancelot de la Salle et de Barbe Coquebert, épouse Rose Maillefer, dont :
1. Jean-François (1649, 22 décembre), mort le 27 janvier 1726, âgé de 78 ans.
2. Barbe (1652, 19 janvier), épouse Philbert-Antoine Bellotte, s^r^ de Pressy, baron d'Aubilly, trésorier de France en la généralité de Soissons, morte le 19 août 1705.
3. Louis (1654, 6 octobre-septembre (*sic*).

Le 23 nov. 1680, ledit Simon de la Salle, s^r^ de l'Estang et de Vieuxmoulin, fourrier de la grande fauconnerie de Sa Majesté, demeurant à Reims, se démet de sadite charge de fourrier, pour en pourvoir Louis de la Salle, son fils.

En 1646, une Rose Maillefer est qualifiée *Ve de M. de la Salle.*

Simon de la Salle, sieur de l'Estang (mort le 6 décembre 1680, paroisse S. Pierre), époux de *Grace Maillefer (sic).*

20. — Louis de la Salle, écuyer, seigneur de l'Estang, portemanteau ordinaire du roi, mort le 30 nov. 1701, âgé de 47 ans, fils de M. Simon de la Salle, s[r] de l'Estang, fourrier de la grande fauconnerie du roy, épouse Anne-Louise Croiset de Noyers, dont :

1. Jean-François (1688, 22 décembre), qualifié de la Salle de l'Etang, prêtre, bachelier en théologie en 1714, et en 1730 docteur en théologie de la Fac. de Reims, prévôt du Chapitre de Montfaucon.
2. Antoine (1690, 9 juin).
3. Marie (1692, 20 décembre).
4. Louis (1696, 29 décembre).
5. Simon-Philbert (1698, 16 mars).
6. Gérard-Félix (1699, 4 février).
7. Louis-Armand (1701, 11 mars), mort le 18.

21. — Simon-Philbert de la Salle de l'Etang, conseiller au Presidial, fils de Louis de la Salle de l'Etang et de Anne-Louise Croiset, mort avant le 4 sept. 1768, épouse (le 25 janvier 1730) Elisabeth Clicquot, morte le 4 septembre 1768.

22. — Louis de la Salle, conseiller du roi au Présidial, fils de Lancelot de la Salle et de Barbe Cocquebert (mort le 10 avril 1672), épouse Nicolle Moët de Brouillet (morte le 19 juillet 1671), dont :

1. Jean-Baptiste (1651, 30 avril), le Bienheureux de la Salle.
2. Remi (1652, 11 décembre), écuyer mousquetaire du roi.
3. Marie (1654, 26 février), épouse Jean Maillefer, morte le 23 mars 1711.
4. Rose-Marie (1656, 29 février), religieuse de S. Etienne.
5. Marie-Anne (1658, 2 février), morte jeune.
6. Jacques-Joseph (1659, 21 sept.), religieux de S[te]-Geneviève à Paris en 1678, mort curé de Chauny.
7. Jean-Louis (1663, 15 février), mort jeune.
8. Jean-Louis (1664, 25 décembre), chanoine de Reims.
9. Pierre (1666, 3 sept.), conseiller du roi au Présidial, époux de Françoise-Henriette Bachelier.
10. Simon (1667, 10 sept.), mort le 22 avril 1669.

23. — Jean-Remy de la Salle, contrôleur du roi, conseiller procureur du roi en la justice de la Monnaie de Reims, épouse Marie-Magdeleine Bertin du Rocheret, dont :

Adam (1712, 5 juin).

24. — Pierre de la Salle, conseiller au Présidial, fils de Louis de la Salle et de Nicolle Moël, mort le 6 juin 1741, doyen de M[rs] les conseillers du roi au Présidial et ancien conseiller échevin, âgé de 75 ans, receveur de la paroisse S. Etienne, épouse le 13 février 1696, Françoise-

Henriette Bachelier, morte le 4 octobre 1728, âgée de 63 ans 1/2, dont :

1. Marie-Jeanne-Remiette (1696, 21 nov.), morte le 30, âgée de 10 jours.
2. Jean-Baptiste-Louis (1698, 22 mars).
3. Jeanne-Remiette (1699, 12 mai).
4. Marie-Jeanne (1700, 26 juillet).
5. Elisabeth (1701, 27 sept.), morte le 6 nov. 1740, âgée de 39 ans, épouse de M[re] Adam Lespagnol, conseiller du roy, élu.
6. Charles-Remi (1703, 24 janvier).
7. Marie-Rose (1704, 26 mai), épouse le 24 mai 1735 Jacques Fremin, seig[r] de Branscourt, et meurt le 26 août 1781, âgée de 77 ans.
8. Jeanne-Elisabeth (1706, 26 février).

25. — Jean de la Salle le jeune, fils de François de la Salle et de Jeanne Lespagnol, épouse Antoinette Cocquebert, dont :

1. Simon (1618, 23 mai), épouse Simonne Drouin (?).
2. Jeanne (1620, 8 mars).
3. Louis (1621, 27 juillet), épouse Antoinette Cocquebert.
4. Anselme (1623, 8 janvier), prieur, curé de N.-D. de Château-Landon de 1640 à 1685[1].
5. Jean (1624, 7 juin), épouse Nicolle Marlot.
6. Jeanne (1626, 16 février).
7. Marie (1627, 22 mai).
8. François (1628, 8 juillet).
9. Jacqueline (1631, 20 nov.), épouse Nicolas Cocquebert, seig[r] de Crouy, conseiller au Présidial, conseiller du roy au Parlement de Metz, morte le 26 avril 1696, âgée de 64 ans.
10. Elisabeth (1634, 7 juillet), probablement religieuse à S[t]-Pierre-aux-Nonnes.
11. Louis (1636, 7 janvier), écuyer, conseiller-secrétaire du roi, époux de Marie Cocquebert.
12. Pierre (1637, 16 août).
13. Anne (1640, 15 avril), épouse (en 1656) Gérard de Bignicourt, s[r] de Bussy.

Deux des filles, Jeanne et Marie, sont religieuses de la Congrégation de Notre-Dame, sous les noms de « sœur Séraphique de S[t] Augustin et sœur Marie de S[t] Estienne ».

26. — Simon de la Salle, fils de Jean de la Salle et de Antoinette Cocquebert (?), épouse Simonne Drouin, dont :

Jeanne (1644, 28 février).

27. — Louis de la Salle, écuyer, conseiller-secrétaire du roi, lieutenant des habitants, mort le 21 mars 1698, était fils de Jean de la Salle et de Antoinette Cocquebert ; il épouse

1. Renseignement fourni en 1889 par M. Henri Stein, archiviste aux Archives nationales.

Marie Cocquebert, morte le 26 oct. 1693, âgée de 54 ans, dont :

1. Simon (1660, 10 janvier), qualifié en 1693 maître ordinaire en la Chambre des comptes de Paris, y demeurant.
2. Marie-Antoinette (1661, 22 août).
3. Louis (1663, 14 août).
4. Marie-Antoinette (1665, 18 août).
5. Jacqueline (1669, 31 oct.), morte le 28 août 1670, âgée de 10 mois.
6. Louis-François (1677, 5 octobre).

Louise-Nicolle de la Salle, épouse de Mre Nicolas-Remy Frizon, seigneur de Blamont, conseiller du roy en sa cour du Parlement à Paris, demeure à Paris en 1698.

28. — Jean de la Salle, marchand, fils de Jean de la Salle le jeune et de Antoinette Cocquebert, mort le 7 mars 1659, épouse Nicolle Marlot, dont :

1. Remiette (1648, 17 décembre).
2. Jean-Baptiste (1649, 7 novembre), épouse Elisabeth de Proisy d'Aumale.
3. Nicolas (1650, 1er décembre), marchand, conseiller échevin, capitaine en chef des arquebusiers, mort le 21 décembre 1725, âgé de 75 ans, veuf de Jeanne Cocquebert.
4. Rose-Marie (1651, 9 nov.), épouse en 1676 Charles de Brissonnet, chevalier, seigr de Launay, y demeurant.
5. Marie-Angélique (1653, 5 janvier).
6. Suzanne (1654, 1er juin, achèvement des cérémonies du baptême). Son contrat de mariage avec Antoine-Charles de Rémont, chevalier, seignr d'Arnicourt, Sorbon, baron de S. Loup, fut passé le 20 avril 1682. — Il a été annulé le 13 juin, la future ayant remercié ledit sr de Rémont. — Elle épouse le 14 juin 1685 Charles-Henri-François de Vallon, chev. seignr de Gernicourt, y demeurant, vicomte d'Aygny, capitaine des grenadiers au régiment de Guyenne.
7. Marie (1655, 5 novembre).

Ladite Nicolle Marlot se remarie avec Mre Louis d'Estampes, seignr du Coudray.

29. — Jean-Baptiste de la Salle, avocat en Parlement, mousquetaire du roi dans sa 1re compagnie, fils de Jean de la Salle, marchand, et de Nicolle Marlot, mort le 23 août 1729, âgé de 78 ans, épouse Elisabeth de Proisy d'Aumale, morte le 30 janvier 1740, âgée de 85 ans, dont :

1. Marie-Anne (1683, 14 octobre), épouse le 16 nov. 1705 Jean du Mangin, écuyer, porte-manteau ordre du roi.
2. Nicolas (1685, 26 janvier).
3. Nicolas (1686, 18 mars), mort le 2 octobre 1744, âgé de

58 ans, écuyer, conseiller du roy en sa cour des monnaies, qualifié en 1715 et 1720, lieutenant du roy de la ville et château de Mouzon.

4. Nicolle-Jacqueline (1687, 20 mars).
5. Gerard-Remy-Félix (1693, 20 mars), mort le 30 mars 1719, âgé de 26 ans.
6. Elisabeth (1695, 4 mars). (La mère est appelée *Louise* dans cet acte.)

30. — Nicolas de la Salle, capitaine au régiment de Languedoc, procureur du roi et de la ville de Reims, fils de Jean-Baptiste de la Salle et de Elisabeth de Proisy d'Aumale, qualifié en 1715 et 1720 écuyer, lieutenant du roi de la ville et château de Mouzon, épouse Catherine-Charlotte Allan, le 16 février 1711, dont :

1. Louis-Charles (1712, 20 janvier).
2. Jean-Jacques-Félix (1715, 18 juin), mort le 16 oct. 1756, âgé de 41 ans, qualifié écuyer, ancien officier du roi (paroisse S. Denis) ; son acte de sépulture (paroisse S. Jacques), à la même date, le dit âgé de 35 ans.
3. Marie-Perette (1720, 21 mars), épouse, le 12 juillet 1746, M[re] Nicolas-François de Lorins, chevalier, baron d'Estrepy, diocèse de Châlons.
4. Elisabeth (1725, 18 juillet), épouse M[re] Marie-Louis-Nicolas de Montgeot, l'un des 200 chevau-légers de la garde ordinaire du roy.
5. J.-B. de la Salle de Gondreville, qui suit.

31. — M[re] Jean-Baptiste de la Salle, chevalier, seigneur de la Fortelle et Bois-le-Doux, ancien lieutenant des vaisseaux du roi au département de Brest, chevalier de S. Louis, mort avant le 3 avril 1786, épouse Thérèse-Elisabeth Parchappe de Vinay, morte le 11 mai 1789, âgée de 42 ans et déjà veuve ; dont :

Ferdinand-Marie-Louis, né le 25 oct. 1772, mort le 2 avril 1786, qualifié dans son acte de sépulture, du 3 avril : « chevalier, seigneur de la Fortelle, fils de feu Jean-Baptiste de la Salle de Gondreville, écuyer, seign[r] de la Fortelle et Bois-le-Doux, ancien lieutenant des vaisseaux du roi, aide-major des armées navales et chevalier de S. Louis, et de dame Thérèse-Elisabeth Parchappe de Vinay. »

32. — M[tre] Nicolas de la Salle, fils de Jean (ou Jean-Baptiste) de la Salle et de Nicolle Marlot, mort le 21 décembre 1725, ancien conseiller échevin et ancien capitaine en chef des arquebusiers, âgé de 76 ans, épouse Jeanne Cocquebert (19 avril 1684), morte le 18 avril 1696, âgée de 35 ans.

Quatrième branche.

33. — Lancelot de la Salle, l'aîné, marchand drapier, bourgeois

de Reims, fils de Lancelot de la Salle et de Jeanne Josseteau, épouse Rose Le Fondeur (ou Fondeur), déjà v[e] à la fin de 1625 et vivant encore en septembre 1651, dont :

1. Jeanne, épouse { 1° Philippe Nepveux. 2° Poncelet Rogier.
2. Lancelot (1598, 14 mai).
3. Nicolas, né vers 1601, devenu religieux de Saint-Nicaise.
4. Eustache (1603, 28 juillet).
5. Innocent (1605, 24 février).
6. Marguerite (1606, 10 avril), mariée en 1624 à Oudart Coquebert.
7. Nicolas (1608 ou 1609).
8. François (1610, 15 février).
9. Jacques (1611, 27 octobre), mis en apprentissage le 28 février 1630, « pour apprendre le trafic et marchandise de draperie. » (Parrain en 1635 avec Marie Dubois).
10. Elisabeth (1613, 28 nov.), morte le 21 déc. 1686, âgée de 73 ans.

Un Guillaume de la Salle, fils du même Lancelot, doit être l'aîné ou le second. En 1622, il figure dans un acte, stipulant pour son frère François, « Ecolier juré de l'Université de Reims. »

34. — Nicolas de la Salle, receveur des décimes, mort le 21 février 1673, fils de Lancelot de la Salle et de Rose Le Fondeur, épouse Estiennette Hachette, morte le 17 avril 1694, âgée de 86 ans, dont :

Lancelot (1642, 14 août).

Ce Nicolas avait pour gendre Ponce Bonvarlet, qui sert de témoin dans son acte de sépulture (1673).

III

Généalogie.

Annexe.

Personnes du nom de la Salle à Reims, qui n'ont pu être rattachées à la famille du même nom.

1. — François de la Salle, époux de Suzanne Diret (ou Diré, ou d'Iver), dont :

1. Nicolas-François (1639, 9 sept.).
2. Jeanne (1640, 1[er] octobre).
3. Marie (1645, 25 juin).
4. Henry (1647, 23 mars), probablement *prieur de la paroisse de Saint-Claude de Pierre Levé, diocèse de Meaux.*
5. Jean (1648, 10 mai).

2. — Henry de la Salle, époux de Jeanne Courtespé, dont :

François (1664, 27 février).

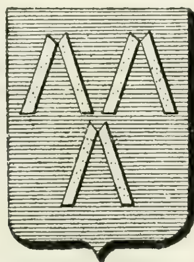
3. — Jean de la Salle, fils de Claude de la Salle et de Madeleine Bugniâtre, de la paroisse de Marchais, épouse (en 1696) Gérarde Mahuet, dont :
Agnès (1705, 26 août).

4. — Nicolas de la Salle, maître boulanger pâtissier à Reims, mort à l'âge de 40 ans, épouse Marie Mazingant, dont :
1. Pierre (1734, 15 avril).
2. Valentin (1735, 19 avril).
3. Marie-Nicolle (1736, 24 avril).
4. Barbe (1737, 21 avril).
5. Pérette (1740, 20 avril), morte le 7 mai 1746, âgée de 6 ans, inscrite sons le nom de Charlotte.
6. Nicolas (1742, 21 février), mort le 25 mai 1746, âgé de 4 ans.
7. Valentin (1743, 28 août).

5. — Claude de la Salle, qualifié ancien officier en 1764, époux de Marie-Anne Pistre, morte le 23 février 1764.

6. — Nicolas-Louis de la Salle, inspecteur des étapes à Reims, épouse Françoise-Nicolle Rivot, morte le 21 septembre 1770, âgée de 46 ans, dont :
Valentin-Charles-François (témoin dans l'acte de sépulture de sa mère).

7. — Rivals de la Salle, brigadier des armées du roy, gouverneur de Revel, dans le haut Languedoc, et chevalier de Saint-Louis, époux de Jacqueline-Marguerite-Elisabeth de Reboule (ou Reboul), morte le 21 juin 1777, âgée de 43 ans, dont :
Adélaïde-Eléonore (1771, ondoyée le 2 juillet, baptisée le 2 octobre).
André-Louis-Jacques-Victorin (né le 13 décembre 1772, baptisé le 5 janvier 1773).
Clotilde-Aimée (1774, 31 mai).



INDIVISA MANENT

ANNALES DE DOM GANNERON*

CHARTREUX DU MONT-DIEU

CENTURIE XIII

Depuis l'an 1200 jusques à l'an 1300

L'AN 1202

Du R. P. Engelbert, évesque, 5e prieur du Mont-Dieu

Je ne trouve plus rien de ce cinquiesme prieur après l'an 1202, ce qui me fait conjecturer qu'il mourut environ cete année là. Je crois qu'il estoit de l'ordre de Saint-Benoist, avant que de se rendre chartreux, comme il se collige des épistres de Jehan de Salisbery. Il fut longtemps en la suite, ou pour mieux dire discipline du cardinal Albert, qui fut depuis pape Grégoire 8, sous lequel il proufita grandement ; mais pour proufiter encore davantage, il se rendit chartreux, et fut fait par après prieur du Val Saint-Pierre, d'où il fut retiré pour estre 42e évesque de Chaalons sur Saonne ; et en tant que tel, il assista au concile général de Latran l'an 1179, et peu après avec l'octroy du pape Alexandre (qui mourut l'an 1181), il renonça à sa prélature, et demanda de venir confiner ses jours au Mont-Dieu, ce que le pape luy accorda, sans toutefois vouloir qu'il se demist de sa dignité pontificale.

Les grandes persécutions que quelques tyranneaux comme Hugues, comte de Chalons, et Humbert, comte de Beaujoulois faisoient aux églises, l'avoient dégousté de sa prélature et luy avoient fait désirer cete retraite. Mais comme l'an 1184, le B. Simon, prieur du Mont-Dieu, son grand amy (avec lequel il avoit esté employé pour les affaires de saint Thomas), fust mort, les religieux du Mont-Dieu le prièrent d'estre leur prieur, ce qu'il ne voulut pas accepter de prim-abord ; mais se voyant vaincu de leurs prières, il y condescendit finalement.

Cecy est porté expressément dans quelque cartulaire trouvé dedans les capses de nos saintes reliques, où il y avoit :

Piæ memoriæ Dominus Engelbertus quondam Cabilonensis episcopus spontanea humilitate et apostolica concessione episco-

* Voir page 443, tome IV de la *Revue de Champagne*.

patum resignans ad incolendam cellam Montis Dei, tanquam verus pauper Christi divertitur, retento ex præcepto et authoritate Domini papæ pontificali officio. Et quia illis diebus fratres de Monte-Dei priorem non habebant, ipsum jam dictum episcopum plurimum licet renitentem ac reluctantem prioratus administrationem pia importunitate coegerunt.

La règle et discipline régulière marcha tousjours exactement bien sous sa direction, comme elle avoit fait sous le B. Simon, son devancier; il augmenta aussy le temporel par l'octroy des nouvelles donations d'aisances en tous les villages circonvoisins. Ceux qui furent si osez que d'agacer et molester les religieux du Mont-Dieu de son temps n'en remportèrent que de la confusion, à cause que Guillaume, archevesque de Reims, l'aymoit singulièrement.

On remarque de luy qu'il estoit grandement pathétique en ses discours et remonstrances. J'ay ouy dire aussy à quelq'uns de nos anciens, qu'ils ont veu un livre composé par luy, asçavoir des Sermons sur les dimanches et festes de l'année.

L'an 1188, après la mort de l'archevesque de Trèves, comme Jehan fust esleu pour son successeur, et qu'il fallut selon l'ancienne coustume que Guillaume, archevesque de Reims, s'acheminast à Trèves pour sa consécration, iceluy n'y pouvant se trouver, y envoya en sa place Engelbert, prieur du Mont-Dieu, qui fit ladite cérémonie avec Philippe, archevesque de Cologne, et Bertrand, évesque de Metz ; et comme ces trois évesques l'eussent grandement honnoré et fait plusieurs présens, il ne voulut recevoir d'eux sinon des saintes reliques dont ils le gratifièrent en assez grande quantité, et iceluy estant de retour au Mont-Dieu, les enchassa en deux grandes fiertes, mettant en l'une les reliques des ss. martyrs et confesseurs, et l'autre des ss. vierges.

Après cecy, le révérend père Engelbert acheva sainctement le cours de sa vie, et mourut le 13e jour de febvrier, comme il est porté ès nécrologes de l'abbaye de Saint-Remy, où il a eu un anniversaire, et du Mont-Dieu où on lit seulement ces mots :

Obitus D. Engelberti, prioris Montis Dei, quondam episcopi Cabilonensis supra fluvium de la Saone.

Lambert luy succéda.

De Pierre de Ribemont, 25e abbé de Saint-Remy
L'AN 1203

Ce Pierre, 2e du nom, surnommé de Ribemont, qui avoit

succédé à Simon l'an 1198, mourut l'an 1203, le 30 juillet, et fut enterré au chappitre à costé droit de l'abbé Hugues.

Il passa un contract avec Hugues, comte de Rethelois, pour bastir un nouveau village ou bourg dans le bois de Bairon ; mais comme l'abbé Pierre mourut peu après, son successeur Guy transigea avec le mesme comte pour le bastir en un autre lieu, lequel devoit s'appeller Sauville, et estre basty entre Bar et Bairon ; nous rapporterons cy après la chartre pour Sauville, mais pour le présent, nous ferons veoir celle qui fut faite pour le village nouveau de Neufmaison, que vouloient ériger l'abbé Pierre et le comte Hugues, mais il n'a point esté basty jusques à présent. En voicy le titre :

Carta de construenda villa in sylva Baironis.

Hugo, comes Registetensis, omnibus ad quos istæ litteræ pervenerint, in Domino salutem. Noverit universitas vestra quod ego et Petrus Sancti Remigii abbas, super quadam villa in sylva de Bairone construenda, quæ *Novum mansum* de cetæro vocabitur, ita convenimus, quod in terragiis, iustitiis, mercato, teloneo, caponibus et in omnibus aliis proventibus quoquomodo provenerint, ego comes medietatem habebo et aliam medietatem ecclesia S. Remigii imperpetuum possidebit. Præter hoc etiam ecclesia Sancti Remigii specialiter sibi retinuit totam deciman eiusdem villæ et altare cum iure patronatus et servientium prædictæ villæ positionem, qui tamen mihi et hæredibus meis et ecclesiæ prædictæ fidelitatem exhibebunt. Concessi etiam memoratæ ecclesiæ quod medietatem quam in supradicta villa nomine ipsius ecclesiæ possideo neque per feudum neque per aliam aliquam donationem seu alienationem e manu mea dimittam, sed penes me et hæredem meum qui in comitatu succedet iure perenni sæpedicta villa remanebit. Ex consilio etiam virorum sapientum, ego et abbas prædictam villam ad consuetudinem castri de Vervino construi permisimus, excepto quod pro unaquaque masura duos capones habebimus, quod ex consuetudine Vervini non habetur. Molendinum etiam bannale ibi habebimus, sed ecclesia ponet molendinarium qui mihi et ipsis faciet fidelitatem. Quod ut debitæ firmitatis robur obtineat, cartam istam sigilli mei impressione roboratam abbati et conventui S. Remigii tradidi in testimonium huius constitutionis. Actum anno Domini 1200, mense martio.

Ce mesme abbé Pierre confirma quelques possessions du Mont-Dieu, dont il y avoit débat avec le village de Tasnay, et fit plusieurs autres gratieusetez aux mesmes religieux.

Helvide, dame souveraine de la principauté de Raucourt, espousa le noble seigneur Guy, séneschal, et nous donnèrent l'année 1203, tout droit d'aisance par toute leur terre de Rau-

court, mais pour les bestes blanches seulement, en présence des abbez d'Orval et de Chéry, ainsy :

F. Gerardus Aureævallis, et F. Wido Caherii, dicti abbates, omnibus ad quos hæc scripta pervenerint, salutem. Notum facimus presentibus et futuris quod nobis apud Radulficortem constitutis, vir nobilis Guido, senescallus, et uxor eius illustris mulier Helvidis domina Radulficortis pro suarum remedio animarum simul etiam pro suorum salute antecessorum et successorum, ad usus arietum, ovium et agnorum, in perpetuam eleemosynam concesserunt fratribus Montis Dei in tota dominatione sua Radulficortis, ita tamen ut præter arietes, oves et agnos, alia animalia non inducant, nec colendi ibi aut arandi nec exartandi habeant potestatem, tamen domunculam facere licebit quo cum suis pecudibus et famulis ab imbribus protegantur. Ut igitur hæc eleemosyna perpetuæ firmitatis robur obtineat, rem coram nobis publicè gestam scripto tradi et cum testibus idoneis sigillorum nostrorum fecimus impressione muniri. Testes F. Lietardus, conversus Montis Dei, qui ex parte fratrum affuit eleemosynam suscepturus ; Egidius, presbyter Radulficortis ; Balduinus, miles ; Burcardus de Tammiry, etc. Actum anno Domini 1203.

L'AN 1206

Guy, archevesque de Reims, estant mort sainctement et inhumé à Cisteaux, l'an 1206, Albéric luy succéda au siège en qualité de 53e archevesque, et mourut l'an 1218. Aucuns l'appellent Ambricus, mais il faut Albericus.

Nouveau village de Sauville basty

L'AN 1209

Proche la chartreuse du Mont-Dieu et le célèbre chasteau de la Cassine le Duc, se présente un village assez peuplé et d'assez bonne estendue qu'on appelle Saulville, et en latin *Salva Villa*, qu'on appelleroit plus proprement Saleville ; car, comme le village est nouveau et que les rues ne sont ny pavées ny amendées, il est presque toujours sale en tout temps.

Or, comme le peuple venoit à se multiplier, n'y ayant point eu de guerre ny de mortalité au pays depuis longtemps, et qu'on desfrichoit journellement plusieurs bois et bruyères de la forest d'Omont et des environs, Hugues, 2e du nom, comte de Rethelois, et Pierre de Ribemont, abbé de Saint-Remy, avoient conclu, comme nous avons dit cy dessus, de bastir en la forest de Bairon un village qu'on appelleroit Neufmaison ; mais comme l'abbé Pierre vinst à mourir, Guy qui luy succéda renouvella ce dessein, et voulut aussy donner une

autre appellation au village futur, asçavoir Sauville. En voicy la chartre et transaction, qui fut passée l'an 1209, entre lesdits comte et abbé.

Notum sit universis qui presentem paginam inspexerint, quod ego Hugo, comes Registetis, et Guido, abbas Sancti Remigii capituli sui assensu inter Barrum et Baironem villam quamdam faciemus, quæ *Salva villa* nuncupabitur, in qua sibi prædicta ecclesia retinet altare cum iure patronatus et omnes decimas et quatuor iorneria terræ ob ædificia sua facienda, et quamdam nemoris partem ad usus suos, etc. Si præfata villa fortuito destruatur, quod absit, et nemus ibi renascatur, ego in fundo nihil reclamabo, sed ipsum, quitum tenebit ecclesia quemadmodum et ante villæ constructionem et quemadmodum continetur quam de me habet ecclesia S. Remigii quæ facta fuit vivente Petro abbate, anno gratiæ 1203, 3 calend. aprilis, etc. Ad excludendam contentionis materiam hæ aisantiæ Baironi, Pontibaro et Tasnayo sunt assignatæ, a metâ videlicet quæ est in Longomonte usque ad aquam Baironis rectâ lineâ ; ab eadem meta usque ad fontem Constantii, exhinc usque ad fontem de la Loire, et de la Loire usque in Barrum fluvium. Infra has metas in teritorio Salvævillæ terragiorum medietatem ego habebo, et ecclesia reliquam. Extra vero easdem metas, scilicet in territoriis Baironis, Pontis Barri et Tasnaii, ego nihil habebo. Quilibet burgensis qui in villa prænominata domum vel extra villam hortum habuerit annuatim mihi et ecclesiæ solvet duodecim denarios, etc. Si quis burgensis ad inhabitandum ibi noviter advenerit, in suo introitu scutum unum maiori et unum juratis dabit, et ita libere prout ei a maiore dividetur, percipiet masuram et terram. Universis notum esse volo ego præfatus Hugo, comes Registetis, quod universa quæ nomine prefatæ ecclesiæ in prædicta villa possideo, quemadmodum prænominata sunt, neque per feudum neque per aliam donationem seu alienationem de manu mea dimittam, sed penes me et hæredem meum qui mihi in comitatu meo succedet iure perenni sæpedictæ villæ medietas remanebit. Actum anno 1209.

Ce nouveau village se veid bientost peuplé d'habitans, quand le bourg de Pontbar et le village de Bairon furent ruinez. Il appert de cete chartre que les comtes de Rethelois se qualifient seigneurs de beaucoup de villages, dont ils ne sont qu'advouez. Cete chartre de la fondation de Sauville a esté depuis fort favorable aux religieux du Mont-Dieu, à raison d'un procès horrible qu'ils eurent avec un seigneur de Vendy, qui maintenoit que quelq'une de leurs censes de Bairon estoit du ban de Sauville ; et comme il avoit le duc de Nevers pour soy, et les religieux le cardinal de Lorraine, comme seigneur de Bairon, pour eux, on playda plusieurs années, et ledit de

Vendy perdit finalement après douze ans qu'il avoit employé à nous traverser, et il luy en cousta deux mille cinq cent livres de despens, qu'il y eut contre lui, sans le principal.

Les curés du Chesne Populeux sont curez primitifs de Saulville, auquel ils doivent mettre un vicaire résident sur le lieu, outre ce qu'ils doivent estre deux curés audit village du Chesne, à raison des trois villages qu'ils ont, asçavoir le Chesne, Bairon et Sauville. Mais l'an 1630 environ, lesdits deux curés se sont divisés, l'un demeurant au Chesne, et l'autre à Saulville ; et Bairon est demeuré à celuy du Chesne, moyennant quarante escus qu'il paye à celuy de Sauville, pour la moins vallue de sa cure.

Depuis l'érection de Sauville, on tenta encore d'ériger un nouveau village entre Tasnay et Sauville, à cause des bois qui y avoient esté desfrichez et de la belle commodité des pastures ; mais il n'a pas autrement prospéré, et n'y a pour le présent que deux ou trois maisons de conséquence. Ce lieu s'appelle Armageart, et anciennement Remangeart. Il y a un petit ruisseau qui passe au milieu qui fait séparation des bans de Tasnay et de Saulville, d'où vient qu'Armageart n'est pas un ban spécial, mais un hameau composé de deux bans ; et non sans cause on l'appelloit Remangeart, car soit que ceux de Sauville ou de Tasnay eussent des soldats, Remangeart en avoit tousjours, en sorte que quand ceux de Tasnay passoient à Saulville ou au contraire, Remangeart estoit tousjours remangé des soldats.

Du comte Hugues 2, fils de Manassès 6
L'AN 1210

Manassès 6, comte de Rethelois, mourut vers l'an 1199, et laissa son comté à Hugues 2, son premier né, qui vescut jusques au delà de l'an 1224. Il eut pour femme dame Fœlicité, de laquelle nous parlerons incontinent, et icelle luy engendra Hugues 3, Jehan, seigneur de Chémery, et Gaulcher de Rethel, qui furent tous trois consécutivement comtes de Rethelois.

Hugues 2 fut assez grand amy et bienfaicteur du Mont-Dieu ; mais ses bienfaits s'estendirent spécialement envers l'abbaye d'Eslans et le chappitre de Saint-Pierre de Mézières et l'église de Saint-Remy de Reims. Il consentit à ce que Restaud, Huard et Robin, frères, seigneurs de Maires, qui estoient en litige ensemble pour leur partage, donnassent au Mont-Dieu une partie de la rivière de Bar, moyennant toutefois quelque argent que donnèrent pour icelle lesdits religieux, asçavoir la moytié du prix, ce qui fut fait l'an 1204.

Ledit Hugues, ayant reçeu quelque bon service des habitans de la Neufville lez Maires, leur donna de beaux privilèges, dont j'ay trouvé coppie dans les chartres du Mont-Dieu, et disent ainsy :

Ego Hugo, comes Registetis, universis presentes litteras inspecturis, notum facio quod ego burgensibus meis apud Novam Villam quæ est iuxta Maires manentibus dedi et laudavi assisiam Bellimontis et imperpetum obtinendam concessi. Eos etiam ab omni rouvero pariter et vionagio per totam terram meam quittificavi. Hoc uxor mea Fœlicitas et filius meus Hugo laudaverunt. Quod ut ratum habeatur iuratoriam super hoc interposui cautionem, et sigilli mei impressione communivi. Actum verbi incarnati anno 1200, mense novembri.

Iceluy Hugues 2 mourut le 14e jour de febvrier, selon qu'il est porté au calendrier de l'abbaye de Saint-Remy, au 14e jour susdit, où on lit ces mots :

16 calend. martii anniversarium Hugonis, comitis Registetis, pro quo habemus apud Castellarium duos modios frumenti ad mensuram eiusdem castri accipiendos.

Il fut inhumé à Eslans, proche de son père Manassès, où il a deux épitaphes que nous rapporterons ; le premier est tel :

Hugo comes primus iacet hoc sub marmore limus :
Quod nunc est erimus, licet, id quod erat, modo simus.
Limus enim fuimus omnes ad idemque redimus.
Requiescat in pace. Amen.

Il l'appelle Hugues premier, c'est-à-dire de ceux qui reposent à Eslans, car celuy qui a fondé le prieuré de Novy les Moines, qui vivoit l'an 1100, s'appelle proprement Hugues premier. Cet épitaphe latin est assez gentil ; mais le second, qui est français, ressent grandement son pathois de Rethel :

Hues qui fust quuens de Restest
Sous cete tombe en foy est
Prudhomme fust et de bonne affaire,
Jesus luy vueille pardon faire
Fils fust au comte Menanchier
Dou règne Dieu soit parcenier.

Hues signifie Hugues ; quuens, comte ; Menanchier, Manassès, dit en latin *Manasserus* ; parcenier, *particeps, portionarius*, que quelque autre vieil langage dit : porchonnier, *quasi* portionnier. Le reste est aisé.

De la comtesse Fœlicité, femme de Hugues

Cete comtesse fut fort pieuse et estoit dame et héritière de

Beaufort, avant son mariage. Elle donna, l'an 1216, aux religieux du Mont-Dieu, trente sols de rente annuelle, à prendre sur les villages de Sauville et de la Neufville, pour estre employez à l'achapt de deux cierges qui serviroient pour toutes les messes qui se diroient au Mont-Dieu. En voici l'acte :

Ego Fœlicitas, Registetensis comitissa, notum facio tam presentibus quam futuris, quod ego de assensu Hugonis comitis Registetensis mariti mei, et etiam de assensu Hugonis primogeniti mei, ob remedium animæ meæ, et antecessorum et successorum, ecclesiæ Montis Dei triginta solidos in censibus Novævillæ, quæ est iuxta Maires, et in censibus de Salvavilla, quos tenebam iure comitatus, singulis annis persolvendos imperpetuum et pacificè possidendos dedi et concessi, ad quos colligendos prædicta ecclesia pro sua voluntate receptorem instituet et amovebit. Ex prædictis autem denariis in prædicta ecclesia duo cerei instituentur qui in celebratione omnium missarum perpetuo ardebunt, ita etiam quod prænominatos census in nullos alios usus expendere licebit. Quod ut ratum et inconcussum teneatur imperpetuum, ego Fœlicitas, Registetensis comitissa, et prædicti Hugo comes, maritus meus, et etiam Hugo, primogenitus meus, præsentem paginam sigillorum nostrorum appensionibus roboravimus. Actum anno Verbi incarnati 1216, mense decembri.

Cete donation fut confirmée par le pape Grégoire 9, dont il y a bulle expresse : *Data Anagniæ*, 3 *id. novemb.*, laquelle ne contient presque autre chose, sinon qu'il s'y remarque que ladite comtesse Félicité estoit dame de Beaufort, village de ce pays, avant son mariage ; et que les trente sols susdits estoient monnoye rémoise ou de Reims, qui est de mesme que la Tournoise. Voylà la seconde rente du Mont-Dieu. L'an 1500, les receveurs du Rethelois ne vouloient plus payer de cete rente que quatre sols parisis ; mais Adolfe de Clèves, comte de Nevers, ordonna qu'on la payast entièrement.

La bonne comtesse Fœlicité fut inhumée après sa mort à Eslans, proche de son mari Hugues 2, où elle a ce petit épitaphe :

Hic comitem comitata virum comitissa locatur
Fœlicitas, pro qua bonitas pietasque precatur.

L'AN 1212

Jacques, 17e abbé de Nostre-Dame de Mousom, vivoit l'an 1212, auquel an la ville de Mousom avec l'abbaye fut bruslée presque entièrement. Cet abbé acquesta le droit de tonlieu, que possède son abbaye en ladite ville de Mousom ; le vendeur fut Louys, abbé de Saint-Venne de Verdun, à qui il appartenoit. L'acte en fut passé l'an 1214.

L'AN 1217

Robert de Grandpré, 52e éveque de Verdun, qui avoit esté esleu l'an 1208, mourut l'an 1217. Il eut beaucoup à démesler avec les bourgeois de Verdun ; pour quoy entendre il faut sçavoir que le B. Albéron de Chiney s'estant rendu religieux de Prémonstré à Saint-Paul de Verdun, il résigna sa prélature à Albert de Marcy, lequel estant mort l'an 1162, il eut pour successeur Richard a Crissa, archediacre de Laon, qui mourut au voyage de Hiérusalem avec l'armée chrestienne, l'an 1171 ; et eut pour successeur Arnoul de Chiney, thrésorier de l'église de Verdun, qui mourut l'an 1181 ; et luy succéda Henry de Castres, archediacre de Liège, nommé par l'empereur ; à raison de quoy, iceluy se banda avec l'empereur contre le pape, mais il fut déposé de sa prélature au concile tenu à Reims ; et après sa déposition, il se retira à Liège, vers l'an 1185, et luy succéda audit évesché Albert de la maison des comtes de Chiney, qui fut esleu par une partie du clergé, l'autre y résistant, et le pis qui fut, les premiers de Verdun et spécialement Robert comte de Grandpré luy tirent bien de la peine ; et comme on avoit convenu et donné ordre que tous se trouveroient au pourparler de pacification, comme il s'y acheminoit, il fut transpercé de coups de hallebardes et mourut l'an 1208 ; après lequel, Robert de Grandpré fut fait évesque de Verdun, mais il ne fut guères mieux reçeu que les autres, car il endura de grandes rebellions des Virdunois, jusques à en venir aux armes ; mais comme il avoit du support, il en vint à bout et les subjugua ; et après avoir bien paty et faict patir les autres, il mourut l'an susdit 1217.

Il eut un parent appellé Geoffroy de Grandpré, qui fut pareillement 64e évesque de Chaalons sur Marne, et vivoit l'an 1240 ; son eslection avoit esté confirmée par Grégoire 9, et le chappitre de Chaalons, qui l'avoit esleu, en escrivit au roy saint Loys, qui aggréa ladite eslection. Ce Geoffroy assista à la messe que célébra pontificalement à Clugny, le jour de Saint-André, Innocent 4 pape, l'an 1245, ce disent les histoires.

L'AN 1218

Guillaume de Joinville, 54e archevesque de Reims, succéda à Albéric mort l'an 1218, et tint le siège jusques à l'an 1227 qu'il mourut.

Fondation du monastère de Landaive

L'AN 1219

L'ordre du Val des Escholiers eut son commencement l'an

environ 1200, quand quatre docteurs de Paris appellez Guillaume, Richard, Everard et Manassès, se résolurent de quitter le monde, et après avoir conféré de leur dessein avec Fédéric, évesque de Chaalons (il n'est au catalogue des évesques, peut estre qu'il n'estoit qu'esleu) ils l'enlevèrent avec eux et se retirèrent premièrement vers Langres. Quelque temps après, ils changèrent de lieu et se placèrent près de Chaumont en Bassigney, au lieu où est de présent le Grand Val, siège du général de l'ordre, qui fut institué abbé de tout l'ordre l'an 1539, par Paul 3, qui luy permit pareillement d'user d'ornemens pontificaux.

Au commencement dudit ordre, comme les religieux faisoient grand proufit parmy le peuple, il y eut presse d'en avoir des colonies, et veid on en peu de temps des maisons fondées en l'éveschë et province de Reims, comme en la ville de Reims, où Nicolas de Sailly, doyen, et Thierry de Sailly, chantre de Nostre-Dame de Reims, bastirent le prieuré de Saint-Paul, l'an 1237 ; comme au diocèse de Cambray, où on veid le prieuré de Villamont fondé l'an 1252, estant d'un autre ordre auparavant. On en bastit aussy un à Laon, l'an 1263 ; un à Compiègne, au diocèse de Soissons, l'an 1303 ; mais celuy de Reims est occupé présentement par les religieuses de Saint-Estienne de Soissons, et celuy de Laon par les P. P. Minimes.

Il reste maintenant Landaive, au diocèse de Reims. Ce monastère, appellé en latin *monasterium de Landaviis*, et en françois Landaive ou Landesves, est plus ancien que tous ceux là, car il fut basty l'an 1219, proche la rivière d'Aixne et le village de Vendy. Le fondateur primitif fut Walchiers, seigneur de Vendy, qui donna la place pour bastir ledit prieuré, et beaucoup de bien pour sa fondation. Il y a d'autres fondateurs spéciaux, des seigneurs du pays qui ont contribué de leurs moyens pour l'érection des édifices, entre lesquels sont nombrés quelques religieux de ladite maison qui y ont donné leur bien et s'y sont rendus.

Ce monastère fut premièrement basty en un lieu nommé Nostre-Dame de Bosco, distant du nouveau monastère de deux cent pas environ. Du depuis, il fut rebasty par un brave prieur appellé Jehan de Teron, homme noble en extraction et vertu, au lieu où il est de présent, et bastit entre autres choses la belle église qui est une des belles du Rethelois, le cloistre et dortoir, ce qui fut fait l'an 1326.

Il y a beaucoup de bienfaicteurs audit monastère, qui fut érigé en abbaye l'an 1624, à l'instance du R. P. Denys Le

Cointre, prieur d'iceluy ; car, comme le prieur de Landaive a esté tousjours, pour son antiquité, vicaire général de l'ordre, et qu'il luy convenoit de faire ses visites au Pays-Bas où il y a des abbez dudit ordre, il fut trouvé à propos pour obvier aux difficultez qui se présentoient que ledit vicaire général eust l'authorité d'abbé pour mieux faire sa charge.

Ce fut le pape Urbain 8 qui donna les bulles de l'érection, avec le consentement du roy de France, Loys 13, dit le Juste : et de cete dignité a jouy tout le premier le susdit Mr Denys Le Cointre, homme prudent et grand mesnager, qui a mis au jour quelque petit livret de la fondation de son ordre, et s'est substitué pour coadjuteur le R. P. Jehan Le Roy, son neveu, homme docte et vertueux, de qui je tiens ce que j'ay dit de la fondation de Landaive.

Je trouve ung prieur de Vendy l'an 1239, qui fut député par l'archevesque de Reims pour faire justice de quelques remuans qui avoient molesté le Mont-Dieu.

L'AN 1223

Philippe Auguste, ou Dieudonné, roy de France, mourut l'an 1223 ; et Loys 8, son fils, luy succéda et mourut peu après l'an 1226.

L'AN 1227

Henry de Braine, 55e archevesque de Reims, succéda à Guillaume de Joinville, mort l'an 1227, et tint le siège jusques à l'an 1235.

Bulle du pape Grégoire 9, pour le Mont-Dieu

Le pape Honnoré estant mort l'an 1227, il eut pour successeur le cardinal Hugolin, qui fut appellé Grégoire 9, homme saint et digne successeur du grand saint Grégoire. Ce grand intime de saint François, qui luy avoit dit qu'il seroit un jour le souverain père du monde, donna de beaux privilèges à la Chartreuse du Mont-Dieu, dès son entrée au pontificat, dont voicy l'extrait :

Gregorius, episcopus servus servorum Dei, dilectis filiis priori Montis Dei, et fratribus eiusdem domus Cartusiensis ordinis tam præsentibus quam futuris regularem vitam professis imperpetuum. Religiosam vitam eligentibus apostolicum convenit adesse præsidium, ne forte cuiuslibet temeritatis impulsus aut eos a proposito revocet, aut robur (quod absit) sacræ religionis infringat. Eapropter dilecti in Domino filii vestris iustis postulationibus clementer annuimus, et domum vestram cum omnibus bonis, pascuis et possessionibus quas impræsentiarum rationabiliter possidet, aut in futurum iustis modis patrocinante Domino poterit adipisci sub nos-

tra et B. Petri protectione suscipimus et presentis scripti privilegio communimus, et terminos domus vestræ ad ordine Cartusiensi provida deliberatione statutos authoritate apostolica confirmamus. Ad hæc authoritate apostolica interdicimus et sub interminatione anathematis prohibemus, ne quis infra terminos ipsos hominem temere capere, furtum seu rapinam committere aut ignem apponere vel homicidium facere audeat, aut homines ad domum vestram accedentes vel ab ea redeuntes quomodolibet perturbare, ut ob reverentiam Dei et loci vestri infra prædictos terminos ipsos non solum vos et fratres vestri, sed etiam alii plenam pacem habeant et quietam. Liceat quoque vobis clericos vel laicos liberos et absolutos e sæculo venientes et fugientes ad conversationem vestram recipere ac eos absque ullius contradictione in vestro collegio retinere. Prohibemus insuper ut nulli fratrum vestrorum post factam in eodem loco professionem absque licentia sui prioris fas sit de claustro vestro discedere, discedentem vero absque communium litterarum vestrarum cautione nullus audeat retinere. Hanc laborum vestrorum de possessionibus habitis ante concilium generale quas propriis manibus aut sumptibus colitis, sive de animalium vestrorum nutrimentis nullus a vobis decimas præsumat exigere, vel quomodolibet extorquere. Adjicientes quoque statuimus, ut infra dimidiam leucam a terminis possessionum vestrarum nulli liceat quodlibet ædificium construere possessionesque acquirere, sicut ordini vestro dicitur ab apostolica sede concessum. Consecrationes vero altarium seu basilicarum, ordinationes clericorum vestrorum qui ad sacros ordines fuerint promovendi a diœcesano suscipietis episcopo si quidem catholicus fuerit et communionem et gratiam sedis apostolicæ habuerit, et ea gratis vobis et absque pravitate aliqua voluerit exhibere, alioquin liceat vobis quemcumque catholicum malueritis adire antistitem, gratiam et communionem sedis apostolicæ habentem qui nostra fretus authoritate vobis quod postulastis impendat. Insuper authoritate apostolica inhibemus ne ullus episcopus vel quælibet alia persona ad synodos vel conventus forenses vos ire, vel sæculari iudicio de vestra propria substantia vel possessionibus vestris subiacere compellat, nec ad domum vestram non vocatus causa ordines celebrandi, causas tractandi, vel aliquos conventus publicos convocandi venire præsumat, nec regularem electionem vestri prioris impediat aut de instituendo aut removendo eo qui pro tempore fuerit contra statuta Cartusiensis ordinis si aliquatenus intromittat. Porro si episcopi vel alii ecclesiarum rectores in ecclesiam vestram vel personas inibi constitutas suspensionem, excommunicationem aut interdictum promulgaverint, sive etiam in mercenarios vestros pro eo quod decimas, sicut dictum est, non persolvitis, sivealiqua occasione eorum quæ ab apostolica benignitate vobis concessa sunt et indulta, seu benefactores vestros pro eo quod aliqua vobis beneficia vel obsequia ex charitate præstiterint, vel ad laborandum adiuverint in illis diebus in quibus vos laboratis et alii feriantur, eamdem sententiam protule-

rint, ipsam tanquam contra sedis apostolicæ indulta prolatam decernimus irritandam, nec litteræ ullam firmitatem habeant, quas tacito nomine Cartusiensis ordinis et contra tenorem apostolicorum privilegiorum constiterit impetrari. Obeunte vero eiusdem loci priore, nullus ibidem qualibet subreptionis astutia seu violentia præponatur nisi quem fratres communi consensu vel fratrum maior pars consilii sanioris secundum Deum et approbata vestri ordinis instituta providerint eligendum. Decernimus ergo, etc. Datum Anagniæ per manum Simbaldi tituli S. Laurentii in Lucina presbyteri cardinalis, sanctæ R. E. vicecancellarii, 5 calend. octob., indictione 15, incarnationis dominicæ anno 1227, pontificatus vero D. Gregorii papæ 9, anno primo. Ego Gregorius catholicæ ecclesiæ episcopus †. Ego Pelagius Albanensis †. Ego Guido Prænestinus episcopus †. Ego Joannes Sabinensis episcopus †. Ego Stephanus S. Adriani diaconus cardinalis †. Ego Egidius SS. Cosmæ et Damiani diaconus cardinalis †. Ego Petrus S. Georgii ad velum aureum diaconus cardinalis †. Ego Rainaldus S. Eustachii diaconus cardinalis †. Ego Otho S. Nicolai in carcere Tulliensi diaconus cardinalis †. Ego Stephanus basilicæ duodecim apostolorum presbyter cardinalis †. Ego Joannes tituli S. Praxedis presbyter cardinalis †. Ego Bartholomeus tituli S. Potentianæ presbyter cardinalis †. Ego Gaufridus tituli sancti Marci presbyter cardinalis †.

D'Hugues 3, comte de Rethelois 26e

Je ne scay précisément l'année de la mort du comte Hugues second, fils de Manassès, sinon qu'il mourut vers l'an 1225 ; et quant à son fils et successeur, Hugues 3, je trouve qu'il vivoit l'an 1227 et 1241. Il eut deux femmes, asçavoir Mabille, laquelle vivoit encore l'an 1236, et Jehanne, l'an 1241. Il fut grand amy de la Chartreuse du Mont-Dieu à laquelle il donna droit de pasture par toute la chastellenie d'Omont, et de Raucourt pour toutes sortes de bestiaux, ainsy :

Ego Hugo, comes Registensis, omnibus presentes litteras inspecturis, notum fieri volo quod ego pro amore Dei et salute animæ meæ et antecessorum donavi in eleemosynam ecclesiæ Montis Dei Cartusiensis ordinis aisantiam pasturarum mearum in castellania Ulmontis et Radulficortis in hunc modum. Quod pecora ipsius ecclesiæ et domorum suarum libere et sine omni pasnagio in meo conductu ire, venire et pasci poterunt in pasturis nominatis, hoc adiuncto quod si aliquis fortè (quod absit) prædicta pecora vel pastores vel fratres dictæ ecclesiæ capere vel perturbare in ipsis pasturis præsumpserit, ego ipsam ecclesiam et res ipsius garandiam legitimè liberabo. Prælerea possessiones memoratæ ecclesiæ videlicet terras, nemora, domos, vias, aquas et cætera ad eamdem ecclesiam pertinentia in ea libertate et pace volo quoque manere in qua tempore patris mei et antecessorum meorum hactenus per-

manserunt. Quod si forte (quod avertat Dominus) aliquis malefactor in rebus supradictis ecclesiam sæpedictam molestare vel gravare nitatur, ego ipsam ecclesiam defenderem bona fide, etc. Actum anno gratiæ 1228.

Il se collige de cecy, que madame Mabille, sa femme, estoit dame souveraine de Raucourt. Il eut d'elle un fils qui mourut avant son père et s'appelloit Jehan, ainsy qu'il se collige de quelques cartulaires de l'abbaye de S. Remy, où j'ay leu ces mots :

Anno 1236, mense novembris, concordia inita est inter Hugonem, comitem, et uxorem eius Mabiliam, et Joannem filium, et abbatem S. Remigii super haya de Quercu, etc.

Tellement que le comte Hugues et sa femme, estans morts sans enfans, le comté de Rethelois retourna à Jehan, frère d'Hugues 3, et la terre de Raucourt retourna à madame Marie, héritière de ladite principauté ; mais comme les comtes de Rethelois avoient grande envie d'unir cete terre souveraine à leur domaine, ledit Jehan estant devenu comte espousa encore ladite Marie ; mais ils moururent encore tous deux sans enfans.

Quant à Hugues 3 susdit, il fut inhumé à Eslans ; mais on ne sçait presque en quel endroit, car les escriptures de plusieurs tombeaux sont effacées. Il mourut le 17e jour de mars, comme il est porté au calendrier de l'abbaye de Saint-Remy (dont il est bienfaicteur), où j'ay leu ces mots :

17 martii, obiit Hugo, comes Registetensis qui ad refectionem fratrum dedit nobis in anniversario suo 40 solidos census apud Tanion, et furnum de Sancto Supplicio.

C'est au village de Saint-Soupplez.

L'AN 1229

Guy de Portian, 62e évesque de Soissons, mourut l'an 1229 n'ayant siégé, sinon un an. Il estoit fils de Raoul, comte de Chasteau-Portian, et d'Agnès de Basoches, sœur de Jacques de Basoches, 61e évesque de Soissons, son devancier, qui estoit mort l'an 1228, ayant sacré saint Loys, roy de France, l'an 1226 à Reims, le siège de Reims estant vaquant.

L'AN 1231

Gobert d'Aspremont, noble seigneur, donna l'an 1231, aux religieux du Mont-Dieu 40 sols de forte monnoye de Lorraine, pour avoir annuellement des cilices aux religieux. Ces sols reviennent à 33 sols 4 deniers tournois. En voicy l'acte :

Ego Gobertus et Juliana domini Asperimontis, notum facimus omnibus presentes litteras inspecturis, quod de assensu et laude omnium hæredum nostrorum fratribus de Monte Dei quadraginta solidos fortium, ad emenda cilicia, in hoc quod habemus in foro Duni accipiendos, et in festo B. Remigii in capite octobris persolvendos imperpetuum, in eleemosynam contulimus, etc. Actum anno Domini 1231, mense junio.

Je ne sçay si ce n'est point ce saint Gobert, comte d'Aspremont, qui vivoit au mesme temps, et estoit religieux à Villiers en Brabant, dont parle le martyrologe de Molanus, en deux endroits, en ces mots :

Gobertus comes Asperimontis in Lotharingia, qui contempta nobilitate in Villaria professus est monasticam religionem, ubi et honorificam habet sepulturam et vitæ historiam tribus libris conscriptam, sed non est ab ecclesia sanctis adscriptus, etc.

Érection du village de Maisancelles
L'AN 1235

Le quatriesme fils d Hugues 2, comte de Rethelois, estoit appellé Manessier, qui eut pour son appennage la terre de Saulx la Sèche ; je ne sçay si c'est luy qui succéda au comté de Rethelois, après la mort de ses trois frères, Hugues 3, Jehan et Gaulcher.

Ledit Manassier érigea le nouveau village appellé Maisancelles, entre Chémery et Raucourt, proche le village de Villers. Il ne faut pas penser que ledit village se doive appeller Maison Seule, comme prononcent quelq'uns, mais bien Maisancelles, pour revenir au mot latin qui dit tousjours *Masiunculæ*.

Il permit que les bourgeois du nouveau village usassent des coustumes et loix de Beaumont en Argonne, hormis qu'ils luy payeroient par teste deux poulles par an. Mais, par après, ledit Manassier vendit ledit village aux chanoines de Saint-Pierre de Braux sur Meuse, qui confirmèrent aux bourgeois ladite coustume de Beaumont, l'an 1262 ; mais afin que le village fust protégé des sieurs de Chémery, ils obligèrent chaque bourgeois de payer tous les ans audit seigneur ung septier d'avoyne et une poulle. En voicy le titre en vieux pathois antique :

A tos ceaux qui ces présentes verront et orront, li prévos et li chapistles de l'église S. Pierre de Brous, salut en Dieu. Sachent tuit cil qui ces letres verront, que nous avommes jurée la ville de Maisencelles, qui siet delez Vilers, qu'om dist devant Raucort, à la loi et à la coustume de la ville de Biaumont, selonc la chartre de

munsigneur Mannissier de Retest, à cui nos acatames la ville de Maisencelles devant dite, laquelle chartre munsigneur Mannissier parolle en tele manière : Je, Mannissiers, sires de Sauce la Sèche, frères le conte de Retest, fas cognoissant à tos ceaus qui ces letres verront, que jou ay iuré la ville de Maisenceles as lois et aus coustumes de Biaumont, fors tant que chacuns boriois rendra à munsigneur Manissier deus gelines l'ondemain de la Nativitei, et se il ne les payé eust cum lors doibt, l'en déduira on, et se messire Mannissier a molin ou ban de la ville, li manans de la ville i moulront, si com lors doit ne home munsigneur Jean ne le comte de Retest ne home de leur fié ni puet on detenir, si il ne vient de francheville. Et li sires doit aus boriois quiter toute la terre de la bonne de Vautreschans, jusques à celi de Treschanpeaus ; et de celi de Treschanpeaus jusques à la bonne Huschaumont ; et de celi de Huschaumont, au perier de Corbeure ; et de perier de Corbeure, à la fontaine au charme ; et de la fontaine au charme, au perier à la Leue ; et dou perier à la Leue, jusques à la bonne de Vanponfosse ; et de la bonne de Vanponfosse à la bonne dessou Vilers ; et de celi dessou Vilers, à celi des Forneaus ; et de celi des Forneaus, à la bonne Manissart ; et tele franchise cum li boriois ont esteit des tonneus et d'autres choses par la terre munsigneur Jehan, messire Mannissiers la doit maintenir franchement. Toutes ces choses et autres qui venront devant le maieur de Maisenceles et les eschevins, on les déduira par la loi de Biaumont. Ce fut fait en l'an de l'incarnation de Jésucrist, de mil et deus cens et trente cinq, ès mois de febvrier. Et avons iurée ladite ville de Maisenceles, nous prévos et li chapistles de Brous devant dit, selonc la teneur de cete chartre deseur dite ; et prometons aus boriois de ladite ville de Maisenceles de tos les cas qui naitront en ladite ville de Maisenceles, nos les en manirons par les eschevins de Maisenceles, selonc la loi de Biaumont en tous poins, tant cum lois enseigne ; sauf ce que il sont tenut et ont promis que chacuns boriois manans en ladite ville sera tenus à rendre à munsigneur Thomas de Coucy, ou à ceaus qui tenront Setonne, Chimery, qui seront sauveur de Maisenceles après lui, au iour S. Martin en yver ou le lendemain ung setier d'avaine et une géline de rente à tosiours pour le sauvement ; laquelle rente nous sommés tenus par le greit memes des boriois de Maisenceles à faire avoir au sauveur, cet assavoir à celui Thomas de Coucy devant dit et à ceaus qui seront sauveur de ladite Maisenceles après lui et leur ferieurs avoir comme signeur, se il ne la pairient selonc ladite loi de Biaumont, etc. Ce fut fait en l'an de l'incarnation de Nostre Seigneur 1268, ou mois de mai.

Le Mont Dieu a retiré coppie de ce titre, à cause des terres qu'il y possède, et le chappitre de Braux n'en est plus présentement, ains un bourgeois de Sedan ; et s'il y a village mangé au pays, c'est Maisenceles, et cependant le sauveur susdit a

tousjours sa rende ordinaire ; mais les mangeries des armées sont cause que le village n'a jamais beaucoup proufité, bien qu'il soit en très bon terroir, et un seul curé gouverne les deux villages de Maisanceles et de Villers devant Raucourt.

Joël de Saint-Martin, 56e archevesque de Reims, succéda à Henry de Braine, mort l'an 1235, et vescut jusques à l'an 1249.

De Pierre 3, abbé 29e de Saint-Remy de Reims

L'AN 1238

Cet abbé fut surnommé le boiteux et fut coadjuteur de Guy, son devancier, environ un an ; après quoy il fut fait abbé l'an 1211 ; il mourut l'an 1238, le 11 mars, ayant siégé 24 ans, et fut inhumé devant le pulpitre de son église. Cet abbé ayma grandement les religieux du Mont-Dieu, ausquels il donna l'an 1228 une masure au village de Flaba, pour y bastir une bergerie pour y retirer leurs bestes blanches qui paissoient ès environs. Il leur donna aussy la pescherie de la rivière de Bar, depuis Tasnay jusques au lieu où commence celle du Mont-Dieu, c'est-à-dire un quart de lieue de rivière, moyennant la recognoissance de sept sols et demy de rente, et sauf la haute justice qu'il s'en réservoit ; mais pour quelque difficulté qu'on eut par après pour cete donation, on a rendu cete partie de rivière ausditz religieux de Saint-Remy.

Ce mesme abbé achepta la seigneurie et vicomté de Rilly (*Reguliacum*) d'un seigneur appellé Jehan de Termes ; mais peu après, un comte de Saint-Pol la luy ravit injustement, et la tint quelque temps sans la vouloir rendre. Mais ledit comte estant l'an 1229 au lict de la mort, et prest d'aller rendre comte à Dieu, il eut contrition de sa faute, et partant ayant fait venir vers soy Nicolas, abbé d'Igny, et Henry, thrésorier du Temple à Paris, il les constitua ses procureurs pour restituer ladite terre à l'abbé de Saint-Remy, en donnant lettres authentiques, et mourut deschargé de cela.

L'AN 1242

Innocent 4, pape, donna l'an 1242 une bulle au Mont-Dieu pour réprimer quelques héritiers des premiers donateurs qui trouvoient à redire aux donations de leurs ancestres : *Datum Lugduni*, 2 *non. april. pontificat. an.* 2. Il en donna encore une autre aux chartreuses du Mont-Dieu et du Val Saint-Pierre, qu'il a adressée à l'archevesque de Reims, afin qu'on leur fist justice à l'encontre de quelques malings qui cherchoient de leur nuire en leurs possessions : *Dat. Lugduni*, 3 *non. maii, pontificatus anno secundo.*

De Jehan I, comte 27e de Rethelois

L'AN 1247

Qui eust jamais pensé que ce seigneur deust jamais parvenir à estre comte de Rethelois avec ses frères ? Je veux qu'il fust fils et frère de comte ; son frère néantmoins et devancier avoit eu des enfans et deux femmes, et néantmoins tout estant allé à Dieu, le comté vint à ce Jehan, premier du nom, et 27e comte de Rethelois, qui vivoit ès années 1244 et 1252, et peut estre au delà.

Durant le vivant de son père et frère, il fut appointé et appellé seigneur de Chémery et de Saint-Hillier. J'ay leu plusieurs titres en l'abbaye de Saint-Remy, où j'ay remarqué ces mots : *Hugo, comes Registensis, et Joannes de Sancto Hilerio fratres, etc. Noverit, etc. Anno* 1227, *mense junio ;* et en quelque autre, donnée 1236, en février, et en une autre, j'ay leu : *Ego, Joannes, comes Registetensis : Noverint universi quod cum inter ecclesiam Sancti Remigii Remensis et carissimum fratrem meum Hugonem, quondam comitem Registetensem, querela verteretur... Datum anno Domini* 1247, *mense februario.*

Le mesme comte donna quelques privilèges aux Chartreux du Mont-Dieu, estant seigneur de Chémery, ainsy :

Ego, Joannes, dominus de Chemerio, frater domini Hugonis comitis Registetensis, notum facio tam presentibus quam futuris, quod ego de consensu uxoris meæ pro remedio animæ meæ et antecessorum meorum fratribus de Monte Dei Cartusiensis ordinis dedi in eleemosynam aisantias in terra mea de Chemerio et de Mansiunculis, et in omnibus circumquaque locis quæ Deo donante me contigerit acquirere, videlicet in pascuis, in curribus et lapidibus et petrariis ubicumque fuerint in terra mea ; insuper aisantias et pascua et quicquid homines mei reclamabant in eorum bosco vel territorio, sive infra terminos eorumdem, de ipsorum assensu omnino propter Deum quittavi imperpetuum. Quod ut firmum maneat et inconcussum præsentem paginam sigilli mei appensione roboravi. Actum anno gratiæ 1232, in capite aprilis.

Il espousa madame Marie, héritière de la principauté et souveraineté de Raucourt, de laquelle il n'eut point d'enfans. Ce fut luy qui fonda, l'an 1249, le prieuré de Saint-Guillaume de Louvergny, et qui fit aussy beaucoup de bien à l'abbaye d'Eslans, où il fut aussy inhumé après sa mort. On y void sa sépulture, mais la date en est effacée, et quelq'un qui a voulu deviner l'escripture qui y est, m'a dit qu'il mourut l'an 1244 ; mais cela n'est point, car il vivoit au delà encore de 1250.

Quand à Marie, dame de Raucourt, sa femme, elle vescut assez longtemps après luy, et eut pour son douaire la prévosté d'Omont, d'où vient qu'en la confirmation des privilèges de ses devanciers, qu'elle donna au Mont-Dieu vers l'an 1252, elle se qualifie *domina Ulmontis et Radulficortis.*

Elle est enterrée à Eslans, avec Jehan son mary.

De ce qui arriva à Mousom, sous l'abbé Hugues
L'AN 1248

Hugues, 21e abbé de Mousom, qui avoit succédé à l'abbé André, obtint, du pape Grégoire 9, confirmation des droits que son abbaye avoit tousjours eu en la prévosté de Mousom, et spécialement en la paroisse de Saint-Martin, en ce qui concerne les oblations et l'administration de l'extrême onction, dont il y a bulle de plomb : *Dat. Anagniæ, 6 idus octob. pontificat. an.* 4.

Il y a encore une autre bulle par laquelle le mesme pape permet de célébrer l'office divin en ladite abbaye, au temps de l'interdict, laquelle le mesme abbé obtint du pape Innocent 4 qui s'estoit retiré à Lyon, pour éviter la tyrannie de Féderic second, empereur.

L'an 1245, le jeudy après la feste de Saint-Pierre ès liens, noble homme Gilles Milet de Hierges vint en propre personne en l'église de Nostre-Dame de Mousom faire hommage audit abbé et couvent, se recognoissant homme lige de l'église de Mousom, et tenir de ladite église en fief, tous les hommes de la chastellenie de Mousom qui passoient au delà de la Meuse et de la rivière de Cher, en tirant vers Sedan et Bouillon et l'advouerie de Bièvre.

Le mesme abbé voulant prouveoir à la seureté des possessions que son abbaye possédoit ès lieux de Bièvre et de Geniel, il les mit en la protection et l'advouerie de Robert, évesque de Liège et de ses successeurs ; mais cela ne fut pas autrement advoué.

Il y eut guerre l'an 1248 entre ceux de Mousom et de Bouillon, qui sont du domaine de l'église de Liège : la bataille se donna au village de Villers Sernay où les Mosomois vainquirent ceux de Bouillon et en tuèrent plusieurs, outre les captifs qu'ils emmenèrent ; mais l'an suivant, sur la fin d'aoust, l'évesque de Liège sachant ce qui estoit arrivé à ceux de Bouillon, il amassa une forte armée et vint assiéger Mousom, ayant fait passer par le feu et l'espée tout le pays d'alentour ; mais comme il continuoit en ce siège, il eut nouvelles

que Thomas, nouveau archevesque, luy venoit courir sus ; de quoy intimidé avec les siens, ce fut de s'enfuir et tout quitter ; mais plusieurs l'acheptèrent chèrement ayant esté submergez en la rivière de Cher.

Fondation des Willelmites de Louvergny
L'AN 1249

J'ay appris de l'histoire de saint Guillaume, ermite, que le prieuré des Willelmites de Louvergny fut fondé l'an 1249, par Jehan, comte de Rethelois. Je me suis informé de quelques religieux dudit monastère plus particulièrement de leur fondation ; mais ils ne m'en ont sçeu rien dire.

Il faut remarquer que saint Guillaume, duc d'Aquitaine et ermite, mourut l'an 1158, selon aucuns. On est en controverse pour le lieu auquel il mourut ; aucuns disent qu'il mourut au pélerinage de Saint-Jacques ; autres, au diocèse de Paris ; autres, à Chastillon en Bourgogne ; mais ils s'abbusent, car il mourut en Toscane, au lieu appellé *Stabulum Rhodis*, près Chastillon de la pescherie, qui est distant de la ville de Grossetano de douze milliaires. Baronius dit qu'il mourut non loing de Siennes en Toscane ; et pour confirmer cela, c'est que saint Guillaume fut inhumé audit lieu et fit plusieurs miracles, tant à Chastillon qu'ès environs.

Il est vrayment autheur et fondateur de l'ordre de S. Guillaume, quoy qu'on allègue au contraire. Il est bien vray qu'il vescut tousjours ermite, et n'eut point d'autre disciple que saint Albert ; mais saint Guillaume luy prédict que dès qu'il seroit mort, qu'il auroit bientost des compagnons, ce qui arriva ainsy ; et partant, pour l'an de la fondation de son ordre, on a fait les vers suivans, qui chantent clairement ce que c'en est :

Undecies centum si vis coniungere quinque
Undecies annos, post partum virginis almæ
Invenies tempus quo Dux Aquitanicus ante
Pictavusque comes Guillelmus cultor eremi
Fratribus imposuit proprio de nomine nomen.

Il n'y a que deux maisons en France, mais beaucoup en Italie et Pays Bas ; mais toutes ne montent pas au nombre de 40 maisons. Au commencement de leur institution, ils vivoient, ainsy que saint Guillaume, asçavoir en hermitages séparez, allans nuds pieds, et sans estre prestres ; mais le pape Grégoire 9 les adjoignit à l'ordre de Saint-Benoist et leur permit d'user de souliers et vivre cénobitiquement.

Le premier monastère de France fut institué à Paris, l'an

1299, selon la concession de Boniface 8, pape, qui accorda l'église des Servites ou Blancs Manteaux ausdits Willemins, à l'instance de Rainier, général dudit ordre, ayant contraint lesdits Servites d'embrasser la règle de saint Guillaume.

Quand à celuy de Louvergny, qui est le second de France, il est plus ancien de beaucoup que celuy de Paris ; mais comme celuy de Paris a esté anneanty, les P. P. bénédictins réformez ayant pris leur place, celuy là seul reste en France et n'y a plus que cinq religieux pour le présent. Leur monastère est assez leste, et s'appelle Nostre-Dame des Prez les Louvergny, selon le catalogue des maisons dudit ordre, qui dit *Domus Beatæ Mariæ Prateæ juxta Louvergniacum in Campania cepit anno Domini* 1249. Il n'est pas proprement en Champagne, mais en Rethelois, à deux petites lieues de nostre Mont-Dieu.

Le village de Louvergny appartient immédiatement au duc de Rethelois, et lesdits religieux payent dixmes de leurs terres au curé de Louvergny, dans la paroisse duquel ils sont, mais reculez un peu du village. Jusques à présent, ils ont eu leurs prieurs eslectifs, et non perpétuels.

Thomas de Bellomanso, 57e archevesque de Reims, succéda à Joël, mort l'an 1249. Il se monstra un peu gendarme au commencement de sa prélature ; mais il y fut contraint. Il tint le siège jusques à l'an 1262.

Nous avons dit cy dessus que l'évesque de Liège ayant veu comment ceux de Bouillon avoient esté estrillez par ceux de Mousom à Villers Sernay près Sedan, estoit venu assiéger Mousom ; mais s'en estoit enfuy, pour la crainte qu'il avoit de l'archevesque Thomas.

Dix ans après cecy, c'est-à-dire l'an 1258, ledit Thomas jugeant qu'il auroit tousjours ces Philistyns liégeois en teste, s'advisa de fermer de murailles le gros village de Doulzy, prez Mousom (que saint Cloud avait autrefois donné à saint Remy évesque de Reims), mais l'évesque de Liège s'y opposa, en sorte qu'on se délibéra de vuider le différend par armes. Mais toutefois, moyennant l'industrie de quelques personnages illustres, leurs armées se retirèrent et la paix fut faite, à telle condition que les terres et villages qui appartenoient à l'archevesque de Reims au delà de la rivière de Cher, recognoistroient aussy doresnavant l'évesque de Liège pour seigneur associé ; mais Doulzi appartient présentement au seigneur et prince de Sedan.

Gérard estoit alors 22e abbé de Mousom, lequel renonça au droit qu'il avoit au bois de Dueillet, en faveur de Thomas, archevesque de Reims et prince de Mousom. Il y eut grandes plaintes et quérimonies des religieux conventuels contre luy, ce qui le contraignit de remettre son abbaye entre les mains dudit archevesque, qui en prouveut un autre.

L'AN 1250

Près de l'abbaye de La Valleroy, il y a un village appellé Lappion, qui a esté illustré du trespas de sainte Mechtilde, fille d'un roi d'Escosse ; elle vivoit environ l'an 1250. Elle s'enfuit d'Escosse avec un sien frère appellé Alexandre, et vindrent ensemblement au diocèse de Laon, près de Vervins, au monastère de Foigny, ou sainte Mechtilde mit son frère pour avoir soin des vaches et faire les fromages, et y prit l'habit de frère lay, et quand il fut mort, il fit des miracles à son tombeau.

Quant à sainte Mechtilde, elle se retira à huit lieues de là au susdit village de Lappion, où elle s'habitua, vivant en une petite logette plus capable de loger des oyes qu'une telle princesse. Et là, elle ne vivoit que du travail de ses mains glanant au mois d'aoust avec les autres pauvres. Elle estoit si addonnée à l'oraison, qu'elle avoit les genoux comme ceux d'un chameau, et y estoit si attentive qu'elle n'entendoit pas mesme le tonnerre.

Elle fut recognue neuf ans avant sa mort par quelques soldats qui l'avoient veue en Escosse, et comme on commençoit de l'honnorer, elle voulut s'enfuir de Lappion ; mais les habitans du lieu l'en empeschèrent, et fut contrainte d'y mourir ; et quand elle fut morte, elle fit miracles.

Quelques bienfaicteurs se trouvèrent en ce temps ès cartulaires de la Chartreuse, comme Messire Thibaud, docteur en médecine, chanoine de la cathédrale de Reims et curé d'Attigny, qui achepta de ses propres deniers l'eaue de Vatan, qui vient à tomber dans la rivière du Mont-Dieu, et la donna aux religieux de la mesme maison ; à quoy consentit Mathieu, seigneur de la Neuville, par lettres authentiques ; et nonobstant les seigneurs de la Neuville ont fait perdre cete eaue aux religieux, par compromis où les arbitres furent corrompus. Le mesme Thibaud donna cent francs pour son anniversaire à l'abbaye de Saint-Remy, où son obit se trouve le 9 febvrier.

Enguerraud, seigneur de Coucy, donna au Mont-Dieu licence une fois l'an à tout jamais, de faire passer par toutes

ses terres toutes sortes de victuailles, pour leur usage seulement.

Bulle du pape Alexandre 4 en faveur du Mont-Dieu L'AN 1255

Alexander, episcopus servus servorum Dei, venerabilibus fratribus archiepiscopo Remensi presbytero cardinali, apostolicæ sedis legato, et suffraganeis eius et dilectis filiis abbatibus, archidiaconis, præpositis, presbyteris in eorum episcopalibus constitutis, salutem et apostolicam benedictionem. Audivimus et audientes admirati sumus quod cum fratribus Montis Dei et Vallis S. Petri, sicut aliis omnibus Cartusiensis ordinis a patribus et prædecessoribus nostris concessum sit, et a nobis ipsis postmodum confirmatum ut de laboribus quos propriis manibus aut sumptibus excolunt, nemini decimas solvere teneantur ; quidam ab eis nihilominus contra indulgentiam sedis apostolicæ decimas exigere et extorquere præsumant et sinistra interpretatione apostolicorum privilegiorum capitulum pervertentes asserunt de novalibus debere intelligi, ubi de laboribus est inscriptum. Quoniam ergo manifestum est omnibus qui rectè sapiunt, interpretationem hujusmodi esse perversam et intellectui sano contrariam, cum secundum capitulum illud a solutione decimarum tam de terris illis quas deduxerunt, vel deducunt ad cultum, quam etiam de terris cultis quas propriis manibus vel sumptibus excolunt, sint penitus absoluti, ne ullus contra eos materiam habeat malignandi vel quomodolibet contra iustitiam illos molestandi, per apostolica scripta vobis præcipiendo mandamus quatenus omnibus qui sunt vestræ potestatis authoritate nostra prohibere curetis, ne a memoratis fratribus Montis Dei et Vallis S. Petri, vel ab aliis fratribus aliorum monasteriorum Cartusiensis ordinis, qui in episcopatibus vestris consistunt, de novalibus vel aliis terris quas propriis manibus vel sumptibus excolunt vel de nutrimentis animalium decimas præsumant quomodolibet extorquere. Nam si de novalibus voluissemus tantum intelligi, ubi ponimus de laboribus, de novalibus poneremus, sicut in privilegiis ponimus aliorum. Quia vero non est conveniens ut contra instituta sedis apostolicæ temere veniatur, quæ obtinere debent inviolabilem firmitatem, per apostolica scripta vobis præcipiendo mandamus ut si qui canonici, clerici, monachi aut laici contra privilegia sedis apostolicæ prædictos fratres decimarum exactione gravaverint, appellatione remota, laicos excommunicationis sententia percellatis, reliquos autem ab officio suo suspendatis, et tam excommunicationis quam suspensionis sententiam faciatis, usque ad dignam satisfactionem inviolabiliter observari. Ad hæc præsentium authoritate præcipiendo mandamus quatenus si qui in fratres præscriptorum monasteriorum manus violentas iniecerint, eos accensis candelis excommunicatos publicè nuntietis, et faciatis ab omnibus sicut excommunicatos districtius evitari donec congruè satisfaciant prædictis fratri

bus, et cum litteris diœcesani episcopi rei veritatem continentibus apostolico se conspectui repræsentent. Datum Laterani, 8 idus aprilis.

Je crois que cette bulle, quoy qu'on en dise, se doit plustost rapporter à Alexandre 3, à cause qu'elle s'addresse à l'archevesque de Reims, cardinal et légat, qui est Guillaume aux belles mains, veu que Thomas et Jehan de Courtenay ne l'ont point esté.

De Gaulcher, 28e comte de Rethelois

Jehan, comte de Rethelois, estant mort sans enfans, son frère Gaulcher de Reistete luy succéda audit comté. Je ne sçay pas présentement en quelle année il mourut, car la datte qui estoit sur sa sépulture à Eslans a esté effacée entièrement.

Il fit beaucoup de bien audit Eslans, et y ratifia toutes les donations de ses prédécesseurs comtes de Rethelois. Il favorisa aussy beaucoup la chartreuse du Mont-Dieu, et lui donna une confirmation généralle de toutes ses possessions, comme porte ce titre :

Ego, Galcherus, comes Registensis, universis presentes litteras inspecturis salutem. Noverint universi et singuli, quod ego aisantias pasturarum mearum et pascuorum in castellaniis de Ulmonte et Radulficorte, quas claræ memoriæ Hugo, quondam frater meus, comes Registensis, donavit in eleemosynam perpetuam ecclesiæ Montis Dei Cartusiensis ordinis, Remensis diocesis, ad usum animalium et pecorum ipsius ecclesiæ et domorum suarum liberè et sine omni pasnagio, et ut in suo conductu possint dicta pecora et animalia ire, venire et pasci in pascuis et pasturis nominatis pro remedio animæ meæ et prædecessorum meorum confirmo plenius innovando. Item cum mihi constet quod nullum ius aliquod usuarium aut dominium seu consuetudines sive aisantias aliquas nullus habeat nec habere debeat intra terminos dictæ ecclesiæ concedo ad prædictæ libertatis tuitionem dictæ ecclesiæ me teneri bona fide. Præterea cum mihi constet quod dictæ ecclesiæ termini sint a dicto Monte Dei usque ad Asiam, etc. Ego consignationem dictorum terminorum et quicquid intra terminos continetur ratam habens confirmo eamdem plenius innovando. Item cum mihi constet quod dicta ecclesia ius habet in aisantiis et pascuis de Tasnay, Sy, Bairon, Verrières, Raucort, Artaise, Basancourt, Chémery, Venderesse, Setonne, et in tota castellania eiusdem castri, ego prædicta pascua et aisantias eidem ecclesiæ confirmo plenius innovando. Præterea memoratæ ecclesiæ possessionnes, videlicet nemora, terras, prata, domos, aquas, vias, animalia, pastores et omnem familiam et cætera omnia ad eamdem ecclesiam

pertinentia in plena libertate et pace volo permanere. Quod si fortè, quod absit, aliquis in rebus supradictis sæpedictam ecclesiam molestare, gravare, seu perturbare nitatur, ego et successores mei dictam ecclesiam tenebimur contra omnes defensare legitime et etiam bona, maxime cum mihi constet prædictam ecclesiam omnia supradicta pacifiè possedisse et plenius præscripsisse. Quod ut ratum et firmum permaneat præsentem cartam sigilli mei munimine duxi roborandam. Datum anno Domini 1255, mense junio.

Nous avons plusieurs autres chartres dudit comte Gaulcher, qui fut homme le plus pacifique du monde et grandement zélé pour l'église.

Il pacifia beaucoup de discordes qu'il y avoit entre les nobles de son comté. Il y avoit, l'an 1257, ung grand différend entre les religieux du Mont-Dieu et les héritiers de Guillaume, seigneur de Verrières, qui vouloient empescher que les religieux n'eussent droit d'aisance aux pastures de Verrières, ainsy qu'avoient concédé leurs devanciers, et pour ce, avoient enlevé les chevaux du Mont-Dieu ; mais ledit comte Gaulcher vint exprès à La Berlière pour assouppir ce différend, et amena avec soy pour assister à l'arbitrage, Thibaud, comte de Bar le Duc ; Thomas de Coucy, seigneur de Vervins ; Baudouin Dagart, seigneur des Armoises ; et Guy de Trigny, grand bailly de Rethelois, qui prononcèrent sentence en faveur des religieux du Mont-Dieu.

Le comte Gaulcher a esté aussy grandement bienfaicteur de l'abbaye de Saint-Remy, où il a un anniversaire le 5e jour de septembre.

Ce Thomas de Coucy susdit fut le premier seigneur de Chémery sur Bar. Il estoit fils d'Enguerrand, seigneur de Coucy, mais bastard selon aucuns. Il eut pour son partage la terre de Vervins, et quand il eut espousé la fille de Gaulcher, comte susdit, il luy donna pour dot la terre de Chémery et de Setonne, qui avoit esté tousjours tenue en la maison des comtes de Rethelois jusques alors, comme nous avons veu cy dessus ; et depuis ce temps là jusques à présent, la baronnie de Chémery a tousjours demeuré en la maison de Coucy, mais qui est tombée plusieurs fois en quenouille.

Nous avons rapporté cy-dessus, l'an 1235, un titre où il est fait mention comment ledit Thomas estoit seigneur des terres susdites de Chémery et de Setonne, l'an 1268.

L'AN 1262

L'archevesque Thomas estant mort l'an 1262, en febvrier,

Jehan de Courtenay luy succéda et gouverna l'archevesché de Reims jusques à l'an 1271.

L'AN 1269

Odon, 2e du nom, surnommé de Betenville, 33e abbé de Saint-Remy de Reims, esleu l'an 1255, mourut l'an 1269, le 10 janvier. Ce fut le premier qui commença d'user d'ornemens pontificaux par la concession du Saint-Siège, ce que n'avoient fait ses devanciers.

Il donna pour la fondation de son anniversaire à son abbaye le four bannal de Champfloury et le moulin d'Aysancelles, et fut inhumé en la chapelle de Nostre-Dame.

Trespas de saint Loys 9, bienfaicteur du Mont-Dieu

L'AN 1270

Je ne parle point de ce grand roy comme bienfaicteur de nostre ordre, car la fondation de la chartreuse de Paris, les bienfaits qu'il a faits au Val Saint-Pierre, au Val Dieu, et au Parc devroient entrer icy en ligne de compte ; mais je veux seulement spécifier ce qu'il a concédé au Mont-Dieu. Il mourut en Afrique, l'an 1270, après avoir régné en France dès l'an 1226.

Le Mont-Dieu tient de luy la haute justice, ou pour mieux dire, ce fut luy qui la confirma solennellement ; et dès son temps on commença d'en faire exercice, nonobstant que les religieux de Saint-Remy d'un costé, et ceux du bailliage de Rethelois, voulussent les contraindre d'avoir recours à eux en matière des cas de sang qui arrivoient.

Outre ce, le mesme roy députa, pour gardien du Mont-Dieu, le bailly de Vermandois, lui donnant charge de nous administrer justice de nos malfaicteurs. Les lettres en furent expédiées, l'an 1256, à Paris, et contiennent ces mots :

Ludovicus, Dei gratia Francorum rex, ballivo Viromandensi salutem. Cum ad ordinem Cartusiensem sanctitate religionis et fervore charitatis præcipuè comprobatum, synceræ dilectionis ac specialis devotionis habeamus affectum, volentes ut tam ipsi quam eorum bona quæcumque in nostra consistentia potestate salva maneant et secura, sicque liberius valeant Domino famulari, mandamus vobis quatenus ipsos et domum ipsorum quæ Mons Dei dicitur, ac bona ipsorum quæcumque in ballivia vestra consistant servare et manutenere curetis, nullam eis in personis aut bonis permittentes a quibuscumque molestiam aut gravamen nferri indebito vel iniustè. Actum Parisius, anno Domini 1256, mense octobri.

L'an 1258, comme il commençoit de travailler à la chartreuse de Paris, il donna de beaux privilèges à la chartreuse du Val Saint-Pierre, que les chartres du Mont-Dieu disent aussy avoir esté données au Mont-Dieu, selon qu'il s'y en garde une coppie authentique confirmée et vérifiée par les roys de France, successeurs de saint Loys, et contient cete substance :

Ludovicus, Dei gratia Francorum rex, ballivis, præpositis, pedagiariis suis, ad quos presentes litteræ pervenerint, salutem. Mandamus vobis præcipientes quatenus de rebus prioris et fratrum domus Valli Sancti Petri, ordinis Cartusiensis, quas ad usus proprios ducunt vel afferunt, vel duci faciunt aut afferri, tam per terram quam per aquam in propriis pedagiis nostris, nihil omnino ratione pedagii, thelonii, vel alterius cuiuscumque coustumæ ullatenus exigatis. Volumus enim eos ab huiusmodi exactionibus fore liberos penitus et immunes. Actum Vicennis, anno Domini. 1258, mense octobri. Quæ carta facta est etiam in gratiam Montis Dei, et firmata iterum sigillo Caroli quinti, regis Francorum.

C'est Charles le Sage, fils du roy Jehan, qui fit de grandes graces aux chartreux du Mont-Dieu.

De Manassès 7, et Nicolas, comtes de Rethel

Depuis Gaulcher, dernier comte décédé, je n'ose asseurer s'il n'y a point eu davantage de comtes de Rethelois que deux jusques au temps d'Hugues 4, qui vivoit l'an 1290 environ. Leurs gestes sont grandement obscurs dans les histoires. Je trouve seulement qu'après Gaulcher, fut comte de Rethelois Manassès 7.

Nous avons déjà dit qu'Hugues 2 eut 4 fils, asçavoir Hugues 3 ; Jehan, seigneur de Chémery, et Gaulcher, qui furent tous trois comtes de Rethelois successivement. Il y en eut encore un quatriesme, appellé Manassès ou Manasser qui fut seigneur de Saulx la Sèche, dont nous avons parlé en la chartre de Maisancelles, l'an 1235.

Je ne sçay si c'est luy qui succéda au comte Gaulcher, son frère, ou bien si ce fut un autre de mesme nom qui fut fils de Gaulcher, ce qui est assez vraysemblable ; car Gaulcher avoit une fille, dame de Chémery, laquelle devoit succéder au comté de Rethelois, et non pas Manassès, frère de Gaulcher ; mais néantmoins, j'ay un grand fondement que ce Manassès, seigneur de Saulx la Sèche, fut frère dudit Gaulcher, et non son fils, car je trouve un privilège ou chartre dudit Manassès 7, successeur de Gaulcher, en l'abbaye de Saint-Remy, où il est spécifié :

Quod Manasses, comes Registetis, concessit ecclesiæ B. Remigii Remensis in eleemosynam annuatim duos modios frumenti in villa de Tanium super terragia sua, pro anniversario parentum suorum et fratris sui Hugonis . . . .

qu'on peut penser avoir esté aussy Hugues 3, ou bien il faudra dire que ce Hugues ait esté aussy fils de Gaulcher avec Manassès.

Nicolas de Charbogne fut 30e comte de Rethelois, l'an 1280, comme il se justifie par quelque titre trouvé en l'abbaye de Saint-Remy de Reims, où il se qualifie comte de Rethel et sire de Charbonne ; mais je ne sçay autre chose de luy.

Hugues 4 luy succéda, appellé Jacques par aucuns.

L'AN 1272

Jehan de Courtenay estant mort, l'an 1271, Pierre Barbet luy succéda l'an 1272 à l'archevesché de Reims, jusques à l'an 1300 qu'il mourut.

L'AN 1275

Nicolas d'Arzeliers, onziesme prieur du Mont-Dieu, vivoit l'an 1275. Ce fut luy qui bastit la belle église qu'on veoid encore de présent et la grosse tour du Mont-Dieu avec la belle grange de la Correrie, qui est estimée la plus belle et la plus spatieuse de tout le pays. Ladite église fut par après dédiée, l'an 1290, par Pierre, archevesque de Reims.

L'AN 1276

Jehan 20, pape, dit auparavant Pierre l'Espagnol, donna au Mont-Dieu, l'an 1276, deux bulles ; la première, pour confirmer tous les privilèges de ses devanciers : *Dat. Viterbii, idib. novemb. anno* 1 *pontif.;* la seconde, à l'encontre de ceux qui saisissoient les bestiaux : *Dat. Viterbii,* 3 *nonas martii, anno* 1 *pontificat.*

L'AN 1285

Philippes le Hardy, roy de France, mourut l'an 1285, et luy succéda Philippes le Bel, que Pierre Barbet, archevesque, sacra en son église.

Du P. Jozerand, 12e prieur du Mont-Dieu

L'AN 1288

C'est icy un des plus grands personnages que la France ait porté, et un des plus fameux de l'ordre des Chartreux. Il estoit profès premièrement et prieur du Val de Sainte-Marie en Valentinois ; mais le R. P. Riffier, prieur de la Grande Chartreuse, l'envoya au roy saint Loys pour estre premier

prieur de la chartreuse de Vauvert lez Paris, bien que les chartreux aient fait leur première demeure au village de Gentilly ; mais comme il eut obtenu, après plusieurs refus, que saint Loys lui fit, le palais de Vauvert qui estoit délaissé et désert à cause des diables et spectres qui y estoient, le P. Jozerand y entra avec ses confrères la nuict de la feste de saint Colomban, et furent 3 jours et 3 nuicts à prier continuellement, faisans des processions et arrousans d'eaue béniste tous les endroits de la maison pour en chasser les diables ; durant lesquelles choses, les religieux entendoient des tonnerres et grands tintamares, qui furent aussy entendus de quelques bourgeois de Paris. Le lieu de Vauvert fut veu aussy trembler ; on entendoit des cris horribles ; on voioit des fumées noires et puantes qui infectèrent l'air, et dont aucuns des domestiques des P. P. chartreux furent malades. Les diables faisoient tout cecy pour intimider les chartreux et les empescher de prendre possession de ce lieu de Vauvert ; mais ce fut en vain, car ils furent contraints de déloger.

Dès que le roy saint Loys sçeut ce qui estoit arrivé, il vint visiter les chartreux qui le reçeurent à genoux et le menèrent en leur église en chantant *Te Deum*, et après l'avoir remercié de l'octroy qu'il leur avoit fait, le roy levant les yeux au ciel, se prit à dire : *Laudate Dominum in sanctis eius ;* leur disant qu'il voyoit bien que Dieu vouloit estre servy par eux en ce lieu, auquel pas un autre religieux d'autre ordre à qui il l'avoit accordé, n'y avoit peu demeurer.

Le P. Jozerand ayant bien disposé cete nouvelle chartreuse de Paris, fut envoyé prieur à celle du Liget, l'an 1260, et afin que les 4 parties de la France eussent le bonheur que de le veoir, on l'envoya encore prieur au Mont-Dieu, vers l'an 1276, et le gouverna jusques à l'an 1288 environ. Il mourut le 15e jour de janvier.

Estant prieur du Mont-Dieu, il contracta association, l'an 1287, avec la chartreuse de Paris, dont en voicy l'acte trouvé à Vauvert :

Reverendis in Christo patribus et amicis charissimis Joanni priori Vallis veridis iuxta Parisius, ordinis Cartusiensis, et eiusdem loci sacro conventui Joserandus dictus prior, et totus conventus Montis Dei eiusdem ordinis salutem et vinculum indissolubile charitatis. Quoniam placuit dilectioni vestræ inspirante Domino parvitatem nostram requirere de mutua societate connexa glutino charitatis, nos vestro desiderio et petitioni, benigno ac voluntario concurrentes assensu concedimus in Domino atque statuimus

unanimiter ac concorditer quod ex nunc et in posterum pro unoquoque monacho et etiam clerico reddito in domo vestra professo audito eius in domo nostra monachatum plenarium cum anniversario et psalteriis exolvemus ; sperantes in Domino quia et vos et posteri vestri pro monachis domus nostræ et redditis clericis similiter per omnia facietis. Valete in Domino. Datum anno Domini 1287, feria 3 ante Ascensionem Domini. In quorum omnium testimonium et munimen, sigillum domus nostræ apponimus huic cartæ.

Cecy a esté extrait de l'original, qui se garde à Paris.

D'Hugues, quatriesme comte de Rethelois

Ce comte Hugues 4 fut le dernier simple comte de Rethelois, d'autant que le comte de Nevers espousa sa fille, que tous les historiens appellent dernière héritière de Rethel ; mais ne l'appellent jamais par son nom ; mais son vray nom estoit Jehanne. Or, je trouve que ce comte Hugues 4 a vescu l'an 1288 et l'an 1299, bien qu'on trouve quelque titre qui face mention l'an 1294 de Loys, comte de Nevers et de Rethel, et de Jehanne, sa femme.

Je rapporteray icy quelque chartre dudit Hugues, donnée en faveur de l'abbaye de Saint-Remy, l'an 1299 :

Ego, Hugo, comes Registensis, tam presentibus quam futuris notum facio quod Radulfus de Guigneicurte, et Gobertus, frater eius, uxorum suarum et liberorum suorum assensu, ecclesiæ B. Remigii vendiderunt quicquid infra masnagium et vivarium de Racehicurte reclamabant, unde inter eos et eorum homines diutina habebatur controversia adversus ecclesiam prætaxatam. Ab hac autem venditione duas falcatas prati quæ in villæ prænominatæ sunt confinio, quæ eiusdem villæ habitatoribus satis cognitæ sunt exceperunt. Venditionis huius in mei præsentia perpetratæ testis ego et ostagius, quod prædicta ecclesia nullam super hoc ab aliquo vexationis sive molestiæ importunitatem de cætero sustinebit. Quot ut firmum obtineat vigoris munimentum, sigilli mei impressione roboratur. Testes sunt Petrus, prior B. Remigii ; magister Hugo ; Petrus, prior Registetis ; Vuido, prior Chaniaci ; Hugo, monachus ; Constantius, capellanus meus : Nicolaus et Poncardus, presbyteri ; Odo de Alneto ; Odo de Aceio, Henricus de Noviaco ; Stephanus de Burco ; Odo, villicus. Actum anno verbi incarnati 1299.

Or, ledit comte Hugues 4 se voyant hors d'espoir d'avoir enfant masle qui luy pust succéder, et n'ayant qu'une fille, il voulut s'allier à quelque grande maison afin d'avoir du support en ses vieux jours ; mais cela ne luy réussit pas autrement bien. Plusieurs grands seigneurs, qui désiroient accroistre

leur domaine, recherchèrent sa fille Jehanne en mariage, mais ils furent tous esconduis ; il n'y eut que Robert de Béthunes, fils du comte de Flandres, à qui on donna audience pour son fils aisné ; et le roy de France, Philippes le Bel, voulant obliger ledit Robert et Guy son père, comte de Flandres, il consentit à ce mariage ; mais cela ne luy servit de rien, car ledit Guy, vassal du roy, se vint à se rebeller contre le roy son seigneur ; et comme le roy sçeut que le Rethelois estoit à la dévotion dudit comte de Flandres, avant que de mener son armée à l'encontre de luy, il mit garnison en toutes les places fortes du Rethelois. Entre autres, le chasteau d'Omont fut muny en partie aux despens du Mont-Dieu, les pauvres religieux ayant esté contraints de fournir au gouverneur dudit chasteau, appellé Gaucher de Mutery, grande quantité de bled, vin et autres munitions, iceluy disant que le roy luy avoit commandé de ce faire, ce fut toutefois avec certificat dudit gouverneur que cela ne leur pourroit préjudicier à l'advenir, le roy ne luy en ayant donné charge que pour cete fois seulement. Dieu monstra incontinent son courroux appaisé, la paix ayante esté faite par l'entremise du pape, et sans doute si la guerre eust duré davantage, le Mont-Dieu estoit à la veille de sa ruine totale.

Nous avons de belles lettres dudit gouverneur d'Omont, mais je me contenteray de rapporter icy celles du roy Philippes, qui contiennent cete substance :

Philippus, Dei gratia Francorum rex, universis presentes litteras inspecturis, salutem. Cum dilecti nostri prior et fratres domus Montis Dei, ordinis Cartusiensis, certam quantitatem bonorum gentibus nostris pro guarnisionibus nostris in castro de Ulmonte, quod est comitis Registensis, ad manum nostram existente, tradiderint, atque ad requisitionem dictarum gentium nostrarum dicta bona ad dictum castrum duci fecerint, notum facimus quod propter hoc volumus dicto comiti vel eius successoribus, novum ius acquiri contra dictos religiosos, nec eisdem in posterum aliquod præiudicium generari. Actum Attrebati, anno Domini 1297, in vigilia Trinitatis.

Cecy arriva lorsque Henry, duc de Bar, qui avoit espousé la fille du roy d'Angleterre, s'associa avec luy et ledit comte de Flandres, pour ruyner le roy qui estoit empesché en Guyenne, et iceluy duc de Bar vint ruer sur la Champagne, où il fit ung merveilleux ravage, mais le roy luy ayant mis en teste une armée que conduisoit Gaultier de Créey, seigneur de Chastillon, le duc de Bar fut pris et le roy le laissa finalement sortir après l'avoir tenu longtemps prisonnier.

Quant à Guy, comte de Flandres, qui fut pris aussy, il sortit moyennant ses deux enfans Robert de Béthune et Guillaume qui prirent sa place, et furent longtemps prisonniers du roy ; mais finalement, ils furent délivrez moyennant l'appoinctement qui fut fait, qu'ils assigneroient au Roy au comté de Rethel et ès environs, vingt mille livres de rente annuelle, et luy payeroient encore quatre cent mille livres en quatre années, avec plusieurs autres articles spécifiez en l'appoinctement.

Nous parlerons de la comtesse Jehanne, fille de Hugues 4, encore l'an 1320.

Hommages des seigneurs de Sedan à l'abbé de Mousom
L'AN 1289

Les historiens estrangers nous racontent tousjours quelque chose d'hétéroclite en leurs histoires, quand ils escrivent quelque chose par ouy dire ou d'un lieu où ils n'ont jamais esté. C'est ce qui m'a provoqué d'escrire seulement l'histoire ecclésiastique de ce pays qui m'est assez cogneu, afin de ne point tomber dans l'erreur des autres, si je racontois des choses estrangères.

Sedan donc, qui n'a jamais esté q'un village, n'a jamais esté terre souveraine ou siège de principauté, sinon depuis peu, car le chef lieu de la souveraineté est à Raucourt et non à Sedan. Or, Sedan estoit autrefois une terre déppendante de l'abbaye de Mousom, pour laquelle les seigneurs devoient hommage à mutation d'homme à l'abbé de Mousom. En voicy deux actes rapportez par le sieur Habert, en ses abbez de Mousom :

Anno Domini 1289, feria 6 ante Lætare Hierusalem, dominus Gerardus, miles, dominus de Jasce, ad ecclesiam istam Mosomensem personaliter et in præsentia totius conventus recognovit se esse hominem ecclesiæ B. Mariæ Mosomensis, et fecit hominium suum in manibus Domini Bertrandi, abbatis Mosomensis, tunc temporis, et recognovit se tenere in feudum ab ecclesia Mosomensi villas de Sedan et Balan. Item homines B. Mariæ Mosomensis transeuntes ultra Mosam et Carum fluvios versus Sedan et Balan, quamdiu ibi manent et advocatiam de Bievre, et iuravit prædictus miles coram altari prædictæ ecclesiæ supra sanctum evangelium se servaturum et defensurum iura et omnia membra totius ecclesiæ supradictæ. Ad hæc autem præsentes fuerunt F. F. Joannes dictus Mary ; Radulfus de ordine Minorum, conventus Virdunensis ; dominus Salvaticus de Brieul, miles ; Alardus, frater D. Hugonis ; Angoubrinus, castellanus ; Richardinus de Villari ; Joannes de Lombus ; Joannes dictus monachus de Nevant.

L'autre acte d'hommage fut fait par le mesme, l'an 1298, le jour de dimanche après la sainct Vincent, entre les mains du mesme abbé, et ne contient autre substance que dessus, sinon les signatures qui sont diverses, asçavoir :

D. Gerardus de Ivodio, miles ; Joannes de Vienne, miles; Richardus de Villari, armiger ; Richardus, eius filius ; Joannes, præpositus de Hyerges ; Pollonus de Sedan ; Guiotin de Malgré, armiger ; Joannes de Pineuel, armiger ; Guillebertus, ecclesiæ de Sedan ; Hubertus F. quondam Theobaldi dicti le Cousin ; Hugo, castellanus ; Philippus Petressonus de Givaudel, necnon etiam totus conventus, et quamplures alii, fide digni.

La terre de Sedan n'estoit encore alors annexée à celle de Raucourt, comme elle a esté depuis.

L'AN 1292

Ung fameux voleur, appellé Roger de Raucourt, ayant desrobé quelques meubles chez quelque habitant du village de Tasnay, s'enfuit sur le ban du Mont-Dieu où il fut appréhendé et encoffré ès prisons du Mont-Dieu. Les religieux de Saint-Remy ayans entendu cecy, le voulurent retraire disant qu'ils avoient l'administration de la justice du Mont-Dieu, et que le délict avoit esté fait sur leur terre de Tasnay, ceux du Mont-Dieu alléguans au contraire qu'ils avoient tousjours cogneu des crimes commis sur leur ban, et qu'ils avoient haute justice. Comme ils plaidoient ensemble, la justice du roy enlève le criminel des prisons du Mont-Dieu, et le meine à Laon, où il est pendu.

Le prieur du Mont-Dieu voyant cecy, dépescha aussy tost le bailly du Mont-Dieu pour remonstrer au prévost de Laon l'injustice qui luy avoit esté faite ; et comme on eut recogneu le tout, il fut ordonné qu'on restabliroit la justice du Mont-Dieu qui avoit esté enfrainte, et fut député un huissier de Portian, qui restitua un phantosme, ou homme de paille, vestu d'habits d'hommes, qu'on pendit publiquement aux fourches patibulaires du Mont-Dieu.

Et cependant, la sentence fut rendue pour les religieux du Mont-Dieu, à l'encontre de ceux de Saint-Remy, et prononcé qu'ils avoient droit de haute, basse et moyenne justice, et qu'ils en avoient chartres du roy.

De Bertrand, 26e abbé de Mousom

L'AN 1296

Cete abbé a eu grande vogue de son temps pour les grandes affaires qui luy sont arrivez durant sa prélature, qui fut

depuis l'an 1282 jusques à l'an 1297, et encore davantage. Il avoit eu pour prédécesseur Gibaud, qui quitta Mousom pour estre abbé de Flavigny, l'an 1282.

Or, quant audit Bertrand, il contracta association spirituelle avec l'abbaye de Maurmont, au diocèse de Chaalons, l'an 1288. Il ordonna les droits municipaux des villages de Vaux et d'Euilly, avec Loys, comte de Chiney, l'an 1294.

Il obtint du pape Nicolas 4 une bulle très ample, pour la confirmation de tous les privilèges de son abbaye : *Dat. apud Urbem Veterem*, 3 *calend. junii*, *anno Domini* 1291, *pontificat. an*. 4.

Il impétra aussy des indulgences d'un an et de quarante jours pour tous ceux qui visiteroient l'oratoire de Saint-Jehan Baptiste de son abbaye, ès festes dudit sainct, et au jour de l'assomption de Nostre-Dame. Il obtint le mesme pour ceux qui visiteroient la chapelle de Saint-Pierre, située au mesme monastère, et une autre située hors la ville de Mousom, sur le mont prochain, ès festes et octaves dudit apostre, et au jour aussy de leur dédicace.

Il fit beaucoup de changement en son monastère, du consentement néantmoins de ses religieux. Mais comme il se veid beaucoup endebté et son monastère, il quitta l'administration du temporel de l'abbaye entre les mains de Pierre Barbet, archevesque de Reims, l'an 1296, et ne survéquit plus guères par après, ayant eu pour successeur Fridéric de Baseilles.

Trespas de Pierre Barbet, archevesque de Reims
L'AN 1300

Nous achèverons cete centurie par le trespas de ce 59e archevesque de Reims, la mémoire duquel doit estre prétieuse dans le pays des Essuens, où il a laissé beaucoup de vestiges de sa religiosité et prudence.

Il bénit, pour abbé de Mousom, Bertrand, dont nous avons parlé cy dessus ; mais comme il veid qu'il avoit endebté son abbaye, il en prit l'administration, pour le temporel seulement, pour la remettre en bon estat.

Il se tint tousjours en devoir avec l'évesque de Liège touchant les terres amphibies de la souveraineté de Mousom, et pour lesquelles il y avoit eu auparavant tant de litiges entre ces deux crosses. Il ne laissa pas toutefois d'y avoir des ravages d'armées au pays, à cause du duc de Bar qui mordoit le roy de France en cete frontière.

L'an 1290, ledit archevesque Pierre s'acheminant à Mousom,

fut invité par le P. prieur du Mont-Dieu d'y venir dédier la nouvelle église qui avoit esté encommencée dès l'an 1270, par le prieur Nicolas d'Arzeliers, et presque achevée par son successeur Jozerand. L'archevesque s'acquita volontiers de la requeste qu'on luy en fit, et dédia la susdite grande église du Mont-Dieu, bastie en la place de l'ancienne, l'an 1290, le jour de Sainte-Agathe, 5 febvrier, à l'honneur de Dieu et de Nostre-Dame, de saint Jehan Baptiste et de saint Remy, archevesque de Reims, et de tous les saints.

En la première dédicace de l'ancienne église qui estoit en la place de cete nouvelle, on n'y fit point mention de saint Remy, mais seulement de Nostre Dame qui est la patrone primitive du Mont-Dieu ; mais présentement, on y recognoist saint Remy pour patron secondaire, et depuis ce temps là comme on disoit tousjours la chartreuse de Nostre Dame du Mont-Dieu, on commença dès lors à dire le Mont-Dieu simplement, sans aucune addition.

Mais il faut remarquer que l'archevesque Pierre ne toucha point et ne dédia point le grand autel de ladite église ; mais l'ancien, qui y estoit, demeura sans estre violé, en mesme estat que l'avoit dédié Samson, archevesque de Reims, l'an 1144, comme nous avons dit.

Robert de Courtenay, 60e archevesque de Reims après Pierre Barbet, tint le siège jusques à l'an 1325 qu'il mourut.

(*A suivre.*) P. Laurent.

NUMISMATIQUE ARDENNAISE

LA MONNAIE DE FUMAY

Malgré la mention faite par M. C. P.-Serrure, à la page 293 de sa « Notice sur le cabinet monétaire du Prince de Ligne », de deux documents que nous allons citer, malgré la publication de ces deux mêmes documents par M. Renier Chalon dans ses « Monnaies des Comtes de Hainaut », il reste à peu près certain que l'atelier monétaire de Fumay est inconnu dans la numismatique. On peut d'abord affirmer, en ce qui concerne M. Serrure, qu'il n'a pas su, en parlant du château de « Flimaing », qu'il s'agissait de Fumay. Ensuite, M. Renier Chalon n'a pas fait d'autre mention de cette localité que celle qui réside dans l'indication que nos deux documents ont été publiés dans le « Mémoire historique concernant les droits du roi sur les bourgs de Fumay et de Revin », imprimé en 1772, sans nom d'auteur, et où nous puisons nous-même tous les renseignements qui suivent.

Voici d'abord nos conclusions.

Il a existé un numéraire de Fumay et un numéraire de Revin. Il est probable que le numéraire local en question n'a été frappé ni dans l'une ni dans l'autre de ces villes, et n'était qu'une monnaie de compte particulière, ou consistait en pièces étrangères non spécifiées du reste, et approprié à l'usage auquel on le faisait servir. Néanmoins, il est établi qu'une forge de monnaie a été édifiée au château de Fumay, et y a fonctionné quelque temps. En quelle quantité les espèces ont-elles été fabriquées, sous quelle forme ? voilà deux questions auxquelles nous ne pouvons répondre, non plus qu'à celle que nous avons résolue par simple supposition et qui consiste à savoir si ce numéraire n'est pas celui qui est indiqué sous le nom de « monnoie de Fumaing ». Aucun collectionneur n'a, jusqu'à ce jour, signalé un seul denier du seigneur de Fumay, Gui de Blois, auteur de la monnaie susdite, qui porte la marque indéniable de sa provenance. Le nom latin de Fumay est évidemment *Fumacum*; mais on le voit ordinairement écrit

Fimay, Fumay, Fumaing, au milieu des textes latins, en compagnie de ceux de Revin et Fépin, même mis sous les formes Revinum ou Ruvinium, et Fimpinis ou Fippinis. Jamais aucun de ces mots n'a été remarqué sur une monnaie du prince blésois, et aucune inscription douteuse sur une pièce n'a suggéré l'idée d'en faire l'attribution à Fumay[1]. Nos recherches personnelles n'ont pas été plus fructueuses, et nous sommes réduit à solliciter l'assistance et l'attention des nombreux savants qu'occupe la numismatique des pays francobelges.

Qu'il nous soit permis cependant de signaler une piste qui ne paraît pas avoir encore été explorée. Il existe une quantité d'esterlins qu'on relève fréquemment dans le pays, en Hainaut et à Namur, et qui portent, soit à l'avers soit au revers, une légende qui est certainement celle d'un Guy. On a parfois tenté d'attribuer ces monnaies, qui rappellent leur origine montoise ou hayonienne, mais portent aussi des titres qui n'ont jusqu'à présent servi qu'à égarer les chercheurs, à Gui de Dampierre ; et nul n'a songé à supposer que le monnayeur de Fumay, travaillant pour Guy de Blois, fabriquait une contrefaçon des esterlins circulant déjà dans nos provinces du nord de la France. La conjecture est certainement très plausible ; mais pour l'établir, il faudrait qu'un heureux fumacien mît au jour un dépôt de cette sorte de piécette.

Fumay, Revin, Fépin et quelques autres localités voisines de la Meuse aujourd'hui comprises dans le département des Ardennes, formaient jadis une seigneurie dont la souveraineté appartenait aux comtes de Hainaut. Qu'il ait été plus tard établi que Fumay et Revin étaient « terres franches et souveraines », ceci est étranger à notre sujet, malgré le droit de battre monnaie qui paraît attaché à la qualification donnée ainsi au territoire de Fumay. Au XIVe siècle, nous trouvons Louis, comte de Blois, jouissant des terres et châtellenies de Fumay et de Revin « si comme son cher tayon (grand-père) Jean de Hainaut, seigneur de Biaumont » avait fait sous la mouvance et la souveraineté des comtes de Hainaut. Dans une ordonnance, datée de 1366 et signée de lui, il constate qu'en sa ville de Fumaing « il keurt plusieurs manières de monnoie, et que communément y a courru et keurt plus foi-

1. Il est à peine utile de faire remarquer que, passé le milieu du quatorzième siècle, on n'a plus de baronales au nom des comtes de Blois. Le dernier est Gui de Châtillon, qui disparaît en 1342.

ble monnoie que celle en laquelle on prent et rechoit son winaige. » Voilà le numéraire de Fumay, de minime valeur, qu'on verra reparaître dans des comptes de 1404 et qu'on ne peut supposer sorti d'une fabrique de Fumay, puisque, comme on le verra, l'établissement premier d'un atelier date certainement de 1376. Le comte décide donc qu'à l'avenir le gros d'argent comptera pour dix-sept deniers (parisis) blancs. C'est par des relevés de comptes postérieurs à 1400 que nous connaissons les divers signes d'échange qui circulaient dans le pays, ainsi que les rapports de leurs valeurs. On y apprend que « 40 *sous monnoie de la ville de Fumain* représentent un franc. Le *franc*, « dou Roy » ou franc « franchois », ainsi que le *florin*, est estimé 16 sols parisis ou 27 sols tournois. On fait usage de la *couronne de France* ou *couronne du Roy*, comptée pour 18 sous parisis ou 31 s. 6 d. tournois. Le *grand écu couronné de Hollande*, évalué 32 s. 6. d. tournois, n'est peut être que l'équivalent de la couronne, et ne figure nulle part ailleurs qu'en tête du compte. Le *gros d'argent vieux*, qualifié dans le langage du pays, *vie gros*, est le douzième du franc et se compte dans le détail pour 2 s. 2 d. tournois. De tous ces rapports il résulte que la conversion de la monnaie parisis en monnaie tournois ne se fait pas exactement partout sur le même pied, mais que le taux de la conversion est d'environ quatre septièmes ; ce qui fait que parfois on a arrondi en donnant deux tournois pour un parisis. Du reste on trouve le *vie parisis* ou parisis vieil coté juste deux deniers tournois, dans ces comptes mêmes. On remarquera encore que la *maille de Hollande* équivaut à la livre tournois et entre pour 20 sols tournois ; que la *vieze maille d'or dou Rin* est estimée 11 vies gros ou 23 sous 6 deniers tournois ; qu'enfin le *double blanc* est la moitié d'un vie gros ou 13 deniers tournois : c'est la valeur approximative donnée dans l'entête du compte.

Dans les comptes postérieurs, de 1407 à 1453, on voit la *maille de Hollande* cotée 12 sols parisis ; 40 *sous de Revin* valent 16 sous parisis ; le *sou blanc* ou *gros blanc* équivaut à 17 deniers parisis et demi. L'*obole du Rhin* est évaluée à 13 s. 10 d. parisis. La *couronne d'or* est comptée 17 gros et demi, ce qui met le gros à deux sous tournois ; le *gros de France* est par contre donné pour 3 sous tournois au même compte. Un *clinquart* vaut 27 sous tournois, comme le florin ou le franc ; enfin le *florin du Rhin* est estimé 38 sous tournois.

Si les deniers de Fumay ne sont pas une monnaie frappée à Fumay même, nous trouvons néanmoins aux mêmes comp-

tes, la preuve qu'il a existé une monnaierie dans la place. Des travaux de maçonnerie, charpente et autres ont en effet été exécutés en 1405 en « la fortereche et castiel de Fumaing ». C'est, en particulier, la construction « *daleis le monnoyerie*. de deux rans pour nourrir auwes ». Puis le « revestement d'ais-selin joins à le happe de l'alée *deseure le monnoyerie* ». Il est à peu près certain pourtant qu'à cette époque, l'atelier ne fonctionne plus. Cela doit résulter de l'engagement pris par le seigneur de Fumay de ne pas continuer une entreprise faite par lui contre le droit de son suzerain hennuyer. Les deux pièces qui nous restent à citer et qui sont précisément les instruments de la promesse dudit seigneur, sont en même temps les témoins destinés à établir de façon irrécusable que l'atelier que nous signalons a parfaitement été édifié et qu'il a fonctionné dans le château de Fumay en l'année 1376.

Voici d'abord l'exploit d'un agent du comte de Hainaut : il nous fait connaître le nom du « maître de la monnaie » de Fumay : *Jehans Moutons*, et celui du châtelain : *Hustin de Dour*.

Nous Gilles dis Louppart de Watignies, Escuyer, et Jehans de Berry, homme de fief, a très-haut et très poissant Prince no trés chier et redoubté Signeur le Conte de Haynnau et de Hollande ; faisons sçavoir a tous que le viente septime jour dou mois d'Octembre l'an mil trois cent sissante seze, Jehan dis Sausses de Maureges, adonc Prevost de Maubuege, nous mena à Flimaing de la en droit pardevant le castiel de li ville, appella Hustin de Dour, qui castellains en estoit, et li dist en le présence et ou tiesmoing de nous, comme homme a notre dit chier seigneur le Conte, qu'il li ouvrit le porte doudit chastiel, et que en icelluy volloit faire esploit ou nom et de par no dit tres redoubte signeur le Conte a leditte fortreche, et *as tous les cuins et oustils servans a le monnoie que on y avoit faite ;* et ossi fist li dis Prevost commandement audit castellain sur quangues il pooit fourfaire que *se Jehans Moutons Maistres de le monnoye que faite on y avoit*, si que dist est, et ossi *desdits cuins et oustils a chou servans il avoit mist ou dist Castiel, il n'en fesist nulle delivrance sans le gret et accort de no tres redoubte signeur Monsieur le Duc Aubiers*. Et chou fait tantost presentement, li dis Prevost nous en mena en le halle de le ditte ville de Flimaing, et la en droit, present nous a chou par especial appielles si que dit est dessus, mist le main a le ditte ville de Flimaing sanlaulement en le manière que fait avoir audit castiel. Et ossi requist ledit Prevost tout premierement au Mayeur de le ditte ville quil allast avecq lui, et menast des bonnes gens de le dessus ditte ville, affin qu'ils veissent lesploit que faire volloit, a li quels Maires y obey, et ainsy que par le manière que

dessus est dist, fist li dis Prevost sen dessus dis esploit : par le tesmoing de ces lettres sayellées de nos sayauls. Ce fut fait es lius lan et jour dessus escript.

La seconde pièce est la reconnaissance, par le sire de Beaumont, qu'il a fait monnoyer en son château de Fumay, et que son ouvrage a déplu au gouverneur de Hainaut, Albert de Bavière, exerçant la souveraineté pendant la démence de Guillaume III, son frère.

Jou Guys de Blois, sires de Biaumont et de Chimay, chevaliers; faisons savoir a tous présens et advenir que comme *je evisse puis peu de temps fait faire monnoie en ma fortereche de Flimaing*, lequelle je tiens en foy et en hommage de notre trés chier signeur le Conte de Haynnau; *lequel ouvraige de monnoie a estet desagréable* a mon tres chier signeur M. le Duck Aubert de Bavière, Bail et Gouverneur ad présent des Contés de Haynnau, Hollande, Zéelande et de la signeurie de Frise, pour cou est-il que *je promech en bonne foy, que jamais point n'en differay, s'il ne soit par le licensce, boin grée et plaisir* de mon dit chier Signeur le Duck, ou de ses hoirs et successeurs Contes de Haynnau : par le tesmoing de ces Lettres scellées de son scel, données au Quesnoy le vingt-quatrième jour dou moi d'Octembre, lan de notre Seigneur mil trois cent soixante et seize.

Il est hors de doute qu'après cet engagement pris, l'officine de Fumay n'a plus fonctionné. L'atelier, en tant que bâtiment a subsisté comme on l'a vu par la dénomination qui figure encore 60 ans après dans nos comptes ; mais il servait probablement à un usage tout autre que la frappe du numéraire. Du moins ne rencontre-t-on plus rien dans la suite qui autorise à penser le contraire. S'il a pu être question plus tard des « terres souveraines de Fumay », il n'a dû jamais être question du droit régalien de battre monnaie, mais seulement des droits suprêmes de justice. Le « Château Regnault » tout voisin, au contraire, a fourni une quantité considérable d'espèces aux XVIe et XVIIe siècles.

N. GOFFART.

NÉCROLOGIE

M. le baron de Vendeuvre. — M. Gabriel-Gustave-Guillaume Pavée, baron de Vendeuvre, est décédé le samedi 11 juin 1892, en son château de Vendeuvre (arrondissement de Bar-sur-Aube), dans sa 84e année. Il était né à Meaux, le 14 septembre 1808.

Jusqu'à ses dernières années, M. de Vendeuvre se consacra tout entier à son pays avec une sollicitude et un dévouement qui ne se démentirent jamais. Il fut pendant la plus grande partie de sa vie membre du Conseil municipal de sa commune. Lorsqu'en 1889 l'âge l'obligea à se retirer des affaires publiques, il y avait près de 50 ans qu'il représentait le canton de Vendeuvre au Conseil général de l'Aube. Il avait été aussi député de ce département de 1849 à 1852.

M. de Vendeuvre était par goût personnel et par tradition de famille un érudit et un lettré. Il n'a jamais marchandé son appui aux artistes régionaux, les encourageant toujours avec une bonne grâce qui doublait le prix du service rendu. Esprit supérieur, cœur simple et bienveillant, il était aimé de tous pour sa loyauté, sa douceur, et surtout sa grande charité. Les pauvres perdent en lui un véritable père.

M. le baron de Vendeuvre a réalisé, on peut le dire, le type de l'homme d'honneur. Sa mémoire restera en vénération dans un pays dont il a été le bienfaiteur et où il est mort en ferme chrétien, comme il avait vécu.

BIBLIOGRAPHIE

Nouvelle Bibliothèque littéraire. G. Lanson. — ***Bossuet : L'Homme et l'écrivain — L'orateur — L'éducation du Dauphin — Les idées politiques de Bossuet — Bossuet historien — Théologie et controverses religieuses — Bossuet, évêque de Condom et de Meaux — Bossuet, directeur de conscience — La Philosophie de Bossuet.*** Paris, Lecène, Oudin et Cie, 1891. In-18 jésus de 522 pages.

Cet ouvrage a été apprécié et recommandé dans nos meilleures revues, il n'a pas encore été signalé aux lecteurs de la *Revue de Champagne et de Brie.* Après l'avoir lu et médité avec toute la satisfaction que procure un bon livre, nous n'hésitons pas à le présenter aux amis de la littérature et de l'histoire du XVII[e] siècle, comme l'un des plus vivants portraits de l'immortel écrivain et de l'incomparable orateur. Nous le présentons aussi à ceux qui aiment les traditions religieuses de la France, comme l'une des œuvres les mieux inspirées par la mémoire du grand évêque. H. J.

CHRONIQUE

Académie nationale de Reims. — *Programme des Concours ouverts pour les années* 1893 *et* 1894 :

PRIX A DÉCERNER EN 1893

Histoire

Histoires des Etablissements hospitaliers de Reims, du moyen âge jusqu'à nos jours; étudier notamment les Léproseries, l'Hôtel-Dieu, l'Hôpital général et Saint-Marcoul.

L'auteur peut traiter séparément chacun de ces établissements, sur lesquels la Bibliothèque de Reims, les Archives communales et hospitalières possèdent des fonds très intéressants.

Le prix consiste en une médaille d'or de 300 fr.

Littérature

Etude sur la vie et les ouvrages d'Eugène Géruzez, né à Reims en 1799, professeur d'éloquence française à la Sorbonne.

Le prix consiste en une médaille d'or de 100 fr.

Economie politique

Etudier les causes de l'inégalité des conditions sociales et des richesses dans les temps modernes.

Le prix consiste en une médaille d'or de 200 fr.

Sciences.

Etude de physique, de chimie ou d'histoire naturelle, intéressant particulièrement l'industrie, le commerce, ou la région de Reims.

Le prix consiste en une médaille d'or de 100 fr.

Poésie

Prix L.-F. Clicquot.

1° Une médaille d'or de 200 fr. sera décernée à l'auteur de la meilleure pièce de cinquante à cent cinquante vers.

Le genre et le sujet sont laissés au choix des concurrents.

2° Une médaille d'or de 100 fr. sera décernée à l'auteur de la meilleure fable ou du meilleur conte d'environ trente à quatre-vingts vers.

Prix de l'Académie.

Une médaille d'or de 100 fr. sera décernée à la meilleure pièce de vers sur *les Explorateurs français de l'Afrique.*

PRIX A DÉCERNER EN 1894

Histoire

Histoire de Robert de Lenoncourt, archevêque de Reims. Rechercher son origine; retracer sa vie politique et son administration, son influence, ses largesses aux pauvres et aux églises; apprécier l'essor des lettres et des arts sous son pontificat (1508-1532).

Le prix consiste en une médaille d'or de 300 fr.

PRIX A DÉCERNER CHAQUE ANNÉE

1° Monographie d'une commune importante du diocèse de Reims, soit ancien, soit nouveau (Ardennes et Marne).

A l'histoire des principaux événements dont la commune fut le théâtre depuis son origine jusqu'à nos jours, les auteurs joindront l'étude des institutions qui y furent en vigueur, la seigneurie, la justice, l'impôt, le régime municipal, l'instruction, l'assistance publique, etc., sans négliger les principales industries du pays, les moyens de transport, les usages, les traditions, les changements survenus dans les mœurs, etc.

Ils éviteront, sur ces divers points, de s'engager dans des considérations générales.

Ils compléteront l'étude du pays par un aperçu géologique du sol, par l'indication des produits qu'on en tire et des diverses cultures qui y sont distribuées, par celle des chemins et des cours d'eau qui le traversent, des lieuxdits et des points dignes de remarque, par la description des monuments existants ou détruits.

Les Archives de la ville de Reims, section ecclésiastique, celles du département à Châlons, et des Ardennes à Mézières, offrent des documents sur la plupart des communes du diocèse.

2° Notice historique et descriptive des monuments civils et religieux de l'un des cantons de l'arrondissement de Reims ou du département des Ardennes.

Les auteurs feront connaître les églises, maisons religieuses, châteaux, camps ou enceintes fortifiés, tumulus, ruines, inscriptions, meubles précieux qui existent dans chaque commune du canton; les villages, églises, châteaux, aujourd'hui détruits, qui se trouvaient sur son territoire; les noms qu'ont portés ces localités aux différentes époques de leur histoire; le tracé des anciennes voies qui les mettaient en communication; enfin, les découvertes d'antiquités qui y ont été faites.

Ils devront se borner, pour les détails historiques, légendaires ou autres, à un exposé substantiel et sommaire; et, en ce qui concerne les monuments, aux détails rigoureusement nécessaires pour en faire connaître l'époque, le plan et les points véritable-

ment curieux. Ils joindront à leurs notices des dessins ou des photographies des plus remarquables édifices.

Ils indiqueront en note les sources consultées pour la partie historique du travail, de façon à ce que le lecteur puisse s'y reporter.

Le prix, pour chacune de ces questions, consiste en une médaille d'or de 200 francs.

L'Académie distribuera aussi chaque année des médailles d'encouragement aux auteurs de travaux qui lui seront soumis en dehors des questions indiquées, et aux auteurs d'œuvres d'art ou d'industrie.

Les prix et médailles seront décernés en séance publique.

Les mémoires devront être inédits et n'avoir été envoyés à aucun concours antérieur. Ils seront adressés *franco* à M. le Secrétaire général, avant le 31 mars 1893, terme de rigueur.

Les auteurs ne doivent pas se faire connaître; ils inscriront leur nom et leur adresse dans un pli cacheté, sur lequel sera répétée l'épigraphe de leur manuscrit.

Les manuscrits envoyés ne sont pas rendus.

Les ouvrages couronnés appartiennent à l'Académie; les auteurs ne doivent pas en disposer sans son autorisation.

Reims, le 23 juillet 1892.

Le Secrétaire général,
H. Jadart,
15, rue du Couchant.

Le Président annuel,
P.-L. Péchenard.

* * *

Société des Antiquaires de France. — Dans la séance du 7 septembre dernier, M. E. Babelon a fait la communication suivante :

« Dans le courant du mois d'août dernier, me trouvant à Langres, j'eus l'occasion de visiter les fouilles archéologiques que poursuit, depuis plusieurs années, M. le chanoine Maugère, sur le territoire du village de Champigny, à quatre kilomètres au nord de la ville, et les résultats de ces fouilles m'ont paru dignes d'être signalés à la Société. Le territoire du village de Champigny est traversé par deux voies romaines dont la chaussée est encore bien conservée dans maints endroits, et qui se dirigeaient vers Trèves en longeant les deux flancs de l'Argonne occidentale. A peu près à égale distance de Champigny et de Charmes, ces deux routes se trouvent reliées l'une à l'autre par une voie transversale dont M. Maugère a retrouvé les traces évidentes, sous le sol en culture. C'est le long de cette voie transversale, au point le plus élevé et dominant la plaine, que M. le chanoine Maugère a pratiqué ses fouilles. Sur un kilomètre de longueur environ, le sol est

parsemé de minuscules débris de tuiles, de poteries, de stuc, de fragments de pierres taillées, qui sont les indices incontestables de nombreuses habitations de l'époque romaine; c'est donc seulement une petite portion de ce vaste emplacement, — la plus importante vraisemblablement, — qu'a explorée M. Maugère. J'ai demandé à M. Maugère, pour la Société, un résumé de ses découvertes, et voici un extrait de la lettre qu'il m'a écrite, en y joignant le plan de ses fouilles :

« Sous le sol qu'on labourait, j'ai découvert les ruines de deux édifices qui avaient la même direction et aussi les mêmes dimensions, c'est-à-dire vingt-trois mètres de côtés. Ils étaient séparés l'un de l'autre par un chemin bordé de trottoirs. L'édifice du nord se composait : 1° d'une vaste chambre centrale carrée, pavée de marbre blanc, et mesurant de onze à douze mètres sur chacun de ses côtés ; 2° d'une galerie dont le sol était en béton et qui, mesurant à peu près quatre mètres de largeur, faisait tout le tour de l'édifice central ; 3° enfin, d'une colonnade dont j'ai retrouvé des débris épars çà et là ; plusieurs soubassements des colonnes étant encore en place permettent d'affirmer que la colonnade régnait sur les quatre côtés de l'édifice qui, en définitive, se composait d'une chambre centrale environnée d'un portique. — Le second édifice, séparé du précédent seulement par une rue, était au midi, regardant la ville de Langres qui est à une bonne lieue de là, et le village de Champigny qui est à un bon quart de lieue de ces fouilles. Les murs sont dans la même direction que ceux du premier édifice, mais ils sont plus nombreux et paraissent avoir été remaniés à des époques successives. Nous trouvons : 1° Une chambre de 6 à 7 mètres de côtés seulement, pavée d'une mosaïque conservée dans son intégrité et sa fraîcheur. Le fond est rouge ; de petits cubes de marbre blanc dessinent diverses figures, des fleurs, des enroulements ; autour, il y a une riche bordure, puis des losanges, puis quatre cercles dans lesquels est inscrite une rosace à six rayons; enfin au centre, disparaissait tout dessin ; il y avait là une surface unie, carrée, un peu creuse, reposant sur une base en pierre solide et profonde. Ce soubassement paraît avoir été construit pour supporter le socle d'une statue. 2° Cette *cella* centrale est limitée par un petit mur carré, sans solidité et qui me paraît avoir été fait après coup, lors d'un remaniement de cette partie de l'édifice. 3° Vient plus loin un mur épais et solide, bien construit et qui semble avoir été le mur primitif de la *cella* ; cette conjecture me paraît d'autant plus évidente que ce second mur correspond presque exactement par sa disposition et ses dimensions au mur de la chambre de marbre de l'édifice du nord. 4° Un petit mur, peu épais et peu solide, qui ne devait pas monter bien haut, et qui, vraisemblablement, ne comptait pas dans les constructions primitives de l'édifice. 5° Enfin une colonnade régnant sur les quatre côtés, pareille à celle de la maison précédente, et dont j'ai retrouvé de nombreux débris,

plusieurs des soubassements des colonnes étant encore en place. Ainsi, ce second édifice était primitivement en tout semblable au premier, mais il a subi postérieurement des remaniements.

« Les deux édifices étaient séparés par un chemin bordé de trottoirs en grès et en pierre du pays; ces trottoirs existent encore presque entièrement : l'un, celui du sud, est beaucoup plus large que celui du nord.

« Les fouilles m'ont permis de constater qu'à une époque antique, c'est-à-dire vers la fin de l'empire romain, vraisemblablement, ces deux édifices ont été presque entièrement rasés. Je dis *presque*, parce que la chambre pavée de marbre n'a pas été dérangée. Mais tout le reste des constructions a été rasé jusqu'à environ trente centimètres au-dessus du sol, puis recouvert par un enrochement sur lequel on a établi un magnifique béton d'environ huit à dix centimètres d'épaisseur, et enfin de belles dalles en pierres blanches de nos contrées. Ce pavement si soigné, élevé au-dessus du sol environnant, comme pour préserver la terrasse de toute humidité, recouvrait non seulement tout l'édifice du midi, y compris les murs arrasés et la chambre centrale, mais encore la rue avec ses trottoirs, et en outre une partie de l'édifice du nord, dont on ne paraît avoir conservé que la chambre centrale pavée de marbre. Les constructions primitives étaient si bien recouvertes par cet enrochement, ce béton et ce dallage, que rien ne me les faisait soupçonner, et que c'est seulement lorsque j'eus la curiosité de crever ce pavement pour en étudier la composition, que je découvris les soubassements des constructions premières avec leurs débris mutilés qui servirent à asseoir les nouveaux bâtiments. »

Tels sont les renseignements sommaires et purement techniques et descriptifs qu'a bien voulu me transmettre par écrit M. le chanoine Maugère. J'ai examiné très sommairement, à Langres, une centaine de monnaies recueillies dans ces fouilles : ce sont des monnaies gauloises de la région, des monnaies romaines de la République et de l'Empire; les plus récentes sont des bronzes à l'effigie de l'empereur Valens. M. Maugère m'a fait visiter les débris de sculpture et d'architecture, provenant de ses fouilles, qu'il a rangés dans une salle du Grand Séminaire. Ces débris sont fort nombreux et ils suffiraient, à eux seuls, à révéler des constructions très importantes; malheureusement ils sont mutilés d'une façon si complète qu'on ne saurait douter que la destructioon des édifices primitifs ait été violente, acharnée, systématique. Ce sont principalement des fûts de colonnes, des fragments de bases et de chapiteaux, de corniches, d'entablements, des rosaces, des rinceaux, des montants de portes, tous ornés de fleurs et de festons qui indiquent une architecture très soignée. J'y ai remarqué un fragment d'inscription monumentale, mais la mutilation est telle que je n'ose affirmer qu'il porte les lettres AL. En sculpture, les débris recueillis par M. Maugère sont nombreux,

mais souvent méconnaissables; j'ai pourtant remarqué une tête de Faune, une grosse tête de Cérès (pesant 27 kilog.), une petite tête de Junon, une tête du Soleil, les cheveux rayonnants, une tête d'aigle ou de griffon, deux restes de Cariatides, des fragments de mains, de pieds, de jambes et de torses qui indiquent des statues de proportions colossales. Une étude attentive et prolongée de ces débris qui m'ont paru, au premier abord, avoir une grande analogie avec plusieurs des monuments gallo-romains conservés au Musée de Langres, permettra peut-être la détermination précise de quelques-uns d'entre eux.

J'ai vivement incité M. le chanoine Maugère à rédiger pour les *Mémoires de la Société archéologique de Langres*, un rapport détaillé sur ses fouilles intéressantes, et qui, jusqu'ici, n'ont encore été signalées nulle part. Le plan des constructions, la reproduction des principaux fragments d'architecture et de sculpture qu'il a découverts aideront à rechercher la destination des édifices que nous avons sommairement décrits. Pour nous, les constructions primitives étaient des temples gallo-romains de divinités parèdres. Vers la fin de l'empire romain, ces temples auront été détruits violemment, soit lors des invasions nombreuses dont la région de Langres a été le théâtre, soit lors de l'établissement du christianisme. Les ruines des deux temples ont alors été utilisées dans la construction d'un nouvel édifice que M. le chanoine Maugère croit avoir été un grenier d'abondance, et voici sur quelles bases repose la conjecture du zélé chanoine. Le lieudit où il a pratiqué ses fouilles s'appelle encore actuellement *les Granges ;* les premiers travaux de labour exécutés il y a quelques années sur l'emplacement des ruines ont permis aux cultivateurs de recueillir une assez grande quantité de blé brûlé; le soin tout particulier qu'on a mis à exhausser l'aire du nouvel édifice au-dessus d'un enrochement, d'un béton et d'un dallage, paraît révéler l'intention de garantir le sol contre l'humidité; les dimensions énormes de cette aire qui couvrait presque sans discontinuité ni interruption la surface des deux édifices primitifs, conviennent mieux à un grenier qu'à toute autre destination.

Une fois qu'il eut l'esprit hanté par cette idée, M. le chanoine Maugère recourut aux textes et il trouva dans les poèmes de Claudien, des passages qu'il interprète en faveur de son hypothèse. On sait que l'Egypte était une des contrées qui fournissait à Rome le blé dont la capitale de l'empire avait besoin; après la division de l'empire en deux parties, sous Honorius et Arcadius, Rome se trouva privée d'une de ses principales sources d'approvisionnement, l'Egypte faisant partie de l'empire d'Orient. Ce fut alors que, pour conjurer la disette à Rome, on songea aux blés de l'Afrique et de la Gaule. Honorius envoya Stilicon en Afrique; Stilicon, raconte Claudien, battit Gildon, roi des Maures, qui s'opposait au ravitaillement de Rome, et fit venir en Italie les blés de l'Afrique. Mais cela ne suffit pas pour sauver Rome de la famine,

et en 398, l'empereur envoya Stilicon au delà des Alpes, pour recueillir le blé de la Gaule. Stilicon vint en personne à Langres et à Sens pour acheter du blé, et le poète célèbre en vers ampoulés l'heureuse issue de sa mission :

..... Africa per te
Nec prius auditas Rhodanus jam donat aristas;
Ut mihi vel Massyla Ceres, vel Gallica prosit
Fertilitas, messesque vehant nunc humidus Auster,
Nunc Aquilo, cunctis ditescant horrea ventis.
(Claud. XXII, 392.)

« Par toi, Stilicon, l'Afrique et le Rhône me donnent (à Rome) des moissons jusqu'alors inconnues, et Cérès, dans la Libye et dans la Gaule, féconde pour moi les campagnes; par toi, l'humide Auster et l'Aquilon m'apportent tour à tour leurs richesses, et tous les vents remplissent mes greniers. »

Ailleurs, le poète précise le rôle de Langres dans cette recrudescence de bien-être à Rome :

..... Quis Gallica rura
Quis meminit Latio Senonum servisse ligones?
Aut quibus exemplis fecunda Tibris ab Arcto
Vexit Lingonico sudatas vomere messes?
(Claud. XXIV, 91.)

« Qui jamais a vu les plaines de la Gaule, les hoyaux des Sénonais enrichir le Latium? ou les moissons écloses sous la charrue du Lingon laborieux, arriver des champs fertiles de l'Ourse jusqu'au Tibre étonné? »

D'autres passages de Claudien pourraient encore être cités. Qu'il me suffise de dire qu'il en résulte que Langres fut une des villes de la Gaule choisies pour être le lieu de concentration des blés qu'on embarquait sur la Saône, qui gagnaient Marseille par le Rhône, et qu'on transportait de là jusqu'à Rome. Il y avait à Langres des magasins, des greniers d'abondance, et M. le chanoine Maugère pense avoir retrouvé l'emplacement de l'un d'eux. Ce qui me paraît venir à l'appui de cette ingénieuse hypothèse, c'est que l'emplacement de ses fouilles se trouve situé au bas du plateau de Langres, sur le chemin des plaines du Bassigny. Or, la contrée qui, à toutes les époques de l'histoire, a fourni du blé à Langres, ce n'était pas le plateau ni la région montagneuse qui, en fait de céréales, suffit à peine à nourrir ses habitants, c'était et c'est encore la campagne fertile du Bassigny qui se développe au nord de Langres, jusqu'au pied des Vosges. Quoiqu'on pense de l'hypothèse de M. le chanoine Maugère, je crois qu'elle méritait d'être mentionnée, et je me plais à espérer que la Société archéologique de Langres qui produit de si excellents travaux et qui a à sa tête des

savants zélés, pourra encourager les fouilles si intéressantes de M. Maugère »[1].

* * *

NOUVEAUX RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE DIOCÈSE DE LANGRES ET SES ÉVÊQUES (*suite*).

10° GUILLAUME DE SABRAN, 57e évêque. Sacré en 1138, il n'occupa le siège que deux mois, selon les *Annales de Saint-Bénigne*, puis il fut évincé par le crédit de saint Bernard et dut céder la place à Godefroi de Rochetaillée. Après la mort de Guillenc d'Aigremont, en 1136, il y eut une longue altercation entre les abbayes de Cluny et de Clairvaux, pour donner un évêque à l'Eglise de Langres. Pierre-le-Vénérable, abbé de Cluny, présentait un de ses réligieux, Guillaume de Sabran, que ses adversaires eurent l'adresse de décrier dans l'esprit de saint Bernard. De là lutte entre ces deux grands personnages, les abbés de Cluny et de Clairvaux. Guillaume de Sabran, moine de Clnny, parvint cependant, malgré l'opposition très active de saint Bernard, à se faire sacrer évêque de Langres, en 1138, après deux ans de vacance; mais il ne put tenir le siège que deux mois, grâce aux démarches multipliées de l'abbé de Clairvaux qui, ayant porté plainte au pape Innocent II, ainsi qu'aux cardinaux, fit sacrer évêque de Langres, cette même année 1138, en place de Guillaume de Sabran, Godefroi de Rochetaillée, prieur de Clairvaux, et son parent. Mais ce dernier, rejeté d'abord par le roi de France, ne devint paisible possesseur qu'en 1140, après quatre années de troubles et de compétitions diverses dans l'Eglise de Langres. C'est ce que nous avons expliqué assez au long dans notre *Nouvelle Etude*, p. 390.

Assurément l'Eglise de Langres n'eut pas à se plaindre de l'évêque Godefroi, qui lui fut imposé par saint Bernard; mais il faut bien reconnaître d'autre part que, si on lui eût laissé Guillaume de Sabran, elle n'aurait eu pareillement qu'à se féliciter de son administration, si l'on s'en rapporte à son supérieur, Pierre-le-Vénérable, et si l'on met de côté les préventions défavorables, qu'on avait inspirées à saint Bernard, contre ce moine de Cluny. Si dans cette opposition qui a eu dans l'Eglise un grand retentissement, on veut regarder le dessous des cartes, il est difficile de ne pas y remarquer, tout en laissant à part les abbés de Cluny et de Clairvaux, dont les bonnes intentions sont hors de doute, une certaine antipathie entre les moines de Clairvaux et de Cluny, comme l'insinue assez clairement Pierre-le-Vénérable dans sa

1. Au sujet de la mission de Stilicon à Langres en 398, et du commerce des blés dans cette ville à cette époque, on peut consulter : le P. Vignier, *Décade hist. du diocèse de Langres*, t. I, p. 10 et 372; l'abbé Mathieu, dans l'*Annuaire de la Haute-Marne*, pour 1808, p. 260; S. Migneret, *Précis de l'histoire de Langres*, p. 33.

lettre 29e du livre 1er, écrite à saint Bernard et dont nous avons donné la traduction dans notre *Nouvelle Etude*, p. 214. Celui-là même qui parvint à l'évêché de Langres, en place de Guillaume de Sabran, savoir Godefroi de Rochetaillée, nous paraît avoir été l'un des plus chauds adversaires de Guillaume ; car on trouve sa signature dans les actes les plus formels d'opposition à son sacre. Ceci soit dit toutefois, sans diminution de la vénération due à ce saint prélat, digne enfant de saint Bernard, et qui après la mort de son maître renonça à l'épiscopat, pour se retirer à Clairvaux, dans la chambre même du saint abbé.

11° Bertrand de Got, 71e évêque, en 1306. Certains auteurs ont prétendu que cet évêque, remis sur le siège d'Agen qu'il avait occupé précédemment, mourut à Langres, avant de sortir de cette ville et qu'il y fut inhumé sous le nom de Barthélemy. C'est une erreur manifeste. L'évêque Barthélemy, inhumé à Langres dans l'église Saint-Mammès, est demeuré inconnu de nos historiens ; mais il est tout différent de Bertrand de Got qui, devenu pour la seconde fois évêque d'Agen, occupait ce siège dans les années 1309, 1310, 1311 et 1312, comme il est prouvé par certaines chartes; puis il mourut à Agen même le 5 mai 1313, comme le marque l'abbé du Tems, d'après les auteurs du *Gallia Christiana*.

12° Louis Ier de Poitiers, 73e évêque, de 1318 à 1325. Ce prélat, ancien évêque de Viviers, eut à Langres de graves démêlés avec les chanoines de Saint-Mammès, et dut en conséquence être transféré sur le siège de Metz. On conserve à Langres de si fortes préventions contre cet évêque, que l'un des prêtres les plus distingués du diocèse, nous a porté le défi de le blanchir. C'est l'expression dont il s'est servi. Il nous semble pourtant que l'équité demande que l'on juge Louis de Poitiers d'après l'ensemble de ses actes, et non pas seulement d'après un fait regrettable commis contre ses chanoines. Or, ce prélat a été successivement évêque de Viviers, de Langres et de Metz. Il faut donc pour le juger, consulter sur son compte, non seulement les chroniques de l'Eglise de Langres qui lui sont défavorables, mais encore celles des Eglises de Viviers et de Metz.

Voici d'abord la relation complète que l'abbé Mathieu, sur le rapport des anciens chroniqueurs, nous a laissée sur ce prélat dans son *Histoire des évêques de Langres :* « La brigue ou la faveur a rarement égard à la vertu et au mérite dans le choix des sujets qu'elle veut élever : on se laisse éblouir par de grands noms ou entraîner par des recommandations puissantes, sans prévoir les suites funestes qu'une complaisance lâche, aveugle ou intéressée peut produire. Pour le malheur et le scandale des peuples, Louis, de l'illustre maison des comtes de Valentinois et de Poitiers, est élu évêque de Langres, en 1318 : il était fils d'Aymar III (ou plutôt Aymar IV) et d'Hippolyte, fille de Hugues, comte palatin de Bourgogne.

« Cet homme turbulent et emporté, plus propre à commander une troupe de brigands qu'à régir un diocèse, se porte à des violences inouïes envers son Chapitre qui lui avait refusé les clefs de ses caves et de ses greniers. Outré de ce refus, il en fait rompre les portes, s'empare de force des vins, du froment et des provisions des chanoines, dont deux, Jean de Talant et Jean de la Chaume, expirent par suite des mauvais traitements qu'ils éprouvent. Il arme une bande d'infâmes satellites qui, courant les rues, insultent à tout ce qui appartient à la cathédrale qu'ils polluent par des meurtres et autres crimes. Il avait pour but de forcer les chanoines d'abandonner leur église et de quitter la ville. Par un attentat inouï, cet homme furibond fait briser les portes de la basilique, et dans l'excès d'une rage impie et sacrilège, il la pollue lui-même; puis il fait sonner les cloches et célébrer les redoutables mystères par des prêtres étrangers et indignes, qu'il avait fait venir à cette fin, sans qu'elle eût été réconciliée. Il jette dans les prisons tous les chanoines que ses sbires peuvent trouver, ordonne d'abattre les cloîtres, et de leurs débris fait reconstruire les murailles de la ville, à l'orient, appelées encore *murs fraits* ou *fracts (muri fracti)*.

« Les chanoines consternés se réfugient à Dijon, et ont recours au roi qui envoie des commissaires pour les réintégrer dans leur église, et arrêter le mal; mais les satellites de Louis de Poitiers s'y opposent et leur révolte contre l'autorité se signale par un nouveau meurtre.

« Les chanoines de Langres envoient en 1320, une circulaire à plusieurs Chapitres de France, entre autres à ceux de Lyon, de Besançon, d'Autun, de Mâcon et de Châlon : tous font cause commune et s'assemblent à Sainte-Geneviève de Paris pour délibérer. Ils portent leurs plaintes au Saint-Siège ; les Chapitres de Chartres et de Rouen prennent aussi part à cette affaire, et écrivent au souverain pontife, qui envoie les abbés de Cluny et de Beaumont, pour rétablir l'ordre, mais leur négligence ou leur peu de fermeté laisse subsister le scandale. Cependant Jean XXII soustrait le Chapitre de Langres à la juridiction de l'évêque diocésain, et le place sous celle du Saint-Siège; cette soustraction a eu son effet jusqu'à l'extinction de l'évêché en 1802.

« Le roi (Charles le Bel), indigné des violences de l'évêque, de celles de ses gens et de leur désobéissance formelle à ses ordres, ordonne de faire justice des coupables. Par arrêt du Parlement de Paris, de 1322, Louis de Poitiers est condamné à réparer tous les dommages, et à cinquante-six mille livres d'amende (somme alors rès considérable), envers le roi et le Chapitre. La sentence porte en outre qu'il sera fait, aux frais de l'évêque, une image de saint Mammès du poids de vingt marcs d'argent, portée quatre fois l'année en procession, nu-pieds et en chemise, par ceux qui avaient commis le désordre.

« Il paraîtra peut-être étonnant qu'on eût laissé sur son siège un homme qui s'était livré à de si grands excès. Enfin pour soustraire l'Eglise de Langres aux fureurs de son propre pasteur, on donne l'évêché de Metz à Louis de Poitiers, en 1325. On le vit partir avec une joie et une satisfaction inexprimables. Mais l'inflexibilité de son caractère le fait bientôt chasser de la ville par les habitants : il meurt à Montélimar, en Dauphiné, l'an 1328. »

Telle est la description que nous fait l'abbé Mathieu des excès de Louis de Poitiers contre ses chanoines. Il y entremêle les trois faits suivants : 1° Louis de Poitiers, par une lettre datée de son château de Bourg près de Langres, approuve, en 1319, l'érection d'une chapelle dans l'église de Thors, commanderie de Malte, près de Bar-sur-Aube ; 2° en 1323, il s'absente momentanément de son diocèse, pour être présent au testament du comte Aymar, son père, qui exige de tous ses enfants le serment de ne rien changer à ses dernières volontés ; 3° l'évêque Louis avait pour vicaire général Jean Aubriot, chanoine de la cathédrale, né à Dijon, et qui fut depuis élevé sur le siège de Châlon-sur-Saône.

Après avoir entendu l'abbé Mathieu qui, d'après nos anciennes chroniques, attaque si vigoureusement Louis de Poitiers, écoutons ce que nous en disent les chroniqueurs de Viviers, où le susdit Louis de Poitiers avait été évêque, de 1306 à 1318, avant de devenir évêque de Langres. Remarquons en passant que la famille honorable et très illustre de Poitiers a été une pépinière d'évêques; elle en a fourni trois au diocèse de Langres, savoir : Louis, Guillaume et Charles de Poitiers.

En 1872, désirant être renseigné plus explicitement sur l'évêque de Langres, Louis de Poitiers, nous écrivîmes au diocèse de Viviers, où nous savions qu'un évêque du même nom avait occupé le siège de cette ville au commencement du XIVe siècle, en demandant la solution des questions suivantes : 1° *Louis de Poitiers, évêque de Viviers en* 1306 *et* 1317, *et probablement de* 1305 *à* 1318, *est-il le même que Louis de Poitiers, qui devint évêque de Langres en* 1318, *puis évêque de Metz en* 1325? 2° *Dans le cas d'une réponse affirmative sur la première question, Louis de Poitiers a-t-il, durant son long séjour à Viviers, obtenu dans cette ville une réputation plus favorable qu'à Langres, où il passe pour un prélat violent et brouillon?* Quelques jours après, nous reçûmes la lettre suivante, en réponse aux questions proposées. Nous la donnons ici en entier pour la satisfaction de nos lecteurs.

« Viviers, le 23 octobre 1872. Monsieur, il n'est rien de plus aisé que de répondre aux questions que vous posez. Oui, l'évêque Louis de Poitiers est bien réellement des nôtres, et il ne saurait y avoir non plus la moindre incertitude sur l'époque et la durée de son épiscopat. Nous avons la bulle du pape Clément V, datée du mois de décembre 1306, qui confirme son élection au siège de Viviers, et l'autorise à recevoir la consécration épiscopale, ou de son

métropolitain, ou de tout autre évêque, en communion avec le Saint-Siège. L'original de cette bulle se trouve aux archives de la Cour des comptes de Grenoble. Je ne vous apprendrai assurément rien, en vous rappelant que Louis de Poitiers figure comme évêque de Viviers, au Concile général de Vienne, en 1311. A partir de cette époque, une série nombreuse d'actes et de documents, émanés de ce prélat, nous permettent de le suivre pas à pas, jusqu'en l'année 1318, où il quitte l'évêché de Viviers pour occuper celui de Langres. Il eut pour successeur ici Guillaume de Flavacourt, qui signait encore comme évêque élu de Viviers, au moins de février 1319.

« Quant au caractère de Louis de Poitiers, je vous avoue que je n'ai rien trouvé dans les documents contemporains, ni dans nos chroniques qui justifiât les reproches de violence que vos auteurs langrois adressent à cet évêque, mais rien aussi qui les contredise. C'est à la sagacité de votre critique à démêler ce qu'il y a de fondé, ou de faux, ou tout au moins d'exagéré dans ces tristes accusations, qu'on ne saurait aujourd'hui accueillir, sur le simple dire d'un auteur ou d'auteurs qui se répètent les uns les autres, à moins qu'on n'apporte des pièces à l'appui. Vous avez vu sans doute dans le Père Anselme, *Hist. généalog. des grands officiers de la Couronne*, et dans l'*Art de vérifier les dates*, que Louis de Poitiers, évêque successivement de Viviers, de Langres et de Metz, était le 3e fils d'Aymar III de Poitiers, comte de Valentinois. Ces courts renseignements suffiront, je pense, pour le but que vous vous proposez. Agréez, monsieur le curé, l'assurance de ma parfaite considération et de mon dévouement en Notre-Seigneur. — S. Rouchier, chanoine. »

Maintenant, si de Viviers nous passons à Metz, et si nous interrogeons les auteurs du *Gallia Christiana*, nous trouvons que ces mêmes auteurs qui, d'après les chroniques de Langres, ont si maltraité Louis de Poitiers, comme évêque de Langres, l'ont au contraire, d'après les chroniques de Metz, loué hautement, comme évêque de cette ville, déclarant que ce prélat a mené une vie honorable et vraiment digne d'un évêque, employant une partie de sa fortune qui paraît avoir été assez considérable, à la fondation de diverses bonnes œuvres. Puis on ajoute, qu'ennuyé des affaires et des soucis incessants de la charge pastorale, il se démit de ses fonctions, en 1327, et se retira dans son château de Montélimar, où il mourut peu après, en 1328.

Qu'y a-t-il d'étonnant qu'un évêque, après 21 ans d'épiscopat, abdique ses fonctions pour se retirer au sein de sa famille et y mourir en paix, loin du tracas des affaires? Il est probable d'ailleurs qu'à l'époque de son abdication, en 1327, Louis de Poitiers se trouvait déjà vieux et infirme, et peut-être attaqué dès lors de la maladie dont il mourut peu après, en 1328, sans qu'il faille pour cela le faire mourir, comme le suppose le P. Vignier, frappé de la main de Dieu par le feu de Saint-Antoine.

Voilà donc trois versions différentes concernant le même prélat. Pour les concilier, autant qu'il nous est possible, nous dirons avec l'Eglise de Viviers que Louis de Poitiers était un évêque exemplaire, pieux, chaste et vigilant; nous ajouterons avec l'Eglise de Metz, qu'il était bienfaisant et généreux, employant une bonne partie de ses richesses à de bonnes œuvres et à des fondations utiles; mais nous dirons aussi avec l'Eglise de Langres que, semblable à l'évêque Raynard de Bar, Louis de Poitiers était parfois dur et violent. Les violences de Raynard de Bar contre l'abbaye de Pothières, portées au tribunal du pape saint Grégoire VII, furent promptement asssoupies; au contraire, les violences de Louis de Poitiers contre son Chapitre, remise malheureusement au jugement du roi de France, furent sévèrement punies et eurent un fâcheux retentissement.

En finissant, pour répondre aux accusations téméraires portées contre Louis de Poitiers, il nous suffira d'établir les observations suivantes :

1° Ce prélat est devenu évêque de Langres, par une voie très légitime et sans aucune apparence de brigue ou de simonie.

2° Il usait de son droit de visite, en obligeant les chanoines à lui ouvrir leurs greniers et leurs caves. Sur leur refus formel, il les a fait ouvrir de force par ses agents, en mettant le contenu sous le séquestre, mais sans rien s'en approprier, comme les chanoines eux-mêmes l'ont reconnu par un acte authentique.

3° Il avait pareillement le droit incontestable d'entrer dans son église cathédrale, malgré les chanoines qui lui en avaient fermé les portes; conséquemment, en les faisant ouvrir de force, il ne commettait aucune injustice.

4° Si durant le conflit entre les chanoines et les gens de l'évêque, quelques chanoines ont été blessés, ces accidents regrettables sont arrivés contre la volonté de l'évêque et par l'emportement naturel des gens de guerre qui, sous la conduite du prince Henri de Bourgogne, soutenaient les droits de leur maître et seigneur. L'évêque Louis de Poitiers, en sa qualité de seigneur et de comte de Langres, avait confié la garde de la ville au prince Henri de Bourgogne, lequel était son cousin par la ligne maternelle. De plus, si deux de ces chanoines, blessés dans la bagarre, périrent des suites de leurs blessures, ce n'est qu'assez longtemps après, comme on le sait notamment de Jean de Talant qui ne mourut qu'en 1324 ou 1325.

5° Quant à la pollution sacrilège de l'église cathédrale, si elle a eu lieu effectivement, l'évêque a eu soin d'y remédier en temps convenable; mais avant la constatation de ce fait regrettable, il pouvait en conscience faire célébrer à Saint-Mammès les saints mystères, comme de coutume.

6° Si le prélat a fait abattre les cloîtres des chanoines récalcitrants, il a peut-être en cela excédé ses pouvoirs; mais on en

peut donner pour l'excuser, une excellente raison. C'était, comme on peut le croire justement, après s'être entendu avec les magistrats de la ville, 1° pour réparer les remparts de Sous-Mur, en ruines depuis longtemps et appelés pour cela *murs fraits*, 2° pour donner aux habitants un libre accès dans les divers quartiers de la cité, divisée en deux, le ville ecclésiastique et la ville laïque.

Or, la ville ecclésiastique qui contenait dans son enceinte beaucoup d'habitations bourgeoises, était fermée chaque nuit par des portes, à l'entrée de chaque rue. Elle comprenait, à partir des remparts : le Petit-Bie, le Grand-Bie, la place Chambeau, le Grand-Cloître, le Petit-Cloître, la rue des Boucheries, la rue aux Lièvres, l'église et la place Saint-Pierre, l'église et la place Saint-Didier, la rue de la Coutellerie, la rue Boivin, la rue Delà-les-Monts, la petite place Saint-Mammès, la rue de la Trésorerie, enfin les remparts depuis la Trésorerie jusqu'au Petit-Bie. Cette vaste enceinte, avec toutes les autres rues qui y sont enclavées, comprenait donc la moitié de la cité, sans compter le faubourg de Sous-Mur, qui en dépendait pareillement.

C'était, comme on le voit, une position très fâcheuse pour les habitants. Forcés de s'y résigner, après la condamnation de l'évêque Louis de Poitiers, les Langrois souffrirent cette sujétion jusqu'en 1589 où ils achetèrent du Chapitre, moyennant indemnité, le terrain nécessaire pour ouvrir la rue de Nevers, au moyen de laquelle ou peut traverser la ville en ligne directe, depuis la porte des Moulins jusqu'à celle de Longe-Porte. C'était une amélioration considérable, cette belle ligne ayant en son milieu la place et l'église Saint-Mammès. Malgré cet heureux changement opéré dans la cité, les portes du cloître, au nombre de dix, continuèrent à se fermer chaque nuit, jusqu'à l'année 1753, où cette servitude fut enfin supprimée pour toujours. Il faut conclure de là que si l'évêque Louis de Poitiers eut à payer une forte amende, pour sa tentative contre ses chanoines, les Langrois eurent à supporter de ce fait une servitude bien plus considérable et surtout plus longue, de l'an 1320 à 1753.

(*A suivre.*) L'abbé Roussel, curé de Vauxbons.

MÉLANGES

On lit dans le journal *La Curiosité Universelle* du 8 août 1892 :

Cossin, peintre et graveur champenois. — Avant d'entrer en matière, il nous faut dire comment nous avons été amené à parler de Cossin.

Il y a quelques mois, nous nous trouvions chez M. Amédée Lhote, sous-bibliothécaire de la ville de Châlons. Sa charmante petite habitation est un Musée minuscule, si l'on veut, mais où l'on rencontre nombre de choses intéressantes sur la Champagne. Comme M. Lhote, un amateur de mérite, sait que nous nous intéressons beaucoup à ses curiosités, il appela notre attention sur une découverte hors ligne qu'il a faite, un véritable chef-d'œuvre de la gravure, sur lequel nous reviendrons tout particulièrement, nous voulons parler d'une thèse brillamment illustrée par le graveur Cossin.

Cossin, peintre de talent et graveur non moins remarquable, n'est peut-être point parfaitement connu aujourd'hui, bien qu'il ait eu son heure de grande vogue. Je crois, d'autre part, que ses œuvres sont devenues très rares.

Il mérite cependant qu'on en fasse un grand éloge, comme artiste, et qu'on le tire de l'oubli comme Champenois.

Cossin, dont le véritable nom est Coquin, naquit le 8 juin 1627, de Jehan Coquin et d'Elisabeth Derré, paroisse Saint-Jean, à Troyes. Sa mort, quoique sans date fixe, ne nous paraît pas remonter plus haut que 1686. Il ne sut à coup sûr aucun gré à son père de lui avoir passé le nom de Coquin, car il s'ingénia à diminuer l'idée peu avantageuse qu'il représente, en signant : *Cauquin*. Ce palliatif n'arriva pourtant pas à le contenter, puisqu'en 1664, on le voit se faire appeler Cossin et quelquefois s'accorder la forme latine de *Cossinus*.

En un mot, il peut se faire qu'on rencontre quatre signatures différentes au bas de ses estampes.

Louis Cossin, on peut le dire, occupe une des meilleures places parmi cette pléïade d'artistes troyens qui honore pleinement la Champagne. C'est principalement comme portraitiste qu'il s'est distingué. Son talent, dans l'espèce, était si grand que plus d'un célèbre personnage s'adressa à lui. Il fallait, en effet, que les contemporains l'eussent en bien grande estime, puisqu'il fut admis à peindre et à graver le portrait du grand Roi, d'après nature, et, certes, l'on n'était pas prodigue de cette faveur, considérée à bon droit comme très enviable.

L'abbé de Marolles, contemporain de Cossin, en fait grand cas en son ouvrage des *Peintres et Graveurs;* le quatrain suivant nous le prouve :

Des pères Cordeliers on en connaît d'habiles;
Le père Jean François a fait de beaux portraits
Qui, gravés par Cossin, conservent leurs attraits.
Le père Péroteau trouve aux siens des asyles.

Un mot de remarque au sujet de ce quatrain. Les Pères Jean François et Georges Peroteau, Cordeliers du grand couvent, n'étaient pas les seuls religieux qui cultivaient alors les arts brillamment, car la nomenclature de l'abbé de Marolles parle aussi des Victorins, des Bénédictins, des Augustins, etc.

Nous allons passer maintenant aux œuvres de Cossin, en nous reportant au Manuel de Leblanc, et en nous étendant tout particulièrement sur la remarquable thèse, vue chez M. Lhote, déjà nommé.

L'œuvre de Cossin, comme on le verra, était considérab'e. Nous citons les principales pièces :

1. Le Premier Sacrifice de Noé après le Déluge (N. Poussin, pinxit). — 2. La Sainte-Vierge debout (Lebrun, p.). — 3. L'Ecole d'Athènes (Raphaël, p.). — 4. Saint-Jean l'Evangéliste prêt à subir le martyre (gr. in-folio). — 5. Frontispice du missel des Chartreux (1679). — 6. Dessins de feuillage et d'ornements de Louis Rupert, orfèvre à Metz (1668).

Ce recueil contient le portrait de Rupert et six planches ornées de petites scènes fort jolies. Le tout de la composition de Cossin est signé *Cossinus.*

7. François Chauveau, peintre et graveur, d'après Fèvre (1668).

Très beau, à mi-corps, in-4°; trois états connus.

8. Colbert de Croissy, d'après de Troy (1682), grandeur naturelle. — 9. Valentin Conrad, d'après le même (1683).

Jolie pièce à mi-corps où les mains sont très réussies.

10. P. Corneille, d'après Siere (1683).

Admirable portrait in-folio, à mi-corps.

11. Kœnigsmarck, d'après Dakl.

Très beau.

12. Etienne Moreau, évêque d'Arras (1683), in-folio.

Signé : *L. Coquin.*

13. Schulemberg, d'après Bernard, in-folio (1664). *L. Coquin.*

Nous mentionnons ci-dessous des pièces qui ne figurent pas dans le Manuel de Leblanc, mais qui sont tirées soit du catalogue du Père Lelong, soit du Cabinet de Estampes :

14. Colbert, archevêque de Rouen, in-folio. — 15. Thèse dédiée au Roi, par le prince de Turenne (1679), in-folio, d'après Sévin.

Nous parlerons plus loin tout spécialement de cette thèse.

16. Le duc de Vendôme, d'après Bonnemère. — 17. Le père Auditfret, in-8°. — 18. Jacques de Castelnau, dans l'*Histoire générale de la Touraine*, signé : *L. Coquin.* — 19. Michel de Castelnau. — 20. François, chirurgien remarquable (1682), in-folio. — 21. Cottereau-Duclos, médecin du roi (1685), in-folio. — 22. Mme d'Orvilliers, née Hocqueteau. — 23. De Marchin, lieutenant-général des armées du Roi, en petit dans une vignette. — 24. Lamothe-Levoyer, d'après Nanteuil. — 25. Antoine Vigor, charmante petite pièce. — 26. Jacques Conrad, neveu de Valentin. — 27. L. Cassini, au fond de l'Observatoire. Remarquable. — 28. Vauderlinden, médecin. Très beau. — 29. Trois petites pièces, où figure Clytie, mère de Médée. — 30. Louis XIV, en médaillon, de grandeur naturelle, faisant pendant à Colbert de Croissy. *Ad vivum pinxit et sculpsit* (1682).

Particulièrement remarquable.

31. Charles Thuillier, médecin ; portrait à mi-corps délicieux et mains admirables. — 32. Colonne rostrale (deux Renommées couronnant un buste). — 33. Tête de Christ, grandeur naturelle. — 34. Un Martyr, d'après Halle. — 35. La Sculpture (frontispice d'un recueil d'estampes) ; in-folio. — 36. L'Aigle de l'Empire, tenant dans son bec une peau de tigre, d'après Mignard. — 37. Saint Paul lapidé à Lystre, d'après Champagne.

Il était rare que Cossin signât de ses initiales ; le plus souvent, il signait en toutes lettres.

Nous revenons à la Thèse en question. On n'ignore pas qu'autrefois on attachait une grande importance aux thèses et que dessinateurs et graveurs briguaient à l'envi de les illustrer. C'est à ce point que des maîtres ne dédaignaient pas d'apporter tout leur talent à en composer les ornements. On allait jusqu'à tirer sur satin blanc quelques exemplaires, pour ceux qui présidaient la cérémonie.

La thèse dont il s'agit est intitulée de la sorte :

THESES
EX UNIVERSA PHILOSOPHIA
DICAT ET CONSECRAT
LUDOVICUS A TURRE — ARVERNIUS
PRINCEPS TURENNIUS

Et plus bas :

PROPUGNABIT
IN AULA COLLEG. CLAROMONTANI
SOCIET. JESU.
DIE 13 AUGUSTI. ANNO MDCLXXIX

Elle serait regardée comme le chef-d'œuvre de Cossin. Il n'est pas possible, en effet, de voir un travail mieux soigné, ni d'un fini plus achevé. L'expression des personnages est vivante et les sujets y sont des plus variés. Cette thèse a cet autre mérite, d'être fort

bien conservée et d'être composée de 13 pages in-folio, alors que généralement elles ne sont que sur une feuille in-plano, plus ou moins ornementée, avec le portrait, soit de l'auteur, soit du souverain.

Maintenant une courte description :

En tête de la thèse qui nous occupe, est un frontispice magnifique, avec un remarquable portrait en médaillon de Louis XIV, supporté par un guerrier vêtu à la Romaine et une femme couronnée de laurier. Les armes de France et de Navarre et celles de Turenne y figurent aussi.

Sur chaque page, le texte est entouré de diverses compositions supérieurement gravées. Parmi elles, je citerai :

1672. Passage du Rhin. — 1673. Les Villes Bataves reçues à composition. — Idem. Prise de Maestricht. — Les Sequani réunis en royaume. — 1676. Siège de Bouchain. — 1677. Prise de Valenciennes. — 1677. Prise de Cambrai. — 1678. Occupation de Gand. — 1678. Prise d'Ypres. — 1678. La ligue des ennemis coalisés dissoute. — La Suède sous la protection du Roi. — 1677. Paix de Nimègue.

Et les détails d'ornementation et les médaillons représentant des sujets allégoriques, tout est à admirer.

Une thèse dans ces conditions ne peut donc qu'être une chose rare, propre à faire venir l'eau à la bouche des amateurs. Pour notre part, nous avions du mal à en détacher nos yeux.

Hé, quoi! cette magnificence pouvait un beau jour servir d'amusement à des enfants? Elle était reléguée au grenier chez de vieilles gens, qui, certes n'en avaient cure.

Encore un peu et l'incurie donnait raison à ces vers de Victor Hugo :

Mais le temps grand semeur de la ronce et du lierre,
Touche les monuments d'une main familière,
Et déchire le livre aux endroits les plus beaux !

(Les VOIX INTÉRIEURES, Chap. IV.) A. BOURGEOIS.

L'Imprimeur-Gérant,

LÉON FRÉMONT.

LES POSTES ET LES MESSAGERIES
A REIMS
DU MOYEN AGE A LA FIN DE L'ANCIEN RÉGIME

Aujourd'hui que toutes nos villes sont pourvues de gares de chemins de fer et de bureaux de poste, accrus tour à tour de leurs indispensables services auxiliaires du télégraphe et du téléphone, il devient difficile de se reporter à l'époque des diligences, des courriers, des coches et des piétons. Le présent a tant de charmes qu'on a oublié le passé. Ce passé a pourtant duré bien longtemps, il a vécu des siècles, et ses dernières traces demeurent inscrites dans une législation en vigueur hier encore : en principe et en droit la poste aux chevaux n'est pas abolie, et les anciens maîtres de poste sont toujours investis de leurs privilèges, car ils n'ont reçu aucune indemnité lors de la création des chemins de fer[1].

Nos progrès modernes sont admirables, leurs œuvres sont de jour en jour améliorées ou en voie de l'être, mais qui leur garantira la durée indéfinie dont ils ont besoin pour réaliser toutes leurs promesses ? En attendant ce lointain avenir, il ne messied pas de jeter un coup d'œil sur les mœurs anciennes, ne fût-ce que pour jouir du contraste, et se rendre compte d'habitudes séculaires anéanties et d'usages invétérés promptement disparus. L'histoire y trouvera son profit, car tous les évènements petits ou grands qu'elle retrace, sont liés aux relations à distance, aux correspondances et aux communications entre les hommes, qui ont été aux diverses époques et saisons plus ou moins périlleuses ou plus ou moins faciles.

Notre intention n'est pas d'embrasser dans cette revue rétrospective toute l'étendue d'une région ou d'une province, ni d'y comprendre les temps écoulés depuis l'ère chrétienne. Il faudrait pour cela, même sur un étroit terrain, des recherches d'érudition bien difficiles à réunir dans une matière où le

1. Nous tenons ce renseignement de l'honorable famille Potier, dont les membres tinrent longtemps les postes de Rethel et de Launois.

dernier mot ne sera jamais dit. Mais nous produisons simplement un recueil de textes empruntés aux archives de Reims, datant du commencement du XIVe siècle jusqu'à la fin du XVIIIe, et concernant cette ville ou les environs. On trouvera les documents les plus variés, relatifs aux modes de transport employés dans le cours des âges, aux envois de lettres et de commissionnaires, à la réception des ordres royaux, aux gages des chevaucheurs, des messagers et des courriers, à l'état des chemins, aux organisations successives des services publics par terre et par eau. Plusieurs faits importants de la vie politique, aussi bien que d'innombrables incidents de la vie quotidienne de la cité, y apparaîtront sous un jour vrai, parce qu'ils s'y manifesteront sous leur forme la plus naturelle et la plus vivante, c'est-à-dire dans le cadre de l'époque et avec le langage contemporain.

Les sources, auxquelles cette sorte d'enquête historique et économique a dû recourir, sont de celles qu'on ne peut récuser et qui intéressent tous les chercheurs [1]. Ce sont d'abord les registres de la taille, puis les conclusions du Conseil de Ville et les comptes municipaux sous leur aspect multiple : deniers patrimoniaux, chaussées, deniers extraordinaires, anciens octrois, chambre des comptes. Viennent ensuite les registres des institutions, de la capitation, les registres des paroisses compris aujourd'hui dans l'état civil, et enfin les inépuisables dépôts des minutes des notaires et des greffes. Comme annexes, se joindront des extraits de divers mémoires et recueils inédits de la Bibliothèque de Reims.

On devine, d'après cet aperçu, que le champ est vaste et fécond. Néanmoins, il peut recéler encore des mines qui n'ont pas été suffisamment fouillées et réserver ainsi à l'avenir de nouvelles découvertes. Toutefois la moisson, telle qu'elle se présente, n'en est pas moins abondante en renseignements véritablement nouveaux : nous en parlerons avec d'autant plus de désintéressement que ce n'est pas nous qui l'avons recueillie.

Elle est due à un habile et infatigable ouvrier, M. A. Duchénoy, de la Bibliothèque de Reims, qui fait sans cesse bénéficier les autres de son long et incessant travail dans les fonds rémois de toute nature. Il les a scrutés avec méthode en

1. Voir pour les sources manuscrites la table des *Archives administratives et législatives de Reims*, par P. Varin, et pour les imprimés le t. II du *Catalogue du Cabinet de Reims*, 1892, p. 100, et le t. I, p. 335.

les parcourant depuis plus d'un quart de siècle; et il leur a emprunté des passages inconnus jusqu'à lui et que personne ne relira jamais. On en jugera ici en ce qui concerne les postes et les messageries, comme on l'a fait ailleurs pour maints autres sujets.

Nous n'avons donc eu qu'à mettre en œuvre ces extraits, en les classant dans l'ordre chronologique et suivant leurs catégories d'origine. Quelques mots d'introduction en tête de chaque série, quelques notes à la fin avec une table générale alphabétique, nous ont paru suffire à présenter le résumé complet de ces recherches, et comme un tableau d'ensemble qui n'enlèvera rien au charme et à la vérité des détails.

Henri JADART.

Reims, le 4 octobre 1892.

CHAPITRE I

Registres de la Taille.

(1287-1413.)

La plus ancienne et non la moins pittoresque énumération des métiers relatifs à la poste se trouve dans les registres de la taille, contenant le relevé annuel des habitants de chaque paroisse et de chaque quartier, avec leurs surnoms et leurs professions. On y voit figurer, en nombre relativement important, les courriers, les messagers de toute sorte, les porteurs de lettres, les uns allant à pied, les autres « courretiers de chevax ». Les exemples abondent pour la période qui s'étend de la fin du XIIIe siècle au commencement du XVe, et nous avons clos nos recherches à cette date, parce que commencent alors (1422) les registres des délibérations municipales, où l'on peut juger de l'activité publique et des relations sociales d'une façon bien plus sensible que sur ces listes nominatives.

Extraits des Registres de la Taille.

TAILLE, 1287.
Paroche S. Pierre de Reims.
Hues li porteres de lettres.

TAILLE, 1301.
Paroche S. Hilaire.
Millet qui va a piet.

Taille, 1303.
Paroche S. Denys.
Estevenins Chatelains, varlet à piet.
Taille, 1303-1304.
Paroisse S. Pierre le viez.
Bourjois li courriers.
Li Cuens courretiers de chevax.
Burdins marchant de chevaux.
Thomasset qui va a piet.
Bertaut li courriers.
Jacques courriers.
Taille, 1310.
Paroche S. Hilaire. Le quarrel la femme Gérart Cauchon.
Jacquemins li courriers.
Miles li messagiers.
Le quarrel Diessart,
Micheles li courriers.
Paroche S. Jacques et la Maselainne.
Gerart li messagiers.
Hues li Channe, courriers.
Paroche S. Estene et S. Morise.
Watiers li courriers.
Gerart li courriers.
Jesnos qui va a piet.
Paroche S. Pierre le vies.
Richars li courriers.
1310, *S. Pierre le viel.*
Jehans Durans, courriers.
1312, *Paroisse S. Denise.*
Jacquemars li courriers.
Taille, 1312, 1313.
Paroche S. Estienne et S. Denise.
Ponsardins qui va a piet.
Hubeles qui va a piet.
Thoumas qui va a piet.
1313, *S. Estene et S. Morise.*
Peressons li messagiers.
Jesnos li couriers.
1310, *S. Morise.*
Wies qui va a pied.
Prevos li mesagiers.
1303-1304, *S. Estene et S. Morise.*
Lecamus qui va a piet.
Taille, 1315.
Paroisse S. Pierre.
Michiaus li courriers.
Taille, 1318, *S. Symphorien.*

Michiau le courrier.
Hues li courriers.
Jacques li courriers.

Taille, 1318. *S. Morise.*
Biaumons li messagiers.
Henris li messagiers.
Henrris messagiers de la pete court.
Guillemins li messagiers.

Taille, 1413.
Paroisse S. Hilaire. Quarrel de la rue aux Craux.
Colart le courier
et Colesson le courier son genre.
Colignon le courier.
Paroche S. Pierre le viex.
Herbin le courier, mercier.
Paroche S. Estene. Quarrel S. Martin de Laon.
Philippot de Bailleul, porteur de lettres.

CHAPITRE II

Conclusions du Conseil de Ville.

(1429-1779.)

Nous arrivons à la source la plus importante sur le fonctionnement des postes et messageries à Reims. On n'y trouve guère trace, jusqu'au milieu du xvie siècle, que des envois intermittents des courriers du roi, des princes et de la ville. Ce n'est qu'à la date du 10 juin 1550 qu'une délibération est prise pour organiser un service régulier et public.

Pierre Colart, postillon, est investi de cet office, qui lui est renouvelé le 15 février 1558, avec commission expresse de faire le service à quatre chevaux à la disposition des habitants de Reims. Telle est l'origine de la poste de cette ville. La poste royale ne date à Reims que du xviie siècle.

Les guerres de religion vinrent interrompre bientôt cette première tentative, et nous voyons en 1562 le postillon Etienne Colart dévalisé par les Huguenots à Launois, emmené prisonnier à Vaux-Champagne et menacé d'être pendu. En 1568, il est question du passage de gendarmes flamands envoyés par le roi d'Espagne sous la conduite du comte de Haramberg. Les hommes d'armes gênèrent partout la circulation tant que dura la Ligue.

Avec le xviie siècle commence une ère plus paisible, et, dès 1603, les ordres du grand voyer de France viennent prescrire

des réparations aux chemins. Nous constaterons plus loin la suite donnée aux projets de création des routes.

En 1605, il est question du service ordinaire de Reims à Paris par relai et louage, et, malgré les discussions intestines, ce service se régularisa en 1622. En 1628, commencent les difficultés entre les maîtres de la poste royale et les messagers ordinaires de la ville. Ces derniers forment dès 1608 une dynastie héréditaire : ce sont les Nolin, père, fils, frère et veuve, qui se succèdent jusqu'en 1663. A cette date, apparaissent les Barbereux, maîtres des coches, qui se succèdent également, et s'implantent dans le même service que leurs descendants exerçaient encore à Reims en 1840 au dernier bureau des diligences, rue du Trésor.

Quant aux directeurs de la poste royale, plus spécialement chargés du transport des lettres et des courriers, ce sont des fermiers qui font bail avec l'administration supérieure. Nous relevons les noms de Germigny en 1639, de Husson Cordier en 1647, de Jean de la Viéville en 1650, de Lionnet et Avart en 1660. En vertu de leur privilège, ils prétendaient exclure les particuliers du droit de louer des chevaux et voitures, et cet exorbitant monopole durait encore, tenace comme tous les privilèges, en 1779 et jusqu'à la fin de l'ancien régime. Naturellement, ils s'attaquèrent aussi aux messagers ordinaires de la ville dont nous parlions plus haut. Le Parlement se montra favorable à ces derniers, sans doute à raison de leur ancienneté, mais le Conseil de Ville paraît avoir maintes fois tergiversé entre les deux rivaux, sans doute pour obtenir par la concurrence un meilleur sort pour les voyageurs.

Ce fut, en effet, une constante préoccupation pour les magistrats municipaux de ne point laisser croître démesurément le prix des places de Reims à Paris. Ce prix était fixé à six livres en 1655, mais les Nolin exigeaient sept et huit livres, malgré toutes les réclamations des édiles. Forcément le tarif montait toujours, et, en 1761, la gondole qui partait de Paris le samedi pour arriver le dimanche à Reims et en repartir le mardi, fut autorisée à mettre ses places d'intérieur à vingt livres. Les heures de départ et d'arrivée, les bons soins à donner aux voyageurs, le transport de leurs bagages, tout cela motivait une égale sollicitude de la part du Conseil de Ville.

En dépit de ces tiraillements et par la force même du progrès incessant du commerce, nous voyons s'étendre le réseau de circulation. En 1654, la poste fonctionne de Dormans à

Reims et de Reims à Sedan ; en 1660, un messager ordinaire est mis en correspondance avec les Pays-Bas par la voie de Saint-Quentin ; en 1669, un voiturier est agréé de Reims à Vitry-le-François ; en 1671, le coche d'eau sur l'Aisne vers Paris est desservi à Reims, à Pontavert, par Gilles Muiron ; en 1689, la liberté du transport est assurée aux pèlerins de Reims à Liesse ; en 1779, il y a un fermier des voitures de Reims à Châlons. Parallèlement, le service du roulage s'organise, et un vœu très pressant est émis pour sa complète liberté par le Conseil de Ville de Reims en 1698 ; les mêmes facilités sont réclamées par lui en 1705 en faveur des cocassiers et de tous les messagers ruraux qui alimentaient les marchés de la ville.

Le ministre Louvois, et son frère l'archevêque Maurice Le Tellier, se montrèrent empressés à faciliter les communications de Reims avec Paris et avec la frontière.

Une question préalable se présentait néanmoins à la traverse de chaque projet d'extension des services, c'était l'état des chemins qui resta toujours défectueux et précaire jusqu'à la création des grandes routes, réalisées enfin sous Louis XV. Colbert fut un sage précurseur de cette mesure, et il ordonna, dès 1670, une visite générale des voies de communication ; nous devons à cet ordre du contrôleur général un curieux relevé de tous les chemins partant de Reims, donnant leur état d'entretien, leur point de départ et leur direction, pièce fort intéressante datée du 24 mars 1670[1].

Le XVIIIe siècle sut améliorer la viabilité, mais les services de voitures restèrent à peu près stationnaires jusqu'à la Révolution. Les relations internationales s'engagèrent de mieux en mieux, et Reims vit passer en poste le czar Pierre-le-Grand en 1717, le duc de Bavière en 1711 et 1712, l'empereur Joseph II en 1777. On pressentait d'autre part l'urgence des besoins modernes de libre circulation, à mesure que le commerce et l'industrie prenaient un essor proportionné au développement des sciences appliquées. Mais personne, à la fin du dernier siècle, ni même au commencement du nôtre, n'aurait pu deviner le merveilleux spectacle de l'activité contemporaine,

1. Cet état des chemins peut être comparé avec les plans successifs de la ville, et notamment avec un plan inédit et très curieux des Archives de Reims (Fonds de l'Archevêché), datant de la fin du XVIIe siècle et donnant la direction de tous les chemins. Une réduction de ce plan, exécutée par M. A. Lebourq avec son rare talent de copiste, est exposée dans la salle publique de la Bibliothèque de Reims.

pas plus que nous ne pourrions prédire ce qu'il sera au xxe siècle [1].

Extraits des Conclusions du Conseil de Ville.

1429, 22 juin. Gérardin Le Rouyer, dem^t à Reims, est reçu messagier de la ville aux proufitz accoustumez.

1469, 1er octobre. J. Leclerc, chevaulcheur d'écurie du roy, apporte lettres touchant la paix.

1470, 8 juillet. Mathieu de Fontenay, chevaulcheur, apporte lettres du roy qui défend d'arrêter les marchandises et denrées des pays de Mg^r de Bourgogne.

1470, 13 oct. Lettres apportées par Bernard Houseau, chevaulcheur d'escurie du roy, pour eslire et envoyer 2 hommes en l'assemblée que le roy veut faire à Tours le 20 de ce mois.

— 6 nov. Lettres apportées par Mathieu Fontenet, chevaulcheur de l'escurie du roy, afin de rendre grâce à Dieu et à Nostre-Dame de la délivrance de prison et recouvrance du royaume d'Angleterre faite au profit du roy Henry, et de la paix...... Sera donné audit chevaulcheur trois escus d'or.

1473, 30 sept. Un chevaucheur sera envoyé sur les frontières du Rethélois pour savoir des nouvelles des Bourguignons.

1485, 17 sept. Pierre Theulot, chevaucheur de l'écurie du roy, apporte lettres, données à Orléans le 31 août, par lesquelles le roy advertit des gens recueilliz par M. d'Orléans et mis ès villes de Blois et Baugency, en défendant leur adhérer, ne prester l'oreille et aussy ne recevoir aucuns gens d'armes dans la ville.

1486, 9 mars. Un florin d'Utrect sera donné à Jacques Audeberde, chevaucheur de l'escurie du roy.

— 13 mars. Hugues de Foissy apporte lettres du roy et de M. d'Orval, son lieutenant au gouvernement de Champagne.

— 25 mars. A Jehan Marcet, chevaucheur de l'escurie du roy, un florin de Ryn.

— 11 avril. A Jehan de Can, chevaucheur de l'escurie du roy, un escu d'or à la couronne.

— 17 avril. Arrivée d'un chevaucheur du duc d'Austrice (appelé Lyon Cousin) venant de Dijon et estant garny de quatre mandemens donnez de Maximilien, duc d'Austrice. (Son interrogatoire.)

— 8 juillet. Arrivée d'un poste venant de devers Maisières, portant lettres au roy, lequel demandoit ung cheval pour ce que le sien estoit foulé.

1. La gare du chemin de fer fut créée à Reims en 1850 ; les services de la poste, du télégraphe et du téléphone ont été installés en 1881 dans l'ancien hôtel Ponsardin. Voir une notice sur ces services dans l'*Almanach-annuaire Matot-Braine*, 1882.

1488, 11 may. Salaire de Jacquemain Chevalot pour voyage à Pontavaire, Cormissy, au Bacq, Ballehan, Escry, Aubenton, Chastel en Portien, Rethest, Maisières, Donchery, Mouson, Beaulmont en Argonne, Montfaulcon, Ste Menehoust et à Châlons, porter lettres de par la ville pour savoir des nouvelles touchant les Allemans que l'on disoit estre en Flandres.

— 10 sept. Salaire de Jacquemin Chevalot, pour avoir esté a Chastel en Portien, de la part de cette ville, vers Mr de Croy, luy porter lettres desd. habitans contenans bonnes nouvelles de Bretaigne.

— 21 sept. Jehan Reyne, chevaulcheur ordinaire d'escurie du roy.

1504. Un écu d'or à Michiel Pijot, chevaulcheur d'escurie, qui apporta lettres de M. le gouverneur de Champagne pour défendre de transporter des blés hors du royaume.

1506, 8 octobre. Le contrôleur des postes a chargé que l'on ait un homme en cette ville prest pour courir la poste de Reims au Chastelet, et a Ygny jusques a ce que autre nouvelle soit venue.

1508. Lecture de lettres du gouverneur de Rethélois, disant que Maximilien est environ Maisières et que audevant de luy vont Madame Marguerite.... du pays de Brabant.

On enverra homme exprès et entendu à Mézières porter lettres à M. le gouverneur de Rethélois, le priant d'avertir ceux de cette ville de la venue dudit Maximilien vers Maisières et du train qu'il tiendra.

1508, 18 juin. Paquet de lettres de M. de Liège à porter au roy par Jacques Audebert, chevaulcheur du roy.

1508, 18 juin. Taxé a esté à Denis Caye, demt à Reims, la somme de vingt huit solz parisis, pour son salaire et despens d'un voyage fait par luy de Reims à Paris par 8 jours porter un paquet de lettres de monsgr de Liège adressées au Roy.

— 13 févr. Lettres apportées par Gui de Vilars, chevaucheur ordre du roi, pour chanter un Te Deum et faire procession gale le dimanche suivant.

1508, 5 octobre. Conclud a esté que Allain soit payé de son voyage pour porter lettres escrites à Mgr de Sedan. Il a esté à pied pendant cinq jours... 30 solz parisis.

1513. 10 juin. Lettres du roi apportées par Thomas du Persel, chevaucheur de l'escurie du roy, touchant l'office de procureur de la ville.

— 6 sept. Lettres du roy apportées par Moritau, chevaucheur de l'écurie du roy.

1515, 6 oct. Lettres de madame la duchesse d'Angoumois et d'Anjou, régente en France, concernant la victoire du roi sur les Suisses, apportées par J. Saillant, chevaucheur de l'écurie du roi.

1520, 2 juin. 30 l. à Pierre Coquillart pour 15 journées, lui 2e et 2 chevaulx, à aller en cour tant à Montreuil que ailleurs.

1521, 30 août. On enverra Gillet Sandras en cour pour savoir des nouvelles.

1523, 30 oct. Sera envoyé un homme en Picardie pour savoir des nouvelles des Anglois.

— 40 sols à Pierre Clément pour voyage en Picardie, savoir des nouvelles des Anglois.

1525, sept. 62 s. à Pierre Carte, pour avoir porté lettres à M. de Paruy, lieutenant de M. le gouverneur, lui étant à Vaucouleur pour l'advertir en l'absence dudit gouverneur étant en cour, de l'amas des gens de pied que faisoit en Champaigne le sr de Beaulieu.

1525, août. 4 l. 10 s. à Morice de la Rue, à raison de 15 sols par jour, pour 6 journées à aller chevaucher à l'environ de Vailly, le Pont-Arcy, Craonne, Corbeny et ailleurs, dix ou douze enseignes italiens venant de Picardie.

1526, 4 août. 4 l. 10 s. à Maurice de la Rue pour 6 journées par luy vaquées au mois de juillet dernier, à porter lettres à M. le gouverneur pour remonstrer l'outrage et insolence que font les gens de guerre du gouverneur de Picardie.

1536, 8 juillet. A Pierre Carte, 45 s. pour 3 journées à 1 cheval, pour conduire le serviteur du capitaine Flavy en poste de cette ville à Attigny, vers Mr le gouverneur, savoir où il ferait tirer les gens de sa bande.

Pierre Carte baillera ses 2 chevaux au capitaine Ferraige, gentilhomme de M. le gouverneur, qui présentement est arrivé de par led. sr pour aller en Allemaigne en poste vers les Lansquenois qui viennent par deça pour le roy.

1536, 5 août, Pierre Turpin, chevaucheur d'écurie du roy.

1538, 18 juin. Pierre Carte envoyé à Dijon vers Mr le gouverneur pour avoir commissaire pour assister à l'audition des comptes, rapporte commission pour le sr de Girondelle.

1543, 31 may. Reqte de Gillet Le Leu, dit Tavernier, poste de cette ville, disant qu'il a depuis demy an fait plusieurs voyages en poste pour les affaires de la ville, et entre autres auroit porté au village d'Ay un paquet à Mgr le gouverneur, à la ville de Châlons un paquet à M. de Lierval, au village de Suippe et à Villers en Argonne au devant des Lansquenets, et fait le voyage de Juinville pour y conduire les messagiers de Messe, à quoy il auroit mis 10 jours, dont il demande salaire.

— 3 juin. A André Garot, pour avoir porté lettres à M. de Longueval étant à Marchez.

— 6 août. Gillet Tavernier, poste envoyé présentement vers le duc de Guise.

— 2 Xbre. Le paquet receu pour estre porté à Mgr le duc d'Orléans sera porté au poste de Soissons.

19 avril 1545. Conclud a esté que Evrard le Subtil sera continué à tenir les chevaulx de poste pour ung mois à commencer en fin du dernier mois escheu, à six livres tournois pour ledit mois.

1550, 10 juin. Sur la remonstrance faicte par le procureur qu'il estoit de nécessité que la poste feust mise sus et que pour icelle fournir estoit besoing de marchander à aulcun, et que Pierre Colart présent a offert de fournir ladicte poste à trois chevaulx en luy baillant la somme de cinquante solz tournois par chacun moys. Ledit Colart a esté a ce receu. Et a esté conclud que par le receveur des deniers communs sera payé audit Colart cinquante solz tournois par chacun moys, trois mois durant, à commancer dujourdhuy qu'il sera tenu et a promis fournir et servir de poste à trois chevaulx.

1551, 1er sept. Taxe des voyages faits par Pre Colart postillon, en la ville de Châlons, Rethel, Vaulx sur Aisne et autres places.

1554. 40 sols à Poncelet du Boys, messager, pour avoir mené à Compiengne vers la royne un Allement qui estoit en cette ville.

1557, 12 août. Anthoine de Cors, chevaucheur d'escurie de Mgr le duc de Nivernois et du sr de Bordillon.

1558, juillet. 4 l. 10 s. à Pre Colart, postillon, pour avoir été à Maisieres porter un paquet à M. d'Espaulx y estant, où il a vaqué 3 jours en la semaine de Pasques fleurie dernier passé.

1558, 20 février. Le receveur des deniers communs payera à Pierre Colart, demt à Reims, 60 solz tournois pour avoir on moys de novembre dernier porté à Monsr le duc de Nyvernois, estant à Rethel, ung paquet de lettres par l'ordonnance de M. le Lieutenant des habitans dud. Reims, auquel lieu ledit Colart a esté et en est revenu en poste.

Conclud a esté que Pierre Colart continuera et fera le service de postillon à quatre chevaulx pour les habitans de ceste ville de Reims par et durant ung moys, qui est commencé le 18e jour du présent moys de février. Pour lequel service luy sera payé la somme de huit livres tournois par le receveur des deniers communs.

1562, 9 sept. Reqte de Pierre Colart, poste de la ville, pour avoir par Etienne Collart son fils, le 30 mars dernier, été à Maizières porter un paquet de lettres à M. d'Espaulx y estant pour lors.... Et revenant avec paquet de lettres dud. sr d'Espaulx avoit esté sur le chemin près le village de Launoy, espié et rencontré de plusieurs gens armez jusques au nombre de 15 ou 16, lesquels après l'avoir dévalisé d'une pistole, fourniement d'icelle, une espée, dague et autres armes qu'il avoit, lui auroient pris avec ce le cheval sur lequel il estoit monté, manteau, argent, et icelluy après l'avoir mis à nud, mené avec eulx prisonnier au village de Vaulx

près Attigny, le menassant, attendu qu'il estoit le poste de Reims et qu'il portoit lettres contre eulx, comme ils disoient, le faire pendre. Ce considéré, le rembourser de la perte dessus dite qui peut monter à 30 escus, joint qu'il a esté dévalisé par gens ditz huguenotz, qui pour l'heure sont espars par la Champaigne, rebelles au roy et ennemys à ses bienveillants estant au service de lad. ville.

Gobert Frizon, greffier, et Jehan Frizon, md, sont nommez pour s'informer de ce que dessus.

1567, 4 Xbre. Sera payé à J. Lebeau, messager à pied, 36 s. pour avoir esté à Epernay porter lettres aux habitans d'Epernay pour les affaires de cette ville.

— 16 Xbre. Salaire de Pierre Collart, esperonnier courrier, pour voyage à Chaalons porter lettres de la part de M. de Longueval à M. d'Espaulx.

1568, 31 mars. Sera payé à Me Barthélemy Alexandre, proviseur du collège des Bons enfans, 26 l., 9 s. faisant moitié de 52 l. 18 s., à laquelle somme a esté convenu par les gens du conseil avec led. Alexandre pour la détérioration de 2 chevaux à luy appartent pris par Pre Collart, courrier, par ordonnce de Mr de Longueval, pour monter ung gentilhom. de la suite de Mr le Cte de Haramberg, chef et colonel des gensdarmes flamans envoyez par le roy catholique pour le secours du roy.

1589, 17 mars. Seize escus à Poncelet du Bois, messager ordre de la ville, pour vol à luy fait par les ennemys de l'Union.

1590, 24 may. Jehan La Bruyère, messager à pied.

1591, 16 juillet. Passeport à Pre Colbert, trompette, pour porter lettres de la part du sr de Courtagnon à Châlons et autres lieux, pour le fait de la prise du chasteau de Courtagnon.

— 4 Xbre. 40 sols à Jacques Brussy, messager, pour avoir servi de guide jusqu'à Rethel à un laquais de Mgr de Vaudemond.

1592, 5 mars. 6 escus à Oudard Gallois, pour avoir porté lettres au duc de Mayence et M. de la Chappelle, secrétaire en l'armée de mondit seigr, estant à Neufchastel près Rouen.

— 27 juillet. A Pierre Corpet, messager, 3 escus soleil pour un voyage à Troie vers Mgr le duc de Guize.

— A Jehan de Tourne, messager, 5 escus pour un voyage à Nancy vers son altesse de Lorraine.

— 27 juillet. Taxé est à Oudard Gallois, messager, la somme de cinq escus, pour quinze jours qu'il a vacqué à porter lettres à Son Altesse de Parme.

— 27 juillet. A Pierre Poulein, messager, 6 escus soleil pour voyage à Paris par devers Mgr le Cal de Plaisance, légat.

— 3 août. A Guillaume Bizart, messager, ung escu pour avoir porté lettres à Espernay à M. de Villers et y avoir vaqué 8 jours, aiant esté pris par l'armée ennemie.

— 13 août. A Jehan Corpet, messager, 4 escus et demi pour avoir porté lettres à Mgr le duc d'Aumal, à Amiens.

— A Claude Oudret, messager, ung escu soleil pour avoir esté à Chasteau Thierry.

— 14 août. A Jacques Brussy et Jehan Boulanger, messagers, 30 sols tournois pour avoir servy de guides.

— 17 août. A Pre Poulain, messager, 6 escus 40 solz pour 16 jours qu'il a vaqué à porter lettres de Mgr le duc d'Aumale.

— A Jehan Brussy, messager, 8 escus 40 solz pour 21 jours à porter lettres à Mgr le duc de Maienne estant à Rouen.

1593, 12 avril. A Jehan Destrebey, messager, 4 escus sol. pour unze jours à porter lettres à Mgr le duc de Mayenne à Noion.

1594, 5 avril. A Jehan Destrebetz, messager, ung escu soleil pour avoir rapporté un paquet de Paris, où estoient les lettres de validation des deniers roiaux receus par la ville.

— 13 avril. A Gilles Dapremond, messager, 4 escus soleil pour 10 journées à porter lettres au gouverneur du bois de Vinsennes (?).

1599, 27 mars. Quatre l. à Jacques Chevalier, messager, pour avoir porté à Paris 30 escus à Me Jacques Frecyneau, solliciteur, et du fruit sec pour estre présenté par M. Lespagnol le jeune à M. de Fresne.

— 13 Xbre. Un escu 1/2 à Pre Nolin, messager, pour avoir porté à M. Lespagnol le jeune, conser estant à Paris, 50 escus pour délivrer à M. des Martineaux, procr ; et à M. Frecineau ung grand sacq où estoient les lettres et papiers contre Me Nas Largentier.

1600, 18 février. Quatre escus 45 s. pour fruits secqs et paniers qui ont été envoyés à Paris par Nolin à M. Frecineau pour présenter à M. Jehannyn, président.

— 5 avril. 70 sols à Pre Nolin, pour avoir mené à Paris les fruits secs et paniers pesans ensemble 83 livres pour présenter à M. le président Jehannyn, et porté plusrs papiers à M. Lespagnol estant à Paris, et à M. Frecineau.

— 12 décembre. Sur la requête présentée par les trois messagers ordinaires de Reims, afin d'estre paiez de leur sallaire et port de deniers et lettres portés à Paris pour les affaires de la ville :

Conclud que pour l'advenir lesdits messagers seront paiez des vaccations qu'ils feront selon le mérite de la chose, et pour le passé leur sera paié par le receveur 3 escus qui est à chacun ung escu..

1601, 14 sept. Requête de Jacques Chevalier, Pre Pinart, et Jacques Nolin, messagers ordinaires de la ville... Leur sera donné 10 escus pour estre employés en des cazacques de la couleur de cette ville sans tirer à conséquence, à charge qu'ils porteront pendant 2 ans aux voyages qu'ils feront à Paris, les deniers, papiers, paquets pour les affaires de la ville sans rien demander à la ville.

1602. Le Lieutenant dit que Michel Pasté, chevaucheur d'écurie du roy, tenant la poste au Port à Binson, est arrivé en cette ville et amené avec luy un nommé Jehan Lerman, soy disant domestique du s^r de Montdoulcet, s^r de Maisy et Belliart, m^re d'hostel ord^re du roy, qui a certificat dud. s^r de Montdoulcet, qui a fait entendre audit s^r Lieutenant qu'il vient de Paris et s'en va au pays de Liège pour conduire un nommé le sieur Galterus Vaudex Laynau, pour faire marché avec luy pour convertir le fer en acier; et d'autant que depuis 2 jours on a fait défenses de par le roy audit Pasté, chevaucheur, de monter aulcun passant sans avoir passeport de Sa M^té ou du s^r de Varennes, il a amené ledit Jehan Lerman en cette ville vers M^rs du conseil, afin de savoir de lui pour quelles affaires il va, et demande ledit Pasté qu'on lui baille certificat de ce qu'il a amené ledit Lerman.

Conclu, attendu les defenses que led. Pasté, courrier, dit luy estre faites de monter aulcuns sans passeport de Sa M^té ou du s^r de Varennes, que certificat sera baillé aud. Pasté par le greffier, comme il a amené led. Lerman, et cependant sera led. Lerman baillé en garde à Drouyn Bertin, hoste de la Gallère, lequel Lerman sera retenu en cette ville jusque ce que ledit Galterus Vandex y soit arrivé.

1603, 23 juin. Sur la requête présentée par Jacques Chevalier, P^re Pinart et Jacques Nolin, messagiers... Leur sera payé 30 l. sans tirer à conséquence, à la charge qu'ils ne pourront demander aucuns salaires de tous les paquets de lettres, papiers, procès et autres choses qu'ils porteront à Paris et rapporteront response pour les affaires de la ville, durant 2 ans à partir de la S. Jehan prochaine, à la charge aussi d'acheter avec lesdites 30 l. chacun une cazaque des couleurs de la ville, qu'ils porteront.

1603, 18 nov. Requête des habitants des bourgs de porte de Cère pour qu'il leur soit permis prendre du crouyn près la contrescarpe de la porte de Cère, du costé des bourgs, pour réparer un grand chemyn, ainsy qu'il leur est enjoint par le commis du grand voyeur de France. Conclu que le lieu sera visité.

1604, 1er août. Requête de Jehan Poussin et Michel Bachelier, cochers de Reims, pour être taxés de leurs salaires d'avoir porté à Paris plus^rs paquets de lettres et rapporté response depuis un an et demi.

— 13 X^bre. Leur sera donné 10 l., pour port des paquets et lettres à Paris pour les affaires de la ville.

1605, 6 sept. Sur la requête présentée par les messagiers pour qu'il leur soit donné quelques deniers pour employer chacun en une cazacque des couleurs de la ville. . . Leur sera donné à chacun 10 l. à la charge que durant 2 ans ils ne pourront demander aucune chose des paquets, deniers, lettres, procès qu'ils porteront à Paris pour la ville et rapporteront response.

1610, 6 may. Adviser de faire mettre ordre aux chevaux de poste et ceux de relay et de louage.

1611, 31 janvier. Sur la requête des messagers... Il ne sera donné aucune chose aux messagers de la ville de Reims pour leur faire des jacquettes, ains seront payez à mesure des paquetz qu'ils porteront.

1616, 8 mars. Le receveur retiendra par ses mains la somme de 25 l. qu'il a payé à Martin Nolin, demt à Reims, pour un voiage qu'il a fait en la ville de Tours, pour porter lettres de la part du conseil à nosseigrs l'archevêque de Reims, le duc de Nevers et le chancellier de France, pour le service de Sa Majesté.

— 17 may. Sera baillé par les Lieutenant et gens du conseil certifficat à Jacques Nolin, conducteur des coches de ceste ville à Paris, que ledit Nolin a esté contrainct cesser la conduitte desditz coches dès le 24 sept. 1615, à cause des mouvemens et gens de guerre qui estoient dès lors en la campagne, et n'a repris la conduite desditz coches que le xie jour du présent mois d'avril.

1616, 17 sept. Le receveur enverra par le coche à Me Nicolas Bergier, à Paris, l'état de la recette.

— 10 juin. Taxe de 4 l. 10 s. à Jacques Nolin, messager, pour avoir porté à Paris les acquits et états de Me Guillaume Pillois, naguère receveur.

1622, 28 janvier. Pour veoir M. le Lieutenant général et Mrs les gens du roy et les prier, de la part du corps de la ville, de tenir la main à ce que les messagiers ordinaires de Reims à Paris partent certains jours de la sepmaine, ainsy qu'ils faisoient le passé ; afin d'avoir prompte avis et réponse des affaires que les habitans et aultres peuvent avoir en ladicte ville de Paris, sont nommez Mrs J. Rogier, Frizon et Bourgeois, conseillers dud. conseil.

1628, 29 novembre. Sur la requeste présentée par les juge et consuls de ceste ville, (tendant) à ce que, pour les plaintes et considérations y contenues, il soit dict que les Nolins, messagiers ordinaires de Reims à Paris, seront poursuiviz soubz le nom du procureur sindicq des habitans à ce qu'ilz soyent abstreintz de rétablir l'ordinaire de leurs offices de messagiers de Reims à Paris et de Paris à Reims par eulx cessez et discontinué, partir ded. villes les jours et heures quy leur seront préfix, estre diligentz en leurs voyages ainsy quilz sont obligez, tenir bureau esdictes villes en lieux propres et commodes pour le soulagement de chacun, esquelz bureaux sera apposé tableau afin d'estre notoires et congnuz de tous. Quoy faisant le public en proffitera et sera soulagé, le commerce plus facile. L'affaire mise en délibération :

Conclud a esté que soubz le nom dud. procur sindicq sera présenté requeste à Mr le bailly de Vermandois ou son lieutenant à Reims, à ce quil soit enjoinct ausditz Nolins de faire partir ung homme ung jour extraordinaire de chacune sepmaine, pour porter les paquetz des marchans de Reims à Paris et de Paris à Reims,

sinon qu'ilz opteront l'une ou l'autre des charges de messagiers ou des coches.

1634, 22 janvier. Sur ce que le s^r Lieutenant a représenté que sur les plainctes faictes de ce que les messagiers de ceste ville n'avoient jour certain pour partir, ce qui retardoit grandement les affaires des personnes qui négotient à Paris, il auroit mandé Jacques Nolin, l'un desd. messagiers, pour luy représenter le désordre et admonester de mettre gens pour partir à jour certain, lequel luy a baillé ung estat des jours qu'il dit luy sembler estre à propos de partir et sesjourner pour l'expédition des affaires de ceulx qui négotient en lad. ville de Paris. Et après que lecture a este faicte dudit mémoire :

Conclud a esté que Mrs Bachelier le moyen, et Roland, conseillers dud. conseil, prendront la peine de veoir ledit memoire pour sur icelluy en dresser ung de ce qu'il semble estre nécessairepour reigler les messagiers de Reims à Paris.

1639, 1er may. Pour veoir le bail fait à J. Germigny et autres par le s^r de Nouveau et autres, des chevaulx de louage et traverse de ceste ville et autres pièces y attachées dont ilz demandent l'enregistrement par devant M. le bailly de Vermandois ou son Lieuten^t à Reims, sont nommez Mrs Barrois et Ravyneau.

1640, 7 sept^bre. Sur la requeste de Husson Cordier, m^re de poste, et nonobstant sa première exemption, est ordonné qu'il payera sa taxe de la subsistance de l'année dernière.

1642, 31 may. Sur la requeste présentée par François Nolin et Charles Nolin, messagiers ordinaires de la ville de Reims, tendante à ce que pour les considérations rapportées par icelle ilz fussent gaigez de la ville de cens livres par an pour entretenir les deux ordinaires à cheval qu'ilz font par chacune sepmaine de Reims à Paris pour la commodité publique. Lecture faicte d'icelle :

Conclud a esté qu'il sera fourny aux supplians, par an, des deniers communs de ladicte ville la somme de cinquante livres pour ayder à l'entretenement de leur ordinaire, à commancer du jour de demain, moyennant laquelle somme ilz seront tenuz porter à Paris et rapporter en ceste ville de Reims les lettres et paquetz concernans les affaires communs de ladicte ville.

1642, 22 X^bre. Conclud que le carosse qui est en l'arsenac, appartenant à la communaulté des habitans, sera visité pour sçavoir s'il peult servir pour conclure sur la vente ou conservation d'iceluy.

1647, 5 janvier. Sur la req^te présentée par Husson Cordier, afin de le faire joir de la poste et chevaux de traverse suivant le traicté faict avec luy, en quoy il est empesché par ceulx quy fournissent des chevaux de louage en ceste ville, ce qui fait que douze chevaux qui sont en son escurie demeurent inutil, pourquoy il a fait appeller Poncelet Germigny, Toussaint Wyet et le nommé Legascon par devant M^r le bailly de Vermandois pour eux veoir condamner en

des dommages et intérests pour avoir baillé des chevaux pour cours avec guide. Et d'aultant qu'en ceste instance il a besoin de l'intervention de la ville pour le faire joir, ainsy qu'il faisoit lorsqu'il avoit les provisions du s[r] de Nouveau, ainsy qu'il luy a esté accordé par led. traicté.

Conclud a esté qu'il sera formé intervention en lad. instance pour les Lieutenant et gens du conseil pour requérir avec ledit Cordier qu'il soit maintenu et gardé en la possession de bailler des chevaux de poste et de traverse ainsy qu'il lui a esté accordé, conformément ausdites provisions dudit s[r] de Nouveau et ainsy qu'il a esté jugé par sentence dudit s[r] bailly de Vermandois, avec deffense aux loueurs de chevaux de fournir des chevaux de poste ou de traverse avec guides, en peine de cinq cens livres d'amende et de confiscation des chevaux. Et pour ce faire est baillé pouvoir à M[re] Jehan Bergier, procureur aud. siège présidial.

1649, 27 janvier. Le marquis de Rothelin (gouverneur de Reims) prétend que le messager arrivant de Paris doit porter les lettres et paquets chez lui.

— 30 janvier. Au retour du courrier de Paris, deux conseillers se trouveront au logis du marquis de Rothelin pour assister à l'ouverture des valises et distribuer les lettres suivant leurs adresses.

— 4 mars. Le s[r] de Rothelin sera prié de permettre au postillon l'ouverture des valises sans les porter à son logis dans la crainte de nouveau trouble.

1650, 5 sept[bre]. Sur le certificat requis par Jehan de la Vieville, que la poste de Reims à Paris est utille au publicq : Conclud a esté, avant bailler ledit certificat, que les messageries de Reims à Paris seront ouiz.

— 16 nov[bre]. Sur le certificat requis par Jehan de la Vieville de la compagnie, comme la poste estably de ceste ville à Paris est utile et nécessaire aux habitans et comerce de la ville. Et après avoir oy Nolin, messagier ordinaire dud. Reims à Paris :

Conclud a esté que led. certificat ne sera donné.

1651, 2 janvier. Sur ce que le s[r] Lieuten[t] a représenté que Nolin, messagier, a fait signiffier l'arrest qu'il a obtenu allencontre du m[re] de la poste et faict imprimer ung placart du jour qu'il fera partir ses gens sans luy en avoir communiqué, qu'il est besoing aviser sy par led. arrest et placart le publicq n'est point intéressé parce qu'il change l'ordre qui s'observoit le passé :

Conclud a esté que led. Nolin sera mandé par devant le s[r] Lieutenant et oy sur l'exécution desd. arrest et placart.

— 31 janvier. Sur ce que le Lieutenant a représenté que Nolin, messagier de ceste ville, luy a dict avoir escrit à son cousin Nolin, de Paris, son associé, touchant l'exécution de l'arrest qu'ilz ont

obtenu allencontre de Nicolas de la Vieville pour la poste et lettres de traverse, et luy avoir faict responce qu'il ne pouvoit toucher aux termes dudit arrest lequel il entendoit exécuter et bailler toutte sorte de consentement tant à la compagnie qu'au publicq. Pourquoy est a aviser de ce quy est à faire :

Conclud qu'il sera conféré avec led. Nolin sur sa résolution du port desdites lettres de traverses que faisoit ledit de la Vieville, pour, luy oy, prendre telle résolution que de raison. Et pour ce faire sont nomez led. s^r Lieutenant et Mrs Fremin, Josseteau et Oudinet.

— 6 février. Ces messieurs..... sont priez de faire leur conférence avec led. s^r Nolin, le plus tost que faire ce pourra.

— 7 mars. Sur la proposition faicte audit conseil par le s^r Bouleau, touchant le restablissement de la poste de Reims à Paris, nonobstant l'arrest contre luy rendu par nosseig. du Parlement au prouffit des messagers de ceste ville à Paris, et contre lequel il désire de se pourveoir au conseil, estant aydé de l'intervention de la ville aux conditions par luy offert :

Conclud que led. Bouleau présentant sa requeste audit conseil pour ledict restablissement, il sera aydé et assisté du corps de ville, de tous les moyens quy seront jugez à propos pour obtenir ledit restablissement. Et à ceste fin qu'il sera intervenu en la cause pour M^rs les Lieutenant et gens du conseil, pour conjointement avec luy procurer le restablissement de lad. poste comme estant utile au publique.

— 8 mars. Sera payé à Pierre Boucher et Mathieu Lebeau, serviteurs domestiques de Husson Cordier, m^tre de la poste de ceste ville, à chacun 60 solz tournois pour les vacations qu'ilz ont faict depuis 4 ans ès courses et pour ladicte ville.

— 22 août. Conclud que le bail à louage des chevaulx de traverses que Germigny et consors de ceste ville ont pris du s^r de Nouveau sera repris desdits Germigny et consors qui seront indemnisez dudit louage par la ville, afin de donner la liberté aux habitans d'avoir chevaux et les louer à ceulx qui en auront besoing, et à ceste fin qu'ilz le viendront dénoncer au greffe pour en estre faict un rolle afin de regaller le louage sur lesditz chevaux suivant la quantité qui s'en trouvera.

— 3 sept. Pour traiter avec Jehan Germigny du bail qu'il a du s^r de Nouveau de chevaulx de traverses de ceste ville et le retirer au proufit des autres, seront nomez Mrs Oudinet et Bourgeois, conseillers dudit conseil, qui feront, en conséquence de ladite retrocession ce qu'ilz jugeront estre à faire pour la facilité aux habitans de pouvoir avoir chevaux et les donner de louage.

— 5 sept. A esté traité avec led. s^r Germigny pour le reste des années de son bail, à commencer en janvier prochain. Il sera indemnisé du prix de son bail envers ledit s^r de Nouveau, et luy sera remboursé pour partie de ses frais la somme de 40 l. Et

d'aultant que led. traicté regarde le bien des particuliers habitans, il sera publié à son de trompe par les carrefours de la ville que ceulx qui desireront fournir lesdits chevaux de louage ayent à se retirer au greffe de ceans, pour y estre receu et en faire registre.

— 9 novbre. Sur ce que M. le Lieutenant a représenté que par conclusion du conseil du 2 janvier 1645, a esté conclud qu'entretenant par Husson Cordier en sa maison dix chevaulx pour fournir aux courriers qui pourroient passer par ceste ville, il seroit acquitté envers Jehan Germigny et consors, fermiers des chevaux qui se donnent de louage en ceste ville, de vingt livres par chacun an pour sa composition de la permission à luy donnée par ledit Germigny et consorts de donner des chevaux de louage. Et d'aultant que le receveur des deniers communs de ceste ville ne veult tenir compte audit Germigny et consorts de lad. somme de 20 l par chacun an en l'acquit dud. Cordier qu'à commencer au 1er janvier de lad. année, et que led. Cordier a soutenu que la ville le doibt acquitter des deux années précédentes, ainsy qu'il luy a esté accordé par la compagnie; est à adviser sy led. receveur tiendra compte audit Germigny desd. 2 années. — Après avoir oy le sr Amé, conseiller dudit conseil, quy a dit avoir apris de feu Mr le conser Amé, son frère, qui a eu charge de la Cie de traicter avec led. Cordier, que l'intention de Mrs du conseil a esté de l'acquitter de sa composition desdits chevaux, envers led. Germigny pour lesd. 2 années précédentes :

Conclud que le receveur en tiendra compte aud. Germigny et consorts à compter du 1er janvier 1643 jusqu'à pareil jour de l'année 1651, auquel temps ledit Cordier a quitté la poste, quy monte à 160 l.

1652, 11 avril. Sur ce que le sr Lieutenant a représenté que Jehan de la Vieville, quy tient le bureau du sr Bouleau, mre des postes et traverses, demande la conclusion du 7 mars 1651, par laquelle est conclud que la ville se joindra en cause avec ledit Bouleau pour le restablissement de la poste nonobstant l'arrest du Parlement rendu au prouffit des messagers de Reims à Paris,

Conclud avant délivrer lad. conclusion que ledit de la Vieville, ensemble Nolin, messagier de Reims à Paris, seront oiz sur la proposition qu'ilz entendent faire touchant lesd. postes et traverses.

— 12 avril. Sur ce quy a esté représenté par le Lieutenant qu'il y a difficulté entre le sieur Boileau et les sieurs Nolins, messagiers ordinaires de Reims à Paris, touchant l'establissement et conservation d'un bureau des postes en lad. ville de Reims, pour toutes les traverses cy devant empesché par lesditz Nolins qui ont en conséquence de l'arrest du Parlement par eulx obtenu, fait assigner Jehan de la Vieville, commis dudit Boileau, en contravention d'arrest pour avoir continué led. bureau audit Reims. Ce quy mérite le soin publicq, d'aultant que le commerce peult recevoir beaucoup

de commodité et facilité par l'entretenement et conservation dud. bureau pour lesd. traverses, en sorte qu'il sembleroit à propos d'essayer par une conférence avec lesd. Nolins et de la Viéville, d'accommoder leurs différends et faire subcister led. bureau sans intéresser les droicts des messagiers, pourquoy il a faict advertir lesd. Nolins et La Vieville de se rendre en ceste assemblée pour estre ouys. Et après que led. de la Vieville, se faisant et portant fort dud. Boileau, a offert pour le bien publique de fournir à celuy que la ville voudra choisir des lettres de provision de la poste, avec attribution de CIIIIxx l. (180 livres) de gage par chacun an, qu'il promet faire payer au dernier jour de chacune année et d'entretenir ung bureau exacte et fidel pour touttes les traverses et recevoir et porter toutes les lettres et paquetz quy luy seront mis ès mains en tous les lieux dépendans desd. traverses, mesme de s'abstenir de recevoir aulcunes lettres ou paquetz pour porter de Reims à Paris et de Paris à Reims et en tous les lieux de la routte dud. Reims à Paris. Et que lesd. Nolins ont consenty aux susdictes conditions la continuation dudit bureau pour l'affection qu'ilz ont au bien publicq, à la charge néantmoins que sy led. Boileau ou ses commis se trouvent contrevenir et porter des lettres ou paquetz de Reims à Paris et de Paris à Reims, ou aux lieux de la routte, ilz soient privez de la grâce.

A esté conclud, du consentement dudit de la Vieville, se portant fort dud. Boileau, et desd. Nolins, que ledit bureau des traverses estabh audit Reims sera continué, et pourra led. Boileau ou ses commis recevoir audict bureau toutes lettres et paquets pour les lieux de traverses sans aucun empeschement, sans pouvoir recevoir aulcunes lettres ou paquetz à Paris pour la ville de Reims ny de Reims pour la ville de Paris, ny pour les lieux quy sont sur la route desd. villes, sur peine de privation dudit bureau et à la charge de fournir lettres de provision de la poste à celuy quy sera choisy pour la ville et de luy faire payer par chacun an pour ses gages la somme de CIIIIxx livres, ce que ledit de la Vieville a promis faire.

1652, dimanche 5 may. Avant délivrer aulcunes conclusions au sieur Boileau touchant le bureau de la traverse des postes en ceste ville, conclud que le sr de la Vieville, son commis, et Nolin, messager, seront oiz.

— 7 juin. Sur ce que le Lieutent a représenté que Jehan de la Vieville demande certificat pour le sr Boileau qui a la poste des traverses comme la traverse est nécessaire et de tenir bureau en ceste ville pour recevoir les lettres. Et après qu'il a esté oy aud. conseil :

Conclud qu'il sera délivré audit de la Vieville le certificat dont la coppie ensuit :

Les Lieutenant, gens du conseil et eschevins de la ville de Reims, certifient à tous qu'il appartiendra que le bureau pour la

traverse est util, mesme nécessaire, d'estre estably en la ville de Reims, pourveu que le commis ne se charge d'aulcunes lettres, paquetz ny aultre chose de Paris pour Reims et de Reims pour Paris, quy deppende de la charge et routte des messageries ordinaires, dont les nommez Pierre et Charles Nolin sont pourveuz, quy ont leurs bureaux ausdittes villes et les jours reiglez pour porter toutes lettres ou paquetz, dont ilz s'acquittent fidellement et diligemment.

— 29 juillet. Sur l'advis donné de l'arrest du messagier ordinaire de Reims à Paris, faict par les ennemis, lequel a esté démonté et osté de son cheval et lettres, ce quy apporte ung grand interest au publique :

Conclud a esté que Nolin, messagier, sera mandé pour conférer avec luy des moyens pour faire partir ung messagier pour Paris.

1654, 8 juing. Conclud a esté que le Roy sera supplié d'establir en ceste ville la poste, afin que les affaires ne soyent retardez.

— 17 juing. Sur ce que le s[r] Lieuten[t] a représenté des lettres à luy escrites par M[rs] de Troyes touchant l'excedz des voitures des coches de Paris et désordre qu'ilz comettent, contre les reiglements d'icelles, contre lesquelz ilz désirent se pouveoir et supplient la compagnie de se joindre avec eulx :

Conclud que le reiglement des coches sera veu et le sieur Nolin mandé pourquoy il prend plus grand droit que l'ordinaire.

— 18 juing. Après avoir oy Charles Nolin, conducteur des coches de ceste ville à Paris, sur l'augmentation des voitures :

Conclud a esté que le reiglement faict pour l'establissement desdits coches sera veu par M[rs] Ballet et Josseteau, conseillers dud. conseil, pour à leur rapport y pourveoir.

— 19 juing. Sur ce que M. Lieuten[t] a représenté qu'on luy a escrit de la cour de retenir douze chevaulx pour servir à la poste pendant que le roy sera en ces quartiers, afin que les affaires de Sa Majesté ne soyent retardées, a charge d'en payer vingt solz tournois pour la despence de chacun cheval ; qu'il est à propos d'oyr ceulx quy baillent des chevaulx de louage pour retenir lesditz douze chevaulx.

Conclud a esté que ceulx qui font profession de bailler de louage seront mandez pour arrester avec eulx lesd. 12 chevaulx pour servir à la poste, à charge de leur fournir par chacun jour pour la nourriture de chacun cheval vingt solz lorsqu'ilz ne travailleront. Et pour ce faire sont nommez M[rs] Flamain, Coquebert, président, et Caillambault, ausquelz est donné pouvoir.

— 9 aoust. Sur ce que M[r] le Lieuten[t] a représenté avoir receu les lettres du Roy, ensemble l'arrest et commission du conseil pour le restablissement des chevaux de postes depuis Dormans jusques à Reims et de Reims à Sedan, desquelz il a faict lecture :

Conclud a esté que led. arrest et commission seront veues et

publiés par les carrefours de ceste ville, conformémt aux lettres de Sa Majesté.

— 25 octobre Sur ce que Mr le Lieutenant a représenté avoir veu les Nolins, mres des coches de ceste ville, touchant les droitz exorbitans qu'ilz prennent pour la conduite des personnes et voiture des marchandises qu'ilz font de ceste ville à Paris, et appris qu'ilz n'en veullent diminuer aulcunes choses pour les raisons qu'ilz représentent, sur quoy est à délibérer :

Conclud qu'il sera informé en quel estat sont Mrs de Troyes allencontre des mres des coches de lad. ville. Et cependant que la ville se pourvoira par requeste en Parlement contre lesd. Nolins pour faire observer les reiglemens cy devant faictz sur l'establissement des coches.

— 16 novbre. Conclud a esté, attendu l'absence de Mrs les advocat et procureur du Roy, que le substitud du sr procureur du Roy et l'antien advocat pour l'absence dudit sr advocat du roy, seront veuz par Mrs Bachelier et Delaval pour les supplier de présenter requeste à M. le Lieutenant général pour faire appeller par devant luy Charles Nolin, mre des coches, en reiglement, attendu les sommes excessives qu'il prend.

1655, 11 janvier. Conclud que le reiglement provisoire des coches que Mr le Lieutenant général a fait publier de son auctorité, ce requérant Mr le procureur du roy, sera exécuté nonobstant la responce de Charles Nolin, conducteur desditz coches, et tenu la main à l'exécution d'iceluy.

— 28 may. Sur ce que le sr Lieutent a représenté que le jour d'hier le messagier de ceste ville, porteurs des paquets ordinaires, fut arresté à la Ferté Milon, ce qui a retardé le négoce par la retention desd. paquetz et lettres dont il estoit porteur. Ce quy apporte interest au publicq.

Conclud a esté qu'il en sera escrit à Messieurs les députtez qui sont à Paris, comme aussy au sr Bouleau, afin d'y pourveoir.

— 5 juin. Sur ce que M. le Lieutent a représenté que Charles Nolin, conducteur des coches de Reims à Paris, s'est retiré vers luy et prie de luy permettre [de prendre] des personnes qui se présenteront pour aller dud. Reims à Paris ou de Paris à Reims la somme de VII livres jusques au premier jour de l'an prochain, et dudit jour quil se restraindra à VI livres ;

Conclud a esté que le reiglemt provisoire faict par M. le Lieutent général sera observé.

— 25 juing. Sur ce que M. le Lieutenant a représenté que au préjudice du reiglement provisoire de M. le Lieutent gal touchant la voiture des personnes qui se mettent au coche pour aller à Paris, qui est de VI livres, Nolin continue à prendre huit livres, dont il a receu diverses plaincte :

Conclud qu'il en sera informé pour faire rendre audit Nolin ce

qu'il se trouvera avoir receu de plus de VI livres depuis led. reiglement, et led. sr Lieutent gal veu de la compagnie par Mrs Ballet et Bachelier, pour supplier de faire lad. information.

— 30 juing. Sur ce quy a encore esté représenté.... qu'au préjudice du reiglem. provisoire..... portant qu'il seroit donné la somme de VI livres au maistre des coches de ceste ville pour chacune personne quy voudra estre conduit dans le coche de Reims à Paris, Charles Nolin, mre desditz coches auroit tiré de chacun de ceulx qui s'y seroient faict conduire la somme de VIII livres, quy est une exaction dont luy a esté faict plaincte:

Conclud que led. Nolin sera poursuivy soubz le nom desd. particuliers pardevant led. sr Lieutent gal pour estre restituez des sommes par luy induement exigé deux au préjudice dud. reiglement provisoire. Et attendu qu'il s'agit du bien publicq, que les fraiz de la poursuite se feront aux despens de la ville et lesditz particuliers indemnisez de la poursuitte par la communaulté des habitans.

— 16 juillet. M. le Lieutent gal sera prié de faire observer le reiglemt provisoire qu'il a faict touchant la voiture de ceulx quy se mettent dans le coche pour aller à Paris, et faire rendre aux cochers ce qu'ilz ont exigé de plus qu'il ne leur est attribué par ledit jugement provisoire.

— 24 juillet. Conclud a esté que nonobstant l'arrest des requestes du Pallais de Paris, obtenu par le propriétaire des coches de Reims à Paris contre le jugement rendu par M. le Lieutent gal de ceste ville allencontre de Charles Nolin, conducteur desditz coches, par lequel il est condamné rendre aux particuliers ce qu'il a pris d'eulx pour les avoir conduit à Paris au pardessus du jugement provisoire cy devant faict pour la conduitte de ceulx qui se mettront dans le coche de Reims à Paris, que led. jugement provisoire sera exécuté et empesché audit Nolin de prendre plus de dix personnes dans son coche pour les conduire à Paris, ny charger dans iceluy aulcuns ballotz conformément audit jugement. Et pour ce faire que les commissaires des quartiers se transporteront alternativement au logis dudit Nolin, le jour que le coche partira, pour empescher qu'il n'y ayt plus de dix personnes dans ledit coche et qu'il n'y soit mis aulcun ballot de marchandises, ny pris de chacune personne plus de six livres pour leur conduitte.

— 26 juillet. Sur la reqte verballe faicte par Charles Nolin, mre des coches de ceste ville, à ce qu'il luy soit permis cejourdhuy mettre dans le coche quelques ballotz de marchandises appartenant à des marchands de Paris qui s'en retournent et qui estoient venuz à la foire :

A esté lad. femme de Nolin débouttée de sa reqte et ordonné que le reiglement sera suivy.

— 2 août. Sur ce que M. le lieutenant a représenté que Charles Nolin, conducteur des coches à Paris, s'est retiré vers luy et luy a

dit qu'il se contenteroit de six livres pour la conduitte de chacune personne de Reims à Paris et supplioit la compagnie luy permettre de charger dans son coches quelques ballotz de marchandises pour conduire en lad. ville de Paris :

Conclud a esté qu'il luy sera permis de charger quelques ballotz de marchandises dans son coche, à charge de ne prendre de chacune personne plus de VI livres pour leur conduite à Paris et pareille somme pour le retour, et de ne charger extraordinairement sondit coche soit de personnes ou marchandise.

1657, 22 juin. Conclud a esté que Charles Nollin, messager et cocher de ceste ville à Paris, ne prendra doresnavant de chacune personne qui se mettront dans son coche pour aller à Paris que la somme de six livres et n'augmentera le prix du port des paquetz.

— 3 juillet. Sera traité avec Charles Nolin, messager de ceste ville à Paris, pour la contribution au lieu de Rocroy, moiennant la somme de cinq ou six cent livres.

— 9 novbre. Conclud a esté sur l'advis qui a esté donné que le messager ordinaire de St Quentin à Reyms vouloit entreprendre touttes les voictures, et par un espèce de monopol il vouloit faire passer les autres par ses mains, conclud que led. messager sera mandé et duement informé de luy de quel droict il a de faire ceste entreprise.

1660, 7 février. Entre Lionnet Avart, mre de la poste demt à Reims, demandeur,

Et Charles Legay, deffendeur,

Il est faict défense au défendeur (?) de conduire des forains en ... avec chevaulx sans la permission du demandr (?).

(Suit la teneur de l'assignation :)

L'an 1660, le 7e février, à la reqte de Lionnet Avart, mre de la poste demt à Reims, j'ay sergent de la forteresse...... donné assignation à Charles Leguay.... (et autres), à comparoir cejourdhuy pardevant Mrs les Lieutent, gens du conseil et eschevins..... en l'hostel de ville, pour se veoir condamner à payer, savoir led. Leguay, 18 livres pour 4 chevaux qu'il a loué l'année 1658 et 1659 ;

Prudhomme, 4 l. 10 s. pour 1 cheval ;

Gérard Valet, 9 l. pour 2 chevaulx ;

Bertin, 13 l. 10 s. pour 3 chevaulx ;

etc. . . . .

— 28 mai. Sur ce quy a esté représenté par Mr le Lieutenant que quelques marchands de ceste ville luy ont faict ouverture qu'il seroit fort utille de faire quelques frais pour l'establissement d'un messager ordinaire pour le Pays Bas, qui aille jusques à St Quentin, et que cela apporteroit une grande utilité au comerce de la ville, pour le pays, sur quoy il seroit à propos de délibérer :

Conclud a esté qu'il seroit faict quelque avance à un messager pour porter les paquetz de lettres et aultres choses pour ledit pays, affin de l'obliger à continuer à commencer à faire lesd. messages.

1661, 14 Xbre. Sur ce quy a esté représenté que la vefve Charles Nolin, mre des coches de ceste ville à Paris n'a poinct faict partir de coche lundi dernier, dont il a receu quelque plainte de quelques marchands qui devoient partir. Et sur ce sujest lad. vefve a présenté reqte tendant à quelque plaincte qu'elle faicte pour augmenter quelque somme à ce qu'il est ordonné, a cause de la chéreté des vivres pour les chevaux et les pertes considérables qu'elle a faict depuis quelques jours par la mort des chevaux.

Conclud a esté que l'on obligera ladte vefve Nolin à faire marcher son coche deux fois la sepmaine, à laquelle sera donné vingt solz d'augmentation pour l'heure (?), attendu la chéreté des vivres pour les chevaulx, et jusqu'à qu'il sera trouvé à propos de réformer et à condition qu'elle ne pourra charger aucuns paquetz sur ses coches, sinon en cas que les plasses ne soient remplies.

1662, 15 juin. Sur ce quy a esté représenté par Mr le Lieutent que Mr Boileau (*sic*), intendant des postes, luy a mis en main un arrest pour le réglement de la poste avec les messagers ordinaires, pour l'exécution duquel led. sr demande un certificat comme les messagers marchoient par le passé, pourquoy vient à délibérer s'y l'on donnera led. certificat.

Conclud a esté qu'il sera donné le certificat audit sr Bouleau (*sic*), suivant le modèl cy attaché, signé du greffier du conseil et scellé des armes de la ville.

1663, 22 aoust. Sur ce quy a esté représenté par M. le Lieutent qu'il a receu quelques plaintes de quelques marchands et habitans que Pierre Barbereux, mre des coches de ceste ville à Paris, continuoit de prendre la somme de VII livres pour chacune personne, come l'on payoit d'ordinaire cy devant mesme pour les pacquetz à plus (?) que le sol pour livre, pourquoy il auroit faict advertir ledit Barbereux; lequel estant venu, et après plusieurs conférances faicte avec lesd. habitans, ils sont demeurez d'accord de tenir ce quy sera ordonné par la compagnie : sur quoy l'affaire mise en délibération et après auoir ouy ledit Barbereux, qui auroit remonstré à la compagnie la grande chéreté des chevaux et de la perte qu'il en avoit faict de plusieurs depuis peu, mesme la chéreté des vivres sur les chemins et des grands fraiz qu'il convenoit pour l'entretenement desd. coches :

Conclud a esté que led. Barbereux continuera à prendre la somme de VII livres pour chacune personne jusqu'à ce qu'il y soit autrement advisé, mesme prendra pour les paquetz le sol pour livre jusqu'à la quantité de vingt livres le pacquet pesant. Et à l'esgard des caises de peu de pesanteur, pacquetz dangereux à conserver et gibiers, il en sera accomodé à prix raisonnable.

1668, 13 X^bre. Sur ce quy a esté représenté par M^r le Lieutenant que le s^r Larsenay, quy a demandé l'authorisation de faire venir icy un carosse et voiture, ordinairement une et deux fois la sepmaine, est en cette ville et se présente pour régler le prix qu'il pourra prendre du cent pesant des marchandises et des personnes qu'il conduira dans le carosse et charette. Pourquoy il vient à aviser sy l'on l'entendra. Et après qu'il a esté conclud qu'il entrera, estant entré a proposé à la compagnie de prendre XX s. en esté pour le cent pesant des marchandises, et XXV s. en hiver. Et pour la personne dans la charette XX s. en tout temps et dans le carosse 50 solz ; après quoy sestant retiré :

Conclud a esté que lad. proposition est accepté comme estant utille au publique et au commerce.

1669, 8 janvier. Sur ce quy a esté représenté par M. le Lieutenant que le nomé Jean Paindavoine, dict Champaigne, voiturier ordinaire de la ville de Vitry en cette ville de Reims, luy a baillé req^te adressante à la compagnie, par laquelle il expose pour le bien et utilité publique et du commerce il a esté receu et admis voiturier et messager ordinaire desdictes villes par acte et conclusion du conseil de ladicte ville de Vitry sur les certificatz des marchands de cette ville aux mesmes fins, pourquoy il vient à délibérer sur sa req^te... Lecture faite de lad. requête et du certificat des marchands de cette ville :

Conclud a esté, attendu qu'il s'agist du bien publique et du commerce entre lesdictes deux villes, d'avoir plusieurs messagers et voituriers ordinaires, et que le grand commerce qu'il y a entre les marchands, que ledict Jean Paindavoine, dict Champaigne, est admis et receu en ladicte charge de voiturier et messager ordinaire de ladicte ville de Vitry en cette ville de Reims, à charge par luy de se contenter de sallaire raisonnable tant pour la conduitte des homes ou femmes que du cent pesant des marchandises. *(Signé :)* Jean pain davoine.

L'an 1670, le lundi 24 mars, nous Antoine de J de Seraucourt.... Lieuten^t criminel à Reims, ensuite de la lettre de Mgr Colbert..... contrôleur g^al des finances, secrétaire des commandem. du roy, daté de S. Germain le 17 mars dernier, sommes transporté, assisté de Me Thierry Richart, nostre greffier, et Liénard Gentillastre, architecq dem^t à Reims, sur les grands chemins des avenues de la ville de Reims, pour en reconoistre l'estat :

Premièrem^t sur le chemin qui traverse du chemin de St Thierry pour gagner le pavé du grand chemin de Laon, lequel chemin nous avons reconnu estre fort creu et défoncé . . . .

. . . .

Sur ledit chemin de Laon, à costé et vis à vis dudit mont des areines. . . . .

Ensuite de quoy, nous nous sommes transporté sur le grand chemin qui conduit de la porte de Mars au Bacq à Beri et ensuitte

dans la Picardie, lequel nous avons trouvé en un lieu où il y a trois chemins en forme de fourche. . . . .

Plus nous avons recognu en ung autre grand chemin de lad. fourche, qui conduit de lad. porte de Mars audict Neufchastel et dans la Tiérache. . . . .

Ensuite sur le grand chemin qui conduit de la porte de Cerre de la ville de Reims en celle de Chasteau Porcien. . . . .

Ensuite sur le grand chemin qui conduit de la porte de Cerre en la ville de Sedan. . . . .

Ensuite sur le chemin qui conduit à Cernai et dela à la vallée de Bourcq et ensuite en Loraine. . . . .

Ensuite sur le grand chemin de Dieu Lumière à Chaalons. . . . sur le chemin de Fleschambault à la plus grande partie de la montagne de Reims. . . . .

Ensuite sur le grand chemin de la porte de Vesle à Espernay et en la Brye. . . . .

Puis sur le grand chemin qui conduit de lad. porte à Paris . . .

Puis sur un autre chemin qui conduit de Reims à Paris par la rivière de Marne, quy passe à Dormans. (*Voir le texte entier de ce curieux relevé dans le registre des conclusions de l'année* 1670, p. 529).

1680, 13 sept. Sur ce quy a esté représenté par le Lieutent que le Monsr du Mousset, trésorier de France, a esté chez luy et luy a fait entendre qu'il avoit receu un ordre pour le restablissement des chemins et avenues des villes de commerce, pourquoy il convient aviser l'ordre que l'on tiendra, pour luy faire responce et bailler des mémoires pour cest effect :

Conclud que le procès verbal quy a esté cy devant faict par Mr de Seraucourt en qualité de subdélégué de Mr de Caumartin, Intendant, sera levé du greffe de l'intendance, pour, sur icelluy aviser ce quy sera à propos de mettre dans le procès verbal de mond. sr du Mousset, et à celte fin sera conféré avec luy.

1671, 2 juin. Conclud a esté qu'il est permis à Gilles Muiron, voiturier demt en cette ville, de conduire et mener touttes les personnes quy voudront aller à Pontavert pour prendre le coche par eau de la rivière d'Aisne depuis peu estably, à charge de ne prendre plus grande somme que celle de XV s. pour home et pour le pacquet de la personne, et pour les autres pacquetz il en sera paié à proportion et sera assisté de l'apuy et authorité de la ville.

— 30 juillet. Sur ce quy a esté représenté par M. le Lieutent que l'on a diverses fois entretenu la Cie des plaintes que les bourgeois font allencontre de Pierre Barbereux à cause de son bail pour les chevaux de louage ;

Conclud que la ville n'entreprendra en aucune façon de reprendre le bail dud. Barbereux en son nom, mais que sy il s'y présente

quelqu'un quy veuille reprendre ledit bail que la ville les assistera et favorisera en tout ce qu'il se pourra.

— 18 aoust. Sera présenté req^{te} addressante à Mgr le marquis de Louvois pour l'affaire des chevaux de louage tenus par Barbereux, et Mr Bourgeois prié et nommé pour la dresser, pour après estre pourveu à soliciter l'exécution d'icelle.

1673, 30 may. Sur ce quy a esté représenté que le s^{gr} archevesque ayant entendu depuis peu quelques plaintes de Barbereux touchant le louage des chevaux qu'il tient, il avoit dict audict s^{r} Lieutenant qu'il en feroit passer bail à telle autre personne que la ville voudroit, pourquoy, comme les plaintes sont continuelles allencontre dud. Barbereux et que cela cause un grand interest au publicq :

Conclud que led. s^{gr} archevesque sera veu pour ce sujet et qu'il sera traitté soubz le nom des particuliers habitans quy ont cy devant tenus des chevaux à louage.

— 2 octobre. Sur ce quy a esté représenté par M^{r} le Lieutenant que le s^{r} de Fleville (?) directeur du bureau de la poste, luy a mis ez mains une ordonnance de Sa Majesté pour l'establissement des lettres (*sic*) de cette ville à Paris et autres villes, et deffense au messager d'aller plus de deux fois la semaine entre deux soleilles, pourquoy il vient à aviser :

Conclud a esté que l'on attendra la suitte de l'establissement desd. bureaux pour cy après adviser ce quy sera à faire sur la comodité ou incomodité des jours quy seront choisis.

1674, 12 juillet. Sur ce que le Lieuten^{t} a représenté que le messager quy a esté envoyé à Maizières et Rocroy pour apprendre des nouvelles de la marche de l'armée ennemye, est de retour la nuit passé et a rapporté quelques lettres tant de Mézières que Rethel, desquelles a esté fait lecture.

Mesures prises......

1679, 18 aoust. Sur ce quy a esté représenté que Gabriel Cordier et Jean Bailla luy ont baillé req^{te} à la Cie, tendante à ce que la Cie trouve bon qu'ilz aillent à Paris vers Monseig^{r} de Louvois, pour obtenir de luy le bail des chevaux de louage et de poste au lieu des nomez Avart, Vuarnet et Germigny, attendu que lesd. Avart et consorts ont obtenu une augmentation sur le louage de XXV s. au lieu de XX s. par jour :

Conclud qu'il en sera escript à Mgr l'archevesque.

1680, 13 sept^{bre}. Pour le rétablissement des chemins des villes de commerce..........

1689, 3 may. Sur ce quy a esté représenté par Monsr le Lieutenant que le nommé Jean Gallois, voiturier de cette ville, auroit pris à tiltre de louage de Regnault Barbereux le droict des voitures de cette ville du perelinage de Liesse pour neuf mois et cinq années suivantes, à commancer du premier avril de la présente

année et à finir au dernier jour de décembre de l'année 1694. Lequel Gallois, ayant seul ce droit, pourroit en vertu de son bail empescher qu'aucun autre que luy n'entreprenne lesdictes voitures, ce quy mettroit tous les habitans dans une dépendance onéreuse :

Conclud a esté que pour donner une entière liberté aux habitans et les seconder dans leurs pieux desseintz pour ledit pérelinage, la somme de cinquante livres des deniers communs de la ville seroit payée audit Gallois par chacune des années de son bail, au moyen de laquelle somme il remettroit son droit à Messieurs de la ville qui luy permettroient néantmoins comme à tous autres d'entreprendre lesd. voitures : Ce quy a esté à l'instant accepté par ledit Gallois qui a signé. *(Signé au registre :)* Jean Galloy.

1694, 24 avril. Sur ce qui a esté représenté par Monsieur le Lieutenant qu'il a receu diverses plaintes de plusieurs particuliers que le nommé Regnault Barbereux, maistre des coches de ceste ville, exige beaucoup plus qu'il ne luy appartient, tant pour les personnes qu'il conduit de ceste ville en celle de Paris, soit par le carosse ou par le coche, que pour la voiture des pacquetz et ballots, et qu'il est à propos pour l'interest du publique d'aviser à ce qu'il y a à faire pour empescher cet abus :

Conclud qu'on se pourveoira contre ledit Barbereux, soit par requeste qui sera présentée au conseil ou autrement ainsy qu'il sera trouvé à propos et qu'il sera poursuivy jusques à arrest définitif pour l'obliger à observer les réglements et l'empescher de prendre plus grands droits que ceux fixez par lesditz réglemens.

Et pour faire lesdites poursuittes a esté nommé M. Thierry Regnart, auquel la présente servira de plain pouvoir.

— 2 juillet. M. le Lieutenant a représenté qu'il a cy devant [été] conclu que Regnault Barbreux, m[re] des coches de cette ville à Paris, sera poursuivy pour être tenu en deffences de prendre plus grands droitz que ceux qui sont fixez par les réglemens, tant pour les places du coche et du carosse que pour le port des pacquets et ballots, mesme pour voir estre dit que faute de donner des voitures au publique le samedy pour aller au Pontavaire prendre le coche d'eau, il sera loisible à chacun de prendre telle voiture que bon semblera, mais qu'il est bon d'aviser s'il sera assigné au Présidial de cette ville ou si on le poursuivra au conseil :

A esté conclu que ledit Barbreux sera poursuivi au conseil, à cette fin qu'il sera écrit au sieur Fleury d'en dresser la requeste, et lorsqu'elle sera dressée de l'envoyer en cette ville pour l'examiner avant que de la présenter.

— 13 novembre. Sur ce que M. le Lieutenant a représenté que la ville ayant formé plusieurs chefs de conclusions pardevant nosseigneurs les commissaires généraux députtez par le roy pour le fait des postes et messageries de France allencontre de Sébastien

Barbreux, fermier des coches, carosses et messageries de Reims à Paris et de Paris à Reims, seroit intervenu une ordonnance le 4 sept. dernier, qui porte réglement sur lesditz chefs au désavantage du publique, notamment qui permet entre autres choses audit Barbreux de prendre jusques à la St Martin la somme de quinze livres pour chaque place dans le carosse et neuf livres pour celles du coche, et pour les paquetz et hardes à proportion. Après lequel temps il luy est défendu de prendre plus grandes sommes que celles portées par la sentence du bailly de Reims du 12 X^bre 1687, qui est douze livres pour chacune place dans le carosse et sept livres pour chaque place du coche, depuis laquelle ordonnance du 4 sept. dernier ledit Barbreux s'est avisé de présenter requeste à nosdits seig^rs les commissaires généraux, par laquelle il demande, attendu la cherté des vivres et fourages, qu'il luy soit permis de continuer à prendre l'augmentation à luy accordée par ladite ordonnance jusques à Pasques prochain ; fin de laquelle requeste est un decret du 9 nov. 1694, portant que lad. req^te sera communiquée aux maire et eschevins de lad. ville de Reims pour y fournir de responces dans quinzaine, et leurs responces veues, ou faute de le faire, estre ordonné ce que de raison ; et d'autant que ladite requeste a esté signiffiée au greffe de la ville par Jobart, sergent, le onziesme du présent mois de novembre, il est à propos d'aviser :

La Cie, après que lecture a esté faicte de lad. ordonnance du 4 sept. dernier et de la susdite requeste et décret du 9 du présent mois et signiffication d'icelles, a conclu qu'il sera interjetté appel, tant de ladite ordonnance que décret. A cette fin servira la présente conclusion de plain pouvoir au porteur pour cet effet, mesme pour poursuivre l'instance d'appel jusques à arrest deffinitif.

— 22 novembre. A esté représenté par M. le Lieuten^t qu'il a receu une lettre de M. Fleury, agent des affaires de la ville à Paris, par laquelle il luy mande qu'il est de sentiment d'interjetter appel de l'ordonn^ce de Messieurs les commissaires généraux députtez pour le fait des postes, coches et messageries de France, et du décret apposé fin de la requeste à eux presentée par le s^r Barbreux, m^re des coches de Reims à Paris, et de présenter une req^te au conseil afin d'avoir un réglement contre ledit Barbreux, sur quoy il est à propos de sçavoir le sentiment de la compagnie à cause quil est dangereux de poursuivre un réglement qui pourroit estre avantageux audit Barbreux dans le temps présent où les danrées et les fourages sont à un prix excessif :

Conclu a esté qu'il sera mandé audit s^r Fleury d'interjetter seullement appel de l'ordonnance et du décret desd. s^rs les commissaires généraux et en suitte de laisser l'affaire en surséance jusques à ce qu'on trouve à propos de la poursuivre.

— 4 X^bre. Sur ce que M. le Lieuten^t a représenté que M. Fleury

luy a mandé qu'il avoit obtenu arrest du conseil sur req^{te}, mais comme cet arrest ne porte point deffences d'exécuter la sentence de nosseigneurs les commissaires, il croit qu'il seroit à propos de présenter une nouvelle req^{te} au conseil et demander que deffences soient faittes d'exécuter la sentence desditz s^{rs} commissaires, et ausditz sieurs de passer outre au préjudice de l'appel.

Conclu a esté qu'il sera mandé audit s^{r} Fleury de présenter une nouvelle requeste tendante à ce que dessus.

1698, 9 may. Sur ce qui a esté représenté par M. Lévesque, ancien Lieutenant, que les voituriers de cette ville se plaignent de ce qu'encores que par arrest du conseil d'Etat du 24 janvier 1684, le Roy ayt bien voulu laisser à touttes personnes sans distinction la liberté du roullage, néantmoins ceux qui ont pris les baux des messageries font tout ce qu'ils peuvent pour s'approprier contre l'intention de Sa Majesté touttes les voitures, jusques là mesmes qu'ils exigent de l'argent des particuliers voituriers et roulliers prétendant qu'à eux seuls appartient le roullage, et veullent porter les voitures à un tel excès que si leurs pretentions avoient lieu, le commerce et le publique en souffriroient un intérest notable.

Sur quoy délibération prise, conclu a esté qu'il sera très humblement représenté à Sa Majesté et à tous qu'il appartiendra que pour l'intérest publique et la commodité du commerce, il est absolument nécessaire de laisser aux roulliers et voituriers la liberté de charrier touttes sortes de marchandises comme ils ont toujours fait jusques à présent dans les villes et bourgs de ce royaume, indépendamment des messagers et des maistres des coches, à charge par lesd voituriers de ne se point charger de la conduite d'aucunes personnes ni de paquets pesans moins de cinquante livres, sans quoy le commerce ne pourroit plus subsister, dont et de quoy nous avons fait et dressé le présent acte à telles fins que de raison.

1705 10 avril. Sur ce qui a esté représenté par M. le Lieutenant qu'il a receu plainctes de l'établissement d'un nouveau droit de voitures que le nommé Barbreux, commis à la perception, fait lever sur touttes voitures, bestes de charges, et denrées que l'on conduit et amène en cette ville, ce qui moleste les particuliers et va éloigner les carossiers et autres gens qui fournissent les marchés :

Conclud que le procureur du roy se transportera incessamment avec ledit Barbreux à Châlons, pour y représenter à M. l'Intendant les inconvénients et abus de ces sortes de droits, et obtenir sur iceux un réglement à la descharge du publique et à l'interprétation du tarif qui ne se peut exécuter dans la province.

1711, 5 juillet. Le duc de Bavière est arrivé en cette ville aujourdhui à deux heures de rellevée pour aller en Allemagne,...... n'a voulu descendre de sa chaize de poste..... a esté complimenté par

la ville seulement dans le temps que l'on changeoit de chevaux.... Dix pièces de canon ont été tirées à son entrée.

1712, 12 août. Son Altesse Electorale de Bavière est arrivée en cette ville le vendredy 12 août, entre 4 et 5 heures du soir. Il est venu descendre à la poste qui estoit au Saumon, proche l'hostel de ville. Et pendant le temps que l'on a mis pour changer les chevaux de sa chaize, la Cie l'a esté saluer et complimenté et prié de vouloir prendre quelques rafraichissements que l'on avoit préparé dans la chambre du conseil de l'hostel de ville, ce qu'il a fait étant descendu de voiture.... Huit pièces de canon, étaient sur les remparts et ont été tirées à son entrée.

1761, 22 juin. M. le Lieutenant a représenté et mis sur le Bureau un mémoire présenté par Mrs Barbereux, fermiers des carosses et messageries de Champagne, contenant qu'ils sont dans la résolution d'établir une voiture légère de Paris à Reims, qui partira de Paris tous les samedis, été et hyver, pour arriver le dimanche à Reims et en repartir le mardy pour arriver le mercredy à Paris ; que le prix des places sera de vingt livres pour chacune personne, au nombre de huit, dont cette gondole sera composée, avec deux places de douze livres chacune au panier pour les domestiques et autres personnes qui voudront les occuper ; que si ce projet qui paroit très commode et très utile pour le public est agréé de la compagnie, mesd. s^rs Barbereux l'exécuteront incessament, pourquoy mond. s^r le Lieutenant prie la compagnie de délibérer :

Après lecture faite dud. mémoire, la compagnie ayant reconnu que l'établissement de cette voiture seroit comode et utile pour le public, a agréé volontiers ce projet et a consenti qu'il ait son exécution aux conditions portées par le mémoire présenté et signé de Mrs Barbereux.

Ensuit la teneur dud. mémoire :

Mémoire que les fermiers des carosses et messageries de Champagne ont l'honneur de présenter à Messieurs les Lieutenant et gens du conseil de la ville de Reims au sujet d'un nouvel établissement d'une voiture légère à huit places au lieu de carosse ordinaire.

Il partira de Paris tous les samedis, Etée et hiver, un carosse en gondole à huit places, bien suspendue sur quatre roues, traînée par quatre chevaux conduits par un cocher sur le siège. Cette voiture arrivera à Reims le Dimanche et en repartira le mardy pour arriver à Paris le mercredy.

Le départ des Bureaux et des auberges ne se fera au pluslot qu'à quatre heures du matin.

Le prix des places sera de vingt livres et de douze livres pour deux places au panier pour les domestiques ou les personnes qui les voudront occuper.

Les voyageurs pour qui le prix de cette voiture paroitroit trop

cher, pourront se servir du coche ou du carosse de la frontière qui feront le service sur l'ancien pied.

Si cet arrangement convient à ces messieurs, cet Etablissement sera fait aussitôt que les fermiers soubssignés seront assurés de leur consentement.

A Paris le 20 juin 1761.

(*Signé*) Barbereux et Barbereux.

1779, 12 juillet. Sur ce qui a esté représenté par M. le Lieutenant que le sieur Tardy, loueur de chevaux et voitures en cette ville, luy avoit apporté les pièces d'une affaire qu'il avoit à l'Intendance contre la veuve Laverne, fermière des voitures publiques de Reims à Chaalons, au sujet d'un cheval et d'un cabriolet qu'il avoit loué au s[r] Picart pour retourner de Reims à Chaalons, lequel cheval a été saisi à la requête de ladite veuve la Verne aux Petites Loges, sous le prétexte qu'il n'avoit pas le droit de louer ni chevaux ni voitures pour aller de Reims à Chaalons sans sa permission, attendu sa qualité de fermière des voitures publiques ; que M. l'Intendant par son ordonnance du (*en blanc*) a par provision condamné le nommé Tardy à retirer le cheval sur luy saisi, en payant par luy les frais de fourière, sinon que le cheval seroit vendu par la veuve Laverne et sur le prix en provenant être lesdits frais de fourière et de vente prélevés; que dans cet état, ce particulier demande qu'attendu la gesne que la veuve Laverne veut apporter à la liberté publique, en ce qu'elle prétend que personne n'a droit de louer chevaux et voitures ailleurs que chez elle, ou ailleurs avec sa permission, pour aller sur la route dont elle a le privilège, la Ville veuille bien intervenir au procès pour réclamer la liberté qu'a tout citoyen d'aller et venir traverser les routes sans la permission de cette veuve.

Sur ce...., ouy le procureur sindic, la C[ie] avant de prendre aucun parti a prié M. Colardeau d'examiner cette affaire et les Edits, déclarations et arrests du conseil concernant les messageries, pour ensuite d'après son rapport être conclu ce qu'il appartiendra.

1779, 19 juillet. M. Colardeau, nommé pour examiner l'affaire d'entre le s[r] Tardy et la v[e] Laverne pendante devant M. l'Intendant, a fait raport à la C[ie] que d'après l'examen qu'il avoit fait de cette affaire, non seulement la ville ne devoit pas y intervenir, mais que la prétention du s[r] Tardy étoit contraire aux Edits, déclarations et arrêts du conseil concernant les messageries.

En conséquence la C[ie] a conclu de ne prendre aucune part à cette affaire et de remettre au s[r] Tardy les pièces qu'il a confié à M. le Lieutenant.

1781, août (f[o] 15). Pour travailler au chemin de Reims à Pont Givart.

— sept. (fol. 21). Pour l'établissement d'un grand chemin pour communiquer avec le Clermontois, en passant par Hauberive et Ville-sur-Tourbe.

CHAPITRE III

Comptes de la Ville.

Deniers patrimoniaux. — Chaussées. — Deniers extraordinaires. Anciens octrois. — Chambre des Comptes. — Léproseries, etc.

(1423-1690.)

Les collections renfermant les actes de la gestion financière du Conseil de ville se composent de quatre cent seize volumes in-folio, qui sont le complément et comme le contrôle perpétuel de la collection des Conclusions. On y trouve, par conséquent, la mention des moindres dépenses, avec leur objet, leur montant et la date de leur mandatement. Il s'en trouve naturellement un nombre considérable se rapportant aux messagers de la ville, aux missions qu'ils remplissent dans un but politique, militaire, administratif ou judiciaire. Nous appelons particulièrement l'attention sur les voyages et les dépenses payées pendant la domination anglaise et au moment du sacre de Charles VII.

Les périodes troublées de la guerre de Cent ans, de la Ligue, de la Fronde, les invasions, les épidémies, les sacres, les états généraux, le commerce, les impôts, les affaires courantes de la ville, toutes ces causes ordinaires et extraordinaires occasionnaient de longs et fréquents voyages aux frais de la ville. On est stupéfait des dépenses nécessitées par ce désir, qui est d'ailleurs de tous les temps, d'avoir couramment des nouvelles de ce qui se passait autour de la cité et au loin. Il est vrai que les plus graves intérêts des habitants y étaient liés, et on jugera en parcourant les articles du payement des messagers de l'étendue des services qu'ils rendirent à toutes les époques.

La ville avait aussi à payer les messagers que le roi lui envoyait pour lui faire part de tous les évènements importants.

Par rapport à la provenance des sommes destinées à couvrir toutes ces dépenses, nous distinguerons les comptes sous le nom de *Deniers patrimoniaux*, de *Chaussées*, d'*Anciens octrois*, de *Deniers extraordinaires* et de *Chambre des Comptes*. Tel est l'ordre qui sera suivi ici dans le classement des extraits de ces précieux registres, au contact desquels le passé revit dans ses moindres détails.

§ 1. — Deniers patrimoniaux (1423-1557).

Comptes de 1423-24

A Remion Férant, messager, 12 sols paris, pour voyage à Chastillon quérir lettres de mondit s^r de Chastillon, par lesquelles il instituoit noble homme Thomas de Bazoches, escuier, son lieutenant audit Reims.

A Poncelet Maistre, 48 sols, pour un voiage à Paris, savoir si Mr de Bourgongne y estoit.

A Henri Choletier, 48 sols parisis, pour voiage par lui fait au siège de Sézanne à porter lettres à M^r le conte de Salisbury et à Mr de Chastillon, pour savoir des nouvelles du siège.

A Henry Choletier, messagier, 16 solz parisis, pour voiage à Troissy vers Mr de Chastillon, pour savoir des nouvelles du siège de Sézanne.

A Poncelet Maistre, 48 solz parisis, pour voyage à Paris à porter lettres closes à M^tre Jehan de Witry et Jehan Haymard, envoyez audit lieu pour les affaires de la ville.

A Guillaume Robillart, chevaulcheur d'escurie du roy, pour avoir apporté lettres aux habitans, par lesquelles M^r le Régent mandoit qu'ils envoiassent aucuns notables d'entre eux dans la ville de Chaalons à ung conseil qu'il avoit ordonné estre illecques tenu.

A Raulet Roquet, hoste de l'Asne royé, pour dépens faits par Perrinet le Galois, chevaucheur du roy.

A Henry Choletier, 12 solz parisis, pour voiage à Chaalons à porter lettres closes aux gens du Conseil de lad. ville pour savoir des nouvelles dudit siège et de l'intention de M. le conte de Salisbury.

A iceluy Henry, 48 solz parisis, pour autre voiage à Paris, à porter lettres aud. de Witry et Haymard.

A M^tre Jehan de Witry, chanoine de Reims, à Jehan Haymard, procureur de lad. ville, 9 l. 12 s. paris. pour faire la despense d'eux et d'un valet avecques eulx ou chemin de ceste ville à Paris.

A Colart du Crotoy, 8 s. paris. pour avoir porté lettres closes aux habitans de Chaalons.

A Liénard, serviteur de Mr de Chastillon, 32 sols paris. de courtoisie, pour avoir apporté lettres de Mr de Chastillon contenant la victoire que avoit eu M^r le Régent contre les ennemis.

A Poncelet Maistre, 12 solz paris. pour avoir porté pareilles lettres à M. de Beauvais lors estant à Chaalons.

A Mathurin Chastellain 6 escus d'or, pour avoir apporté lettres de M^r le Régent contenant la victoire qu'il avoit eu contre les ennemis environ Vernons (?) en Perche.

A Poncelet Maistre, messagier, 48 solz paris. pour avoir porté lettres closes à Paris à J. Haymard, procureur de la ville.

A Pariset Le Moynne, 12 sols parisis pour voyage à Chalons,

porter lettres closes à Mr de Beauvais et autres commissaires du roy estans aud. Chaalons, qui avoient mandé gens notables de lad. ville de Reims pour avoir conseil de trouver traictier avec les ennemys de Victry, Moymer et autres places.

A Jehan de Witry, Jehan Cabert et Jehan Haimard, 9 l. 4 solz paris. pour leur despens ou voiage fait à Chaalons par devers nosseigrs les commissaires du roy, pour trouver traictier avec les ennemys estans ou pays de Champaigne.

A Jehan de Hangart, roy d'armes de la Marche, ou pays d'Artois, 48 s. paris. pour apporté autant du traictié fait par mondit sr de Luxembourc, avecques les ennemis de Guise et Yrson.

A Henry Choletier, 8 s. parisis, pour avoir porté lettres closes à Chaalons à Mrs les commissaires du roy.

A Henry Choletier, messagier, 28 s. paris. pour avoir porté à Paris par devers Mtre Jehan Cabert, Jesson de Chalon et Jehan Haymard, procureur de lad. ville, lettres closes faisant mention que les gens du roy couroient sur le pays obéissant comme auparavant, et que les gens de Mr Mauroy, de Mr Lyonnet de Bornonville et du bastard de S. Pol estoient sur la Champagne qui degastoient tout.

A Colson Witier, 8 s. paris. pour avoir porté lettres closes aux dessusdits.

Aud. Henry, 28 solz pour avoir porté lettres aux dessusdits, contenant que les gens d'armes avoient prins Autrey, et dégastoient le pays de Rethelois et Champaigne.

A Bertrand de Bouville, chevaulcheur du roy, 44 solz paris. pour ce qu'il estoit envoyé de par le roy pour faire widier lesd. gens d'armes.

A Henry, 32 sols paris. pour voiage fait pour porter lettres auxd. Jehan Chabert, J. de Chalon et J. Haymard contenant les responses que avoient faites lesdits gens d'armes audit. chevaulcheur.

A Poncelet Maistre, 48 sols paris. pour voiage fait devers Mr le régent et le Conseil du roy, à porter lettres closes touchant les maux que faisoient ceulx de la garnison de Neesle et de Compiengne.

A Jehan Sautereau 16 sols paris. pour avoir porté lettres closes au capitaine de Nesle de par lad. ville.

A Paryset Le Moynne 12 sols paris. pour avoir porté lettres closes aux commissaires du roy estans à Chaalons touchant la prinse de 11 compaign. de Nesle faite par Mr le bailly de Vermandois.

A Henry Choletier 48 s. paris. pour avoir porté lettres closes à Mr le régent et à Mrs du Conseil du roy, touchant les maulx que faisoient lesditz de Nesle et de Compiengne.

A Jehan Haymard, procureur des habitans séculiers, et Jehan Maubrouet, procureur de l'eschevinage de Reims, 67 l. 4 sols

paris. pour voiage fait à Paris pour requerir provisions à Mr le Régent et au Conseil du roy sur les menasses que faisoient contre ceste ville de Reims Mr de Lisle Adam et Henry de la Tour, et poursuir le procès que ont les habitans seculiers de ceste ville en Parlement contre le procureur commis au gouvernement de l'arcevesché de Reims.

A Jehan Aymé pour le louier de son cheval pour 17 journées oudit voiage, à 4 sols parisis par jour, 68 sols parisis.

A Husson Moreau pour le louier de son cheval oudit voiage 17 journées 68 solz parisis.

Audit Haymard 4 l. paris. pour voiage à Chaalons devers Mr de Beauvais et Mr de Chastillon, adfin qu'il leur pleust faire remettre la forteresse de Courville que tenoit Thomas Grette en la maison de mondit sr de Chastillon (par mandement de Mr le Lieutent du 20 avril 1425).

A Gilet Lespotinier, demt à Reims, 32 sols paris. pour voiage à Paris en avril dernier à porter lettres closes à Mr le Régent et au Conseil du roy touchant les maulx que faisoient les gens d'armes de Mr de Chasteauvillain.

A Jacques le Songeur 64 sols paris. pour voiage à Chaalons et à Victry pour savoir la vérité sur ce que on disoit que le seignr de Conflans et ses gens vouloient faire guerre aux subgets du roy (suivant mandemt du 18 may 1425).

A Perrinet, menestre de Mr de Chastillon 16 s. paris. de courtoisie pour avoir apporté lettres dudit seigneur.

A Jehan Mauvigny, chevaulcheur d'escurie de Mr de Bourgogne, 32 sols paris. pour avoir apporté lettres dud. seignr et reporté lettres desd. habitans touchant les mil frans que demande messire Joffroy de Villers.

A Jehan Garsonnet, d'Avise, 16 sols paris. pour avoir esté à Moymer savoir nouvelles de Mombret, procureur de la ville, lequel rapporta que on l'avoit mené à Dolo.

A frère Pierre Dardon, religieux des frères Mineurs de Reims, 6 l. 8 s. paris. pour avoir esté à Sens, Dolot, Montargis, Clisson et plusieurs autres places tenues par les ennemis oultre la rivière de Sainne pour savoir des nouvelles de Jehan Haymard, procureur des habitans seculiers de Reims.

A Poncelet Maistre, messagier, et à plusieurs autres messagiers pour voiages fais pour la ville.

A Jehan Dujardin, de la Court Nostre-Dame de Reims, 32 livres tournois, pour despens fais en son hostel par ung nommé Le Borgne, serviteur de Henry de la Tour, capitaine de Ste Manehoult, qui avoit esté pieça prins prisonniers par les gens de Mr le comte Mareschal, à une course que feirent les gens dud. Henry devant lad. ville de Reims (par mandemt du 12 février 1423). C' est *le Tourier des prisons*.)

1er Oct. 1425-30 Sept. 1426.

Deniers baillez pour voyages fais par gens d'église, bourgeois et notables personnes à aller à Paris et ailleurs devant nosseigrs les gouverneurs de ce royaume, comme pour salaires de messagiers qui ont porté lettres par la dite ville à plusieurs bonnes villes, cités, forteresses et capitaineries de gens d'armes du pays par deça et dous fois à autres messagiers, apportant lettres à ceste ville de Reims.

A Jehan Mauvigny, chevaulcheur de l'escurie de Mr de Bourgogne, 30 sols paris. en 2 moutonnes d'or pour ce qu'il avoit apporté lettres de mond. seigr de Bourgogne adreçans aux capitaines des gens d'armes de Compaigne estant environ ceste ville de Reims.

A Poncelet Maistre, 8 solz paris. et à plusieurs autres messagiers ... (7 l. 18 s. 8 d. paris.).

A Jesson Coignet, messagier, 12 s. paris. pour un voyage fait à Moynier à porter lettres closes à Mr de Chastillon faisant mention des maulx que faisoient en pays de Champaigne les gens du bastard de S. Pol.

A Poncelet Maistre, 48 solz paris. pour voyage par luy fait à Paris à porter lettres closes à M. le Régent et conseil du roy, pour avoir provision aux maulx et inconvéniens que faisoient sur le pays de la Champaigne aucunes gens d'armes picars et autres.

Aud. Coignet 40 sols paris. pour avoir porté lettres à Paris à Mr de Beauvais, à Mre Jehan Milet, adfin qu'ils volussent requerir aux gens du roy qu'il leur pleust souffrir lever l'aide du sel pieca octroyé aux habitans de Reims qui pour lors estoit empeschié.

A Herbin le Vignon, messagier et aultres messagiers.

A Jehan la Vache, de Vertus, 12 s. paris. pour avoir apporté lettres closes de par Mre Jehan de Witry et Denis le Boutellier, estant audit lieu de par ceste ville touchant le fait de Moymer.

A Poncelet Maistre, messagier, pour voiage fait au siège de Moynier à porter lettres closes à Mr de Beauvais, adfin qu'il luy pleust excuser les habitans de ceste cité de ce qu'ilz n'avoient hastivement envoyé leur response sur 1,200 frans que on leur demandoit pour led. siège.

A Mre Jehan de Witry et Baudenet le Boutillier 58 l. tourn. pour 2 voiages par eulx fais à Vertus et à Moymer par devers Mr le comte de Salisbury et les commissaires du roy estans illecques, pour traictier avecques eulx du bien du pays de Champaigne.

A Poncelet Maistre, messagier, et autres messagiers et chevaulcheurs pour voyages et dons fais 12 l. 7 s. paris.

A Jehan Haymard dit Mombret, procureur général des habitans, 45 l. paris. pour un voiage par luy fait, luy 2e, et 2 chevaulx à Paris, par devers nosseigrs les chancelier et gens du grand Conseil du roy pour poursuir avecques ceulx de Troyes et Chaalons la

demolition de la place et forteresse de Moymer, auquel voiage il a vacqué par 22 jours entiers (par mandm[t] du 10 mars 1425).

A Jehan Cauchiette, dem[t] à Reims, 66 l. 12 s. paris. pour un voyage par devers M[r] de Bourgogne pour requerir la demolition de la forteresse de Moymer (mand[t] du 12 mars 1425).

A Poncelet Maistre, messagier, et autres messagiers.

A Jehan Marchant, messagier de Maisières, et autres pour voiages 22 l.

A dame Agnès de Bazoches 112 s. 4 d. pour avoir gardé et gouverné en son hostel le cheval de la ville que chevauchoit Montbret quant il fut prins et qui a esté prins avec luy.

Octobre 1428-Octobre 1429.

Deniers pour voiages fais par gens notables et messagiers qui ont porté lettres à plusieurs bonnes villes, citez, forteresses et capitaines de gens d'armes et rapporté response, comme pour dons fais à heraulx, chevaulcheurs, trompettes, messagiers et aultres gens apportant lettres.

A Poncelet Maistre, Estienne Valon, Jehan Bauduin, Bernard le Sellier et Henry Choletier, pour voiages par eux fais à Paris, Chastillon et ailleurs, à porter lettres closes. (Mandem[t] du 7 oct. 1428.)

A Hennequin de Bruxelles, chevaulcheur de l'escurie de M[r] de Bourgogne, Poncelet Maistre et autres, pour voyages vers le s[r] de Bourgogne, M[ire] Jehan de Luxembourg, et en autres villes et places, 31 l. paris. (Mandem[t] du 1[er] févr. 1428.)

A Gérardin le Rouyer....., chevaulcheur du roy, et autres, pour voiages fais à Paris, Vernon, Mentes, Laon et autres lieux.

A Caquiot, messagier de cheval de Chaalons, Gérardin le Rouyer et autres, tant pour dons fais à plusieurs messagiers apportans lettres à cette cité comme pour voiages fais devers nosseign[rs] le Régent et de Bourgoingne, à Paris et ailleurs, 24 l. 5 s.

A Gérardin le Rouyer, Robinet Coquet, Jehan Bauduin, Gillet Rainne, Jacques Noiset, Perrinet Lambert et autres, 88 l. 8 s. 8 d. paris. pour voiages fais à Paris, Corbeil, Meleun, Prouvins, Troyes, Nogent sur Seine, Chaalons, Epernay, Chastillon et autres lieux et dons fais à autres personnes apportans lettres, messages et nouvelles à ceste cité (mandem[t] du 22 juillet 1429).

A Gerardin le Rouyer, messagier, Jehan Bauduin, maistre Jehan Picart, secrétaire du roy et autres, 56 l. 13 s. pour voiages par eux fais par devers le roy et ailleurs (14 août 1429).

A Remion Hanot, Jehan Bauduin, Gerardin le Rouyer et autres tant pour voiages à Prouvins, la Ferté Milon, Laon, Chaalons, Chasteau Thierry et autres villes et dons fais à chevaucheurs et messagiers apportans lettres, 67 l. 10 s. paris.

Somme des mises pour voiages, 304 l. 2 s. 8 d. paris.

La recette de l'année est de 1045 l. 10 s. paris.
La dépense est de 1590 l. 13 s. 9 d.

1429-1430.

Recette, 4107 l. 3 s. 8 d.
Dépense, 3854 l. 12 s. 1 d.

Deniers pour dons et présens, 245 l. 3 s. 8 d.

Deniers pour gaiges d'officiers, pensions d'ouvriers, salaires pour le guet, 286 l. 16 s.

Deniers pour voiages, 523 l. 6 sols paris.

A Jehan Bauduin dit le Potancier, Poncelet Maistre, Gerardin le Rouyer et autres, pour voiages fais à Beauvais, Maisières, Rethel, Omont-le-Chastel et autres villes (mand[t] de décembre 1430). 32 l. 6 s. paris.

A Jehan Gouvion le jeune, dem[t] à Reims, 33 l. 12 s. paris. pour 2 voiages vers M. le comte de Clermont et M[r] le chancellier, esquels voiages il a vaqué 17 jours (mandem[t] du 10 janvier 1429).

A Coleçon Citole, Gerardin le Rouyer et autres, pour voiages à Septsaulx, Beauvais, Senlis et autres villes comme pour dons fais à autres qui ont apporté lettres, 36 l. 10 s.

A M[tre] Guillaume et Jacquemin, serviteurs de M[r] de Wauchelin de la cour, Colinet, chevaulcheur de l'escurie du roy et autres, 64 l. 9 s. paris.

A M[r] le capitaine de Reims, M[tre] Jehan de Witry, Baudenet le Boutillier, Poncelet Maistre et autres pour voiages par eux fais à Septsaulx, Livrey, Ardenay, au Tour, Beauvais et autres villes et places, et pour dons à eux fais quant ils ont apporté lettres et nouvelles, 200 l. 15 s. (Mandem[t] de mars 1429.)

A Jacquot, serviteur de M[r] Maussart d'Aixne, Jehan Thomas et autres pour dons fais à aucuns apportant lettres et nouvelles, et voiages fais par autres à Arras, Beauvais, Laon et ailleurs, 28 l. 16 s. paris. (Avril 1430.)

A Jehan Bauduin, Jehan Thommas, Pierrart Chalin et autres pour voiages à porter lettres closes à M[r] le chancelier de France et ailleurs et dons fais à autres apportant lettres et nouvelles, 32 l. 10 s. (29 avril 1430.)

A Jehan Bauduin, Poncelet Maistre, frère Loys Cordelier et autres pour voiages par eulx fais à Beauvais et ailleurs et dons fais à autres apportant nouvelles, 33 l. 14 s. (31 may 1430.)

A Gerardin le Rouyer, Poncelet Maistre, Jehan Bauduin et autres pour voiages fais par devers le roy et à Vailly, Soissons, Auviller, au Tour, Compiengne, Chastillon et ailleurs et dons fais à aucuns apportant lettres et nouvelles, 49 l. 14 s. paris. (30 juillet 1430.)

A Poncelet Maistre, Jehan Bauduin, Jehan le Bourguignon, Regnier le Nottaz et autres, pour voiages fais à Beauvais, Senlis, Laon, Chaalons et autres lieux, 18 l. 10 s. paris. (5 sept. 1430.)

A frère Jehan Matrot, religieux des Augustins, 64 solz paris. en lui parpaiant d'un voiage fait par devers le roy pour les affaires de la ville, auquel voiage il a vacqué 9 semaines et plus. (Mandem[t] du 7 sept. 1430.)

1431-1432.

A Poncelet Maistre, messagier, 16 sols paris., en lui parpaiant d'un voyage par lui fait à Beauvais et à Senlis.

A frère Loys Cordelier, 32 sols paris., en lui parpaiant d'un voiage par lui fait en Flandres.

15 l. 14 s. à Jêhan Garin, messagier, m[tre] Jehan de Wytry, Guill. Molé pour voiage fais à Chalons pardevers M[r] le duc de Bronswick pour les affaires de la ville.

Audit Poncelet, Colesson de Vivier, messagier, et autres, 12 l. 8 s. paris.

A Guienne, herault du roy, aud. Poncelet Maistre, messagier, et autres messagiers, pour dons et voiages, 29 l. 6 s. paris.

A Jehan Bauduin, Jehan le Picart, messagiers.

A Poncelet Maistre, messagier et autres messagiers pour voiages fais à Chasteau-Thierry, à Laigni et ailleurs, 8 l. 2 s.

A Poncelet Maistre, messagier, Robin Cousin, Jehan Bauduin, Hacquinet du Hoc, messagiers, et autres pour voyages et dons fais à ceux qui ont apporté lettres.

Mises pour voyages et ambaxades, 187 l. 18 s. 8 d. par.

Somme de toutes les mises	3032 l. 9 s. 3 d.
Somme de toutes les receptes	3099 l. 14 s. 2 d.

1[er] Oct. 1432-1[er] Oct. 1433.

Deniers pour messagiers et autres gens qui ont porté lettres au roy et à son Conseil et rapporté responces et dons fais à plusieurs heraulx poursuians, trompettes, messagiers et autres apportans lettres à ceste cité de Reims.

A Jehan Bauduin, messagier, et autres messagiers pour voiages, 18 l. 3 s. paris.

A Hennequin Francequin, messagier et autres messagiers, 17 l. 10 s.

A Jehan Le Blanc, messagier et autres messagiers, 37 l. 11 s.

A Collesson Grivet, messagier de Chaalons et autres messagiers pour dons à eux fais pour avoir apporté lettres, 39 l. 3 s. paris.

Aud. le Blanc, messagier et autres, 51 l. 8 d.

A Braban Souvery, messagier de Dun-le-Chastel, à Jehan Bauduin et autres messagiers, pour salaires et dons fais de courtoisie à autres messagiers forains apportant lettres et nouvelles.

Somme desdits deniers	188 l. 13 s. 8 d. paris.
Somme de toutes les mises	2887 l. 12 s. 6 d. paris.
Somme de toutes les receptes	3275 l. 17 s. 8 d. paris.

COMPTE DE 1433-1434.

A Coleçon Citole, Jehan Lambert, Poncelet Maistre, messagiers (en tout 143 l. 3 s. 2 d.).

1434-1435.

A Jehan Pichery, messagier, à Labbé, poursuiant, et autres héraulx poursuians, Jehan Lambert, Coppin Josse, Poncelet Maistre, messagiers. (En tout 161 l. 7 s. 4 d. paris.)

1435-1436.

Vente de chevaulx appartenant à la ville :

8 l. 16 s. paris. de Thomasset Moriau, pour un petit cheval de poil gris, qui avoit été acheté au Temple.

17 l. 16 s. paris. de Jacquemin du Mez pour un cheval brun gris, qui avoit été achetté à M. l'official de Reims.

15 l. 12 s. de Nicolas le Chat pour un cheval gris, qui avoit été acheté à l'Asne royé, vendu sellé et bridé aud. Nicolas.

14 l. 8 s. de Jean Gontier, pour un cheval bail, qui avoit été acheté à Jehan le Folmariez, vendu sellé et bridé.

14 l. 4 s. paris. pour autre cheval, qui avoit été acheté à Colinet Musart, vendu sellé et bridé.

Deux licolz à chevaulx vendus 3 solz paris.

Petite selle et bride vendues 9 s. 8 d.

De Jehan Cauchon, pour une autre selle à lui vendue 34 s. 4 d. paris.

Vente d'autres chevaux, achetez pour l'ambaxade faicte devers le roy par Mr de S. Thierry et autres, vendus, sellez et bridez :

11 l. 4 s. paris. de Jehan le Breton, d'Aougny, pour un cheval de poil gris, qui avoit été acheté à Mercier d'Avennes.

10 l. 4 s. paris. de Jehan le Breton, de la Noireteste, pour un cheval de poil noir acheté aud. Mercier.

16 l. 12 s. paris. de Jehan Oudart, pour un cheval de poil bail, qui avoit été acheté à Person le Folmariez.

17 l. 12 s. de Baudenet du Molinet, pour un cheval de poil bail, qui avoit esté acheté à Jehan Gontier.

8 l. 2 s. de Person le Folmariez, pour un cheval brun bail, qui avoit esté acheté aud. Breton de la Noireteste.

10 l. 8 s. paris. de Person Simonnet, pour un cheval de poil gris, qui avoit esté acheté à Hutin Lalemant.

8 l. paris. de Poncelet Lomme, pour un cheval de poil noir, qui avoit été acheté au Gascart.

52 solz paris. de Hennin Dyerin. pour un petit cheval bail, qui avoit été acheté par lesd. ambassadeurs ou païs de par dela.

11 l. paris. de Drouet Thierry, pour un autre cheval bail, qui avoit esté achetté à Jehan de Berru pour Mtre Raoul le Vergeur, qui fut envoyé de par lad. ville de Reims par devers M. le comte

de Nevers estant lors à Maisières pour aucunes affaires en ceste ville.

Somme 217 l. 17 s. paris.

Deniers pour ambaxades faites devers le roy et autres seigneurs de France, salaires de messagiers et autres qui ont porté lettres au roy, et à son Conseil, villes, capitaines et rapporté responces et dons fais à plusieurs héraulx poursuians, trompettes, messagiers et autres apportans lettres et nouvelles à cette cité.

A Coleçon Citole, Jehan Lambert, Jehan Bauduin, Jehannin Lemaire..., messagiers, à Vignolles le poursuiant..., etc., à M^tre^ Jehan de Gomont, Baudenet du Molinet.

En tout 983 l. 17 s. 4 d. paris.

1er Oct. 1435-30 Sept. 1436.

Vente de certains chevaulx appartenans à la ville, lesquels avoient esté achetez par la ville, savoir les aucuns d'iceulx pour une ambaxade faite pour ladite ville à Paris au mois de may 1436, devers Mr le connestable de France qui avoit mandé les citez et bonnes villes de par deçà, envoier par devers lui aud. Paris pour leur communiquer aucunes des affaires du roy et pour ce y alèrent et furent envoiez de par ladite ville de Reims : maistre Jehan de Gomont, chanoine de Reims, Jesson de Chalon, Baudenet du Molinet, Jehan Maubrouet et trois compagnons pour les servir en voiage. Et les autres chevaux pour une autre ambaxade faite devers le roy, au mois de juin en suivant, pour avoir provision sur le fait des aides que le roy vouloit de nouvel mettre sus, au fait de certaines gens d'armes estans par deçà appellez les Escorcheurs, au fait de la monnoye et autres affaires touchant le pois de pardeçà. Laquelle ambaxade fut faite par Mr l'abbé de St-Thierry, Baudenet du Molinet, Jehan Oudart, drappier, Person Simonnet et leurs serviteurs jusques au nombre de cinq compagnons et serviteurs.

1436-37.

Deniers pour ambaxades, messagiers..., etc. :

A Coleçon Citole, Jehan Lambert, Coppin Josse, Jehan Bauduin, messagiers, Jehan Truffet, messagier, et autres pour voyages, Gorbieu, poursuiant de Mr de Bourgogne, Jehan Emery, serviteur de Mr le capitaine de Reims.

28 l. 16 s. paris. aux religieux de S. Denys pour un cheval noir à eux acheté pour les ambaxadeurs qui derrainement ont esté envoiés de par les habitans de ceste ville à l'assemblée des trois estats tenus de par le roy en la ville de Bray-sur-Seine, au mois de septembre 1437.

24 l. paris. à Mtre Jehan Remond, prevost de l'église de Reims, pour un cheval de poil noir à lui acheté par lesdits ambaxadeurs.

1437-1438.

Vendue de chevaulx qui avoient esté achetez tant pour Jehan de

Barbaize, charpentier (*c'est le charpentier de la ville*), quant il fut envoié de par ladite ville au siège de Monstereau, comme pour maistres Jehan Remond, prevost, et Jehan de Gomont, chanoine de l'église de Reims, et honorables et sages M^tre^ Gerard de Montfaulcon, licencié en lois, et Jesson de Chalon, bourgeois de Reims, et leurs serviteurs, pour aler en certaine convocation et assemblée des trois estats que faisoit le roy à Nogent sur Seine, pour le fait dudit siège.

Lesquelz chevaulx au retour ont esté vendus à cris et à crois et délivrés aux plus offrans et derrains encherisseurs.

7 l. 4 s. de Jehan Warin de Trigny, pour ung cheval de poil noir, qui avoit été achetté à damp Bertrand Gibour et lequel cheval avoit chevauchié ledit Barbaise en alant audit siège.

19 l. 4 s. paris. de noble homme Anthoine de Hellande, capitaine de Reims, pour ung cheval de poil noir, qui avoit esté achetté à M^r^ l'abbé de St-Denis de Reims.

8 l. de Jehan Chinoir, pour ung cheval de poil fauve, qui avoit esté achetté à M^tre^ Pierre Charlet.

8 l. 4 s. paris. de Jehan Drouet, charlier, pour ung cheval de poil noir, qui avoit esté achetté audit M^r^ le prévost de l'église de Reims.

21 l. 12 s. paris. de Mr du Godart, pour ung cheval de poil gris acheté à J. Hardi.

Deniers pour ambaxades, messagiers, héraulx, poursuians, trompettes :

A Jehan Lambert, Jacquet le Songeur, Perrinet Lambert, poursuiant de Mr de Chastillon, et autres pour voiages vers le roy, M^r^ le connestable, M^r^ le chancelier et autres seigneurs, 36 l. 2 s. 8 d.

A Jehan Lambert, Jehan Bauduin, Colesson d'Aubilly, Jehan Simon, dit Caro, et autres, pour voiages vers le Roy, M^r^ le connestable, nosseigneurs les chanceliers de France et d'Orléans, et pour plusieurs escriptures, 32 l. 2 s.

A Thiebaut Bazin, dem^t^ à Maisières, Jehan Lambert, frère Raoul Lefèvre, prieur des Prescheurs, Guillaume Bonnefoy, Septsaulx le poursuiant, et autres poursuians, chevaucheurs, messagiers, pour dons d'avoir apporté lettres et nouvelles aux habitans et salaires de plusieurs voiages.

Somme 127 l. 13 s. 8 d.

A Robert Fillette, fermier de l'imposition des chevaulx, pour l'an commençant le 1er oct. 1437, 57 sols parisis, pour l'imposition de 4 chevaulx appartenant à lad. ville, que avoient chevauchié M^r^ l'official, maistre Jehan de Gomont, maistre Gérard de Montfaulcon, Jesson de Chalon et leurs serviteurs en un voyage fait par devers le Roy en son siège devant Monstreau, vendus par Jehan Maubrouet, procur^r^ de lad. ville moyen^t^ 57 l. parisis.

1438-1439.

Deniers pour ambaxades faites par devers le roy et autres de nosseig^rs de France comme pour salaires de messagiers et autres gens qui ont porté lettres au roy et à nosseig^rs de son sang et Conseils et dons fais à plusieurs heraulx poursuians, trompettes, messagiers et autres apportans lettres et nouvelles.

A Jehan de Huz, m^d à Reims, 16 l. paris. pour un voiage par lui fait par devers Mr de Bourgogne et Mr de Croy pour ce que ceulx de Chastel en Porcien et d'Espernay vouloient faire guerre à ceste cité ad fin d'y avoir provision et rapporta lettres desdits seig^rs à eulx adreçans par lesquelles on les a fait cesser (mandement du 20 mars 1438).

A Jehan Lambert, Jehan Bauduin, messagiers et autres personnes pour plusieurs voiages fais vers le roy, M^rs les connestable, chancelier et autres, 39 l. 7 s. 4 d.

Somme 193 l. 19 s. 4 d.

1439-1440.

A Guillaume Bonnefoy, Coppin Josse, Jehan Lambert et autres pour voiages devers le roy, M^r le connestable, M^r le chancelier et autres seigneurs.

A Coleçon Citole, Coppin Josse, Jehan Bauduin, Jehan Simon dit Caro, messagiers.

A Ysabel aux Rouges yeulx, Jehan de Guise, Guillaume Bonnefoy et autres pour voiages à la Bove, Laon, Paris, Troyes, Bourges et ailleurs, 28 l. 4 s. paris.

A M. le capitaine, maistre Jehan de Gomont, maistre Jehan de Wytri, chanoines de Reims, maistre Jehan Cabert, Jehan de Chalon et autres pour dépense de bouche faite en un voyage à Bourges à l'assemblée des trois estats (où ils vaquèrent depuis le 15 février 1439 jusques au 10 juillet en suivant), et pour plusieurs chevaux achetez pour led. voyage, 727 l. 9 s. 10 d.

A Coleçon Citole, Ysabel aux rouges yeulx et autres pour voiages fais en Flandres, à Laon, Paris, Bourges, Septsaulx, 72 l. 9 s.

Somme 1135 l. 16 s. 10 d. paris.

Payé à Jehan Drouet, dem^t à Reims, fermier de l'imposition des chevaulx pour l'an 1439, 6 l. 9 d. pour l'imposition de la vendue de 8 chevaux et une haquenée apparten^t à lad. ville.

1er Oct. 1439-30 Sept. 1440.

Vente de certains chevaulx qui avoient esté achettez, tant pour aller en certaine assemblée des trois estas de ce royaume, que faisoit le roy à Orléans au mois de nov. 1439, en laquelle alèrent et furent envoiez, de par ceste cité, M^r le capitaine de Reims et maistre Jehan de Gomont, chanoine de Reims, comme pour aler en une autre assemblée que faisoit le roy en la ville de Bourges au temps desté, en laquelle furent M^r le capitaine, maistre Jehan

de Gomont, maistre Jehan de Wytri, chanoines de Reims, maistre Jehan Cobert, licencié es loix et Jehan de Chalon, bourgeois dud. Reims.

Les neuf chevaux vendus 121 l.

232 l. au Petit Hermand, march[d], au prieur de S[t]-Bernart, Jehan de Ville, prevost de Maisières, Anthoine de Hellande, capitaine, maistre Jehan de Gomont, chanoine, et autres pour cinq chevaulx achettez pour chevaucher lesd. capitaines, Gomont et leurs varlets et serviteurs en un voyage en la ville d'Orléans en l'assemblée des trois estats.

1er Oct. 1440-30 Sept. 1441.

A Jehan Drouet, dem[t] à Reims, fermier de l'imposition des chevaulx pour l'an 1439, 6 l. 9 d. pour l'imposition de la vendue de huit chevaux et une haquenée app[t] à lad. ville.

1er Oct. 1442-30 Sept. 1443.

Reçu de Jehan Simon, dit Caro, pour un cheval qui avoit esté acheté à Compiengne par M[re] Jehan de Gomont, chanoine de Reims, M[r] du Godart et M[re] Nicole Jacquemin, qui là estoient alez pour remonstrer à M[gr] le Dauphin estant à Compiengne la poureté et nécessité de ce pais et les grands maulx que y faisoient les gens d'armes..., lequel cheval a été vendu 8 l. 8 s. paris.

1er Mars 1445-11 Mars 1446 (f° 19).

Reçu de M[re] Jehan de Witry, receveur, pour un cheval qui avoit été achetté à M[re] Raoul le Vergeur, pour chevauchier led. de Wytri en un voyage fait par devers le roy pour les affaires de la ville par led. Witri et Huc Hurtaut, bourgeois de Reims, ès mois de sept. et oct. 1446, lequel cheval a été rendu aud. J. de Wytri dix escus d'or, valant 11 livres.

Mars 1446-14 Février 1447.

A Guilleme Mairesse et Hausse Hazin 78 s. 6 d. pour le louage de leurs chevaulx que a eu Baudenet du Molinet en alant devers le roy et à Laon.

48 s. par. à Baudenet du Molinet, pour aler à Laon devers les conseillers et avoir leurs oppinions sur plusieurs poins.

66 s. paris. à Jehan Bertin, pour voyage vers le roy porter lettres closes aux dessus dits de Perthes, Cauchon,...

14 Févr. 1447-5 Mars 1448.

20 l. à Anthoine de Hellande, escuier, capitaine de Reims, pour le salaire de deux de ses chevaulx et Pierre son varlet, qui ont esté en voyage nagaires fait devers le roy estant à Tours, par M[r] du Godart, maistre Pierre de Pertes et maistre Jehan Chardon.

A Jehan Simon dit Carot, messagier, 8 l. pour plusieurs voyages devers le roy.

32 sols à J. Carot, pour aler à Paris porter lettres à M[re] Jehan

le Picart, trésorier de France, afin de savoir la vérité sur le contenu des lettres à lui envoyées par les Esleus de Reims.

42 sols audit Carot pour lettres portées à Châlons, Laon et Soissons.

32 sols à Jehan Bauduyn dit le Pontencier, messager, pour voyage à Paris devers Mr Jehan Picart, conseiller sur le fait des finances du roy.

Des Brandons 1448 aud. jour 1449.

48 s. Jehan Bauduin dit le Potencier, messagier, pour voyages à Paris et à Laon.

1476.

25 sols 8 deniers à un chevaucheur de l'escurie du roy, lequel le 14 avril apporta lettres du roy aux habitans de la prise par luy faite de la ville de Hesdyn.

25 sols 8 deniers à Félix, chevaulcheur de l'escurie du roy, qui le samedy 21 juin apporta nouvelles de la prise d'Avesnes.

51 sols 4 deniers à Pierre de la Tremblaye, chevaucheur de l'ecurie du roy, qui le 7 juillet apporta nouvelles de la mort du duc de Gueldres et de sept à huit mille flamengs ruez sus par les gens du roy.

1477-78.

A Glaude Joyeulx 16 livres, pour un cheval pris à son hostel par un chevaulcheur du roy portant lettres hastives à Mr de Lorraine, et ne ramena pas ledit cheval.

1479-80.

4 l. pour un voyage fait à Amboise, à porter l'argent des gages du capitaine d'icelle ville estant illec.

1490-1491.

Dix sols à un messagier pour avoir apporté lettres de Soissons à Reims, écrites par Jehan Foulcart, procureur des habitans, étant en cour.

Dix livres à Petit Jehan de la Motte pour voyage fait à Molins en Bourbonnois, porter lettres.

1491-1492.

28 s. à Jehan de Senlis, chevaucheur de l'écurie du roy, pour avoir apporté lettres aux habitans.

4 l. 4 s. à Thiébaut Benoiteau, chevaucheur de lad. écurie, pour avoir apporté lettres. (Nativité de M. le Daulphin, oct. 1492.)

6 l. 12 s. à Wyet Bernier, pour avoir porté au roy lettres des habitans, avec les lettres que leur avoit escrit Mr de Porcien.

16 s. à Jehan Preudon, pour un voyage à Maisières devers Mr de Rochefort.

56 s. à Colin Preudon, pour avoir esté porter lettres au roy de

par les habitans qui luy signifièrent la venue du roy du Romain à Metz.

56 s. à J. Mignot pour voyage fait en cour devers M. le capitaine de Reims.

16 s. à un messagier de Mr le vicomte de Porcien qui apporta lettres aux habitans faisant mention de certaines nouvelles.

1492-93.

12 s. à Gibert Preudon qui porta lettres à M. d'Aultry, estant en cour (à propos de gens de guerre que l'on voulait mettre en garnison à Reims).

6 l. 2 s. à Nicolas Ladmiral, chevaucheur d'écurie du roy, qui apporta lettres contenant la paix faite.

1507-1508.

35 s. à Guy de Villars, chevaucheur d'écurie du roy.

37 s. à Alain Olivier pour un voyage à porter lettres à M. de Sedan.

35 s. à Denis Cahier pour un voyage fait à Paris porter lettres à Mr de Liège.

18 l. à Jehan Colin, receveur, pour avoir porté lettre à Blois au roy et à Mr le gouverneur de Champagne.

A Raulin Moctée de Reims 25 sols pour dix journées de son cheval que a eu Terneau messager de Rethelois vers Mr le gouverneur pour tirer hors de ce cartier les gens d'armes gueldrois.

A Noel Varenceau, demt à Rethel et Jehan Morta à Chalons, 40 sols pour avoir apporté lettre de M. le gouverneur de Champagne et du gouverneur de Rethelois.

A Christofle de Conflans, messager, qui a aporté lectres de Mgr le gouverneur pour faire defence de ne tirer bleds ni vins hors de ladite ville.

A Jacques Popehan, 8 l. 15 s. tourn. pour avoir esté à Langres vers Mr le gouverneur porter lettres, missives touchant les Suisses, envoyées par les habitans.

Mars 1513-Févr. 1514.

70 s. à Estienne Wasse, chevaucheur d'écurie du roy, pour les nouvelles de la paix qu'il apporta à Reims.

1514-1515.

35 s. à un chevaucheur qui apporta lettres du roy touchant la paix faite entre ledit roy et l'archiduc d'Autriche.

35 s. à Michelet Pijot, chevaucheur, qui apporta lettres de M. le gouverneur de Champagne, touchant la paix faite avec le roy d'Angleterre.

Fév. 1514-Fév. 1515.

35 s. à Jehan Saillant, chevaucheur d'écurie du roy, qui apporta

lettres de madame la duchesse d'Angoumois et d'Anjou, régente en France, touchant la victoire du roy contre les Suisses.

1516-1517.

65 s. à Guill. le Sage, maréchal à Reims, pour avoir porté lettres du roy au Mtre d'ostel Bones, estant à Montfaulcon.

1534-35.

28 s. à Guill. Caillet, messager, pour avoir esté à Guise porter lettres des habitants à Mr de Courville, afin d'assister aux comptes de lad. ville comme commis de Msr le duc de Guise, gouverneur et lieutenant général pour le roy en Champagne.

4 l. à J. Jacquemin, pour avoir, durant le temps des guerres, esté vers Mr de Girondelle porter lettres de la ville, afin d'avertir les habitans de quel costé les ennemys du royaulme prendront leur chemin.

1535-36.

100 sols à Jehan du Coix pour avoir été à cheval en 5 jours à Vaucouleurs, porter lettres à Mr de Parroy, faisant mention de la quantité de bledz trouvez et inventoriez en cette ville, à 20 s. par jour.

30 s. à Simon de la Coste, pour avoir esté à Maugy porter lettres à M. d'Estoges.

25 s. à Anthoine du Coix, pour avoir été par 2 jours à cheval par devers M. le Maréchal, porter lettres faisant mention des gens de sa bande qui tenoient les champs.

40 s. à Pierre Carte pour avoir esté à Girondelles porter lettres au Sr dud. lieu, savoir quel amas des lansquenetz y avoit en la frontière de Luxembourg et de Hainault.

70 s. aud. Carte pour avoir esté à Attigny, porter ung paquet venant de la cour à Mgr le gouverneur, rapporté responce de nuit et icelle response porté en poste à Chaalons.

30 s. aud. Carte pour 2 jours de cheval, à aller vers Mr le duc de Vendosmois à la Fère, savoir si les Bourguignons avoient courus sur les pays du roy et rapporté response.

A Pierre Carte pour 3 journées à cheval, tant à conduire le serviteur du capitaine Flavy en poste de cette ville à Attigny vers Mgr le gouverneur, sçavoir où il feroit tirer les gens de sa bande, comme pour avoir esté vers Mr de Vaulx, capitaine de Reims, porter lettres de par le lieutenant du Puyz.

75 s. à Pierre Carte, pour 5 journées à aller au camp de Picardie, sçavoir où estoient les Bourguignons.

45 s. aud. Carte pour 3 jours à aller porter un paquet de lettres à Mr de Roberval, au camp de Ham en Vermandois.

25 s. à Anthoine Ferry, pour 4 jours à aller vers Mr le comte de Grandpré, sçavoir quelles nouvelles estoient de l'assemblée que lon disoit estre faite en païs de Luxembourg.

40 s. à Pierre Carte, pour 4 journées de 2 chevaulx qui ont esté en poste porter lettres de M. le gouverneur à madame la Mareschal estant à Sedan, et avoit été à Fère en Tardenois, savoir ou vouloient tirer 4000 hom. de pied qui y estoient.

100 s. à Jehan du Coy, pour 5 journées à porter lettres venans de la cour à Mr de Vendosme estant à Ham et à Mr le Cardinal son frère, et à Mr de la Rochepot estant à Péronne.

40 s. à Pierre Carte pour 2 journées à aller en diligence vers Mr le gouverneur porter lettres (advis de l'assemblée des ennemis pour aller assiéger Vervins).

4 l. 7 s. 6 deniers pour 5 jours à cheval, à aller vers Mr le gouverneur à Joinville, porter lettres de Mr le mareschal et Mr le comte de Seingaut avertissant le gouverneur que noz ennemis qui avoient mis le siège à Vervins s'estoient retiré.

60 s. aud. du Coy, pour 3 journées à cheval, à aller porter lettres du roy et Mgr le gouverneur à M. d'Estoges et à M. de Quincy pour faire retirer leurs gens tenans les champs.

12 l. 16 s. à Pierre Carte, pour 16 journées à poursuivre les lansquenetz de la bande du comte Guillaume passans à l'environ de Troyes, Vertus, Chastillon et Chasteau-Thierry... et 2 journées à conduire ung capitaine de lansquenetz allant en Allemagne.

1541.

4 solz à Michel de Gannemont, dit Verdelot, messager, pour avoir porté ung paquet de lettres au vicomte d'Orbée et rapporté response.

20 sols à G. Tavernier, poste à Reims, pour avoir été tant de nuit que de jour au lieu de Bignicourt.

12 s. à un messagier pour avoir porté lettre à Attigny au Sr de Sorbey, savoir s'il convenoit avoir la munition demandée aux habitans de cette ville.

Fév. 1542-Avril 1543.

10 s. à Estienne le Bailly, meygissier, pour avoir esté à Tanyon, pour readmener un cheval là demeuré blessé en courant la poste à Linchamp.

Pour comparaître aux assignations par devant Mrs les Esleus, lesquelz en vertu des lettres de M. de Bordillon avoient fait commandement aux habitans de livrer à Linchamp certaines grandes munitions.

1557.

4 l. 5 s. à Pierre Collard, postillon, pour avoir été à Maizières porter un paquet à Mr d'Espaulx y estant.

Des brandons 1558 à do 1559.

24 l. à Pierre Collart, postillon de la ville, pour ses gaiges d'avoir servy de postillon à 4 chevaux pour les habitans dudit Reims, depuis le 18 mars jusqu'au 26 juin.

8 l. à Pierre Collard, postillon, pour avoir servi de postillon avec 4 chevaux durant un mois.

60 s. à Pierre Collard, pour avoir été en poste porté au duc de Nyvernois, estant à Rethel, un paquet de lettres pour les affaires du roy.

§ 2 — Comptes des Chaussées (1552-1663).

1552.

A Jehan Gillet, messager à Reims, pour avoir porté au Conseil privé du roy un sac de pièces pour procès.

A Michel Ganemont, aussi messager à Reims, pour 2 paquets et argent portés à Mr d'Aize, procureur au grand Conseil, et à M. Augustin de Thou, advocat en Parlement, pour le fait des assignations données aux Eschevins...

1567.

A Poncelet Duboys, messaiger juré demt à Reims, pour avoir porté à Paris au greffe de la Cour le procès...

1577.

A Poncelet Duboys, messager juré à Reims, pour avoir apporté arrest de Paris.

1578.

A Gilles Jacquinart, messager juré à Reims, pour avoir porté à Paris un sac de pièces pour procès.

1581.

A Pierre Leleu, messagier à Reims, 6 l. pour avoir porté au greffe du Parlement à Paris le procès contre Guill. Leliepvre, boulanger (*blasphemes*).

1584.

A Charles Philipart, messagier, demt à Reims pour avoir été exprès à Paris avec le sr Polonceau porter les pièces de procès, 7 l. tourn.

A Poncelet Duboys, messagier ordinaire à Reims, pour avoir porté à Paris plusieurs pièces de procès, 20 sols tournois.

1585.

A Charles Philippart, messager à Reims, pour avoir porté exprès à Paris les pièces du procès des ventes et règlement contre l'archevêque, 4 escus soleil.

1586.

A Charles Phelipart, messager à Reims, pour avoir séjourné deux jours à Paris, pour les affaires de l'Echevinage.

1587.

A Pierre Leleu, messagier ordinaire à Reims, pour avoir porté à Paris à plusieurs fois plusieurs cathernes et sacs pour les procès.

A Jehan Lelarge, messagier ordinaire à Reims, pour avoir porté à Paris au s^r Laignelet (échevin, étant à Paris) la somme de 75 l.

1588.

A Gilles Jacquinart, messagier ordinaire de la ville de Reims, pour avoir mené et délivré les fruits à Paris, 60 sols tournois.

(300 poires de rousselet cru, 4 douzaines de petits paniers remplis, savoir 2 douzaines de poires de rousselet sec, et 2 douzaines de pruneaux envoyés à Paris et présentez à qui est employé au procès des ventes.)

A Charles Philipart, messager à Reims, pour avoir rapporté de Paris des arrêts.

1591.

A Charles Philipart, messager à Reims, 30 sols pour avoir porté à Paris plusiers paquets de lettres.

1592.

A Jehan d'Estrebez, messager juré à Reims...

1593.

A Charles Philippart et autres messagers, pour paquets portés à Paris...

1598.

A Pierre Nolin, messagier ordinaire dem^t à Reims, 6 l. tournois pour avoir porté à Paris les pains d'épices et pruneaux envoyés à Paris et présentez à plusieurs notables personnes de la Cour de Parlement.

1601.

30 sols à Jehan Nolin, messager à Reims, pour paquets portés à Paris.

A Jacques Chevalier, messagier à Reims, pour voyage à Paris.

1608.

A Jacques Nolin, messagier ordinaire de cette ville de Reims et sergent royal audit Reims...

1609.

A Pierre Pynart, messager de la ville, pour porter à Paris une somme à M^tre Jehan Delaval, procureur de la ville, étant pour lors à Paris.

1613.

A Pierre Pinart, messager ordinaire de Reims à Paris.

1614.

A Nicolas Lecouvreur, messager ordinaire de Reims à Paris.

1619.

Reçu de Jacques Nolin, messagier ordinaire de Reims à Paris, au lieu des héritiers de feu Thomas Cauchon, Trésorier général des finances, et de Mre Pierre de Lucquy, naguère procureur au

bailliage de l'archevêché, au lieu de feu Pierre Clément, 10 sols tourn. de surcens (chacun 5 s.) pour la permission baillée de clore une ruelle derrière la maison du Paon, proche l'église N.-D.

A Jacques Nolin, messager ordinaire de Reims à Paris, pour le port de pièces de procès à Paris, à Mre Pierre Le Roy, procureur en Parlement.

1621.

Reçu de Jacques Nolin, messagier ordinaire de Reims à Paris, 20 l. tourn. pour la permission de clore certaine place à la porte de derrière de sa maison appelée le *Paon* pour servir d'agrandissement à sa cour.

1627.

A Jacques Nolin, messagier ordinaire de Reims à Paris, pour 4 exécutoires par lui obtenues.

1635.

Veuve et héritiers de Jacques Nolin, messager ordinaire de Reims à Paris.

1660.

A Charles Nolin, messager ordinaire de Reims à Paris, fils et héritier de Perette Colinet, veuve de Jacques Nolin,... surcens sur une maison rue du Parvis, tenant à la maison du Paon.

1663, 1669, 1678.

Veuve Charles Nolin, vivant messager ordinaire de Reims à Paris, fils de Perette Colin, veuve de Jacques Nolin.

§ 3. — Deniers extraodinaires (1591).

1591.

35 s. pour avoir esté à Rethel porter lettres à M. de Castaignau, gouverneur dudit Rethel.

50 s. pour voyage à Rethel porter lettres à M. de Castagnolles, gouverneur.

20 s. pour avoir porté lettre au capitaine Faurian, à Courville.

4 escus 40 solz, pour avoir porté lettres de la part de Mrs du Conseil à Mrs les prevost des mds et eschevins de la ville de Paris, pour l'assemblée des estatz convoquez audit Reims (ledit messager fut fait prisonnier à Crespy).

1 escu 15 s. pour lettres portées à Coucy.

§ 4. — Comptes des Anciens octrois (1653-1665).

1653.

Reçu 300 l. de Jehan de la Vieville, en l'acquit de Mr de Bouleau, commis de Mr le comte de Brienne, pour la perte de chevaux de poste qui ont servi durant le séjour du roy à Sedan au temps du siège de Stenay.

1654.

A Charles Nolin, messager ordinaire de Reims à Paris, 63 l. dont 50 l. pour ses gages de ports de lettres et pacquets pour la ville et 13 l. pour une année des Gazettes qui ont esté envoyées de Paris.

20 l. à Jehan Germigny, Jacques et Lionnet Havart, pour le séjour de leurs chevaux qui n'ont travaillé pendant le temps de l'establissement de la poste par ordre du roy.

72 l. 13 s. à J. de Nesles, pour séjour des chevaux qui n'ont travaillé et pour récompense d'un cheval perdu et pris par les gens de guerre soubz les personnes quy couroient par ordre de Sa Majesté.

94 l. à Husson Cordier (pour mêmes causes).

3 l. au valet du messagier, pour ses étrennes.

1665.

Sept livres à J. Fassin, pour avoir conduit deux seigneurs de la cour en poste à Rocquefort.

§ 5. — **Chambre des comptes** (1570-1690).

1570.

Sept livres dix sols à Hubert Moreau, messagier de pied, pour voyage à Meudon vers Mgr le Cardinal de Lorraine, lui porter lettres pour faire desloger les soldats estans ès environs de Reims.

A Poncelet de Son, messagier de pied, six livres pour voyage à Paris vers Mgr le Cardinal de Lorraine.

1657.

25 l. à Charles Le Guay, postillon, pour avoir porté les ordres du roy au mal de la Ferté ou en son absence au sr de Cœuvre.

47 l. à Lionnet Annot, mre de la poste, pour fourniture de chevaux pour conduire des prisonniers à Soissons.

1660.

100 sols au portier de porte Mars, pour avoir ouvert ladite porte deux fois pendant la nuit, pour sortir le postillon qui portait le paquet du roy au mal de la Ferté.

1667.

47 l. à Pierre Barbereux, mre des Coches, pour avoir fait conduire à Paris les fruits verts envoyés en présents.

1678.

33 l. à Pierre Barbereux, mre des Coches, pour avoir conduit à Paris Mr le lieutenant et M. Peyné pour saluer Mgr le chancelier.

1690.

50 l. à J. Gallois, voiturier, pour donner au public la liberté

de prendre cette voiture pour le pèlerinage de N.-D. de Liesse, ledit Gallois aiant pris les voitures de Reims à Laon, dans lesquelles les voitures de N.-D. de Liesse estoient comprises. (50 l. en 1691, 50 l. en 1692.)

§ 6. — **Léproseries. — Comptes** (1347-1587).

1347.

4 deniers pour une bouite à porter lettres.

1421-22.

A Mariette d'en sou la ville, messagière, pour avoir porté à Laon les mémoires contre le curé de S. Ladre.

1423-24.

A Poncelet Maistre, messagier, pour voyage à Chaalons, 73 s. 4 d.

1586-87.

A Poncelet Dubois, messager ordinaire de la ville de Reims, 60 sols pour avoir porté à Paris 20 escus pour procès des hospitaux

1585-86.

A Jehan Boulangier, messagier ordinaire de la ville de Reims, 20 s. tournois pour avoir porté à Paris plusieurs paquets, missives et argent pour les affaires desd. hospitaux.

§ 7. — **Buffet de l'Echevinage** (1539-78).

1539.

Taxe de 7 s. 6 d. t. à Pierre de Roquignis, messagier, qui a rapporté le sac du procès de l'échevinage contre le bailly de Reims.

1562.

Sera payé à Jehan Vuiet, dit Jambon, messager, 50 sols tournois pour avoir porté de Reims à Paris argent pour fournir aux frais des procès.

1578.

20 s. à Gilles Jacquinart, messagier, juré à Reims, pour avoir porté à Paris et rapporté à Reims un gros sacq où estoient plusieurs pièces pour le procès contre J. Lebel et autres.

CHAPITRE IV

Registres des Institutions.

(1639-1682.)

Les Registres des Institutions qui conservent la copie d'actes officiels d'investiture et d'entrées en fonctions des officiers royaux, municipaux et autres, ne pouvaient manquer de nous

offrir quelques renseignements sur les postes et les maîtres de postes à Reims, au XVIIe siècle.

On trouvera le bail fait en 1639 au Conseil de ville de Reims par le surintendant général des postes de France, la nomination d'un commis au bureau des dépêches de Reims, en 1649, celles de Pierre et Charles Nolin comme messagers de la ville, en 1651, et enfin celle de Jean de la Viéville comme commis de la poste, en 1659.

1623 (p. 205).

Paris 24 febvrier 1623. Loys, par la grâce de Dieu roy de France, savoir faisons qu'après qu'il nous est apparu par quittance du trésorier de nos parties casuelles du 4 may dernier, Jacques Nollin, messager de la ville de Reims à Paris, auroit payé et financé en noz coffres la somme de 50 livres, à quoy il auroit esté taxé en nostre conseil par forme de supplément et pour jouir par luy sa veufve, héritiers et ayans cause de sondit office en heredité, suivant nostre édit du mois de febvrier 1620, et déclaration sur icelluy du 29e apvril ensuivans, avons aud. Nollin pour ces causes et autres à ce nous mouvans accordé et octroyé, accordons et octroyons par ces présentes l'hérédité de sondit office de messager pour en jouir par luy, sa veufve, héritiers et ayans cause.

... Sy mandons en mandement au bailly de Reyms ou son lieutenant que cesdictes présentes ilz facent enregistrer et de leur contenu jouir et user led. Nollin, ensemble sa vefve, héritiers et ayans cause.

1639-48 (p. 38).

24 décembre 1639. Mre Hierosme de Nouveau, sgr de Fromont, conseiller du roy, grand maistre des courriers et surintendant général des postes et relais de France, demt à Paris, rue des Blanc manteaux, confesse avoir delaissé à titre de loyer et pris d'argent, du 1er janvier prochain jusqu'à neuf années, à maistre Jean Bourgeois, Lieutenant en la maitrise-particulière des eaux et forests de la ville de Reims et syndic des habitans de ladicte ville, y demeurant, de présent en ceste ville de Paris, logé rue S. Martin, en la maison ou pend pour enseigne le Pourcelet d'or, acceptant pour MM. les Lieutenant et gens du conseil de ladicte ville, le droit d'avoir et tenir les chevaulx de louage et de traverse de ladicte ville de Reims, jusques à telle quantité qu'il sera necessaire. Ce présent bail fait moyennant cent livres tournois de loyer pour chacune desdites neuf années.

1649-59 (p. 900).

26 juin 1649. Hierosme Nouveau, seigr de Fromont, surintendant général des postes et relaiz de France et grand maître des courriers, ayant jugé à propos d'establir un commis au bureau des dépesches de la ville de Reims, commettons Jehan Gayant pour faire sous nos ordres l'exercice du bureau en la ville de Reims,

recepvoir et distribuer les dépesches de Sa Majesté et du public, envoyer les responses desdictes despesches, lettres et paquets, tant pour la cour que autres villes de ce royaume et pays estranger, révoquant la commission cy devant donnée à Guillaume Collin.

1649-59 (p. 50-51).

17 juillet 1651. Charles Nolin reçoit l'office de messager de Reims à Paris, cy devant héréditaire, dont étoit pourvu Jacques Nolin son père décédé en l'année 1634, avant la révocation de l'hérédité.

4 octobre 1651. Mre Pierre Nolin, est nommé messager de la ville de Reims en celle de Paris, place que tenoit feu François Nolin son père.

1649-59 (p. 101 et 188).

31 décembre 1654. Le roy s'estant fait représenter les arrêts du Parlement des 21 août et 23 décembre dernier, subrepticement obtenus sur requeste présentée par Pierre Nolin, messager à Reims, taisant et empeschant l'exécution de celuy du conseil de Sa Majesté du 27e juin aussi dernier, par lequel elle auroit ordonné l'establissement d'une route de poste de Dormans à Sedan et le restablissement du bureau de la poste dans la ville de Reims, en conformité de son édit du mois de juin 1632, par lequel elle auroit attribué au M^re^ des courriers le revenu des lettres et paquetz de lettres de son royaume ès bureaux establis et a establir dans l'estendue de leur généralité, voulant aussi Sa Majesté pourvoir aux plainctes qui luy ont esté faictes par le s^r^ de Nouveau, grand maistre des courriers et surintendant général des postes et relais de France, sur l'entreprise faite par ledit Nolin d'un establissement de chevaux de relais sur son chemin de Paris à Reims, lequel se charge de lettres et paquets de lettres pour la ville de Rethel et autres villes de la frontière de Champagne hors le lieu de son establissement, ce qui cause un notable préjudice au bien de ses affaires s'il n'y est promptement pourveu, veu les édits de Sa Majesté de création des charges de maistre des courriers du mois de may 1630 et juin 1632, les provisions du feu s^r^ de Nouveau en faveur de Husson Cordier pour la poste dudit Reims vacante par l'abandonnement de Jean Jessonnot, dernier pourveu en date du mois de mars 1639, vu...

Sa Majesté ordonne..... fait deffenses audit Nolin d'attenter aux personnes des courriers et commis au bureau de la poste dudit Reims, de tenir aucuns chevaux de relais sur son chemin de Paris à Reims, ny se charger d'aucunes lettres ou paquets de lettres pour les villes frontières de Champagne au delà dudit Reims... Et en cas de contravention permet audit s^r^ de Nouveau de faire saisir et vendre lesdits chevaux, faire arrester lesditz messagers et faire ouvertures de leurs malles.

23 août 1659. Nicolas Rousseau, escuyer secrétaire de Sa Majesté, maison et couronne de France et de ses finances, intendant des

postes et maistre des courriers de Champagne, Lorraine, Barrois, Metz, Toul et Verdun, haute et basse Alsasse Allemagne... à Paris, nomme Jean de la Viéville fils, bourgeois et marchand de la ville de Reims, commis au bureau de la poste de Reims pour recepvoir toutes les lettres, pacquets, or et argent qui tomberont par l'arrivée des courriers de toutes les routes...

1681-82 (p. 25).

25 novembre 1681. Chevaux de louage, permis de louer un cheval 25 sols par jour.

CHAPITRE V

Registres de la Capitation.

(1706-1784.)

L'établissement de l'impôt de la Capitation eut lieu au commencement du XVIIIe siècle : la tenue de ses registres annuels nous vaut la liste des directeurs de carrosses ou diligences qui se succédèrent jusqu'à la fin de l'ancien régime et qui portent tous le nom de Barbereux ou Barbreux. On y rencontre aussi, avec l'indication de leur personnel et le montant de leur taxe, la suite des maîtres de poste. Viennent enfin beaucoup de messagers, courriers, commis et facteurs se rattachant au même service.

Directeurs de diligences. — Famille Barbereux.

1706. M. Barbreux, maître des coches.
1715. Martin Barbereux, 38 liv. (Valet, servante, 3 cochers.)
1725. *Id.*, 39 l. (Le commis de son bureau et ses trois cochers.)
1728. *Id.*, 42 l. (1 commis et 3 cochers.)
1729. *Id.*, 45 l. (4 cochers.)
1731, 1733. M. Barbereux, 43 l. (3 cochers, 1 commis, 1 servante.)
1740, 1742, 1743. *Id.*, directeur des coches, 48 l. 16 s.
1744. *Id.*, maître des coches, 48 l. (1 commis.)
1745. *Id.*, *id.*, 48 l.
1747. *Id.*, *id.*, 48 l.
1748. *Id.*, maître des carrosses, 40 l. 4 s.
1750. *Id.*, *id.*, 40 l. 4 s.
1754, 1755, 1756. *Id.*, *id.*, 39 l.
1757. *Id.*, *id.*, 40 l. 4 s.
1760. *Id.*, *id.*, 40 l.
1763. *Id.*, directeur des carrosses, 44 l.
1765. *Id.*, *id.*, 42 l.
1766. *Id.*, *id.*, 42 l. (1 commis, 1 gouvernante, 2 domestiques.)

1768, rue du Trésor, *id.*, *id.*, 36 l.
1770, 1775. *Id.*, *id.*, 50 l. en moyenne.
1776. *Id.*, *id.*, 37 l.
1780. *Id.*, directeur des coches, 54 l.
1782. *Id.*, des carrosses, 42 l.
1784. *Id.*, *id.*, 42 l.

Directeurs des Postes.

1706. Le sieur Roulier, directeur des postes.

En 1726, 1727, 1737, 1738, 1743, 1744, il paie 33 livres.

Mlle Rouillé, directrice des postes, en 1760, 32 l. 2 s. ; en 1762, 10 l.

En 1763, 10 l. ; Mlles Rouillé, 6 l.

1746. Louis Forest, maître de la poste et aubergiste, 6 l.
1754. *Id.*, maître des postes.
1756. Veuve Forest, maîtresse des postes.
1757. *Id.*, maîtresse de la poste.
1763. Veuve Louis Forest, maîtresse des postes, 6 l. 12 s.
1765. Rejet au profit du sieur Nicolas-Augustin Prévoteau, maître de la poste aux chevaux, pour sa capitation de 1764, 31 l.
1774. Rue des Trois-Meules, le sieur Prévoteau, maître des postes, 7 l. (5 domestiques.)
1776. *Id.*, *id.*, *id.* (5 domestiques.)
1782, 1784. *Id.*, *id.*, *id.*, 6 l. (5 domestiques.)
1778. M. Happillion, directeur de la poste aux lettres, 27 l. (Aussi imposé aux fermes.)
1780, 1782. Place de ville, M. Hapillon, directeur de la poste, 28 l.
1784. *Id.*, *id.*, *id.*
1768. Rue Cérès, servante de M. Hapillon, directeur de la poste aux lettres. (*Id.* 1770-1776.)
1775, 22 sept. Antoine Hapillon, directeur des postes à Reims, époux de Reinette Petit.

Messagers et Courriers.

1725. Jean Charlier, messager du Pont-Avert (*id.* 1728.)
1736. Jean-Baptiste Tourtebatte, entrepreneur des coches.
1725. Henry Potot, messager de Sainte-Menehoult, 53 sols.
1740. Etienne Blondel, cocher de Barbereux.
1766. Louis Labruyère, facteur au carosse, 2 l.
1775. Richard Coignard, loueur de chevaux.
1776. M. Gonel, directeur des carosses, 5 l.
1779. Veuve Labruyère, factrice des carosses.
1784. Leblond, courrier de Sedan.
1743. Damien Housay, postillon de Sedan.

Facteurs.

1720. Marche, porteur de lettres, sergier.

1725. Gilles Poulain, porteur de lettres, 30 sols.

1727, 1729, 1733. *Id.*, *id.*, 30 sols.

1751. *Id.*, *id.*, *id.*

1725. Claude Lot, commis à la poste des lettres et regratier, 5 l. 6 s.

1746. Claude Lhoste, *id.* aux lettres, 6 l. 4 s.

1755, 1756. Loth, commis à la poste.

1725. Jean-Baptiste Brice, facteur, 53 s.

1727, 1729. Pierre Godel, facteur.

1731. Jean Petit, ancien facteur des lettres, maître sergier, 7 l. 19 s.

1757. Veuve Benard, factrice.

1741. Pierre Lemoine, facteur de lettres.

Pierre Lemoine, cordonnier et facteur de lettres.

1760. Jean Quené, facteur de lettres.

1763. Saubinet, porteur de lettres.

1765, 1766. Pierre Saubinet, facteur de lettres, 2 l.

1768. Marché à la laine, Pierre-Gilles Saubinet, facteur de lettres, 2 l. 4 s.

1770, 1779. Rue de Berry, *id.*, *id.*, 2 l. 4 s.

1780. Pierre-Gilles Soibinet, *id.*, *id.*

1765. Jean-Baptiste Fournier, facteur de lettres, 2 l. (1766, 1779).

1772. Porte aux Férons, M. Parizet, commis à la poste, en 1775, 15 l., en 1778, 16 l.

1784. M. Parizet, contrôleur à la poste aux lettres.

(*A suivre.*) Henri JADART.

ANNALES DE DOM GANNERON*

CHARTREUX DU MONT-DIEU

CENTURIE XIIII

Depuis l'an 1300 jusques à l'an 1400

L'AN 1302

Comme on levoit un dixiesme sur tout le clergé de France, selon la commission de Philippe le Bel, *pro camera apostolica*, maistre Adam de Noyelles, archidiacre de Laon et chanoine de Reims, commissaire général députe pour cet effect, escrivit au doyen de Beaumont en Argone, par le commandement de Jehan, cardinal du titre des S.S. Marcellin et Pierre, qu'il se donnast de garde de contraindre les religieux du Mont-Dieu à payer ledit dixiesme, d'autant qu'ils avoient esté tousjours déclarez exempts des décimes, dixiesmes et autres impositions, affirmant qu'il ne trouvoit point ès vieux registres et comptes anciens, qu'ils en eussent jamais payé.

Ce privilège a tousjours continué jusques à présent, par la concession des roys de France, qui les en ont tousjours exemptez, pour estre le Mont-Dieu la première chartreuse de leur royaume, et située sur les confins d'iceluy et partant sujecte aux incursions estrangères, et pour d'autres considérations. Mais comme le clergé de Reims luy a tousjours débattu telle prérogative, et qu'on en a eu de grands procès, les roys de France et les syndics généraux du clergé de France ont tousjours rendu sentence en faveur du Mont-Dieu, et pour le présent, on n'en parle plus. Mais les concessions des roys susdits portent tousjours que tel privilège ne sera tiré en conséquence pour les autres maisons de l'ordre des chartreux.

Du roy Philippe le Bel, bienfaicteur du Mont-Dieu

L'AN 1314

L'an 1314, mourut Philippe le Bel, roy de France, qui a chéry cordialement l'ordre des Chartreux, ainsy que son ayeul saint Loys. Il donna lettres de sa protection royale au Mont-

* Voir page 661, tome IV de la *Revue de Champagne*.

Dieu, y députant pour gardien le bailly de Vermandois. Les lettres en furent expédiées à Paris, en ces termes :

Philippus, Dei gratia Francorum rex, ballivo Viromandensi et aliis quibuscumque iustitiariis nostris ad quos presentes litteræ pervenerint, salutem. Ad instar inclytæ recordationis regis Ludovici avi nostri charissimi gerentes ad ordinem Cartusiensem sanctitate religionis et fervore charitatis præcipuè comprobatum synceræ dilectionis ac specialis devotionis affectum, volumus ut tam ipsi quam eorum bona quæcumque in potestate nostra consistentia salva maneant et secura, sicque liberius valeant Domino famulari. Hinc est quod vobis mandamus et præcipimus quatenus ipsos et domum ipsorum quæ Mons Dei dicitur, ac alias domos et bona ipsorum quæcumque in nostra potestate consistant servare et manu tenere curetis, nullam eis in personis familia aut bonis suis permittentes a quibuscumque molestiam, iniuriam vel gravamen inferri indebitè vel iniustè. Actum Parisius, die martis post festum B. Petri ad vincula, anno Domini 1288.

Les religieux du Mont-Dieu se plaignirent à luy de quelques communautés des villages circonvoisins qui incommodoient fort le Mont-Dieu en ses possessions jusques à battre et frapper les frères convers et domestiques qui les empeschoient. Le roy dépescha aussy tost un commandement au bailly de Vermandois, pour en faire rigoureuse justice par ces lettres :

Philippus, Dei gratia F. R., ballivo Viromandensi salutem. Ex querimonia prioris et fratrum Montis Dei ordinis Cartusiensis in nostra speciali gardia existentium accepimus quod cum ipsi in saisina sint et fuerint ab antiquo saisiandi et emendas levandi ab omnibus in boscis suis, in quibus omnimodam altam et bassam noscuntur habere iustitiam, delinquentibus, nihilominus nonnulli homines villæ des Armoises, indebitè et de novo contra inhibitionem etiam ex parte præpositi Laudunensis, et etiam dictum boscum scindere et asportare per vim et violenter præsumpserunt prisias per dictos religiosos reptassando, et nonnullos conversos et servientes suos atrociter verberando ac enormiter pertractando in dictorum religiosorum et gardiæ nostræ præiudicium et gravamen. Quocirca mandamus tibi quatenus vocatis vocandis si constiterit de præmissis dictos excessus nobis et ipsis religiosis emendari et damna restitui facias prout fuerit rationis dictos religiosos in suis iustis possessionibus manutenens. Actum Parisius, post mediam quadragesimam, anno Domini 1302.

Le mesme roy, ayant sceu comment les habitans de Chémery avoient d'une fureur diabolique ravagé, non-seulement boys, mais aussy les censes du Mont-Dieu, d'où ils avoient enlevé les bestiaux, et qui avoient esté mesme à la maison des convers, où ils avoient effondré les portes et fenestres, et y

avoient commis beaucoup de telles violences, il manda encore à Jehan de Trye, bailly de Vermandois, qu'il eust à en faire bonne justice, et ledit bailly estant empesché pour lors ès affaires du roy, il donna commission à deux eschevins de Laon de se transporter sur le lieu pour administrer justice, ce qu'ils firent et condamnèrent tous les habitans à réparer entièrement tous les dommages qu'ils avoient faits; et outreplus, de venir tous au Mont-Dieu demander pardon aux religieux de leurs insolences, ce qu'ils firent, et vindrent au nombre de cinquante personnes, bourgeois de Chémery, entre lesquels estoient le maire, six eschevins, trois jurés, et tous les plus apparens du village, représentans la plus saine partie de la communauté de Chémery, lesquels donnèrent aussy lettres comment ils ne prétendoient rien dans le ban du Mont-Dieu, et firent seeller lesdites lettres du seau de Jehan de Coucy, seigneur de Vervins et Chémery, qui s'y accorda moyennant qu'il seroit recommandé ès prières des religieux.

L'AN 1316

Jehan de Loignies, 14e abbé de Belleval, homme très religieux et de grande prudence, mourut l'an 1316, ayant dignement gouverné son abbaye, depuis l'an 1303. Il fut inhumé devant le grand autel, auprès des degrez du presbytère (ceux de Prémonstré appellent presbytère l'espace qui est entre l'extrémité des chaires du chœur et le grand autel); sur la pierre de sa sépulture, on lit son épitaphe gravé qui contient cete substance :

Archimandrita pollens laudabili vita
Joannes de Loignes iacet hic per sæcula, dignis
Laudibus in Christo, grege commemorandus in isto.
Quem si nosse velis, prudens, pius, atque fidelis,
Moribus ornatus, annis tredecim trabeatus
Pastoris bravio fuit nitus munere Dio.
Obiit anno 1316. *Orate pro eo.*

Roger, 36e abbé de S. Remy, ayant dignement gouverné 20 ans sa prélature, mourut aussy l'an 1316, le 17 octobre, et fut inhumé devant l'autel de la S. Trinité. Il a grandement assisté les religieux du Mont-Dieu, à l'encontre des habitans de Tasnay, qui les molestoient en leurs possessions.

De Loys de Nevers, 32e comte de Rethelois

L'AN 1320

Robert de Béthune, comte de Flandres, avoit eu de sa première femme un fils appellé Charlemagne, qui vint au monde marqué d'une croix entre les espaules, ce qui fut un prognos-

tique de ce qui arriva peu après. Car Robert ayant espousé en secondes nopces Iolande, comtesse de Nevers, veufve (mais vierge) de Tristan, fils de saint Loys, elle luy engendra Loys, qui porta le nom de comte de Nevers à cause de sa mère, qui l'aymoit uniquement selon la coustume, et comme elle désiroit qu'il fust aussy quelque jour comte de Flandres après son père, elle empoisonna le jeune prince Charlemagne ; de quoy indigné, le comte Robert tua ladite Iolande, mère de Loys, avec la bride de son cheval.

Après cecy, comme Robert de Béthunes veid que son puisné, Loys de Nevers, seroit quelque jour son successeur, il le voulut dès son bas aage allier à quelque grande maison, avec le consentement de Philippe le Bel ; il luy fit espouser Jehanne, comtesse de Rethel, fille unique d'Hugues 4, laquelle luy apporta, pour son douaire, le comté de Rethel annexé depuis à la maison de Flandres.

Le premier fils qui vint de ce mariage fut nostre Loys, qui porta le nom de comte de Nevers et de Rethel durant mesme le vivant d'Hugues 4, son beau père. Robert susdit, père de nostre Loys, fut un des fins et subtils personnages, pour accroistre son domaine, qu'il y ait jamais eu. Car, comme il estoit prévoyant pour ses affaires, il venoit tousjours assez bien à bout de ses entreprises ; mais finalement tout luy succédoit assez mal.

Iceluy devinant que Charles d'Anjou deviendroit quelque jour de simple duc, un roy de Sicile, il demanda en mariage son héritière Blanche, sa fille aisnée. Il se trouva mesme en Sicile avec ledit Charles, à l'encontre de Manfroy le bastard, qu'il tua de sa propre main. Mais voyla que sa femme Blanche meurt en gésine de son fils Charlemagne, qui mourut aussy après par poison n'estant aagé que d'onze ans. Voyant cete espérance perdue, il dressa sa visée ailleurs, et comme il sçeut que l'unique héritière de Nevers et de la baronnie de Donzy estoit à marier, il sçeut si bien faire le chien couchant envers Philippe le Bel, qu'il luy permit de l'espouser, mais il la tua par après. Or, comme il ne pouvoit avoir deux femmes, et qu'il sçeut qu'il y avoit encore une grosse héritière au comté de Rethel, il la fit espouser à son fils, le comte de Nevers ; mais il fut trompé assez en ses espérances, car ce mariage luy suscita plusieurs ennemys, et entre autres, le roy mesme, lequel ayant recogneu ses ingratitudes, luy monstra souvent qu'il ne faisoit pas bon se jouer à son maistre. Mais, qui pis est, son propre fils Loys susdit, luy brassa tant de

mauvaises affaires qu'il se repentit depuis d'avoir esté père d'un tel fils ; et pour comble de ses traverses, il le veid mourir avant luy, sans avoir esté un seul moment comte de Flandres, afin que Dieu montrast combien vaines avoient esté les prétentions de la comtesse Iolande.

Disons quelque chose de Loys de Nevers, en tant que comte de Rethelois. Après que son mariage fut consommé avec la comtesse Jehanne, du vivant mesme de beau père, il vint en propre personne à Saint-Remy de Reims, accompagné de Robert de Béthunes, son père, et de Robert, son oncle, et plusieurs autres seigneurs, pour faire hommage à l'abbé de Saint-Remy, et jurer de tenir et garder les chartres et concordats qui avoient esté faits entre ses prédécesseurs, comtes de Rethel, et les abbez et religieux de Saint-Remy, ce qui fut fait l'an 1294, Robert de Béthunes n'estant encore comte de Flandres, mais seulement comte de Nevers de par sa femme ; voicy l'acte de l'hommage qui en fut fait :

Ludovicus, comes Registetensis, primogenitus Roberti, comitis Nivernensis, filii comitis Flandriæ, anno Domini 1294, 2 die mensis januarii, iuravit in capella Domini abbatis ecclesiæ S^{ti} Remigii, ante altare dictæ capellæ, se servaturum cartas confectas inter dictam ecclesiam et prædecessores suos comites Registetenses. Forma autem iuramenti talis est. Ipse enim manum tenens super sancta evangelia Dei sic iuravit : Eo modo quo juraverunt prædecessores mei comites Registenses, iuro ego Ludovicus, comes, me servaturum cartas confectas inter ecclesiam Sancti Remigii Remensis et comites Registenses. Et hoc facto, osculatus est evangelia. Tunc vero in protestatione huius iuramenti fuerunt presentes, D. Joannes, abbas Sancti Remigii ; Rogerius, prior ; Theobaldus, camerarius, qui pro sua ecclesia dictum iuramentum receperunt. Gilo, supprior ; Joannes de Lauduno, Stephanus, tertius prior ; Radulfus de Inchi, Bertrandus de Brimontel, Garinus de Spinallo, Renerus de Remis, monachi. Item comes Nivernensis, pater dicti Ludovici ; Robertus, filius eius ; Joannes, de Castro Villo puer ; D. Joannes de Assy, miles ; magister Jacobus, miles ; magister Poncardus, officialis magistri Rufini, archidiaconi ; magister Poncardus, receptor comitatus, castellanus de Bellomanso ; Colinus Liarois ; Robinus Liarois ; Rogerus de Vertry, clericus ; Baudessonus Liarois ; Hugo de Lorry, magister Remigius Chevalos, Petrus Nortmannus, clericus suus ; Guido, filius firmarii ; Everardus, tabernarius ; Joannes Mairoy, Joannes de Radouel, Simon de Castro Villo, clericus ; Jupinus, filius Guidonis Bridel cum pluribus aliis.

Du mariage de Loys de Nevers et de Jehanne de Rethel vin-

drent seulement deux enfans, asçavoir Loys de Cressy, qui succéda à son père aux comtés de Nevers et de Rethel, et à son grand père Robert, au comté de Flandres ; l'autre enfant fut Jehanne, laquelle fut femme de Jehan, comte de Montfort.

Dès que le jeune comte Loys commença, comme on dit, à sentir son avoyne, ce fut de faire du mauvais ; mais l'an 1318, le roy Philippe le Long le fit appeller à son parlement de Paris, tant pour luy faire hommage du comté de Rethel et baronnie de Donzy, que pour se purger de plusieurs cas dont on l'accusoit, et à raison desquels le roy luy avoit fait saisir ses terres. Mais, par le moyen du duc de Bourgogne, iceluy comte Loys vint trouver le roy à Gisors, et se réconcilia à luy, et ses terres luy furent rendues. On l'accusa aussy d'avoir attenté sur la vie de son père, comte de Flandres ; car Fédéric de Pinguigny envoya audit Robert, son père, un garçon qui luy dit que son fils Loys, comte de Nevers, luy avoit commandé de faire ce que f. Gaultier, son confesseur, luy diroit, et qu'il luy avoit donné du poison pour mettre sur sa viande, mais qu'il ne l'avoit point voulu faire.

Frère Gaultier fut incontinent pris et mis à la torture, mais il ne confessa jamais rien, et le comte Loys fut pris prisonnier par le commandement du père qui le fit serrer en un chasteau situé ès confins de France et d'Allemagne. Le roy de France ayant sceu cecy, fit en sorte que ses gardes luy firent passage, et évada de la sorte, et peu après il mourut à Paris, l'an 1320, et fut inhumé aux Cordeliers de ladite ville de Paris. Il ne fut point comte de Flandres, estant mort avant son père, le comte Robert.

Quant à Jehanne de Rethel, sa femme, elle vescut assez de temps encore après luy, gouvernante les terres de son mary avec son fils Loys de Cressy ; et après sa mort, elle fut inhumée à Eslans avec ses ancestres.

Avant sa mort, elle vint, à Saint-Remy de Reims, rendre l'hommage ordinaire à l'abbé du lieu. En voicy l'acte, passé l'an 1325 :

Anno Domini 1325, 4 die mensis octobris, in capella B. Mariæ, retro magnum altare ecclesiæ B. Remigii, Joanna, comitissa Registetensis, iuravit homagium D. abbati, super his quæ tenet ab ecclesia Sancti Remigii in feudum. Actum presentibus domino Girardo de Hufaliæ, milite ; D. Joanne de Mascons, milite ; D. Petro de Maisy, et domino Petro de Verberie, capellano dictæ comitissæ ; Joanne d'Aisy, ballivo dictæ dominæ ; Philippo de Bellende; Gaufrido de Tugny ; Guidone et Roberto de Verrariis, armi-

geris; Baldeneto, dicto Cauchons; DD. Henrico, priore dicti monasterii; Bertrando de Spinallo, priore de Registetis; Henrico de Bena, priore de Senuco; Guillelmo de Grivy, priore de Chaiguy; Arnulfo de Plumiono, preposito de Basencorte; Remigio de Condeto, preposito de Montana; Guidone de Louvois, preposito de Curtisolre; Henrico de Castellis; J., castellanus dicti monasterii, et fratribus Renero de Saincourt, Joanne de Castellari, Hemoneto seu Haymone de Ponte Arcio, monachis; Joanne de Vellengo, Thoma de Monte S. Joannis, et pluribus aliis; et iniunctum fuit comitissæ prædictæ, ut infra 40 dies dictum feudum denominaret.

Disons un mot des anciens comtes de Nevers puisque voyla qu'ils sont entrés dans le comté de Rethelois pour tousjours. Le premier fut Landry, yssu des anciens roys de Bourgogne, qui vivoit l'an 1000.

Baudouin, comte de Flandres, allié par mariage en France, luy succéda.

Guillaume 3e, comte de Nevers, se rendit chartreux, environ l'an 1147.

Widon, son filz et successeur, qui alla aussy en la Terre Sainte avec le roy Loys 7 où il fit de beaux exploits, se rendit aussy chartreux, l'an 1160.

Guillaume 2, surnommé domteur de Sancerre luy succéda, et fut ainsy 5e comte de Nevers, et mourut l'an 1171, laissant une fille dite Marie, 6e comtesse de Nevers, qui espousa en premières nopces, Eudes, seigneur d'Issoudun, et en secondes, Pierre de Flandres, qui vivoit l'an 1188.

N., leur fille unique, fut espousée par Hugues, ce grand guerrier qui fut tué à Andrinople outre mer, l'an 1205. Leur fille espousa Hervée, dit aussy Henry, baron de Donzy, qui fut ainsy 8e comte de Nevers, et fonda la chartreuse de Bellary, et mourut l'an 1222.

Guy, comte de Saint-Pol, espousa sa fille unique, et mourut l'an 1242.

Arnoul, 10e comte de Nevers, mourut par après en la Terre Sainte.

Eudes, 11e comte, espousa l'héritière de Nevers, de laquelle il engendra Iolande, 12e comtesse, femme de Jehan Tristan, et après de Robert de Béthunes.

L'AN 1326

Guillaume de Trye, 61e archevesque de Reims, succéda à Robert de Courtenay, mort l'an 1325, et mourut l'an 1334.

L'AN 1328

Jehan de Ware, 15e prieur du Mont-Dieu, homme très religieux et de grande prudence, fut absous de sa charge, environ l'an 1328, après avoir gouverné plusieurs années son priorat depuis l'an 1306 jusques à l'an 1328, ce qui ne s'est guères veu en ses devanciers et successeurs. Il endura de grandes fascheries des habitans de Tasnay, qui furent condamnés par le camérier de Saint-Remy, à la somme de 180 l. parisis d'amende, pour expiation de leur faute. Les habitans des Armoises et de Sy lui firent plusieurs difficultés, pour le droit qu'ils s'imaginoient devoir avoir en nos boys, et afin qu'ils cessassent de le traverser, il leur donna en aumosne la quantité de trois mille deux cens cordes de bois façonné.

Baudouin de Clarines, chevalier de Saint-Jehan de Jérusalem et commandeur de Mellans, vouloit contraindre les chartreux à payer péages quand ils faisoient apporter quelques provisions par son village d'Aulsonce ; mais les arbitres esleus en exemptèrent les chartreux.

Ce prieur fit une louable institution en faveur des religieux trespassez du Mont-Dieu, dont il y a acte conventuel, passé l'an 1326.

L'AN 1334

Jehan, 21e successeur de Clément 5, mourut l'an 1334. Il a addressé une bulle à l'archevesque de Reims, aux évesques de Laon et de Soissons, en faveur des chartreuses du Mont-Dieu, du Val Saint-Pierre et de Bourgfontaine : *Datum Avenione, 4 non. julii, pontificatus anno* 2. Le suject d'icelle est pour les députer conservateurs et juges des griefs qu'on faisoit ausdites maisons, avec licence d'appeller en leur jugement, et tirer trois journées mesme hors de leurs propres diocèses, ceux qui molestoient lesdites chartreuses.

Jehan de Vienne, 62e archevesque, succéda à Guillaume de Trye, mort l'an 1334, et tint le siège jusques à l'an 1351.

L'AN 1336

Rodolphe, 16e prieur du Mont-Dieu, mourut l'an 1336, le 27 aoust. Il estoit natif de Mets, et fut homme pieux et débonnaire et très digne de gouverner, duquel on peut dire comme de Tobie, *quia acceptus erat Deo, necesse fuit ut tentatio probaret illum.* Il endura tant d'algarades et d'afflictions du comte de Rethelois, que cela servit pour luy achever sa couronne. Il contracta association avec les chartreuses de Lugny, de Noyon et de Bourgfontaine, lesquelles on garde encore inviolablement.

De Loys de Cressy, comte de Flandres et de Rethel L'AN 1346

L'an 1346, mourut Loys de Cressy en la bataille de Cressy ou Crécy en Ponthieu, après avoir esté comte de Nevers et de Rethel depuis l'an 1320, après la mort de Loys de Nevers, son père, et comte de Flandres depuis l'an 1323, après la mort de Robert de Béthunes, son ayeul. Mais Robert, son oncle, qui estoit fils puisné de Robert de Béthunes, luy disputa longuement le comté de Flandres, tant à cause que Loys de Nevers estoit mort avant son père, que pour ce que Robert de Béthunes, son frère, lui avoit donné ledit comté de Flandres à cause des rebellions de Loys de Nevers contre son propre père ; mais la court du Parlement du roy de France adjugea ledit comté à Loys de Cressy, petit-fils de Robert de Béthunes, nonobstant les allégations de son oncle Robert.

Le voylà donc comte de Flandres et le 33e de Rethelois ; et pour comble de sa grandeur, Philippe le Long, roy de France, lui donne en mariage sa fille puisnée Marguerite, bien qu'il eust espousé auparavant la fille de Louys, comte d'Evreux, mais le mariage fut dissous.

Il engendra de Marguerite de France un seul fils appellé Loys Malan, qui luy succéda. Quant à Marguerite de France, elle mourut l'an 1382, et fut inhumée en l'église de Saint-Denys en France, hors le chœur de l'église, à main droite, proche du tombeau de François 1er, qui mourut longtemps après elle. Elle vescut 36 ans veufve, après le trespas de son mary, gouvernante ses estats et participant aux traverses qu'il lui convint souffrir.

Or, ledit Loys de Cressy, son mary, endura beaucoup avant que d'estre paisible en son comté de Flandres ; car, comme dès son entrée, il eust voulu mettre une taille plus grande qu'il ne debvoit, les Flamens se mutinèrent et entrèrent par force dedans Bruges, où ils luy tuèrent tous ses officiers.

Au bout de quelques années, il voulut encore faire le mesme et les Flamens lui coururent sus, et luy tuèrent plusieurs de ses gens et le prirent aussy prisonnier luy mesme, et firent comte de Flandres son oncle Robert, que ledit Loys avoit cherché auparavant de faire mourir. L'an 1326, Loys fut délivré de prison par les Gantois. Et quand le roy Philippe de Valoys fut sacré à Reims, l'an 1327, le comte Loys lui vint faire hommage des comtez de Flandres et de Rethel, et se plaignit à luy des Flamens qui luy estoient rebelles. Le roy l'ayda d'une armée pour les chastier, et y alla en personne, où la bataille

fut si sanglante que vingt mille Flamens y demeurèrent sur la place, et le roi restitua le comte en ses terres.

Outre cecy, selon le conseil que luy donna le roy, il fit mourir encore quelque dix mille des plus séditieux. Peu de temps après, les Flamens s'allièrent aux Anglois ; mais le comte Loys se tint tousjours collé aux fleurs de lys sans jamais bransler ou varier ; aussy le roy l'avoit il par trop obligé.

Après cecy, le comte Loys ayant esté tant harassé des Flamens, s'en vint en Rethelois pour un peu reprendre ses esprits ; son séjour estoit d'ordinaire au chasteau d'Omont à cause de la commodité de la chasse. Ses grands bois ne lui estoient pas suffisans pour chasser, il vint encore chasser dans ceux du Mont-Dieu qu'il fit hayer, et en emporta quantité de venaison, ce que pas un de ses prédécesseurs n'avoient jamais fait, les boys du Mont-Dieu ny tout le ban du Mont-Dieu ne ressortant en rien du Rethelois.

Comme ce prince sçeut que les religieux du Mont-Dieu n'approuvoient point, craignans qu'il ne se vendiquast quelques droits dans lesdits bois, il commanda à ses gens d'y aller encore chasser et de pescher aussy dans leur rivière, pour leur faire despit. Ils vindrent chasser dans ces bois comme les ff. convers réparoient les hayes, et dit-on q'un de ces convers appercevant que les veneurs du comte chassoient un cerf dans le boys, fit ouverture audit cerf qui évada ; de quoy indignez, ils maltraitèrent lesdits frères, tant ceux qui estoient aux boys, que ceux qui peschoient en la rivière ; et après plusieurs injures et menaces, ils lèur firent commandement de se rendre prisonniers ès prisons du comte.

Mais le pis fut, que quand le comte sçeut ce qui estoit arrivé, indigné outre mesure, il leur commanda aussytost d'aller mettre le feu à la Correrie ou maison des Convers, et d'y faire tout du pis qu'ils pourroient. Il fut grandement bien obéy, car ses satellites s'estans assemblez bon nombre et en armes, ils viennent à la Correrie, où ils rompirent toutes les portes et fenestres avec gros maillets de fer, gastèrent tout ce qu'ils trouvèrent dans toutes les officines, mirent à mort tout le bestial, asçavoir 32 vaches prestes à veeler, 11 bœufs, un taureau, 3 veaux d'un an, 140 bouvillons chastrez, 22 pourceaux, un grand cheval, ung asne ; le reste des bestiaux fut navré et délaissé pour mort. Ils emmenèrent avec eux huit chiens de chasse, ils effondrèrent dans le cellier 38 queues de vin, mesure d'Auxerre, chaque queue estant de muy et demy ; ils effondrèrent deux tonnes d'huile de noix, deux tonneaux de

vertjus, perdirent 200 l. de chandelle de suif, plein un tonneau de grosses noix ; ils despiécèrent en morceaux plusieurs cuirs de vache en la cordonnerie ; ils coupèrent les canaux des fontaines ; ils brisèrent tous les pots et marmites et vaisselles, et finalement mirent le feu au cloistre et chambres des frères et autres endroits contigus, et n'y eut que la chapelle qui eschappa, qui en fut néantmoins toute rougie par le dehors, comme on void encore présentement.

Après cete belle expédition, ils s'en retournent victorieux vers le comte qui les tança de ce qu'ils avoient fait si peu de mal. Le prieur et les religieux, ayans veu un tel esclandre, en firent leurs plaintes au roy qui les renvoya à son parlement de Paris ; le parlement prend la cause, on plaide foncièrement, et d'autre costé Jehan de Vienne, archevesque de Reims, excommunie solennellement le comte et tous ceux qui avoient coopéré à cete expédition. Cecy arriva l'an 1333.

Les religieux, voyans que le comte estoit indigné des plaintes qu'on en avoit faites au roy, et qu'on le plaidoit, envoya faire des menaces par quelq'un de ses estaffiers qu'il les acheveroit de ruyner, s'ils ne se déportoient de ce procès, et qu'il vouloit luy mesme leur satisfaire des dommages qui leur avoient esté faits. Les religieux donc, craignans pis, remettent le tout à sa preudhommie ; mais comme ils veirent qu'il n'en tenoit compte, et que mesme il avoit fait chasser dans leurs bois et pescher en leur rivière, en voulant prendre possession, ils firent de nouvelles plaintes au roy, qui ordonna que le procès seroit remis dessuz le bureau, ainsy qu'il estoit avant ladite summission ; et partant, la court députa un huissier pour aller au logis du comte, qui estoit alors à Paris, mais on n'y trouva que la comtesse avec l'évesque de Cambray et le doyen de Bruges ; on lui donna assignation pour veoir reprendre le procès qui se devoit vuider aux assises de Laon.

Cependant qu'on plaide, le prieur du Mont-Dieu vient à mourir, et son successeur qui estoit homme pacifique, tasche de gagner le comte, mais en vain. On plaida enfin jusques à l'an 1344, auquel temps Dieu toucha le comte si vivement, que de son plain gré, de remors de conscience, manda aux religieux qu'il désiroit les veoir au Mont-Dieu, et leur donner satisfaction.

Il y fut le bien reçeu, et entrant en l'église il cria mercy à Dieu et aux saints du ciel, et pria les pères de n'avoir point d'esgard au tort qui leur avoit esté fait, qu'il le vouloit expier entièrement, et leur laissa pour indice de sa pénitence

son riche manteau, dont on fit une chasuble que j'ay souvent veue, et qui a duré jusques à nostre temps; et pour satisfaire aux griefs et dommages que ses gens avoient fait, il assigna 50 l. parisis de rente annuelle, laquelle fut assignée depuis par sa veufve sur le four bannal de Venderesse ; et ainsy le comte fut absous des censures, et vescut en après en bonne intelligence avec les religieux du Mont-Dieu, jusques à punir quelques siens domestiques qui y avoient exigé quelque hébergement et nourriture sans son congé.

L'an 1346, comme le roy anglois s'estoit rué sur la Picardie pour y ravager comme il fit, le roy Philippes de Valoys luy alla au devant, accompagné d'une belle noblesse, et de beaucoup de ses alliez. Les deux armées se trouvèrent en la plaine de Crécy en Ponthieu, où la bataille se donna, et là les François y eurent du pire, et tient on que Dieu les voulut punir, comme a remarqué l'annaliste à cause de leur orgueil, convoitise, dissolution et superfluité d'habits ; j'adjouterois bien aussy, et pour la tyrannie et violence des nobles sur les personnes ecclésiastiques.

Le comte Loys, qui avoit esté pour les François en cete bataille, y fut tué pareillement avec les autres ; mais non, par la main des Anglois, mais par la trahison du comte d'Alençon, qui lui gardoit quelque dent de laict, depuis quelque temps. Mais le noble seigneur Jehan de Guistelle, flamand, vengea bien cete mort, quand il tua ledit Pierre, comte d'Alençon.

Ce comte Loys avoit bonne envie de faire plus de bien aux chartreux du Mont-Dieu, ayant depuis quelque temps conçeu grande estime de leur institut, ainsy qu'il a fait paroistre envers la chartreuse de Bruges, où il a donné du sien et admorty quelques terres. Il a fait le mesme envers la chartreuse du Bos Saint-Martin, ayant admorty le fonds sur laquelle elle fut bastie, et ce à l'instance de Jehan Gheyline, fondateur d'icelle, et le chef de son conseil. Il fit encore de grands biens à la chartreuse de Gand, qu'il advança en telle sorte qu'aucuns le disent en estre un de ses fondateurs.

Le comte Loys estant mort et retiré de la meslée, on apporta son corps inhumer en l'église de Saint-Donatian de Bruges, avec ses prédécesseurs ; Loys Malan, son fils, qui estoit né au village de Male, en Flandres, luy succéda en ses terres. Aucuns disent qu'il eut encore une fille qu'il donna en mariage au susdit Jehan Gheyline, son principal ministre d'estat, qui avoit esté auparavant simple intendant de son escuye-

rie; et comme cete princesse pleuroit au jour de ses nopces, son mary luy demanda pourquoy elle pleuroit : « Pour ce, dit-elle, que je suis contrainte d'estre mariée, et femme au palefrenier de mon père. » Jehan Gheyline luy respondit qu'elle ne s'attristast point, et qu'il ne la toucheroit point, ce qu'il fit et peu après s'en alla rendre frère lay en la chartreuse de Bos Saint-Martin, qu'il avoit fondée, et y mourut religieusement l'an 1333, en septembre.

Disons un mot de Jehanne, sœur dudit Loys de Cressy, c'est-à-dire fille de Loys de Nevers et de Jehanne de Rethel. Elle fut mariée à Jehan, comte de Montfort et duc de Bretagne, qui se rebella contre le roy, à cause qu'il ne lui avoit voulu adjuger le duché de Bretagne, ains à Saint-Charles de Blois, qu'iceluy Jehan tua en duel, et s'allia avec le roy d'Angleterre ; mais il fut pris à Nantes et amené à Paris aux prisons du Louvre, d'où il évada et mourut peu après, et fut inhumé aux Jacobins de Kymper Corentin.

Plusieurs mauvais esprits s'apparurent à luy avant sa mort ; et incontinent après icelle, on veid, au lieu où il mourut, et ès environs, si grande quantité de corbeaux, qu'on n'eust pas pensé qu'il y en eust tant au monde. Chacun en disoit son sentiment alors.

Sa femme ne perdit point courage cependant qu'il estoit emprisonné à Paris, car elle continua tousjours la guerre en Bretagne, et disposoit elle mesme ses gens; elle s'armoit ordinairement de pied en cap, courante tousjours sur un gros coursiez, comme une amazonne ; ses damoiselles faisoient ainsy que soldats durant le siège de la ville, et portoient pierres et autres choses pour jecter sur les gens du roy qui la tenoient assiégée ; et ladite princesse se porta tousjours vaillamment jusques à ce qu'elle eust secours d'Angleterre, et que tout se pacifia.

Trespas du bon abbé de Belval, Baudouin
L'AN 1348

Le très religieux Baudouin de Beaumont, 15e abbé de Belleval, de l'ordre de Prémonstré, mourut sainctement l'an 1348. On lit de luy qu'il a fait merveilles en l'un et l'autre estat. Ce fut luy qui rebastit la partie de l'église qui est vers le grand autel avec les grandes chapelles adjacentes, et toute la sacristie. Il décora aussy richement le maistre autel. Il fit faire les chaires du chœur ; il renouvella toutes les croisées de l'église, du chappitre et réfectoir. Il achepta grande quantité d'orne-

mens de soye, de drap d'argent, et de diverses couleurs. Il achepta beaucoup de livres et en fit escrire aussy plusieurs, et luy mesme en escrivit plusieurs de ses propres mains. Il fit quantité de vases sacrez d'or, d'argent et de cuivre pour l'église, et entre autres choses, la belle image d'argent de Nostre-Dame. Il rebastit la cense et belle grange de Pontorval. Il n'y a toict à Belleval, ou en ses appartenances, qu'il n'ait restauré. Il donna aussy tout son patrimoine à Belleval. Il fit aussy plusieurs eschanges nécessaires et commodes de quelques siens héritages, et augmenta grandement tout le temporel.

Quant à sa vie, elle fut toute innocente et persévéra jusques à la mort en pureté de corps et d'ame. Il estoit assidu au service divin, grandement débonnaire en conversation, sévère contre les délinquans, qui estoit libéral envers tous, hormis envers soy mesme. On ne remarquoit rien de superflu en son vivre et vestement, y gardant une médiocrité nompareille. Il estoit presque excessif à faire aumosne, en sorte que sa charité estant divulguée par tout, on venoit de bien loing faire expérience de ses largesses. Il déféroit grandement à ses supérieurs majeurs, quand ils le visitoient, et les traittoit honnorablement. Il estoit petit de corps ; mais on ne voyoit guères la grandeur de son courage, si on ne l'avoit pratiqué. Il estoit néantmoins fort respecté de ses supérieurs et sujects, qui craignoient bien de faire chose qui lui despleust.

Il ne sortoit presque point de son monastère, n'ayant presque aucune accointance avec les séculiers, ny mesme avec ses parens ; mais tout son contentement estoit de résider avec ses confrères, lesquels il entretenoit de ses saintes exhortations et bons exemples de vie. Après qu'il eut régy son abbaye 32 ans, il mourut l'an 1348, le 23 juillet, et fut inhumé devant le grand autel, sous une tombe de marbre blanc, où on lit :

Hic iacet D. Balduinus de Bellomonte quondam abbas huius ecclesiæ.
Devotus, sobrius, pius ac industrius abbas,
Ut solis radiis virtutum luce mirabas
Jus latriæ dans ecclesiæ tu multiplicasti :
Ac ideo sine fine Deo sic te sociasti.
Annis octo quater nos pascens ut pia mater
M. semel et C ter, ter XrIstVs te capit æther.
Tu spiramen das augustas ante calendas,
Luce (pater) dena requieque potiris amœna.

Ces lettres numéralles, comprises au mètre 6, disent 1348. Son image et figure est gravée sur sa tombe ; et au dessus on void un ange en petite figure, portant son ame au ciel, pour

signal de sa sainte vie. Les P. P. réformez de Belleval ont tellement eu bonne opinion de la sainteté dudit Baudoin, leur ancien abbé, qu'ils luy ont adressé cete supplication :

Bellævallis honos nostri Balduine memento
Cui tot sunt dotes quot carmine verba sequuntur.

Gloria pastorum,	lux fulgens,	regula legis,
Pastorum speculum,	vallis dux,	iuris imago,
Lux vallis,	morum reparator,	gloria plebis,
Fulgens dux,	reparator templi,	pacis amator,
Regula iuris,	gloria pacis,	formula dulcis,
Legis imago,	plebis amator,	dulcis adesto.

L'industrie se void en ces vers, quand on les lit de droit ou de haut en bas, prenant divisément chaque diction, sans que le sens se perde.

Du roy Philippes de Valoys, dit le catholique
L'AN 1350

Loys Hutin, qui avoit succédé à Philippes le bel, mourut l'an 1316. Philippes le long, son frère, luy succéda et mourut sans fils l'an 1321. Charles le bel vint par après, et mourut sans enfans, l'an 1328.

Philippes de Valoys, fils de Charles, comte de Valoys, qui avoit fondé la chartreuse de Bourgfontaine, succéda à ses trois cousins susdits, qui estoient morts sans enfants masles, et gouverna le royaume jusques à l'an 1350, qu'il mourut ; et son cœur fut inhumé à Bourgfontaine.

Il ne laissa pas de bien aymer aussy la chartreuse du Mont-Dieu, à laquelle il fit plusieurs graces. L'an 1335, il luy donna des lettres de sa protection royale. Il y a deux lettres de cecy ; l'une est donnée à Suse, et l'autre à Paris. Nous en rapporterons seulement la dernière :

Philippus, Dei gratia Francorum rex. Notum facimus tam præsentibus quam futuris quod inter sollicitudinis nostræ curas quæ undique in alveum nostræ mentis confluunt, illa animum nostrum pulsat præcipua per quam convenientius obviemus malitiis hominum religiosas personas inquietare nitentium, illas præsertim quæ fastidiosum vitæ præsentis umbraculum sub voluntaria regularis ordinis arctitate transire securius elegerunt quam imminentibus huius maris mundani subitis periculis et concurrentibus in eadem... fluctibus tribulatione submergi. Ne igitur religiosi viri prior et conventus Montis Dei Remensis diœcesis qui divinæ ministerio contemplationis cum Maria dediti, Marthæ curis humano cordi dare quietem nescientibus derelictis, in silentio et solitudine asperæ vitæ stimulo carnem cogunt servire spiritui, ut consensu

unanimi Deo dignum liberius impendere famulatum valeant, per aliquos iniuriatores aut malefactores quoscumque tribulari vel aliqualiter indebitè molestari temporibus successivis habeant et ne sua per ipsorum malefactorum vel iniuriatorum potentiam aut iniustam violentiam impediatur ad Deum intenta devotio, nos ipsos religiosos, etc. Sub nostra protectione suscipimus, etc. Datum Parisius, anno 1335, mense octobri.

Le mesme roy a admorty la somme de soixante livres parisis qu'ils pourroient acquérir en fonds d'héritages, lesquelles ont esté depuis appliquées à l'acquisition de Bairon.

L'année 1347, qu'il estoit en grande nécessité d'argent pour ses guerres contre les Anglois, il commanda que tous les supérieurs des monastères l'allassent servir en armes ou y envoyassent homme pour eux à leur despens ; mais le roy en exempta spécialement le prieur du Mont-Dieu, par lettres données à Saint-Just en Beauvoisis, expédiées par les abbez de Saint-Denys et de Prémonstré, Gilles Rigaud et N. de la Faye. Outre plus, l'année mesme qu'il mourut, il exempta encore le Mont-Dieu de la décime biennale qu'il avoit accordée au Saint-Siège, sur tout le clergé de France.

Jehan de Favières, 19e prieur du Mont-Dieu, mourut l'an 1350, le 23 juin. Il eut le bonheur de veoir la conversion du comte de Flandres, qui luy vint recognoistre sa faute ; heureux en ce poinct, veu que trois de ses devanciers avoient tant enduré pour ce suject.

Ce prieur eut une estroitte familiarité avec le V. P. Ludolfe, prieur pour lors de la chartreuse de Confluence, autheur du *Vita Christi.* Il fit aussy faire une information authentique de la haute justice du Mont-Dieu, par un huissier député du bailly de Vermandois ; et iceluy ayant assemblé quelques 30 personnes des plus aagées du pays, il trouva que le Mont-Dieu avoit tousjours eu haute justice ; et il y en eut un aagé de 84 ans, qui dit qu'il avoit esté bailly du Mont-Dieu 35 ans durant, et que durant ce temps là il avoit fait pendre six larrons, et brula un accusé de Sodomie, sur le ban du Mont-Dieu ; ce qu'ayant esté entendu par la court de Vermandois, le Mont-Dieu fut confirmé en la haute justice.

Le P. Jehan de Favières fut visiteur de sa province, et fut député, l'an 1348, avec quelques autres prieurs collègues, pour recevoir la fondation de la chartreuse de Sainte-Anne de Bruges. De son temps, les religieux du Mont-Dieu s'employoient à transcrire plusieurs livres, comme fit, entre autres, D. Jehan de Metz qui avoit esté religieux de Saint-Arnoul.

L'AN 1351

Jehan de Vienne, 62[e] archevesque de Reims, mourut l'an 1351, lequel fut un grand protecteur du Mont-Dieu ; et par commission du pape, il excommunia le comte de Flandres, qui avoit fait l'esclandre qu'avons rapporté cy dessus ; et s'il eust vescu jusques à l'an 1352, il eust encore excommunié le seigneur de Vervins, pour mesme cause. Il eut pour successeur Hugues d'Arccys, qui mourut l'an 1352, n'ayant siégé un an.

Conjuration de quelques villages contre le Mont-Dieu

L'AN 1352

Thomas de Coucy, seigneur de Vervins et de Chémery, indigné contre les religieux du Mont-Dieu de ce qu'ils ne luy vouloient permettre se vendiquer droit de chasse dans leur boys, amassa quantité de canailles avec soy, l'an 1352, les jours de mercredy, jeudy et vendredy après Pasques, et vint ravager toutes les censes du Mont-Dieu, où il tua autant de chevaux, bœufs, moutons, porcs et autres animaux qu'il trouva. Il battit cruellement les frères convers et les domestiques qui estoient èsdites censes, et menaçoit à tous coups qu'il brusleroit le Mont-Dieu. Le roy Jehan fut adverty de cecy, qui en fit si bonne justice que le seigneur de Vervins fut contraint de satisfaire et rendre tous les dommages, et le roy le menaça de le punir si exemplairement s'il récidivoit q'un chacun en prendroit exemple, et avant que de le relascher, il voulut qu'il donnast caution et pleige aux religieux jusques à ce qu'il eust restitué les dommages. Il s'amenda assez bien. Mais quand le roy Jehan fut pris en la bataille de Poictiers et mené en Angleterre, et que tout estoit troublé en France par l'ambition de ceux qui aspiroient à la régence, quelques communautez des villages d'alentour veirent bien qu'il feroit bon à faire rafle dès biens du Mont-Dieu pendant l'absence du roy qui chérissoit grandement ladite Chartreuse, et partant ils conjurèrent de venir ravager tout ce qu'ils trouveroient. L'occasion de leur mescontentement venoit de ce qu'aucuns d'eux avoient esté mis à l'amande par le bailly du Mont-Dieu, pour délicts commis dans les boys. Ces villages furent les Grandes-Armoises, Verrières, Artaise, Raucourt et Omont, et ces deux derniers sont distans de deux lieues du Mont-Dieu, pour monstrer que tous n'estoient pas portez de vengeance, mais aussy de désir de butin.

Pour raconter en bloc ce qu'ils emportèrent du Mont-Dieu et de ses censes, je trouve qu'ils enlevèrent 90 muids de bled,

78 muids d'avoyne, 3 muids d'orge, un muid de navette, dix muids de poix, 8 muids 2 septiers de febves communes, 65 pots de miel, 15 pots d'huile, 6 septiers d'oignons, 140 charrées de foin, 265 charrées de busches, 40 charrées de fagots, douze cent de belles planches, 8 charrées d'ardoises, 6 charrées de tuilles, 5 chevaux, 12 chariots, 2 nacelles, 240 fromages, 12 bœufs, 2 vaches, 48 tonneaux de vin, un muid de vinaigre, 2 muids de vertjus, 2 tonnes de sel, 40 paires de souliers, et tous les cuirs de la cordonnerie et tannerie, cent livres de chandelles, 46 porcs, 200 chesnes, peschèrent six estangs, dont ils emportèrent tout le poisson avec chariots et bannes à charbon, cent charrées de bois de fresne, 50 charrées de bois de faux qu'on appelle bois de marteau, à l'usage des charliers; 73 pièces de beau bois façonné comme sommiers; outre cecy, ils brisèrent plusieurs portes et fenestres et en emportèrent les barreaux, gonds, serrures et autres ferremens; pillèrent la chambre du P. procureur, où il y avoit quantité d'habits, de linges et autres provisions; emportèrent tous les outils du four, de la cordonnerie, cuisine, de la forge de fer, de la petite forge du mareschal, toutes les harnacheures de chevaux à labeur, une infinité de bois de charpenterie, sans une autre infinité de provisions et commoditez, qu'il seroit trop long de raconter, et dont il y a catalogue digéré par le menu et présenté à Monsieur de Flandres, c'est-à-dire à Loys Malan, comte de Rethelois, pour obtenir justice de luy, faute d'autre; mais comme il estoit assez empesché luy en Flandres en d'autres plus grandes affaires qui le regardoient, on n'eut point d'audience ny justice jusques à l'an 1366, auquel Charles le Sage, roy de France, estant paisible en son royaume, il permit aux religieux d'agir contre les susdits délinquans, comme si freschement ils eussent commis le délict, et luy mesme ayant sçu par le menu ce qui estoit arrivé, il en fit si bonne iustice qu'il fit restituer l'estimation des dommages entièrement, et à l'intercession du prieur du Mont-Dieu pas un desdites communautez ne perdit la vie, comme on s'y attendoit bien.

L'AN 1353

Hugues d'Arceys estant mort l'an 1352, Humbert Dauphin luy succéda au siège archiépiscopal de Reims, qu'il gouverna jusques à l'année 1356.

L'AN 1356

Jehan de Craon, 65e archevesque de Reims, succéda l'an 1356, à Humbert Dauphin, et tint le siège jusques à l'an 1374, qu'il mourut, le 29 may.

Ravage que firent les Anglois en ce pays
L'AN 1359

Le roy Jehan estant détenu prisonnier en Angleterre, les Anglois voyans la France sans roy et sans aucune police, par la faction de ceux qui y disputoient la régence, s'advisèrent qu'il feroit bon pescher en eau trouble, et partant s'en vindrent foudre l'an 1359 avec une puissante armée en Champagne, sous la conduite du roy mesme d'Angleterre et du prince de Galles, son fils, et plantèrent le siège devant Reims 40 jours durant, le roy Anglois prétendant de s'y faire couronner roy de France, quand il l'auroit conquise. Mais ce n'est pas en telle ville (laquelle garde le sacré corps d'un Saint-Remy, apostre des François, qui est protecteur de France et patron de ses roys, et où la sacrée onction destinée pour les seuls premiers nez de l'église se conserve) qu'il faut que les estrangers se vendiquent le sceptre et la couronne de nos roys, puisque tant de puissans amys de Dieu y sont pour leur résister.

Hors donc d'une telle ville cete vermine angloise qui n'y gagnera que de la confusion et honte par la diligence de l'archevesque Jehan de Craon, qui sçavoit bien manier l'espée aussy bien que les clefs de l'église, et par la vaillantise et générosité, de ce très noble et très illustre prince de Portian, qui avoit eu charge de Charles le Sage, daufin et régent en France, de protéger cete ville sacrée plus que toute autre de la France.

Reims eschappa donc les griffes angloises ; mais non les environs et le pays circonvoisin, car la Champagne et tout le pays des Essuens sentirent bien leur fureur, y ayans fait des maux infinis par saccagemens, incendies qu'ils exercèrent contre les bourgades et villages qui estoient sans déffenses. Le bourg d'Attigny en fit l'expérience, ayant esté bruslé par les Anglois, ainsy qu'il appert par ce vers numéral, fait par un de nos religieux :

Monstrat Atigniaci casum novies data Lo CI.

Ils pillèrent aussy trois gros villages proches le Mont-Dieu, asçavoir Tasnay, Pont-Bar et Bairon. Quant à Tasnay, il subsiste encore ; mais le bourg de Pont-Bar commença d'estre ruyné alors, et la rente de 60 sols parisis de la fondation du Mont-Dieu, qui estoit affectée sur le four bannal du bourg fut totalement perdue. Le gros village de Bairon commença aussy d'estre ruyné alors, et fut achevé de l'estre quand les Rethelois tenans le party des Bourguignons à l'encontre du roy de

France, sentirent bien par après qu'il ne faisoit pas bon de se jouer à son maistre, car les soldats François leur monstrèrent si bien la fureur de leurs armes, qu'après avoir bruslé le village, ils contraignirent les habitans d'aller planter bourdon ailleurs. Et comme il y avoit lors presse à vendre des héritages à Bairon, les religieux du Mont-Dieu les ont acheptés presque entièrement, sauf la haute seigneurie, qui appartient à l'abbé de S. Remy, le comte de Rethelois n'en estant que seigneur advoué, ainsy que des autres terres prochaines.

L'AN 1360

Jehan de Roponcel, 20e prieur du Mont-Dieu, qualifié *vir experiens malorum*, mourut vers l'an 1360. Les afflictions qu'il endura de la noblesse et populace du pays luy augmentèrent sa couronne. Il fut contraint de se tenir clos et couvert à Mézières, durant le ravage dont nous avons parlé cy devant. Quelque seigneur d'Artaise ayant attrappé et envahy par tyrannie quelques revenus du Mont-Dieu, le prieur en fit ses plaintes au roy retourné d'Angleterre, lequel manda sous griefves menaces qu'il eust à restituer le tout, et que si les religieux du Mont-Dieu venoient encore se plaindre, qu'il le chastieroit si rigoureusement que ce seroit pour la dernière fois. Le pauvre haubereau fut grandement intimidé de ces menaces, et mourut incontinent après; mais sa veufve satisfit entièrement aux religieux.

Le R. P. Théophile, cordelier de Meaux, dédia un livre de sermons audit prieur.

Naissance du B. Jehan Charlier de Gerson

L'AN 1363

C'est icy un des plus illustres en sainctelé et science qui ait ennobly nostre pays, et partant nous parlerons foncièrement de sa naissance, vie et glorieux trespas, veu pas un n'en a traitté comme il appartient par cy devant, tant la France est ingrate à ce personnage qui l'a tant illustrée.

Je sçay bien toutefois que Thevet et le nouveau martyrologe des SS. de France en ont parlé, mais ç'a esté comme à la passade, aussy n'estoit ce pas chose de leur suiect que d'en traitter tant amplement. Plusieurs ignorent quel village c'est que Gerson, bien qu'on sache assez qu'il est au diocèse de Reims, mais on ne sçait où, car il n'est point compris dans le catalogue des paroisses de l'évesché de Reims ; je le diray donc pour avoir eu le bonheur que de le veoir plusieurs fois.

Le village ou hameau de Gerson est situé contre la ville de

Rethel, du costé de Chasteau-Portian, et appartient à l'église de Reims qui en retire grand revenu, bien que le village soit assez petit n'ayant au plus 45 feux, et bien qu'il semble estre de Rethelois, il est néantmoins du ressort du baillage de Vermandois à Reims, et gabelle à Chasteau-Portian. Il n'y a point d'église à Gerson, sinon une petite chapelle de saint Martin, où on dit la messe une fois l'an environ. Sa paroisse est au village de Barbie, qui est tout ioignant et attenant de si près qu'il semble que ce ne soit q'un village des deux.

On veoid encore la maison de maistre Jehan Charlier de Gerson, où il demeure encore présentement un laboureur. Elle démonstre encore je ne sçay quoy d'antiquité, toute maison de village qu'elle est; entre autres choses, on y veoid une cheminée assez ancienne percée et cachée dans la muraille, sans advancer au dehors. Là, nasquit le B. Jehan Charlier, qui y passa aussy sa jeunesse. Les bonnes gens qui vivent encore au pays font gloire de sa naissance, et racontent plusieurs choses de luy, qu'ils ont appris de leurs ancestres. Aucuns mesmes, tous idiots qu'ils sont, se plaisent d'avoir de ses escripts, bien qu'ils n'y entendent rien.

Le père charnel du B. Jehan s'appelloit Arnoul Charlier, homme honnorable addonné à l'agriculture, qui eut à femme Elisabeth, femme grandement pieuse, laquelle fut inhumée en l'église de Barbie, où on lit aussy son épitaphe. Il eut d'elle douze enfans, cinq garsons et sept filles; l'aisné de tous fut le B. Jehan Charlier le chancellier; Pierre, le second, mourut enfant; les trois autres furent religieux, asçavoir Jehan Charlier et Nicolas Charlier, célestins, et Jehan Charlier, religieux bénédictin à Saint-Remy de Reims. Des sept sœurs, je ne sçay le nom que de trois, asçavoir Agnès, qui mourut enfant, Rauline et Jabine avec quatre autres. Il y en eut une de mariée seulement; les autres cinq vescurent en virginité et célibat ensemblement en la ville de Reims.

Il leur dédia le traitté *de Monte contemplationis*, et encore un autre *de Tentationibus*, et encore un troisiesme *de Distinctione peccatorum mortalium a venialibus*. Il les escrivit en françois, mais ils ont esté depuis translatez en latin. Il escrivit aussy à son frère, religieux de Saint-Remy, *Epistolam metricam de morte F. Nicolai, Cœlestini, et sororum Jabinæ et Raulinæ*.

Ledit B. Jehan Charlier, chancellier, naquit l'an 1363, le 14 décembre, jour de Saint-Nicaise, archev. de Reims et martyr, qu'il prit pour un de ses patrons, à cause qu'il avoit

esté né au jour principal de sa feste; et comme ses parens estoient gens très pieux, ils luy imprimèrent la crainte de Dieu, dès son enfance, et après les petits rudimens l'envoyèrent estudier à Paris aux lettres, où il profita grandement, en un temps auquel l'élégance de la langue latine et la politesse de la poésie estoient desja presque annéantie, ce qui est cause que pour avoir vescu en un siècle barbare et peu curieux de l'élégance, il n'a pas la diction tant polie en ses escripts, et ses vers ne sentent pas autrement les léchemens de l'ourse de Virgile; mais il a bien récompensé ce petit défaut par le double esprit et l'utilité nompareille qui se retrouve en ses escripts; et comme il a parlé de saint Bonaventure qui estoit son homme et son vray autheur, aussy devons nous estimer et parler de luy.

Et certes, pour dire mon petit sentiment, je révère grandement les autheurs ecclésiastiques qui ont traitté des choses ecclésiastiques et sainctes avec un style élégant et majestatif; mais faut aussy que je confesse que je n'adore pas moins les autres qui ont traitté mesme sujcet avec un style simple, mais nerveux et prégnant, et qui ont approché des autheurs primitifs qui ont digéré le corps de l'escripture sainte, guidez du père des sciences, je veux dire du Saint-Esprit; tellement que tout bien considéré, quand je lis les œuvres des BB. Gerson, Vincent Ferrier et Denys le Chartreux, qui ont vescu en mesme siècle et temps, et y voyant quelque esprit qui participe à celuy qui domine dans les sacrées pancartes, je ne recherche en eux l'élégance de la diction, mais l'esprit de vie; encore que, n'en desplaise aux grimaux de collèges, l'escripture saincte et les œuvres des autheurs susdits ne manquent d'élégance et de fleurs de réthorique peut estre aussy fine que celles qu'on trouve dans les plus polis autheurs classiques.

Nostre B. Gerson ayant achevé ses humanitez et cours de philosophie, vint à estudier en théologie, en laquelle il eut pour maistre Pierre d'Ailly, chancellier de Paris, qui depuis pour ses mérites fut fait cardinal et évesque de Cambray, auquel nostre Gerson a escript quelques épistres, le consultant souvent autant par une vraye humilité que par devoir. Il avoit tousjours ce soin unique dans la conquisition des sciences, de rechercher premièrement Dieu et son salut, et l'advancement de la gloire de l'église catholique. On dit aussy de luy qu'il estoit un autre saint Léger, à pourchasser la gloire et la splendeur du royaume de France.

Il fut prouveu quelque temps de la cure de Saint-Jehan en

Grève de Paris, et après quelque grand, qui vouloit l'avoir à sa dévotion, luy donna la prévosté de l'église de Saint-Donatian de Bruges en Flandres; mais les roys de France Charles 5 et 6, voyans les talens cachez dans ce grand homme, le tindrent quelque temps à la court pour s'en servir; mais iceluy voyant les embarras de conscience dont il estoit entravé journellement, il tascha par tous moyens de se desgager, et pour avoir occasion de ce faire, il demanda la chancellerie de l'université de Paris afin de se retirer honnestement de la court. On la luy accorda, mais il y endura tant de disettes, que, comme il confesse luy mesme, il fut contraint d'avoir quelque mesnage en quelque lieu pour se sustenter, disant qu'il le pouvoit assez bien, s'il eust voulu s'accommoder à vivre parmy des escholiers.

Comme le concile de Constance eust esté dénoncé pour coupper la teste au Cerbère qui troubloit l'église pour assister audit concile, le B. Gerson y alla aussy non-seulement en qualité de théologien, de chancellier, et du plus suffisant oracle de la France, mais aussy en qualité d'ambassadeur du roy Charles 6. Il y demeura plusieurs années et y fit plusieurs oraisons et sermons qui se trouvent dans ses œuvres, et fut un des principaux qui firent donner bonne yssue au concile, et qui coopéra à l'eslection du pape Martin 5.

Estant de retour à Paris durant les grandes dissensions qui arrivèrent sous Charles 6, comme le duc de Bourgogne eut fait tuer le duc d'Orléans, et que maistre Jehan Petit, docteur en théologie, prouvoit faussement qu'il avoit bien et sainctement fait, nostre B. Gerson, qui craignoit plus Dieu que les hommes, escrivit à l'encontre dudit Jehan Petit, luy monstrant sa bestise et fausse doctrine par des argumens péremptoires, ce qu'estant venu à la cognoissance du duc Bourguignon, il s'eschauffa fort contre le B. chancellier, comme aussy plusieurs autres à qui la sainctété et doctrine de Gerson desplaisoit, s'adjoignirent audit prince pour persécuter ce très digne personnage qui n'avoit presque son pareil en toute l'Europe; et partant, comme il veid que la ville de Paris, où estoit son séjour ordinaire, estoit pleine de dissensions et de partisans Bourguignons, il ne laissa pas d'y demeurer, tesmoignant tousjours, de voix et de plume, ce qui estoit de la vérité; mais finalement, on l'en chassa et bannit, et fut contraint se retirer à Lyon en l'église de Saint-Paul, où il mourut comme nous dirons plus amplement l'an 1429.

L'AN 1364

Le roy Jehan de Valoys, mourut l'an 1364 en Angleterre,

où il estoit retourné pour sa rançon et pour appoincter de la délivrance des ostages. La Chartreuse du Mont-Dieu a eu beaucoup de privilèges et beaucoup de lettres de protection de ce bon roy, qui fit bonne justice de quelques haubereaux qui avoient empiété sur son temporel. Il est pareillement bienfaicteur des chartreuses du Liget, Bourgfontaine, Paris et Mont-Regnaut; mais cela n'est pas de nostre institut.

Les religieux du Mont-Dieu firent leur première fuite et sortie du Mont-Dieu sous le règne du roy Jehan, ce qu'ils n'avoient encore fait depuis leur fondation, nonobstant les grandes guerres qui avoient resté au pays. Ils se retirèrent cete première fois à Mousom.

Mousom est annexé au domaine du roy
L'AN 1373

L'expérience avoit desja assez donné à cognoistre qu'il ne fait jamais bon de donner les clefs de la maison à quelque chétif portier; il en cousta la vie au pauvre Isboseth pour s'estre confié à une chambrière.

Les roys de France ont tousjours redouté les Anglois qui portoient les clefs de la France pendues à leur ceinture, comme ils se vantoient, durant qu'ils possédoient Calais. Le roy Charles le Sage se monstra principalement sage en cecy, d'avoir annexé au royaume de France la ville, terre, principauté et prévosté de Mousom, craignant que ses ennemys ne s'en emparassent quelque jour, pour agacer le royaume du costé de Luxembourg.

Ce fut donc l'an 1373 que se voyant en bonne intelligence avec l'empereur Charles 4, qui luy pouvoit contester telle annexation comme une terre impériale, ayant aussy à sa dévotion Jehan de Craon, archevesque de Reims, prince et seigneur propriétaire de Mousom, il convint avec ledit archevesque de faire un eschange avec luy de ladite ville avec tout ce qui en despend, pour laquelle il luy donna la villette de Velley-sur-Aixne, au pays et diocèse de Soissons, ce qui arriva lorsque Jehan estoit abbé de Nostre-Dame de Mousom, qui le fut par après à Saint-Médard de Soissons.

Or, cet eschange fut fait moyennant que les bourgeois de la ville jouyroient tousjours de leurs privilèges, ainsy que devant, comme d'avoir un juge souverain qui jugeast en dernier ressort de tous cas qui arriveroient dans la prévosté de Mousom, de ne payer tailles, subsides et autres contributions, de ne loger soldats, de ne rien payer pour toutes marchandises

qui entreroient ou sortiroient d'icelles, et d'estre finalement tenus et recogneus pour exempts de toute servitude, hormis de l'obéissance et sujection qu'ils doivent au roy.

Nonobstant cete transaction et desmembrement de Mousom de l'empire, je ne sçay comment Pierre de Essome, abbé de Mousom, s'amusa l'an 1408 à obtenir de l'empereur Charles 4, une confirmation généralle de toutes les possessions de son abbaye, veu que cela appartenoit bien mieux au roy de France ; mais j'ayme mieux croire le sieur Habert qui asseure que ledit abbé n'obtint pas cete confirmation de l'emp. Charles 4, mais bien du roy de France, Charles 6, ce que je tiens pour asseuré, quoy qu'on en dise, bien que peut estre ledit abbé ait obtenu quelque diplome de l'empereur ; mais ç'a esté pour quelque terre particulière qui estoit dans les terres de l'empire.

Or, depuis ce temps la, les roys ont tousjours tenu un gouverneur à Mousom, et un capitaine à Beaumont en Argonne, seconde place de la prévosté, et a on tousjours tenu cour souveraine en ladite prévosté jusques à l'an environ 1632, qu'elle fut affectée et adjointe au nouveau parlement érigé à Metz, où elle a de présent son ressort contre le goust des Mosomois et spécialement des officiers qui en ont receu grand dommage.

Nous avons dit cy dessus que la terre de Mousom estoit venue à saint Remy et à l'église cathédrale de Reims de la donation du roy Clovis ; mais en la division de la mense épiscopalle d'avec la canoniale, la terre de Mousom fut affectée aux archevesques, et la terre des Postez à la mense canoniale ; je ne sçay pas toutefois si la chose a tousjours demeuré ainsy.

Ladite terre des Postez, dont parle saint Remy en son testament, et Floard en son histoire, a bien pour le moins autant de villages que la prévosté de Mousom, mais Mousom est plus noble et honnorable. Ce petit pays des Postez, situé dans nos Essuens, entre Mézières et Rocroy ès environs de Maubert-Fontaine, est comme un membre de l'ancien Portian ; aussy il y a grande conformité en l'appellation latine, qui appelle le comté de Portian, *agrum Portuensem* et *Portensem* et *Porcensem*, et le pays des Postez, *agrum Portinsem*, comme m'a adverty un de mes amys, homme docte et religieux de Saint-Remy de Reims, le R. P. Ponce Pichart.

Trespas de Jehan de Craon, archevesque de Reims L'AN 1374

Cet archevesque nous appartient, non seulement pour avoir

esté de la maison de Roucy, mais aussy pour avoir esté le dernier des prélats rémois, qui ait esté seigneur et prince de Mousom. Il estoit fils d'Amaulry et de Béatrix de Roucy. Ce fut un des plus fameux personnages de son siècle et un des oracles de la France, en qui le roy Charles le Sage (qu'il avoit couronné et sacré) se reposoit grandement, comme nous dirons ailleurs.

Il a tenu le siège depuis l'an 1356 jusques à l'an 1374 qu'il mourut, le 29 may, auquel il a eu un anniversaire au Mont-Dieu, pour en avoir esté grand bienfaicteur et protecteur. Je rapporteray icy les privilèges qu il y a donnés, l'an 1363 :

Joannes, miseratione divina Remensis archiepiscopus dilectis nobis in Christo filiis priori et conventui prioratûs Montis Dei ordinis Cartusiensis nostræ diœcesis, in Domino salutem. Cum propter gueras ac motum inimicorum, prædatorum et latronum qui per regnum Franciæ præteritis temporibus discurrerunt et potentiam dicti regni et loca convicina multipliciter oppresserunt, coacti fueritis prioratum vestrum metu mortis et tyrannidis prædictorum inimicorum dimittere et ad fortalicia seu tuta loca confugere et vos transferre gratia securitatis et evitandi pericula quæ nobis a dictis inimicis et prædatoribus imminebant, dubitetisque verissimiliter vobis similia pericula (quod absit) eventura, supplicando nobis, vobis de tali remedio provideri, per quod propter fugam vel recessum vestrum divinus cultus diminui non contingat. Quapropter vestris supplicationibus favorabiliter annuentes volumus et vobis concedimus quod quando et quoties vos ob causas prædictas vel similes dictum prioratum vestrum dimittere contigerit et ad fortalitia et alia loca in nostris civitate et diœcesi constituta confugere vel declinare, locis tamen mundis et honestis (excommunicatis et interdictis penitus exclusis) missas et alia divina officia diurna pariter et nocturna vos et vestrum singuli cum nota et sine nota prout moris vestri prioratus existit, et prout in prioratu vestro seu residentia facitis, celebretis et celebrare valeatis. Admittatis quoque et admittere possitis in dictis locis, ad quæ in præfatis casibus declinaveritis, Joannem L'orsignol de Novavilla iuxta Maires præbendatum ac religiosos vestri ordinis de quibuscumque locis ad vos confluxerint : quemadmodum possetis in vestro prioratu prædicto tam ad celebrandum missas et divina alia officia quam ad audiendum eadem : necnon et Joannem Bucart de Villari le Taigneux, Widelectam eius uxorem, Joannem Bucart, eius filium, Ponsettam et Marsonam eius filias, Joannem Menessier de dicto Villari, Sybillam eius uxorem, Joannam eius neptem, et Poncelletum eius famulum, familiares vestros : permittentes insuper quod per vos religiosos prædictos et vestrum singulos sacerdotes, præfatis vestris servitoribus, de licentia tamen curatorum, in quorum parochiis existetis, vel per

quoscumque sacerdotes parochialium ecclesiarum nostræ diœcesis, quibus non cessatur diebus, ecclesiastica sacramenta ministrentur, etiam interdicto in comitatum Registetensem terrasque pertinentes comiti Flandriæ in nostra diœcesi existentes et populum eorumdem, per nos lato non obstante. Quo quo ad præmissa per presentes suspendimus et ex causa, dummodo aliud non sit canonicum quod obstat et quod nulla benedictio nuptialis sub huiusmodi nostræ concessionis titulo celebretur ibidem, nec ulla post partum mulier ad purificationem admittatur ac etiam jure presbiteri parochialis in omnibus præmissis et singulis semper salvo. Volumus etiam de ulteriori dono gratiæ quod vos prior cum in dicto prioratu vestro vel in dictis casibus alibi dummodo in nostris civitate et diœcesi verbum Dei vos prædicare continget, concurrentibus ad vestram prædicationem verè tamen pœnitentibus et confessis quadraginta dies indulgentiæ, et vos singuli fratres cum, ut prædicitur, prædicaveritis triginta authoritate nostra concedere valeatis. Datum sub sigillo nostro in palatio nostro Remensi, 10 die mensis septembris, anno Domini 1363. Signatum : Saquespée.

Louys Thesart ou Testart succéda la mesme année que mourut Jehan de Craon à l'archevesché de Reims, et mourut après 4 mois, l'an 1375.

L'AN 1375

Richard Pique, 67e archevesque de Reims, successeur de Louys Thésart, tint le siège depuis l'an 1375 jusques à la mort qui fut l'an 1389. Il donna un beau petit os scié du corps de saint Nicaise aux chartreux du Mont-Dieu.

Guillaume de Saint-Sépulchre, religieux du Mont-Dieu, vivoit en ce temps avec grande réputation de piété. Il estoit auparavant religieux de Saint-Remy de Reims, prieur de Senuc et de Margery, et avant qu'il se rendit chartreux il fit de grands [dons] à son archimonastère, luy ayant donné grande quantité de livres et deux estangs sis à Condé lez Aultrey ; il donna aussy au Mont-Dieu deux mille francs. On tient que c'est luy duquel parle Dorland, livre 5, chap. 32, qui estoit si affectionné à la passion de Nostre Seigneur qu'il se disciplinoit incessamment, faisant découler de son corps des ruisseaux de sang, et se battant la face quelquefois si cruellement qu'il estoit impossible de vivre, si Dieu ne l'eust soustenu miraculeusement ; car c'est merveille comment après tant de playes et lésions qu'il se faisoit journellement, Dieu luy rendoit ses forces premières, et ne sentoit point de douleur durant qu'il se disciplinoit, tant estoit grand l'amour qu'il portoit à la passion de Nostre Sauveur. Il vescut encore au delà de l'an 1400.

Rodolfe, religieux de la chartreuse du Val S[t] Pierre, vivoit environ le mesme temps, comme j'estime ; il avoit esté autrefois très digne abbé de l'abbaye de La Valleroy ; mais désirant mener encore vie plus exemplaire, il fit profession de chartreux, parmy lesquels il passa le reste de ses jours, avec grande édification de ses confrères.

L'AN 1380

Charles le Sage, roy de France, mourut l'an 1380 ; nonobstant qu'il eust endossé les affaires d'un grand royaume, il ne laissa pas de s'addonner entièrement à la piété, se desrobant souvent de sa court pour aller prendre quelque respy dans les cellules de la chartreuse de Vauvert. Il affectionna tousjours les Chartreux, ainsy qu'ont fait ceux de la royale maison de Valoys. Il donna de beaux privilèges au Mont-Dieu, l'exemptant de toutes contributions, péages, rouages et autres impositions pour l'entrée des villes, et pour marchandises acheptées hors royaume ; fit aussy de beaux status, en faveur de la haute justice du Mont-Dieu, et fit une terrible punition de tous ceux qui avoient envahy les biens du mesme monastère, durant la captivité de son père en Angleterre.

Mort de Loys Malan, 34[e] comte de Rethelois

L'AN 1383

Je n'ignore point que quelques historiens n'ayent rapporté l'an de la mort de Loys Malan à l'an 1384 ; mais d'autant que plusieurs autres l'ont rapportée à l'an 1383, je veux les suivre. Il n'y a point toutefois de contradiction entre eux, quand on vient à accorder l'an de l'incarnation avec celuy de la nativité, et qu'on se souvient que le premier jour de l'année se prenoit parmy les Gaulois anciennement au jour de Pasques, ce que je dis une seule fois pour toutes, d'autant que plusieurs ignorans qui ne sçavent ou sont mal versez aux histoires, accusent de fausseté ou d'abus les historiens, quand ils ne s'accordent précisément en quelque année.

Nous avons dit cy dessus que Loys Malan succéda à son père Loys de Crécy en ses terres l'an 1346. Il naquit à Males, village de Flandres, et non à Marle en France, comme dit quelque chroniqueur latin qui l'appelle *Ludovicus de Marla*.

Après qu'il fut né, il fut baptisé par Guillaume de Ventadour, évesque de Tournay. Il eut un aumosnier et conseiller appellé Philippe d'Arbois, natif de Bourgogne, qui fut premièrement doyen de l'église de Saint-Donatian de Bruges, et en après évesque de Noyon, l'an 1351, et finalement aussy de

Tournay, appellé *vir laudatæ vitæ, ædium sacrarum plurium author*, à cause qu'il bastit les églises des Chartreux et Augustins de Tournay.

Ledit Loys Malan estoit desja comte de Flandres et de Rethel de par son père ; il vint aussy à estre comte de Bourgogne et d'Arras par la decez de sa bisayeule maternelle. Il fut prince grandement belliqueux et de grand courage, mais un peu vindicatif. Ce fut le premier qui forgea monnoye d'or en Flandres.

Il espousa Marguerite de Brabant, fille de Jehan, duc de Brabant, de laquelle il engendra une seule fille appellée Marguerite, comtesse de Flandres, de Nevers, de Rethel, d'Artois et de Bourgogne. Il eut plusieurs fils et filles naturelles, entre lesquels on comte Loys dit Le Haze ; Jehan, qui fut seigneur de Drinkam ; Loys, dit le Frizon ; Robert, vicomte d'Ipres ; Victor, dit le bastard de Flandres, qui furent tous grands et vaillans capitaines, et d'où sont descendues plusieurs nobles familles en Flandres.

Ce comte eut un peu meilleur accueil des Flamens que n'avoit eu son père. Néantmoins, comme il vouloit lever, l'an 1381, une taille au pays, plus grande qu'il ne devoit contre les anciens privilèges, il y eut telle esmotion, spécialement des Gantois, que le comte fut en danger plusieurs fois de sa personne, et fut contraint se cacher pour évader la fureur du peuple qui avoit esleu pour capitaine de leur rébellion un nommé Jacques Artevelle.

Or, comme le comte Loys eut amassé une grande armée pour se vanger, il vint à bout des Gantois, et après les avoir réduit à une extrême nécessité de vivre, les voulut contraindre se présenter à luy, pieds et teste nue, la hart au col, et luy demander pardon de leur rébellion, sans mesme les asseurer de leur pardonner. Cinq mille de ces misérables qui n'avoient plus rien que les armes et le désespoir, n'en voulurent rien faire et sortirent contre luy comme loups affamez, et combattirent si vaillamment et désespérément, qu'ils desfirent son armée qui estoit de plus de quarante mille hommes, et le comte fut contraint s'enfuir après avoir veu dix milles de siens sur le champ, estendus morts, et le reste rompu et en fuite, et fut si intimidé de cete révolution de la roue de fortune, qu'il se cacha dans la paillasse d'une pauvre femme qui l'avoit recelé chez elle, et le lendemain il sortit desguisé jusques à l'Isle.

Le roy de France ayant pitié de la déroute de ce pauvre

comte, luy fit ayde d'argent et d'hommes, au moyen de quoy il donna la bataille, premièrement à Bovines, et en après à Rosebek, où il mourut plus de 40,000 Flamens. Le roy fit encore à son occasion un voyage en Flandres contre les Anglois et Flamens qui s'estoient alliez, et peu après mourut le comte Loys Malan, le 9 janvier ou 30 selon les autres, et fut enterré en l'église de Saint-Pierre de l'Isle. Il avoit esté tué misérablement, non en guerre, mais en paix ; car, comme il estoit en compagnie de Jehan, duc de Berry, et de plusieurs autres seigneurs, ils eurent ensemblement quelques disputes touchant le comté de Boulogne, le comte Loys n'en voulant permettre la possession libre au duc Jehan, qui avoit espousé la fille du comte de Boulogne ; de quoy indigné, le duc lança sa dague dans le cœur du comte et mourut ainsy pauvrement ; et peu après sa mort, voire tout incontinent, il se leva de merveilleux vents et tempestes si furieuses qu'un chacun estant estonné en disoit ce qu'il vouloit ; les Flamens trouvoient assez à philosopher la dessus ; les François pareillement en jugeoient comme bon leur sembloit, à cause que le comte défunct avoit eu réputation d'avoir esté mauvais françois.

Et de fait, dès l'an 1368, comme il n'avoit q'une fille unique, il la vouloit marier au comte de Cantorbéry anglois, mais le pape n'en voulut donner dispense à cause de la proximité du lignage, et partant il la maria à Philippe, duc et comte de Bourgogne, comte d'Artois, d'Auvergne, de Boulogne, palatin de Brie et de Champagne, qui mourut l'an 1361 à Rouvre lez Dijon, n'estant aagé que de treize ans seulement ; et partant, Marguerite sa femme, qu'il laissa veufve et vierge, espousa Philippe le Hardy, frère de Charles le Sage, roy de France, à l'instance de Marguerite, mère de Loys Malan ; et par ainsy, Marguerite fut par deux fois duchesse de Bourgogne.

Or, pour revenir à Loys Malan, quoy qu'on en dise, il fut prince pieux et dévot ; il fit de grands biens aux Cordeliers de Nevers, comme aussy aux Chartreux du Mont-Dieu, ausquels il ratifia l'an 1347, par lettres données à Conflans lez Paris, la convention faite entre son père et lesdits religieux. Lesdites lettres sont dattées du 14 may et signées de luy mesme et de madame sa mère ; et selon l'intention du déffunct comte, ils assignèrent les 50 l. parisis de rente que Loys de Crécy nous avoit donné, sur le four bannal de Venderesse et sur le hallage du Chesne le Populeux, laquelle rente ledit Malan admortit et fit commandement aux habitans de ne cuire ailleurs

qu'audit four, qu'il voulut estre entretenu aux despens de ses propres bois, donnant aussy lettres passées l'an 1347 à Bappaulmes, par lesquelles il promettoit de ne faire jamais autre four bannal à Venderesse; et comme un quidam, appellé Henry de Douzy, qui avoit esté serviteur de Loys de Crécy eut fait faire un four particulier en sa forte maison lez Venderesse, le comte luy fit rompre son dit four et l'obligea de cuire en celuy des religieux. Maintenant, il n'appartient plus à eux, car Louys de Gonzague, duc de Nevers, l'a retiré à son domaine au grand préjudice des religieux, à qui il valloit plus de deux cent escus de rente, et leur a assigné 50 l. parisis ailleurs, les promettant protéger et desfendre durant les guerres, ce qu'il n'a guères accomply. Il ne faut aussy oublier que nostre Loys Malan a admorty, l'an 1348, toutes les rentes et revenus de la chartreuse du Bos Saint Martin, à laquelle il donna pareillement plusieurs privilèges et immunitez, que ses successeurs confirmèrent.

L'AN 1386

Le vénérable père Simon de Tagneto, 22ᵉ prieur du Mont-Dieu, fut transféré l'an 1386 en décembre, à la chartreuse de Paris pour la gouverner comme prieur, ayant régy celle du Mont-Dieu 14 ans. Ce fut un des premiers et plus parfaits religieux de son temps, *qui viscera commiserationis erga tentatos et afflictos habens non immerito dictus est bonus pater.* Il augmenta le Mont-Dieu de ses reliques, en quoy il démonstra sa dévotion; il fit paroistre son grand sçavoir en beaucoup d'occasions, ce qui luy a donné ces beaux éloges : *venerabilis pater, vir bonus, singularis eruditionis, devotione insignis.* Il vescut en sa charge de prieur à Paris jusques à l'an 1402 qu'il mourut le 21 juillet.

Toute la Lorraine fut grandement agitée de guerres intestines durant le priorat dudit Simon, entre Jehan, duc de Lorraine, et Henry, comte de Vaudémont; lequel Henry, voyant que Robert, duc de Bar, s'estoit rangé du costé du duc Jehan, il fit descendre en Lorraine plusieurs Anglois et Bretons qui la ruinèrent tellement que le pays empira des trois quarts; cete frontière aussy se ressentit fort des allées et venues des estrangers qui y firent beaucoup d'actes d'hostilité, encore que le roy de France et le comte de Flandres ne se fussent entremeslés des débats des princes Lorrains.

Denys Hory, chanoine et thrésorier de la cathédrale de Reims, grand bienfaicteur du Mont-Dieu, mourut sous le priorat du P. Simon, le 9 janvier. Il donna au Mont-Dieu la

cense de Bollemont et des vignes et boys à Pargny ès montagnes de Reims.

Guy de Neuville, seigneur de Neuville et de Louvrecy, chevalier, mourut l'an 1386 et fut inhumé en l'église du Mont-Dieu, et sa veufve dame Isabelle de Voulzières instituée exécutrice de son testament, donna audit monastère trois queues de vin, mesure d'Auxerre, de rente annuelle et perpétuelle à prendre et lever chacun an sur une pièce de vigne située à Vendy, contenante douze jours et demy, laquelle venante par cas fortuit à ne rien porter, ordonna aux propriétaires d'icelle de payer ledit vin en argent pour chacune année qu'elle ne porteroit ; elle assigna aussy autres héritages sur lesquels on pourroit se ruer si on n'estoit satisfaict entièrement de ladite rente, laquelle fut admortie par Philippe, duc de Bourgogne et comte de Rethelois et Marguerite, sa femme, par lettres données à Chalons sur Saone l'an 1386, au mois de juin. Ladite Isabelle mourut vers l'an 1416, et fut inhumée aussy au Mont-Dieu, près de son mary ; mais ils n'ont point de tombe.

Jehan Fresnon de Vernœil, seigneur d'Artaise, village proche le Mont-Dieu, eut au mesme temps un grand procès avec les habitans dudit lieu, alléguant que les seigneurs d'Artaise, qui estoient alors plusieurs, avoient de temps immémorial trois dons de loy sur lesdits habitans : le premier, quand le nouveau seigneur estoit investy et reçeu seigneur ; le second, quand il se marioit ; le 3e, quand il estoit pris en guerre et qu'il falloit payer sa rançon. Quand quelq'une de ces choses arrivoient, il falloit luy payer dix livres d'argent, et partant comme ledit de Vernœil fut fait nouveau seigneur d'Artaise, se maria et fut pris en guerre en mesme temps, il somma les habitans de luy donner trente livres d'argent ; mais ils ne luy donnèrent que dix huit sols six deniers ; de quoy irrité, il les mit en justice en la court de Laon, où après avoir longtemps plaidé, ils furent mis hors de court et de procès et on n'en parla plus ; et quand aux habitans, ils furent tout à fait délivrez de cet esclavage, et ledit Vernueil condamné à plusieurs amandes.

Dès l'an 1343, les mesmes habitans furent délivrez d'une autre servitude qui estoit telle : Il y avoit quatre principaux seigneurs audit village, auxquels iceux habitans devoient héberger leurs chevaux et les chevaux de leurs amys qui les visitoient, et leur fournir lictière, coussin, deux draps, lict, chandelles, etc., et outre ce, ceux qui avoient chevaux et bestes de service, leur devoient deux corvées l'année, aux foins

et aux vins; et ceux qui n'avoient de bestes, les servoient à bras aux foins et au mois d'aoust; mais par arrest, il fut dit que tous ces services et charges cesseroient, et qu'au lieu d'icelles chaque habitant payeroit au seigneur un septier d'avoyne.

Seigneurs de Sedan commencent à se faire valloir L'AN 1387

Je ne trouve guères d'autheurs qui aient escript quelque chose de la principauté de Sedan ou Raoucourt, et si quelq'un en a escript par incident, ce n'a esté tousjours avec certitude, mais comme en devinant et par oüy dire; mais je prie le lecteur de se tenir à ce que j'en diray présentement.

Messieurs les ministres de Sedan, qui sont si clairvoyans dans les fausses centuries de Magdebourg, n'ont jamais rien escript des annales ou chroniques sedanoises, avant l'an 1572; et de vérité, je crois qu'ils ne peuvent trouver, avant cete année là, que de la piété et foy catholique des anciens princes de Sedan, ce qu'ils veulent ignorer afin de ne trouver point d'argumens qui arguent leur nouvelle croyance de fausseté; mais laissons ces choses là qui sont plus matière de controverse que d'histoire, et venons à l'origine de la principauté de Sedan, mais plustot de Raucourt.

La souveraineté de Raucourt, que les anciens cartulaires du Mont-Dieu appellent *Radulficortis*, *Raoulcourt*, *Roucourt*, *Raucourt*, *Raucort* (pour monstrer que c'estoit peu de chose au temps jadis et qui a eu son commencement de quelque cense appartenante au premier seigneur d'icelle appellé *Raoul*), a eu son commencement sous le roy Hugues Capet, quand désirant se stabilier en son usurpation du royaume, malgré les Allemans et Lorrains, il érigea quelques terres en souveraineté, afin de les avoir à sa dévotion ès confins du royaume, à l'encontre de ses compétiteurs; lesquelles terres ainsy érigées avec droit de souveraineté avec l'adveu des roys de Germanie servoient de barre entre les deux royaumes, d'où vient mesme que le duché de Bar fut érigé de la sorte, afin de servir de boucle et de barre entre la Germanie et la France, comme dit François des Rosières, et de faict, entre la France et la Germanie, il y a un entre deux qui n'est composé que de terres souveraines, comme sont le Dauphiné (maintenant annexé à la couronne), la seigneurie de Genève, la Bresse et Franche Comté, le duché de Bar, les 3 éveschez de Toul, Metz et Verdun, Marville, Stenay, Mousom et Luxembourg, Sedan et

Raoulcourt, Charleville et Chasteau-Regnaud, Haynau, Artois et Boulenoys.

Or, jaçoit que Hugues Capet ait consenty à la souveraineté desdites terres, les empereurs néantmoins ont tousjours exigé d'aucunes d'icelles le droit impérial, bien que plusieurs s'en soient esmancipées, se voyant à l'abry des fleurs de lys et plus en estat de recevoir de l'assistance de France que d'estre assaillies des Allemans, pour estre plus proches de l'un que de l'autre.

Raucourt fut donc une desdites terres souveraines qui servoient de barrière contre l'empire; mais comme elle n'a pas augmenté en domaine avant que la maison de La Mark y entrast, aussy on sçait bien peu de choses de ce qui s'y est passé et des princes qui ont gouverné ladite terre.

Les titres du Mont-Dieu font mention de quelques seigneurs de Raucourt, mais c'est tout, comme d'Amaulry, bienfaicteur de l'abbaye de Mousom; Helvide, bienfaictrice du Mont-Dieu, et autres; après lesquels, les comtes de Rethelois désirèrent d'unir cete pièce à leur domaine par deux mariages, ayans espousé les deux héritières de Raucourt, asçavoir Hugues et Jehan, qui espousèrent Jehanne et Marie; mais comme ils moururent sans héritieres apparens, la terre de Raoucourt vint finalement en la maison de La Mark, et non encore de Sedan, qui avoit alors son propre seigneur qui relevoit de l'abbé de Mousom.

Or, pour trouver le premier seigneur qui mit Raoucourt et Sedan en valeur, il faut sçavoir que la maison de La Mark (non pas Marche, comme dit Belforest), est une branche de la maison de Clèves, originaire du comté d'Alten ou Altahen, ou de la villette de Mark, au pays de Clèves. N., duc de Clèves, eut un fils appellé Ebrard de La Mark, premier du nom, qui fut comte d'Aremberg, qui fut seigneur souverain de Raucourt pareillement, mais on ne sçait si ce fut pour avoir espousé l'héritière de Raucourt ou autrement; quoy que ce soit il vivoit seigneur de Raoulcourt l'an 1387, auquel succéda son fils Ebrard 2 qui eut pour femme Agnès, fille unique et héritière de Jehan, seigneur de Rochefort et comte de Montaigu, et engendrèrent Jehan premier, qui espousa Agnès, fille de Robert de Vernembourg.

Ce Jehan fut proprement le premier seigneur de Sedan, car encore qu'il se qualifiast comte de La Mark et d'Aremberg et prince de Raoulcourt, il commença aussy par après à se quali-

tier seigneur de Sedan après qu'il l'eust réparé, moyennant l'accord qu'il fit avec l'abbé de Mousom sous le bomplaisir du roy de France qui estoit alors seigneur de Mousom par eschange, comme nous avons dit. Iceluy Jehan transféra son siège au fort chasteau de Sedan et commença de mettre en ses titres seigneur souverain de Raucourt et Sedan, là où ses successeurs ont mis seigneurs de Sedan et Raucourt. Ce Jehan mourut l'an 1469, ayant tousjours demeuré dans la neutralité durant les factions des Anglois et François.

Il laissa deux fils à sa mort, asçavoir Ebrard l'aisné, qui eut pour son partage le comté d'Aremberg, et le cadet appellé Robert premier eut la terre de Rauçourt et Sedan et Jametz, et ce fut luy qui fut appellé *le sanglier d'Ardenne*, à cause des belles expéditions et ravages qu'il fit dans le Liège et Luxembourg, et je crois qu'il porta le premier un sanglier en ses armes qui est aussy l'escusson de Sedan, et non de La Mark, qui a un lion naissant d'échiqué; mais quelque historien dit que ce fut Guillaume de La Mark, chevalier liégeois qui porta le nom de Sanglier d'Ardenne, parent dudit Robert, et ledit Guillaume tua Louys de Bourbon, évesque de Liège, et fit Erard de la Mark évesque de Liège par après ; mais n'en desplaise à l'historien autheur de cecy, car le vray sanglier d'Ardenne fut Robert, premier seigneur de Sedan, qui eut à femme Jehanne de Saulcey, laquelle lui apporta en douaire les terres de Saulcey et de Florehenges, et engendrèrent Robert second, surnommé le grand et seigneur de Sedan, et Jean de La Mark qui fut seigneur de Jametz. Nous parlerons doresnavant des autres seigneurs de Sedan en leur lieu.

L'AN 1389

Fédéric Cassinel succéda à Richard Pique mort l'an 1389, le 6 décembre; mais il tint peu le siège estant mort l'an 1390, le 26e jour de may.

L'AN 1390

Guy de Roye, 69e archevesque de Reims, successeur de Ferry Cassinel, tint le siège jusques à l'an 1409 qu'il fut tué, allant au concile de Pise.

L'AN 1394

D. Simon de Hambourg, religieux du Mont-Dieu, mourut sainctement l'an 1394, le 17 novembre. Il estoit allemand de nation, natif de Cologne. Dès que sa mère l'eut enfanté, quelque religieux entra en la chambre où elle estoit couchée et luy dit que cet enfant qu'elle venoit d'enfanter sera de l'ordre des

religieux vestus de blanc et menera vie si religieuse que Dieu en fera paroistre des esclats. La bonne dame ne fut guères contente de ces nouvelles, car elle vouloit eslever son fils dans le monde; mais comme c'est folie que de vouloir aller contre le conseil de Dieu, après qu'il eut fait ses estudes, il s'enfuit malgré elle hors de l'Allemagne, et s'en vint rendre religieux en pays estranger au Mont-Dieu, où il fut reçeu et y vescut sainctement jusques à la mort et passa toute sa vie à escrire des livres pour l'usage du chœur et du réfectoire, en sorte qu'on compte plus de quatre vingt livres qu'il a escript, et dont on se sert encore pour la pluspart en l'église.

Trespas d'un seigneur de Vendy de saincte mémoire
L'AN 1395

Le noble et puissant seigneur Jehan de Saulx, chevalier seigneur de Vendy, de Cernon, de Bussy le Chastel, de Vonc et de Binerville en partie et de plusieurs autres terres, et grand bailly de Sainte-Menehoud, mourut sainctement l'an 1395.

J'escris tousjours volontiers quelque chose de la piété et saincteté des gens de cete sorte, quand l'occasion se présente, afin d'encourager la noblesse à les imiter, et afin qu'ils ostent de leur esprit cete sotte croyance que la vraye piété se retrouve seulement dans les cloistres, ceux qui y vivent sont quelquefois contraints d'emprunter des exemples de vertu de ceux qui vivent dans le siècle, leur vertu estant d'autant plus solide et espurée qu'elle a plus de combats à soutenir.

Ce noble seigneur estoit donc de l'ancienne famille de Saulx qu'on extrait de Bourgogne; il faisoit desjà parler de sa piété et preudhommie dès l'an 1350, et bien que selon son estat qui l'avoit fait naistre aux armes, il rendit à Cæsar ce qui appartenoit à Cæsar, il rendoit néantmoins encore mieux à Dieu ce qui appartenoit à Dieu.

Il naquit de parens qui luy laissèrent de grands biens; il hérita aussy de Collard de Saulx et d'Agnès sa femme, morts sans enfans, plusieurs belles terres. Il espousa une noble dame de mesme qualité que luy, appellée Jehanne de Voulzières (ou Voulzy), laquelle luy apporta les terres de Vendy et de Vonc. Ils n'eurent de leur mariage q'un fils unique appellé Richard de Saulx qui succéda à leurs seigneuries. Dès qu'ils eurent cognoissance de la saincteté qui florissoit au Mont-Dieu sous e priorat du V. P. Simon de Tagneto, ils s'y affectionnèrent tant l'un et l'autre qu'ils y venoient souvent pour y concevoir des flammes de piété.

Colard de Saulx avoit, en autres choses, laissé plusieurs terres à Binerville audit seigneur Jehan de Saulx, et iceluy voyant que les habitans du lieu les avoient quittées pour n'en pouvoir payer les rentes, il les achepta avec le conseil de Jehan, comte de Grandpré, seigneur prédominant de Binerville, son cousin, lesquelles aussy il admortit avec Catherine d'Ailly, sa femme, et luy donna aussy permission d'acquérir quelques prairies au village de Lanson ; toutes lesquelles choses estimées monter à autant d'arpens qu'il y a de jours en l'an, il donna aux chartreux du Mont-Dieu avec la maison et chef-lieu dudit fief. Et comme ils avoient délibéré de se faire inhumer au Mont-Dieu, en la chapelle de Nostre-Dame, ils la firent grandement décorer et orner de peinctures, d'images et paremens, et pour la fondation de leur anniversaire donnèrent un muid de froment de rente à prendre sur la cense de Wala prez Vonc. Outre cecy, le mesme seigneur donna encore cent francs une seule fois et un beau reliquaire d'argent plein de saintes reliques, qu'il avoit en son oratoire, et tous ses livres manuscripts qui estoient fort estimés alors, bien qu'ils traînent présentement en nostre bibliotèque.

Il reste maintenant de parler de sa sainte vie qui a esté assez admirable en un homme de sa qualité, et plongé, ce sembloit, dans le tracas du siècle. Il eut tousjours grande vogue de son vivant pour sa grande intégrité de vie et piété nompareille envers Dieu, et libéralité envers les pauvres, chérissant spécialement les hospitaux. L'an 1379, il fit célébrer la translation de sainte Menehould, vierge solitaire qui avoit vescu au diocèse de Chaalons, l'an 480, sous l'évesque saint Alpin, et comme sa mémoire n'estoit pas tant cogneue, il s'advisa de la faire translater et la faire honnorer du peuple, et en fit dénoncer la solennité pour le 14e jour d'octobre, qui estoit aussy le propre jour de sa feste, et ayant convoqué quelques prélats, il en célébra la translation avec toute dévotion et piété chrestienne, et divisa le corps ainsy. La teste de la sainte vierge estoit dès longtemps desja en la ville de Sainte-Menehould, et ne restoit plus que le corps dans sa fierte qui estoit au monastère de Saint-Urbain; il en tira donc le bras et une coste qu'il donna à Binerville. Il en donna aussy quelques ossemens à la chartreuse du Mont-Dieu ; mais il n'en reste plus q'un os gros comme un demy poulce, les Huguenos ayans gaspillé le reste. Il en retint aussy quelque particule pour son usage, qu'il mit dans son

grand reliquaire qu'il donna depuis au Mont-Dieu, et le reste du corps fut remis au monastère de Saint-Urbain.

Archembauld, 75e évesque de Chaalons, sous qui fut célébrée cete translation l'an 1379, ordonna, à l'instance de Jehan de Saulx, qu'on fist la feste de sainte Menehould par tout le diocèse avec octaves solennelles, et donna 40 jours d'indulgence à ceux qui visiteroient ses saintes reliques audit jour, ce qui fut confirmé par l'archevesque de Reims Richard, qui donna en outre 40 autres jours d'indulgence.

Il est fait honnorable mention du seigneur Jehan de Saulx ès leçons qu'on lit aux matines de la feste de la sainte, en ces mots : *Huius sanctissimi corporis in S. Urbani monasterio quiescentis per venerabilem virum Joannem de Salicibus, dominum de Cernono militem, portio certa videlicet brachium et costa translata sunt et collata ecclesiæ villæ quæ huius virginis nomine nuncupatur*, *anno* 1379, *illustrissimo rege Francorum regnante Carolo et R. P. Archembaldo Catalauni præsidente.*

Quant à sa piété envers Dieu, j'ay leu qu'il avoit grande dévotion de finir ses jours au Mont-Dieu en l'habit de religion, mais estant dans le mariage, la chose n'estoit pas autrement faisable. Il fut fort addonné à l'austérité de vie et recueillement intérieur, ayant pour cet effect un cabinet en son chasteau de Vendy, où il vaquoit sérieusement à Dieu et à soy.

Quant à son austérité, on en descouvrit une partie après sa mort. Il portoit sur sa chair nüe, au devant de l'estomach, une croix de fer où estoient trois clouds aigus qui luy tiroient le sang quand il frappoit sa poictrine, ce qui fut descouvert à sa mort quand on y apperçeut les playes et cicatrices.

Le P. Prieur du Mont-Dieu, dom Jehan de Reims, ne manqua pas de le visiter et assister au lict de la mort, et luy révéla aussy ce qui s'y passa; car, comme le sauveur du monde vouloit tesmoigner combien cete ame luy avoit esté agréable, il s'apparut à luy en forme de crucifié, et comme un séraphin ardent qui espandoit alentour du malade beaucoup d'estincelles lumineuses, dont il recevoit une consolation merveilleuse, et Dieu luy donna alors quelque asseurance de son salut. Cete vision disparue, il en eut encore d'un autre vénérable vieillard qui avoit la chevelure blanche comme neige, et tout revestu d'habits blancs, laquelle vision luy facilita le pas de la mort, et avant que rendre l'esprit, il révéla que ce vieillard estoit saint Jehan l'évangéliste, son patron, qu'il avoit tant honnoré en

sa vie, et dont il avoit fait mettre l'image de pierre en sa chapelle du Mont-Dieu. Après cecy, il mourut plein de sens et de jugement, l'an 1395, le 4 mars, un jour de jeudy, et son corps fut apporté au Mont-Dieu, où il fut inhumé sous une tombe platte, en la chapelle de Nostre Dame. Sa femme luy survescut quelques années, et fut inhumée aussy auprès de luy, en la mesme chapelle, je ne sçay asseurément l'année de son trespas, mais ce fut le 27 mars.

Jehan, comte de Grandprez susdit, qui admortit les terres de Binerville que donna Jehan de Saulx au Mont-Dieu, estoit son parent, mais il ne luy ressembloit guères en piété, car il fut assez bon compagnon et homme de bonne chère, pourveu que ce fust aux despens d'autruy. Il alla une fois au monastère de Senuc, lors que D. Justin le Gay, religieux de Saint-Remy, en estoit prieur et voulut s'y faire servir et traitter en seigneur; mais comme on luy faisoit peu d'accueil, il fut si hardy que de prendre le disner d'un des religieux du couvent ; mais comme après avoir mangé, il n'avoit que boire, il envoya quérir de l'eaue au puits de Saint-Oricle ; mais le puits tarit aussy tost miraculeusement, et on n'y trouva pas une seule goute d'eaue, à cause de luy, et l'eaue ne revint point qu'il ne fust sorty dehors, comme on lit dans les miracles de saint Oricle.

(*A suivre.*) P. Laurent.

PROCÈS-VERBAL

DE LA CÉLÉBRATION DE LA FÊTE

DE LA SOUVERAINETÉ DU PEUPLE



La célébration du Centenaire de Valmy donne une certaine actualité aux fêtes qui avaient lieu sous la première République et qui remplaçaient les cérémonies religieuses.

C'est à ce titre que nous croyons devoir mettre sous les yeux des lecteurs de la *Revue de Champagne et de Brie*, le procès-verbal dressé par l'Agent municipal, de la fête de la Souveraineté du Peuple, célébrée dans la commune de Romain (Haute-Marne) le 30 ventôse an VI.

Ce procès-verbal a été retrouvé au milieu d'anciens papiers, et nous le reproduisons textuellement, en respectant même son orthographe. Victor FROUSSARD.

L'an six de la République Française, le trente ventôse, en exécution de la loy du 13 pluviôse précédent, qui ordonne la célébration de la fète de la Souveraineté du Peuple, et de l'arrêté du Directoire exécutif du 28 du même mois, aux mêmes fins, et de l'arrêté de l'administration municipale des 13 et 26 ventôse présent mois, concernant le même objet, tous les citoyens de la commune de Romain-sur-Meuse, préalablement avertis au son de caisse, et par la lecture solemnellement faite par l'Agent municipal, des loy et arrêtés cy dessus, s'abstenant de leurs travaux ordinaires, se sont rendus à neuf heures du matin, au son de la cloche, tant dans la maison commune dudit Romain que dans la place voisine, d'où le cortège s'est rendu à la grande place de la Belle herbe, lieu désigné pour la célébration de la dite fête, dans l'ordre qui suit :

Un détachement de jeunes citoyens à cheval a précédé le cortège : ce détachement était suivi d'une compagnie de fusillers de la garde nationale ayant à sa tête le tambour qui n'a cessé, pendant toute la marche, de faire retentir l'air de sons guerriers et analogues aux hymnes patriotiques qui s'exécutaient en même temps ; le Drapeau était placé au milieu des fusillers.

Venaient ensuite les vingt vieillards désignés dans l'arrêté du 26 ventôse cy dessus, portant en main chacun une baguette

blanche, et précédés de quatre jeunes gens, choisis par les vieillards eux-mêmes, au désir de l'article 5 de l'arrêté du Directoire, parmi ceux qui fréquentent avec plus d'assiduité l'École primaire. Ces jeunes gens portaient quatre bannières bien artistement composées, et sur lesquelles on lisait des deux côtés, écrits en gros caractères, les articles 2 et 376 de l'acte constitutionnel.

Après les vieillards, marchait un groupe de jeunes filles chantant agréablement et avec sentiment l'hymne patriotique commençant par ces mots :

Le siècle d'or va reparaître,
Les droits de l'homme sont connus.
. . . .

De sorte qu'arrivées au pied de l'arbre de la Liberté, elles lui ont adressé ce couplet :

Beau chêne, un jour sous ton feuillage
Les enfants de la liberté
Racontant l'antique esclavage
Béniront ceux qui t'ont planté.

Les fonctionnaires publics, agent, adjoints municipaux, assesseurs du juge de paix, et le greffier de la dite justice de paix, domicilié dans la commune, marchaient à la suite.

Immédiatement après les fonctionnaires publics venaient les jeunes garçons de l'école primaire suivis de l'instituteur, et ensuite les jeunes filles suivies aussi des deux institutrices.

Plusieurs compagnies de la garde nationale suivaient les jeunes élèves, enfin tout le reste des citoyens de la commune, hommes et femmes, auxquels l'ordre de la cérémonie n'avait pas assigné une place, terminait cette marche qui représentait le spectacle de l'union, de la joie, et qui semblait présager le triomphe de la liberté et de la raison sur le despotisme et les préjugés.

Le cortège arrivé sur la grande place de la Belle herbe, à l'autel de la patrie, dressé le matin du même jour, élevé sur trois gradins, couvert de linge blanc, et orné par les jeunes filles de rubans et de verdure, laquelle les jeunes élèves de l'école primaire avaient cueillie la veille dans les bois, chacun s'est rangé et a pris place dans l'ordre tracé par l'arrêté du Directoire, savoir :

La compagnie de fusillers disposée en haie en dehors de l'enceinte, le porte-drapeau s'est avancé jusque derrière l'autel, les porte-bannières à chaque coté dudit autel, où lui et les autres ont placé aux endroits, pour ce préparés, le Drapeau et les Bannières qui, surmontant et environnant l'autel de la Patrie, ajoutaient à sa décoration, et offraient à la multitude un coup d'œil imposant et majestueux.

Les vieillards, parvenus dans la même enceinte, se sont rangés en demi cercle devant l'autel ; l'agent municipal, entré aussi dans l'enceinte, avec les autres fonctionnaires publics, les instituteurs et leurs élèves, est allé déposer avec respect, sur l'autel, le livre de la Constitution, et s'est retiré ensuite en dehors du demi cercle formé par les vieillards, et s'est réuni aux fonctionnaires publics.

Pendant ce temps, la garde nationale avait filé sur les cotés extérieurs de l'enceinte ; le peuple avait pris place derrière, et enfin le chœur des jeunes filles est allé au pied de l'arbre de la Liberté, et lui a adressé le couplet dont il est parlé plus haut, après lequel, il a exécuté l'hymne à la Souveraineté du Peuple qui suit :

1.

Accours à cette fête auguste,
Peuple grand, Peuple souverain,
Toi qui, d'une fureur si juste
Sçus briser les sceptres d'airain.
C'est par ta volonté suprême
Que la loy commande aux mortels,
Et la Liberté n'a d'autels
Que ceux que tu dresses toi-même.

2.

Sur l'orgueil, ta victoire est sûre ;
Tout doit s'abaisser devant toi ;
L'Égalité de la nature
Établit celle de la Loy.
A tes magistrats légitimes,
Ta force donne le pouvoir ;
Te servir est un saint devoir,
Te trahir le plus grand des crimes.

3.

Sur une sage indépendance
Ta main fonde la liberté ;
Les seuls Dieux que ton cœur ensence
Sont la justice et la bonté.
Des méchans crains la perfidie.
Voici le moment de tes choix :
Voudrais-tu confier les loix
Aux ennemis de la Patrie.

4.

Deffends à l'hideux anarchisme
De se mêler dans tes conseils ;
Ah ! loin de toi le royalisme,
Les émigrés et leurs pareils.
Que l'intrigant et sa tactique
Par ta raison soient confondus.
Cherche les talents, les vertus
Dans l'homme de la République.

Ces chants bien exécutés, et les choses mieux faites encore ont produit, dans les esprits et dans les cœurs de tous les citoyens, l'enthousiasme et la joie qui se faisaient remarquer sur tous les visages.

C'est alors que les vieillards, partageant l'orgueil d'un peuple fier du sentiment de sa souveraineté, se sont approchés et ont formé de leurs baguettes le faisceau sacré, emblème de l'union et de la force d'une grande nation, et ce faisceau a été porté sur l'autel, à coté du livre de la Constitution par le citoyen Hémard, commissaire pour veiller à l'exécution du plan de la fête.

A l'hymne de la Souveraineté du Peuple, qui avait exalté les esprits et électrisé les cœurs, à l'action emblèmatique des vieillards qui, en formant le faisceau, semblait dire d'un style énergique « soyons unis, et nous serons invincibles », a succédé une salve de mousqueterie qui, elle-même, a fait place à un profond silence commandé par un respect religieux.

Dans cette heureuse disposition des choses et des personnes, le citoyen, François Arnoux, l'un des vieillards, s'est avancé avec dignité jusqu'au dégré de l'autel et là, d'une voix forte, il a dit au Peuple assemblé :

« La Souveraineté du Peuple est inaliénable. Comme il ne « peut exercer par lui même tous les droits qu'elle lui donne, il « délègue une partie de sa puissance à des représentants et à « des Magistrats choisis par lui-même ou par des Électeurs qu'il « a nommés. C'est pour se pénétrer de l'importance de ces « choix que le peuple se rassemble aujourd'hui. »

A quoi il a été répondu par l'Agent municipal, comme principal fonctionnaire public dans l'ordre constitutionnel :

« Le Peuple a su, par son courage, reconquérir ses droits trop « longtemps méconnus ; il saura les conserver par l'usage qu'il « en fera. Il se souviendra de ce précepte qu'il a lui-même con- « sacré par sa charte constitutionnelle, que c'est dans la sagesse « des choix dans les assemblées primaires et électorales, que « dépendent principalement la durée, la conservation et la pros- « périté de la République. »

Et de suite, le dit Agent municipal est monté sur le plus haut degré de l'autel, et y a lu la proclamation du Directoire relative aux élections.

Après cette lecture, qui a été écoutée avec la plus grande attention, dont tous les mots ont été entendus et toutes les idées saisies, le chœur des jeunes filles a adressé aux vieillards des chants en l'honneur de la vieillesse, qui exprimaient le respect et la reconnaissance, et qui ont fait couler des larmes d'attendrissement.

Une nouvelle décharge de mousquetterie ayant suivi l'hymne aux vieillards, et fait place de nouveau au silence, l'Agent muni-

cipal a crié : « Vive la République » et ce cri de ralliement du Patriotisme a été répété par tous avec transport.

La cérémonie ainsi terminée à l'Autel de la Patrie, deux des enfants qui portaient au départ les Bannières qui ont été laissées tout le reste du jour aux cotés de l'Autel, ayant repris en remplacement, pour le retour, le faisceau et le livre de la Constitution, le cortège est retourné dans la maison commune dans le même ordre qu'il était venu, à quelques exceptions près, commandées par l'article 11 dudit arrêté du Directoire, au milieu de décharges répétées de mousquetterie, du bruit du tambour, en chantant avec joie :

Allons enfants de la Patrie

....

De la maison commune, chaque citoyen s'est retiré, frappé des grandes idées qu'avait fait naître cette cérémonie, l'un, au milieu de sa famille, y prendre le repas domestique, l'autre, au sein d'une société d'amis, se livrer à la joie d'un banquet fraternel.

Et le même jour, à trois heures après-midi, le commandant de la Garde Nationale, et le commissaire, ordonnateur de la fête, ayant pris avec eux un piquet de fusillers, précédé des Drapeaux, tambour et violon, se sont rendus chez l'Agent municipal et l'ont invité à venir ouvrir la danse dans la maison commune. L'Agent municipal a senti tout le prix d'une invitation si honorable, et y a déféré avec empressement. Les salles de la maison commune étaient remplies d'une foule immense de citoyens et de citoyennes de tout âge et de tout sexe qui ne respiraient que le plaisir et la joie. Les danses, une fois ouvertes, ont duré jusqu'à minuit, et l'Agent municipal, en interprétant l'article 2 de l'arrêté du Directoire concernant les accessoires qu'il convient d'ajouter au plan général de la fête, a fait envoyer aux salles de danse des rafraîchissements.

Enfin, pour couronner une si belle journée, en interprétant toujours l'article 2 ci-dessus, et pendant qu'une jeunesse bouillante, ivre de plaisir, se livrait aux exercices de la danse et des jeux, le dit Agent a réuni le soir à un banquet fraternel, simple et frugal, les vieillards et les fonctionnaires publics. Là, le contentement, l'amitié, la paix, la douce fraternité tenaient lieu de bonne chère, la gaîté et la joie faisaient les frais de cette réunion patriarchale.

Ainsi, s'est passée cette mémorable journée, la plus belle que les citoyens de Romain aient encore vue, qui a produit un grand effet en aggrandissant chez eux la raison et les idées de liberté, et qui laissera à tous d'agréables et de longs souvenirs.

Le présent redigé, conforme à la plus exacte vérité, par le citoyen Nicolas Henriot, Agent municipal dudit Romain, le 2 germinal an 6. Henriot, Agent municipal.

PRÉCIS D'UNE HISTOIRE*

DE

LA VILLE ET DU PAYS DE MOUZON

(ARDENNES)

XIII. Anciennes églises et chapelles de Mouzon.

La première église de Mouzon aurait, au dire du P. Fulgence, été bâtie dans le courant du IIIe siècle et placée sous l'invocation de *saint Pierre*. Elle était dans l'un des faubourgs de la montagne, à gauche du chemin de Carignan, apparemment dans ce lieu qui a été appelé *Fossade*. D'après Richer, c'est « in basilica sancti Petri apud Mosomense castrum » que se tint en 948 le synode de Mouzon, sous la présidence de Robert de Trèves, légat du Saint-Siège, et où comparut Hugues, compétiteur d'Artaud à l'archevêché de Reims. On a conservé relativement à cette église, le souvenir de réparations effectuées en 880, sous l'épiscopat d'Hincmar ; c'est en effet, en démolissant un mur de cet édifice qu'on fit alors la découverte du corps de saint Victor, mort martyr à Mouzon. Les restes furent momentanément replacés dans l'intérieur de l'église réparée, alors paroissiale, pour, quelques années plus tard, être transportés dans l'église Notre-Dame où étaient alors les religieuses Bénédictines, dont les chanoines prirent la place vers 900. Cette église nous est connue surtout par le souvenir de saint Victor, enfant de Mouzon ; il n'est donc que juste de dire qu'au temps où écrivait Fulgence, milieu du XVIIIe siècle, on voyait encore la maison de ce saint personnage ; mais l'annaliste a négligé de nous dépeindre sa situation. En sorte qu'aujourd'hui il n'est pas possible de rien affirmer à cet égard, malgré ce qu'en disent les Mouzonnais qui vous montrent la maison de la place Saint-Victor, comme située à l'emplacement de celle dont il s'agit.

C'est probablement de cette église Saint-Pierre qu'on parle sous le nom de chapelle Saint-Pierre, dans le différend survenu et réglé en 1088, entre les prêtres de Saint-Martin et de Saint-Denis, lesquels alors doivent desservir chaque semaine, à tour

* Voir page 600, tome IV de la *Revue de Champagne*.

de rôle, ladite chapelle. Dans la bulle que nous citons ailleurs, dans laquelle le pape Nicolas IV confirme à l'abbé Bertrand les biens et droits de son monastère, il est encore question de cette chapelle (1291), dont la visite à certains jours, rapporte à ceux qui la font, de grandes indulgences[1].

Du reste, l'abbaye avait eu et avait encore des droits sur Saint-Pierre : l'acte de confirmation du pape Grégoire IX, en 1230, établit les droits de Hugues, abbé, sur les paroisses de Saint-Pierre et de Saint-Martin. Nous présumons que Saint-Pierre était déjà, comme paroisse, confondu avec Saint-Denis, que désigne le diplôme de l'empereur Henri II. Au surplus, à partir de cette date, on ne trouve plus rien concernant cette chapelle, qui peut être est tombée de vétusté au commencement du XIVe siècle ; on la retrouve transportée à l'église des Bénédictins, où vers 1600, elle fut remplacée par la chapelle de la Vierge.

Dans ses « Centuries », Dom Ganneron, l'annaliste du Mont-Dieu, écrit à propos de *saint Maximin*, évêque de Trèves : « Les cystoyens de Trèves ayant eu nouvelles de son trépas (survenu en Poictou), où il était allé visiter ses parents en 1346, envoyèrent quelques députez qui enlevèrent son corps et ainsy il fut ramené à Trèves. Et passant par notre pays des Essuens, il y fit plusieurs miracles qui n'ont esté cottez fidellement. J'en remarque seulement un qu'il fit à Mouzon en la personne d'un paralytique qui fut guéri en un instant, ayant touché son sepulchre, ce qui esmeut les habitants de Mouzon (que l'original de sa vie appelle Mosomagus, ainsy que le testament de saint Remy), de bastir un *oratoire ou chapelle* à la mémoire du saint confesseur, et ce au lieu mesme où son corps avoit reposé passant par leur ville... Ce sainct corps, sortant de Mouzon, vint à Ivoy où une femme possédée du diable fut entièrement délivrée. » Cette chapelle était assurément au faubourg du même nom, non loin de la porte de Bourgogne, comme on le voit par le Pouillé de 1306, qui nous renseigne ainsi : « Val. VI lib. *Capel.* fund. ad altare *S. Maximi*, *juxta portam S. Dyonisii* de Mosomo. Patr. dominus remensis. Il

1. Ganneron écrit : L'abbé Bertrand obtint pour ceux qui visiteroient la chapelle Saint-Pierre, située au monastère de Notre-Dame de Mousom, des indulgences d'un an et quarante jours ; et aussi pour une autre chapelle située hors la ville de Mousom, sur le mont prochain, ès-fêtes et octaves dudit apostre, et au jour aussy de leur délivrance. Les mêmes indulgences furent accordées aux visiteurs de l'Oratoire de Saint-Jean-Baptiste de l'abbaye.

est vraisemblable que c'est à une cause analogue que remonte la fondation de la chapelle d'Euilly, devenue église paroissiale toujours sous le vocable de saint Maximin.

Un autre saint, un ami et compatriote de saint Maximin, le célèbre évêque de Tours, saint Martin, devait à son tour donner son nom à une de nos églises. Lui aussi, mais vivant, était passé par Mouzon et Yvois, allant à Trèves (385), et y avait laissé des souvenirs. Après sa mort, le bruit de ses miracles se répandit partout et arriva en particulier dans nos contrées : les Mouzonnais placèrent par reconnaissance, leur église paroissiale sous sa protection. A quelle époque fut édifiée cette *église Saint-Martin?* c'est ce qu'on ne sait guère. Elle était située entre le Canal et la Montagne, proche les murailles, vers le nord regardant Sedan, et par conséquent dans l'ilot limité par le canal, la rue Saint-Denis et les ouvrages considérables du nord, en un mot à cet endroit aujourd'hui non bâti, désigné place Saint-Martin où aboutit aussi la rue Saint-Martin. Cette église était entourée d'un cimetière qui fut béni par Jean de Vienne, archevêque de Reims en 1341 : l'annonce s'en fit en chaire dans l'église des Bénédictins. Il paraît même qu'il s'était annexé plusieurs petits cimetières au principal, car on les supprima en 1777 pour les inconvénients qu'ils présentaient au point de vue de la salubrité. Il y avait une chapelle fondée sous l'invocation de saint Nicolas-des-Clercs, à laquelle en 1429, Thomassin d'Euilly fit une rente à prendre sur le moulin à la Vigne. Il y en avait aussi une autre qui figure au Pouillé de 1306 : « Val. XII lib. *Capel.* fund. in ecclesia parrochiali B. Martini Mosomensis, per Ponciam relictam defuncti J. Chinet. » Le patron est le mâle le plus proche de la famille de ladite Poncette. On y désigne également la chapelle de la Vierge, dont un seigneur de Rarecourt (?) est le patron, et une autre de la Conception qui figure encore au Pouillé de Bauny (1776) avec la famille du fondateur pour présentateur, et un revenu de 20 l. taxé à 3. L'église Saint-Martin fut, comme toutes les églises, gratifiée d'aumônes et de fondations.

On relève parmi les déclarations ou les baux, conservés aux Archives des Ardennes, P. 208, les biens spécifiés ainsi : une petite ferme située sur le ban de Rémilly et Aillicourt ; un pré du Rouilloux à Mouzon (38 l.), un autre à Létanne, dit pré de l'Inviolata (15 l.), une ferme à Amblimont (100 l.), une ferme au petit Remilly (74 l.) ; une à Vaux Dieulet (150 l.), une au ban de Vaux (63 l.), des prés à Tétaigne ; le pré de la Basquette (30 l.) au ban de Mouzon ; des vignes à Grandfontaine

et à Miroir ; prés à Mairy et à [Villemontry] ; fermes à la Besace ; des cens et rentes en divers lieux. On voit aussi, H. 146, une donation de plusieurs héritages à Remilly, faite par le curé de Saint-Martin, Nicolas, en 1642. On a gardé surtout le souvenir d'une donation de 4,000 liv. faite en 1653 par Béchet, bourgeois de Paris, enfant de Mouzon, et fondateur de l'Hôtel-Dieu, dont le testament figure au portefeuille G. 208, Arch. départ. Une autre aussi très importante fut faite par le généreux abbé Péchenard, curé de Saint-Martin, qui fit remise à son église de sommes considérables, avancées par lui, dans les réparations et embellissements qu'il y avait faits (1706). Mentionnons encore le don fait en 1709, par Henri Colin, natif de Mouzon, bourgeois de Paris, commis au magasin royal des armes du roi, d'une somme de 2,500 l., pour un salut du Saint-Sacrement tous les premiers dimanches de chaque mois. La fabrique rendait ses comptes en public ; les marguilliers étaient nommés à l'élection : on les nommait en même temps que les officiers de la milice. Il fut un temps où les échevins s'imaginèrent d'assister à ces séances de reddition de comptes et de se faire payer des jetons de présence. Ce fait, du reste, n'est pas particulier à Mouzon ; mais le Parlement fut saisi de l'affaire, et interdit à nos édiles de se permettre dorénavant ce genre d'extorsions. Il fixa, en outre, le cérémonial de la reddition qui devait se faire à l'avenir en présence du procureur général du roi, du curé de Saint-Martin et des notables de la ville, à porte ouverte, au jour indiqué et publié à la grand'messe.

A l'époque de la Révolution, l'église Saint-Martin, dont la structure et les détails architecturaux nous sont totalement inconnus, était en fort mauvais état et ne valait pas une réparation, ainsi qu'on l'apprend par une visite qu'en fit l'évêque de Sedan le 16 juin 1791, lequel ordonna qu'à l'avenir les offices devraient être célébrés dans l'église de l'abbaye. Depuis lors, l'église fut totalement désaffectée et même sa démolition ordonnée. On retrouve dans les registres municipaux, que le 23 ventôse an III, l'agent national de la commune de Mouzon avait été informé qu'on enlevait des pierres par voitures provenant de la cy-devant paroisse de Saint-Martin de cette commune, ainsi que des barres de fer. Un citoyen accuse la municipalité de faire enlever tous ces matériaux nuitamment. Il y a, dit le compte-rendu, 1,319 l. de fer et 60 l. de plomb ; on les enlève pour les soustraire à la rapine et les vendre, si l'autorité approuve.

Sous l'année 512, se place la mort de la bergère de Nanterre,

patronne de Paris, sainte Geneviève ; la renommée de ses vertus parvint à Mouzon et il est vraisemblable que c'est vers cette époque, où peu de temps après, qu'on bâtit l'église qui est encore sous l'invocation de cette sainte. Elle fut établie où est encore aujourd'hui l'église, dans le faubourg qui fut désigné longtemps faubourg Sainte-Geneviève, du côté de France, au delà de la porte de France et même du petit bourg. L'église actuelle a été rebâtie en 1632, sur l'emplacement de l'ancienne, en fort mauvais état alors ; le domaine en fit les frais. C'est un monument d'aspect massif, plus semblable à une forteresse qu'à un édifice religieux. Cependant, certaines parties ne manquent pas de valeur : les fenêtres ogivales ont quelque élégance, et les contreforts du chevet dessinent des voûtes qui font bon effet. L'église est encore entourée de son cimetière ; elle est située presque à l'extrémité du faubourg, opposée à Mouzon.

Il y eut aussi, comme on l'a déjà vu, une chapelle Saint-Denis ; elle avait été bâtie par Adalbéron en 978, précisément auprès de la porte à laquelle elle donne son nom, et qui fut dans la suite et encore aujourd'hui Porte de Bourgogne. Elle était sur la droite en sortant de Mouzon, vers Bourgogne, non loin d'un pavillon faisant face à l'hôtel de ville du dernier siècle, lequel subsiste encore. La façade, dit le P. Fulgence, était vis-à-vis l'entrée de la ruelle Guibou. Cette chapelle était probablement spacieuse et elle a dû servir d'église. Du moins, elle est désignée comme telle au diplôme de Saint-Henri, en compagnie de Saint-Martin et de Sainte-Geneviève. Sous l'année 1088, elle figure comme paroisse. En effet, c'est le temps où les guerres fréquemment renouvelées, firent sentir la nécessité de fortifier Mouzon, de construire fossés et remparts, de limiter les étendues trop considérables de terrain défendable. Il fallut donc changer l'état et l'ordre des paroisses : d'où naquit un différend entre les prêtres de Saint-Martin et de Saint-Denis pour les oblations. L'archevêque intervint pour faire un partage équitable. Et il régla, en outre, que les deux prêtres desserviraient alternativement la chapelle de Saint-Pierre et celle de Saint-Nicaise, au couchant de la plus grande église (Fulgence) ; nous ne retrouverons plus cette dernière.

Jean de Pivende fonda à l'église Saint-Denis une chapelle que le Pouillé de 1306 marque avec un revenu de 12 l. ; il lui donne pour patron l'abbé de Mouzon.

Cette église souffrit souvent, à cause de sa position, des guerres et des attaques que soutint Mouzon. Les bombes et

les boulets du siège de 1650 la ruinèrent. Les revenus étant fort modiques, on ne put songer à la relever : elle fut rasée et son emplacement servit de place d'Armes.

A la demande des Bénédictins, la chapelle fut transportée dans leur église, sous le nom de chapelle Saint-Pierre, et l'on y fit l'office comme à la chapelle ruinée.

La chapelle de Saint-Denis était entourée d'un cimetière. En 1732, en creusant le terrain à l'entrée de la petite rue Saint-Denis, vis-à-vis le lieu où étaient ce cimetière et la chapelle, on découvrit deux grands sépulcres pleins d'ossements, qui furent transportés au cimetière Saint-Martin.

A l'endroit qui est aujourd'hui l'intersection des routes nationale n° 64 et départementale de Mouzon à Carignan, était la chapelle *Saint-Nicolas-des-Lépreux*, bâtie en 1201, auprès d'une maison appelée autrefois « Bellaire en Bourgogne », et à présent, simplement Belair. Nous aurons occasion d'en reparler à propos des établissements hospitaliers.

L'hôpital eut également sa chapelle : et l'on apprend qu'en 1653, elle fut fortement endommagée par les Espagnols quittant Mouzon, qu'ils avaient occupé trois ans Cette chapelle était spacieuse : un chapelain la desservait, qui célébrait la messe tous les jours, administrant les sacrements, etc., etc.

La chapelle en question n'existe plus, non plus que l'hôpital, auquel elle appartenait. L'un et l'autre sont aujourd'hu transportés dans le monastère des Bénédictins, où une chapelle d'étendue suffisante et d'une construction assez élégante a été récemment bâtie pour le service intérieur de l'hospice.

Au château, il y eut aussi, d'après Bauny, une chapelle Saint-Michel, avec le roi présentateur, 60 l. de revenus et une taxe de 20 livres.

Enfin, les bénédictines de Sainte-Marie-des-Prés et les capucins, établis en 1626, avaient leurs églises. Nous en dirons quelques mots aux chapitre des établissements religieux.

XIV. L'église Notre-Dame.

La fondation de la célèbre église dédiée à la Sainte Vierge n'est pas connue. Le P. Fulgence place sous l'année 650, l'indication suivante : « Quoiqu'on ignore quand et par qui l'église Notre-Dame des religieuses Bénédictines de Mouzon fut

bâtie, il est cependant croyable que quelque métropolitain de Reims en fut le fondateur. Le chartreux Ganneron croit qu'il ne faut pas chercher ce fondateur avant le temps de saint Nivard ou de saint Rieul, son successeur, tous les deux de l'ordre de Saint-Benoit. » Cela ne nous renseigne guère assurément et la qualité de Bénédictins qu'avaient nos deux évêques ne suffit pas pour nous autoriser à les considérer comme les fondateurs de notre église. Nous ne serons guère plus instruits après avoir pris connaissance d'un article écrit au XVI[e] siècle et qu'on retrouve à nos Arch. départ. H. 141 : « Fondation de l'église de Mouzon faicte et édifiée par ung empereur de Rome nommé Otto, lequel lédifia en lhonneur et révérence de la Royne du Ciel, Marie Vierge, mère du fils de Dieu et advocateresse des pauvres pécheurs. » Le testament de saint Remi, qui donne cinq sous à l'église de Mouzon, ne nous en apprend pas davantage, puisqu'il peut s'agir de saint Pierre ou de saint Martin qui existaient probablement de son temps. Mais on sait que le corps de saint Arnould fut apporté de Gruyères à l'abbaye de Mouzon, sous l'archevêque Tilpin qui mourut en 795. A cette époque, donc, il est certain que l'abbaye et l'église sont bâties. En 875 on transporte aussi dans l'église des Bénédictines le corps de saint Victor. Voici 882, l'époque de l'invasion de ces terribles Normands qui pillent, ravagent, brûlent et détruisent : le monastère et l'église sont ruinés. C'est en 902 seulement que l'archevêque Hervé relève l'église sur des plans plus vastes et plus magnifiques [1].

La construction en dura très longtemps, mais la dédicace à Notre-Dame s'en fit par Hervé lui-même, qui nous légua le monument merveilleux que nous admirons encore. Le monastère fut également rebâti et occupé par 12 chanoines qui se virent déplacés par Adalbéron en 970 : il devint alors l'abbaye de Bénédictins. L'église ne se présenta pas du premier coup dans l'état où nous la voyons ; de nombreuses modifications, des embellissements, des accroissements plus ou moins heureux modifièrent le plan primitif. C'est ainsi que :

Dès 990, Boson agrandit le chevet et recula le maître-autel dont la bénédiction se fit le 19 juin 999, par l'archevêque Arnoul. C'est aussi l'abbé Boson qui, en 1023, fit construire la table d'autel.

1. Die pontifex castrum Mosomum reparatis muniit muris, ecclesiam inibi dirutam a novo restauravit, atque in honore sanctæ Dei genitricis, ut olim fuerat, dedicavit (Flod. cap. XIII).

En 1026, l'abbé Jean exhaussa les murs et éleva les deux tours (Gall. Christ.).

En 1057, l'abbé Raoul ou Rodolphe fit bâtir le portique antérieur (Fulgence).

Un incendie qui survint à Mouzon et ruina presque toute la ville, entre le Pont du Marché et la Porte de France, et qui n'épargna pas le monastère, fit un ravage considérable dans l'église, dont une partie échappa cependant au fléau (1212)[1]. Mais les religieux se mirent presque immédiatement à la réfection de leur église, et l'on a pu lire la date de 1231 inscrite sur l'un des contreforts du sud, pour marquer l'achèvement de ces travaux.

En 1440, Vautier Pilly construisit les deux voûtes des bras du transept et s'occupa de l'ornementation intérieure ; il fit refaire les stalles du chœur. Il y a 48 stalles en chêne placées sur deux rangs. Les supérieures sont fort belles et finement travaillées. L'ensemble est gracieux.

En 1504, Jean Daguerre fit des réparations importantes, surtout dans quatre voûtes qui n'avaient pas été touchées depuis l'incendie.

Après 1512, Jean Gilmer fit faire les voûtes qui sont au-dessus du maître-autel, ainsi que le clocher au-dessus du chœur. La flèche de ce clocher était faite sur le modèle de celle de Châlons, et dépassait de beaucoup les tours. Elle fut détruite par les boulets au siège de 1653. C'est aussi Gilmer qui, vraisemblablement, fit construire une partie des contreforts, qui constituent une des beautés de l'église. Il fit beaucoup pour la décoration intérieure, orna le chœur de tapisseries, meubla le trésor, donna des croix, encensoirs et chandeliers d'argent, et des ornements d'office, sans compter un autel qu'il fonda et dota, avec les maisons qu'il avait fait construire entre le Pont du Marché et l'hôtel de l'abbé[2]. On

1. Factum est incendium abbatie Mosomensis et cum eadem abbatia incensa est maxima pars castri Mosomensis, videlicet a molendinis ejus dem ville usque ad pontem (Annales Mosomagenses).

2. Relevons à ce propos les divers dons et acquisitions qui enrichissent le trésor de l'église : Table d'autel en or faite par l'abbé Boson, en 1023. Calice en or donné par Doda de Tétaigne (999). Châsses de Saint-Victor (Boson) et Arnould (1065). Adalbéron avait donné un reliquaire (975), et saint Thomas de Cantorbery un calice d'or, en 1164. Il y a le calice de Vautier Pilly (1460); les tapisseries et ornements dont il vient d'être question (1512); une croix et son bâton en argent, deux encensoirs d'argent, une navette et des chandeliers d'argent (Fulgence).

peut dire, avec le P. Fulgence, qu'il n'y a pas un lieu dans son monastère où on ne remarque la magnificence et les largesses de cet abbé : d'une maison de terre, il avait fait un palais de marbre. Il eut la douleur de voir son œuvre livrée aux flammes en 1521, lors du siège que fit le comte de Nassau, de la ville de Mouzon. Malgré la composition en vertu de laquelle deux mille écus furent donnés à l'ennemi pour éviter le pillage, la ville fut livrée aux flammes : l'église, mais surtout l'abbaye souffrirent beaucoup de ces actes de brigandage. L'abbé Gilmer, qui avait fui Mouzon et s'était retiré à Verdun, hâta son retour, et répara autant qu'il put les pertes qu'il avait faites.

Les voûtes de la nef de l'église, ainsi que le mur du côté du monastère furent fortement ébranlés par les bombes et les boulets des Espagnols, par le siège de 1650, et finirent par tomber. Le siège de 1653 produisit d'autres malheurs : la flèche de Jean Gilmer fut détruite, des voûtes furent trouées ; le côté méridional souffrit particulièrement, le triforium et les tribunes furent détruits. C'est surtout l'abbé Claude de Joyeuse qui, de concert avec Charles-François de Joyeuse, gouverneur, s'occupa de relever ces ruines ; on peut lire encore aujourd'hui la date des réparations qu'il fit à l'église ; on la trouve en 1661, inscrite dans des cartouches placés au-dessus des arcades de la 4e et 5e travées (abbé Jussy). Les religieux payèrent le tiers, l'abbé Claude les deux tiers de la dépense.

L'histoire de cette abbaye n'enregistre plus rien de particulier relativement à l'église, jusqu'à l'époque de la Révolution. Par suite du décret de dissolution des communautés religieuses, les Bénédictins abandonnèrent leur monastère. Quant à l'église désignée déjà en 1197, pour servir de cathédrale à l'évêché, dont l'archevêque Guillaume aux Blanches Mains avait obtenu l'érection à Mouzon, elle faillit de nouveau être le siège de l'évêque constitutionnel des Ardennes ; c'est du moins ce que demandait le Conseil municipal, dont la réclamation ne fut pas admise par l'Assemblée nationale. Mais alors, en vertu du décret concernant les biens ecclésiastiques, la célèbre abbatiale pouvait être mise en vente. La municipalité obtint qu'elle fût transformée en église paroissiale et substituée à l'église Saint-Martin, dont l'état de délabrement était tel, que des réparations n'étaient même plus possibles. Toutefois, peu après, l'église devint le temple de la Raison, et c'est alors

qu'elle souffrit des dégradations indignes, comme il s'en fit un peu partout : destruction des écussons, des titres ou inscriptions nobiliaires, mutilation des statues des saints et des emblèmes de la religion, etc.[1]. Il fallut que le Concordat vînt arrêter tout ce désordre; en 1801, l'abbatiale des Bénédictins devint définitivement l'église paroissiale unique de Mouzon-ville.

Ce beau monument devait encore subir, en 1807, les ravages de la foudre; la toiture, percée en une multitude d'endroits, ne fut pas réparée à temps, et l'eau s'introduisant dans les voûtes, en détacha des pierres, de façon qu'on eut à craindre la chute des murs. Malgré ces menaces que chacun comprenait, on ne se résolvait pas à entreprendre les réparations nécessaires, quand une lézarde de taille considérable se déclara (1827) dans la tour septentrionale ; il fallut bien songer à prendre quelques mesures et on dépensa la somme considérable de 20,000 francs, qui ne pourvoyait pas au quart du nécessaire. Du reste, la section des Monuments historiques fut, plus tard, saisie de la question de la restauration de cet édifice, le plus remarquable du département des Ardennes, et il fut décidé définitivement, après de longues études, que l'on procéderait d'abord aux réparations nécessaires du vaisseau, ce qui exigeait une somme de 240,000 francs ; l'Etat fournit 160,000 francs et la ville, 80,000 francs, dès le mois de juin 1867. On travaillait encore tout récemment à cette église, et l'on vivait, pour la décoration des parties décoratives, sur une subvention de 80,000 francs accordée par le ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, en 1877, qu'avait précédée une allocation de 60,000 francs en 1873.

De leur côté, la fabrique et la caisse municipale avaient fourni en deux fois 55,000 francs, ce qui, jusqu'à l'année 1887, avait fait un total de 435,000 francs. Une somme de 150,000 francs était encore nécessaire, de l'avis de l'architecte, pour mener à bien tous ces travaux. En ces tout derniers temps, une subvention dont nous ne connaissons pas l'importance exacte, a été de nouveau accordée à l'église. Aujourd'hui même, 1890, on ne voit plus d'échafaudages pour les travaux, qui cependant ne sont pas totalement achevés.

1. La délibération du Conseil du 21 septembre 1793 porte : « Il existe dans l'église des cy devant bénédictins, des emblèmes de la cy devant féodalité. Ces signes de l'ancienne servitude doivent disparaître sur toute la surface de la république. On fera abattre le tout, non seulement au dedans, mais au dehors du vaisseau. »

L'église compte actuellement 7 chapelles. Voici ce que nous savons de leur fondation.

En 1133, il existait la chapelle Saint-Pierre et Saint-Paul, et la chapelle Sainte-Madeleine ; car on sait que les sépulcres des Augubrands d'Autry étaient placés dans ces chapelles.

Saint Thomas de Cantorbery qui, banni de sa patrie, s'était réfugié à l'abbaye de Mouzon, où il résida quelque temps, fit présent d'un calice d'or à l'église en 1164 ; ce vase resta au trésor jusqu'à la révolution. Après sa mort, les religieux lui dédièrent une chapelle qui était située à la galerie du chevet de l'église, copie de la chapelle absidiale placée derrière le maître-autel.

La chapelle de la Vierge fut construite en 1485, par l'abbé Pierre Hanel, dans le collatéral gauche, à l'entrée de l'église. Elle était de pierres blanches et d'une structure admirable. Marlot dit qu'elle était travaillée avec toute la délicatesse de l'art. Cette chapelle était l'objet d'une dévotion toute particulière. Jacques des Ayvelles fit, en 1509, une fondation par laquelle les religieux devaient se rendre processionnellement à la chapelle Notre-Dame, tous les dimanches et fêtes, après vêpres, et chanter la prose *Inviolata*. M. Jussy la désigne sous le nom de Notre-Dame-de-l'Epine et la donne comme supprimée (sans désignation de date) au grand regret des Mouzonnais.

L'abbé Jean Gilmer fit édifier la chapelle Sainte-Croix à la proue de l'église, dont nous avons déjà parlé. Il y avait fondé une messe que l'on célébrait tous les vendredis, en l'honneur de la Passion de Notre-Seigneur. C'est ce qu'on appelait aussi la chapelle paroissiale. Les curés de Mouzon y prêtaient serment. Cette chapelle était placée contre l'un des grands piliers de l'arc triomphal, à l'entrée du chœur, Gilmer en fit faire une semblable symétriquement placée, dédiée à saint Denis, en souvenir de l'église détruite en 1650, et l'on y fit les offices de celle-ci jusqu'en 1704, époque à laquelle ils furent transportés à la chapelle Saint-Pierre, depuis du Rosaire. A ce moment les deux chapelles furent restaurées aux frais du sieur Béchet, et celle de Saint-Denis fut placée sous l'invocation des saints Jean et Jean-Baptiste.

Nous n'avons guère d'indications historiques sur les autres autels qui relativement sont modernes : 1° La chapelle absidiale, derrière le maître-autel, était autrefois la chapelle du Saint-Sacrement, et dite aussi chapelle des Reliques, parce qu'en effet, on y conservait les reliques : celles de saint

Arnould et saint Victor en particulier y furent apportées en 1728. C'est aujourd'hui la chapelle Notre-Dame-du-Scapulaire. 2° La chapelle Saint-Walfroid est placée à la droite de la précédente. La forme des fenêtres qui la surmontent prouve que cette partie est la plus ancienne de l'église, c'est en effet le style roman absolu. 3° La chapelle de gauche a été construite à l'entrée de l'escalier, faisant communiquer l'église avec l'étage du monastère et par lequel les religieux accédaient au chœur. 4° et 5° Les deux autres chapelles symétriquement placées sont celles de Saint-Joseph à gauche et celle de Sainte-Catherine à droite. Cette dernière est ancienne, car dès 1630 on voit (H. 185) un legs qui lui est fait par Yderonne, veuve de Jacquet Marion, autorisée de son mari Baudoin ; elle augmente les revenus de la chapelle qu'elle a fondée dans l'église : 17 jours, et 40 verges de terre, 2 fauchées de pré, 30 verges de vigne et la moitié d'une grange. Elle se réserve toutefois l'usufruit de ces biens. Cette chapelle porta probablement quelque temps le nom de sa fondatrice [1] ; on en retrouve le titre de fondation, illisible, par suite des ravages de l'humidité, au portefeuille H. 148, Arch. Ard., qui contient en outre un arrêt de la Cour de Mouzon, condamnant l'Hôtel de Ville à payer au chapelain de ladite chapelle, vingt sols tournois de cens annuel et perpétuel sur une maison située au lieu dit « la Porte-Bernard ». 6° et 7° Enfin viennent, placées dans le transept et se faisant face, la chapelle Saint-Martin à gauche, et celle du Rosaire à droite. Cette dernière, rétrécie par l'escalier de la tour, était autrefois dédiée à saint Pierre, comme nous l'avons dit. Quant à la chapelle qui fait face, elle n'est consacrée à saint Martin que depuis la révolution, époque à laquelle l'église de ce vocable cessa de servir ; elle avait autrefois pour patron, saint Benoît, fondateur de l'ordre.

Nous n'avons pas l'intention de donner une description de l'église de Mouzon : l'abbé Jussy, dans une importante brochure publiée en 1880, a détaillé toutes les merveilles que présente ce beau monument, digne en tous points des attentions qui se sont enfin éveillées. Cependant un résumé et une vue générale doivent trouver place ici. Nous les emprunterons à la statistique monumentale que dressa M. J. Hubert, en 1883 : Eglise de style original, des XIVe, XVe et XVIe siècles. *Les contreforts, les tours, la charpente et les plafonds inté-*

1. Le fermier de la chapelle, Jacquet Marion, doit payer, chaque jour des Rois et des Cendres : 12 sous à boire (Inventaire de 1516, H. 140).

rieurs sont à restaurer. L'ensemble de l'édifice est digne du plus haut intérêt. Cette belle église a 65 mètres de longueur sur 18 de largeur et 21 mètres d'élévation dans son œuvre. Elle est composée d'une nef principale, de deux bas-côtés, chœur et transepts. La nef a trois étages : étage inférieur percé de cinq fenêtres; les deux autres en ont six. Galeries à ouvertures ogivales au deuxième et au troisième étages. Transepts et chœur aussi à trois étages. Deux rangs de piliers dans le chœur, un seul dans la nef. Ces piliers sont multicolonnes pour la plupart, avec chapiteaux à crochets. Abside principale formée de trois petites absides à trois pans. Celle du fond est percée au troisième étage, de trois grandes fenêtres garnies de vitraux peints, d'une assez belle conservation. Un de ces vitraux représente l'Annonciation. Quelques inscriptions du xve et du xvie siècles. Pavé du chœur d'une grande beauté. L'intérieur de cette église a été badigeonné. Les nervures se détachent en jaune sur le fond blanc des voûtes. L'extérieur n'est pas aussi harmonieux que l'intérieur. On y reconnaît facilement le style d'époques différentes. Le portail principal a été indignement mutilé en 1827, sous prétexte de réparations. On a détruit les voussures qui, dit-on, étaient admirables et présentaient une profondeur de plus d'un mètre; il n'en reste qu'un seul cordon, lequel reposait, il y a quelques années encore, sur deux colonnes de marbre rouge, que le bon goût s'affligeait de voir figurer en pareil lieu. Ces deux colonnes ont enfin été enlevées cette année et remplacées par deux pilastres en pierre, qui sont un peu moins en désaccord avec le reste de l'église.

Le tympan du portail est encore riche de sculptures du xive siècle. Il est surmonté d'un pignon, percé d'une grande fenêtre ogivale formant sept ogives lancéolées. Deux belles tours ; celle de droite est surtout remarquable; elle est flanquée d'une tourelle octogone percée de petites fenêtres et de créneaux, et terminée par une galerie délicatement ouvragée. Deux portes latérales; contreforts surmontés de clochetons. Le côté gauche est presque entièrement dépourvu d'ornements. Ce côté était adjacent aux bâtiments de l'ancienne abbaye. Il y avait autrefois un clocher entre les transepts. Par suite de l'exhaussement du sol extérieur, l'église se trouve en contre-bas de plus d'un mètre, ce qui, joint au défaut d'écoulement des eaux pluviales, contribue à entretenir dans la partie inférieure des murs une humidité malsaine et nuisible à la conservation du monument. Mais depuis quelques années des

travaux utiles ont été exécutés ; il y en aurait encore d'importants à faire pour arriver à une consolidation parfaite.

Nous avons dit précédemment que les travaux exigés furent exécutés ; la maçonnerie et la toiture ont subi des améliorations notables ; le badigeonnage intérieur a disparu ; le monument a pris un aspect tout autre.

Ajoutons quelques détails, plutôt historiques, à la notice de M. Hubert. Le portail, mutilé en 1827, présentait jadis, outre les élégantes voussures que rasa un architecte sans connaissances, divers autres reliefs et douze statues qui disparurent aussi et firent place à des colonnes insignifiantes que l'on voit aujourd'hui posées sur leur massif piédestal.

Les dernières restaurations qu'on y a faites ont été plus heureuses : les fenêtres ogivales, au nombre de quatre, qui remplacent l'immense fenêtre flamboyante (xve siècle) placée autrefois au-dessus du portail, sont du plus bel effet (Jussy).

A remarquer dans la tourelle octogonale, adossée à l'une des grosses tours, les fenêtres en créneaux qui ont eu quelque usage pendant les divers sièges, comme l'attestent les éraflures faites aux piédroits par les balles.

Les pierres tombales méritent aussi quelque peu notre attention. La plus ancienne remonte au XIIIe siècle. Elle est de marbre noir et porte le nom du frère de Thibaut de Sauveterre, abbé en 1277, qui se démit de son abbaye en 1282, et devint abbé de Flavigny.

L'abbé Jean Gilmer qui « obiit IV Kalendas octobris 1534 » a aussi sa pierre annulaire qui, suivant l'abbé Jussy, ne fut faite et posée qu'en 1724. Un autre abbé, Claude de Joyeuse, commendataire, mort en 1710, après 55 ans de pontificat, fut également enterré à l'église et on a conservé sa pierre de marbre noir. Il est assez remarquable que ce soient là les deux seuls abbés dont on ait retrouvé les tombes. Du reste, beaucoup de ces tombes ont disparu ; témoin celle qui, selon toute apparence, avait été érigée à Robert I de la Marck tué au siège d'Ivoy de 1489, et inhumé, suivant Fulgence, dans le sanctuaire de l'église. En revanche, nombre de religieux ont laissé des tombes avec inscriptions, qui nous permettent de lire les noms de beaucoup de ceux qui décédèrent entre 1640 et la suppression du monastère.

Voici une inscription de quelque ancienneté : « Cy gît Philippe de Vignacourt, aumônier de céans et curé de Brévilly, qui trépassa le 25 août 1558. Et ceste tombe cy a été

faicte par Dom Jehan du Hautoy, prestre de céans, 1559. »
On voit aussi une pierre consacrée à Christophe de Beauvais, mort le 3 avril 1559 et qui avait été compétiteur de Vignacourt pour l'office de prieur. Il était prévôt de l'église Notre-Dame.

Autre tombe, de 1587, qui nous rappelle « Jehan Bayart, escuyer commissaire ordinaire en la généralité des vivres et municions et advitaillemens de France et controlleur du domaine du Roy en sa ville et souveraineté de Mouzon, Sedan, Autreville, etc. » Par suite de déplacements et de repavages, cette pierre se trouve en deux parties que le hasard de l'ajustement a séparées. On fit également à Albert Colin, aussi contrôleur, ainsi qu'à sa femme et à Pierre Colin, son frère, originaires de Mouzon, une tombe commune dans l'abbaye (1667). Un autre Colin, Jean, homme de fief du chastel de Mouzon, décédé en 1640, a une tombe commune avec sa femme, Geneviève Lefèvre.

Le procureur général, J. Habert, auquel nous avons emprunté tant de documents, qu'il a pris la peine de nous conserver en un précieux cahier que gardent les archives de Mouzon, avait aussi sa tombe (1612) dans la chapelle Saint-Benoît. Un autre Habert, Nicolas, aussi historien de Mouzon (Epitome chronicon monasterii B. M. mosomensis), prieur claustral de l'abbaye, et de la famille de Jean Habert, mourut en septembre 1634 ; sa tombe de marbre noir était auprès de la sacristie.

On voit encore, au presbytère, les tombes de deux Regnard de Fuchsamberg, seigneurs d'Amblimont, dont l'un fut un amiral de France ; son nom est inscrit dans l'histoire de nos colonies; le dernier est Claude, fils de Nicolas, seigneur des Mahomets, tué au siège de 1650.

Parmi les pièces qui composent le mobilier, il convient de citer la chaire peu ancienne pourtant, provenant de l'église paroissiale Saint-Martin, d'où elle fut apportée en 1792. L'auteur de cette chaire est un sculpteur du nom d'André Lefèvre, primitivement tailleur d'habits. On voit encore aujourd'hui, dans le jardin de l'hospice, des statues dues à son ciseau, avec une inscription portant son nom.

Nous ne disons rien des orgues, qui pourtant constituent un monument. Le buffet, d'aspect architectural, est du XVIII[e] siècle. L'instrument n'est du reste pas, comme orgue, autrement remarquable. On voit, au registre de la commune, que le 4 avril 1792, des réparations importantes furent décidées, et le

devis autorisé par le Directoire. Les citoyens Florent, facteur, et Dach, organiste de Carignan, en firent l'essai le 21 septembre 1793, en présence des officiers municipaux qui le reçurent. Une réparation plus récente y a été faite par un facteur de Paris.

Un mot des cloches. Le monastère fit fondre, en 1605, six cloches, inaugurées par le prieur claustral, le 2 avril. C'est la révolution qui détruisit cette sonnerie; on ne garda qu'une seule cloche, les autres furent fondues au district, où on portait alors tous les métaux, bronze, argent ou or qu'on trouvait dans les églises. Il y avait également un carillon qui jouait des hymnes à certains jours. A propos des vases ou objets des cultes, nous pourrions citer la délibération de la Société jacobine de Mouzon, du 16 Brumaire an II, qui envoie des délégués dans les villages pour enlever des églises ce qui tient au fanatisme, et notamment tous les objets d'or et d'argent qui s'y trouvent, et en outre faire descendre les cloches inutiles, en n'en laissant qu'une suivant le décret. Quant aux objets de l'église Notre-Dame même, voici comment nous renseigne la délibération du Conseil, du 24 septembre 1793 : « Il existe des plaques d'argent aux fleurs de lys sur les châsses dites Saint-Victor, signes qui rappellent l'odieux souvenir de la royauté anéantie. Le citoyen Georges fera arracher de cette châsse cette garniture qu'il déposera en la Maison commune, pour y être pesée. » On trouva 2 livres, 7 onces, poids de marc, qu'on envoya au district. Et le 25 septembre : « Pour défendre la liberté contre les tyrans coalisés pour la lui ravir, les deux autres châsses, figures de saints, en argent, seront extraites desdites châsses et apportées en la Maison commune, où le tout sera pesé en assemblée....... » Les citoyens Georges et Pourru se sont rendus à la paroisse et ont détaché les figures et les plaques : poids 22 marcs, 4 onces, et total 27 marcs, 3 onces (livre = 2 marcs = 16 onces). Le citoyen Pouru, substitut du procureur de la Commune, offrira ce métal en don patriotique.

Notons, avant de terminer, que la commune s'était appropriée, de son autorité, l'église des Bénédictins, dès avant avril 1792. Elle se préparait en conséquence à disposer de tout ou partie des cloches de Saint-Martin, la paroisse. « Les administrateurs du Directoire arrêtent que les officiers municipaux seront invités à veiller à ce qu'il ne soit fait aucun changement que ceux pour lesquels ils sont autorisés par le département, dans l'église Notre-Dame, et notamment en ce qui

touche les cloches ; ils sont également invités à ne laisser faire aucun déplacement de cloches dans l'église de Saint-Martin, attendu qu'elles appartiendront à la nation, dans le cas où le Corps législatif croirait de sa sagesse d'accorder à la ville de Mouzon l'église dont elle s'est emparée (Dél. du 7 avril 1792). L'église Saint-Martin n'était pas encore vendue le 11 may 1793, car le département décide qu'il sera sursis à la vente.

(*A suivre.*) N. GOFFART.

NÉCROLOGIE

Le général de Dampierre. — Nous avons le regret d'apprendre la mort du général Henri du Val, comte de Dampierre, baron de Hans, décédé en son château de Hans, arrondissement de Sainte-Menehould, le 7 septembre 1892, dans sa 70e année.

Le général de Dampierre appartenait, dit-on, à une ancienne famille d'origine écossaise qui vint, sous François Ier, s'établir en Normandie, fuyant les persécutions dont les catholiques étaient l'objet ; l'un de ses membres devint, par son mariage avec une descendante de la maison de Grandpré, seigneur de Hans.

Depuis cette époque, cette famille n'a cessé de fournir des illustrations militaires. Dans l'église de Hans, si habilement restaurée par la munificence du général qui vient de mourir, ont été déposés le cœur de Henri du Val, comte de Dampierre, qui combattit pour la cause catholique pendant la guerre de Trente ans, et celui de son fils, général au service de Louis XIV, tué au siège de Candie, en 1669.

Une inscription rappelle que Elzéar du Val, comte de Dampierre, mourut victime de sa fidélité, sous les yeux du roi Louis XVI, à son retour de Varennes, le 22 juin 1791.

Le fils d'Elzéar, né en 1786, fit toutes les campagnes de l'Empire, prit part à la conquête de l'Algérie et mourut général de division en 1856.

Il revivait dès lors dans un brillant officier de cavalerie, le chef d'escadrons, comte de Dampierre, que son courage éprouvé dans nos guerres d'Afrique avait fait choisir pour aide de camp par le général Bosquet. Le commandant de Dampierre avait fait la campagne de Crimée où il avait été prisonnier des Russes et celle d'Italie.

Plus tard, devenu colonel, il fut placé à la tête du 8e lanciers, qu'il conduisit pendant la guerre de 1870 contre l'Allemagne. Général de brigade et commandeur de la Légion d'honneur, il prit sa retraite longtemps avant l'âge, et partagea son existence entre sa terre de Primart, en Normandie, et celle de Hans.

Il dota l'église de Hans de verrières où l'idée militaire est sans cesse associée à l'idée religieuse. Il en fit, en un mot, la Notre-Dame-du-Soldat, c'est-à-dire, suivant l'expression du récent historien de l'église, M. l'abbé Jacquesson, un sanctuaire où la jeunesse militaire ira se retremper dans l'amour de la Religion et de la Patrie. A côté des scènes qui représentent la Rédemption, l'Absolution, le visiteur admire le dévouement de saint Vincent de

Paul, l'apôtre de la Charité. Ici, il contemple le baptême de Clovis ou saint Alpin victorieux d'Attila; plus loin, des scènes plus modernes et non moins grandioses, la dernière pensée du soldat mourant sur le champ de bataille, la messe en Kabylie, d'après le tableau d'Horace Vernet, etc.

C'est dans l'accomplissement de cette grande œuvre que la mort est venue atteindre le général comte de Dampierre. Sa mort sera pleurée non seulement des siens, mais de toute la région.

Les obsèques du regretté général ont eu lieu le 10 septembre dernier au milieu d'une affluence considérable. Aux habitants du pays s'étaient joints de nombreux étrangers et une délégation d'officiers. Le deuil était conduit par le vicomte de Dampierre, fils du défunt, et par son gendre, le marquis d'Hugleville.

Le 7e régiment de cuirassiers était en manœuvres aux environs de Hans, illustrés par le triomphe de Valmy; il s'est trouvé sur le passage du cortège et a rendu les honneurs militaires. Les soldats étaient en tenue de campagne, et si le général est mort trop tôt pour voir les fêtes du 20 septembre, son âme a dû tressaillir en présence de cet appareil guerrier qui l'accompagna à sa dernière demeure.

Sur la tombe, le général d'Aragonnès d'Orcet, commandant la brigade de cuirassiers, a prononcé un éloquent discours, où il a résumé la carrière militaire de M. de Dampierre. L'orateur a rappelé son amour de la patrie, son amour de l'armée, son amour du sol natal, et en particulier de l'église embellie par ses soins et sa générosité. En terminant, il s'est écrié : « Au revoir au Ciel où les âmes grandes et généreuses dans l'accomplissement du devoir espèrent vous retrouver. Au nom de la garnison de Sainte-Menehould, au nom de l'armée, général de Dampierre, adieu! »

C'est sous l'impression de ces belles paroles que l'assistance s'est séparée.

***

Le 5 octobre 1892 ont eu lieu les obsèques du commandant Berthaut, chef du service topographique au Tonkin, officier de la Légion d'honneur.

Le commandant Berthaut était né à Esbly (Seine-et-Marne), de parents cultivateurs. Elevé à l'école communale de son pays, il était arrivé par son travail seul à obtenir une bourse au Lycée Charlemagne. Après de brillantes études, il fut admis d'abord à l'école des ponts et chaussées, puis à Saint-Cyr.

En 1870, il sortait de notre Ecole militaire pour faire la campagne en qualité d'officier d'infanterie.

Après la guerre, il servit en Algérie dans les tirailleurs algériens; il fit toute la campagne de Tunisie, c'est là qu'il fut décoré de la Légion d'honneur. Il fut désigné pour servir au Tonkin, et

choisi, après la campagne, pour faire partie de la Commission de délimitation des frontières.

Retourné au Tonkin pour prendre possession de la direction du service topographique, le commandant Berthaut est mort à l'âge de quarante-trois ans, au moment même où il devait être nommé lieutenant-colonel. *(Figaro.)*

***

Nous recevons les lignes suivantes sur M. l'abbé Martin, doyen de Sompuis (Marne), décédé le 28 septembre dernier :

« Sa vie sacerdotale au milieu de nous a été celle d'un prêtre qui met les soins du strict accomplissement des devoirs de sa mission au-dessus de ceux de sa propre personnalité, de sa santé même.

« Robuste de tempérament, courageux à l'excès, M. l'abbé Martin put toujours résister aux souffrances aiguës d'une maladie de cœur et continuer jusqu'à ses derniers instants son dévoué ministère. Sa mort est donc celle d'un vaillant défenseur de Dieu qui succombe, à 60 ans, sur la brèche, au poste du sacrifice et de l'honneur.

« M. l'abbé Martin, simple et généreux, était l'ami du pauvre, de celui qui souffre, le grand bienfaiteur de son église à laquelle il prodiguait ses largesses.

« Les obsèques du vénérable pasteur qui, pendant onze ans, avait présidé à tous nos actes religieux, qui avait béni nos joies, consolé nos tristesses, ont été imposantes. M. l'archiprêtre de Vitry-le-François, délégué de Mgr l'Evêque de Châlons, a dit la messe solennelle.

« Suivant le désir exprimé par M. l'abbé Martin, qui fut toute sa vie un exemple de modestie et d'humilité chrétienne, aucun discours n'a été prononcé sur sa dépouille mortelle.

« Le corps du regretté doyen de Sompuis a été inhumé à Verrières. »

***

Le lieutenant-colonel Franck, de Dormans (Marne), officier de la Légion d'honneur, vient de mourir dans sa 65e année, au Conquet, près de Brest, où il était percepteur depuis sa retraite.

Le lieutenant-colonel Franck, qui avait passé par Saint-Cyr, avait fait les campagnes d'Afrique, de Crimée, d'Italie et de France en 1870.

***

Mme Marie-Stéphanie de Dion de Riquebourg, vicomtesse du Pin de La Guérivière, est décédée à Coulommes (Marne), dans sa 48e année. Elle était née dans cette commune même où habitait son père. Elle avait épousé, il y a environ 30 ans, le vicomte de

La Guérivière. Mme de La Guérivière était fort aimée à Coulommes. Son esprit de charité, son obligeance, son dévouement étaient unanimement appréciés.

Aux obsèques qui ont été célébrées le 5 septembre 1892, se pressait une affluence considérable, composée de la population entière de Coulommes et de nombreuses personnes venues du dehors.

La foule était d'autant plus triste que la mort de Mme de La Guérivière est brusquement survenue, alors que sa famille, ses amis et ses obligés étaient loin de prévoir pareil malheur.

A l'issue de la messe, deux discours ont été prononcés : l'un, en chaire, par M. le curé de Coulommes; l'autre, au cimetière, par l'honorable M. de Belfroy. Tous deux ont mis en relief, avec une vérité saisissante, les vertus de la regrettée défunte. L'assistance s'en est montrée fort émue.

*
* *

M. Léon Foucher. — Les rangs des amateurs rémois, déjà si éclaircis depuis la mort de M. Duquénelle, viennent de subir une nouvelle et bien sensible perte en la personne de M. Léon Foucher, ancien négociant, collectionneur très distingué et très obligeant. Il a succombé, le 20 août 1892, à une longue maladie d'affaiblissement qui l'avait à plusieurs reprises douloureusement atteint. Le renom de son cabinet lui avait valu de fréquentes visites des conservateurs de Musées, et d'archéologues. A tous il réservait un confiant accueil, et le *Bulletin du Comité des Travaux historiques* a maintes fois fourni la preuve de ses utiles communications aux érudits de passage à Reims.

Il est un fait original dans les trouvailles de M. Léon Foucher, c'est l'exhumation des ruines du château de Vernay, près Saint-Imoges (Marne), d'un magnifique carrelage émaillé du XIIIe siècle. Une pièce de sa maison reçut ce revêtement digne de figurer dans un musée. H. J.

*
* *

Le 23 septembre, est décédé, dans sa 83e année, M. le chanoine Lecointre, de Reims.

Né à Chamery en 1809, M. Lecointre fut successivement prêtre en 1834, vicaire de Rethel, curé de Floing, vicaire de Notre-Dame, curé de Ludes, doyen de Château-Porcien, ville qui a toujours gardé son souvenir et où il fit beaucoup de bien. Enfin il fut nommé chanoine titulaire en 1881.

M. le chanoine Lecointre était connu par sa grande bonté pour les pauvres et son dévouement pour les communautés religieuses.

*
* *

Pour compléter ce que nous avons dit de deux savants regrettés qui se rattachaient à notre province, MM. Baudrillart et Maury, nous ne pouvons mieux faire que de reproduire ici leur éloge funèbre prononcé par notre compatriote M. Léon Bourgeois, ministre de l'instruction publique, à la séance de clôture du Congrès des Sociétés savantes, le 11 juin dernier :

« M. Baudrillart[1] tenait une place considérable. Philosophe et historien, il avait orienté ses études vers les sciences économiques et professait au Collège de France lorsque l'Académie mit au concours la question des « Rapports de la morale avec l'économie politique ». Tenté par un sujet qui rentrait si nettement dans la catégorie de ses recherches préférées, M. Baudrillart présenta un mémoire et obtint la première récompense. Dès ce jour, la direction de toute sa vie fut fixée : voyant dans l'économie politique la science maîtresse en qui réside la loi des destinées humaines et qui doit nécessairement diriger, pour la rendre progressive et féconde, l'évolution lente des races, il poursuivit avec un zèle ardent l'enquête que l'Académie l'avait chargé de faire sur les populations agricoles de la France! Pénétrer dans les chaumières, surprendre le fonctionnement économique et moral de la famille rurale, comparer le présent au passé, cette multiple et délicate mission fut accomplie par lui avec un soin jaloux et une clairvoyante sagacité.

Toutefois, son esprit curieux ne se limita pas aux obligations étroites d'un mandat déterminé ; il suffira de rappeler son *Histoire du luxe* pour montrer l'étendue de son activité intellectuelle et l'infatigable ardeur avec laquelle il savait aborder les sujets les plus divers et les plus vastes.

Il convient de rapprocher son nom de celui d'un savant éminent qui, lui aussi, ne voulut jamais demeurer prisonnier d'un seul ordre de travaux. Qui sut, plus que M. Maury[2], dépasser l'horizon toujours un peu étroit des spécialités scientifiques et donner pleine carrière à toutes ses facultés? Tour à tour géologue, philologue, numismate, archéologue, historien et philosophe, il avait une compétence en quelque sorte universelle. Il suffit, pour s'en convaincre, d'énumérer ici ses ouvrages. Ce sont d'abord des études mythologiques et légendaires : *les Fées du moyen-âge*, *les Croyances et Légendes de l'Antiquité*, *l'Histoire des religions de la Grèce antique*, *la Magie et l'Astrologie dans l'antiquité et au moyen-âge*. Puis, vient un résumé resté classique de l'état des sciences géologiques et anthropologiques intitulé : *la Terre et l'Homme*, et une *Histoire des Forêts de la France*.

M. Maury étudia aussi les Académies d'autrefois, et, pour obéir sans doute aux suggestions de la sagesse antique, il s'étudia lui-

1. *Revue de Champagne*, 1892, p. 64.

2. *Ibidem*, p. 533.

même en un livre extrêmement intéressant, plein d'observations personnelles et dont le titre, *le Sommeil et les Rêves*, trahit bien les tendances.

Etudier, apprendre toujours, apprendre encore, tel a été le but de sa vie. Membre de l'Institut, professeur au Collège de France, directeur des Archives, il demeurait quand même un étudiant dans l'acception la plus large et la plus noble du mot. « Il avait fait tout son bonheur des jouissances secrètes que donne le travail, a dit de lui M. G. Boissier ; il n'était sensible qu'à une joie : celle de savoir. C'est ce qui a fait parmi nous l'originalité de sa figure. »

BIBLIOGRAPHIE

Bibliothèque des Écoles françaises d'Athènes et de Rome. Fascicule 61e. *Documents inédits pour servir à l'histoire de la domination vénitienne en Crète, de 1380 à 1485*, tirés des Archives de Venise, publiés ou analysés par HIPPOLYTE NOIRET, ancien membre de l'École française de Rome. *Paris, Thorin*, 1892. In-8° de xx-601 pages, avec une carte de la Crète.

Cette importante publication est une œuvre posthume, l'œuvre d'un jeune et brillant érudit champenois, né à Rethel en 1864, décédé à Venise en 1888. La mort l'arrêta au cours du travail que nous présentons à ses compatriotes comme le plus honorable pour sa mémoire, et comme le plus consolant pour sa famille et ses amis.

Ce travail, en effet, qui révèle une si haute vocation et tant d'aptitude pour la science historique, fait en quelque sorte revivre son auteur. On y retrouve ses qualités natives, son essor vers le vrai, sa méthode faite de patience et d'énergie. A travers ces documents si neufs et si instructifs qu'il n'a pu commenter, on est profondément touché de lire cet adieu poétique qu'il adressait à ses amis, en les exhortant à poursuivre la tâche qui lui coûta la vie :

Vivite felices, moneo, mors omnibus instat :
Exemplum a nobis sumite qui legitis.

Ajoutons que son appel fut entendu, et que son œuvre interrompue voit le jour par les soins successifs de deux de ses amis : l'un, M. Desrousseaux, son condisciple à l'École normale supérieure, et l'autre, M. l'abbé Haudecœur, son ami d'enfance, qui lui reste sincèrement dévoué au delà du tombeau. En tête du volume, outre une introduction savamment écrite par ce dernier, se lit une préface de M. Edmond Le Blant, ancien Directeur de l'École française de Rome, qui atteste la haute estime où l'on tient à l'Institut la mémoire d'Hippolyte Noiret. Une part de ces éloges, mêlés à tant de regrets, revient de droit à ses parents, à ses maîtres, et aussi à sa province natale. H. J.

*
* *

LES LOMBARDS EN FRANCE ET A PARIS, par C. PITON. *Paris*, 1892, in-8°.

Au cours de recherches dans les Archives pour l'*Histoire de la Bourse du commerce*, M. C. Piton avait été surpris de rencontrer de nombreux documents relatifs aux Lombards. Qu'était-ce que

ces personnages, mêlés à toutes les affaires financières en France sous Philippe le Bel? Son livre nous renseigne aujourd'hui sur l'exacte signification du nom de Lombards, terme générique, employé en France pour désigner un changeur, un banquier étranger, non juif.

Les Lombards sont l'âme des transactions aux grandes Foires de Champagne, à Troyes et Provins. Il y aurait un livre à faire sur le rôle financier de ces Italiens en Champagne, où plusieurs se fixent et font souches de familles. Pendant deux siècles environ, le Lombard est mêlé à la vie publique et privée de nos pères : il tient le change des foires, la ferme des monnaies, la perception de l'impôt, et prête aux villes suivant le taux de l'époque, dix à douze pour cent.

Reims emprunte aux Lombards, dont plusieurs habitent la ville. On trouve dans les Archives municipales une trace des Jean, des Raoul, des Denis, des Guillaume Lombard : la famille Cassinel donne un archevêque à Reims. Isabelle, la Lombarde, de Reims, fournit en 1394, la lingerie du duc d'Orléans.

Plusieurs marchands lombards furent inhumés à Châlons : leurs pierres tombales existent dans les Recueils de Gaignières. Une voie de la ville, attenante à l'ancienne place du Marché (aujourd'hui place de la République), a conservé le nom de la rue des Lombards. On retrouve cette dénomination à Avize, Avenay, au Mesnil et dans plusieurs autres localités champenoises.

M. C. Piton a la modestie de considérer son livre comme un sommaire analytique de documents à consulter sur les Lombards.

Cet excellent travail est meilleur qu'il ne pense : il ouvre une série d'études nouvelles sur le rôle éternel du capital dans la vie sociale et démontre qu'au moyen-âge, comme à l'époque contemporaine, l'action pratique appartenait à l'instrument d'échange : « Sa Majesté l'argent. » H. M.

* * *

Les écoles d'un village toulois au commencement du XVIIIe siècle, d'après des documents inédits, par l'abbé F.-J. Demange, chanoine honoraire; *Nancy*, 1892 ; in-12 de 310 pages.

Le village dont il est ici question est Trondes, commune du canton de Toul (Meurthe-et-Moselle), et, bien qu'il n'appartienne pas à la Champagne, son histoire scolaire peut être utilement connue et appréciée dans cette province. Il est rare, en effet, de pouvoir grouper autant de documents sur la fondation et la tenue régulière des écoles de garçons et de filles d'une localité rurale. L'auteur, directeur de l'une des plus recommandables maisons d'enseignement secondaire de Nancy, a composé ce volume avec une sollicitude, une précision et une conscience au-dessus de tout éloge. Eloigné de l'esprit de partialité comme d'une critique

acerbe, il a présenté les faits les plus intéressants et les plus minutieux dans leur cadre de l'époque; son livre est un modèle pour la monographie scolaire d'une commune, partout où elle peut être tentée. H. J.

*
* *

Histoire des Frères des Écoles chrétiennes à Sedan (1761-1891), par Henry Rouy, membre correspondant de l'Académie de Reims; *Sedan, Jules Laroche*, 1892. 1 vol. in-8° de 266 pages. Se vend au profit de l'École libre de Sedan.

Cet ouvrage, qui forme la 7e série des *Souvenirs sedanais* si utilement poursuivis par l'auteur, tient toutes les promesses de son titre. Il relate successivement la fondation des Frères au milieu du dernier siècle, leurs succès avant la Révolution, la reprise de leur œuvre au début de notre siècle, puis il s'étend, avec de nombreux documents à l'appui, sur toutes les phases contemporaines de leur laborieuse existence. La partie vraiment historique et rétrospective a été jugée excellente au dernier concours de l'Académie de Reims; la suite est naturellement engagée dans la période scolaire actuelle, mais partout se manifestent dans ce livre intéressant un esprit élevé et généreux, une plume impartiale et élégante. H. J.

*
* *

Le Conventionnel Courtois, par H. Labourasse, officier d'Académie, membre de plusieurs Sociétés savantes. Bar-sur-Aube, *Lebois*, 1892. In-8° de 100 pages.

Le conventionnel Edme Courtois, dit Courtois d'Arcis, bien qu'il fût né à Troyes, a trouvé dans M. Labourasse, un de nos plus laborieux et érudits fouilleurs d'archives, un biographe consciencieux qui, dans une substantielle brochure ornée d'un assez bon portrait de Courtois, nous a initiés à tous les détails de la vie très mouvementée de ce personnage, du reste médiocre, qui, grâce à ses relations avec Danton, fut membre de l'Assemblée législative et de la Convention, et qui siégea ensuite au Tribunat.

Fort obscur dans la première de ces assemblées, il joua cependant dans la seconde un rôle très important comme rapporteur, chargé d'inventorier les papiers trouvés chez Robespierre, après le 10 thermidor.

Parmi ces papiers se trouvaient le testament de la reine Marie-Antoinette, adressé à Madame Élisabeth, sœur de Louis XVI, ainsi que d'autres pièces importantes ayant appartenu à la famille royale et dont Courtois s'empara dans l'espoir d'en tirer profit à un moment donné, selon les circonstances.

En effet, après le retour de Louis XVIII, Courtois, qui avait été proscrit pour avoir voté la mort de Louis XVI, sans sursis, fit offrir au nouveau monarque, afin d'en obtenir sa grâce, le testa-

ment, les papiers et autres objets qu'il avait détournés, dans le but, disait-il, de les remettre à qui de droit. Mais il n'obtint pas le résultat désiré, car, tout en accueillant cette restitution forcée, le roi n'en maintint pas moins la loi d'exil contre Courtois qui dut quitter la France pour se retirer à Bruxelles, où il mourut le 6 décembre 1816, à l'âge de 63 ans, quelques mois seulement après son arrivée dans cette ville.

Toujours humble devant le pouvoir du moment, quel qu'il fût, et prêt à renier son passé pour sauvegarder son intérêt personnel, Courtois s'était prosterné devant Napoléon, comme il se prosterna, plus tard, devant Louis XVIII; mais, quoi qu'il fit, son rôle politique était fini avec le Tribunat.

La probité de Courtois fut plus d'une fois mise en doute et il eut à se défendre contre de graves accusations de dilapidation de la part d'un sieur Fulchiron, fournisseur des armées, par lequel il se serait fait remettre d'assez fortes sommes, en sa qualité de membre du Comité de sûreté générale.

Cependant, son scrupuleux biographe cite à sa louange deux actes honorables qui peuvent le réhabiliter, dans une certaine mesure, et que nous nous reprocherions de passer sous silence. L'un est relatif à Millard, ancien procureur au bailliage de Troyes, son ennemi personnel, qu'il fut accusé d'avoir sacrifié à sa vengeance, tandis qu'il fit, au contraire, tout ce qu'il put pour le sauver, comme en témoignent plusieurs lettres éloquentes qu'il adressa en sa faveur à Fouquier-Tinville.

L'autre fait consiste dans l'enlèvement qu'il fit, dans les archives de la Convention, d'une adresse de fidélité au roi, signée par les principaux notables de la ville de Troyes et envoyée à Louis XVI, après son arrestation à Varennes. Il sauva ainsi la vie aux nombreux signataires de cette pièce qui étaient voués à une mort certaine, si leurs noms eussent été connus.

Malgré les indélicatesses dont il fut accusé comme son compatriote et ami Danton, Courtois n'avait cependant pu acquérir qu'une modeste aisance. Eloigné du Tribunat, il prit le parti de quitter Paris pour se retirer en province afin d'y vivre plus commodément. Il acheta, dans ce but, une partie du domaine de Montboissier (Eure-et-Loir); mais après avoir démoli l'ancien château des Lamoignon de Malesherbes, il revendit cette propriété pour en acquérir une autre à Rambluzin (Meuse), où il vint s'établir avec sa femme et ses cinq enfants au mois d'août 1803. Il y demeura jusqu'au moment de son exil, en 1816, et fut même conseiller municipal, puis maire de sa commune, et conseiller général pour le canton de Souilly.

Courtois, qui possédait une assez belle bibliothèque enrichie de plusieurs volumes précieux provenant des palais royaux, avait quelques prétentions au bel esprit, mais les échantillons de vers

rapportés par son biographe, outre qu'ils sont peu nombreux, n'ont qu'une valeur médiocre.

Arsène Thévenot.

*
* *

Musée gallo-romain de Sens. *Catalogue, avec courtes notices explicatives*, publié au nom de la ville et de la Société archéologique de Sens, par Gustave Julliot. Sens, 1891, 28 p., in-8°.

Le Musée lapidaire de Sens a été installé tout récemment. Pendant longtemps les monuments si précieux qui le composent gisaient pêle-mêle dans le jardin de l'Hôtel de Ville, exposés à tous les outrages. On les a réunis aujourd'hui dans un local trop étroit, mais ils sont au moins abrités ; on peut maintenant les examiner à loisir ; on peut copier les inscriptions sans être obligé d'ouvrir son parapluie ou d'exécuter des travaux d'approche dignes d'un Hercule ou d'un Thésée. Le nombre des pierres réunies dans ce local s'élève à près de quatre cents.

Le savant secrétaire de la Société archéologique de Sens, M. Gustave Julliot, pour qui ces curieuses pierres n'ont pas de secrets, vient d'en publier le catalogue. C'est un guide absolument sûr, auquel il faut nécessairement avoir recours si l'on veut visiter avec fruit cette importante collection de monuments romains. On sait que ces fragments antiques proviennent pour la plupart des assises inférieures des murailles de la ville, et en particulier de la partie de l'enceinte voisine de la porte Dauphine. Dans un ouvrage in-4°, en cours de publication, M. G. Julliot a publié des reproductions en héliogravure d'un certain nombre de ces précieux monuments.

Le présent catalogue est une sorte d'inventaire sommaire de la collection et permet d'en apprécier les richesses. Il se présente modestement, sans appareil scientifique, mais avec des renseignements certains et des appréciations justes.

La collection épigraphique ayant été déjà l'objet d'un catalogue spécial, publié en 1866 par M. G. Julliot, la présente notice ne contient pas le texte complet des inscriptions ; l'auteur s'est borné à les indiquer sommairement.

Les bas-reliefs romains du Musée de Sens offrent aux archéologues un intérêt particulier. Un certain nombre de stèles funéraires portent des représentations d'artisans ou d'autres personnages dans l'exercice de leurs professions. Ici c'est un oiseleur avec ses cages ; là un peintre en bâtiments, un architecte, un gypseur, un menuisier, un forgeron, un moissonneur, un chasseur ; plus loin un fabricant de drap avec deux de ses ouvriers, l'un foulant le drap, l'autre le tondant avec des forces Une autre série présente des représentations mythologiques ou empruntées aux légendes héroïques de la Grèce. Hélios, Diane et Endymion, l'enlèvement de Ganymède, le combat des Dieux et des Géants, des scènes tirées de

l'histoire d'Oreste nous donnent une idée des sujets choisis par les sculpteurs pour décorer les frises des grands édifices de la capitale des Sénonais à l'époque romaine.

Ant. Héron de Villefosse.

***

Almanach historique, topographique et statistique du département de Seine-et-Marne pour l'année 1893. Meaux, A. Le Blondel, in-16. Prix : 50 centimes, chez tous les libraires du département.

Trente-trois années ininterrompues de succès sont le plus bel éloge qu'il y ait à faire de cette publication, qui vient de paraître.

Comme les années précédentes, cet almanach contient, outre la nomenclature des administrations publiques et autres documents officiels, plusieurs notices historiques sur les communes de Dammarie-les-Lys, par G. Leroy; Echouboulains, les Ecrennes, Ecuelles, Voulangis, par Th. Lhuillier. — Le premier maire de Boissy-aux-Cailles, par E. Thoison. — La forêt du Mans, Découverte de vases gallo-romains à Doue, les Chevaliers de l'Arquebuse à Guignes, des portraits briards : M. Prévet, député, etc., etc.

CHRONIQUE

Société Académique de l'Aube. — (*Séance du 19 août 1892.*) — Présidence de M. Arnould, président.

Dons et ouvrages offerts

Par M. Rivière, membre correspondant : Un curieux arrêté imprimé du Lieutenant du Premier Barbier du roi en la ville de Troyes, du 27 mai 1665.

Par M. Le Clert, membre résidant : *Pillage de l'église de Montiéramey par les reîtres, en* 1570. — *Note sur un émail conservé au Musée de Troyes.*

Par M. le baron de Baye, membre correspondant : *Les carreaux vernissés de Sézanne.*

Travaux des Sociétés savantes

M. le Président indique, entr'autres, dans le Bulletin du Ministère de l'Instruction publique, un compte-rendu de M. Darcel sur un extrait d'un registre des délibérations du Chapitre de Saint-Pierre de Troyes, qui lui a été communiqué par M. Le Clert. Cet extrait donne d'intéressants détails sur une partie de l'armure, désignée sous le nom de *guimple* ou *guimpe (opertorium capitis).*

Le journal *La Curiosité* publie un article sur Cossin, peintre et graveur champenois, originaire de Troyes [1].

Communications

M. Le Clert donne lecture du programme des prix mis au concours par la Société Académique de l'Aube, pour chacune des années 1893 à 1897.

Les prix dont il s'agit sont indépendants de ceux décernés en 1892 par la Société Académique au nom du Gouvernement de la République, sur la subvention de 300 fr. qui lui a été allouée à cet effet, et de ceux qu'elle aura à attribuer au même titre au cours des années suivantes.

Lectures et communications des Membres

M. l'abbé Garnier termine la lecture de son Etude d'onomastique sur les actes des Martyrs Sénonais. Il examine notamment dans cette dernière partie les noms de Sens et Troyes.

En ce qui concerne Sens, la désignation de cette ville ne peut donner des indications sur l'époque de l'apostolat de saint Savinien, mais l'énumération des dieux qui y étaient adorés peut être

1. *Revue de Champagne*, 1892, p. 717.

plus fructueuse. Des quatre dieux, dont les statues se trouvaient dans le temple de Sens, Jupiter, Minerve et Apollon appartiennent à l'antique religion des Gaulois décrite par César ; le quatrième, Hercule, n'a eu son culte inauguré à Rome que sous le règne de Commode. De plus, il y existait un autel du soleil et de la lune, dont le culte ne s'est répandu que sous la dynastie des empereurs syriens, au commencement du IIIe siècle.

La ville de Troyes n'est plus désignée par le nom d'*Augustobona*, qu'elle avait reçu dans les premières années de l'Empire, en souvenir d'Auguste, et sous lequel elle est mentionnée par Ptolémée, dans l'itinéraire d'Antonin et dans la table de Peutinger, mais sous celui d'Urbs Trecassina, dérivé de l'ethnique Tricasses ou Trecasses, et se rapportant au vocable primitif de notre cité, usité de nouveau surtout à partir du IVe siècle.

En résumé, l'étude des noms de personnes, comme celle des noms de lieux, ne semble pas permettre de fixer à une époque antérieure au IIIe siècle, l'évangélisation de nos contrées par saint Savinien et ses compagnons.

*
* *

Société d'archéologie, Sciences, Lettres et Arts de Meaux *(Séance du jeudi 16 juin 1892)*. — Présidence de M. Morel, doyen d'âge.

Sont déposés sur le bureau :

Par M. l'abbé Proffit, un atlas des cartes de Nicolas Sanson, d'Abbeville, de 1658, dédié au cardinal Mazarin. Notre pays se trouve figuré sur plusieurs d'entre elles avec des particularités curieuses pour l'orthographe et l'importance relative des localités à cette époque.

Par MM. Hiver et Meignant, diverses monnaies à déterminer.

Par M. Meignant, un magnifique silex taillé, trouvé par lui sur le territoire de Saint-Soupplets, au lieu dit les Arvernes.

Par M. Régnier, tout un lot d'objets fort intéressants se rapportant à l'époque préhistorique, entre autres deux haches dont un gigantesque échantillon du type chelléen dit *langue de Chat*, trouvé dans la balastière de Précy, près d'Annet, et l'autre en bronze avec très belle patine trouvé à Chessy.

Sont offerts à la Société :

Par M. Barigny, 4 monnaies à joindre à celles offertes à la précédente séance ;

Par M. l'abbé Vernisson, une très belle pierre taillée trouvée à Chessy.

M. l'abbé Petitot achève l'historique des *Fouilles de Mareuil*, poursuivies par lui avec une persévérance digne de tout éloge et d'ailleurs couronnée de succès. En attendant l'ouverture probable d'autres hypogées dans le voisinage de celui qui a donné lieu à ces

fouilles, il peut donner dès maintenant l'inventaire complet des objets trouvés, en tout 68 pièces dont plusieurs ont un véritable intérêt pour la préhistoire de la région meldoise.



La dernière livraison du *Bulletin historique et philologique du Comité des travaux historiques et scientifiques* (1892, p. 1-218), renferme un certain nombre de communications d'un véritable intérêt pour les lecteurs de la *Revue de Champagne et de Brie.*

La plus importante est la publication *in extenso,* faite par M. Bougenot, d'un obituaire du prieuré de Sainte-Foy-de-Coulommiers, d'après un manuscrit de la bibliothèque impériale de Vienne. Cet obituaire, écrit de la main du frère Vital Planchat, en 1418, était déjà sorti du prieuré en 1701, lorsque Dom Toussaint Duplessis publia son *Histoire de l'église de Meaux,* et le savant bénédictin ne put donner, d'après une copie du XVIe siècle, que quelques feuilles de ce nécrologe, qui a fait partie de la bibliothèque du prince Eugène. M. Bougenot a fait précéder la publication de ce texte (p. 34-48) d'une notice sur le prieuré de Sainte-Foy.

Un document de date fort ancienne, rédigé avant 1104 et découvert par M. l'abbé Millard, aux archives de la Côte-d'Or, dans l'un des cartulaires de Molême, fait connaître la date et les conditions de la réunion de Châteauvillain et d'une partie de la vallée d'Aujon aux domaines du sire de Broyes, près de Sézanne (p. 204-205).

On y trouve ensuite le texte, établi par M. Paul Pélicier, d'une donation du 23 avril 1234, faite par Hue, châtelain de Vitry, à la léproserie, dite maison de la Mer, à Changy, d'un bois à charge d'une rente et de services religieux. Ce document, comme le constate M. A. de Barthélemy dans le rapport qui en propose la publication, offre un intérêt particulier, c'est qu'il est rédigé en langue française et donne un des plus anciens spécimens des actes rédigés en Champagne en langage vulgaire (p. 199-200).

C'est encore à M. Bougenot que nous devons la découverte d'une lettre de Jacques de Bourbon, comte de Marche, à l'évêque de Laon, Guillaume de Champeaux, sur les opérations militaires de Jeanne d'Arc, depuis le siège d'Orléans jusqu'au sacre de Reims (p. 56-69). Cette lettre a déjà fait l'objet d'une communication de M. Siméon Luce à l'Académie des Inscriptions, et il nous suffira d'en signaler l'importance aux amis de la Pucelle d'Orléans, si nombreux en Champagne.

Ajoutons enfin qu'on trouvera (p. 192-198) les discours prononcés par MM. Servois, Alex. Bertrand, Gaston Boissier et Hauréau, aux funérailles de M. Alfred Maury, dont la perte, si considérable dans le monde historique, a déjà été rappelée dans ce recueil.

Cte DE MARSY.



Nous lisons au *Journal officiel*, dans le compte-rendu de la séance tenue le 19 août par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, la relation suivante concernant la découverte d'antiquités faite par les soins de M. Graffin, propriétaire au château de Belval (Ardennes) :

« M. Héron de Villefosse rend compte des fouilles qui viennent d'être exécutées dans le département des Ardennes par M. Roger Graffin, ancien élève de l'école pratique des hautes études. C'est sur la voie romaine qui va de Reims à Trèves en traversant l'Argonne, à l'extrémité du plateau d'Harbeaumont, à Belval-Bois-des-Dames, que M. Graffin a découvert quelques sculptures de l'époque romaine. Ces découvertes méritent d'autant plus d'être signalées que le département des Ardennes est très pauvre en monuments romains.

« La première trouvaille fut faite en février 1892 par M. Champeaux, cultivateur à Montretemps. En voulant extraire du sol un obstacle qui s'opposait au passage de sa charrue, ce cultivateur dégagea un morceau de pierre sculptée représentant la jambe gauche d'un personnage drapé. Il trouva également une pierre ornée d'une feuille d'acanthe. Le terrain appartenait à M. Philippoteaux, de Sedan. M. Graffin obtint la permission d'y faire des fouilles. Les premiers travaux donnèrent de maigres résultats, et, après vingt jours de recherches, il allait abandonner son entreprise, lorsqu'un des derniers coups de pioche amena la découverte d'un bloc énorme de pierre taillée. C'était un groupe presque intact représentant un lion terrassant un taureau. Ce groupe, arraché de son piédestal, reposait sur la terre presque au-dessus d'un puits de très petite dimension entièrement comblé.

« On retrouva bientôt le piédestal en place d'un second groupe monolithe, non moins important que le premier, représentant un lion dressé contre un géant. La jambe droite du colosse restait seule sur le piédestal ; l'autre jambe, le torse brisé en de nombreux fragments, et le lion, presque entier, furent retrouvés à côté. Il paraît certain que ce second groupe représentait Hercule étouffant le lion de Némée. Les deux groupes étaient au niveau du sol, à quatre mètres environ d'intervalle ; ils faisaient face à peu près au pied de butte et étaient très exactement orientés regardant le nord.

« Une tête d'empereur romain, une tête de jeune fille, un dauphin, le corps d'un bélier, un bas-relief représentant une femme jouant de la lyre, des tuiles, des vases en terre cuite, des clous, des monnaies, sont également sortis de cette fouille. M. Héron de Villefosse place sous les yeux de l'Académie les dessins des objets découverts, qui sont joints à cette communication. »

***

Louis Grignon. — Nous avons annoncé l'année dernière[1] la mort de M. Louis Grignon. Nos lecteurs n'ont pas oublié les pages nombreuses et intéressantes dont il a doté cette *Revue*. Aussi nous sauront-ils gré de reproduire ici l'excellente notice lue le 24 août dernier à la Société Académique de la Marne, par M. l'abbé Puiseux sur la biographie de notre regretté collaborateur ; voici les termes de cette notice :

« L'année dernière, à pareil jour, la Société Académique de la Marne décernait une médaille d'or à M. Louis Grignon pour un travail historique considérable : *le Diocèse de Châlons en 1405*. Huit jours après, M. Grignon mourait à Paris où il s'était retiré depuis trois ans.

« M. Grignon a été pendant plusieurs années membre titulaire de notre Société : permettez-moi, Messieurs, de consacrer à la mémoire de notre ancien collègue quelques pages où j'essaierai surtout de rappeler ce qu'il a fait et les œuvres qu'il laisse après lui.

« M. Louis Grignon est né à Châlons en 1830. Engagé volontaire à 19 ans dans le 3e régiment du génie à Metz, il en sortit pour aller en Algérie. Après dix années passées dans notre colonie, d'abord comme élève, puis comme officier d'administration, il rentra en France, séjourna à Guéret, fit la campagne de 1870-1871 et se retira avec le grade d'officier d'administration de 1re classe. M. Grignon avait utilisé les loisirs de la vie de garnison pour remédier à l'insuffisance de ses premières études.

« Il avait appris ainsi, à bâtons rompus, le latin, l'arabe, la musique, l'archéologie monumentale. Il avait beaucoup lu et avait même commencé à écrire, dans un journal d'Alger et dans l'*Echo de la Creuse*, ses premières nouvelles.

« En 1875, M. Grignon vint se fixer à Châlons, et alors commença pour lui la vie d'études qu'il devait mener jusqu'à la fin.

« J'ai à peine besoin de dire ce qu'était M. Grignon. Il n'est pas un Châlonnais qui n'ait entendu parler de cet homme qui vivait un peu à l'écart, surtout dans les dernières années, mais dont on vantait l'esprit, la bonne humeur et surtout l'ardeur au travail.

« Les hommes d'étude ne lui demandaient jamais en vain un renseignement : il le donnait abondant et documenté. Il avait le tour d'esprit original, le style plein et facile. Je possède une lettre, par exemple, où, ayant à refuser une invitation à dîner, il trouvait moyen de remplir, en brodant sur ce thème léger, six grandes pages de papier d'écolier.

« Il y développait complaisamment, entre autres, ce paradoxe qu'un homme se reconnaît à son parapluie : « Dis-moi, avançait-il hardiment, quel parapluie tu portes, et je te dirai qui tu es. »

1. *Revue de Champagne*, 1891, p. 616.

« Après 13 années passées à Châlons, années utiles, fructueuses, comme nous allons le voir, M. Grignon alla habiter Paris. Son existence, vous le voyez, Messieurs, n'a pas d'histoire; son histoire est celle de ses œuvres.

« L'œuvre de M. Grignon a été relativement considérable. Elle est variée et le classe parmi les polygraphes. Elle comprend des feuilletons et nouvelles, des études musicales, des livres et des brochures d'histoire. Elle compte 54 numéros ou titres dans le catalogue qu'il en a dressé lui-même; encore, dans ce chiffre, ne sont pas compris de nombreux articles écrits au début, de 1856 à 1873, et que l'auteur n'a pas jugés dignes d'une mention spéciale.

« C'est par des *feuilletons* et des *nouvelles* que M. Grignon a commencé sa carrière littéraire, et il a conservé jusqu'à la fin le goût de ce genre tout français. M. Grignon, romancier, n'a copié personne. Son roman n'est ni le roman d'aventure, ni le roman moraliste et sentimental, ni le roman psychologique, encore moins le roman naturaliste et décadent. Il est surtout historique et goguenard.

« Presque toujours le lieu de la scène est pris dans notre contrée châlonnaise : c'est à Ponthion, à Trosnay, à Saint-Memmie, en plein Châlons, sur le pont Saint-Antoine ou au cloître de la cathédrale, qu'il place et fait mouvoir ses héros. Presque toujours aussi ce sont les choses et les hommes d'autrefois qu'il fait agir et parler; il va même jusqu'à leur faire parler la langue d'autrefois, celle du XVIe siècle surtout, qu'il possédait à merveille.

« *La Tour maudite* nous reporte à 1543, *la Folle équipée* à 1332. M. Grignon excelle d'ailleurs à reconstruire la société, les usages, la vie de ces temps lointains. Lisez la *Tour maudite* : le vieux Châlons ressuscite; les mystères aimés de nos aïeux revivent et se déploient en longues scènes. L'auteur semble un contemporain de ces jeux naïfs : il décrit le théâtre et les costumes, fait parler les acteurs, vous montre du doigt, dans l'assistance, les menues gens et les gros bonnets de l'époque. Même une fois, après une énumération aussi longue que véridique, il lui arrive d'ajouter : « Il y en avait d'autres encore dont les noms nous échappent ! »

« Chez l'historien, c'est le cri du cœur !

« Ailleurs, il décrit le Cloître, le Cloître bien oublié que remplace aujourd'hui un square aux fleurs multicolores. Quel luxe de détails ! Il faut vraiment qu'il ait vécu avec M. Le Chantre pour dresser de son mobilier un si minutieux inventaire.

« Il semble que les sciences même du moyen-âge lui soient devenues familières. Astrologie, astronomie, scholastique, pharmaceutique, il sait tout, il se sert de tout. Ce savant, cet antiquaire a le mot piquant, témoin l'anecdote suivante : Un jeune aide en pharmacie a vendu une poudre quelconque et reçu en paiement quarante-deux sous, une pièce de quarante sous et une pièce de deux

sous. Après le départ du client, il s'aperçoit que la pièce de quarante sous est fausse. Il se lamente, il pleure. — Mon ami, lui dit tranquillement son maître, si la pièce de quarante sous est fausse, la pièce de deux sous est-elle bonne? — Oui, monsieur. — Alors, cesse de te plaindre; avec deux sous nous n'y gagnons rien, mais nous n'y perdons pas, c'est l'important. — Si M. Purgon raisonnait ainsi, on comprend que Molière ouvre sa comédie du *Malade imaginaire* par les terribles additions d'une note d'apothicaire!

« De cette préoccupation de l'archéologie répandue dans tous ses ouvrages, faut-il conclure que le feuilleton, la nouvelle, n'était pour M. Grignon qu'un prétexte à développements scientifiques? Il n'en est rien, et M. Grignon sait choisir son sujet tantôt amusant, tantôt sombre, mais qu'il traite toujours avec une pointe d'humour qui était bien la note distinctive de son caractère. La *Mésaventure de Jacquinot de Ponthion*; *On l'abattra le Poirier; la Peau de veau; une Heure sous l'eau; un Cheveu*, sont histoires amusantes, mais quelle fantaisie macabre que *le Train des suicidés*, par exemple !

« Quatre financiers, en quête d'une affaire à lancer, imaginent de fournir aux gens qui sont las de la vie un moyen commode de la terminer par le suicide. Un train de chemin de fer (inutile de dire que la chose se passe en Amérique) emportera vers la falaise et la mer, dans un wagon capitonné et luxueux, les dégoûtés de la vie. Le wagon, lancé à toute vitesse, disparaîtra sous les flots, sans qu'il en coûte autre chose, à la funèbre clientèle, qu'une somme de 50 livres sterling payée d'avance.

« Mais glissons sur ces fantaisies lugubres, rares d'ailleurs dans l'œuvre de notre romancier. Pour s'en convaincre, il suffit de parcourir la liste des types qu'il a créés. C'est Jean Mâchepain, le pannetier, Grosmolet, Grinchard, l'huissier, Nasutus, le médecin, Bicoquet, Tremolo, Pincemouche, Ducerceau.

« Ducerceau, en particulier, est le personnage favori du nouvelliste; il le met à toutes sauces, le fait servir à toutes besognes. Nous avons le déménagement de Ducerceau, Ducerceau, célibataire, le divorce de Ducerceau... Ducerceau, en un mot, c'est sa tête de Turc. Il lui attribue toutes les mésaventures, lui laisse pour compte tous les déboires, le gratifie libéralement de toutes les sottises. N'est-il pas à plaindre, vraiment, quand, après une carrière laborieusement remplie, et retiré à Châlons, il croit pouvoir enfin se livrer aux douceurs de la paresse! — Il va, vient, tourne et retourne, tant et si bien qu'Anastasie (un autre nom et un autre type chers au romancier), tant et si bien, dis-je, qu'Anastasie le trouve encombrant, et lui conseille de se livrer au moins à quelque occupation facile. Un ami le convertit à la botanique, mais Anastasie en a bientôt assez des plantes, fraîches ou non, dont s'emplit la maison, et c'est ainsi que le pauvre retraité en arrive à regretter la tâche assujétissante d'autrefois, et à descendre de

degré en degré, jusqu'aux stériles et monotones exercices de la pêche à la ligne, dans une partie réservée du canal.

« Il faudrait, enfin, pour avoir une idée un peu complète du talent original de M. Grignon, joindre aux pièces connues quelques pages de manuscrits, léguées par lui à la Bibliothèque de Châlons : une lecture-bouffe : le *Bigame à Châlons;* un vaudeville, le *Trombone du régiment*, et surtout ce *Livre des célibataires*, où ce célibataire incorrigible s'est plu à railler doucement sa propre manie, et les inconvénients de sa vie solitaire et parfois un peu chagrine.

« Je me suis arrêté longtemps sur les œuvres légères de M. Grignon (je dis légères dans le meilleur sens du mot, car de situations risquées, de sous-entendus, il n'y en pas trace dans ces pages) et pourtant ce n'est là que la menue-monnaie, pour ainsi dire, de son talent, que les distractions passagères que s'accordait à lui-même, au milieu d'un labeur incessant, cet esprit curieux. C'était à l'histoire et à l'histoire de notre pays, qu'il avait voué ses forces, et il a été assez heureux pour réaliser son idéal, pour atteindre le but qu'il s'était fixé, et pour voir ses efforts couronnés de succès. Les nouvelles de M. Grignon passeront, mais ses livres d'histoire châlonnaise resteront, et serviront désormais de bréviaire et de manuel aux amateurs du passé.

« M. Grignon avait la passion des choses anciennes. Il avait deviné plutôt qu'appris la vraie méthode, celle des investigations lentes, du recours aux pièces originales, de la vue directe et immédiate du document. Il a dépouillé ainsi et copié de sa main un nombre incalculable de pièces d'archives, de minutes de notaires, de vieux papiers. Il était surtout un témoin sincère et consciencieux, donnant pour certain ce qui était certain, pour douteux ce qui était douteux ; redressant les autres sans dureté, s'amendant lui-même sans fausse honte. Il a élevé à la cité châlonnaise en particulier, un monument durable, et mérité toute sa reconnaissance.

« Je laisse de côté les opuscules et les brochures de M. Grignon, au nombre d'une vingtaine environ, où nous trouvons déjà des renseignements intéressants sur les artistes châlonnais, sur les vieilles orgues et les vieux organistes, sur les corporations, même sur le bourreau, pour arriver à la partie capitale de son œuvre, à l'histoire religieuse et civile de Châlons et même du diocèse.

« Châlons se glorifie à bon droit de ses églises. Notre ville est heureuse de montrer aux étrangers ces édifices, signes, à la fois, de la piété et de la richesse de nos pères ; et les mêmes étrangers ont plus d'une fois manifesté leur étonnement de pouvoir admirer dans une seule ville et non des plus grandes, tant et de si remarquables monuments. L'archéologue y rencontre en effet toutes les formes de l'art gothique, des vitraux merveilleux et d'admirables pierres tombales qui lui racontent les générations passées.

« Ajoutons que nos églises ont trouvé en ces dernières années des

restaurateurs intelligents qui ont eu à cœur de réparer les ruines faites par le temps ou par les hommes. Personne n'a oublié l'abbé Champenois, dont le nom est indissolublement lié à celui de son église de Notre-Dame; je tairai les autres; ils sont ici peut-être; aussi bien chacun les connaît et leur rend hommage.

« M. Grignon aimait nos églises châlonnaises, et il s'est fait leur historien. Avec cette étonnante faculté d'assimilation qui le distinguait, il se fut bientôt rendu maître de la partie technique de son sujet : l'architecture gothique n'eut plus de secrets pour lui. On croirait, en le lisant, avoir affaire à un homme du métier. C'était là une œuvre laborieuse et c'est en toute vérité qu'il put écrire en tête d'un de ses volumes ces mots : *Multo labore quæsita;* « ce livre est le fruit d'un grand labeur. »

« En 1878 parut le premier volume : Description et Histoire de Saint-Alpin; en 1880, la monographie de Saint-Loup; en 1881, celle de Saint-Jean; la même année celle de Notre-Dame, la plus considérable de toutes, et que votre Société, Messieurs, a honorée d'une médaille d'or; en 1885, une simple brochure sur quelques points particuliers de l'histoire de la Cathédrale. M. Grignon a donc étudié l'ensemble de nos églises.

« Avec quel amour il en décrit toutes les beautés! Il sait la légende et l'âge des vitraux; il discute l'origine des tableaux et en apprécie la valeur; il a lu les inscriptions des murailles et des pierres tombales. Visitez à nouveau, son livre à la main, chacune de nos églises ; je ne crains pas de le dire, ce sera pour vous une révélation, et beaucoup de détails inaperçus jusqu'ici vous apparaîtront dignes d'un coup d'œil moins superficiel, sinon d'une étude plus approfondie. Il vous fera apprécier, à Notre-Dame, par exemple, ces vitraux du XVIe siècle, dont nous ne sommes peut-être pas assez fiers, et qui peuvent soutenir la comparaison avec les vitraux célèbres de Saint-Hilaire de Chartres et de la Cathédrale de Beauvais, *la Bataille de Saint-Jacques*, dont le dessin a pu être attribué au Primatice; la vie de la Sainte-Vierge, aux riches costumes et aux couleurs éclatantes; la légende de Sainte-Anne ; la verrière des Tonneliers; celles de la Passion, œuvres monumentales qui témoignent à la fois de la piété, du bon goût, du bien-être et de la générosité de nos pères.

« A Saint-Alpin, M. Grignon vous fera admirer les vitraux anciens de saint Alpin et d'Attila, de sainte Madeleine, du miracle des Billettes; ceux des noces de Cana et de la multiplication des pains, exécutés sur des cartons de Jules Romain; la curieuse grisaille de la Sibylle que notre collègue M. Moignon a reproduite par la photographie avec un soin si délicat. — A Saint-Alpin encore, votre guide vous nommera les maîtres, auteurs des différents tableaux, Pérugin, Van Eyck, Albert Dürer, Philippe de Champagne. — A Saint-Loup, il vous racontera les transformations qui ont rendu à l'édifice sa légèreté première; il vous fera faire une pause devant

la statue monumentale de saint Christophe, œuvre du XVI siècle ; devant la Madeleine aux anges, de Simon Vouet ; devant le beau triptyque attribué aux Van Eyck ; devant l'Adoration des Mages, de Martin de Vos, devant la Pierre tombale de dom Bazire, *omnium hominum laboriosissimus*, le plus laborieux des hommes, qui alla deux fois en Afrique pour racheter les esclaves chrétiens et y fut retenu en prison pendant six mois. M. Grignon lui-même a raconté dans une brochure les péripéties de ces deux voyages.

« M. Grignon ne se contente pas de nous servir de *cicerone* à travers nos églises et de nous en interpréter les choses belles ou curieuses; il nous en raconte l'histoire. Ils ont une histoire, en effet, ces vieux monuments, une histoire qui nous intéresse singulièrement, car elle se confond avec celle du peuple châlonnais, de la cité châlonnaise. Immobiles, ils ont vu tout changer autour d'eux ; eux seuls sont restés debout des constructions ou modestes ou fastueuses d'autrefois. Mais chaque siècle, en passant, les a marqués de son empreinte et les a chargés de transmettre son souvenir à la postérité la plus reculée. L'un en a élevé les murs : ce sont les siècles forts qui bâtissent; d'autres les ont ornés et enrichis, l'un y ajoutant un portail nouveau, l'autre quelque chapelle, une verrière, une cloche.

« Puis sont venus les mauvais jours de notre histoire ; telle cette année de 1793, ce moment d'aberration où la main d'un vandale a détruit ou mutilé en quelques heures l'œuvre gracieuse des siècles. Voyez le porche de Notre-Dame, du côté de la rue de Vaux, veuf de ses statues qu'un siècle déjà écoulé n'a pas suffi à lui rendre ; le portail nord, le grand portail de la cathédrale où chaque coup de marteau stupide a privé la postérité d'un chef-d'œuvre !

« La tâche de l'historien consiste à raconter tout cela. M. Grignon l'a fait avec loyauté et conscience ; il a réussi à faire l'histoire définitive de nos monuments, ce qui n'est pas un mince mérite.

« M. Grignon a complété l'histoire religieuse de Châlons par son histoire civile ; à celle de ses églises il a joint l'histoire de ses rues et de ses maisons.

« Une longue habitude l'avait fait en quelque sorte le contemporain des hommes et des choses d'autrefois. Un peu perdu dans le Châlons nouveau, il se débrouillait sans peine au milieu de la ville ancienne. Il a confié à un ami que dans ses heures d'insomnie ou de loisir il se promenait par la pensée dans le Châlons du XIVe ou du XVe siècle, contemplant avec intérêt ses 13 hôpitaux d'alors, ses 24 cimetières, ses 23 églises ou chapelles, ses innombrables hôtelleries qui avaient nom : l'Ane-Rayé — le Cheval-Bayart — l'Arche-de-Noé — et pour image tous les saints du calendrier. Il lui semblait reconnaître au passage les bourgeois de ses vitraux et de ses pierres tombales ; il saluait amicalement Jean Dorizy et

Pierre de Morillon qui jouèrent, en 1507, le Mystère de la Passion à l'hôtel du Pourcelet, dans la rue d'Orfeuil; il s'attardait à lire cette inscription sur la porte de quelque sergent du guet :

S'il vous survient quelque incartade,
Ayez recours à mon albarde !

« Cet amour curieux du Châlons d'autrefois nous a valu la *Topographie historique de la ville de Châlons-sur-Marne*. C'est l'histoire de la ville, rue par rue, maison par maison; une reconstitution, disons le mot, une résurrection du vieux Châlons. Votre Société, Messieurs, a récompensé d'une médaille d'or cet intéressant travail.

« Il restait à M. Grignon une tâche à remplir, aride et longue entre toutes. Il l'avait réservée pour la fin, et on l'a entendu dire plusieurs fois que ce serait la dernière. Ce fut la dernière en effet. Il s'agissait de prendre une à une toutes les paroisses de l'ancien diocèse de Châlons, de donner leur nom aux différentes époques de leur histoire, et les changements survenus dans leurs possesseurs. C'est là *le Diocèse ancien de Châlons en 1405*, œuvre hautement appréciée par le Comité des travaux historiques, et pour l'impression de laquelle M. le Ministre de l'instruction publique a généreusement accordé à notre Société, une subvention de 500 fr. Notre Société, Messieurs, ne s'était pas laissé devancer dans l'appréciation du mérite de l'œuvre de M. Grignon; elle l'avait honorée d'une médaile d'or, la troisième qu'elle décernait à l'auteur.

« M. Grignon eut la consolation d'apprendre le succès de son dernier livre, mais il n'eut pas celle de voir la médaille que nous lui avions décernée. Quelques jours après la séance solennelle du 19 août de l'année dernière, il s'éteignait obscurément à Paris. Sa mort fut chrétienne comme l'avait été sa vie.

« Telles sont, résumées dans leurs lignes principales, la vie et l'œuvre de M. Louis Grignon. On définirait bien notre collègue en deux mots : il a été un savant modeste et laborieux. Votre Société, Messieurs, lui doit beaucoup : appelée trois fois, à des intervalles rapprochés, à juger ses travaux, trois fois elle les a honorés de sa plus haute récompense; elle achève aujourd'hui de payer sa dette en consacrant à sa mémoire ces quelques pages.

« La ville de Châlons, je ne crois pas exagérer en parlant ainsi, lui doit aussi beaucoup pour ce passé qu'il a fait revivre, pour ces livres dans lesquels il a décrit ses monuments et raconté ses gloires. C'est une manière aussi de travailler pour le présent que de recueillir les vestiges des temps antérieurs, et de ne rien laisser perdre de l'héritage des ancêtres. L'historien fidèle à sa tâche fait à sa manière du patriotisme, en resserrant le lien qui unit les enfants aux pères; en faisant, de tous ceux qu'a nourris le même sol, une famille où tous se connaissent, s'apprécient, s'excitent mutuellement au bien. Le nom de M. Louis Grignon est de ceux

qui s'imposent à la reconnaissance publique, de ceux qu'une génération transmet à la génération suivante comme un symbole de travail modeste et vraiment utile. »

* * *

Les fêtes de Longpont. — Nous empruntons à la *Semaine religieuse* de Soissons le récit des fêtes célébrées le mercredi 27 juillet, à l'occasion de la reconnaissance du culte du Bienheureux Jean de Montmirail, dans l'ancienne abbaye de Longpont, et présidées par S. Em. le Cardinal Archevêque de Reims.

« Longpont possédait autrefois un monastère de cisterciens qui comptait deux cents religieux. Avec les édifices qui restent, le propriétaire actuel, M. de Montesquiou, a fait une habitation seigneuriale qui conserve quelque chose de son caractère antique. De la superbe église abbatiale, dont les proportions dépassaient celles de la cathédrale de Soissons, il ne reste que d'énormes pans de mur et le portail, qui n'a point cédé sous les coups acharnés des démolisseurs.

« C'est sous ces deux travées qu'a eu lieu la cerémonie. C'est bien ici, à cette même place, que le Bienheureux a dû souvent prier; c'est ici que ses frères, plus tard, l'ont invoqué, honoré; c'est ici, qu'en 1250, eut lieu cette première translation de ses restes dont parle l'histoire. »

A dix heures et demie du matin, le cortège, précédé de la Compagnie de sapeurs-pompiers de la commune, fait son entrée au joyeux carillon des cloches, dans l'église que baignent les flots d'un soleil splendide. Deux prêtres, qui portent la châsse renfermant les reliques de Jean de Montmirail, la déposent en avant de l'autel; Mgr l'Evêque de Soissons en gravit les degrés, et se tournant vers S. Em. le Cardinal de Reims, le vénérable Prélat s'exprime en ces termes :

« Eminence,

« Permettez-moi de vous adresser mes souhaits de bienvenue et mes respecteux remerciements pour l'honneur que vous nous faites en acceptant de présider cette fête. Ne pouvant plus faire des Rois, selon le privilège de votre auguste siège, vous faites des Saints dont la royale couronne n'a rien à craindre de l'inconstance populaire.

« Le B. Urbain II à Binson, le B. Guerric à Igny, vous doivent les honneurs de la béatification. Et vous venez aujourd'hui couvrir de l'éclat de votre pourpre la solennité du B. Jean de Montmirail.

« La vieille charte qui nous a conservé le souvenir de la consécration de cette grande église, où nous sommes aujourd'hui réunis, nous dit qu'elle était la plus illustre et la plus belle église de la région : *Clarissima et splendidissima ex omnibus Ecclesiis*

regionis. Je le crois quand je la vois si belle encore dans ses ruines, qui conservent toutes les proportions, tout le dessin et toutes les beautés de l'édifice.

« Mais fut elle jamais plus belle, même aux jours de sa splendeur, que dans cette journée où Dieu lui rend pour luminaire l'éclatante lumière de son soleil, et pour remplacer les voûtes absentes, le limpide azur de son firmament.

« Fut-elle jamais plus belle dans ces grandes cérémonies où deux cents religieux chantaient les louanges de Dieu, que dans cette journée où un Prince de l'Eglise et trois Evêques, unis à une multitude de prêtres, viennent chanter, au milieu de ce temple que le temps n'a pas épargné, malgré sa magnificence, la gloire de *Jean l'humble*, gloire que le temps n'a fait qu'augmenter et qui trouve aujourd'hui son complet épanouissement.

« Eminence, merci encore une fois au nom de ce diocèse de Soissons qui fut le berceau de notre bienheureux; merci au nom de tous ces prêtres qui vous font en ce jour une couronne d'honneur; merci au nom de ce modeste curé qui a dépensé depuis plus de trente ans toute l'activité de son esprit à mettre en lumière les vertus de son bienheureux; merci, au nom de cette noble famille qui a si précieusement conservé les restes de cette grande abbaye, si heureuse de voir les honneurs des autels rendus à un bienheureux qui ne lui est pas étranger, et si fière et si reconnaissante de voir Votre Eminence présider cette solennité. »

Le Cardinal fait remonter l'honneur qui lui échoit à Notre Très Saint Père le Pape : dans la personne de son représentant, c'est le Souverain Pontife qui préside en réalité et qui bénit avec une tendresse paternelle toute l'assistance. Puis l'office divin commence; Mgr Duval célèbre pontificalement.

Le panégyrique du Bienheureux avait été confié à Mgr l'Evêque de Châlons, dans le diocèse duquel était Jean de Montmirail. L'éminent orateur a fait revivre ce moine chevalier, cousin de Philippe-Auguste, qui, né en 1165 au château de Montmirail, riche, puissant, possesseur de nombreuses seigneuries, se signale par sa bravoure sur les champs de bataille, terrasse les Anglais à Gisors, les infidèles en Terre Sainte, puis se met au service des pauvres, des malades, des lépreux qu'il recueille lui-même à Montmirail, dans son château, souvent dans son lit, pendant qu'il passe la nuit en prières ou couché sur le plancher. Comme l'a dit éloquemment Mgr Sourrieu, Jean de Montmirail n'a pas eu besoin de connaître les revendications et les formules du socialisme contemporain pour secourir les déshérités de ce monde, il lui a suffi de s'inspirer de la morale de l'Evangile.

Dans la seconde partie de son discours, Mgr Sourrieu a montré Jean de Montmirail immolant enfin tout au pied de la croix; famille, richesses, honneurs, se faisant simple moine de l'ordre de

Cîteaux, venant frapper à la porte de l'abbaye de Longpont, fondée par saint Bernard, et donnant jusqu'à sa mort, survenue le 29 septembre 1217, l'exemple de toutes les vertus chrétiennes.

Tel fut l'homme dont Dieu manifesta bientôt la sainteté par de nombreux miracles. Il s'en fit un grand nombre à son tombeau, qui devint un lieu de pèlerinage. Aussi les moines de Longpont retirèrent-ils bientôt le corps du cimetière commun pour le placer dans leur cloître, puis dans leur église et enfin sur l'autel même, derrière le tabernacle, avec les reliques des saints.

En 1236, dix-neuf ans après la mort du saint religieux, une demande fut adressée au pape Grégoire IX pour qu'il établît une fête en son honneur. On ne sait pas d'une manière indiscutable si la fête et l'office furent accordés, mais on sait, de manière à n'en pouvoir douter, que le culte du Bienheureux était notoirement établi à Cîteaux dès le XIIIe siècle. Voici d'ailleurs la notice que le nécrologe de Cîteaux consacre à sa mémoire :

III° Kal. octobris. In Gallia, depositio Beati Joannis domini Montis-mirabilis, qui nobilitate generis postposita, et spretis sæculi deliciis, in Longo-ponte monachum induit, et admirandis virtutibus ac crebris miraculis claruit.

En 1643, le roi Louis XIII adressa au pape Innocent X une lettre pour obtenir la concession d'une messe et d'un office. Depuis lors, plus de deux siècles se sont écoulés ; et l'année dernière, grâce aux efforts de Mgr Duval, ardemment secondé par M. le comte de Montesquiou et M. l'abbé Corneaux, curé de Longpont, grâce aussi à l'appui de Son Eminence, Léon XIII a accordé à Jean de Montmirail la faveur qu'un roi avait sollicitée pour ce moine guerrier, qui est assurément une des physionomies les plus puissantes de ce moyen-âge, époque de rudesse, d'héroïsme et de grandeur où fermentaient tous les germes de ce qui a fait la France.

La journée s'est terminée par un salut solennel. La maîtrise du Séminaire de Saint-Léger, que l'on avait entendue avec plaisir aux offices du matin, a chanté de nouveau plusieurs morceaux d'une manière remarquable. Puis, M. le Curé de Longpont prit la parole pour exprimer à tous sa reconnaissance :

« Eminence,

« Messeigneurs,

« Quel jour à jamais mémorable vous êtes venu inscrire dans les fastes de Longpont ! C'est la résurrection d'un illustre passé, c'est son admiration, jointe à celle du présent aussi admirable, c'est une nouvelle glorification, la consécration suprême et solennelle de la sainteté d'un personnage dont l'auréole est bientôt sept fois centenaire, qu'apporte aujourd'hui l'auguste présence de vos personnes sacrées. Soyez-en mille et mille fois bénis et remerciés.

« A vous, Eminence, nous devons la plus grande part de l'honneur de cette belle fête. Par la direction et l'appui que vous avez

donné à cette sainte cause, ce grand Pape, la lumière et la force de l'Eglise, qui tient le gouvernail d'une main si sage et si ferme en des temps si mouvementés et si troublés, Léon XIII a daigné accorder la reconnaissance et la consécration, par son autorité infaillible, à un culte déjà ancien et bien cher.

« Permettez à Longpont de vous en exprimer toute sa reconnaissance par la bouche et par le cœur de son pasteur de quarante-trois ans, en vous saluant d'un double titre par lequel l'Eglise glorifie un de ses saints évêques : *Pauperum patrem, et gloriæ sanctorum zelatorem eximium suscitasti.*

« Votre pèlerinage aux saintes reliques de Longpont, le 20 septembre 1878, venant clore le Congrès provincial des œuvres catholiques tenu à Soissons; ces pèlerinages nationaux d'ouvriers conduits à Rome et présentés au Saint Père sont là pour vous proclamer avec justice le grand organisateur de ces œuvres catholiques éminemment moralisatrices, le vrai père des ouvriers, le vrai père des pauvres : *Pauperum patrem.* Les reconnaissances de culte que vous avez préparées et obtenues du Saint Père parlent assez haut aussi pour vous proclamer avec vérité l'ardent et le zélé propagateur de la gloire des saints dans l'Eglise : *Gloriæ sanctorum zelatorem eximium.* Saint Urbain, saint Guerric et saint Jean de Montmirail, à qui vous avez obtenu les honneurs et les éloges de la sainte liturgie, sont trois puissants protecteurs auprès de Dieu, et trois beaux fleurons de votre couronne si brillante de mérites...

« Longpont est riche en souvenirs. J'en recueille un. Il y a bientôt sept cents ans, saint Louis, avec sa cour, assistait à la consécration de cette magnifique basilique faite par le même évêque de Soissons qui, *sede vacante*, venait de le sacrer à Reims, en présence d'un archevêque, ancien abbé d'Igny, et de trois autres évêques. Les offices sacrés, nous dit un historien, produisaient toujours une grande impression sur Louis IX; ce jour-là, ils firent sur sa jeune âme un effet indicible. Au sortir de la cérémonie, se penchant vers sa mère, il lui demanda de faire aux moines quelques dons; ce que Blanche accorda volontiers.

« Eminence, Messeigneurs, puisse votre bénédiction, que nous sollicitons comme dernière faveur donnée en ces mêmes lieux foulés par les pas de saint Louis, produire en nous comme en lui des impressions salutaires. »

Son Eminence clôtura ces belles fêtes par une charmante réponse à l'heureux curé de Longpont et d'excellents conseils à la nombreuse assistance.

(*Bulletin du diocèse de Reims*, 13 août 1892.)

***

Les Satyres de la galerie de Henri II, au palais de Fontainebleau. — Les deux statues de satyres, coulées en bronze, qui

jadis accostaient la cheminée monumentale de la splendide galerie de Henri II, au palais de Fontainebleau, disparurent, comme on sait, l'an Ier de la République française, il y a un siècle déjà. Le célèbre chimiste Charles-Louis Berthollet, animé d'un zèle plus révolutionnaire qu'artistique, fit enlever les deux faunes, dont le poids fut indiqué comme étant de 1,200 livres, dans un procès-verbal du 5 octobre de l'an Ier. Berthollet était assisté de deux membres de l'administration du département de Seine-et-Marne, de deux membres du district de Melun et d'un officier municipal de Fontainebleau. Ces œuvres d'art, les sphynx de la cour des Fontaines, la statue du Tibre, les cloches, furent transportés à Paris et fondus en monnaie de billon.

Il résulte des recherches persévérantes de M. Ernest Bourges, et du voyage qu'il a fait à Rome en 1891, que les faunes de la galerie de Henri II étaient les copies des deux satyres placés au Musée du Capitole à Rome, aux deux côtés de la fontaine. C'est une constatation faite depuis le voyage de M. Bourges, par le prince Massimo, qui, comme preuve à l'appui, a bien voulu envoyer à notre excellent confrère de l'*Abeille*, les deux photographies des satyres conservées à Rome; il y a identité entre les satyres de la galerie de Henri II et ceux conservés à Rome; ce qui permettrait, suivant le désir de M. Bourges et de tous ceux qui s'intéressent à la conservation du palais de Fontainebleau, de couler à nouveau en bronze les faunes qui sont aujourd'hui au Musée du Capitole, et de les replacer plus tard des deux côtés de la cheminée de la galerie de Henri II. L'excellente et substantielle notice de M. Bourges, insérée dans le *Bulletin de la Société historique du Gâtinais*, est en vente à Paris, 39, quai des Grands-Augustins, à la librairie historique des provinces, chez Emile Lechevalier. Elle contient la reproduction très soignée de : 1° deux photographies des faunes du Musée du Capitole; 2° du dessin de Philippe Delorme; 3° des deux faunes d'après le graveur Perrier. Ces dessins accompagnent l'habile dissertation de M. Bourges; elles en forment le plus explicatif et le plus complet commentaire.

(*Réveil de Coulommiers*, du 10 septembre 1892.) Max. B.

***

Trouvailles archéologiques au Mont-Aimé. — Chacun sait que le Mont-Aimé, près Bergères-les-Vertus (Marne), intéressant à bien des titres, ne l'est pas moins au point de vue archéologique.

Les nombreux objets et débris de toute espèce, tels que pointes de flèches, fers de lances, clefs, éperons, débris d'armures, etc., monnaies des rois Charles V, Charles VI, Charles VII, Jean-Sans-Peur, duc de Bourgogne, que l'on trouve communément à la surface du plateau, aux endroits où furent autrefois la ville de Mont-Wedmar et le château des comtes de Troyes et de Champagne, attestent que tous deux ont dû subir bien des vicissitudes :

assauts, pillages et incendies, sans cependant jeter le moindre jour sur l'obscurité et l'incertitude des faits avancés par les chroniqueurs sur l'histoire de ce mont si célèbre autrefois dans les fastes de la Champagne.

Il y a deux ans environ, une personne de Bergères trouvait à Mont-Aimé un sceau en bronze paraissant remonter au XIVe siècle. Ce cachet, très bien conservé, porte en exergue l'inscription suivante :

S. (sigillum), LIETMANN DE GACAULT, et au centre un écu de.... à 2 levriers de... affrontés, se donnant l'accolade, timbré d'un casque de chevalier.

Ajoutons que cet objet a déjà tenté bien des amateurs, mais, jusqu'alors, des sommes raisonnables... ou plutôt déraisonnables n'ont pu décider son possesseur à s'en dessaisir.

Tout récemment, un jeune homme de Renneville, M. Arthur Brunet, trouvait également au même endroit, un second cachet aussi en bronze et bien conservé, quoiqu'il lui manque la tige ou poignée.

Comme le précédent, il remonte au moyen-âge et porte en exergue l'inscription suivante en gothique romane :

CHAZIER * THOUMAS, et au centre, sans écu, une sorte de palmette de cinq épis de blé... ?

* * *

Un enfant de Vouziers (Ardennes), le colonel Legrand, vient d'être nommé général de brigade.

Fils d'un gendarme, M. Legrand, né en 1835, entra à Saint-Cyr en 1852 avec le n° 225.

Il compte six campagnes de guerre, dont celles de Crimée, d'Italie et de Metz. Il a été blessé deux fois, notamment le 16 août 1870 à Rezonville.

* * *

La petite-fille de Danton. — La petite-fille de Danton, Mme Menuel-Danton, que des catastrophes de toute sorte ont réduite à un état voisin de la gêne, est confinée à Troyes, dans un appartement des plus humbles de la ville.

La pauvre femme vit dans une maison silencieuse et déserte, n'ayant auprès d'elle qu'une parente encore plus âgée et plus pauvre qu'elle, et une vieille servante dont le dévouement a résisté à toutes les infortunes.

La petite-fille de Danton a célébré dans la plus stricte intimité, loin du bruit, loin des fêtes officielles, des cortèges et des discours, le centenaire de la Révolution.

(*Figaro* du 23 septembre 1892.)

* * *

Inauguration de la statue de Méhul a Givet (Ardennes). — La statue récemment érigée à Méhul par ses concitoyens, a été inaugurée à Givet, le 2 octobre 1892. Nous ne croyons pouvoir mieux faire que de reproduire ici les discours officiels prononcés dans cette solennité par le ministre des Beaux-Arts et par les deux éminents maîtres placés à la tête de notre École de musique française contemporaine. Il était impossible de célébrer en meilleurs termes la mémoire de l'immortel auteur de *Joseph* :

Discours de M. Léon Bourgeois, ministre de l'instruction publique et des Beaux-Arts.

Messieurs,

En rendant un hommage exceptionnel à la mémoire de Méhul, vous obéissez à une des traditions les plus chères de la ville de Givet. Votre cité n'a jamais cessé de s'enorgueillir de son glorieux enfant. En 1841, le Conseil municipal donnait, par un vote unanime, à l'une de vos rues, le nom de votre illustre compatriote. Un an plus tard, une cérémonie semblable à celle-ci réunissait l'élite des admirateurs de Méhul autour de l'humble monument que la piété de vos pères lui consacrait. En 1863, le centenaire du maître était célébré ici avec éclat. Mais si fréquents qu'aient été à Givet les témoignages de la reconnaissance publique, vous avez eu la volonté de faire mieux encore.

Grâce aux efforts de la municipalité et du Comité, grâce au talent tant de fois éprouvé d'un éminent sculpteur ardennais, M. Croisy, l'image de Méhul se dresse enfin sur cette place pour attester une fois de plus la fidélité de notre démocratie française au culte du beau. Messieurs, vous avez compris qu'il convenait de rendre à l'auteur de *Joseph* et du *Chant du Départ* les honneurs de l'immortalité. Le pays entier vous en sera reconnaissant.

Combien vous avez raison de revendiquer jalousement le grand compositeur et de rattacher étroitement sa gloire à l'histoire de votre contrée! Givet fut pour Méhul une patrie bienveillante. Le fils du modeste aubergiste de la rue des Religieuses a grandi ici paisiblement sans déboires et sans amertumes. Rien n'entrava sa vocation.

Dès l'âge de dix ans il tenait l'orgue des Récollets. Admis bientôt après à la maîtrise que le musicien Guillaume Hauser venait de fonder à l'abbaye de La Val-Dieu, près de Monthermé, ce fut là, dans une paix profonde, en face d'un site délicieux, sous la double influence de la solitude et de la nature, que Méhul prit conscience de lui-même. Une tradition fort accréditée veut que l'intervention d'un officier de la garnison de Charlemont ait empêché Méhul de demeurer toujours à La Val-Dieu et d'y achever entre les murs de l'abbaye une obscure existence. J'ai peine à croire qu'un pur hasard ait décidé ainsi d'une destinée si haute. Paris, où se font les renommées, Paris, la ville de l'Opéra, le rendez-vous des musiciens et des poètes, dut apparaître de bonne heure au jeune homme comme la seconde patrie inévitable. Avec la belle témérité de la jeunesse, il y arriva, en 1779, ne possédant rien, comme il l'a écrit quelque part, « que ses seize ans, sa vielle et l'espérance ».

Une lettre de recommandation pour le grand Gluck constituait le plus clair de sa fortune. « Voir Gluck, l'entendre, lui parler, tel était mon unique désir en entrant dans la capitale, et cette idée me faisait tressaillir de joie. » Gluck l'accueillit avec bonté ; il le confia aux soins d'Edelmann,

remarquable claveciniste et professeur accompli. Méhul dut beaucoup à , excellent maître. Mais son temps d'écolier allait finir.

Son premier succès retentissant date de 1782, lors de l'exécution d'une ode sacrée de Jean-Baptiste Rousseau. Ce débutant, presque enfant encore, trahissait dès le début un sentiment de la musique aussi réfléchi que profond, le goût de l'expression pathétique, le don de sentir grandement; déjà l'élève faisait place à l'artiste inspiré. Cette nature si heureuse et si riche, et aussi si merveilleusement équilibrée, semble s'être développée spontanément et comme sans efforts. Dès l'opéra d'*Euphrosine* représenté en 1790 et accepté aussitôt comme un chef-d'œuvre, le caractère du talent de Méhul apparut dans sa lumineuse sincérité. Elevé à la grande école de Gluck, Méhul, sans prétendre se poser en réformateur, apportait un idéal supérieur du drame musical, idéal défini quelques années auparavant par Beaumarchais dans cette prophétique préface de Tarare, où les musiciens d'aujourd'hui se plaisent encore à chercher des conseils. Il réalisait à son premier essai, dans les parties excellentes d'*Euphrosine,* cette union du chant et du drame, pressentie déjà par Philidor, par Monsigny et par Grétry, mais voulue consciemment par lui. C'en était fait des formes conventionnelles et surannées imposées par l'esthétique mondaine ou l'engouement du style étranger. L'opéra français entrait avec Méhul dans la voie de la vérité.

Dès lors les œuvres et les succès se suivent sans relâche. C'est *Cora ;* c'est surtout *Stratonice*, dont la fable pudique convenait si bien à l'inspiration attendrie du maître, à ses dons d'émotion discrète et profonde. « Que cette musique est délicieusement plaintive! » disait-on dans la langue du temps. Et M. A. Pougin, dans le beau livre qu'il a consacré à la gloire de Méhul, ajoute ce jugement : « La partition de *Stratonice* a la sérénité dans la beauté ;..... elle était faite pour plaire aussi bien aux délicats, aux raffinés qu'à ceux qui ne se piquent pas de connaissances artistiques et qui cherchent avant tout à être émus et charmés. » C'est bien là, messieurs, la marque du génie. Les œuvres impérissables sont celles où la science égale l'inspiration et qui peuvent en même temps retenir l'admiration réfléchie de l'élite et ravir l'âme naïve de la foule.

Ces dons qui ont fait de Méhul un des créateurs du véritable drame lyrique allaient ouvrir à son génie un autre horizon. *Stratonice* avait paru à l'heure même où naissait la République ; au milieu des orages une patrie nouvelle grandissait, glorieuse et terrible, résolue à la liberté et à la victoire ; le bruit des armes était partout, à Paris comme aux frontières ; la France était une tribune et un camp ; conventionnels et soldats prenaient une grandeur surhumaine ; l'histoire était une épopée.

Méhul, à sa trentième année, dans la pleine maturité de son mâle génie, sentit monter en lui de superbes inspirations : son style large et simple, la hauteur, et comme on l'a dit justement, la majesté de sa pensée étaient à la mesure de ces grands événements. Dans des hymnes admirables, il se fit le chantre des fêtes de la nation ; c'est d'alors que datent son *Chant de Victoire,* son *Chant du Retour* et cette œuvre sublime qui suffirait à elle seule, comme la *Marseillaise* pour Rouget de l'Isle, à donner à son nom l'immortalité : *Le Chant du Départ.*

Il n'abandonnait pas cependant le théâtre. Jouissant dans l'école française d'une autorité sans rivale, ambitieux et vaillant, chacun de ses succès n'était pour lui que l'occasion d'un effort nouveau. « J'aime la gloire avec fureur », disait-il. Ce fut pour lui la période d'incessants labeurs, d'infatigable production ; il écrivit *Timoléon*, *Adrien*, le *Jeune Henri*, dont l'ouverture, bril-

lante tentative de musique pittoresque, charme encore les auditeurs de nos concerts; *Ariodant, Irato, Uthal*, dû à l'influence ossianique; enfin l'oratorio dramatique de *Joseph*, son chef-d'œuvre incontesté; *Joseph*, page à la fois exquise et grandiose, où le charme profond du sentiment, la pureté du style, la noblesse de l'inspiration s'unissent dans une merveilleuse harmonie et donnent à l'œuvre la sereine majesté d'une tragédie antique; *Joseph*, désormais placé par les musiciens de tous les pays et de toutes les écoles, au rang des œuvres impérissables.

Mais pendant la glorieuse carrière de Méhul, les événements s'étaient précipités. La catastrophe de 1815 frappa cette âme délicate d'une mortelle atteinte; les malheurs de la France blessèrent au cœur le musicien du *Chant du Départ* et du *Chant de Messidor*. Le gouvernement de la Restauration, ne pardonnant pas à notre belle institution du Conservatoire son origine révolutionnaire, en diminua l'importance, et réduisit l'enseignement. Méhul se vit retirer le poste d'inspecteur, qu'il y remplissait avec autant d'autorité que de dévouement. Surmené par le travail, usé avant l'âge au service de l'art, Méhul fut atteint d'un mal qui ne pardonne pas. Il alla en vain demander au ciel du Midi le rétablissement de sa santé; il s'éteignit le 18 octobre 1817, à cinquante-quatre ans, pleuré à la fois comme un grand homme et comme un homme de bien.

Messieurs, l'on compte dans l'histoire de l'art des gloires plus bruyantes et plus populaires que celle de Méhul; il n'en est pas de plus parfaitement pure. Cette âme forte et tendre était faite pour toucher les autres âmes, pour les ravir et les exalter. Aucune pensée étrangère à l'art n'a troublé cette existence exemplaire; il n'a puisé qu'aux sources les plus élevées. A une époque où l'art souffrait de l'emphase trop souvent confondue avec la grandeur, il a su être simple et vrai; il a été humain. Aussi est-il un des plus grands maîtres de notre chère école française, enfin mieux comprise et mieux connue; il est un des représentants les plus glorieux de cette lignée illustre qui va de Rameau à Berlioz et aux maîtres contemporains, dont je suis heureux de saluer ici trois représentants : Paladilhe, l'auteur de *Patrie*, ce nom qu'il faut rappeler dans cette ville d'extrême frontière; Massenet, le compositeur charmant et puissant, sous l'habile main duquel vibre la lyre tout entière, et enfin, messieurs, celui-là même que ses pairs sont les premiers à reconnaître comme le premier parmi nous, Ambroise Thomas, le doyen des maîtres, toujours vaillant, dont le nom vient immédiatement à l'esprit en face de la statue de Méhul.

Mais, messieurs, au milieu de cette école française elle-même, quelque chose distingue Méhul et le met très haut, et ce quelque chose il semble le devoir à votre sol, à cette vallée de la Meuse où il est né. Dans cet heureux mélange de noblesse et de simplicité qui est tout Méhul, on croit voir l'image du coin de terre qui s'étend, comme l'a dit un maître écrivain, « entre le roc abrupt de Charlemont et la Meuse au flot âpre ». J'y retrouve votre beau pays, avec le charme sévère qui se dégage de ses forêts et de ses eaux, avec sa dignité un peu farouche et sa mystérieuse mélancolie. Messieurs, l'œuvre de Méhul ressemble à cette nature austère qui nous environne et que l'on devine si hospitalière et si douce pour celui qui ose la pénétrer et sait la comprendre.

Messieurs,

Il y a quelques jours, lorsque s'achevait à Paris la célébration du centenaire de la République, un hommage éclatant, spontané, a été rendu à la mémoire de Méhul.

Au moment où, sous les voûtes du Panthéon, s'élevèrent au milieu du silence les premières notes du *Chant du Départ*, une émotion indicible s'empara de tous les cœurs Dans ces quelques mesures, nées, comme celles de la *Marseillaise*, d'une inspiration de génie, il nous semble voir passer tout entière l'histoire de la grande République. C'est d'abord un chant d'espérance, grave et pur, montant sans effort des lèvres des hommes auxquels sourit la jeune liberté; puis sonne l'appel aux combats; à peine apparue, la liberté est menacée; de toutes parts, il faut courir la défendre. Alors éclatent les colères; un peuple se lève dans un mouvement formidable : la pitié succombe; une seule loi subsiste, une seule volonté : vaincre ou mourir! Et l'hymne s'achève dans un cri de résolution héroïque en ordonnant le sacrifice et en assurant la victoire.

Messieurs, au rythme large et puissant de ce chant immortel où toutes les généreuses passions des ancêtres semblent s'exprimer et se confondre dans un mouvement d'enthousiasme souverain, nos âmes furent saisies et transportées. C'était le génie de la Révolution qui se levait au milieu du temple de la Patrie, c'était la première République qui nous montrait le but, la route et le devoir.

A l'auteur de ce chant sacré, les fils dévoués de la Patrie et de la Liberté françaises doivent une éternelle reconnaissance. Au nom de la République, nous lui en apportons aujourd'hui le témoignage.

Discours de M. Massenet, membre de l'Institut, au nom de l'Académie des Beaux-Arts.

Messieurs,

Nous sommes à une époque où chaque pays, chaque coin de terre, tient à honneur de glorifier dans le marbre ou dans le bronze les hommes célèbres qu'il a vus naître.

Cela vaut mieux assurément qu'une coupable indifférence pour ceux dont la patrie a le droit de s'enorgueillir.

Cependant, dans le nombre des statues qu'on a élevées en ces derniers temps, peut-être quelques-unes l'ont-elles été avec précipitation, comme sous le coup d'une admiration trop hâtive. Ce n'est pas le reproche qu'on pourra adresser à celle de votre Méhul, le fier et mâle artiste dont nous voyons ici la noble image. Cent ans ont passé sur sa gloire sans l'entamer. Et c'est pourquoi je remercie l'Académie des Beaux-Arts de l'honneur qu'elle m'a fait en m'envoyant parmi vous pour porter la parole en son nom et pour déposer au pied de ce monument le tribut de son admiration. Je le ferai, sinon avec l'éloquence que vous auriez désirée, du moins avec tout le respect et la piété d'un descendant très humble pour un ancêtre illustre et vénéré.

Il est né dans votre ville, non loin d'ici, dans l'ancienne rue des Religieuses, le 24 juin 1763, marqué au front par la Providence pour de grandes destinées artistiques.

C'est un vieil organiste du couvent des Récollets qui joua en cette circonstance le rôle de la Fortune. Il était aveugle comme elle et imagina, en manière de passe temps, d'inculquer à l'enfant les éléments de la musique. On n'a pas conservé son nom et nous devons le regretter : n'eût-il pas été juste qu'il prît aujourd'hui sa part du triomphe, celui qui le premier fit vibrer cette petite âme musicale?

Dans la suite, Méhul trouva des maîtres plus remarquables, plus dignes de lui comme cet Hauser, le savant organiste de La Val-Dieu, qui venait

d'Allemagne et lui apprit du contrepoint tout ce qu'on peut en savoir, ou comme cet Edelmann, compositeur lui-même de mérite, qui eut le temps de faire épanouir le génie de son élève, avant de porter sur les échafauds de la Révolution une tête plus faite pour les combinaisons harmoniques que pour les combinaisons si dangereuses de la politique.

Oui, ce furent là les deux maîtres qui formèrent son talent. Mais nous n'en devions pas moins un souvenir au vieil aveugle, qui, le premier, posa les mains de l'enfant merveilleux sur un clavier d'orgue dont il devait devenir le titulaire dès l'âge de dix ans.

La Val-Dieu, où professait cet Hauser dont j'ai parlé, fut le vrai berceau artistique de Méhul. C'était alors une puissante abbaye située tout près d'ici, de l'autre côté de la Meuse, où vivaient et priaient des chanoines de Prémontré, mettant tous leurs soins à posséder une des plus belles maîtrises de France, afin d'y chanter dignement les louanges du Seigneur.

C'est dans cette solitude propice aux méditations, dans un parc enchanteur aux riches végétations, que Méhul passa les plus belles années de sa vie. Il aimait à le dire et à le répéter. C'est là qu'il reçut les fortes leçons d'Hauser, là aussi qu'il prit pour les fleurs cette passion qui ne le quitta plus. Toute sa vie, il se plut à en cultiver comme il avait fait à La Val-Dieu et ce lui fut souvent d'un grand secours.

Il est dans la vie des artistes bien des heures de lassitude, de doute, de découragement. Avec sa nature fine et impressionnable, Méhul les connut plus que tout autre. Il eut à lutter parfois contre la mauvaise fortune, contre les intrigues et les jalousies, même contre les douleurs privées. Dans ces jours d'amertume, Méhul se retournait du côté de ses fleurs et il y retrouvait des horizons roses, des douceurs parfumées. Il s'oubliait en de longues extases devant un parterre où toutes les couleurs se mariaient à ses yeux, comme tous les sons dans son esprit de musicien. Les tulipes surtout le dominaient et il y avait telles d'entre elles aux nuances vives et changeantes qui lui faisaient tourner la tête tout aussi bien qu'une de ces mélodies rares écloses en sa fertile imagination.

On a dit qu'il y avait toujours un serpent caché sous les fleurs. Cela était vrai pour celles de La Val-Dieu, et le serpent prit ici la forme d'une robe de moine. Les parents de Méhul, bonnes gens fort simples, se demandèrent un moment pourquoi leur fils ne la revêtirait pas, cette robe, puisqu'il était si bien accueilli des religieux. Ils ne pensaient pas pouvoir élever plus haut leur ambition.

Eh! mon Dieu, Méhul eût peut-être fait un excellent moine, mais quel artiste nous aurions perdu!

Les chanoines pourtant n'eussent pas demandé mieux, tant ils avaient pris en affection leur jeune élève. Heureusement celui-ci n'avait reçu qu'une éducation très rudimentaire et à toutes les avances il put répondre : « Je ne sais pas le latin, » comme l'ingénue de Molière répondait : « Je ne sais pas le grec » aux savantins qui voulaient l'embrasser.

Et le voilà parti pour Paris, la ville où l'on trouve la gloire, mais au prix de quelles luttes et de quelles misères! Méhul souffrit des unes et des autres, touchant de l'orgue dans les églises et courant le cachet pour vivre médiocrement. Mais il eut bientôt des bonheurs inespérés.

Gluck, le grand Gluck, s'intéressa à lui et lui prodigua ses précieux conseils. Il y a plus d'une affinité entre le génie de ces deux illustres musiciens, et Méhul devait accomplir dans la forme de l'opéra-comique la même révolution que celle qu'avait accomplie Gluck dans l'opéra. Aux ariettes de

Philidor il fit succéder des accents plus mâles et même, délaissant la petite flûte aimable qui régnait alors en souveraine à la salle Favart, il ne craignit pas d'y emboucher la trompette épique dès son premier ouvrage, cette *Euphrosine* qui fut une révélation et provoqua dans tout Paris un véritable enthousiasme.

Un maître artiste était né à la France.

D'autres, et parmi eux mon éminent ami Arthur Pougin, vous ont dit dans leurs études sur Méhul, bien mieux que je ne saurais le faire, toute la glorieuse série des ouvrages qui suivirent *Euphrosine*, et ont fait ressortir les mérites de *Stratonice*, d'*Ariodant*, d'*Adrien*, de l'*Irato*, du *Jeune Henry* et surtout de cet incomparable *Joseph*, qui passe immuable à travers les âges dans son éternelle beauté.

J'aime à me reporter à ces temps héroïques de la musique où l'opéra moderne, secouant les formes pédagogiques qui l'enserraient, sortait si superbement de ses langes, servi par cette grande pléiade d'artistes qu'on appelait Chérubini, Lesueur, Spontini, Grétry, Berton; et je dis moderne avec intention, car ce sont eux qui ont ouvert les voies que nous suivons encore. Sans doute la palette orchestrale a pu s'enrichir avec l'armée des instruments qui s'augmentait; on apporte peut-être à la musique de nos jours plus de raffinements, plus de recherches, plus de coloris et de pittoresque, mais on ne saurait y mettre plus de noblesse, plus de foi, plus d'ampleur que ces rudes pionniers d'un art qu'ils ont créé.

Méhul était à leur tête et conduisait le mouvement. Il eut tous les honneurs, tous les succès. Il fut le premier musicien nommé à l'Institut de France, il fut aussi le premier dans la Légion d'honneur.

C'était donc une sorte de préséance qu'on lui reconnaissait et devant laquelle, d'ailleurs, ses rivaux, qui étaient tous ses amis, s'inclinaient sans la moindre arrière-pensée. Et comment ne l'eût-on pas aimé, cet homme qui, en dehors de son rare talent, était si excellent, si bon, si aimable pour tous? Il mettait du charme et de l'esprit, nous dit un de ses biographes, jusque dans le simple bonjour qu'il vous donnait.

Et voyez, Messieurs, comme le génie rayonne éternellement à travers les siècles. Voilà cent trente années que Méhul naquit dans cette ville de Givet, et son souvenir y grandit toujours. Aujourd'hui, c'est l'apothéose; et nous voici tous réunis autour de la statue que viennent de lui ériger ses concitoyens reconnaissants. Rendons hommage à la forte volonté de votre maire, M. Lartigue, qui a mené à bien cette entreprise, et au talent du sculpteur, M. Croisy, qui nous rend si vivante cette image chère et glorieuse.

Non seulement, par cette belle manifestation, vous honorez la mémoire de Méhul, mais vous vous honorez grandement vous-mêmes, et vous honorez la France aussi. Il ne saurait nous déplaire qu'à l'extrémité de notre pays et sur sa limite même, ce soit tout d'abord la statue d'un musicien illustre qu'on découvre en entrant chez nous. C'est comme une étiquette d'art donnée à la patrie; c'est plus encore quand ce musicien s'appelle Méhul et qu'il a écrit le *Chant du Départ* — ce frère jumeau de notre *Marseillaise* — qui retentit si souvent à l'heure du danger parmi les armées de la première République.

Tournez-la donc du côté de la frontière, la statue du musicien patriote dont les chants enflammés entraînèrent les fils de la France à la défense du sol sacré. Mettez-y des lyres et des roses, des lyres pour symboliser son génie, des roses parce qu'il les aima tendrement, mais n'oubliez pas d'y joindre le clairon qui sonne la victoire.

Discours de M. Ambroise Thomas, membre de l'Académie, au nom du Conservatoire national de musique.

Messieurs,

C'est au nom du Conservatoire de Musique et de Déclamation que je salue cette grande et noble figure de l'immortel auteur de *Joseph*, un des plus purs chefs-d'œuvre de l'Art.

Le Conservatoire, fondé en l'an II par la Convention, définitivement organisé en 1795, compta Méhul au nombre des éminents Inspecteurs qui présidèrent à la création et au développement de notre École nationale.

Dans l'exercice de ses hautes fonctions, Méhul apporta, avec l'autorité de son talent, de son caractère et de son nom déjà célèbre, un dévouement dont le Conservatoire gardera toujours le souvenir.

Méhul, messieurs, a été l'admiration de toute ma jeunesse, et il est resté l'admiration de ma vieillesse.

Qu'il me soit donc permis, dans cette solennité, d'apporter aussi mon hommage personnel à la mémoire de ce grand Compositeur, l'un des génies qui ont le plus honoré la France.

*
* *

Le Chateau de Vaux (Seine-et-Marne). — Récemment, a été inaugurée, à Paris, au Champ-de-Mars, l'exposition de deux immenses groupes de marbre destinés à l'un des plus beaux châteaux de France.

Le château de Vaux, près Melun, coûta au surintendant Fouquet la somme considérable, pour l'époque, de 18 millions. Et il n'était pas fini.

Le maréchal de Villars, à qui Louis XIV le donna après la chute du surintendant, n'était pas assez riche pour le compléter. La famille de Choiseul-Praslin, qui en devint propriétaire, ne put elle-même l'achever. Tout change. C'est un raffineur, M. Sommier, qui va mener à bonne fin l'œuvre de l'architecte Leveau.

Il a résolu de restaurer complètement et le château et le parc, dont les ornements artistiques et les plombs destinés à la conduite des eaux avaient été enlevés et vendus...

Devant l'immeuble principal s'étend le parc supérieur, séparé du reste de la propriété par un château d'eau tombant dans un canal.

C'est pour ce château d'eau que M. Sommier a commandé au sculpteur Lanson deux véritables monuments, deux groupes gigantesques taillés dans le marbre de Carrare.

Chaque groupe se compose de deux chevaux marins et de trois enfants, tous placés en diverses attitudes. Ces groupes lui ont demandé quatre ans de travail. Il n'y a donc rien d'étonnant à ce que M. Sommier les ait payés cent mille francs. Faits dans le style du château, ils rappellent le XVIII[e] siècle qui nous donna une si belle école de sculpteurs. Ils sont d'une allure à la fois dramatique et élégante.

On se demandera pourquoi M. Lanson n'a pas attendu, pour exposer ses œuvres, l'ouverture du Salon. Il a dû se soumettre au vœu de celui qui les lui a commandées. Le propriétaire actuel du château de Vaux a la coquetterie de vouloir terminer le plus tôt possible, lui, simple industriel, l'ornementation d'une propriété qu'un financier, un maréchal et un duc n'ont pu parvenir à achever. (*Figaro.*)

* * *

Nous croyons intéressant de reproduire les lignes suivantes consacrées par *l'Echo des Cours et Conférences* à l'un de nos compatriotes.

M. Aronssohn, Jules, publiciste (*Pseudonyme :* J.-A. de Saint-André)

Né à Reims (Marne), le 11 mai 1834, M. Aronssohn est parisien depuis 1843. Sa vie fut toujours des plus actives, et vouée au bien public.

Après d'excellentes études, plus particulièrement dirigées vers les connaissances scientifiques et les langues étrangères, il fut préparateur de chimie au Conservatoire des arts et métiers.

Mais bientôt le jeune homme, se rappelant qu'il était fils d'un officier supérieur de l'Empire, s'engagea à l'âge de 17 ans et fit avec distinction les campagnes d'Afrique, de Crimée, etc., où il fut grièvement blessé au point d'être obligé de se retirer du service. Tout naturellement M. Aronssohn termina alors ses études de médecine et de sciences, du reste poursuivies dans les loisirs de garnison, qui lui avaient tant facilité l'accomplissement d'une mission qu'il remplit, en 1858, dans le royaume de Choa. Ultérieurement, M. Aronssohn fut chargé de nombreuses missions scientifiques, médicales et militaires à l'étranger ainsi qu'en France par les ministres de l'Instruction publique, de la Guerre, des Affaires étrangères et de l'Intérieur.

C'est dans le cours de ces longues missions qu'il s'adonna à des recherches relatives à l'économie sociale comparée et s'éprit de ces questions qu'il traita bientôt par la parole et la plume. On lui doit de nombreux écrits, dont le plus récent a pour titre : *La Question des Monopoles, Poudres et Salpêtres*, par J.-A. de Saint-André. C'est sous ce pseudonyme que M. Aronssohn s'est fait dans la presse une place honorable. Mais, son rôle politique appartient à l'histoire de la guerre de 1870-71 et des événements de la Commune. En effet, c'est au colonel Aronssohn qu'on doit l'organisation des bataillons de francs-tireurs de Paris qu'il mit, en peu de jours, à même d'aborder avec gloire l'armée allemande. Il fut ensuite chef d'état-major du 21e corps d'armée. Les généraux Chanzy et de Langourian, prisonniers de la Commune, lui durent leur mise en liberté. Il défendit généreusement les Alsaciens Lor-

rains compromis dans la Commune, le 28 août 1871; sa brillante plaidoirie en allemand devant le 22e Conseil de guerre, au Raincy, que publièrent *in extenso* le *Figaro*, le *Moniteur*, etc., enleva l'acquittement d'un Lorrain contre qui la peine de mort était requise.

Fondateur, le 1er mars 1871, de la Société fraternelle de protection des Alsaciens et Lorrains, dont il est depuis vingt ans le président, M. le colonel Aronssohn a pu protéger 40,000 familles au prix des plus grands sacrifices de temps et d'argent.

C'est donc à la fois un militaire et un savant d'un esprit indépendant, patriote au premier chef. Comme économiste il est l'ennemi déclaré des monopoles d'Etat.

Ancien secrétaire particulier d'un ministre, M. Aronssohn s'est constitué l'auxiliaire des membres du Parlement pour tous travaux budgétaires et d'économie sociale.

Sa parole comme ses actes reste fidèle à sa devise :

Tout pour le droit! Tout par le Travail!

* * *

La célébration du centenaire de Valmy a donné lieu à toute une série de cérémonies officielles et de manifestations populaires qui ont eu successivement pour théâtre, d'abord le terrain même de la bataille, puis Châlons et Reims.

Le 20 septembre, anniversaire de la fameuse journée, on inaugurait à Valmy la statue de Kellermann, œuvre remarquable du sculpteur Théophile Barrau, qui a représenté le général au moment où, levant son sabre, il entraîne ses soldats à la victoire. L'ensemble du monument mesure douze mètres de haut; il s'aperçoit à plus de quinze kilomètres de distance. Non loin de là, dans cette plaine mémorable, se trouve la modeste pyramide que le fils de Kellermann, pair de France, fit ériger au lendemain de la mort de son père; elle renferme le cœur du héros. Kellermann voulait, en effet, que son cœur fût enterré sur le champ de bataille de Valmy, et il avait même acheté quelques mètres carrés de terrain pour fixer l'emplacement de sa tombe.

A la suite de cette solennelle inauguration, à laquelle présidait le ministre de l'instruction publique, M. Bourgeois, assisté de plusieurs généraux, des sénateurs et députés de la région, des membres du Conseil général, etc., une Exposition commémorative du glorieux Centenaire fut organisée à Châlons par notre érudit collaborateur, M. Henri Menu. On y voyait figurer en grand nombre des tableaux, gravures, portraits, faïences patriotiques, armes, bijoux et miniatures se rapportant à la période comprise entre 1792 et 1800. Parmi les objets les plus intéressants, gracieusement offerts au Comité par les collectionneurs, se remarquaient en première ligne de précieux souvenirs de famille envoyés par la

dernière descendante de Kellermann, la princesse Henriette Caracciolo Ginetti, duchesse de Valmy, petite-fille du général. Nous citerons notamment un buste de celui-ci, signé P. Goblet et daté de 1806, qui le représente tête nue, la poitrine chargée de décorations : offerte d'abord aus tatuaire Barrau, cette belle œuvre d'art a été donnée par lui à la commune de Valmy. Deux sabres d'honneur, dont l'un décerné par la Convention au vainqueur de 1792, sont accompagnés d'autographes et de portraits de vingt-six officiers supérieurs ayant commandé à Valmy. Deux grandes hallebardes du XVIe siècle, ramassées par un habitant du bourg sur le champ de bataille, après la fameuse canonnade, ont ceci de particulièrement curieux qu'elles témoignent la façon primitive dont étaient armés quelques-uns des volontaires qui prirent part à l'engagement.

Enfin, au commencement d'octobre, cette même Exposition rétrospective, enrichie de nouveaux dons, était offerte à la curiosité du public rémois, dans une salle de l'Hôtel de Ville, par les soins zélés de M. Menu et d'un Comité local, composé de MM. Henri Matot, libraire-éditeur, Octave Guelliot, Léon Morel et Th. Petitjean, qui ont su donner à cette réunion d'objets forcément un peu disparates un intérêt vraiment historique et un aspect des plus attrayants.

Dans notre livraison de décembre, nous nous étendrons plus longuement sur le glorieux centenaire et l'intéressante exposition qui l'a suivi.

A. T.-R.

L'Imprimeur-Gérant,

Léon Frémont.

NOTICE

SUR LE PLUS ANCIEN REGISTRE PAROISSIAL

CONSERVÉ AUX ARCHIVES COMMUNALES DE RETHEL

La série des actes de l'état civil de la ville de Rethel que renferment aujourd'hui les archives communales, ne remonte pas plus haut que la fin du xvie siècle ; mais à partir de cette époque, elle se continue d'une façon ininterrompue jusqu'à nos jours.

Le plus ancien registre paroissial date de 1599 ; c'est un long volume en papier, relié en carton recouvert de parchemin, mesurant 0m38 de longueur sur 0m13 de largeur et 0m05 d'épaisseur ; il se compose en réalité de trois registres distincts réunis ensemble que nous décrirons séparément.

Le premier contient les actes de baptême, depuis le 17 juillet 1599 jusqu'au 31 août 1605 ; il en reste 64 folios, mais d'après une pagination récente, les huit premiers ont disparu, ce qui portait à 72 le nombre primitif. La rédaction est des plus sommaires : on mentionne simplement le mois et le jour avec les noms de l'enfant, des père et mère, parrain et marraine ; aucune signature soit celle du curé ou des personnes présentes. Voici la teneur et la disposition matérielle du premier de ces actes :

1599.

Le 17e jour de jullict, Marie Roger fille de Michel Roger et Margueritte Fruitier. Parin et marrine : Andre Trevelot et Marie Fruitier.

Ils se suivent ainsi régulièrement, simplement séparés par un trait de plume ; la seule division qui existe consiste dans le nom du mois placé au milieu de la page en tête de la série des jours qui le composent. La première mention du baptême de l'enfant se trouve au mois d'août :

Aoust 1599.

Le premier jour d aoust fut baptizé Barbe, fille de Jean Huet

et Catherine Ablon. Parin et marine : Estienne Huet et Barbe Oublin.

Cette mention n'est pas absolue, car on ne la rencontre pas toujours dans la suite. Après 1600, les années sont quelquefois séparées les unes des autres par ces mots : *Cy finit l'an*..., et au-dessous la signature du curé alors en exercice[1], qui termine toujours l'année quand bien même la formule : *Cy finit*... n'est pas exprimée. L'écriture est régulière, mais de différentes mains. On rencontre indifféremment les formes : *parin* ou *parain*, *marine* ou *maraine* bien que les premières dominent cependant ; la qualité de la marraine est parfois énoncée ; c'est ordinairement la femme ou la fille du parrain.

Les actes se succèdent ainsi sous cette forme concise du 15 juillet 1599 au 31 août 1605 ; le reste manque par suite de folios arrachés, car l'année finissait au 31 décembre.

La seconde partie est un registre d'un plus petit format, n'ayant que 0m29 de longueur sur 0m10 de largeur. Il comprend 63 folios et est resté inachevé ; il contient les noms des habitants de la ville décédés de janvier 1599 à mai 1617.

Sur le premier folio on lit :

Registre des trespassez en la paroisse de Rethel 1599.

Le deuxième folio contient la liste des morts pour cette année ; la voici en entier :

JANVIER.

Jehan Bonair est trespasse le 2e dudit mois.
Nicolas Masson le 3e.
Jehanne Gillet le 4e.
Gillette Hucelin le mesme jour.
Marie Herardeau le 9e.
Jablet Satabien le 13e.
Marguerite Herardeau le 15e.
Robert de Londe le 16e.
Jehanne Rimbault le 20e.
Messire Claude de Lorme le 26e.
Claude Chevillier le 27e.

FEBVRIER.

Alizon Thomas le 2e.
Françoise (*sic*) le mesme jour.
Jehan Purquin le mesme jour.

1. De 1599 à 1605 ; ce fut Marc de Germont.

Pierre Gobert l'unziesme jour.
Poncette Souvrier le 17e.
Chrestienne Michelet (*sic, sans date*).

MARS.

Remy Desmolin.
Jehanne Lespagnol.
Jehanne Ave.
Sebastien Favreau.

AVRIL.

Ermiette la pecheresse.
Marie Potard.
Messire Estienne Burnois.
Gerard Richard.

MAY.

Gablet Jacque le xiie.
Bertrand Gobinet le xviie may.
Pierre Namur le xxiie may.

DÉCEMBRE.

Jehanne Forest.

Toutes ces mentions sont, on le voit, très succinctes ; il est même probable qu'elles n'étaient pas tenues au courant, puisque de mai à décembre le registre ne renferme rien.

En 1600, le nom des personnes est quelquefois suivi de leur qualité ou de leur âge :

Adrien Limosin, marchand de laine.
Pierre Guillard, homme de guerre.

On rencontre aussi l'heure du décès avec celle de l'inhumation, ou le prix de la cérémonie, ou des aumônes :

Le xiiie 7bre, Judith Boulan, fille, environ les sept heures du soir, et enterrée le xv a six heures matin.

Febvrier, lundy xxvi, une femme ancienne de la rue Chanterainne, apellée Huline Ploquin ; dix solz aux custodes, cinq solz aux trespassez.

Citons en passant deux centenaires :

Aoust, le jeudy xvie, une vieille femme apellée Marguerite Belchoste, vesve de deffunt Jehan le Vieu, aagée de cent ans six mois, xxv solz a la paroisse, xx solz aux trepassez.

Sire Nicolas Ougnon, aagé comme on estimoit de cent ans, ayant porté les armes au camp de Maizieres en l'an mv^c vingtz deux; mourut le 9 avril 1602.

En résumé, rien de fixe dans ces actes, rédigés presque tous en termes différents, souvent même incomplets. A la différence des actes de baptême, le nom du curé ne se trouve pas à la fin de chaque année. Plusieurs sont intéressants soit par la relation des circonstances du décès, soit par la mention du pays ou par la naïveté des détails; nous en donnerons quelques-uns :

Janvier 1606.

Le mercredy xie est mors noble et savantissime maistre Claude Marot, autrefois lieutenant au Rethelois, et mis en terre le lendemain.

Febvrier 1606.

Le vendredi ix environ septz heures du soir mourut Nicolas Masson, filz de Regnault Masson et de dame Remiette de Cleves, qui estoit aagé de xxii ans, laissant une petite fille, et sa femme enceinte. Des le lendemain fut mis en terre pres du midy. Sa mort lui fu causée par un cheval farouche qui lui brisa la jambe contre une boutique. Le dix huitiesme jour apres la chute et rupture de sadite jambe, il deceda comme dessus. A la paroisse X livres, aux trespasses IIII livres.

Decembre 1606.

Le mardy dix nuefviesme jour, mourut maistre Loys Bonneau estant eschevin et greffier de la mareschaussee. Il fut porté le 20e jour en terre sainte par les archers des robes courtes; messieurs les eschevins et gouverneurs suivans et assistans au cadavre, chacun avec un cierge en main paré des armes de la ville.

Juin 1607.

Le vendredy 27. Eustache Tiercelet filz de maistre Jean Tiercelet apotichaire; lequel Eustache estoit nommé et recu apoticaire de M^r le prince de Condé, premier prince du sang. III livres, II solz.

Octobre 1608.

Le samedy 23 fut enterre un pauvre garcon apellé J. Moutarde, noye dix jours auparavant et retrouve pres d'Assy.

Janvier 1612.

Le mesme vendredi XX a esté sonnée la cloche pour la fille

de M[r] le president, mariée à M[r] le grenetier de Chastel en Portien. III livres a la paroisse le dimenche 3 apvril.

JUIN 1612.

Le jeudi 7, Jean Le Double, couvreur de toicz, mourut. Il estoit cheuz la veille des haultes galeries de l'eglise dedans le cimetière plus de quarante pieds de hault, comme on estimoit. X solz.

AOUST 1612.

Le lundy 27 de ce mois d'aoust est morte a Reims tres devote et vertueuse dame Remiette de Cleves vesve de feu Regnault Masson ; et son corps ramené a Rethel fut mis en terre sainte le mardy 28 apres la messe haulte chantée pour l'allegement de son ame.

MARS 1614.

Le dernier de mars, Jean Trotot, pauvre homme d'esprit et de moyens.

MAY 1614.

Le jeudy xv Pierre du Hart, soudart, frappé d'une balle au village de Neufvelize, natif de Macarin en Biscaye.

DÉCEMBRE 1615.

Le mercredi 2, un enfant a mons[r] Pauffin, notaire[1].

Le premier acte avec signatures ou tout au moins seings manuels se rencontre au 9 mars 1617 :

Le neufviesme jour mars, Jacques Dragon, tonnelier, en son nom de guerre : La Riviere, natif de Vienne le Chateau, chargé de femme et de deux enfans, tué par un wallon soubz la charge de M[r] le baron des Moulins ; ainsi declaré par Pierre Panne, dit la Fleche, Thomas Gratte, dit la Roche et Michel Husson dit la Fontaine, natifs de Vienne et de Neuffoux.

Temoins mon signe :

Pierre Pannet.
Thomas Gracte.
Michel Husson.

Ces signatures sont toutes trois de la même main, les signes seuls qui se trouvent à côté de chaque nom doivent être auto-

1. Pendant tout ce mois et ensuite en janvier, février, mars et avril 1616, on ne voit que des décès d'enfants.

graphes. On peut voir par ces quelques extraits que la variété la plus grande présidait à la rédaction : aucune formule, aucune règle. Le registre se termine au folio 56 v° en mai 1617. Les folios 62 et 63 sont couverts de notes effacées en général et complètement étrangères à la matière ; c'est une sorte de petit mémorial particulier au curé ayant trait à des visites d'églises ou à des dépenses personnelles. Le folio 1 en contient aussi d'où on est peut-être en droit de conclure que ce n'était qu'un brouillon destiné sans doute à être mis au net. Voici à titre de curiosité les mentions du folio 1 :

Jeudy 23 au soir, ma servante m'a dit qu'elle avoit pour huit solz de chair... 1 milan (?) a deux solz....

Samedy 25, pour tout le jour pour cinq solz.

Dimenche un gigot de VI solz et trois... de bœuf, deux solz VI deniers.

Lundi 27 pour six solz tournois.

Mercredy matin pour six solz. Le mesme jour au soir pour six solz et un gigot.

La troisième partie est un registre, en papier également, comprenant 132 folios. On lit sur le 1er :

Registre des baptemes de la paroisse de Rethel, commencé le second jour de juin l'an [mil six] cens six ; au registre precedent fu[1]... que le trentiesme de may 1606 fu baptisé... Guilin Lienard filz de Jacques Lienart.... de Manon, sa femme.... parin Guilin.... et marine Marie Le Thellier, qui est.... dernier enfant baptizé en ceste paroisse de Rethel audit mois de may.... immédiatement apres ledit Guilin.

Le vendredij second jour de juin 1606, fut baptize Antoine, filz de Me Charles Allart et Isabeau Allart ; parin Me Antoine Camart, advocat, et marine damoiselle Marie.... sa femme.

La suite des actes se déroule alors comme précédemment, toujours brefs et dans la même teneur, simplement séparés par un trait de plume. Le registre est directement relié au précédent ; il doit faire suite au premier qui se termine en août 1605 par suite de folios arrachés ; il est du reste lui-même rempli de lacunes pour cette raison ; ainsi l'année 1608 ne contient que le mois de janvier ; le folio 28 ne renferme que le mois de janvier 1609 et une partie de février ; le folio 118 est

1. Tous les passages en points sont rongés.

déchiré en partie de même que le 132e et dernier ; enfin la date du dernier acte : 3 mars 1616, indique encore une soustraction puisque l'année reste inachevée, le registre suivant ne commençant qu'en 1617.

La rédaction est toujours la même : noms de l'enfant, des père et mère, parrain et marraine, ordinairement mari et femme. On rencontre parfois « filz ou fille a marier » suivant les noms des parrains et marraines avec l'indication de leur âge. L'écriture varie souvent, et à la différence du premier registre, le curé ne met plus sa signature à la fin de chaque année.

Les autres registres de la série des actes de l'état civil ne diffèrent pas sensiblement de celui-ci comme aspect et disposition, du moins dans les premiers temps. Les modifications dans la rédaction et dans la forme ne pénétrèrent que peu à peu. C'est ainsi qu'on voit successivement s'introduire des divisions plus nettes, des formules moins variables, les signatures du curé ou de son vicaire avec celles des parties ou témoins, enfin les paraphes des lieutenants des bailliages ; mais tous ces changements n'eurent lieu qu'au milieu du XVIIe siècle après les ordonnances ou édits rendus sur cette matière.

H. L.

PRÉCIS D'UNE HISTOIRE*

DE

LA VILLE ET DU PAYS DE MOUZON

(ARDENNES)

XV. Établissements religieux.

a. L'Abbaye des Bénédictins.

Le monastère Notre-Dame de Mouzon est en grande partie, aujourd'hui, occupé par l'hospice, après avoir servi successivement, depuis la Révolution, de dépôt de mendicité, d'hôpital ambulant, de justice de paix, de mairie, d'école, etc., etc. Une partie des bâtiments sert à la gendarmerie ; la ferme est séparée ; le colombier du couvent a livré passage à une rue. La construction consiste essentiellement en un grand bâtiment avec deux ailes en retour formant T : l'une des branches se prolonge vers l'église, avec laquelle elle communiquait autrefois, pour donner passage aux religieux se rendant aux offices. Le cloître règne dans la partie de la cour qui touche à l'église, sur la tige du T, dont la face opposée donne sur les jardins. Les bâtiments n'ont rien de remarquable ; ils sont solidement et simplement établis ; on n'y distingue aucune partie, au point de vue architectural. Les jardins étaient fort beaux ; on en peut encore juger par ce qui reste. C'est un immense secteur, dont le contour est formé par le chemin de la demi-lune qui nous rappelle qu'il s'étendait jusqu'aux fossés des fortifications. Il était divisé en trois grands secteurs, par des canaux d'eau courante et présentait en conséquence, avec d'autres pièces d'eau circulaires et transversales, l'aspect le plus agréable. Çà et là, disposés avec goût, on rencontre deux ou trois petits chalets convenablement aménagés ; et les allées en rayons présentent, à certains carrefours, des statues et des sculptures dont quelques-unes ont de la valeur. Jadis, le dernier canal qui limitait le jardin du côté Est, était ce bras parallèle à la rue Porte-de-France qui venait rejoindre la Meuse, à moins de cent mètres au-dessous du pont ; de sorte

* Voir page 825, tome IV de la *Revue de Champagne*.

que le secteur était sur près de 150 mètres riverain du fleuve. Le bâtiment actuel fut construit en 1665, trente-un ans après l'introduction de la réforme de Saint-Vanne. A ce moment, on ne toucha pas à l'église qui est le vrai et unique monument de l'abbaye. Avant cette reconstruction, le couvent qui était établi au même lieu, provenait lui-même d'une reconstruction postérieure à l'incendie de 1212, qui avait détruit une grande partie de la ville avec le monastère. On a déjà vu que c'est Adalbéron qui avait introduit les Bénédictins en 971, à la place des chanoines qu'y avait mis auparavant Herivée. En sorte que la maison revenait pour ainsi dire à sa destination première, puisque dès les temps fort anciens, qu'il n'est plus possible de préciser, elle avait été une abbaye de femmes de l'ordre de Saint-Benoît. Ajoutons que cette abbaye fut aussi brûlée lors de l'invasion des Normands en 882.

La célébrité des Bénédictins nous dispense d'en dire autre chose ; leur vie modeste et retirée nous empêche de connaître l'histoire intérieure de notre abbaye. Il ne nous sera permis que de dresser une liste, aussi exacte que possible, des abbés qui la représentèrent.

1. Le premier abbé est *Lieutald*, ou *Leotalde*, *Lietaldus*, prieur de Thin, qu'Adalbéron établit en 971 à la tête de l'abbaye. Il mourut le 19 juin 997.

2. *Boson*, fut béni dix jours après la mort de Lieutald, par l'archevêque Arnould. On a vu déjà qu'il fut un grand bienfaiteur du monastère, qu'il en accrut considérablement le revenu. C'est lui qui fit ceindre l'abbaye d'un mur. Il eut enfin le bonheur d'obtenir de l'empereur saint Henri ce célèbre diplôme qui confirmait les biens de son église. Boson décéda le 22 juin 1026.

3. Il eut pour successeur *Jean Ier*. Cet abbé dont on a conservé le souvenir comme celui d'un homme vertueux et digne, fit élever les tours de l'église. On place sa mort le 4 septembre 1031.

4. *Rodulphe Ier*, *Rodolphe*, *Raoul* fut son successeur. Nous avons parlé de son goût pour les belles-lettres, qui le fit attirer dans ses écoles le célèbre Thierry de Lobbes. On signale sa présence à la dédicace de l'église Saint-Denis de Reims (1049) où se trouvait le pape Léon IX ; ainsi qu'au sacre de Philippe Ier, roi de France, 23 mai 1059. Il fit bâtir le portique intérieur de l'église Notre-Dame. La date de sa mort n'est pas bien connue. Les annalistes mouzonnais la fixent au 4 d'août 1059 ; tandis que les Bénédictins font mourir Rodolphe en

l'année 1048. Les « Annales mosomagenses » ne nous donnent rien à ces dates.

5. Le cinquième abbé fut *Vernier* ou *Bernier*, *Bernere*, *Bernard*, *Bernerus*, qui mourut le 14 janvier 1069 ou plutôt 1070 (17 calendes, février 1069).

6. Ici l'embarras commence : le P. Fulgence place comme abbé Héribert, qui serait mort le 27 octobre 1074, et lui donne pour successeur *Gippin*, mort un 26 octobre, année non désignée. A Gippin aurait succédé *Raoul* ou *Rodolphe II*, décédé le 15 mai 1107, avec *Hayderic* ou *Harderic* pour successeur. Or, en nous en rapportant aux Bénédictins, il faut compter : 1° Bernier ; 2° *Gui Ier*, *Guido*, à qui fut donné l'alleu de Court et Villette et qui serait mort en 1075, contrairement à ce que dit Nicolas Habert, qui place sa mort en 1083, 13 cal., fébr., 3° *Gibuin* ou *Gilbin*, le Gippin de Fulgence, dont la mort n'est pas indiquée, sinon un 26 octobre[1]. Ce Gibuin serait ainsi le septième abbé de Mouzon, et nous ajouterons, ce qui n'a peut-être pas été remarqué, que les Annales mosomagenses écrivent : « 1087 obiit abbas *Gydoinus.* »

8, 9, 10. Les successeurs de Gibuin auraient ensuite, d'après les Bénédictins, été *Héribert*, *Renaud Ier*, dont on ne sait rien, puis enfin *Raoul II*, déjà en possession de la crosse en 1090. Le P. Fulgence raconte que sous l'abbatiat de Raoul, vint au monastère un religieux de Saint-Hubert, nommé Lambert, lequel ayant, malgré les avertissements de son abbé, continué à mener une vie trop séculière, avait enfin été touché de la grâce et avait résolu de se laver de ses péchés : il demanda d'être condamné à l'exil par ses supérieurs. Il se mit en route, couvert d'un sac, d'un cilice, chargé de chaînes, mendia son pain, et arriva un beau jour à la porte du couvent de Mouzon, qui était de son Ordre. Il y fut reçu avec bonté, et après avoir raconté sa vie passée et fait connaître son repentir, on l'y retint. Il mourut, ayant racheté ses fautes passées par une vie sainte et austère.

11. Nous voici maintenant d'accord sur le nom d'*Harderic*, onzième abbé. C'est sous son pontificat que Calixte II vint à Mouzon pour la célèbre entrevue de Brévilly. On suit les traces de cet abbé dans divers actes, en 1112, à propos de l'église de Rumigny ; en 1118, pour l'église Sainte-Marie, proche Rethel ;

1. L'acte de donation de saint Hilaire de Guilloy (Warcq), et de Novéant (Noyers ?), qui est daté de Mouzon, 1079, porte la signature « Gilbuinus, abbas Mosomensis. » — (Berth. III, p. XXXV.)

en 1119, année de l'entrevue, sur une charte pour Saint-Symphorien de Reims. En 1128, on trouve le nom de son successeur, dans la charte de l'archevêque Reginald (Renaud de Martigné), pour le prieuré de Saint-Maurice. On place en conséquence sa mort, en 1127, les Bénédictins disent le 27 décembre, Fulgence le 23.

12. A Harderic, succéda *Richard*. Nous devons le signaler, comme un des fondateurs de la chartreuse du Mont-Dieu, à laquelle il fit don d'un terrain considérable appelé le *Val Notre-Dame*, de Mouzon, puis le *Champ-Baudouin*, qui touchait à la chaussée de Brunehaut, venant de Pont-Bar à Mouzon, joignant le village des Grandes-Armoises, et s'étendant jusqu'à l'étang *Croisel*. Cette donation faite en 1136, fut confirmée en 1142 par l'archevêque Samson. Ici, encore une difficulté ; les Annales mosomagenses font mourir Richard en 1135 ; et après elles, Nicolas Habert répète la même chose. Et cependant, il existerait des pièces, celle de 1142, bulle confirmative de Samson, celle de 1145, bulle du pape Eugène, acte de 1149, au cartulaire de Saint-Denis de Reims, où se retrouve ou le nom ou la signature de Richard. Les Bénédictins et le P. Fulgence placent donc sa mort le 23 octobre 1149.

13. Son successeur fut *Joran*. Il mourut le 29 mai 1166, suivant Fulgence qui ajoute : *Gui II* lui succède. Les Bénédictins placent un *Jacques Ier*, *Jacobus*, entre *Jorannus* et Guido II, quelques-uns même ont intercalé un Guillaume II. Voir les chroniques de l'Ordre de Saint-Benoit. Il y a apparence que Guido et Gydoinus, Gui et Gilbin, sont le même personnage.

Ganneron fait figurer, le 25 août 1170, « Jacobus. abbas Mosomensis », bienfaiteur du Mont-Dieu, à son Calendrier.

14. C'est du temps de *Jacques*, que ne connaît pas le P. Fulgence, que saint Thomas de Cantorbery se réfugia à Mouzon. Fulgence place cet évènement au temps de Guy.

15. De *Guy II*, on sait qu'il souscrivit à une donation faite par l'archevêque Henri au monastère d'Elan. Fulgence place sa mort au 20 janvier 1176. Il paraîtrait que parmi les témoins de la charte concédée en 1172, à l'abbaye de Belval, figure le nom d'un *Wiard*, abbé de Mouzon : lisez, je pense, Wido pour Guido.

16. Le successeur de Gui est *Henri*. Son nom figure dans des chartes de 1176, 1180, 1183 ; c'est lui qui obtint, en 1180, les dîmes de Beaumont-en-Argonne. Il mourut le 7 avril 1184.

17. L'abbé *Seybert* prit la crosse après Henri I[er]. Les auteurs rapportent que c'est sous Seybert que fut tenu à Mouzon, le concile provincial, présidé par Folmare, archevêque de Trèves, que nous avons rapporté. Cependant la Gallia Christiana n'admet pas cette assertion, se fondant sur ce que saint Remi avait pris trop de soin de fixer la séparation de son diocèse d'avec celui de Trèves, pour qu'il fût possible de laisser croire à une juridiction indivise entre les deux archevêques, comme le dit Flodoart. On ne s'explique pas très bien, en effet, pourquoi Volmar vint tenir ce concile à Mouzon. Faut-il y voir une conséquence de la mauvaise intelligence qu'il entretenait avec l'empereur Frédéric, et qu'il se trouvait là par suite de la compétition de Rodolphe, qui avait été investi par l'empereur? Nous avons raconté les faits en leur lieu; il semble bien en résulter que le concile en question fut tenu par le légat du pape, comme une protestation contre les agissements de l'empereur.

Du temps de cet abbé, le monastère fit de nombreuses acquisitions, qui ont été mentionnées ailleurs. L'époque de sa mort n'est pas bien certaine. On la place le 19 mars 1210 (G. chr.) ou 1212 (Fulgence).

18. Son successeur fut *Jacques II*, qui vit l'incendie de la ville et de son monastère. Il créa la colonie de Dommery, et mourut le 9 août 1219 (1220, dit Fulgence).

19. On sait qu'en 1220, *Jean II* était abbé de Mouzon. Il octroya aux habitants de Rémilly et Aillicourt la charte dont nous avons donné une copie, extraite du cahier de Jean Habert, et datée de mai 1220. C'est à Jacques que Fulgence attribue cette charte.

20. En 1221, nous trouvons *Renaud* II, ou *Réginald*, qui défendit vigoureusement les droits de son monastère. Il se démit volontairement de son abbaye le 4 février 1228.

21. L'élection d'*André*, comme abbé de Mouzon, fut confirmée par l'archevêque en 1228. C'est lui qui abandonna Villette. Nous avons eu l'occasion de citer l'accord qu'il fit, avec le comte de Rethel, au sujet de l'entrecours des gens de Rémilly et de Raucourt (Voir notre *Notice* sur Raucourt). Il mourut le 3 août 1239[1].

22. L'abbé *Hugues* obtint en octobre 1240 une bulle du

1. Le sceau d'André : S'ANDREE ABBATIS MOSONENSIS existe aussi appendu à un parchemin de 1239, du cartulaire de Rethel, conservé à Monaco. Le contre-sceau porte : SECRETVM MEVM MICHI.

pape Grégoire relative aux droits de l'abbaye sur les églises de Mouzon. C'est pendant son abbatiat, qu'eut lieu la bataille de Villers-Cernay. Le Père Fulgence place sa mort en 1250, la Gallia en 1252 ?

23. Son successeur est *Gérard*, qui céda les droits du Dieulet à l'archevêque Guillaume. Il fut tracassé par ses religieux et se démit de ses fonctions abbatiales en 1258 ; le P. Fulgence dit le jeudi avant la Saint-Jean-Baptiste (le 20 juin, par conséquent).

24. On lui subrogea *Verric*, dit aussi *Frédéric de Sorbel*, *Guerri*, *Werricus*, qui avait été prieur de Cesse, puis abbé de Saint-Mansuy de Toul. C'est sous lui que la Wame entra au nombre des biens de l'abbaye. Il créa aussi les villes neuves d'Autrecourt et de la Croix, placées par lui sous la sauvegarde du comte de Champagne. Fulgence indique le 8 d'août 1267, comme date de sa mort, que ne précisent pas les Bénédictins. Marlot place après Verric, un abbé Jacques III, dont l'effigie se voyait dans la salle capitulaire de l'abbaye de Mouzon, et qui, d'après le nécrologe de l'abbaye, était mort un 8 août. Nicolas Habert pense qu'il se confond avec Jacques II, dont le nécrologe fait mention à la même date (5 et 6 des ides d'août) sans désignation d'année dans les deux cas. La Gallia Christiana a accepté cette interprétation et nomme pour successeur à Verric :

25. L'abbé *Milon*, mort le 2 mars 1277.

26. *Gibaud*, *Thibaud* ou *Thiebaud* de *Sauveterre* lui succéda. C'est lui qui acquit la Malmaison. En 1282, il se démit de son abbaye, pour prendre celle de Flavigny.

27. Les Bénédictins élurent l'abbé *Bertrand*. De concert avec Louis de Chiny, il rédigea en 1294 la fameuse charte des trois villages Ambedeux. Le sceau appendu à cette charte, qu'on trouve aux Arch. nationales, est ainsi décrit (G. 582,20) :

Fragment de *sceau* ogival de 60 millim. Type abbatial accompagné d'une fleur de lys et d'une quintefeuille.

... BERTRANDI ABB ... MOSOM ...
(*Sigillum Bertrandi abbatis mosomensis.*)
Contre-sceau.

Deux têtes nimbées de face :

✝ S. VICTOR S. ARNVLPHVS
(Sanctus Victor, sanctus Arnulphus.)

Cet abbé reçut des serments de fidélité des seigneurs de

Sedan que nous avons enregistrés en leur place. Il obtint aussi du pape Nicolas IV, une bulle confirmative dont nous avons cité des extraits. Bien que pour raisons financières, il ait remis le temporel de l'abbaye aux mains de l'archevêque de Reims, seigneur spirituel et temporel, il conserva son titre d'abbé jusqu'à sa mort arrivée le 18 mars 1303.

28. Avec l'agrément de l'archevêque, les religieux choisirent *Verric II* ou *Frédéric de Bazailles*, bénédictin de Thin-le-Moutier. Il donna au curé d'Autrecourt *Jean Jargel*, une maison presbytérale. Il décéda le 17 novembre 1321.

29. *Pierre de Fismes*, son successeur, abdiqua ses fonctions le 11 avril 1332, entre les mains de l'archevêque, à qui les religieux confièrent le soin de leur choisir un abbé, en vertu d'un compromis du 6 octobre 1333.

30. *Lambert d'Espargnemaille ou d'Ivoy* fut élu, non sans contestation : on accusa même cette promotion de simonie. Mais Lambert s'en purgea sans nul doute, car il fut intronisé solennellement par l'archevêque Guillaume de Trie, en présence des abbés de Belval et de Saint-Vanne. On voyait ses armoiries sur le soleil d'argent qu'il donna pour porter le jour du Saint-Sacrement. C'est Nicolas Habert qui rapporte le fait, et ajoute que ses armes étaient celles des seigneurs d'Ivoy : d'argent à la face d'azur cordée ou chevronnée d'or. On a un titre duquel il résulte que Lambert d'Ivoy vivait encore en 1339; mais on ne connaît pas la date de sa mort, que le P. Fulgence fixe pourtant au 25 décembre 1344.

31. Le trente-et-unième abbé fut *Verric* ou FRÉDÉRIC III, ou *Guerri*, *Werricus* II (Gallia). Il prêta serment, le 25 décembre 1345, entre les mains de l'archevêque Jean de Vienne, et mourut le 26 octobre 1346.

32. *Pierre Hazard*[1], dit Périnet, fut fait abbé en 1347, et prêta serment le 20 d'août. On avait conservé de lui un parchemin où il protestait que le patronage de Pure et Clémency appartenait à l'abbaye de Mouzon et à l'abbesse de Juvigny. Il mourut le 17 avril 1348.

33. Son successeur fut *Bernard de Meslin*, il mourut probablement en 1354.

1. S'appelait *Périnet* de *Bataille*. — Son neveu Jean Périn possédait la cense d'Heurtebise, commune de Stenay (vente du 4 mars 1433). Il l'acquit de Jehan le Faulquignon et Colin Heurtebise, dit le Bathailheu (des anciens batailleurs d'Ivoy). Le dit fief passa ensuite à Antoine de Sapogne, seigneur de Lombut, et à Elisabeth de Pouilly, sa femme (Jeantin, Montmédy, p. 843).

Le sceau de Gui s'est trouvé dans la collection Charvet, en matrice : S. GVIDONIS DE MOVZON. L'agneau passant nimbé avec le pennon.

34. *Guy* III lui succéda et mourut dans l'année 1360.

35. Le P. Fulgence fait vivre Gui, 32me abbé, jusqu'au 20 janvier 1361. Or *Pierre Hasard* II, prêta serment à l'archevêque de Reims en 1360. Il y a sur les deux Hasard une confusion qui provient de ce que Habert et Marlot ne parlent pas de Pierre II. Le P. Fulgence non plus n'en parle pas, mais cependant il fait mourir Pierre I en 1348, et lui attribue l'affaire de Pure et la nomination de Thomas de Châlons que les autres annalistes font renouveler ou confirmer par Pierre II.

36. *Jean de Saint-Avit* est connu, comme étant à la tête du monastère en 1361 ; il prêta serment le 11 juin. La Gallia Christiana écrit qu'il était abbé lors de l'échange de Mouzon en 1379. Ceci ne paraît pas exact, car tout le monde est d'accord qu'il fut fait abbé de Saint-Médard de Soissons à la fin de 1378 ou en janvier 1379, dit la Gallia, et que ce fut un moine de Saint-Médard qui lui succéda. Or, le contrat d'échange est de juillet.

37. *Pierre d'Essone*, religieux de Saint-Médard et prieur de Marisi, succéda donc à Jean, et fut un des instruments de l'échange de Mouzon. Il devint conseiller du roi Charles V en 1381, et revint en qualité d'abbé à Saint-Médard de Soissons, après avoir déposé la crosse de Mouzon en 1394, dit l'Ecuy ; en 1391, suivant d'autres. Ces dates, peu concordantes, nous font croire, avec le P. Fulgence, que Pierre d'Essone ne cessa d'être abbé de Mouzon qu'en 1400, 10 janvier, date de sa mort. Il est plus naturel d'expliquer ainsi la prestation de serment de son successeur, laquelle eut lieu, de l'avis de tous, le 14 juillet 1400.

38. Ainsi, *Thomas de Châlons*, qui avait été nommé et confirmé prieur de Thin par les deux Hazard et par Jean de Saint-Avit, devint ainsi abbé de sa maison-mère. On ne précise pas la date de sa mort, qui arriva au commencement de 1423.

39. *Jean Oudin de Verpel*, fut béni solennellement le 14 avril 1423, par Jean, évêque de Julia, qui, sous Thomas, avait consacré le grand-autel de Notre-Dame (22 mars 1414). Ce fut un homme de haute valeur qui devint conseiller du roi Charles VII, et qui obtint du pape Martin V la permission de porter la mitre et autres ornements pontificaux.

Nicolas Habert rapporte que de son temps les armes de sa famille, les Verpel, se voyaient sur un calice de vermeil, un bassin et des burettes d'argent[1]. Nous avons raconté comment il fut pris et détenu au château de Villers, devant Mézières. Il mourut le 12 août 1433.

40. Le lendemain de la mort d'Oudin de Verpel, les religieux nommèrent pour leur abbé *Thomas Cochin*, un des leurs, puisqu'il était prieur de Saint-Julien de Mézières. Il fut béni le 28 mars 1434 et mourut le 24 juillet 1435.

41. *Vauthier*, *Vaucher* ou *Gautier Viricle* lui succéda. Il prêta serment le 21 août 1436 ; il contribua beaucoup à l'embellissement de l'église, et fit la tour Nord à ses frais. Il mourut le jour de Pâques, 17 avril 1457.

42. Treize jours après, l'abbaye était pourvue. Un prieur de Thin, *Thomas d'Aillicourt*, fut nommé abbé. Il mourut le 5 mars 1459.

43. Son successeur fut le prieur claustral de l'abbaye, *Wauthier* ou *Gauthier Pilly*, déjà âgé de soixante ans. Il fit aussi nombre d'embellissements à l'église, et laissa beaucoup de témoignages de sa piété et de sa bienfaisance. Il dut s'adjoindre un coadjuteur en 1479 : il mourut le 22 octobre 1480.

44. Le coadjuteur, *Pierre Hanel*, prieur de Saint-Julien de Mézières, devint abbé par l'élection canonique du 30 novembre 1480. Il mourut le 11 février 1488 (1487). Fulgence compte l'année depuis Pâques.

45. L'abbé suivant fut *Jean Daguerre :* bachelier en droit, fils d'un chevalier de Saint-Jean de Jérusalem, et bâtard, par conséquent, le pape dut le relever de sa bâtardise pour pouvoir en faire un abbé. C'est de son temps que Georges d'Amboise vint et résida si longtemps à Mouzon pour raisons diplomatiques. A dater de cette époque, les abbés de Mouzon eurent la permission de porter la mitre et les ornements pontificaux. Jean Daguerre fit des travaux importants à la maçonnerie de l'église. C'est de son temps que les religieux placèrent au maître-autel des colonnes en bronze qu'ils payèrent 360 livres tournois. Jean Daguerre décéda le 7 septembre 1508.

48. Son successeur fut *Jacques des Ayvelles*, prieur de Thin, qui mourut prématurément le 7 décembre 1511.

47. On choisit, le 16 mars, *Jean Gilmer*, prieur de Rosi-

1. Ces vases servaient encore à l'époque où le P. Fulgence écrivait sa chronologie.

lières, dépendance de Mouzon. Dès le commencement il eut à se défendre contre un parent du gouverneur de Mouzon, qui prétendait que l'abbaye lui était dévolue par grâce expectative. Mais il gagna son procès, au grand bénéfice de l'abbaye, car il fut un des supérieurs les plus zélés pour le bien spirituel et temporel de sa maison. C'est de son temps que Mouzon fut pris par le comte de Nassau (1521).

L'insolence des troupes l'obligea à se retirer à Verdun, où il resta quatre mois, d'où il apprit que les Impériaux, en quittant la ville, avaient incendié le monastère. Il revint, répara les pertes, releva les ruines ; puis, à l'approche de la commende, craignant d'avoir à livrer son abbaye, il s'en démit en 1528, et mourut de chagrin peut-être, du mauvais état dans lequel son successeur semblait mettre son monastère. (28 septembre 1531.)

48. Gilmer avait fait nommer à sa place le prieur de Thin, *Claude de Villers*. Dès l'abord, celui-ci donna tous ses soins à l'entretien du monastère ; mais bientôt il se laissa aller à tirer de l'argent immédiat de son abbaye et afferma beaucoup de terres à bail emphytéotique. Il fut loin d'être un abbé pauvre suivant le monde, rechercha les bénéfices, et eut en commende l'abbaye d'Elan ; il devint avec tout cela prieur du Val-des-Ecoliers à Reims, où il décéda le 23 août 1545.

Ici finit la liste des abbés réguliers et commence celle des abbés commendataires, dont le premier fut

49. *Robert de Lenoncourt*. cardinal et évêque de Châlons, nommé par François Ier. Il résigna son abbaye en faveur de son neveu, *Philippe de Lenoncourt*, évêque de Châlons aussi.

50. En sorte que dès 1548, *Philippe de Lenoncourt* était pourvu de l'abbaye de Mouzon qu'il échangea, par la suite, contre l'abbaye d'Elan et celle de Chéhéry, le 26 février 1553, avec l'abbé qui suit.

51. *François Butor* devint donc abbé de Mouzon, par cette permutation. Dans la suite, il fut nommé trésorier de la Sainte-Chapelle à Paris, mais il conserva Mouzon jusqu'à sa mort, arrivée en 1566.

Au mois de janvier 1567, *Jean de Rochefort de Sallevert*, religieux bénédictin d'une illustre famille d'Auvergne, fut nommé par le roi à l'abbaye de Mouzon. Il ne vint jamais à Mouzon et gouverna par procureur. Les dépenses de la guerre l'obligèrent à consentir plusieurs fois des aliénations de biens

de sa mense ; néanmoins, les religieux n'eurent jamais à souffrir de la pénurie où se trouva réduit leur abbé. Jean de Rochefort conserva son abbaye 36 ans et mourut le 31 mars 1603, le lendemain de Pâques. Il avait fait et publié des statuts pour l'observance régulière, qui furent acceptés par ses religieux. En 1579, Jean de Saint-Vincent, de Létanne, religieux, était prévost de Mouzon.

53. *Anne de Fondrat* ou *Sfondrat*, prêtre du diocèse de Clermont, obtint l'abbaye à la recommandation de Pierre de Rochefort, baron de Sallevert, bien en cour auprès de Henri IV. Mais il fut tenu de prendre l'habit de bénédictin. Son protecteur étant mort en 1606, 17 août, Fondrat se vit bientôt en butte aux tracasseries d'un sieur de Roquelaure, qui avait su, en présentant au roi l'abbaye comme vacante, se la faire donner pour en disposer à son gré. Le roi enjoignit à la Cour souveraine de faire mettre les revenus en économat, jusqu'à ce que le pape eut nommé le titulaire présenté par Roquelaure. Procès devant la Cour présidée, comme nous savons, par le Gouverneur, qui est alors Claude de Joyeuse. Il n'y avait pas de doute que le prieur Claude de Montrognon, vicaire de Sfondrat, ne gagnât son procès. Mais Joyeuse, de juge devint partie, par l'influence de Roquelaure, qui lui transporta son prétendu droit. La présidence effective étant exercée par un lieutenant amovible, qui était Jean Hamel, cette précaution n'empêcha pas Fondrat de se voir confirmer dans son droit. Joyeuse alors cassa Hamel, et ses juges indignés se démirent. Le gouverneur se forma alors une cour toute à sa dévotion, qui jugea que Jean de Pouru, receveur pour Sfondrat, devait vider ses mains entre celles de l'économe : celui-ci refusant, on recourut aux moyens violents, on enfonça les portes, on menaça de prison le prieur. Malgré les appels de Fondrat, les esprits étaient si bien prévenus en faveur du comte de Grandpré, que le malheureux fut contraint de se démettre de son abbaye. Ceci avait lieu en 1607 ; mais les choses traînèrent encore en longueur.

54. Cette belle action du gouverneur de Mouzon, donne l'abbaye à l'un de ses neveux, *René-Louis de Fiquelmont*, clerc, âgé de 20 ans, qui obtint des bulles du pape Paul V, le 17 août 1609. Il fut obligé de prendre l'habit religieux, ce qu'il fit en l'année 1617. De son temps et sur la demande des Bénédictins, les Capucins vinrent s'établir à Mouzon (1618). L'abbaye contribua aussi à la dotation du collège que les jésuites établirent à Charleville. Enfin la réforme de Saint-

Vanne fut introduite à Mouzon en 1634. Les capucins avaient été chargés de faire savoir aux religieux la volonté de leur abbé. Le traité que René de Fiquelmont conclut, le 6 juin, avec *dom Bigot*, prieur de l'abbaye de Moirmont, de la dite congrégation, portait qué la congrégation de Saint-Vanne enverrait à Mouzon dix de ses religieux, nombre qui pourra s'augmenter jusqu'à 18, à mesure que les anciens décéderont. L'abbé leur donnera annuellement 20 muids de froment, un d'orge et trois demi d'avoine, mesure de Mouzon, et en argent 1370 livres, en outre tous les revenus du vin qu'ils ont dans le *vignoble de Mouzon* et aux vignes appelées le *Val des Moines*. Les religieux qui ne voulurent pas accepter la réforme, furent pensionnés conformément à la proposition de 1620. La réforme fut définitivement introduite le 30 septembre. L'abbé de Fiquelmont mourut le 4 octobre 1654, en revenant des eaux de Plombières. Il était conseiller du roi, et abbé à la fois de Mouzon, d'Elan et de Belval.

55. Son successeur, *Claude de Joyeuse de Grandpré*, était son neveu par sa sœur. Il ne garda pas moins de 52 ans ses abbayes, peut-être 55, et mourut en 1710, le 21 février. Sa pierre tombale dit expressément le cinquantième de sa charge; pourtant on peut supposer qu'après le 5 il y a un autre chiffre que le zéro [voir plus haut, Eglise]. Il fut inhumé dans l'église Notre-Dame.

56. *Melchior de Polignac*, clerc du diocèse du Puy et plus tard cardinal-archevêque d'Auch, prit possession par procureur, le 29 octobre 1710, et mourut le 21 novembre 1741, à l'âge de 80 ans.

57. L'abbaye demeura vacante et gérée en économat pendant trois ans. Pendant cette vacance il y eut à pourvoir à la cure de *Châtillon-sur-Bar*. Ce furent les bénédictins qui firent la nomination du sieur Massette, ainsi qu'on le voit par l'acte d'inhumation de son prédécesseur Jean Lenoir, décédé le 1er août 1710. Les revenus de l'Abbaye furent appliqués à bâtir la cure de Versailles. Après quoi elle fut donnée à *Maximilien-Henri-Jean-François*, *comte d'Horion*, grand prévôt de la cathédrale de Liège, mort le 23 mai 1759.

58. La même année le roi nomma abbé un prince de Rohan, *Ferdinand-Maximilien-Mériadec*, archevêque de Bordeaux, au nom de qui le prieur *Dom Romuald Pouron*, né à Mouzon, prit possession. Le prince de Rohan-Guéménée, devint plus tard aumônier des impératrices Joséphine et Marie-Louise. Il s'était démis de son abbaye en 1781.

59. Et *Gabriel-François Moreau*, évêque de Mâcon, en fut pourvu en 1782. Il ne géra que par procuration ; il eut à reconstruire et à réparer les toits de la halle. Nous l'avons trouvé aux Assemblées préparatoires, aux Etats-Généraux, représenté par un procureur : Dom François Bernard, religieux bénédictin, se rendit pour lui et en son nom à l'Assemblée générale des trois ordres du bailliage de Sedan.

b. Le Couvent des Capucins.

Les capucins avaient leur maison du côté du faubourg Sainte-Geneviève, en dehors de la ville, à gauche, en sortant par la porte de France, dans une sorte d'îlot, entouré de canaux, branchés sur la Meuse. Le pont débouchait à environ cent toises au nord-ouest. Les bâtiments existent encore aujourd'hui : c'est une belle et riante maison de campagne, agréablement aménagée, qui a conservé les traces de sa première destination : l'église, aujourd'hui une grange, n'a pas perdu complètement l'apparence de monument religieux. Mais au total, rien de curieux à signaler au point de vue architectural.

C'est en 1618 que les Capucins furent appelés à Mouzon, par l'abbé René de Fiquelmont, et par les bourgeois, dit le Père Fulgence d'après Ganneron : le prieur claustral de l'abbaye, dom Nicolas Habert, l'auteur de l' « Epitome Chronicon monasterii B.-M. Mosomensis », les mit en 1619 en possession du pré dénommé Drochet, touchant à la Meuse, et contenant 297 verges, et ils bâtirent leur couvent. Le 19 juin, dom Habert bénit les fondements de l'Eglise, dont la première pierre avait été posée le 9 par Claude de Joyeuse, gouverneur de Mouzon. L'archevêque de Reims, Guillaume Clifford, plus tard connu sous le nom de frère Gabriel de Sainte-Marie, fit la dédicace de cette église le 5 août 1625 et décida que l'office s'y dirait à partir du 30. En l'année 1626, le roi arrondit le domaine des capucins en leur assignant 54 verges de terre du *Jardin*, pour, en outre, faciliter l'écoulement des eaux. Louis XIII, par des lettres-patentes, du 16 mai 1634, leur accorda pendant neuf ans 20 cordes de bois et 2,000 fagots, à prendre dans les ventes annuelles des bois et forêts de la souveraineté de Mouzon, où à d'autres endroits commodes. Ce privilège fut renouvelé pour 5 ans par Louis XIV, en 1645 : les capucins n'en purent jouir que trois ans à cause de la guerre civile commencée en 1648. A partir de là, la ville de Mouzon et les abbés y suppléèrent. On a déjà dit que les capu-

cins avaient en 1620 reçu le mandat de l'abbé de Fiquelmont de communiquer aux Bénédictins la résolution qu'il avait prise d'introduire la réforme de Saint-Vanne. C'est à un capucin de Mouzon, Pierre-Joseph Richer, dit le Père Fulgence, né à Mouzon en 1712, et mort en 1785, que nous devons l'excellent abrégé chronologique de l'histoire de Mouzon, dans lequel il a fondu tous les renseignements consignés au cahier de Jean Habert, et les analyses de toutes les pièces quelque peu importantes qu'il a retrouvées, tant à l'abbaye qu'au Bailliage de la ville.

Les Capucins disparurent à la révolution. Leur église fut transformée et servit d'abord d'hôpital militaire. Plus tard les bâtiments furent livrés à des particuliers qui en firent la maison bourgeoise que nous connaissons. Il y avait là une bibliothèque de quelque importance, que la municipalité se vit obligée de transporter dans celle des ci-devant Bénédictins : le district consulté donna l'autorisation du transfert, le 6 juillet 1793. La municipalité nomma un membre pour procéder à cette opération, urgente, dit le compte-rendu, car il faut sans retard y installer l'ambulance de l'armée des Ardennes. Le citoyen Lescure reçut alors la mission en question. D'autre part on avait fait aussi un démeublement de la maison : une vente des lambris avait été ordonnée le 5 avril de la même année. Ce n'était évidemment pas la première fois que l'on avait eu à s'occuper des établissements religieux, car, dès 1790, on avait déjà procédé (13 mai) au récolement des biens, meubles et immeubles, dettes actives et passives, titres, papiers et renseignements concernant les maisons des Bénédictins et des R. P. Capucins. C'était aussi le moment où les religieux étaient déliés de leurs vœux. Nous retrouvons sur les registres municipaux, les noms des frères qui comparurent alors et firent les déclarations de leur profession, sous la date de décembre 1790.

1° Frère *Jérôme*, profès de la pension, de *Folchling*, capucin, 21 ans, 10 mois. A fait profession de la vie et règle des frères mineurs de la province de Champagne.

2° Frère *Barthélemy*, de *Beyren*, clerc capucin, 21 ans, idem.....

3° Frère *Eusèbe*, prêtre capucin, *Jean Andrin*, 20 ans, 8 mois.

Tous les trois venus du couvent de Mouzon.

4° Frère *Joachim d'Herbeuville*, *Jacques Sarion*, idem.

5° Frère *Jean-Baptiste-Milon de Goudeau de Lieber*, capucin de la province de Champagne. A fait sa profession au couvent de Verdun, entre les mains du Père Fulgence, vicaire et maître des novices.

6° Frère *Antoine Jaminet*. Le Père Fulgence a aussi signé la prononciation de ses vœux.

7° Frère *Timothée de Serouville*.

8° Frère *Henry Barre*.

c. Prieuré de Notre-Dame des Prés.

Cette maison, de l'ordre de Saint-Benoît et de la filiation de l'abbaye de Saint-Pierre-les-Dames, de Reims, fut établie d'abord à Mouzon, sous le nom de Notre-Dame de Sainte-Marie, non loin du monastère des bénédictins, qui jadis et avant le xe siècle, avait été occupé lui-même par les bénédictines. C'est en 1629 que *Henriette de la Vieuville*, veuve d'Antoine de Joyeuse de Saint-Lambert, fit bâtir à Mouzon, sous l'invocation de N.-D des Prés, le prieuré en question, où elle plaça, avec la permission de l'archevêque de Reims, Catherine de Joyeuse, sa fille, et trois autres religieuses de l'abbaye de Saint-Pierre de Reims (29 avril 1629-1634). Madame de Joyeuse le gouverna sous le titre de prieure perpétuelle et y reçut des professes.

En 1637, une armée espagnole menaçant la frontière, Madame de Joyeuse fut obligée de quitter son monastère : elle se réfugia à Picpus, près Paris. Le danger passé, en 1640, elle revint à Mouzon et reprit possession. Pendant son séjour à Paris, elle obtint des lettres-patentes de Louis XIII (1638). Dans la suite, non seulement elle fit des embellissements à sa maison, mais encore elle fit des acquisitions considérables pour augmenter la dotation du prieuré et le nombre des professes. Par contrat, passé le 27 septembre 1649, elle acquit des religieuses Guillemites, le prieuré de Louvergny, que Jean, comte de Rethel, avait fondé vers 1249. Une sous-prieure, de 1649, s'appelait *Louise Diffius*, de l'Assomption. Madame de Joyeuse ne prit possession du prieuré qu'en 1651. Elle y amena une partie de sa communauté de Mouzon pour y faire les offices, elle mourut au couvent, en 1653.

Elle eut pour successeur sa nièce *Henriette de Joyeuse* qui décéda en 1654.

Claude-Gabrielle-Angélique de Coucy-Mailly, eut ensuite le prieuré dont elle jouit jusqu'en 1668. C'est à elle que fut dédiée la première épître de La Fontaine commençant ainsi :

Très révérende Mère en Dieu
Qui révérende n'êtes guères.

A cette époque de 1608, elle se rendit à la cour de Lorraine sur la demande de sa nièce, fille du comte d'Apremont, après avoir résigné ses prieurés de Mouzon et de Louvergny dans les mains de *Marie-Suzanne Dodu*, religieuse de Saint-Remy et Saint-Georges, de Villers-Coterets, en se réservant toutefois 400 livres de pension. Le prieuré passa en 1674 à *Christine Lenet*, que la crainte de la guerre obligea de se réfugier à Paris et d'y transporter la communauté avec la permission de l'archevêque de Reims (2 février 1674) et de l'archevêque de Paris (2 décembre 1675). Elle se logea rue du Bac d'abord et essaya de ne plus payer la pension de Madame de Coucy, qui soutenue du comte de Grandpré, rentra en possession en 1676, et établit le prieuré de Vaugirard, au bout de la rue du même nom. (Collect. de Champagne, 28). Beaucoup plus tard la maison fut transférée à Charenton. L'archevêque Le Tellier ne nourrissait pas à l'endroit de ces religieuses des sentiments de bien grande admiration, ainsi qu'on en peut juger par cette lettre tirée de sa correspondance, et adressée au lieutenant-gouverneur de Sedan, M. de Termes, — « à Paris, ce 13 sep-« tembre 1675, je vous remercie de ce que vous avez enfin « fait sortir de mon archevêché les religieuses de Mouzon. Je « prie Dieu que je n'en entende jamais parler et qu'elles se « conduisent mieux dans le diocèse de Paris qu'elles n'ont « fait dans le mien. J'en doute fort, mais comme cela ne « sera plus sur mon compte, j'en aurai l'esprit en repos. » Cette lettre terminait probablement une négociation pénible et difficile d'où résulta le transport plus haut mentionné. (*Revue de Champagne*, IV, p. 265). M. l'abbé Carré a publié sur ce prieuré une étude qu'il nous a été impossible de nous procurer : nous le regrettons, car assurément les détails que ses recherches lui ont fait connaître, doivent avoir un grand intérêt pour cette histoire.

A Mouzon, le prieuré se trouvait installé dans l'angle nord-ouest de l'île, formée par le bras de la Meuse (ou canal) rue de la Couaillotte, près de la tour de la Couaillotte, non loin du monastère des bénédictins : la distance peut être, entre les deux bâtiments, de 250 mètres. On voit encore aujourd'hui leur maison de bonne apparence, que l'on montre comme l'ancien hospice, derrière l'hôtel Locart, et où l'on accède principalement par la rue de la Voûte. Il n'y a, au point de vue architectural, rien de remarquable à signaler : la porte seule

présente peut-être un détail digne d'attention. La maison fut acquise autrefois par M. Poupart de Neuflize qui y mit une filature. Elle semble inoccupée aujourd'hui.

Les constructions s'étaient faites avec assez de lenteur, principalement celles de la Chapelle. Le Père Fulgence, qui enregistre en l'année 1687, le départ des bénédictines pour Paris, constate qu'il n'y a encore que le chœur de leur église de bâti. Elles vendirent en 1700 et pour mille écus leur monastère à la ville, qui y mit l'Hôtel-Dieu. La négociation s'en fit par l'entremise du curé Péchenard, et l'acquisition fut confirmée par le roi en 1700 au mois d'octobre.

(*A suivre.*) N. Goffart.

LES POSTES ET LES MESSAGERIES*

A REIMS

DU MOYEN AGE A LA FIN DE L'ANCIEN RÉGIME

CHAPITRE VI

Registres des Paroisses.

(1620-1786.)

Cette mine, si riche pour la généalogie des anciennes familles, n'a été fouillée ici que partiellement, et seulement en ce qui concerne les familles Nolin, Rouillé, et Prévoteau, dont nous avons rencontré déjà plus haut les noms parmi les messagers et les maîtres de postes les plus connus.

S. Symphorien.

1608, 6 février. Baptême de Perette, fille de Pierre Gervais, messager de Reims, et Perette Guénart. Parrain Jacques Nolin, aussi messager et sergent royal à Reims, et Perette Collinet, sa femme.

1620, 22 mars. Baptême de Jacques Jinx. Parrain Jacques Nolin, messager en la ville de Reims, et Poncette Cayé, sa mère.

1661, 20 novembre. Mort du sieur Charle Nolin, maistre des coches et messager de Reims à Paris, âgé de 48 ans.

S. Etienne.

1785, 28 juillet. Mort de Mlle Anne Rouillé, âgée de 75 ans, ancienne directrice de la poste aux lettres, pensionnaire en l'abbaye de S. Pierre de Reims, inhumée au cloître de ladite église.

S. Pierre-le-Vieil.

1786, 27 mars. Mariage de Nicolas Noël, maître en chirurgie, chirurgien de l'Hôtel-Dieu de cette ville, ancien chirurgien-major des colonies françaises et des armées en Amérique, âgé de 38 ans — avec Jeanne-Françoise-Angélique Caqué, âgée de 33 ans 1/2, fille

* Voir page 721, tome IV de la *Revue de Champagne*.

de Jean-Baptiste Caqué, maître en chirurgie, chirurgien en chef de l'Hôtel-Dieu de cette ville. . . . .

Témoins : . . . .

Nicolas-Augustin Prévoteau, ancien maître des postes royalles de cette ville, et Jean-Baptiste-Pierre-Henri Caqué, docteur et doyen de la faculté de médecine, frère de l'épouse.

S. Jacques.

1707-1714. Baptême de cinq enfants de M. Jean Rouillé de Vouardau, directeur des postes de Reims, et de demoiselle Jeanne Traham.

S. Denis.

1744, 11 juin. Mort de M. Jean Rouillé, directeur des postes, âgé de 70 ans.

S. André.

1679, 2 décembre. Mort de Pierre Barbereux, vivant laboureur, maître des coches, époux de Marguerite Muiron, âgé de 65 ans.

1680, 13 avril. Baptême de Pierre, fils de Regnault Barbereux, maître des coches pour Paris, et de Marie Faciot. Parrain Sébastien Barbereux, maître des coches de Paris, frère, et Marguerite Muyron, leur mère, veuve de Pierre Barbereux.

S. Hilaire.

1711, 15 août. Mort de M. Regnault Barbereux, âgé de 60 ans, époux de Marie Faciot, maître des carosses de Reims à Paris. Témoins : MM. J.-B. et Jean-F. Barbereux, fils du défunt.

1727, 27 août. Mort de Marie-Magdeleine Louvet, femme de Martin Barbereux, fermier des carosses et messageries, âgée de 43 ans. Témoins : M. Henry-Mau. Barbereux et M. Jean-Claude Barbereux, maître des carosses à Soissons.

CHAPITRE VII

Minutes des Notaires.

(1558-1779.)

Les conventions passées entre particuliers sont d'un haut intérêt, quand elles se rapportent soit aux fonctions publiques exercées par eux, soit à des actes de la vie privée concernant l'industrie ou les arts. Les cinquante-huit extraits ci-dessous, empruntés aux minutes des notaires de Reims et datant principalement du XVIIe siècle, présentent la plus grande variété dans les renseignements qu'ils fournissent sur les postes et les messageries à Reims et en Champagne.

En tête de chaque extrait, se trouvent le nom du notaire et la date de l'acte.

Il y est successivement question de la confection de coches et carrosses par les charrons ou charliers et les selliers ou goherliers, de l'établissement de service entre Paris, Guise, Grandpré, Epernay et Reims, de traités et conventions relatives à ces services. On y trouvera aussi des mentions sur l'achat des chevaux, le fonctionnement des relais, les heures et les jours de départ et d'arrivée. Enfin, les alliances et la fortune des maîtres de poste et des messagers se trouveront détaillées dans les plus curieux passages de leurs contrats de mariage et de leurs testaments.

Les dynasties des Nolin et des Barbereux, en particulier, offriront l'exemple de la prospérité à laquelle pouvaient atteindre en province les familles laborieuses par l'effort de plusieurs générations.

Taillet, 1560.

8 oct. Damyens le Bla, sellier, marchande à M[lle] Marguerite de Rouvroy, v[e] de Ogier de Savigny, dem[t] à Savigny, de faire un chariot branlant, couvert de cuyr de vache, doublé de drap vert bon drap, ledit chariot long et large comme le chariot de M[lle] d'Aultry, que ledit sellier a dit avoir veu, fournir roues, chaînes, boites, arboutans et ferailles et ustensiles accoustumés, et dedans iceluy faire une chaière à un costé et un coffre servant d'un petit passet et deux autres coffres au dehors, un au devant et l'autre au derrière, et fournir une faulce couverture de toile pour le couvrir, et de picquer led. drap vert. Aussy faire une selle pour mettre sur un cheval servant à femme, avec harnois de trippe de velour noir frangé, le tout complet excepté la housse de lad. selle et emplir et bourrer le siège plein de plumes..... moyen[t] 80 l. tournois

Savetel, 1579.

19 octobre. Gilles Jacquynart, messagier ordinaire à Reims, achète 3/5 en une maison rue du Barbâtre, tenant à la porte commune de la cour Facyot.

Rogier, 1584.

Jehan Collart, messager de M[r] le cardinal de Guyse.

P. Angier, 1588.

Novembre. Jehan Leliepvre, charlier à Reims, marchande à Pierre de Condé, de faire un charriot, appelé coche, fourni de bon bois, roues, ferailles, couverture de cuir, doublé de drap garni de chifres et cordons, moyennant 72 escus soleil.

Rogier, 1592.

8 août. Misset Beyen, messager ordinaire audit Reims, requis de la part de Pierre Coquillart, sergent royal à Reims, atteste que au mois d'avril passé il se transporta de Reims à Paris pour porter plusieurs pacquets et sommes d'argent à luy délivrez, tant par plusieurs habitans dudit Reims que autres personnes, et entre autres avoit un paquet à luy délivré par ledit Cocquillart avec un escu et demi soleil pour bailler à M[e] F[ois] Faudeau, son procureur, et estant proche la ville de Paris, il fut pris et mené prisonnier à S. Denys en France par ceulx tenans le party du roy de Navarre, où il fut détenu longtemps, et estant hors de prison alla audit Paris, et estant au Pallays, il avoit remis tout le contenu ci dessus, tant audit Fardeau que autres.

Taillet, 1597-1600.

Jullion de Roussy, chevaucheur ordinaire de l'écurie du roy, époux de Marguerite Gaillart, demeurant à Reims.

Forzy, 1599.

20 avril. Jehan de Ris, chevaucheur ord[re] de l'écurie du roy, dem[t] à Meaulx, époux de Jeanne Parisis, vend des vignes sises à Sacy et à Villedommange.

Forzy, 1601.

13 août. Jacques Chevalyer, messager ordinaire dem[t] à Reims, malade, confesse avoir reçu de Germaine Rousselet, v[e] N[as] Cordyer, dem[t] à Reims, 100 escus.

Lallemant, 1610.

7 décembre. Anthoine d'Orjault, seigneur de Hauteville, Hartaine, Sorbon, convient et marchande à Fourquet Leliepvre, charlier à Reims, de faire un carosse de bois neuf et ferailles neufves, monté de roux, icelles bandées et ferrées et icelluy fourni de tout ce qui est nécessaire..... Outre faire touttes les fassons des estoffes, mettre les cloux dorés, piquer le lit, excepté que ledit seigneur livrera la toille, cloux, passements, crespines, franges et blongues et tout ce qu'il conviendra pour garnir ledit carosse..... ce moyen[t] 150 livres.

Taillet, 1611.

Michel Pasté, chevaulcheur d'escurie du roy, et tenant la poste pour le roy au Port à Binson, y demeurant.

Taillet, 1611.

11 décembre. Avoye Belonneau, femme de Michel Pasté, chevaulcheur d'escurie du roy, et tenant la poste pour le roy à Port à Binson, y demeurant.

Rogier, 1613. (*Étude de Mre Lemoine.*)

20 décembre. Traité passé entre Jaques Nolin, messager ordinaire de la ville de Reims à Paris,... Et Nicolas Couvreur, aussi messager de la dite ville de Paris,... pour partager les bénéfices..

Lallemant, 1614.

26 septembre. Pierre Pinard, naguères messager ordinaire de cette ville de Reims.

Copillon, 1615.

11 août 1614. Fourquet Leliepvre, charlier, promet à René de Bouthier, sr de la Faye, au nom de Christophe de Chevrières, escuyer, sgr de Villeneuve sur Char et du Houy, y demt, de faire un caroche tout neuf de bois et feraille, couvert de cuir de vache, les colonnes dud. caroche seront de fer et les roues de bois d'ormes, garny audedans d'une serge de Beauvais, tanné canneles cramoisy et piquoté le dedans dud. caroche d'un cordon de soye mis par escaille ; fournir ledit caroche de franges, passement et crespines, le tout de soie tanné, avec deux coffres de bois dedans ledit caroche et aussy deux autres coffres hors dud. caroche au devant d'icelluy, garnir led. caroche de rideaux de petite sarge, fermer led. caroche d'une chesne tout à l'entour avec deux cadenatz, garnir led. caroche de clouz dorez, et clouer le passement d'icelluy en roze, fournir aussy par ledit Leliepvre les harnois des deux chevaux du timon, le tout de bon cuir de bœuf, ormis les mors desd. deux chevaux..... moyent 415 livres tournois.

Viscot, 1616.

Mai. Jacques Nolin, messagier ordinaire de la ville de Reims.

Taillet, 1619.

Pierre Baron, escuyer, sr de Cathinville, demt à Paris, l'un des 24 gentilshommes de la maison du roy, somme Mre Vallère Pileur, receveur au bureau de la foraine de Reims, de lui délivrer un passavant pour passer 4 chevaux qu'il a achetés vers Spahs, retournant de boire des eaux dudit lieu, pour servir leur Majesté.

Rogier, 1619.

7 janvier. Fourquet Leliepvre, charlier à Reims convient avec Nicolas de Bohan, seigr du Bac à Berry, y demeurant, de luy faire de tous pointz ung carosse monté sur quatre roues, couvert de bon cuir noir de vache, le garnir de sarge bleu brun picqué en escaille avec un petit cordon de soye, fournir le passement, franges et crespynes, garnir de cloux dorez, à deux cloux sur le passement, avec rideaux de mesme étoffe que ledit carosse sera doublé, livrer les harnois de deux chevaux de dariere dudit carosse... moyennant 240 livres tournois et le vieil carosse et harnois.

Rogier, 1626.

27 décembre (1595). Jullien Roussy, Chevaucheur ordinaire de l'Escurie du roy, demeurant à Reims, prend à louage de Guyon Lecocq, marchand, une grande maison sise audit Reims, au ban St-Remy, où pend pour enseigne la Ste Ampoulle, avec une autre petite maison y attenant, pour 8 ans et 6 mois, moyennant 18 escus d'or soleil par an.

Viscot, 1632.

16 juin. Le sr de Lépine, courrier du cabinet du roy, et Fabian de Campanolles, l'un des valets de pied de Sa Majesté, se sont présentés chargés de lettres et dépesches de Sa Maté pour aller à Verdun et à l'armée du roy, au logis de Jacques Lambert, Mre des relais, afin d'avoir chevaux pour faire leur voyage..... protestant contre ledit Lambert recouvrer le séjour et retardement qu'ils feront en cette ville et le somme de leur fournir chevaux pour faire ledit voyage pour le service et importantes affaires du roy sous l'offre de le payer raisonnablement.

(Signé :) Lépine. Campanolles.

Viscot, 1634.

Novembre. Agran Paille, Cocher ordinaire de Sedan.

Taillet, 1635.

1er janvier. Liénard Hanisset, md hostelain à Reims, convient avec Mr Nicolas Paris, porte manteau de l'écurie du roy, fermier des coches de Paris à Reims, demt à Paris, paroisse S. Eustache, de loger les coches, carosses, chariots, cochers et chevaux dudit Sr Paris.

Leleu, 1639.

Novembre. Jacques Sodart, mtre des postes à Donchery.

Rogier, 1640.

Septembre. Compromis entre Mre Martin Lefebvre, bourgeois de Reims et Louis Feneuil demt à Reims portant que au cas que l'un d'eux preigne à loyer les coches de Reims à Paris que lad. prise en sera pour eux deux.

Leleu, 1641.

Août. Jacques Jacquet, conducteur des coches de Reims à Paris, demt à Reims.

1er août. Thomas et Jehan Ponsin, conducteurs des coches de la ville de Reims en la ville de Paris, demt à Reims, donnent pouvoir de se transporter à Paris, et faire compte avec Guillaume de Lorme, tant pour raison de l'association qu'ils ont eue avec luy pour raison des coches, voitures et affaires qu'ils ont eue ensemble.

Forzy, 1645.

22 avril. Philippe Pintel, m^tre des postes à la Ferté Milon, promet de mettre d'huy en un mois ès mains de Michel le Gras, hôtelain dem^t à Rethel, des lettres de provision de m^tre des postes de la ville de Rethel, et icelles obtenu de Mr de Nouveaux, général des postes de France..., lequel office est à present abandonné depuis un an par Jean Tassin ci devant M^tre des postes audit Rethel... à condition que ledit Legras sera tenu fournir pour le service du roy 5 chevaux courriers à un maillet.

Leleu, 1651.

24 octobre. Pierre Savoie, maître maréchal, convient avec Pierre Nollin, m^tre des coches dem^t à Paris, et Charles Nollin, m^tre des coches de Reims à Paris... d'entretenir les 3 coches et les chevaux qui seront employés pour les messageries, de toutes sortes de ferrures, panser et médicamenter les chevaux... durant un an, moy^t 750 livres.

Leleu, 1654.

22 janvier. Jean Pothier, goherlier, convient avec Charles Nollin, coutre lais de l'église Notre Dame de Reims, d'entretenir pendant un an de toutes réparations les 3 coches appartenant audit Nollin, luy servant pour aller de Reims à Paris et de Paris à Reims, ensemble tous les harnachemens des chevaux, moyenn^t 400 livres tournois.

Leleu, 1654.

Avril. N^as Regnauldin, conducteur de coches dem^t à Reims.

Vallier, 1660.

May. Jean Fay, messager ordinaire du Chesne.

Leleu, 1660.

12 juin. Testam^t de Charles Nolin, coustre lay en l'église N. D., et Nicolle Gaillart, sa femme,

Donation mutuelle. . . . .
à charge par le survivant de l'entretien de leurs enfants qui sont Pierre, Nicolle, Gerard, Nicolas, Charles, Philippe et Arnoult.

Chevillet, 1665.

Juillet. Jean Salhorgne, messager de Reims à Vitry, reçu messager de l'Université.

Rogier, 1666.

3 octobre. Pierre Limon, M^re de la poste pour le roy à Rethel, et Poncelet Sandras, aussi M^re de la poste pour le roy à Maizières..... promettent à M^tre Nicolas Boulleau, escuyer, conseiller du roy en

ses Conseils, Secrétaire de Sa Ma[té], maison et couronne de France et de ses finances, maitre des couriers et intendant général des postes de Champagne et autres lieux, de luy fournir la quantité de chevaux qui luy seront necessaires pour le transport de ses ordinaires depuis Dormans, passant par tous les bureaux de la route jusques à Sedan, deux fois la sepmaine pour l'allée et deux fois pour le retour, et fournir par eux ou par leurs enfants de courriers pour le transport d'iceux ordinaires avec toute fidélité et diligence, en sorte que la course dudit Dormans à Sedan se fasse en seize heures pendant les huit grands mois de l'année et les quatre autres en dix huit heures, sans que ledit s[r] Bouleau soit obligé à aucuns frais, autres que de leur paier pendant chacune année de quartier en quartier 2450 livres, qu'ils partageront entre eux par moitié, et ce pendant deux ans à commencer le premier janvier prochain.

Leleu, 1667.

Jacqueline Feuillart, femme de Thomas Nicolas, m[tre] cordier à Reims, paravant veuve de Paul Hedouin, vivant messager ordinaire d'Aubenton à Paris.

Leleu, 1670.

14 décembre. Contrat de mariage entre Jean Nolin, messager royal de Paris à Reims, fils de Pierre Nolin, bourgeois de Paris, représenté par M[e] Charles Nolin, chanoine de N. D. de Reims, aussi fils dudit Pierre et de feue Marie Meslier,... Et Philippe Nolin, fille de feu Charles Nolin, messager royal de Reims à Paris, et de Nicolle Gaillart.

La future aura de sa mère 20.000 l. en louis d'or pour ses droits successifs à elle échus par la mort de son père.

Le futur aura les offices de messager royaux de Paris à Reims, pour les ports qui peuvent appartenir à son dit père et dont la moitié appartient à ladite Nicolle Gaillart... et outre ce 13.000 l. en deniers clairs.

André Angier, 1672.

16 Janvier. Pierre Barbereux, procureur de J. des Bœufs, bourgeois de Paris, donne et délaisse à Denis Limont dem[t] à Rethel, le droit et faculté de tenir des chevaux de louage dans la ville de Mazariny, à charge de payer audit Barbereux 72 l. par an.

Rogier, 1660-72.

1672, 3 février. Testam[t] de Nicolle Gaillart, v[e] de Charles Nolin, dem[t] à Reims, rue des Tapissiers, couché malade. . . . .

Lègue 200 l. aux pères Capucins pour l'entretien de leur maison et avoir des ornements.

30 l. par an à s[r] Nicolle Nolin sa fille, religieuse au couvent de S[t] Etienne aux Nones.

Au père Bernardin et à frère Charle - François, l'un et l'autre religieux capucins, ses fils, chacun 25 l. par an pour des livres ou autres besoins.

La part de Jeanne Nolin, femme de Arnoult de Cambray appartiendra à leurs enfants, même 5000 l. que lesd. Jeanne et Arnoult de Cambray lui doivent.

Veut que la part de Me Charles Nolin, chanoine de l'église S. Symphorien soit substituée aux héritiers légitimes dudit sr Charles.

Veut que l'estat de messager royal de Reims à Paris et de Paris à Reims en tout ce qui peut appartenir à ladite testateresse et dont est pourvu Nas Nolin, son fils, ensemble les droits qu'elle peut avoir en commun en l'office triennal de la même messagerie à partager entre elle et Jean Nolin son gendre pourvu d'un autre semblable office, appartienne audit Nicolas son fils, moyt 7000 l. à déduire sur sa part en ladite succession.

Adnet, 1674.

12 septembre. Pierre Barbereux, adjudicataire des chevaux de louage de cette ville et faubourg, déclare que, le jour d'hier 4 heures de relevée, le nommé Bourgain, natif de Tourteron, qui se dit mal des logis de la Cie de chevaux legers du comte de Renty, vint chez lui demander des chevaux de poste pour aller à Fimes, conduire le seigneur comte de St Heran qui devoit se rendre à Paris ce jourd'hui, ledit Barbereux, crainte de manquer aux ordres de Mr le marquis de Louvois, gd maitre des courriers et surintendant gal des postes et relais de France, fit monter Regnaut Barbereux son fils à cheval pour conduire l'autre cheval qu'il tenoit en main au logis du sr Lempereur, où il disoit que ledit sgr de St Heran estoit, au lieu de quoy ledit Bourgain qui accompagnoit ledit Barbereux le fit tourner du costé de porte Mars, et l'ayant fait amener un peu plus loin, trouva un cavalier inconnu qui prit le cheval dudit Bourgain, et après avoir battu ledit Barbereux servant de postillon de plusieurs coups de fouets, tenant le pistollet à la main l'obligea de prendre le devant et de courir avec le cavalier incognu jusques à Ville en Tardenois, distant de 4 lieues, où estant il le voulut obliger de pousser jusques à Dormans. . . . . prit un autre postillon et continua jusques à Dormans et l'ayant obligé de donner son manteau à ce nouveau postillon pour le couvrir de la pluie, il le garda, et lui en renvoya un de moindre valeur avec ses deux chevaux, sans en avoir payé les courses ny les postillons, ce qui a obligé ledit Barbereux de faire saisir une cavale que cedit cavalier avoit laissé au faubourg.

Leleu, 1674.

24 octobre. Me Claude Poulain, ayant traité avec Me Antoine

Bouiner (?), fermier général des postes de France pour les frais de la course de Paris à Reims et de Reims à Paris — Et Nicolas Bertain bourgeois de Reims... conviennent de ce qui suit :

Ledit Bertain s'oblige de fournir des couriers et chevaux pour faire ou faire faire la course de Reims jusques à Dormans et dudit Dormans à Reims, et à cet effet fournir la quantité de courriers et chevaux qu'il conviendra pour porter et rapporter toutes les depesches qui luy seront mises entre les mains par les commis des postes desdites villes de Reims et Dormans, et ce pour partir tous les jours dudit Reims à une heure de relevée et faire la course jusques audit Dormans en 4 heures 1/2 de temps au plus, en telle sorte qu'il n'y ait aucun retard de la part dudit Bertin et que ledit s[r] Poulain n'en reçoive plainte, perte, ny dommages, à peine de repetition contre iceluy de tous despens sans formalité de justice... Et ce cas arrivant que la diligence ne se face comme dit est, ledit Bertin se soumet à souffrir qu'il luy soit diminué sur la somme cy après 100 sols pour chacun ordinaire manquant d'arriver dans lesd. 4 heures 1/2. Et outre s'oblige de mettre es mains desd. commis desdites villes de Reims et Dormans les lettres et paquets qui luy seront donnés ou à ses courriers par les chemins, sans qu'il en puisse ni ses courriers prétendre aucune chose... Et ce, pendant 2 années et 2 mois à commencer le 1[er] nov. prochain, moyennant 1700 l. par chacun an ; sur laquelle somme il a receu par avance 283 l. 6 s. 8 d. pour 2 mois, et continué pareille somme par advance pour 2 autres mois...

Dallier, 1673-90.

1675, 3 Juin. Testam[t] de Nicolle Gaillart, v[e] de Charles Nolin, dem[te] à Reims, rue des Chappelains, paroisse S. Pierre, malade assise en une chaire...

Desire etre inhumée au cimetière de S. Symph. près de son mari ; donne 300 l. à distribuer aux pauvres honteux...

200 l. aux Capucins pour l'entretien et réparation de leur maison et pour avoir ornemens,

50 l. à S. Marcoult,

100 l. à Charles Legoix, son filleul, pour apprendre un mestier; à sœur Nicolle Nolin sa fille, religieuse à S. Etienne les Dames de Reims, 50 l. par an pour ses menus besoins,

Au père Bernardin son fils, relig[x] capucin, 5 l. par an pour achat de livres et menus besoins,

A la v[e] Jacotin 30 sols par semaine et 12 l. par an pour le loyer de sa chambre,

Au regard de ce qui escherra de sa succession à Jeanne Nolin, sa fille, femme d'Arnoult de Cambray, et de ce qui luy pourroit échoir par les successions de ses frères et sœurs en cas de décès d'aucun d'eux, elle veut que cela appartienne aux enfants desdits de Cambray et de lad. Nolin. . . . .

Veut que l'office de messager royal de Reims à Paris et de Paris à Reims, en tout ce qui peut appartenir à lad. testatrice et dont est pourveu N[as] Nolin son fils, ensemble les droits qu'elle peut avoir en commun en l'office triennal de la mesme messagerie à partager entre elle et Jean Nolin son gendre pourvu d'un autre semblable office, appartienne sans aucune réserve audit N[as] Nolin son fils pour 7000 l. Et où ledit N[as] ne voudroit accepter ladite charge, elle sera remise à la succession de lad. testatrice pour estre partagée.

Déclare que par la succession de défunt M[re] Claude Nolin, doct[r] en medecine, il est échu à chacun de ses enfants 68 l. 8 s. qui procédoit du naissant dudit defunt M[e] Claude Nolin, laquelle somme elle a fournie aud. Arnout de Cambray et Jean Nolin époux de Philippe Nolin, ses gendres.

Nomme pour tuteur de ses enfants, si aucuns sont encore mineurs, Pierre Jobart procu[r] au bailliage de l'archevêché, qui, s'il falloit faire voyage à Paris pour soutenir les droits desdits mineurs, sera récompensé comme il plaira à M[re] Charles Nolin, chanoine de N. D., cousin dudit défunt son mari.

Codicil du 16 décembre 1675 :

Veut que les parts afferentes à N[as] Nolin l'aîné et à N[as] Arnout Nolin, ses enfants, appartiennent aux enfants qui naîtront d'eux en légitime mariage, ne leur laissant que l'usufruit ;

Révoque l'article de son testam[t] qui donne 50 l. par an au père Bernardin son fils.

Codicil du 19 décembre 1675 :

200 l. pour un annuel à dire par les pères Capucins.

Clicquot, 1673-1681.

1676, 13 juin. Pierre Barbereux, march[d] bourgeois de Reims, ayant ordre et pouvoir de noble homme Zacharie Thieriot, fermier général des coches et carosses de traverses dans les provinces de Lionnois, Bourgongne, Champagne, Picardie, Bourbonnois, Auvergne, Provence et Dauphiné, baille à ferme pour 3 ans à Jean et Claude Paindavoine, dem[t] à Vitry le Francois, étant à Reims en l'hôtellerie où pend le Saulmon de Hollande, rue du Marché aux chevaux, le droit et faculté de mener toutes sortes de personnes et leurs hardes et bagages par coches et carrosses ou charretes par les traverses de Reims à Vitry et Vitry à Reims,.................. ..... à partir à tels jours qu'ils adviseront pour la commodité du public, en sorte que ledit de Barbereux n'en reçoive aucune plainte ..... Ce moyennant 50 l. tour. pour la 1[re] année et 100 l. pour chacune des deux autres.

Dallier, 1676.

29 décembre. Simonne Lespagnol, v[e] de N[as] Bachelier, baille à

louage à J. B^{te} Pajot, commis par Mgr le marquis de Louvois au bureau de la poste estably à Reims, une maison rue du bourg de Vesle, tenant à la Maison verte et ayant issue par derrière à une cour commune qui répond à la rue des Capucins..... moy^{t} 260 l. par an..... pour 6 ans.

Adnet, 1677.

9 juin. Jean Bachelier, receveur au grenier à sel de Reims, déclare avoir ce jourdhui fait mettre dans la voiture de Jean Guerin, messager de Reims à Chalons, 30.000 l. en 30 sacqs dans une cacque suivant le mandement de M^{rs} les intéressés, pour les conduire à Châlons, avec J. Charlier et L. Briand, gardes des gabelles et traites foraines.

Dallier, 1678.

15 juillet. Sebastien Barbereux, M^{re} des coches de Reims à Paris et de Paris à Reims, demeure rue St Martin, où pend pour enseigne le Cardinal Lemoisne.

Leleu, 1681.

Juin. Gérard Poussin, voiturier par terre à Reims, convient à Mre F^{ois} Thiry, m^{tre} des postes de Lizy sur Ourcque, de luy livrer la quantité de chevaux nécessaires pour porter et rapporter tous les jours de Reims à Fismes et de Fismes à Reims, la malle dans laquelle sont et seront les dépêches du roy et du publicque, et ce pour commencer le 1er juillet prochain jusqu'au dernier décembre 1682, moyennant 1000 l. par an.

Leleu, 1683.

11 mars. Gilles Rozé, dem^{t} à Reims, paroisse S. Jacques, fondé de procuration de François Guillaume, procureur substitué de Joseph Gobelin, qui l'est de Mre Jean Coulombier, fermier général des postes et messageries de France... met et subroge Jean Chastillon, march^{d} à Grandpré, au droit de la messagerie dudit Grandpré à Reims e retour, pour en faire l'exercice pendant six années commencées le 1er janvier dernier... lequel preneur promet et s'oblige de marcher et aller dudit Grandpré à Reims, au moins une fois la sepmaine ou plus s'il est jugé necessaire, de se fournir de bons chevaux et équipages et faire en sorte que le publicq soit satisfait... et que ledit bailleur n'en soit inquiété, à peine de tous dépens, dommages et intérests. Sera tenu ledit preneur de se faire recevoir en ladite fonction de messager par les s^{rs} officiers en la justice dudit Grandpré et y prêter le serment. Pourra ledit preneur porter et se charger d'argent pour les particuliers jusques à la somme de 500 l. en donnant caution solvable, et en cas que ledit preneur ou ses valets dont il demeurera responsable soient convaincus s'être chargé et d'avoir apporté et distribué des lettres ou paquets de lettres venantes dudit lieu de Grandpré et circon-

voisins en cette ville de Reims, il sera tenu payer audit bailleur pour dommages et interest 300 l. pour chacune contravention, et outre ce ledit bail demeurera nul s'il semble audit bailleur, qui pourra rebailler ladite messagerie à la folle enchère dudit preneur. A été ordonné que le preneur pourra porter toutes les lettres et pacquets de lettres de ladite ville de Reims à Grandpré à charge par ledit preneur de rapporter au bureau dudit Reims toutes celles venantes de Grandpré et lieux circonvoisins sans pouvoir par luy pretendre aucun droit... Cette subrogation faite moyenn^t 40 l. par chacun an à payer par le preneur audit bailleur au bureau des postes de Reims.

(Ledit preneur demeure à Grandpré au devant du château — il a élu son domicil à Reims en la maison où pend pour enseigne le Dauphin, où demeure Jean Labbé, paroisse de S. Symphorien.)

Leleu, 1683.

14 avril. Gilles Rozet, dem^t à Reims, fondé de procuration de F^ois Guillaume, procu^r substitué de Joseph Gobelin qui l'est de Mre Jean Coulombier, fermier général des postes et messageries de France,... met et subroge Jean Gallois, dem^t à Reims, au droit de la messagerie de Reims à Laon et bourg de N. D. de Liesse et le retour à Reims... pour 6 ans commencés le 1er de ce mois. Lequel preneur promet d'aller dudit Reims à Laon et bourg de Liesse au moins une fois tous les 15 jours, ou plus s'il est jugé necessaire ; de se fournir de bons chevaux et équipages... se faire recevoir en ladite fonction de messager par M^r le Lieutenant général dudit Reims. Ne pourra porter aucunes lettres ni pacquets de lettres, ny sacs de papiers depuis 2 livres pesans et au dessous, ni aucune somme d'argent pour les advocats et procureurs. Pourra toutefois se charger d'argent pour les particuliers jusques à 500 l. en donnant caution solvable... En cas de contravention, 300 l. de dommages et intérets chacune fois,... et annulation du bail . . . et ce moyennant 50 l. par an à payer audit bailleur...

Leleu, 1683.

31 juillet. N^as Le Roy et N^as Plantin, dem^t à Rethel, disent avoir ce jourdhui fait traité ensemble pour raison de la course de Reims à Sedan avec Gilles Rozé ès noms et qualités y denommés, et demeurés d'accord de ce qui suit : En cas que les Maire et Eschevins de Rethel ne veuillent pas faire jouir lesdits Le Roy et Plantin des privilèges de l'exemption des gens de guerre, ledit Plantin sera tenu de donner audit Le Roy par chacun an la somme de 8 l., au moyen de laquelle ledit Le Roy s'est chargé pendant lesdites années seul desdits gens de guerre...

Leleu, 1683.

27 août. Gilles Rozé, dem^t à Reims, procureur fondé de F^ois Guil-

laume, procureur substitué de Joseph Gobelin qui l'est de Mre Jean Coulombier, fermier général des postes et messageries de France, ... met et subroge Pierre Guerin, md à Epernay, au droit de la messagerie de Reims à Epernay et retour, pour en faire l'exercice pendant 5 ans et 4 mois, finissant le 31 décembre 1688, laquelle messagerie appt aud. sr Coulombier par l'establissement quil luy est permis de faire par arrêt du Conseil du 25 juin 1678, à la charge de garder les ordonnances arrêts et édits rendus pour le fait desdites messageries et notamment l'arrêt du Conseil du 8 août 1681.

Ledit preneur s'oblige d'aller de Reims à Espernay et d'Espernay à Reims, les lundi et jeudi de chaque semaine, de se fournir de bons chevaux et équipages et faire en sorte que le public soit satisfait. Sera tenu led. preneur de se faire recevoir en ladite fonction de messager par M. le Lieutent général d'Espernay et dy prêter le serment. Ne pourra porter aucunes lettres ni paquets de lettres, papiers ni sacs de papiers depuis deux livres pesans et au dessous, ni aucunes sommes d'argent pour les advocats et procureurs, à moins que de remettre le tout au bureau dud. Espernay ou celuy de Reims. Et en cas de contravention de cette sorte il sera tenu de payer audit bailleur 300 l. de dommages et interets pour chaque fois et ledit bail sera nul. Cette subrogation ainsi faite à la charge de porter toutes les fois et jours ci dessus dénommez qu'il marchera les paquets de lettres d'Espernay à Reims et de Reims à Espernay, lesquels paquets cachetés il prendra et portera aux bureaux desdites villes..... Et outre ce 30 l. par an que led. preneur paiera au bailleur..... Il a élu son domicil en la ville de Reims, rue de Vesle, psse S. Jacques, en la maison où pend pour enseigne le *Mont S. Michel.*

Leleu, 1683.

15 septembre. Marguerite Desmonts, ve de Me Nicolas Clement, vivant Conser et 1er Elu en l'Election d'Epernay, delaisse à ferme et relocation pendant 5 ans, commençant le 1er janvier prochain, à Nicolas Bertin et Jeanne Fagnier, sa femme, demt à Epernay, acceptant pour eux par Me Augustin Fagnier, procureur en la prévosté de l'hostel du roy et grande prevosté de France, étant à Reims, tous les privilèges, exemptions, droits, revenus et émoluments des ports de lettres et pacquets de lettres tombant dans le bureau de la poste d'Espernay et dépendances, sans en rien réserver sinon ce qui sera cy après déclaré appartent à Mr le marquis de Louvois... suivant le bail fait à ladite Desmonts par Gilles Rozé, fondé de procuration de Fois Guillaume, procur substitué de Joseph Gobelin, qui l'est de Mre J. Coulombier, fermier general des postes et messageries de France... pour faire la levée et perception des susdits droits sur le pied du tarif et règlement fait au conseil du roy du 11 avril 1676, pour raison des ports de lettres et

paquets de lettres, lequel tarif imprimé a été mis ès mains desdits preneurs, sans pouvoir prétendre aucune chose dans les droits, revenus des ports de lettres et paquets de lettres venans des pays, villes et lieux, tant françois qu'estrangers contenus en un état dont copie a été baillée auxdits preneurs, mesme des camps et armées du roy, lorsqu'il y en aura, et retour, comme estant lesdites lettres et paquets de lettres reservés par le bail général des postes de France. Et seront tenus lesdits Bertin et sa femme faire distribuer ponctuellement toutes les lettres et paquets de lettres venans des pays, villes, camps et armées, qui leur seront envoyées toutes taxées par les commis de mondit seig^r de Louvois pour le bureau dudit Espernay, et d'en payer le montant au directeur du bureau de la poste de Reims, comme pour les propres deniers et affaires du roy sur le mémoire qui leur en sera fourni à la fin de chacun quartier, pour laquelle distribution et le rebut qui pourra y avoir auxdites lettres et paquets de lettres, en sera tenu compte auxdits preneurs sous le bon plaisir dudit seigneur d'un sol pour chacune lettre et paquets de lettres ; comme aussi seront tenus de recevoir dans leur bureau toutes les lettres et paquets de lettres qui seront pour tous lesd. pays, villes et lieux tant francois qu'estrangers mentionnez audit estat et pour les camps et armées appartent comme dit est à mondit sgr de Louvois, et les faire partir pour leur adresse en marquant exactement sur lesdites lettres et pacquetz le lieu d'où elles proviendront, pour estre taxée dudit lieu de leur partir jusques au lieu de leur adresse, comme aussi d'envoyer et délivrer ponctuellement en toute fidélité suivant ledit tarif en bon argent, tant au bureau général de la poste de Paris qu'à tous les bureaux de sa correspondance, le port de toutes les lettres, paquets de lettres et papiers qui seront tant pour les procureurs qu'autres personnes de lad. ville de Paris et des autres villes et lieux par delà Paris, ensemble des autres lieux de sa correspondance, soit par lettres simples, lettres avec enveloppe double et onces, qui seront toutes paraffées de la main desdits preneurs ou de leurs commis, et en cas qu'il y ait du manque lesdits preneurs seront tenus en faire incessamment le paiement sur l'avis qui leur en sera donné et suivant le bref estat qui sera tenu à cet effet au bureau de Paris chaque ordinaire, sans qu'il soit besoing d'aucune formalité. Ne pourront lesdits preneurs sous fermer leur droit du present bail, ny partie d'iceluy, sans le consentement de ladite bailleresse ou dudit Rozé à peine de nullité et de 300 livres. Comme aussy seront tenus d'avoir bon et fidel registre, sur lequel seront chargez tous les pacquetz qui seront recommandez par les particuliers, et en sera fait mention par les lettres d'avis en les envoyant aux lieux de leur adresse pour estre deschargez, et si tireront descharge des despesches de Sa Majesté et de celles contresignées de Nosseig^rs les Secrétaires d'Estat, des personnes à qui elles seront adressées ; et sera pris un sol pour livre de toutes les sommes qui seront fournies pour estre envoyez au bureau de sa correspon-

dance ; lesquelles sommes en argent et moitié de la remise seront envoyez auxdits bureaux, l'autre moitié demeurant au profit des preneurs... Cette présente subrogation faite moyennant 2000 l. de ferme par chacune desdites cinq années, montant ensemble à 10.000 l. ; laquelle somme ledit Bertin et sa femme seront tenus payer en l'acquit de ladite bailleresse au bureau de la poste dudit Reims, sur les quittances dudit Francois Guillaume, qui seront imprimées et signées de luy et remplies de la main du directeur dudit bureau de Reims ; ladite somme de 2000 l. payable de trois mois en trois mois. Et en cas d'inexécution des conditions ci dessus et à defaut desdits paiemens, ladite subrogation sera annullée si bon semble à ladite bailleresse, qui pourra rebailler à ferme le tout ou partie à la folle enchère des preneurs et à leurs risques et perils. Et sera le present traitté exécuté comme pour les propres deniers et affaires du roy. Et encore qu'il soit dit que les preneurs tiendront compte de toutes les lettres tant françoises qu'estrangères apparten[t] à mondit sgr de Louvois ; néanmoins ils jouiront des retours des pays de Lauraine, Sedan et Charleville.

30 mars 1690. Marg[te] Desmonts, à présent femme de Pierre de Payen, escuyer, s[r] de Fleury et autres lieux, Lieutenant dans le regiment de milice d'infanterie de M[r] de Moulinet, dem[t] à Espernay, confesse estre entièrement payée desd. N[as] Bertin et Jeanne Fagnier sa femme..... Ledit contrat demeurera nul.

Leleu, 1683.

24 novembre. Gilles Rozé... ayant charge de M[re] Louis Raulin Rouillé, contrôleur général des postes de France, d'une part... Et Estienne Pannetier M[re] de la poste de Châlons, et Léon Avare M[re] de la poste de Reims, conviennent ce qui suit :

Lesdits Pannetier et Avare fourniront 3 fois la semaine, lundy, mercredy et samedy des courriers et chevaux pour porter et rapporter les dépêches, lettres et paquets qui viendront de la route de Strasbourg à Metz, qui leur seront remis par les commis des bureaux de Reims et Châlons, même relayer aux Petites Loges allant et venant,... de sorte que la course de Reims à Châlons sera faite en 5 heures de temps... moyennant quoi ledit Rozé audit nom a promis faire payer auxdits Pannetier et Avare 1360 livres par an pendant 5 années (à chacun 680 l.).

Lépicier, 1685.

Mars. Adam Lebourcq, M[e] des postes dem[t] à Jonchery sur Vesle ... Et Gilles Lebourcq, m[al] audit lieu.

Ant. Leleu, 1689.

5 janvier. Gilles Rozé, bourgeois de Reims, paroisse S. Jacques, procureur fondé de M[re] Joseph Gubelin, procureur substitué pour

les bureaux de postes et messageries des provinces de Champagne, Touraine, Orléans, pays Chartrain et autres lieux, de Mre Jean Coulombier, fermier général des postes et messageries de France... met et subroge, au lieu et place dudit Gubelin, Estienne Lebel, demt à Grandpré, le droit de la messagerie de Reims audit Grandpré et retour, pour en faire l'exercice pendant six années commencées le 1er de ce mois, à la charge de garder les ordonnances arrêts edits.., lequel promet de venir dudit Grandpré à Reims et de Reims à Grandpré une fois chacune semaine, qui sera le mercredy, ou plus s'il est jugé nécessaire; sera tenu de fournir de bons chevaux, esquipages, et faire en sorte que le public soit satisfait... tenu de se faire recevoir en ladicte fonction par devant les officiers dudit Grandpré et d'y prester le serment dont il rapportera un acte ès mains du sr directeur du bureau de Reims. Outre le droit de messagerie, ledit preneur a permission de porter et raporter de Reims à Grandpré et de Grandpré à Reims les lettres et paquets de lettres qui sont seulement dudit Reims pour le lieu de Grandpré et circonvoisins en ceste ville. Sera aussi tenu de rapporter au bureau de Reims toutes les lettres et paquets de lettres venant dudit Grandpré et lieux circonvoisins qui seront pour Paris et autres endroits avec fidélité, sans en pouvoir pretendre aucun profit, et aussi de remettre au bureau de la poste de Reims les sommes d'argent dont on le chargera pour envoyer aux procureurs et advocats avec les droits de remises ordinaires, de payer aussi les ports de lettres qui passeront la ville de Paris ou autres lieux où il y aura droit d'affranchissement. Et en cas de contestations, ledit preneur les soutiendra à ses frais et se pourvoira par devant mgr l'Intendant de Champagne en conséquence de l'arrest du Conseil du 5 juillet 1683. Cette subrogation est ainsi faite moyennant 60 l. par an que le preneur paiera audit bailleur au bureau de la poste de Reims. Ledit preneur demeure à Grandpré près du chasteau, et fait domicile à Reims en la maison ou pend pour enseigne *le Dauphin*, paroisse St Symphorien.

Adnet, 1689.

18 janvier. Mre Laurent Gresset, procureur au Présidial, substitut de Mre François de la Bruyère, comme procureur de Mre François-Michel Le Tellier, mis de Louvois, ministre et secrétaire d'Etat... grand maistre des commis et surintendant général des postes, relais et chevaux de louage de France, demt à Paris en son hôtel, rue de Richelieu, paroisse S. Roch... baille à ferme à prix d'argent pour 4 ans 2 mois 1/2, à partir du 15 de ce mois, au sieur Jean Hulot, md demt à Ville-sur-Tourne, les droits et faculté d'établir et tenir 2 chevaux sur pied dans l'étendue (?) dud. Ville-sur-Tourne, le nombre desquels chevaux ne pourra être moindre de celui fixé par les édits et règlements du roy. Ledit bail fait moyennant 15 l. par an. que le sieur Hulot paiera audit sieur de la Bruyère en sa demeure de Paris, rue Jean Robert.

Dallier, 1692.

9 février 1691. Jean Petitfrère, vigneron à Pévy, étant à Reims, assisté de Me Jean Robert, son parrain, prêtre au diocèse, s'est engagé envers le sr Léon Havart, mtre de la poste de Reims, de le servir fidèlement pendant un an pour courir la poste en qualité de postillon et porter le paquet de la poste de Reims à Châlons et de Châlons à Reims, moyennant quoi il sera nourri, logé, chauffé, blanchi, et aura 25 l. pour ses gages de l'année, outre lesquels lorsqu'il conduira des courriers, ce que lesdits courriers donneront pour le droit du postillon, luy appartiendra.. ; s'oblige même à courir la poste en qualité de postillon à toutes les heures qui luy seront ordonnées ; d'aller prendre le paquet d'Allemagne lorsqu'il sera arrivé à Reims et le porter à Châlons, et raporter le paquet d'Allemagne lorsque les courriers les auront aportés à Châlons, à Reims.

Dallier, 1692.

10 may. Testament de Léon Havart, maistre de la poste de Reims, y demt, malade...

Lègue à Nicolle Faciot, sa femme,... trois tableaux à choisir dans ceux dont le Père Faciot, beau frère du testateur, religx prémontré de S. Martin de Laon, luy a fait don, et trois tableaux peints en huile sur du cuivre, représentant l'Adoration des rois, Jésus mourant, le Mistère de la Croix, donnés à lad. Faciot par led. religx son frère.

Adnet, 1692.

12 novembre. Regnauld Barbereux, Mre des coches et carosses de cette ville à Paris, demt à Reims, vend à Pierre Barbereux, labourr demt à Cormontreuil, deux cavales, moyennt 238 livres.

Dallier, 1698.

5 mars. Me Charles Nolin, chanoine de Reims, fils et héritier de feu Pierre Nolin, bourgeois de Paris, reconnaît que Nicolas Nolin sr de Bulin, huissier de madame la Dauphine, tuteur de Charles Arnout Nolin, fils mineur de défunt Arnout Nicolas Nolin et dlle Louise Pernost, sa femme, lui a remboursé 1100 l. pour extinction d'une rente de 55 l. constituée pour les affaires dudit Nas Arnout au profit dud. Pierre le 10 décembre 1678.

Dallier, 1698.

31 may. Jeanne Nolin, veuve d'Arnout de Cambray, bourgeois de Reims, se portant fort de Nicolas Nolin, sieur de Bulin, demeurant à Marle, tuteur d'Arnout Nicolas Nolin de la Tournelle, baille à loyer une maison au Parvis N.-D., proche la maison où est pour enseigne le Paon,.. pour trois ans, moyennant 40 livres par an.

Dallier, 1699.

22 décembre. Jeanne Nolin, veuve de Arnoult de Cambray, vivant seigneur d'Estournelle, demeurant à Reims, ayant charge de Nicolas Nolin, sieur de Bulin, officier du roi, demeurant à Marle, baille à louage une maison rue du Trésor à Reims.

Dallier, 1673-1711.

1711. N^as Masson, M^re des postes à Reims, et Anne Macquart, sa femme, vendent aux habitants de Reims la partie de la maison sise à la place royale, en laquelle pend pour enseigne le Saulmon de Hollande, où demeurent les vendeurs, laquelle partie fait hache dans l'hotel commun de ladite ville, moyenn^t 2000 livres.

Clauteau, 1751.

26 juillet. Charles Moreil, directeur des postes de Sillery en la montagne de Reims, et dame Catherine de Roubay, sa femme, dem^ts à Sillery, obligent et affectent une maison sise à Sillery près la Garenne... icelle isolée de toutes parts, par eux occupée, laquelle ils affirment estre de la valeur de plus de 10.000 livres, pour servir et tenir lieu de cautionnement de 300 l. tant envers Mre P^re Moreau, adjudicataire général des postes et messageries de France, tous autres droits dépendans de lad. ferme des postes, pour ce qui reste à expirer de son bail qui a commencé le 1er janvier 1751 et finira le dernier décembre 1756, qu'envers les successeurs dud. s^r Pierre Moreau... à cause de la recette et régie du Bureau desd. postes estably audit lieu de Sillery, que ledit s^r Moreil a fait ou fera pour led. s^r Moreau.

1779, Huet.

9 février. Mr Claude-Martin Barbereux, interessé dans la ferme des messageries, coches et diligences par terre et par eau du royaume et du courtage de roulage non exclusif, dem^t à Reims, rue du Trésor, paroisse St Michel, procureur fondé de Mr Claude Henry Barbereux, l'un des fermiers généraux desd. messageries, coches et diligences, dem^t à Paris, rue St Martin, paroisse St Nicolas des Champs, et de J. B^te Barbereux, aussi intéressé dans lad. ferme des messageries, dem^t à Rouen, rue du Bec.

CHAPITRE VIII

Extraits de divers mémoires et recueils de la Bibliothèque de Reims.

(1630-1815.)

A la suite des sources tirées des Archives communales de Reims, nous en produisons quelques autres empruntées aux

divers recueils du Cabinet des manuscrits de la Bibliothèque. Quant aux Archives judiciaires, leurs nombreuses liasses n'étant pas encore classées, nous n'avons pu en extraire les renseignements qu'elles contiennent certainement. Les mémoires de René Bourgeois, annaliste du XVIIe siècle, offrent quelques détails sur l'organisation de la poste royale en 1674, par l'influence de Maurice Le Tellier et de Louvois. Les registres d'arrêtés et de copies de lettres de l'Administration municipale, ainsi que ceux de la Société populaire, donnent quelques aperçus sur le fonctionnement des postes et des messageries à l'époque de la Révolution. On connaît toutes les accusations qui s'accumulèrent en 1792 contre l'infortuné Guérin, directeur de la poste aux lettres. Une dénonciation d'Hedoin de Pons-Ludon nous en apporte l'écho. Là s'arrêtent nos recherches les plus intéressantes, bien qu'elles offrent encore deux notes en 1814 et 1815. Nous ne pouvions songer à franchir le seuil des temps modernes, si féconds en découvertes et en progrès, voulant laisser à cet ensemble de notes un caractère purement rétrospectif.

I. — *Extrait des registres du greffe civil du baillage de Vermandois, siège royal et Présidial de Reims* (1630).

Sur la plainte quy nous a esté faicte en la chambre du conseil du siège présidial de Reyms, que Jacques Nolin, maistre conducteur des coches de ceste ville de Reyms à Paris, avoit augmenté le droict qu'il a accoustumé de prendre de chacune personne qu'il conduict dudit Reyms à Paris; et au lieu de quatre livres qu'il vouloit prendre, il a augmenté depuis sept à huict ans en ça dix sols tournois; et encores depuis ung mois ou environ, de vingt solz tournois, quy font en tout cent dix solz, au lieu desdites quatre livres, et ce sans ordonnance et auctorité des juges des lieux, au grand préjudice et intérest du publicq, avons iceluy mandé en ladicte chambre, où estant et ayant enquis ledict Nolin de la vérité des susdictz faictz, nous auroit dict qu'à cause de la cherté du temps et grand pris de l'avoyne, il avoit augmenté de vingt sols le droict de chacune personne qu'il conduict à Paris, et ce en vertu de l'ordonnance de Monsieur le prévost de Paris ou son Lieutenant civil, datté du premier décembre mil six cens vingt six, laquelle il auroit représenté sur le Bureau : de quoy et de tout ce que dessus avons dressé le présent procès verbal et ordonné iceluy estre communiqué au procureur du roy pour luy ordonner ce que de raison.

Faict en la chambre du conseil dudict siège ce seiziesme décembre mil six cens trente.

. . . .

Nous dirons au principal que led. Naulin communiquera au pro-

cureur du roy le bail en conséquence duquel il jouist de la conduitte des coches de Reims à Paris, pour, luy ey et veu led. bail, ordonner ce que de raison... Et par manière de provision et jusque à ce que autrement soit ordonné, soit fait et faisons deffense aud. Nolin de prendre plus grand droit (?) pour la conduicte de chacune personne dudict Reims à Paris, synon quatre livres dix solz, soubz les peynes portées par ledit arrest. . . . .
. . . .

II. — *Extraits des Mémoires de René Bourgeois, membre du Conseil de ville de Reims.*

1670, 2 juin. « Le lieutenant représenta que le Roi aiant establi un coche d'eau de Paris au Pont Aver, un nommé Muiron, des Bourgs de Cère, lui avoit mis en main une requête par laquelle il demandoit à la Compagnie la grâce d'établir un bureau en cette ville et au Pont avert pour la comodité publique, se rapportant à la Cie de taxer pour chacune personne ce qu'elle jugera à propos. Et l'affaire mise en délibération, il fut conclud que la permission lui sera accordée d'établir un bureau, tant en ceste ville qu'au Pontavert, à condition de se contanter de quinze souls pour chacune personne, et sans qu'en cas de contestation, la ville soit obligée de lui faire valoir cette permission. »

1674, 12 janvier. « Le 12e janvier, à la fin de l'audiance des manufactures, M^r^ le Lieutenant dit qu'il avoit receu plusieurs pleintes des particuliers pour les lettres qui étoient rendues par le facteur de la poste, qu'il n'y en avoit plus de simples à moins de trois souls. Et même Mr Frizon, mon beau frère, qui est du conseil, en mit une qu'il avoit receu de Paris, qui n'estoit que d'une demi feuille, pour laquelle il avoit paié trois souls. Et comme il eut proposé et demandé le sentiment de ceux qui étoient présens, l'avis fut de voir l'arrest de l'establissement de la poste pour prendre des mesures plus justes pour se pleindre. Et pour cela on pria M^r^ le sindic de veoir le facteur et lui demander l'arrest. Il y eut quelqu'un de la Compagnie qui dans sa délibération fit ouverture que Mrs de Chaalons avoient racheté cela moiennant six cens livres qu'ils donnent au commis de la poste pour leurs maîtres, et je ne doute point que ce ne soit une avance pour porter la Compagnie à en faire de même. Je ne puis entrer dans ce sentiment, mais bien de ne rien espargner pour avoir une modération des lettres. Et après que chacun paie ce qui sera de son fait. Aussi remit on l'affaire à une plus grande assemblée. »

1674, le 16e ensuivant (janvier)..... « M^r^ le Lieutenant dit..... que M^r^ le grand vicaire lui avoit fait veoir des Lettres de M^r^ l'archevesque par lesquelles il nous faisoit donner avis qu'à la recommandation de Mr de Louvois, nous n'aurions point de garnison, mais que sur le fait de la Lettre M^r^ l'archevesque tesmongnoit que Mr de Louvois n'avoit pas sujet de se louer de nous, d'autant qu'on lui avoit escrit que la ville faisoit des complots et qu'on se canton-

noit pour empescher l'establissement de la poste ; et que de la manière que nous nous conduirions en cette affaire, Mr de Louvois mesureroit à l'avenir à nous faire ressentir ses grâces. Je ne sçai pas comment Mr le Lieutenant s'ouvrit de cette affaire avec le sr grand vicaire, moins encore de quel biais il prend la teneure de la lettre, mais pour moi, en ouvrant mon sentiment à Mr Dorigni, je lui dis qu'on nous vouloit gagner de cette manière pour nous metre en exemple aux autres villes et établir plus facilement la poste. Je ne conçois point ce que c'est de ce cantonnement, d'autant que je n'ay point autre chose appris de cette affaire, sinon que Mrs les marchands se plaignoient qu'on avoit augmenté les ports des lettres d'un tiers pour les simples lettres et à proportion pour les paquets. Mais ces pleintes n'ont point passées jusques à faire aucune assemblée. Il est vrai que la lettre de Mr l'archevesque étoit conceue en des termes fort hauts et altiers et fort menaceans, et jamais le Roi ne nous en auroit escrit de plus dure ; mais il faut plier sous le pois de l'authorité de cette maison et ne point attirer leur disgrâce. »

« Le lendemain (20 janvier), nous partismes, M. Dorigni et moi, pour aller complimenter Mr le gouverneur. Nous arrivasmes à Paris le 23e, et le 25e nous le saluasmes à S. Germain, où il estoit ; nous rendismes aussi nos civilités à Mr l'archevesque... Nous eusmes avec le dernier une conférence. . . . .
il nous remit à une conférence plus grande qu'il nous marqua à Paris... pour le vendredi 27. Nous avions, Mr Dorigni et moi, obligation de nous justifier auprès de lui et de Mr de Louvois pour le sujet de la poste, et dès que nous eusmes fait les premières avances, il nous interrompit nous disant qu'il en sçavoit le détail, que Mr de Louvois étoit satisfait de notre conduitte et que nous n'avions qu'à nous reposer. »

III. — *Mémoires sur causes civiles. Divers.*

(Fonds Deullin, Reims, 4°.)

1re Partie

N° 6. Mémoire pour le sr Claude Bertrand, md à Vitry le François — contre le sr Nicolas Doyen, intéressé dans les messageries royales. de Champagne, 1753.

2e Partie

N° 36. Précis pour le sr Mary contre le sr Villain, dit de Mézières : ... On demande au sr Villain 1200 l. pour 4 chevaux livrés à l'entreprise des coches de la Marne, dans le tems qu'il en étoit l'un des associés. *Faits.* Au mois de mai 1779, le sr Mary vendit à l'Entreprise des coches de la Marne 4 chevaux pour le prix de 1200 l. etc. (voir page 9, Traité du 1er avril 1778.)

IV. — *Manuscrit de M. Saubinet*, 1759, p. 26.

« La poste aux lettres a été augmentée d'un tiers à commencer

du premier d'août, l'arrêt a été rendu et enregistré au Parlement le 7 de juillet dernier, toutes les chambres assemblées. Il faut observer que de Reims à Paris, l'on payoit 4 s. par lettre, et apprésent c'est 6 s. par lettre et ainsy des autres endroits à proportion. »

Société populaire, Liasse D (Lettres d'Hedoin, 22e de l'an 1792.)

Mrs, si un citoyen isolé pouvait seul obtenir justice de l'administration des postes, come je l'ay tenté inutilement envers le directeur amovible de cette ville, je ne m'adresserais pas à la municipalité pour intervenir à venger le public d'un salarié qui depuis 15 ans l'outrage impunément.

Je passe l'éponge de l'oubli sur les déportemens atroces que cet enfant gâté de l'ancien régime s'est avec succès permis envers le public son père nourricier, je m'en tiendrai aux délits de 1791 :

Le 31 mars, à midy sonnant, il a refusé un citoyen actif de Loivre qui affranchissait une lettre pour Nancy, ce qui l'a obligé de la déposer devant témoins à un notaire qui s'en est chargé.

Le 24e avril, j'adressai à l'Intendant des postes d'Arboulin un paquet devenu introuvable quoique réclamé au ministre Tarbé, inspecteur de l'administration des postes en novembre dernier.

MM. Bruyant et Andrieux ainé attesteront que qu'en septembre, à 5 heures sonnantes, on leur a refusé de leur rendre lettres chargées, quoique avec lettres d'avis de ce directeur insensé.

Au lieu de suivre la sage division des trois juges de paix qui se partagent 30.000 âmes, il fait empiéter ses trois facteurs les uns sur les autres, de manière que celuy qui porte les lettres au pied du rempart de St Hilaire, les porte aussi au faubourg d'Epernay, et parcourt ainsi une demi lieue, environ 300 lettres, de 2 à 8 heures du soir...

Je ne parlerai pas de ses concussions. (Il s'agit du sr Guérin.)

Liasse. Émigrés.

1792, 14 oct. Procès verbal de la pésée du dépôt de pièces d'argenterie trouvées chez Marie Hapillion, ve du sr J. Bte Guérin, directeur de la poste aux lettres.

V. — *Cahiers servant à inscrire les lettres et pétitions de la Mairie.*

1793.

30 septembre. Pétition du citoyen Barbereux, directeur des messageries nationales à Reims, expositive que l'administration des postes et messageries avait pris à bail, pour placer les chevaux destinés au service, les écuries sises dans la première cour de l'évêché, qu'il se propose de retirer les chevaux chez lui, si l'administration des postes est déchargée de l'exécution du bail, que ces écuries devenant alors vacantes, il serait avantageux de les employer aux logements des employés et chevaux de l'administration des relais qui sont actuellement aux casernes, et que

par ce moyen il rendrait à la municipalité l'emplacement des casernes qui lui est nécessaire.

Le conseil, considérant les avantages qui résulteraient de ces arrangements, l'usage des casernes dont elle a besoin, a arrêté de s'intéresser pour qu'il pleut aux citoyens administrateurs résilier le bail des écuries de la première cour de l'évêché fait à l'administration des postes et messageries, et accorder ces mêmes écuries pour loger les employés et chevaux de l'administration des relais militaires.

An IV, 14 brumaire.

Avis réitéré fait au maître de la poste aux chevaux de s'employer sans retard au remplacement de ses postillons.

An IV, 16 brumaire.

Au Comité de Salut public.

Rejet de la demande du maître de la poste aux chevaux (le citoyen Petit), relative à la mise en réquisition pour son service de ses postillons qui sont forcés de partir à l'armée.

An VI, 14 floréal.

Déclaration des jours fixés pour le départ et le retour des voitures de messageries par rapport au calendrier républicain.

An VII, 1er fructidor.

Injonction au Directeur de la poste de ne plus distribuer les papiers, nouvelles, au bureau de la poste aux lettres, mais à domicile, pour éviter des scènes semblables à celles arrivées le 28 dernier.

An II, Société populaire.

Gardan, commis au bureau des postes.

VI. — *Cahier des arrêtés de la mairie.*

1814, 27 janvier. Lettre de M. le Baron Rigant, gouverneur de cette ville, invitant le maire à avoir tous les égards possibles pour l'aubergiste du Moulinet, qui est en même temps maître de poste, et auquel on ne peut demander aucune livraison de fourrages sans entraver son service.

VII. — *Copie de lettres de la Mairie.*

1815, 7 mars. Pétition présentée par le sr Schouens (?), demt à Paris, tendante à avoir la permission d'établir à Reims une voiture publique qui partiroit de cette ville à jour fixe pour Sedan, ce qui est désiré et nécessaire par la raison que les voitures publiques, jusqu'à présent établies en cette ville, ne parcourent cette route que tous les quatre jours. — Cette demande sera communiquée à Mr Barbereux, directeur des diligences et messageries à Reims, pour faire ses observations et y répondre.

Henri Jadart.

NÉCROLOGIE

Le général Garnier. — Nous avons le regret d'annoncer la mort d'un des plus illustres enfants de la Marne, le général de division Garnier, ancien commandant de corps d'armée, grand'croix de la Légion d'honneur, décédé récemment à Paris.

Le général Garnier, pendant le cours d'une longue carrière, s'est toujours placé au premier rang par sa bravoure et son intelligence de la guerre. Pour lui, chaque grade, chaque nomination dans la Légion d'honneur, fut le prix d'une blessure ou d'une action d'éclat.

Né à La Chaussée (Marne), le 3 décembre 1816, entré comme simple soldat au service, en 1834, il atteignait à trente-huit ans les grades supérieurs. Les guerres d'Afrique l'avaient signalé à l'estime de ses chefs; la guerre de Crimée le mit hors de pair.

En Italie, il conquit les épaulettes de colonel, au Mexique les étoiles de général de brigade. Sous ses ordres, le 51e de ligne mérita d'avoir son drapeau décoré des insignes de la Légion d'honneur. Une grave blessure reçue au siège de Puebla faillit lui coûter la vie. En 1870, il commandait une des vaillantes brigades d'infanterie de la garde et eut l'honneur, le 7 octobre, devant Metz, de livrer le dernier combat de l'armée du Rhin, combat glorieux, où l'ennemi fléchit sur toute la ligne, et qu'un ordre supérieur du commandant en chef de l'armée aurait pu transformer en victoire. Là encore Garnier fut gravement blessé. Il était debout quelques mois après, et, à la tête d'une division, contribuait à ramener dans Paris, suivant une expression de Mac-Mahon, « l'ordre, le travail et la paix ».

Pendant plusieurs années il commanda le 8e corps à Bourges. C'est là que l'heure de la retraite vint le surprendre.

Garnier laissera dans l'armée un renom comparable à celui de ces illustres divisionnaires du premier Empire, dont il semblait avoir hérité la vaillance et l'entrain incomparables.

Il laissera à ceux qui l'ont connu le souvenir d'un homme excellent, de relations charmantes, d'une loyauté sans tache.

Le fils du général, aujourd'hui à Saint-Cyr, saura dignement porter un nom que recommandent doublement les services militaires de son père et de son aïeul.

(*Journal de la Marne.*)



Le 16 novembre 1892, ont eu lieu dans la commune de Blesme (Marne), les obsèques de M. Ducros, beau-père de M. Morillot, député de la Marne.

M. Ducros était, avant la guerre de 1870, ingénieur des ponts et chaussées. Il fut employé pendant le siège de Paris par le Gouvernement de la Défense nationale.

Il fut ensuite préfet de Lyon et de Saint-Etienne, puis directeur au ministère de l'intérieur et conseiller d'Etat.

***

Nous avons le regret d'annoncer la mort de M. Amédée-Alexandre-Auguste Berthelot, baron de Baye, comte de Saint-Laurens, décédé le 18 novembre 1892, dans sa 68me année, au château de Baye (Marne). Il était frère du regretté abbé de Baye que le diocèse de Châlons a perdu en 1890[1]. Il laisse deux fils, M. le baron Joseph de Baye et M. Jean de Baye.

***

Une vieille figure rémoise, très caractéristique, vient de disparaître, celle du *père Nathan*, qui fut pendant plus d'un demi-siècle marchand d'antiquités à Reims.

Ce superbe vieillard, qui portait gaillardement le poids de ses 92 années sonnées, semblait taillé pour atteindre le vingtième siècle, tant il était vigoureux et exempt d'infirmités. Il avait su, dans sa longue et laborieuse carrière, mériter l'estime et la sympathie de tous.

C'était le père d'Ernest Nathan, le célèbre violoncelliste, qui l'a précédé dans la tombe d'une dizaine d'années au moins. Véritable patriarche, et doyen de la communauté israélite, il avait à ses funérailles trois générations de petits et arrière-petits-enfants.

M. Nathan est mort à Jonchery-sur-Vesle, où il s'était retiré depuis dix ans environ. (*Courrier de la Champagne*.)

***

M. de Sapicourt, ancien capitaine des mobiles de la Marne, vient d'avoir la douleur de perdre sa femme.

Mme de Sapicourt, fille de M. Camu-Bertherand, ancien conseiller général du premier canton de Reims, était la belle-sœur de MM. E. Jullien, ancien vice-président du Tribunal civil de Reims, et de M. de Fay. Elle n'était âgée que de 51 ans.

***

1. V. *Revue de Champagne*, 1890, p. 381.

Le peintre paysagiste Félix-Saturnin Brissot de Warville est mort à Versailles, le 5 juillet 1892. Il était né à Sens en 1818. Elève de Léon Cogniet, il exposait depuis 1840 des effets de paysages peuplés généralement de troupeaux de moutons.

Il avait été médaillé aux Salons de 1859, 1863 et 1882 et à l'Exposition universelle de 1889.

Les Musées de Falaise et de Narbonne possèdent de lui chacun un paysage (1851 et 1852).

BIBLIOGRAPHIE

Mémoires militaires du général baron Boulart sur les guerres de la République et de l'Empire. Ouvrage orné d'un portrait de l'auteur. *Paris, à la Librairie illustrée, s. d.* [1892]. 1 vol. in-8° de XIV-368 pages. (Prix : 7 fr. 50.)

Voici une nouvelle publication fort intéressante de mémoires contemporains de nos grandes luttes d'il y a un siècle contre l'Europe coalisée. Le général Boulart, compatriote du maréchal Drouet d'Erlon, y eut un rôle constant, sans faiblesse comme sans forfanterie, le rôle de l'homme de guerre expérimenté et du français plein de bravoure et de fermeté. Né à Reims en 1776, fils d'un chantre de la cathédrale, formé et instruit à l'Ecole de mathématiques et au Collège de sa ville natale, il entra en 1793 à l'Ecole d'artillerie de Châlons et fut promu sous-lieutenant la même année. Dès lors, sa carrière se poursuivit avec la même régularité que ses services. Après les désastres de l'Empire, Boulart continua à se rendre utile à son pays, et fut placé successivement à la tête des Ecoles d'artillerie de Strasbourg et de Besançon. En 1833, il fit une chute qui le condamna à l'inaction, et sa retraite lui donna les loisirs nécessaires pour écrire ses mémoires qui s'étendent de 1792 à 1816. Il mourut à Besançon en 1842, estimé et regretté du monde savant et militaire. Une rue de Reims portait déjà son nom, mais son souvenir va sûrement grandir et bénéficier de la connaissance plus exacte et plus complète de sa vie militaire. H. J.

* * *

Les ruines du château de Montcornet en Ardennes, par Achille Rivet-Créquy, *Mézières, imprimerie Albert Ronsin,* 1892. Plaquette in-18 de 20 p., avec 3 pl. donnant la vue des ruines du château et le plan du rez-de-chaussée et du 1er étage.

Cette plaquette est une utile contribution apportée à l'histoire d'un important domaine historique des Ardennes, et à la description de ruines féodales qui peuvent compter parmi les plus belles du nord de la France. L'auteur était mieux à même que personne de nous renseigner sur le passé et le présent du château de Montcornet. Sa famille, de longue date, a eu la gestion du domaine appartenant à la maison de Chabrillan ; il en connaît les archives et il veille à la conservation de tous les souvenirs qui tiennent une si grande place dans l'histoire de la contrée. Nous pouvons donc recommander cette publication en toute sécurité aux touristes comme aux historiens locaux. H. J.

* * *

Thomas-Eugène de Watteville, marquis de Conflans, par Paul Pellot, membre de plusieurs Sociétés savantes. Saint-Amand, 1892. In-8° de 8 pages.

Cette brochure a un intérêt assez grand pour la généalogie de la maison de Watteville, d'origine suisse, qui s'illustra au service de la France. Ce qui en fait le mérite pour nous, c'est qu'elle reproduit le testament du marquis de Conflans, blessé mortellement à la bataille de Rethel en 1650 et inhumé en cette ville, après y y avoir dicté ses dernières dispositions par-devant notaire. Cette pièce, découverte par M. Paul Pellot dans les minutes d'une étude de Rethel, a été par lui soigneusement transcrite et annotée de manière à doubler sa valeur historique. H. J.

*
* *

Les inscriptions de l'église de Mézières (Ardennes), recueil de textes historiques du xve siècle jusqu'à nos jours, par H. Jadart, membre de la Société française d'archéologie; Caen, 1892. In-8° de 36 pages.

Cette notice vient d'être tirée à part du *Bulletin monumental* (t. LVII, n° 3) et offre le relevé de dix-huit textes historiques avec commentaires sur chacun. Sa publication avait été rendue nécessaire par la perte regrettable de beaucoup d'autres inscriptions de ce monument. On se rappelle qu'en 1876, à la suite de la réparation des dégâts occasionnés par le bombardement des Prussiens, l'édifice avait reçu un nouveau dallage dans toute son étendue, et perdit ainsi presque toutes les intéressantes pierres tombales qui pavaient ses nefs et ses chapelles. La *Revue de Champagne et de Brie* avait de suite protesté énergiquement contre ce vandalisme, dans ses numéros d'octobre et de novembre 1876.

Mais le mal était fait, et c'est pour en réparer les suites et prévenir ailleurs d'autres désastres du même genre, que l'on vient de recueillir tout ce qui reste d'inscriptions dans la belle église de Mézières. Ce travail a eu par surcroît cet utile résultat, auquel on ne s'attendait pas, que quatre des dalles que l'on croyait détruites, ont été retrouvées dans le pavé des nefs latérales, où elles avaient été replacées. Tous les antiquaires applaudiront à cette heureuse découverte due à M. Laurent, archiviste des Ardennes, et l'auteur de la notice tout le premier. H. J.

*
* *

Sentences et proverbes recueillis et mis en ordre, par P. Soullié, docteur ès-lettres. *Paris, V. Lecoffre*, 1892, *Reims, imprimerie coopérative*, in-8° de 437 pages. Prix : 3 fr. 50.

Sous ce titre, M. Prosper Soullié, membre de l'Académie de Reims, ancien professeur de l'Université, vient de mettre en vers et de réunir les plus belles sentences morales de tous les temps dans un ordre logique. Il commence par l'âme et le corps, la

volonté, la sensibilité, l'intelligence, le langage, la nature humaine, poursuit la série de nos devoirs à travers la fortune, la destinée, la morale, le droit, la richesse, la bienfaisance, la réputation, et finit par la société et la famille. Nous aurions aimé à voir un chapitre sur la patrie dans cette dernière série.

La concision, la vérité nette et précise, la sagesse divine et humaine, voilà la forme et le fond de ce recueil poétique. C'est la leçon d'un maître expérimenté et chrétien. H. J.

* * *

Almanach-Annuaire historique, administratif et commercial de la Marne, de l'Aisne et des Ardennes. 34e année (1892). Reims, Matot-Braine, 1892; in-16 jésus de 432 pp., avec fig. et cartes. — Prix : 75 centimes.

Cette excellente publication, qui est arrivée à sa trente-quatrième année d'existence, continue à rendre, surtout pour les trois départements qu'elle concerne spécialement, les plus réels et signalés services. Outre qu'elle fournit aux cultivateurs, aux commerçants, aux industriels les divers renseignements qui intéressent leur état, elle est encore, pour le curieux et le chercheur, la source de précieuses informations, par les sérieuses monographies historiques ou archéologiques, les études détaillées qu'elle consacre chaque année à telle région de notre province, tel fief jadis important, tel personnage célèbre dans les annales du passé, tel fonds d'archives riche en documents relatifs à l'histoire de l'antique Champagne. C'est ainsi que le volume de 1892 contient, entr'autres savantes notices, la suite des études sur *la Vallée de l'Ardres*, par M. l'abbé Chevallier, sur *le canton de Charleville*, par Dom Albert Noël, de consciencieux travaux de M. Henri Jadart sur *les Anciennes Bibliothèques de Reims*, et de M. G. de Witasse, sur *la Châtellenie de Montcornet à la fin du XVIe siècle*, des *Ephémérides rémoises et départementales* de l'année écoulée, colligées avec un soin tout particulier, des nécrologies destinées à conserver la mémoire des hommes qui furent utiles à leur pays pendant leur vie et en furent quelquefois encore les bienfaiteurs après leur mort. Il convient enfin de louer le zèle avec lequel l'éditeur de cette publication, M. Henri Matot, en surveille la mise en œuvre dans tous ses détails, confiant d'une part la rédaction des notices historiques et archéologiques aux érudits champenois les plus autorisés, comme le bénédictin Dom Noël, le docte bibliothécaire rémois Henri Jadart, l'archiviste ardennais Paul Laurent; de l'autre, remettant le soin des questions agronomiques, industrielles et administratives à des spécialistes, viticulteurs distingués comme M. Ed. Robinet, au courant des affaires commerciales comme M. Noblesse. De bonnes gravures, portraits, phototypies, curieuses reproductions de monuments, des cartes routières des départements de la Marne, de l'Aisne et des Ardennes, complètent

fort heureusement le livre qui se recommande de lui-même à tous les amateurs de la région. A. T.-R.

* * *

La mère des Guises, Antoinette de Bourbon (1494-1583), par le marquis de Pimodan. Paris, Champion, 1889, un vol. in-8° de 474 p. avec portrait,

Voici un livre plein de faits et de documents qui intéressent spécialement la Champagne. Il se recommande à la fois et par la consciencieuse érudition et par le talent littéraire de son auteur.

Le 9 juin 1513, au milieu de fêtes qui devaient être le présage d'une heureuse union, on célébrait dans la paroisse royale de Saint-Paul, à Paris, le mariage de la princesse Antoinette de Bourbon et de Claude de Lorraine, comte de Guise. La nouvelle mariée[1] avait 19 ans; elle était fille de François de Bourbon, comte de Vendôme, et de Marie de Luxembourg. Guise, plus jeune de 22 mois[2], était fils de René II, duc de Lorraine; il avait été naturalisé Français en mars 1506.

Sur les frontières de la Champagne et du Barrois, dans un groupe de possessions que Guise tenait de René son père, se trouvait le château de Joinville[3]. C'est là que Claude et Antoinette se fixèrent après leur mariage. Antoinette aimait beaucoup cette résidence qu'elle se plut à embellir et où elle passa les plus heureux jours de sa vie. Claude, gouverneur de Champagne, venait à Joinville auprès de sa femme durant les loisirs que lui laissaient ses expéditions guerrières; il s'y retira définitivement vers 1547 et y mourut le 12 avril 1550.

Pendant les 36 années de leur existence commune, la duchesse de Guise et son mari étaient toujours demeurés « en grande paix et concorde », car Antoinette aimait « grandement le prince », Après la mort de son cher époux auquel elle survécut 33 ans, elle se consacra entièrement à ses enfants. Le plus célèbre d'entre eux fut François dit *le Grand*, duc de Guise (1519-1563), qui eut lui-même pour fils Henri *le Balafré* (1550-1588). Le rôle actif des Guises dans les guerres de religion si tristement inaugurées par le massacre de Vassy, leur héroïque valeur, les phases tantôt brillantes et tantôt tragiques de leur histoire sont des sujets qui captivent l'attention. M. de Pimodan les traite avec la compétence qu'on lui connaît et son livre reproduit fidèlement la physionomie de l'époque agitée qu'il s'attache à décrire.

La *mère des Guises*, Antoinette de Bourbon, grand'tante d'Henri IV, n'a jamais joué un vrai rôle politique. Aussi, en étudiant la figure un peu effacée de son héroïne, M. de Pimodan

1. Née le 25 décembre 1494 au château de Ham.

2. Né le 20 octobre 1496 au château de Condé-sur-Moselle, près de Bar.

3. Auj. ch.-l. de c. (Haute-Marne), arr. de Vassy.

est-il forcé d'élargir son sujet et d'entrer dans l'histoire générale. Toutefois les événements locaux ramènent sans cesse le lecteur à Joinville, foyer de la famille des Guises, où Antoinette avait continué à séjourner depuis la mort de son mari. Elle y recevait ses enfants ou petits-enfants. Elle eut aussi dans cette demeure des hôtes plus illustres, car les rois de France au XVI[e] siècle vinrent à Joinville. D'ailleurs, soucieuse de la gloire des siens, Antoinette ne négligeait pas de paraître elle-même à la Cour quand les circonstances le voulaient. Mais, à côté de la grande dame qui tenait noblement son rang, était la femme d'intérieur recommandable par ses vertus privées, sa charité, son dévouement à ses devoirs d'épouse, de mère et d'aïeule. C'est ainsi que la châtelaine de Joinville est dépeinte dans l'étude consacrée à sa vie. Outre la reproduction du portrait d'Antoinette de Bourbon d'après le fameux émail de l'hôpital de Joinville [1], M. de Pimodan publie l'autographie d'une lettre adressée par la duchesse à son fils François pendant le mémorable siège de Metz (1552). Un choix judicieux de lettres, en partie inédites, écrites à Antoinette ou par elle, d'intéressantes pièces justificatives et une précieuse liste de sources à consulter terminent le volume que liront avec plaisir et profit tous ceux qui ont le goût des sérieuses études historiques.

E. H. de V.

***

Sommaires de la *Revue historique* :

Tome XLIX, mai-août 1892. — Comte J. du Hamel du Breuil. Testament politique de Charles V de Lorraine (suite et fin), p. 1. — N. Jorga. Une collection de lettres de Philippe de Mézières, p. 39. — Baron A. du Casse. Journal et correspondance de la reine Catherine de Wurtemberg, p. 58. — J. Flammermont. L'authenticité des Mémoires de Talleyrand, p. 69.

Alfred Leroux. La royauté française et le saint empire romain au moyen-âge, p. 241. — J. Bérard. Aristote; la constitution d'Athènes, p. 289. — N. Jorga. Une collection de lettres de Philippe de Mézières (suite et fin). p. 306. — Baron A. du Casse. Journal et correspondance de la reine Catherine de Wurtemberg 1814-1815 (suite), p. 322.

1. *Revue de Champagne*, 1889, p. 60.

CHRONIQUE

Le Centenaire de Valmy (20 septembre 1892). — La célébration du Centenaire historique et militaire de la glorieuse journée de Valmy — 20 septembre 1892 — laissera dans le département de la Marne un souvenir ineffaçable. Jamais le patriotisme de nos compatriotes ne s'était affirmé avec plus d'éclat.

Depuis le 20 septembre 1792, le champ de bataille de Valmy est resté l'objet de la curiosité universelle, et les armées françaises et étrangères ont traversé avec un puissant intérêt les plaines historiques où la réputation militaire des Prussiens s'effondra à jamais.

En juillet 1807, Napoléon visita le plateau de Valmy.

Il fut occupé par un camp russe, en juillet 1815, sous les ordres du général Ratt.

Kellermann, mort le 12 septembre 1820, avait demandé le dépôt de son cœur sur le champ de bataille. Ce vœu fut rempli : on inaugura le modeste monument qui le renferme le 2 octobre 1821. M. de Barthélemy, sous-préfet de l'arrondissement de Sainte-Menehould, présidait à l'inauguration de la stèle funéraire.

Louis-Philippe, roi des Français, visita, le 8 juin 1835, l'ancien champ de bataille. Commandées par le maréchal Gérard, les troupes exécutèrent un simulacre des mouvements militaires du 20 septembre 1792.

L'année dernière, un Comité s'est organisé en vue d'ajouter à la stèle de Valmy un souvenir commémoratif de l'immortelle journée du 20 septembre.

Ce Comité dit du Centenaire, après avoir examiné les divers projets de monument, arrêta son choix sur la statue de Kellermann, présentée par un des maîtres de la statuaire moderne, M. Barrau. Placée sur un piédestal haut de douze mètres, en arrière-corps de l'obélisque érigé en 1821, la statue est visible à quinze kilomètres. L'illustre général est représenté au moment où, levant son chapeau, il pousse le cri de : *Vive la Nation!*

L'attitude choisie par l'artiste rappelle, avec bonheur, l'élan donné par Rude à ses meilleures productions monumentales. Les travaux du piédestal et la donnée générale de l'œuvre appartiennent à M. Gillet, architecte.

Pour inaugurer le monument du Centenaire, le Gouvernement avait désigné M. Léon Bourgeois, ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts.

Le Ministre, après avoir présidé à l'ouverture de l'Exposition

historique et militaire, installée à Châlons, dans le grand salon de l'Hôtel de Ville, arrivait à Valmy, le 20 septembre, à midi.

Les habitants avaient fait des prodiges pour décorer leur modeste village. C'est au bruit du canon, au milieu d'une foule immense, que le cortège ministériel, escorté par les cuirassiers, traversa la commune, ornée d'arcs de triomphe, et se rendit à la tente gigantesque dressée par les troupes du Camp de Châlons, pour le banquet.

Des bravos nourris accueillent l'arrivée du Ministre et de la princesse Caracciolo de Ginetti, arrière-petite-fille de Kellermann, qui s'assied à droite de M. Bourgeois, dont la gauche est occupée par M. le général Jamont.

Vis-à-vis, se trouvent M. Jesson, maire de Valmy, les sénateurs et députés de la Marne; en face, les généraux Renouard, Brugère et Cœuret de Saint-Georges. Le préfet, les sous-préfets du département et de nombreuses illustrations civiles et militaires de la Marne et des Ardennes se trouvent parmi les convives.

Vers la fin du banquet, le préfet, M. le sénateur Margaine, M. Dreyfus, député de la Seine, M. Bertrand, député de l'arrondissement de Sainte-Menehould, et M. Niel, du *Soleil*, prononcent des discours très applaudis.

C'est alors que M. Happillon, ancien adjoint au maire de Sillery, s'avance et présente à M. Bourgeois le magnifique sabre ayant appartenu à Kellermann.

Le vainqueur de Valmy donna ce sabre à son aide de camp, le général Rigaud, qui en fit don à son ami Sergent de Gaulle, grand-père maternel du possesseur actuel, M. Frantz Goerg, de Reims.

On se dirige ensuite vers le monument, au sommet du plateau, occupé déjà par la foule. Dès l'arrivée du cortège qui occupe une vaste tribune, le statuaire Barrau déchire le voile qui recouvre son œuvre et Kellermann apparaît grandiose, entraînant.

Avec les députations de l'armée, le quadrilatère, face à la tribune officielle, réunit de nombreuses compagnies de pompiers et de fanfares, clairsemées d'anciens costumes militaires. Signalons celles de Sainte-Menehould, Vienne-le-Château, Dampierre-le-Château, Suippes, Sainte-Marie-à-Py, La Neuville-aux-Bois, La Grange-aux-Bois, etc. Puis les *Amis réunis*, l'*Union musicale de Valmy*, l'*Orphéon des Enfants de Saint-Remi*, de Reims, qui, sous la direction de M. Ambroise Petit, chante *1792, la Patrie en danger*, cantate de M. Sassot, sézannais, musique de M. Paul Darthu, présent à l'audition de son œuvre.

Après les discours du Maire de Valmy, de M. Margaine, président du Conseil général, M. le Ministre répond par le discours suivant :

Messieurs,

La France entière fêtera, le 22 septembre, le Centenaire de la proclamation de la République. Les Chambres ont décidé de faire de la célébration

du Centenaire de Valmy comme la préface nécessaire de la grande fête nationale. Les deux événements sont, en effet, inséparables; suivant le mot célèbre de Michelet, c'est à Valmy que la République a été « fondée par la victoire avant d'être décrétée par la Convention ». C'est à Valmy, sur la colline aride où nous sommes assemblés, que, le 20 septembre 1792, dans le fracas d'une canonnade dont la violence n'avait jamais été égalée, les soldats de Kellermann, inébranlables sous le feu, notifièrent à l'Europe coalisée, au cri de : Vive la Nation! poussé par leur général et cent fois répété par eux, que la France était libre et qu'aucune puissance étrangère ne lui ravirait cette liberté. Scène saisissante, dont les témoins comprirent aussitôt le sens profond, et dont le grand poète allemand Goethe, qui avait assisté à toute l'action, disait, le jour même, à la nuit tombante, aux officiers prussiens qui l'entouraient : « De ce lieu et de ce jour date une nouvelle époque dans l'histoire du monde. »

Messieurs, si l'on mesure l'importance d'une bataille au nombre des troupes engagées, et surtout au nombre des pertes subies par les armées en présence, Valmy n'est pas une grande bataille. Suivant les évaluations les plus rigoureuses, l'armée prussienne avait en ligne 34,000 combattants et 58 pièces de canon; elle ne perdit guère plus de 200 hommes. Les Français comptaient de 35 à 36,000 hommes et 40 canons, et leurs pertes s'élevaient à 150 tués et 260 blessés. Mais si, comme le pense Voltaire, ce sont « les lieux et le temps qui font l'importance de l'action », celle de Valmy est sans égale. « De 1792 à 1814, a pu dire Edgar Quinet, le souvenir de la campagne de l'Argonne devait protéger la France; désormais, l'audace allait manquer aux étrangers : ils avaient vu de près la Révolution à son foyer, ils en avaient rapporté un sentiment d'épouvante et de respect. »

Le 5 juillet 1792, après l'échec qui avait suivi la première tentative d'invasion de la Belgique, l'Assemblée législative avait déclaré la Patrie en danger; le 26, l'armée de la coalition, forte de 70,000 Prussiens et de 68,000 Autrichiens, Hessois et nobles émigrés, divisés en trois corps, avait commencé son mouvement d'invasion : Hohenlohe marchait à gauche sur Metz, Brunswick au centre sur Longwy, Verdun et Châlons, Clairfayt à droite sur Sedan et Reims. En quittant Coblentz, Brunswick avait lancé son manifeste célèbre. Il déclarait que les souverains alliés, l'empereur et le roi de Prusse avaient résolu de faire cesser l'anarchie dans l'intérieur de la France et de rétablir le pouvoir légal. Il sommait, en conséquence, « les généraux, officiers, bas-officiers et soldats de troupes de ligne françaises de revenir à leur ancienne fidélité »; « les gardes nationaux qui avaient combattu contre les troupes des deux Cours alliées et qui seraient pris les armes à la main, seraient punis comme rebelles...; les habitants des bourgs et villages qui oseraient se défendre contre les troupes de Leurs Majestés et tirer sur elles, seraient punis sur-le-champ suivant la rigueur du droit, et leurs maisons démolies ou brûlées...; la ville de Paris et tous les habitants sans distinction seraient tenus de se soumettre sur-le-champ et sans délai au roi; Leurs Majestés impériale et royale rendaient personnellement responsables de tous les événements, sur leur tête, pour être jugés militairement, sans espoir de pardon, tous les membres de l'Assemblée nationale, du département, du district, de la municipalité et de la garde nationale,..; enfin, et en cas d'insultes, ou violences, ou outrages au roi et à la famille royale, la ville de Paris serait livrée à une exécution militaire et à une subversion totale et les révoltés coupables d'attentats aux supplices qu'il auraient mérités ».

Messieurs, il est nécessaire de se rappeler les termes du manifeste de la coalition pour comprendre et pour juger les terribles événements qui suivirent. On sait la réponse qui fut faite : l'insurrection du 10 août, les Tuileries envahies, le roi prisonnier, conduit au Luxembourg, puis au Temple, les massacres des premiers jours de septembre, la Convention nationale convoquée; comme l'avait dit Isnard à la tribune : « Le peuple français en tirant l'épée en avait jeté le fourreau. » Loin d'être ébranlée par les nouvelles de l'invasion, par les redditions successives de Longwy et de Verdun, la France, pour défendre son indépendance et son honneur, se levait de toutes parts; et la parole de Danton : « pour vaincre les ennemis, pour les atterrer, que faut-il? De l'audace, encore de l'audace et toujours de l'audace », devenait le cri de la nation entière. La Révolution, menacée au dedans et au dehors, allait se réfugier dans la victoire. Cette victoire, c'était Valmy.

Au lendemain de la perte de Verdun, Dumouriez, commandant en chef de l'armée des Ardennes, avait résolu d'arrêter l'armée de Brunswick devant l'Argonne. Cette longue chaîne de collines, couverte de bois épais, est traversée seulement par cinq routes, formant comme autant de défilés faciles à défendre : le Chêne-Populeux, la Croix-aux-Bois, Grand-Pré, la Chalade et les Islettes. En occupant ces positions, il pouvait, avec des forces de beaucoup inférieures en nombre, immobiliser longtemps l'ennemi. Pendant ce temps, Kellermann, à la tête de l'armée de Metz, pourrait le rejoindre ; le camp de 20,000 hommes établi sous Paris formerait et enverrait de nouvelles troupes; Custine, sur le Rhin, prendrait l'offensive : « Grand-Pré et les Islettes, écrivait-il au ministre de la guerre, seront les Thermopyles de la France. »

Malheureusement, une faute fut commise dans l'exécution de ce plan. La Croix-aux-Bois, gardée par une petite troupe insuffisante, fut forcée par les alliés, et Brunswick, pénétrant par cette trouée dans la plaine de Champagne, s'avança jusqu'aux sources de la Suippe, de la Tourbe et de la Bionne, menaçant la route de Verdun à Châlons et coupant ainsi les Français de leur ligne principale de retraite.

Le génie audacieux de Dumouriez trouva dans ce péril de nouvelles ressources. Par une rapide marche de nuit à travers l'Argonne, il descendit à son tour vers le sud, parallèlement aux troupes prussiennes, et vint le 17 septembre se masser en face d'elles, en avant de Sainte-Menehould, entre Maffrécourt et Dommartin-la-Planchette, son centre à Braux-Sainte-Cohière. Il était ainsi sur un plateau assez élevé, toujours adossé à l'Argonne, dont un de ses lieutenants, Dillon, posté derrière lui aux Islettes, gardait les défilés; il tendait vers la gauche la main à l'armée de Kellermann, venant de Vitry-le-François. Celui-ci, hâtant sa marche, pouvait lui faire parvenir le 18 au matin, les premiers détachements de soldats. Le lendemain 19, il franchissait lui-même la rivière d'Auve et prenait position à Dommartin-la-Planchette. La jonction était opérée et les deux petites armées françaises, étroitement appuyées l'une à l'autre, étaient prêtes à recevoir l'ennemi.

Le 20, à six heures du matin, les têtes de colonnes prussiennes, venant de Somme-Bionne, débouchaient sur le plateau du Maigneux, en face des lignes françaises. La bataille était commencée.

A ce moment, messieurs, le point où nous sommes, ce tertre du moulin de Valmy qui a donné son nom à la bataille, n'était pas encore occupé par Kellermann; en avant des villages que celui-ci tenait depuis la veille, Dumouriez avait envoyé de l'artillerie sur deux des points qui dominent la

plaine : l'un avec le général Valence à son extrême gauche, sur la route même de Châlons, au carrefour de la Lune ; l'autre, avec Deprez Crassier à sa droite, au mont Yvron. Un premier duel s'engagea entre ces batteries et l'artillerie prussienne ; celle-ci, supérieure en nombre, parvint à éteindre notre feu. Valence et Deprez durent se replier sur Dommartin, et l'ennemi vint occuper le carrefour de la Lune et s'y établit fortement.

Mais pendant ces premiers engagements, Kellermann avait pu prendre ses dispositions définitives ; vers dix heures, le mont Yvron, un moment abandonné sur la droite, était réoccupé par Stengel, auquel Dumouriez donnait pour appui les seize bataillons de Beurnonville ; à gauche, Valence et Chazot, après avoir vainement tenté de reprendre la position de la Lune, étaient reformés auprès de la route de Sainte-Menehould, en équerre vers Orbeval et la rivière d'Auve ; au centre enfin, Kellermann, avec d'Aboville, le duc de Chartres et Pully, avait établi son corps d'armée sur la butte de Valmy, la cavalerie sur la hauteur en arrière du moulin, et devant elle l'infanterie en deux lignes, soutenues par 36 pièces de canon.

C'est dans ces positions que les Français attendirent l'assaut. Brunswick le prépara par une canonnade furieuse. 54 pièces, les unes établies en face de Valmy, les autres postées à la Lune et prenant le moulin en flanc, ne cessèrent pendant plusieurs heures de les entourer d'un cercle de feu. Rien n'ébranla leur immobilité. Enfin, à une heure de l'après-midi, au moment où, pour la première fois, le soleil dissipant les nuages permit d'apercevoir distinctement nos lignes, Frédéric-Guillaume, las d'attendre, ordonna la marche en avant. Ce fut l'heure décisive.

L'armée prussienne, l'armée de Frédéric le Grand, formée de vieilles troupes dont le renom avait rempli la moitié du siècle, commandée par le célèbre duc de Brunswick, s'avançait, sous les yeux de son roi, formée en bataille, sur trois lignes de près de deux lieues d'étendue, soutenue aux deux ailes par une masse de cavalerie, et protégée par une artillerie formidable. Elle marchait lentement, dans un ordre admirable, avec la précision des mouvements d'une parade à Potsdam. Quelle résistance pourraient apporter ces troupes françaises, rassemblées à grand'peine, venues en quelques jours des points les plus divers de la frontière, formées en partie seulement de troupes de ligne, et en partie de volontaires de 1791, n'ayant encore dans leur passé aucune victoire ?

Que ne pouvait-on craindre, avec le souvenir des échecs récents, les bruits de trahison répandus à plusieurs reprises dans nos camps, les nouvelles mal connues des tragiques événements de Paris, l'incertitude sur les résolutions de cette Convention nationale qui s'assemblait pour la première fois le jour même ? Kellermann, ce sera sa gloire éternelle, comprit tout et ne craignit rien. Formant ses troupes en trois colonnes d'un bataillon de front, il leur ordonna d'attendre les assaillants sans tirer un coup de fusil et de les charger à la baïonnette lorsqu'ils auraient gravi les pentes et abandonneraient les plateaux. Puis, levant son chapeau aux plumes tricolores et le mettant au bout de son épée, il poussa le cri de : « Vive la Nation ! », donnant ainsi à son armée comme le mot d'ordre suprême, le mot où se résument pour elle le devoir de combattre et la nécessité de vaincre.

Ce cri, toute l'armée l'entendit, le comprit et le répéta. « A l'exemple de Kellermann, dit Michelet, tous les Français ayant leurs chapeaux à la pointe des sabres, des épées, des baïonnettes, poussèrent le même cri. Ce cri de 30,000 hommes remplissait toute la vallée ; c'était comme un cri de joie, mais étonnamment prolongé ; il ne dura guère moins d'un quart d'heure fini, il recommençait toujours avec plus de force ; la terre en tremblait. »

L'armée prussienne s'arrêta. On avait promis à ses soldats une promenade militaire ; il suffisait d'apparaître en France, et les Français allaient venir à eux comme à des libérateurs ; quant à l'armée française, ce n'était rien qu'un ramassis « de vagabonds, de tailleurs et de savetiers », que le premier coup de feu disperserait. Le matin même, le prince royal avait dit aux grenadiers de Brunswick, en leur montrant le tertre de Valmy, « qu'il ne s'agissait que de gravir, comme aux grandes manœuvres de Magdebourg, les collines de Buttenberg »... Le réveil était dur. Ces vieux soldats, dit un des leurs, « chancelèrent et parurent ébranlés » ; sous les coups de notre artillerie qui ne cessait de les couvrir, leurs lignes eurent « un flottement avant-coureur de la défaite ». Brunswick ordonna la halte de l'armée.

La canonnade cependant n'avait pas cessé ; pendant trois heures encore, le feu continua avec une violence croissante. Les troupes de Valmy, prises entre les batteries de face et celles du carrefour de la Lune, avaient fort à souffrir ; « mais, dit le général Pully, leur contenance était superbe et les rangs se serraient dès qu'ils étaient éclaircis. » Vers deux heures, un obus fit sauter trois caissons près du moulin ; quelque trouble s'ensuivit, mais fut bientôt dissipé. D'Aboville, qui commandait l'artillerie, eut ainsi dans cette journée un rôle en réglant le tir avec une sûreté, une précision qui redoublaient l'étonnement de l'ennemi ; Senarmont le secondait aux batteries, tandis que Linch, Muratel, le duc de Chartres, Pully, soutenaient énergiquement les esprits et les cœurs dans les rangs de la cavalerie et de l'infanterie.

Kellermann eut son cheval tué sous lui, et dans le même temps une douzaine d'obus s'abattit autour de lui. « Nous tremblons tous, dit un des soldats, pour la vie de notre général. » Mais celui-ci, inébranlable, refusa de se placer dans un lieu moins exposé.

Le lieutenant-colonel Lormier, mortellement blessé, tomba criant à ses hommes : « Je meurs content, car la cause de la Liberté triomphera. » Pendant ce temps, dans la plaine, près d'Orbeval, au pied de la butte, les cavaliers de notre aile gauche, parmi les boulets, donnaient l'avoine à leurs chevaux : « Voyez, dit Brunswick à ses officiers, à quelles troupes nous avons affaire : ces Français attendent que nous soyons sur eux pour monter à cheval et nous charger. »

C'en était fait ; à quatre heures, dans un conseil de guerre tenu sur la grande route, Brunswick prononçait le mot suprême : « Ce n'est pas ici qu'il est possible de combattre. » Frédéric-Guillaume dut céder ; l'armée prussienne fit une conversion à droite et vint s'établir sur la route de Châlons. Kellermann et ses troupes crurent à une seconde tentative d'attaque. Aussitôt les cris de « Vive la Nation ! » éclatent dans les rangs avec un nouvel enthousiasme. Mais il s'agissait d'une simple manœuvre destinée à assurer les positions de la nuit. La canonnade se ralentit peu à peu ; un violent orage éclata ; la nuit vint : la lutte était terminée.

Le lendemain, Kellermann, après une marche de nuit, venait occuper derrière l'Auve et l'Yèvre une position meilleure pour y attendre un retour offensif. Mais tout était bien fini, et dix jours après Brunswick commençait la triste retraite où, sous la pluie, il devait abandonner une si grande part de son armée décimée par la dyssenterie.

Telle fut la bataille de Valmy ; j'ai rappelé tout à l'heure le mot de Goethe : « Le matin, ajoute le poète, on ne doutait pas d'embrocher et de manger tous les Français ; le soir, chacun allait devant soi, on n'osait plus se regarder, et si l'on s'abordait, c'était pour jurer et maudire. »

Aucun des chefs allemands ne se trompa sur la portée de cette *canonnade.*

« Nous sommes vaincus », dit le vieux Wolfradt ; et Massenbach, le chef d'état major de Hohenlohe, écrit dans ses mémoires : « Le 20 septembre donne au monde une autre face ; c'est le jour le plus important du siècle. »

Messieurs, nos ennemis étaient clairvoyants : Valmy venait de révéler à l'Europe une force nouvelle. Et cette force n'était pas la force, ni rien qui jusque-là l'eût donnée. C'était quelque chose d'inconnu, d'insaisissable et de tout-puissant ; c'était une idée, l'idée du droit des hommes et des peuples, l'idée de la Révolution française.

Des deux armées en présence, l'une avait toutes les apparences de l'ordre et de la discipline, l'autre semblait sans lien et sans cohésion ; l'une avait l'habitude et la certitude de la victoire, l'autre était sans passé et paraissait sans lendemain. Et pourtant la première fut hésitante et la seconde résolue ; celle-là céda presque sans combattre et celle-ci fut inébranlable. C'est qu'il y avait entre les soldats de Valmy, il y avait entre eux et leurs chefs un lien plus étroit que celui de l'autorité matérielle, une discipline volontaire plus rigoureuse que celle même des armées de Frédéric ; une seule pensée, une seule volonté, une seule espérance les unissaient ; dans toute cette armée vivait une âme commune, l'âme même de la nation.

Pour la première fois, l'armée et la nation étaient confondues ; pour la première fois, des soldats, en défendant une frontière, défendaient en même temps leur titre de citoyen ; pour la première fois planait au-dessus des canons et des baïonnettes l'idée de ce trésor commun, les droits et les libertés, également possédé par tous et que tous doivent également défendre. Sous les boulets des alliés, la première armée nationale s'était formée d'elle-même et venait de se faire connaître dans le cri de Kellermann, répété par 30,000 soldats : Vive la Nation !

Messieurs, la France républicaine vient aujourd'hui apporter l'hommage de la reconnaissance nationale aux combattants de Valmy ; elle le doit à tous, soldats de ligne des armées des Ardennes et de Metz, volontaires de la Moselle, de l'Yonne et de Saône-et-Loire, officiers et généraux ; elle le doit, malgré sa triste fin, à Dumouriez, dont la campagne de l'Argonne a rendu possible cette glorieuse issue ; elle le doit surtout au fier soldat dont un artiste de grand talent a fait revivre dans son attitude historique la glorieuse figure, à celui qui « a voulu en mourant que son cœur fût placé ici au milieu des morts du 20 septembre », au général Kellermann.

Cet hommage, elle l'apporte également à tous ceux qui avaient préparé la défense de nos frontières et de nos droits, à tous ceux qui, de 89 à 92, avaient peu à peu formé cette France nouvelle dont la généreuse vaillance éclatait aux yeux du monde ; aux constituants, qui avaient établi la liberté civile et politique ; aux membres de la Législative, qui avaient fait serment de la défendre contre ses ennemis du dedans et du dehors, et dont l'énergie avait permis de la sauver.

Eux aussi ont joué leur vie, et plus d'un l'a donnée pour elle : « Périssons, s'écriait Vergniaud, le 17 septembre, et périssent nos noms et nos mémoires, pour que la France soit libre ! »

Messieurs, s'ils ont péri, leur mémoire est éternelle ; nous, leurs fils, nous ne savons pas s'ils ont commis des fautes, nous ne voulons pas nous rappeler les haines qui les ont divisés, nous les réunissons dans un même hommage, nous les confondons dans un même élan de reconnaissance et nous leur disons, après ce siècle écoulé, ce que nous disons aux héros de Valmy,

devant ces représentants d'une autre armée, animée des mêmes sentiments, forte des mêmes vertus et prête aux mêmes devoirs :

Au prix de votre sang vous nous avez fait notre patrie et notre liberté ; vous ne compreniez pas la patrie sans la liberté et vous les vouliez inséparables. Depuis vous, deux fois, la patrie a cruellement souffert ; elle avait oublié votre exemple et laissé périr la liberté. Après bien des deuils, nous souvenant de vous, nous les avons enfin réunies et leur union nous a rendu le respect du monde ; nous gardons fièrement et nous honorons votre mémoire, et si quelque péril venait menacer de nouveau la patrie ou la République, c'est aux leçons de votre héroïsme que nous demanderions le secret de la victoire.

Vive la Nation !

Vive la République !

Après ce discours, vivement applaudi, M. Albert Lambert, de la Comédie-Française, dit une ode écrite par M. Claretie, avec un souffle patriotique des plus puissants, qui est intitulée *Valmy.*

M. le Ministre remet ensuite la croix de la Légion d'Honneur au statuaire Barrau, les palmes d'officier d'Académie au maire de Valmy et la décoration du Mérite Agricole à MM. Bellanger, agent-voyer principal à Sainte-Menehould, et Rouannez, ancien maire de Sainte-Marie-à-Py. C'est la petite-fille de Kellermann qui attache cette décoration à la boutonnière de M. Rouannez.

Enfin, le général Cœuret de Saint-Georges prend en main le sabre de Kellermann, salue la tribune officielle, et commande le défilé. Infanterie, cavalerie, artillerie, pompiers, Sociétés diverses et Corporations défilent devant le Ministre : les drapeaux saluent la statue ; les musiques prodiguent leurs notes joyeuses et la revue s'achève par le défilé des cuirassiers gravissant la colline aux acclamations populaires.

La journée du 20 septembre 1892, excellente pour la Champagne, pour l'armée, pour la France, était le même jour fêtée à Châlons par l'ouverture d'une Exposition commémorative.

L'Exposition historique et militaire du Centenaire de Valmy.

Aux premiers jours de juin 1892, le maire de Valmy, consulté sur l'ouverture, en septembre, d'une Exposition commémorative, répondait, qu'à son grand regret, la commune ne disposait d'aucun local propre à cette exhibition.

MM. Henri Menu et Henri Matot, promoteurs de l'Exposition historique, décidèrent qu'elle aurait lieu à Châlons et à Reims.

Une entrevue avec M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts (26 août), qui accorda gracieusement son haut patronage à l'œuvre patriotique, détermina M. le Maire de Châlons à donner le grand Salon de l'Hôtel de Ville et ses annexes pour le service de l'Exposition, qu'il fallait créer de toutes pièces en vingt-cinq jours.

Les exposants eurent à cœur de donner à la fête intellectuelle

du Centenaire de Valmy, tout l'éclat que comportaient les ressources locales.

Installée à l'heure dite, l'Exposition ouvrait ses portes le matin du 20 septembre.

A neuf heures précises, M. Léon Bourgeois, député de la Marne, ministre de l'Instruction publique, arrivait sous le péristyle de l'Hôtel de Ville, où le Maire de Châlons, entouré du Conseil municipal, des exposants et d'une foule nombreuse, lui souhaitait la bienvenue.

M. Bourdon se félicita d'être le premier à saluer le Représentant du Gouvernement de la République chargé de présider la grande manifestation du Centenaire de Valmy.

Dès l'entrée au Salon des Mariages, assigné pour la réception officielle, les organisateurs et les délégués à l'Exposition du Centenaire s'avancent vers M. le Ministre, auquel M. Henri Menu s'adresse ainsi :

Monsieur le Délégué national au Centenaire de Valmy ;

Monsieur le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts,

Il y a cent ans aujourd'hui, l'Hôtel de Ville de Châlons, où le glorieux souvenir de Valmy nous rassemble, était envahi par une foule anxieuse. Soldats, administrateurs civils, bourgeois, paysans, étreints de la même angoisse, attendaient fiévreusement l'issue de la lutte engagée par la vieille Europe contre la France nouvelle, qui est la nôtre. L'armée étrangère campait à deux étapes de Châlons. Des environs de Reims à Rethel, de Sedan à Vouziers, Grandpré, la Croix-aux-Bois ; de Verdun à Clermont, aux Islettes, l'incendie s'avançait vers Sainte-Menehould, éclairant la marche de troupes réputées invincibles. On ne comptait plus les défaillances intéressées. A Sedan, un général abandonnait son armée, tandis que les hussards royaux quittaient, en plein jour, le camp de Mouzon, pour se réfugier en Belgique.

A l'intérieur, des traîtres, escomptant la défaite de la France, rêvaient son effacement, non comme territoire, mais comme état politique, auquel on aurait donné pour maître un serviteur de la coalition.

Originaire du pays, vous connaissez parfaitement, Monsieur le Ministre, le récit épique de la campagne de l'Argonne, si féconde en surprises heureuses, la conduite équivoque de Dumouriez, en relations journalières avec l'ennemi ; la concentration imprévue de l'armée française, l'épopée de Kellermann, arrêtant la déroute par un cri sublime : *Vive la Nation !*

Cette exclamation que les Champenois répéteront de génération en génération, résume, dans sa concision militaire, la philosophie de nos institutions sociales ; ce qui constitue le patrimoine historique de la France, son passé, son avenir émancipateur.

A ces titres divers, vous êtes, Monsieur le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, le dispensateur officiel, l'apôtre des idées fécondes et généreuses, sous-entendues dans le cri de Kellermann.

S'écrier *Vive la Nation !* le 20 septembre 1892, n'est-ce pas demander au Grand-Maître de l'Université, d'assurer le cours régulier, progressif de l'enseignement scientifique et des institutions scolaires ? N'est-ce pas le presser

de donner à la France les moyens de vivre et de rayonner à la fin d'un siècle épris d'études libérales et sociologiques ?

C'est associer dans un même élan patriotique les noms de Duguesclin, de Jeanne d'Arc, de Coligny, de Turenne, de Villars, à ceux des défenseurs contemporains de l'Unité française : Danton, Beaurepaire, Hoche, Marceau, Lecourbe, Carnot, et, plus près de nous encore, le nom de Gambetta, qui synthétise l'effort immense de la Défense Nationale.

Vous trouverez, aujourd'hui, Monsieur le Ministre, éparse dans les champs, dans la plaine immense comme le dévouement civique des populations qui l'habitent, la poussière des héros obscurs de Valmy. Vous allez voir ici la trace de leurs vertus militaires ; reflet des idées qui occupaient les esprits des populations et du souvenir de leur vie intime.

Avec votre assentiment, nous avons essayé de réunir, pour l'Exposition historique du Centenaire, de quoi charmer les yeux en élevant les âmes et les cœurs. L'art de la fin du XVIIIe siècle s'épanouit en pleine floraison, révélant ses variétés d'applications industrielles.

On voit le tableau de genre rapproché du portrait local, et les ravissants pastels féminins adoucir l'aspect martial des uniformes militaires. L'humble almanach, le journal naissant, les naïves images populaires aux couleurs criardes, figurent près du livre armorié, enfin les bijoux, les ornements de table, se confondent avec l'assiette patriotique et les ustensiles du simple citoyen.

Au nom des organisateurs, des collaborateurs et des amis dévoués à l'Exposition historique et militaire du Centenaire de Valmy, nous vous remercions, Monsieur le Ministre, d'avoir bien voulu prendre une part active à notre œuvre modeste, presque improvisée en vingt-cinq jours. Grâce à vous, à votre bienveillant patronage, l'aspect de tous ces objets, en frappant les yeux, réveille dans la mémoire et fixe dans le cœur le souvenir des luttes patriotiques soutenues avec succès dans nos plaines de Champagne : c'est le meilleur moyen de rappeler aux jeunes générations la gloire de leurs devanciers, et de développer chez elles l'amour de la Patrie et de la République.

Dans une heureuse improvisation, M. Léon Bourgeois a complimenté M. Henri Menu de son éloquent discours et de sa pensée qui avait donné naissance à l'Exposition historique du Centenaire. Puis le Ministre a rappelé, avec bonheur, les souvenirs de 1792 et la part importante qui revenait à Châlons dans les événements de cette époque. Il a démontré combien il était nécessaire que Châlons, Reims et le département de la Marne s'associassent à cette œuvre patriotique, car ils n'ont pas été étrangers à la victoire qui a sauvé la Patrie. Nos paysans ont montré une énergie, une bravoure admirable en face de l'ennemi. Ils aspiraient à la liberté, ils l'aimaient, ils voulaient la conquérir. La liberté, dit-il, non pas la République, car elle n'existait pas encore. Nos populations devaient se rappeler de 1792, et ce souvenir que nous allons admirer, est venu de tous les coins de la Marne. Il était conservé dans les familles, et il prouve le respect que nous avons des ancêtres de 1792.

En terminant, le Ministre remercie les organisateurs et les féli-

cite. La foule applaudit, et le cortège officiel se dirige vers l'Exposition.

M. le Ministre, accompagné de MM. Henri Menu et Henri Matot, a visité l'Exposition en connaisseur, échangeant des paroles courtoises avec les exposants. Il s'est entretenu particulièrement avec M. Habert, de Troyes, qui montrait une rare et nombreuse collection d'assiettes patriotiques (1789-1800). Les idées, les espérances, les passions de cette époque sont représentées par des devises, des emblèmes, des personnages. C'est toute l'histoire de la Révolution peinte sur faïences.

L'intéressante exposition de M. Auguste Nicaise a retenu quelques instants M. Léon Bourgeois, qui s'est ensuite arrêté près des vitrines de M. Alexis Rivière, greffier en chef du Tribunal civil de Châlons.

Signalons, parmi les pièces ayant attiré l'attention du Ministre, la série des vingt-deux autographes des généraux ayant commandé à Valmy, appartenant au commandant Rébora; et les panoplies d'armes dressées par M. Happillon à l'entrée de la salle.

A dix heures, le Ministre de l'Instruction publique quittait l'Exposition historique et militaire du Centenaire de Valmy.

L'après-midi, les Châlonnais se portèrent en masse à l'Hôtel de Ville, et l'Exposition ouverte, tous les jours, de dix heures du matin à cinq heures du soir, du 20 septembre au 3 octobre, reçut plus de trente mille visiteurs.

Il serait trop long d'énumérer toutes les merveilles artistiques, groupées à l'Exposition du Centenaire, en faïences, gravures, pastels, miniatures, portraits, sujets de genre, autographes, verres gravés, monnaies et médailles, bijoux, etc,, etc. Nous regrettons aussi de ne pouvoir mentionner les noms des exposants ayant pris part à cette exhibition patriotique et régionale. Bornons-nous à dire que les organisateurs, MM. Henri Menu et Henri Matot, ont reçu les adhésions et les envois de 140 exposants.

Ce chiffre suffit pour indiquer l'effort unanime qui a été fait.

Sans précédent connu, sans lendemain, l'Exposition fut digne du grand jour dont elle retraçait la commémoration séculaire.

Retrouverait-elle à Reims le même succès ?

Grâce au zèle des organisateurs assisté du concours bienveillant de MM. Léon Morel, archéologue ; Th. Petitjean, vice-président de la Société des Beaux-Arts ; O. Guelliot, docteur en médecine, délégués à la réception des objets à Reims, cinq jours suffisent à réorganiser l'Exposition du Centenaire de Valmy, dans la grande Salle, dite des Mariages, à l'Hôtel de Ville.

Peu d'exposants châlonnais avaient consenti au prêt de leurs objets à Reims, et c'est, à vraiment parler, une exhibition nouvelle, un musée entièrement neuf qui fut inauguré dans la cité rémoise. L'élément châlonnais s'étant presque éliminé de lui-

même, les collectionneurs de Reims s'empressèrent de combler les vides et d'assurer la réussite de l'Exposition locale.

Deux collectionneurs dévoués, MM. Habert et Rivière, suivirent jusqu'au bout les phases de l'Exposition commémorative. Fidèles à l'*idée* qui dirigeait l'exhibition patriotique, ils transportèrent intrépidement leurs riches collections à Reims où elles retrouvèrent le succès de curiosité qu'elles avaient obtenu au chef-lieu départemental.

Le dimanche 9 octobre, M. Henrot, maire de Reims, entouré des adjoints, du conseil municipal, de M. le sénateur Diancourt, de M. de Bonaffos, représentant M. Humbert, sous-préfet, ouvrait l'Exposition du Centenaire de Valmy à Reims.

C'était au tour de M. Henri Matot de présenter cette exposition aux autorités rémoises. Ayant près de lui M. Henri Menu, organisateur, MM. Morel, Petitjean et Guelliot, délégués, il s'avance vers le maire de Reims et d'une voix où perçait l'émotion, s'exprime en ces termes :

Monsieur le Maire,

Messieurs,

Vous avez sous les yeux l'Exposition historique et militaire du Centenaire de Valmy, inaugurée à Châlons, le 20 septembre dernier, par M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts.

Cette Exposition, organisée en vingt-cinq jours, a réussi au delà de nos espérances. Nous devons remercier à cette occasion M. le Ministre, M. le Préfet de la Marne, M. le Sous-Préfet de Reims, MM. les Maires de Châlons et de Valmy, et aussi MM. les collectionneurs de la région.

Les organisateurs et les délégués rémois à l'Exposition vous sauront gré, Monsieur le Maire, de bien vouloir consacrer, au nom de l'administration municipale de Reims, l'achèvement de l'œuvre patriotique.

L'Exposition est devenue encore plus riche en documents inédits, en curiosités de tous genres : elle embrasse la période comprise entre 1775 et la fin du XVIIIe siècle.

Elle offre spécialement le tableau sommaire de l'industrie nationale et locale des arts graphiques dans ses manifestations de l'esprit : dessin, peinture, sculpture, gravure, emblèmes et faïences avec leurs applications industrielles.

Vous trouverez, Monsieur le Maire, sur les assiettes patriotiques l'histoire vraie et imagée du temps. Les armes, les costumes de cette époque mémorable excitent l'intérêt professionnel, par le rapprochement et la comparaison avec les procédés actuels de fabrication. Les étoffes, les vêtements de la fin du siècle appellent l'attention de nos concitoyens.

Les portraits des personnages de ce temps abondent dans l'Exposition du Centenaire. Signalons, avec orgueil, celui de Drouet d'Erlon, fils d'un serrurier rémois, volontaire de 1792, mort maréchal de France.

Vous trouverez enfin, parmi les autographes des généraux et des volontaires qui prirent part à la campagne de l'Argonne, ceux des enfants de Reims et d'humbles paysans des villages voisins, qui reçurent le baptême du feu à Valmy.

Après un siècle écoulé, vous y trouverez, vivante comme au premier jour, la naïve expression de leur exaltation patriotique.

Valmy ! Nom magique.

Quel souvenir émouvant n'évoque-t-il pas dans les cœurs français et surtout dans les nôtres, habitants de la Champagne !

Sans la victoire de Valmy et ses conséquences, la Champagne et Reims ne seraient peut-être plus français.

En parcourant les archives rémoises de 1792, nous voyons le maire de l'époque, Hurtault-Pinchart, successeur de Pierret, député à l'Assemblée Nationale, prendre une part active à toutes les mesures de défense et presser l'armement des volontaires, tout en assurant le service des vivres, pour les soldats logés aux Augustins et dans l'ancienne abbaye de Saint-Nicaise.

Monsieur le Maire,

En évoquant le patriotisme du magistrat de 1792, votre prédécesseur, comment ne me rappellerai-je pas qu'à une époque plus rapprochée, s'il ne vous a pas été donné d'adresser vos félicitations et celles de vos concitoyens à un second Kellermann, vous n'en avez pas moins payé de votre personne et montré l'exemple du dévouement civique? Au milieu des circonstances douloureuses présentes à toutes les mémoires, vous étiez enlevé comme otage à Magdebourg, en compagnie de MM. les docteurs Thomas et Brébant, et de mon collaborateur à l'Exposition du Centenaire, M. Henri Menu.

Aujourd'hui, les événements nous permettent de fêter le glorieux anniver-versaire de 1792.

Telles sont les leçons de l'histoire que l'on recueille en visitant l'Exposition du Centenaire.

Tels sont les sentiments qui vous animent et vous étreignent lorsqu'on l'a visitée.

Nous sommes donc très heureux, Monsieur le Maire, en vous remerciant de votre gracieux accueil, de reconnaître l'hospitalité généreuse que vous nous avez offerte dans le Palais municipal, où l'on peut lire, gravé en lettres d'or, le décret du 14 août 1792, portant que « la Ville de Reims a bien mérité de la Patrie ».

Notre œuvre aura atteint son but si nous avons pu placer sous les yeux de nos concitoyens une Exposition rétrospective digne de Reims, et immortaliser dans la cité la mémoire de ces vaillants volontaires qui ont combattu dans les rangs des héros de Valmy.

Des applaudissements soulignèrent plusieurs passages et la péroraison de ce discours.

Dans une courte allocution, M. le Maire de Reims remercie les organisateurs, les délégués, les exposants, particulièrement ceux qui, comme MM. Habert et Rivière, n'avaient pas craint d'exposer leurs collections aux hasards des voyages.

S'adressant ensuite à M. Henri Menu, emprisonné avec lui à Magdebourg, après l'avoir été à Epernay (1870-1871), il lui dit qu'il est heureux de le retrouver à la tête d'une œuvre patriotique, vraiment digne de lui et de son passé. Puis il ajoute : « Le jour viendra, peut-être, où il faudra de nouveau défendre nos frontiè-

res menacées. Mais la France est forte aujourd'hui ; elle est à l'abri des surprises. L'ennemi ne trouverait plus devant lui une armée dépourvue de chaussures et sans culottes ; ce ne sera pas une armée, ni deux armées, ni dix armées, qui se porteront vers le point menacé : ce sera la France entière, la Nation armée, invincible, unie, sûre de la victoire ! »

L'improvisation de M. Henrot est chaleureusement applaudie.

Avant de prendre congé, le Maire de Reims fit observer aux organisateurs qu'une conférence explicative compléterait utilement l'œuvre patriotique si bien conduite.

La conférence demandée par M. le Maire de Reims eut lieu le 21 octobre, à la Salle Bernardin, rue Buirette. Elle fut faite d'une façon brillante par M. Diancourt, sénateur de la Marne, devant une assistance nombreuse qui comprenait plusieurs notabilités rémoises.

Ouverte du 9 au 26 octobre, l'Exposition historique et militaire du Centenaire de Valmy à Reims reçut, en dix-huit jours, 75,000 visiteurs.

Deux cent vingt exposants ont répondu aux appels de la presse locale, des organisateurs et des délégués de Châlons et de Reims.

Il faudrait un volume pour décrire les curiosités artistiques de l'Exposition dans laquelle a été groupé un ensemble de richesses et de merveilles qui ne se reverra plus ; sinon au prochain Centenaire de Valmy ?...

Nous devons une mention spéciale, en dehors des *livrets* de Châlons et de Reims, à certaines exhibitions exceptionnelles, remarquables à tous égards, par le choix et la variété des objets. Les journaux de la région ont bien publié plusieurs *visites* à l'Exposition du Centenaire ; mais leurs articles, écrits au jour le jour, se retrouveraient difficilement aujourd'hui.

La collection céramique de M. Th. Habert, de Troyes, se distinguait entre toutes, par le choix sévère des productions, rigoureusement circonscrites entre 1789 et 1800. Ces plats, assiettes et girouettes ont été fabriqués, en très grande partie, à Mathaux (Aube) ; Ancy-le-Franc et Auxerre (Yonne) ; Aprey (Haute-Marne). Le surplus provient des fabriques de Nevers et du Nivernais. A Mathaux, la manufacture de faïences, fondée en 1751, par Claude Petit de Lavaur, seigneur de Mathaux, appartenait, en 1789, à sa fille unique, mariée à Jean-Marie Gallot de Mandat, lieutenant aux gardes françaises, fils du commandant général de la garde nationale de Paris.

Avec la pipe emblématique, à la devise : *Veillons toujours*, une des curiosités de l'exposition Habert, on voyait l'assiette, montrant un ménétrier, debout, exécutant l'air fameux : *A ça ira, à ça ira, à ça ira, les aristocrates à la lanterne.* A remarquer aussi un grand plat, provenant de l'Ecole militaire de Brienne, marqué

E. M., des tonnelets, des écoinçons de toiture et des figures de femmes, coquettement habillées à la mode du Directoire, fabriquées à Mathaux.

M. Alfred Dorin avait exposé à Châlons, sous vitrine, divers objets trouvés chez Robespierre après le IX thermidor. Signalons une admirable boîte à ouvrages, paille et osier fin ; la Henriade, reliée en maroquin rouge, dont les armoiries ont été lacérées par ordre ; les boucles d'oreilles de Marie-Antoinette, cabochons bleu sombre, entourés d'une bordure de petits brillants, le tout monté sur argent ; le couteau de table du Dauphin, au long manche de nacre incrusté d'or ; le ciseau et le poinçon de la reine, ainsi qu'un médaillon en cristal de roche, renfermant une mèche de ses cheveux blancs et une petite mèche des cheveux du Dauphin.

Tous ces objets proviennent du conventionnel Courtois, de l'Aube, dont on voyait le portrait et la médaille-insigne en argent. On remarquait aussi le poignard levé par Aréna sur Lucien Bonaparte au 18 brumaire. Il fut offert comme souvenir au député de l'Aube, par la princesse de Canino, femme de Lucien.

L'exposition de M. E. Moignon, se rattachait directement aux épisodes de la vie de son aïeul, maire de Châlons en 1792 ; elle se composait du bureau personnel de M. Moignon, provenant de la vente de l'évêque de Clermont-Tonnerre ; du buste du maire, et de pièces autographes fort curieuses. Sur l'une d'elles, en réponse à la question du général Sparre : *Connaissez-vous les deux hommes les plus embarrassés de France ? — Non*, dit Moignon ; et le général d'écrire : *Vous et moi !*

La collection Rivière embrassait tous les genres de curiosités. Elle comprenait notamment l'insigne officiel du député Danton, en cuivre doré, portant, au centre d'un soleil rayonnant, les tables des Droits de l'Homme et de la Constitution, en émail blanc. Souvenir du grand tribun révolutionnaire, ce bijou historique provient de M. Petit, notaire à Arcis-sur-Aube, beau-père de l'exposant.

Les miniatures comprenaient les portraits de Philippe Egalité, La Fayette, Saint-Just, etc. Indiquons dans les médailles et monnaies le jeton de présence de l'échevinage Châlonnais, avec la devise : DECUS ET HONOR. Puis venait une intéressante série de verres à boire, cuillères à fruits, pots à crème, breloques d'incroyables, hochets, ridicule de dame, pendule Louis XVI ; un ravissant pastel reproduisant les traits de Mme du Barry ; des assiettes patriotiques ; des pichets ; des classiques républicains, des autographes, etc., etc.

M. Auguste Nicaise exposait, entre autres productions de l'art céramique, un plat curieux fabriqué aux Islettes. Le sujet décoratif est la copie d'une jolie gravure, figurant le maréchal des logis Gillet, dit Ferdinand, de Sainte-Ménehould, délivrant une jeune fille attaquée par des voleurs. La vitrine du même amateur

renfermait un choix exquis de ravissants bijoux, d'éventails, et de précieux bibelots du XVIIIe siècle.

Les collections, envoyées par M. Victor Diancourt, comprenaient un portrait de Cazotte, maire de Pierry ; le buste de Linguet ; le portrait au physionotrace de Pierret « Maire Ier de Reims » ; plusieurs dessins de Prud'hon ; des médaillons de Nini ; des gravures satyriques et des volumes aux titres cocasses et drôlatiques. Citons le *Charlatan politique ou le Léopard apprivoisé*, grande caricature coloriée montrant le roi d'Angleterre et sa famille bernés par des citoyens déguenillés, coiffés du bonnet rouge et littéralement sans culottes.

Un chapeau de ville, en feutre soie, exposé par M. Léon Morel, excitait la curiosité générale. Il provient de Napoléon Ier et fut donné comme modèle au chapelier impérial Manéglier, rue Richelieu, à Paris. Après la livraison de la commande, il conserva le chapeau, qui passa chez Mlle Manéglier, poëte, morte à Fismes en 1892, et de là chez M. Morel.

On doit au même exposant le prêt de *Jeannette congédiée*, admirable dessin à la plume, exécuté par le maître de dessin des enfants royaux ; des miniatures ; les deux sujets galants de Saint-Aubin : *Comptez sur mes serments — Au moins soyez discret*, portrait de l'artiste et de sa femme ; des assiettes à sujets napoléoniens, sorties de la faïencerie des Islettes, dirigée par la famille Bernard. Un nommé Chappe dessinait, vers 1840, les sujets patriotiques qui décorent les assiettes fabriquées aux Islettes, lieudit *La Vignette*, et à Clermont-en-Argonne.

Les armes abondaient à l'Exposition du Centenaire, où les curieux admiraient les panoplies de M. le capitaine Carlet et celles de M. Mouginot et de M. Happillon, qui, seul, avait décoré l'intérieur de la porte d'entrée de l'Exposition rémoise. Il avait aussi exposé une médaille de bronze consacrée au souvenir de J.-B. Blavier (juin 1793), sauveteur du crédit rémois.

Le 2 juillet 1791, sur l'initiative de Blavier, le Conseil municipal créa une caisse patriotique. Elle émit des coupures de dix, vingt et cinquante sols, pour traverser heureusement la crise monétaire en facilitant le paiement des denrées. La ville de Reims fit honneur à sa signature et, comme en 1870-1871, elle sut maintenir intacts son intégrité proverbiale et son crédit.

Nous arrivons à la plus importante des exhibitions artistiques rémoises, celle de M. Théodore Petitjean, maître de verreries à La Neuvillette-lès-Reims.

On ne pouvait croire au nombre des objets mis par M. Petitjean à la disposition des organisateurs : livres, meubles, verroteries, bijoux, gravures, jeux (notamment celui du Trou-Madame), armes, rouets, instruments de musique, verres à boire, portraits, tabatières, boîtes à jeux, plats satyriques à sujets galants, chandeliers,

bouteilles, écrins, autographes, etc., etc. Son exhibition eût seule formé une exposition tout entière.

Indiquons pour finir, parmi les envois considérables, ceux de Mme Chémery, de MM. Charles Remy et Trihidez, où l'on remarquait les portraits des députés champenois ; celui de Dom Cordier (dessin), bénédictin de Saint-Basle ; le cuivre du portrait de l'abbé Bertin, gravé par Mellier, et la vue des ruines de Saint-Nicaise, du même ; un portrait du commandant Pétérinck, rémois, mort à Iéna, ancien officier des Gardes-Françaises ; la bannière de la corporation des bouchers, etc.

Mais de tous les objets affectés à la curiosité publique, aucun n'eut plus de succès que le sabre, avec emblèmes républicains, ayant appartenu à Kellermann. Plus de CENT MILLE PERSONNES ont vu et touché cette arme historique.

Il était accompagné d'un sabre portant sur la lame damasquinée : AU MARÉCHAL KELLERMANN, prêté, avec un portrait à l'aqua-tinta, par la princesse de Valmy.

Le grand tableau, portrait de Kellermann, et la plaque de cheminée (sacrifice d'Abraham), brisée par un boulet le 20 septembre 1792, avaient été prêtés par la commune de Valmy.

M. Duval, de Sainte-Ménehould, avait communiqué la maquette d'un projet de statue sépulcrale, exécutée par M. René de Saint-Marceaux, sculpteur rémois, pour le tombeau de Beaurepaire[1], défenseur de Verdun, inhumé à Sainte-Ménehould.

Enfin, parmi les autographes si remarquables, envoyés par M. Etienne Charavay, on remarquait le récit de la bataille de Valmy, avec un plan manuscrit, signé par les citoyens Baillot et Naissant, commissaires députés par le département de la Côte-d'Or.

A signaler les publications régionales relatives au Centenaire de Valmy et à l'Exposition.

Les Émigrés à Vouziers, septembre-octobre 1792, par Henri Menu, *Vouziers*, 1892, br. in-8°.

Le Centenaire de Valmy, avec portraits, *Reims*, 1892, brochure in-12°.

Valmy, Essai historique sur la journée du 20 septembre 1792 (par M. Flot, curé de Valmy), *Verdun*, 1892, in-8°.

Ville de Châlons. *Catalogue de l'Exposition historique et militaire du Centenaire de Valmy*, (20 septembre-3 octobre), *Châlons*, 1892, in-8°.

Ville de Reims. *Catalogue de l'Exposition* (9-26 octobre). *Reims*, 1892, in-8°.

A propos de Valmy, Conférence donnée par M. Diancourt (21 octobre), *Reims*, 1892, in-8°.

1. Né à Coulommiers, en 1740.

Les préliminaires de Valmy, par Laurent, archiviste des Ardennes, *Mézières*, 1892, in-8°.

La Maison Laroche-Joubert, à Angoulême, a créé un modèle de papier à lettres dit : *Papier Valmy.*

Un exposant châlonnais, M. Ernest Moignon, ancien conseiller de préfecture, n'a pas voulu que l'Exposition historique et militaire du Centenaire de Valmy, disparût tout entière. Ses beaux clichés ont conservé l'aspect général de l'exhibition dans la première salle et dans le grand Salon si bien disposé pour les fêtes de l'intelligence et des beaux-arts.

A Reims, l'habile photographe Rothier a parfaitement réussi les clichés de l'exposition locale. M.

* * *

Exposition des Amis des Arts, a Reims. — La treizième Exposition de la Société des Amis des Arts a eu lieu à Reims, du 1er octobre au 15 novembre, dans la Salle du Cirque, traditionnellement affectée, chaque deux ans, à cet usage, auquel il faut reconnaître qu'elle se prête de manière fort insuffisante. Le succès, d'ailleurs, n'a pas été moindre que les années précédentes. Malgré l'absence regrettable de noms illustres, comme ceux des Jean-Paul Laurens, des Henner, des Jules Breton, des Benjamin Constant, des Rochegrosse, etc., malgré l'abstention non moins déplorée de maîtres chers à notre région, tels que Paul Dubois, Forain, Saint-Marceaux, Germain, Dagonet, Michel-Malherbe, Chavalliaud, la moyenne des envois au Salon rémois demeurait très honorable. L'Etat, selon sa gracieuse coutume, avait prêté six toiles de MM. Boutigny, Chigot, Petit-Jean, Grimelund (*Matinée d'été, à Molde* (*Norwège*), Point et de Mlle Leroux. On y pouvait admirer, en outre, de beaux paysages de MM. Péraire (*Matinée de décembre, à Triel*), Joubert (*Le Moulin, à Clairefontaine; Vue d'El-Kantara*), Saïn (*Coucher du soleil, à l'île de Piot*), Harpignies, Yarz, Auguin, Français, Zuber et Appian. Le *Marais de la Piérie, à Rochefort-en-Terre* (*Morbihan*), du regretté Léon Pelouse, a bien cet accent de vérité, cette intensité sensationnelle que le charmant artiste imprimait à toutes ses œuvres; les pastels de M. Nozal, *Moissons à Etretat*, *Printemps à Garches*, attestent également une belle sincérité d'observation.

Un grand pastel de Mlle B. Burgkan, qui figurait l'autre année à l'Exposition des femmes artistes, mérite une mention spéciale. Son *Jeune Champenois* est un gros garçon de cinq à six ans, joufflu et rougeaud, qui mange sa bouillie en plein air, assis sur un tronc d'arbre, au milieu d'une cour de ferme. La facture est excellente de tous points : dessin soigné, touche large, chaud coloris; dans cette bonne figure du petit paysan, on reconnaît le caractère de la race, et l'on devine cette étude absolument prise sur le vif et d'après nature.

L'Aveugle de Saint-Aventin, de M. Rixens, posté au bord d'un sentier pyrénéen, un jeune garçon assis à son côté, fut remarqué au dernier Salon du Champ de Mars pour son curieux effet de lumière et sa vive coloration ; les superbes études de M. Henri Martin, si lumineusement audacieuses en leur simplicité, se recommandaient non moins à l'attention des amateurs. MM. Bretegnier, mort depuis prématurément, Paul Lazerges, E. Girardet, fidèles à l'Orient soleilleux, exposaient des scènes de Maroc et d'Algérie ; le pauvre Blayn, récemment suicidé, une pittoresque *Loge d'artistes*, qui figurait aux Champs-Elysées : à la fête de Saint-Cloud, une mère costumant en plein air, derrière la baraque et la caravane foraines, ses deux fillettes pour les envoyer à la parade. A. Vollon s'était fait représenter par quelques cuivres habilement brossés et récurés, de Penne, par ses meutes magnifiques de chiens de chasse. La sculpture comptait, parmi ses nombreux envois, des bronzes, des plâtres, des terres cuites, signées Falguière, Lequesne, Louis Carrier-Belleuse, Mathurin Moreau, Hercule, Gauquié, etc.

Mais il est temps d'arriver à nos artistes champenois, dont le concours empressé peuplait surtout les parois de l'immense salle et de son pourtour. Voici les portraits si vivants de M. Jules Aviat; puis, entre autres paysages, la *Vue de Venise*, le matin, de M. Rosier (de Meaux); les mélancoliques rives de la Suippe, à Boult, rendues avec une scrupuleuse justesse par le rémois Emile Barau qui, dans sa petite toile intitulée : *Jardin à Auménancourt*, nous introduit dans un modeste potager rustique, égayé par de hauts tournesols et de larges touffées de roses qu'illumine un clair rayon de soleil. A côté de lui, M. Armand Guéry rivalise d'ardeur à peindre les divers aspects de la campagne suippoise, entre Boult et Orainville; les ciels bas et gris de l'automne, les nuées orageuses de l'été séduisent de préférence leur pinceau consciencieux, et ils excellent à traduire l'impression de solitude, parfois navrante, de ces vastes plaines.

La cité de Reims se révèle depuis quelques années plus fertile que jamais en vocations artistiques. Les paysagistes abondent en particulier. C'est M. Auger, de Trigny, avec son vigoureux *Glacier de Grindelwald*, M. Oudin (*Le pont de Neuilly*), M. Pâté, de Bazancourt, M. Tanret (*La rue des Chaumes, à Onival*), etc. Le plus souvent, les sites de la région solliciteront les regards de nos jeunes peintres : M. Alvin-Beaumont choisit la *Fontaine au Cerf, au bois du Gouffre*, dans la forêt de *Germaine*; M. Delsuc, *la Fausse Marne à Châlons*, *la Vesle à Saint-Brice;* M. Sendre, un *Coucher de soleil, au bord de l'Aisne*, à Berry-au-Bac ; M. Parizy, un *Jardin à Prunay* ; M. July, le *Chemin de Saint-Charles* ; M. L.-P. Bouché, de Mareuil-sur-Ay, un humble champ de blé dominé par un coteau planté d'arbres; M. Firmin Caye a peint l'*Intérieur de la basilique de Saint-Remi*, éclairé d'un coup de lumière qui pèche peut-être par un peu trop de vivacité.

Le portrait de jeune Javanaise, exposé par M. Paul Simon, sous ce titre : *Loin du pays*, est empreint d'un grand charme de tristesse ennuyée et de nostalgique regret. Quant à la fantaisiste Japonaise, de M. Daux, drapée arbitrairement d'étoffes disparates, elle garde ce cachet de grâce mignarde et d'élégance parisienne que nous sommes habitués à rencontrer chez cet artiste. Les types populaires du quartier Saint-Remi, à Reims : *Bobineuse* à son rouet, *Vieille femme en prière, Rentrayeuse,* interprétés par M. Collinet, sont exprimés avec une franchise et une exactitude d'observation remarquables. Il faut citer, d'autre part, les jolies fleurs de Mlle Caroline Bouffay, *Bouquet de noce*, et sa vigoureuse nature morte, intitulée : *Bourriche de gibier;* les *Pavots*, de M. Souris; les *Fleurs des champs* et *Chrysanthèmes*, de Mme Adèle Misset, de Sedan.

Les aquarelles nous offrent des scènes militaires observées au Camp de Châlons et à Reims, par M. Terson, qui a enlevé ces menus croquis avec une certaine légèreté de touche. D'autres études, de M. Ed. Herbé, reproduisent avec talent les paysages de Cormontreuil, de Champigny et de Muire; Mme J. de Rougé emprunte ses agréables motifs aux environs de Bezannes et de Tinqueux.

Il convient de mentionner parmi les pastels deux bons portraits de jeune fille, par Mlle Berthe Vincendon, de Charleville; un autre de M. Jumelet, etc., etc.

La gravure est dignement représentée par de superbes eaux-fortes originales de M. Delavallée, qui s'est acquis en peu de temps une légitime renommée d'artiste consciencieux et personnel. Ses compositions, dont l'Etat s'est assuré la possession lors des derniers Salons, ont pour sujets principaux un *Effet de neige*, une *Vieille femme à sa fenêtre*, un *Ramasseur de bouts de cigares*, une *Vue de nuit de la Tour Eiffel et du pont des Saints-Pères*. A signaler aussi, les burins et eaux-fortes de M. Raoul Varin; la collection d'ex-libris gravée par M. Bellevoye, réfugié messin établi à Reims depuis la guerre, pour plusieurs bibliophiles lorrains et champenois, et sa belle eau-forte du *Sourdon à Saint-Martin d'Ablois;* l'*Eglise de Thillois*, gravée par M. Lucien Bellevoye, élève de son père.

Nous allions oublier, dans cette rapide énumération qui doit entraîner forcément bien des omissions regrettables, une miniaturiste de valeur, Mlle Jehanne Paris, qui avait envoyé quatre portraits délicatement peints.

L'école de Reims apportait encore à cette exposition son contingent accoutumé de sculpteurs et d'architectes, où chaque année ajoute quelques noms nouveaux à une liste déjà fort nombreuse. Comme statuaires, nous pouvons compter M. Coutin, auteur de deux médaillons, celui de M. Firmin Caye, en plâtre, et celui de M. Wéry, en bronze; M. Wendling fils, avec un buste en plâtre de

Hugues Libergier; d'autres portraits, médaillons ou bustes, de MM. Chaplain, A. Laplanche, Lejeune, Emile Roger, et un merveilleux *Vase en cuivre ciselé*, de M. Ch. Wéry.

En architecture, nous rencontrons d'intéressantes études archéologiques : *Projet de restauration du portail de l'église de Fere-en-Tardenois*, par M. L.-A. Guérin ; *Plans et coupes de la chapelle archiépiscopale de Reims*, par M. Dufay ; *Vue de la Cathédrale*, par M. Margotin, et *Pinacle de la façade sud* de ce même monument, par M. Deneux ; *Relevé de l'église de Lavannes*, remarquable construction du XIIIe siècle, par M. Bouchette, etc. Un autre jeune architecte rémois, M. Stéphane Demerlé, chargé récemment par l'Etat d'une mission en Tunisie, à l'effet d'y construire divers édifices publics, exposait l'un de ses projets, de proportions tout à fait grandioses, projet, paraît-il, déjà réalisé à Sousse par l'établissement d'un marché-couvert. Nous terminerons cette revue sommaire en notant pareillement le *Projet d'un petit pavillon d'agrément*, de M. Albert Brunet; le *Petit presbytère en Provence*, de M. Deveaux, et les maquettes décoratives de M. Vernachet, d'un bon goût et d'un très heureux effet.

A. T.-R.

*
* *

SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE DE L'AUBE (*Séance du* 21 *octobre* 1892). — Présidence de M. Deheurle, vice-président.

TRAVAUX DES SOCIÉTÉS SAVANTES

M. le président signale, dans le *Bulletin historique et philologique du Comité des travaux historiques*, une communication de M. l'abbé Millard, membre correspondant de notre Société, sur la réunion de Châteauvillain au domaine des sires de Broyes; il exprime le désir qu'un travail semblable soit fait pour le département de l'Aube. Ce vœu est renvoyé à la Commission de l'*Annuaire*.

LECTURE ET COMMUNICATIONS DES MEMBRES

M. Deheurle rend compte d'un travail de M. Goubaut, agriculteur à Laubressel, sur les populations rurales. On y trouve de la statistique, des discussions intéressantes sur l'économie rurale et politique, sur l'état moral des populations, sur la natalité dans la région.

M. Deheurle pense qu'il faut encourager l'auteur à continuer ses études, et sur sa proposition, la Société décerne à M. Goubaut une médaille de bronze.

M. de La Boullaye fait ressortir la valeur exceptionnelle du Catalogue des Carreaux vernissés du Musée de Troyes, par M. Le Clert. Ce travail est fait avec une grande méthode; on n'avait jusqu'ici, sur ce sujet, que des travaux isolés et sans classification. M. Le Clert a classé les carreaux vernissés suivant leur époque et leur

sujet; c'est un vrai travail d'ensemble que personne n'avait encore entrepris.

M. le ministre de l'instruction publique a apprécié à un si haut point l'œuvre de M. Le Clert, qu'il a accordé une subvention exceptionnelle de 1,500 fr. pour en faciliter l'impression. M. de la Boullaye demande qu'on en offre quelques exemplaires aux membres de la Commission des travaux historiques qui y attachent un intérêt tout particulier, et il termine en félicitant M. Dufour-Bouquot du soin qu'il a apporté à l'exécution des planches.

M. le Dr Lutel rend compte des poésies de M. Lagrange, qui lui ont été renvoyées. Ce travail sera déposé aux archives.

*
* *

Société historique et archéologique de Chateau-Thierry (*Séance du 6 septembre 1892*). — Présidence de M. Barbey.

I. — Le dimanche 13 août, M. Courajod, membre honoraire de la Société, visita l'église d'Oulchy. Le motif de cette visite était l'examen de curieux chapiteaux de la grande nef, décrits et dessinés par M. Ed. Fleury, et qui depuis ont été l'objet d'une savante étude de la part de M. Eugène Lefèvre-Pontalis.

Ces chapiteaux remontent à la fin du IXe, ou mieux au commencement du Xe siècle; ils sont absolument caractéristiques, et témoignent, par la simplicité de leur dessin, d'une œuvre autochtone. La Société pourra prochainement se rendre compte du travail nouveau de M. Courajod qui doit lui adresser son compte-rendu accompagné des dessins exacts qu'il a fait relever. Le savant professeur doit ajouter à cette étude une note sur les sculptures tant de la frise qui couronne le mur de l'édifice, du côté méridional, que de celle du curieux clocher de cet édifice.

II. — Une fouille, pratiquée dans l'église Saint-Crépin de Château-Thierry pour l'établissement d'un calorifère, et qui mesurait 4 mètres de profondeur et 5 mètres à peu près de largeur, a amené quelques découvertes : d'abord des ossements placés pêle-mêle. Au sentiment général, ils proviennent des restes de l'ancien cimetière et ont été enfouis dans l'église quand l'agrandissement ou la reconstruction a eu lieu vers la fin du XVe siècle; des squelettes entiers trouvés à l'extrémité de la fouille, c'est-à-dire, vers le milieu de la grande nef, rappellent certainement la sépulture des ecclésiastiques ou des bienfaiteurs notables qui y avaient été inhumés.

Quelques pièces de monnaies, dont les plus récentes sont des liards de Louis XIV, prouvent qu'il y a eu postérieurement à la reconstruction, un remaniement partiel, peut-être à la suite d'un incendie. Une excavation ovoïdale maçonnée, et qui présente des traces de combustion, excite une vive curiosité; ce ne peut être un four à cuire le pain, encore moins un four à chaux, assure

M. Josse ; ce serait donc un four crématoire ? Nous attendrons, pour déterminer l'emploi de cette excavation à double bouche, que nos collègues compétents se soient prononcés. A ajouter au chapitre de ces modestes découvertes des fragments de vases qui paraissent d'origine gallo-romaine. Autre sujet de discussion. Ne serait-ce pas, comme le pense M. Harant, le produit de déblais provenant de la voie romaine qui longeait l'emplacement de l'église et qui auraient été rejetés dans les terres employées à exhausser le sol de cet édifice ?

III. — M. Moulin donne lecture de la seconde partie de son compte-rendu des communications faites à la Sorbonne ; il a divisé son exposé en divers articles dont le dernier nous amène à Laon, avec un travail de M. Souchon sur un petit hôtel que possédait dans la ville l'abbaye de Saint-Vincent ; puis à Reims avec MM. Demaison et Jadart : le premier faisant un tableau de cette ville et notamment de l'instruction donnée par l'Université, des mœurs des étudiants au XIIe siècle ; le second décrivant, avec la science qu'on lui connaît, une mosaïque récemment découverte et représentant le sacrifice d'Abraham.

IV. — M. le comte de Marsy veut bien se faire notre correspondant officieux ; il nous communique une note fort intéressante sur les portraits de La Fontaine et de sa femme. Ces portraits ont figuré à l'exposition des Portraits nationaux organisée au Trocadéro en 1878 ; ils appartenaient à M. le vicomte Héricart de Thury, près de Betz (Oise) ; à la mort de M. de Thury, ces tableaux ont été achetés par Mme Edmond de Frezols (née de Blavette), parente, elle aussi, de La Fontaine, et ils ornent actuellement le château du Rond-Royal à Compiègne.

M. de Marsy annonce qu'il possède un petit portrait peint à l'huile, sur cuivre, du fabuliste dans la force de l'âge. Ce portrait était conservé à Château-Thierry il y a une cinquantaine d'années, et fut alors acheté par M. Esmangard de Saint-Maurice, de qui le tenait M. de Marsy père.

V. — M. Moulin entretient encore ses collègues de l'état lamentable du clocher de Chézy-l'Abbaye. Depuis quelques années on avait compris la nécessité de le restaurer ; une souscription, faite dans la commune, a réuni une somme respectable, mais insuffisante ; le bon vouloir des habitants est assuré. Il a été fait appel à la Société ; et tout modique que puisse être le secours dont elle peut disposer, il démontrera néanmoins son désir de venir en aide aux communes qui, réclamant cette intervention, ont la volonté de procéder à une réfection intelligente.

L'Assemblée, s'associant aux idées émises par le secrétaire, vote une somme de 25 francs, et décide que le jeudi 6 octobre une excursion sera faite à Chézy, et qu'à la prochaine réunion un rapport sera présenté sur le projet de restauration du clocher.

On se promet, avant de quitter Chézy, de visiter la remarquable

collection de monnaies et de médailles formée par un regretté collègue, M. Pille, et continuée, avec autant de patience que de soin, par sa famille.

*
* *

Mariages. — Mgr de Briey, évêque de Meaux, a béni, le 8 octobre, dans la chapelle du château de Coupvray (Seine-et-Marne), à la duchesse de Trévise, le mariage du vicomte de Mortemart, fils du marquis de Mortemart et de la marquise, née de Sainte-Aldegonde, avec Mlle Le Coat de Kervéguen, fille du comte Le Coat de Kervéguen, et nièce de la duchesse de Trévise.

*
* *

Le 18 octobre a été célébré, au château de la Ronce, commune de Fontaine-sous-Jouy (Eure), le mariage de M. Joseph Jacobé de Pringy de Goncourt, capitaine d'artillerie, avec Mlle Antoinette Nouvel de Frémicourt.

Le château de la Ronce, de style Louis XIII, renferme, entr'autres curiosités des derniers siècles, une des plus belles œuvres d'Hyacinthe Rigaud. Son magnifique parc, orné d'avenues d'arbres séculaires, a été dessiné par Le Nôtre.

M. de Goncourt, l'un des plus jeunes capitaines de l'armée, a de grandes propriétés dans l'arrondissement de Vitry-le-François, où se trouvent la terre et le château de Goncourt. Il a été souvent parlé dans notre revue de cette ancienne famille qui a rempli dans la province d'importantes charges de robe et d'épée.

Une semaine après, le 24 octobre, une nouvelle union était célébrée à Paris, entre M. Maurice de Goncourt, lieutenant au 154e régiment d'infanterie, frère du précédent, et Mlle Louise de Nervo, fille du baron Robert de Nervo et de la baronne née Talabot.

L'Imprimeur-Gérant,

LÉON FRÉMONT.

TABLE

DU

Tome IV, 2me Série, de la Revue de Champagne et Brie

BIBLIOGRAPHIE

MARIAGES

NÉCROLOGIE